COURS GÉNÉRAL DES ACTIONS
des Entreprises Industrielles et Commerciales

ORGANE DES INTÉRÊTS DES CAPITALISTES, DES CHEMINS DE FER, DES MINES, USINES, ASSURANCES, BANQUES FONCIÈRES, ETC.

Fondé et publié par **Jacques Bresson.**

Bureaux, Administration et Rédaction, n° 31, place de la Bourse, à Paris.

Ce Cours paraît tous les jeudis. — L'abonnement au Cours Général des actions **SEUL** *est fixé à* **7** *fr. par an pour Paris;* **8** *fr. pour les Départements;* **10** *fr. pour l'Étranger.*

Les Abonnements doivent toujours dater du 1er du mois.

A LONDRES, s'adresser chez ALEXANDRE DELIZY, 1, Norfolk Street, Strand.

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Banques et Comptoirs.						
113,350	Banque de France.	1000	tout	118	janv.-juill.	. . .	2780 ex-div.
2,100	Banque de l'Algérie.	500	tout	30 65	mai.-nov.	. . .	520 ex-div.
40,000	Comptoir national.	500	tout	31 25	janv.-juill.	. . .	600
50,000	Crédit foncier de France.	500	250			. . .	590
100,000	— Dito. — obligations	1000	200			. . .	960
120,000	Société générale du Crédit mobilier.	500	tout			. . .	690 25
30,830	Société Générale de Bruxelles.	1058	tout	109 90		. . .	1900
	Banque de Darmstadt	537 50	215			. . .	490
	Sous-Comptoirs.						
40,000	Des Chemins de fer.	100	tout	4 ½	semestriel.		
	Des Denrées coloniales.	100	tout				
	Des Métaux.	100	tout				
3,382	Des Bâtiments.	100	tout	6 %	avril.-octob.	. . .	90
	Caisses particulières.						
2,000	Bouron et Comp.	500	tout			. . .	540
	Béchet, Dethomas et Comp.	500	tout	63		. . .	500 49
	Cusin, Legendre et Comp.	1000	tout				
	Lehideux et Comp.	1000	tout				
12,000	Leroy de Chabrol et Comp.	1000	tout	80	janv. av. juil.	. . .	1170
12,000	Caisse Lécuyer et Comp.	500		48 65		. . .	600
1,000	Nu-Propriétaires.	5000	tout		juin.-déc.	. . .	6550
40,000	Comptoir industriel Paton et Comp. .	25	tout			37f 50	
20,000	Caisse Courtois et Comp.	50	tout			. . .	42f 50
	Parisienne (Société immobilière) . . .	500	125				
	— Dito — — dito — . . .	100	25				
	Comptoir Bonnard.	100	25			. . .	113 7
	Assurances (incendie).						
2,000	Nationale.	5000	1/5	550	janv.-avril.	. . .	145 % b.
400	Générale.	5000				. . .	32.500
2,000	Union.	5000	1/5			. . .	57 % b.
4,000	Phénix.	1000	tout	170	avril.-octob.	. . .	3300
	Soleil (nominatif).	6000	1/6			. . .	82 % b.
	— Dito. — (au porteur).	1000	tout			. . .	82 % b.
2,000	France.	5000	1/5			. . .	31 % b.
1,000	Urbaine	5000	1/5	100	avril.	. . .	72 % b.
2,000	Providence.	2500	1/5	47	avril.	. . .	26 % b.
	Confiance.	5000				. . .	5 % b.
	Palladium.	1000					
3,000	Paternelle.	1000	250	10		. . .	pair.
	Assurances (maritimes).						
400	Générale	12,500				. . .	45 % b.
1,200	Lloyd Français.	5000	1/5			. . .	14 % b.
300	Sécurité.	5000	1/5		févr.-juill.	. . .	20 % b.
200	Océan.	5000	1/5		janv.-juill.	. . .	25 % b.
600	Chambre d'Assurances.	5000	1/5			. . .	22 % b.
400	Mélusine.					. . .	17 % b.
200	Sauvegarde.	5000	1/5	115	janv.-juill.	. . .	12 ½ % b.
	Union des Ports (nominatif).					. . .	13 % b.
	— Dito. — (au porteur).						

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Assurances (vie).						
3,000	Nationale.	5000	1/5			. . .	16 % b.
400	Générale.	7500				. . .	65 % b.
2,400	Union.	5000	1/5			. . .	7 % b.
	Phénix.	5000				. . .	2 ½ % p. ex-d.
8,000	Caisse paternelle.	500	100	5		. . .	pair.
	Ponts.						
	Annuités Vieux-Ponts.					. . .	1060
	— Dito. — Nouveaux-Ponts.					231 25	
	— Dito. — du Carrousel.						
	— Dito. — de la Réforme.					590	
3,000	Ponts réunis (anciens).	1000	tout	5 ½	mai.-nov.	1050	
	Canaux.						
	Languedoc et du Midi.						
	Aire à la Bassée.	5000	tout	580		. . .	7500
3,036	Arles à Bouc.	1000	tout				
	Beaucaire.	5000	tout				
17,466	Bourgogne.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	1015
39,214	Quatre canaux.	1000	tout	50	avril.-octob	. . .	1172 50
	Scarpe inférieure.	1000	tout			. . .	1500
6,000	Sambre canalisée.	500	tout	100		. . .	1500
	Jonction de la Sambre à l'Oise . . .	1000	tout	50		. . .	821 25
12,994	Trois canaux.	1000	tout	50	avril.-octob		
1,500	Eaux d'Auteuil et de Neuilly.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	900
	Canalisation de l'Èbre.	400	200			425	
	Chemins de fer.						
18,000	Saint-Germain (Titres nouveaux). . .		tout	31 25	avril.-juill.	. . .	775
300,000	Orléans.	500	tout	48 50	avril.-octob.	. . .	1145
72,000	Paris à Rouen.	500	tout	50	août.-févr.	. . .	1015
40,000	Rouen au Havre.	500	tout	22 50		. . .	485
84,000	Strasbourg à Bâle.	350	libéré.	14	avril.	. . .	390
400,000	Nord.	400	tout	41 50	janv.-juill.	. . .	860
250,000	Paris à Strasbourg.	500	tout	34	mai.-nov.	. . .	790
240,000	Paris à Lyon.	500	250	5 %	janv.-juill.	. . .	890
80,000	Lyon à la Méditerranée.	500	300	4 %	avril.-octob.	. . .	735
134,000	Midi.	500	250	4 %		. . .	600
70,000	Ouest.	500	250			. . .	658 75
32,000	Saint-Dizier à Gray.	500	250	4 %	janv.-juill.	570	
60,000	Caen à Cherbourg.	500	100	5 %	janv.-juill.	. . .	545
33,200	Dijon à Besançon.	500	350	5 %	janv.-juill.	. . .	555
	Grand Central de France.	500	200			. . .	505
20,000	Versailles (rive gauche).	500	tout	15	janv.-juill.	. . .	33[illegible]
40,000	Montereau à Troyes.	500	tout	néant.		. . .	495
36,000	Dieppe et Fécamp.	500	400	9 30	avril.	. . .	325
36,000	Béziers à Graissaissac.	500	200	4 %			
10,000	Bordeaux à la Teste.	500	tout	néant.		. . .	250
3,300	Provins aux Ormes.	500					
6,000	Paris à Sceaux.	500	tout	néant.		. . .	185
	Saint-Étienne à Lyon	5000	tout	488		. . .	12,800
	— Dito — industrielle.			1584		. . .	47,800
12,000	Andrézieux à Roanne.	1/12000	tout	néant.		. . .	305
	Lyon à Genève	500	200			. . .	500
9,400	Anvers à Gand.	500	tout	27 50	mars.	. . .	520
	Anvers à Rotterdam	250		5 %			
	Charleroi à Erquelinnes.	500				. . .	350
12,500	Naples à Nocera.	1000	tout	40	févr.-août.	. . .	600
40,000	Centre de l'Italie.	1000	100	5 %	avril.-octob.		
	Ouest Suisse.						
72,000	Central Suisse.	500	100	4 %		. . .	485
	Sarde, Victor-Emmanuel.	500	100			. . .	475

Nombre d'Actions.	Désignation des Actions.	Valeur nominale.	Somme versée par Action	Revenus par An.	Intérêts ou Dividendes payables.	Dernier cours connu.	Cours actuel.
	Messageries et Voitures.						
	Messageries impériales.	10000				40,000	
	Messageries Caillard et Comp.	1000				. . .	620
	Voitures du Chemin de Fer.	500	250	20	février.	. . .	240
4,652	Compagnie gén. des voitures de place.	500	tout	72		. . .	790
	Désirées.	500	tout			. . .	600
	Favorites.	800	tout	150	janv.-juill.	. . .	1750
	Hirondelles.	1000				. . .	250
	Lutéciennes.	500	tout	72	trimestriel.	. . .	800
	Omnibus.	1000				. . .	2100
	Orléanaises.	1000				. . .	775
	Sylphides.	500				. . .	650
	Tricycles.	800				. . .	600
	Gondoles Parisiennes.	80				160	
	Batignolaises	1000				640	
	Charbonnages.						
	Anzin.	280c					
	Azincourt (Nord).	1500c				. . .	800
25,000	Blanzy (Saône-et-Loire).	500	tout	5 %		. . .	550 **600**
8,000	Brassac.	1/8000	tout		octobre.	. . .	335
	Chazotte.					. . .	510
24,000	Grand'Combe	1/24000			j. 1er jan.1853	. . .	500
	La Haute-Loire (ancienne).	500				. . .	250
72,315	La Loire (Compagnie Générale) . . .	1/72315	tout	34	avril.-octob.	. . .	540
	Long-Pendu (Saône-et-Loire).	500					
440	Montchanin (Saône-et-Loire).	5000	tout				
	Touches (Des)	500					
1,850	Layon et Loire	1/1850	tout	29	juin.		
12,000	Mayenne et Sarthe.	1/12000	tout			. . .	**747 50**
30,000	Charbonnages belges.	500	tout			. . .	327 50
	Centre du Flenu.	1000	tout			. . .	165
	Pont-de-Loup (Sud).	1000	tout	20		240	
	Bonnet et Veine, à Mouches (Act. pr.).	1000				. . .	625
	— Dito. — (non priv.)					. . .	215
	Asphaltes.						
	Bastennes (Landes).	1000	tout	40	janv.-juill.	. . .	400
	Tuyaux Chameroy.	500				. . .	800 700
	Obligations Chameroy.	100				. . .	90
	Galvanisation du fer	500	tout	30			350
	Zinc et Plomb.						
65,000	Vieille-Montagne (10e d'action). . .	200	tout		janv.-juill.	. . .	540
	Corphalie.	1000				. . .	1660
3,000	Nouvelle-Montagne.	1000	tout	75	annuel.	. . .	1300
	Stolberg.	750				. . .	1062 50
5,000	Eschweiler (Prusse).	750	tout	80		. . .	770
6,000	San-Fernando (Espagne).	260	tout	6 %	trimestriel.	. . .	265 ex-div.
50,000	Silésie.	375	tout			. . .	390
	Cuivre.						
80,000	Mines de Ténez.	100	tout	4 %	janv.maijuil.	. . .	97 50
60,000	Mouzaïas (Algérie).	100	tout	néant.		. . .	51
	Valdiblora et Rora.	100	25			134	
	Fermière de Caronte.	100	50			102 50	

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Gaz.						
2,500	Compagnie anglaise.	2500	tout	125	janv.-juill.	. . .	1900
24,000	Compagnie française.	500	tout	75	mars.-sept	. . .	970
	Compagnie parisienne	1000	tout			1275	
	Société Lacarrière.	2000	tout				
	— Dito.	500	tout			. . .	950
2,400	Belleville.	500	tout		juin.-déc.		1210
	— Dito. — (non libéré).	500					
5,000	De l'Ouest.	500	tout	47 50		. . .	765
800	De l'Est.	500	tout				
6,000	Du Nord.	500	tout	40		. . .	625
500	Boulogne, Sèvres, etc.	1000					
1,000	Versailles.	500	tout	35		. . .	575
	Saint-Germain-en-Laye.						
1,300	Gaz d'Amiens (Comp. Française).	500	tout	25		. . .	450 ex-div.
	Cherbourg					. . .	70
2,500	Compagnie centrale, Dieppe, Alger, Chartres, Nice, etc. (8 villes)	500	tout	35	juill.-déc	. . .	527 50
	Calais.	1000	tout	20	février.	. . .	312 50
	Forges, Fonderies.						
	Alais (Gard).	3000				. . .	1750
	Bessège					. . .	6 5
28,000	Creusot (Saône-et-Loire).	500	tout			. . .	63
	D'Allevard.					. . .	6200
2,400	Decazeville (Aveyron).	3000	tout	250	juin.-sept.	. . .	1600
	De la Loire et de l'Ardèche.	1/800e				. . .	1 00
	De l'Horme.					. . .	980
	Maubeuge (Nord).	500				. . .	500
	Herserange (Moselle).	500				. . .	350 ex-div.
25,000	Châtillon et Commentry	1000	tout	39	janvier.	. . .	1100
5,000	Forges de la Basse-Indre	500	tout	55	avril.-oct.	. . .	510
	L'espérance (Belgique).	1000					
	Monceaux (Belgique).	1000				. . .	1800
	Providence (Belgique)	1000	tout	125		. . .	1105
	Papeteries.						
800	Echarcon.	1000	tout	80	jouiss. janv.	. . .	1000
	Essonne.	1000	tout				
6,000	Manufacture de Papiers d'Alger.	100	tout			. . .	105
	Journaux, Imprimeries.						
108	Le Droit, journal des Tribunaux	2500	tout	350		. . .	3 00
5,000	Imprimerie Dubuisson et Comp.	100	tout			. . .	100
	Filatures.						
	Colun.	500				. . .	620
	Lin Maberly.	500				. . .	8 5 800
	Filature Rouennaise.	500	tout	25		. . .	430
	Gamaches.	500	250			490	
1,400	Société Lainière (Action de capital).	500	tout				
4,200	— Dito — (Action de jouissance).						
	Flax-Coton	50	tout				
	Divers.						
200,000	Docks-Napoléon.	250	125			. . .	216
	Glaces de Saint-Gobain.		tout	1700	janv.-déc.	. . .	32,400
	Glaces de Saint-Quirin.						
	Glaces de Montluçon.	500			annuel.	. . .	440
	Glaces d'Oignies.	1000	tout	5 %			
20,000	Glaces d'Aix-la-Chapelle.	375	tout			. . .	440
14,000	Cail (constructeurs).	500	tout	67	mars.-sept.	. .	685
	Etablissement Cavé	250	125				
	Grilles-mobiles-Fumivores.	1000				1010	
	Moulins de Packham.	1000				850	
	Télégraphe électrique sous-marin entre la France et l'Angleterre.	25	tout	1 65		. . .	25
10,000	Acier et Limes de Molourd (Nord)	100	50	7 %	juill.-déc.		
	Palais de l'Industrie, 4 % gar. p. l'Etat.	100	tout	4 %		. . .	110
19,200	Comp. gén. de Vidanges. Richer et Ce.	500	tout	8 3/5	2 fois par an.		
2,000	Paquebots à Hélice Bordelais.	500	125				
3,200	Société Ch. Christofle et Comp.	500	tout	90	4 fois par an.	. . .	915
16,000	Sucreries de la Scarpe	250	62 50				
10,000	Sucrerie Herbet et Comp.	500	375				
10,000	Compagnie Impériale de Bateaux	500	375			. . .	460
1,250	Pépinière de la Plissonnière	400	100	5 %		. . .	400

NOMBRE des Obligations.	DÉSIGNATION DES OBLIGATIONS.	VALEUR nominale.	PRIX d'émission.	SOMME versée par Obligation.	INTÉRÊTS par An.	SOMME des remboursements	INTÉRÊTS payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Obligations.								
	St-Germain (anciennes). .	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1175
	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1125	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1090
8,888	Orléans (anciennes). . . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1125
3,333	— Dito. — (nouvelles). . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1110
150,000	— Dito — de 1852.	500	340	tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	315 ex-int.
3,887	Rouen (anciennes).	1000	1000	tout	4 %	1250	janv.-juill.	. . .	920
4,968	— Dito. — (nouvelles). .	1000	1000	tout	5 %	1250	juin-déc.	. . .	1070
15,000	Havre (anciennes).	1000	1000	tout	5 %	1250	mars.-sept.	. . .	1060
5,000	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	800	tout	6 %	1250	janv.-juill.	. . .	1230
2,775	Strasbourg à Bâle (anc.).	1000	1100	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1050
20,000	— Dito. — (nouvelles). . .	500	500	375	5 %	625	janv.-juill.	. . .	537 50 ex-int.
150,000	Nord.	500	335	tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	345 ex-int.
50 300	Paris à Strasbourg. . . .	500	500	375	5 %	650	juin.-déc.	. . .	531
80,000	Paris à Lyon.	1000	1050	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1165
8,000	Avignon.	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1120
60,000	Méditerranée.	500	535	375	5 %	625	avril.-oct.	. . .	525
	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv. juill.	. . .	327 50 ex-int.
15 036	Ouest.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1030
17,500	— Dito. —	1000	1150	375	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1030
1,819	Versailles (R. G.) (anc.). .	1000		tout	5 %	1000	janv.-juill.	. . .	1005
4,598	— Dito — (nouvelles). . .	1000	1250	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1055
7,219	Saint-Etienne à Lyon. . .	1000	1105	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1050
3,300	Montereau.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1010
2,000	Andrez. à Rouan 1er ord	500		tout	25	500	avril.-oct.	. . .	400 à 425
1,980	— Dito — 2e ordre. . . .	500		tout	néant.	500		. . .	300 à 320
	Dijon à Besançon	500		tout	25	625	avril.-oct.	. . .	530 532 50
794	Jonction Sambre à l'Oise	1000	1000	tout	50	1050	janv.-juill.	. . .	1030
	Mines de la Loire.	1000			5 %	1250	fev.-août.	. . .	1075
	— Dito — (nouvelles) . . .	1000						. . .	980
	Mines de Blanzy.	1000							
	Lits militaires.	1000			5 %			. . .	1000
1,200	Forges de l'Aveyron 1845.	1000	995	tout	4 ½ %	1000	janv.-juill.		
2,400	— Dito — 1848.	500	500	tout	5 ½ %	500	avril.-oct.	. . .	500
	Grand'Combe.							. . .	1065
319	Eaux d'Auteuil	1000	1000	tout	6 %	1000		. . .	1000
	Vieille-Montagne	500		tout				. . .	475

Chronique Industrielle.

La fusion projetée entre les huit principales administrations d'Omnibus de Paris, prend chaque jour un caractère plus sérieux, les conditions sont d'accord, il ne reste que quelques clauses peu importantes à régulariser.

— On peut considérer comme très prochaine l'exécution des travaux du Chemin de Fer de Lyon à Genève, entre Mirbel et Meximieux. Les administrations de la guerre et des travaux publics viennent de donner leur approbation au projet des travaux de cette section.

— Une Compagnie hollando-belge vient de demander la concession d'un Chemin de Fer de Liége à Maestricht par la rive droite de la Meuse.

— L'ouverture du Chemin de Fer de Vérone à Brescia, qui devait avoir lieu le 1er janvier 1854, se trouve retardée par suite d'un accident de force majeure. Les pluies torrentielles, tombées pendant onze

mois consécutifs, ont détaché des hauteurs situées entre Leonato et Dessenzano, d'énormes masses de terre qui sont tombées sur la voie ferrée, et en ont obstrué la majeure partie. On calcule qu'il faudra au moins six semaines ou deux mois pour déblayer le railway.

— On avait parlé de former une Société anglaise d'actionnaires pour l'établissement d'un Chemin de Fer de Hambourg à La Haye ; mais, pour l'exécution de ce projet, il fallait obtenir une concession du Gouvernement prussien, et cette concession a été refusée.

— Des lettres de Berlin mentionnent que le Roi de Prusse vient d'autoriser la prolongation du Chemin de Fer concédé, Cologne-Clèves, jusqu'à la frontière néerlandaise, dans la direction de Nimègues, et la construction d'une ligne nouvelle de Vierssen dans la direction de Venlo, le tout subordonné à la concession par le Gouvernement des Pays-Bas des sections de raccordement.

Société des Mines et Usines a Zinc de Pallières (*Gard*).

La Belgique et la Silésie sont restées jusqu'à présent en possession de fournir le zinc que consomment la France et l'Angleterre ; cependant, chez nous, plusieurs tentatives ont eu lieu dans plusieurs départements ; leur insuccès dérive bien moins de l'absence des minerais que de l'inexpérience de leur traitement et des conditions défavorables des Usines élevées pour cette fabrication. La chaîne des Pyrénées et celle des Cévennes renferment des gisements importants de blende et de calamine qui ont depuis longtemps fixé l'attention des hommes compétents, et il n'est pas douteux qu'avec le système de communications rapides de nos Chemins de Fer, les minerais, jusqu'ici abandonnés, ne viennent bientôt rentrer dans la consommation du pays.

Le département du Gard paraît appelé à ouvrir et développer cette nouvelle branche d'industrie ; une Compagnie solidement constituée, et disposant de ressources financières convenables, vient de s'organiser pour entreprendre le traitement de la calamine et des blendes, si abondamment répandues sur son sol, dans une localité où se trouve une grande abondance de houille et de terre réfractaire d'une excellente qualité pour cette fabrication : des routes commodes et bien entretenues, des communications rapides par les Chemins de Fer, permettent l'arrivée des matières premières et l'écoulement des produits, à des conditions telles qu'il serait difficile qu'une administration intelligente pût ne pas se placer immédiatement au même rang que les contrées les plus favorisées. Les études consciencieuses, faites par un ingénieur spécial dans ce genre de fabrication, et qui a dirigé des établissements analogues en Belgique, permettent d'espérer que la Société des Mines et Usines de Zinc

de Pallières pourra, avant peu, donner des résultats avantageux à ses actionnaires.

La Compagnie a pour objet :

1° L'exploitation des minerais de zinc, plomb, argent, cuivre, houille, et généralement de tous les minerais utiles existants dans les mines qui appartiennent ou appartiendront à ladite Société, à quelque titre que ce soit ;

2° La recherche et l'achat de ces divers minerais, l'obtention, l'acquisition ou le bail des concessions nécessaires pour les exploiter ;

3° La fabrication et le commerce des métaux, produits chimiques, et produits généralement quelconques résultant de l'exploitation de ces minerais ;

4° En un mot, toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement aux objets indiqués ci-dessus.

Toutes les opérations autres que celles spécifiées à l'article précédent sont formellement interdites à la Société.

Le capital social est fixé à la somme de 2 millions de francs, représenté par quatre mille actions de 500 fr. chacune. Néanmoins le capital social pourra être porté successivement à *quatre millions de francs*, si le développement des affaires de la Société l'exigeait. Le gérant, d'accord avec le Conseil de surveillance, fixerait l'époque et l'importance de cette nouvelle émission.

Les porteurs d'actions de la première émission auront droit par préférence, lors d'une nouvelle émission, à un nombre d'actions proportionnel à leur intérêt dans la Société.

Dans aucun cas, il ne pourra être procédé à l'accroissement du capital par voie d'appel de fonds aux actionnaires.

Le siége de la Société est fixé provisoirement à Montpellier, et, sur la demande du gérant, il pourra être transféré à Alais, Nimes, Marseille, Lyon ou Paris, après une décision conforme du Conseil de surveillance.

La durée de la Société est fixée à soixante ans, à partir du 28 septembre 1853.

Les actions sont au porteur. Elles sont signées par le gérant, et contresignées par deux membres du Conseil de surveillance, et détachées d'un registre à souche qui reste déposé au siége de la Société.

La raison sociale est : A.-B. SIMON et Comp.

La Société est administrée par M. Simon, seul gérant responsable.

Comme garantie de sa gestion, il déposera à la caisse sociale cent actions qui seront incessibles et insaisissables pendant toute la durée de sa gestion ; elles seront frappées d'un timbre spécial d'inaliénabilité.

Il y a un Conseil de surveillance composé de cinq membres, qui sont :

MM. C.-A. DE LA COSTE DU VIVIER, ancien Pair de France, officier de la Légion d'honneur ;

MM. Henry CAZALIS, Négociant, ancien Juge au Tribunal de commerce de Montpellier;

Jonas CAHN, Banquier, administrateur du Chemin de Fer de Bonn à Cologne (Prusse-Rhénane);

Léonce CURNIER, Député au Corps législatif, Président du Tribunal de commerce de Nîmes et du Conseil général du Gard;

Edouard RRICARD, rentier et ancien copropriétaire des Mines de Pallières.

Pour siéger dans l'assemblée générale, il faut posséder au moins dix actions, dont les titres doivent être déposés quinze jours au moins avant la réunion, au siége de la Société, ou à Paris, ou à Lyon, dans un lieu qui sera désigné.

CONDITIONS DU RACHAT DES ACTIONS DU CHEMIN DE FER DE STRASBOURG A BALE.

D'après les stipulations intervenues entre la Compagnie de Paris à Strasbourg et celle de Strasbourg à Bâle, pour la cession de ce dernier Chemin de Fer au réseau de l'Est, les actions du Chemin de Fer de Strasbourg à Bâle seront converties en obligations de la Compagnie de Paris à Strasbourg, de 500 fr. chacune, produisant un intérêt annuel de 25 fr., avec jouissance du 1er décembre 1853, et remboursables à 650 fr. dans une période de quatre-vingt-dix-neuf ans.

Quatre actions seront échangées contre trois de ces obligations. Chaque action recevra, en outre, comptant, au moment de l'échange, la somme de. . . . . Fr. 10 50

L'anticipation de jouissance, pour le mois de décembre 1853, sur les obligations remises en échange, équivaut à la valeur de. . 1 56

Ce qui forme un total de. . . . . . Fr. 12 06

L'action de Bâle rachetée valeur 1er janvier 1854, par une annuité de 18 fr. 75 c., représentée par un capital avec prime de 30 pour 0/0 au remboursement, soit. . . . . Fr. 487 50

Plus en espèces comptant.	Fr. 10 50	12 06
Et en anticipation de jouissance.	1 56	

Ensemble. . . . . . Fr. 499 56

Si la valeur des obligations reçues en échange est calculée au cours moyen de 550 fr., l'annuité de 18 fr. 75 c. représente. . . . . Fr. 412 50

Plus en espèces et en anticipation de jouissance comme ci-dessus 12 06

Ensemble. . . . . Fr. 424 56

Les deux cent trente actions de jouissance de la Compagnie de Strasbourg à Bâle, qui ont remplacé pareil nombre d'actions amorties par le tirage du 31 mars 1853, seront remboursées par la Compagnie de Paris à Strasbourg, à raison de 200 fr. par titre de jouissance.

Par ordre du Conseil :

Le secrétaire général,
A. Noblet.

Assemblées générales d'Actionnaires qui doivent avoir lieu du 5 au 12 Janvier 1854.

5 Janvier. — Entrepôt général des Graines et Farines de la Villette, 3, rue Laferrière, à midi.

5 Janvier. — Compagnie des Cinq Usines à Gaz du Nord, 186, rue du Faubourg-Saint-Martin, à dix heures précises du matin.

5 Janvier. — Compagnie du Flax-Coton, 42, rue Notre-Dame-des-Victoires, à Paris, à huit heures du soir.

9 Janvier. — Société des Forges de Châtillon et Commentry, 100, rue Richelieu, à Paris, à midi.

10 Janvier. — Canal de Jonction de la Sambre à l'Oise, 13, rue de Provence, à Paris, à midi précis.

10 Janvier. — Société anonyme des Mines et Fonderies d'Eschweiler, à Blankenberg-Stolberg, près Aix la-Chapelle (Prusse), à dix heures du matin.

10 Janvier. — Société du Théâtre-Historique, au foyer du Théâtre, à dix heures du matin.

Crédit Foncier de France.

Le Conseil d'administration du Crédit Foncier de France a, pendant le mois de décembre dernier, autorisé des prêts pour une somme de 3,350,800 fr. qui, avec ceux autorisés précédemment, porte la totalité des prêts à 41,506,600 fr.

Le Crédit Foncier de France a en outre avancé, pendant le mois de décembre, 337,500 fr. aux sociétés de Crédit Foncier de Marseille et de Nevers, ce qui porte à 1,052,400 fr. les avances faites à ces sociétés contre dépôt de grosses de contrats hypothécaires.

Il y a eu, pendant le mois de décembre, 8,137,200 fr. de demandes.

Société générale de Crédit mobilier.

Le Conseil d'administration a l'honneur de faire savoir à MM. les actionnaires que l'assemblée générale annuelle aura lieu le samedi 29 avril prochain, au domicile de la Société.

Aux termes des statuts, cette assemblée doit se composer exclusivement, en dehors des membres du Conseil, des quatre-vingts plus forts actionnaires qui se seront fait inscrire sur les registres de la Société, en déposant leurs actions dans la caisse sociale deux mois avant la confection de la liste, laquelle doit être arrêtée un mois avant le jour fixé pour la convocation.

En conséquence, ceux de MM. les actionnaires qui désirent faire partie de l'assemblée, sont invités à se faire inscrire et à déposer leurs titres, avant le 14 janvier courant, au domicile de la Société, tous les jours, de dix heures à quatre heures, place Vendôme, 15.

Les actions de la Société générale sont reçues en dépôt gratuitement.

La *Société générale de Crédit mobilier* a l'honneur de rappeler à MM. les souscripteurs des obligations de la Vieille-Montagne, que le dernier versement de 350 fr. par obligation est exigible du 2 au 10 janvier courant. Les bureaux de la Société sont ouverts tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi, place Vendôme, 15.

Société des Houillères de Commentry, des Forges et Fonderies de Fourchambault et Montluçon.

Dans notre précédent numéro (1) nous avons parlé de la nouvelle Société fondée pour l'exploitation des établissements du Creusot; aujourd'hui nous avons à signaler une autre Société également très-importante, qui a commencé le 1er janvier 1854, et aura, sauf sa transformation en Société anonyme, soixante ans de durée, qui expireront le 31 décembre 1913.

Les principaux fondateurs sont :

MM. Guillaume Boigues;
Rambourg, membre du Conseil général de l'Allier;
Jules Hochet, l'un des directeurs de la maison Boigues et Comp.;
Paul-Benoîst d'Azy, l'un des directeurs de la maison Boigues et Comp.;
Mony, directeur de la Houillère et du Chemin de Fer de Commentry.

(1) Du jeudi 29 décembre 1853.

Lesquels ont formé une Société collective et en commandite par action, sous la raison sociale : BOIGUES, RAMBOURG et COMP., ayant pour objet :

1° L'exploitation des Mines de houille et d'anthracite de Commentry et de Monvicq, arrondissement de Montluçon (Allier) ;

2° L'exploitation du Chemin de Fer de Commentry à Montluçon et de ses embranchements et prolongements, comme aussi de toutes autres voies de transport qui pourraient être utiles aux exploitations de la Société ;

3° L'exploitation des Usines de Fourchambault Montluçon, et de leurs diverses annexes, et des Mines et Usines qui pourraient être ultérieurement admises dans l'association par annexion, acquisition ou fermage, avec tous les développements que comportent ces établissements ;

4° L'acquisition, la vente, le transport et le commerce des diverses matières premières et matières fabriquées qui sont nécessaires aux Mines et Usines de la Société, ou qui en sont le produit ;

5° Et généralement tout ce qui peut se rattacher à l'exploitation des Mines et Usines de la Société.

La Société est collective à l'égard de MM. Boigues, Rambourg, J.-L. Hochet, Paul-Benoist d'Azy et Mony susnommés, gérants de la Société.

Elle est en commandite à l'égard des autres personnes qui ont comparu dans l'acte de Société.

Le siége de la Société est à Paris, rue des Minimes, 14.

Il a été apporté à ladite Société, savoir :

Par la Société Rambourg frères :

1° La concession de la Mine de houille et d'anthracite de Commentry (Allier) ;

2° La concession du Chemin de Fer de Commentry à Montluçon, tous ses prolongements ne faisant pas partie de la concession ;

3° Le château de Saint-Front, les logements d'employés et d'ouvriers ;

4° Les établissements des sœurs de charité, écoles, hospices, pharmacies, et l'établissement des frères des écoles chrétiennes ;

Le tout avec toutes circonstances et dépendances ;

Par la Société Boigues et Comp. :

5° L'Usine de Fourchambault, le château, la maison du directeur, les logements d'ouvriers, les maisons de boucher, de boulanger, l'église, le presbytère, le cimetière, la maison des frères et celle de l'école mutuelle ;

6° L'Usine de Torteron ;

7° Les Forges de Fournay et d'Aubigny ;

8° Les Hauts-Fourneaux et Fonderies de Feuillardes ;

9° Les Hauts-Fourneaux de la Guerche ;

10° Les biens formant la réserve dite du Berry ;

11° Les terrains à mine près Dun-le-Roy ou Chanteloup;
12° Les fours à coke existant à la Doa, près Saint-Etienne;
Avec toutes circonstances et dépendances;

Par la Société anonyme de Montluçon :

13° L'Usine de Montluçon située sur la rive droite du Cher;
14° La concession de la Mine de houille de Monvicq;
15° Un enclos dit de la Gaîté de Montluçon;
16° Les droits dans les communaux miniers de Dun-le-Roy;
17° La propriété du Marais et de ses minerais, près Dun-le-Roy;
Avec toutes circonstances et dépendances.

Il a en outre été apporté en société une somme de 5,500,000 fr., savoir :

Une somme de 3,400,000 fr. à fournir, tant en espèces qu'en matières premières ou fabriquées, marchandises et approvisionnements, à livrer au 1er janvier 1854, sur inventaire respectivement débattu et agréé entre les parties et les gérants, dans les proportions suivantes :

1° Les membres de la Société Boigues et Comp.	Fr. 2,500,000
2° Les membres de la Société anonyme de Montluçon. .	600,000
3° Les membres de la Société Rambourg frères.	300,000
Egalité.	Fr. 3,400,000

Une somme de 600,000 fr. pour toutes les augmentations et améliorations qui ont pu être faites dans les divers établissements depuis le 1er juillet 1853, dans la proportion suivante :

Pour MM. Boigues.	Fr. 400,000
Pour MM. Rambourg frères.	100,000
Et pour la Société de Montluçon.	100,000
Egalité.	Fr. 600,000

Et enfin, une somme de 1,500,000 fr. mise en société, savoir :

500,000 fr. par M. Jules Hochet;
500,000 fr. par M. Paul-Benoist d'Azy;
Et 500,000 fr. par M. Mony.

Cette somme a dû être versée par les susnommés à la caisse sociale, le 2 janvier 1854.

Le fonds social, consistant dans les apports ci-dessus constatés et autres qui pourraient être ultérieurement acceptés par la Société, est représenté par 50,000 parts ou actions au porteur, sans indication de capital fixe, et donnant droit chacune à 1/50 millième dans les biens et profits de la Société.

En représentation des apports dont est ci-dessus parlé, il a été attribué

aux personnes qui ont comparu audit acte, 44,100 actions, qu'elles doivent se répartir au prorata de leurs intérêts, tel qu'il doit être réglé entre elles.

Les 5,900 actions formant le complément des 50,000 actions représentatives du fonds social, doivent rester en réserve pour être appliquées par les gérants qui y ont été spécialement autorisés, soit à l'augmentation du fonds de roulement, soit à l'extension des établissements sociaux par des travaux neufs ou par des acquisitions, ou par l'annexion d'établissements de même nature.

Il a été dit qu'il pourrait être créé et émis par les gérants de nouvelles actions jusqu'à concurrence de 10,000, pour l'extension du capital social; les conditions et le taux de l'émission doivent être fixés par les gérants, sur l'avis conforme du Conseil de surveillance.

La Société est administrée par les gérants solidairement responsables, lesquels s'obligent à lui consacrer leurs soins et leur industrie.

Les gérants ont tous la signature sociale; ils agissent avec pleins pouvoirs et peuvent engager la Société, soit seuls, soit collectivement.

Ils ont, pour faire les affaires de l'association, tous les pouvoirs que la loi confère aux gérants d'une Société collective et en commandite, c'est-à-dire les pouvoirs les plus généraux et les plus étendus.

Chacun d'eux peut déléguer ses pouvoirs pour des cas spéciaux, mais avec l'assentiment de ses cogérants.

Les gérants ont enfin été autorisés à émettre au nom de la Société, mais avec affranchissement de toute obligation, soit sur leurs personnes, soit sur leurs biens propres, un emprunt représenté par 12,000 obligations.

Ces obligations porteront 50 fr. d'intérêt annuel et seront remboursables en cinquante ans et au capital de 1,250 fr.

Les gérants ont été autorisés à émettre immédiatement une première série de ces obligations, au nombre de 8,000, à un taux qui ne pourra pas être inférieur à 1,000 fr. par obligation.

Jacques Bresson.

ANNONCES du Cours Général.

CHEMIN DE FER DE STRASBOURG A BALE.

Le Conseil d'administration a l'honneur d'informer MM. les actionnaires, qu'aux termes de l'article 34 des statuts, une assemblée générale extraordinaire est convoquée pour le mercredi 25 janvier 1854, à trois heures après-midi, salle Herz, rue de la Victoire, 48, à l'effet de délibérer :

« Sur la ratification à donner à la convention ayant pour objet la fusion de la Compagnie du Chemin de Fer de Strasbourg à Bâle et à Wissembourg avec la Compagnie du Chemin de Fer de Paris à Strasbourg; ladite convention conclue en vertu des nouvelles autorisations statutaires consacrées par décret du 17 août 1853; enfin sur toutes les mesures conséquences de la fusion. »

MM. les actionnaires, porteurs d'au moins 20 actions, qui désireraient assister à cette assemblée, devront produire au siége social, rue Richelieu, 62, à Paris, les titres de leurs actions, deux jours au moins avant la réunion, c'est-à-dire le 23 janvier. La production des titres pourra avoir lieu à partir du 8 janvier, de dix heures à deux heures.

Par ordre du Conseil :

Le secrétaire général,
A. NOBLET.

CHEMIN DE FER DE ROUEN AU HAVRE.

MM. les porteurs d'obligations de l'emprunt de 5 millions de francs, contracté par la Compagnie, le 1er octobre 1848, sont prévenus que les Obligations portant les numéros 3,601, 3,545, 3,669, 3,779, 3,687, désignés par le sort au tirage du 30 décembre 1853, seront remboursées à raison de 1,250 fr. chacune, au siége de la Compagnie, rue d'Amsterdam, 11, à Paris, à partir du 2 janvier 1854.

Par ordre du Conseil :

Le chef de l'exploitation,
G. DE LAPEYRIÈRE.

HOUILLÈRES, FORGES, FONDERIES ET ATELIERS DE CONSTRUCTION DU CREUSOT,

Société en commandite Schneider et Comp. — MM les actionnaires sont prévenus que l'assemblée générale annuelle aura lieu le 21 janvier, à deux heures de l'après-midi, au siége de la Société, rue de Provence, 68, à Paris.

Conformément à l'article 20 des statuts sociaux, les actionnaires porteurs de vingt actions au moins ont droit d'assister à l'assemblée générale : le dépôt des actions devra être effectué avant le 18 janvier, soit à Paris, au siége de la Société, soit à Lyon, chez MM. Ve Morin, Pons et Morin, ou chez MM. P. Galline et Comp. Il sera délivré en échange une carte d'admission nominative.

CHEMIN DE FER DE PARIS A CAEN ET CHERBOURG.

MM. les actionnaires sont prévenus qu'à dater du 8 janvier prochain, la somme de 2 fr. par action, montant des intérêts du semestre du 1er juillet au 31 novembre 1853, sera payée à la caisse de la Compagnie, rue d'Amsterdam, 11, de dix heures à trois heures.

MM. les actionnaires sont également prévenus que, conformément à l'article 14 des statuts, il est fait sur le capital social un appel de 150 fr. par action, qui devront être versés à la caisse de la Compagnie au 20 février 1854.

Aux termes de l'article 8 des statuts, les actions nominatives seront, après ce versement, échangées contre des titres définitifs au porteur.

A partir du 20 février prochain, à défaut de versement, l'intérêt sera dû, pour chaque jour de retard, à raison de 5 pour 0/0 par an.

Le présid. du Conseil d'administration,
Comte P. DE CHASSELOUP-LAUBAT.

CHEMIN DE FER DE LYON A LA MÉDITERRANÉE.

Emprunt de 30 millions de l'ancienne Compagnie du Chemin de Fer de Marseille à Avignon. — La Liste, par ordre numérique, des 434 Obligations sorties au tirage du 24 décembre, est mise à la disposition des intéressés dans les bureaux de la Compagnie, à Paris, Lyon et Marseille.

COMPTOIR INDUSTRIEL,

J. PATON ET Cie, 6, boulevard des Italiens.

MM. J. Paton et Comp. ont l'honneur de prévenir les actionnaires du Comptoir industriel, qu'à partir du 1er janvier prochain, il leur sera payé, au siége de la Société, 6, boulevard des Italiens, 4 fr. 35 c. pour les intérêts et le solde du dividende de l'exercice de 1852 à 1853.

DAMES RÉUNIES.

MM. les actionnaires sont convoqués, au siége de la Société, en assemblée générale annuelle, le 16 janvier 1854, à deux heures.

COMPAGNIE DU GAZ PROVENÇAL.

Le gérant de la Compagnie du Gaz Provençal a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires qu'une réunion extraordinaire aura lieu à Marseille, le 8 janvier prochain, au siége de la Société, en vertu de l'article 27 des statuts.

CHEMIN DE FER DE LYON A LA MÉDITERRANÉE.

Emprunt de TRENTE MILLIONS *émis par l'ancienne Compagnie du Chemin de Fer de Marseille à Avignon, garanti par l'Etat.*

LISTE AUTHENTIQUE, par ordre numérique, des 434 Obligations sorties au quatrième tirage, qui a eu lieu le 24 Décembre 1853.

86	3069	5434	8805	11324	14381	17089	19367	21802	24191	27126
104	3127	5443	8807	11375	14396	17236	19517	21850	24236	27182
120	3143	5545	9074	11478	14443	17251	19611	21910	24237	27385
364	3256	5554	9085	11508	14580	17486	19633	22069	24357	27393
401	3289	5565	9114	11582	14666	17506	19674	22228	24610	27505
415	3303	5927	9127	11763	14706	17517	19686	22274	24627	27536
550	3311	5986	9128	11820	14799	17522	19803	22365	24841	27792
612	3343	6081	9172	12052	14928	17542	19806	22493	24910	27915
823	3393	6133	9276	12100	15013	17575	19840	22533	24912	27933
879	3639	6153	9311	12108	15041	17595	19861	22537	24974	27988
1012	3641	6173	9334	12137	15131	17620	20040	22587	25101	27991
1041	3662	6376	9499	12212	15231	17632	20142	22646	25141	28023
1087	3675	6558	9553	12277	15249	17735	20204	22652	25153	28042
1180	3680	6576	9603	12313	15340	17746	20331	22723	25158	28184
1210	3717	6599	9682	12442	15341	17759	20428	22729	25216	28580
1262	3734	6610	9753	12473	15365	17782	20430	22825	25225	28582
1318	3781	6827	9895	12510	15487	17819	20432	22857	25292	28608
1384	3794	6830	9938	12643	15498	17894	20458	22893	25339	28680
1404	3822	6900	9980	12740	15570	17924	20505	22990	25355	28715
1464	4036	6905	10002	12743	15624	18025	20519	23070	25419	28718
1471	4218	7079	10064	12752	15644	18045	20596	23072	25486	28789
1617	4314	7386	10078	12767	15647	18110	20597	23196	25715	28880
1627	4393	7389	10118	12813	15690	18138	20695	23349	25747	28922
1689	4395	7435	10211	13056	15733	18217	20748	23351	25760	28923
1757	4431	7476	10257	13234	15737	18331	20875	23360	25881	28955
1809	4559	7650	10323	13442	15755	18365	21145	23419	25889	29137
1874	4574	7751	10496	13463	15778	18403	21163	23451	25908	29294
2086	4581	7767	10593	13474	15789	18425	21228	23614	25972	29343
2121	4623	7831	10620	13565	15831	18674	21314	23807	26007	29379
2182	4750	7900	10630	13586	15889	18760	21522	23834	26018	29529
2320	4778	8017	10909	13709	15997	18976	21537	23871	26107	29762
2413	4808	8056	10913	13743	16146	19071	21543	23904	26131	29767
2488	4881	8213	10951	13760	16244	19083	21588	23913	26211	29824
2577	4974	8258	10954	14077	16320	19189	21613	23935	26499	30000
2607	5039	8300	10970	14079	16337	19210	21624	23938	26747	
2663	5123	8514	10983	14113	16530	19240	21630	23940	26770	
2727	5306	8533	10994	14154	16543	19277	21636	23974	26813	
2754	5329	8587	11131	14273	16626	19302	21667	24021	26871	
2900	5355	8602	11192	14289	16671	19321	21690	24162	27010	
2933	5413	8617	11286	14342	16754	19365	21758	24174	27122	

Le remboursement des Obligations sorties au tirage du 24 décembre 1853, s'effectuera, à dater du 2 janvier 1854, dans les bureaux de la Compagnie :

A PARIS, rue Laffitte, 23;

A LYON, place de la Boucherie-des-Terreaux, 2;

A MARSEILLE, à la Gare.

COMPAGNIE DU CHARBON ARDENT.

Les intérêts du premier semestre, à six pour cent l'an, sont payables, sur la présentation des titres d'actions, de dix heures à deux heures, à la Caisse de M. Jacques Bresson, Négociant, 31, place de la Bourse, à Paris.

ACTIONS PERDUES.

Il a été perdu les actions ci-après, savoir :

1° Vingt-cinq Actions de la Compagnie générale des Eaux de France, numérotées :

De 2471 à 2475, — et de 7131 à 7150;

2° Trente Actions de la Compagnie Bourbonnaise d'Eclairage minéral (concession de la Sarcellière), numérotées :

De 501 à 530.

Opposition a été formée aux siéges des Sociétés et au syndicat des agents de change.

ACTIONS PERDUES.

M. Massol-d'André, avocat à Marseille, propriétaire de vingt actions nominatives de la Société originaire des mines de Ténès (concessions de l'Oued Allelah), portant les anciens numéros d'ordre 1431 à 1450, a adressé au gérant de la Compagnie, à la date du 25 novembre dernier, une demande tendant à ce que de nouveaux titres lui soient délivrés en remplacement des susdites actions, qu'il considère comme perdues ou adirées. Le présent avis est donné en conformité de l'article 29 des statuts.

VENTE D'UNE MINE DE HOUILLE.

Etude de Me Rocher, avoué à Fontenay-le-Comte (Vendée).

Vente, par suite de surenchère, sur licitation, de la Mine de houille d'Epagne (Vendée), ayant une étendue superficielle de 4 kilomètres carrés (36 hectares), située dans l'arrondissement de Fontenay-le-Comte (Vendée).

Sur la mise à prix de 119,583 fr. 34 c.

L'adjudication aura lieu le mercredi 8 février 1854, onze heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal civil de Fontenay-le-comte.

Le cahier des charges, pour l'adjudication, est déposé au greffe du Tribunal.

TIRAGES DU 31 JANVIER 1854.

QUATRE-CANAUX.

Série 31. — Nos 1 à 261, 313 à 500.
Série 111. — En entier.
Série 117. — Le restant.

TROIS-CANAUX.

Série 36. — Nos 21 à 85.
Série 39. — Le restant.
Série 89. — Le restant.

CANAL DE BOURGOGNE.

Série 32. — Nos 1 à 205, 365 à 544.

CANAL D'ARLES A BOUC.

Lettre F. — Le restant.
Lettre C. — Nos 157 à 191.

RECETTES DES CHEMINS DE FER.

DÉSIGNATIONS.	DATES.	VOYAGEURS.	MARCHANDISES.	DERNIÈRE SEMAINE de 1854.	DERNIÈRE SEMAINE de 1853.	RECETTES TOTALES de 1854.	RECETTES TOTALES de 1853.
Nord	15 au 21 janv.	216,653	426,807	643,460	560,216	1,785,120	1,654,198
Rouen	15 au 21 janv.	65,832	146,870	212,702	160,512	»	»
Havre	15 au 21 janv.	24,378	82,025	106,403	69,890	»	»
Orléans avec ses prolongements	15 au 21 janv.	223,575	477,944	701,519	539,106	1,983,860	1,576,366
Est (ancien)	15 au 21 janv.	152,762	330,542	483,304	339,242	1,198,683	»
Bâle	9 au 15 janv.	19,370	31,869	51,239	47,463	93,965	100,539
Montereau	15 au 21 janv.	9,041	16,212	25,253	»	72,061	»
Lyon	15 au 21 janv.	144,825	196,852	341,677	308,760	568,914	702,072
Marseille		»	»	»	»	»	»
Ouest	16 au 22 janv.	»	»	100,983	84,124	316,410	286,622
Andréz. à Roanne	18 au 24 déc.	3,862	22,684	27,547	19,885	»	»

Paris.—Typ. PENAUD frères, 10, Faub.-Montmartre.

N° 5.] JEUDI 2 FÉVRIER 1854 (à midi). [21[me] Année.

COURS GÉNÉRAL DES ACTIONS
des Entreprises Industrielles et Commerciales

ORGANE DES INTÉRÊTS DES CAPITALISTES, DES CHEMINS DE FER, DES MINES, USINES, ASSURANCES, BANQUES FONCIÈRES, ETC.

Fondé et publié par Jacques Bresson.

Bureaux, Administration et Rédaction, n° 31, place de la Bourse, à Paris.

Ce Cours paraît tous les jeudis. — L'abonnement au Cours Général des Actions **SEUL** *est fixé à* **7** *fr. par an pour Paris;* **8** *fr. pour les Départements;* **10** *fr. pour l'Etranger.*

Les Abonnements doivent toujours dater du 1er du mois.

A LONDRES, s'adresser chez ALEXANDRE DELIZY, 1, Norfolk Street, Strand.

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Banques et Comptoirs.						
113,350	Banque de France	1000	tout	154	janv.-juill.		2670
2,100	Banque de l'Algérie	500	tout	30 65	mai.–nov.		525
40,000	Comptoir national	500	tout	31 25	janv.-juill.		530
50,000	Crédit foncier de France	500	250				507 50
100,000	— Dito. — Obligations	1000	200				922 50
120,000	Société générale du Crédit mobilier.	500	tout				625
30,830	Société Générale de Bruxelles	1058	tout	109 90			1700
	Banque de Darmstadt	537 50	215				475
	Sous-Comptoirs.						
40,000	Des Chemins de fer	100	tout	4 ½	semestriel.		
	Des Denrées coloniales	100	tout				
	Des Métaux	100	tout				
3,382	Des Bâtiments	100	tout	6 %	avril.–octob.		90
	Caisses particulières.						
2,000	Bouron et Comp.	500	tout				540
	Béchet, Dethomas et Comp.	500	tout	63			480
	Cusin, Legendre et Comp.	1000	tout				
	Lehideux et Comp.	1000	tout				
12,000	Leroy de Cuabrol et Comp.	1000	tout	80	janv. ay. juil.		1170
12,000	Caisse Lécuyer et Comp	500		48 65			600
1,000	Nu-Propriétaires	5000	tout		juin.–déc.		6550
40,000	Comptoir industriel Paton et Comp.	25	tout			37f 50	
	Parisienne (Société immobilière)	500	125				
	— Dito — — dito —	100	25				
	Comptoir Bonnard	100	25				108 75
	Assurances (incendie).						
2,000	Nationale	5000	1/5	550	janv.-avril.		142 % b.
400	Générale	5000					35,500
2,000	Union	5000	1/5				57 % b.
4,000	Phénix	1000	tout	170	avril.–octob.		3300
	Soleil (nominatif)	6000	1/6				82 % b.
	— Dito. — (au porteur)	1000	tout				82 % b.
2,000	France	5000	1/5				35 % b.
1,000	Urbaine	5000	1/5	100	avril.		72 % b.
2,000	Providence	2500	1/5	47	avril.		26 % b.
	Confiance	5000					5 % b.
	Palladium	1000					
3,000	Paternelle	1000	250	10			pair.
	Assurances (maritimes).						
400	Générale	12,500					45 % b.
1,200	Lloyd Français	5000	1/5				17 % b.
300	Sécurité	5000	1/5		févr.–juill.		29 % b.
200	Océan	5000	1/5		janv.-juill.		25 % b.
600	Chambre d'Assurances	5000	1/5				22 % b.
400	Mélusine						16 % b.
200	Sauvégarde	5000	1/5	115	janv.-juill.		12 ½ % b.
	Union des Ports (nominatif)						13 % b.
	— Dito. — (au porteur)						

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME Versée par Action.	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Assurances (Vie).						
3,000	Nationale	5000	1/5			. . .	16 % b.
400	Générale	7500				. . .	65 % b.
2,400	Union	5000	1/5			. . .	7 % b.
	Phénix	5000				. . .	2 ½ % p. ex-d.
8,000	Caisse paternelle	500	100	5		. . .	pair.
	Ponts.						
	Annuités Vieux-Ponts					1050	
	— Dito. — Nouveaux-Ponts					231 25	
	— Dito. — du Carrousel						
	— Dito. — de la Réforme					590	
3,000	Ponts réunis (anciens)	1000	tout	5 ½	mai.-nov.	1050	
	Canaux.						
	Languedoc et du Midi						
	Aire à la Bassée	5000	tout	580		. . .	7500
3,036	Arles à Bouc	1000	tout				
	Beaucaire	5000	tout				
17,466	Bourgogne	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	1015
39,214	Quatre canaux	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	1172 50
	Scarpe inférieure	1000	tout			. . .	1500
6,000	Sambre canalisée	500	tout	100			1500
	Jonction de la Sambre à l'Oise	1000	tout	50			800
12,994	Trois canaux	1000	tout	50	avril.-octob.		
1,500	Eaux d'Auteuil et de Neuilly	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	900
	Canalisation de l'Ebre	400	200			425	
	Chemins de fer.						
54,000	Saint-Germain (Titres nouveaux)	1/54000	tout	31 25	avril.-juill.	. . .	707 50
300,000	Orléans	500	tout	48 50	avril.-octob.	. . .	1120
72,000	Paris à Rouen	500	tout	50	août.-févr.	. . .	987 50
40,000	Rouen au Hâvre	500	tout	22 50		. . .	475
84,000	Strasbourg à Bâle	350	libéré.	14	avril.	. . .	370
400,000	Nord	400	tout	41 50	janv.-juill.	. . .	805
250,000	Paris à Strasbourg	500	tout	33	mai.-nov.	. . .	758 75
240,000	Paris à Lyon	500	250	5 %	janv.-juill.	. . .	862 50
80,000	Lyon à la Méditerranée	500	300	4 %	avril.-octob.	. . .	705
134,000	Midi	500	250	4 %		. . .	575
70,000	Ouest	500	250			. . .	622 50
32,000	Saint-Dizier à Gray	500	250	4 %	janv.-juill.	570	
60,000	Caen à Cherbourg	500	100	5 %	janv.-juill.	. . .	525
33,200	Dijon à Besançon	500	350	5 %	janv.-juill.	. . .	555
	Grand Central de France	500	200			. . .	482 50
20,000	Versailles (rive gauche)	500	tout	15	janv.-juill.	. . .	330
40,000	Montereau à Troyes	500	tout	néant.		. . .	495
36,000	Dieppe et Fécamp	500	400	9 30	avril.	. . .	325
36,000	Béziers à Graissessac	500	200	4 %		. . .	
10,000	Bordeaux à la Teste	500	tout	néant.		. . .	250
3,300	Provins aux Ormes	500					
6,000	Paris à Sceaux	500	tout	néant.		. . .	185
	Saint-Étienne à Lyon	5000	tout	637		. . .	12,800
	— Dito — industrielle			2406		. . .	47,800
12,000	Andrézieux à Roanne	1/12000	tout	néant.		. . .	320
	Lyon à Genève	500	200			. . .	490
9,400	Anvers à Gand	500	tout	27 50	mars.	. . .	520
	Anvers à Rotterdam	250		5 %			
	Charleroi à Erquelinnes	500				. . .	300
12,500	Naples à Nocera	1000	tout	40	févr.-août.	. . .	600
40,000	Centre de l'Italie	1000	100	5 %	avril.-octob.		
	Ouest Suisse						
72,000	Central Suisse	500	100	4 %		. . .	435
	Sarde, Victor-Emmanuel	500	100			. . .	460

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTERÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Messageries et Voitures.						
	Messageries impériales.	10000				40,000	
	Messageries Caillard et Comp.	1000					
	Voitures du Chemin de Fer.	500	250	20	février.		
4,652	Compagnie gén. des voitures de place.	500	tout	72		. . .	650
	Désirées.	500	tout			. . .	550
	Favorites.	800	tout	150	janv.-juill.	. . .	1710
	Hirondelles.	1000					
	Lutéciennes.	500	tout	72	trimestriel.	. . .	650
	Omnibus.	1000				. . .	1900
	Orléanaises.	1000				. . .	750
	Sylphides.	500				. . .	550
	Tricycles.	800				. . .	510
	Gondoles Parisiennes.	80				160	
	Batignolaises	1000				640	
	Charbonnages.						
	Anzin.	280e					
	Azincourt (Nord).	1500e				. . .	800
25,000	Blanzy (Saône-et-Loire).	500	tout	5 %		. . .	550 600
8,000	Brassac.	1/8000	tout		octobre.	. . .	335
	Chazotte.					. . .	510
24,000	Grand'Combe	1/24000			j. 1er jan.1853	. . .	520
	La Haute-Loire (ancienne).	500				. . .	250
72,315	La Loire (Compagnie Générale). . . .	1/72315	tout	34	avril.-octob.	. . .	475
	Long-Pendu (Saône-et-Loire).	500					
440	Montchanin (Saône-et-Loire).	5000	tout				
	Touches (Des).	500					
1,850	Layon et Loire	1/1850	tout	29	juin.		
12,000	Mayenne et Sarthe.	1/12000	tout			. . .	747 50
30,000	Charbonnages belges.	500	tout			. . .	320
	Centre du Flenu.	1000	tout			. . .	170
	Pont-de-Loup (Sud).	1000	tout	20		240	
	Bonnet et Veine, à Mouches (Act. pr.).	1000				. . .	620
	— Dito. — (non priv.)					. . .	210
	Asphaltes.						
	Bastennes (Landes).	1000	tout	40	janv.-juill.	400	
	Tuyaux Chameroy.	500					
	Obligations Chameroy.	100				. . .	90
	Galvanisation du fer	500	tout	30		. . .	450
	Zinc et Plomb.						
65,000	Vieille-Montagne (10e d'action) . . .	200	tout		novembre.	. . .	480
	Corphalie.	1000				. . .	1350
3,000	Nouvelle-Montagne.	1000	tout	75	annuel.	. . .	1200
	Stolberg.	750					
5,000	Eschweiler (Prusse).	750	tout	80		. . .	750
6,000	San-Fernando (Espagne).	260	tout	6 %	trimestriel.	. . .	265
50,000	Silésie.	375	tout			. . .	375
4,800	Westerwald et du Rhin.	375	tout		j. janv. 1854.	. . .	375 ex-div.
	Cuivre.						
30,000	Mines de Ténez.	100	tout	4 %	janv.maijuil.	. . .	92 50
60,000	Mouzaïas (Algérie).	100	tout	néant.		. . .	44
	Valdiblora et Rora.	100	25			130	
	Fermière de Caronte.	100	50			102 50	

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Gaz.						
2,500	Compagnie anglaise.	2500	tout	425	janv.-juill.	. . .	4900
24,000	Compagnie française.	500	tout	75	mars.-sept.	. . .	900
	Compagnie parisienne.	1000	tout			1275	
	Société Lacarrière.	2000	tout				
	— Dito.	500	tout			. . .	950
2,400	Belleville.	500	tout		juin.–déc.		1210
	— Dito. — (non libéré).	500					
5,000	De l'Ouest.	500	tout	47 50		. . .	765
800	De l'Est.	500	tout				
6,000	Du Nord.	500	tout	40		. . .	625
500	Boulogne, Sèvres, etc.	1000					
1,000	Versailles.	500	tout	35		. . .	575
	Saint-Germain-en-Laye.						
1,300	Gaz d'Amiens (Comp. Française). . .	500	tout	25		. . .	460
	Cherbourg					. . .	70
2,500	Compagnie centrale, Dieppe, Alger, Chartres, Nice, etc. (8 villes)	500	tout	35	juill.-déc.		
	Calais.	1000	tout	20	février.	. . .	312 50
	Forges, Fonderies.						
	Alais (Gard).	3000				. . .	1750
	Bessège.					605	
28,000	Creusot (Saône-et-Loire).	500	tout				
	D'Allevard.					6200	
2,400	Decazeville (Aveyron).	3000	tout	250	juin.-sept.	. . .	4600
	De la Loire et de l'Ardèche.	1/800e				. . .	4200
	De l'Horme.					. . .	980
	Maubeuge (Nord).	500				. . .	500
	Herserange (Moselle).	500				. . .	310
25,000	Châtillon et Commentry	1000	tout	39	janvier.	. . .	1100
5,000	Forges de la Basse-Indre	500	tout	55	avril.-oct.	. . .	527 50
	L'espérance (Belgique).	1000				. . .	980
	Mouceaux (Belgique).	1000				. . .	1790
	Providence (Belgique)	1000	tout	125		. . .	1050
	Papeteries.						
800	Echarcon.	1000	tout	80	jouiss. janv.	. . .	1000
	Essonne.	1000	tout				
6,000	Manufacture de Papiers d'Alger. . . .	100	tout			. . .	105
	Journaux, Imprimeries.						
108	Le Droit, journal des Tribunaux . . .	2500	tout	350		. . .	3000
5,000	Imprimerie Dubuisson et Comp. . . .	100	tout			. . .	100
	Filatures.						
	Cohin.	500				. . .	620
	Lin Maberly.	500				. . .	780
	Filature Rouennaise.	500	tout	25		. . .	430
	Gamaches.	500	250			490	
1,400	Société Lainière (Actiou de capital).	500	tout				
4,200	— Dito. — (Action de jouissance). . .						
	Flax-Coton	50	tout				
	Divers.						
200,000	Docks–Napoléon.	250	125			. . .	202
	Glaces de Saint-Gobain.		tout	1700	janv.-déc.	32,400	
	Glaces de Saint-Quirin.						
	Glaces de Montluçon.	500			annuel.	. . .	410
	Glaces d'Oignies.	1000	tout	5 %		. . .	1550
20,000	Glaces d'Aix-la-Chapelle.	375	tout			. . .	425
14,000	Cail (constructeurs).	500	tout	67	mars.-sept.	. .	685
	Etablissement Cavé	250	125				
	Grilles-mobiles-Fumivores.	1000				1010	
	Moulins de Packham.	1000				850	
	Télégraphe électrique sous-marin entre la France et l'Angleterre.	25	tout	1 65		. . .	25
10,000	Acier et Limes de Milourd (Nord). . .	100	50	7 %	juill.-déc.		
	Palais de l'Industrie, 4 % gar. p. l'Etat.	100	tout	4 %		. . .	105
19,200	Comp. gén. de Vidanges, Richer et Ce.	500	tout	8 3/5	2 fois par an.		
2,000	Paquebots à Hélice Bordelais.	500	125				
3,200	Société Ch. Christofle et Comp. . . .	500	tout	90	4 fois par an.	. . .	915
16,000	Sucreries de la Scarpe	250					
10,000	Sucrerie Herbet et Comp.	500	375				
10,000	Compagnie Impériale de Bateaux . .	500	375			. . .	400
1,250	Pépinière de la Plissonnière	400	100	5 %		. . .	400

NOMBRE des Obligations.	DÉSIGNATION DES OBLIGATIONS.	VALEUR nominale.	PRIX d'émission.	SOMME versée par Obligation.	INTÉRÊTS par An.	SOMME des remboursements.	INTÉRÊTS payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Obligations.								
	St-Germain (anciennes). .	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1175
	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1125	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1025
8,888	Orléans (anciennes). . . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1070
3,333	— Dito. — (nouvelles). . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1080
150,000	— Dito. — de 1852.	500	340	tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	310
3,887	Rouen (anciennes).	1000	1000	tout	4 %	1250	janv.-juill.	. . .	890
4,968	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1000	tout	5 %	1250	juin.-déc.	. . .	1060
15,000	Havre (anciennes).	1000	1000	tout	5 %	1250	mars.-sept.	. . .	1050
5,000	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	800	tout	6 %	1250	janv.-juill.	. . .	1200
2,775	Strasbourg à Bâle (anc.).	1000	1100	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1050
20,000	— Dito. — (nouvelles). . .	500	500	tout	5 %	625	janv.-juill.	. . .	495
150,000	Nord.	500	335	tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	320
50.300	Paris à Strasbourg. . . .	500	500	tout	5 %	650	juin.-déc.	. . .	5[illegible]0
80,000	Paris à Lyon.	1000	1050	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1010 **1005**
8,000	Avignon.	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1120
60,000	Méditerranée.	500	535	375	5 %	625	avril.-oct.	. . .	500
	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv.-juill	. . .	300
15.036	Ouest.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	975
17,500	— Dito. —	1000	1050	750	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	990
1,819	Versailles (R. D.) (anc.). .	1000		tout	5 %	1000	janv.-juill.	. . .	950
4,598	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1250	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1040
7,219	Saint-Etienne à Lyon. . .	1000	1105	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1050
3,300	Montereau.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	990
2,000	Andrez. à Rouan. 1er ord.	500		tout	25	500	avril -oct.	. . .	400 à 425
1,980	— Dito. — 2e ordre. . . .	500		tout	néant.	500		. . .	300 à 320
	Dijon à Besançon	500		tout	25	625	avril.-oct.	. . .	505
794	Jonction Sambre à l'Oise	1000	1000	tout	50	1050	janv.-juill.	. . .	1030
	Mines de la Loire.	1000			5 %	1250	fév.-août.	. . .	1075
	— Dito — (nouvelles) . . .	1000						. . .	980
	Mines de Blanzy.	1000							
	Lits militaires.	1000			5 %			. . .	1000
1,200	Forges de l'Aveyron 1845.	1000	995	tout	4 ½ %	1000	janv.-juill.		
2,400	— Dito — 1848.	500	500	tout	5 ½ %	500	avril.-oct.	. . .	500
	Grand'Combe.							. . .	985
319	Eaux d'Auteuil	1000	1000	tout	6 %	1000		. . .	1000
	Vieille-Montagne	500		tout				. . .	445

Chronique Industrielle.

Le 20 février a eu lieu une assemblée générale extraordinaire de tous les actionnaires de l'entreprise générale des Omnibus. Le Gérant, M. Moreau Chaslon, a donné, dans les plus grands détails, la situation des négociations entamées avec l'administration municipale, pour la fusion des huit grandes entreprises de Voitures-Omnibus ; il en résulte que toutes les démarches possibles ont été faites pour arriver à une conclusion favorable aux actionnaires des Sociétés actuelles, en présence d'offres faites par une Compagnie rivale ; on attend la décision de l'autorité supérieure, sur les propositions faites concurremment par les deux Sociétés.

— Le bruit s'est répandu, et nous croyons pouvoir le confirmer, que le 14 février courant, un traité provisoire a été conclu entre les concessionnaires actuels des Docks-Napoléon, MM. Cusin Legendre et Duchêne de Vère, et des capitalistes anglais, pour l'achèvement et l'exploitation de ces vastes établissements. Ce traité va être soumis très-prochainement à l'approbation des

actionnaires délibérant en assemblée générale; la nouvelle combinaison amènerait la libération des actions à 125 fr., et des changements tellement importants, qu'il y aura lieu à reviser la plupart des articles du projet d'acte de Société qui avait été présenté à l'approbation du Gouvernement.

— Nous apprenons que les anciens Hauts-Fourneaux de Ruffec ont été achetés par des capitalistes qui se proposent d'en augmenter le nombre, avec diverses autres annexes, et ont constitué une nouvelle Société, au capital de 2 millions, divisés en 20,000 actions de 100 fr. chacune, sous la dénomination de : *Compagnie des Mines, Forges et Hauts-Fourneaux de la Charente.* Nous reviendrons sur cette importante entreprise qui est en pleine exploitation, et dont les membres du Conseil de surveillance sont de hauts personnages.

— La Société des Mines, Forges et Hauts-Fourneaux d'Herserange et Moulaine vient de réunir à sa grande exploitation les *Forges de Saint-Nicolas*, qui sont les plus importantes du département des Ardennes.

Les Forges de Saint-Nicolas ont quatre hauts-fourneaux, une fabrique de roues pour wagons, des laminoirs à fer et à tôles, des forges au bois et à la houille, une fabrique d'armes de guerre, une clouterie mécanique, etc. Différentes Expositions de l'industrie attestent la bonne et belle qualité des produits de ces établissements. En 1844, les Forges de Saint-Nicolas ont obtenu la médaille d'argent; en 1854, la médaille d'or, et à l'Exposition universerselle de Londres, la grande médaille pour la métallurgie.

La Société d'Herserange dispose donc des produits de seize hauts-fonrneaux, et malgré cette énorme production, il lui est encore difficile de satisfaire en temps utile aux besoins des Compagnies de Chemins de Fer, avec lesquels elle a des engagements qui lui assurent des travaux pour plusieurs années.

— De tous les Chemins de Fer de France, celui de Saint-Germain est celui qui a le plus produit, kilométriquement parlant; en 1853, chaque kilomètre de ce petit Chemin a produit, de revenu brut, 102,835 fr. C'est le Chemin de Thann qui a produit le moins, 6,153 fr.

— Dans ce siècle, presque chaque jour est marqué par la conquête d'un nouveau débouché pour les produits de la métallurgie : aujourd'hui, nous avons à citer le projet d'un gymnase dont les appareils doivent être en acier; on en verra la réalisation sous peu à Paris.

— On a découvert à Houdain (Nord), canton de Bavai, un filon de minerai de fer qui n'a pas moins de 4,000 mètres de longueur, sur 2,000 mètres de largeur et 4 mètres d'épaisseur. Quatre-vingts ouvriers sont actuellement employés aux travaux d'extraction.

— Des correspondances de Rouen annoncent que M. l'ingénieur en chef

Beaulieu a été autorisé à se charger des études de rectification au projet du Chemin de Fer de Rouen à Saint-Quentin, par Amiens et Ham, et subsidiairement de l'étude de la variante d'Amiens à Ham, par le plateau de Santerre.

— Les travaux du Chemin de Fer de Caen à Cherbourg sont entrepris aux abords de la ville de Valognes sur une longueur totale de 6,700 mètres. L'administration a accordé pour ces travaux un crédit de 660,000 fr., sur lequel doivent être aussi imputées les indemnités de terrain.

— L'activité déployée par la Compagnie du Chemin de Bayonne à Bordeaux, est si grande, que l'on espère pouvoir livrer la voie à la circulation au mois de juin prochain. Avant peu les travaux seront repris sur toute la section de Bayonne à Dax.

— On écrit de Bourg (Ain) :

Les jalons sont plantés sur toute la direction du Chemin de Fer qui doit passer à Bourg, et nous croyons que le tracé est définitivement arrêté. La Compagnie aura à jeter trois ponts ; un sur la Saône, un sur l'Ain et l'autre sur le Rhône. De grands et féconds travaux se préparent ; les études des ingénieurs touchent à leur terme, et enfin le tracé et le plan pour la partie comprise entre Meximieux et Amberieu, vient de recevoir l'approbation de M. le Ministre des travaux publics.

— La question du Chemin de Fer de Saint-Etienne à Lempdes par le Puy, marche rapidement vers une solution favorable ; cette entreprise serait appelée à vivifier le département de la Haute-Loire, avec plusieurs régions de la France complétement privées jusqu'à ce jour de bonne voie de communication ; ce projet a, dit-on, les sympathies et le puissant concours des corps administratifs de la Haute-Loire et de tous les organes de la représentation départementale. Les grandes villes manufacturières de Saint-Etienne, Lyon et Saint-Chamond en ont sollicité la réalisation par des délibérations motivées. Deux commissions veillent activement aux intérêts que soulève cette importante question ; aussi deux mémoires ont été rédigés au nom de ces commissions.

— Dans le département de la Moselle, on s'occupe de la réalisation d'un Chemin de Fer qui mettrait en relation directe Metz, la Belgique et la Hollande. Une députation vient d'être nommée pour remplir cette mission de haut intérêt ; elle comprend des conseillers généraux du département et des membres de la Chambre de commerce.

— *Le Sinaï*, que la Compagnie des Messageries impériales a lancé ces jours derniers à la Ciotat, est le troisième navire à vapeur de fort tonnage que cette Compagnie a fait construire dans ses ateliers de la Méditerranée, depuis qu'elle a entrepris le service du Levant. Le même jour, on lançait à Bordeaux, pour son compte, *le Liban*, de même force.

En ce moment, la Compagnie possède 21 navires. Elle a, de plus, en construction, à la Ciotat, *le Carmel* et deux bateaux de moindre force, et à Bordeaux deux autres bateaux semblables.

On voit qu'elle se met en état de défier toutes les concurrences et de réaliser toutes ses promesses.

— Des lettres du comté de Lanark (Ecosse) mentionnent que les Forges d'Aubin (Aveyron) ont acheté, il y a environ six à sept mois, plus de quarante mille tonneaux de charbon de terre à Glascow. Faute de navires pour le transport, la Compagnie a été obligée d'acheter six navires. Il ne faut pas ignorer qu'en Ecosse, il y a un délai de rigueur pour l'enlèvement du charbon, et que, passé ce délai, il faut revendre forcément.

CHEMINS DE FER ÉTRANGERS.

Un arrêté du Roi des Belges, en date du 10 février, déclare la Société anonyme, dite Grande Compagnie du Luxembourg, concessionnaire des Chemins de Fer de Tamines à Landen et de Groenendael à Nivelles.

— Notre correspondance de Madrid nous apprend que l'adjudication du Chemin de Fer du Nord, annoncée pour le 1er mars prochain, ne pourra avoir lieu à cette époque, et sera ajournée pour quelque temps, afin que le Gouvernement puisse mûrement examiner tous les documents relatifs à cette ligne, et on les réunit en ce moment pour les publier ensuite, afin que les capitalistes qui désirent s'y intéresser le fassent en pleine connaissance de cause.

— M. Victor Vénitien, ingénieur civil français, demeurant à Séville (Espagne), vient d'inventer une machine motrice à air comprimé, qui pourra remplacer avec un grand avantage les machines à vapeur, tant dans les fabriques et manufactures que dans les locomotives et dans les navires.

M. Vénitien a présenté cette machine aux autorités de Séville et à une réunion de gens de l'art, qui en ont émis une opinion si favorable, qu'un capitaliste, don José Dias Canton, a sur-le-champ fourni les fonds nécessaires pour exploiter cette importante invention.

— Trois ingénieurs, dont deux anglais et un savoisien, viennent d'arriver à Genève, dans le but d'étudier, pour la Compagnie du Chemin de Fer Victor-Emmanuel, trois tracés différents qui peuvent être établis sur ce canton. Si nous sommes bien informés, le tracé définitif est déjà fixé, et accepté par la Compagnie. Pour la Savoie, il part d'Annecy et arrive au Plot; de là, par un tunnel, qui pourrait ne pas offrir de grandes difficultés, il débouche sur La Roche, où la station est déjà fixée au-dessous du château, dans un grand pré dont la commune a fait l'abandon. De La Roche, le Chemin arrive jusqu'au

bas de Mornex, en traversant Magny, Marsinges, au-dessous du château de Polinges, et le Viaison. Arrivé sur la rive gauche du Viaison, il longe ce ruisseau et contourne le bas de la commune de Mornex, où le tracé dont nous parlons s'arrête, pour le moment, à l'endroit d'où part l'ancien chemin de de Mornex. Dans le but primitif, la Compagnie plaçait avec les autres Chemins de Fer son embarcadère à La Couleuvrinière; plus tard, lorsqu'il s'est agi de la Servette, elle a décidé de le transporter aux Eaux-Vives. Mais si l'emplacement de La Couleuvrinière reprenait faveur, il est fort probable que la Compagnie reviendrait aussi à son premier projet.

— En Piémont, le beau temps a permis de pousser, avec une grande activité, les travaux du Chemin de Fer de Pignerol. La station principale se trouve à cette heure terminée, et les hangars destinés à abriter les locomotives sont déjà recouverts. Quant à la voie, les chaussées, travaux d'art et d'exhaussements de terrains sont terminés, et dans huit ou dix jours au plus, on commencera le transport et l'application des rails sur toute la ligne. Tout porte à croire que ce Chemin de Fer pourra être terminé avant le terme fixé par la concession, comme le désirent ardemment les populations de ces provinces.

— Il s'organise une Compagnie à Rome pour la navigation. Cette Compagnie aura une ligne de bateaux à vapeur qui, partant de Ripa-Grande, touchera aux principales villes de commerce avec lesquelles Rome fait le plus d'affaires. Plusieurs bateaux à vapeur feront le service entre Rome, Naples, Civita-Vecchia, Livourne, Gênes et Marseille. Les actions sont au nombre de 2,000, de 100 écus chacune, à payer en dix mois; déjà il en est placé suffisamment pour constituer la Société. Les demandes d'actions doivent être faites au bureau de la Compagnie commerciale de Rome pour les assurances maritimes, place de Montecitorio, nos 11, 12 et 13, et rue della Colonna, no 22.

COMPAGNIE GENEVOISE DES COLONIES SUISSES DE SÉTIF.

Le Conseil d'administration a décidé l'émission d'une seconde série de six cents actions de 500 fr. chacune, intérêts à 5 pour 0/0, jouissance du 1er mars 1854, remboursables en 625 fr.

La souscription sera ouverte jusqu'au dit jour 1er mars, chez les banquiers de la Compagnie :

A Genève : MM. Lombard Odier et Comp.

A Paris : MM. G. Des Arts, Mussard et Comp.

Le versement intégral des actions s'effectuera du 10 au 15 mars.

A la clôture de la souscription, le Conseil d'administration attribuera, à ceux des souscripteurs qui seraient déjà porteurs d'actions financières de la

première émission, le prorata auquel ils auraient droit en vertu de l'article 10 des statuts, et réduira, s'il y a lieu, les autres souscripteurs.

Genève, 1er février 1854.

Au nom de la Compagnie :

Un des administrateurs, J. Mirabaud.

Le secrétaire général, E. Gambini.

Assemblées générales d'Actionnaires qui doivent avoir lieu du 23 Février au 2 Mars 1854.

23 Février. — Société des Voitures des Chemins de Fer, 6, rue de Beaune, à quatre heures précises.

24 Février. — Filature de Gamaches, rue Richelieu, 100, à trois heures.

24 Février. — Société Lainière, rue de Flandre, 97, à la Villette, à trois heures.

27 Février. — Société d'Eclairage au Gaz (Brunton et Comp.), 129, rue du Faubourg-Poissonnière, à deux heures.

27 Février. — Société de Caronte et des Mines de la Méditerranée, salle Sainte-Cécile, 49 *bis*, Chaussée-d'Antin, à trois heures.

28 Février. — Société P. Naëf et Comp. (Gaz d'Arles), rue Drouot, 2, à onze heures précises.

28 Février. — Les Sylphides, boulevard Pigale, 48, à Montmartre, à une heure précise.

1 Mars. — Chemin de Fer de Paris à Saint-Germain, rue Saint-Lazare, 124, à dix heures du matin.

2 Mars. — Chemin de Fer de Dijon à Besançon, rue Richelieu, 100, à trois heures.

2 Mars. — Mines et Fonderies des Alpes, rue des Saints-Pères, 12, à une heure.

Compagnie du Télégraphe Electrique sous-marin entre la France et l'Angleterre.

Rapport des Administrateurs de la Compagnie du Télégraphe Electrique sous-marin entre la France et l'Angleterre, fait à l'Assemblée générale des Actionnaires tenue au siége de la Société, rue Richelieu, 83, à Paris, le mercredi 15 février 1854, à huit heures du soir.

Messieurs,

Cette assemblée a été convoquée en vertu des dispositions de l'article 16 de vos statuts.

Les gérants ont l'honneur de vous soumettre les comptes de la Société, comprenant les recettes et dépenses pour l'année 1853. Ils espèrent que le résultat de ces comptes sera favorablement accueilli par vous.

MM. les actionnaires voudront bien remarquer que le 20 juin dernier, le télégraphe sous-marin, entre Douvres et Ostende, a été mis à la disposition du

public pour la transmission des dépêches. C'est à dater de ce jour que la convention entre la Société agissant sous la charte royale et notre Compagnie, a commencé à avoir son effet et que les comptes des recettes et dépenses des deux entreprises ont été divisés en proportions égales. Ces comptes indiquent :

1° Les recettes et dépenses de notre Société du 1er janvier au 19 juin 1853;

2° Celles des deux Sociétés du 20 juin au 31 décembre même année.

D'après le relevé de ces comptes, il résulte que les gérants se trouvent dans la position de pouvoir répartir, à titre de dividende, pour les six premiers mois, une somme égale de 4 pour 0/0, et pareille somme pour les six autres mois, formant ensemble un total de 8 pour 0/0 pour l'année, sur le capital de la Société, et de laisser en réserve un surplus de 4,973 fr. 50 c.

L'article 14 de nos statuts porte que :

« La répartition des dividendes aura lieu le 1er mars de chaque année. » Les gérants pensent que cette clause pourrait être modifiée et proposent à l'assemblée de fixer à l'avenir la répartition des dividendes aux 1er mars et 1er septembre de chaque année.

Les gérants ont acquis l'assurance que le Gouvernement français a déjà pris des mesures pour la construction d'une nouvelle ligne de Paris à Calais, afin d'établir sans retard la communication instantanée entre les deux capitales; les deux fils destinés à ce service seront placés dans le courant du mois prochain sur des poteaux en dehors de la ligne actuelle. Les gérants, tout en rendant hommage aux bons procédés de la part de l'administration française à cet égard, ont soumis à son appréciation les avantages qui résulteraient de la pose de ces deux fils dans une voie souterraine d'après le système adopté en Angleterre entre Douvres, Londres, Birmingham, Manchester et Liverpool. L'application de ce système, dont les propriétés sont incontestables, aurait entièrement supprimé tous les dérangements, et la transmission n'aurait jamais subi la plus petite interruption.

Les gérants regrettent vivement que cette dernière concession n'ait pu être encore obtenue, et si de nouveaux retards sont signalés dans la transmission des dépêches, la cause ne pourra en être recherchée que sur le parcours français, dont la ligne électrique aérienne se trouve exposée aux intempéries des saisons, et subit l'influence des variations atmosphériques.

Tout en attendant de plus grands avantages et un développement des ressources pratiques et scientifiques des télégraphes à l'avenir, nous ne devons pas perdre de vue le passé.

A peine deux ans se sont écoulés depuis la pose du câble qui relie la France et l'Angleterre, qu'une seconde ligne (la propriété conjointe de notre Société) arrive à Ostende. Des communications directes permanentes sont établies entre Londres et Paris et Londres et Bruxelles.

Le privilége de la transmission sans interruption des dépêches à Berlin nous a été accordé, et des expériences ont eu lieu qui mettent Hambourg, Vienne et même Lemberg (distance d'environ 2,900 kilomètres), à la portée de notre bureau de Londres dans un espace de temps presque imperceptible.

Notre Société a été admise dans l'union télégraphique des puissances continentales, et a obtenu l'avantage d'un service de nuit avec les villes principales de l'Europe.

Le nombre des dépêches a toujours été croissant, et les résultats ont été satisfaisants.

En novembre 1852, 1,475 ont été reçues et transmises, tandis que pour le même mois en 1853, il y en a eu 2,624.

En janvier 1853, 2,016, et au même mois 1854, 3,120.

Enfin, Messieurs, les gérants ne peuvent que vous féliciter sur le progrès continu de cette entreprise, et ils espèrent que par suite de la bienveillante protection accordée à la Compagnie par le Gouvernement français, la Société du télégraphe sous-marin sera en mesure de satisfaire à toutes les demandes du public, et qu'elle obtiendra sinon un état de perfection absolu, du moins toutes les facilités compatibles avec l'important accroissement des transmissions télégraphiques.

Par autorisation des gérants :

James Power,

Représentant de la Compagnie à Paris, rue Richelieu, 83.

Le dividende de 8 pour 0/0 sera payé au siége de la Société, à commencer du 1er mars prochain, de midi à quatre heures.

Nouvelle Locomotive.

On nous apprend qu'à Vienne (Autriche), il vient d'être inventé une locomotive perfectionnée, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire à présent dans notre journal. Les nouveautés qu'offre la légende explicative de cette invention méritent cependant d'être expliquées, et nous tâcherons de les développer avec toute la précision que l'état des dessins et l'obscurité de la note descriptive de l'ingénieur autrichien nous permettront d'y apporter :

Cette locomotive est à six roues, comme les locomotives ordinaires.

Le poids de la machine repose sur quatre roues de derrière, dont le diamètre est moindre que la moitié de celui des roues motrices ordinaires des locomotives. Les roues de poids sont tangentes intérieurement à la jante des roues motrices ordinaires, dont elles occupent toujours le point le plus bas, tant que le mouvement engendré par la marche de la machine ne tend pas à la porter en avant. Il est évident alors qu'en ne tenant pas compte du glissement, la roue de poids doit parcourir la même longueur de circonférence que la jante tangente de la roue motrice. Le poids de la machine se communique donc par ces roues de poids aux jantes des roues motrices, et détermine l'adhésion de ces dernières aux rails. Les extrémités des axes moteurs, portant contre

les fentes du châssis de la machine, font avancer la locomotive, dont le poids reste sur les petites roues. Les manivelles de chacun des deux moteurs sont calées à angles droits, comme celles des locomotives ordinaires. Ces manivelles sont couplées de chaque côté par une bielle courbée dans le sens vertical pour faire place au cylindre à vapeur, et qui a une fente au milieu pour donner passage à la tige du piston, de manière que celle-ci et le milieu des boutons de manivelle se trouvent dans le même plan vertical. Le cylindre, enfin, est placé verticalement entre les deux roues motrices, de manière à faire passer par sa ligne milieu le plan vertical qui renferme le centre de gravité de la machine. On adaptera les autres détails; tels que distribution de la vapeur, etc., etc., à ces dispositions; ils ne différeront guère, du reste, de ceux qu'on emploie déjà dans les machines actuelles.

Crédit Foncier de France.

La Série M, composant les Promesses d'Obligations foncières de 120,001 à 130,000, a été désignée par le sort dans le Tirage qui a eu lieu publiquement au siége de la Société, le 22 février courant, pour la libération complète en Obligations définitives de 1,000 fr.

En conséquence, tout porteur de Promesses appartenant à cette catégorie, est prévenu qu'il devra effectuer le versement des 800 fr. complémentaire sur chaque Titre, savoir : 300 fr. avant le 9 mars, et 500 fr. avant le 9 mai prochain.

Faute de quoi, il sera soumis aux conditions énoncées au dos des Titres, et notamment il perdra le droit aux Lots.

Bibliographie Industrielle.

M. Jules Mareschal, ancien directeur à la liste civile, vient de publier un écrit très-réfléchi, sous ce titre : *Des Chemins de Fer considérés au point de vue social et civilisateur;* dans cet ouvrage, il n'est point question de spéculation, mais d'observations morales sur la valeur scientifique et l'énormité des résultats immenses de ces nouvelles voies au point de vue économique: l'idée prédominante de l'auteur serait un congrès supérieur des Chemins de Fer, et voici comment il l'explique : « Pourquoi les gouvernements ne délégueraient-ils
« pas à quelques-unes de leurs sommités intellectuelles le soin de s'entendre
« en commun sur les grands intérêts internationaux créés par la survenance
« des Chemins de Fer, au point de vue de l'ordre public, du droit des gens et
« de la moralité sociale? Certes, d'une telle réunion il ne pourrait sortir que
« des idées dignes, bonnes, utiles, etc.; par cela même, de précieux éléments
« pour la méditation et la mise en œuvre des mesures de surveillance qui sont

« dans le devoir des gouvernements, comme tuteurs et gardiens des intérêts « moraux des peuples. »

A cela nous répondrons que déjà ces idées ont reçu une partie de leur réalisation dans les congrès des Chemins de Fer allemands qui ont eu lieu à Nuremberg et à Berlin.

Dans un service tel que celui de la locomotion sur Chemins de Fer, où presque tout est nouveau, il n'est pas toujours facile de trouver en assez grand nombre des agents de choix propres à garantir la parfaite et constante exactitude du service. A tels d'entre eux, auxquels ne manquent ni l'intelligence, ni la volonté, l'expérience fait défaut; c'est ce qui amène M. Jules Mareschal à émettre l'idée d'une école pratique des Chemins de Fer, qui serait instituée, soit par l'Etat, soit par l'industrie privée; cette école, à l'aide d'un nombreux personnel d'élèves, recevant dans des cours spéciaux l'instruction théorique, et sur une ligne de fer aboutissant à la capitale, l'instruction pratique, aurait fourni aux directions des Chemins successivement mis en exploitation leurs employés principaux, pour l'action ou pour la surveillance, lesquels seraient devenus eux-mêmes de bons instructeurs pour les autres employés d'un ordre moins élevé. Beaucoup d'autres questions sont examinées sous un aspect neuf par l'auteur, qui a fait un écrit consciencieux et remarquable par les vues élevées et des vérités nouvelles.

JACQUES BRESSON.

ANNONCES du COURS GÉNÉRAL.

CHEMIN DE FER DE L'OUEST. MM. les actionnaires sont prévenus que l'assemblée générale annuelle aura lieu le 30 mars prochain, à trois heures de l'après-midi, à la gare, boulevard Montparnasse, 44.

Les actionnaires propriétaires ou porteurs de vingt actions au moins, qui désireront assister à cette assemblée, devront, aux termes de l'article 40 des statuts, se présenter dans les bureaux de la Compagnie, à la gare de la rive droite, rue Saint-Lazare, 124, du 10 au 25 mars, pour retirer leurs cartes d'admission, en déposant leurs titres.

Des modèles de pouvoirs seront délivrés au siége de la Compagnie.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ROUEN. Le Conseil d'administration de la Compagnie du Chemin de Fer de Paris à Rouen a l'honneur d'informer le public qu'une souscription est ouverte jusqu'au 6 mars prochain, au siége de la Compagnie, rue d'Amsterdam, 11, à Paris, pour l'émission de 18,000 Obligations de 1,000 fr. chacune, remboursables à 1,250 fr. par tirage annuel, en quatre-vingt-cinq ans, et portant un intérêt de 50 fr. par an.

L'émission de cet emprunt est faite au pair, soit au prix de 1,000 fr. par Obligation, dont *250 fr.* payables en souscrivant, et le surplus aux époques suivantes :

250 fr. le 15 mai 1854;
250 fr. le 15 août 1854;
250 fr. le 15 novembre 1854.

Le premier coupon d'intérêt, représentant 5 pour 0/0 des sommes versées, sera payé le 1er décembre 1854. Il sera tenu compte, à la même époque, des intérêts à 5 pour 0/0 sur les versements effectués par anticipation.

Par ordre du Conseil :

Le secrétaire de la Compagnie,
Adolphe THIBAUDEAU.

CHEMIN DE FER DE ROUEN AU HAVRE.

MM. les porteurs d'Obligations des emprunts contractés par la Compagnie du Chemin de Fer de Rouen au Havre, en 1845 et en 1847, sont prévenus que le tirage de 27 Obligations de l'emprunt de 1845 et de 13 Obligations de l'emprunt de 1847, remboursables le 1er mars prochain, aura lieu, en séance publique, le 24 février courant, à une heure de l'après-midi, au siége de la Compagnie, à Paris, rue d'Amsterdam, 11.

Par ordre du Conseil :

Le chef de l'exploitation,
G. DE LAPEYRIÈRE.

COMPAGNIE DES MINES DE LA GRAND'COMBE.

MM. les actionnaires sont prévenus que l'assemblée générale annuelle, prescrite par l'article 40 des statuts, aura lieu à Nîmes, le dimanche 26 mars prochain.

MM. les actionnaires porteurs d'au moins vingt actions, qui désireraient assister à cette assemblée, doivent déposer leurs titres avant le 11 mars prochain :

A Nîmes, au siége de l'Administration;
A Paris, rue Lepelletier, 22;
A Marseille, rue Haxo, 17.

Le Directeur de la Compagnie,
Auguste BEUDIN.

JOURNAL LE SIÈCLE. Le directeur gérant du Journal le Siècle a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires de la Société de ce journal, que leur assemblée générale aura lieu le jeudi 9 mars prochain, à sept heures précises du soir, au siége de la Société, rue du Croissant, 16, à Paris.

Cette assemblée aura pour objet :

1° D'entendre le rapport du directeur gérant sur la situation morale et matérielle de l'entreprise;

2° D'entendre le rapport de la commission de surveillance;

3° D'approuver les comptes de la gérance;

4° De nommer MM. les membres de la commission de surveillance pour l'exercice 1854;

5° De prononcer sur les cas de toute nature qui lui seront soumis et qui seront de sa compétence.

Aux termes de l'article 84 de l'acte de Société, l'assemblée générale ne pourra délibérer que dans le cas où les actionnaires délibérants représenteront les deux tiers des actions émises. Dans le cas contraire, l'assemblée générale s'ajournera à quinzaine, et, dans l'intervalle, il sera fait de nouvelles convocations en indiquant les motifs de l'ajournement.

L'assemblée générale, ainsi convoquée, pourra délibérer valablement, quel que soit le nombre des actions représentées par les actionnaires présents.

Pour assister à l'assemblée, il faut être porteur de dix actions nominatives, qui devront être déposées, au moins trois jours avant la réunion, entre les mains du caissier de l'administration, qui en délivrera un récépissé signé par le directeur gérant.

Ceux de MM. les actionnaires qui ne seraient pas propriétaires de dix actions sont priés d'envoyer leurs titres à l'administration, avec une lettre autorisant à les représenter l'un de MM. les membres de la Commission de surveillance.

SAMBRE FRANÇAISE CANALISÉE. Le Conseil d'administration de la Société anonyme de la Sambre Française canalisée invite MM. les actionnaires de cette Société, à se présenter, à partir du 20 de ce mois, à Paris, au siége de la Société, rue de Provence, 13, ou à Bruxelles, à la trésorerie de la Société Générale, pour y recevoir 27 fr. 50 c. par action, solde du dividende de l'exercice 1853, fixé par l'assemblée du 15 de ce mois à 102 fr. 50 c. par action d'1/6000 du fonds social (ancienne action de 500 fr.).

Paris, le 16 février 1854.

Houillère de MONTIEUX-St-ÉTIENNE. — MM. les actionnaires de la Compagnie de la Houillère de Montieux-Saint-Etienne se réuniront en assemblée générale chez M. Bouquerot, rue Neuve-des-Mathurins, 10, à Paris, le lundi 6 mars 1854, à trois heures précises, pour entendre le rapport du Conseil d'administration et celui de l'agent général sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1853. MM. les actionnaires sont priés de ne pas négliger de se rendre à cette réunion. Tout porteur de dix actions a droit d'y assister.

Société anonyme des Hauts-Fourneaux DE MONCEAU (Belgique). — MM. les actionnaires de la Société anonyme des Hauts-Fourneaux de Monceau sont prévenus que l'assemblée générale annuelle aura lieu le 13 mars prochain, à midi, au siége de la Société, à Monceau-sur-Sambre, près Charleroy (Belgique).

SOUS-COMPTOIR DE GARANTIE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE DU BÂTIMENT. — MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le mardi 7 mars 1854, à une heure, rue Bergère, 14, conformément à l'article 27 des statuts, pour délibérer sur les modifications proposées par le Conseil d'administration, en exécution de la mission qu'il a reçue des assemblées générales des 24 mai 1852 et 4 août 1853.

Le directeur,
GUIFFREY.

ENTREPOT GÉNÉRAL DES GRAINS ET FARINES DE LA VILLETTE. — MM. les actionnaires de la Société de l'Entrepôt général des Grains et Farines de la Villette, connue sous la raison sociale Virey et Comp., sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le lundi 20 mars 1854, à midi, dans les bureaux de la Société, à Paris, rue Laferrière, 3, à l'effet d'y délébérer conformément à l'article 14 des statuts, sur les pouvoirs extraordinaires à donner au gérant.

Le gérant,
VIREY ET COMP.

SOCIÉTÉ FURNE ET Cie. MM. les actionnaires de cette Société sont prévenus que le payement de la somme de 7 fr. 50 c. par action, à-compte sur le prochain dividende, est ouvert au siége de la Société, rue Saint-André-des-Arts, 45. S'adresser de deux heures à cinq heures.

RECETTES DES CHEMINS DE FER.

DÉSIGNATIONS.	DATES.	VOYAGEURS.	MARCHANDISES.	DERNIÈRE SEMAINE de 1854.	DERNIÈRE SEMAINE de 1853.	RECETTES TOTALES de 1854.	RECETTES TOTALES de 1853.
Nord	5 au 11 févr.	233,682	454,662	688,345	584,214	3,827,973	3,398,677
Rouen	5 au 11 févr.	70,348	123,907	194,256	162,111	»	»
Havre	5 au 11 févr.	27,077	63,292	90,369	64,074	»	»
Orléans avec ses prolongements	5 au 11 févr.	244,713	508,890	753,604	517,552	4,233,294	3,178,228
Est (ancien)	5 au 11 févr.	162,921	329,347	492,268	365,301	2,677,385	2,114,472
Bâle	6 au 12 févr.	23,341	32,722	56,063	43,497	318,898	283,774
Montereau	5 au 11 févr.	8,918	19,147	28,065	21,564	151,833	120,816
Lyon	5 au 11 févr.	155,844	188,233	344,077	314,400	1,585,929	1,642,319
Lyon à la Méditerran.	5 au 11 févr.	67,847	110,409	178,256	142,799	1,041,052	858,630
Ouest	6 au 12 févr.	»	»	100,789	92,343	617,072	559,120
Andréz. à Roanne		»	»	»	»	»	»

Paris.—Typ. PLNAUD frères, 10, Faub.-Montmartre.

N° 9.] JEUDI 2 MARS 1854 (à midi). [21me Année.

COURS GÉNÉRAL DES ACTIONS
des Entreprises Industrielles et Commerciales

ORGANE DES INTÉRÊTS DES CAPITALISTES, DES CHEMINS DE FER, DES MINES, USINES, ASSURANCES, BANQUES FONCIÈRES, ETC.

Fondé et publié par Jacques Bresson.

Bureaux, Administration et Rédaction, n° 31, place de la Bourse, à Paris.

Ce Cours paraît tous les jeudis. — L'abonnement au Cours Général des Actions* SEUL *est fixé à 7 fr. par an pour Paris; 8 fr. pour les Départements; 10 fr. pour l'Etranger.

Les Abonnements doivent toujours dater du 1er du mois.

A LONDRES, s'adresser chez ALEXANDRE DELIZY, 1, Norfolk Street, Strand.

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Banques et Comptoirs.						
113,350	Banque de France.	1000	tout	154	janv.-juill.	. . .	2685
2,100	Banque de l'Algerie.	500	tout	30 65	mai.-nov.	. . .	532 50
40,000	Comptoir national.	500	tout	31 25	janv.-juill.	. . .	505
50,000	Crédit foncier de France.	500	250			. . .	495
100,000	— Dito. — Obligations.	1000	200			. . .	955
120,000	Société générale du Crédit mobilier.	500	tout			. . .	587 50
30,830	Société Générale de Bruxelles.	1058	tout	109 90		. . .	1660
	Banque de Darmstadt.	537 50	215			. . .	470
	Sous-Comptoirs.						
40,000	Des Chemins de fer.	100	tout	4 ½	semestriel.		
	Des Denrées coloniales.	100	tout				
	Des Métaux.	100	tout				
3,382	Des Bâtiments.	100	tout	6 %	avril.-octob.	. . .	88
	Caisses particulières.						
2,000	Bouron et Comp.	500	tout			. . .	540
	Béchet, Dethomas et Comp.	500	tout	63		. . .	460
	Cusin, Legendre et Comp.	1000	tout				
	Lehideux et Comp	1000	tout				
12,000	Leroy de Chabrol et Comp.	1000	tout	80	janv. av. juil.	. . .	1170
12,000	Caisse Lécuyer et Comp	500		48 65		. . .	600
1,000	Nu - Propriétaires.	5000	tout		juin.-déc.	. . .	6550
40,000	Comptoir industriel Paton et Comp. .	25	tout			37f 50	
	Parisienne (Société immobilière) . . .	500	125				
	— Dito — — dito — . . .	100	25				
	Comptoir Bonnard.	100	25			. . .	106 25
	Assurances (incendie).						
2,000	Nationale.	5000	1/5	550	janv.-avril.	. . .	142 % b.
400	Générale.	5000				. . .	35.000
2,000	Union.	5000	1/5			. . .	57 % b.
4,000	Phénix.	1000	tout	170	avril.-octob.	. . .	3100
	Soleil (nominatif).	6000	1/6			. .	82 % b.
	— Dito. — (au porteur).	1000	tout			. . .	82 % b.
2.000	France.	5000	1/5			. . .	35 % b.
1,000	Urbaine.	5000	1/5	100	avril.	. . .	72 % b.
2,000	Providence.	2500	1/5	47	avril.	. . .	26 % b.
	Palladium.	1000					
3,000	Paternelle.	1000	250	10		. . .	pair.
	Assurances (maritimes).						
400	Générale.	12.500				. . .	45 % b.
1,200	Lloyd Français.	5000	1/5			. . .	14 % b.
300	Sécurité.	5000	1/5		févr.-juill.	. . .	29 % b.
200	Océan.	5000	1/5		janv.-juill.	. . .	25 % b.
600	Chambre d'Assurances.	5000	1/5			. . .	22 % b.
400	Mélusine.					. . .	16 % b.
200	Sauvegarde.	5000	1/5	115	janv.-juill.	. . .	12 ½ % b.
	Union des Ports (nominatif).					. . .	10 ½ % b.
	— Dito. — (au porteur).						

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Assurances (vie).						
3,000	Nationale	5000	1/5			. . .	16 % b.
400	Générale	7500				. . .	65 % b.
2,400	Union	5000	1/5			. . .	7 % b.
	Phénix	5000				. . .	2 ½ % p. ex-d.
8,000	Caisse paternelle	500	100	5		. . .	pair.
	Ponts.						
	Annuités Vieux-Ponts					1050	
	— Dito. — Nouveaux-Ponts					231 25	
	— Dito. — du Carrousel						
	— Dito. — de la Réforme					590	
3,000	Ponts réunis (anciens)	1000	tout	5 ½	mai.-nov.	1050	
	Canaux.						
	Languedoc et du Midi						
	Aire à la Bassée	5000	tout	580		. . .	7500
3,036	Arles à Bouc	1000	tout				
	Beaucaire	5000	tout				
17,466	Bourgogne	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	990
39,214	Quatre canaux	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	1170
	Scarpe inférieure	1000	tout			. . .	1500
6,000	Sambre canalisée	500	tout	100		. . .	1500
	Jonction de la Sambre à l'Oise	1000	tout	50		. . .	775
12,994	Trois canaux	1000	tout	50	avril.-octob.		
1,500	Eaux d'Auteuil et de Neuilly	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	900
	Canalisation de l'Ebre	400	200			425	
	Chemins de fer.						
54,000	Saint-Germain (Titres nouveaux)	1/54000	tout	31 25	avril-juill.	. . .	612 50
300,000	Orléans	500	tout	48 50	avril.-octob.	. . .	1090
72,000	Paris à Rouen	500	tout	60	août.-févr.	. . .	875
40,000	Rouen au Havre	500	tout	22 50		. . .	445
84,000	Strasbourg à Bâle	350	libéré.	14	avril.	. . .	355
400,000	Nord	400	tout	41 50	janv.-juill.	. . .	737 50
250,000	Est (Paris à Strasbourg), anciens	500	tout	33	mai.-nov.	. . .	727
	— Dito — nouveaux	500	100				570
240,000	Paris à Lyon	500	250	5 %	janv.-juill.	. . .	812 50
80,000	Lyon à la Méditerranée	500	300	4 %	avril.-octob.	. . .	670
134,000	Midi	500	250	4 %		. . .	[illegible]35
70,000	Ouest	500	250			. . .	385
60,000	Caen à Cherbourg	500	250	5 %	janv.-juill.	. . .	472 50
33,200	Dijon à Besançon	500	350	5 %	janv.-juill.	. . .	510
	Grand Central de France	500	250			. . .	435
20,000	Versailles (rive gauche)	500	tout	15	janv.-juill.	. . .	300
40,000	Montereau à Troyes	500	tout	néant.			
36,000	Dieppe et Fécamp	500	425	9 30	avril.	. . .	310
36,000	Béziers à Graissessac	500	200	4 %			
10,000	Bordeaux à la Teste	500	tout	néant.		210	
3,300	Provins aux Ormes	500					
6,000	Paris à Sceaux	500	tout	néant.		150	
	Saint-Étienne à Lyon	5000	tout	637			
	— Dito — industrielle			2406			
12,000	Andrézieux à Roanne	1/12000	tout	néant.			
	Lyon à Genève	500	200			. . .	450
	Mulhouse à Thann						
9,400	Anvers à Gand	500	tout	27 50	mars.	. . .	520
	Anvers à Rotterdam	250		5 %			
	Charleroi à Erquelinnes	500				. . .	330
12,500	Naples à Nocera	1000	tout	40	févr.-août.		
40,000	Centre de l'Italie	1000	100	5 %	avril.-octob.		
	Ouest Suisse						
72,000	Central Suisse	500	100	4 %		435	
	Sarde, Victor-Emmanuel	500	100			447 50	

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Messageries et Voitures.						
	Messageries impériales	10000				40,000	
	Messageries Caillard et Comp.	1000					
	Voitures du Chemin de Fer.	500	250	20	février.		
4,652	Compagnie gén. des voitures de place.	500	tout	72		...	600
	Désirées.	500	tout			...	525
	Favorites.	800	tout	150	janv.-juill.	...	1710
	Hirondelles.	1000					
	Lutéciennes.	500	tout	72	trimestriel.	...	600
	Omnibus.	1000				...	1900
	Orléanaises.	1000				...	750
	Sylphides.	500				...	550
	Tricycles.	800				...	510
	Gondoles Parisiennes.	80				160	
	Batignolaises	1000				640	
	Charbonnages.						
	Anzin.	280*					
	Azincourt (Nord).	1500*				...	800
25,000	Blanzy (Saône-et-Loire).	500	tout	5 %		...	550 600
8,000	Brassac.	1/8000	tout		octobre.	...	335
	Chazotte.					...	510
24,000	Grand'Combe	1/24000			j. 1er jan. 1853	...	520
	La Haute-Loire (ancienne).	500				...	250
72,315	La Loire (Compagnie Générale).	1/72315	tout	34	avril.-octob.	...	460
	Long-Pendu (Saône-et-Loire).	500					
440	Montchanin (Saône-et-Loire).	5000	tout				
	Touches (Des).	500					
1,850	Layon et Loire	1/1850	tout	29	juin.		
12,000	Mayenne et Sarthe.	1/12000	tout			...	747 50
30,000	Charbonnages belges.	500	tout			320	
	Centre du Flenu.	1000	tout			...	170
	Pont-de-Loup (Sud).	1000	tout	20		240	
	Bonnet et Veine, à Mouches (Act. pr.).	1000				...	620
	— Dito. — (non priv.)					...	210
	Asphaltes.						
	Bastennes (Landes).	1000	tout	40	janv.-juill.	400	
	Tuyaux Chameroy.	500					
	Obligations Chameroy.	100				...	90
	Galvanisation du fer	500	tout	50		...	450
	Zinc et Plomb.						
65,000	Vieille-Montagne (10e d'action)	200	tout		novembre.	...	460
	Corphalie.	1000				...	1135
3,000	Nouvelle-Montagne.	1000	tout	75	annuel.	...	1300 à 1400
	Stolberg.	750					
5,000	Eschweiller (Prusse).	750	tout	80		...	750
6,000	San-Fernando (Espagne).	260	tout	6 %	trimestriel.	...	265
50,000	Silésie.	375	tout			...	350
4,800	Westerwald et du Rhin.	375	tout		j. janv. 1854.	...	375 ex-div.
	Cuivre.						
30.000	Mines de Ténez.	100	tout	4 %	janv.maijuil.	92 50	
60,000	Mouzaïas (Algérie).	100	tout	néant.		...	39
	Valdiblora et Rora.	100	25			130	
	Fermière de Caronte.	100	50			102 50	
20,000	Usine de Septèmes (Bouch.-du-Rhône).	250	tout			...	225

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Gaz.						
2,500	Compagnie anglaise.	2500	tout	425	janv.-juill.		
24,000	Compagnie française.	500	tout	75	mars.-sept.	. . .	875
	Compagnie parisienne.	1000	tout			1275	
	Société Lacarrière.	2000	tout				
	— Dito.	500	tout			. . .	950
2,400	Belleville.	500	tout	90	juin.-déc.		1100
	— Dito. — (non libéré).	500					
5,000	De l'Ouest.	500	tout	47 50		. . .	765
800	De l'Est.	500	tout				
6,000	Du Nord.	500	tout	40		. . .	625
500	Boulogne, Sèvres, etc.	1000					
1,000	Versailles.	500	tout	35		. . .	575
	Saint-Germain-en-Laye.						
1,300	Gaz d'Amiens (Comp. Française).	500	tout	25		. . .	460
	Cherbourg					. . .	70
2,500	Compagnie centrale, Dieppe, Alger, Chartres, Nice, etc. (8 villes)	500	tout	35	juill.-déc.	. . .	200
	Calais.	1000	tout	20	février.	. . .	312 50
	Forges, Fonderies.						
	Alais (Gard).	3000				. . .	1750
	Bessège.					. . .	600
28,000	Creusot (Saône-et-Loire).	500	tout			. . .	695
	D'Allevard.						
2,400	Decazeville (Aveyron).	3000	tout	250	juin.-sept.	. . .	4200
	De la Loire et de l'Ardèche.	1/800e				. . .	3625
	De l'Horme.					. . .	895
	Maubeuge (Nord).	500				. . .	500
	Herserange (Moselle).	500	tout			. . .	200
25,000	Châtillon et Commentry	1000	tout	80	janvier.	. . .	1100
5,000	Forges de la Basse-Indre	500	tout	55	avril.-oct.		
	L'espérance (Belgique).	1000				. . .	780
	Monceaux (Belgique).	1000				. . .	1600
	Providence (Belgique)	1000	tout	125		. . .	1025
	Papeteries.						
800	Echarcon.	1000	tout	80	jouiss. janv.	. . .	1000
	Essonne.	1000	tout				
6,000	Manufacture de Papiers d'Alger.	100	tout			. . .	103 75
	Journaux, Imprimeries.						
108	Le Droit, journal des Tribunaux	2500	tout	350		. . .	3000
5,000	Imprimerie Dubuisson et Comp.	100	tout			. . .	100
	Filatures.						
	Cohin.	500				. . .	510
	Lin Maberly.	500				. . .	750
	Filature Rouennaise.	500	tout	25		. . .	305
	Gamaches.	500	250			490	
1,400	Société Lainière (Action de capital).	500	tout				
4,200	— Dito. — (Action de jouissance).						
	Flax-Coton	50	tout				
	Divers.						
200,000	Docks-Napoléon.	250	125			. . .	210 25
	Glaces de Saint-Gobain.		tout	1700	janv.-déc.	32,400	
	Glaces de Saint-Quirin.						
	Glaces de Montluçon.	500			annuel.	. . .	410
	Glaces d'Oignies.	1000	tout	5 %		. . .	1400
20,000	Glaces d'Aix-la-Chapelle.	375	tout			. . .	395
14,000	Cail (constructeurs).	500	tout	67	mars.-sept.	. . .	600
	Etablissement Cavé	250					
	Grilles-mobiles-Fumivores.	1000				1010	
	Moulins de Packham.	1000				850	
	Télégraphe électrique sous-marin entre la France et l'Angleterre.	25	tout	8 %		. . .	25
10,000	Acier et Limes de Milourd (Nord).	100	50	7 %	juill.-déc.		
	Palais de l'Industrie, 4 % gar. p. l'Etat.	100	tout	4 %		. . .	93 75
19,200	Comp. gén. de Vidanges. Richer et Ce.	500	tout	8 3/5	2 fois par an.		
3,200	Société Ch. Christofle et Comp.	500	tout	90	4 fois par an.	. . .	915
16,000	S creries de la Scarpe	250					
10,000	Sucrerie Herbet et Comp.	500	375				
10,000	Compagnie Impériale de Bateaux	500	tout				
1,250	Pépinière de la Plissonnière	400	100	5 %		. . .	400
1,000	L'Union Parisienne (commerce de Charbon de terre).	100	tout	5% et d.	août.	. . .	en émission.

Chronique Industrielle.

La Caisse de service de la Boulangerie met en émission, du lundi 13 au samedi 18 mars inclus, une somme de bons s'élevant à 1,500,000 fr., savoir :
1,000,000 fr., à trois, quatre et cinq mois, au taux de 4 1/2 pour 0/0.
500,000 fr., à six mois et au-delà, au taux de 5 pour 0/0.

— Un décret du 1er février porte que la Banque créée pour la Guyane française par la loi du 11 juillet 1851 est constituée aux conditions réglées par cette loi. Le capital est fixé à 300,000 fr.

— Au palais de l'Industrie, on termine la grande porte d'honneur, on monte l'immense charpente en fonte à l'intérieur, et les charpentiers-serruriers viennent de dresser, du côté du levant, c'est-à-dire du nouveau jeu de paume, sur le premier étage de la grande galerie circulaire et latérale, les deux premières travées des cintres en fer qui vont supporter la toiture de cristal.

— Le Chemin de Fer de l'Ouest s'occupe d'augmenter, d'une manière considérable, son matériel roulant.

— On écrit de Montreuil-sur-Mer :

La commission municipale a donné son adhésion au rapport de M. Adam sur le Chemin de Fer de Boulogne à Arras, par Montreuil et Hesdin. Elle a décidé que toutes les communes intéressées à la construction du Chemin de Fer seront invitées à faire connaître, par des délibérations, leur adhésion à ce projet.

— M. Nicol, chef de service des acquisitions de terrains pour le Chemin de Fer de Lyon à Genève, avec embranchement sur Bourg et Macon, vient de s'installer dans le département de l'Ain, et se présentera très-prochainement dans les communes dont le territoire est traversé, pour entrer en arrangement avec les propriétaires des terrains à incorporer dans la voie ferrée.

— Le fractionnement de la Société actuelle des Mines de la Loire en quatre groupes distincts, qui formeront chacun une Société anonyme, est chose arrêtée. Le fait est de notoriété publique. Les actionnaires sont convoqués pour le 30 mars, afin de délibérer sur les nombreux changements à apporter dans la constitution et l'administration de la Société actuelle.

Assemblées générales d'Actionnaires qui doivent avoir lieu du 16 au 23 Mars 1854.

17 Mars. — Société A. Manson et Comp., 104, rue Ménilmontant, à midi précis.
20 Mars. — Entrepôt général des Grains et Farines de la Villette, 3, rue Laferrière, à midi.
20 Mars. — Paris et Londres (Compagnie des bateaux à vapeur et à voiles), 22, rue Sainte-Anne, à une heure.
20 Mars. — Le Mouthier, 42, rue de la Victoire, à trois heures.
21 Mars. — Filature Rouennaise (actions de la première série), 9, rue Laffitte, à trois heures et demie.
21 Mars. — Chemin de Fer de Charleroi à la frontière de France, à Marchiennes-au-Pont, près Charleroi (Belgique), à midi.
22 Mars. — Société du Guadalquivir, 26, boulevart des Italiens, à deux heures.
23 Mars. — Compagnie linière de Pont-Remy, 100, rue Richelieu, à trois heures du soir.

lui fournir une subvention égale à la moitié du surcroît de dépenses que le Chemin de cette direction exigerait.

— La Compagnie projetée du Chemin de Fer de Corbeil à Nevers et de Chartres à Moret ou Montereau, a formé un Comité chargé de suivre spécialement les formalités nécessaires pour arriver à l'obtention de la concession ; ce Comité est composé de :

MM. Darblay jeune, député au Corps législatif ;
Le comte de Montalivet, ancien Ministre ;
Feray, maire d'Essonnes, membre du Conseil général de Seine-et-Oise ;
Dumesnil, ancien avocat à la Cour de Cassation, membre du Conseil général du Loiret ;
Vaunois, directeur de la Société des Nu-Propriétaires ;
Amédée Gratiot, directeur de la Papeterie d'Essonnes.

— Grâce au beau temps, les travaux du Chemin de Fer Grand-Central, aux portes de Périgueux, marchent avec activité. A partir du contre-fort de Chamier, on établit la chaussée dans les prés jusque vers l'écluse de Salegourde ; au Saut-du-Chevalier, on fait jouer la mine et on sape le rocher pour le passage du Chemin.

— Des lettres du département de la Charente mentionnent que les travaux du Chemin de Fer de Poitiers à Angoulême sont poussés avec une grande activité ; la section comprise entre Civray et Couhé, a été mise en circulation le 1er mars courant, et les trains allant vers Paris circulent aussi depuis Angoulême jusqu'à Couhé. On pense que vers la fin d'avril les trains pourront parcourir les deux voies de Poitiers à Angoulême.

— La Caisse de service de la Boulangerie met en émission, du lundi 20 au samedi 25 mars inclus, une somme de bons s'élevant à 1 millions de francs, savoir :

500,000 fr. à trois, quatre et cinq mois, au taux de 4 1/2 pour 0/0 ;
500,000 fr. à six mois et au delà, au taux de 5 pour 0/0.

— Un décret du 15 de ce mois autorise la Société anonyme formée à Dôle (Jura), sous la dénomination de : *Comptoir d'escompte de Dôle.*

— Notre correspondance de Hollande nous apprend que les travaux des dernières sections du Chemin de Fer d'Anvers à Rotterdam sont très-avancés ; presque tous les rails et le matériel roulant sont achetés et livrés, de sorte qu'on peut s'attendre avec confiance à l'ouverture de toute la ligne dans le courant de l'automne prochain.

— On écrit de Berlin, que le Roi de Prusse a donné son approbation à une série de grandes entreprises : Chemin de Fer de Deutz par Siegbourg, Betzbourg à Dillenbourg, pour être continué jusqu'à Giessen par Wetzlar ; pont

fixé sur le Rhin, à Cologne; Chemin de Fer sur la rive gauche du Rhin, de Bonn à Bingen (Mayence); Chemin de Fer de la Sieg et de la Rhur, de Hagen à Siegen, et destiné à procurer un débouché aux gisements de minerai de fer des vallées de la Hiller, Dill et Sieg.

— Environ 30 milles anglais du Chemin de Fer d'Alexandrie au Grand-Caire seront prêts pour le transit, sous quelques semaines, et l'on espère que toute la ligne sera en circulation dans cette présente année.

Assemblée générale du 14 Mars 1854, des Actionnaires du Chemin de Fer de Béziers à Graissessac.

La contrée que traversera cette ligne en remontant de Béziers, par Bédarieux, jusqu'à Graissessac, est, dans cette partie favorisée de la France, l'une des plus importantes, sous le double rapport de l'industrie et des produits naturels. Nous devons placer en première ligne les mines de Graissessac, qui ont donné leur nom à la Compagnie; cet important charbonnage, qui forme au nord le point de départ de la voie ferrée, a été l'une des principales raisons de son établissement, et sera l'une des sources les plus fécondes de ses produits. Le bassin houiller de Graissessac est trop peu connu à cause de sa situation géographique; l'exploitation par les routes ordinaires en est difficile, coûteuse et par conséquent limitée; c'est l'un des plus riches et des plus importants que possède la France. La masse exploitable est évaluée pour des siècles à 4 à 500,000 tonnes par année; sa qualité constatée par des rapports officiels est égale à celle des charbons anglais propres à la marine; le Chemin de Fer en réduisant à 79 kilomètres la distance des mines de Graissessac à la mer, en versant ses charbons à Béziers, soit sur le canal du Midi, soit sur le Chemin de Bordeaux à Cette, qui les emporteront vers l'Océan, assure donc aux Mines une prospérité à laquelle se lie naturellement celle du Chemin de Fer.

Près des mines de charbon et dans les mêmes terrains, se trouvent plusieurs gisements de minerais métalliques, dont l'importance, peu connue aujourd'hui, datera aussi de l'installation du Chemin de Fer. Tels sont les riches gisements de fer oxydé de Notre-Dame-de-Maurian, les mines de cuivre de Lunas et du Bousquet, les plombs sulfurés de la Billière, de Rongas et de Villemagne; les minerais de zinc et l'alquifoux de Saint-Gervais; les sulfates de baryte de Clayrac; les asphaltes et huiles de pétrole de Gabian; les marbres de Fangères; les plâtres et la chaux hydraulique de Rongas; les eaux thermales de Lamalou, etc.

Toutes ces richesses minérales, peu exploitées jusqu'à présent, n'attendent que la construction du Chemin de Fer pour profiter des avantages que leur assure le voisinage du combustible, cette condition première de l'industrie. La

se trouvent en effet réunis les éléments d'un groupe métallurgique auquel l'intelligence de ses propriétaires a depuis longtemps assigné un rôle important, et qui pourra, par le concours du Chemin de Fer, arriver en peu d'années à un très-haut degré de développement.

Les produits du sol et de l'industrie locale méritent aussi de fixer l'attention ; cette contrée fournit une quantité considérable de cercles employés à Cette pour le commerce des vins et esprits ; de nombreux troupeaux vont à Béziers alimenter le marché, d'où partent les approvisionnements de tous les pays environnants, Marseille, Toulon et même l'Algérie.

Les études sont aujourd'hui entièrement achevées, les dossiers en ont été déposés au ministère des travaux publics ; le premier comprend la section de Béziers jusqu'à Magalas ; c'est le seul qui ait encore obtenu l'approbation ministérielle. Dans quelques jours, la Compagnie sera régulièrement en possession de 17 kilomètres de la ligne, sur lesquels les préparatifs de toute sorte, accumulés par les entrepreneurs généraux, permettront de pousser les travaux avec la plus grande activité. Toutefois on n'a pas attendu l'accomplissement de toutes les formalités administratives et judiciaires pour commencer des travaux dont l'achèvement doit être à la fois le terme des dépenses et le commencement des produits.

Une certaine étendue de terrains ont été achetés à l'amiable sur la partie approuvée, et là, des chantiers de terrassements, de constructions et d'approvisionnements ont été établis, savoir : onze chantiers de terrassement, qui présentent une activité remarquable ; neuf chantiers d'ouvrages d'art divers, dont la construction prochaine permettra d'avancer beaucoup plus les terrassements. En outre, sur la partie non approuvée, les entrepreneurs généraux ont, à leurs risques et périls, abordé les travaux dont l'exécution sera, en raison de leur importance et de leur nature, aussi longue que celle du reste de la ligne ; nous voulons parler des souterrains, et notamment de ceux de l'Ayre-Raymond, de la Cunette et de Pétafy. Dans ce dernier, le plus considérable, cinq puits ont atteint déjà une profondeur de 45 mètres environ, les tranchées d'entrée 80 mètres ; deux puits, au souterrain de l'Ayre-Raymond, sont descendus à 40 mètres, et sur un autre point, on a pu même entamer la galerie d'avancement.

Ainsi, la marche des travaux a dû, en général, se guider sur celle des mesures administratives qui la subordonnent nécessairement ; mais sur plusieurs points importants elle l'a devancée. La Compagnie espère livrer à l'exploitation la ligne entière à l'expiration du terme fixé par le décret de concession, peut-être même une section importante dans un délai beaucoup plus rapproché.

Le Conseil d'administration a proposé d'émettre des obligations pour une somme représentant 3,600,000 fr. effectifs, et en tant que de besoin, de soumettre à l'approbation du Gouvernement toute modification aux statuts qui,

dans ce but, serait jugée nécessaire. Cette faculté, dont l'application, en temps opportun, sera réservée au Conseil d'administration, aura pour résultat de libérer à 400 fr. les actions de la Compagnie.

Enfin, on a soumis à l'assemblée les cinq résolutions suivantes :

Première résolution. — L'assemblée générale, vu l'article 5 des statuts, fixe à 86,234 fr. la somme due aux concessionnaires pour le remboursement des frais relatifs à l'entreprise, faits par eux jusqu'à l'autorisation de la Société ; ratifie le payement de 67,000 fr. fait à valoir par le Conseil, et autorise le payement du surplus.

Deuxième résolution. — L'assemblée générale, vu les articles 27 et 28 des statuts, fixe à 60,000 fr. la somme annuelle affectée à la rémunération des membres chargés de la direction, au payement des jetons de présence attribués aux administrateurs, et au remboursement de leurs frais de voyage.

Troisième résolution. — L'assemblée générale approuve les comptes présentés par le Conseil d'administration pour l'exercice 1853-1854.

Quatrième résolution. — L'assemblée générale, vu les articles 25 et 27 des statuts, autorise le Conseil d'administration à émettre des obligations pour une somme de 3,600,000 fr. effectifs, représentant 100 fr. par action, et dans ce cas à libérer les actions à 400 fr. Elle donne tous pouvoirs au Conseil pour émettre ces obligations, qu'il jugera convenables pour obtenir, à cet effet, l'approbation du Gouvernement, et au besoin proposer et consentir toutes modifications et additions aux statuts de la Compagnie.

Cinquième résolution. — L'assemblée générale approuve et ratifie, en tant que de besoin, la mise à exécution, par le Conseil, des conventions et marchés relatifs à l'exécution des travaux et fournitures de matériel du Chemin de Fer, mis à la charge de la Compagnie par l'article 4 des statuts.

Toutes ces résolutions ont été approuvées à l'unanimité.

Assemblées générales d'Actionnaires qui doivent avoir lieu du 23 au 30 Mars 1854.

23 Mars. — Compagnie linière de Pont-Remy, 100, rue Richelieu, à trois heures du soir.
25 Mars. — Chemin de Fer de Lyon à la Méditerranée, 23, rue Laffitte, à trois heures.
26 Mars. — Mines de la Grand'Combe, à Nîmes (Gard).
26 Mars. — Société des Vapeurs-Omnibus de la Seine, 17, quai Malaquais, à une heure.
27 Mars. — Chemin de Fer de Tournay à Jurbise, 18, rue Belliard, à Bruxelles (Belgique), à onze heures du matin.
28 Mars. — Houillères de Portes et Sénéchas (Gard), 100, rue Richelieu, à midi précis, et assemblée extraordinaire à deux heures précises.
29 Mars. — La Nationale (Compagnie d'assurances), 8, rue de Ménars, à trois heures précises.
30 Mars. — Chemin de Fer de l'Ouest, à la gare, 44, boulevart Montparnasse, à trois heures.
30 Mars. — Chemin de Fer de Paris à Orléans, 11, rue de la Chaussée-d'Antin, à deux heures et demie.
30 Mars. — Chemin de Fer de Paris à Saint-Germain, 124, rue Saint-Lazare, à dix heures du matin.
30 Mars. — Compagnie des Mines de la Loire, 48, rue de la Victoire, salle Herz, à trois heures.

MOYEN D'EMPÊCHER LES CHOCS DES TRAINS DE CHEMINS DE FER.

M. J.-C. Blackwell, d'Edimbourg, a exposé à la Société des Arts de cette ville un modèle de son invention pour empêcher les chocs. L'inventeur propose de placer au centre de la voie ferrée, entre chaque ligne de rails, et à distance égale l'un de l'autre, des leviers s'ajustant d'eux-mêmes, ou crampons de forme rectangulaire (ainsi : L), et tournant sur un pivot au centre de l'angle. Chacun de ces leviers doit être relié avec celui qui le précède par un fil métallique agissant dans une case ou tube de quelques centimètres au-dessous de la surface. Ces fils métalliques de communication ont pour effet, lorsqu'un des leviers horizontaux est changé de position par le coup d'un levier fixé à la machine et communiquant avec la soupape qui intercepte la vapeur, de le ramener immédiatement à sa position première, lorsque la machine atteint le levier le plus rapproché en avant; et ce mouvement alternatif des leviers a lieu sur toute la ligne. L'auteur établit qu'il est évident que, si un train est arrêté sur un point quelconque de son parcours, le levier en arrière reste debout dans une position de résistance, de sorte que si un autre train suivait, sa vapeur se trouverait interceptée tout d'un coup, sans même que le mécanicien en ait connaissance, parce que le levier de la voie ne cédant au levier de la machine, ce dernier est repoussé en arrière, et produit le même effet que si la vapeur avait été à dessein interceptée par le mécanicien. Ainsi, aucun train ne peut arriver sur un autre par derrière, attendu que le levier de la voie intercepte la vapeur et que le train est arrêté avant qu'il puisse atteindre le train en avant. Un autre effet très-important de cette disposition serait l'impossibilité de la rencontre des trains.

PROJET DE FONDATION D'ETABLISSEMENTS DE LAVOIRS ET BAINS PUBLICS PAR L'INDUSTRIE PRIVÉE.

Nous trouvons dans un excellent ouvrage publié par M. Al. Bourgeois d'Orvanne (1), tout un système pratique pour venir en aide aux communes de France, dans le but de les pourvoir des bienfaits de l'institution des Lavoirs et Bains publics, sans leur demander des avances de fonds et en leur offrant une nouvelle source de revenus.

Le premier moyen est un emprunt remboursable par annuités. Dans l'intérêt de l'institution et pour la développer autant qu'elle le mérite, les communes seraient vraisemblablement autorisées à emprunter des sommes suffisantes pour l'édification de Lavoirs et Bains publics. Ces emprunts, loin d'être une charge pour elles, deviendraient un élément nouveau de recettes journalières pour les caisses municipales; remboursés par annuités, ils s'éteindraient sans avoir causé le moindre embarras financier.

Si par ses statuts, le Crédit Foncier de France ne pouvait participer à ces

(1) Sous ce titre : *Lavoirs et Bains publics gratuits et à prix réduits*, Traité pratique à l'usage des Maires, des Membres des Conseils municipaux, des Administrateurs des Hospices et autres Institutions de Prévoyance, avec plans d'un Etablissement modèle. Un volume in-8°. Chez L. Maison, libraire, rue de Tournon, 17. — Prix : 3 fr. 50 c.

opérations d'emprunt, il s'établirait promptement, dans ce seul but, une institution spéciale de crédit.

Les prêts faits par l'une ou l'autre banque, à l'intérêt de 5 pour 0/0, remboursables en cinquante annuités, présentent les résultats suivants pour un établissement de première classe, coûtant 150,000 fr.

Chaque annuité serait de 6,825 fr., composée de :

1° Un cinquantième du capital.	Fr. 3,000
Et 2° d'un cinquantième des intérêts capitalisés pendant cinquante ans.	3,825
Somme égale.	Fr. 6,825

Les sommes déboursées en cinquante ans seraient de 341,250 fr., savoir : capital, 150,000 fr.; intérêts, 191,250 fr.

Les revenus annuels nets d'un établissement de l'importance de celui dont il s'agit, toutes dépenses d'exploitation payées, étant en chiffres ronds de 24,600 fr., il resterait à la commune emprunteuse un profit de 17,775 fr. par an, en dehors du puissant concours apporté à l'assistance publique par la création des Lavoirs et Bains publics à prix réduits.

Le second moyen dont les communes peuvent disposer se résume ainsi :

Concession du privilége des Lavoirs et Bains publics au profit d'une Compagnie ;

Garantie d'un minimum d'intérêt ;

Participation aux bénéfices.

Ce second mode d'opérer simplifie davantage encore les difficultés. Les communes n'empruntent pas ; elles concèdent à une Compagnie publique, créée pour cet objet, le privilége d'élever un ou plusieurs établissements ; la concession est faite pour un nombre d'années à débattre, soit quarante ou cinquante ans : à l'expiration de cette concession, les établissements deviennent la propriété des communes, sans qu'elles aient déboursé un denier.

Mais, pour encourager les capitaux à entrer dans cette voie, les communes consentent à garantir un minimum d'intérêt à 4 pour 0/0, dans le cas où les Lavoirs et Bains publics ne produiraient pas la somme suffisante pour servir cet intérêt.

D'après les calculs statistiques, cette garantie est purement fictive, puisque les produits des établissements évalués sur les prix de revient représentent environ 16 pour 0/0 du capital engagé. D'ailleurs, pour amoindrir cette éventualité, en accordant la concession et en consentant à garantir un minimum d'intérêt, les communes peuvent se réserver une part dans les bénéfices annuels, après un prélèvement au profit de la Compagnie concessionnaire.

Ce prélèvement représentant l'intérêt à 5 pour 0/0, l'amortissement et un

premier dividende pourrait être porté à 8 pour 0/0, comme dans les opérations de Chemins de Fer, pour lesquelles l'Etat accorde sa garantie.

Le surplus des revenus, pendant toute la durée de la concession, appartiendrait, dans des proportions à déterminer, à la Compagnie concessionnaire, d'une part ; de l'autre, aux communes.

Si le partage s'établissait de la manière suivante :

1/3 pour la commune ;
2/3 pour la Compagnie.

Voici quels seraient les résultats pour un établissement de première classe, donnant chaque année un produit net de 24,600 fr.

La Compagnie concessionnaire prélèverait 8 pour 0/0 du capital, soit.	Fr. 12,000
Elle aurait droit aux 2/3 du surplus des produits.	8,400
Et la caisse municipale s'enrichirait de.	4,200
	Fr. 24,600

A ces deux combinaisons principales, il pourrait en être ajouté beaucoup d'autres, que les Compagnies intéressées sauront faire en temps et lieu.

Tels sont les différents modes financiers élaborés par M. Al. Bourgeois d'Orvanne, c'est une heureuse conception que de présenter aux capitaux les produits de la spéculation en les faisant servir à l'institution des Lavoirs et Bains publics, tout en réduisant leur usage à un prix très-minime, et réunissant dans ces établissements, d'une part, toutes les conditions d'hygiène, de commodité, de prompte et facile exécution ; d'autre part, en assurant leur succès par des bénéfices licites qui mettent en harmonie l'intérêt des classes laborieuses et l'intérêt des capitaux engagés dans ces entreprises.

JACQUES BRESSON.

ANNONCES du COURS GÉNÉRAL.

CHEMIN DE FER DE PARIS A LYON. MM. les actionnaires de la Compagnie du Chemin de Fer de Paris à Lyon sont prévenus, aux termes de l'article 34 des statuts, qu'une assemblée générale ordinaire et extraordinaire est convoquée pour le jeudi 20 avril prochain, à trois heures, salle Sainte-Cécile, 49 *bis*, rue de la Chaussée-d'Antin, à l'effet d'entendre le rapport du Conseil d'administration et de statuer :

I. — Sur les comptes annuels de la Société.

II. — Sur la concession d'un embranchement de fer de La Roche à Auxerre.

III. — Sur le rachat des lignes de Dijon à Besançon et de Besançon à Belfort, et sur la concession de plusieurs embranchements qui sont compris dans le même réseau, savoir :

1° Un Chemin de Fer de Châlon-sur-Saône à Dôle ;

2° Un Chemin de Fer de Bourg à Lons-le-Saulnier ;

3° Un Chemin de Fer de Lons-le-Saulnier à Dôle, ou à Besançon, ou à un point intermédiaire entre Châlon et Besançon.

IV. — Sur les modifications à introduire dans les statuts, comme conséquence des propositions ci-dessus indiquées et sur les moyens d'exécution.

V. — Sur les pouvoirs à donner au Conseil d'administration pour la constitution en Société anonyme du syndicat du Chemin de Fer de Ceinture.

Aux termes de l'article 32 des statuts, la délibération ne sera valable qu'autant que l'assemblée réunira au moins le cinquième du fonds social, soit 48,000 actions.

MM. les actionnaires possesseurs de quarante actions ou plus qui désireront assister à cette assemblée devront, aux termes de l'article 35 des statuts, se présenter à l'administration centrale, rue de Provence, 47, du 20 mars au 5 avril, de dix heures à deux heures, pour y déposer leurs titres ou leurs certificats nominatifs.

Une carte d'admission nominative et personnelle sera remise à chacun d'eux. Des modèles de pouvoirs seront délivrés dans les bureaux de la Compagnie.

Le secrétaire général,
G. Réal.

CHEMIN DE FER DE PARIS A LYON. MM. les porteurs d'obligations de la Compagnie du Chemin de Fer de Paris à Lyon sont prévenus que le quatrième coupon d'intérêt leur sera payé, à partir du 1er avril 1854, à la caisse de l'administration centrale, rue de Provence, 47.

MM. les porteurs d'obligations pourront déposer à l'avance leurs bordereaux avec les coupures à l'appui, à partir du 20 mars courant, de dix heures à deux heures.

Le secrétaire général,
G. Réal.

CHEMIN de fer de GRAISSESSAC A BÉZIERS.

Le Conseil d'administration a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires, qu'aux termes de l'article 40 des statuts, il sera payé, à partir du 5 avril prochain :

1° Au siége de la Compagnie, à Paris, boulevard Poissonnière, 14 ;

2° A Londres, chez MM. P. Monteaux et Comp., Grace-church-Street, 17.

Le deuxième semestre d'intérêt à raison de 4 pour 100 par an sur la somme de 200 fr. versée par action.

CHEMIN DE FER D'ANVERS A GAND, PAR SAINT-NICOLAS ET LOKEREN. — Le Conseil d'administration porte à la connaissance des intéressés que le coupon de dividende pour 1853 est payé à raison de 13 fr., depuis le 15 mars, à la Banque de Belgique, à Bruxelles, et chez M. Léopold-S. Kœnigswarter, 34, rue de Provence, à Paris.

Les vingt-huit actions privilégiées qui seront amorties en 1854 portent les numéros suivants :

163	1213	1876	3160	4630	5312	7827
352	1247	2256	3329	4763	5448	8462
456	1309	2698	4355	4872	5682	8477
724	1370	2896	4536	4932	7589	8779

Elles seront remboursables au pair de 500 fr., chacune à partir du 31 décembre prochain.

Conformément à l'art. 34 des statuts, les comptes de la Société, avec les pièces à l'appui, seront déposés à l'inspection des actionnaires au local de la Compagnie, rue aux Choux, 3 *bis*, depuis le 1er jusqu'au 30 avril.

CAISSE HYPOTHÉCAIRE D'ALGER. L'assemblée générale des actionnaires qui a eu lieu le 31 janvier dernier s'étant ajournée à deux mois en continuation, cette assemblée aura lieu le vendredi 31 mars courant, à trois heures après midi, au siége de la Société, rue Latérale du Cours, 7, à Marseille.

BANQUE DE FLANDRE. L'administration de la Banque de Flandre a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que les intérêts et dividende pour l'exercice 1853, fixés à 8 pour 100, soit 40 fr. par coupon, sont payables à la caisse de la Banque à partir de ce jour.

Le secrétaire, Louis d'Outreligne. — Le président, Onghena.

MINES de TÉNÈS. Le gérant a l'honneur d'informer MM. les actionnaires que l'assemblée générale annuelle aura lieu dans la salle des concerts du Bazar Bonne-Nouvelle, le 30 mars courant, à deux heures après midi.

Pour être admis aux assemblées générales ou s'y faire représenter, il faut posséder au moins dix actions de 500 fr. chaque, ou cinquante coupons de 100 fr.

Les propriétaires d'actions au porteur sont tenus de déposer leurs titres au siége de la société (8, rue de Provence), cinq jours au moins avant celui de l'assemblée. — Quant aux actions nominatives, il faut en être propriétaire depuis au moins deux mois.

SOCIÉTÉ des NU-PROPRIÉTAIRES, Compagnie d'Opérations générales sur la Vie, rue Louis-le-Grand, 35.

Acquisition des Usufruits de rentes sur l'État, d'Actions de Banque et de Créances hypothécaires.

Acquisition des Nu-Propriétés au comptant, à rentes viagères et à participation dans les bénéfices d'extinction.

Prêts et Réméré sur les Nu-Propriétés.

CHARBONNAGE du Pont-de-Loup-Sud (Belgique). — L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Compagnie de Pont-de-Loup-Sud aura lieu le lundi 3 avril prochain, à sept heures et demie très-précises du soir, chez M. Lemardelay, rue de Richelieu, 100, à Paris.

Aux termes des statuts, l'assemblée générale se compose des propriétaires de cinq actions au moins, lesquels sont tenus d'en déposer les titres trois jours avant celui de la réunion, mais pour les actions au porteur seulement. Ce dépôt devra être fait de onze heures à trois, tous les jours, fêtes et dimanches exceptés, chez MM. Lecourtois et Massin, agents de la Compagnie, rue du Faubourg-Saint-Denis, 30, à Paris.

MM. les actionnaires sont priés de ne pas négliger de faire ce dépôt, afin de ne pas être privés du droit d'être admis à l'assemblée.

COMPAGNIE houillère du CENTRE du FLÉNU. MM. les actionnaires de la Compagnie houillère du Centre du Flénu sont prévenus, conformément à l'art. 17 des statuts, que l'assemblée générale annuelle aura lieu le 3 mai prochain, à midi, au siége social, rue Meslay, 18.

MOULINS PACKHAM. MM. les actionnaires de la Société des Moulins Packham, propriétaires de trois actions nominatives ou de cinq au porteur, sont convoqués à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le samedi 1[er] avril 1854, à une heure, au siége de la Société, rue Choiseul, 19.

Le secrétaire-général,
E. Stiegler.

PONT DE BEAUCAIRE. Le Conseil d'administration du Pont de Beaucaire a l'honneur d'informer les porteurs d'actions que les coupons d'intérêts échus le 1[er] mars 1854 sont payables en 25 fr., depuis le 15 courant, de dix à deux heures, dans les bureaux de MM. de Rothschild frères, rue Laffitte, 21.

Paris, le 13 mars 1854.

COMPAGNIE de Zinc de GLADBACH, sous la firme sociale : Browne et Cie. — La direction a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que l'assemblée générale fixée par les statuts aura lieu le 20 avril 1854, à dix heures du matin, au siége de la Compagnie, à Cologne, Elisen Strasse, 17, où les comptes de la Société avec les pièces à l'appui, seront déposés à leur inspection à dater du trente du courant mois de mars.

L'assemblée générale se compose des actionnaires possédant au moins dix actions. On peut s'y faire représenter par un mandataire actionnaire, mais nul ne peut y avoir plus de dix voix.

Pour être admis à l'assemblée, il faut, aux termes de l'art. 24 des statuts, être muni d'un certificat de la direction constatant qu'il lui a été justifié quinze jours avant la réunion de la propriété du nombre d'actions pour lequel on veut exercer le droit de vote. Ces certificats, qui mentionnent les numéros des actions, seront délivrés à MM. les actionnaires à dater du 20 mars dans les bureaux de la Compagnie à Cologne, Elisen Strasse, 17, et à Londres, Great Winchester Street, 7.

USINE de PUTEAUX. Fabrique de corps gras. MM. les actionnaires de la Société Castets et Comp. sont prévenus que l'assemblée générale annuelle aura lieu le 28 mars courant, chez Me Bailly, avocat, rue Thevenot, 80, à Paris, à sept heures et demie du soir.

Le gérant,
Castets.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE.

5e Tirage authentique des Obligations,

Qui a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville, le 22 Mars 1854.

Le mercredi 22 mars 1854, il a été procédé publiquement à l'Hôtel-de-Ville, au cinquième tirage trimestriel des Obligations du Crédit Foncier de France.

Un tirage préalable a déterminé pour les Obligations divisées en coupures de 100 fr., ayant droit à l'intégralité du lot, le Numéro de la coupure qui aura droit au lot intégral échu à l'Obligation dont elle fait partie.

C'est la *deuxième* coupure qui a été désignée par le sort.

53 Numéros ont été extraits de la roue, les 9 premiers Numéros sortants ont droit suivant leur ordre de sortie aux lots suivants :

1er	Numéro sortant,	69,972,	gagnant une Prime de	100,000 fr.
2e	—	5,411,	—	50,000
3e	—	110,236,	—	50,000
4e	—	57,603,	—	20,000
5e	—	71,886,	—	10,000
6e	—	54,574,	—	10,000
7e	—	154,272,	—	10,000
8e	—	159,739,	—	10,000
9e	—	158,606,	—	10,000

Les 44 Numéros suivants sortis au tirage, immédiatement après, sont appelés au remboursement, savoir :

1,783	43,236	113,801	159,333
5,466	56,438	114,618	159,729
11,966	68.271	117,255	160,544
14,619	81,303	123,711	164,392
18,397	85,612	130,668	166,136
18,868	97,562	131,561	171,303
19,885	99,023	141,207	174,896
31,915	101,280	143,314	182,379
32,241	101,761	149,126	186,087
35,667	112,510	153,270	190,165
43,034	113,652	156,458	196,324

Les titres libérés, portant les Numéros ci-dessus, rapportant 3 pour 0/0, seront remboursés avec 20 pour 0/0 de prime ; les titres non libérés n'ont droit qu'au remboursement intégral du versement.

Les porteurs des titres dont les Numéros sont sortis au tirage du 22 mars 1854, sont invités à se présenter à l'administration du Crédit Foncier de France, rue Taitbout, 57, avant le 1er mai prochain, époque à partir de laquelle le remboursement des Obligations et promesses d'Obligations et le payement des lots seront effectués contre la remise des titres.

COMPAGNIE générale des VOITURES DE PLACE. (DELACOUR ET COMP.). — L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Compagnie générale des voitures de place de Paris, sous la raison sociale Delacour et Comp., aura lieu le samedi 1er avril 1854, à midi, au siége social, boulevard du Combat, 62, à Belleville. Pour y assister, il faut être propriétaire d'au moins dix actions. Et conformément à la délibération prise en assemblée générale extraordinaire, le 16 mars 1846, les actions doivent être déposées cinq jours au moins avant celui de la réunion, au siége social. Il en sera délivré un récépissé qui servira de carte d'admission à l'assemblée.

CHARBONNAGE DE FINS ET NOYANT. MM. les actionnaires de la nouvelle Société des mines de Fins et Noyant sont convoqués en assemblée générale pour le jeudi 6 avril prochain, à midi très-précis, au siége de la Société, rue Neuve-Saint-Augustin, 69.

VENTE D'ACTIONS. A vendre, à l'amiable, plusieurs Actions du Canal de Beaucaire.

S'adresser à M. JACQUES BRESSON, Négociant, 31, place de la Bourse, à Paris.

VENTE D'ACTION. A vendre, une Action de 10,000 francs, valeur nominale, de la Société BOUDON ET COMP., Société des Filatures de soie réunies de Mulhouse et d'Auteuil.

S'adresser à M. J.-J. Boucher, rue Saint-Maur-Popincourt, 17.

VENTE D'ACTIONS. Etude de Me Castaignet, avoué à Paris, rue de Hanôvre, 21.

Vente par licitation, en l'étude et par le ministère de Me Ducloux, notaire à Paris, rue de Choiseul, 16, heure de midi, le 29 mars 1854, en dix lots : de DIX ACTIONS de la Société anonyme des Services maritimes des *Messageries Impériales*.

Mise à prix : Chaque Action, 7,500 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1° A Me Ducloux, notaire à Paris, rue de Choiseul, 16, dépositaire du cahier d'enchères; 2° à Me Castaignet, avoué poursuivant; 3° à Me de Benazé, avoué à Paris, rue Louis-le-Grand, 7; 4° à Me Berthier, avoué à Paris, rue Gaillon, 11; 5° à Me Guyot-Sionnest, avoué à Paris, rue de Grammont, 14; 6° et à M. Dupont, demeurant à Paris, rue de Castellane, 4.

On trouve dans ce Journal, au fur et à mesure qu'ils ont lieu, les Tirages Officiels des Actions et Obligations des Chemins de Fer, des Canaux, du Crédit foncier de France, de l'Emprunt Anglo-Autrichien 5 pour 0/0, de l'Emprunt de Piémont, etc., etc.

RECETTES DES CHEMINS DE FER.

DÉSIGNATIONS.	DATES.	VOYAGEURS.	MARCHANDISES.	DERNIÈRE SEMAINE de 1854.	DERNIÈRE SEMAINE de 1853.	RECETTES TOTALES de 1854.	RECETTES TOTALES de 1853.
Nord	5 au 11 mars.	256 363	434,415	690,779	537,237	6,538,152	5,535,141
Rouen	12 au 18 mars.	95,784	105,814	201,599	186,153	»	»
Havre	12 au 18 mars.	39,569	55,522	95,092	76,651	»	»
Orléans avec ses prolongements	5 au 11 mars.	306.078	494.086	800,165	558,412	7,212,995	5,312.297
Est (ancien)	5 au 11 mars.	212,470	327,930	540,401	382,301	4,715,258	3,513,874
— Do — Sect. nouv.	5 au 11 mars.	11,202	24,620	35,822	»	234,889	»
Bâle	5 au 11 mars.	26,524	37.105	63.630	52,913	497,658	421,430
Lyon	5 au 11 mars.	191,428	198,749	390.177	323.381	2,932 405	2,862.023
Lyon à la Méditerran.	5 au 11 mars.	70,849	107,992	178,841	123,526	1,563.805	1,257.658
Ouest	6 au 12 mars.	85,936	35,977	121,914	91,113	1,063,993	894,126
Andréz. à Roanne	»	»	»	»	»	»	»

Paris.—Typ. PENAUD frères, 10, Faub.-Montmartre.

N° 13.] JEUDI 30 MARS 1854 (à midi). [21me Année.

COURS GÉNÉRAL DES ACTIONS
des Entreprises Industrielles et Commerciales

ORGANE DES INTÉRÊTS DES CAPITALISTES, DES CHEMINS DE FER, DES MINES, USINES, ASSURANCES, BANQUES FONCIÈRES, ETC.

Fondé et publié par Jacques Bresson.

Bureaux, Administration et Rédaction, n° 31, place de la Bourse, à Paris.

Ce Cours paraît tous les jeudis. — L'abonnement au Cours Général des Actions **SEUL** *est fixé à* **7** *fr. par an pour Paris;* **8** *fr. pour les Départements;* **10** *fr. pour l'Etranger.*

Les Abonnements doivent toujours dater du 1er du mois.

A LONDRES, s'adresser chez ALEXANDRE DELIZY, 1, Norfolk Street, Strand.

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Banques et Comptoirs.						
113,350	Banque de France.	1000	tout	154	janv.-juill.	. . .	2640
2,100	Banque de l'Algerie.	500	tout	30 65	mai.-nov.	. . .	520
40,000	Comptoir national.	500	tout	31 25	janv.-juill.	. . .	490
50,000	Crédit foncier de France.	500	250			. . .	460
100,000	— Dito. — Obligations.	1000	200	3 %		. . .	920
	— Dito —	500	300			. . .	395
	— Dito — 1/10e d'Obligation	100	tout			. . .	100
120,000	Société générale du Crédit mobilier.	500	tout			. . .	490
30,830	Société Générale de Bruxelles.	1058	tout	109 90		. . .	1600
	Banque de Darmstadt	537 50	215			450	
	Sous-Comptoirs.						
40,000	Des Chemins de fer.	100	tout	4 ½	semestriel.		
3,382	Des Bâtiments.	100	tout	6 %	avril.-octob.	. . .	88
	Caisses particulières.						
2,000	Bouron et Comp.	500	tout			. . .	540
	Béchet, Dethomas et Comp.	500	tout	63		. . .	410
	Cusin, Legendre et Comp.	1000	tout				
	Lehideux et Comp.	1000	tout				
12,000	Leroy de Chabrol et Comp.	1000	tout	80	janv. av. juil.	. . .	1170
12,000	Caisse Lécuyer et Comp	500		48 65		. . .	600
1,000	Nu - Propriétaires.	5000	tout		juin.-déc.	. . .	6550
	Parisienne (Société immobilière) . . .	500	125	6% etd.	févr.-août.	. . .	en émission.
	— Dito — — dito — . . .	100	25	6% etd.	févr.-août.	. . .	en émission.
	Comptoir Bonnard.	100	25			100	—
	Assurances (incendie).						
2,000	Nationale.	5000	1/5	550	janv.-avril.	. . .	135 % b.
400	Générale.	5000				. . .	35,000
2,000	Union.	5000	1/5			. . .	57 % b.
4,000	Phénix.	1000	tout	170	avril.-octob.	. . .	3000
	Soleil (nominatif).	6000	1/6			. . .	82 % b.
	— Dito. — (au porteur).	1000	tout			. . .	82 % b.
2.000	France.	5000	1/5			. . .	35 % b.
1,000	Urbaine.	5000	1/5	100	avril.	. . .	72 % b.
2,000	Providence.	2500	1/5	47	avril.	. . .	26 % b.
3,000	Paternelle.	1000	250	10		. . .	pair.
	Nord (à Lille).	1000	200	20	avril.	. . .	9 % b.
	Assurances (maritimes).						
400	Générale.	12,500				. . .	32 % b.
1,200	Lloyd Français.	5000	1/5			. . .	10 % b. ex-d.
300	Sécurité.	5000	1/5		févr.-juill.	. . .	29 % b.
200	Océan.	5000	1/5		janv.-juill.	. . .	25 % b.
600	Chambre d'Assurances.	5000	1/5			. . .	22 % b.
400	Melusine.					. . .	16 % b.
200	Sauvegarde.	5000	1/5	115	janv.-juill.	. . .	12 ½ % b.
	Union des Ports (nominatif).					. . .	10 ½ % b.
	— Dito. — (au porteur).						

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Assurances (vie).						
3,000	Nationale	5000	1/5			. . .	16 % b.
400	Générale	7500				. . .	65 % b.
2,400	Union	5000	1/5			. . .	7 % b.
	Phénix	5000				. . .	2 ½ % p. ex-d.
8,000	Caisse paternelle	500	100	5		. . .	pair.
	Ponts.						
	Annuités Vieux-Ponts					1050	
	— Dito. — Nouveaux-Ponts					231 25	
	— Dito. — du Carrousel						
	— Dito. — de la Réforme					590	
3,000	Ponts réunis (anciens)	1000	tout	5 ½	mai.-nov.	1050	
	Canaux.						
	Languedoc et du Midi						
	Aire à la Bassée	5000	tout	580		. . .	7500
3,036	Arles à Bouc	1000	tout				
	Beaucaire	5000	tout				
17,466	Bourgogne	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	990
39,214	Quatre canaux	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	1145
	Scarpe inférieure	1000	tout			. . .	1500
6,000	Sambre canalisée	500	tout	100		. . .	1500
	Jonction de la Sambre à l'Oise	1000	tout	50		. . .	775
12,994	Trois canaux	1000	tout	50	avril.-octob.		
1,500	Eaux d'Auteuil et de Neuilly	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	900
	Canalisation de l'Ebre	400	200			425	
	Chemins de fer.						
54,000	Saint-Germain (Titres nouveaux)	1/54000	tout	31 25	avril -juill.	. . .	577 50
300,000	Orléans	500	tout	48 50	avril.-octob.	. . .	1048 75
72,000	Paris à Rouen	500	tout	60	août.-févr.	. . .	830
40,000	Rouen au Havre	500	tout	22 50		. . .	425
84,000	Strasbourg à Bâle	350	libéré.	14	avril.	. . .	345
400,000	Nord	400	tout	41 50	janv.-juill.	. . .	715
250,000	Est (Paris à Strasbourg), anciens	500	tout	33	mai.-nov.	. . .	685
	— Dito — nouveaux	500	100			. . .	508 75
240,000	Paris à Lyon	500	250	5 %	janv.-juill.	. . .	777 50
80,000	Lyon à la Méditerranée	500	300	4 %	avril.-octob.	. . .	642 50
134,000	Midi	500	250	4 %		. . .	498 75
70,000	Ouest	500	250			. . .	555
60,000	Caen à Cherbourg	500	250	5 %	janv.-juill.	. . .	440
33,200	Dijon à Besançon	500	350	5 %	janv.-juill.	. . .	515
	Grand Central de France	500	250			. . .	400
20,000	Versailles (rive gauche)	500	tout	15	janv.-juill.	. . .	800
36,000	Dieppe et Fécamp	500	425	9 30	avril.	310	
36,000	Béziers à Graissaissac	500	200	4 %			
10,000	Bordeaux à la Teste	500	tout	néant.		210	
3,300	Provins aux Ormes	500					
6,000	Paris à Sceaux	500	tout	néant.		. . .	150
	Saint-Etienne à Lyon	5000	tout	637			
	— Dito — industrielle			2406			
12,000	Andrézieux à Roanne	1/12000	tout	néant.			
	Lyon à Genève	500	200				
	Mulhouse à Thann					. . .	420
9,400	Anvers à Gand	500	tout	27 50	mars.		
	Anvers à Rotterdam	250		5 %			
	Charleroi à Erquelinnes	500					
12,500	Naples à Nocera	1000	tout	40	févr.-août.	. . .	330
40,000	Centre de l'Italie	1000	100	5 %	avril.-octob.		
	Ouest Suisse						
72,000	Central Suisse	500	125	4 %		435	
	Sarde, Victor-Emmanuel	500	100			440	

Nombre d'Actions.	Désignation des actions.	Valeur nominale.	Somme versée par Action	Revenus par An.	Intérêts ou Dividendes payables.	Dernier cours connu.	Cours actuel.
	Messageries et Voitures.						
	Messageries impériales.	10000				40,000	
	Messageries Caillard et Comp.	1000				. . .	600
	Voitures du Chemin de Fer.	500	250	20	février.		
4,652	Compagnie gén. des voitures de place.	500	tout	72		. . .	590
	Désirées.	500	tout			. . .	520
	Favorites.	800	tout	150	janv.-juill.	. . .	1700
	Hirondelles.	1000					
	Lutéciennes.	500	tout	72	trimestriel.	. . .	585
	Omnibus.	1000				. . .	1850
	Orléanaises.	1000				. . .	740
	Sylphides.	500				. . .	550
	Tricycles.	800				. . .	510
	Gondoles Parisiennes.	80				160	
	Batignolaises	1000				640	
	Charbonnages.						
	Anzin.	280^e					
	Azincourt (Nord).	1500^e				. . .	800
25,000	Blanzy (Saône-et-Loire).	500	tout	5 %		. . .	550
8,000	Brassac.	1/8000	tout		octobre.	. . .	335
	Chazotte.					. . .	510
24,000	Grand'Combe	1/24000			j. 1er jan. 1853	. . .	520
	La Haute-Loire (ancienne).	500				. . .	250
72,315	La Loire (Compagnie Générale). . . .	1/72315	tout	34	avril.-octob.	. . .	460
	Long-Pendu (Saône-et-Loire).	500					
440	Montchanin (Saône-et-Loire).	5000	tout				
	Touches (Des).	500					
1,850	Layon et Loire	1/1850	tout	29	juin.		
12,000	Mayenne et Sarthe.	1/12000	tout			747 50	
30,000	Charbonnages belges.	500	tout			320	
	Centre du Flenu.	1000	tout			. . .	170
	Pont-de-Loup (Sud).	1000	tout	20		240	
	Bonnet et Veine, à Mouches (Act. pr.).	1000				. . .	620
	— Dito. — (non priv.)					. . .	210
	Asphaltes.						
	Bastennes (Landes).	1000	tout	40	janv.-juill.	400	
	Tuyaux Chameroy.	500					
	Obligations Chameroy.	100				. . .	90
	Galvanisation du fer	500	tout	50		. . .	450
	Zinc et Plomb.						
65,000	Vieille-Montagne (10e d'action) . . .	200	tout		novembre.	. . .	420
	Corphalie.	1000				. . .	1120
3,000	Nouvelle-Montagne.	1000	tout	75	annuel.	. . .	1300
	Stolberg.	750	980			. . .	910
5,000	Eschweiller (Prusse).	750	tout	80		. . .	750
6,000	San-Fernando (Espagne).	260	tout	6 %	trimestriel.	. . .	265
50,000	Silésie.	375	tout			. . .	275
4,800	Westerwald et du Rhin.	375	tout		j. janv. 1854.	. . .	375 ex-div.
	Cuivre.						
30,000	Mines de Ténez.	100	tout	4 %	janv.mai.juil.	92 50	
60,000	Mouzaïas (Algérie).	100	tout	néant.		. . .	36
	Valdiblora et Rora.	100	25			130	
	Fermière de Caronte.	100	50			102 50	
[illegible]0,000	Usine de Septèmes (Bouch.-du-Rhône).	250	tout			. . .	225

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Gaz.						
2,500	Compagnie anglaise.	2500	tout	425	janv.-juill.		
24,000	Compagnie française.	500	tout	75	mars.-sept.	. . .	875
	Compagnie parisienne.	1000	tout			1275	
	Société Lacarrière.	2000	tout				
	— Dito.	500	tout			. . .	950
2,400	Belleville.	500	tout	90	juin.-déc.		1100
	— Dito. — (non libéré).	500					
5,000	De l'Ouest.	500	tout	47 50		. . .	765
800	De l'Est.	500	tout				
6,000	Du Nord.	500	tout	40		. . .	625
500	Boulogne, Sèvres, etc.	1000					
1,000	Versailles.	500	tout	35		. . .	575
	Saint-Germain-en-Laye.						
1,300	Gaz d'Amiens (Comp. Française).	500	tout	25		. . .	460
	Cherbourg					. . .	70
2,500	Compagnie centrale, Dieppe, Alger, Chartres, Nice, etc. (8 villes)	500	tout	35	juill.-déc.	. . .	200
	Calais.	1000	tout	20	février.	. . .	312 50
	Forges, Fonderies.						
	Alais (Gard).	3000				. . .	1750
	Bessège.					. . .	600
28,000	Creusot (Saône-et-Loire).	500	tout			. . .	687 50
	D'Allevard.						
2,400	Decazeville (Aveyron).	3000	tout	250	juin.-sept.	. . .	4200
	De la Loire et de l'Ardèche.	1/800e				. . .	3600
	De l'Horme.					. . .	880
	Maubeuge (Nord).	500				. . .	500
	Herserange (Moselle).	500	tout			. . .	200
25,000	Châtillon et Commentry	1000	tout	80	janvier.	. . .	1100
5,000	Forges de la Basse-Indre	500	tout	55	avril.-oct.	. . .	450
	L'espérance (Belgique).	1000				. . .	780
	Monceaux (Belgique).	1000				. . .	1600
	Providence (Belgique).	1000	tout	125		. . .	1025
	Papeteries.						
800	Echarcon.	1000	tout	80	jouiss. janv.	. . .	1000
	Essonne.	1000	tout				
6,000	Manufacture de Papiers d'Alger.	100	tout			. . .	103 75
	Journaux, Imprimeries.						
108	Le Droit, journal des Tribunaux.	2500	tout	350		. . .	3000
5,000	Imprimerie Dubuisson et Comp.	100	tout			. . .	100
	Filatures.						
	Cohin.	500				. . .	510
	Lin Maberly.	500				. . .	750
	Filature Rouennaise.	500	tout	25		. . .	305
	Gamaches.	500	250			490	
1,400	Société Lainière (Action de capital).	500	tout				
4,200	— Dito. — (Action de jouissance).						
	Flax-Coton.	50	tout				
	Divers.						
200,000	Docks-Napoléon.	250	125	néant.		. . .	196
	Glaces de Saint-Gobain.		tout	1700	janv.-déc.	32,400	
	Glaces de Saint-Quirin.						
	Glaces de Montluçon.	500			annuel.	. . .	410
	Glaces d'Oignies.	1000	tout	5 %		. . .	1400
20,000	Glaces d'Aix-la-Chapelle.	375	tout			. . .	380
14,000	Cail (constructeurs).	500	tout	67	mars.-sept.	. .	600
	Etablissement Cavé.	250					
	Grilles-mobiles-Fumivores.	1000				1010	
	Moulins de Packham.	1000				850	
	Télégraphe électrique sous-marin entre la France et l'Angleterre.	25	tout	8 %		. . .	25
10,000	Acier et Limes de Milourd (Nord).	100	50	7 %	juill.-déc.		
	Palais de l'Industrie, 4 % gar. p. l'Etat.	100	tout	4 %		. . .	92 50
19,200	Comp. gén. de Vidanges. Richer et Ce.	500	tout	8 3/5	2 fois par an.		
3,200	Société Ch. Christofle et Comp.	500	tout	90	4 fois par an.	. . .	915
10,000	Sucrerie Herbet et Comp.	500	375				
10,000	Compagnie Impériale de Bateaux	500	tout				
1,250	Pépinière de la Plissonnière	400	100	5 %		. . .	400
1,000	L'Union Parisienne (commerce de Charbon de terre).	100	tout	5% et d.	août.	. . .	en émission.

Nombre des Obligations.	Désignation des obligations.	Valeur nominale.	Prix d'émission.	Somme versée par Obligation.	Intérêts par An.	Somme des remboursements.	Intérêts payables.	Dernier cours connu.	Cours actuel.
	Obligations.								
555	St-Germain (anciennes). .	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1175
10,830	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1125	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1025
8,888	Orléans (anciennes). . . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1050
3,333	— Dito. — (nouvelles). . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1025
150,000	— Dito — de 1852.	500	340	tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	302 50 300
3,887	Rouen (anciennes).	1000	1000	tout	4 %	1250	janv.-juill.	. . .	890
4,968	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1000	tout	5 %	1250	juin -déc.	. . .	995
15,000	Havre (anciennes).	1000	1000	tout	5 %	1250	mars.-sept.	. . .	975 ex-int.
5,000	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	800	tout	6 %	1250	janv.-juill.	. . .	1200
2,775	Strasbourg à Bâle (anc.).	1000	1100	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1050
20,000	— Dito. — (nouvelles). . .	500	500	tout	5 %	625	janv.-juill.	. . .	485
150,000	Nord.	500	335	tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	305
50.300	Paris à Strasbourg. . . .	500	500	tout	5 %	650	juin.-déc.	. . .	500
80,000	Paris à Lyon.	1000	1050	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1000
8,000	Avignon.	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1120
60,000	Méditerranée.	500	535	375	5 %	625	avril.-oct.	. . .	497 50
	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	300
15 036	Ouest.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	960
17.500	— Dito. —	1000	1050	750	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	960
1,819	Versailles (R. D.) (anc.). .	1000		tout	5 %	1000	janv.-juill.	. . .	950
4:598	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1250	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1040
7,219	Saint-Etienne à Lyon. . .	1000	1105	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	975
3,300	Montereau.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.		
2,000	Andrez. à Rouan. 1er ord.	500		tout	25	500	avril -oct.	. . .	400 à 425
1,980	— Dito. — 2e ordre. . . .	500		tout	néant.	500		. . .	300 à 320
	Dijon à Besançon	500		tout	25	625	avril.-oct.		
794	Jonction Sambre à l'Oise.	1000	1000	tout	50	1050	janv.-juill.	1030	
	Mines de la Loire.	1000			5 %	1250	fev.-août.	. . .	980
	— Dito — (nouvelles) . . .	1000						. . .	895
	Mines de Blanzy.	1000							
	Lits militaires.	1000			5 %				
1,200	Forges de l'Aveyron 1845.	1000	995	tout	4 ½ %	1000	janv.-juill.		
2,400	— Dito — 1848.	500	500	tout	5 ½ %	500	avril.-oct.	. . .	500
	Grand'Combe.							985	
319	Eaux d'Auteuil	1000	1000	tout	6 %	1000		. . .	1000
	Vieille-Montagne	500		tout				. . .	430

Chronique Industrielle.

Une Compagnie s'est formée pour exécuter le projet d'un Chemin de Fer de Saint-Etienne au Rhône, par Bourg-Argental et Annonay, à travers les montagnes de la République. Cette Compagnie vient d'être autorisée à faire faire les études du tracé par les ingénieurs des ponts et chaussées de Saint-Etienne et de Tournon (Ardèche). Si ce Chemin était exécuté, la distance entre Paris et Marseille, par la ligne du Centre, serait abrégée de 50 kilomètres environ. Avant la construction des Chemins de Fer, la même direction avait été adoptée par la malle-poste de Paris à Marseille, de préférence à la route de Bourgogne et de Lyon. Les montagnes de la République ne pourraient être traversées que par un immense tunnel, assurément plus long que tous ceux qui existent dans nos Chemins de Fer français. Ce tunnel déboucherait, du côté de Saint-Etienne, dans la vallée de Rochetaillée.

— On annonce comme très-probable l'ouverture du Chemin de Fer de l'Ouest jusqu'au Mans, pour le 30 avril prochain.

— Les projets de la section du Chemin de Fer de Lyon à Genève, comprise entre Lyon et Miribel, sur une longueur de 12 kilomètres, et celle de l'embranchement d'Ambericu à Mâcon, comprise entre les chemins de la Tranclière à Saint-Martin-du-Mont et la Veyle, sur une longueur de 20 kilomètres, viennent d'être présentés à l'approbation de l'administration supérieure. Ces sections complètent la portion de Lyon à Bourg, dont les travaux viennent d'être adjugés. Le projet des viaducs de l'Ain à Pont-d'Ain et à Loyes sont également soumis à l'administration, et aussitôt après leur approbation, on pourra se mettre à l'exécution de ces ouvrages d'art, les plus importants du tronçon de Lyon à Bourg.

On annonce que les travaux vont commencer incessamment pour la percée du Mont-Credo, suivant le tracé de la ligne de fer de Lyon à Genève. L'ouverture du tunnel se ferait à Coupy; il aurait 3 kilomètres 900 mètres de longueur, et aboutirait à Longerey, près du fort l'Ecluse.

La Compagnie des entrepreneurs à qui ont été adjugés ces travaux, est celle de MM. Parrant et Brasley, qui exécutent le Chemin de Lyon à la Méditerranée.

Un viaduc serait jeté sur la Valserine et décrirait un demi-cercle, à 100 mètres de la grande route de Châtillon à Bellegarde.

On pense qu'une station serait établie au midi de Bellegarde, sur le bord du côteau de Tate, à 4 kilomètres de Châtillon-de-Michaille, qui, comme Ambérieu, par la création du Chemin de Fer, fera en quelque sorte partie de la banlieue de Lyon.

— La Caisse de service de la Boulangerie met en émission, du lundi 27 mars au samedi 1er avril 1854 inclus, une somme de Bons s'élevant à 1,000,000 de francs, savoir :

500,000 fr., de trois à cinq mois, au taux de 4 1/2 pour 0/0;
500,000 fr., à six mois et au delà, au taux de 5 pour 0/0.

— D'après les comptes de l'exercice 1853, du Chemin de Fer de Saint-Germain, le dividende à recevoir en avril sera de 20 fr. par action.

CHEMINS DE FER ÉTRANGERS.

En Prusse, l'ouverture des sections du Chemin de Fer entre Ulm et New-Ulm, et entre Burgau et Dinkelscherben, aura lieu le 1er mai.

— Le rapport semestriel des directeurs du Chemin de Fer de Sambre et Meuse annonce que seulement 7,065 actions de 10 liv. sterl. chacune, ayant droit à un dividende privilégié de 5 1/2 pour 0/0 par an, ont été prises, et que 2,935 actions restent à être prises et payées par les actionnaires, afin de pouvoir remplir les engagements contractés envers M. Brassey, qui, à ce qu'il paraît, a proposé d'ouvrir la ligne principale sur toute son étendue au 1er mai. A moins que les actions privilégiées ne soient enlevées,

les revenus de la ligne, après payement des frais et des intérêts privilégiés, doivent être appliqués au payement de la dette due à M. Brassey.

Les revenus de la Compagnie étaient sur 24 1/2 milles, en 1849, de 7,630 liv. sterl.; en 1850, de 10,018 liv. sterl.; en 1851, de 11,731 liv. sterl., et en 1852, de 14,727 liv. sterl. Les recettes de 1853 sur 27 1/2 milles se sont élevées à 25,678 liv. sterl. En janvier dernier ont été ouvertes la section de Silenrieux à Cerfontaine et la branche de Walcourt à Saint-Lambert, ce qui étend aujourd'hui l'exploitation sur 36 milles.

Lorsque la totalité des actions privilégiées sera payée, le dividende y afférent s'élèvera à 11,650 liv. sterl. par an. Maintenant l'exploitation se fait dans la proportion de 30,000 liv. sterl. par an, et les directeurs annoncent que lorsque 18 milles seront ajoutés, il est évident que, si les actionnaires satisfont aux engagements qui ne s'élèvent pas à 5 pour 0/0 de l'action capital primitive, on pourra, aux prochaines assemblées, leur déclarer un dividende. Les dépenses sur le capital s'élèvent à 836,324 liv. sterl.; le revenu semestriel à 13,994 liv. sterl., et les dépenses à 7,934 liv. sterl.

— En Espagne, des concessions de divers Chemins de Fer ont été faites. Parmi les lignes concédées, on cite celle de Balnuz y Ezpiel à Cordoue. Cette ligne doit donner une impulsion considérable aux travaux d'exploitation des mines de charbon de terre du voisinage. La concession a été accordée à M. le comte de Santa Olalla, fils du ministre des finances de ce nom, qui faisait partie du gouvernement en 1843. Le concessionnaire doit se rendre incessamment à Paris et à Londres pour y régler des arrangements préliminaires avant d'ouvrir les travaux.

— M. de Grimaldi est arrivé à Madrid dans le but d'assister aux réunions de la junte de la canalisation de l'Ebre. Dans la première séance tenue le dimanche 19 mars, 45,000 actions ont été présentées; la junte, sur les propositions de plusieurs actionnaires, et d'accord avec le Comité de direction, a nommé une commission chargée d'examiner le mémoire présenté par le Comité et d'en faire un rapport à la prochaine réunion, qui a dû avoir lieu le 25 mars.

Chemins de Fer de l'Est.

Le Conseil d'administration de la Compagnie des Chemins de Fer de l'Est a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires qu'un appel de 150 fr. est fait sur les actions nouvelles créées par suite du décret de concession du 17 août 1853, et en exécution des statuts de la Compagnie de l'Est promulgués le 21 janvier 1854.

Les versements seront reçus à la caisse de la Compagnie, à la gare, rue de Strasbourg, du 5 au 15 mai prochain, tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de dix heures à trois heures.

Il sera fait à chaque action imputation de 2 fr. pour intérêts de six mois échus.

A partir dudit jour 5 mai, les actions provisoires nominatives, libérées de 250 fr. par le cumul du premier versement de 100 fr. avec les 150 fr. présentement appelés, seront échangées au fur et à mesure de cette libération contre des titres au porteur.

Dès le 15 mai, ces titres seront seuls admis à la négociation.

Cependant, du 15 mai au 31 octobre 1854, tout actionnaire aura la fa-

culté de différer le versement appelé jusqu'à concurrence de 100 fr. par action, lesquels seront reçus par fraction de 50 fr. En ce cas, ces 100 fr., ou la portion de ces 100 fr. qui n'aura pas été versée, ne seront passibles que d'un intérêt de 4 pour 0/0, faisant compensation avec l'intérêt payé par la Compagnie.

Passé le 31 octobre, les actionnaires en retard seront soumis aux dispositions de l'article 16 des statuts.

Le Conseil d'administration rappelle à MM. les actionnaires les conventions faites, avec l'approbation de l'assemblée générale, entre la Compagnie de l'Est et la Société générale du Crédit Mobilier, dans le but de faciliter les premiers versements sur les actions nouvelles.

Assemblées générales d'Actionnaires qui doivent avoir lieu du 30 Mars au 6 Avril 1854.

30 Mars. — Chemin de Fer de Paris à Orléans, 11, rue de la Chaussée-d'Antin, à deux heures et demie.

30 Mars. — Chemin de Fer de Paris à Saint-Germain, 124, rue Saint-Lazare, à dix heures du matin.

30 Mars. — Chemin de Fer de l'Ouest, à la gare, 44, boulevart Montparnasse, à trois heures.

31 Mars. — Compagnie des Ponts d'Asnières et d'Argenteuil, en l'étude de Me Halphen, rue de la Chaussée-d'Antin, 68, à midi.

31 Mars. — Mines et Fonderies d'Eischweiler, à Blankenberg, près Stolberg (Prusse), à dix heures du matin.

31 Mars. — Caisse hypothécaire d'Alger, 7, rue Latérale-du-Cours, à Marseille, à trois heures.

31 Mars. — Salines de l'Ariége, 15, rue Laffitte, à sept heures du soir.

1 Avril. — Moulins de Packham, 19, rue de Choiseul, à une heure.

1 Avril. — Compagnie générale des Voitures de Place, 62, boulevart du Combat, à Belleville, à midi.

3 Avril. — Charbonnage de Pont-de-Loup-Sud (Belgique), 100, rue Richelieu, à sept heures et demie très-précises du soir.

3 Avril. — Société des Mines et Fonderies du Rhin, à l'Office correspondant de la Société, à Cologne (Prusse), à midi précis.

4 Avril. — Union des Ports (Compagnie anonyme d'assurances maritimes), 4, place de la Bourse, à midi précis.

6 Avril. — Charbonnage de Fins et Noyant, 69, rue Neuve-Saint-Augustin, à midi très-précis.

Compagnie des Mines de la Loire.

Le Conseil d'administration de la Compagnie des Mines de la Loire a l'honneur d'informer MM. les actionnaires que les formalités à remplir, par suite des notifications du Gouvernement, ayant éprouvé des retards inévitables, l'ajournement de l'assemblée

générale, convoquée pour le 30 mars courant, est devenu nécessaire. Le jour de la réunion sera ultérieurement indiqué par un avis inséré au présent Journal.

Dans ces conjonctures, le Conseil a décidé par exception, que la somme de 22 fr. par action, pour solde du dividende acquis à l'exercice 1853, serait distribuée à MM. les actionnaires.

Cette répartition laisse au compte de profits et pertes une somme disponible de 225,303 fr. 06 c., sur laquelle l'assemblée générale aura à statuer.

Le dividende sera payé, dès le 16 avril prochain, sur la présentation et aux porteurs des certificats d'inscription, soit à Paris, au siége social, rue de la Victoire 44, de dix à deux heures, soit dans les bureaux de la Compagnie, à Lyon, rue Lafont, 2.

Le coupon sera détaché après la bourse du 6 avril.

Ceux des actionnaires qui en ont fait la demande avant le 15 mars, pourront toucher ce dividende à la caisse de MM. Lombard, Odier et Comp., banquiers à Genève.

Compagnie linière de Pont-Rémy (*Somme*).

Cette Société est anonyme et constituée ; le fonds social se compose :

1° De la propriété des immeubles, terrains et bâtiments, des usines et filatures de Pont-Rémy, ensemble des machines et approvisionnements qui en dépendent ;

2° De la somme de 1,435,150 fr., le tout formant l'objet des apports ci-dessus indiqués.

Le fonds social ainsi constitué est divisé en 5,000 actions, ayant droit chacune à un cinq millième de la propriété de l'entreprise et de l'actif social.

Les actions sont au porteur, et la cession s'en opère par la simple tradition du titre.

La Société est administrée par un Conseil composé de cinq membres, qui sont :

MM. le baron de Mecklembourg ;
Cusin, banquier ;
Legendre, banquier ;
Louis Picard, ancien agent de change ;
Vital, propriétaire, maire adjoint de Passy.

Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'exploitation des filatures et la question des affaires sociales.

Trois actionnaires, nommés chaque année par l'assemblée générale et pris parmi les membres possédant au moins dix actions, forment un comité de censure, qui, tous les ans, un mois avant la tenue de l'assemblée générale, reçoit communication des comptes de l'exercice clos et du rapport du Conseil. Après examen de ces comptes et sur le vu des pièces et justifications qui lui sont fournies, le comité résume dans un rapport écrit le résultat de son examen.

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires propriétaires de dix actions ou plus ou de leurs fondés de pouvoirs.

Assemblée générale du 25 Mars 1854, des Actionnaires du Chemin de Fer de Lyon à la Méditerranée.

Les travaux de ce Chemin ont marché avec une étonnante rapidité; dès à présent la section d'Avignon à Valence est comme achevée; une voie en fer continue est déjà posée entre Avignon et Montélimart, sur 81 kilomètres de longueur; les travaux s'achèvent entre Montélimart et Valence. Tout présage donc ainsi que cette section sera, dès le 1er mai prochain, en état d'être livrée à l'exploitation; et comme l'ouverture du Chemin de Châlons à Lyon doit avoir lieu dans le courant de mai, la Compagnie de Lyon à la Méditerranée se concertera avec la Compagnie de Paris à Lyon, pour fixer, s'il est possible, au même jour, l'ouverture de ces deux sections de la ligne de Paris à la Méditerranée.

A cette époque, il ne restera, pour compléter l'établissement de la ligne et de toutes ses dépendances, entre Avignon et Valence, qu'à achever les clôtures et quelques accessoires des stations. Les travaux de la section de Valence à Lyon, commencés plus tard, ont été conduits avec la même énergie. Sauf l'embranchement de Givors, dont le projet est en ce moment soumis à l'examen de l'administration supérieure, le tracé et la plupart des projets de détail sont approuvés; la presque totalité des terrains est acquise; les travaux d'art et de terrassement sont entrepris sur toute la ligne, et sur beaucoup de points, déjà très-avancés.

L'exécution marche de la manière la plus satisfaisante, et si la fourniture du matériel de la voie avait suivi l'impulsion imprimée aux travaux, il eût été possible de devancer de beaucoup le terme assigné par le cahier des charges, pour l'achèvement de la ligne entière. Mais les engagements pris par les maîtres de forges, chargés de cette fourniture, ne leur ont pas permis, bien qu'ils n'aient rien négligé pour cela, d'avancer autant que la Compagnie l'aurait désiré, les époques de livraison fixées par leurs marchés respectifs, et il en est résulté, dans la conduite des travaux, un ralentissement regrettable.

Cependant la Compagnie ne doute en aucune façon que, conformément à ses prévisions de l'année dernière, l'époque fixée par le cahier des charges pour l'ouverture de la ligne ne soit devancée de quelques mois, et, à moins d'obstacles imprévus, on peut compter que la mise en exploitation de la section de Valence à Lyon pourra avoir lieu avant la fin de l'exercice 1854; la Compagnie attache d'autant plus de prix à hâter l'ouverture de la ligne en-

tière, que c'est seulement à dater de cette ouverture que l'activité commerciale de ce réseau pourra se développer d'une manière complète, l'ouverture partielle d'Avignon à Valence devant surtout exercer son influence sur le mouvement des voyageurs et de la grande vitesse.

Le projet de l'embranchement d'Aix a été approuvé tout récemment par M. le Ministre des Travaux publics. On s'occupe d'organiser les acquisitions de terrains, et l'exécution des travaux pourra être commencée incessamment. L'embranchement de Toulon est soumis à l'examen des ingénieurs de l'Etat, et on compte, soit que la Compagnie en prenne l'exécution à forfait, soit que l'Etat les exécute par lui-même, que les travaux pourront être commencés prochainement.

Au matériel d'exploitation déjà commandé, on a ajouté depuis, d'une part, le complément du matériel prévu pour le Chemin de Fer de Lyon à Avignon et pour le réseau existant, et de l'autre, le matériel nécessaire pour l'exploitation ultérieure des embranchements d'Aix et de Toulon. Aujourd'hui, les commandes faites, soit pour les lignes existantes, soit pour les lignes nouvelles, comprennent :

14 machines locomotives à roues indépendantes.
54 machines locomotives à quatre roues couplées.
12 machines locomotives à six roues couplées.
12 voitures de première classe à six roues.
38 voitures mixtes à six roues.
80 voitures de troisième classe à six roues.
25 wagons à bagages à six roues.
8 voitures de première classe à quatre roues.
12 voitures de deuxième classe à quatre roues.
36 wagons freins à quatre roues.
20 wagons douanes.
700 wagons couverts.
320 wagons plats.
200 wagons à houille.
100 wagons à ballast.

Lorsque ces adjonctions auront été réalisées, le matériel roulant disponible pour l'exploitation se trouvera composé comme il suit :

176 locomotives.
271 véhicules à six roues pour la grande vitesse.
282 véhicules à quatre roues pour la grande vitesse.
2,101 wagons à marchandises, grand modèle.
752 wagons à marchandises, ancien modèle.

Le traité passé le 29 mars 1853 avec la liquidation de l'ancienne Compagnie de Lyon à Avignon, a reçu son exécution. On sait qu'il avait pour objet la délivrance immédiate aux porteurs des bons de cautionnement de cette Compagnie

des éventualités de 20,000 actions libérées de 300 fr., sur le pied de 14 éventualités 15/100 par action. En voici les résultats :

271,504 éventualités ont été produites en temps utile et ont donné lieu à la délivrance de.	19,159 actions.
404 éventualités formant le solde des opérations d'un bureau de compensation qui achetait ou vendait, suivant la convenance des porteurs, les centièmes d'éventualités qui se trouvaient en plus ou en moins de la proportion ci-dessus indiquée, ont donné lieu à la délivrance, au profit de la Compagnie, de.	29 —
521 éventualités, dont la propriété est incertaine ou contestée, n'ont pu donner lieu à une délivrance immédiate d'actions; mais les droits des porteurs ayant été réservés en temps utile, il a été mis à part pour y satisfaire.	37 —
10,571 éventualités n'ont pas été produites, ou ne l'ont pas été en temps utile, et correspondent au solde des actions disponibles, c'est-à-dire à.	775 —
283,000 éventalités.	20,000 actions.

Aux termes de l'article 6 des statuts, ces sept cent soixante-quinze actions sont attribuées aux souscripteurs primitifs de la Société de Lyon à Avignon, à la charge par eux de payer les cinq premiers dixièmes, dont la convention faisait remise aux porteurs d'éventualités. Cet article porte, en effet, que le fonds social se compose, indépendamment des 20 mille actions créées pour les anciens actionnaires de la Compagnie d'Avignon à Marseille, de 70 mille actions appartenant aux souscripteurs primitifs de la Compagnie de Lyon à Avignon. C'est sur ces 70 mille actions qu'ont été prélevées les 20 mille actions réservées aux porteurs d'éventualités; celles qui n'ont pas été réclamées en temps utile retournent donc naturellement aux souscripteurs primitifs.

Les porteurs des éventualités en déchéance ayant conservé leurs droits au remboursement de la demie du cautionnement effectué par le trésor, à raison de 18 fr. 16 c. par éventualité; ce remboursement n'a été réclamé jusqu'ici que pour 1,580 éventualités.

Parmi les immeubles acquis lors de l'établissement des diverses lignes qui composent le réseau de la Méditerranée, il existe un certain nombre de parcelles, placées en dehors des limites spéciales affectées à l'assiette du Chemin de Fer et à ses dépendances, et dont la Compagnie peut librement disposer. L'occasion de réaliser la vente de plusieurs de ces terrains jugés inutiles et à peu près improductifs, s'étant présentée, le Conseil s'est empressé de la saisir Aux termes des statuts, la vente des immeubles jugés inutiles devant être

soumise à l'approbation de l'assemblée générale, cette opération a fait l'objet d'une résolution à délibérer. (Voir page 206.)

Le produit net de l'exploitation est de.			Fr. 4,919,061	25
Le produit des placements de fonds est, pour l'exercice, de. . .			1,522,348	07
Enfin, la somme portée à la réserve en 1852 est de.			359,256	67
Somme disponible en 1854.			Fr. 6,800,665	99
Il faut en déduire :				
Pour les intérêts du fonds social.	Fr. 865,000	»		
Pour ceux des obligations de rachat, 4 et 3 pour 0/0.	2,054,567	08		
Pour ceux des obligations des emprunts 5 pour 0/0.	2,184,505	25		
Pour l'intérêt de la somme de 2,600,000 fr. (soulte de 65 fr.).	159,980	»		
La moitié des frais généraux de 1853. . .	161,970	55		
Frais afférents aux exercices antérieurs. . .	12,117	59		
Abonnement au timbre.	112,125	72		
			Fr. 5,550,266	19
Reste disponible.			Fr. 1,250,399	80

Le Conseil d'administration a proposé de prendre sur cette somme un dividende de 10 fr. par action, soit pour 90,000 actions. . . . . Fr. 900,000 »

Et de porter à la réserve l'excédant disponible. 350,399 80

Somme égale. . . . . Fr. 1,250,399 80

Les faits que nous venons d'exposer justifient de la manière la plus complète les prévisions énoncées dans les rapports antérieurs (1); l'activité des travaux a dépassé l'attente de tout le monde. Au 1er mai prochain la section d'Avignon à Valence sera prête pour l'exploitation ; elle sera ouverte dans le courant dudit mois, en même temps que le Chemin de Châlons à Lyon.

L'époque fixée par le cahier des charges pour l'achèvement de la section de Valence à Lyon, pourra être avancée de plusieurs mois; l'ouverture de cette section aura certainement lieu au plus tard à la fin de cette année.

L'estimation des ressources de la Compagnie et des dépenses à sa charge, est chaque jour confirmée par les faits accomplis. Les recettes du réseau exploité ont, dès la première année, dépassé notablement les estimations faites

(1) Voir le compte-rendu de l'assemblée du 30 avril 1853, dans notre Numéro du jeudi 5 mai 1853, page 284.

d'après les statistiques, et celles de l'année courante promettent une amélioration beaucoup plus considérable encore. Ces résultats parlent d'eux-mêmes, nous ajouterons que les produits du réseau exploité ont réussi à couvrir jusqu'à ce jour, indépendamment des charges propres à ce réseau, tous les intérêts et frais divers qui pèsent sur la Compagnie, et la moitié des frais généraux dégrévant d'autant le compte de premier établissement, et auront permis de distribuer deux dividendes, l'un de 8 fr. et l'autre de 10 fr., laissant encore à la réserve une somme de 350,399 fr. 80 c.

Les deux résolutions suivantes ont été mises aux voix :

L'assemblée générale approuve les conclusions du rapport et les comptes présentés pour l'exercice de 1853, fixe à 10 fr. le dividende dudit exercice (1).

L'assemblée générale approuve et ratifie la vente des immeubles jugés inutiles, à laquelle il a été procédé par ordre du Conseil au nom de la Compagnie, conformément au tableau annexé au rapport.

Ces deux résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

JACQUES BRESSON.

(2) Voir aux Annonces, page 207.

ANNONCES du COURS GÉNÉRAL.

SOCIETÉ DE LA VIEILLE-MONTAGNE.

Le Conseil d'administration de la Société anonyme des Mines et Fonderies de zinc de la Vieille-Montagne a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que l'assemblée générale annuelle aura lieu le mardi 25 avril prochain, à midi, à Angleur, près Liége (Belgique).

Pour avoir le droit d'assister à l'assemblée générale, il faut être propriétaire de cinquante dixièmes d'actions au moins.

Le dépôt des titres doit être fait soit à la caisse de la direction de France, à Paris, rue Richer, 19, soit à celle de la direction de Belgique, à Angleur.

Pour le Conseil d'administration :

Les directeurs de la Société,

SAINT-PAUL DE SINÇAY,

A. GUYNEMER FILS.

CAISSE DE L'UNION COMMERCIALE.

MM. Cusin, Legendre et Comp., banquiers, rue Laffitte, 27, ont l'honneur d'informer MM. les actionnaires de la Caisse d'Union commerciale, que l'assemblée générale annuelle aura lieu au siége social, le samedi 29 avril prochain, à quatre heures du soir.

Pour être admis, les lettres de convocation spécialement adressées à cet effet doivent être représentées.

MINES ET FONDERIES DE ZINC DE LA SILÉSIE.

MM. les actionnaires de la Société anonyme des Mines et Fonderies de zinc de la Silésie sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le 27 avril prochain, à midi, hôtel de Hollande, à Cologne.

Aux termes de l'article 34 des statuts, l'assemblée générale se compose des actionnaires possesseurs de dix actions au moins.

Les actions doivent être déposées chez les banquiers ou à la caisse de la Société quinze jours au moins avant l'assemblée générale, savoir :

A Breslau, à la caisse de la Société ou chez MM. Ruffer et Comp. ou Lobbecke et Comp., banquiers de la Société, à Breslau;

A Paris, à la caisse de la Société générale du Crédit mobilier;

En Belgique, à la caisse de la Vieille-Montagne, à Angleur.

Par ordre du Conseil d'administration,

Le directeur général,

MARCHE.

COMPAGNIE FRANÇAISE DU PHENIX. ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.

— Le directeur a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que le payement du dividende du semestre échu aura lieu à partir du 1er avril prochain, à la caisse de la Compagnie, rue de Provence, 40, de dix heures à trois heures.

CHEMINS DE FER DU MIDI ET CANAL LATÉRAL A LA GARONNE. — MM. les actionnaires de la Compagnie sont prévenus que l'assemblée générale ordinaire prescrite par l'article 34 des statuts aura lieu à Paris, le 27 avril prochain, à trois heures de l'après-midi, salle Herz, 48, rue de la Victoire.

L'assemblée générale se compose de tous les titulaires ou porteurs de quarante actions. (Art. 31 des statuts.)

Pour avoir droit d'assister à l'assemblée générale, MM. les actionnaires doivent faire le dépôt de leurs titres quinze jours avant l'époque fixée pour la réunion de chaque assemblée, c'est-à-dire avant le 12 avril. (Art. 36 des statuts.)

Ces dépôts seront reçus de dix heures du matin à deux heures :

A Paris, dans les bureaux de la Société générale de Crédit mobilier, 15, place Vendôme ;

A Bordeaux, dans les bureaux de l'administration, 33, allées de Tourny.

Il sera remis à chaque dépositaire de quarante actions une carte d'admission. Cette carte est nominative et personnelle.

Les certificats de dépôt de la Société générale de Crédit mobilier donneront droit également à la délivrance des cartes d'admission, pourvu que remise en ait été faite, comme pour les actions, quinze jours avant l'époque fixée pour l'assemblée.

Par ordre du Conseil d'administration :

Le secrétaire de la Compagnie,
G. Poujard'hieu.

CHEMIN DE FER DE PARIS A CAEN ET A CHERBOURG.

MM. les actionnaires sont prévenus que l'assemblée générale annuelle prescrite par l'article 34 des statuts aura lieu le samedi 29 avril 1854, à trois heures de l'après-midi, au siége de la Compagnie, 11, rue d'Amsterdam, à Paris.

Les actionnaires porteurs de vingt actions au moins, soit comme titulaires, soit comme fondés de pouvoirs, qui désireront assister à cette assemblée, devront, aux termes de l'article 39 des statuts, se présenter au siége de la Compagnie avant le 22 avril prochain, de dix heures à trois heures, à l'effet de retirer leur carte d'admission, en déposant leurs titres et leurs procurations.

Des modèles de pouvoirs sont délivrés au siége de la Compagnie.

Le présid. du Conseil d'administration,
Comte P. de Chasseloup-Laubat.

CHEMIN DE FER DU NORD. MM. les actionnaires de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord sont prévenus que l'assemblée générale prescrite par l'article 34 des statuts est convoquée pour le 29 avril 1854, à trois heures de relevée, salle Sainte-Cécile, rue de la Chaussée-d'Antin, 49 *bis*, à l'effet d'entendre le rapport du Conseil d'administration et de statuer :

1° Sur les comptes annuels de la Société ;

2° Sur les pouvoirs à donner au Conseil d'administration, pour la constitution en Société anonyme du syndicat du Chemin de Fer de Ceinture.

Conformément à l'article 36 des statuts, il faut, pour avoir droit d'assister à l'assemblée générale, être possesseur de quarante actions au moins, et avoir déposé les titres et procurations à Paris, au siége de la Société, place Roubaix, 24, ou à Londres, chez MM. N.-M. Rothschild et fils, avant le 15 avril 1854.

CHEMIN DE FER DE LYON A LA MÉDITERRANÉE. *Avis aux Actionnaires.* — L'assemblée générale du 25 mars ayant fixé à 10 fr. le dividende de l'exercice 1853, MM les actionnaires sont prévenus que ce dividende, ainsi que les 6 fr. d'intérêts échéant le 31 mars 1854, leur seront payés (ensemble 16 fr. par action) à partir du 1er avril prochain, dans les bureaux de la Compagnie :

A Paris, rue Laffitte, 23 ;

A Lyon, place de la Boucherie-des-Terreaux, 2 ;

A Marseille, à la gare.

N. B. Le paiement des intérêts et du dividende devant être constaté par une estampille apposée sur le titre, il n'y a pas lieu à détachement du coupon, et la présentation de l'action est indispensable.

CHEMIN DE FER DE LYON A LA MÉDITERRANÉE. *Emprunt de 60 millions 5 pour 0/0.* — MM. les porteurs d'obligations de l'emprunt de 60 millions de la Compagnie du Chemin de Fer de Lyon à la Méditerranée sont prévenus que le coupon d'intérêt de 12 fr. 50 c., échéant le 1er avril 1854, leur sera payé à partir dudit jour dans les bureaux de la Compagnie :

A Paris, rue Laffitte, 23 ;

A Lyon, place de la Boucherie-des-Terreaux, 2 ;

A Marseille, à la gare.

MM. les porteurs d'obligations pourront déposer à l'avance leurs bordereaux, avec coupons à l'appui, à partir du 27 mars courant.

LA FOUDRE, FILATURE ROUENNAISE. Le nombre des actions déposées pour l'assemblée générale du 21 mars n'ayant pas atteint le chiffre exigé par les statuts de la Société, elle n'a pu se constituer. En conséquence, une nouvelle assemblée générale ordinaire et extraordinaire est convoquée et aura lieu le mardi 18 avril 1854, dans les bureaux de la Compagnie, rue Laffitte, 9, à trois heures.

Aux termes des statuts, pour faire partie de l'assemblée, il faut être propriétaire de vingt actions (nouvelles coupures), et en avoir fait le dépôt dix jours d'avance, dans la caisse sociale, contre un récépissé de la gérance qui servira de carte d'entrée.

COMPIE DES SERVICES MARITIMES DES MESSAGERIES IMPÉRIALES. — Le Conseil d'administration a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires qu'il a décidé, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'art. 9 des statuts, que le dernier appel de 1,250 fr. par action sera fait dans les délais fixés par ledit article. Les versements devront être effectués du 20 au 30 avril prochain, de onze heures à trois heures, dans la caisse sociale, rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, à Paris.

VENTE d'une Action BOUDON ET Cie, Société des Filatures de soie réunies de Mulhouse et d'Auteuil.

S'adresser à M. J.-J. Boucher, rue Saint-Maur-Popincourt, 77, de dix heures à midi.

FILATURE DE GAMACHES. MM. les actionnaires de la Filature de Gamaches qui n'ont pas fait leur troisième versement, exigible depuis le 5 juillet dernier, sont prévenus qu'il leur est accordé, pour tout délai, jusqu'au 20 avril prochain. Ce terme expiré, les actions seront annulées ou vendues, aux termes de l'article 14 des statuts.

Sur délibération de l'assemblée générale du 20 mars dernier, les actions seront provisoirement libérées par ce troisième versement.

CHEMIN DE FER DE ST-RAMBERT A GRENOBLE. Le Conseil d'administration de la Compagnie du Chemin de Fer de Saint-Rambert à Grenoble a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires qu'ils seront admis à échanger les récépissés nominatifs de versement contre les titres d'actions, au bureau des titres de la Compagnie, chez MM. Leroy de Chabrol et Comp., banquiers, rue Lepelletier, 16, à partir du 27 mars courant, de dix heures à quatre heures.

VENTE D'ACTION. A vendre, à l'amiable, une Action de la Manufacture des Glaces de Saint-Gobain.

S'adresser à M. JACQUES BRESSON, Négociant, 31, place de la Bourse, à Paris.

RECETTES DES CHEMINS DE FER.

DÉSIGNATIONS.	DATES.	VOYAGEURS.	MARCHANDISES.	DERNIÈRE SEMAINE de 1854.	DERNIÈRE SEMAINE de 1853.	RECETTES TOTALES de 1854.	RECETTES TOTALES de 1853.
Nord	12 au 18 mars.	245,539	471,032	716,571	591,986	7,254,723	6,127,127
Rouen	12 au 18 mars.	95,784	105,814	201,599	186,153	»	»
Havre	12 au 18 mars.	39,569	55,522	95,092	76,651	»	»
Orléans avec ses prolongements	12 au 18 mars.	323,047	444,073	767,121	633,050	7,980,116	5,945,348
Est (ancien)	12 au 18 mars.	243,441	320,715	564,156	424,258	4,715,258	3,938,132
— Do — Sect. nouv.	12 au 18 mars.	11,476	27,538	39,014	»	270,711	»
Bâle	12 au 18 mars.	25,947	38,495	64,443	47,409	562,101	468,464
Lyon	12 au 18 mars.	209,620	208,943	418,564	359,387	3,322,583	3,185,405
Lyon à la Méditerran.	12 au 18 mars.	80,811	124,188	204,999	147,789	1,960,086	1,542,425
Ouest	13 au 19 mars.	79,903	38,066	117,970	95,297	1,181,964	989,423
Andréz. à Roanne.		»	»	»	»	»	»

Paris.—Typ. PENAUD frères, 10, Faub.-Montmartre.

N° 14.] JEUDI 6 AVRIL 1854 (à midi). [21me Année.

COURS GÉNÉRAL DES ACTIONS
des Entreprises Industrielles et Commerciales

ORGANE DES INTÉRÊTS DES CAPITALISTES, DES CHEMINS DE FER, DES MINES, USINES, ASSURANCES, BANQUES FONCIÈRES, ETC.

Fondé et publié par Jacques Bresson.

Bureaux, Administration et Rédaction, n° 31, place de la Bourse, à Paris.

Ce Cours paraît tous les jeudis. — L'abonnement au Cours Général des Actions **SEUL** *est fixé à 7 fr. par an pour Paris; 8 fr. pour les Départements; 10 fr. pour l'Etranger.*

Les Abonnements doivent toujours dater du 1er du mois.

A LONDRES, s'adresser chez ALEXANDRE DELIZY, 1, Norfolk Street, Strand.

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Banques et Comptoirs.						
113,350	Banque de France	1000	tout	154	janv.-juill.	...	2590
2,100	Banque de l'Algérie	500	tout	30 65	mai.-nov.	...	520
40,000	Comptoir national	500	tout	31 25	janv.-juill.	...	470
50,000	Crédit foncier de France	500	250			...	455
100,000	— Dito. — Obligations	1000	200	3 %		...	910
	— Dito —	500	300			...	400
	— Dito — 1/10e d'Obligation	100	tout			...	100
120,000	Société générale du Crédit mobilier	500	tout			...	465
30,830	Société Générale de Bruxelles	1058	tout	109 90		...	1500
	Banque de Darmstadt	537 50	215			...	450
	Sous-Comptoirs.						
40,000	Des Chemins de fer	100	tout	4 ½	semestriel.		
3,382	Des Bâtiments	100	tout	6 %	avril.-octob.	...	88
	Caisses particulières.						
2,000	Bouron et Comp.	500	tout			...	540
	Béchet, Dethomas et Comp.	500	tout	63		...	400
	Cusin, Legendre et Comp.	1000	tout				
	Lehideux et Comp.	1000	tout				
12,000	Caisse Lécuyer et Comp	500		48 65		...	600
1,000	Nu - Propriétaires	5000	tout		juin.-déc.	...	6550
	Parisienne (Société immobilière)	500	125	6%etd.	févr.-août.	...	en émission.
	— Dito — — dito —	100	25	6%etd.	févr.-août.	...	en émission.
	Comptoir Bonnard	100	25			100	
	Assurances (incendie).						
2,000	Nationale	5000	1/5	550	janv.-avril.	...	135 % b.
400	Générale	5000				...	35.000
2,000	Union	5000	1/5			...	57 % b.
4,000	Phénix	1000	tout	170	avril.-octob.	...	3000
	Soleil (nominatif)	6000	1/6			...	82 % b.
	— Dito. — (au porteur)	1000	tout			...	82 % b.
2,000	France	5000	1/5			...	35 % b.
1,000	Urbaine	5000	1/5	100	avril.	...	72 % b.
2,000	Providence	2500	1/5	47	avril.	...	26 % b.
3,000	Paternelle	1000	250	10		...	pair.
	Nord (à Lille)	1000	200	20	avril.	...	9 % b.
	Assurances (maritimes).						
400	Générale	12,500				...	32 % b.
1,200	Lloyd Français	5000	1/5			...	10 % b. ex-d.
300	Sécurité	5000	1/5		févr.-juill.	...	29 % b.
200	Océan	5000	1/5		janv.-juill.	...	25 % b.
600	Chambre d'Assurances	5000	1/5			...	22 % b.
400	Mélusine					...	16 % b.
200	Sauvegarde	5000	1/5	115	janv.-juill.	...	12 ½ % b.
	Union des Ports (nominatif)					...	10 ½ % b.
	— Dito. — (au porteur)						

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Assurances (vie).						
3,000	Nationale	5000	1/5			...	16 % b.
400	Générale	7500				...	65 % b.
2,400	Union	5000	1/5			...	7 % b.
	Phénix	5000				...	2 ½ % p. ex-d.
8,000	Caisse paternelle	500	100	5		...	pair.
	Ponts.						
	Annuités Vieux-Ponts					1050	
	— Dito. — Nouveaux-Ponts					231 25	
	— Dito. — du Carrousel						
	— Dito. — de la Réforme					590	
3,000	Ponts réunis (anciens)	1000	tout	5 ½	mai.-nov.	1050	
	Canaux.						
	Languedoc et du Midi						
	Aire à la Bassée	5000	tout	580		...	7500
3,036	Arles à Bouc	1000	tout				
	Beaucaire	5000	tout				
17,466	Bourgogne	1000	tout	50	avril.-octob.	...	965 ex-int.
39,214	Quatre canaux	1000	tout	50	avril.-octob.	...	1120 ex-int.
	Scarpe inférieure	1000	tout			...	1500
6,000	Sambre canalisée	500	tout	100		...	1500
	Jonction de la Sambre à l'Oise	1000	tout	50		...	775
12,994	Trois canaux	1000	tout	50	avril.-octob.		
1,500	Eaux d'Auteuil et de Neuilly	1000	tout	50	avril.-octob.	...	900
	Canalisation de l'Ebre	400	200			425	
	Chemins de fer.						
54,000	Saint-Germain (Titres nouveaux)	1/54000	tout	32 50	avril-juill.	...	535 ex-div.
300,000	Orléans	500	tout	62 50	avril.-octob.	...	1005 ex-div.
72,000	Paris à Rouen	500	tout	60	août.-févr.	...	810
40,000	Rouen au Havre	500	tout	30		...	400 ex-div.
84,000	Strasbourg à Bâle	350	libéré.	14	avril.	...	342 50
400,000	Nord	400	tout	41 50	janv.-juill.	...	712 50
250,000	Est (Paris à Strasbourg), anciens	500	tout	33	mai.-nov.	...	682 50
	— Dito — nouveaux	500	100			...	510
240,000	Paris à Lyon	500	250	5 %	janv.-juill.	...	767 50
80,000	Lyon à la Méditerranée	500	300	16	avril.-octob.	...	635 ex-div.
134,000	Midi	500	250	4 %		...	480
70,000	Ouest	500	250	21		...	540 ex-div.
60,000	Caen à Cherbourg	500	250	5 %	janv.-juill.	...	415
33,200	Dijon à Besançon	500	350	5 %	janv.-juill.	...	500
	Grand Central de France	500	250		avril.-octob.	...	385
20,000	Versailles (rive gauche)	500	tout	15	janv.-juill.	300	
36,000	Dieppe et Fécamp	500	425	9 30	avril.	310	
36,000	Béziers à Graissaissac	500	200	4 %			
10,000	Bordeaux à la Teste	500	tout	néant.		210	
3,300	Provins aux Ormes	500					
6,000	Paris à Sceaux	500	tout	néant.		150	
	Saint-Etienne à Lyon	5000	tout	637			
	— Dito — industrielle			2406			
12,000	Andrézieux à Roanne	1/12000	tout	néant.			
	Lyon à Genève	500	200			...	410
	Mulhouse à Thann						
9,400	Anvers à Gand	500	tout	27 50	mars.		
	Anvers à Rotterdam	250		5 %			
	Charleroi à Erquelinnes	500				...	320
12,500	Naples à Nocera	1000	tout	40	févr.-août.		
40,000	Centre de l'Italie	1000	100	5 %	avril.-octob.		
	Ouest Suisse						
72,000	Central Suisse	500	125	4 %		435	
[illegible]	Sarde, Victor-Emmanuel	500	100			440	

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Messageries et Voitures.						
	Messageries impériales.	10000				40,000	
	Messageries Caillard et Comp.	1000				. . .	600
	Voitures du Chemin de Fer.	500	250	20	février.		
4,652	Compagnie gén. des voitures de place.	500	tout	72		. . .	550 ex-div.
	Desirées.	500	tout			. . .	520
	Favorites.	800	tout	150	janv.-juill.	. . .	1625
	Hirondelles.	1000					
	Luteciennes.	500	tout	72	trimestriel.	. . .	560
	Omnibus.	1000				. . .	1700
	Orléanaises.	1000				. . .	730
	Sylphides.	500				. . .	540
	Tricycles.	800				. . .	500
	Gondoles Parisiennes.	80				160	
	Batignolaises	1000				640	
	Charbonnages.						
	Anzin.	280ᶠ					
	Azincourt (Nord).	1500ᶠ				. . .	800
25,000	Blanzy (Saône-et-Loire).	500	tout	5 %		. . .	550
8,000	Brassac.	1/8000	tout		octobre.	. . .	335
	Chazotte.					. . .	510
24,000	Grand'Combe	1/24000			j. 1er jan. 1853	. . .	520
	La Haute-Loire (ancienne).	500				. . .	250
72,315	La Loire (Compagnie Generale). . . .	1/72315	tout	34	avril.-octob.	. . .	475
	Long-Pendu (Saône-et-Loire).	500					
440	Montchanin (Saône-et-Loire).	5000	tout				
	Touches (Des).	500					
1,850	Layon et Loire	1/1850	tout	29	juin.		
12,000	Mayenne et Sarthe.	1/12000	tout			747 50	
30,000	Charbonnages belges.	500	tout			320	
	Centre du Flenu.	1000	tout			. . .	150
	Pont-de-Loup (Sud).	1000	tout	20		240	
	Bonnet et Veine, à Mouches (Act. pr.).	1000				. . .	450
	— Dito. — (non priv.)					. . .	150
	Asphaltes.						
	Bastennes (Landes).	1000	tout	40	janv.-juill.	400	
	Tuyaux Chameroy.	500					
	Obligations Chameroy.	100				. . .	90
	Galvanisation du fer	500	tout	50		. . .	450
	Zinc et Plomb.						
65,000	Vieille-Montagne (10e d'action) . . .	200	tout		novembre.	. . .	415
	Corphalie.	1000				. . .	1040
3,000	Nouvelle-Montagne.	1000	tout	75	annuel.	. . .	1300
[illegible]	Stolberg.	750	980			. . .	905
5,000	Eschweiler (Prusse).	750	tout	80		. . .	750
6,000	San-Fernando (Espagne).	260	tout	6 %	trimestriel.	. . .	265
50,000	Silésie.	375	tout			. . .	265
4,800	Westerwald et du Rhin.	375	tout		j. janv. 1854.	. . .	375 ex-div.
	Cuivre.						
30,000	Mines de Ténez.	100	tout	4 %	janv.maijuil.	92 50	
60,000	Mouzaïas (Algérie).	100	tout	néant.		. . .	36
	Valdiblora et Rora.	100	25			136	
	Fermière de Caronte.	100	50			102 50	
[illegible]0,000	Usine de Septêmes (Bouch.-du-Rhône).	250	tout			. . .	225

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Gaz.						
2,500	Compagnie anglaise	2500	tout	425	janv.-juill.		
24,000	Compagnie française	500	tout	75	mars.-sept.	...	870
	Compagnie parisienne	1000	tout			1275	
	Société Lacarrière	2000	tout				
	— Dito	500	tout			...	950
2,400	Belleville	500	tout	90	juin.-déc.		1100
	— Dito. — (non libéré)	500					
5,000	De l'Ouest	500	tout	47 50		...	765
800	De l'Est	500	tout				
6,000	Du Nord	500	tout	40		...	625
500	Boulogne, Sèvres, etc.	1000					
1,000	Versailles	500	tout	35		...	575
	Saint-Germain-en-Laye						
1,300	Gaz d'Amiens (Comp. Française)	500	tout	25		...	460
	Cherbourg					...	70
2,500	Compagnie centrale, Dieppe, Alger, Chartres, Nice, etc. (8 villes)	500	tout	35	juill.-déc.	...	200
	Calais	1000	tout	20	fevrier.	...	312 50
	Forges, Fonderies.						
	Alais (Gard)	3000				...	1750
	Bessège					...	600
28,000	Creusot (Saône-et-Loire)	500	tout			...	647 50
	D'Allevard						
2,400	Decazeville (Aveyron)	3000	tout	250	juin.-sept.	...	4200
	De la Loire et de l'Ardèche	1/800e				...	3600
	De l'Horme					...	840
	Maubeuge (Nord)	500				...	500
	Herserange (Moselle)	500	tout	54 50		...	175
25,000	Châtillon et Commentry	1000	tout	80	janvier.	...	1100
5,000	Forges de la Basse-Indre	500	tout	55	avril.-oct.	...	450
	L'espérance (Belgique)	1000				...	760
	Monceaux (Belgique)	1000				...	1550
	Providence (Belgique)	1000	tout	125		...	1020
	Papeteries.						
800	Echarcon	1000	tout	80	jouiss. janv.	...	1000
	Essonne	1000	tout				
6,000	Manufacture de Papiers d'Alger	100	tout			...	103 75
	Journaux, Imprimeries.						
108	Le Droit, journal des Tribunaux	2500	tout	350		...	3000
5,000	Imprimerie Dubuisson et Comp.	100	tout			...	100
	Filatures.						
	Cohm	500					
	Lin Maberly	500				...	510
	Filature Rouennaise	500	tout	25		...	750
	Gamaches	500	250			...	305
1,400	Société Lainière (Action de capital)	500	tout			490	
4,200	— Dito. — (Action de jouissance)						
	Flax-Coton	50	tout				
	Divers.						
200,000	Docks-Napoléon	250	125	néant.		...	186
	Glaces de Saint-Gobain		tout	1700	janv.-déc.	32,400	
	Glaces de Saint-Quirin						
	Glaces de Montluçon	500			annuel.	410	
	Glaces d'Oignies	1000	tout	5 %			
20,000	Glaces d'Aix-la-Chapelle	375	tout			...	1375
14,000	Cail (constructeurs)	500	tout	67	mars.-sept.		375
	Etablissement Cavé	250					600
	Grilles-mobiles-Fumivores	1000				1010	
	Moulins de Packham	1000				850	
	Télégraphie électrique sous-marin entre la France et l'Angleterre	25	tout	8 %		...	25
10,000	Acier et Limes de Milourd (Nord)	100	50	7 %	juill.-déc.		
	Palais de l'Industrie, 4 % gar. p. l'Etat	100	tout	4 %		...	90
19,200	Comp. gén. de Vidanges. Richer et Ce.	500	tout	8 3/5	2 fois par an.		
3,200	Société Ch. Christofle et Comp.	500	tout	90	4 fois par an.	...	915
10,000	Sucrerie Herbet et Comp.	500	375				
10,000	Compagnie Impériale de Bateaux	500	tout				
1,250	Pépinière de la Plissonnière	400	100	5 %		...	400
1,000	L'Union Parisienne (commerce de Charbon de terre)	100	tout	5% etd.	août.	...	en émission.

Nombre des Obligations.	Désignation des obligations.	Valeur nominale.	Prix d'émission.	Somme versée par Obligation.	Intérêts par An.	Somme des remboursements.	Intérêts payables.	Dernier cours connu.	Cours actuel.
	Obligations.								
555	St-Germain (anciennes). .	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1175
10,830	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1125	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1025
8,888	Orléans (anciennes). . . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1050
3,333	— Dito. — (nouvelles). . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1025
150,000	— Dito. — de 1852.	500	340	tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	300
3,887	Rouen (anciennes).	1000	1000	tout	4 %	1250	janv.-juill.	. . .	890
4,968	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1000	tout	5 %	1250	juin -déc.	. . .	995
15,000	Havre (anciennes).	1000	1000	tout	5 %	1250	mars.-sept.	. . .	975 ex-int.
5,000	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	800	tout	6 %	1250	janv.-juill.	. . .	1200
2,775	Strasbourg à Bâle (anc.).	1000	1100	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1025 ex-int.
20,000	— Dito. — (nouvelles). . .	500	500	tout	5 %	625	janv.-juill.	. . .	485
150,000	Nord.	500	335	tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	305
50.300	Paris à Strasbourg. . . .	500	500	tout	5 %	650	juin.-déc.	. . .	500
80,000	Paris à Lyon.	1000	1050	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	970 ex-int.
8,000	Avignon.	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1120
60,000	Méditerranée.	500	535	375	5 %	625	avril -oct.	. . .	482 50 ex-int.
	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	290
15.036	Ouest.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	960
17.500	— Dito. —	1000	1050	750	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	960
1,819	Versailles (R. D.) (anc.). .	1000		tout	5 %	1000	janv.-juill.	. .	950
4;598	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1250	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1040
7,219	Saint-Etienne à Lyou. . .	1000	1105	tont	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	975
3,300	Montereau.	1000	1000	tont	5 %	1250	janv.-juill.		
2,000	Andrez. à Rouan. 1[er] ord.	500		tout	25	500	avril -oct.	. . .	400
1,980	— Dito. — 2[e] ordre. . . .	500		tout	néant.	500		. . .	300
	Dijon à Besançon	500		tout	25	625	avril.-oct.		
794	Jonction Sambre à l'Oise	1000	1000	tout	50	1050	janv.-juill.	1030	
	Mines de la Loire.	1000			5 %	1250	fév.-août.	. . .	980
	— Dito — (nouvelles) . . .	1000						. . .	840
	Mines de Blanzy.	1000							
	Lits militaires.	1000			5 %				
1,200	Forges de l'Aveyron 1845.	1000	995	tout	4 ½ %	1000	janv.-juill.		
2,400	— Dito — 1848.	500	500	tout	5 ½ %	500	avril.-oct.	. . .	500
	Grand'Combe.							985	
319	Eaux d'Auteuil	1000	1000	tout	6 %	1000		. . .	1000
	Vieille-Montagne	500		tout				. . .	410

L'étendue des Comptes-Rendus des Assemblées générales nous oblige à remettre au prochain Numéro la Chronique Industrielle.

Crédit Foncier de France.

Le Conseil d'administration du Crédit Foncier de France a, pendant le mois de mars dernier, autorisé des prêts pour une somme de 6,216,100 fr. qui, avec ceux autorisés précédemment, portent la totalité des prêts consentis à 54,736,300 fr.

Le Crédit Foncier de France a, en outre, avancé, pendant le mois de mars, 337,099 fr. 78 c. aux Sociétés de Marseille et de Nevers, ce qui élève à 2,450,423 fr. 53 c., les avances faites à ces Sociétés contre dépôt de grosses de contrats hypothécaires.

Il y a eu, pendant le mois de mars, pour 12,050,185 fr. de demandes.

Dans sa séance du 29 mars, le Conseil a porté le taux de l'annuité à 5 fr. 95 c. pour les prêts d'une durée de cinquante ans.

Compagnie du Rhône.

Concession des Mines de houille de Communay (Isère).

A l'assemblée générale des actionnaires qui a eu lieu, à Lyon, le 27 novembre dernier, le gérant, en rendant compte de la situation de la Compagnie et des travaux en cours d'exécution, avait annoncé que les terrains récemment attaqués par les mineurs faisaient espérer la découverte prochaine d'une seconde couche de charbon dont un affleurement révélait l'existence.

Cette espérance vient de se réaliser. Nous lisons, en effet, dans le *Courrier de Lyon* du 28 mars dernier, l'article suivant :

« La Compagnie concessionnaire des Mines de houille de Communay fait « exécuter dans l'étendue de sa concession des travaux dont le succès paraît « assuré. Déjà les recherches auxquelles elle se livre ont abouti sur un point « à un résultat favorable. Au puits de Bayettant, où la Compagnie exploite « une première couche de charbon, on vient d'en atteindre une seconde.

« Cette découverte a été fêtée, dimanche dernier, par les ouvriers de la « Mine. Précédés d'une musique, ils ont conduit, à Ternay, chez l'ingénieur « de la Compagnie et chez plusieurs actionnaires de la localité, quatre gros « *pérats* extraits de la nouvelle couche. Le char qui portait ces *pérats* était « orné de fleurs et de rubans. »

Ce premier résultat, qui ne tardera probablement pas à être suivi d'autres non moins importants, doit inspirer confiance aux actionnaires et les rassurer sur l'avenir de la concession.

Le public est appelé à souscrire, au siége de la Compagnie du Chemin de Fer de Paris à Rouen, rue d'Amsterdam, 11, à l'emprunt de 18 millions émis par cette Compagnie. Les Obligations, émises à 1,000 fr., sont remboursables à 1,250 fr., et produisent un intérêt de 50 fr. par an.

Assemblées générales d'Actionnaires qui doivent avoir lieu du 6 au 13 Avril 1854.

6 Avril. — Charbonnage de Fins et Noyant, 69, rue Neuve-Saint-Augustin, à midi très-précis.

9 Avril. — Canal de Pierrelatte, 19, rue de Buffault, faubourg Montmartre, à une heure précise.

10 Avril. — Société anonyme de Corphalie, au siége de la Société, à Corphalie, près Huy (province de Liége).

Assemblée générale du 30 Mars 1854, des Actionnaires du Chemin de Fer de Paris a Orléans.

L'ensemble du réseau d'Orléans et de ses prolongements présentait, en mars 1853, un développement total d'environ. 1,570 kilomètres.

Depuis cette époque, deux embranchements nouveaux ont été ajoutés à ce réseau, conformément au vote de l'assemblée générale du 15 novembre 1853, savoir :

Celui de Tours au Mans. . . . . 90 —

Celui de Nantes à Saint-Nazaire. . . . . 60 —

Ce qui porte à environ. . . . . 1,720 kilomètres

le développement actuel du réseau concédé à la Compagnie.

Sur ce développement total, la longueur exploitée, au moment de la dernière assemblée, n'était que de . . . . 923 kilomètres.

Pendant l'année 1853, plusieurs sections ont été successivement livrées à l'exploitation, savoir :

Celle de Poitiers à Angoulême, sur une longueur de.	113	—
Celle du Guétin à Moulins, sur une longueur de	51	—
Celle de Moulins à Varennes, sur une longueur de.	29	—
Ce qui porte à.	1,116	kilomètres

la longueur totale exploitée à ce jour.

Comme on le voit, il reste un peu plus de 600 kilomètres à terminer successivement.

Sur cette longueur on peut prévoir la mise en exploitation, pendant le cours de l'année 1854, d'environ 110 kilomètres, répartis comme suit :

De Châteauroux à Argenton.	31	kilomètres.
De Varennes à Clermont-Ferrand.	79	—
Total pareil.	110	kilomètres.

C'est donc environ 500 kilomètres qui devront être achevés en 1855 et années suivantes. Cette fin du réseau comprend :

1° Les sections d'Argenton à Limoges et de Saint-Germain-des-Fossés à Roanne, qui sont exécutées dans le système de la loi de 1842, et sur lesquelles la Compagnie ne peut, par conséquent, commencer ses travaux qu'après l'achèvement de ceux de l'Etat ;

2° L'embranchement de Poitiers à La Rochelle et à Rochefort, dont les travaux doivent être complétement exécutés par la Compagnie dans des conditions de délais assez rapprochés, et sur lesquels des sommes assez importantes devront être dépensées en 1854 ;

3° Enfin, les deux embranchements de Tours au Mans et de Nantes à Saint-Nazaire, pour lesquels la Compagnie a des délais d'exécution assez longs qui lui permettent de choisir le moment le plus opportun pour entreprendre ses travaux. Rien n'est encore commencé sur ces embranchements, sauf des études d'avant-projet pour l'un d'eux.

Le développement inespéré de transport, qui a été la conséquence immédiate de la fusion, a fait reconnaître la nécessité de travaux importants de premier établissement sur la section de Paris à Orléans et Corbeil. Il fallait, en effet, augmenter considérablement toutes les gares de marchandises, améliorer les conditions de service des gares de voyageurs, créer les dispositions propres à accélérer la marche des trains, multiplier les établissements de remisage et de réparation du matériel, enfin, renforcer la voie qui n'avait pas été primitivement construite en prévision d'un trafic aussi considérable. A la gare de Paris, les agrandissements du côté de l'arrivée ont été terminés, et des établissements spéciaux ont dû être ouverts du côté du départ pour le service de la messagerie, celui du lait, des chevaux et chaises de poste. De nouveaux bureaux, rendus nécessaires par la concentration du personnel, ont été construits pour le service du mouvement et pour celui des ingénieurs.

A la gare d'Ivry, les travaux ont été plus considérables encore. Le mouvement journalier de cette gare ayant augmenté de 50 pour 0/0, et le travail y étant devenu beaucoup plus compliqué, il a fallu doubler la superficie des anciens quais, ce qui a entraîné la construction de nouvelles halles avec toutes les voies et plaques tournantes indispensables pour le service. Ces travaux d'amélioration, dont l'avantage s'est déjà fait sentir, devront se continuer en 1854, et on peut évaluer à plus d'un million les travaux restant à faire pour mettre cette gare en bon état d'exploitation.

Le raccordement du Chemin de Ceinture avec nos voies principales est venu aussi modifier profondément les conditions de service de la gare d'Ivry et nécessiter de nouveaux aménagements.

Le Chemin de Ceinture est aujourd'hui à peu près terminé ; déjà il a pu rendre aux

Compagnies de Chemins de Fer des services considérables, en facilitant leur approvisionnement en coke pendant l'interruption prolongée des voies navigables. D'ici à très-peu de jours, il sera livré complétement à la circulation, ce qui permettra de supprimer un camionage coûteux pour le commerce et gênant pour la circulation intérieure de Paris.

L'état du matériel, au 1er janvier 1854, comportait :

250 machines.
905 voitures.
2,700 wagons.

En ne tenant compte que des commandes actuellement faites, la Compagnie aurait encore à recevoir :

196 machines.
380 voitures.
1,960 wagons.

Ce qui porterait le matériel à :

446 machines.
1,285 voitures.
4,661 wagons.

Lorsque le réseau sera complétement en exploitation, ces nombres devront encore être augmentés ; mais les commandes actuelles, si elles étaient exécutées dans les termes des traités, devraient suffire aux besoins de l'année 1854 et de l'année suivante.

C'est surtout en ce qui concerne les machines que l'encombrement des ateliers a fait éprouver des mécomptes. Aussi la Compagnie a dû prendre un parti énergique pour assurer son service. Tout en commandant 124 machines à divers constructeurs, elle s'est mise à l'œuvre pour en construire 78 dans ses propres ateliers, à Ivry. Elle peut le faire sans nuire aux travaux courants d'entretien, et sans augmenter notablement son outillage ; car la plupart des grosses pièces sont fabriquées au dehors, et les ateliers n'ont à se charger que de l'ajustage et du montage. C'est d'après ce système qu'ont été construites, à Ivry, les six machines dont le matériel s'est augmenté en 1853. Aujourd'hui, la Compagnie est en mesure de pouvoir fabriquer trois machines par mois; et à partir de juillet prochain, la production mensuelle sera portée à quatre machines.

Ce nouveau mode, qui était le seul praticable pour arriver à obtenir le nombre nécessaire de machines, n'entraîne d'ailleurs aucun excédent de dépenses pour la Compagnie, qui, au contraire, réalise à son profit une partie des bénéfices du constructeur.

Il résulte des comptes qui ont été présentés, que les recettes offrent sur les dépenses un excédant de.	Fr.	20,876,399	07
D'après les statuts et les décisions de l'assemblée générale, cette somme appartient, savoir :			
1° A l'amortissement du fonds social, pour.	Fr.	254,865	»
2° A M. Leconte, pour.		12,000	»
3° Aux employés de la Compagnie, pour.		1,966,430	10
Ensemble.	Fr.	2,233,295	10
4° Aux actionnaires, pour.		18,643,103	97
Total égal.	Fr.	20,876,399	07
Sur cette somme de.	Fr.	18,643,103	97
le 1er octobre 1853, il a été payé aux actionnaires 30 fr. par action, représentant une année d'intérêts de 15 fr., et un à-compte de 15 fr. sur le dividende, soit.		9,000,000	»
Reste à répartir.	Fr.	9,643,103	97

Ce qui donne pour chaque action 32 fr. 10 c. (1), plus une fraction de 13,414 fr. 21 c. qui seront portés au compte de l'exercice 1854, comme premier article de recette.

(1) Ce dividende de 32 fr. 10 c. est payable depuis le 1er avril, à la caisse centrale de la Compagnie, rue de la Chaussée-d'Antin, 11.

L'assemblée, sur la proposition du Conseil d'administration, a voté les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Relative à l'acquisition de l'hôtel de Padoue et de la nu-propriété des terrains en dépendants, et aux pouvoirs à donner au Conseil d'administration.

L'assemblée générale,

Conformément à la proposition du Conseil d'administration développée dans le rapport,

Approuve et ratifie :

1° L'acquisition faite par la Compagnie, suivant acte passé devant M. le préfet de la Seine, le 21 mars 1854, de l'hôtel sis rue de la Chaussée-d'Antin, 11, moyennant le prix de 1,597,000 fr., savoir : 1,197,000 fr. pour l'hôtel et 400,000 fr. pour le droit de bail emphytéotique des terrains y attenants ; ladite somme de 400,000 fr. payable en quinze années, à raison de 26,666 fr. par an, sans intérêts ; le tout en conformité de la loi du 10 juin 1853 ;

2° L'acquisition faite par la Compagnie, suivant jugement de l'audience des criées du tribunal de première instance de la Seine du 8 mars 1854, de la nu-propriété des terrains y attenants, au prix de 568,000 fr., en sus des charges.

L'assemblée générale donne au Conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de disposer des dépendances de l'hôtel et de les utiliser ainsi qu'il avisera ; de les céder ou vendre en tout ou en partie, à telles clauses et conditions qu'il déterminera, au mieux des intérêts de la Compagnie.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Relative à la modification des statuts.

L'assemblée générale,

Conformément à la proposition du Conseil d'administration développée dans le rapport ;

Vu l'art. 62 des statuts,

Décide :

Le dernier paragraphe de l'art. 52 des statuts de la Société sera modifié et rédigé ainsi qu'il suit :

« Après ces prélèvements, le surplus des produits est réparti, à titre de dividende, entre « toutes les actions indistinctement, et à raison de un trois cent millième par action. « Toutefois, lorsqu'il a été attribué à chaque action une somme totale de *quarante francs*, « il est, sur le surplus des produits, fait distraction de 15 pour 100, qui sont répartis par « le Conseil d'administration entre les employés de la Compagnie, en proportion des trai- « tements ou à raison des services, d'après les bases arrêtées par l'assemblée générale.

« Lorsque, par application des dispositions qui précèdent, il a été attribué à chaque ac- « tion une somme totale de 70 fr., le prélèvement à effectuer sur les produits nets excé- « dants est réduit à 10 pour 100.

« Lorsque, par application des dispositions qui précèdent, il a été attribué à chaque ac- « tion une somme totale de 80 fr., le prélèvement à effectuer sur les produits nets excé- « dants est réduit à 5 pour 100. »

Le Conseil est autorisé à consentir les changements que le gouvernement jugerait nécessaire d'apporter à la modification et à la rédaction ci-dessus. Le directeur est autorisé à passer tous actes en conséquence.

Le Conseil est autorisé à modifier le règlement du 27 mars 1850, en conformité de la présente résolution et des propositions développées dans le rapport, pour le nouveau règlement être appliqué à partir du 1er janvier 1854.

TROISIEME RÉSOLUTION

Relative à la fixation du produit net de l'exercice 1853.

Conformément à la proposition du Conseil d'administration, développée dans le rapport, le produit net de l'exercice 1853 est fixé à 62 fr. 10 c. par action.

En conséquence, et attendu qu'une somme de 30 fr. par action a déjà été payée, à titre d'intérêt et d'à-compte sur le dividende, le solde restant à payer est fixé à 32 fr. 10 c.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Relative à la nomination d'une Commission de quatre actionnaires, pour l'examen des comptes de l'exercice 1853.

Conformément à la proposition du Conseil d'administration développée dans le rapport, les comptes des recettes et dépenses, tant de premier établissement que d'exploitation, pendant l'année 1853, seront soumis à l'examen d'une Commission d'actionnaires, chargée d'en faire son rapport à l'Assemblée générale, dans sa réunion ordinaire de l'an prochain.

Sont élus membres de cette Commission :

MM. Blondel, conseiller référendaire honoraire à la Cour des comptes;
Esquirol, conseiller référendaire à la Cour des comptes;
le comte de Germiny, receveur général de la Seine-Inférieure, ancien ministre des finances;
le comte de la Panouze, propriétaire, membre de plusieurs Conseils d'administration de Sociétés anonymes.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Relative à la nomination de cinq administrateurs, par suite d'expiration de mandat.

Sont réélus administrateurs pour cinq années :

MM. le comte de Ségur,
Bourlon,
de Gascq,
Dufeu,
Gladstone.

Assemblée générale du 30 Mars 1854, des Actionnaires du Chemin de Fer de Rouen au Havre.

La somme disponible, provenant des bénéfices nets du premier semestre (du 1er mars au 31 août 1853), s'est élevée à	Fr.	757,613	»
Celle du second semestre (1er septembre 1853 au 28 février 1854), est de		682,169	38
Le montant des bénéfices nets de l'année entière est de	Fr.	1,439.782	38

Dont la répartition, conformément aux prescriptions des statuts, s'établit de la manière suivante :

1° Aux actionnaires, dividende de 5 pour 0/0 sur le capital	Fr.	1,000,000	»
2° A l'amortissement, 1 pour 0/0 sur le capital		200,000	»
3° Aux actionnaires, 17 vingtièmes de l'excédant		203,815	15
4° Aux administrateurs, 1 vingtième		11,989	»
5° Aux fondateurs, 2 vingtièmes		23,978	23
Somme égale	Fr.	1,439,782	38

Il revient, en conséquence, aux actionnaires, pour l'année :

Dividende de 5 pour 0/0	Fr.	1,000,000	»
17 vingtièmes de l'excédant		203,815	15
	Fr.	1,203,815	15

Ce qui porte le dividende de l'année à 30 fr. par action, en laissant un solde de 3,815 fr. 15 c. pour le prochain exercice. Les actionnaires ayant déjà reçu pour le premier semestre, 18 fr. par action, il reste à distribuer, pour le deuxième semestre, 12 fr. par action, qui sont payables à la caisse de la Compagnie depuis le 3 avril courant.

Les résultats de l'exploitation dont nous venons de rendre compte sont d'autant plus satisfaisants qu'ils replacent l'entreprise dans une situation normale, surtout si on considère les phases diverses dans lesquelles elle a passé, les difficultés et les embarras de toute nature qui ont pesé sur les premières années d'exploitation, l'insuccès des efforts tentés pour obtenir l'amélioration de la loi de concession. On reconnaîtra que la situation meilleure obtenue aujourd'hui, est due, d'une part, au progrès général de toutes les affaires; de l'autre part, à la bonne direction, au développement de l'exploitation, à l'économie introduite et maintenue par les soins du Conseil d'administration.

Les comptes présentés offrent quelques augmentations de dépenses qui résultent la plupart du développement du trafic; en résumé, avec un surplus de dépenses de 246,077 fr., la Compagnie a obtenu une augmentation de recettes de 550,354 fr. 35 c., et les revenus, qui étaient restés jusqu'à présent au-dessous de 5 pour 0/0, se sont élevés, pour l'exercice actuel à 6 pour 0/0 du capital versé, et ils auraient atteint 7 pour 0/0, si, aux termes des articles des statuts qu'on a modifiés dans cette séance, on n'avait été obligé de prélever 200,000 fr. pour l'amortissement; il est bien entendu que cette somme rentrera dans les produits à distribuer quand la modification des statuts pourra avoir son effet.

Le Conseil d'administration a rappelé dans son compte-rendu les obstacles que rencontre l'exécution du projet du fusion du Chemin du Havre avec les lignes de Rouen, Caen et Cherbourg, de Dieppe et de l'Ouest; les difficultés proviennent principalement de l'exécution des Chemins de Bretagne, que le Gouvernement voudrait rattacher à la fusion, exécution sur laquelle il ne se trouve pas encore suffisamment informé, et qui s'est aggravée par la situation générale des affaires. Si cette combinaison, dont tous les avantages ont déjà été exposés, pouvait être reprise un jour avec chance de succès, le retard qu'éprouve la fusion n'apporterait aucun préjudice à la Compagnie du Havre, puisqu'il permet d'arriver à une situation meilleure qui constate que la fusion n'est pas une nécessité, et que l'exploitation de la ligne peut s'améliorer même dans l'état d'isolement.

D'après les délibérations adoptées, à l'avenir :

1° 15,500 fr. seront affectés à l'amortissement;

2° 5 pour 0/0 seront attribués aux actions amorties et serviront à augmenter le fonds destiné au rachat des actions;

3° 5 pour 0/0 seront distribués comme dividende aux actions non amorties;

4° L'excédant sera divisé par vingtièmes, savoir: 17 vingtièmes appartiendront et seront distribués aux actionnaires; 1 vingtième sera attribué aux administrateurs; 2 vingtièmes appartiendront et seront distribués aux fondateurs de l'entreprise, tant en Angleterre qu'en France.

La désignation des actions à amortir aura lieu au moyen d'un tirage au sort, qui se fera publiquement, à Paris, chaque année; les actions, dont les numéros seront sortis (1), recevront en numéraire leur remboursement de 500 fr., et les dividendes jusqu'au jour indiqué pour le remboursement; puis elles seront échangées contre des actions spéciales qui donneront droit à une part proportionnelle dans le partage des bénéfices; elles auront, du reste, pour les attributions relatives à l'administration et pour le vote aux assemblées, les mêmes droits que les actions non amorties.

Suivant les statuts, il faudrait prélever 200,000 fr. chaque année pendant quarante ans pour l'amortissement, ce qui répartit d'une manière inégale les charges de l'amortissement sur la durée de la concession; les premières années supportent une charge considérable qui décroît plus tard, et en supposant que les actions changent de mains, ce n'est pas une compensation pour les premiers possesseurs.

(1) Aux époques des Tirages, on trouvera dans ce Journal la Liste officielle des Numéros sortis.

Le nouveau système proposé répartit d'une manière égale les charges des intérêts et de l'amortissement sur toute la durée de la concession; il fait cesser l'incertitude résultant de la faculté laissée à l'assemblée générale, de décider ou non la distribution du dixième du capital; il obvie enfin aux inconvénients que peut présenter le placement successif des valeurs de l'amortissement, il substitue un prélèvement annuel de 15,500 fr. à un prélèvement de 200,000 fr., et si aujourd'hui il était déjà en usage, le dividende de l'exercice actuel, qui a été fixé à 30 fr., aurait été de 34 fr. 15 c., et le second semestre qui est en cours de payement aujourd'hui, aurait été de 16 fr. 15 c. au lieu de 12 fr.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 MARS 1854, DES ACTIONNAIRES DU CHEMIN DE FER DE L'OUEST.

Diverses circonstances ont retardé la livraison officielle par l'Etat de la partie de la ligne principale comprise entre la Loupe et le Mans; la Compagnie n'a pas attendu que le délai légal commençât à courir; dès le 16 février, tout ce qui était à sa charge pour la pose de la voie a été achevé et la ligne exploitée jusqu'à Nogent-le-Rotrou, malgré les difficultés d'une tranchée ouverte sur près de 4 kilomètres, et qui n'est pas encore complétement terminée.

La Compagnie n'a eu à supporter aucune dépense extraordinaire pour cette entrée en jouissance de 27 kilomètres; les dépendances de la gare de Nogent ont été suffisantes, elle répond à l'importance des relations qui doivent s'y établir. La Compagnie s'est donc mise à l'œuvre aussitôt que les travaux à sa charge ont pu marcher de front avec ceux de l'Etat. Sur une somme de 10,500,000 fr. prévus pour l'exécution de cette section, 3,837,615 fr. étaient dépensés et soldés au 31 décembre 1853. Depuis, les efforts des ingénieurs de la Compagnie ont imprimé une activité croissante à toutes les parties de ce servive; ils ont été heureusement secondés par les entrepreneurs; aussi c'est avec une vive satisfaction que nous apprenons, qu'à moins d'événements de force majeure, la ligne entière sera ouverte et mise en exploitation jusqu'au Mans avant la fin du mois de mai.

La gare du Mans, dont les dépendances sont considérables, sera assez avancée pour permettre d'y installer tous les services. Les stations intermédiaires, dont les principales sont le Theil, la Ferté-Bernard, Conneré et Pont-de-Gesnes, seront livrées au public en complet état d'achèvement, dès l'ouverture de l'exploitation. L'importance des relations commerciales qui se lient déjà ou qui sont sur le point de se lier à notre ligne, une fois parvenue au Mans, a amené à poser la double voie sur une partie assez étendue du parcours, au delà comme en deçà de la Loupe.

Les difficultés que présente l'exploitation à une seule voie, en présence d'un trafic considérable, aurait suffi sans doute pour déterminer à établir de suite la double voie. Aux termes du cahier des charges, ce travail n'était exigible que lorsque le produit de la ligne s'élèverait sur cette section au-dessus de 18,000 fr. par kilomètre. Au moyen des parties sur lesquelles la double voie existera, la plus longue distance à une seule voie sera de 50 kilomètres environ. La Compagnie a ainsi prévenu toute occasion de difficultés pour son exploitation et donne une ample satisfaction au vœu de la loi. D'ailleurs, cette dépense complémentaire rentre dans les calculs d'estimation et ne trouble pas l'économie de l'emploi qui avait été assigné à son capital de construction.

Voici comme s'exprime le rapport du Conseil d'administration relativement à l'union avec les Chemins Normands : « Quant à la fusion, sera-t-elle encore considérée comme « liée à la concession des Chemins de Bretagne? Nous l'ignorons. Tout ce qu'il nous « est permis d'affirmer, c'est que si elle peut s'obtenir à des conditions convenables,

« si elle ne nous fait pas trop chèrement acheter la sécurité, les économies et la puissance de crédit qu'elle assure; si elle n'impose pas au présent des sacrifices sans autre compensation que des éventualités éloignées, nous faciliterons de tout notre pouvoir la reprise des négociations que vous aviez approuvées, et nous y apporterons le même zèle pour la défense de vos intérêts. »

Les résultats de l'année 1853 laissent un bénéfice net de.	Fr. 1,487,310	20
Si on en déduit le premier semestre d'intérêts payé le 1er octobre, à raison de 5 fr. par action, ci.	350,000	»
Il reste à répartir.	Fr. 1,137,310	20

Ce qui permet de distribuer à titre de complément d'intérêts et de dividende à chacune des 70,000 actions, une somme de 16 fr. (1), laissant au crédit de l'exercice courant un solde de 17,310 fr. Le dividende total pour 1853 aura donc été de 21 fr. pour une somme versée de 250 fr. ou 8 fr. 40 c. pour 0/0.

Le Conseil d'administration a donné l'assurance qu'il pouvait faire face aux besoins de l'année actuelle sans demander de nouveaux versements; néanmoins, il a ajouté que, quel que soit le soin avec lequel il avait réglé l'ordre des travaux, il fallait se prémunir contre toutes les éventualités, et il s'est borné à affirmer qu'un appel de fonds, s'il y a lieu, n'excéderait pas 50 fr.

L'assemblée a approuvé les résolutions suivantes :

1° Le rapport et les comptes qui y sont joints.

2° Le dividende pour l'exercice 1853 est fixé à 21 fr.

3° Le Conseil d'administration est autorisé à prendre les mesures nécessaires pour convertir les obligations anciennes de la Rive Droite en obligations de la Compagnie de l'Ouest, conformes à celles dont l'émission a eu lieu les 5 mai et 27 août 1852.

Assemblée générale du 30 Mars 1854, des Actionnaires du Chemin de Fer de Paris a Saint-Germain.

Ce Chemin est le premier qui a été établi aux portes de la capitale. Malgré les essais onéreux du Chemin atmosphérique il a toujours été très-productif. Son parcours est limité, néanmoins il s'étend sur un rayon très-important dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise; son fondateur, M. Emile Pereire, est une de nos célébrités industrielles et financières, qui a toujours su imprimer une vigoureuse impulsion au développement de ce Chemin, en multipliant ses embranchements.

La construction des gares qui devaient être établies à Paris et aux Batignolles, pour le service de la Compagnie du Chemin de Fer de l'Ouest, est complétement terminée. Le pont d'Asnières est reconstruit, et ce travail, qui présentait de si grandes difficultés, a été mené à bonne fin sans interrompre une seule minute la circulation de jour et de nuit des trois Chemins auxquels ce pont donne passage. Cette opération s'est faite sans entraîner un seul accident, non-seulement pour les voyageurs, mais même pour les nombreux ouvriers employés sans relâche à son exécution.

Les terrassements des Docks se sont en même temps effectués ; les immenses transports de terre qu'ils ont nécessités, mêlés aux services si actifs des diverses lignes qui aboutissent à la gare de Paris, n'ont amené aucun embarras; il se continuent depuis le commencement de cet exercice, et dans quelques mois ils seront complétement terminés.

Le Chemin de Fer d'Auteuil est achevé, les deux voies sont posées sur tout son par-

(1) Le dividende de 16 fr. par action est payable depuis le 1er avril courant, à la caisse de la Compagnie, à la gare Saint-Lazare.

cours. On termine les stations, et dans peu de jours cette ligne pourra être livrée à la circulation.

Les travaux de la quatrième voie, entre Paris et Asnières, sont à peu près terminés. L'établissement de cette nouvelle voie permettra de rendre entièrement distincts les services de Saint-Germain, Rouen et le Havre, d'une part, et ceux de Versailles, de l'Ouest et d'Auteuil de l'autre. Au lieu d'une voie unique pour tous les départs qui s'effectuent de la gare de Paris, il y aura dorénavant deux voies de départ, comme il y a deux voies de retour. Le croisement de voie d'Asnières sera, en conséquence, supprimé, ce qui apportera une grande simplification dans l'exploitation.

Pour compléter les arrangements propres à faciliter les services nombreux qui s'effectuent dans la gare de Paris, la Compagnie a demandé la mise aux enquêtes de la construction d'un troisième souterrain sous les Batignolles. Ce tunnel permettra de compléter la pose de deux voies supplémentaires, depuis l'atelier jusqu'à Paris, en sorte que les gares de Paris et de Batignolles seront reliées entre elles par six voies.

La Compagnie a réglé avec le syndicat du Chemin de ceinture, qui a son point de départ aux Batignolles, et qui relie entre elles les lignes de Rouen, du Nord, de Strasbourg, de Lyon et d'Orléans, les conditions moyennant lesquelles les trains de marchandises pourront traverser les lignes de Saint-Germain, et se rattacher avec la ligne de l'Ouest. L'administration supérieure réclame des arrangements analogues pour le service des voyageurs. Grâce à ces arrangements, cette ligne de jonction se trouvera en correspondance directe, non-seulement avec le Chemin d'Auteuil, qui en est le complément, mais encore avec la gare de Paris, qui, par sa situation centrale, en est le point de départ obligé. Les pourparlers et les études continuent à ce sujet; la direction générale des Chemins de Fer en presse la solution; la prochaine mise en exploitation du Chemin d'Auteuil démontre encore mieux la nécessité d'une prompte détermination à cet égard.

Ce Chemin, dont l'exécution a été retardée par les formalités des enquêtes, va s'ouvrir au moment où la saison est la plus favorable pour le service auquel il est destiné. Maintenant qu'on connaît la situation de ses stations, on commence à comprendre l'importance de la circulation qu'il va provoquer. Indépendamment du service des communes de Batignolles, des Thernes, de Neuilly, de Passy et d'Auteuil et des nombreuses communes qui y aboutissent, les quatre principales stations, celles de Neuilly, près la porte Maillot, de la porte Dauphine, de la porte de Passy et de la porte d'Auteuil, qui touchent toutes au bois de Boulogne par ses plus belles issues, vont être alimentées par la population parisienne, dont ce bois devient chaque jour davantage la promenade de prédilection, depuis surtout que la ville de Paris y réalise des embellissements dont l'achèvement va coïncider avec l'installation du service de la nouvelle voie.

L'ensemble des recettes de l'exploitation pour l'année 1853, a produit.	Fr. 2,995,526 62
Déduction faite de 151,329 fr. 79 c. pour impôt sur le prix des places et des frais d'omnibus et de voitures diverses; dans cette somme se trouvent compris les bénéfices réalisés sur les terrassements des Docks.	
Les dépenses d'exploitation se sont élevées à.	906,415 46
c'est-à-dire à 54,375 fr. 94 c. de plus que le chiffre des frais de 1852.	
Cette augmentation provient principalement de l'accroissement des frais généraux résultant de la séparation des services de Versailles et de Saint-Germain. Ces frais vont se trouver atténués par l'ouverture du Chemin d'Auteuil.	
En résultat, les bénéfices nets de l'exercice se sont élevés à. . . .	Fr. 2,089,111 16

qui ont été appliqués de la manière suivante :

1° Solde du compte d'intérêts des emprunts et comptes courants, déduction faite du revenu des propriétés. . . . . Fr.	489,542	50
2° Prélèvement pour la réserve.	67,500	»
3° Intérêts payés aux actionnaires le 1er octobre dernier.	450,000	»
4° Dividende à payer aux actionnaires à raison de 20 fr. par action.	1,080,000	»
5° Solde à reporter au compte de 1854.	2,068	66
	Fr. 2,089,111	16

L'assemblée générale a approuvé les comptes présentés dont nous venons d'exposer les résultats, et elle a voté un dividende de 20 fr. par action, qui est payable depuis le 1er avril courant, à la caisse de la Compagnie. Au mois d'octobre dernier, il avait été payé 12 fr. 50 c. par action, ce qui, joint aux 20 fr. aujourd'hui en cours de payement, forme un revenu total de 32 fr. 50 c. par action.

Il y avait à pourvoir au remplacement de deux administrateurs sortants, MM. Emile Clapeyron et Charles Thurneyssen, ils ont été réélus à l'unanimité. Enfin, il a été procédé au tirage au sort de 126 Obligations qui devront être amorties ; nous en donnerons le tableau dans notre prochain numéro.

JACQUES BRESSON.

ANNONCES du COURS GÉNÉRAL.

CHEMINS DE FER DE L'EST, *rue et place de Strasbourg*. Le Conseil d'administration de la Compagnie des Chemins de Fer de l'Est a l'honneur d'informer MM. les actionnaires qu'ils sont convoqués en assemblée ordinaire et extraordinaire le mercredi 26 avril courant, salle Herz, rue de la Victoire, à trois heures précises.

Les porteurs de quarante actions (anciennes et nouvelles indistinctement), et qui désireraient assister à cette assemblée, devront, conformément à l'article 37 des statuts, se présenter au siége de la Société, rue et place de Strasbourg, depuis le 1er jusqu'au 12 avril, de onze heures à trois heures, pour faire le dépôt de leurs titres, et retirer leurs cartes d'admission.

L'assemblée aura à délibérer :

Comme assemblée ordinaire et annuelle :

Sur l'approbation des comptes de l'exercice de 1853 et de la nomination de deux membres du Conseil d'administration pour compléter le nombre statutaire.

Et comme assemblée extraordinaire :

Sur l'approbation de la convention passée avec M. le Ministre des travaux publics pour le reliement de la gare de Strasbourg au Chemin de Fer Grand-Ducal, au moyen de 9 kilomètres de chemin de fer et d'un pont sur le Rhin, à Kehl ;

Sur l'exécution de la convention passée le 10 décembre 1851, avec M. le Ministre des travaux publics, pour l'établissement et l'exploitation du Chemin de Fer de Ceinture ;

Et sur l'autorisation nécessaire au Conseil d'administration pour la revente des portions de terrains inutiles aux diverses sections de la ligne déjà construite.

CHEMINS DE FER DU MIDI ET CANAL LATÉRAL A LA GARONNE. — MM. les actionnaires de la Compagnie sont prévenus que l'assemblée générale ordinaire prescrite par l'article 34 des statuts aura lieu à Paris, le 27 avril prochain, à trois heures de l'après-midi, salle Herz, 48, rue de la Victoire.

L'assemblée générale se compose de tous les titulaires ou porteurs de quarante actions. (Art. 31 des statuts.)

Pour avoir droit d'assister à l'assemblée générale, MM. les actionnaires doivent faire le dépôt de leurs titres quinze jours avant l'époque fixée pour la réunion de chaque assemblée, c'est-à-dire avant le 12 avril. (Art. 36 des statuts.)

Ces dépôts seront reçus de dix heures du matin à deux heures :

A Paris, dans les bureaux de la Société générale de Crédit mobilier, 15, place Vendôme ;

A Bordeaux, dans les bureaux de l'administration, 33, allées de Tourny.

Il sera remis à chaque dépositaire de quarante actions une carte d'admission. Cette carte est nominative et personnelle.

Les certificats de dépôt de la Société générale de Crédit mobilier donneront droit également à la délivrance des cartes d'admission, pourvu que remise en ait été faite, comme pour les actions, quinze jours avant l'époque fixée pour l'assemblée.

Par ordre du Conseil d'administration :

Le secrétaire de la Compagnie,

G. Poujard'hieu.

RECETTES DES CHEMINS DE FER.

DÉSIGNATIONS.	DATES.	VOYAGEURS.	MARCHANDISES.	DERNIÈRE SEMAINE de 1854.	DERNIÈRE SEMAINE de 1853.	RECETTES TOTALES de 1854.	RECETTES TOTALES de 1853.
Nord	19 au 25 mars.	251,990	462,227	714,217	606,557	7,968,941	6,733,685
Rouen	19 au 25 mars.	81,682	105,360	187,042	202,373	»	»
Havre	19 au 25 mars.	31,892	51,578	83,470	74,930	»	»
Orléans avec ses prolongements	19 au 25 mars.	304,797	441 126	745,923	624,824	8,726,040	6,570,172
Est (ancien)	19 au 25 mars.	213,209	329,826	543,035	422,847	5,822,450	4,360,980
— Do — Sect. nouv.	19 au 25 mars.	11,204	31,268	42,472	»	309,726	»
Bâle	13 au 19 mars.	30,120	37,251	67,372	49,868	629,473	518,533
Lyon	19 au 25 mars.	200,194	206,779	406,973	358,477	3,741,147	3,544,793
Lyon à la Méditerran.	19 au 25 mars.	76,241	127,118	203,359	140,568	2,163,446	1,682,994
Ouest	20 au 26 mars.	76,941	39,643	116,586	89,123	1,298,550	1,078,546
Andréz. à Roanne.		»	»	»	»	»	»

Paris.—Typ. PENAUD frères, 10, Faub.-Montmartre.

COURS GÉNÉRAL DES ACTIONS
des Entreprises Industrielles et Commerciales

ORGANE DES INTÉRÊTS DES CAPITALISTES, DES CHEMINS DE FER, DES MINES, USINES, ASSURANCES, BANQUES FONCIÈRES, ETC.

Fondé et publié par **Jacques Bresson.**

Bureaux, Administration et Rédaction, nº 31, place de la Bourse, à Paris.

Ce Cours paraît tous les jeudis. — L'abonnement au Cours Général des Actions **SEUL** *est fixé à 7 fr. par an pour Paris; 8 fr. pour les Départements; 10 fr. pour l'Etranger.*

Les Abonnements doivent toujours dater du 1er du mois.

A LONDRES, s'adresser chez ALEXANDRE DELIZY, 1, Norfolk Street, Strand.

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Banques et Comptoirs.						
113,350	Banque de France.	1000	tout	154	janv.-juill.	. . .	2600
2,100	Banque de l'Algerie.	500	tout	30 65	mai.–nov.	. . .	520
40,000	Comptoir national.	500	tout	31 25	janv.-juill.	. . .	487 50
50,000	Crédit foncier de France.	500	250			. . .	455
100,000	— Dito. — Obligations.	1000	200	3 %		. . .	910
	— Dito —	500	300			. . .	395
	— Dito — 1/10e d'Obligation	100	tout			100	
120,000	Société générale du Crédit mobilier.	500	tout			. . .	483 75
30,830	Société Générale de Bruxelles.	1058	tout	109 90		. . .	1485
	Banque de Darmstadt	537 50	215			. . .	450
	Sous-Comptoirs.						
40,000	Des Chemins de fer.	100	tout	4 ½	semestriel.		
3,382	Des Bâtiments.	100	tout	6 %	avril.-octob.	. . .	88
	Caisses particulières.						
2,000	Bouron et Comp.	500	tout			. . .	540
	Béchet, Dethomas et Comp.	500	tout	63		. . .	400
	Cusin, Legendre et Comp.	1000	tout				
	Lehideux et Comp.	1000	tout				
12,000	Caisse Lécuyer et Comp.	500		48 65		. . .	600
1,000	Nu-Propriétaires.	5000	tout		juin.–déc.	. . .	6550
	Parisienne (Société immobilière)	500	125	6% etd.	févr.-août.	. . .	en émission.
	— Dito — — dito —	100	25	6% etd.	févr.-août.	. . .	en émission.
	Comptoir Bonnard.	100	25			100	
	Assurances (incendie).						
2,000	Nationale.	5000	1/5	550	janv.-avril.	. . .	135 % b.
400	Générale.	5000				. . .	35,000
2,000	Union.	5000	1/5			. . .	57 % b.
4,000	Phénix.	1000	tout	170	avril.–octob.	. . .	3000
	Soleil (nominatif).	6000	1/6			. . .	82 % b.
	— Dito. — (au porteur).	1000	tout			. . .	82 % b.
2,000	France.	5000	1/5			. . .	35 % b.
1,000	Urbaine.	5000	1/5	100	avril.	. . .	72 % b.
2,000	Providence.	2500	1/5	47	avril.	. . .	26 % b.
3,000	Paternelle.	1000	250	10		. . .	pair.
	Nord (à Lille).	1000	200	20	avril.	. . .	9 % b.
	Assurances (maritimes).						
400	Générale.	12.500				. . .	32 % b.
1,200	Lloyd Français.	5000	1/5			. . .	10 % b. ex-d.
300	Sécurité.	5000	1/5		févr.-juill.	. . .	29 % b.
200	Océan.	5000	1/5		janv.-juill.	. . .	25 % b.
600	Chambre d'Assurances.	5000	1/5			. . .	22 % b.
400	Melusine.					. . .	10 % b.
200	Sauvegarde.	5000	1/5	115	janv.-juill.	. . .	6 % b.
	Union des Ports (nominatif).					. . .	10 % b.
	— Dito. — (au porteur).						

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Assurances (vie).						
3,000	Nationale.	5000	1/5			. . .	16 % b.
400	Générale.	7500				. . .	65 % b.
2,400	Union.	5000	1/5			. . .	7 % b.
	Phenix.	5000				. . .	2 ½ % p. ex-d.
8,000	Caisse paternelle.	500	100	5		. . .	pair.
	Ponts.						
	Annuités Vieux-Ponts.					1050	
	— Dito. — Nouveaux-Ponts.					231 25	
	— Dito. — du Carrousel.						
	— Dito. — de la Reforme.					590	
3,000	Ponts réunis (anciens).	1000	tout	5 ½	mai.-nov.	1050	
	Canaux.						
	Languedoc et du Midi.						
	Aire à la Bassée.	5000	tout	580		. . .	7500
3,036	Arles à Bouc.	1000	tout				
	Beaucaire.	5000	tout				
17,466	Bourgogne.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	965
39,214	Quatre canaux.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	1120
	Scarpe inférieure.	1000	tout			. . .	1500
6,000	Sambre canalisée.	500	tout	105		. . .	1500
	Jonction de la Sambre à l'Oise	1000	tout	55		. . .	775
12,994	Trois canaux.	1000	tout	50	avril.-octob		
1,500	Eaux d'Auteuil et de Neuilly.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	900
	Canalisation de l'Ebre	400	200			425	
	Chemins de fer.						
54,000	Saint-Germain (Titres nouveaux).	1/54000	tout	32 50	avril-juill.	. . .	550
300,000	Orleans.	500	tout	62 50	avril.-octob.	. . .	1062 50
72,000	Paris à Rouen.	500	tout	60	août.-fevr.	. . .	820
40,000	Rouen au Havre.	500	tout	30		. . .	410
84,000	Strasbourg à Bâle.	350	libere	14	avril.	. . .	350
400,000	Nord.	400	tout	41 50	janv.-juill.	. . .	732 50
250,000	Est (Paris à Strasbourg), anciens	500	tout	33	mai.-nov.	. . .	712 50
250,000	— Dito — nouveaux	500	100			. . .	527 50
240,000	Paris à Lyon.	500	250	5 %	janv.-juill.	. . .	790
80,000	Lyon à la Mediterranée.	500	300	16	avril.-octob.	. . .	655
134,000	Midi.	500	250	4 %		. . .	510
70,000	Ouest.	500	250	21		. . .	555
60,000	Caen à Cherbourg.	500	250	5 %	janv-juill.	. . .	425
33,200	Dijon à Besançon.	500	350	5 %	janv.-juill.	. . .	525
180,000	Grand Central de France.	500	250		avril.-octob.	. . .	402 50
20,000	Versailles (rive gauche).	500	tout	15	janv.-juill.	. . .	290
36,000	Dieppe et Fécamp.	500	425	9 30	avril.	310	
36,000	Béziers à Graissaissac.	500	200	4 %			
10,000	Bordeaux à la Teste.	500	tout	néant.		210	
3,300	Provins aux Ormes.	500					
6,000	Paris à Sceaux.	500	tout	néant.		150	
	Saint-Etienne à Lyon	5000	tout	637			
	— Dito — industrielle.			2406			
12,000	Andrézieux à Roanne.	1/12000	tout	néant.			
80,000	Lyon à Genève	500	200				
	Mulhouse à Thann.					. . .	422 50
9,400	Anvers à Gand.	500	tout	27 50	mars.		
	Anvers à Rotterdam	250		5 %			
	Charleroi à Erquelinnes.	500					
12,500	Naples à Nocera.	1000	tout	40	févr.-août.	. . .	320
40,000	Centre de l'Italie.	1000	400	5 %	avril.-octob.		
	Ouest Suisse.						
72,000	Central Suisse.	500	125	4 %		435	
	Sarde, Victor-Emmanuel.	500	100			440	

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTERÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Messageries et Voitures.						
	Messageries impériales.	10000				40,000	
	Services marit. des Messageries Impér.	5000	tout			. . .	2500
	Messageries Caillard et Comp.	1000				. . .	600
	Voitures du Chemin de Fer.	500	250	20	février.		
4,652	Compagnie gén. des voitures de place.	500	tout	54		. . .	565
	Désirées.	500	tout			. . .	520
	Favorites.	800	tout	150	janv.-juill.	. . .	1625
	Hirondelles.	1000					
	Lutéciennes.	500	tout	72	trimestriel.	. . .	560
	Omnibus.	1000				. . .	1700
	Orléanaises.	1000				. . .	730
	Sylphides.	500				. . .	540
	Tricycles.	800				. . .	500
	Gondoles Parisiennes.	80				160	
	Batignolaises	1000				640	
	Charbonnages.						
	Anzin.	280e					
	Azincourt (Nord).	1500e				. . .	800
25,000	Blanzy (Saône-et-Loire).	500	tout	5 %		. . .	550
8,000	Brassac.	1/8000	tout		octobre.	. . .	345
	Chazotte.					. . .	510
24,000	Grand'Combe	1/24000			j. 1er jan. 1853	. . .	520
	La Haute-Loire (ancienne).	500				. . .	250
72,315	La Loire (Compagnie Générale). . . .	1/72315	tout	84	avril.-octob.	. . .	435 ex-div.
	Long-Pendu (Saône-et-Loire).	500					
440	Montchanin (Saône-et-Loire).	5000	tout				
	Touches (Des).	500					
1,850	Layon et Loire	1/1850	tout	20	juin.		
12,000	Mayenne et Sarthe.	1/12000	tout			747 50	
30,000	Charbonnages belges.	500	tout			. . .	320
	Centre du Flénu.	1000	tout			. . .	150
	Pont-de-Loup (Sud).	1000	tout	20		240	
	Bonnet et Veine, à Mouches (Act. pr.).	1000				. . .	450
	— Dito. — (non priv.)					. . .	150
	Asphaltes.						
	Bastennes (Landes).	1000	tout	40	janv.-juill.	400	
	Tuyaux Chameroy.	500					
	Obligations Chameroy.	100					
	Galvanisation du fer	500	tout	50		. . .	250
	Zinc et Plomb.						
65,000	Vieille-Montagne (10e d'action) . . .	200	tout		novembre.	. . .	450
	Corphalie.	1000				. . .	1030
3,000	Nouvelle-Montagne.	1000	tout	75	annuel.	. . .	1200
	Stolberg.	750	980			. . .	1025
5,000	Eschweiler (Prusse).	750	tout	80		. . .	750
6,000	San-Fernando (Espagne).	260	tout	6 %	trimestriel.	. . .	265
50,000	Silésie.	375	tout			. . .	300
4,800	Westerwald et du Rhin.	375	tout		j. janv. 1854.	. . .	375
	Cuivre.						
30,000	Mines de Ténez.	100	tout	4 %	janv. mai juil.	92 50	
60,000	Mouzaïas (Algérie).	100	tout	néant.		. . .	36
	Valdiblora et Rora.	100	25			135	
	Fermière de Caronte.	100	50			102 50	
10,000	Usine de Septêmes (Bouch.-du-Rhône).	250	tout			225	

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Gaz.						
2,500	Compagnie anglaise.	2500	tout	425	janv.-juill.		
24,000	Compagnie française.	500	tout	75	mars.-sept.	. . .	870
	Compagnie parisienne.	1000	tout			1275	
	Société Lacarrière.	2000	tout				
	— Dito.	500	tout			. . .	950
2,400	Belleville.	500	tout	90	juin.-déc.		1100
	— Dito. — (non libéré).	500					
5,000	De l'Ouest.	500	tout	47 50		. . .	765
800	De l'Est.	500	tout				
6,000	Du Nord.	500	tout	40		. . .	625
500	Boulogne, Sèvres, etc.	1000					
1,000	Versailles.	500	tout	35		. . .	575
	Saint-Germain-en-Laye.						
1,300	Gaz d'Amiens (Comp. Française).	500	tout	25		. . .	400
	Cherbourg					. . .	70
2,500	Compagnie centrale, Dieppe, Alger, Chartres, Nice, etc. (8 villes)	500	tout	35	juill.-déc.	. . .	200
	Calais.	1000	tout	20	février.	. . .	312 50
	Forges, Fonderies.						
	Alais (Gard).	3000				. . .	1750
	Bessège.					. . .	6·0
28,000	Creusot (Saône-et-Loire).	500	tout			. . .	647 50
	D'Allevard.						
2,400	Decazeville (Aveyron).	3000	tout	250	juin.-sept.	. . .	4200
	De la Loire et de l'Ardèche.	1/800e				. . .	3500
	De l'Horme.					. . .	850
	Maubeuge (Nord).	500				. . .	500
	Herserange (Moselle).	500	tout	54 50		. . .	185
25,000	Châtillon et Commentry	1000	tout	80	janvier.	. . .	1100
5,000	Forges de la Basse-Indre	500	tout	55	avril.-oct.	. . .	450
	L'espérance (Belgique).	1000				. . .	725
	Monceaux (Belgique).	1000				. . .	1550
	Providence (Belgique)	1000	tout	125		. . .	1025
	Papeteries.						
800	Echarcon.	1000	tout	80	jouiss. janv.	. . .	1000
	Essonne.	1000	tout				
6,000	Manufacture de Papiers d'Alger.	100	tout			103 75	
	Journaux, Imprimeries.						
108	Le Droit, journal des Tribunaux	2500	tout	350		. . .	3000
5,000	Imprimerie Dubuisson et Comp.	100	tout			. . .	100
	Filatures.						
	Cohin.	500					
	Lin Maberly.	500				. . .	510
	Filature Rouennaise.	500	tout	25		. . .	750
	Gamaches.	500	250			. . .	305
1,400	Société Lainière (Action de capital).	500	tout			490	
4,200	— Dito. — (Action de jouissance).						
	Flax-Coton	50	tout				
	Divers.						
200,000	Docks-Napoléon.	250	125	néant.		. . .	194
	Glaces de Saint-Gobain.		tout	1700	janv.-déc.	32,400	
	Glaces de Saint-Quirin.						
	Glaces de Montluçon.	500			annuel.	410	
	Glaces d'Oignies.	1000	tout	5 %		. . .	1410
20,000	Glaces d'Aix-la-Chapelle.	375	tout			. . .	370
14,000	Cail (constructeurs).	500	tout	67	mars.-sept.	. .	602 50
	Etablissement Cavé	250					
	Grilles-mobiles-Fumivores.	1000				1010	
	Moulins de Packham.	1000				850	
	Télégraphe électrique sous-marin entre la France et l'Angleterre.	25	tout	8 %			
10,000	Acier et Limes de Milourd (Nord).	100	50	7 %	juill.-déc.	. . .	25
	Palais de l'Industrie, 4 % gar. p. l'Etat.	100	tout	4 %			
19,200	Comp. gén. de Vidanges. Richer et Ce.	500	tout	8 3/5	2 fois par an.	. . .	92 50
3,200	Société Ch. Christofle et Comp.	500	tout	90	4 fois par an.	. . .	915
10,000	Sucrerie Herbet et Comp.	500	375				
10,000	Compagnie Impériale de Bateaux	500	tout				
1,250	Pépinière de la Plissonnière.	400	100	5 %		. . .	400
1,000	L'Union Parisienne (commerce de Charbon de terre).	100	tout	5% etd.	août.	. . .	en émission.

NOMBRE des Obligations.	DÉSIGNATION DES OBLIGATIONS.	VALEUR nominale.	PRIX d'émission.	SOMME versée par Obligation.	INTÉRÊTS par An.	SOMME des rembourse-ments.	INTÉRÊTS payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Obligations.								
555	St-Germain (anciennes). .	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1175
10,830	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1125	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1025
8,888	Orléans (anciennes). . . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1050
3,333	— Dito. — (nouvelles). . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1025
150,000	— Dito. — de 1852.	500	340	tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	290
3,887	Rouen (anciennes).	1000	1000	tout	4 %	1250	janv.-juill.	. . .	890
4,968	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1000	tout	5 %	1250	juin -déc.	. . .	995
15,000	Havre (anciennes).	1000	1000	tout	5 %	1250	mars.-sept.	. . .	975 ex-int.
5,000	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	800	tout	6 %	1250	janv.-juill.	. . .	1200
2,775	Strasbourg à Bâle (anc.).	1000	1100	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1025 ex-int.
20,000	— Dito. — (nouvelles). . .	500	500	tout	5 %	625	janv.-juill.	. . .	485
150,000	Nord.	500	335	tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	305
50.300	Paris à Strasbourg. . . .	500	500	tout	5 %	650	juin.-déc.	. . .	500
80,000	Paris à Lyon.	1000	1050	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	985
8,000	Avignon.	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1120
60,000	Méditerranée.	500	535	375	5 %	625	avril -oct.	. . .	480
	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv.-juill	. . .	295
15.036	Ouest.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	960
17,500	— Dito. —	1000	1050	750	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	960
1,819	Versailles (R. D.) (anc.). .	1000		tout	5 %	1000	janv.-juill.	. . .	950
4:598	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1250	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1040
7,219	Saint-Etienne à Lyon. . .	1000	1105	tont	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	975
3,300	Montereau.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.		
2,000	Andrez. à Rouan. 1[er] ord	500		tout	25	500	avril -oct.	. . .	400
1,980	— Dito. — 2[e] ordre. . . .	500		tout	néant.	500		. . .	300
	Dijon à Besançon	500		tout	25	625	avril.-oct.		
794	Jonction Sambre à l'Oise	1000	1000	tout	50	1050	janv.-juill.	1030	
	Mines de la Loire.	1000			5 %	1250	fev.-août.	. . .	960
	— Dito — (nouvelles) . . .	1000						. . .	850
	Mines de Blanzy.	1000							
	Lits militaires.	1000			5 %				
1,200	Forges de l'Aveyron 1845.	1000	995	tout	4 ½ %	1000	janv.-juill.		
2,400	— Dito — 1848.	500	500	tout	5 ½ %	500	avril.-oct.	. . .	500
	Grand'Combe.							985	
319	Eaux d'Auteuil	1000	1000	tout	6 %	1000		. . .	1000
	Vieille-Montagne	500		tout				. . .	400

Chronique Industrielle.

Un premier voyage d'essai vient d'être fait sur le Chemin de Fer de Paris au Mans. La locomotive, montée par M. l'ingénieur Boulongne et M. le chef de service Goudchaux, a parcouru sans interruption la voie ferrée de Paris jusqu'au Mans, et est entrée dans la gare où l'attendait une grande affluence de population. L'inauguration de la ligne est, assure-t-on, fixée au 21 mai prochain.

— La Compagnie du Chemin de Fer de l'Est s'est rendue acquéreur de vastes terrains qui composent l'étang de Saint-Jean. C'est là que sera le point de départ de Nancy à Gray. Mais, comme les travaux ne peuvent pas encore commencer, la Compagnie a eu l'heureuse idée de partager ces terrains en un certain nombre de lots, et de les abandonner provisoirement à ses ouvriers. C'est samedi dernier que la distribution des lots a eu lieu, à la grande joie des nouveaux propriétaires.

— Des lettres de Lille font mention de la découverte de vastes couches de minerai de fer, sur la commune d'Houdain, près Bavai (Nord), ayant une puis-

sance presque incalculable. M. Denain, l'un des chefs de la Société, dite *la Providence*, dont le siége est à Haumont, continuant ses recherches, vient d'obtenir un nouveau résultat. Portant ses investigations sur le territoire de ladite commune, il a trouvé au nord et à la distance seulement de 450 mètres de sa première découverte, un filon de minerai dont l'importance lui paraît au moins égale aux deux tiers de celle-ci.

— Bruxelles, qui se plaît à imiter Paris, veut aussi avoir son Chemin de Fer de ceinture; différentes lignes aboutissent à divers points de la ville, et il est de toute importance de les réunir. Une brochure publiée par M. l'ingénieur Malecot, explique les diverses raisons en faveur de l'établissement de ce Chemin, utile sous beaucoup de rapports à la ville et à l'État : à l'État, en apportant une plus grande facilité dans le service des postes; à la ville, en donnant la garantie d'une bonne enceinte et d'une surveillance facile pour le rayon d'octroi. Bref, son exécution distinguerait Bruxelles parmi les autres capitales.

— Le Chemin de Fer de Turin à Suse, au versant méridional du Mont-Cenis, doit être livré à la circulation dans le courant du mois actuel.

— On écrit de Vérone (royaume lombardo-vénitien :

Le Chemin de Fer allant de Vérone, par Brescia, à Coccaglio, vient d'être terminé et livré à la circulation.

— On se préoccupe dans le monde scientifique d'une précieuse découverte appelée à rendre d'immenses services aux administrations des Chemins de Fer, constructeurs de navires, charpentiers, menuisiers, etc. Ce procédé, incontestablement le meilleur, quoique le plus simple et le plus économique, non-seulement procure aux bois, mêmes les plus tendres, un certain degré d'incombustibilité, un état de conservation et une résistance qui ne laisse rien à désirer, mais il les préserve encore contre la pourriture, la fermentation et les attaques des insectes. Les résultats de ce nouveau système sont déjà appréciés par nos grandes entreprises de Chemins de Fer et autres, et les commanditaires de la Compagnie des Bois stéréogènes espèrent un succès que ne peut ébranler la dépréciation des autres valeurs industrielles, tant est grande l'amélioration apportée par elle à l'industrie des bois.

— La Caisse de service de la Boulangerie met en émission, du lundi 10 au samedi 15 avril inclus, une somme de *bons* garantis par la ville de Paris, s'élevant à 2,000,000 fr., savoir :

1,000,000 fr. à 3, 4 et 5 mois, au taux de 4 1/2 pour 0/0;
1,000,000 fr. à 6, 7, 8 mois et au delà, au taux de 5 pour 0/0.

La Caisse délivrera des coupures à partir de 500 fr., et par multiple de 100 fr., à la demande des preneurs.

— La *Caisse Paternelle*, Compagnie anonyme d'assurances mutuelles et à primes fixes sur la vie, autorisée par ordonnance du 9 septembre 1841 et par décret du 19 mars 1850, dont le siége est à Paris, en son hôtel, rue Ménars, n° 4, a reçu, pendant le mois de mars 1854 :

242	souscriptions nouvelles, montant à	Fr.	552,668	53
	Elle avait reçu pendant les mois de janvier et février :			
436	souscriptions montant à.		1,052,679	93
	Total des souscriptions reçues pour le premier trimestre de 1854 :			
678	souscriptions montant à.	Fr.	1,605,348	46
	Elle a acheté pendant le mois de mars 1854 :			
62,345	fr. de rente 3 et 4 1/2 pour 0/0 ayant coûté. .		1,275,832	65
	Pendant les mois de janvier et février, les achats s'étaient élevés à :			
70,540	fr. de rente 3 et 4 1/2 pour 0/0 ayant coûté. .		1,544,375	25
	Les achats de rentes pour le premier trimestre de 1854 s'élèvent à ;			
132,885	fr. de rente 3 et 4 1/2 pour 0/0 ayant coûté.	Fr.	2,620,207	90

Emprunt de 250 Millions.

Les souscripteurs à l'emprunt de 250 millions, dont la souscription a été reçue à Paris, soit au Trésor, soit aux mairies, soit à la caisse des dépôts et consignations, sont prévenus qu'ils peuvent se présenter au ministère des finances, à la caisse centrale du trésor public, pour échanger leurs récépissés provisoires contre des certificats d'emprunt, et pour recevoir les remboursements qui leur sont dus.

Il sont invités à se présenter aux jours indiqués ci-après :

Le 13 avril,	pour les souscriptions	effectuées	les 14 et 15	mars.
Le 14 —	—	—	16 et 17	—
Le 15 —	—	—	18 et 19	—
Le 18 —	—	—	20 et 21	—
Le 19 —	—	—	22 et 23	—
Le 20 —	—	—	24 et 25	—

Ceux dont la souscription a été effectuée à la recette centrale de la Seine (rue Neuve-des-Mathurins, 36), devront s'y présenter aux mêmes dates pour la liquidation qui les concerne.

Les souscripteurs des départements seront prochainement informés des dates auxquelles cet échange et ce remboursement auront lieu dans chacun des chefs-lieux de département et d'arrondissement.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE.

L'administration du Crédit Foncier a l'honneur de rappeler aux porteurs de promesses d'Obligations foncières, qui ont réduit leurs engagements à des coupures de 500 fr., qu'ils doivent effectuer, du 15 avril au 1er mai, le second versement de 100 fr.

L'intérêt de 4 fr. 50 c. par titre libéré de 300 fr. sera déduit de ce versement; en conséquence, les porteurs n'auront à acquitter que 95 fr. 50 c.

Tout porteur qui voudra se libérer complètement, en payant par anticipation le dernier terme de 100 fr. exigible du 15 octobre au 1er novembre prochain, versera, par chaque titre, 195 fr. 50 c.; il recevra des Obligations définitives de 500 fr., portant jouissance du 1er mai, à 3 et à 4 pour 0/0, dans les proportions précédemment indiquées.

A partir du 1er mai, les titres complètement libérés seront reçus en dépôt dans les caisses de la Compagnie, qui délivrera en échange des certificats *nominatifs* portant les numéros de chaque Obligation déposée.

On peut se présenter au siége de la Société, rue Taitbout, nº 57, de onze heures à trois heures.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES D'ACTIONNAIRES QUI DOIVENT AVOIR LIEU DU 13 AU 20 AVRIL 1854.

15 Avril. — Compagnie des Glaces et Produits chimiques de Montluçon, 22, rue de la Douane, à midi.

15 Avril. — Fers creux étirés ou tubes soudés à chaud, 40, rue Bellefond, à neuf heures du matin.

15 Avril. — Chemin de Fer de Naples à Nocera, 19, rue Saint-Guillaume, à midi.

15 Avril. — Salines de l'Ariége, 15, rue Laffitte, à sept heures du soir.

18 Avril. — La Foudre (Filature Rouennaise), 9, rue Laffitte, à trois heures.

20 Avril. — Chemin de Fer de Paris à Lyon, 49 *bis*, rue de la Chaussée-d'Antin, salle Sainte-Cécile, à trois heures.

20 Avril. — Compagnie de zinc de Gladbach, 17, Elisen Strasse, à Cologne (Prusse rhénane), à dix heures du matin.

20 Avril. — Le Phénix (vie), 40, rue de Provence, à midi précis.

20 Avril. — Compagnie continentale pour le Filage du Lin, rue du Moulin-à-Vapeur, à Capécure, ville de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), à midi précis.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CRÉDIT MOBILIER.

La Société a l'honneur de prévenir MM. les porteurs des actions nouvelles du Chemin de Fer de l'Est qu'elle se chargera d'opérer, pour leur compte, le versement des 50 fr. exigibles du 1er au 15 mai prochain, sur ces titres, en vertu de l'appel fait par la Compagnie.

Cette avance s'effectuera jusqu'au 1er novembre prochain, contre dépôt

préalable des actions, à l'intérêt de 4 pour 0/0, c'est-à-dire au même taux que celui alloué par la Compagnie de l'Est.

Ceux de MM. les actionnaires qui voudraient retirer leurs titres avant le 1er novembre devront bonifier à la *Société générale de Crédit mobilier* une commission de 1/2 pour 0/0 sur la somme avancée.

S'adresser, pour opérer le dépôt des titres et donner les signatures nécessaires, aux bureaux de la *Société générale de Crédit mobilier*, 15, place Vendôme, de dix heures à quatre heures, à partir du 5 mai prochain.

Assemblée générale du 31 Mars 1854, des Actionnaires des Mines et Fonderies d'Eschweiler (*Prusse rhénane*).

Voici les résolutions qui ont été prises dans cette réunion des actionnaires :

1° L'assemblée générale appréciant les motifs qui ont été exposés dans le rapport du Conseil d'administration, décide que les actionnaires renoncent entièrement au résultat des bénéfices nets qui, aux termes de l'article 15 des statuts, aurait pu être distribué aux actionnaires à titre d'intérêts et dividende. L'assemblée générale décide en outre que la somme provenant de ces bénéfices sera affectée à former une prime en faveur des nouvelles actions à émettre, et que cette prime sera calculée à raison de 40 thalers ou 150 fr. par chaque action souscrite.

2° L'assemblée générale, vu la décision prise par l'assemblée générale extraordinaire, en date du 10 janvier 1854, pour l'émission de 2,500 actions nouvelles, au chiffre nominal de 200 thalers chaque, vu l'arrêté royal de S. M. le Roi de Prusse, en date du 6 mars courant, qui autorise cette émission, fixe ainsi qu'il suit les conditions auxquelles cette émission devra avoir lieu :

a. Les 2,500 actions seront émises immédiatement ; elles jouiront de tous les droits réservés aux actions, à partir du 1er janvier 1854.

b. Le droit de souscription est réservé par préférence aux actionnaires, et pour chacun dans la proportion du chiffre par lui possédé d'actions anciennes (soit à raison de l'action nouvelle pour deux actions anciennes).

c. Si tous les actionnaires ne font pas usage de leur droit, les actions restant non souscrites seront réservées également par privilége aux actionnaires déjà souscripteurs, dans la proportion des actions par eux souscrites, et ainsi de suite, jusqu'au placement total des 2,500 actions.

d. Il ne pourra être placé d'actions parmi des personnes étrangères à la Société, que dans le cas où, dans le délai qui sera fixé par le Conseil, toutes les actions nouvelles ne seraient pas réclamées par les actionnaires.

e. L'émission aura lieu au taux effectif de thalers 173.10 ou 650 fr. pour chaque action de 200 thalers ou 750 fr.

Le payement aura lieu, savoir :

Thrs	80. »	ou Fr.	300, le 15 juillet 1854.
—	6.20	—	25, le 15 octobre 1854.
—	6.20	—	25, le 15 novembre 1854.
—	6.20	—	25, le 15 décembre 1854.
—	13.10	—	50, le 15 janvier 1855.
—	13.10	—	50, le 15 février 1855.
—	13.10	—	50, le 15 mars 1855.
—	6.20	—	25, le 15 avril 1855.
—	6.20	—	25, le 15 mai 1855.
—	6.20	—	25, le 15 juin 1855.
—	6.20	—	25, le 15 juillet 1855.
—	6.20	—	25, le 15 août 1855.

Chaque souscripteur devra remettre au directeur général son obligation personnelle pour le montant de la somme due par lui à chaque époque.

Les actions entièrement libérées à 750 fr., ne seront délivrées qu'après le payement intégral du prix d'émission.

Il sera loisible à tous d'escompter les termes non échus, à raison de 6 pour 0/0 l'an.

f. Il sera alloué par la Société, pour chaque action souscrite, une prime de 40 thalers ou 150 fr., qui viendra en déduction du premier versement de 80 thalers ou 300 fr.

3° L'assemblée générale décide qu'avis de la résolution qui précède sera donné immédiatement à tous les actionnaires, et fixe au 15 avril prochain le délai dans lequel chacun d'eux sera admis à souscrire ; étant entendu que, passé ce délai, ceux qui n'auraient pas fait connaître leur intention par écrit, seront par cela même déchus du privilége stipulé en leur faveur.

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE DÔLE (*Jura*).

Il vient d'être formé une Société anonyme ayant pour objet l'établissement et l'exploitation d'un Comptoir d'Escompte, destiné à remplacer le Comptoir national d'Escompte de la ville de Dôle. Cette Société prend la dénomination de *Comptoir d'Escompte de Dôle;* sa durée est fixée à douze années, à partir du 15 mars 1854 ; le fonds social est porté à 300,000 fr., divisé en deux mille actions de 150 fr. chacune, qui ont toutes été entièrement souscrites.

Le montant des actions est payable à Dôle, dans la caisse sociale, aux époques et dans les proportions qui seront déterminées par le Conseil d'administration ; toutefois, la moitié du capital souscrit devra être réalisée au moment où le Comptoir commencera ses opérations, et l'autre moitié dix-huit mois au plus tard après cette époque.

Les actions sont nominatives ; les titres qui les représentent sont détachés

de registres à souche, frappés du timbre de la Société, et revêtus de la signature de deux administrateurs et du directeur.

Les opérations de ce Comptoir consistent :

A escompter les effets de commerce payables en France ou à l'étranger, avec la faculté d'en opérer le réescompte, la négociation ou le recouvrement, et d'ouvrir des comptes courants à cet effet ;

A se charger de l'encaissement des effets sur Dôle ou sur le dehors, pour en compter la valeur après rentrée ;

A recevoir les sommes et les effets qui lui seront remis en compte courant, et à payer tous mandats et assignations jusqu'à concurrence du montant des sommes encaissées et des effets admis à l'escompte, sans que le Comptoir puisse jamais faire aucun payement à découvert, et sans que, d'un autre côté, le total des sommes par lui dues en compte courant puisse excéder le montant du capital réalisé ;

A émettre des traites ou mandats à ordre.

Le Comptoir n'admet à l'escompte que les effets revêtus de deux signatures au moins, et dont l'échéance ne peut excéder :

Cent-cinq jours pour le papier payable à Dôle ;

Quatre-vingt-dix jours pour le papier payable à Paris, ou sur les places où il existe une succursale de la Banque de France ;

Soixante-quinze jours pour le papier payable dans tout le reste de la France, dans ses possessions ou à l'étranger.

L'une des signatures exigées par l'article précédent peut être suppléée par un récépissé de marchandises déposées dans un magasin public, conformément aux dispositions des décrets des 21 mars et 23 août 1848.

Dans ce cas, l'échéance des effets ne doit pas dépasser quatre-vingt-dix jours, et la proportion des sommes avancées ne peut être supérieure aux trois quarts de la valeur des marchandises déposées.

Le débiteur a le droit d'anticiper sa libération ; il lui est tenu compte des intérêts pour le temps restant à courir, sous déduction d'une bonification de dix jours au profit du Comptoir.

Le Comptoir ne peut fournir de traites ou mandats que lorsque la provision en a été préalablement faite.

Le taux et les conditions de l'escompte, des recouvrements et des comptes courants, et des émissions de traites ou mandats, sont réglés par le Conseil d'administration.

L'administration du Comptoir d'Escompte est confiée à un Conseil composé de neuf administrateurs et d'un directeur ; elle est surveillée par un Comité de trois censeurs.

Les administrateurs, tous demeurant à Dôle, sont :

MM. Boilley-Boilley, propriétaire et ancien négociant ;
Gacon (Charles) ancien receveur des finances ;
Girod (Joseph Laurent), négociant ;
Blanche (Abel), négociant ;
Gaulard, négociant ;
Matherot (Xavier), propriétaire ;
Jourdy (Antoine), propriétaire et négociant ;
Husson-Morel (Emmanuel), négociant ;
Chipon, notaire.

Nous sommes entrés dans quelques développements sur le Comptoir de Dôle, parce qu'il est créé avec des éléments de succès, et sur de bonnes bases financières ; il serait à désirer de voir créer dans les principales villes de France des établissements semblables, là où il n'y a point de Comptoir national.

Jacques Bresson.

LUTÉCIENNES. MM. les actionnaires des Voitures les Lutéciennes sont convoqués en assemblée générale annuelle le mardi 25 avril courant à deux heures après-midi.

Pour faire partie de l'assemblée, il faut être propriétaire de six actions au moins, déposées huit jours à l'avance, à la caisse de la Société (Article 23 de l'acte social).

CHEMINS DE FER DU MIDI ET CANAL LATÉRAL A LA GARONNE. — MM. les actionnaires de la Compagnie sont prévenus que l'assemblée générale ordinaire prescrite par l'article 34 des statuts aura lieu à Paris, le 27 avril prochain, à trois heures de l'après-midi, salle Herz, 48, rue de la Victoire.

L'assemblée générale se compose de tous les titulaires ou porteurs de quarante actions. (Art. 31 des statuts.)

Pour avoir droit d'assister à l'assemblée générale, MM. les actionnaires doivent faire le dépôt de leurs titres quinze jours avant l'époque fixée pour la réunion de chaque assemblée, c'est-à-dire avant le 12 avril. (Art. 36 des statuts.)

Ces dépôts seront reçus de dix heures du matin à deux heures :

A Paris, dans les bureaux de la Société générale de Crédit mobilier, 15, place Vendôme ;

A Bordeaux, dans les bureaux de l'administration, 33, allées de Tourny.

Il sera remis à chaque dépositaire de quarante actions une carte d'admission. Cette carte est nominative et personnelle.

Les certificats de dépôt de la Société générale de Crédit mobilier donneront droit également à la délivrance des cartes d'admission, pourvu que remise en ait été faite, comme pour les actions, quinze jours avant l'époque fixée pour l'assemblée.

Par ordre du Conseil d'administration :

Le secrétaire de la Compagnie,

G. Poujard'hieu.

SOCIÉTÉ DES NU-PROPRIÉTAIRES,

Compagnie d'Opérations générales sur la Vie, rue Louis-le-Grand, 35.

Acquisition des Usufruits de rentes sur l'Etat, d'Actions de Banque et de Créances hypothécaires.

Acquisition des Nu-Propriétés au comptant, à rentes viagères et à participation dans les bénéfices d'extinction.

Prêts et Réméré sur les Nu-Propriétés.

SOCIÉTÉ CHAMEROY ET Cie.

MM. les actionnaires de la Société Chameroy et Comp., faubourg Saint-Martin, 162, sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le 26 avril courant, à une heure, à l'effet de délibérer sur une nouvelle émission d'actions.

ECLAIRAGE PAR LE GAZ. MM. les actionnaires de la Société L. Margueritte et Ce sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, le mercredi 19 courant, à deux heures et demie, salle Herz, rue de la Victoire, 48.

PONT D'IVRY. L'assemblée générale des actionnaires aura lieu le lundi 24 avril 1854, à midi, rue Taranne, 12.

VENTE d'une Action BOUDON ET Cie, Société des Filatures de soie réunies de Mulhouse et d'Auteuil.

S'adresser à M. J.-J. Boucher, rue Saint-Maur-Popincourt, 77, de dix heures à midi.

VENTE D'ACTIONS. Etude de Me Aubry, notaire à Paris, boulevart des Italiens, 27.

Adjudication sur une seule publication, en vertu de jugements du tribunal de commerce de la Seine.

En l'étude et par le ministère de maître Aubry, notaire à Paris, boulevart des Italiens, 27,

Le jeudi 27 avril 1854, à midi,

1° De 1,000 actions au porteur, au capital de 100 fr. chacune, sur lesquelles un versement de 25 fr. a été effectué, de la Compagnie du Rhône, concession des mines de houille de Communay (Isère), société ayant son siége à Lyon, place Bellecour, 1, et constituée par acte passé devant Me Potier, notaire à Paris, le 29 novembre 1852.

L'adjudication aura lieu en dix lots de 100 actions chacun.

Mise à prix de chaque lot. . . . . 40 fr.

2° Et de 750 actions libérées de la même Compagnie, en dix lots de 75 actions chacun.

Mise à prix de chaque lot. . . . 750 fr.

S'adresser pour tous renseignements :

1° A Me Aubry, notaire à Paris, boulevart des Italiens, 27, dépositaire du cahier des charges ;

2° Et à MM. Gil et Comp., banquiers à Paris, rue Saint-Georges, 23.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS.

ÉMISSION DE 130,000 OBLIGATIONS, AU CAPITAL DE 500 FR. CHACUNE,

Produisant 15 francs d'intérêt annuel, et remboursables au pair, par voie de tirage au sort, dans une période de quatre-vingt-dix-sept années qui finira en 1951.

Le Conseil d'administration a l'honneur d'informer MM. les actionnaires de la Compagnie qu'en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'assemblée générale du 20 avril 1852, il a décidé qu'il serait procédé à la réalisation d'une nouvelle portion de l'emprunt destiné à pourvoir aux dépenses des travaux de prolongement.

Il est créé à cet effet 130,000 obligations de 500 fr. au porteur, produisant un intérêt annuel de 15 fr., payable par semestre, les 1er janvier et 1er juillet; les obligations seront remboursables au pair par voie de tirage au sort; le premier remboursement aura lieu le 1er janvier 1855, sous déduction du versement non encore payé.

L'émission des obligations est faite au prix de 275 fr. chacune (jouissance du 1er janvier 1854), payable savoir :

75 fr. dans les dix jours de l'avis qui sera donné aux souscripteurs, et en échange d'un récépissé nominatif;
100 fr. le 1er octobre 1854;
100 fr. le 1er avril 1855.

Les versements pourront être escomptés à raison de 4 pour 100 l'an.

La souscription est réservée par préférence aux actionnaires.

Elle sera ouverte le lundi 10 avril dans les bureaux de la Compagnie, rue de la Chaussée-d'Antin, 11, et sera fermée le mercredi 19, à six heures du soir.

Les actionnaires seront admis à souscrire SUR LE DÉPOT DE LEURS TITRES; ces titres, formant la garantie de leur engagement, leur seront rendus CONTRE LE PREMIER VERSEMENT afférent aux obligations qui leur auront été attribuées.

Les porteurs de certificats de dépôts seront admis à souscrire pour le compte des titulaires, en se portant fort pour ceux-ci et sous les conditions du paragraphe précédent.

Paris, le 8 avril 1854.

Le directeur de la Compagnie,
CH. DIDION.

Houillères de PORTES ET SENECHAS.

Les gérants des Houillères de Portes et Senechas (Gard), ont l'honneur de prévenir MM. les actionnaires qu'une assemblée générale ordinaire est convoquée à Paris, le 24 avril 1854, à midi précis, maison Lemardelay, 100, rue Richelieu.

Le but de cette assemblée est : 1° d'entendre le rapport des gérants sur la situation de l'entreprise; 2° de délibérer, conformément aux art. 22, 25 et suivants du pacte social, s'il y a lieu de renvoyer à une assemblée générale extraordinaire diverses propositions qui seront faites à l'assemblée ordinaire par les gérants, relativement à la dissolution de la Société, à la vente de ses immeubles, à sa liquidation, et aux actes qui en sont la conséquence.

Les gérants rappellent à MM. les actionnaires que l'assemblée générale, convoquée pour le 28 mars dernier, n'ayant pas réuni le nombre d'actionnaires nécessaire pour délibérer valablement, ainsi que le constate le procès-verbal dressé par Mes Baudier et Dufour, notaires à Paris, les actionnaires qui seront présents à l'assemblée du 24 avril courant pourront délibérer valablement, quel que soit leur nombre.

Les actionnaires porteurs de vingt actions, au moins, qui voudraient assister à cette réunion, devront déposer leurs actions, au moins huit jours à l'avance, savoir : à Paris, pour cette fois seulement, chez MM. C. Noël, Place et Comp., banquiers, rue du Faubourg-Poissonnière, n° 9; et à Bruxelles, chez MM. F. Brugmann fils, banquiers.

Il leur en sera donné reçu qui servira de carte d'admission.

EMILE VERRUE ET Ce.

Houillères de PORTES ET SENECHAS.

Les gérants des Houillères de Portes et Senechas (Gard), ont l'honneur de prévenir MM. les actionnaires qu'une assemblée générale extraordinaire est convoquée à Paris, 24 avril 1854, à deux heures précises de relevée, maison Lemardelay, 100, rue Richelieu, à l'effet de délibérer sur toutes les questions qui pourraient lui être renvoyées, conformément aux art. 25 et suivants du pacte social, par l'assemblée générale ordinaire convoquée pour le même jour.

Les gérants rappellent à MM. les actionnaires que l'assemblée générale, convoquée pour le 28 mars dernier, n'ayant pas réuni le nombre d'actionnaires nécessaire pour délibérer valablement, ainsi que le constate le procès-verbal dressé par Mes Bondier et Dufour, notaires à Paris, les actionnaires qui seront présents à l'assemblée du 24 avril courant pourront délibérer valablement, quel que soit leur nombre.

MM. les actionnaires porteurs de vingt actions, au moins, qui voudraient assister à cette réunion, devront déposer leurs actions, au moins huit jours à l'avance, savoir : à Paris, pour cette fois seulement, chez MM. C. Noël, Place et Comp., banquiers, rue du Faubourg-Poissonnière, n° 9; et à Bruxelles, chez MM. F. Brugmann fils, banquiers.

Il leur en sera donné reçu qui servira de carte d'admission.

EMILE VERRUE ET Ce.

CHEMIN DE FER DE DIJON A BESANÇON.

Liste des Numéros d'actions qui n'ont pas encore satisfait aux versements appelés par la Compagnie.

ACTIONS NOMINATIVES.

Nos 3296 à 3297— 7082— 7261— 7968— 8350—12451 à 12453
17482 à 17506—25021—30498—30832—30833—30838—30839
31323—31400 à 31448.

ACTIONS AU PORTEUR.

Nos 166 à 175— 206 à 210— 271 à 280— 396 à 400
431 à 435— 1611 à 1615— 1631 à 1635— 1761 à 1765
1856 à 1860— 1936 à 1945— 2011 à 2020— 2246 à 2250
2476 à 2480— 2621 à 2625— 3106 à 3110— 3191 à 3215
3281 à 3290— 3346 à 3350— 3351 à 3355— 4291 à 4300
4306 à 4320— 5171 à 5175— 5231 à 5235— 5631 à 5695
5741 à 5745— 5916 à 5920— 6176 à 6180— 6281 à 6290
6581 à 6585— 6591 à 6595— 6631 à 6635— 6686 à 6690
6996 à 7000— 7076 à 7085— 7896 à 7900— 8051 à 8055
8721 à 8740— 9451 à 9455— 9516 à 9530— 9696 à 9715
9886 à 9895— 9941 à 9950— 9961 à 9975—10136 à 10145
10301 à 10310—10491 à 10500—10511 à 10515—10521 à 10530
10551 à 10590—10826 à 10830—10841 à 10855—10876 à 10885
10911 à 10915—10926 à 10935—11831 à 11860—13491 à 13510
15151 à 15160—16031 à 16070—16191 à 16200—17531 à 17550
17771 à 17860—18091 à 18100—18411 à 18430—18981 à 18990
19431 à 19460—20881 à 20890—27491 à 21500—21841 à 21850
22501 à 22510—23691 à 23700—23781 à 23800—24961 à 25060
25441 à 25470—26821 à 26850—26861 à 26890—27081 à 27100
27161 à 27180—27551 à 27560—27711 à 27720—28211 à 28250
28261 à 28350—28851 à 28870—28941 à 28980—29106—29369
29490—29573—29606—29607—29636—29891 à 29895—29905 à
29921—30039—30064—30065—30070—30303—30355—30356
30416 à 30418—30426 à 30428—30571 à 30574—30646—30647
30735—30814 à 30823—30825—30858 à 30860—30946—30947
30952 à 30955—31006—31095 à 31098—31185 à 31188—31425 à
31444—31485—31486—31498—31515 à 31529—31571 à 31575
31600 à 31602—31611 à 31617—31628 à 21631—31674 à 31678
31981—31982—31986—31991—31992—32011—32039—32040
32085—32101—32108 à 32112—32115—32146—32251—32256
32271—32356—32369—32520—32552 à 32554—32521—32568
32572—32682—32683—32685—32694—32726 à 32728—32741
32799 à 32802—32831 à 32832—32838—32910—32911—32923
32953 à 32957—32968—32969—33015—33016—33022 à 33025
33031 à 33032—33040 à 33064—33114—33115—33154 à 33158
33161—33162—33169 à 33171

MM. les actionnaires porteurs des titres dont les numéros sont indiqués plus haut, sont invités à effectuer, dans le délai de quinzaine, du 5 au 20 avril, les versements en retard. A défaut de ces versements à l'époque indiquée, leurs actions seront soumises à l'application de l'article 16 des statuts de la Compagnie, qui autorise le Conseil

d'administration à faire procéder à la vente des actions en retard pour le compte et aux risques et périls des retardataires.

L'intérêt de 5 pour 0/0 devra être ajouté au montant des versements arriérés.

Les versements sont reçus :

A Paris, au siége de la Compagnie, rue Taitbout, 52.
A Besançon, au bureau de la Compagnie, Grande-Rue, 72.
A Londres, chez MM. Ch. Devaux et Comp.

Par ordre du Conseil d'administration :

Le secrétaire,
A. Gaide.

CHEMIN DE FER DE PARIS A SAINT-GERMAIN.

Tirage officiel des Numéros des **126** *Obligations nouvelles sorties à l'Assemblée générale du* 30 *mars* 1854.

299	1398	2689	4047	5364	6526	7623	9074	10390	11775
367	1526	3003	4052	5406	6541	7854	9120	10591	11794
444	1538	3060	4088	5576	6588	7999	9198	10657	11896
510	1644	3076	4142	5610	6652	8079	9306	10794	11920
755	1692	3121	4253	5638	6703	8323	9315	10847	11933
817	1724	3236	4308	5839	6877	8435	9343	10853	12061
895	1729	3240	4529	5915	7009	8438	9356	10890	12102
920	2125	3538	4778	5987	7018	8506	9711	10934	12169
925	2193	3592	4818	6008	7039	8612	9965	11227	12238
1077	2615	3838	4976	6271	7189	8640	9985	11256	
1108	2617	3894	5101	6304	7389	8653	10080	11355	
1123	2645	3901	5217	6421	7539	8932	10158	11508	
1166	2688	4016	5264	6444	7572	8992	10249	11665	

Ces Obligations sont, à partir du 1er janvier 1855, remboursables à 1,250 fr. l'une, à la caisse de la Compagnie, rue Saint-Lazare, 124.

RECETTES DES CHEMINS DE FER.

DÉSIGNATIONS.	DATES.	VOYAGEURS.	MARCHANDISES.	DERNIÈRE SEMAINE		RECETTES TOTALES	
				de 1854.	de 1853.	de 1854.	de 1853.
Nord	26 mars au 1 avr.	264 906	457,307	722.214	635.042	8,691,155	7,368,728
Rouen	2 au 8 avril.	94,518	114,779	209,[illegible]97	194 626	»	»
Havre	2 au 8 avril.	34,942	63,699	98,642	83,673	»	»
Orléans avec ses prolongements	26 mars au 1 avr.	310,149	475.074	785.223	637.278	9.511.263	7,207.450
Est (ancien)	26 mars au 1 avr.	189,644	357.136	546.780	437,6[illegible]3	6,3[illegible]9.231	4,795.583
— D° — Sect. nouv.	26 mars au 1 avr.	11,420	27,323	38.743	»	3[illegible]2,199	»
Bâle	20 au 26 mars.	27.489	33 355	60.844	49,688	690.318	568,021
Lyon	26 mars au 1 avr.	19[illegible],977	202.019	392.997	366,294	4,541.118	4,269.564
Lyon à la Méditerran.	26 mars au 1 avr.	73,042	120.852	193,894	141,690	2,357.3[illegible]0	1,824 684
Ouest	27 mars au 2 avr.	87,669	38,167	125,536	109.382	1,424,387	1,187,929
Andréz. à Roanne.		»	»	»	»	»	»

RECETTES MENSUELLES.

Paris à Saint-Germain. —	Mois de mars 1854	186.022 fr. 85 c.
	Mois de mars 1853	153,383 23
	Excédant en faveur de mars 1854	32,639 fr. 62 c.

Paris.—Typ. PENAUD frères, 10, Faub.-Montmartre.

COURS GÉNÉRAL DES ACTIONS
des Entreprises Industrielles et Commerciales

ORGANE DES INTÉRÊTS DES CAPITALISTES, DES CHEMINS DE FER DES MINES, USINES, ASSURANCES, BANQUES FONCIÈRES, ETC.

Fondé et publié par Jacques Bresson.

Bureaux, Administration et Rédaction, n° 31, place de la Bourse, à Paris.

Ce Cours paraît tous les jeudis. — L'abonnement au Cours Général des Actions* SEUL *est fixé à* 7 *fr. par an pour Paris;* 8 *fr. pour les Départements;* 10 *fr. pour l'Étranger.

Les Abonnements doivent toujours dater du 1er du mois.

A LONDRES, s'adresser chez ALEXANDRE DELIZY, 1, Norfolk Street, Strand.

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Banques et Comptoirs.						
113,350	Banque de France.	1000	tout	154	janv.-juill.	. . .	2640
2,100	Banque de l'Algérie.	500	tout	30 65	mai.-nov.	. . .	520
40,000	Comptoir national.	500	tout	31 25	janv.-juill.	. . .	495
50,000	Crédit foncier de France.	500	250			. . .	450
100,000	— Dito. — Obligations.	1000	200	3 %		. . .	915
	— Dito —	500	300			. . .	392 50
	— Dito — 1/10e d'Obligation	100	tout			100	
120,000	Société générale du Crédit mobilier.	500	tout			. . .	517 50
30,830	Société Générale de Bruxelles.	1058	tout	109 90		. . .	1525
	Banque de Darmstadt	537 50	215			. . .	451 25
	Sous-Comptoirs.						
40,000	Des Chemins de fer.	100	tout	4 ½	semestriel.		
3,382	Des Bâtiments.	100	tout	6 %	avril.-octob.	. . .	88
	Caisses particulières.						
2,000	Bouron et Comp.	500	tout			. . .	540
	Béchet, Dethomas et Comp.	500	tout	63		. . .	375
	Cusin, Legendre et Comp.	1000	tout				
	Lehideux et Comp	1000	tout				
12,000	Caisse Lécuyer et Comp	500		48 65		. . .	600
1,000	Nu – Propriétaires.	5000	tout		juin.-déc.	. . .	6550
	Parisienne (Société immobilière)	500	125	6% etd.	févr.-août.	. . .	en émission.
	— Dito — — dito —	100	25	6% etd.	févr.-août.	. . .	en émission.
	Comptoir Bonnard.	100	25			100	
	Assurances (incendie).						
2,000	Nationale.	5000	1/5	550	janv.-avril.	. . .	129 % b. ex-d.
400	Générale.	5000				. . .	35,000
2,000	Union.	5000	1/5			. . .	57 % b.
4,000	Phénix.	1000	tout	170	avril.-octob.	. . .	3000
	Soleil (nominatif).	6000	1/6			. . .	90 % b.
	— Dito. — (au porteur).	1000	tout			. . .	90 % b.
2,000	France.	5000	1/5	125		. . .	35 % b.
1,000	Urbaine.	5000	1/5	100	avril.	. . .	72 % b.
2,000	Providence.	2500	1/5	47	avril.	. . .	26 % b.
3,000	Paternelle.	1000	250	10		. . .	pair.
	Nord (à Lille).	1000	200	20	avril.	. . .	9 % b.
	Assurances (maritimes).						
400	Générale.	12,500				. . .	32 % b.
1,200	Lloyd Français.	5000	1/5			. . .	9 % b. ex-d.
300	Sécurité.	5000	1/5		févr.-juill.	. . .	29 % b.
200	Océan.	5000	1/5		janv.-juill.	. . .	25 % b.
600	Chambre d'Assurances.	5000	1/5			. . .	22 % b.
400	Mélusine.					. . .	10 % b.
200	Sauvegarde.	5000	1/5	115	janv.-juill.	. . .	6 % b.
	Union des Ports (nominatif).			104		. . .	8 % b. ex-d.
	— Dito. — (au porteur).						

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTERÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Assurances (vie).						
3,000	Nationale	5000	1/5			. . .	16 % b.
400	Generale	7500				. . .	65 % b.
2,400	Union	5000	1/5			. . .	7 % b.
	Phenix	5000				. . .	2 ½ % p. ex-d.
8,000	Caisse paternelle	500	100	5		. . .	pair.
	Ponts.						
	Annuités Vieux-Ponts					1050	
	— Dito. — Nouveaux-Ponts					231 25	
	— Dito. — du Carrousel						
	— Dito. — de la Reforme					590	
3,000	Ponts réunis (anciens)	1000	tout	5 ½	mai.-nov.	1050	
	Canaux.						
	Languedoc et du Midi						
	Aire à la Bassée	5000	tout	580		. . .	7500
3,036	Arles à Bouc	1000	tout				
	Beaucaire	5000	tout				
17,466	Bourgogne	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	965
39,214	Quatre canaux	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	1120
	Scarpe inferieure	1000	tout			. . .	1500
6,000	Sambre canalisée	500	tout	105		. . .	1500
	Jonction de la Sambre à l'Oise	1000	tout	55		. . .	775
12,994	Trois canaux	1000	tout	50	avril.-octob		
1,500	Eaux d'Auteuil et de Neuilly	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	900
	Canalisation de l'Ebre	400	200			425	
	Chemins de fer.						
54,000	Saint-Germain (Titres nouveaux)	1/5 1000	tout	32 50	avril -juill.	. . .	555
300,000	Orleans	500	tout	62 50	avril.-octob.	. . .	1055
72,000	Paris à Rouen	500	tout	60	août.-févr.	. . .	842 50
40,000	Rouen au Havre	500	tout	30		. . .	412 50
84,000	Strasbourg à Bâle	350	libéré	14	avril.	. . .	355
400,000	Nord	400	tout	41 50	janv.-juill.	. . .	743 75
250,000	Est (Paris à Strasbourg), anciens	500	tout	33	mai.-nov.	. . .	723 75
250,000	— Dito — nouveaux	500	100			. . .	[illegible]35
240,000	Paris à Lyon	500	250	5 %	janv.-juill.	. . .	795
80,000	Lyon à la Mediterranée	500	300	16	avril.-octob.	. . .	665
134,000	Midi	500	250	4 %		. . .	510
70,000	Ouest	500	250	21		. . .	557 50
60,000	Caen à Cherbourg	500	250	5 %	janv -juill.	. . .	430
33,200	Dijon à Besançon	500	350	5 %	janv.-juill.	. . .	525
180,000	Grand Central de France	500	250		avril.-octob.	. . .	405
20,000	Versailles (rive gauche)	500	tout	15	janv.-juill.	. . .	290 285
36,000	Dieppe et Fécamp	500	425	11	avril.	310	
36,000	Béziers à Graissessac	500	200	4 %			
10,000	Bordeaux à la Teste	500	tout	néant.			
3,300	Provins aux Ormes	500				. . .	200
6,000	Paris à Sceaux	500	tout	néant.		150	
	Saint-Etienne à Lyon	5000	tout	637			
	— Dito — industrielle			2406			
12,000	Andrézieux à Roanne	1/12000	tout	néant.			
80,000	Lyon à Genève	500	200				
	Mulhouse à Thann					. . .	425
9,400	Anvers à Gand	500	tout	27 50	mars.		
	Anvers à Rotterdam	250		5 %			
	Charleroi à Erquelinnes	500					
11,333	Naples à Nocera	1000	tout	25 70	févr.-août.	. . .	320
40,000	Centre de l'Italie	1000	100	5 %	avril.-octob.	. . .	500
	Ouest Suisse						
72,000	Central Suisse	500	125	4 %			
	Sardé, Victor-Emmanuel	500	100			440	412 50

Nombre d'Actions.	Désignation des actions.	Valeur nominale.	Somme versée par Action.	Revenus par An.	Intérêts ou Dividendes payables.	Dernier cours connu.	Cours actuel.
	Messageries et Voitures.						
	Messageries impériales.	10000				40,000	
	Services marit. des Messageries impér.	5000	tout			. . .	9500
	Messageries Caillard et Comp.	1000				. . .	600
	Voitures du Chemin de Fer.	500	250	20	février.		
4,652	Compagnie gen. des voitures de place.	500	tout	54		. . .	565
	Desirées.	500	tout			. . .	620
	Favorites.	800	tout	150	janv.-juill.	. . .	1625
	Hirondelles.	1000					
	Luteciennes.	500	tout	57	trimestriel.	. . .	560
	Omnibus.	1000				. . .	1700
	Orleanaises.	1000				. . .	730
	Sylphides.	500				. . .	540
	Tricycles.	800				. . .	500
	Gondoles Parisiennes.	80				160	
	Batignolaises	1000				640	
	Charbonnages.						
	Anzin.	280^c					
	Azincourt (Nord).	1500^c				. . .	800
25,000	Blanzy (Saône-et-Loire).	500	tout	5 %		. . .	550
8,000	Brassac.	1/8000	tout		octobre.	. . .	345
	Chazotte.					. . .	510
24,000	Grand'Combe	1/24000			j. 1er jan. 1853	. . .	400
	La Haute-Loire (ancienne).	500				. . .	250
72,315	La Loire (Compagnie Generale). . . .	1/72315	tout	34	avril.-octob.	. . .	450 ex-div.
	Long-Pendu (Saône-et-Loire).	500					
440	Montchanin (Saone-et-Loire).	5000	tout				
	Touches (Des)	500					
1,850	Layon et Loire	1/1850	tout	29	juin.		
12,000	Mayenne et Sarthe.	1/12000	tout			747 50	
30,000	Charbonnages belges.	500	tout			. . .	320
	Centre du Flenu.	1000	tout			. . .	150
	Pont-de-Loup (Sud).	1000	tout	25	avril.	. . .	210 ex-div.
	Bonnet et Veine, a Mouches (Act. pr.).	1000				. . .	450
	— Dito. — (non priv.)					. . .	150
	Asphaltes.						
	Bastennes (Landes).	1000	tout	40	janv.-juill.	400	
	Tuyaux Chameroy.	500					
	Obligations Chameroy.	100					
	Galvanisation du fer	500	tout	50		. . .	350
	Zinc et Plomb.						
65,000	Vieille-Montagne (10e d'action) . . .	200	tout		novembre.	. . .	450
	Corphalie.	1000				. . .	980
3,000	Nouvelle-Montagne.	1000	tout	75	annuel.	. . .	1300
	Stolberg.	750	980			. . .	1025
5,000	Eschweiler (Prusse).	750	tout	80		. . .	650
6,000	San-Fernando (Espagne).	260	tout	6 %	trimestriel.	. . .	265
50,000	Silesie.	375	tout			. . .	310
4,800	Westerwald et du Rhin.	375	tout		j. janv. 1854.	. . .	375
	Cuivre.						
30,000	Mines de Tenez.	100	tout	4 %	janv.mai juil.	92 50	
60,000	Mouzaïas (Algerie).	100	tout	neant.			36
	Valdibiora et Rora.	100	25			134	
	Fermière de Caronte.	100	50			102 50	
70,000	Usine de Septèmes (Bouch.-du-Rhône).	250	tout			225	

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Gaz.						
2,500	Compagnie anglaise.	2500	tout	400	janv.-juill.	. . .	4000
24,000	Compagnie française.	500	tout	75	mars.-sept.	. . .	750 ex-div.
	Compagnie parisienne.	1000	tout	100		1275	
	Société Lacarrière.	2000	tout				
	— Dito.	500	tout	75		. . .	950
2,400	Belleville.	500	tout	90	juin.-déc.		1100
	— Dito. — (non libéré).	500					
5,000	De l'Ouest.	500	tout	47 50		. . .	765
800	De l'Est.	500	tout				
6,000	Du Nord.	500	tout	40		. . .	625
500	Boulogne, Sèvres, etc.	1000					
1,000	Versailles.	500	tout	35		. . .	575
	Saint-Germain-en-Laye.						
1,300	Gaz d'Amiens (Comp. Française).	500	tout	25		. . .	460
	Cherbourg.					. . .	70
2,500	Compagnie centrale, Dieppe, Alger, Chartres, Nice, etc. (8 villes).	500	tout	35	juill.-déc.	. . .	320 325
	Calais.	1000	tout	20	février.	. . .	312 50
	Forges, Fonderies.						
	Alais (Gard).	3000				. . .	1750
	Bessège.					. . .	6 0
28,000	Creusot (Saône-et-Loire).	500	tout			. . .	672 50
	D'Allevard.						
2,400	Decazeville (Aveyron).	3000	tout	250	juin.-sept.	. . .	4000
	De la Loire et de l'Ardèche.	1/800e				. . .	3500
	De l'Horme.					. . .	840
	Maubeuge (Nord).	500				. . .	500
	Herserange (Moselle).	500	tout	54 50		. . .	220 217 50
25,000	Châtillon et Commentry.	1000	tout	80	janvier.	. . .	1100
5,000	Forges de la Basse-Indre.	500	tout	55	avril.-oct.	. . .	500
	L'espérance (Belgique).	1000				. . .	725
	Monceaux (Belgique).	1000				. . .	1550
	Providence (Belgique).	1000	tout	125		. . .	1022 50
	Papeteries.						
800	Echarcon.	1000	tout	80	jouiss. janv.	. . .	1000
	Essonne.	1000	tout				
6,000	Manufacture de Papiers d'Alger.	100	tout			103 75	
	Journaux, Imprimeries.						
108	Le Droit, journal des Tribunaux.	2500	tout	350		. . .	3000
5,000	Imprimerie Dubuisson et Comp.	100	tout			. . .	100
	Filatures.						
	Cohin.	500				. . .	520
	Lin Maberly.	500				. . .	750
	Filature Rouennaise.	500	tout				
	Gamaches.	500	250				
1,400	Société Lainière (Action de capital).	500	tout				
4,200	— Dito. — (Action de jouissance).						
	Flax-Coton.	50	tout				
	Divers.						
200,000	Docks-Napoléon.	250	125	néant.		. . .	201
	Glaces de Saint-Gobain.		tout	1700	janv.-déc.	32,400	
	Glaces de Saint-Quirin.						
	Glaces de Montluçon.	500			annuel.	410	
	Glaces d'Oignies.	1000	tout	5 %		. . .	1410
20,000	Glaces d'Aix-la-Chapelle.	375	tout			. . .	370
14,000	Cail (constructeurs).	500	tout	67	mars.-sept.	. .	602 50
	Etablissement Cavé.	250					
	Grilles-mobiles-Fumivores.	1000				1010	
	Moulins de Packham.	1000	tout	5 %	avril.-oct.	1000	
	Télégraphe électrique sous-marin entre la France et l'Angleterre.	25	tout	8 %		. . .	22 50
10,000	Acier et Limes de Milourd (Nord).	100	50	7 %	juill.-déc.		
	Palais de l'Industrie, 4 % gar. p. l'Etat.	100	tout	4 %	avril.-oct.	. . .	92 50 ex-div.
19,200	Comp. gén. de Vidanges. Richer et Ce.	500	tout		2 fois par an.		310 à 350
3,200	Société Ch. Christofle et Comp.	500	tout	90	4 fois par an.	. . .	915
10,000	Sucrerie Herbet et Comp.	500	tout			. . .	525
10,000	Compagnie Impériale de Bateaux.	500	tout				
1,250	Pépinière de la Plissonnière.	400	100	5 %		. . .	400
1,000	L'Union Parisienne (commerce de Charbon de terre).	100	tout	5% etd.	août.	. . .	en émission.

NOMBRE des Obligations.	DÉSIGNATION DES OBLIGATIONS.	VALEUR nominale.	PRIX d'émission.	SOMME versée par Obligation.	INTÉRÊTS par An.	SOMME des rembourse-ments	INTÉRÊTS payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Obligations.								
555	St-Germain (anciennes). .	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1175
10,830	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1125	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1025
8,888	Orléans (anciennes). . . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1000
3,333	— Dito. — (nouvelles). . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	980
150,000	— Dito. — de 1852.	500	340	tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	291 25
3,887	Rouen (anciennes).	1000	1000	tout	4 %	1250	janv.-juill.	. . .	890
4,968	— Dito. — (nouvelles). .	1000	1000	tout	5 %	1250	juin.-déc.	. . .	975
15,000	Havre (anciennes).	1000	1000	tout	5 %	1250	mars.-sept.	. . .	975 ex-int.
5,000	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	800	tout	6 %	1250	janv.-juill.	. . .	1200
2,775	Strasbourg à Bâle (anc.).	1000	1100	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1025 ex-int.
20,000	— Dito. — (nouvelles). . .	500	500	tout	5 %	625	janv.-juill.	. . .	485
150.000	Nord.	500	335	tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	300
50.300	Paris à Strasbourg. . . .	500	500	tout	5 %	650	juin.-déc.	. . .	492 50
80,000	Paris à Lyon.	1000	1050	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	985
8,000	Avignon.	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1120
60,000	Méditerranée.	500	535	375	5 %	625	avril -oct.	. . .	475
	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	290
15,036	Ouest.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	950
17,500	— Dito. —	1000	1050	750	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	960
1,819	Versailles (R. D.) (anc.). .	1000		tout	5 %	1000	janv.-juill.	. .	950
4,598	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1250	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1040
7,219	Saint-Etienne à Lyon. . .	1000	1105	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	975
3,300	Montereau.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.		
2,000	Andrez. à Rouan. 1er ord.	500		tout	25	500	avril -oct.	. . .	400
1,980	— Dito. — 2e ordre. . . .	500		tout	néant.	500		. . .	300
	Dijon à Besançon	500		tout	25	625	avril.-oct.		
794	Jonction Sambre à l'Oise	1000	1000	tout	50	1050	janv.-juill.	1030	
	Mines de la Loire.	1000			5 %	1250	fev.-août.	. . .	950
	— Dito — (nouvelles) . . .	1000						. . .	850
	Mines de Blanzy.	1000							
	Lits militaires.	1000			5 %				
1,200	Forges de l'Aveyron 1845.	1000	995	tout	4 ½ %	1000	janv.-juill.		
2,400	— Dito — 1848.	500	500	tout	5 ½ %	500	avril.-oct.	. . .	500
	Grand'Combe.							985	
319	Eaux d'Auteuil	1000	1000	tout	6 %	1000		. . .	1000
	Vieille-Montagne	500		tout				. . .	410

Chronique Industrielle.

L'assemblée générale des actionnaires du Chemin de Fer du Nord qui devait avoir lieu le 29 avril 1854, a été remise au mercredi 24 mai prochain ; le nombre des actions déposées était insuffisant pour rendre les délibérations valables, les actionnaires étaient convoqués non-seulement en assemblée ordinaire pour délibérer sur les comptes annuels de la Société, fixer le dividende à répartir, mais aussi en assemblée extraordinaire pour voter sur les crédits relatifs à la constitution en Société anonyme du syndicat du Chemin de Fer de ceinture.

— Voici quelles sont les sommes qui doivent être consacrées l'année prochaine aux travaux des Chemins de Fer :

Le Chemin de Chartres à Rennes, dans la section de Laval, absorbera un crédit de 9 millions.

La Compagnie du Chemin de Fer de Lyon à Avignon, qui ne devait livrer le Chemin que le 1er avril 1855, va le livrer avant la fin de 1854 ; ce sera

donc le cas de lui solder le complément de la subvention de 49 millions qui lui a été accordée.

Le Chemin de Paris à Cherbourg recevra 6 millions.

Celui de Bordeaux à Cette, 6 millions.

Celui de Bordeaux à Bayonne et de Narbonne à Perpignan, 6 millions.

Celui de Lyon à Genève, 5 millions.

Celui de Saint-Rambert à Grenoble, 7 millions.

— Dans plusieurs départements traversés par les Chemins de Fer, les Préfets ont fait une circulaire où MM. les Maires sont invités à rappeler aux propriétaires de leurs communes respectives, qui font ou laissent paître leurs bestiaux dans le voisinage des lignes de Fer, qu'ils doivent veiller avec soin à ce que ces bestiaux soient gardés attentivement, et qu'ils sont personnellement responsables des dommages qui pourraient résulter de l'entrée de ces animaux dans l'enceinte de la voie.

— On avait annoncé l'ouverture du Chemin de Fer de Paris à Lyon pour le courant d'avril. A la fin de ce mois, l'une des deux voies sera complétement posée de Châlon à Lyon, et la circulation se trouvera ainsi établie; mais cette voie sera provisoirement utilisée par la Compagnie seule pour l'achèvement du Chemin. Ce n'est, dit-on, qu'au 31 mai que la voie ferrée sera mise à la disposition des voyageurs.

— Les travaux concernant la pose des rails sur la seconde voie de Poitiers à Angoulême sont poussées avec une telle activité, que le tronçon compris entre Couhé et Poitiers sera totalement achevé dans cinq jours. En raison de cette circonstance, et pour faciliter la marche des trains sur les deux voies dès l'ouverture de la campagne, le service d'été ne commencera que le lundi 24 avril, alors que la seconde voie de Poitiers à Angoulême sera entièrement livrée à la circulation. Si nous sommes bien informés, pendant la saison d'été, il y aura, en outre des trains existant aujourd'hui, quatre trains en plus, deux descendants et deux montants.

— La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CRÉDIT MOBILIER a l'honneur de faire savoir à MM. les actionnaires de la Société des Mines de zinc de Silésie que, par suite d'un arrangement intervenu entre elle et cette Compagnie, le dépôt des actions de Silésie est reçu *gratuitement* tous les jours, au siége de la Société générale, place Vendôme, n° 15, de dix heures du matin à deux heures.

— Par un acte passé dans l'étude de Me Moulin, avoué à Paris, et en vertu duquel les neuf personnes actuellement propriétaires du *Journal des Débats* se sont associées en nom collectif pour l'exploitation dudit journal, dont la propriété est divisée en sept parts ou actions, la Société est formée pour trente ans, commençant le 12 janvier 1854. La raison sociale est : Au-

guste Bertin de Vaux, Edouard Bertin, Anatole Roux de La Borie et Lenormant. Tous les intérêts de la Société sont administrés par un conseil composé de ces quatre personnes.

— Le journal *la Presse*, dont le tirage nécessitait déjà trois compositions, annonce qu'il va faire une QUATRIÈME COMPOSITION. *La Presse* est maintenant, de tous les journaux de France, celui qui s'élève au plus haut chiffre de tirage : il dépasse 32,000 exemplaires. Ce succès ne s'explique pas seulement et par l'esprit d'initiative et d'indépendance qui caractérise la rédaction de cette feuille, et par la supériorité reconnue de son bulletin scientifique et de sa partie littéraire critique ; il s'explique encore par l'infériorité du prix d'abonnement, qui est resté fixé à 48 fr. par an (13 fr. par trimestre), quoique les droits de poste et de timbre soient de 36 fr. par année. Restent donc 12 fr. seulement pour subvenir aux frais de papier, de tirage, de pliage, de bandes d'adresses, et enfin de rédaction. On sait cependant que *la Presse* publie tous les jours un feuilleton consacré par les noms de Mme Émile de Girardin, de George Sand, d'Alexandre Dumas, d'Eugène Sue, de Jules Sandeau, de Méry, de Théophile Gautier, de Paulin Limayrac, de Paul Meurice, de Paul Féval, etc., etc.

Chemins de Fer Étrangers.

Dans le grand-duché de Bade, un emprunt de 10 millions vient d'être décidé, pour l'établissement d'un Chemin de Fer.

— Un ingénieur sarde, M. Sommeillier, secondé par deux de ses collègues, MM. Grattoni et Grandis, ayant proposé un procédé pour l'application de l'air comprimé à la locomotion, le Gouvernement sarde vient, dit-on, d'allouer 80,000 livres pour faire l'expérience de cette invention, qui sera probablement appliquée à l'ascension du Mont Cenis et du col de Tende.

— On écrit de Munich (Bavière) :

Le Chemin de Fer de Burgau à Dinkelsbue est terminé. Ce railway complète la ligne allant de Munich à Ulm (Wurtemberg), laquelle sera solennellement inaugurée le 1er mai prochain.

— On écrit d'Alexandrie, 3 avril :

Une partie du railway égyptien a servi pour la première fois au transport des passagers de l'Inde, qui ont effectué le trajet du Nil au canal, près d'Alexandrie, 50 milles environ, par cette voie tout à la fois plus agréable et plus rapide.

— Le 12 avril, on a distribué à la Chambre des communes un état des actes relatifs aux Chemins de Fer adoptés l'année dernière. Ils sont au nombre de 106. Ils augmentent le réseau des Chemins de Fer de 803 milles; le capital

des Compagnies de 11,010,440 liv. sterl., et la somme de leurs obligations de 1,783,455 liv. sterl., en tout 12,793,896 liv. sterl.

— La jonction du grand Océan-Pacifique et de l'Océan-Atlantique par des Chemins de Fer, se poursuit sur plusieurs points de l'Amérique. Indépendamment de la voie ferrée de Panama, à peu près terminée, il en est une autre qui, parcourant le Honduras, ira de Puerto-Cabello au golfe de Fonseca, sur une étendue de 147 milles; puis, le Chemin de l'isthme de Tehuantepec, commencé en bois, sera bientôt muni de rails. Enfin, d'autres railways sont destinés à franchir les monts Rocheux. Le choix flotte entre trois routes principales projetées dans ce dernier but : l'une se maintiendrait dans une zone qni court entre 46 et 48 degrés de latitude; la seconde se trouverait entre 35 et 38 degrés; la troisième descendrait à 34 et remonterait jusqu'à 36 degrés. Déjà le Missouri a entrepris un Chemin pour unir Saint-Louis, sur le Mississipi, à Indépendance, sur un développement de 260 milles, et qui deviendrait ainsi la tête de la route moyenne. De son côté, la Louisiane ouvre un Chemin qui se prolongera, par le Texas, jusque dans la Californie méridionale, et qui doit se maintenir entre le 30e et le 32e degré de latitude.

Appareil anglais de sureté de Nicholson, pour empêcher les Accidents de Chemins de Fer.

Nous apprenons par la description de cet appareil qu'il a pour but d'assurer la sécurité d'un train sans qu'il soit nécessaire de veiller davantage aux signaux, en avertissant par des sons qui doivent être entendus par le conducteur, le chauffeur et les gardes du train en marche, qu'un danger est proche.

Il consiste en une roue à étoiles placée sur le tender, et qui, lorsqu'elle tourne, frappe une grosse cloche, et annonce à toute personne placée à la distance d'un quart de mille anglais, tout obstacle qui se trouverait sur la ligne. On établit des postes le long du Chemin de Fer, distancés d'un demi mille, ou plus rapprochés si cela est nécessaire, et sur toute la longueur de la ligne. De ces postes, un court levier (pour chaque ligne de rails) se projette à angle droit avec le Chemin. Lorsque quelque obstacle survient par accident ou autrement, une personne peut courir au poste le plus rapproché, dans une, deux ou trois minutes, et dans un instant abaisser le *bras de sûreté*, ou sans courir on peut abaisser ce bras au moyen d'un levier et d'un fil métallique s'étendant d'un poste à l'autre. Lorsque ceci est effectué, chaque train venant amènera la roue à étoile en contact avec le bras de sûreté, et la cloche avertira de l'existence du danger. Comme le plus court intervalle entre deux trains en marche est de cinq minutes, et comme un bon frein peut arrêter un train à 300 ou 400 mètres, aucun choc ne peut avoir lieu quand on emploie ce simple appareil ; par conséquent le conducteur pourra désormais être légalement

responsable de la sûreté de son train. La Compagnie de Chemin de Fer *Great Northern* a autorisé l'inventeur à faire l'application de son appareil de sûreté sur cette ligne et il fonctionne maintenant entre King's Cross et Hornsey.

Assemblées générales d'Actionnaires qui doivent avoir lieu du 20 au 27 Avril 1854.

22 Avril. — Mines d'asphalte de Bastennes, 68, faubourg Poissonnière, à trois heures.

24 Avril. — Houillères de Portes et Senechas ; assemblées ordinaire et extraordinaire, à midi et à deux heures, 100, rue Richelieu.

25 Avril. — Société de la Vieille-Montagne, à Angleur, près Liége (Belgique) à, midi.

25 Avril. — Compagnie anglo-française de la rivière Yuba, 79, rue Richelieu, à midi.

25 Avril. — Les Lutéciennes, au siége de la Société, à deux heures.

25 Avril. — Crédit Foncier de France, 49 *bis*, chaussée d'Antin, à trois heures.

25 Avril. — Gaz (Lacarrière et Comp.), 20, rue de la Tour, à une heure.

26 Avril. — Chemins de Fer de l'Est, rue de la Victoire, salle Herz, à trois heures précises.

26 Avril. — Société Chameroy et Comp., 162, faubourg Saint-Martin, à une heure.

27 Avril. — Chemin de fer du Midi et canal latéral à la Garonne, salle Herz, 48, rue de la Victoire, à trois heures.

27 Avril. — Mines et Fonderies de cuivre et plomb de l'Andalousie, 18, rue Sainte-Anne, à trois heures précises.

27 Avril. — Mines d'Or d'Australie (Adélaïde), 100, rue Richelieu, à trois heures.

27 Avril. — Raffinerie de Porto-Rico, 34, rue des Petits-Hôtels, à dix heures et demie.

Assemblée générale du 6 Avril 1854, des Actionnaires du Chemin de Fer de Pepinster a Spa (*Belgique*).

Voici les faits principaux qui ont été signalés dans cette réunion : tous les plans, tant du tracé que du profil de la voie et des ouvrages d'art, ont actuellement reçu l'approbation du gouvernement. Les plans des bâtiments pour loges et maisonnettes de garde sont également approuvés, sauf les plans des bâtiments de la station de Spa, et les dispositions des voies dans les haltes et stations.

Tous les terrains sont acquis à l'exception de dix parcelles situées entre Marteau et Spa, pour lesquelles les formalités préalables à l'expropriation forcée se trouvent actuellement remplies. Les formalités judiciaires seront entamées sans perdre de temps et poursuivies avec toute l'activité possible.

Huit tranchées, sur dix-sept, nombre total des tranchées qui se trouvent sur la route, sont complétement percées, le percement des cinq plus importantes de celles qui restent à achever est opéré sur plus des cinq sixièmes ; les trois autres situées au delà de Marteau sur les terrains qu'on doit exproprier, sont de peu d'importance. Sur seize remblais qui doivent être établis onze sont complétement achevés.

Il y avait à construire 39 aqueducs, 4 ponceaux, 8 ponts ; tous les aqueducs sont terminés ; les maçonneries des ponceaux sont finies ; les maçonneries de sept ponts sont entièrement achevées ou à hauteur des tabliers ; la maçonnerie d'un seul pont reste à entamer, c'est celle du dernier pont situé à Marteau sur une des parcelles qu'il faut exproprier. Tous les tabliers des ponts sont construits, on est occupé à les poser ; avant six semaines tous les ouvrages d'art seront complétement terminés.

La pose de la voie a été commencée le 23 mars dernier et se continue avec activité ; on a tout lieu de croire qu'elle sera complète, de Pepinster jusqu'à Narteau, vers le 1er juin prochain.

Toutes les dépendances de la voie sont ou achevées ou en voie d'achèvement ; les lo-

ges, maisonnettes de garde et autres bâtiments sont en construction et seront, sinon terminés, du moins fort avancés pour le 1[er] juin.

La construction du matériel est fort avancée ; le 1[er] mai prochain deux locomotives seront fournies par la Société de Couillet ; les voitures à voyageurs et à bagages sont montées et presque finies dans les ateliers de M. Pauwels, à Molembeek-Saint-Jean, et M. Prud'homme, à Morlanwelz, doit livrer incessamment les wagons à marchandises.

La direction regarde comme possible l'ouverture de la ligne au moins jusqu'à Marteau, et pour le service des voyageurs, vers le 1[er] juin prochain.

La confiance de la direction dans l'avenir financier de l'entreprise s'affermit chaque jour par des faits nouveaux. Ainsi, le dernier compte-rendu des opérations du Chemin de Fer de l'Etat constate, pour l'exercice 1852, un mouvement de 46,684 voyageurs (plus de 93,000 aller et retour) sur la station de Pepinster, c'est-à-dire sur Spa et les localités intermédiaires ou celles situées au delà D'un autre côté, l'exploitation des minerais dans le bassin de Theux prend chaque jour de nouveaux développements.

Avec le produit des actions émises et avec le placement aujourd'hui certain des 2,000 obligations créées conformément à l'article 6 des statuts, les travaux seront entièrement terminés ; il restera seulement à satisfaire aux engagements contractés envers la Société de la route de la Vesdre. La direction a l'espoir fondé que le capital social fixé par les statuts suffira amplement pour solder les dépenses de construction du Chemin de Fer et de son matériel et acquitter toutes les autres charges et obligations de la Société.

Les travaux auront duré un an de moins que le terme stipulé et les actionnaires pourront jouir un an plus tôt de l'intérêt de leurs mises de fonds.

La direction a été autorisée à tranformer en obligations les 800 actions restant à émettre, et M. Alfred de Grand-Ry a été nommé aux fonctions de commissaire en remplacement de M. le vicomte Jean de Biolley, décédé.

Assemblée générale du 15 Avril 1854, des Actionnaires du Chemin de Fer de Naples a Nocera et a Castellamare.

Voici le résumé des comptes du second semestre de 1853 :

Recettes.

Transport des voyageurs			Fr. 469,111	85
— des marchandises et bagages			70,879	12
Recettes diverses			1,465	42
Total des recettes			Fr. 541,456	39
A ajouter les reliquats du premier semestre			138	56
			Fr. 541,594	95
DÉPENSES ET PRÉLÈVEMENTS.				
Dépenses.				
Dépenses à Naples et à Paris	Fr. 339,508	84		
Prélèvements.				
Pour l'amortissement	8,000	»		
Pour l'intérêt à 5 pour 0/0 afférent aux 178 actions amorties	4,450	»		
Total à prélever sur les recettes brutes	Fr. 351,958	84	Fr. 351,958	84
Restait à répartir entre les 11,333 actions en circulation			Fr. 189,636	11

Ce qui donne un dividende de 16 fr. 70 c. par action, qui a commencé à

être payé le 15 février dernier, avec un reliquat de 375 fr. 04 c., à porter au premier semestre 1854.

Pour le premier semestre il avait été payé 9 fr. par action, c'est donc un revenu de 25 fr. 70 c. pour l'année 1853.

Dans cette séance, treize actions de capital sont sorties pour être amorties et remboursées au pair de 1,000 fr., le 1er janvier 1855, savoir ;

Nos 365	8950	11230
1470	9030	11683
4090	10130	11854
4449	10267	
7464	10790	

Assemblée générale du 8 Avril 1854, des Actionnaires du Chemin de Fer de Dieppe et Fécamp.

Le vote de la dernière assemblée générale (1) autorisait à aliéner la concession de Dieppe et Fécamp à la fusion des Compagnies de Chemin de Fer de l'Ouest et du Nord-Ouest, alors on avait lieu de penser que le traité intervenu entre ces Compagnies recevrait promptement son application. Cependant l'approbation du Gouvernement s'est trouvée suspendue d'abord par l'étude des Chemins de Fer de Bretagne dont l'exécution devait être mise à la charge de la fusion. Depuis les circonstances sont venues opposer de nouvelles difficultés à la réalisation de ce projet. Il ne nous appartient point de dire si elles peuvent être promptement levées ; en se référant aux déclarations faites successivement par le Conseil d'administration des Compagnies du réseau Normand dans les assemblées générales, il résulte que tout en maintenant l'utilité de la fusion, elles reconnaissent que chacune d'elles est libre de pourvoir aux nécessités de sa situation.

En attendant que le projet de fusion puisse être utilement repris, la Compagnie de Dieppe et de Fécamp continue à jouir des avantages qui lui sont dévolus par le traité passé avec la Compagnie de Rouen, et qui, indépendamment du revenu fixe qu'il assure, fait participer à l'accroissement des produits de cette ligne; c'est ainsi que le revenu qui, l'année dernière, n'était que de 9 fr. 30 c. par action, s'élève cette année à 11 fr.

Le Conseil d'administration avait jusqu'à présent réussi à soustraire la Compagnie à l'obligation imposée par la loi de concession de construire un embranchement partant de la ville de Fécamp et allant aboutir sur la ligne du Havre. Dans l'assemblée générale extraordinaire du 4 mars 1850, il avait été décidé que cet embranchement ne serait point exécuté, cette décision avait été sanctionnée par un arrêt de la Cour d'appel de Paris, en date du 26 avril suivant. Cet arrêt a été cassé par la Cour souveraine, et l'affaire a été renvoyée devant la Cour impériale d'Orléans, qui s'est rangée à la Cour de cassation.

Par un arrêt du 20 juillet 1853, elle a déclaré résolu le contrat de société, et condamné la Compagnie de Dieppe à restituer aux actionnaires dissidents les sommes par eux versées, si mieux elle n'aimait construire l'embranchement de Fécamp; dans ce cas, les travaux seraient commencés dans un délai de dix

(1) Voir notre Numéro du 5 mai 1853, page 283.

mois, conduits à moitié dans un délai de vingt mois, et terminés dans un délai de trente mois, à partir du jour de la signification de l'arrêt. La Cour a d'ailleurs accordé un délai de trois mois pour faire cette option; la Compagnie pour l'exécution de l'embranchement, et les 14 octobre et 10 novembre dernier, elle a signifié cette décision par acte extra-judiciaire aux actionnaires opposants, c'est par suite de cette résolution qu'il a été fait un appel de 25 fr. par action, et qu'ultérieurement les autres 75 fr. qui restent encore à payer sur chaque action de 500 fr., seront appelés afin de pourvoir aux dépenses d'établissement de la ligne de Fécamp.

Le dividende de 11 fr. par action est payable à la caisse de la Compagnie, rue d'Amsterdam, 11, depuis le 17 avril courant.

Chemin de Fer Grand-Central de France.

Divers tracés de Saint-Etienne à Lempdes.

MM. Maisonneuve aîné, ancien maire d'Ambert, et Chenezeille, ancien membre du Conseil général du Puy-de-Dôme, viennent de publier, en forme de Mémoire, des considérations fort curieuses sur les divers tracés de la section de Saint-Etienne à Lempdes, qui a été concédée à la Compagnie du Grand-Central de France par le décret du 21 avril 1853. Dans un prochain avenir, les sections réunies de Coutras à Périgueux, de Périgueux à Lempdes par Aurillac, et de Lempdes à Saint-Etienne, avec les parties déjà exécutées entre Coutras et Bordeaux, et de Saint-Etienne à Lyon, formeront la grande voie de *Bordeaux à Lyon.*

Trois tracés ont été étudiés par les ingénieurs, pour la section de Saint-Etienne à Lempdes :

Le premier tracé irait de Saint-Etienne chercher Clermont au moyen d'un grand écart vers le nord; partant d'Andrezieux, la ligne arriverait à Clermont par Montbrison, Boën et Thiers. De Clermont, on suivrait la ligne de Montauban jusqu'à Lempdes, où se trouve la ligne de Périgueux et de Bordeaux. Les distances partielles entre ces divers points donnent en ligne droite 175 kilomètres. La majeure partie de ce tracé ayant lieu sur un terrain facile, nous estimons les développements à 45 kilomètres seulement, ce qui élève le parcours entier à. . . . . 220 kilomètres.

Le deuxième tracé, partant de Saint-Etienne, remonterait la vallée de la Loire jusqu'au Puy; du Puy, la ligne irait à Lempdes ou près de Lempdes, en passant par Brioude. La ligne droite entre Saint-Etienne et le Puy, sommet du triangle, et la ligne droite entre le Puy et Lempdes donnent réunies 130 kilomètres; de notoriété publique, les terrains de ce tracé sont très-accidentés. Nous portons le développement à 60 kilomètres, ce qui compose le parcours entier de. . . . . 190 kilomètres.

Le troisième tracé représente la ligne directe entre Saint-Etienne et Lempdes. Il passe au versant nord des montagnes de la Chaise-Dieu, et entre dans la Loire par le col de Chemintrand. Dans ce trajet, il desservirait Ambert et Issoire. La ligne droite entre Saint-Etienne et Lempdes est de 90 kilomètres seulement; nous lui allouons 50 kilomètres de développement, ce qui fait au tracé direct un parcours total de. 140 kilomètres.

M. le comte Daru a dit, avec l'accent de la vérité: « C'est une chimère que « de prétendre appeler, au moyen de la vapeur, la vie et l'activité là où les « habitants sont pauvres, arriérés dans leur développement matériel et moral. « Peut-être est-ce là une pensée généreuse; mais il nous est impossible de « nous y associer. Instruments de circulation, les Chemins de Fer ne créent « pas la richesse : ils la développent là où ils la trouvent; ils en fécondent les

« germes, lorsque ces germes sont déjà existants; ils aident aux circonstances « qui ont déjà permis le développement de quelque activité industrielle et « commerciale; ils ne les remplacent pas. Il y aurait péril à le méconnaître. » C'est d'après ce principe que le Mémoire de MM. Maisonneuve aîné et Chenezeille conclut à ce que le *trajet direct* de Saint-Etienne à Lempdes, touchant à Ambert et Issoire, soit adopté par les raisons suivantes :

1° Il est plus court que le tracé par Clermont et le tracé par le Puy ;

2° Il procure à l'industrie et aux voyageurs une économie *en temps et en argent ;*

Comparée au tracé par Clermont, la ligne directe transporterait de Saint-Etienne à Lempdes, à 6 fr. 40 c. de moins par voyageur, à 12 fr. 80 c. de moins par tonne ;

Comparée au tracé par le Puy, la ligne directe transporterait sur cette section, à 4 fr. de moins par voyageur, à 8 fr. de moins par tonne.

3° Le tracé par le Puy traverse le plus souvent des terrains stériles ; des populations qui ne fabriquent et n'exportent que de la dentelle, produit pour ainsi dire indifférent à la loi des transports, tandis que le *tracé direct* desservirait d'abord d'immenses forêts, ensuite un centre industriel très-important, *Ambert,* qui importe, fabrique et exporte dans de grandes proportions. Il desservirait *Issoire* au sein d'une des plus fertiles contrées de la France, et qui exporte toute l'année d'abondantes récoltes en vins et en froments dans la direction de l'est.

4° A surfaces égales, le sol du tracé direct ayant deux fois plus d'habitants que le sol du tracé par le Puy, étant peuplé à l'est d'industriels et de fabricants, étant couvert à l'ouest des plus riches produits de la nature et d'habitants aisés, on peut dire que, par son action latérale, le *tracé direct* obtiendrait quatre fois plus de voyageurs que le tracé par le Puy.

5° L'exécution du tracé par le Puy *rencontrerait d'énormes difficultés* et coûterait en pure perte au Trésor public *vingt millions de plus* que l'exécution du *tracé direct.*

6° Le tracé par le Puy augmenterait le parcours et coûterait annuellement au public, sur cet allongement frustratoire, une somme d'au moins un million, qui représente un capital de vingt millions, perte qui, ajoutée à celle de vingt millions sur les frais d'établissement, forme un total effrayant de *quarante millions* perdus dans les rochers de la Haute-Loire.

Par tous ces motifs, le *tracé direct* serait le seul qui satisferait à la loi économique : « Desservir le plus grand nombre possible d'intérêts généraux ; at- « teindre au minimum du prix de transport ; satisfaire aux conditions de « l'art. »

Société générale de Crédit mobilier.

Le Conseil d'administration a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que l'assemblée ordinaire et extraordinaire est convoquée pour le samedi 29 avril 1854, à dix heures du matin, au domicile de la Société, place Vendôme, 15.

Aux termes de l'article 43 des statuts, cette assemblée se compose des quatre-vingts plus forts actionnaires qui ont été inscrits sur les registres de la

Société, par suite du dépôt de leurs actions dans la caisse sociale, deux mois avant la confection de la liste, arrêtée un mois avant le jour fixé pour la tenue de l'assemblée.

L'assemblée aura à délibérer, comme assemblée extraordinaire, sur diverses modifications à introduire dans les statuts, lesquelles auront notamment pour effet l'extension à apporter aux opérations de la Société.

Bibliographie Industrielle.

— *Encyclopédie des Chemins de Fer et des Machines à vapeur, à l'usage des Praticiens et des Gens du monde,* par Félix Tourneux, ingénieur, ancien élève de l'École Polytechnique; un volume in-12 avec planches, prix : 3 fr. 50 c.; chez Renouard, rue de Tournon, 6.

— *Encore et toujours la question des Houilles du Bassin de la Loire,* Mémoire adressé au Gouvernement par les délégués des industriels de Saint-Etienne, Lyon, Annonay, Rive-de-Gier, Saint-Chamond, Givors, Vienne (Isère) Roanne, Tarare, Villefranche, etc.; in-4° de 24 pages, prix : 75 centimes; à Paris, chez Vanier, rue du Croissant, 16; Fruchard, Palais-Royal, galerie Valois, 185; à Lyon, à Saint-Étienne et à Annonay, chez tous les libraires.

Hommages aux Industriels.

— En France on honore beaucoup les savants et les artistes, mais on néglige de révérer les industriels; nous ne pouvons nous empêcher d'admirer, chez nos voisins les Anglais, avec quel empressement ils viennent d'élever une statue colossale en marbre à feu George Stephenson. L'idée en est venue à la Société des ingénieurs-mécaniciens dont il était le fondateur A peine ce projet a-t-il été connu que les souscriptions ont abondé de toute parts; trois mille cent cinquante ouvriers ont versé chacun une somme moyenne de 2 schellings (2 fr. 50 c), et cent soixante dix-huit de ses amis particuliers ont contribué en moyenne pour 14 liv. sterl chacun (350 fr.) C'est ainsi qu'ils consacrent la mémoire de George Stephenson, qui, dans les premières années de sa jeunesse, travailla dans les entrailles de la terre pour gagner son pain quotidien, et réparait des montres à ses heures de loisir, pour que son fils pût jouir des bienfaits de l'éducation. Sa réputation, comme mécanicien et ingénieur civil, n'était encore que naissante, lorsqu'il obtint. par la pratique, pour la lampe de sûreté, les mêmes résultats que sir Humphrey Davy atteignait par les procédés d'induction théorique. Les chemins à ornières des mines de charbon et les formes grossières des premières locomotives furent perfectionnés par sa vigoureuse intelligence.

Cette statue vient d'être inaugurée dans la salle de la station d'Euston-square du Chemin de Fer de Londres et du Nord-Ouest; le voyageur, en passant, ne pourra s'empêcher d'admirer les traits énergiques de l'homme célèbre qui, le premier, dota la locomotive de sa grande vitesse, qui, pendant sa laborieuse carrière, surveilla la construction de plus de 2,500 milles de Chemins de Fer, et qui songea à tout ce qui se rattache aux premières voies ferrées et non interrompues qui s'étendent de Londres à Edimbourg.

— L'association des ingénieurs sortis de l'École de Liége, qui comptent de nombreux représentants dans les positions les plus élevées de l'industrie, avait décidé, dans son assemblée générale du mois d'octobre dernier, qu'une médaille serait présentée à M. le professeur Dumont, de l'Université de Liége, grand géologue, en témoignage de gratitude et de haute estime pour ses travaux. Dimanche, 9 avril, était le jour fixé pour la remise de cette médaille, et à cette occasion des industriels et des ingénieurs voulant donner aussi à M. Dumont un témoignage de sympathie et de reconnaissance, se sont joints aux membres de l'association pour lui offrir le même jour un banquet, où toutes les grandes sociétés métallurgiques se sont trouvées représentées, et la plupart des familles qui ont des intérêts importants dans les industries minérales.

Jacques Bresson.

ANNONCES du Cours Général.

CHEMINS DE FER DE DENDRE ET WAES ET DE BRUXELLES VERS GAND, PAR ALOST. — L'administration a l'honneur de rappeler à MM. les actionnaires qu'aux termes de l'art. 9 des statuts, le troisième versement de 15 pour 100 (75 fr. par action) doit être effectué le 1er mai prochain, au trésor de la Société générale.

Bruxelles, le 15 avril 1854.

ECLAIRAGE PAR LE GAZ. Société Lacarrière et Cie. — Il y aura une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Lacarrière et Comp., suivant les termes des statuts, articles 14 et 15, mardi 25 du courant, à une heure précise, rue de la Tour, 20, à l'effet : 1° d'entendre les rapports concernant l'exercice 1853 et d'arrêter les comptes, 2° d'apporter aux statuts toutes modifications qui seraient jugées opportunes pour régler l'avenir des intérêts sociaux.

SOCIÉTÉ ANONYME POUR LA PRODUCTION DU ZINC EN ESPAGNE. — Le Conseil d'administration a l'honneur d'inviter MM. les actionnaires à se réunir en assemblée générale ordinaire et extraordinaire le lundi 8 mai 1854, à midi, au siége de la Société, 106, rue Royale, à Bruxelles, conformément aux articles 32 et 39 des statuts.

L'assemblée générale extraordinaire a pour objet d'apporter une modification à l'art. 1er des statuts, concernant la dénomination de la Société.

Le dépôt des titres exigé par l'art. 36 des statuts peut se faire au siége de la Société ou chez MM. Bischoffsheim Goldschmidt et Compagnie, à Paris.

Bruxelles, le 5 avril 1854.

HOUILLÈRES DE LONG-PENDU. Le gérant de la Compagnie des houillères de Long-Pendu (Saône-et-Loire) a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que l'assemblée générale annuelle fixée par les statuts, art. 27, au 15 avril, sera tenue le lundi 15 mai, à midi précis, au domicile, à Paris, de M. Leduc, avocat, rue de Provence, 74, agent de la Compagnie. Ce retard a pour cause les intérêts de la Compagnie.

Il rappelle que pour faire partie de l'assemblée il faut être porteur de dix actions au moins, art. 29 des statuts.

SOCIÉTÉ CH. LHUILLIER ET Cie.

MM. les actionnaires de la Société Ch. Lhuillier et Comp., sont prévenus que l'assemblée générale annuelle aura lieu le 1er mai prochain, à quatre heures de relevée, rue du Théâtre, 46, à Grenelle.

CHEMINS DE FER D'ANVERS A ROTTERDAM.

Le Conseil d'administration de la Société anonyme des Chemins de Fer d'Anvers à Rotterdam, a l'honneur de rappeler à MM. les actionnaires que l'assemblée générale annuelle ordinaire aura lieu le jeudi 4 mai prochain, à midi, au siége de la Société, rue Royale-Neuve, 70, à Bruxelles, pour y entendre lecture du rapport du Conseil sur l'avancement des travaux.

COMPAGNIE FRANÇAISE DU PHÉNIX. ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE. — MM. les actionnaires propriétaires de quinze actions de la Compagnie française du Phénix, assurance contre l'incendie, sont prévenus que l'assemblée générale se réunira le jeudi 5 mai prochain, à midi précis, en l'hôtel de la Compagnie, 40, rue de Provence.

Aux termes de l'article 12 des statuts, le dépôt de quinze actions constatant le droit à assister à l'assemblée générale, doit être fait dix jours au moins avant cette assemblée.

Paris, le 13 avril 1854.

Le directeur,
H. Joliat.

VENTE OU ÉCHANGE d'une Action BOUDON ET Cie, Société des Filatures de soie réunies de Mulhouse et d'Auteuil.

S'adresser à M. J.-J. Boucher, rue Saint-Maur-Popincourt, 77, de dix heures à midi.

SOCIÉTÉ DES NU-PROPRIÉTAIRES, COMPAGNIE D'OPÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LA VIE, rue Louis-le-Grand, 35.

Acquisition des Usufruits de rentes sur l'Etat, d'Actions de Banque et de Créances hypothécaires.

Acquisition des Nu-Propriétés au comptant, à rentes viagères et à participation dans les bénéfices d'extinction.

Prêts et Réméres sur les Nu-Propriétés.

COMPAGNIE DU PALAIS DE L'INDUSTRIE.

MM. les actionnaires de la Compagnie du Palais de l'Industrie sont prévenus qu'aux termes de l'article 38 des statuts de la Société, qui attribue aux actions, pendant la durée des travaux de construction, un intérêt fixe de 4 pour 100 l'an sur les versements effectués, le troisième semestre échéant le 20 avril 1854, soit 2 fr. par action, sera payé, à partir dudit jour :

A Paris, chez MM. Ardoin, Ricardo et Comp., 44, rue de la Chaussée-d'Antin ;

A Londres, chez MM. A. et W. Ricardo, 11, Angel court, Trogmorthon street.

Les actions doivent être déposées à l'avance sans en détacher aucun coupon.

Le directeur de la Compagnie,
DE ROUVILLE.

NOTA. A cette occasion, le Conseil d'administration de la Compagnie croit devoir donner avis à ceux de MM. les actionnaires qui n'ont pas encore versé le solde de 50 fr. par action exigible depuis le 5 décembre dernier, qu'il se verrait dans la nécessité de leur appliquer dans toute leur rigueur les dispositions de l'article 11 des statuts, si ce versement n'était pas effectué dans le plus bref délai.

FORGES ET FONDERIES DE LA DORDOGNE.

MM. les actionnaires des Forges et Fonderies de la Dordogne sont invités à se rendre, le 29 avril 1854, à deux heures après midi, à l'assemblée générale annuelle qui doit avoir lieu au siége social, rue de Londres, 7, à Paris, pour la reddition des comptes de l'année 1853.

E.-J. FESTUGIÈRE et Comp.

SALLE VENTADOUR.

MM. les actionnaires de la Société des propriétaires de la Salle Ventadour sont informés qu'une assemblée générale des membres de cette Société aura lieu le vendredi 21 avril courant, à ladite salle, rue Dalayrac, à l'ancien secrétariat, à huit heures précises du soir.

L'administrateur,
DE SAINT-SALVI.

FORGES DE LA BASSE-INDRE (*Loire-Inférieure*).

MM. les actionnaires sont prévenus que la seconde moitié du dividende de l'exercice au 30 juin 1853, soit 27 fr. 50 c. par action, est payable au bureau de l'administration, à Paris, 2, passage Violet, depuis le 1er avril.

VENTE DE MINES.

Mines de Manganèse, Plomb argentifère et autres minerais (*dites des Pyrénées-Centrales*), situées arrondissement de Saint-Gaudens (Haute-Garonne), et arrondissement de Bagnères de Bigorre (Hautes-Pyrénées), à vendre par adjudication judiciaire, en la chambre des notaires de Paris, le mardi 16 mai 1854, à midi.

Mise à prix. . . . 149,000 fr.

S'adresser, à Paris : 1° à Me Massion, notaire, boulevard des Italiens, 9, dépositaire du cahier des charges; 2° à M. Heurtey, propriétaire, rue Laffitte, 51.

Et à Saint-Gaudens : à Me Cargue, avoué près le tribunal civil.

RECETTES DES CHEMINS DE FER.

DÉSIGNATIONS.	DATES.	VOYAGEURS.	MARCHANDISES.	DERNIÈRE SEMAINE de 1854.	DERNIÈRE SEMAINE de 1853.	RECETTES TOTALES de 1854.	RECETTES TOTALES de 1853.
Nord.	2 au 8 avril.	282,375	430,363	712 738	617.647	9,403,894	7,986,375
Rouen	9 au 15 avril.	102,321	117,815	220,137	200 877	»	»
Havre	9 au 15 avril.	37,342	61,930	99,272	83,861	»	»
Orléans avec ses prolongements	2 au 8 avril.	306.534	452 461	758.995	653,023	10,270,259	7,860.474
Est (ancien)	2 au 8 avril.	243.253	322.932	566.186	448.120	6,935.417	5,246.7[illegible]3
— D° — Sect. nouv.	2 au 8 avril.	12,651	26,980	39,631	»	390,942	»
Bâle	27 mars au 2 avr.	2[illegible],5[illegible]3	43.[illegible]32	68 5[illegible]5	67,543	758,854	635,565
Lyon.	2 au 8 avril.	220.270	195.045	415.317	[illegible]64.169	4.541.118	4,269.564
Lyon à la Méditerrau.	2 au 8 avril.	79,648	118.992	198,631	103.744	2,555,971	1,988 428
Ouest.	3 au 9 avril.	90,340	36,144	126,485	102.030	1,550,872	1,289,960
Andréz. à Roanne. .		»	»	»	»	»	»

Paris.—Typ. PENAUD frères, 10, Faub.-Montmartre.

N° 17.] JEUDI 27 AVRIL 1854 (à midi). 21me Année.

COURS GÉNÉRAL DES ACTIONS
des Entreprises Industrielles et Commerciales

ORGANE DES INTÉRÊTS DES CAPITALISTES, DES CHEMINS DE FER DES MINES, USINES, ASSURANCES, BANQUES FONCIÈRES, ETC.

Fondé et publié par Jacques Bresson.

Bureaux, Administration et Rédaction, n° 31, place de la Bourse, à Paris.

Ce Cours paraît tous les jeudis. — L'abonnement au Cours Général des Actions **SEUL** *est fixé a 7 fr. par an pour Paris; 8 fr. pour les Départements; 10 fr. pour l'Etranger.*

Les Abonnements doivent toujours dater du 1er du mois.

A LONDRES, s'adresser chez ALEXANDRE DELIZY, 1, Norfolk Street, Strand.

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Banques et Comptoirs.						
113,350	Banque de France.	1000	tout	154	janv.-juill.	. . .	2650
2,100	Banque de l'Algerie.	500	tout	30 65	mai-nov.	. . .	520
40,000	Comptoir national.	500	tout	31 25	janv.-juill.	. . .	495
50,000	Crédit foncier de France.	500	250	17 50		. . .	450
100,000	— Dito. — Obligations.	1000	200	3 %		. . .	915
	— Dito —	500	300			. . .	395
	— Dito — 1/10e d'Obligation	100	tout			100	
120,000	Société générale du Crédit mobilier.	500	tout			. . .	498 75
30,830	Société Générale de Bruxelles.	1058	tout	109 90		. . .	1535
	Banque de Darmstadt	537 50	215			. . .	451 25
	Sous-Comptoirs.						
40,000	Des Chemins de fer.	100	tout	4 ½	semestriel.		
3,382	Des Bâtiments.	100	tout	6 %	avril.-octob.	. . .	88
	Caisses particulières.						
2,000	Bouron et Comp.	500	tout			. . .	540
	Béchet, Dethomas et Comp.	500	tout	63		. . .	375
	Cusin. Legendre et Comp.	1000	tout				
	Lehideux et Comp	1000	tout				
12,000	Caisse Lecuyer et Comp	500		48 65		. . .	600
1,000	Nu - Propriétaires.	5000	tout		juin.-déc.	. . .	6550
	Parisienne (Société immobilière) . . .	500	125	6% etd.	févr.-août.	. . .	en émission.
	— Dito — — dito — . . .	100	25	6% etd.	févr.-août.	. . .	en émission.
	Comptoir Bonnard.	100	25			100	
	Assurances (incendie).						
2,000	Nationale.	5000	1/5	600	janv.-avril.	. . .	129 % b. ex-d.
400	Générale.	5000				. . .	35,000
2,000	Union.	5000	1/5	200		. . .	57 % b.
4,000	Phénix.	1000	tout	170	avril.-octob.	. . .	3000
1.000	Soleil (nominatif).	6000	1/6			. . .	90 % b.
	— Dito. — (au porteur).	1000	tout			. . .	90 % b.
2.000	France.	5000	1/5	125		. . .	35 % b.
1,000	Urbaine.	5000	1/5	150	avril.	. . .	72 % b.
2,000	Providence.	2500	1/5	70	avril.	. . .	26 % b.
3,000	Paternelle.	1000	250	10		. . .	pair.
2,000	Nord (à Lille).	1000	200	20	avril.	. . .	9 % b.
	Assurances (maritimes).						
400	Générale.	12.500				. . .	32 % b.
1,200	Lloyd Français.	5000	1/5	161		. . .	9 % b. ex-d.
300	Sécurité.	5000	1/5	266 66	févr.-juill.	. . .	29 % b.
200	Océan.	5000	1/5	125	janv.-juill.	. . .	25 % b.
600	Chambre d'Assurances.	5000	1/5			. . .	22 % b.
400	Mélusine.	5000	1/5	132		. . .	10 % b.
200	Sauvegarde.	5000	1/5	275	janv.-juill.	. . .	6 % b.
940	Union des Ports (nominatif).	5000	750	104		. . .	8 % b. ex-d.
	— Dito. — (au porteur).						

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Assurances (vie).						
3,000	Nationale	5000	1/5			. . .	16 % b.
400	Générale	7500				. . .	65 % b.
2,400	Union	5000	1/5			. . .	7 % b.
	Phénix	5000				. . .	2 ½ % p. ex-d.
8,000	Caisse paternelle	500	100	5		. . .	pair.
	Ponts.						
	Annuités Vieux-Ponts					1050	
	— Dito. — Nouveaux-Ponts					231 25	
	— Dito. — du Carrousel						
	— Dito. — de la Réforme					590	
3,000	Ponts réunis (anciens)	1000	tout	5 ½	mai.-nov.	1050	
	Canaux.						
	Languedoc et du Midi						
	Aire à la Bassée	5000	tout	580		. . .	7500
3,036	Arles à Bouc	1000	tout				
	Beaucaire	5000	tout				
17,466	Bourgogne	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	965
39,214	Quatre canaux	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	1120
	Scarpe inférieure	1000	tout			. . .	1500
6,000	Sambre canalisée	500	tout	105		. . .	1500
	Jonction de la Sambre à l'Oise	1000	tout	55		. . .	775
12,994	Trois canaux	1000	tout	50	avril.-octob.		
1,500	Eaux d'Auteuil et de Neuilly	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	900
	Canalisation de l'Ebre	400	200			425	
	Chemins de fer.						
54,000	Saint-Germain (Titres nouveaux)	1/54000	tout	32 50	avril-juill.	. . .	552 50
300,000	Orléans	500	tout	62 50	avril.-octob.	. . .	1047 50
72,000	Paris à Rouen	500	tout	60	août.-févr.	. . .	837 50
40,000	Rouen au Havre	500	tout	30		. . .	410
84,000	Strasbourg à Bâle	350	libéré.	14	avril.	. . .	357 50
400,000	Nord	400	tout	41 50	janv.-juill.	. . .	736 25
250,000	Est (Paris à Strasbourg), anciens	500	tout	50 30	mai.-nov.	. . .	728 75
250,000	— Dito — nouveaux	500	100			. . .	532 50
240,000	Paris à Lyon	500	250	37 50	janv.-juill.	. . .	801 25
80,000	Lyon à la Méditerranée	500	300	16	avril.-octob.	. . .	662 50
134,000	Midi	500	250	4 %		. . .	505
70,000	Ouest	500	250	21		. . .	555
60,000	Caen à Cherbourg	500	250	5 %	janv.-juill.	. . .	437 50
33,200	Dijon à Besançon	500	350	5 %	janv.-juill.	. . .	540
180,000	Grand Central de France	500	250		avril.-octob.	. . .	401 25
20,000	Versailles (rive gauche)	500	tout	15	janv.-juill.	. . .	280
36,000	Dieppe et Fécamp	500	425	11	avril.	. . .	255
36,000	Béziers à Graissaissac	500	200	4 %			
10,000	Bordeaux à la Teste	500	tout	néant.		200	
3,300	Provins aux Ormes	500					
6,000	Paris à Sceaux	500	tout	néant.		. . .	145
	Saint-Etienne à Lyon	5000	tout	637			
	— Dito — industrielle			2406			
12,000	Andrézieux à Roanne	1/12000	tout	néant.			
80,000	Lyon à Genève	500	200			. . .	425
	Mulhouse à Thann						
9,400	Anvers à Gand	500	tout	27 50	mars.		
	Anvers à Rotterdam	250		5 %			
	Charleroi à Erquelinnes	500					
11,333	Naples à Nocera	1000	tout	25 70	févr.-août.	. . .	320
40,000	Centre de l'Italie	1000	100	5 %	avril.-octob.	. . .	500
	Ouest Suisse						
72,000	Central Suisse	500	125	4 %		. . .	430
	Sarde, Victor-Emmanuel	500	100			440	

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTERÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Messageries et Voitures.						
	Messageries impériales.	10000				40,000	
	Services marit. des Messageries Impér.	5000	tout			. . .	9500
	Messageries Caillard et Comp.	1000				. . .	600
	Voitures du Chemin de Fer.	500	250	20	février.		
4,652	Compagnie gén. des voitures de place.	500	tout	54		. . .	562 50
	Desirées.	500	tout			. . .	520
	Favorites.	800	tout	150	janv.-juill.	. . .	1625
	Hirondelles.	1000					
	Lutéciennes.	500	tout	57	trimestriel.	. . .	560
	Omnibus.	1000				. . .	1700
	Orléanaises.	1000				. . .	730
	Sylphides.	500				. . .	540
	Tricycles.	800				. . .	500
	Gondoles Parisiennes.	80				160	
	Batignolaises	1000				640	
	Charbonnages.						
	Anzin.	280*					
	Azincourt (Nord).	1500*				. . .	800
25,000	Blauzy (Saône-et-Loire).	500	tout	5 %		. . .	550
8,000	Brassac.	1/8000	tout		octobre.	. . .	335
	Chazotte.					. . .	510
24,000	Grand'Combe	1/24000			j. 1er jan. 1853	. . .	400
	La Haute-Loire (ancienne).	500				. . .	250
72,315	La Loire (Compagnie Generale). . . .	1/72315	tout	34	avril.-octob.	. . .	430
	Long-Pendu (Saône-et-Loire).	500					
440	Montchanin (Saône-et-Loire).	5000	tout				
	Touches (Des).	500					
1,850	Layon et Loire	1/1850	tout	29	juin.		
12,000	Mayenne et Sarthe.	1/12000	tout			747 50	
30,000	Charbonnages belges.	500	tout			. . .	320
	Centre du Flenu.	1000	tout			. . .	150
	Pont-de-Loup (Sud).	1000	tout	25	avril.	. . .	210 ex-div.
	Bonnet et Veine, à Mouches (Act. pr.).	1000				. . .	450
	— Dito. — (non priv.)					. . .	150
	Asphaltes.						
	Bastennes (Landes).	1000	tout	40	janv.-juill.	400	
	Tuyaux Chameroy.	500					
	Obligations Chameroy.	100					
	Galvanisation du fer	500	tout	50		. . .	350
	Zinc et Plomb.						
65,000	Vieille-Montagne (10e d'action) . . .	200	tout		novembre.	. . .	457 50
	Corphalie.	1000				. . .	995
3,000	Nouvelle-Montagne.	1000	tout	75	annuel.	. . .	1200
	Stolberg.	750	980			. . .	1000
5,000	Eschweiller (Prusse).	750	tout	80		. . .	650
6,000	San-Fernando (Espagne).	260	tout	6 %	trimestriel.	. . .	265
50,000	Silésie.	375	tout			. . .	300
4,800	Westerwald et du Rhin.	375	tout		j. janv. 1854.	. . .	375
	Cuivre.						
30,000	Mines de Tènez.	100	tout	4 %	janv.mai.juil.	92 50	
60,000	Mouzaïas (Algérie).	100	tout	néant.		. . .	80
	Valdiblora et Rora.	100	25			130	
	Fermière de Caronte.	100	50			103 50	
90,000	Usine de Septèmes (Bouch.-du-Rhône).	250	tout			. . .	210

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Gaz.						
2,500	Compagnie anglaise.	2500	tout	400	janv.-juill.	. . .	4000
24,000	Compagnie française.	500	tout	75	mars.-sept	. . .	725 740
	Compagnie parisienne.	1000	tout	100		1275	
	Société Lacarrière.	2000	tout				
	— Dito.	500	tout	75		. . .	950
2,400	Belleville.	500	tout	90	juin.-déc.		1100
	— Dito. — (non libéré).	500					
5,000	De l'Ouest.	500	tout	47 50		. . .	765
800	De l'Est.	500	tout				
6,000	Du Nord.	500	tout	40		. . .	625
500	Boulogne, Sèvres, etc.	1000					
1,000	Versailles.	500	tout	35		. . .	575
	Saint-Germain-en-Laye.						
1,300	Gaz d'Amiens (Comp. Française).	500	tout	25		. . .	460
	Cherbourg					. . .	70
2,500	Compagnie centrale, Dieppe, Alger, Chartres, Nice, etc. (8 villes)	500	tout	35	juill.-déc.	. . .	320 325
	Calais.	1000	tout	20	février.	. . .	312 50
	Forges, Fonderies.						
	Alais (Gard).	3000				. . .	1750
	Bessège.					. . .	600
28,000	Creusot (Saône-et-Loire).	500	tout			. . .	675
	D'Allevard.						
2,400	Decazeville (Aveyron).	3000	tout	250	juin.-sept.	. . .	4000
	De la Loire et de l'Ardèche.	1/800ᵉ				. . .	3500
	De l'Horme.					. . .	840
	Maubeuge (Nord).	500				. . .	500
	Herserange (Moselle).	500	tout	54 50		. . .	200
25,000	Châtillon et Commentry	1000	tout	80	janvier.	. . .	1100
5,000	Forges de la Basse-Indre	500	tout	55	avril.-oct.	. . .	500
	L'espérance (Belgique).	1000				. . .	775
	Monceaux (Belgique).	1000				. . .	1550
	Providence (Belgique).	1000	tout	125		. . .	1020
	Papeteries.						
800	Echarcon.	1000	tout	80	jouiss. janv.	. . .	1000
	Essonne.	1000	tout				
6,000	Manufacture de Papiers d'Alger.	100	tout			103 75	
	Journaux, Imprimeries.						
108	Le Droit, journal des Tribunaux	2500	tout	350		. . .	3000
5,000	Imprimerie Dubuisson et Comp.	100	tout			. . .	100
	Filatures.						
	Cohn.	500				. . .	520
	Lin Maberly.	500				. . .	730
	Filature Rouennaise.	500	tout				
	Gamaches.	500	250				
1,400	Société Lainière (Action de capital).	500	tout				
4,200	— Dito. — (Action de jouissance).						
	Flax-Coton	50	tout				
	Divers.						
200,000	Docks-Napoléon.	250	125	néant.		. . .	190 50
	Glaces de Saint-Gobain.		tout	1700	janv.-déc.	32,400	
	Glaces de Saint-Quirin.						
	Glaces de Montluçon.	500		30	annuel.	410	
	Glaces d'Oignies.	1000	tout	5 %		. . .	1410
20,000	Glaces d'Aix-la-Chapelle.	375	tout			. . .	360
14,000	Cail (constructeurs).	500	tout	67	mars.-sept.	. . .	602 50
	Etablissement Cavé	250					
	Grilles-mobiles-Fumivores.	1000					
	Moulins de Packham.	1000	tout	5 %	avril.-oct.	1010 1000	
	Télégraphe électrique sous-marin entre la France et l'Angleterre.	25	tout	8 %			
10,000	Acier et Limes de Milourd (Nord).	100	50	7 %	juill.-déc.	. . .	22 50
	Palais de l'Industrie, 4 % gar. p. l'Etat.	100	tout	4 %	avril.-oct.		
19,200	Comp. gén. de Vidanges, Richer et Cᵉ.	500	tout		2 fois par an.	. . .	91 25
3,200	Société Ch. Christofle et Comp.	500	tout	90	4 fois par an.		340 à 350
10,000	Sucrerie Herbet et Comp.	500	tout			. . .	915
10,000	Compagnie Impériale de Bateaux	500	tout			. . .	525
1,250	Pépinière de la Plissonnière	400	100	5 %			
10,000	L'Union Parisienne (commerce de Charbon de terre).	100	tout	5% et d.	août.	. . .	en émission. 400

Nombre des Obligations.	Désignation des obligations.	Valeur nominale.	Prix d'émission.	Somme versée par Obligation.	Intérêts par An.	Somme des rembourse-ments.	Intérêts payables.	Dernier cours connu.	Cours actuel.
	Obligations.								
555	St-Germain (anciennes). .	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1175
10,830	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1125	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1025
8,888	Orléans (anciennes). . . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1000
3,333	— Dito. — (nouvelles). . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1000
150,000	— Dito. — de 1852. . . .	500	340	tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	290 288 75
130,000	— Dito. — de 1854.	500	275	75	3 %	500	janv.-juill.	. . .	288 75
3,887	Rouen (anciennes).	1000	1000	tout	4 %	1250	janv.-juill.	. . .	890
4,968	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1000	tout	5 %	1250	juin.-déc.	. . .	975
15,000	Havre (anciennes).	1000	1000	tout	5 %	1250	mars.-sept.	. . .	920
5,000	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	800	tout	6 %	1250	janv.-juill.	. . .	1200
2,775	Strasbourg à Bâle (anc.).	1000	1100	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1025
20,000	— Dito. — (nouvelles). . .	500	500	tout	5 %	625	janv.-juill.	. . .	475
150,000	Nord.	500	335	tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	300
50,300	Paris à Strasbourg. . . .	500	500	tout	5 %	650	juin.-déc.	. . .	492 50
80,000	Paris à Lyon.	1000	1050	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	987 50
8,000	Avignon.	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1120
60,000	Méditerranée.	500	535	375	5 %	625	avril.-oct.	. . .	470
	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	287 50
15,036	Ouest.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	947 50
17,500	— Dito. —	1000	1050	750	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	950
1,819	Versailles (R. G.) (anc.). .	1000		tout	5 %	1000	janv.-juill.	. . .	950
4,598	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1250	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1040
7,219	Saint-Etienne à Lyon. . .	1000	1105	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	975
3,300	Montereau.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	990
2,000	Andrez. à Rouan. 1er ord.	500		tout	25	500	avril.-oct.	. . .	400
1,980	— Dito. — 2e ordre. . . .	500		tout	néant.	500		. . .	300
	Dijon à Besançon	500		tout	25	625	avril.-oct.		
794	Jonction Sambre à l'Oise.	1000	1000	tout	50	1050	janv.-juill.	1030	
	Mines de la Loire.	1000			5 %	1250	fév.-août.	. . .	950
	— Dito — (nouvelles) . . .	1000						. . .	855
	Mines de Blanzy.	1000							
	Lits militaires.	1000			5 %				
1,200	Forges de l'Aveyron 1845.	1000	995	tout	4 ½ %	1000	janv.-juill.		
2,400	— Dito — 1848.	500	500	tout	5 ½ %	500	avril.-oct.	. . .	500
	Grand'Combe.							985	
319	Eaux d'Auteuil	1000	1000	tout	6 %	1000		. . .	1000
	Vieille-Montagne	500		tout				. . .	420

Chronique Industrielle.

La Compagnie du Chemin de Fer du Nord vient d'acheter 12 hectares de terrains à Marchiennes-au-Pont (Belgique), situés sur les Mines de Saint-Martin, proche la station de Zône, pour y établir un vaste atelier de construction qui devra occuper de 1,000 à 1,200 ouvriers, et une remise pour abriter 18 locomotives. Les travaux commenceront incessamment et seront poussés avec une grande activité.

On sait que le Gouvernement français a autorisé la Compagnie du Nord à se servir d'un matériel confectionné en Belgique pour l'exploitation de la ligne d'Erquelinnes jusqu'à Creil. C'est en conséquence de cette autorisation que la Compagnie a résolu d'établir à Marchiennes-au-Pont l'atelier dont nous venons de parler, et qu'en attendant elle a commandé une vingtaine de locomotives à Seraing.

On nous assure de nouveau que le tronçon d'Erquelinnes à Maubeuge sera livré au public au mois de septembre prochain, et, comme la Compagnie du Nord s'y est engagée, toute la ligne sera en exploitation jusqu'à Saint-Quentin pour le 1er mai 1855.

— On nous écrit de Marseille que les Usines de Sptèmes ont terminé leurs fourneaux pour l'affinage des matières d'or et d'argent; ils se trouvent en ac-

tivité depuis le commencement d'avril. On nous assure que cet établissement métallurgique vient de traiter un marché important avec le Levant, dont nous attendons les détails.

— L'ouverture du Chemin de Fer d'Auteuil incorpore en quelque sorte dans Paris la promenade du bois de Boulogne, les Thernes, Neuilly, Passy, Auteuil et les communes limitrophes, à l'aide d'un trajet qui les place à quelques minutes de l'embarcadère de la rue Saint-Lazare et de la Chaussée-d'Antin, et pour un prix qui, la semaine, est de 25 centimes pour un billet simple et de 40 centimes pour celui d'aller et retour. (Voir le nouveau service aux annonces.)

— M. le président du Comité d'administration de la Compagnie des *Houillères et Fonderies de l'Aveyron* (forges de Decazeville) a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires de la Compagnie que la séance de l'assemblée générale annuelle aura lieu le mardi 16 mai prochain, à midi précis, dans les salons de Lemardelay, rue Richelieu, 100.

Les lettres de convocation serviront de carte d'entrée.

Crédit Foncier de France.

L'administration du Crédit foncier a l'honneur de prévenir les porteurs de promesses d'obligations foncières qui ont réduit leurs engagements à des coupures de 500 fr., qu'ils pourront effectuer jusqu'au 8 mai courant le second versement de 100 fr. sans qu'il leur soit rien demandé pour les intérêts du retard qui courront pour ceux qui n'auront pas effectué leur versement à cette époque.

L'intérêt de 4 fr. 50 c. par titre libéré de 300 fr. sera déduit de ce versement. En conséquence, les porteurs n'auront à acquitter que 95 fr. 50 c.

Assemblée générale du 29 Avril 1854, des Actionnaires de la Société générale de Crédit mobilier.

Cette assemblée était attendue avec une vive impatience, c'est le premier grand acte de communication entre la Société de Crédit Mobilier et le public, cet acte répond par des faits à des préventions et à des bruits erronés qui avaient circulé sur les principes et le succès de ce grand établissement financier; il rectifiera des préjugés et fixera l'opinion générale sur les avantages de cette nouvelle Banque. La pensée du Crédit Mobilier est née de l'insuffisance des moyens de crédit offerts à l'organisation des grandes affaires du pays, de l'isolement où étaient réduites les forces financières, de l'absence d'un centre assez puissant pour les relier entre elles. Elle est née du besoin d'amener sur le marché le concours régulier de capitaux nouveaux destinés à aider au développement du crédit public et du crédit industriel; elle est née de l'exagération des conditions auxquelles se faisaient les prêts sur les fonds publics, et des difficultés qui en naissaient pour le classement définitif des meilleures valeurs. Elle est née encore du besoin de centraliser le mouvement financier et administratif des grandes Compagnies, et notamment des Compagnies de Chemins de Fer, d'utiliser ainsi, au plus grand avantage de toutes, les capitaux dont chacune dispose successivement, de manière à ménager les ressources communes, aussi bien au profit des Compagnies qu'à celui de leurs nombreux actionnaires. Elle est née enfin de la nécessité d'introduire dans la circula-

tion un nouvel agent, une nouvelle monnaie fiduciaire, portant avec elle son intérêt de chaque jour, et faisant fructifier les épargnes les plus humbles, aussi bien que les capitaux les plus considérables. Créer une telle institution, c'était donner à l'industrie et au crédit public le plus puissant encouragement, c'était mettre à leur disposition l'instrument le plus propre à leur fournir à bon marché les capitaux nécessaires à leur développement. Si l'on veut se rendre compte des fonctions de la Société générale, il faut l'envisager sous plusieurs aspects :

Elle est à la fois :

1° Société commanditaire de l'industrie;
2° Société financière;
3° Banque de placement, de prêt et d'emprunt;
4° Banque d'émission.

Elle joue, à l'égard des valeurs représentant le *capital* de l'industrie, un rôle analogue aux fonctions que remplissent les Banques d'escompte pour les valeurs représentant ce que l'on appelle le *fonds de roulement*.

Le premier devoir de la Société de Crédit Mobilier est de travailler au développement de l'industrie nationale, de faciliter la formation des grandes entreprises qui, livrées à elles mêmes, ont généralement tant de peine à se constituer. Sa mission, sous ce rapport, sera d'autant plus facile, qu'elle dispose de nombreux moyens d'information et d'examen qui manquent aux particuliers pour apprécier sainement la valeur intrinsèque ou l'opportunité des affaires qui leur sont présentées.

Dans les temps prospères, elle doit être un guide pour les capitaux empressés de trouver un emploi productif; dans les moments difficiles, elle peut offrir des ressources précieuses pour maintenir le travail et modérer les crises qui sont le résultat d'un brusque resserrement des capitaux.

Le soin qu'elle aura de ne s'engager, dans chacune des affaires auxquelles elle ne prendra part qu'avec une sage réserve, dans les proportions et pour un temps limités, lui permettra de multiplier son action, de féconder en peu de temps un grand nombre d'entreprises, et de diminuer les risques de son concours par la multiplicité des commandites partielles.

Mais cette Société ne se borne pas à patroner des entreprises nouvelles : elle s'intéresse aux affaires déjà fondées par l'acquisition de leurs actions, ou par la souscription des obligations qu'elles émettent ; s'attachant de préférence aux entreprises qui présentent au plus haut degré un caractère d'utilité publique ; c'est ainsi qu'elle a trouvé, dès les premiers jours de son existence, une base d'opérations immédiate et sûre.

La mission de la Société générale de Crédit Mobilier n'est point seulement d'engager directement tant ses propres capitaux que ceux de sa clientèle dans les principales entreprises d'utilité générale, elle doit, de plus, prêter soit à ces entreprises, soit au Gouvernement lui-même, le concours de ses ressources et de son crédit, pour faciliter la réalisation de leurs emprunts, et mettre ainsi au service des grandes opérations du pays les bienfaits d'une systématisation et d'une concurrence dont le besoin était généralement reconnu.

La Société de Crédit Mobilier est une institution semblable à celle du Crédit Foncier.

L'une prête sur immeubles par voie d'hypothèque, au moyen de son capital d'abord, puis à l'aide d'obligations qu'elle émet pour une somme égale à celle des prêts effectués.

L'autre place ou prête sur valeurs mobilières et industrielles, au moyen de son capital d'abord, puis à l'aide des fonds que lui procurent les obligations qu'elle est autorisée à émettre pour une somme égale à celle de ses placements et du montant de ses dépôts en comptes courants.

La Société générale place ou prête d'un côté ce qu'elle emprunte de l'autre, jouant

ainsi le rôle d'intermédiaire entre les capitalistes et l'industrie; substituant son crédit, accru de toutes les forces qui tendent à s'agglomérer autour d'elle, au crédit de chaque entreprise isolée.

L'une des fonctions les plus importantes du Crédit Mobilier consistera, lorsque le moment en sera venu, dans l'émission de ses obligations portant intérêt jour par jour.

Ces titres doivent participer à la fois du caractère du billet de banque et de celui de toutes les valeurs à intérêt fixe remboursables à courts termes ou amortissables à longue échéance, comme les rentes, les actions, les obligations.

Ils devront tout à la fois servir à mobiliser les effets dont ils seront la représentation exacte, et prendre par leur forme et par la facilité qu'ils offrent de régler chaque jour, d'un coup d'œil, l'intérêt qui y est attaché, le caractère et le rôle de monnaie fiduciaire.

La création du billet de banque a été l'un des plus grands progrès, l'une des plus belles applications du crédit.

Ce billet est le complément indispensable du système monétaire ordinaire; mais son utilité n'est pas seulement dans la facilité de transmission qu'il présente, elle se produit surtout dans les moyens qu'il donne d'augmenter le capital nécessaire à la circulation des richesses d'un pays : sous la direction intelligente et habile des établissements chargés d'en régler l'emploi, ce nouveau capital devient un instrument fécond, un levier puissant à l'aide duquel le taux de l'intérêt a pu être régularisé et réduit. Mais la quantité de ces effets, qui ne rapportent pas d'intérêt et qui sont remboursables à vue, se trouve nécessairement limitée à la fois, par les besoins de la circulation, par les prescriptions formelles du législateur, comme en Angleterre, ou, comme en France, par la haute prudence de l'établissement chargé de les émettre.

A côté du billet de banque, il reste une place vacante que les obligations du Crédit Mobilier sont appelées à remplir.

Le principe de ces obligations étant de n'être remboursables qu'à une époque correspondante à celle des effets qu'elles représentent dans le portefeuille, et de porter intérêt au profit du détenteur, leur émission se trouve exempte de tout inconvénient, et doit avoir pour effet, d'une part, d'utiliser une masse considérable de fonds de caisse, de capitaux momentanément sans emploi, qui sont aujourd'hui perdus pour la communauté; d'autre part, de fournir à tous un moyen de placement régulier et permanent.

Le bénéfice de cet établissement sur l'émission de ces obligations consistera dans une différence entre l'intérêt attaché à ces titres et celui auquel le Crédit Mobilier pourra placer les sommes correspondantes à leur valeur.

Les obligations seront de deux espèces ; les unes, émises à courte échéance, devront correspondre à divers placements temporaires; les autres, émises à des échéances éloignées, et remboursables par voie d'amortissement, correspondront aux placements de même nature qui auraient été faits soit en rentes, soit en actions, soit en obligations de Compagnies industrielles.

Suivant l'économie du système qui sert de base à la Société du Crédit Mobilier, ses titres seront non-seulement *gagés* par une somme correspondante de valeurs acquises sous le contrôle du Gouvernement, et dont la réunion offrira, par l'application du principe de la mutualité, les avantages de la compensation et de la division des risques; mais ils auront, de plus, la *garantie* d'un capital qui a été élévé dans ce but à un chiffre considérable.

Divisées en coupures qui pourront se prêter à tous les besoins de la circulation et portant avec elles le tableau du règlement, jour par jour, des intérêts dont elles sont productives, ces obligations présentent ainsi toute la sécurité et toutes les facilités désirables; elles sont destinées à devenir, entre les mains du plus grand nombre, une véritable caisse d'épargne portative, et leur introduction dans la circulation aura sur-

tout pour résultat de remplacer successivement des titres dont les revenus sont incertains, telles que les actions industrielles, par des titres d'un revenu fixe et assuré.

Ainsi, loin de surexciter la spéculation, comme l'ont pu croire ceux qui ont méconnu le principe, la nature et le but de cette institution, le résultat définitif de ses opérations sera d'offrir à toutes les fortunes les moyens et la facilité de réaliser sans péril des placements mobiliers à intérêt fixe.

Ses obligations à courte échéance seront celles qui feront principalement fonction de monnaie, la Compagnie aura toujours les moyens d'en maintenir le niveau et d'éviter toute fluctuation provenant des variations de l'intérêt.

A côté de ces obligations pourront trouver place, en suivant la même série d'idées, d'autres obligations spéciales, ayant pour objet d'absorber, d'une part, les emprunts contractés par les communes et les départements; d'autre part, les emprunts des diverses Compagnies de Chemins de Fer; ce qui permettrait de substituer ainsi une valeur uniforme à cette diversité de titres qui encombrent le marché, nuit aux transactions et fait peser sur l'ensemble une dépréciation d'autant plus regrettable qu'elle n'est point motivée.

Arrivant au compte-rendu du dernier exercice, le rapport du Conseil d'administration fait connaître les résultats suivants :

Intérêts et bénéfices de placements :

Sur rentes	Fr.	390,827	05
Sur actions et obligations de Chemins de Fer		2,953,420	83
Sur actions diverses		272,307	30
Bénéfices sur émission d'actions et d'obligations		2,303,050	07

Produits de reports :

Sur rentes		510,288	42
Sur actions de Chemins de Fer		790,560	15
Intérêts divers		356,048	34
Produits de la caisse des dépôts		4,220	80
Total	Fr.	7,582,722	96

Les dépenses se composent des sommes suivantes :

Frais généraux	Fr.	175,760	11		
Frais de constitution et premier établissement		47,432	39		
Intérêts sur comptes courants et obligations		1,109,036	87		
Dépréciation des placements au 31 décembre		826,332	32		
Ensemble				2,158,561	69
Ce qui laisse un bénéfice de				Fr. 5,424,161	27

Ce bénéfice a servi d'abord à payer l'intérêt à 5 pour 0/0 sur les sommes versées par action; puis après avoir prélevé la dotation de la réserve, le dixième revenant aux administrateurs, le dividende afférant à chaque action a été fixé à 25 fr., en sorte que chaque titre d'action aura reçu, pour l'exercice échu, savoir :

Le 1er juillet 1853	Fr.	6	25
Le 1er janvier 1854		9	»
Le 1er juillet 1854		25	»
Ensemble	Fr.	40	25

Les versements par action, représentant pour l'ensemble de l'année une somme moyenne de 300 fr., les actions de la Société auront produit à leurs possesseurs un revenu de 13.40 pour 0/0.

La situation présentée par le rapport, non moins intéressante pour le public et pour les actionnaires, est la balance des écritures et la composition du portefeuille au 31 décembre 1853. En voici les chiffres essentiels :

ACTIF.

Placements fixes sur :

Rentes et actions			Fr. 15,562,483	59
Obligations			21,697,165	54
Ensemble			Fr. 37,259,649	13

Placements temporaires à échéances déterminées :

Bons du Trésor	Fr. 7,268,085	»	37,833,769	32
Bons de monnaies	13,454,475	72		
Bons de Chemins de Fer	17,112,208	60		

Fonds en reports sur :

Rentes	Fr. 8,163,725	»	45,445,539	45
Actions de Chemins de Fer	37,281,814	45		
Immeubles et mobilier			1,233,163	33
Coupons à encaisser			378,197	45
Solde à recevoir sur les actions de la Société			3,496,125	»
Caisse			1,177.695	49
Solde à la Banque			3,549,438	71
Total			Fr. 130,374,577	88

PASSIF.

Capital	Fr. 60,000,000	»
Comptes courants et obligations à moins d'un an	65,839,059	74
Coupons encaissés	14,310	40
Intérêts	339,118	50
Dividendes à payer	353,855	75
Créanciers divers	234,072	22
Solde des bénéfices	3,594,161	27
Total égal	Fr. 130,374,577	88

Il s'ensuit de là : 5 millions d'espèces, 45 millions en reports réalisables chaque quinzaine, 37 millions de placements à échéances fixes, et 37 millions de placements déterminés ramenés aux cours de la fin de décembre dernier; telles sont les garanties surabondantes qu'offre la Société générale de Crédit Mobilier, qui ne vient déposséder personne, mais simplement remplir dans le monde financier une place restée vacante. Profondément convaincue du service qu'elle peut rendre au commerce et à l'industrie, elle espère que chaque jour ses services deviendront plus apparents et mieux appréciés.

L'assemblée a approuvé à l'unanimité les diverses propositions à l'ordre du jour, telles que l'approbation des comptes, les pouvoirs les plus étendus pour modifier les statuts, de manière à augmenter les services que cette grande institution rend au public, et à accroître les garanties qu'elle offre à ses clients.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES D'ACTIONNAIRES QUI DOIVENT AVOIR LIEU DU 4 AU 11 MAI 1854.

4 Mai. — Chemin de Fer d'Anvers à Rotterdam, 70, rue Royale-Neuve, à Bruxelles (Belgique), à midi.

5 Mai. — Compagnie Française du Phénix (Incendie), 40, rue de Provence, à midi précis.

5 Mai. — Gaz Margueritte et Cie, salle Herz, 48, rue de la Victoire, à deux heures et demie.

5 Mai. — Compagnie des Landes de Bordeaux, 31, rue d'Astorg, à midi précis.

6 Mai. — Compagnie anonyme des Houillères de Stiring, 3, rue Laferrière, à une heure.

8 Mai. — Société anonyme pour la production du zinc en Espagne, 106, rue Royale, à Bruxelles, à midi.

10 Mai. — Compagnie de l'Ouest pour l'Eclairage par le Gaz, 30, rue Jacob, à midi précis.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 29 AVRIL 1854, DES ACTIONNAIRES DU CHEMIN DE FER DE PARIS A CAEN ET CHERBOURG.

Voici le compte d'établissement au 31 mars 1854.

CAPITAL.

Capital des actions (cinq dixièmes appelés)		Fr. 15,000,000 »
Subvention de l'Etat (à-compte)		2,435,965 65
		Fr. 17,435,965 65

DÉPENSES.

Dépenses générales.

Administration, frais généraux	Fr. 327,015 29	
Intérêts aux actionnaires (déduction faite des intérêts des fonds disponibles)	28,257 56	
		Fr. 365,272 85

Terrains.

Prix des acquisitions, frais et honoraires		2,253,661 23

Etablissement de la ligne.

Etudes et surveillance des travaux	Fr. 395,352 06	
Voie de fer	2,086,174 58	
Terrassements et travaux d'art	8,652,917 »	
		11,134,443 64
		13,753,377 72
Cautionnement		2,000,000
Excédant du capital sur les dépenses		1,682,587 93
		17,435,965 65

Sur le dernier appel de fonds de 150 fr. par action, sur 60.000 actions faisant 9 millions, il a déjà été versé plus de 7 millions, c'est assez dire que la pluralité des actionnaires a rempli ses engagements et que le reste sera soldé. Le rapport du Conseil d'administration annonce que la section de Mantes à Lisieux sera ouverte au 1er avril 1855, et la section de Lisieux à Caen au 1er juillet 1855.

Il n'y aura pas d'appel de fonds avant les derniers mois de 1854, et s'il y en a un, il ne sera pas au-delà de 50 fr. par action.

En ce moment, les administrateurs signent les titres définitifs au porteur, qui seront échangés dans un très-court délai contre les titres d'actions provisoires libérés de 250 fr.

Assemblée générale du 29 Avril 1854, des Actionnaires du Chemin de Fer de Saint-Rambert a Grenoble.

On sait que ce Chemin a pour but de relier la ville de Grenoble à notre grande artère de Paris et à la Méditerranée; il s'y rattache près du village de Saint-Rambert, à une distance d'environ 30 kilomètres de Vienne (Isère) et d'environ 40 kilomètres de Valence.

Pour l'exécution de la ligne, la Compagnie a ouvert une concurrence utile entre les entrepreneurs pour obtenir la concession des travaux. Un traité a été conclu à cet effet avec MM. Escarraguel frères, de Bordeaux, qui ont déjà fait des travaux considérables pour le compte du Gouvernement et pour d'autres Compagnies de Chemins de Fer. La Compagnie adjuge l'ensemble des travaux, y compris l'acquisition des terrains, les terrassements, les travaux d'art, la pose et la fourniture de la voie ferrée, la construction des stations, et en général tout ce qui se rapporte à l'exécution du Chemin, moins quelques travaux et fournitures qui restent à la charge de la Compagnie, et notamment moins le matériel roulant, au prix de 15,300,000 fr. La bonne et entière exécution du forfait conclu avec les entrepreneurs est garantie à la Compagnie par un cautionnement d'environ 1 million, représenté par 4,645 actions de la Compagnie, qui sont déposées dans sa caisse et par suite immobilisées aussi longtemps que le cautionnement doit y rester luimême.

Le Conseil d'administration voulant apprécier, autant que possible, dès aujourd'hui l'ensemble des dépenses nécessaires à la complète exécution du Chemin, a porté à un chiffre qui ne saurait être dépassé l'évaluation des travaux, fournitures et dépenses de toute nature qui restent à la charge de la Compagnie en dehors du forfait, et il résulte des calculs scrupuleux qui ont été établis d'après les données admises dans les entreprises de cette nature, que le Chemin de Saint-Rambert à Grenoble pourra être terminé et livré à à l'exploitation au prix de 22 millions, y compris le matériel roulant. L'Etat ayant accordé à la Compagnie une subvention de 7 millions, les dépenses qui restent à imputer sur le capital social de 25 millions se réduiraient donc à 15 millions, soit 300 fr. par action.

Le rapport du Conseil d'administration évalue, d'après les relevés faits en 1845 par les agents du Gouvernement, que la recette totale du trafic annuel du Chemin de Saint-Rambert s'élèvera à 2,493,259 fr. 76 c.; en déduisant de cette somme totale 45 pour 0/0 pour les frais d'exploitation, le produit net, par an et pour tout le Chemin, serait de 1,371,292 fr. 87 c., c'est-à-dire 9.14 pour 0/0 sur le capital de 15 millions, soit 27 fr. 42 c. par action de 300 fr.

Voici l'organisation actuelle de la Compagnie. Le Conseil d'administration est composé de: MM. le duc De Valmy; Gaillard père; Gaillard fils; Francis Lefebvre; Reveillon; Vassal. MM. le baron Paul De Richemont; Alfred Le Roux; le prince Marc De Beauvau; Jules Gautier; Mounier.

M. Toni-Fontenay a été nommé ingénieur en chef de la Compagnie.

L'assemblée a approuvé les comptes présentés et les résolutions qui lui ont été soumises. Les actionnaires se sont retirés très-satisfaits de l'exposé de la situation.

Jacques Bresson.

Annonces du Cours Général.

50 fr. appelés au 15 mai, et il leur est donné l'assurance que les appels ultérieurs ne dépasseront jamais le chiffre de 50 fr. à la fois ni 100 fr. dans l'espace de six mois.

Ceux qui désireront se libérer dès à présent en versant jusqu'au complément de 500 fr. par action, jouiront de l'intérêt à 4 pour 100 depuis le jour de leur payement.

Les versements sont reçus dès ce jour à Paris à la caisse de MM. Ad. Marcuard et Compagnie, banquiers, rue Bergère, 18, et à Bâle, au siége de la Compagnie.

Société anonyme des Mines et Fonderies d'ESCHWEILER.

Suivant l'article 19 des statuts de la Société, nous avons l'honneur de publier que MM. Charles Gosselin, Frédéric Toché et Charles Nagelmackers, qui, par le tirage au sort, avaient cessé leurs fonctions, ont été réélus comme membres du Conseil d'administration par l'assemblée générale des actionnaires du 31 mars dernier.

Blankenberg-Stolberg, le 25 avril 1854.

Le directeur général,
Auguste Eyckholt,

Le secrétaire de la Société,
Mussot.

Société anonyme des Mines et Fonderies d'ESCHWEILER.

Les bureaux de l'Office correspondant de la Société, à Paris, sont transférés boulevard de la Madeleine, 17, cité Vindé.

Le secrétaire de la Société,
Mussot.

VENTE ou ÉCHANGE d'une Action BOUDON et Cie, Société des Filatures de soie réunies de Mulhouse et d'Auteuil.

S'adresser à M. J.-J. Boucher, rue Saint-Maur-Popincourt, 77, de dix heures à midi.

SALINES DE L'ARIÉGE.

MM. les actionnaires de la Société des Salines de l'Ariége sont convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire le 15 mai, au siége social, 15, rue Laffitte, à sept heures du soir.

SOCIÉTÉ CHAMEROY et Cie.

MM. les actionnaires de la Société Chameroy et Compagnie sont informés que la souscription à la nouvelle émission d'actions décidée en assemblée générale du 26 avril dernier, sera close le 10 mai courant.

OUVERTURE DU CHEMIN DE FER D'AUTEUIL,

le mardi 2 mai 1854, gare de Paris, rue Saint-Lazare, 124, (Chemin de Fer de Saint-Germain). — Le nouveau Chemin dessert les Thernes, Neuilly, Passy et Auteuil, par les stations situées aux quatre entrées du bois de Boulogne : à la porte Maillot, à la porte Dauphine, à la porte de Passy et à celle d'Auteuil. — Prix des places, en semaine : 25 c., wagons; 40 c., diligences. — Billets d'aller et retour : 40 c., wagons; 60 c., diligences. — Billets simples, le dimanche : 50 c., wagons; 70 c., diligences.

Départs de Paris *deux fois par heure*, de 7 h. 5 minutes du matin jusqu'à 1 h. 35 m. et *trois fois par heure* depuis 1 h. 35 m. jusqu'à 10 h. 15 m. du soir.

Omnibus à 10 centimes : à la *Porte-Maillot*, pour le pont de Neuilly, et à la *station d'Auteuil*, pour Boulogne et le pont de Saint-Cloud.

Omnibus spéciaux dans Paris à 15 centimes, ayant leurs stations à la Pointe-Saint-Eustache, à la Bourse, à la place du Palais-Royal, au Pont-Neuf.

SOCIÉTÉ DE LA VIEILLE-MONTAGNE.

MM. les actionnaires sont prévenus que le dividende de l'exercice 1853 a été fixé à 40 fr. par dixième d'action.

La première moitié de ce dividende soit 20 fr. par dixième, sera payée à partir du 10 mai courant, sur la présentation des coupons, à Paris, à la Société générale de crédit mobilier, place Vendôme, 15;

A Liége, à la Caisse de la Société de la Vieille-Montagne.

A Bruxelles, à la Société Générale.

Les porteurs d'actions et d'obligations de la Société sont admis à déposer leurs titres dans les caisses de la Société, à Paris, 19, rue Richer; en Belgique, à Angleur, près Liége.

Pour le Conseil d'administration :

Les directeurs de la Société,
Saint-Paul de Sinçay,
A. Guynemer fils.

SOCIÉTÉ DES NU-PROPRIÉTAIRES,

Compagnie d'Opérations générales sur la Vie, rue Louis-le-Grand, 35.

Acquisition des Usufruits de rentes sur l'Etat, d'Actions de Banque et de Créances hypothécaires.

Acquisition des Nu-Propriétés au comptant, à rentes viagères et à participation dans les bénéfices d'extinction.

Prêts et Réméres sur les Nu-Propriétés.

CHEMINS DE FER DE L'EST, *rue et place de Strasbourg.* Le Conseil d'administration de la Compagnie des Chemins de Fer de l'Est a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires qu'un appel de 150 fr. est fait sur les actions nouvelles créées par suite du décret de concession du 17 août 1853, et en exécution des statuts de la Compagnie de l'Est promulgués le 21 janvier 1854.

Les versements seront reçus à la caisse de la Compagnie, à la gare, rue de Strasbourg, du 5 au au 15 mai prochain, tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de dix heures à trois heures.

Il sera fait à chaque action imputation de 2 fr. pour intérêts de six mois échus.

A partir dudit jour 5 mai, les actions provisoires nominatives, libérées de 250 fr. par le cumul du premier versement de 100 fr. avec les 150 fr. présentement appelés, seront échangées, au fur et à mesure de cette libération, contre des titres au porteur.

Dès le 15 mai, ces titres seront seuls admis à la négociation.

Cependant, du 15 mai au 31 octobre 1854, tout actionnaire aura la faculté de différer le payement appelé jusqu'à concurrence de 100 fr. par action, lesquels seront reçus par fraction de 50 fr. En ce cas, ces 100 fr. ou la portion de ces 100 fr. qui n'aura pas été versée ne seront passibles que d'un intérêt de 4 pour 100, faisant compensation avec l'intérêt payé par la Compagnie.

Passé le 31 octobre, les actionnaires en retard seront soumis aux dispositions de l'article 16 des statuts.

Le Conseil d'administration rappelle à MM. les actionnaires les conventions faites, avec l'approbation de l'assemblée générale, entre la Compagnie de l'Est et la Société générale de Crédit mobilier, dans le but de faciliter les premiers versements sur les actions nouvelles.

CHEMINS DE FER DE L'EST, *rue et place de Strasbourg.* Le Conseil d'administration de la Compagnie des Chemins de Fer de l'Est, a l'honneur de prévenir MM. les porteurs d'actions de la Compagnie de Bâle, qu'ils pourront se présenter dans les bureaux de la Compagnie, à partir du 1er juin 1854, pour effectuer l'échange de ces actions contre des obligations de la Compagnie de l'Est, à raison de quatre actions contre trois obligations.

Au moment de l'échange, il sera payé :

1° A chaque action de Strasbourg-Bâle, 10 fr. 50 c., stipulés au traité, à titre de dividende pour l'exercice 1853 ;

2° A chaque obligation donnée en échange, 12 fr. 50 c., montant du semestre d'intérêts, échéant le même jour, 1er juin.

CHEMINS DE FER DE L'EST, *rue et place de Strasbourg.* Le Conseil d'administration de la Compagnie des Chemins de Fer de l'Est a l'honneur de prévenir MM. les porteurs d'obligations de la Compagnie de Strasbourg, et MM. les porteurs d'obligations de l'ex-compagnie de Montereau, que le 4 mai, à trois heures de l'après-midi, il sera procédé en séance publique, au siége de la Société, rue et place de Strasbourg, au tirage de :

56 obligations de la Compagnie de Strasbourg, émission 1852;
15 — (rachat du Chemin de Gray), émission 1853;
et 8 — de l'ex-Compagnie de Montereau, émission 1852.

Le payement des numéros sortis aura lieu à la caisse de la Société, à partir du 1er juin prochain.

CHEMIN DE FER DU NORD. MM. les actionnaires de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord sont prévenus que l'assemblée générale qui avait été convoquée pour le 29 avril 1854, n'ayant pu être régulièrement constituée, par suite de l'insuffisance des dépôts d'actions et des membres présents, cette assemblée est convoquée de nouveau pour le 24 mai courant, à trois heures après-midi, salle Sainte-Cécile, rue Neuve-de-la-Chaussée d'Antin, 49 bis, à l'effet d'entendre le rapport du Conseil d'administration, et de statuer :

1° Sur les comptes annuels de la Société ;

2° Sur les pouvoirs à donner au Conseil d'administration pour la constitution en société anonyme du syndicat du Chemin de Fer de ceinture.

La présente convocation est faite conformément aux articles 32, 33, 34, 35, 36 et 41 des statuts. Pour assister à cette assemblée générale, il faut posséder 40 actions au moins, et les avoir déposées, avant le 10 mai, à la caisse de la Société, place Roubaix, à Paris, ou chez MM. N.-M. Rothschild et fils, à Londres.

Les dépôts d'actions effectués et les cartes délivrées pour l'assemblée qui devait avoir lieu le 29 avril, sont valables pour celle du 24 mai.

SAMBRE FRANÇAISE CANALISÉE. *Avis.* — Le Conseil d'administration de la Société anonyme de la Sambre française canalisée invite MM. les actionnaires à se présenter à partir du 10 mai, présent mois, à la caisse de la Société, à Paris, rue de Provence, 13, ou à la trésorerie de la Société générale à Bruxelles, pour y recevoir un premier à-compte de 25 fr. par action (soit 5 pour 100 de l'ancien capital), à valoir sur le dividende de l'exercice 1854.

Paris, le 1er mai 1854.

TABLEAU PAR ORDRE NUMÉRIQUE

DES 375 OBLIGATIONS DE L'EMPRUNT DE PIÉMONT DE 1834,

Sorties au 40e Tirage, qui a eu lieu à Turin, le 29 Avril 1854.

Le No 26861 étant sorti le 1er, gagne la prime de 50,000 fr.
Le No 14473 — le 2e, — de 15,000
Le No 17525 — le 3e, — de 10,000
Le No 22634 — le 4e, — de 8,000
Le No 25544 — le 5e, — de 1,140

NUMÉROS SORTIS.

87	3663	6281	9486	12586	14985	17446	19766	21844	24805
278	3687	6295	9505	12602	15053	17541	19772	21929	24812
423	3801	6366	9766	12636	15070	17559	19824	21942	24973
455	3836	6495	9927	12664	15085	17575	19832	21980	25191
477	3945	6658	9979	12793	15093	17608	19838	21999	25313
514	3966	6780	10077	12794	15199	17610	19847	22084	25331
724	4047	6888	10156	12840	15344	17657	19927	22215	25378
984	4146	6905	10200	12893	15383	17761	19928	22449	25435
1101	4427	6929	10234	12932	15618	17816	19973	22575	25524
1257	4444	7075	10269	12959	15621	17926	20089	22660	25555
1287	4447	7081	10412	13002	15867	17981	20095	22756	25591
1441	4506	7169	10413	13023	16095	18079	20146	22834	25634
1492	4526	7207	10624	13132	16144	18132	20199	22862	25747
1522	4579	7226	10784	13173	16168	18207	20353	23024	25773
1527	4641	7325	10841	13200	16170	18322	20426	23060	25783
1681	4692	7376	11039	13312	16336	18356	20454	23169	25796
1687	4703	7420	11116	13379	16356	18585	20501	23211	25851
1752	4713	7440	11165	13401	16395	18685	20518	23214	25932
1763	4786	7631	11175	13430	16418	18771	20552	23248	26019
1774	4839	7666	11202	13480	16425	18777	20566	23465	26097
1780	4885	7796	11396	13582	16460	18795	20658	23551	26116
1853	4941	7885	11402	13613	16486	18870	20698	23565	26303
1946	5014	7930	11528	13706	16609	18874	20778	23661	26395
1985	5113	7971	11545	13785	16713	18883	20959	23681	26422
2201	5185	8117	11842	13945	16795	18977	21045	23682	26453
2243	5504	8141	11874	14099	16856	19011	21109	23804	26476
2487	5726	8243	11905	14110	16902	19041	21150	23813	26484
2701	5737	8339	12127	14168	16907	19104	21210	24031	26511
2707	5738	8385	12244	14190	16913	19215	21263	24249	26599
2751	5922	8819	12247	14318	17043	19220	21275	24268	26687
3104	5925	8831	12262	14371	17088	19244	21292	24336	26700
3123	5931	8859	12286	14478	17154	19350	21353	24465	26742
3263	5957	8887	12409	14502	17201	19531	21580	24483	26777
3405	6005	9254	12500	14600	17271	19533	21666	24485	26798
3491	6161	9437	12529	14736	17274	19572	21700	24637	26904
3541	6173	9455	12561	14786	17338	19602	21713	24717	26953
3547	6255	9482	12579	14879	17377	19676	21793	24737	26969

Les Obligations du Piémont, ainsi que les primes et les coupons de semestre échéant le 1er Juillet 1854, seront payés à dater du 6 Juin 1854, chez MM. BLANC MATHIEU et Cie, rue Saint-Georges, 23.

Quatrième Tirage Officiel du 1er Mai 1854

DES OBLIGATIONS

DE L'EMPRUNT MUNICIPAL DE 1852, DE 50 MILLIONS.

Le lundi 1er mai 1854, il a été procédé publiquement au quatrième tirage au sort des Obligations de l'Emprunt de 50 millions, contracté par la ville de Paris en 1852.

Il a été extrait de la roue 60 Obligations, dont le remboursement doit avoir lieu le 1er juillet prochain. Indépendamment du remboursement en capital et intérêts, les 60 Obligations sorties de la roue à ce Tirage, donnent droit aux Primes ci-après :

Nos 41,539	la prime de	50,000 fr.
24,424	—	20.000
15,830	—	15,000
43,599	—	10,000
48.181	—	5,000
20,685	—	5,000
42,733	—	3,000
39,322	—	3,000
21,186	—	3,000
22,212	—	3,000
14,093	—	3 000
47,941	—	3,000
18,929	—	2,000
11,466	—	2,000
32,395	—	2,000
879	—	2,000
31,450	—	2,000
Nos 45,753	la prime de	2,000 fr.
49,446	—	2,000
23,113	—	2,000
20,496	—	1,000
37,308	—	1,000
46 180	—	1,000
19,460	—	1,000
17,648	—	1,000
11,882	—	1,000
31,884	—	1,000
46,791	—	1.000
15,506	—	1,000
19,424	—	1,000
18,727	—	1,000
24,632	—	1,000
16,075	—	1,000
8,626	—	1,000

Les nos 40,617 — 10,982 — 34,503 — 215 — 12,052 — 35,938 — 46,918 — 25,406 — 18,425 — 8,240 — 259 — 45,572 — 21,213 — 44,564 — 9,594 — 39,106 — 13,472 — 5,960 — 49,019 — 49,891 — 1,645 — 42,351 — 42,891 — 30,799 — 12,284, chacun 500 fr.

Enfin le no 18,655, sorti le dernier, a droit à la prime variable, qui est, cette fois, de 2,500 fr.

On trouve dans ce Journal, au fur et à mesure qu'ils ont lieu, les Tirages Officiels des Actions et Obligations des Chemins de Fer, des Canaux, du Crédit foncier de France, de l'Emprunt Anglo-Autrichien 5 pour 0/0, de l'Emprunt de Piémont, etc., etc.

RECETTES DES CHEMINS DE FER.

DÉSIGNATIONS.	DATES.	VOYAGEURS.	MARCHANDISES.	DERNIÈRE SEMAINE de 1854.	DERNIÈRE SEMAINE de 1853.	RECETTES TOTALES de 1854.	RECETTES TOTALES de 1853.
Nord	16 au 22 avril.	347,730	398,243	745,974	643,751	10,891,054	9,251,535
Rouen	16 au 22 avril.	108,725	100,256	208,981	190,711	»	»
Havre	16 au 22 avril.	43,546	50,356	93,902	78,812	»	»
Orléans avec ses prolongements	16 au 22 avril.	344,855	445 590	790.446	659,269	11,843,775	9,170,225
Est (ancien)	16 au 22 avril.	237,636	298 906	536,542	433,751	8,050,454	6,111,798
— Do — Sect. nouv.	16 au 22 avril.	15,044	25,842	40,887	»	513,002	»
Bâle	17 au 23 avril.	35.863	30,277	66,141	51,945	952,926	790,942
Lyon	9 au 15 avril.	228.727	178,868	407,590	383,061	5,765.822	5,383,819
Lyon à la Méditerran.	16 au 22 avril.	92,482	94,574	187,057	151,675	2,949,982	2,293,391
Ouest	17 au 23 avril.	116,800	35,343	152,145	107,895	1,835,522	1,502,003

Paris.—Typ. PENAUD frères, 10, Faub.-Montmartre.

COURS GÉNÉRAL DES ACTIONS
des Entreprises Industrielles et Commerciales

ORGANE DES INTÉRÊTS DES CAPITALISTES, DES CHEMINS DE FER DES MINES, USINES, ASSURANCES, BANQUES FONCIÈRES, ETC.

Fondé et publié par Jacques Bresson.

Bureaux, Administration et Rédaction, n° 31, place de la Bourse, à Paris.

Ce Cours-Gazette des Chemins de Fer et de l'Industrie paraît tous les Jeudis. — Prix d'Abonnent pour un an : 7 f. pour Paris; 8 f. pour les Dépents.; 10 f. pour l'Etranger.

Les Abonnements doivent toujours dater du 1er du mois; on ne reçoit pas d'Abonnement pour moins d'un an.

A LONDRES, s'adresser chez ALEXANDRE DELIZY, 1, Norfolk Street, Strand.

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Banques et Comptoirs.						
113,350	Banque de France.	1000	tout	154	janv.-juill.	. . .	2720
2,100	Banque de l'Algerie.	500	tout	30 65	mai.-nov.	. . .	520
40,000	Comptoir national.	500	tout	31 25	janv.-juill.	. . .	495
50,000	Crédit foncier de France.	500	250	17 50		. . .	457 50
100,000	— Dito. — Obligations.	1000	200	3 %		. . .	930
	— Dito —	500	300			. . .	400
	— Dito — 1/10e d'Obligation	100	tout			. . .	100
120,000	Societe generale du Credit mobilier.	500	tout	40 25	janv.-juill.	. . .	527 50
30,830	Société Générale de Bruxelles.	1058	tout	109 90		. . .	1545
	Banque de Darmstadt	537 50	215			. . .	451 25
	Sous-Comptoirs.						
40,000	Des Chemins de fer.	100	tout	4 ½	semestriel.		
3,382	Des Bâtiments.	100	tout	6 %	avril.-octob.	. . .	88
	Caisses particulières.						
2,000	Bouron et Comp.	500	tout			. . .	540
	Béchet, Dethomas et Comp.	500	tout	63		. . .	375
	Cusin. Legendre et Comp.	1000	tout				
	Lehideux et Comp.	1000	tout				
12,000	Caisse Lécuyer et Comp	500		48 65		. . .	600
1,000	Nu-Proprietaires.	5000	tout		juin.-déc.	. . .	6550
	Parisienne (Société immobilière) . . .	500	125	6% etd.	févr.-août.	. . .	en émission.
	— Dito — — dito — . . .	100	25	6% etd.	févr.-août.	. . .	en émission.
	Comptoir Bonnard.	100	25			. . .	102 50
	Assurances (incendie).						
2,000	Nationale.	5000	1/5	600	janv.-avril.	. . .	125 % b. ex-d.
400	Générale.	5000				. . .	35,000
2,000	Union.	5000	1/5	200		. . .	57 % b.
4,000	Phénix.	1000	tout	170	avril.-octob.	. . .	3000
1,000	Soleil (nominatif).	6000	1/6			. . .	90 % b.
	— Dito. — (au porteur).	4000	tout			. . .	90 % b.
2,000	France.	5000	1/5	125		. . .	30 % b.
1,000	Urbaine.	5000	1/5	150	avril.	. . .	72 % b.
2,000	Providence.	2500	1/5	70	avril.	. . .	26 % b.
3,000	Paternelle.	1000	250	10		. . .	pair.
2,000	Nord (à Lille).	1000	200	20	avril.	. . .	9 % b.
	Assurances (maritimes).						
400	Générale.	12.500				. . .	32 % b.
1,200	Lloyd Français.	5000	1/5	161		. . .	9 % b. ex-d.
300	Sécurité.	5000	1/5	266 66	févr.-juill.	. . .	29 % b.
200	Océan.	5000	1/5	125	janv.-juill.	. . .	25 % b.
600	Chambre d'Assurances.	5000	1/5			. . .	22 % b.
400	Melusine.	5000	1/5	132		. . .	10 % b.
200	Sauvegarde.	5000	1/5	275	janv.-juill.	. . .	6 % n.
940	Union des Ports (nominatif).	5000	750	104		. . .	8 % b. ex-d.
	— Dito. — (au porteur).						

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Assurances (vie).						
3,000	Nationale	5000	1/5			. . .	16 % b.
400	Générale	7500				. . .	65 % b.
2,400	Union	5000	1/5			. . .	7 % b.
	Phénix	5000				. . .	2 ½ % p. ex-d.
8,000	Caisse paternelle	500	100	5		. . .	pair.
	Ponts.						
	Annuités Vieux-Ponts					1050	
	— Dito. — Nouveaux-Ponts					231 25	
	— Dito. — du Carrousel						
	— Dito. — de la Réforme					590	
3,000	Ponts réunis (anciens)	1000	tout	5 ½	mai.-nov.	1050	
	Canaux.						
	Languedoc et du Midi						
	Aire à la Bassée	5000	tout	580		. . .	7500
3,036	Arles à Bouc	1000	tout				
	Beaucaire	5000	tout				
17,466	Bourgogne	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	965
39,214	Quatre canaux	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	1090
	Scarpe inférieure	1000	tout			. . .	1500
6,000	Sambre canalisée	500	tout	105		. . .	1500
	Jonction de la Sambre à l'Oise	1000	tout	55		. . .	775
12,994	Trois canaux	1000	tout	50	avril.-octob		
1,500	Eaux d'Auteuil et de Neuilly	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	900
	Canalisation de l'Èbre	400	200			425	
	Chemins de fer.						
54,000	Saint-Germain (Titres nouveaux)	1/54000	tout	32 50	avril.-juill.	. . .	622 50
300,000	Orléans	500	tout	62 50	avril.-octob.	. . .	1065
72,000	Paris à Rouen	500	tout	60	août.-févr.	. . .	895
40,000	Rouen au Havre	500	tout	30		. . .	430
84,000	Strasbourg à Bâle	350	libéré	14	avril.	. . .	en liquid. 372 50
400,000	Nord	400	tout	41 50	janv.-juill.	. . .	775
250,000	Est (Paris à Strasbourg), anciens	500	tout	50 30	mai.-nov.	. . .	721 25
250,000	— Dito — nouveaux	500	100	. . .		. . .	562 50
240,000	Paris à Lyon	500	250	37 50	janv.-juill.	. . .	855
90,000	Lyon à la Méditerranée	500	300	16	avril.-octob.	. . .	695
134,000	Midi	500	250	4 %		. . .	525
70,000	Ouest	500	250	21		. . .	585
60,000	Caen à Cherbourg	500	250	5 %	janv.-juill.	. . .	470
33,200	Dijon à Besançon	500	350	5 %	janv.-juill.	. . .	en liquid. 580
180,000	Grand Central de France	500	250		avril.-octob.	. . .	442 50
20,000	Versailles (rive gauche)	500	tout	15	janv.-juill.	. . .	285 290
36,000	Dieppe et Fécamp	500	425	11	avril.	. . .	260
36,000	Béziers à Graissaissac	500	200	4 %			
10,000	Bordeaux à la Teste	500	tout	néant.		. . .	200
3,300	Provins aux Ormes	500					
6,000	Paris à Sceaux	500	tout	néant.		. . .	150
	Saint-Étienne à Lyon	5000	tout	637			
	— Dito — industrielle			2506			
12,000	Andrézieux à Roanne	1/12000	tout	néant.			
80,000	Lyon à Genève	500	200				
	Mulhouse à Thann					. . .	445
9,400	Anvers à Gand	500	tout	27 50	mars.		
	Anvers à Rotterdam	250		5 %			
	Charleroi à Erquelinnes	500				. . .	320
11,333	Naples à Nocera	1000	tout	25 70	févr.-août.	. . .	500
40,000	Centre de l'Italie	1000	100	5 %	avril.-octob.		
	Ouest Suisse						
72,000	Central Suisse	500	125	4 %		. . .	430
	Sarde, Victor-Emmanuel	500	100			. . .	450

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTERÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Messageries et Voitures.						
	Messageries imperiales.	10000				10,000	
	Services marit. des Messageries Imper.	5000	tout			. . .	9500
	Messageries Caillard et Comp.	1000				. . .	600
	Voitures du Chemin de Fer.	500	250	20	février.		
4,652	Compagnie gen. des voitures de place.	500	tout	54		. . .	580
	Desirees.	500	tout			. . .	520
	Favorites.	800	tout	150	janv.-juill.	. . .	1700
	Hirondelles.	1000					
1,200	Luteciennes.	500	tout	57	trimestriel.	. . .	580
	Omnibus.	1000				. . .	1760
	Orleanaises.	1000	tout	40	trimestriel.	. . .	730
725	Sylphides.	500				. . .	540
	Tricycles.	800				. . .	500
	Gondoles Parisiennes.	80				160	
	Batignolaises	1000				640	
	Charbonnages.						
	Anzin.	280c					
	Azincourt (Nord).	1500f				. . .	800
25,000	Blanzy (Saône-et-Loire).	500	tout	5 %		. . .	550
8,000	Brassac.	1/8000	tout		octobre.	. . .	335
	Chazotte.					. . .	510
24,000	Grand'Combe	1/24000			j. 1er jan. 1853	. . .	400
	La Haute-Loire (ancienne).	500				. . .	250
72,315	La Loire (Compagnie Generale). . . .	1/72315	tout	34	avril.-octob.	. . .	450
	Long-Pendu (Saône-et-Loire).	500					
440	Montchanin (Saône-et-Loire).	5000	tout				
	Touches (Des).	500					
1,850	Layon et Loire	1/1850	tout	29	juin.		
12,000	Mayenne et Sarthe.	1/12000	tout			747 50	
30,000	Charbonnages belges.	500	tout			. . .	320
	Centre du Flenu.	1000	tout			. . .	150
	Pont-de-Loup (Sud).	1000	tout	25	avril.	. . .	210 ex-div.
	Bonnet et Veine, à Mouches (Act. pr.).	1000				. . .	450
	— Dito. — (non priv.)					. . .	150
	Asphaltes.						
	Bastennes (Landes).	1000	tout	40	janv.-juill.	400	
	Tuyaux Chameroy.	500					
	Obligations Chameroy.	100					
	Galvanisation du fer	500	tout	50		. . .	350
	Zinc et Plomb.						
65,000	Vieille-Montagne (10e d'action) . . .	200	tout		novembre.	. . .	455
	Corphalie.	1000				. . .	985
3,000	Nouvelle-Montagne.	1000	tout	75	annuel.	. . .	1300
	Stolberg.	750	980			. . .	1000
5,000	Eschweiler (Prusse).	750	tout	80		. . .	650
6,000	San-Fernando (Espagne).	260	tout	6 %	trimestriel.	. . .	265
50,000	Silésie.	375	tout			. . .	300
4,800	Westerwald et du Rhin.	375	tout		j. janv. 1854.	. . .	375
	Cuivre.						
30,000	Mines de Ténez.	100	tout	4 %	janv. mai juil.	92 50	
60,000	Mouzaïas (Algérie).	100	tout	néant.		. . .	36
	Valdiblora et Rora.	100	25			185	
	Fermière de Caronte.	100	50			102 50	
12,000	Usine de Septèmes (Bouch.-du-Rhône).	250	tout	9 %		. . .	205 ex-div.

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Gaz.						
2,500	Compagnie anglaise.	2500	tout	400	janv.-juill.	. . .	1000
24,000	Compagnie française.	500	tout	75	mars.-sept	. . .	725 740
	Compagnie parisienne.	1000	tout	100		1275	
	Société Lacarrière.	2000	tout				
	— Dito.	500	tout	75		. . .	950
2,400	Belleville.	500	tout	90	juin.-déc.	. . .	1100
	— Dito. — (non libéré).	500					
5,000	De l'Ouest.	500	tout	47 50		. . .	765
800	De l'Est.	500	tout				
6,000	Du Nord.	500	tout	40		. . .	625
500	Boulogne, Sèvres, etc.	1000					
1,000	Versailles.	500	tout	35		. . .	575
	Saint-Germain-en-Laye.						
1,300	Gaz d'Amiens (Comp. Française). . .	500	tout	25		. . .	460
	Cherbourg					. . .	70
2,500	Compagnie centrale, Dieppe, Alger, Chartres, Nice, etc. (8 villes)	500	tout	35	juill.-déc.	. . .	320 325
	Calais.	1000	tout	20	février.	. . .	312 50
	Forges, Fonderies.						
	Alais (Gard).	3000				. . .	1750
	Bessège.					. . .	600
28,000	Creusot (Saône-et-Loire).	500	tout			. . .	675
	D'Allevard.						
2,400	Decazeville (Aveyron).	3000	tout	250	juin.-sept.	. . .	4000
	De la Loire et de l'Ardèche.	1/800e				. . .	3600
	De l'Horme.					. . .	840
	Maubeuge (Nord).	500				. . .	500
	Herserange (Moselle).	500	tout	54 50		. . .	205
25,000	Châtillon et Commentry	1000	tout	80	janvier.	. . .	1100
5,000	Forges de la Basse-Indre	500	tout	55	avril.-oct.	. . .	500
	L'espérance (Belgique).	1000				. . .	775
	Monceaux (Belgique).	1000				. . .	1550
	Providence (Belgique)	1000	tout	125		. . .	1020
	Papeteries.						
800	Echarcon.	1000	tout	80	jouiss. janv.	. . .	1000
	Essonne.	1000	tout				
6,000	Manufacture de Papiers d'Alger. . . .	100	tout			103 75	
	Journaux, Imprimeries.						
108	Le Droit, journal des Tribunaux . . .	2500	tout	350		. . .	3000
5,000	Imprimerie Dubuisson et Comp. . . .	100	tout			. . .	100
	Filatures.						
	Colin.	500				. . .	520
	Lin Maberly.	500				. . .	725
	Filature Rouennaise.	500	tout				
	Gamaches.	500	250				
1,400	Société Lainière (Action de capital).	500	tout				
4,200	— Dito. — (Action de jouissance). . .						
	Flax-Coton	50	tout				
	Divers.						
200,000	Docks-Napoléon.	250	125	néant.		. . .	197
	Glaces de Saint-Gobain.		tout	1700	janv.-déc.	32,400	
	Glaces de Saint-Quirin.						
	Glaces de Montluçon.	500		30	annuel.	410	
	Glaces d'Oignies.	1000	tout	5 %		. . .	1415
20,000	Glaces d'Aix-la-Chapelle.	375	tout			. . .	370
14,000	Cail (constructeurs).	500	tout	67	mars.-sept.	. . .	602 50
	Etablissement Cavé	250					
	Grilles-mobiles-Fumivores.	1000				1010	
	Moulins de Packham.	1000	tout	5 %	avril.-oct.	1000	
	Télégraphe électrique sous-marin entre la France et l'Angleterre. . . .	25	tout	8 %		. . .	22 50
10,000	Acier et Limes de Milourd (Nord). . .	100	50	7 %	juill.-déc.		
	Palais de l'Industrie, 4 % gar. p. l'Etat.	100	tout	4 %	avril.-oct.	. . .	95
19,200	Comp. gén. de Vidanges. Richer et Ce.	500	tout		2 fois par an.	. . .	340
3,200	Société Ch. Christofle et Comp. . . .	500	tout	90	4 fois par an.	. . .	915
10,000	Sucrerie Herbet et Comp.	500	tout			. . .	525
10,000	Compagnie Impériale de Bateaux . . .	500	tout				
10,000	L'Union Parisienne (commerce de Charbon de terre).	100	tout	5% etd.	août.	. . .	en émission.

NOMBRE des Obligations.	DESIGNATION DES OBLIGATIONS.	VALEUR nominale.	PRIX d'émission.	SOMME versée par Obligation.	INTÉRÊTS par an.	SOMME des rembourse-ments.	INTÉRÊTS payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Obligations.								
555	St-Germain (anciennes). .	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1175
10,830	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1125	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1025
8,888	Orléans (anciennes). . . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1000
3,333	— Dito. — (nouvelles). . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	990
150,000	— Dito. — de 1852.	500	340	tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	295
130,000	— Dito. — de 1854.	500	275	75	3 %	500	janv.-juill.	. . .	295
3,887	Rouen (anciennes).	1000	1000	tout	4 %	1250	janv.-juill.	. . .	890
4,968	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1000	tout	5 %	1250	juin -déc.	. . .	975
15,000	Havre (anciennes).	1000	1000	tout	5 %	1250	mars.-sept.	. . .	925
5,000	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	800	tout	6 %	1250	janv.-juill.	. . .	1200
2,775	Strasbourg à Bâle (anc.).	1000	1100	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1025
20,000	— Dito. — (nouvelles). . .	500	500	tout	5 %	625	janv.-juill.	. . .	475
150,000	Nord.	500	335	tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	302 50
50.300	Paris à Strasbourg. . . .	500	500	tout	5 %	650	juin.-déc.	. . .	495
80,000	Paris à Lyon.	1000	1050	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	990
8,000	Avignon.	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1120
60,000	Méditerranée.	500	535	375	5 %	625	avril -oct	. . .	472 50
	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv.-juill	. . .	287 50
15 036	Ouest.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	952 50
17.500	— Dito. —	1000	1050	750	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	950
1,819	Versailles (R. D.) (anc.). .	1000		tout	5 %	1000	janv.-juill.	. . .	950
4:598	— Dito — (nouvelles). . .	1000	1250	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1040
7,219	Saint-Etienne à Lyon. . .	1000	1105	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	950
3,300	Montereau.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	990
2,000	Andrez. à Rouan. 1er ord.	500		tout	25	500	avril -oct.	. . .	400
1,980	— Dito — 2e ordre. . . .	500		tout	néant.	500		. . .	300
	Dijon à Besançon	500		tout	25	625	avril.-oct.		
794	Jonction Sambre à l'Oise	1000	1000	tout	50	1050	janv.-juill.	1030	
	Mines de la Loire.	1000			5 %	1250	fev.-août.	. . .	950
	— Dito — (nouvelles) . . .	1000						. . .	855
	Mines de Blanzy.	1000							
	Lits militaires.	1000			5 %				
1,200	Forges de l'Aveyron 1845.	1000	995	tout	4 ½ %	1000	janv.-juill.		
2,400	— Dito — 1848.	500	500	tout	5 ½ %	500	avril.-oct.	. . .	500
	Grand'Combe.							985	
319	Eaux d'Auteuil	1000	1000	tout	6 %	1000		. . .	1000
	Vieille-Montagne	500		tout				. . .	425

Chronique Industrielle.

L'inauguration de la section du Chemin de Fer de Lyon à Avignon, comprise entre Valence et Montélimar, a eu lieu ces jours derniers. De bonne heure, la foule s'était portée aux chantiers de la Palla pour assister au départ du convoi d'honneur. Les principales autorités de Valence, les chefs d'administrations, les industriels et les commerçants s'y sont trouvés. La fête a été splendide. Le convoi s'est arrêté devant les principaux travaux, parmi lesquels on remarque le pont construit sur la Drôme, véritable ouvrage d'art qui a été l'objet de l'admiration commune, et est arrivé à Montélimar. Là, de nouvelles surprises attendaient les voyageurs. Un banquet a été donné par les administrateurs de la Compagnie d'entreprise, et le convoi est retourné à Valence. Les habitants conserveront longtemps le souvenir de l'ouverture du Chemin de Fer de Lyon à Avignon.

— L'ouverture de la section du Chemin de Fer de Chateauroux à Limoges, comprise entre Chateauroux et Argenton, a eu lieu le 2 mai. L'achèvement au-delà d'Argenton se poursuit avec activité ; les départements du Centre seront dans un assez court délai dotés d'une voie de fer qui donnera la plus utile impulsion à leur agriculture et à leur industrie.

— On écrit du Mans : L'incertitude qui régnait encore sur la date de l'inauguration du Chemin de Fer a cessé désormais, et il a été arrêté, d'une manière

définitive, entre M. le ministre des travaux publics et la Compagnie de l'Ouest, que la ligne serait ouverte et inaugurée le dimanche 28 mai. Des considérations de diverses natures ont fait préférer cette date à celle du 21 mai dont il avait été d'abord question. Tout paraît concourir à rendre très-brillante cette solennité.

— On sait que la Compagnie des Mines de la Loire doit être divisée en quatre ou cinq groupes qui formeront chacun autant de sociétés anonymes; l'exécution de cette mesure présentait beaucoup de difficultés; cependant, on est à la veille d'arriver au résultat, qui est fort à désirer, car il fera cesser la situation provisoire qui entrave la marche de la Compagnie actuelle.

— La Compagnie générale des Eaux de France ayant l'intention de restreindre ses opérations, elle a décidé que son capital, qui devait s'élever à 20 millions, ne dépasserait pas 10 millions; aussi les actions qui devaient être de 250 fr. seront libérées à 125 fr.

— Les administrations d'Allemagne se concertent en ce moment afin de donner en général une plus grande vitesse à la marche des convois sur les Chemins de Fer, surtout à celle des trains accélérés. Elles se proposent aussi de réduire de beaucoup le temps d'arrêt des convois aux stations intermédiaires, qui est beaucoup plus long que dans les autres pays.

Les railways germaniques sur lesquels on déploie la plus grande vitesse de marche sont ceux de Berlin à Breslau, de Leipsick à Dresde et de Cologne à Minden.

— On écrit d'Augsbourg, 1er mai : Notre Chemin de Fer a été livré aujourd'hui à la circulation jusqu'à Ulm, de manière qu'une voie ferrée non interrompue existe maintenant entre Munich et Paris, Calais et le Havre. Aujourd'hui ont commencé également les trains accélérés, ce qui permet d'aller en deux heures d'ici à Ulm, en six heures jusqu'à Lindau, en quatre heures et demie à Nuremberg, en dix heures trois quarts à Hof, d'où l'on peut se rendre encore avant le soir à Leipsick.

— On écrit de Berlin que la Société des Mines et Fonderies de zinc de la Vieille-Montagne est autorisée, par une résolution royale du 26 avril, à acquérir des propriétés foncières en Prusse avec les droits d'une corporation.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 29 AVRIL 1854, DES ACTIONNAIRES DU CHEMIN DE FER DE LYON A GENÈVE.

Nous avons encore peu parlé de cette Compagnie, mais nous aurons souvent des motifs d'y revenir, car elle est appelée à remplir un grand rôle dans nos voies de communication. Cette entreprise a pour objet de relier Paris, les ports de la Manche, ceux de l'Océan avec Genève, le Piémont et l'Italie; Lyon et Marseille avec toute la Suisse et la Savoie; le tracé adopté place :

Paris, à 620 kilomètres de Genève et à 590 kilomètres de Chambéry;
Lyon, à 160 kilomètres de Genève et à 130 kilomètres de Chambéry;
Marseille, enfin, à 510 kilomètres de Genève.

Le Chemin à exécuter se compose d'une ligne principale de Lyon à Genève, et d'un embranchement d'Ambérieu à Mâcon, par Bourg. Il touche ainsi, par ses extrémités, à Lyon, à Genève, à Mâcon et à la Savoie. Il traverse le département de l'Ain, suivant deux diagonales qui sont destinées à

absorber sur son territoire à peu près tout le trafic local et tout le transit de l'est à l'ouest, du nord au sud. Son développement est de 227 kilomètres, dont 12 sur le territoire suisse.

Une foule d'intérêts se rattache à l'exécution de cette ligne internationale. A Lyon, elle est destiné à recevoir toutes les expéditions pour la Suisse, qui lui arriveront par la ligne de Lyon à la Méditerranée et par le Grand-Central, c'est-à-dire tous les produits et voyageurs du bassin de la Méditerranée, du Midi, du centre de la France et principalement les houilles de Saint-Etienne et de Rive-de-Gier.

A Mâcon, elle recevra les provenances de l'ouest et du nord-ouest de la France, c'est-à-dire de Paris, de Nantes et des ports de la Manche, provenances qui lui sont, dès à présent, fournies par le Chemin de Paris à Lyon, et qui, dans un avenir prochain, lui seront probablement amenées en plus grande abondance soit par le Chemin de Nevers à Châlon, soit mieux encore par celui de Nevers à Mâcon.

De Lyon à Bourg, sur 80 kilomètres, elle fait partie de la direction naturelle que parcourt le transit du Rhône au Rhin, et dont la ligne du Jura, récemment concédée à la Compagnie de Paris à Lyon, formera le complément; elle peut ainsi recevoir une portion importante non-seulement du transit de la Méditerranée à Mulhouse, mais encore des provenances du réseau l'Est qui aboutit à Dôle.

A Genève, elle sert de prolongement aux Chemins qui traversent toute la Suisse et se relient, autour de Bâle et du lac de Constance, aux Chemins allemands.

Enfin, à Culoz, elle approche de la ligne que le Gouvernement piémontais se propose de construire jusqu'en Italie.

A l'époque où la concession a été obtenue, on avait espéré que la jonction si naturelle de Culoz à Chambéry serait prochainement autorisée; ce projet qui n'est sans doute que différé mettrait la ville d'Aix à 576 kilomètres de Paris, tandis que par les lignes rivales projetées, qui présentent tant de difficultés, cette distance serait de 616 kilomètres.

Les projets définitifs de tracé sont approuvés ou soumis à l'approbation sur la moitié au moins de la ligne; ils seront terminés sur le reste du parcours, tant en France qu'en Suisse, avant la fin de mai courant, sauf la traversée de Lyon, qui exige le concours d'un grand nombre d'intérêts. Ainsi les 227 kilomètres du projet définitif auront été complétement terminés dans l'espace de dix mois au plus, y compris les chômages à imputer aux rigueurs de la mauvaise saison.

On construit déjà une double voie sur le tronçon commun de Lyon à Ambérieu. Sur le reste du parcours, on ajournera la pose de la deuxième voie; mais partout la Compagnie a l'intention d'exécuter les terrassements et les travaux d'art pour un Chemin à double voie. Les tolérances admises pour les rayons de courbes et les inclinaisons de rampes ne seront elles-mêmes mises à profit que dans les circonstances exceptionnelles, et nulle part elles ne seront poussées jusqu'à leurs dernières limites.

Les dépenses d'exécution ont été évaluées par le Gouvernement, au moment de la concession, à 62,250,000 fr. Dans cette estimation, on a supposé, conformément aux dispositions autorisées par le cahier des charges, que l'on ne poserait provisoirement qu'une seule voie de Lyon à Virieux-le-Grand,

sur 90 kilomètres, et que, sur tout le reste du parcours, les terrains eux-mêmes ne seraient achetés et tous les travaux exécutés que pour un Chemin à simple voie.

La situation des études et celle des soumissions déposées, suivant les prévisons du Conseil d'administration, autorisent déjà à déclarer que les dépenses de complet établissement n'atteindront pas le chiffre indiqué, et cela probablement sans imposer l'obligation de profiter de toutes les tolérances du cahier des charges, surtout de celles qui pourraient un jour devenir onéreuses pour l'exploitation.

Le chiffre de 62,250,000 fr. étant admis comme un maximum de dépense, il est facile d'établir dès à présent la situation financière de l'entreprise, il existe :

Un capital en actions de.	Fr. 40,000,000
Une subvention en France de.	15,000,000
Une subvention en Suisse de.	2,000,000
Total.	Fr. 57,000,000
Il y aurait donc lieu d'émettre des obligations, au maximum, pour une somme de.	5,250,000
Total égal.	Fr. 62,250,000

Il est utile de rappeler que le cahier des charges reconnaît à la Compagnie la faculté de créer des obligations jusqu'à concurrence de 25 millions, et que la garantie de 3 pour 0/0 accordée par l'Etat s'applique à un capital de 50 millions en actions ou en obligations, qui ne serait atteint dans aucun cas.

Les relevés statistiques établis tout récemment, avec le plus grand soin, à l'effet de constater la circulation des voyageurs et des marchandises qui doivent affluer sur le Chemin de Lyon à Genève, dénotent un produit brut de 5,398,812 fr., ce qui représente un chiffre de 23,783 fr. par kilomètre; en défalquant 45 pour 0/0 pour frais d'exploitation, on arrive à un produit net, par kilomètre, de 13,081 fr.; soit pour l'ensemble de la ligne 2,969,348 fr., ou en nombre rond 3 millions. Le capital social étant de 45 millions, dont 40 en actions et 5 en obligations, on voit que réserve faite de l'intérêt et de l'amortissement des obligations, les actions peuvent prétendre, au début de l'exploitation, à un revenu annuel d'environ 7 pour 0/0.

Deux marchés à forfait ont été conclus, l'un pour la partie comprise entre la sortie de Lyon et la ville du Bourg, sur une longueur de 75 kilomètres, avec MM. Fox et Henderson, de Londres; l'autre pour l'exécution d'un tunnel de 3,920 mètres de longueur, sous la montagne du Credo, avec MM. Parent Schaken, Brassey et Budicom; d'autres marchés ont aussi été passés pour fournitures diverses de la voie et du matériel roulant.

Il résulte des comptes présentés, qu'au 31 décembre 1853, l'excédant des recettes sur les dépenses était de 15,603,242 fr., et que d'après les ressources et les dépenses engagées pour l'année 1854, il resterait encore disponible, au 31 décembre 1854, une somme de 3,113,314 fr. Ainsi, sans aucun nouvel appel de fonds, la Compagnie serait en mesure de faire face, pour l'année 1854, à tous les engagements et marchés contractés. Cependant le Conseil d'adminstration ne perdant point de vue l'impatience des contrées traversées par cette voie, et les convenances de ses intérêts pour ouvrir le plutôt possible la période de l'exploitation, il serait possible que vers la fin de l'année

il fût opéré un appel de fonds de 50 fr., ce qui procurerait aux titres nominatifs actuels l'avantage d'être convertis en actions au porteur.

Assemblées générales d'Actionnaires qui doivent avoir lieu du 11 au 18 Mai 1854.

14 Mai. — Société anonyme des Hauts-Fourneaux de Maubeuge (Nord), chez M. Edmond Hamoir, 8, rue du Grand-Fossard, à Valenciennes (Nord), à midi.

15 Mai. — Houillères de Long-Pendu, chez M. Ledne, avocat, 74, rue de Provence, à midi.

15 Mai. — Société des Salines de l'Arriége, 15, rue Laffitte, à sept heures du soir.

Assemblée générale du 4 Mai 1854, des Actionnaires du Chemin de Fer d'Anvers a Rotterdam.

Ce Chemin de Fer comprend deux sections : celle sur le territoire belge, d'une longueur de 27 kilomètres; celle sur le territoire néerlandais, comprenant environ 30 kilomètres.

La première section est sur le point d'être complétement achevée ; les bâtiments pour les stations à Anvers, Eeckeren, Cappellen, Calmpthout et Esschen, commencés aussitôt que les terrains ont pu être mis à la disposition de l'entrepreneur, peuvent être considérés aujourd'hui comme achevés, ainsi que trente-quatre maisonnettes et loges de gardes le long de la voie.

La plus grande activité a été également imprimée aux travaux sur cette section. Les terrassements sont achevés depuis la frontière jusqu'à Oudenbosch, sur une longueur de 17 kilomètres, et sur la section de Breda, depuis Roosendaal jusqu'à proximité d'Ellen, à deux lieues de Breda, sur une longueur de 14 kilomètres environ. Les travaux d'art, les bâtiments de station, maisonnettes et loges de gardes sur ces deux sections, sont terminés; les rails sont posés jusqu'à Roosendaal ; vers le 15 mai on atteindra la chaussée d'Oudenbosch. Les plans du bassin au Roodevaart ont été approuvés par le gouvernement le 7 mars dernier ; les travaux vont être commencés sous peu.

La Compagnie est en possession de la presque totalité du matériel roulant.

La ligne d'Anvers à Rotterdam présente la première expérience, en Belgique, du système des éclisses; ce système doit donner une grande régularité et une forte rigidité aux rails et produira une grande économie dans les frais d'entretien du matériel.

La section d'Anvers à Roosendaal aurait été mise en exploitation le 1er mai si les questions de douanes, que l'ouverture de cette ligne internationale soulève, avaient pu être réglées en temps utile entre la Compagnie et les gouvernements intéressés. Le retard qui en est résulté permettra l'ouverture simultanée de la ligne jusqu'à Etten à deux lieues de Breda, pour le 1er juin au plus tard.

Avant la fin de l'exercice, l'ensemble de la concession pourra être mis en exploitation.

La construction de toute la ligne et des divers travaux qu'elle comporte est pleinement garantie par le capital social qui ne sera pas dépassé.

Assemblée générale des Actionnaires des Mines de la Grand'Combe, qui a eu lieu a Nimes, le 26 Mars 1854.

La liquidation de l'ancienne Compagnie est à peu près terminée, toutefois il restera pour la compléter à distribuer aux actionnaires de l'ancienne Compagnie, les obligations que la Compagnie de la Méditerranée doit successivement délivrer, d'année en année, en représentation des cinq échéances de 50,000 fr. de rentes, stipulées par la convention du 19 juin 1852. La première de ces échéances, exigible au 1er juillet 1854, est aujourd'hui assurée, et tout annonce que les quatre autres se réaliseront avec la même régularité. Déjà nous avons donné, dans notre numéro du 27 avril 1854, page 271, le tableau officiel des 3,200 bons de liquidation sortis au tirage qui a eu lieu dans la

présente assemblée, et qui doivent être échangés au 1er juillet prochain ; un tirage analogue aura lieu chaque année jusqu'à ce que l'échange soit complet.

Le projet des statuts de la Société anonyme, après avoir été approuvé par le Conseil des Mines, est en ce moment soumis à l'examen des bureaux de la Direction du commerce ; l'instruction se poursuit et le Conseil d'administration de la Compagnie ne néglige rien pour l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires à la transformation de la Société.

Les charbons extraits en 1853, s'élèvent à.	269,060	tonnes.
Ils s'élevaient en 1852 à.	236,028	—
— en 1851 à.	229,208	—

C'est donc une augmentation continue qui, pour cette année, n'est pas moindre de 33,000 tonnes. Elle eût été beaucoup plus considérable encore, si l'extraction et les transports avaient pu suivre la progression de la consommation ; mais, d'une part, les ouvriers ont manqué à notre bassin houiller comme à tous les autres, et, de l'autre, le matériel du Chemin de Fer n'a pu s'accroître avec une rapidité suffisante. Ce dernier obstacle sera sous peu entièrement écarté ; la Compagnie fait tous ses efforts pour augmenter les moyens d'extraction, et elle pense atteindre, en 1854, le chiffre de 300,000 tonnes.

Le bénéfice net réalisé pendant l'année 1853, tant sur l'exploitation des Mines que sur le commerce des houilles et sur la fabrication du coke, s'élève à.	Fr.	845,452	58
Celui du deuxième semestre 1852 était de.		237,197	37
Ensemble.	Fr.	1,082,649	95
Aux termes de l'article 17 de la Société, 5 pour 0/0 de cette somme doivent être portés définitivement à la réserve, soit. . . .		54,132	45
Il reste.	Fr.	1,028,517	50
Dont, à déduire, pour le dividende n° 1, payé conformément à la décision de la dernière assemblée générale.		240,000	»
Il reste disponible.	Fr.	788,517	50

C'est jusqu'ici avec des bénéfices réalisés que la Compagnie a pu faire face aux dépenses qu'ont entraînées l'exécution des travaux et l'augmentation du matériel. Il en sera nécessairement ainsi jusqu'au moment où la transformation de la Société actuelle en Société anonyme permettra de réaliser des ressources spéciales applicables aux dépenses extraordinaires. A la veille de cette amélioration, l'administration désire laisser aux administrateurs futurs le soin de pourvoir à la réalisation des ressources définitives destinées à couvrir les dépenses et à constituer le fonds de roulement nécessaire à la marche de la Société.

Il en résulte que la distribution des bénéfices acquis ne saurait être immédiate. D'un autre côté, il serait fâcheux de l'ajourner à une époque indéterminée.

Pour parer autant que possible aux difficultés de cette situation, le dividende de l'exercice 1853 a été fixé à 25 fr. au lieu de 33 fr. environ qui sont réellement acquis.

Ces 25 fr. seront payés : 12 fr. 50 c. le 30 juin prochain ;
12 fr. 50 c. le 31 décembre prochain.

Ce dividende représente une somme de.	Fr.	600,000	»
Qui, déduite du chiffre de.		788,517	50
Laissera disponible une somme de.	Fr.	188,517	50

qui restera en réserve pour être distribuée plus tard aux actionnaires, lorsque l'organisation du service financier de la Compagnie le permettra.

En résumé, la situation qui résulte de ce compte-rendu, réalise déjà les espérances annoncées dans les assemblées précédentes ; la production s'est accrue de 33,000 tonnes en 1853 ; elle s'accroît chaque jour. Malgré les sacrifices que la Compagnie s'est imposés pour venir en aide à ses ouvriers, les bénéfices de l'exercice sont satisfaisants et tout annonce une amélioration pour l'exercice courant ; enfin, il a été possible de faire face à toutes les dépenses sans recourir au crédit, et un dividende de 25 fr. va être distribué dans le cours de cet exercice, en attendant le moment où le surplus des bénéfices réalisés deviendra disponible.

Société Bretonne de Colonisation en Algérie.

En exposant nos sympathies en faveur du succès de la Société génèvoise pour la colonisation des environs de Sétif (Algérie), nous exprimions le désir de voir la France entrer dans la même voie (1); notre appel a été entendu, la réalisation de notre vœu commence en Bretagne, où s'organise une Société de colonisation pour l'Algérie. Tout en laissant l'honneur de l'initiative à la Suisse, nos compatriotes ne seront point de simples imitateurs; la végétation spontanée de l'Algérie, si facilement exploitable pour les troupeaux, offre l'avantage considérable de donner, dès le début d'un établissement, des bénéfices importans; les nouveaux fondateurs posent en conséquence, à côté du système de labourage exclusif adopté par la Suisse, le système mixte de labourage restreint et de pâturage étendu. Les Suisses sont seulement laboureurs dans le Sétif; les Bretons seront laboureurs et pasteurs en Algérie, et surtout pasteurs dès le début.

Cette Société se forme au capital de 2,000,000 de francs, divisé en 20,000 actions nominatives de 100 fr. chacune; l'émission d'une première série, réservée au département des Côtes-du-Nord et à la Bretagne, et payable en trois termes, savoir : 25 fr. en souscrivant; 50 fr. le 1er octobre 1854; 25 fr. le 1er avril 1855; les fonds encaissés par la gérance sont versés chez M. Latimier du Clésieux, receveur général des finances à Saint-Brieuc.

La Société est en commandite, sous la raison sociale : A. et F. Bourel-Roncière; les bureaux de l'administration sont provisoirement rue Saint-Guillaume, 60, à Saint-Brieuc.

Pour donner une idée vraie du sérieux de cette Société, nous croyons ne pas pouvoir mieux faire que de donner la liste des premiers actionnaires fondateurs, ce sont :

Mgr Le Mée, évêque de St-Brieuc et Tréguier.
M. le Baron Thieullen, Commandeur de la Légion-d'Honneur, Sénateur, ancien Préfet des Côtes-du-Nord.
M. de Cuverville, Député au Corps-Législatif.
M. le Vicomte de Latour, Député au Corps-Législatif.
M. Le Conte, Chevalier de la Légion-d'Honneur, Député au Corps-Législatif.
M. L. Le Gorrec, Député au Corps-Législatif.
M. le Comte N. de Champagny, Député au Corps-Législatif.
M. Latimier du Clésieux, Officier de la Légion-d'Honneur, Receveur général des Côtes-du-Nord.
M. Boullé, Chevalier de la Légion-d'Honneur, Maire de St-Brieuc, Président de la Chambre de Commerce.
M. Frédéric Rouxel, Président du Tribunal de Commerce.
M. Le Calvez, Chevalier de la Légion-d'Honneur, Maire de Guingamp, Conseiller général.
M. le Marquis de Saint-Pierre, Président du Comice agricole de Lanvollon.
M. le Comte de Kergariou, Président du Comice agricole de Plouagat.
M. Armez, ancien Député, Président du Comice agricole de Paimpol.
M. Lucas, Président du Comice agricole de Pontrieux.
M. C. de Courson, Officier de la Légion-d'Honneur, Président du Comice agricole de Plouha.
M. Rioust de L'Argentaie, Membre du Conseil général, ancien Représentant.
M. Denis, Armateur, ancien Représentant.
M. Allenou, Armateur à Paimpol, Juge au Tribunal de Commerce.
M. S. Duval, Armateur à Paimpol, Conseiller général.
M. Rochard, Avocat à St-Brieuc, Membre du Conseil municipal.
M. Piedvache du Bosq, Négociant à Saint-Brieuc, Membre du Conseil municipal.
M. L. Prud'homme, ancien Juge au Tribunal de Commerce.
M. Blanchard, Médecin.

(1) Voir notre Numéro du 10 novembre 1853, page 717.

Conseil de Surveillance.

Président : M. Boullé, Chevalier de la Légion-d'Honneur, Maire de St-Brieuc, Président de la Chambre de Commerce.

Secrétaire : M. Rochard, Avocat à St-Brieuc.

M. Frédéric Rouxel, Président du Tribunal de Commerce.

M. Le Calvez, Chevalier de la Légion-d'Honneur, Maire de Guingamp, Conseiller général.

M. l'Abbé Limon, Chanoine, Secrétaire de l'Evêché.

M. Lucas, Conseiller d'arrondissement, Président du Comice de Pontrieux.

M. Duval, Armateur, Conseiller général.

M. Allenou, Armateur, Juge au Tribunal de Commerce.

M. Piedvache du Bosq, Négociant.

M. L. Prud'homme, ancien Juge au Tribunal de Commerce.

But industriel de la Société. — Peuplement et mise en valeur, par 500 familles de cultivateurs Bretons, d'une concession territoriale de 20,000 hectares en Algérie.

Opérations. — Construction et peuplement de cinq villages et de groupes de métairies. Dans le cas où un village bâti serait compris dans la concession, quatre villages seulement seraient édifiés aux frais de la Société.

Les terres et les maisons seront concédées aux colons *à des conditions qui leur faciliteront l'acquisition de la propriété par le travail, tout en assurant aux actionnaires fondateurs une part dans les profits de la colonisation.*

A cet effet, les émigrants dirigés par les soins de la Société sur le territoire concédé y seront, à leur arrivée, pourvus de tous les moyens d'établissement, de travail et d'alimentation.

Les colons seront établis dans des concessions organisées en exploitations agricoles; ils en jouiront d'abord et temporairement à titre de *métayage.*

Les revenus du métayage, soit la moitié des produits de la culture, versés à la Société, sont appliqués comme suit :

1° Au payement des intérêts du capital employé à la construction des métairies et à l'installation des colons;

2° Au remboursement à la Société des avances de toutes sortes faites aux colons.

Après ce remboursement, les colons seront constitués propriétaires de leurs concessions aux charges ci-après: 1° moyennant une rente foncière remboursable au denier vingt. Cette rente sera calculée sur les produits du métayage; le minimum sera de 5 fr ; dans les meilleures conditions de réussite, le maximum sera de 25 fr. par hectare; 2° à la condition de ne pouvoir, pendant la durée de la Société, vendre ou louer les terres à des colons qui n'auraient pas été agréés par la gérance, ni les abandonner.

Des troupeaux seront placés chez les métayers à titre de *cheptel simple,* ou partage de produits. Le revenu du cheptel, s'il y a lieu, apportera, au début de l'établissement, le complément des intérêts du capital social employé. Il constituera, plus tard, partie des bénéfices de la Société.

Le cheptel durera dix ans. A la fin du bail, les bestiaux seront vendus au profit de la Société. Si le colon en devient acquéreur, des facilités lui seront accordées pour le payement.

Pendant la durée du métayage et du cheptel, la Société conservera tous les droits du propriétaire et pourra évincer légalement les métayers pour cause de désordre ou d'inconduite.

Pendant le même temps, les colons devront fournir à la gérance un nombre de journées de prestation, qui sera déterminé. Ces prestations seront appliquées uniquement à suppléer, dans le travail des exploitations, aux bras des métayers empêchés.

La Société traitera aux meilleures conditions de la vente à divers des terres et emplacements pour constructions et pour usines.

Garantie du capital social. — Pour garantie des avances, de la rente et des troupeaux, la Société aura privilége sur la terre, les maisons et le mobilier.

Avantages de l'entreprise. — 1° Payement des intérêts à 5 pour 0/0 sur les produits du métayage et du cheptel;

2° Bénéfices sur le cheptel après ce payement;

3° Remboursement par le métayage des avances faites pour l'établissement des colons;

4° Arrentement des terres aux colons libérés de ces avances. Application de la rente ou du capital remboursé en fonds de réserve ou en dividendes;

5° Ventes de terres à divers.

Sans aucun doute les cultures industrielles, principalement celles du coton, autorisent les plus brillantes espérances. Mais que l'on s'arrête seulement à l'ensemble d'opérations qui vient d'être exposé, et l'on pourra évaluer au moins à trois capitaux pour un les chances de bénéfices, indépendamment du service d'un intérêt régulier de 5 pour 0/0. Est-il beaucoup d'entreprises qui présentent une semblable perspective, en offrant moins de risques ?

Les plus mauvaises éventualités sont dans la nostalgie et dans les périls de l'acclimatation. La première sera combattue par l'agglomération de familles qui, émigrées du même pays, emporteront pour ainsi dire avec elles leur clocher. Quant à l'acclimatation, dont on a singulièrement exagéré les dangers, alors surtout qu'il s'agit de populations endurcies aux rudes travaux des champs, les devoirs de l'humanité, garantis par la sollicitude du Gouvernement seront d'accord avec les intérêts de la spéculation dans le but de recourir à toutes les précautions que recommande l'expérience.

But national. — Peupler l'Algérie de cultivateurs d'élite choisis dans nos campagnes, c'est y porter toutes les traditions de notre nationalité; c'est rendre cette terre à jamais française Former avec des familles bretonnes, si fermes dans la Foi, l'avant-garde des émigrations françaises en Algérie, c'est consolider la possession de notre belle conquête. La France possède à ses portes l'ancien grenier de Rome. Y développer le travail agricole sur une large échelle, l'étendre aux cultures industrielles que comportent le sol et le climat, c'est prévenir le retour de cruels mécomptes dans les approvisionnements de première nécessité, c'est affranchir le pays d'un lourd tribut payé à l'étranger; c'est agrandir la puissance et la richesse de l'Empire : à cette œuvre nationale sont conviés ceux qui veulent avant tout la gloire et la prospérité de la France!

Jacques Bresson.

ANNONCES du Cours Général.

EXPLOITATION GÉNÉRALE DES SCHISTES BITUMINEUX.

MM. les actionnaires de l'Exploitation générale des Schistes bitumineux, sous la raison sociale de l'Isle de Sales et Comp., sont convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire le lundi 29 mai présent mois, à midi précis, au siége de la Société, nouvellement transféré de la rue Montorgueil, 71, à la rue de Rivoli (ancienne), 46, à l'angle de la rue Castiglione, à Paris, pour y délibérer conformément à l'acte de Société, sur les propositions qui émaneront du gérant ou du Conseil de surveillance.

Les titres devront être déposés trois jours au moins avant la réunion, à la caisse de la Société, contre récépissé qui servira de carte d'entrée.

CHEMIN DE FER CENTRAL SUISSE. 2e *versement de 50 fr.* — Le Conseil d'administration a l'honneur de rappeler à MM. les actionnaires que le versement de 50 fr. appelé primitivement, moitié au 15 mars et moitié au 15 mai, doit être parfait, au plus tard, à cette dernière date.

Aux termes des statuts, les actionnaires retardataires auront à payer les intérêts à raison de 5 pour 100 l'an; les numéros de leurs actions seront publiés à deux reprises; la première immédiatement après le 15 mai, et la seconde vingt jours après la première; si ensuite, après un nouveau délai de quarante jours, le versement n'a pas été effectué, ces actions seront annulées et la somme déjà versée restera acquise à la Compagnie.

Par décision de l'assemblée générale du 27 avril dernier, les actionnaires qui auront fait, dans les délais ci-dessus relatés, le versement de 50 fr., auront la faculté, moyennant deux payements ultérieurs de 25 fr, chacun, au 15 novembre 1854 et au 15 février 1855, de libérer leurs actions à 200 fr., par l'échange de cinq actions libérées de 200 fr., contre deux actions libérées de 500 fr.

Les deux versements au 15 novembre et au 15 février pourront être escomptés dès à présent à raison de 4 pour 100 l'an.

Les actionnaires qui préféreront conserver leurs titres actuels et continuer leurs versements au fur et à mesure d'appel jusqu'à 500 fr. par action, n'auront à verser en 1854 que les 50 fr. appelés au 15 mai, et il leur est donné l'assurance que les appels ultérieurs ne dépasseront jamais le chiffre de 50 fr. à la fois ni 100 fr. dans l'espace de six mois.

Ceux qui désireront se libérer dès à présent en versant jusqu'au complément de 500 fr. par action, jouiront de l'intérêt à 4 pour 100 depuis le jour de leur payement.

Les versements sont reçus dès ce jour à Paris à la caisse de MM. Ad. Marcuard et Compagnie, banquiers, rue Bergère, 18, et à Bâle, au siége de la Compagnie.

SOCIÉTÉ FERMIÈRE DE LA FONDERIE DE CARONTE ET DES MINES DE LA MÉDITERRANÉE. — Le directeur gérant a l'honneur d'informer MM. les porteurs d'actions en retard d'opérer le troisième versement, et qui n'ont pas usé de la faculté qui leur avait été accordée jusqu'au 25 mars dernier, qu'en exécution de l'art. 17 des statuts, leurs actions seront vendues, à leurs risques et périls et sur duplicata, à la Bourse, à partir du 12 mai courant et jours suivants.

SOCIÉTÉ DES EAUX D'AUTEUIL. MM. les actionnaires de la Société des Eaux d'Auteuil, Neuilly et communes environnantes, sont prévenus que l'assemblée générale ordinaire annuelle qui devait avoir lieu le 29 avril dernier, n'ayant pu être constituée, faute d'un nombre suffisant de votants, une nouvelle réunion est fixée au lundi 15 mai courant, à une heure précise, rue Taranne, 12.

Le directeur-gérant,
F. Garnier.

SOCIÉTÉ DES NU-PROPRIÉTAIRES, COMPAGNIE D'OPÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LA VIE, rue Louis-le-Grand, 35.

Acquisition des Usufruits de rentes sur l'Etat, d'Actions de Banque et de Créances hypothécaires.

Acquisition des Nu-Propriétés au comptant, à rentes viagères et à participation dans les bénéfices d'extinction.

Prêts et Réméré sur les Nu-Propriétés.

PONTS VERGNIAIS. MM. les actionnaires de la Compagnie française des Ponts Vergniais sont prévenus que le deuxième versement de 100 fr. par action, sous déduction de 2 fr. 50 c. pour intérêts échus, devra être effectué, au siege de la Société, 21, rue Louis-le-Grand, du 1er au 15 mai.

L'appel de ce deuxième versement, exigible depuis septembre dernier, aux termes des statuts, a été différé jusqu'à présent, les travaux de la Compagnie, pendant l'hiver, n'en ayant pas nécessité l'emploi.

VENTE ou ÉCHANGE d'une Action BOUDON ET Cie, Société des Filatures de soie réunies de Mulhouse et d'Auteuil.

S'adresser à M. J.-J. Bouchet, rue Saint-Maur-Popincourt, 77, de dix heures à midi.

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA NOUVELLE MONTAGNE.

Dans la dernière assemblée générale tenue à Engis, le 24 avril dernier, il a été décidé que le dividende pour l'exercice 1853, serait de 100 fr. par action.

Cette somme, conformément aux statuts de la Société, est payable :

50 fr. le 30 juin 1854, à titre de premier dividende sur la présentation du coupon n° 2, qui, frappé d'une estampille indiquant ce payement, sera remis aux porteurs pour toucher.

50 fr. le 31 décembre même année, comme second dividende.

Le tirage au sort des 66 Obligations à rembourser le 1er juillet prochain, a donné les numéros suivants :

66	163	314	492	554	736
88	188	356	500	564	738
91	196	367	509	582	745
98	200	405	520	585	750
101	243	425	525	608	762
109	251	428	526	616	763
124	252	437	527	651	772
128	253	440	533	671	779
131	290	446	539	686	785
156	301	466	540	698	787
158	308	469	544	727	796

Les payements des dividendes ainsi que des Obligations sorties, se feront aux époques indiquées ci-dessus, savoir :

A Verviers, au siége de la Société.

A Liége, chez MM. Nagelmackers et Cerfontaine, banquiers.

A Paris, chez M. Rougemont de Lowenberg, banquier.

A Londres, chez MM. C. Devaux et Comp., banquiers.

Verviers, le 5 mai 1854.

Le directeur de la Société,

VICTOR SIMON.

CHEMINS DE FER DU MIDI ET CANAL LATÉRAL A LA GARONNE. — MM. les actionnaires de la Compagnie sont prévenus que l'assemblée générale ordinaire, qui avait été convoquée pour le 27 avril dernier, n'ayant pu être régulièrement constituée, par suite de l'insuffisance des dépôts d'actions, est, aux termes de l'article 32 des statuts, *renvoyée au mardi* 30 *mai courant.* La réunion aura lieu à trois heures de l'après-midi, salle Herz, 48, rue de la Victoire, à Paris. Cette seconde assemblée sera valable quel que soit le nombre des actionnaires présents et des actions représentées.

L'assemblée générale se compose de tous les titulaires ou porteurs de quarante actions.

Pour avoir droit d'assister à l'assemblée générale, MM. les actionnaires doivent faire le dépôt de leurs titres quinze jours avant l'époque fixée pour la réunion de cette assemblée, c'est-à-dire avant le 16 de ce mois.

Ces dépôts seront reçus de dix heures du matin à deux heures :

A Paris, dans les bureaux de la Société générale de Crédit mobilier, 15, place Vendôme ;

A Bordeaux, dans les bureaux de l'administration, 33, allées de Tourny.

Il sera remis à chaque dépositaire d'actions une carte d'admission. Cette carte est nominative et personnelle.

Les certificats de dépôt de la Société générale de Crédit mobilier donneront droit également à la délivrance des cartes d'admission, pourvu que remise en ait été faite, comme pour les actions, quinze jours avant l'époque fixée pour l'assemblée.

Par ordre du Conseil d'administration :

Le secrétaire de la Compagnie,

G. POUJARD'HIEU.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE L'EST.

Le Conseil d'administration a l'honneur d'informer MM. les porteurs des Obligations suivantes de la Compagnie de Paris à Strasbourg et de la Compagnie de Montereau, sorties au tirage qui vient d'avoir lieu le 4 mai courant, qu'elles seront remboursées au siége de la Société, rue et place de Strasbourg, de onze heures à trois heures, savoir :

Pour les Obligations de la Compagnie de Paris à Strasbourg, à partir du 1er juin prochain.

Pour celles de la Compagnie de Montereau, à partir du 1er juillet prochain.

Numéros sortis des **60,000** *Obligations du Chemin de Fer de Paris à Strasbourg.*

PREMIÈRE ÉMISSION.

395	16908	22090	25897	30977	40379	45618	53770
1715	16968	22754	27026	33324	40921	46712	55310
5102	16996	22809	27884	33608	42404	46770	56367
5479	17418	23117	28248	33878	43127	48381	56784
6957	17500	23391	28457	36355	44173	48820	56896
10589	20685	23958	29712	36544	44915	49335	58507
16762	21085	25588	30869	39892	44916	51128	59474

Numéros sortis des **16,000** *Obligations du Chemin de Fer de Paris à Strasbourg.*

DEUXIÈME ÉMISSION.

Remboursement des Actions de la Compagnie de Blesmes à Gray.

60816	63228	67808	68769	71718
61939	66846	68388	69070	73594
63050	66867	68544	70545	74962

Numéros sortis des Obligations du Chemin de Fer de Montereau.

CRÉATION DE 1852.

802	1293	1835	2410
900	1315	2160	3138

On trouve dans ce Journal, au fur et à mesure qu'ils ont lieu, les Tirages Officiels des Actions et Obligations des Chemins de Fer, du Crédit foncier de France, des Compagnies diverses, de l'Emprunt Anglo-Autrichien 5 pour 0/0, de l'Emprunt de Piémont, etc., etc.

RECETTES DES CHEMINS DE FER.

DÉSIGNATIONS.	DATES.	VOYAGEURS.	MARCHANDISES.	DERNIÈRE SEMAINE de 1854.	DERNIÈRE SEMAINE de 1853.	RECETTES TOTALES de 1854.	RECETTES TOTALES de 1853.
Nord	23 au 29 avril.	306 930	400.573	707.503	596.898	11,598,558	9,848,434
Rouen	30 avr. au 6 mai.	86,700	91,999	178,700	190 645	»	»
Havre	30 avr. au 6 mai.	31,407	45,694	77,101	76,951	»	»
Orléans avec ses prolongements	23 au 29 avril.	323.505	456 875	780 380	609,563	12,624,156	9,779.789
Est (ancien)	23 au 29 avril.	226.979	313 732	540.711	475,519	8,591,165	6,587,317
— Dº — Sect. nouv.	23 au 29 avril.	12,379	24,109	36.488	»	549,490	»
Bâle	17 au 23 avril.	35.863	30,277	66.141	51,945	952,926	790,942
Lyon	23 au 29 avril.	210.598	167.955	378.554	386.546	5.765 822	5,3[illegible]3.[illegible]19
Lyon à la Méditerrau.	23 au 22 avril.	82,032	109.748	191,781	155.478	3,138,763	2,448 869
Ouest	24 au 30 avril.	92,654	36,008	128,662	104.588	1,964,184	1,606,591

Paris.—Typ. PENAUD frères, 10, Faub.-Montmartre.

Nº 20.] JEUDI 18 MAI 1854 (à midi). [21me Année.

COURS GÉNÉRAL DES ACTIONS
des Entreprises Industrielles et Commerciales

ORGANE DES INTÉRÊTS DES CAPITALISTES, DES CHEMINS DE FER DES MINES, USINES, ASSURANCES, BANQUES FONCIÈRES, ETC.

Fondé et publié par Jacques Bresson.

Bureaux, Administration et Rédaction, nº 31, place de la Bourse, à Paris.

Ce Cours-Gazette des Chemins de Fer et de l'Industrie paraît tous les Jeudis. — Prix d'Abonnent pour un an : 7 f. pour Paris ; 8 f. pour les Dépents. ; 10 f. pour l'Etranger.

Les Abonnements doivent toujours dater du 1er du mois ; on ne reçoit pas d'Abonnement pour moins d'un an.

A LONDRES, s'adresser chez ALEXANDRE DELIZY, 1, Norfolk Street, Strand.

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Banques et Comptoirs.						
113,350	Banque de France	1000	tout	154	janv.-juill.	...	2810
2,100	Banque de l'Algérie	500	tout	30 65	mai.-nov.	...	520
40,000	Comptoir national	500	tout	31 25	janv.-juill.	...	520
50,000	Crédit foncier de France	500	250	17 50		...	475
100,000	— Dito. — Obligations	1000	200	3 %		...	940
	— Dito —	500	300			...	430
	— Dito — 1/10e d'Obligation	100	tout			...	102 50
120,000	Société générale du Crédit mobilier	500	tout	40 25	janv.-juill.	...	607 50
30,830	Société Générale de Bruxelles	1058	tout	109 90			1600
	Banque de Darmstadt	537 50	215			451 25	
	Sous-Comptoirs.						
40,000	Des Chemins de fer	100	tout	4 ½	semestriel.		
3,382	Des Bâtiments	100	tout	6 %	avril.-octob.	...	88
	Caisses particulières.						
2,000	Bouron et Comp.	500	tout			...	540
	Béchet, Dethomas et Comp.	500	tout	63		...	400
	Cusin, Legendre et Comp.	1000	tout				
	Lehideux et Comp.	1000	tout				
12,000	Caisse Lécuyer et Comp	500		48 65			600
1,000	Nu-Propriétaires	5000	tout		juin.-déc.	...	6550
	Parisienne (Société immobilière)	500	125	6% etd.	févr.-août.	...	en émission.
	— Dito — — dito —	100	25	6% etd.	févr.-août.	...	en émission.
	Comptoir Bonnard	100	25			...	102 50
	Assurances (incendie).						
2,000	Nationale	5000	1/5	600	janv.-avril.	...	125 % b. ex-d.
400	Générale	5000				...	33.000
2,000	Union	5000	1/5	200		...	57 % b.
4,000	Phénix	1000	tout	170	avril.-octob.	...	2900
1,000	Soleil (nominatif)	6000	1/6			...	90 % b.
	— Dito. — (au porteur)	1000	tout			...	90 % b.
2,000	France	5000	1/5	125		...	30 % b.
1,000	Urbaine	5000	1/5	150	avril.	...	72 % b.
2,000	Providence	2500	1/5	70	avril.	...	22 % b.
4,000	Le Globe	500	100			...	pair.
3,000	Paternelle	1000	250	10		...	pair.
2,000	Nord (à Lille)	1000	200	20	avril.	...	9 % b.
	Assurances (maritimes).						
400	Générale	12,500				...	32 % b. ex-d.
1,200	Lloyd Français	5000	1/5	161		...	9 % b. ex-d.
300	Sécurité	5000	1/5	266 66	févr.-juill.	...	29 % b.
200	Océan	5000	1/5	125	janv.-juill.	...	25 % b.
600	Chambre d'Assurances	5000	1/5			...	22 % b.
400	Mélusine	5000	1/5	132		...	10 % b.
200	Sauvegarde	5000	1/5	275	janv.-juill.	...	6 % b.
940	Union des Ports (nominatif)	5000	750	104		...	8 % b. ex-d.
	— Dito. — (au porteur)						

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTERÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Assurances (vie).						
3,000	Nationale	5000	1/5			. . .	9 % b.
400	Générale	7500				. . .	65 % b.
2,400	Union	5000	1/5			. . .	7 % b.
	Phénix	5000				. . .	2 ½ % p. ex-d.
8,000	Caisse paternelle	500	100	5		. . .	pair.
	Ponts.						
	Annuités Vieux-Ponts					1050	
	— Dito. — Nouveaux-Ponts					231 25	
	— Dito. — du Carrousel						
	— Dito. — de la Réforme					590	
3,000	Ponts réunis (anciens)	1000	tout	5 ½	mai.-nov.	1050	
	Canaux.						
	Languedoc et du Midi						
	Aire à la Bassée	5000	tout	580		. . .	7500
3,036	Arles à Bouc	1000	tout				
	Beaucaire	5000	tout				
17,466	Bourgogne	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	965
39,214	Quatre canaux	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	1100
	Scarpe inférieure	1000	tout			. . .	1500
6,000	Sambre canalisée	500	tout	105		. . .	1500
	Jonction de la Sambre à l'Oise	1000	tout	55		. . .	775
12,994	Trois canaux	1000	tout	50	avril.-octob.		
1,500	Eaux d'Auteuil et de Neuilly	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	900
	Canalisation de l'Ebre	400	200			425	
	Chemins de fer.						
54,000	Saint-Germain (Titres nouveaux)	1/54000	tout	32 50	avril.-juill.	. . .	712 50
300,000	Orléans	500	tout	62 50	avril.-octob.	. . .	1097 50
72,000	Paris à Rouen	500	tout	60	août.-févr.	. . .	905
40,000	Rouen au Havre	500	tout	30		. . .	462 50
84,000	Strasbourg à Bâle	350	libéré.	14	avril.	. . .	en liquid. 382 50
400,000	Nord	400	tout	41 50	janv.-juill.	. . .	805
250,000	Est (Paris à Strasbourg), anciens	500	tout	50 30	mai.-nov.	. . .	740
250,000	— Dito — nouveaux	500	100			. . .	582 50
240,000	Paris à Lyon	500	250	37 50	janv.-juill.	. . .	900
90,000	Lyon à la Méditerranée	500	300	16	avril.-octob.	. . .	767 50
134,000	Midi	500	250	4 %		. . .	560
70,000	Ouest	500	250	21		. . .	620
60,000	Caen à Cherbourg	500	250	5 %	janv.-juill.	. . .	480
33,200	Dijon à Besançon	500	350	5 %	janv.-juill.	. . .	en liquid. 605
180,000	Grand Central de France	500	250		avril.-octob.	. . .	482 50
20,000	Versailles (rive gauche)	500	tout	15	janv.-juill.	. . .	300
36,000	Dieppe et Fécamp	500	425	11	avril.	. . .	275
36,000	Béziers à Graissaissac	500	200	4 %			
10,000	Bordeaux à la Teste	500	tout	néant.		. . .	220
3,300	Provins aux Ormes	500					
6,000	Paris à Sceaux	500	tout	néant.		. . .	150
	Saint-Etienne à Lyon	5000	tout	637			
	— Dito — industrielle			2406			
12,000	Andrézieux à Roanne	1/12000	tout	néant.			
80,000	Lyon à Genève	500	200			. . .	460
	Mulhouse à Thann						
9,400	Anvers à Gand	500	tout	27 50	mars.		
	Anvers à Rotterdam	250		5 %			
	Charleroi à Erquelinnes	500					
11,333	Naples à Nocera	1000	tout	25 70	févr.-août.	. . .	320
40,000	Centre de l'Italie	1000	100	5 %	avril.-octob.	. . .	500
	Ouest Suisse						
72,000	Central Suisse	500	150	4 %		. . .	430
	Sarde, Victor-Emmanuel	500	100			. . .	450

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTERÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Messageries et Voitures.						
	Messageries impériales	10000				40,000	
	Services marit. des Messageries Impér.	5000	tout			...	9500
	Messageries Caillard et Comp.	1000				...	600
	Voitures du Chemin de Fer.	500	250	20	février.		
4,652	Compagnie gen. des voitures de place.	500	tout	54		...	590
	Desirees.	500	tout			...	510
	Favorites.	800	tout	150	janv.-juill.	...	1800
	Hirondelles.	1000					
1,200	Luteciennes.	500	tout	57	trimestriel.	...	590
	Omnibus.	1000				...	1900
	Orléanaises.	1000	tout	40	trimestriel.	...	730
725	Sylphides.	500				...	510
	Tricycles.	800				...	500
	Gondoles Parisiennes.	80				160	
	Batignolaises	1000				640	
	Charbonnages.						
	Anzin.	280e					
	Azincourt (Nord).	1500e				...	800
25,000	Blanzy (Saône-et-Loire).	500	tout	5 %		...	550
8,000	Brassac.	1/8000	tout		octobre.	...	335
	Chazotte.					...	510
24,000	Grand'Combe	1/24000			j. 1er jan. 1853	...	425
	La Haute-Loire (ancienne).	500				...	250
72,315	La Loire (Compagnie Generale).	1/72315	tout	34	avril.-octob.	...	490
	Long-Pendu (Saône-et-Loire).	500					
440	Montchanin (Saône-et-Loire).	5000	tout				
	Touches (Des).	500					
1,850	Layon et Loire	1/1850	tout	29	juin.		
12,000	Mayenne et Sarthe.	1/12000	tout			747 50	
30,000	Charbonnages belges.	500	tout			...	320
	Centre du Flenu.	1000	tout			...	16)
	Pont-de-Loup (Sud).	1000	tout	25	avril.	...	225
	Bonnet et Veine, à Mouches (Act. pr.).	1000				...	485
	— Dito. — (non priv.)					...	160
	Asphaltes.						
	Bastennes (Landes).	1000	tout	40	janv.-juill.	400	
	Tuyaux Chameroy.	500					
	Obligations Chameroy.	100					
	Galvanisation du fer	500	tout	50		...	350
	Zinc et Plomb.						
90,000	Vieille-Montagne (10e d'action)	100	tout	40	mai.-nov.	...	472 50
	Corphalie.	1000				...	1050
3,000	Nouvelle-Montagne.	1000	tout	75	annuel.	...	1300
	Stolberg.	750	tout			...	1000
5,000	Eschweiller (Prusse).	750	tout	80		...	650
6,000	San-Fernando (Espagne).	260	tout	6 %	trimestriel.	...	265
50,000	Silesie.	375	tout			...	300
4,800	Westerwald et du Rhin.	375	tout		j. janv. 1854.	...	375
	Cuivre.						
30,000	Mines de Tenez.	100	tout	4 %	janv. mai juil.	92 50	
60,000	Mouzaïas (Algérie).	100	tout	néant.		...	36
	Valdiblora et Rora.	100	25			130	
	Fermière de Caronte.	100	50			102 50	
12,000	Usine de Septèmes (Bouch.-du-Rhône).	250	tout	9 %		...	205 210

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Gaz.						
2,500	Compagnie anglaise.	2500	tout	400	janv.-juill.	. . .	5200 5250
24,000	Compagnie française.	500	tout	75	mars.-sept.	. . .	925
	Compagnie parisienne.	1000	tout	100		1275	
	Société Lacarrière.	2000	tout				
	— Dito.	500	tout	75		. . .	1050
2,400	Belleville.	500	tout	90	juin.-déc.	. . .	1150
	— Dito. — (non libéré).	500					
5,000	De l'Ouest.	500	tout	47 50		. . .	765
800	De l'Est.	500	tout				
6,000	Du Nord.	500	tout	40		. . .	650
500	Boulogne, Sèvres, etc.	1000					
1,000	Versailles.	500	tout	35		. . .	580
	Saint-Germain-en-Laye.						
1,300	Gaz d'Amiens (Comp. Française). . .	500	tout	25		. . .	400
	Cherbourg					. . .	70
	Calais.	1000	tout	20	février.	. . .	312 50
	Wazemmes-lès-Lille.	500	tout	14	septembre.	. . .	160
	Forges, Fonderies.						
	Alais (Gard).	3000				. . .	1750
	Bessège.					. . .	600
28,000	Creusot (Saône-et-Loire).	500	tout			. . .	725
	D'Allevard.						
2,400	Decazeville (Aveyron).	3000	tout	250	juin.-sept.	. . .	4000
	De la Loire et de l'Ardèche.	1/800ᵉ				. . .	4150
	De l'Horme.					. . .	900
	Maubeuge (Nord).	500				. . .	500
	Herserange (Moselle).	500	tout	54 50		. . .	232 50
25,000	Châtillon et Commentry	1000	tout	80	janvier.	. . .	1100
5,000	Forges de la Basse-Indre	500	tout	55	avril.-oct.	. . .	500
	L'espérance (Belgique).	1000				. . .	750
	Monceaux (Belgique).	1000				. . .	1550
	Providence (Belgique)	1000	tout	125		. . .	1040
	Papeteries.						
800	Echarcon.	1000	tout	80	jouiss. janv.	. . .	1000
	Essonne.	1000	tout				
6,000	Manufacture de Papiers d'Alger. . . .	100	tout				
	Journaux, Imprimeries.						
108	Le Droit, journal des Tribunaux . . .	2500	tout	350		. . .	3000
5,000	Imprimerie Dubuisson et Comp. . . .	100	tout			. . .	100
	Filatures.						
40,000	Cohin.	500				. . .	510
	Lin Maberly.	500				. . .	735
	Filature Rouennaise.	500	tout				
	Gamaches.	500	250				
1,400	Société Lainière (Action de capital).	500	tout				
4,200	— Dito. — (Action de jouissance). . .						
	Flax-Coton	50	tout				
	Divers.						
200,000	Docks-Napoléon.	250	125	néant.		. . .	198 25
	Glaces de Saint-Gobain.		tout	1700	janv.-déc.	32,400	
	Glaces de Saint-Quirin.						
	Glaces de Montluçon.	500		30	annuel.	. . .	300
	Glaces d'Oignies.	1000	tout	5 %		. . .	1490
20,000	Glaces d'Aix-la-Chapelle.	375	tout			. . .	375
14,000	Cail (constructeurs).	500	tout	67	mars.-sept.	. .	640
	Etablissement Cavé	250					
	Grilles-mobiles-Fumivores.	1000					
	Moulins de Packham.	1000	tout	5 %	avril.-oct.	1010 1000	
	Télégraphe électrique sous-marin entre la France et l'Angleterre.	25	tout	8 %			
10,000	Acier et Limes de Milourd (Nord). . .	100	50	7 %	juill.-déc.	. . .	22 50
	Palais de l'Industrie, 4 % gar. p. l'Etat.	100	tout	4 %	avril.-oct.		
19,200	Comp. gén. de Vidanges. Richer et Cᵉ.	500	tout		2 fois par an.	. . .	105
3,200	Société Ch. Christolle et Comp. . . .	500	tout	90	4 fois par an.		340
10,000	Sucrerie Herbet et Comp.	500	tout			. . .	915
10,000	Compagnie Impériale de Bateaux . .	500	tout			. . .	525
10,000	L'Union Parisienne (commerce de Charbon de terre).	100	tout	5%etd.	août.	. . .	en émission.

NOMBRE des Obligations.	DESIGNATION DES OBLIGATIONS.	VALEUR nominale.	PRIX d'émission.	SOMME versée par Obligation.	INTÉRÊTS par An.	SOMME des rembourse-ments.	INTÉRÊTS payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Obligations.								
555	St-Germain (anciennes). .	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1175
10,830	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1125	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1025
8,888	Orleans (anciennes). . . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1000
3,333	— Dito. — (nouvelles). . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1000
150,000	— Dito. — de 1852.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	307 50
130,000	— Dito. — de 1854.	500	275	75	3 %	500	janv.-juill.	. . .	310
3,887	Rouen (anciennes).	1000	1000	tout	4 %	1250	janv.-juill.	. . .	890
4,968	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1000	tout	5 %	1250	juin.-déc.	. . .	975
15,000	Havre (anciennes).	1000	1000	tout	5 %	1250	mars.-sept.	. . .	930
5,000	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	800	tout	6 %	1250	janv.-juill.	. . .	1150
2,775	Strasbourg à Bâle (anc.).	1000	1100	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1025
20,000	— Dito. — (nouvelles). . .	500	500	tout	5 %	625	janv.-juill.	. . .	500
150,000	Nord.	500	335	tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	307 50
50,300	Paris à Strasbourg. . . .	500	500	tout	5 %	650	juin.-déc.	. . .	510 515
80,000	Paris à Lyon.	1000	1050	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1005
8,000	Avignon.	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1120
60,000	Méditerranée.	500	535	375	5 %	625	avril.-oct.	. . .	490
	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	306 25
15,036	Ouest.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	960
17,500	— Dito. —	1000	1050	750	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	975
1,819	Versailles (R. D.) (anc.). .	1000		tout	5 %	1000	janv.-juill.	. . .	950
4,598	— Dito — (nouvelles). . .	1000	1250	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1040
7,219	Saint-Etienne à Lyon. . .	1000	1105	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	950
3,300	Montereau.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	990
2,000	Andrez. à Rouan. 1er ord.	500		tout	25	500	avril.-oct.	. . .	400
1,980	— Dito — 2e ordre. . . .	500		tout	néant.	500		. . .	300
	Dijon à Besançon	500		tout	25	625	avril.-oct.		
794	Jonction Sambre à l'Oise	1000	1000	tout	50	1050	janv.-juill.	1030	
	Mines de la Loire.	1000			5 %	1250	fév.-août.	. . .	950
	— Dito — (nouvelles) . . .	1000						. . .	860
	Mines de Blanzy.	1000							
	Lits militaires.	1000			5 %			. . .	980
1,200	Forges de l'Aveyron 1845.	1000	995	tout	4 ½ %	1000	janv.-juill.		
2,400	— Dito — 1848.	500	500	tout	5 ½ %	500	avril.-oct.	. . .	500
	Grand'Combe.							985	
319	Eaux d'Auteuil	1000	1000	tout	6 %	1000		. . .	1000
13,600	Vieille-Montagne	500		tout	5 %			. . .	430
	Rhône et Loire.	500		tout	5 %	625		. . .	460

Chronique Industrielle.

Nous avons annoncé, il y a peu de jours, l'inauguration officielle des tronçons de Chemin de Fer de Valence à Montélimart, et de Montélimart à Avignon ; cette inauguration n'aura précédé que de bien peu la mise en exercice de ces importantes portions du Chemin de Lyon à la Méditerranée. Tout porte à croire que dans les premiers jours de juin on pourra la livrer à la circulation du public et des marchandises, en même temps que celle de Châlon à Lyon. Il ne restera plus dès lors que le tronçon de Valence à Lyon, dont les travaux sont avancés, au point qu'en 1855 il ne restera certainement plus de solution de continuité dans le Chemin de Fer qui doit relier Marseille à Paris et au Havre, ou pour mieux dire la Méditerranée à l'Océan.

On assure que la Compagnie doit passer avec plusieurs entrepreneurs des traités pour l'exécution de l'embranchement d'Aix à Rognac. Les travaux seraient donnés en deux lots principaux ; l'un de Rognac à Roquefavour, l'autre de Roquefavour à Aix. Ce mode simplifierait la surveillance et l'action

de la Compagnie sur les chantiers, puisqu'elle n'aurait affaire qu'avec deux principaux concessionnaires qui répondraient de la bonne exécution des travaux répartis par eux à divers tâcherons.

— La seconde voie sur la section de Poitiers à Angoulême est totalement achevée, il ne reste plus à terminer, sur toute la ligne de Paris à Bordeaux, que le tronçon de Tours à Poitiers, et celui d'Angoulême à Libourne.

— M. Jullien, directeur, et plusieurs employés supérieurs du Chemin de Fer de Lyon, ont fait le trajet de Châlon à Vaize, sur la voie ferrée qui doit être, comme on sait, livrée à la circulation le 30 de ce mois. C'est le second essai de cette nature entrepris depuis le mois de mai, et ces expériences ont paru généralement satisfaire l'administration.

— Des lettres d'Amplepuis (Rhône), à la date du 20 mai, mentionnent qu'on a repris d'une manière sérieuse les études d'un Chemin de Fer de Roanne à Lyon passant par Tarare. Depuis une quinzaine de jours, MM. les ingénieurs parcourent les vallées de Rhins, depuis l'Hôpital jusqu'à Amplepuis, et de Ransonnet, depuis Amplepuis jusqu'au pied de la montagne des Sauvages. Sans qu'il soit possible de prévoir l'époque où les travaux comme n ceront, l'on regarde dès aujourd'hui la question de ce Chemin de Fer comme affirmativement résolue.

— Le projet de Chemin de Fer de l'Ouest, pour la partie comprise entre Laval et la commune de Saint Berthevin, a été définitivement arrêté par le Conseil général des ponts et chaussées, dans la séance du 8 mai 1854. Le tracé proposé est adopté, et le viaduc sur la Mayenne aura neuf arches.

— On assure que les travaux du Chemin de Fer de Rennes à Brest doivent commencer sous peu.

— Une nouvelle adjudication de travaux, sur le Chemin de Fer de l'Ouest, aura lieu à la préfecture d'Ille-et-Vilaine, à Rennes, le 7 juin prochain. Elle a pour but la construction de la partie comprise entre Saint-Didier et Brecé, sur une longueur de 14,703 mètres. Le montant du devis est de 1,110,000 fr.

— Ces jours derniers, une foule nombreuse se pressait aux abords de l'embarcadère de Reims, pour voir arriver une locomotive remorquant un convoi de première classe, dans lequel se trouvaient un délégué du ministre des travaux publics, un inspecteur des ponts et chaussées, les ingénieurs en chef de la Compagnie de l'Est et les ingénieurs ordinaires de l'embranchement, ainsi que les administrateurs de la Compagnie. Ces messieurs venaient recevoir la voie, dont la Compagnie a pris immédiatement possession.

Tous les employés qui seront attachés au service de l'embranchement sont à leur poste depuis jeudi. C'est à partir du 1er juin prochain que commencera

la mise en exploitation. Le service des marchandises commencera quinze jours après l'ouverture pour les voyageurs.

— La Compagnie du Nord, qui exploite le Chemin de Fer de Charleroi à Erquelinnes, vient de confier à deux industriels belges, M. Preud'homme, à Morlanwelz, et à M. Pauwels à Molenbeck-Saint-Jean, la construction du matériel roulant de cette section et d'une partie de la ligne française.

— La Caisse de service de la Boulangerie met en émission, du lundi 22 au samedi 27 mai inclus, une somme de *bons* garantis par la ville de Paris, s'élevant à 1,200,000 fr., savoir :

400,000 fr. à 3, 4 et 5 mois, au taux de 4 pour 0/0;
400,000 fr. de 6 à 11 mois, au taux de 4 1/2 pour 0/0;
400,000 fr. à 12 mois, au taux de 5 pour 0/0.

La Caisse devra délivrer des coupures à partir de 500 fr., à la demande des preneurs, et par multiple de 100 fr.

Assemblée générale du 6 Avril 1854, de la Compagnie du Soleil (*Assurances contre l'Incendie*).

Pour l'exercice qui vient de s'écouler, les opérations se sont plus largement développées que pendant aucune des années précédentes. Ce résultat témoigne de l'activité du personnel, il ne provient pas seulement de la masse des capitaux dont dispose la Compagnie, il ressort aussi du crédit moral qui s'attache à une administration créée depuis vingt-cinq ans, dont les efforts tendent sans cesse à sauvegarder les intérêts des assurés comme les siens propres.

La Compagnie n'admet pas, il est vrai, de concessions sur ses tarifs; mais ses mandataires, habitués à une régularité constante, rédigent les contrats sur des bases nettes et équitables, et ils arriveront ainsi à prévenir les contestations; aussi les sinistres de cette année ont été réglés à la satisfaction des intéressés, et la Compagnie a reçu des plus importants incendiés des témoignages publics de gratitude pour la célérité avec laquelle elle les a indemnisés de leurs pertes.

Il a été voté le payement d'un dividende de 100 fr. par action nominative, en outre de 200 fr. qui ont déjà été payés, ce qui porte à 300 fr. le revenu d'une action pour l'exercice de l'année 1853.

Il a été déclaré que la Compagnie tenait à la disposition de ses assurés, qui y ont droit par leurs polices, la somme de 1,115,204 fr. 40 c. appartenant au fonds de prévoyance, à titre de garantie pendant l'année 1854, pour les sinistres provenant de guerre, émeute, explosion de poudrière et tremblement de terre, risques qui ne sont pas garantis par le fonds social de 6 millions, ni par aucun autre fonds de la Compagnie.

Nous n'entrerons pas davantage dans les détails des comptes présentés par

M. le chevalier Thomas de Colmar, directeur général, nous féliciterons à la fois le chef de ce grand établissement d'assurances et les actionnaires, des résultats progressifs des opérations qui, outre les succès obtenus, laissent encore un vaste champ à une nouvelle progression de bénéfices.

L'assemblée générale a approuvé à l'unanimité les comptes, et elle a voté également à l'unanimité les pouvoirs précédemment donnés à M. le chevalier Thomas de Colmar, pour consentir tels changements aux statuts qu'il jugera convenable, et pour signer tous actes y relatifs.

SOCIÉTÉ MÉTALLURGIQUE DE NIEDERFISCHBACH, VICTOR DE COCK ET Cie.

Exploitation en Prusse. — Siége social : 30, *rue Saint-Marc, à Paris.*

La première assemblée générale de cette Société a eu lieu à Paris le 15 de ce mois.

Le gérant a exposé la situation des travaux exécutés pendant le premier exercice, depuis la constitution de la Société jusqu'au 31 décembre 1853. Ce compte-rendu se résume ainsi :

1° Construction d'une Fonderie de plomb et de cuivre, avec coupellage pour l'extraction de l'argent, soufflerie, canaux d'alimentation, de décharge et accessoires. Cette fonderie est en pleine activité depuis le mois de mars dernier. En prenant pour bases de l'avenir de cette entreprise les opérations faites pendant l'exercice courant, le gérant constate, qu'avec un capital roulant peu considérable, l'Usine seule, sans tenir aucun compte du produit des Mines, peut assurer aux actionnaires 7 à 8 pour 0/0 du capital engagé.

2° Quant aux exploitations minières elles-mêmes, le gérant a démontré l'importance des Mines *Silberblick, Frosch, Adler, Oberltes-Kreutz, Louile* et *Concordia.*

Ces deux dernières surtout ont fixé son attention ; les travaux y sont assez développés pour qu'il soit facile d'apprécier l'importance tout exceptionnelle de ces deux gîtes.

Le Conseil de surveillance, dans l'intérêt des actionnaires, s'est fait assister, dans l'exercice de son mandat, par deux ingénieurs capables, qui, après avoir visité l'Usine et les Mines de la Société, ont approuvé tous les travaux, et nommément le développement des Mines *Louile* et *Concordia*, qu'ils considèrent aussi comme des exploitations du plus grand avenir. Ils constatent que la découverte d'un nouveau filon dans la *Concordia,* découverte amenée par les travaux intelligents de la gérance, contribue surtout à placer cette Mine au rang des exploitations les plus importantes du pays.

Indépendamment des bénéfices de l'Usine dont il est parlé ci-dessus, il résulte des prévisions du gérant, que l'exploitation de ces Mines, attaquée avec les ressources indiquées par les ingénieurs, peut faire espérer un produit

certain de 24,000 quintaux de plomb argentifère, donnant un bénéfice à l'extraction de 1 thaler 1/2, soit 5 fr. 62 c. par quintal, et 15,000 charrettes de fer spathique, donnant un bénéfice de 2 thalers, ou 7 fr. 50 c. par charrette de 3,600 livres de Prusse, sans compter le bénéfice sur le cuivre, dont l'importance ne peut être évaluée avec le même degré de probabilité.

Pour arriver à ce résultat, l'assemblée générale a voté à l'unanimité l'émission de 300 actions de 200 thalers, ou 750 fr. chacune, dont une partie a été immédiatement souscrite par plusieurs des actionnaires présents à la réunion.

Bibliographie Industrielle.

Les accidents sur les Chemins de Fer, leurs causes, les règles à suivre pour les éviter, par Emile With, ingénieur civil (1).

Ordinairement, la préface d'un livre est faite par l'auteur. Dans celui-ci, elle est rédigée par un ingénieur distingué, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, l'un des administrateurs, membre du Comité de Direction des Chemins de Fer de l'Est, M. Auguste Perdonnet; il initie le lecteur à la gestion des Chemins de Fer, et, sous le nom modeste de préface, nous lisons une dissertation lumineuse écrite avec talent et vigueur, où sont tracés les préjugés que les entreprises de Chemins de Fer ont eu à surmonter, et les moyens employés pour triompher de ces obstacles sans cesse renaissant dès les premières années de nos constructions de voie ferrée.

Depuis quelques mois les accidents sur les Chemins de Fer se multiplient tellement, qu'il semble que la science soit devenue insuffisante pour les prévenir; c'est qu'en effet ils sont toujours occasionnés par l'imprudence des voyageurs, par l'imprévoyance des employés, ou par un concours de circonstances fatales, mais très-naturelles; cependant il est rassurant de penser que, malgré la fréquence de ces malheurs, dans les derniers temps, il n'est jamais impossible de les éviter avec de l'intelligence et de la bonne volonté, ce que M. Emile With prouve dans son ouvrage.

Le rôle que la presse doit jouer dans ces tristes circonstances n'est pas de jeter, par des récits exagérés d'une façon dramatique, l'épouvante dans l'âme des voyageurs, et d'effrayer inutilement les agents de l'exploitation, qui sont chargés d'une si grande responsabilité; elle doit, pour se rendre utile, examiner, à son point de vue particulier, les accidents, tant sous le rapport technique que sous celui de la régularité du service, et discuter minutieusement les causes de ces irrégularités et les moyens d'en prévenir le retour.

Jusqu'à présent une classification méthodique de ces sortes d'accidents, d'après leur cause, n'a encore été essayée que dans des dissertations scientifiques; en écartant pour un moment ceux qui sont dus à la malveillance ou à

(1) Un volume in-12 de 144 pages, chez Mallet-Bachelier, 55, quai des Augustins.

des personnes étrangères aux Chemins de Fer, on peut les ranger en quatre catégories, qui comprennent :

1° Les sinistres qui sont le fait de la locomotive;

2° Ceux qui résultent du mauvais état de la voie et du matériel roulant;

3° Ceux qui proviennent de l'inobservation des règlements pour la marche des trains;

4° Enfin, les accidents dus à l'imprudence des voyageurs et des employés.

Dès que les sinistres sur les Chemins Fer se sont multipliés, la spéculation s'en est emparée, et des Sociétés d'assurances contre les accidents ont été proposées à l'instar de celles contre l'incendie, le naufrage, etc. A Londres, le Railway-Passengers-Assurance-Company, a été autorisée en 1849, par un acte du Parlement; cette Compagnie, possède un fonds social de 25 millions de francs; elle entreprend l'assurance des voyageurs et agents des lignes ferrées dans tout le Royaume-Uni, en donnant contre le payement d'une prime une somme fixe aux héritiers d'une personne tuée par le fait de l'exploitation, et une indemnité proportionnelle en cas de blessure.

A quelques rares exceptions près, toutes les administrations de Chemins de Fer contribuent à la prospérité de cet établissement par une cotisation annuelle. Pour faciliter au public l'usage de cette institution, les Chemins de Fer ont pris le parti de distribuer les billets d'assurance en même temps que ceux de voyage, et dont on distingue deux espèces :

Les assurances pour un seul et même voyage de la personne assurée (*single journey assurance*);

Et les assurances temporaires (*periodical-assurances*), qui s'étendent, comme leur nom l'indique déjà, à une certaine période.

Dans la détermination des primes on a fait abstraction de la longueur du trajet; on n'a eu égard qu'à la classe de voitures.

C'est à Erfurt, en Prusse, que la première Société d'assurance des Chemins de Fer allemands s'est formée, en 1853, sous le nom de *Thuringia*, au capital de 7 millions de francs; elle assure les employés et les voyageurs de tous les Chemins de Fer de l'Europe, contre les accidents pendant leur transport, tant pour un voyage que pour une journée, ou pour un laps de temps déterminé.

Cette Société jouit de la confiance publique; elle étend déjà ses opérations sur le nord de l'Allemagne et une partie de la Bavière. A peine cette Société s'était-elle constituée, qu'une Société concurrente s'est formée à Berlin sur des bases plus larges; celle-ci entreprend les assurances contre les accidents arrivés aux voyageurs, aux employés, aux meubles, au matériel d'exploitation, aux marchandises et aux immeubles des Chemins de Fer.

Ces nouvelles institutions méritent de fixer l'attention, et comme elles existent déjà en Angleterre et en Allemagne, il y a lieu de croire qu'elles finiront

par s'acclimater en France. Cette question, du reste, n'est pas urgente; elle sera résolue par le temps, par la force des choses ou par une circonstance quelconque. « Ce livre, dit l'auteur avec modestie, tombera peut-être entre « les mains d'un capitaliste qui trouvera dans la création d'une Société d'as- « surances de Chemins de Fer un placement avantageux de ses fonds, et « réalisera ainsi des bénéfices, absolument comme nos voisins d'outre-mer « l'ont déjà fait; alors, quand ce moment sera arrivé, les renseignements que « je viens de donner pourront avoir un caractère d'utilité pratique. » Oui! ce livre sera beaucoup lu; et dans son grand nombre de lecteurs, nous ne doutons pas qu'il ne se rencontre plusieurs capitalistes pour fonder, dans notre patrie, une Compagnie d'assurances contre les accidents de Chemins de Fer.

Malgré l'impossibilité de préciser des mesures définitives contre les accidents, M. Emile With indique qu'il y a naturellement des moyens de perfectionner l'exploitation, afin de marcher vers une solution pratique; il les formule par les cinq propositions suivantes :

« I. Porter l'attention la plus sérieuse sur le choix du personnel et définir « exactement le service de tous les agents indistinctement (voir l'accident de « Poitiers); et donner au contrôle la faculté d'éloigner immédiatement l'em- « ployé dont les fonctions ne sont pas précisées, afin d'éviter les conflits « d'attributions.

« II. Provoquer parmi les employés inférieurs le dévouement à leur admi- « nistration en leur créant des positions convenables. Quant aux agents né- « gligents, mécontents, punis; quant à ceux qui cherchent à s'en aller, ils se- « raient à renvoyer sur-le-champ; ce que malheureusement on ne fait pas « toujours avec assez d'énergie. Un Chemin de Fer est une machine de tran- « sport, et ne doit pas être un établissement paternel et bienveillant pour des « personnes qui ne rendraient pas les services voulus.

« III. Faire des inspections fréquentes, à l'instar de celles du Chemin de « Fer du Nord; une commission composée des agents supérieurs de cette « Compagnie visite en ce moment toutes les stations et leurs dépendances, et « fait subir des examens à tous les employés sur les détails de leur service; « elle leur fait manœuvrer les signaux et les télégraphes.

« A peine le bruit de cette inspection, excellente sous tous les rapports, « s'est-il répandu, que les agents se sont appliqués à étudier leurs règle- « ments et à s'exercer dans toutes les parties de leur service. Tout le monde « ne pourra qu'y gagner; les employés capables seront distingués, ils se ren- « contreront plus souvent avec leurs chefs, qui, de leur côté, par des inspec- « tions périodiques, remplaceront très-avantageusement les nombreuses écri- « tures et circulaires.

« IV. Établir des conférences obligatoires entre tous les ingénieurs d'un « pays, et favoriser les réunions internationales dans le but de remplir le « programme indiqué.

« V. Créer enfin une statistique technique universelle pour centraliser les « travaux précités des ingénieurs, et pour les livrer ensuite à la publicité et à « la critique. »

Maintenant l'Auteur ajoute quelques mots à l'adresse du public. Autrefois les voyageurs se mettaient en route avec patience et résignation; aujourd'hui le sentiment qui les anime est l'impatience, et si elle n'est pas satisfaite jusqu'aux limites d'une rapidité dont, il y a quelques années encore, on n'avait pas d'idée, elle se change en malveillance contre les agents de ce nouveau mode de transport.

Dans bien des cas, le public met en suspicion de négligence et d'incapacité toute une administration, depuis les directeurs jusqu'aux gardes-ligne; il ne ménage rien, n'excuse rien et souvent ne comprend rien; il oublie que les Chemins de Fer n'existent que par le zèle et le dévouement d'hommes honorables et intelligents, et dont il ne tient aucun compte. Celui qui n'est pas monté sur une locomotive ne peut pas savoir ce qu'il faut de courage, d'intrépidité et d'adresse pour conduire un train; on ne voit qu'un retard, un accident, et on oublie les précautions prises à chaque instant du voyage par les agents des Compagnies qui ont un intérêt majeur à remplir leur devoir avec un zèle et un dévouement à toute épreuve, car ils connaissent tous la récompense qui les attend, la punition qui les menace, la loi qui les frappe. Je m'arrête.

Malheureusement la presse périodique s'est faite l'écho de préventions irréfléchies. Que des bateaux à vapeur sautent, que des diligences se renversent ou restent enfouies dans les neiges, dans des routes impraticales, que des charrettes imprudemment conduites écrasent les passants, on trouve cela tout naturel, on n'y fait pas attention, on y est habitué.

Mais qu'un convoi déraille à Zarskoé-Zélo, les journaux de Madrid s'empresseront d'enregistrer ce fait; qu'une locomotive descende sur un talus à Aranjuez; les feuilles de New-York en donneront les détails, et la presse parisienne, comme celle de toutes les capitales, centralisera ces récits et jettera inutilement l'inquiétude dans l'esprit des voyageurs et le dégoût du métier dans l'âme des employés, si cruellement éprouvés dans les derniers temps.

Tous ces récits ne sont ni récréatifs ni instructifs. Ils ne donnent aucun enseignement, et il serait à désirer qu'ils fussent complétement supprimés.

Que le public se rassure donc, qu'il quitte le plus tôt possible ses préventions, qui ne sont que passagères: les Chemins de Fer, même avec les défectuosités inhérentes à toute œuvre humaine, offrent le moyen de transport le plus sûr et le plus rapide; rien n'est négligé pour les perfectionner. Dans tous les pays ils sont l'objet de la méditation des esprits sérieux, et journellement ils font un pas de plus vers la perfection. D'ailleurs où pourrait-on trouver plus de science pratique que parmi les ingénieurs de Chemins de Fer, plus d'intelligence que parmi les administrateurs, une meilleure tenue que celle du personnel de l'exploitation? Et au-dessus de toutes ces garanties

est placée la sollicitude des gouvernements qui veillent sans cesse à la satisfaction de tous les intérêts et à la sécurité des populations.

En résumé, nous avons vu peu d'ouvrages aussi fortement pensés que l'écrit dont nous rendons compte, il est d'un style simple, accessible aux gens du monde comme aux savants, agréable aux uns et aux autres; il est rédigé avec sincérité, ce que dit l'auteur passe dans l'âme du lecteur ; publier un semblable livre, ce n'est pas seulement une œuvre scientifique, c'est encore un acte de bon citoyen et d'utilité publique.

Jacques Bresson.

ANNONCES du Cours Général.

CHEMIN DE FER DE PARIS A CAEN ET A CHERBOURG.

MM. les actionnaires sont prévenus que l'échange des actions provisoires nominatives contre les actions définitives au porteur aura lieu au siége de la Compagnie, rue d'Amsterdam, 11, de dix heures à trois heures, à partir du 22 mai courant.

Les actions qui ont effectué le versement de 150 fr. exigible depuis le 20 février dernier seront seules admises à cet échange, conformément aux dispositions de l'art. 8 des statuts.

Le service des transferts d'actions provisoires sera en conséquence supprimé à dater du 18 mai courant.

Pour le Conseil d'administration et par son ordre,

Le chef de l'exploitation,
G. de Lapeyrière.

PAPETERIE D'ESSONNE.

MM. les actionnaires de la Société anonyme de la Papeterie d'Essonne sont prévenus que l'assemblée générale annuelle aura lieu au siége de la Société, rue Vivienne, 8, le jeudi 1er juin 1854, à deux heures précises.

Les actions devront être déposées dix jours à l'avance, entre les mains du directeur, qui en donnera récépissé.

SOCIÉTÉ DES NU-PROPRIÉTAIRES,

Compagnie d'Opérations générales sur la Vie, rue Louis-le-Grand, 35.

Acquisition des Usufruits de rentes sur l'Etat, d'Actions de Banque et de Créances hypothécaires.

Acquisition des Nu-Propriétés au comptant, à rentes viagères et à participation dans les bénéfices d'extinction.

Prêts et Réméré sur les Nu-Propriétés.

CHEMINS DE FER D'ANVERS A ROTTERDAM.

Le Conseil d'administration de la Société a l'honneur d'informer MM. les actionnaires que le septième et dernier versement de 25 fr. par action a été décrété, et qu'il sera exigible à partir du 22 juin 1854.

Les versements pourront être effectués :

A Londres, à l'Union Bank of London, 2, Princes street, Bank ;

A Bruxelles, chez MM. J.-P. Matthieu et fils, banquiers;

A Paris, chez M. L. Martineau, rue de Provence, 13;

A Rotterdam, chez MM. Moses-Ezechiels et fils, banquiers;

Les actionnaires qui n'auraient pas effectué le versement avant le 27 juin 1854 encourront les pénalités comminées par les statuts.

SOCIÉTÉ DES MINES DES VOSGES.

MM. les actionnaires de la Société des Mines des Vosges, sous la raison sociale A. Javillet et Comp., sont convoqués en assemblée générale au siége de la Société, boulevart Bonne-Nouvelle, 10 *bis*, pour le 10 juin, à trois heures de relevée.

L'objet de la réunion étant de voter sur diverses modifications aux statuts, et notamment sur le remplacement du gérant, tous les actionnaires, quel que soit leur intérêt, y seront admis.

Les titres doivent être déposés d'ici au 2 juin au siége de la Société.

VENTE ou ÉCHANGE d'une Action BOUDON et Cie,

Société des Filatures de soie réunies de Mulhouse et d'Auteuil.

S'adresser à M. J.-J. Boucher, rue Saint-Maur-Popincourt, 77, de dix heures à midi.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE L'OUEST.

Tableau des numéros des **288** *Obligations de la Compagnie de Versailles (rive droite), sortis au Tirage public du* **17** *mai* **1854.**

EMPRUNT DU 25 MARS 1839 (anciennes).

2	474	963	1479	1984	2469	2950	3418
7	503	965	1506	2011	2473	2956	3457
18	547	969	1517	2024	2475	2968	3459
34	552	995	1528	2057	2476	2989	3481
49	554	1013	1533	2082	2478	2993	3486
75	587	1021	1545	2083	2486	2994	3498
80	600	1067	1551	2101	2504	3015	3506
99	604	1072	1580	2136	2515	3022	3511
108	605	1077	1612	2151	2527	3046	3519
138	627	1083	1620	2152	2528	3049	3522
142	641	1085	1631	2175	2531	3054	3540
158	648	1099	1647	2180	2532	3084	3545
182	667	1121	1672	2181	2536	3098	3551
190	683	1124	1690	2183	2541	3107	3554
197	697	1143	1731	2211	2546	3109	3596
204	705	1144	1746	2224	2600	3118	3601
215	712	1161	1773	2225	2670	3122	3616
218	757	1169	1796	2261	2690	3125	3646
220	758	1185	1811	2263	2696	3138	3658
240	760	1191	1812	2289	2702	3161	3670
247	770	1221	1833	2297	2716	3168	3676
248	773	1227	1835	2303	2720	3209	3726
257	797	1252	1851	2306	2730	3232	3728
294	802	1267	1862	2319	2735	3245	3740
300	807	1272	1877	2333	2742	3262	3749
313	811	1284	1881	2363	2784	3265	3793
316	816	1310	1888	2371	2794	3300	3819
338	820	1333	1924	2376	2817	3303	3822
343	887	1357	1935	2416	2819	3320	3856
347	893	1365	1938	2419	2824	3327	3862
351	895	1366	1939	2424	2835	3364	3864
382	931	1379	1945	2428	2866	3380	3865
425	932	1403	1955	2443	2870	3385	3878
445	933	1407	1975	2458	2896	3401	3886
465	935	1413	1982	2464	2916	3403	3929
471	944	1416	1983	2468	2939	3413	3947

Ces Obligations seront remboursées le 1er juillet 1854, à raison de 1,000 francs chacune.

Tableau des numéros des **114** *Obligations de la Compagnie de Versailles (rive droite), sortis au Tirage public du* 17 *mai* 1854.

Emprunt du 26 Décembre 1839 (anciennes).

4002	4284	4525	4807	5090	5271	5576	5841
4013	4299	4551	4821	5104	5274	5606	5857
4015	4327	4554	4822	5111	5307	5636	5876
4031	4338	4567	4826	5114	5316	5644	5879
4048	4342	4590	4838	5119	5318	5646	5888
4055	4385	4593	4846	5164	5325	5648	5895
4065	4409	4600	4850	5168	5388	5656	5913
4121	4410	4615	4863	5177	5405	5657	5917
4127	4412	4616	4875	5191	5418	5722	5919
4130	4414	4644	4912	5218	5421	5728	5940
4155	4417	4651	4919	5224	5437	5735	5960
4191	4424	4717	4920	5226	5456	5756	5963
4192	4429	4721	4985	5246	5477	5758	5973
4197	4433	4723	5017	5249	5482	5783	5984
4265	4444	4734	5018	5252	5486	5784	5985
4267	4446	4788	5022	5260	5509	5795	5988
4274	4471	4796	5067	5261	5543	5819	5990
4283	4479	4804	5071	5269	5560	5833	5994

Ces Obligations seront remboursées le 1er juillet 1854, en 1,000 fr. chacune.

Tableau des numéros des **62** *Obligations de la Compagnie de Versailles (rive droite), sortis au Tirage public du* 17 *mai* 1854.

Emprunt de 1843 (nouvelles).

80	723	1824	2703	3418	4354	5507	5905
122	984	1860	2959	3510	4363	5554	6081
134	1006	1934	3041	3824	4562	5571	6122
206	1283	2005	3156	3883	4946	5625	6177
219	1578	2017	3283	4013	4990	5653	6242
583	1610	2476	3309	4064	5128	5749	6388
714	1639	2542	3356	4117	5294	5779	
717	1756	2690	3406	4339	5299	5890	

Ces Obligations seront remboursées le 1er janvier 1855, en 1,250 fr. chacune.

Tableau des numéros des **81** *Obligations de la Compagnie de l'Ouest, sortis au Tirage public du* 17 *mai* 1854.

Emprunt du 7 Mai 1852.

141	1905	3950	5563	7241	8006	9401	11084
213	2029	4001	5601	7367	8106	9413	11531
412	2109	4091	5623	7381	8220	9484	11666
550	2219	4118	5640	7517	8392	9733	11877
564	2995	4337	5735	7660	8455	10011	
725	3149	4538	6264	7662	8633	10023	
888	3278	4666	6314	7713	8749	10245	
1024	3430	4841	6446	7750	8872	10459	
1041	3631	4939	6536	7766	9135	10516	
1684	3808	5221	6859	7897	9153	10553	
1822	3927	5396	7028	7988	9295	10793	

Ces Obligations seront remboursées le 1er juillet 1854, en 1,250 fr. chacune.

Tableau des numéros des **21** *Obligations de la Compagnie de l'Ouest, sortis au Tirage public du 17 mai 1854.*

Emprunt du 27 Aout 1852.

11960	12066	12384	12733	12841	14167	14351
12020	12223	12579	12804	12846	14178	14795
12023	12241	12718	12829	12912	14210	14986

Ces Obligations seront remboursées le 1er juillet 1854, à raison de 1,250 francs chacune.

Tableau des numéros des **114** *Obligations de la Compagnie de l'Ouest, sortis au Tirage public du 17 mai 1854.*

Emprunt du 26 Juillet 1853.

33	1439	3997	6956	9465	11456	13781	15768
99	1777	4208	7010	9484	11521	14040	16071
149	1868	4504	7329	9541	11836	14238	16465
422	2025	4728	7425	10017	11857	14253	16490
435	2077	4877	7563	10306	12010	14418	16580
463	2233	4966	8059	10619	12148	14475	16820
643	2592	4991	8093	10810	12180	14629	16966
684	2674	5115	8110	10811	12302	14773	17022
806	3002	5167	8222	10899	12440	14887	17212
817	3036	5340	8525	10970	13053	14967	
974	3120	5624	8563	10977	13347	15005	
1108	3168	5693	8821	11118	13741	15008	
1133	3452	5829	9074	11325	13746	15047	
1140	3497	6224	9178	11376	13765	15082	
1403	3935	6845	9378	11408	13778	15231	

Ces Obligations seront remboursées le 1er juillet 1854, à raison de 1,250 francs chacune.

On trouve dans ce Journal, au fur et à mesure qu'ils ont lieu, les Tirages Officiels des Actions et Obligations des Chemins de Fer, du Crédit foncier de France, des Compagnies diverses, de l'Emprunt Anglo-Autrichien 5 pour 0/0, de l'Emprunt de Piémont, etc., etc.

RECETTES DES CHEMINS DE FER.

DÉSIGNATIONS.	DATES.	VOYAGEURS.	MARCHANDISES.	DERNIÈRE SEMAINE de 1854.	DERNIÈRE SEMAINE de 1853.	RECETTES TOTALES de 1854.	RECETTES TOTALES de 1853.
Nord	7 au 13 mai.	301,648	400,771	702,419	646,591	13,006,364	11,096,793
Rouen	7 au 13 mai.	93,280	97,210	190,491	202,740	»	»
Havre	7 au 13 mai.	34,666	47,314	81,980	84,386	»	»
Orléans avec ses prolongements	7 au 13 mai.	325,520	494,668	820,189	646,641	14,259,203	11,047,526
Est (ancien)	7 au 13 mai.	221,745	292,283	514,029	476,752	9,660,447	7,531,589
— Do — Sect. nouv.	7 au 13 mai.	11,198	20,387	31,585	»	615,409	»
Bâle	1 au 7 mai.	30,2[illegible]9	34,228	64,438	52,699	1,090,940	907,538
Lyon	7 au 13 mai.	204,412	171,559	375,991	404,088	6,899,394	6,562,969
Lyon à la Méditerran.	7 au 13 mai.	75,923	121,306	197,229	148,901	3,537,392	2,736,166
Ouest	8 au 14 mai.	118,581	37,462	156,044	134,027	2,265,537	1,878,744
Grand-Central (sect. de Lyon à Roanne).	30 avr. au 6 mai.	41,075	126,090	167,166	145,350	2,982,020	2,545,277

Paris.—Typ. PENAUD frères, 10, Faub.-Montmartre.

COURS GÉNÉRAL DES ACTIONS
des Entreprises Industrielles et Commerciales

ORGANE DES INTÉRÊTS DES CAPITALISTES, DES CHEMINS DE FER DES MINES, USINES, ASSURANCES, BANQUES FONCIÈRES, ETC.

Fondé et publié par Jacques Bresson.

Bureaux, Administration et Rédaction, n° 31, place de la Bourse, à Paris.

Ce Cours-Gazette des Chemins de Fer et de l'Industrie paraît tous les Jeudis. — Prix d'Abonnent pour un an : 7 f. pour Paris ; 8 f. pour les Dépents.; 10 f. pour l'Etranger.

Les Abonnements doivent toujours dater du 1er du mois; on ne reçoit pas d'Abonnement pour moins d'un an.

A LONDRES, s'adresser chez ALEXANDRE DELIZY, 1, Norfolk Street, Strand.

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Banques et Comptoirs.						
113,350	Banque de France	1000	tout	154	janv.-juill.	. . .	2850
2,100	Banque de l'Algerie	500	tout	30 65	mai.-nov.	. . .	522 50
40,000	Comptoir national	500	tout	31 25	janv.-juill.	. . .	560
50,000	Crédit foncier de France	500	250	17 50		. . .	545
100,000	— Dito. — Obligations	1000	200	3 %		. . .	955
	— Dito —	500	400			. . .	450
	— Dito — 1/10e d'Obligation	100	tout			. . .	102 50
120,000	Société générale du Crédit mobilier	500	tout	40 25	janv.-juill.	. . .	680
30,830	Société Générale de Bruxelles	1058	tout	109 90		. . .	1665
	Banque de Darmstadt	537 50	215			451 25	
	Sous-Comptoirs.						
40,000	Des Chemins de fer	100	tout	4 ½	semestriel.		
3,382	Des Bâtiments	100	tout	6 %	avril.-octob.	. . .	88
	Caisses particulières.						
2,000	Bouron et Comp	500	tout			. . .	540
	Béchet, Dethomas et Comp	500	tout	63		. . .	420
	Cusin, Legendre et Comp	1000	tout				
	Lehideux et Comp	1000	tout				
12,000	Caisse Lécuyer et Comp	500		48 65		. . .	600
1,000	Nu-Propriétaires	5000	tout		juin.-déc.	. . .	6550
	Parisienne (Société immobilière)	500	125	6% etd.	févr.-août.	. . .	en émission.
	— Dito — — dito —	100	25	6% etd.	févr.-août.	. . .	en émission.
	Comptoir Bonnard	100	25			. . .	107 50
	Assurances (incendie).						
2,000	Nationale	5000	1/5	600	janv.-avril.	. . .	125 % b. ex-d.
400	Générale	5000				. . .	33,000
2,000	Union	5000	1/5	200		. . .	57 % b.
4,000	Phénix	1000	tout	170	avril.-octob.	. . .	2900
1.000	Soleil (nominatif)	6000	1/6	300		. . .	90 % b.
	— Dito. — (au porteur)	1000	tout			. . .	90 % b.
2,000	France	5000	1/5	125		. . .	30 % b.
1,000	Urbaine	5000	1/5	150	avril.	. . .	65 % b. ex-d.
2,000	Providence	2500	1/5	70	avril.	. . .	22 % b.
4,000	Le Globe	500	100			. . .	pair.
3,000	Paternelle	1000	250	10		. . .	pair.
2,000	Nord (à Lille)	1000	200	20	avril.	. . .	9 % b.
	Assurances (maritimes).						
400	Générale	12,500				. . .	32 % b. ex-d.
1,200	Lloyd Français	5000	1/5	161		. . .	9 % b. ex-d.
300	Sécurité	5000	1/5	266 66	févr.-juill.	. . .	22 % b.
200	Océan	5000	1/5	125	janv.-juill.	. . .	25 % b.
600	Chambre d'Assurances	5000	1/5			. . .	22 % b.
400	Mélusine	5000	1/5	132		. . .	10 % b.
200	Sauvegarde	5000	1/5	275	janv.-juill.	. . .	6 % b.
940	Union des Ports (nominatif)	5000	750	104		. . .	9 % b. ex-
	— Dito. — (au porteur)						

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTERÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Assurances (vie).						
3,000	Nationale.	5000	1/5			. . .	9 % b.
400	Générale.	7500				. . .	65 % b.
2,400	Union.	5000	1/5			. . .	7 % b.
	Phénix.	5000				. . .	2 ½ % p. ex-d.
8,000	Caisse paternelle.	500	100	5		. . .	pair.
	Ponts.						
	Annuités Vieux-Ponts.					1050	
	— Dito. — Nouveaux-Ponts.					231 25	
	— Dito. — du Carrousel.						
	— Dito. — de la Réforme.					590	
3,000	Ponts réunis (anciens).	1000	tout	5 ½	mai.-nov.	1050	
	Canaux.						
	Languedoc et du Midi.						
	Aire à la Bassée.	5000	tout	580		. . .	7500
3,036	Arles à Bouc.	1000	tout				
	Beaucaire.	5000	tout				
17,466	Bourgogne.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	965
39,214	Quatre canaux.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	1100
	Scarpe inférieure.	1000	tout			. . .	1500
6,000	Sambre canalisée.	500	tout	105		. . .	1500
	Jonction de la Sambre à l'Oise	1000	tout	55		. . .	775
12,994	Trois canaux.	1000	tout	50	avril.-octob.		
1,500	Eaux d'Auteuil et de Neuilly.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	710
	Canalisation de l'Ebre	400	200			425	
	Chemins de fer.						
54,000	Saint-Germain (Titres nouveaux).	1/54000	tout	32 50	avril.-juill.	. . .	722 50
300,000	Orleans.	500	tout	62 50	avril.-octob.	. . .	1140
72,000	Paris à Rouen.	500	tout	60	août.-févr.	. . .	930
40,000	Rouen au Havre.	500	tout	30		. . .	472 50
84,000	Strasbourg à Bâle.	350	libéré.	14	avril.	. . .	en liquid. 387 50
400,000	Nord.	400	tout	41 50	janv.-juill.	. . .	832 50
250,000	Est (Paris à Strasbourg), anciens	500	tout	50 30	mai.-nov.	. . .	757 50
250,000	— Dito — nouveaux	500	100			. . .	507 50
240,000	Paris à Lyon.	500	250	37 50	janv.-juill.	. . .	922 50
90,000	Lyon à la Méditerranée.	500	300	16	avril.-octob.	. . .	788 75
134,000	Midi.	500	250	4 %		. . .	585
70,000	Ouest.	500	250	21		. . .	650
60,000	Caen à Cherbourg.	500	250	5 %	janv.-juill.	. . .	495
33,200	Dijon à Besançon.	500	350	5 %	janv.-juill.	. . .	en liquid. 620
180,000	Grand Central de France.	500	250		avril.-octob.	. . .	487 50
20,000	Versailles (rive gauche).	500	tout	15	janv.-juill.	. . .	300
36,000	Dieppe et Fécamp.	500	425	11	avril.	. . .	290
36,000	Béziers à Graissaissac.	500	200	4 %			
10,000	Bordeaux à la Teste.	500	tout	néant.		. . .	255
3,300	Provins aux Ormes.	500					
6,000	Paris à Sceaux.	500	tout	néant.		. . .	185
	Saint-Etienne à Lyon	5000	tout	637			
	— Dito — industrielle.			2406			
12,000	Andrézieux à Roanne.	1/12000	tout	néant.			
80,000	Lyon à Genève	500	200			. . .	485
	Mulhouse à Thann.						
9,400	Anvers à Gand.	500	tout	27 50	mars.		
	Anvers à Rotterdam	250		5 %			
	Charleroi à Erquelinnes.	500					
11,333	Naples à Nocera.	1000	tout	25 70	févr.-août.	. . .	320
40,000	Centre de l'Italie.	1000	100	5 %	avril.-octob.	. . .	500
	Ouest Suisse.						
72,000	Central Suisse.	500	150	4 %		. . .	430
	Sarde, Victor-Emmanuel.	500	100			. . .	455

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTERÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Messageries et Voitures.						
	Messageries imperiales.	10000				40,000	
	Services marit. des Messageries Impér.	5000	tout			. . .	9500
	Messageries Caillard et Comp.	1000				. . .	650
	Voitures du Chemin de Fer.	500	250	20	février.		
4,652	Compagnie gen. des voitures de place.	500	tout	54		. . .	610
	Desirees.	500	tout			. . .	510
	Favorites.	800	tout	150	janv.-juill.	. . .	1800
	Hirondelles.	1000					
1,200	Luteciennes.	500	tout	57	trimestriel.	. . .	620
	Omnibus.	1000				. . .	1900
	Orleanaises.	1000	tout	40	trimestriel.	. . .	730
725	Sylphides.	500				. . .	510
	Tricycles.	800				. . .	500
	Gondoles Parisiennes.	80				160	
	Batignolaises	1000				640	
	Charbonnages.						
	Anzin.	280c					
	Azincourt (Nord).	1500e				. . .	800
25,000	Blanzy (Saône-et-Loire).	500	tout	5 %		. . .	550
8,000	Brassac.	1/8000	tout		octobre.	. . .	335
	Chazotte.					. . .	510
24,000	Grand'Combe	1/24000			j. 1er jan. 1853	. . .	425
	La Haute-Loire (ancienne).	500				. . .	200
72,315	La Loire (Compagnie Generale). . .	1/72315	tout	34	avril.-octob.	. . .	530
	Long-Pendu (Saône-et-Loire). . . .	500					
440	Montchanin (Saône-et-Loire). . . .	5000	tout				
	Touches (Des).	500				. . .	40
1,850	Layon et Loire	1/1850	tout	29	juin.	. . .	450
12,000	Mayenne et Sarthe.	1/12000	tout			747 50	
30,000	Charbonnages belges.	500	tout			. . .	320
	Centre du Flenu.	1000	tout			. . .	160
	Pont-de-Loup (Sud).	1000	tout	25	avril.	. . .	200
	Bonnet et Veine, à Mouches (Act. pr.).	1000				. . .	420
	— Dito. — (non priv.)					. . .	140
	Asphaltes.						
	Bastennes (Landes).	1000	tout	40	janv.-juill.	400	
	Tuyaux Chameroy.	500					
	Obligations Chameroy.	100					
	Galvanisation du fer	500	tout	50		. . .	350
	Zinc et Plomb.						
90,000	Vieille-Montagne (10e d'action) . . .	100	tout	40	mai.-nov.	. . .	490
	Corphalie.	1000				. . .	1060
3,000	Nouvelle-Montagne.	1000	tout	75	annuel.	. . .	1300
	Stolberg.	750	tout			. . .	1035
5,000	Eschweiller (Prusse).	750	tout	80		. . .	650
6,000	San-Fernando (Espagne).	260	tout	6 %	trimestriel.	. . .	265
50,000	Silesie.	375	tout			. . .	400 387 50
4,800	Westerwald et du Rhin.	375	tout		j. janv. 1854.	. . .	375
	Cuivre.						
30,000	Mines de Ténez.	100	tout	4 %	janv.maijuil.	92 50	
60,000	Mouzaïas (Algérie).	100	tout	néant.		. . .	36
	Valdiblora et Rora.	100	25			130	
	Fermière de Caronte.	100	50			102 50	
12,000	Usine de Septèmes (Bouch.-du-Rhône).	250	tout	9 %		. . .	225 230

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Gaz.						
2,500	Compagnie anglaise.	2500	tout	400	janv.-juill.	. . .	5400
24,000	Compagnie française.	500	tout	75	mars.-sept.	. . .	1000
	Compagnie parisienne	1000	tout	100		1275	
	Société Lacarrière.	2000	tout				
	— Dito.	500	tout	75		. . .	1050
2,400	Belleville.	500	tout	90	juin.–déc.	. . .	1150
5,000	De l'Ouest.	500	tout	47 50		. . .	650
800	De l'Est.	500	tout				
6,000	Du Nord.	500	tout	40		. . .	550
500	Boulogne, Sèvres, etc.	1000					
1,000	Versailles.	500	tout	35		. . .	580
	Saint-Germain-en-Laye.						
1,300	Gaz d'Amiens (Comp. Française). . .	500	tout	25		. . .	460
	Cherbourg					. . .	70
	Calais.	1000	tout	20	février.	. . .	312 50
	Wazemmes-lès-Lille.	500	tout	14	septembre.	. . .	160
	Forges, Fonderies.						
	Alais (Gard).	3000				. . .	1750
	Bessège.					. . .	600
28,000	Creusot (Saône-et-Loire).	500	tout			. . .	750
	D'Allevard.						
2,400	Decazeville (Aveyron).	3000	tout	250	juin.-sept.	. . .	4100
	De la Loire et de l'Ardèche.	1/800e				. . .	4900
	De l'Horme.					. . .	930
	Maubeuge (Nord).	500				. . .	500
	Herserange (Moselle).	500	tout	54 50		. . .	265 270
25,000	Châtillon et Commentry		tout	80	janvier.	. . .	500
5,000	Forges de la Basse-Indre	500	tout	55	avril.–oct.	. . .	500
	L'esperance (Belgique).	1000				. . .	750
	Monceaux (Belgique).	1000				. . .	1550
	Providence (Belgique)	1000	tout	125		. . .	1060
	Papeteries.						
800	Echarcon.	1000	tout	80	jouiss. janv.	. . .	1000
	Essonne.	1000	tout				
6,000	Manufacture de Papiers d'Alger. . . .	100	tout				
	Journaux, Imprimeries.						
108	Le Droit, journal des Tribunaux . . .	2500	tout	350		. . .	3000
5,000	Imprimerie Dubuisson et Comp. . . .	100	tout			. . .	100
	Filatures.						
40,000	Cohin.	500				. . .	530
	Lin Maberly.	500				. . .	735
	Filature Rouennaise.	500	tout				
4,400	Gamaches.	500	375			. . .	350
1,400	Société Lainière (Actiou de capital).	500	tout				
4,200	— Dito. — (Action de jouissance). . .						
	Flax-Coton	50	tout				
	Divers.						
200,000	Docks-Napoléon.	250	125	néant.		. . .	225 75
	Glaces de Saint-Gobain.		tout	1700	janv.-déc.	32,400	
	Glaces de Saint-Quirin.						
	Glaces de Montluçon.	500		30	annuel.	. . .	310
	Glaces d'Oignies.	1000	tout	5 %		. . .	1575
20,000	Glaces d'Aix-la-Chapelle.	375	tout			. . .	412 50
14,000	Cail (constructeurs).	500	tout	67	mars.–sept.	. . .	800
	Etablissement Cavé	250				. . .	265
	Grilles-mobiles-Fumivores.	1000				1010	
	Moulins de Packham.	1000	tout	5 %	avril.–oct.	1000	
	Télégraphie électrique sous-marin entre la France et l'Angleterre.	25	tout	8 %			
10,000	Acier et Limes de Milourd (Nord) . .	100	50	7 %	juill.-déc.	. . .	22 50
	Palais de l'Industrie, 4 % gar. p. l'Etat.	100	tout	4 %	avril.-oct.	. . .	112 50
19,200	Comp. gen. de Vidanges. Richer et Ce.	500	tout		2 fois par an.	325	
3,200	Société Ch. Christofle et Comp. . . .	500	tout	90	4 fois par an.	. . .	915
10,000	Sucrerie Herbet et Comp.	500	tout			. . .	525
10,000	Compagnie Impériale de Bateaux . .	500	tout			. . .	65
10,000	L'Union Parisienne (commerce de Charbon de terre).	100	tout	5% etd.	août.	. . .	en émission.

NOMBRE des Obligations.	DESIGNATION DES OBLIGATIONS.	VALEUR nominale.	PRIX d'émission.	SOMME versée par Obligation.	INTÉRÊTS par An.	SOMME des rembourse-ments.	INTÉRÊTS payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Obligations.								
555	St-Germain (anciennes). .	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1175
10,830	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1125	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1025
8,888	Orléans (anciennes). . . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1000
3,333	— Dito. — (nouvelles). . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1020
150,000	— Dito. — de 1852.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	316 25
130,000	— Dito. — de 1854.	500	275	75	3 %	500	janv.-juill.	. . .	320
3,887	Rouen (anciennes).	1000	1000	tout	4 %	1250	janv.-juill.	. . .	890
4,968	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1000	tout	5 %	1250	juin -déc.	. . .	975
15,000	Havre (anciennes).	1000	1000	tout	5 %	1250	mars.-sept.	. . .	960
5,000	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	800	tout	6 %	1250	janv.-juill.	. . .	1150
2,775	Strasbourg à Bâle (anc.).	1000	1100	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1025
20,000	— Dito. — (nouvelles). . .	500	500	tout	5 %	625	janv.-juill.	. . .	505
150,000	Nord.	500	335	tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	315
50.300	Paris à Strasbourg. . . .	500	500	tout	5 %	650	juin.-déc.	. . .	505
80,000	Paris à Lyon.	1000	1050	tout	5 %	1250	avril. oct.	. . .	1025
8,000	Avignon.	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1120
60,000	Méditerranée.	500	535	375	5 %	625	avril -oct	. . .	510
	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv.-juill	. . .	315
15 036	Ouest.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	995
17,500	— Dito. —	1000	1050	750	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1005
1,819	Versailles (R. D.) (anc.). .	1000		tout	5 %	1000	janv.-juill.	. .	950
4,598	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1250	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1040
7,219	Saint-Etienne à Lyou. . .	1000	1105	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	950
3,300	Montereau.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	990
2,000	Andrez. à Rouan. 1er ord.	500		tout	25	500	avril -oct.	. . .	400
1,980	— Dito. — 2e ordre. . . .	500		tout	néant.	500		. . .	300
	Dijon à Besançon	500		tout	25	625	avril.-oct.		
794	Jonction Sambre à l'Oise.	1000	1000	tout	50	1050	janv.-juill.	1030	
	Mines de la Loire.	1000			5 %	1250	fév.-août.	. . .	950
	— Dito — (nouvelles) . . .	1000						. . .	910
	Mines de Blanzy.	1000							
	Lits militaires.	1000			5 %			. . .	980
1,200	Forges de l'Aveyron 1845.	1000	995	tout	4 ½ %	1000	janv.-juill.		
2,400	— Dito — 1848.	500	500	tout	5 ½ %	500	avril.-oct.	. . .	500
	Grand'Combe.							. . .	990
319	Eaux d'Auteuil	1000	1000	tout	6 %	1000		. . .	1000
13,600	Vieille-Montagne	500		tout	5 %			. . .	475
	Rhône et Loire.	500		tout	5 %	625	janv.-juill.	. . .	460
	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	295

Chronique Industrielle.

Le 5 courant a eu lieu l'inauguration de l'embranchement de Reims à Epernay, où il fait sa jonction avec le Chemin de Fer de l'Est. Le nouveau tronçon a 31 kilomètres, et a coûté 7,600,000 fr. au lieu de 13,500,000 fr., somme à laquelle s'élevait le devis des dépenses. Il n'y a pas eu de fête solennelle, l'administration ayant donné à la ville de Reims, pour être distribuée aux pauvres, la somme qu'elle consacrait à l'inauguration.

— Le Conseil d'administration de la Société générale de Crédit mobilier a procédé cette semaine à la nomination de son président. M. Isaac Pereire, l'un des principaux fondateurs de cette grande institution, a réuni l'unanimité des suffrages.

— On écrit de Laon que la Compagnie du Nord va commencer immédiatement la construction des ponts qui doivent être jetés sur le canal latéral à l'Aisne et sur l'Aisne elle-même, pour l'établissement du Chemin de Fer de Reims à Douai. De plus, les fossés de délimitation pour les travaux de terrassement sont terminés, en grande partie, entre Reims et Tergniers, et la Compagnie espère que la voie pourra être livrée à la circulation vers la fin de l'année 1855.

— Les pluies torrentielles de ces derniers jours ont nui beaucoup à l'achèvement des travaux du Chemin de Fer de Paris à Lyon, et par suite retardé l'ouverture de cette voie si impatiemment attendue. L'inauguration, qui avait été fixée au 12 juin courant, ne pourra plus maintenant, selon toute apparence, avoir lieu que vers la fin du mois.

— Une enquête est ouverte à la préfecture du Cher sur la demande en concession et le projet déposés d'un Chemin de Fer de Bourges à Montluçon, par la vallée du Cher.

— On assure que les travaux du Chemin de Fer de l'Ouest vont désormais marcher avec une rapidité plus grande. L'entreprise est parfaitement établie; chacun a confiance dans son avenir. Le président du Conseil d'administration, M. Rivet, a cru devoir promettre que dans deux ans l'Océan serait uni à la Sarthe et à la Loire, c'est-à-dire que l'exploitation de la ligne serait complète.

— Le Conseil municipal de Clermont-Ferrand, saisi, il y a quelques jours, de la question relative aux divers tracés proposés pour la section de Lempdes à Saint-Etienne, avait nommé une commission de six membres pour élaborer le rapport et les conclusions à soumettre au vote du Conseil. M. Boucaumont, expert géomètre, nommé rapporteur, a déposé son rapport dans la séance que le Conseil municipal a tenue le 30 mai dernier, à sept heures du soir. Ce rapport concluait à ce qu'on soumette également à l'enquête le tracé par Thiers et Boën, qu'il regarde comme préférable aux trois autres; et subsidiairement, si cette demande est écartée, que celui par Le Puy fût préféré aux deux autres. Ces conclusions ont été adoptées à la presque unanimité.

— La *Caisse Paternelle*, Compagnie anonyme d'assurances mutuelles et à primes fixes sur la vie, dont le siége est à Paris, rue Ménars, n° 4, a reçu, pendant les mois d'avril et mai 1854 :

513	souscriptions, montant à.	Fr. 1,184,146	57
	Elle avait reçu, pendant les trois premiers mois de 1854 :		
678	souscriptions montant à.	1,605,348	46
	Ce qui donne un total pour les cinq premiers mois de 1854 :		
1,191	souscriptions montant à.	Fr. 2,789,495	03
	Cette Compagnie a acheté pendant les mois d'avril et mai 1854 :		
31,585	fr. de rente 3 et 4 1/2 pour 0/0 ayant coûté. .	645,998	90
	Elle avait acheté pendant les trois premiers mois de 1854 :		
132,885	fr. de rente 3 et 4 1/2 pour 0/0 ayant coûté. .	2,620,207	90
	Ce qui porte les achats faits pendant les cinq premiers mois de 1854 à :		
164,470	fr. de rente 3 et 4 1/2 pour 0/0 ayant coûté.	Fr. 3,266,206	80

— Ces jours-ci doit avoir lieu l'inauguration du Chemin de Fer de Mons à Philippeville, qui doit se relier plus tard à la ligne du Nord par le Chemin de Saint-Quentin.

— Le 27 mai a eu lieu le premier voyage sur le Chemin de Fer d'Alexandrie à Mortara (Etats Sardes). Le trajet, qui s'est parfaitement effectué, a eu lieu en une heure un quart.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE.

Le sixième Tirage trimestriel des Obligations du *Crédit foncier de France* aura lieu le 22 juin, à l'Hôtel-de-Ville.

Il comprendra neuf lots :

Le premier Numéro sortant gagnera un lot de.		Fr. 100,000
Le deuxième	*dito*	50,000
Le troisième	*dito*	50,000
Le quatrième	*dito*	20,000
Les cinq Numéros suivants chacun 10,000 fr., ci		50,000
	TOTAL	Fr. 270,000

Les porteurs de promesses d'Obligations foncières appartenant aux séries D et Q appelées au versement complémentaire de 800 fr. sur chaque titre, sont prévenus qu'ils doivent effectuer, avant le 22 juin, le versement des 300 fr. actuellement exigibles, faute de quoi ils ne participeront pas au bénéfice du tirage. La même déchéance s'appliquera aux porteurs de promesses converties en coupures de 500 fr. qui n'auront pas acquitté avant ce terme les 100 fr. par titre échus le 1er mai dernier, et aux porteurs de la série M qui n'auront pas opéré la libération complète de leurs titres. . . . . . .

La caisse est ouverte tous les jours de dix heures à deux heures.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 AVRIL 1854, DES ACTIONNAIRES DE LA FRANCE *(Compagnie d'Assurances contre l'Incendie).*

Nous sommes un peu en retard, pour rendre compte des assemblées des Compagnies d'assurances, parce que les assemblées des Chemins de Fer qui se sont succédées sans interruption depuis deux mois, nous ont laissé peu de place pour parler des autres Société financières ; aujourd'hui nous allons examiner les opérations de *la France*, Compagnie d'assurances contre l'incendie, dont les affaires, si bien et si prudemment dirigées par MM. les administrateurs et MM. les directeurs, prennent chaque jour un nouvel accroissement dont on trouve la preuve dans le tableau comparatif ci-dessous :

		Primes acquises.	Primes au comptant.	Primes à terme.
Année 1853. . . .	Fr.	2,305,642 97	858,097 41	9,609,005 07
Année 1852. . . .		2,118,271 61	608,195 42	8,977,246 11
Excédant en faveur de 1853.	Fr.	187,371 36	249,901 99	631,758 96

Ainsi, l'année 1854 commence avec des opérations nouvelles qui donnent un accroissement de 844,032 fr. 31 c. en primes sur celles de 1853.

La comparaison du compte de profits et pertes de cette année, avec celui de l'année précédente, démontre également que les résultats définitifs sont satisfaisants, et que, s'il y a une légère différence au profit de l'année 1852, elle ne provient pas du ralentissement des affaires, mais seulement de ce que la moyenne des sinistres qui, en 1852, était de 40 1/2 pour 0/0, s'est élevée, pour 1853, à 44 3/4.

Le compte de profits et pertes, en 1852, se composait :

1° D'une somme de 350,000 fr. distribuée en dividende, ci.			Fr. 350,000	»
2° D'une somme de 150,000 fr. retenue pour accroissement au capital, ci.			150,000	»
3° De 47,397 fr. 42 c. pour intérêts dans les bénéfices et gratifications, ci.			47,397	42
4° Et de 174,337 fr. 82 c. pour solde reporté à nouveau, ci.			174,337	82
Total.			Fr. 721,735	24
Mais, pour composer le bénéfice réel, il faut déduire :				
1° La somme de 124,343 fr. 44 c., solde reporté à nouveau sur l'année 1851, ci. . . .	Fr. 124,343	46		
2° Et une somme de 115,184 fr. 81 c., dont le compte (placement de fonds) a été bonifié, ci.	115,184	81		
Total.	Fr. 239,528	27	239,528	27
En sorte que le bénéfice des affaires a été pour 1852, de.			Fr. 482,206	97

Le compte de profits et pertes, en 1853, se compose :

1° De 250,000 fr. répartis en dividende, ci.	Fr. 250,000	»
2° De 80,000 fr. réservés pour un accroissement de capital, ci.	80,000	»
3° De 24,047 fr. 80 c., parts d'intérêts et gratifications, ci.	24,047	80
4° Et de 158,420 fr. 47 c. pour solde reporté à nouveau, ci.	158,420	47
Total.	Fr. 512,468	27
Il faut déduire le solde de 1852, s'élevant à.	174,337	82
Reste en bénéfice, ci.	Fr. 338,130	45
Mais si on ajoute la dépréciation qui a été opérée à juste titre sur le compte (placement de fonds), mais qui cependant n'est pas le résultat des affaires de la Compagnie, ci.	84,125	06
On voit que le bénéfice de l'année aurait été de.	Fr. 422,255	51

Différence de 60,000 fr. environ au détriment de l'exercice de 1853, peu importante, sans doute, si l'on remarque que les sinistres payés en 1853 se

sont élevés à 1,004,296 fr. 04 c., et que ceux de 1852 ne s'étaient élevés qu'à 838,477 fr. 74 c.

Déduction faite des intérêts dans les bénéfices et des gratifications, ainsi que de la perte susmentionnée de 84,125 fr. 16 c. sur les fonds publics, les opérations de l'année 1853 ont soldé par un bénéfice net de. Fr. 314,082 55

Ajoutant à cette somme le solde à nouveau du compte de 1852, qui se montait à. 174,337 82

Le solde total, au 31 décembre 1853, s'élève à. . . . . Fr. 488,420 37

Après en avoir délibéré, conformément à l'article 48 des statuts, le Conseil d'administration a arrêté de la manière suivante la répartition de ce solde :

Fr. 250,000	»	à MM. les actionnaires, à raison de 125 fr. par action.
80,000	»	à porter en accroissement du capital social.
158,420	37	à reporter en solde à nouveau.
Fr. 488,420	37	somme égale au solde de 1853.

Au moyen de la retenue faite sur les bénéfices de cette année, d'une somme de 80,000 fr. pour accroissement du capital, cette réserve statutaire est aujourd'hui de 830,000 fr. Nous ferons observer que quand cette réserve s'élèvera à un million, la retenue annuelle qui est aujourd'hui de moitié à un quart des bénéfices, ne devra plus être que du quart au huitième, et que la Compagnie est bien près d'atteindre la limite fixée par les statuts.

Deux opérations importantes, en dehors des affaires ordinaires, ont été conclues pendant l'année 1853 L'une est l'acquisition d'un immeuble situé rue de Grammont, 14, et dont le prix s'est élevé, en principal et en frais, à 549,507 fr. 25 c. Une partie de cet immeuble sera occupée par les bureaux de l'administration de *la France* (incendie), qui trouvera une installation fort convenable et une économie notable sur le loyer qu'elle paye aujourd'hui.

Par l'autre opération, le Conseil, par un traité avec *la France* (vie), s'est chargé à forfait du service des rentes viagères provenant de sa liquidation, moyennant une somme de 305,000 fr. qui a été payée comptant.

Ces deux opérations combinées sont avantageuses à la Compagnie; elles lui ont facilité l'acquisition d'un immeuble qui lui était nécessaire, sans faire sortir de sa caisse un capital trop considérable.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 6 JUIN 1854, DES ACTIONNAIRES DE LA COMPAGNIE DES MINES DE LA LOIRE.

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires a eu lieu le 6 juin 1854 à Paris. L'ordre du jour, outre l'approbation des comptes de 1853, et du dividende de 42 fr. payé en deux fois pour les deux semestres de cet exercice, comprenait l'approbation par les actionnaires du projet de fractionnement de la Compagnie des Mines de la Loire en quatre autres Compagnies inégales d'importance, suivant le périmètre des concessions qui leur sont respectivement attribuées.

A cet effet, le capital de la Société actuelle, composé de 72,315 actions, sera complété par une émission de 7,685 actions et porté à 80,000 actions. L'émission de ces actions doit avoir lieu à un prix inférieur de 25 fr. au cours moyen de la cote de Lyon du 5 juin.

Cette émission effectuée, chaque propriétaire d'une action de la Société actuelle aura droit à une action de chacune des quatre Sociétés projetées, de telle sorte que le capital de chacune de ces Sociétés se composera de 80,000 actions.

Ces quatre nouvelles Sociétés seront anonymes, et le Conseil d'administration a été autorisé à consentir toute modification demandée par le Conseil d'Etat.

Le mode de payement des 7,685 actions à émettre sera ultérieurement déterminé.

Toutes ces résolutions ont été prises à la presque unanimité.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES D'ACTIONNAIRES QUI DOIVENT AVOIR LIEU DU 8 AU 15 JUIN 1854.

10 Juin. — Société des Mines des Vosges, 10 *bis*, boulevard Bonne-Nouvelle, à trois heures.
15 Juin. — Chemin de Fer de Paris à Orsay, 35, rue Neuve-des-Petits-Champs, à deux heures.

OBLIGATIONS DE CHEMINS DE FER AUX ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Depuis quelques semaines nous voyons circuler, à Paris, des Obligations du Chemin de Galveston, Houston et Henderson; ces Obligations sont de 100 liv. sterl. (2,500 fr. chaque). Elles donnent 6 pour 0/0 d'intérêt, payables par semestre, le 1er juin et le 1er décembre; le semestre qui est échu au 1er juin courant, se touche actuellement au Comptoir national d'escompte, il en sera de même pour tous les semestres subséquents, ce sont les seules Obligations américaines dont les intérêts se payent à Paris sans perte de change.

Toutes ces Obligations seront remboursées au pair le 1er décembre 1873.

Les porteurs de ces Obligations ont le droit de convertir leurs titres en actions au pair. Ce droit leur est réservé pendant trois ans, à dater de la mise en exploitation de chacune des sections pour laquelle les Obligations sont créées.

Le capital de la première section qui est tête de ligne, de Galveston à Houston, sur une longueur de 53 milles (environ 85 kilomètres), est fixé à la somme de 350,000 liv. sterl., soit 8,750,000 fr.

Le capital a été divisé en actions jusqu'à concurrence de 200,000 liv. st.	Fr. 5,000,000
En obligations, 150,000 liv. sterl.	3,750,000
	Fr. 8,750,000

Les actions de 500 fr. chacune ont été souscrites en totalité. Le public a souscrit et payé 2,550,000 fr. Le reste a été pris par les entrepreneurs en payement des travaux.

Ces travaux sont terminés, on en est à la pose des rails.

500 Obligations sont émises en France.

Les Obligations sont garanties par privilége sur la propriété de la concession, sur tous les biens meubles et immeubles de la Compagnie, et par 512,720 acres de terre

(221,520 hectares), que le Gouvernement a donnés à la Compagnie à titre d'encouragement et de subvention.

La Compagnie choisira ces terres sur les points qui lui conviendront.

Il est à remarquer que le prix vénal des terres au Texas dans le voisinage des Chemins de Fer, produira, pour les 542,720 acres concédés, une somme de 714,080 liv. st., c'est-à-dire au delà du double du capital de la Compagnie.

Il en résultera que les actions seront remboursées promptement, aussi bien que les Obligations, et que les actionnaires toucheront des dividendes considérables sur les actions amorties.

Capital en actions, 200,000 liv. sterl.	Fr.	5,000,000
Capital en Obligations, 150,000 liv. sterl.		3,750,000
Total.	Fr.	8,750,000

Valeur vénale des 542,720 acres de terre, 714,080 liv. sterl., (17,852,000 fr.)

Voici le résumé des produits de la première section, calculé seulement sur le trafic actuel entre Galveston et Houston.

Produit brut, 66,210 liv. sterl.		Fr.	1,655,250
A déduire 40 pour 0/0 pour les frais			662,100
Reste net		Fr.	993,150
Intérêts à 6 pour 0/0 pour les Obligations.	Fr. 225,000		350,000
Prélèvement annuel pour l'amortissement.	125,000		
Reste pour le dividende des actions.		Fr.	643,150

Soit 12 4/5 pour 0/0.

Les Obligations ont été pour beaucoup dans la construction des Chemins de Fer en Amérique, vu la plus grande valeur de l'argent aux Etats-Unis; elles rapportent généralement 6 pour 0/0 par an d'intérêt, tandis que les Obligations des Chemins de Fer français rapportent, terme moyen, 5 pour 0/0, et que les Obligations des Chemins de Fer anglais ne rendent, terme moyen, que 4 1/4 pour 0/0. Les Obligations américaines présentent une sécurité digne de toute l'attention des capitalistes. Le pouvoir dont est revêtu le porteur d'Obligations aux Etats-Unis, égale s'il ne surpasse pas celui dont jouit le porteur d'Obligations d'une Compagnie de Chemins de Fer en France ou en Angleterre. Aux Etats-Unis, aucune Compagnie n'a le droit de déclarer des dividendes avant d'avoir acquitté ses Obligations. Les Obligations et dettes quelconques sont privilégiées et peuvent être réclamées avant que les actionnaires ne puissent percevoir un dividende ni aucun autre profit quelconque.

Dans le cas où un Chemin de Fer ne payerait pas ses Obligations, les porteurs peuvent, par le moyen d'un procédé légal, court et simple, se faire investir de pleins pouvoirs sur la propriété et l'exploiter pour leur propre compte. Le payement des Obligations est généralement assuré par un mandat de confiance donné à quelques citoyens connus et respectés de New-York; lequel est revêtu par cet acte, comme administrateur, de pleins pouvoirs sur la propriété pour en prendre possession, ainsi que de ses revenus, franchises, effets personnels, etc. En cas de faillite, il en fera la vente au comptant, à l'enchère, après soixante jours d'avis, sans l'intervention de la Cour de chancellerie.

Les Obligations sont ordinairement subdivisées en deux classes; l'une convertible en actions au gré du propriétaire dans un temps donné, et l'autre non convertible. Les premières ont l'avantage de s'échanger contre des actions aussitôt que celles-ci montent au-dessus du pair; cette condition a été trouvée surtout avantageuse par beaucoup de porteurs d'Obligations du Chemin de Fer de l'Ouest (Etats-Unis), dont les actions sont pour

la plupart montées au-dessus du pair, du moment que la construction en a été achevée. La conséquence de cette loi positive, c'est que les Obligations de Chemins de Fer sont considérées comme réunissant les meilleures sécurités possibles. L'intérêt est payé exactement, et le capital remboursé à son échéance. La préférence qui leur est accordée est démontrée par le fait même qu'elles obtiennent généralement une forte prime. Il arrive assez souvent que des villes et des comtés ont réalisé de fortes sommes par ce moyen. La ville de Cleveland, dans l'Ohio, ayant souscrit pour 400,000 dollars dans plusieurs Compagnies, vend en ce moment ses Obligations à une prime de 24 à 27 pour 0/0.

Ces considérations reposent sur des faits, et pour prouver d'une manière irrécusable la prospérité des Chemins de Fer en Amérique, nous allons faire suivre nos observations d'un tableau du cours de leurs actions, où l'on verra qu'elles sont toutes à prime. Aussi nous ne mettons pas en doute que les Obligations du Chemin de Fer de Galveston, Houston et Henderson, ne soient parfaitement accueillies en France.

Pour plus amples renseignements et pour obtenir des Obligations de ce Chemin, s'adresser à M. Jacques Bresson, négociant, 31, place de la Bourse, à Paris.

Cours des Actions des Chemins de Fer Américains.

Noms des Chemins de Fer.	Longueur de la voie.	Coût général.	Cours des actions à New-York au 10 décembre 1853. *Prix d'emission : 100 dollars.*
	Milles.	Dollars.[1]	Dollars,
Concord	35	1,485,000	104 1/2
Nashua et Lowell	15	651,214	109
Vermont et Canada	47	1,500,000	100
Boston et Maine	83	4,092,927	104
Boston et Worcester	69	4,845,967	102
Fall River	42	1,050,000	106 1/2
New-Bedfort et Taunton	20	520,475	117
Hartford et New-Haven	72	3,150,000	118 1/2
New-York et New-Haven	61	4,978,487	103
Buffalo et State-Line	69	1,921,271	130
New-York Central	504	33,859,423	115 1/2
Camden et Amboy	65	4,427,498	145
New-Jersey	31	3,245,720	131
Erie et North-East	20	750 000	125
Pennsylvania, Coal Cᵉ	47	1,500,000	103
Richmond, Frederiksburg et Potomac	76	1,531,238	100
South Carolina	242	7,002,396	125
Georgia Central	191	3,378,132	115
Macon et Western	101	1,596,283	109
Clevelann et Columbus	135	3,655,000	124
Cincinnati, Hamilton et Dayon	60	2,659,653	106
Little Miami	84	2,634,157	113
Xénia et Columbus	54	1,257,714	116
Cleveland et Erie	95	3,000,000	125
Indiana Northern	131	3,500,000	115
Indianapolis et Belfontaine	83	2,000,000	116
Terre haute et Indianapolis	72	1,353,019	108
Illinois Central	750	17,000,000	136
Galena et Chicago	92	2,500,000	122
Michigan Southern	317	6,888,794	125
Michigan Central	280	8,614,193	110
Totaux	3943	136,448,561	119 cours moyen.

En résumé, la prime moyenne des 31 principaux Chemins de Fer des Etats-Unis était, à la date du 10 décembre 1853, de 19 pour 0/0.

Capital, 136,448,561 dollars (soit 723,176,363 fr.).

Jacques Bresson.

ANNONCES du COURS GÉNÉRAL.

CHEMIN DE FER DE BORDEAUX A LA TESTE.

MM. les actionnaires de la Compagnie du Chemin de Fer de Bordeaux à la Teste sont convoqués en assemblée générale pour lundi 19 juin courant, à deux heures de relevée, dans une des salles de la Bourse de Bordeaux.

Le but principal de cette réunion est de tirer de la roue les numéros des obligations remboursables au 1er juillet prochain par la Compagnie des Chemins de Fer du Midi.

Tout porteur de dix actions a droit d'y assister, en faisant le dépôt de ses actions au bureau de la Compagnie des Chemins de Fer du Midi, deux jours au moins avant la réunion.

CHEMIN DE FER GRAND CENTRAL DE FRANCE. Dans la séance publique du 30 mai 1854, le Conseil d'administration a procédé au tirage au sort des obligations des emprunts réunis de l'ancienne Compagnie du Chemin de Fer de Saint-Etienne à Lyon, à amortir au 1er juillet prochain.

Le sort a désigné les obligations numérotées de 6807 à 6920 inclusivement. Le remboursement se fera, à partir de ladite époque, à la caisse de la Société générale de Crédit mobilier, 15, place Vendôme.

Par ordre du Conseil d'administration :

Le secrétaire général,
A. COURPON.

CHEMIN DE FER SUÉDOIS. MM. les actionnaires français sont prévenus que le versement de 1 liv. sterl. (25 fr.) par action, appelé le 24 janvier dernier, s'effectue chez MM. York et fils, 110, rue Neuve-des-Mathurins.

Les intérêts de retard sont dus à raison de 6 pour 0/0 l'an, à partir de la susdite date.

Les intérêts sur les sommes déjà versées seront déduits à raison de 4 pour 0/0.

Ceux des actionnaires qui n'auraient pas effectué ce versement le 10 juin courant seront déchus de leurs titres et des droits y attachés.

Par ordre du Conseil d'administration :

YORK ET Cie.

BANQUE DE L'ALGÉRIE. *Payement de dividende.* — MM. les actionnnaires de la Banque de l'Agérie sont prévenus que le dividende au 30 avril dernier, fixé à 15 fr. 15 c. par action, sera payé à la caisse du Comptoir national d'Escompte de Paris, rue Bergère, 14, à partir du jeudi 8 juin 1854.

CHEMIN DE FER DU NORD. *Paiement du dividende de juillet* 1854. — Les administrateurs de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord ont l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que, pour accélérer le payement du coupon de 30 fr. par action et de 7 fr. 50 c. par obligation, à échoir le 1er juillet prochain, et faciliter la vérification des bordereaux, les coupons d'actions et d'obligations pourront être, à partir du 5 juin courant, déposés à la caisse de la Compagnie, place Roubaix. Il sera délivré aux déposants des numéros d'ordre qui leur donneront le droit d'opérer le recouvrement de la somme qui leur est due avant les personnes qui n'auraient pas effectué le dépôt préalable de leurs titres.

Du 2 au 12 juillet, il ne sera possible de payer que les bordereaux déposés à l'avance. Dans cette période, le dépôt des coupons continuera à s'effectuer.

CHEMINS DE FER DE L'EST, *rue et place de Strasbourg.* Le Conseil d'administration a l'honneur d'informer MM. les porteurs des obligations émises par la Compagnie de Strasbourg à Bâle en 1843, que le tirage des 30 obligations à rembourser au 1er octobre prochain, et qui n'a pu avoir lieu au mois d'avril dernier par suite de la cession de cette ligne, se fera le jeudi 8 juin courant, au siége de la Compagnie de l'Est, rue et place de Strasbourg, à deux heures précises, en séance publique du Conseil d'administration.

Les numéros des 30 obligations qui seront sortis à ce tirage seront publiés dans les journaux, et ces obligations seront remboursées, à partir du 1er octobre prochain, à la caisse de la Compagnie de l'Est.

BANQUE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE (*en liquidation*). — MM. de Rothschild frères ont l'honneur de prévenir les porteurs des débentures de l'emprunt de 900,000 liv. sterl., contracté, avec l'entremise de leur maison, par la Banque des Etats-Unis, que le dividende annuel, provenant des semestres échus aux fonds de Pennsylvanie et d'Illinois, faisant partie du dépôt de garantie, sera payé à leur caisse, à partir de lundi 5 juin courant.

Ce dividende, fixé à 43 fr. 10 c. pour 100 liv. sterl., ou 2,530 fr., pour les débentures en circulation de la première série, et à 39 fr. 60 c. pour 100 liv. sterl., ou 2,530 fr., pour celles de la deuxième série, est appliqué à valoir sur le coupon au 15 avril 1845.

Paris, le 1er juin 1854.

CRÉDIT FONCIER DE SAN-FRANCISCO.

— Le capital est représenté par des lettres de gage ou parts d'intérêts de 100 fr. chacune, donnant droit :

1° A un dividende fixe de 10 pour 0/0, payable par trimestre ;

2° A un dividende annuel et variable de 5 à 8 pour 0/0.

3° Au remboursement à 150 fr. (8, rue de la Michodière.)

TÉLÉGRAPHE ÉLECTRIQUE SOUS-MARIN DE LA MÉDITERRANÉE.

MM. les actionnaires de la Société du Télégraphe-Electrique sous-marin de la Méditerranée pour la correspondance avec l'Algérie et les Indes, sous la raison sociale John W. Brett et Comp., porteurs des certificats provisoires d'actions dont les numéros suivent et qui sont en retard de payer les dividendes échus, sont prévenus que, conformément aux dispositions de l'article 11 de l'acte de Société, reçu par Mᵉ Yver, notaire à Paris, le 2 juillet 1853, le gérant de la Société fera procéder, dans un mois de ce jour, à la vente, aux risques et périls de l'actionnaire retardataire, par le ministère d'un agent de change, soit à la Bourse de Paris, soit à celle de Londres ou de Turin, desdits certificats provisoires portant les numéros ci-après :

Nᵒˢ 24,161 à 24,210
24,360 à 24,399
3,276 à 3,3[illegible]0
24,226 à 24,325

MM. les actionnaires sont, en outre, prévenus que le cinquième et dernier versement est exigible depuis le 24 mai 1854. Ils sont invités à faire le versement le plus promptement possible, au siége de la Société, 83, rue Richelieu.

Paris, le 5 juin 1854.

Par autorisation du gérant :

JAMES POWER.

Cⁱᵉ DES CHARBONNAGES BELGES.

Le Conseil d'administration de la Compagnie de Charbonnages Belges a l'honneur d'informer MM. les actionnaires que l'assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu, conformément aux statuts de la Compagnie, à Mons, rue des Telliers, 21, le 16 juillet prochain, à midi.

Les titres à produire pour exercer ses droits dans l'assemblée générale pourront être déposés, soit à Paris, rue Laffitte, 21, bureau des coupons ; soit à Bruxelles, à la Société Générale ; soit à Mons ou à Frameries.

SOCIÉTÉ DES MINES DE LOBSANN.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société des Mines de Lobsann est fixée au 16 juin prochain, et aura lieu rue de l'Entrepôt, 14, à Paris, à sept heures du soir.

Les propriétaires de cinq actions au moins ayant droit de faire partie de l'assemblée, sont priés de déposer leurs titres deux jours avant la réunion, entre les mains de l'agent de la Société, rue du Château-d'Eau, 70, qui en donnera récépissé.

SOCIÉTÉ ANONYME DES HAUTS-FOURNEAUX DE MAUBEUGE

(*Nord*). — MM. les actionnaires sont prévenus que le dividende de l'année 1853, arrêté par l'assemblée générale, est payable à partir du 15 juin courant, chez MM. F. Durand et Comp., banquiers, rue Neuve-des-Mathurins, n° 43, à Paris, et chez MM. Emile Lefebvre et Comp., banquiers, à Valenciennes.

SOCIÉTÉ DES NU-PROPRIÉTAIRES,

COMPAGNIE D'OPÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LA VIE, rue Louis-le-Grand, 35.

Acquisition des Usufruits de rentes sur l'Etat, d'Actions de Banque et de Créances hypothécaires.

Acquisition des Nu-Propriétés au comptant, à rentes viagères et à participation dans les bénéfices d'extinction.

Prêts et Réméres sur les Nu-Propriétés.

VENTE,

aux enchères publiques, à Asnières (Seine), sur le bord de la Seine, près le pont d'Asnières, le lundi 12 juin 1854, consistant en un BATEAU A VAPEUR en fer, construit par M. Normand, du Havre, avec une paire de Machines à cylindres oscillants et chaudières tubulaires du poids de 12,000 kilogrammes environ, construits par MM. John Penu et Sou, de Greenwich.

Ce Bateau est d'un conditionnement et d'une marche remarquables.

Le prix d'adjudication est payable au comptant, avec 10 pour 100 en sus du prix.

S'adresser pour les renseignements :

1° A M. Nestor, Aronssohn, avocat, liquiquidateur de la Société des Vapeurs-Omnibus sur la Seine, boulevard Bonne-Nouvelle, à Paris ;

2° Et sur le Bateau, à Asnières, près l'Ecole de natation, au Gardien.

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA NOUVELLE-MONTAGNE.

Dans la dernière assemblée générale, tenue à Engis, le 24 avril dernier, il a été décidé que le dividende pour l'exercice 1853, serait de 100 fr. par action.

Cette somme, conformément aux statuts de la Société, est payable : 50 fr. le 30 juin 1854, à titre de premier dividende, sur la présentation du coupon nº 2, qui, frappé d'une estampille indiquant ce payement, sera remis aux porteurs pour toucher 50 fr. le 31 décembre même année, comme second dividende.

Le tirage au sort des 66 Obligations à rembourser le 1er juillet prochain, a donné les numéros suivants :

66	163	314	492	554	736
88	188	356	500	564	738
91	196	367	509	582	745
98	200	405	520	585	750
101	243	425	525	608	762
109	251	428	526	616	763
124	252	437	527	651	772
128	258	440	533	671	779
131	290	446	539	686	785
156	301	466	540	698	787
158	308	469	544	727	796

Les payements des dividendes, ainsi que des Obligations sorties, se feront aux époques indiquées ci-haut, savoir :

A Verviers, au siége de la Société.

A Liége, chez MM. Nagelmackers et Cerfontaine, banquiers.

A Paris, chez M. Rougemont de Lowenberg, banquier.

A Londres, chez MM. C. Devaux et Comp., banquiers.

Verviers, le 5 juin 1854.

Le directeur de la Société,
VICTOR SIMON.

ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ. COMPAGNIE FRANÇAISE (*Société Brunton, Pilté et Comp.*). — Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires, conformément à l'article 31 des statuts, aura lieu au siége social, rue du Faubourg-Poissonnière, 129, le mardi 4 juillet 1854, à deux heures et demie.

La réunion a pour objet de délibérer sur les modifications qui seraient nécessaires pour arriver à la transformation de la Société et à sa fusion avec les autres Compagnies d'Eclairage par le Gaz.

Pour y être admis, il faut être propriétaire de soixante actions nominatives depuis trois mois antérieurement au jour fixé pour la réunion, ou de soixante actions au porteur, dont le dépôt aurait été fait à la caisse de la Société depuis le même laps de temps.

VENTE ou ÉCHANGE d'une Action BOUDON ET Cie, Société des Filatures de soie réunies de Mulhouse et d'Auteuil.

S'adresser à M. J.-J. Boucher, rue Saint-Maur-Popincourt, 77, de dix heures à midi.

EMPRUNT DE 9 MILLIONS DE LA VILLE DE MARSEILLE.

*Liste des **10** Obligations sorties au huitième Tirage des Primes, le 1er Juin 1854.*

Le neuvième tirage aura lieu le 1er décembre 1854.

Le nº 588 a gagné. . .	Fr.	15,000	Le nº 7088 a gagné. . .	Fr.	500 »
4153	—	10,000	6206	—	500 »
4448	—	5,000	4167	—	500 »
2109	—	2,000	286	—	500 »
3287	—	1,000	3534	—	435 20

La répartition de ces primes est indépendante de l'intérêt annuel de 50 fr. que rapportent toutes les obligations.

Jusqu'en décembre 1856, le tirage des primes aura lieu seul. Ce n'est qu'à partir de cette dernière époque que commencera l'amortissement au pair.

ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ. COMPAGNIE DES COMMUNES DE BOULOGNE, SÈVRES ET SAINT-CLOUD. — MM. les actionnaires de la Compagnie d'Eclairage par le Gaz des communes de Boulogne, Sèvres et Saint-Cloud sont prévenus que l'assemblée générale annuelle aura lieu le 13 juin courant, à trois heures précises, rue des Petites-Ecuries, 40.

ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ. COMPAGNIE DES COMMUNES DE SURESNE ET COURBEVOIE. — MM. les actionnaires de la Compagnie d'Eclairage par le Gaz des communes de Suresne et Courbevoie sont prévenus que l'assemblée générale annuelle aura lieu le 13 juin courant, à trois heures précises, rue des Petites-Ecuries, 40.

On trouve dans ce Journal, au fur et à mesure qu'ils ont lieu, les Tirages Officiels des Actions et Obligations des Chemins de Fer, du Crédit foncier de France, des Compagnies diverses, de l'Emprunt Anglo-Autrichien 5 pour 0/0, de l'Emprunt de Piémont, etc., etc.

RECETTES DES CHEMINS DE FER.

DÉSIGNATIONS.	DATES.	VOYAGEURS.	MARCHANDISES.	DERNIÈRE SEMAINE de 1854.	DERNIÈRE SEMAINE de 1853.	RECETTES TOTALES de 1854.	RECETTES TOTALES de 1853.
Nord.	21 au 27 mai.	327,574	404,315	731,890	634,129	14,450,683	12,408,363
Rouen	21 au 27 mai.	95,715	102,618	198,333	205,309	»	»
Havre	21 au 27 mai.	34,435	52,245	86,680	87,963	»	»
Orléans avec ses prolongements	21 au 27 mai.	337,801	467,541	805,342	694,071	15,874,227	12,405,767
Est (ancien)	21 au 27 mai.	275,178	347,359	622,537	552,447	11,419,176	9,625,697
— Dº — Sect. nouv.	21 au 27 mai.	12,081	17,465	29,547	»	647,658	»
Bâle	8 au 14 mai.	21,653	35,068	56,722	52,441	1,147,662	959,979
Lyon.	21 au 27 mai.	217,011	181,503	398,514	397,525	7,689 323	7,369,811
Lyon à la Méditerran.	14 au 20 mai.	75,851	125,828	201,679	163,757	3,739,071	2,899 923
Ouest.	22 au 28 mai.	50,226	93,669	143,996	140,072	2,547,2[illegible]3	2,164,368
Grand-Central (sect. de Lyon à Roanne).	30 avr. au 6 mai.	41,075	126,090	167,166	145,350	2,982,020	2,545,277

Paris.—Typ. PENAUD frères, 10, Faub.-Montmartre.

COURS GÉNÉRAL DES ACTIONS
des Entreprises Industrielles et Commerciales

ORGANE DES INTÉRÊTS DES CAPITALISTES, DES CHEMINS DE FER DES MINES, USINES, ASSURANCES, BANQUES FONCIÈRES, ETC.

Fondé et publié par Jacques Bresson.

Bureaux, Administration et Rédaction, n° 31, place de la Bourse, à Paris.

Ce Cours-Gazette des Chemins de Fer et de l'Industrie paraît tous les Jeudis. — Prix d'Abonnement pour un an : 7 f. pour Paris; 8 f. pour les Dépents.; 10 f. pour l'Étranger.

Les Abonnements doivent toujours dater du 1er du mois; on ne reçoit pas d'Abonnement pour moins d'un an.

A LONDRES, s'adresser chez ALEXANDRE DELIZY, 1, Norfolk Street, Strand.

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Banques et Comptoirs.						
113,350	Banque de France.	1000	tout	154	janv.-juill.	...	2920
2,100	Banque de l'Algérie.	500	tout	30 65	mai.-nov.	...	522 50
40,000	Comptoir national.	500	tout	31 25	janv.-juill.	...	575
50,000	Crédit foncier de France.	500	250	17 50		...	542 50
100,000	— Dito. — Obligations.	1000	200	3 %		...	940
	— Dito —	500	400			...	430
	— Dito — 1/10e d'Obligation	100	tout			...	105
120,000	Société générale du Crédit mobilier.	500	tout	40 25	janv.-juill.	...	740
30,830	Société Générale de Bruxelles.	1058	tout	109 90		...	1665
	Banque de Darmstadt	537 50	215			...	495
	Sous-Comptoirs.						
40,000	Des Chemins de fer.	100	tout	4 ½	semestriel.		
3,382	Des Bâtiments.	100	tout	6 %	avril.-octob.	...	88
	Caisses particulières.						
2,000	Bouron et Comp.	500	tout			...	540
	Béchet, Dethomas et Comp.	500	tout	25 30		...	470
	Cusin, Legendre et Comp.	1000	tout				
	Lehideux et Comp	1000	tout				
12,000	Caisse Lécuyer et Comp	500		48 65		...	600
1,000	Nu-Propriétaires.	5000	tout		juin.-déc.	...	6550
	Parisienne (Société immobilière)	500	125	6% etd.	févr.-août.	...	en émission.
	— Dito — — dito —	100	25	6% etd.	févr.-août.	...	en émission.
	Comptoir Bonnard.	100	25			...	111 25
	Assurances (incendie).						
2,000	Nationale.	5000	1/5	600	janv.-avril.	...	125 % b. ex-d.
400	Générale.	5000				...	33,000
2,000	Union.	5000	1/5	200		...	54 % b.
4,000	Phénix.	1000	tout	170	avril.-octob.	...	2900
1,000	Soleil (nominatif).	6000	1/6	300		...	90 % b.
	— Dito. — (au porteur).	1000	tout			...	90 % b.
2,000	France.	5000	1/5	125		...	33 % b.
1,000	Urbaine.	5000	1/5	150	avril.	...	65 % b. ex-d.
2,000	Providence.	2500	1/5	70	avril.	...	24 % b.
4,000	Le Globe.	500	100			...	pair.
3,000	Paternelle.	1000	250	10		...	pair.
2,000	Nord (à Lille).	1000	200	20	avril.	...	9 % b.
	Assurances (maritimes).						
400	Générale.	12,500				...	32 % b. ex-d.
1,200	Lloyd Français.	5000	1/5	161		...	9 % b. ex-d.
300	Sécurité.	5000	1/5	266 66	févr.-juill.	...	22 % b.
200	Océan.	5000	1/5	125	janv.-juill.	...	25 % b.
600	Chambre d'Assurances.	5000	1/5			...	22 % b.
400	Mélusine.	5000	1/5	132		...	10 % b.
200	Sauvegarde.	5000	1/5	275	janv.-juill.	...	10 % b.
940	Union des Ports (nominatif).	5000	750	104		...	9 % b. ex-
	— Dito. — (au porteur).						

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTERÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Assurances (vie).						
3,000	Nationale.	5000	1/5			. . .	9 % b.
400	Générale.	7500				. . .	65 % b.
2,400	Union.	5000	1/5			. . .	7 % b.
	Phénix.	5000				. . .	3 % p. ex-d.
8,000	Caisse paternelle.	500	100	5		. . .	pair.
	Ponts.						
	Annuités Vieux-Ponts.					1050	
	— Dito. — Nouveaux-Ponts.					231 25	
	— Dito. — du Carrousel.						
	— Dito. — de la Réforme.					590	
3,000	Ponts réunis (anciens).	1000	tout	5 ½	mai.-nov.	1050	
	Canaux.						
	Languedoc et du Midi.						
	Aire à la Bassée.	5000	tout	580		. . .	7500
3,036	Arles à Bouc.	1000	tout				
	Beaucaire.	5000	tout				
17,466	Bourgogne.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	1000
39,214	Quatre canaux.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	1110 1120
	Scarpe inférieure.	1000	tout			. . .	1500
6,000	Sambre canalisée.	500	tout	105		. . .	1500
	Jonction de la Sambre à l'Oise	1000	tout	55		. . .	775
12,994	Trois canaux.	1000	tout	50	avril.-octob.		
1,500	Eaux d'Auteuil et de Neuilly.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	710
	Canalisation de l'Ebre	400	200			425	
	Chemins de fer.						
54,000	Saint-Germain (Titres nouveaux).	1/54000	tout	32 50	avril-juill.	. . .	705
300,000	Orleans.	500	tout	62 50	avril.-octob.	. . .	1150
72,000	Paris à Rouen.	500	tout	60	août.-févr.	. . .	980
40,000	Rouen au Havre.	500	tout	30		. . .	480
84,000	Strasbourg à Bâle.	350	libéré.	14	avril.	. . .	en liquid. 390
400,000	Nord.	400	tout	46	janv.-juill.	. . .	850
250,000	Est (Paris à Strasbourg), anciens.	500	tout	50 30	mai.-nov.	. . .	785
250,000	— Dito — nouveaux	500	100			. . .	620
240,000	Paris à Lyon.	500	250	37 50	janv.-juill.	. . .	935
90,000	Lyon à la Méditerranée.	500	300	16	avril.-octob.	. . .	802 50
134,000	Midi.	500	250	4 %		. . .	600
70,000	Ouest.	500	250	21		. . .	647 50
60,000	Caen à Cherbourg.	500	250	5 %	janv.-juill.	. . .	525
33,200	Dijon à Besançon.	500	350	5 %	janv.-juill.	. . .	en liquid. 630
180,000	Grand Central de France.	500	250		avril.-octob.	. . .	502 50
20,000	Versailles (rive gauche).	500	tout	15	janv.-juill.	. . .	305
36,000	Dieppe et Fécamp.	500	425	11	avril.	. . .	290
36,000	Béziers à Graissaissac.	500	200	4 %		. . .	435
10,000	Bordeaux à la Teste.	500	tout	néant.		. . .	265
3,300	Provins aux Ormes.	500					
6,000	Paris à Sceaux.	500	tout	néant.		. . .	190
	Saint-Etienne à Lyon.	5000	tout	637			
	— Dito — industrielle.			2406			
12,000	Andrézieux à Roanne.	1/12000	tout	néant.			
80,000	Lyon à Genève	500	200				
	Mulhouse à Thann.					. . .	490
9,400	Anvers à Gand.	500	tout	27 50	mars.		
	Anvers à Rotterdam	250		5 %			
	Charleroi à Erquelinnes.	500					
11,333	Naples à Nocera.	1000	tout	25 70	févr.-août.	. . .	320
40,000	Centre de l'Italie.	1000	100	5 %	avril.-octob.	. . .	500
	Ouest Suisse.						
72,000	Central Suisse.	500	150	4 %		. . .	430
	Sarde, Victor-Emmanuel.	500	100			. . .	460

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTERÈTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Messageries et Voitures.						
	Messageries impériales.	10000				40,000	
	Services marit. des Messageries Impér.	5000	tout			. . .	9500
	Messageries Caillard et Comp.	1000				. . .	650
	Voitures du Chemin de Fer.	500	250	20	février.		
4,652	Compagnie gen. des voitures de place.	500	tout	54		. . .	610
	Désirées.	500	tout			. . .	510
	Favorites.	800	tout	150	janv.-juill.	. . .	1800
	Hirondelles.	1000					
1,200	Lutéciennes.	500	tout	57	trimestriel.	. . .	620
	Omnibus.	1000				. . .	1900
	Orléanaises.	1000	tout	40	trimestriel.	. . .	730
725	Sylphides.	500				. . .	510
	Tricycles.	800				. . .	500
	Gondoles Parisiennes.	80				160	
	Batignolaises	1000				640	
	Charbonnages.						
	Anzin.	280e					
	Azincourt (Nord).	1500e				. . .	800
25,000	Blanzy (Saône-et-Loire).	500	tout	5 %		. . .	550
8,000	Brassac.	1/8000	tout		octobre.	. . .	335
	Chazotte.					. . .	510
24,000	Grand'Combe	1/24000			j. 1er jan. 1853	. . .	475
	La Haute-Loire (ancienne).	500				. . .	225
72,315	La Loire (Compagnie Générale). . . .	1/72315	tout	42	avril.-octob.	. . .	625
	Long-Pendu (Saône-et-Loire).	500					
440	Montchanin (Saône-et-Loire).	5000	tout				
	Touches (Des).	500				. . .	40
1,850	Layon et Loire	1/1850	tout	29	juin.	. . .	450
12,000	Mayenne et Sarthe.	1/12000	tout			747 50	
30,000	Charbonnages belges.	500	tout			. . .	320
	Centre du Flenu.	1000	tout			. . .	160
	Pont-de-Loup (Sud).	1000	tout	20	avril.	. . .	200
	Bonnet et Veine, à Mouches (Act. pr.).	1000				. . .	420
	— Dito. — (non priv.)					. . .	140
	Asphaltes.						
	Bastennes (Landes).	1000	tout	40	janv.-juill.	400	
	Tuyaux Chameroy.	500					
	Obligations Chameroy.	100					
	Galvanisation du fer	500	tout	50		. . .	350
	Zinc et Plomb.						
90,000	Vieille-Montagne (10e d'action) . . .	100	tout	40	mai.-nov.	. . .	490
	Corphalie.	1000				. . .	1060
3,000	Nouvelle-Montagne.	1000	tout	75	annuel.	. . .	1300
	Stolberg.	750	tout			. . .	1015
5,000	Eschweiller (Prusse).	750	tout	80		. . .	650
6,000	San-Fernando (Espagne).	260	tout	6 %	trimestriel.	. . .	265
50,000	Silésie.	375	tout			. . .	345
4,800	Westerwald et du Rhin.	375	tout		j. janv. 1854.	. . .	375
	Cuivre.						
30,000	Mines de Ténez.	100	tout	4 %	janv. mai juil.	. . .	50
60,000	Monzaïas (Algérie).	100	tout	néant.		. . .	42 50
	Valdiblora et Rora.	100	25			130	
	Fermière de Caronte.	100	50	. . .		102 50	
12,000	Usine de Septèmes (Bouch.-du-Rhône).	250	tout	9 %		. . .	225 222 50

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Gaz.						
2,500	Compagnie anglaise.	2500	tout	400	janv.-juill.	. . .	5000
24,000	Compagnie française.	500	tout	75	mars.-sept.	. .	990
	Compagnie parisienne.	1000	tout	100		1275	
	Société Lacarrière.	2000	tout				
	— Dito.	500	tout	75		. . .	1050
2,400	Belleville.	500	tout	90	juin.-déc.	. . .	1150
5,000	De l'Ouest.	500	tout	47 50		. . .	650
800	De l'Est.	500	tout				
6,000	Du Nord.	500	tout	40		. . .	550
500	Boulogne, Sèvres, etc.	1000					
1,000	Versailles.	500	tout	35		. . .	580
	Saint-Germain-en-Laye.						
1,300	Gaz d'Amiens (Comp. Française). . .	500	tout	25		. . .	460
	Cherbourg					. . .	70
	Calais.	1000	tout	20	février.	. . .	312 50
	Wazemmes-lès-Lille.	500	tout	14	septembre.	. . .	160
	Forges, Fonderies.						
	Alais (Gard).	3000				. . .	1750
	Bessège.					. . .	73
40,000	Creusot (Saône-et-Loire).	500	tout			. . .	750 752 50
	D'Allevard.						
2,400	Decazeville (Aveyron).	3000	tout	250	juin.-sept.	. . .	3800 ex-div.
	De la Loire et de l'Ardèche.	1/800e				. . .	5610 5630
	De l'Horme.					. . .	980
	Maubeuge (Nord).	500				. . .	500
	Herserange (Moselle).	500	tout	54 50		. . .	210 225
25,000	Châtillon et Commentry		tout	80	janvier.	. . .	500
5,000	Forges de la Basse-Indre	500	tout	55	avril.-oct.	. . .	500
	L'espérance (Belgique).	1000				. . .	750
	Monceaux (Belgique).	1000				. . .	1500
	Provideuce (Belgique)	1000	tout	125		. . .	1105
	Papeteries.						
800	Echarcon.	1000	tout	80	jouiss. janv.	. . .	1000
	Essonne.	1000	tout				
6,000	Manufacture de Papiers d'Alger. . .	100	tout				
	Journaux, Imprimeries.						
108	Le Droit, journal des Tribunaux . . .	2500	tout	350		. . .	3000
5,000	Imprimerie Dubuisson et Comp. . . .	100	tout			. . .	100
	Filatures.						
40,000	Cohin.	500				. . .	535
	Lin Maberly.	500				. . .	820
	Filature Rouennaise.	500	tout				
4,400	Gamaches.	500	375			. . .	375
1,400	Société Lainière (Action de capital).	500	tout				
4,200	— Dito. — (Action de jouissance). . .						
	Flax-Coton	50	tout				
	Divers.						
200,000	Docks-Napoléon.	250	125	néant.		. . .	214 50
	Glaces de Saint-Gobain.		tout	1700	janv.-déc.	32,400	
	Glaces de Saint-Quirin.						
	Glaces de Montluçon.	500		30	annuel.	. . .	400
	Glaces d'Oignies.	1000	tout	5 %		. . .	1600
20,000	Glaces d'Aix-la-Chapelle.	375	tout			. . .	405
14,000	Cail (constructeurs).	500	tout	67	mars.-sept.	. .	50
	Etablissement Cavé	250				. . .	250
	Grilles-mobiles-Fumivores.	1000				1010	
	Moulins de Packham.	1000	tout	5 %	avril.-oct.	1000	
	Télégraphe électrique sous-marin entre la France et l'Angleterre.	25	tout	8 %		. . .	22 50
10,000	Acier et Limes de Milourd (Nord) . .	100	50	7 %	juill.-déc.		
	Palais de l'Industrie, 4 % gar. p. l'Etat.	100	tout	4 %	avril.-oct.	. . .	110
19,200	Comp. gén. de Vidanges. Richer et Ce.	500	tout		2 fois par an.	325	
3,200	Société Ch. Christofle et Comp. . . .	500	tout	90	4 fois par an.	. . .	915
10,000	Sucrerie Herbet et Comp.	500	tout			. . .	525
10,000	Compagnie Impériale de Bateaux . .	500	tout			. . .	65
10,000	L'Union Parisienne (commerce de Charbon de terre).	100	tout	5% etd.	août.	. . .	en émission.

Nombre des Obligations.	DESIGNATION DES OBLIGATIONS.	Valeur nominale.	Prix d'émission.	Somme versée par Obligation	Intérêts par An.	Somme des remboursements.	INTÉRÊTS payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Obligations.								
555	St-Germain (anciennes). .	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1175
10,830	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1125	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1010
8,888	Orléans (anciennes). . . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1030
3,333	— Dito. — (nouvelles). . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1030
150,000	— Dito. — de 1852.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	315
130,000	— Dito. — de 1854.	500	275	75	3 %	500	janv.-juill.	. . .	316 25
3,887	Rouen (anciennes).	1000	1000	tout	4 %	1250	janv.-juill.	. . .	890
4,968	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1000	tout	5 %	1250	juin -déc.	. . .	975
15,000	Havre (anciennes).	1000	1000	tout	5 %	1250	mars.-sept.	. . .	970
5,000	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	800	tout	6 %	1250	janv.-juill.	. . .	1150
2,775	Strasbourg à Bâle (anc.).	1000	1100	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1025
20,000	— Dito. — (nouvelles). . .	500	500	tout	5 %	625	janv.-juill.	. . .	505
150,000	Nord.	500	335	tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	312 50
50,300	Est (Paris à Strasbourg).	500	500	tout	5 %	650	juin.-déc.	. . .	498 75
80,000	Paris à Lyon.	1000	1050	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1025
8,000	Avignon.	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1120
60,000	Méditerranée.	500	535	375	5 %	625	avril -oct.	. . .	510
	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	312 50
15,036	Ouest.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1005
17,500	— Dito. —	1000	1050	750	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1005
1,819	Versailles (R. D.) (anc.). .	1000		tout	5 %	1000	janv.-juill.	. . .	950
4,598	— Dito — (nouvelles). . .	1000	1250	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1040
7,219	Saint-Etienne à Lyon. . .	1000	1105	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	950
3,300	Montereau.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1000
2,000	Andrez. à Rouan. 1er ord	500		tout	25	500	avril -oct.	. . .	400
1,980	— Dito — 2e ordre. . . .	500		tout	néant.	500		. . .	300
	Dijon à Besançon	500		tout	25	625	avril.-oct.		
794	Jonction Sambre à l'Oise	1000	1000	tout	50	1050	janv.-juill.	1030	
	Mines de la Loire.	1000			5 %	1250	fév.-août.	. . .	1020
	— Dito — (nouvelles) . . .	1000						. . .	915
	Mines de Blanzy.	1000							
	Lits militaires.	1000			5 %			. . .	980
1,200	Forges de l'Aveyron 1845.	1000	995	tout	4 ½ %	1000	janv.-juill.		
2,400	— Dito — 1848.	500	500	tout	5 ½ %	500	avril.-oct.	. . .	500
	Grand'Combe.							. . .	990
319	Eaux d'Auteuil	1000	1000	tout	6 %	1000		. . .	1000
13,600	Vieille-Montagne	500		tout	5 %			. . .	465 470
	Rhône et Loire.	500		tout	5 %	625	janv.-juill.	. . .	480
	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	295

Chronique Industrielle.

La section du petit Chemin de Fer pour les omnibus, comprise entre le pont de Sèvres et la barrière de Passy, est commencée au Point-du-Jour. Elle doit être terminée en six semaines. On construit, dit-on, des voitures qui contiendront cent soixante personnes.

— La Commission d'enquête du Chemin de Fer de Fécamp s'est réunie ces jours derniers au Havre ; à cette réunion les plans de la Compagnie ont été acceptés, et sous peu de jours on pourra voir enfin le commencement de ces travaux. Un certain nombre de traités, qui n'attendaient pour se conclure que la sanction de la commission d'enquête, viennent d'être définitivement passés.

— Les délégués de la Compagnie formée pour la construction d'un Chemin de Fer commercial de ceinture, destinée en même temps à relier les places fortes du Nord et de l'Est de la France, passant par Verdun, Thionville et Lauterbourg, viennent d'arriver à Verdun, afin de s'entendre avec l'administration locale.

— On nous écrit de Marseille :

Le brick français *le Figaro*, capitaine Journès, avec une cargaison de 127 tonneaux en minerais de cuivre de la Compagnie des Mines de Ténès, est entré dans notre port le 31 mai. Un nouveau chargement plus important des minerais de cuivre de la même Compagnie, est annoncé pour les premiers jours de juillet prochain. Ces cargaisons, et celles qui suivront, sont destinées aux usines de Septèmes.

— Nous avons à déplorer la perte de M. Delahante, mort subitement à l'âge de soixante-sept ans, membre des principales administrations du département du Rhône, receveur-général à Lyon depuis 1830, mêlé depuis cette époque aux plus grandes opé-

au capital de 5 millions, clôturera irrévocablement l'émission de la dernière série de ses actions le 30 juin. On souscrit au siége de la Société, 20, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.

— L'inauguration solennelle du Chemin de Fer d'Alexandrie à Novarre aura lieu le 3 juillet. On parle beaucoup du projet de Chemin de Fer de Gênes à Nice, lequel se relierait à celui de Nice à Toulon. Une Compagnie anglaise est en instance près du Gouvernement Sarde pour obtenir la concession de cette voie ferrée, qui serait plus productive qu'on n'avait pensé jusqu'à ce jour, à cause des riches minerais de fer qu'on vient de découvrir au sein des montagnes qui se trouvent dans les environs d'Alassio et d'Ablenga.

— La régence de Maestricht vient de décider, par douze voix contre trois, qu'elle appuierait auprès du Gouvernement Néerlandais le projet de Chemin de Fer du Limbourg de M. Stevens, se dirigeant de Liége à Hasselt, par Tongres et Bilsen. Dans la même séance, il s'est aussi agi incidemment des projets de Chemins de Fer de Liége à Maestricht, d'une part, de M. Suermondt, par la rive droite; d'autre part, de celui de M. Rome, par la rive gauche. L'un et l'autre ont trouvé des partisans, et le Conseil a décidé qu'il réservait son opinion à cet égard.

— Le 16, a eu lieu à Madrid l'adjudication aux enchères publiques des travaux du Chemin de Fer de Cadix à Séville. Un seul soumissionnaire, M. Sanchez Mendoz, s'était présenté, et la construction de la ligne lui a été adjugée, à raison de 3,400,000 réaux par lieue.

— Une puissante Compagnie financière se forme en Amérique pour la construction d'une ligne télégraphique entre l'Angleterre et les Etats-Unis par Terre-Neuve.

— La Société générale de Crédit Mobilier a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires qu'il sera payé au 1er juillet prochain 25 fr. par action, formant le complément de dividende de l'année 1853. Ce payement s'effectuera à dater du 1er juillet prochain, tous les jours, de dix heures à trois heures, au siége de la Société, 15, place Vendôme.

Conformément à la décision de l'assemblée générale du 29 avril dernier, il ne sera distribué d'à-compte sur le dividende de l'exercice courant que le 31 décembre prochain.

Compagnie des Mines de Plomb argentifère de Pontgibaud
(Puy-de-Dôme).

Le rapport de l'agent, daté du 17 juin, donne un compte détaillé et très-favorable des espérances diverses que font concevoir les Mines de Roure et Rozier, et expose que des points déjà en exploitation sont calculés à raison de 90 à 100 tonnes de minerai de plomb argentifère. Les mines sont susceptibles de produire de plus grandes quantités; mais comme il y a une grande accu-

mulation de minerai à la surface, les produits n'augmenteront que lorsque les additions à faire aux appareils pour le traitement des minerais seront complétés. De Mioche et de Barbecot, l'agent écrit ce qui suit :

« *Mioche.* — J'annonçais dans ma dernière que nous avons coupé un autre filon (nº 5) dans la galerie occidentale. En avançant d'environ 3 mètres à l'est, nous en avons coupé un autre (nº 6), ou principal filon de Mioche. Nous y avons fait une ouverture de 2 à 3 mètres, mais sans le traverser entièrement; pourtant c'est un des plus beaux filons que j'ai vus en France, et, n'étant pas à plus de 10 mètres de la surface du sol, il peut être considéré comme une des meilleures découvertes que nous ayons faites.

« *Barbecot.* — Le filon a été coupé par un niveau de 35 mètres au nord du puits de Sainte-Barbe, et reconnu de 4 pieds de large, il promet beaucoup. La découverte d'un bloc de minerai à ce niveau augmente considérablement la valeur de cette Mine, car elle présente une continuation en profondeur, et se trouve d'environ 200 mètres plus au sud que tout le minerai précédemment découvert. Les opérations de la fonderie ont été très-satisfaisantes; on a fait environ 100 tonnes de saumons de plomb, après en avoir extrait l'argent, dont on a obtenu une masse de 2,763 onces. La qualité du plomb désargenté est excellente, et comportera un prix beaucoup plus élevé que celui du plomb précédemment produit par ces travaux. »

Assemblée générale extraordinaire du 17 Juin 1854, des Actionnaires de la Compagnie minière et métallurgique des Asturies (*Espagne*).

Cette assemblée avait pour but de délibérer :

1° Sur la nature et la forme de l'augmentation des ressources financières de la Société, reconnue nécessaire par la dernière assemblée générale ordinaire, en raison de l'accroissement que doivent recevoir les moyens de production actuellement existants ;

2° Sur la démission donnée par le gérant de la Société, et sur la nomination de la personne que le gérant démissionnaire présentera pour le remplacer ;

3° Sur diverses modifications à apporter dans les statuts, tant par suite de la retraite du gérant qu'en vue de certaines améliorations dont le besoin s'est fait sentir.

M. Lainel, un des membres du Conseil de surveillance, fut désigné par ses collègues pour occuper le siége de la présidence ; près de lui siégeaient les autres membres du Conseil, et M. de Grimaldi, gérant de la Société.

La réunion était très-nombreuse, les actionnaires ayant à délibérer sur l'acceptation de la démission du gérant, et à nommer son successeur. L'assemblée ayant été déclarée dûment constituée, M. de Grimaldi se leva, et, après quelques observations préliminaires, informa les membres qu'il avait

changé d'idée relativement à la démission qu'il avait donnée, immédiatement après l'assemblée générale, le 29 avril dernier, de sa position de gérant. Cette motion inattendue frappa les actionnaires de surprise; plusieurs d'entre eux insistérent pour que la démission ayant été formellement donnée par écrit, et formellement acceptée par le Conseil de surveillance, au nom des actionnaires, elle ne pût être retirée. De son côté, M. de Grimaldi soutenait que tant que la démission n'avait pas été confirmée par l'assemblée générale, il était parfaitement libre de la retirer s'il lui plaisait. Une discussion s'entama sur ce point, et enfin M. Letellier, se levant, proposa de consulter l'assemblée sur la question de savoir si le gérant avait où non le droit de retirer sa démission, ainsi qu'il l'avait annoncé. M. de Grimaldi a dit qu'il devait protester contre une semblable manière de procéder, et que cela fait, il reconnaissait qu'il ne pouvait empêcher l'assemblée de voter sur ce point si bon lui plaisait.

La question ayant été mise aux voix par le président, quarante-huit actionnaires, contre vingt un, décidèrent que M. de Grimaldi n'avait pas le droit de retirer sa démission.

M. de Grimaldi s'adressant de nouveau à l'assemblée, et affirmant que les différends existant entre lui et les actionnaires anglais, étaient causés par un malentendu de leur part, et qu'il espérait faire disparaître par quelques explications, propose d'ajourner l'assemblée à quelques jours, pour lui permettre de conférer avec les membres anglais du Conseil de surveillance, dans le but d'anéantir tout motif de dissentiment existant. Cette proposition étant acceptée, l'assemblée s'est ajournée au mercredi 21 juin.

Au jour dit, les actionnaires s'assemblèrent de nouveau, M. Lainel présidait l'assemblée comme la première fois.

M. de Grimaldi s'adresse de rechef à l'assémblée, et après avoir déclaré qu'il était presque décidé à ne pas prendre la parole, il exprime l'opinion qu'il serait inutile d'agiter la question de former un capital additionnel, et de s'occuper des autres articles à l'ordre du jour, attendu qu'il avait reçu avis, le jour précédent, que les actionnaires anglais intentaient contre lui une action judiciaire, dans le but d'appeler les investigations du Tribunal de commerce sur tous les comptes de la gérance; il proposait, en conséquence, que la séance fût levée immédiatement.

M. Mackenzie, au nom des actionnaires anglais, ayant consenti à cette proposition, le président la met aux voix et elle est adoptée à l'unanimité.

Les questions pendantes entre M. de Grimaldi et les actionnaires anglais, sont ainsi laissées à la décision du Tribunal de commerce.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES D'ACTIONNAIRES QUI DOIVENT AVOIR LIEU DU 29 JUIN AU 6 JUILLET 1854.

4 Juillet. — Eclairage par le Gaz (Brunton, Pilté et Comp.), 129, rue du Faubourg-Poissonnière, à deux heures et demie.

Bibliographie Industrielle.

Il vient de paraître sous ce titre : *Traité de comptabilité du matériel des Chemins de Fer,* par M. Frédéric Hubert, chef garde-magasin du Chemin de Fer d'Orléans (section d'Angoulême à Bordeaux) (1), un excellent ouvrage pratique, pour faire connaître la manière de tenir les comptes de la traction et de l'entretien. Le coût de traction (se composant des matières nécessaires à la marche, de la conduite et des frais généraux relatifs à ce service), est établi pour chaque locomotive. Le nombre de kilomètres parcourus par chacune d'elles l'est aussi. Les feuilles de trains constatent d'abord le train, soit voyageurs, soit marchandises, le nombre de wagons dont ils se composent et leurs numéros.

D'après ces feuilles, les kilomètres parcourus par les diverses séries de véhicules et véhicules individuels, sont tenus à jour aux comptes qui leur sont ouverts.

En totalisant les dépenses de traction et d'entretien pour les locomotives et tenders à voyageurs, et en divisant par le nombre de kilomètres parcourus par ces locomotives, on obtient le coût d'un kilomètre. De même pour les locomotives et tenders à marchandises.

En totalisant les dépenses pour ces deux catégories et en divisant par le total des kilomètres, on obtient la moyenne du coût de traction d'un kilomètre.

En totalisant ces mêmes dépenses pour chaque catégorie de wagon ou pour toutes ensemble, et en divisant par le nombre de kilomètres, on obtient le prix d'un kilomètre.

Pour le prix du train, en totalisant les dépenses de traction et d'entretien relatifs aux voyageurs, et en divisant par le nombre de trains, on obtient la moyenne d'un train à voyageurs. De même pour les marchandises. En réunissant TOUTES LES DÉPENSES et en divisant par le nombre total des trains à voyageurs et à marchandises, on obtient la moyenne générale du coût d'un train.

On voit que ce livre initie le lecteur aux détails de la traction auxquels se rattachent toutes les dépenses de la division du matériel, puisqu'elles nécessitent, outre son alimentation, des dépenses d'entretien pour les ateliers et toutes les subdivisions de service qui en dépendent. L'auteur a joint à la fin de son volume des modèles de tous les registres, mandats, bulletins, bordereaux qui sont en usage dans la comptabilité des Chemins de Fer.

Perfectionnement des Wagons.

Chaque jour disparaissent les traces de l'ancienne locomotion, chaque jour les Chemins de Fer étendent leur domaine, et portent dans toute la terre les traces du progrès de la civilisation. Pendant que différentes lignes, importantes par leur étendue, leurs capitaux et le nom de leurs administrateurs, sont en construction, on s'occupe de perfectionner celles qui déjà sont en pleine prospérité. La France donne l'exemple du luxe dans ses constructions; elle l'a reporté jusqu'aux embarcadères de nos voies ferrées. Par luxe, nous entendons ici le supplément au nécessaire et au bon goût qui dirige toutes les Compagnies, et en ce sens nous avons laissé bien loin derrière nous toutes les autres nations. Si nous nous arrêtons aux bâtiments proprement dits, l'élégance, la solidité, la distribution intelligente frappent partout les regards; le perfectionnement du tracé, l'entretien de la voie, le zèle actif qui règne dans le service, surprennent agréablement les voyageurs, et font honneur aux administrations diverses. Ce

(1) Un volume in-18 ; chez Napoléon Chaix, 20, rue Bergère. — Prix : 3 fr.

n'est pas tout, cependant, quelque chose reste encore à faire, il s'agit du confortable pour les voyageurs.

Jusqu'à présent, le wagon, boîte roulante dans lequel les voyageurs sont parqués en nombre limité, qui varie de huit à dix selon le prix des places, a présenté divers inconvénients auxquels, du reste, il est facile de remédier, comme on le verra plus loin. Placés en face les uns des autres, condamnés pour ainsi dire à l'immobilité, les voyageurs qui souvent doivent parcourir un trajet de 100 ou 150 lieues, sont obligés d'attendre une station désignée pour vaquer à tous les besoins, à toutes les nécessités que la nature leur impose. Il est vrai que déjà on a supprimé la fermeture à clef de chaque compartiment, qui ne permettait à qui que ce fût, en quelque circonstance qui se présentât, de sortir sans la permission de l'employé qui remplissait cette fonction : mais que les exemples avaient prouvé la nécessité du contraire, l'accident de Versailles, en 1842, a fait force de loi. Revenons maintenant à l'idée d'amélioration. Obligés, comme nous disions tout à l'heure, d'attendre une station désignée pour satisfaire aux besoins des voyageurs, le train perd un temps précieux et le trajet s'allonge, surtout lorsque les stations sont fréquemment répétées. C'est l'Amérique, cette fois, qui va nous donner l'exemple du perfectionnement des wagons.

Les convois Américains sont organisés sur des bases beaucoup plus intelligentes et en même temps plus propres à une grande économie de temps. En effet, avec la construction ingénieuse que nous allons signaler, le voyageur n'est plus obligé de descendre ; dès lors, le train gagne en vitesse, et cette vitesse est en raison directe de la perte de temps occasionnée par chaque station.

Un long couloir, large d'environ un mètre, règne dans tout le sens de longueur des wagons, et de chaque côté sont disposés des compartiments à quatre places qui ouvrent sur le couloir commun où les voyageurs peuvent circuler en toute sécurité pendant la marche du convoi. A chaque extrémité se trouvent des terrasses à ciel découvert où il est permis de fumer et de respirer librement. Un restaurant, semblable à ceux des bateaux à vapeur, est adapté au convoi ; enfin, des cabinets particuliers permettent de satisfaire aux exigences de la nature. On peut donc boire, manger, dormir, fumer, sans que la vitesse soit un instant retardée. Nous allons donner la description d'un de ces convois d'un nouveau modèle, que l'administration du Chemin de Fer de New-York à Boston vient de faire construire à Springfield.

Bien que de la longueur ordinaire des wagons destinés à recevoir soixante personnes, les nouvelles voitures ne contiennent que quarante-deux places ; les siéges sont en outre arrangés de telle manière que les passagers peuvent s'étendre et dormir, pendant le voyage, tout aussi à leur aise que s'ils étaient dans leur chambre. Le haut du wagon est muni de plusieurs ventilateurs du système Clemens ; les planchers sont doubles et séparés l'un de l'autre par une couche de copeaux pour amortir le bruit du roulement. A chaque extrémité de la voiture se trouve une double porte séparée par une petite antichambre, de sorte qu'en ouvrant celle du dehors, on ne laisse pénétrer dans l'intérieur ni l'air frais ni les flots de poussière soulevés par la rapidité de la course. Chacun de ces confortables wagons coûte 2,400 dollars (15,000 fr.).

Un plus long plaidoyer serait inutile pour démontrer combien le nouveau système est supérieur au nôtre. Qui donc empêche les habiles ingénieurs Français d'imiter l'invention américaine ?

Toutes nos Compagnies montrent cependant assez d'empressement à aller au devant de tout ce qui est bon, utile et nécessaire au commerce et à l'industrie. Elles ne négligent pas même les dépenses qui peuvent apporter une notable influence sur le chiffre des recettes, et c'est ce qui nous fait croire que ce système ne tardera pas à s'importer, à moins que déjà les Compagnies ne nous préparent quelque surprise. Il serait beau, en effet, en diminuant les pertes de temps, de diminuer aussi les fatigues et les insom-

nies qui s'attachent à un long voyage; il serait digne du progrès industriel de permettre de vivre enfin en dévorant l'espace, et d'abréger les souffrances des personnes d'un tempérament robuste, et à plus forte raison de celles qui ne jouissent pas d'une bonne santé. Il est vrai qu'une observation se présente naturellement à l'esprit dans ce nouveau système, surtout eu égard à la construction actuelle des trains français; on dira : nos voies ferrées ne sont pas assez larges pour comporter des wagons aussi compliqués. Cette observation va se détruire d'elle-même.

Les wagons de première classe contiennent huit places et ceux de seconde classe dix. Mais dans le premier cas les places sont d'une dimension telle, qu'à la rigueur on pourrait, dans le même espace, augmenter le nombre des voyageurs, et dans le second cas, il serait facile de supprimer une place. On gagnerait ainsi sur la largeur du wagon l'espace nécessaire pour former un couloir sur la longueur du train, ou bien encore, il n'y aurait aucun inconvénient à élargir un peu les wagons; et on voit ainsi que sans rien changer à la voie ferrée elle-même, on pourrait faire l'application du nouveau système.

Enfin, que coûterait-il de faire des essais? Toute amélioration sera un service rendu à ceux qui voyagent, toute innovation telle que celle que nous venons de signaler est appelée à un succès certain, et nous sommes persuadés que les Compagnies s'empresseront d'accueillir un système qui augmentera le chiffre des recettes, diminuera la perte de temps, et fera honneur aux vastes intelligences qui président à la construction de tous nos réseaux de Chemins de Fer.

Compagnie Génevoise des Colonies Suisses de Sétif.

Le Conseil d'administration faisant en ce moment construire quatre nouveaux villages qui seront terminés à la fin de l'été, a décidé d'émettre une troisième série de 600 actions de 500 fr.

Chaque souscripteur reçoit contre le versement intégral : 1° une action financière de 500 fr. portant intérêt à 5 pour 0/0 l'an, et remboursable par tirage au sort en 625 fr.; 2° une action de jouissance donnant, chaque année, droit à un prorata des produits sous forme de dividende.

Les actions financières de la présente émission seront exceptionnellement munies de leur coupon semestriel d'intérêts échéant au 1er septembre prochain, ce qui procurera aux souscripteurs une bonification de plus de quatre mois d'intérêts.

La Compagnie ayant, par le fait de l'établissement du premier village, acquis une ferme de 800 hectares, une partie de ce terrain a été mise cette année en exploitation, et permettra de distribuer, dans le premier trimestre de 1855, un dividende aux actions de jouissance.

La souscription est ouverte :

A Genève, chez MM. Lombard, Odier et Comp.

A Paris, chez MM. G. Des Arts, Mussard et Comp., rue de Provence, 34.

A Marseille, chez MM. Pascal fils et Comp.

Elle sera close le 5 juillet prochain, et il sera tenu compte alors, s'il y a lieu, du droit réservé par les statuts aux porteurs d'actions déjà émises.

Genève, 5 juin 1854.

Par ordre du Conseil :

Le secrétaire général, E. Gambini.

Assemblée générale du 15 Juin 1854, des Actionnaires du Chemin de Fer de Paris a Orsay

(*ci-devant Chemin de Fer de Paris à Sceaux*).

Cette réunion était présidée par M. Arnoux, président du Conseil d'administration. Nous ne rappellerons pas ici par quelles séries de négociations lentes et pénibles la Compagnie a passé avant de réaliser les améliorations dont elle jouit aujourd'hui, c'est-à-dire avant d'être délivrée des soucis du passé, et de reprendre quelque confiance dans une situation nouvelle que l'avenir semble devoir consolider. Ce n'est point sans de vives et fréquentes discussions qu'il était facile d'obtenir, non-seulement une garantie de minimum d'intérêts pour les porteurs d'obligations résultant du dernier emprunt, mais encore l'extension de cette même garantie aux porteurs des anciennes obligations, précédents jusqu'à présent sans exemple, que la Compagnie doit sans doute aux services déjà rendus par l'invention et l'heureuse application des wagons articulés.

L'assistance que l'Etat a si libéralement prêtée à l'entreprise avait un double but: le premier, de fournir au système de M. Arnoux un champ d'essai plus vaste qui lui avait manqué jusque-là, et de l'aider ainsi à résoudre difficilement le problème; le second, de rendre la vie à une spéculation resserrée à son début dans un cercle trop étroit pour offrir aux wagons articulés les moyens de se développer, de se faire apprécier et d'en rendre l'emploi profitable à la chose publique. On sait qu'au moment de la création du Chemin de Fer de Sceaux, la Compagnie n'eut la faculté ni de choisir un parcours plus étendu, ni même d'en déterminer l'emplacement.

Deux réticences frappaient cette entreprise à son origine : l'une, c'est que, par une dérogation regrettable à toutes dispositions des lois de Chemins de Fer, antérieurement votées, et malgré les encouragements qu'il eût été si naturel d'accorder à une invention importante, la ligne de Paris à Sceaux n'obtint aucune subvention; l'autre, c'est que par son peu de longueur elle échappait à l'application de la loi de principe de 1842, en ce qui concerne les travaux d'art et de terrassements.

Elle a été le berceau d'une entreprise à laquelle les événements de 1848 ne tardèrent pas à porter un coup funeste. Il n'était pas inutile de revenir sur ces points de départ tout à fait exceptionnels et de force majeure, qui seuls doivent suffire pour expliquer la situation fâcheuse à laquelle le Conseil d'administration était pressé de mettre un terme. Cesserons-nous d'être vrais, si nous ajoutons que les capitaux qui ne fructifient pas jettent toujours un peu de défaveur sur le système qui leur sert de base et auquel ils s'attachent. Enfin, à moins d'obstacles imprévus, l'ouverture, non seulement de la section de Bourg-la-Reine à Palaiseau, mais même celle de Palaiseau à Orsay, c'est-à-dire de la totalité de la ligne, aura lieu dans le courant de juillet prochain.

Dans l'assemblée précédente du 18 avril 1853, le Conseil avait reçu les pouvoirs nécessaires pour emprunter une somme de 1,200,000 fr. Cette négociation n'était point facile d'après les précédents de la Compagnie. Heureusement que les administrateurs eurent l'idée de s'adresser au Crédit Mobilier; sous les auspices de M. Emile Pereire, l'emprunt s'est réalisé, et la Compagnie de Paris à Orsay, a remis entre les mains de la Société de Crédit Mobilier, en échange de la somme de 1,200,000 fr., 1,200 obligations au porteur

de 1,000 fr. l'une, produisant intérêt à 5 pour 0/0 par an, et remboursables en cinquante années, au moyen d'un tirage au sort annuel avec prime de 250 fr. pour chaque obligation sortie, mesure dont la première application aura lieu le 1er juillet prochain, pour huit obligations, au tirage desquelles il a été procédé dans cette séance. Sont sortis les numéros suivants :

380	482	554	825
393	501	674	1122

Le remboursement de ces obligations, en principal et accessoires, se trouve assuré, tant pour la garantie de 3 pour 0/0 donnée par l'Etat pour les 1,200,000 fr. ci-dessus, que pour une garantie semblable étendue aux 3 millions de francs, montant des anciennes dettes de la Compagnie, sur lesquelles toute antériorité a été consentie par les créanciers concordataires au profit du nouvel emprunt. Ce premier point réglé, dès le mois d'août de l'année dernière, le Conseil d'administration, après avoir pris livraison des travaux faits par l'Etat, s'est occupé de l'exécution de ceux mis à la charge de la Compagnie, à la fois pour l'achèvement de la section de Bourg-la-Reine à Palaiseau, et pour la construction de celle de Palaiseau à Orsay.

Les combinaisons financières achevées, une difficulté sérieuse se présentait encore ; surchargées de commandes, les grandes usines ne pouvaient accepter celles du Chemin de Paris à Orsay, que pour des époques très-éloignées ; mais, grâce à l'obligeance du chef de l'établissement du Creuzot, le Conseil d'administration obtint de lui qu'il se livrerait immédiatement à la fabrication de rails pour Orsay. Quant à la pose, au lieu de traverses, il a été fait choix de longrines. Les avantages que ce mode de construction, d'origine américaine, offre sous le double rapport de la solidité et de la douceur qu'il imprime à la voie, éveillaient naturellement l'attention des constructeurs. De plus, les Compagnies des Chemins d'Auteuil et du Midi viennent de l'adopter ; ces considérations envisagées, la Compagnie a donné la préférence à ce système, avec d'autant plus d'empressement, qu'il se prête parfaitement à l'application du matériel articulé.

Pendant l'année 1853, les recettes du Chemin de Fer de Paris à Sceaux, se sont élevées à. . . . . Fr. 337,745 25

Les dépenses sont montées à. . . . 297,264 45

Excédant des recettes. . . . . Fr. 40,280 82

En 1852, les recettes de l'exploitation ne s'étant élevées qu'à. . . . . . Fr. 292,599 72

Les dépenses avaient été de. . . . 284,247 22

Excédant des recettes. 8,352 50

D'où il suit que l'excédant des recettes de 1853 surpasse l'excédant des recettes de 1852, d'une somme de. . . . . Fr. 31,928 32

On voit donc que le Chemin de Fer de Sceaux a participé pour son compte au mouvement progressif des recettes générales des Chemins de Fer, et il est vraisemblable que l'ouverture de l'embranchement de Bourg-la-Reine à Orsay, qui va avoir lieu le mois prochain, viendra ajouter aux recettes nettes de la Compagnie, déduction faite des frais d'exploitation.

JACQUES BRESSON.

ANNONCES du COURS GÉNÉRAL.

BANQUE DE FRANCE. Le dividende du premier semestre 1854 est fixé à 112 fr. Il sera payé à bureau ouvert, à dater du 1er juillet prochain, sur l'émargement de MM. les actionnaires ou de leurs fondés de pouvoirs. On devra présenter les titres.

Ce 26 juin 1854.

Le secrétaire-général,
VILLE.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ROUEN. MM. les actionnaires sont prévenus que l'assemblée générale semestrielle, prescrite par l'article 41 des statuts, aura lieu le lundi 31 juillet 1854, à trois heures de l'après-midi, au siége de la Compagnie, rue d'Amsterdam, 11, à Paris.

Les actionnaires, propriétaires ou porteurs de vingt actions au moins, soit en titres, soit en certificats de dépôt, qui désireront assister à cette assemblée, devront, aux termes de l'article 43 des statuts, se présenter au siége de la Compagnie avant le 16 juillet prochain, de dix heures à trois heures, pour retirer leurs cartes d'admission; ils auront à produire à cet effet leurs titres nominatifs ou certificats de dépôt, et à déposer les titres au porteur. Des modeles de pouvoirs seront délivrés au siége de la Compagnie.

Par ordre du Conseil :
Le secrétaire de la Compagnie,
Adolphe THIBAUDEAU.

MINES, FORGES ET HAUTS-FOURNEAUX D'HERSERANGE ET MOULAINE (Moselle). — MM. les actionnaires de la Société des mines, forges et hauts-fourneaux d'Herserange et Moulaine (Moselle) sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le 12 juillet prochain, 98, rue du Faubourg-Poissonnière, à quatre heures de l'après-midi.

Le dépôt des actions sera reçu chez MM. Alliez, Grand et Comp., banquiers de la Compagnie, 14, rue de Trévise, jusqu'au 8 juillet prochain inclusivement.

AUBÉ, TRONCHON ET Cie.

VOITURES DE PLACE LUTÉCIENNES et SYLPHIDES. MM. les actionnaires des deux Sociétés sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le mardi 11 juillet prochain, à deux heures après midi, pour recevoir une communication des gérants et des commissaires, relativement au changement de local de leur établissement.

ESCOMPTE DES COUPONS ESPAGNOLS à échoir le 1er juillet prochain, chez MM. P. de Gorostiza et Comp., rue Lepelletier, 18.

CHEMIN DE FER DE CHARLEROY A ERQUELINNES. Le Conseil d'administration de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires de la Compagnie du Chemin de Fer de Charleroy à Erquelinnes, qu'à partir du 1er juillet prochain, le paiement du premier semestre des intérêts de seize francs quatre-vingt-sept centimes et demi (16 fr. 875) par action et par an, sera opéré à la caisse de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord, place Roubaix, à Paris.

MM. les porteurs de titres devront détacher le coupon N° 1, et le déposer d'avance à la caisse de la Compagnie du Nord. Au moment de ce dépôt, le jour du paiement sera indiqué.

Paris, le 15 juin 1854.

SOCIÉTÉ DES NU-PROPRIÉTAIRES, COMPAGNIE D'OPÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LA VIE, rue Louis-le-Grand, 35.

Acquisition des Usufruits de rentes sur l'Etat, d'Actions de Banque et de Créances hypothécaires.

Acquisition des Nu-Propriétés au comptant, à rentes viagères et à participation dans les bénéfices d'extinction.

Prêts et Réméres sur les Nu-Propriétés.

SOUS-COMPTOIR DE GARANTIE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE DU BATIMENT. — Conformément aux dispositions de l'article 24 des statuts, MM. les actionnaires du Sous-Comptoir sont convoqués en assemblée générale pour le vendredi 7 juillet 1854, à une heure après midi, chez Lemardelay, rue de Richelieu, 100.

La réunion a pour but :

D'entendre le compte-rendu des opérations du Sous-Comptoir depuis le 30 avril 1853,

Et de procéder à l'élection des administrateurs à remplacer.

Le directeur,
GUIFFREY.

Nota. Aux termes de l'article 22 des statuts, les actionnaires doivent déposer leurs actions au siége de la Société, rue Bergère, 14, dix jours avant la réunion.

Le récépissé nominatif délivré en échange des actions servira de carte d'entrée à l'assemblée générale.

VENTE OU ÉCHANGE d'une Action BOUDON ET Cie, Société des Filatures de soie réunies de Mulhouse et d'Auteuil.

S'adresser à M. J.-J. Boucher, rue Saint-Maur-Popincourt, 77, de dix heures à midi.

OBLIGATIONS TOSCANES (5 0/0).

MM. Bischoffsheim Goldschmidt et Comp. ont l'honneur de prévenir les porteurs d'*Obligations* 5 *pour* 0/0 *Toscanes*, qu'il paieront, à partir du 30 juin courant, les coupons échus.

Le paiement des 295 Coupons, dont les numéros suivent et qui ont été égarés, a été arrêté.

95 *Coupons de l'Emprunt de 1849.*

124	6420	15466	15480	15496	20319	28989
125	7882	15467	15481	15498	20320	28990
126	8207	15468	15482	15499	20321	28991
128	8938	15469	15483	15500	20322	28992
129	8939	15470	15484	15501	20324	28993
1727	12537	15471	15485	15502	20327	28994
2171	12539	15472	15486	15503	20328	28995
2173	12540	15473	15487	15504	20330	28996
2174	15460	15474	15488	15505	20332	28997
2175	15461	15475	15490	15507	20334	29023
2176	15462	15476	15491	15508	21370	29024
2177	15463	15477	15492	15509	22390	
4595	15464	15478	15493	20317	22581	
4599	15465	15479	15494	20318	28988	

200 *Coupons de l'Emprunt sur les Mines.*

468	628	1401	1567	5217	5299	6897	8350
469	631	1402	1868	5218	5300	6898	8352
474	633	1403	2290	5276	5401	6899	8446
475	635	1404	2346	5277	5402	6900	8454
476	636	1405	2347	5278	5403	7893	8455
484	637	1406	2359	5279	5404	7894	8994
488	642	1407	2710	5280	5405	7895	9040
490	643	1408	3114	5281	5406	7896	9050
492	645	1409	3116	5282	5407	7897	9051
493	646	1410	3308	5283	5408	7898	9052
494	647	1411	3353	5284	5409	7899	9053
495	648	1412	3373	5285	5410	7900	9054
496	649	1413	3376	5286	5411	8152	9055
497	650	1414	3531	5287	5412	8243	9056
498	651	1415	3532	5288	5413	8244	9057
605	652	1416	3533	5289	5414	8245	9058
606	654	1417	4001	5290	5415	8247	9059
607	877	1418	4156	5291	5416	8249	9222
609	878	1419	4164	5292	6120	8250	9223
610	1349	1420	5126	5293	6891	8253	9224
611	1350	1421	5127	5294	6892	8258	9225
612	1351	1422	5128	5295	6893	8259	9226
613	1352	1423	5129	5296	6894	8260	9227
614	1353	1424	5130	5297	6895	8262	9228
616	1354	1425	5216	5298	6896	8264	9411

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE.

6e Tirage authentique des Obligations,

Qui a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville, le 22 Juin 1854.

Le jeudi 22 juin 1854, à midi, il a été procédé publiquement à l'Hôtel-de-Ville (salle Saint-Jean), au tirage des lots attribués, pour le 2e trimestre de 1854, aux 200 mille Obligations foncières ou Promesses d'Obligations foncières au porteur.

Un tirage préalable a déterminé, pour celles des Obligations subdivisées en coupures de 100 fr. auxquelles est réservée l'intégralité du lot, le Numéro de la coupure qui aura droit au lot intégral échu à l'Obligation dont elle fait partie. En conséquence de ce tirage, tout lot échu à une Obligation divisée en coupures ayant droit à l'intégralité du lot appartiendra à la coupure No 3.

Il a été ensuite extrait de la roue neuf Numéros qui ont droit aux lots suivants :

1er	Numéro sortant,	198,225,	gagnant une Prime de	100,000 fr.
2e	—	115,305,	—	50,000
3e	—	100,787,	—	50,000
4e	—	61,513,	—	20,000
5e	—	192,108,	—	10,000
6e	—	178,639,	—	10,000
7e	—	55,880,	—	10,000
8e	—	20,591,	—	10,000
9e	—	5,765,	—	10,000

Les Obligations et coupures d'Obligations, rapportant 3 pour 0/0 d'intérêt, seront remboursées avec une prime de 20 pour 0/0.

Les porteurs des titres dont les Numéros sont sortis au tirage du 22 juin 1854, sont invités à se présenter à l'administration du Crédit Foncier de France, rue Taitbout, 57, avant le 1er août prochain, époque à partir de laquelle le remboursement des Obligations et promesses d'Obligations et le payement des lots seront effectués contre la remise des titres.

Le 7e Tirage aura lieu le 22 septembre 1854.

RECETTES DES CHEMINS DE FER.

DÉSIGNATIONS.	DATES.	VOYAGEURS.	MARCHANDISES.	DERNIÈRE SEMAINE de 1854.	DERNIÈRE SEMAINE de 1853.	RECETTES TOTALES de 1854.	RECETTES TOTALES de 1853.
Nord.	11 au 17 juin.	313,916	420,643	734,559	630,267	16,638,051	14,318,698
Rouen	11 au 17 juin.	98,708	98,768	197,477	218,619	4,790,327	4,484,620
Havre	11 au 17 juin.	36,679	53,376	90,056	92,008	1,404,199	1,278,510
Orléans avec ses prolongements	11 au 17 juin.	379,284	509,491	888,776	652,519	18,510,555	14,428,597
Est (ancien)	11 au 17 juin.	297,192	335,230	632,422	605,633	14,006,099	11,435,038
— Do — Sect. nouv.	11 au 17 juin.	12,478	15,790	28,269	»	762,741	»
Bâle	»	»	»	»	»	»	»
Lyon	11 au 17 juin.	225,117	191,323	416,440	397,967	8,504,683	8,148,672
Lyon à la Méditerran.	4 au 10 juin.	86,395	115,962	202,357	152,432	4,347,289	3,352,911
Ouest.	12 au 18 juin.	65,983	75,073	141,057	135,994	3,004,959	2,619,569
Grand-Central (sect. de Lyon à Roanne).	4 au 10 juin.	»	»	199,988	159,212	3,913,917	3,366,404

Paris.—Typ. PENAUD frères, 10, Faub.-Montmartre.

N° 27.] JEUDI 6 JUILLET 1854 (à midi). [21me Année.

COURS GÉNÉRAL DES ACTIONS
des Entreprises Industrielles et Commerciales

ORGANE DES INTÉRÊTS DES CAPITALISTES, DES CHEMINS DE FER DES MINES, USINES, ASSURANCES, BANQUES FONCIÈRES, ETC.

Fondé et publié par Jacques Bresson.

Bureaux, Administration et Rédaction, n° 31, place de la Bourse, à Paris.

Ce Cours-Gazette des Chemins de Fer et de l'Industrie paraît tous les Jeudis. — Prix d'Abonnement pour un an : 7 f. pour Paris ; 8 f. pour les Départements ; 10 f. pour l'Étranger.

Les Abonnements doivent toujours dater du 1er du mois ; on ne reçoit pas d'Abonnement pour moins d'un an.

A LONDRES, s'adresser chez ALEXANDRE DELIZY, 1, Norfolk Street, Strand.

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Banques et Comptoirs.						
113,350	Banque de France.	1000	tout	154	janv.-juill.	. . .	2860 2850
2,100	Banque de l'Algérie.	500	tout	30 65	mai.-nov.	. . .	522 50
40,000	Comptoir national.	500	tout	31 25	janv.-juill.	. . .	580
50,000	Crédit foncier de France.	500	250	17 50		. . .	620 617 50
100,000	— Dito. — Obligations.	1000	200	3 %		. . .	927 50
	— Dito —	500	400			. . .	450
	— Dito — 1/10e d'Obligation	100	tout			. . .	102 50
120,000	Société générale du Crédit mobilier.	500	tout	40 25	janv.-juill.	. . .	732 50 740
30,830	Société Générale de Bruxelles.	1058	tout	109 90			
	Banque de Darmstadt	537 50	215			. . .	495
	Sous-Comptoirs.						
40,000	Des Chemins de fer.	100	tout	4 ½	semestriel.		
3,382	Des Bâtiments.	100	tout	6 %	avril.-octob.	. . .	90
	Caisses particulières.						
2,000	Bouron et Comp.	500	tout			. . .	540
	Béchet, Dethomas et Comp.	500	tout	25 30		. . .	433 75
	Cusin, Legendre et Comp.	1000	tout			. . .	
	Lehideux et Comp.	1000	tout			. . .	
12,000	Caisse Lécuyer et Comp	500		48 65		. . .	600
1,000	Nu-Propriétaires.	5000	tout		juin.-déc.	. . .	6550
	Parisienne (Société immobilière)	500	125	6% etd.	févr.-août.	. . .	en émission.
	— Dito — — dito —	100	25	6% etd.	févr.-août.	. . .	en émission.
	Comptoir Bonnard.	100	25			. . .	106 25
	Assurances (incendie).						
2,000	Nationale.	5000	1/5	600	janv.-avril.	. . .	125 % b. ex-d.
400	Générale.	5000				. . .	33,000
2,000	Union.	5000	1/5	200		. . .	54 % b.
4,000	Phénix.	1000	tout	170	avril.-octob.	. . .	3000
1,000	Soleil (nominatif).	6000	1/6	300		. . .	90 % b.
	— Dito. — (au porteur).	1000	tout			. . .	90 % b.
2,000	France.	5000	1/5	125		. . .	33 % b.
1,000	Urbaine.	5000	1/5	150	avril.	. . .	64 % b. ex-d.
2,000	Providence.	2500	1/5	70	avril.	. . .	24 % b.
4,000	Le Globe.	500	100			. . .	pair.
3,000	Paternelle.	1000	250	10		. . .	pair.
2,000	Nord (à Lille).	1000	200	20	avril.	. . .	9 % b.
	Assurances (maritimes).						
400	Générale.	12,500				. . .	32 % b. ex-d.
1,200	Lloyd Français.	5000	1/5	161		. . .	10 % b. ex-d.
300	Sécurité.	5000	1/5	266 66	févr.-juill.	. . .	22 % b.
200	Océan.	5000	1/5	125	janv.-juill.	. . .	25 % b.
600	Chambre d'Assurances.	5000	1/5			. . .	22 % b.
400	Mélusine.	5000	1/5	132		. . .	10 % b.
200	Sauvegarde.	5000	1/5	275	janv.-juill.	. . .	6 % b.
940	Union des Ports (nominatif).	5000	750	104		. . .	9 % b. ex-d.
	— Dito. — (au porteur).						

NOMBRE d'actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Assurances (vie).						
3,000	Nationale.	5000	1/5			. . .	9 % b.
400	Générale.	7500				. . .	65 % b.
2,400	Union.	5000	1/5			. . .	7 % b.
	Phénix.	5000				. . .	3 % p. ex-d.
8,000	Caisse paternelle.	500	100	5		. . .	501 25
	Ponts.						
	Annuités Vieux-Ponts.					1050	
	— Dito. — Nouveaux-Ponts.					231 25	
	— Dito. — du Carrousel.						
	— Dito. — de la Réforme.					590	
3,000	Ponts réunis (anciens).	1000	tout	5 ½	mai.-nov.	1050	
	Canaux.						
	Languedoc et du Midi.						
	Aire à la Bassée.	5000	tout	580		. . .	7500
3,036	Arles à Bouc.	1000	tout				
	Beaucaire.	5000	tout				
17,466	Bourgogne.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	995
39,214	Quatre canaux.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	1120
	Scarpe inférieure.	1000	tout			. . .	1500
6,000	Sambre canalisée.	500	tout	105		. . .	1400
	Jonction de la Sambre à l'Oise . . .	1000	tout	55		. . .	775
12,994	Trois canaux.	1000	tout	50	avril.-octob.		
1,500	Eaux d'Auteuil et de Neuilly. . . .	1000	tout	50	avril.-octob.		
	Canalisation de l'Ebre.	400	200			425	
	Chemins de fer.						
54,000	Saint-Germain (Titres nouveaux). . .	1/54000	tout	32 50	avril.-juill.		717 50
300,000	Orléans.	500	tout	62 50	avril.-octob.	. . .	1180
72,000	Paris à Rouen.	500	tout	60	août.-févr.	. . .	1057 50
40,000	Rouen au Havre.	500	tout	30		. . .	592 50
84,000	Strasbourg à Bâle.	350	libéré.	14	avril.	. . .	en liquid. 392 50
400,000	Nord.	400	tout	46	janv.-juill.	. . .	835 ex-div.
250,000	Est (Paris à Strasbourg), anciens . .	500	tout	50 30	mai.-nov.	. . .	793 75
250,000	— Dito — nouveaux	500	250			. . .	635
240,000	Paris à Lyon.	500	350	37 50	janv.-juill.	. . .	931 25 ex-div.
90,000	Lyon à la Méditerranée.	500	300	16	avril.-octob.	. . .	850
134,000	Midi.	500	250	4 %		. . .	610 ex-div.
70,000	Ouest.	500	250	21		. . .	670
60,000	Caen à Cherbourg.	500	250	5 %	janv.-juill.	. . .	532 50 ex-div.
33,200	Dijon à Besançon.	500	350	5 %	janv.-juill.	. . .	en liquid. 635
180,000	Grand Central de France.	500	250		avril.-octob.	. . .	505 ex-div.
20,000	Versailles (rive gauche).	500	tout	15	janv.-juill.	. . .	315
36,000	Dieppe et Fécamp.	500	425	11	avril.	. . .	295
36,000	Béziers à Graissaissac.	500	200	4 %		. . .	435
10,000	Bordeaux à la Teste.	500	tout	néant.		. . .	245
3,300	Provins aux Ormes.	500	100				
6,000	Paris à Sceaux.	500	tout	néant.		. . .	200
	Saint-Étienne à Lyon.	5000	tout	637			
	— Dito — industrielle.			2406			
12,000	Andrézieux à Roanne.	1/12000	tout	néant.			
80,000	Lyon à Genève	500	200				
	Mulhouse à Thann.					. . .	515
9,400	Anvers à Gand.	500	tout	27 50	mars.		
50,000	Anvers à Rotterdam	250		5 %			
	Charleroi à Erquelinnes.	500					
11,333	Naples à Nocera.	1000	tout	25 70	févr.-août.	. . .	340
40,000	Centre de l'Italie.	1000	100	5 %	avril.-octob.	. . .	500
	Ouest Suisse.						
72,000	Central Suisse.	500	150	4 %		. . .	430
	Sarde, Victor-Emmanuel.	500	100			. . .	400

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Messageries et Voitures.						
	Messageries impériales.	10000				40,000	
2,400	Services marit. des Messageries Impér.	5000	tout	450		. . .	9000
2,400	— Dito.	5000	1250			. . .	6400
	Messageries Caillard et Comp.	1000				. . .	650
	Voitures du Chemin de Fer.	500	250	20	février.		
4,652	Compagnie gén. des voitures de place.	500	tout	54		. . .	610
	Desirees.	500	tout			. . .	510
	Favorites.	800	tout	150	janv.-juill.	. . .	1800
	Hirondelles.	1000					
1,200	Luteciennes.	500	tout	57	trimestriel.	. . .	620
	Omnibus.	1000				. . .	1900
	Orleanaises.	1000	tout	40	trimestriel.	. . .	730
725	Sylphides.	500				. . .	510
	Tricycles.	800				. . .	500
	Gondoles Parisiennes.	80				160	
	Batignolaises.	1000				640	
	Charbonnages.						
	Anzin.	280c					
	Azincourt (Nord).	1500e				. . .	800
25,000	Blanzy (Saône-et-Loire).	500	tout	5 %		. . .	550
8,000	Brassac.	1/8000	tout		octobre.	. . .	335
	Chazotte.					. . .	510
24,000	Grand'Combe	1/24000			j. 1er jan. 1853	. . .	500
	La Haute-Loire (ancienne).	500				. . .	260
72,315	La Loire (Compagnie Générale).	1/72315	tout	42	avril.-octob.	. . .	627 50
	Long-Pendu (Saône-et-Loire).	500					
440	Montchanin (Saône-et-Loire).	5000	tout		.		
	Touches (Des).	500				. . .	50
1,850	Layon et Loire	1/1850	tout	29	juin.	. . .	450
12,000	Mayenne et Sarthe.	1/12000	tout			747 50	
30,000	Charbonnages belges.	500	tout			. . .	365
	Centre du Flenu.	1000	tout			. . .	145
	Pont-de-Loup (Sud).	1000	tout	20	avril.	. . .	280
	Bonnet et Veine-à-Mouches (Act. pr.).	1000				. . .	480
	— Dito. — (non priv.)					. . .	160
	Asphaltes.						
	Bastennes (Landes).	1000	tout	40	janv.-juill.	. . .	350
	Tuyaux Chameroy.	500				. . .	625
	Obligations Chameroy.	100					
	Galvanisation du fer	500	tout	50		. . .	375
	Zinc et Plomb.						
90,000	Vieille-Montagne (10e d'action)	100	tout	40	mai.-nov.	. . .	500
	Corphalie.	1000				. . .	1060
3,000	Nouvelle-Montagne.	1000	tout	75	annuel.	. . .	1300
	Stolberg.	750	tout			. . .	1015
5,000	Eschweiller (Prusse).	750	tout	80		. . .	650
6,000	San-Fernando (Espagne).	260	tout	6 %	trimestriel.	. . .	265
50,000	Silésie.	375	tout			. . .	375 376 25
4,800	Westerwald et du Rhin.	375	tout		j. janv. 1854.	. . .	375
	Cuivre.						
30,000	Mines de Ténez.	100	tout	4 %	janv.maijuil.	. . .	50
60,000	Mouzaïas (Algérie).	100	tout	néant.		. . .	40
	Valdiblora et Rora.	100	25			138	
	Fermière de Caronte.	100	50			102 50	
12,000	Usine de Septèmes (Bouch.-du-Rhône).	250	tout	9 %		. . .	215

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Gaz.						
2,500	Compagnie anglaise.	2500	tout	400	janv.-juill.	. . .	5100
24,000	Compagnie française.	500	tout	75	mars.-sept.	. . .	985
	Compagnie parisienne.	1000	tout	100		. . .	1100
	Société Lacarrière.	2000	tout				
	— Dito.	500	tout	75		. . .	1050
2,400	Belleville.	500	tout	90	juin.-déc.	. . .	1200
5,000	De l'Ouest.	500	tout	47 50		. . .	650
800	De l'Est.	500	tout				
6,000	Du Nord.	500	tout	40		. . .	550
500	Boulogne, Sèvres, etc.	1000					
1,000	Versailles.	500	tout	35		. . .	580
	Saint-Germain-en-Laye.						
1,300	Gaz d'Amiens (Comp. Française). . .	500	tout	25		. . .	460
	Cherbourg					. . .	70
	Calais.	1000	tout	20	février.	. . .	312 50
	Wazemmes-lès-Lille.	500	tout	14	septembre.	. . .	160
	Forges, Fonderies.						
	Alais (Gard).	3000				. . .	1750
	Bessège.					. . .	73)
40,000	Creusot (Saône-et-Loire).	500	tout			. . .	805 815
	D'Allevard.						
2,400	Decazeville (Aveyron).	3000	tout	250	juin.-sept.	. . .	4050 ex-div.
	De la Loire et de l'Ardèche.	1/800e				. . .	5400 5250
	De l'Horme.					. . .	975
	Maubeuge (Nord).	500				. . .	500
	Herserange (Moselle).	500	tout	54 50		. . .	222 50
25,000	Châtillon et Commentry		tout	80	janvier.	. . .	500
5,000	Forges de la Basse-Indre	500	tout	55	avril.-oct.	. . .	500
	L'espérance (Belgique).	1000				. . .	750
	Monceaux (Belgique).	1000				. . .	1560
	Providence (Belgique)	1000	tout	125		. . .	1105
	Papeteries.						
800	Echarcon.	1000	tout	80	jouiss. janv.	. . .	1000
	Essonne.	1000	tout				
6,000	Manufacture de Papiers d'Alger. . .	100	tout				
	Journaux, Imprimeries.						
108	Le Droit, journal des Tribunaux . . .	2500	tout	350		. . .	3000
5,000	Imprimerie Dubuisson et Comp. . . .	100	tout			. . .	100
	Filatures.						
40,000	Cohin.	500				. . .	525
	Lin Maberly.	500				. . .	890
	Filature Rouennaise.	500	tout				
4,400	Gamaches.	500	375			. . .	375
1,400	Société Lainière (Action de capital).	500	tout				
4,200	— Dito. — (Action de jouissance). . .						
	Flax-Coton	50	tout.				
	Divers.						
200,000	Docks-Napoléon.	250	125	néant.		. . .	228 222 50
	Glaces de Saint-Gobain.		tout	1700	janv.-déc.	32,400	
	Glaces de Saint-Quirin.						
	Glaces de Montluçon.	500		30	annuel.	. . .	400
	Glaces d'Oignies.	1000	tout	5 %		. . .	1500 ex-int.
20,000	Glaces d'Aix-la-Chapelle.	375	tout			. . .	410
14,000	Cail (constructeurs).	500	tout	67	mars.-sept.	. .	725
	Etablissement Cavé	250				. . .	245
	Grilles-mobiles-Fumivores.	1000				1010	
	Moulins de Packham.	1000	tout	5 %	avril.-oct.	1000	
	Télégraphe électrique sous-marin entre la France et l'Angleterre.	25	tout	8 %		. . .	22 50
10,000	Acier et Limes de Milourd (Nord). . .	100	50	7 %	juill.-déc.		
	Palais de l'Industrie, 4 % gar. p. l'Etat.	100	tout	4 %	avril.-oct.	. . .	110 111 25
19,200	Comp. gén. de Vidanges. Richer et Ce.	500	tout		2 fois par an.	325	
3,200	Société Ch. Christofle et Comp. . . .	500	tout	90	4 fois par an.	. . .	915
10,000	Sucrerie Herbet et Comp.	500	tout			. . .	525
10,000	Compagnie Impériale de Bateaux . .	500	tout			. . .	70
10,000	L'Union Parisienne (commerce de Charbon de terre).	100	tout	5%eld.	août.	. . .	en émission.

NOMBRE des Obligations.	DESIGNATION DES OBLIGATIONS.	VALEUR nominale.	PRIX d'émission.	SOMME versée par Obligation.	INTÉRÊTS par An.	SOMME des rembourse-ments.	INTÉRÊTS payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Obligations.								
555	St-Germain (anciennes). .	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1175
10,830	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1125	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1020 ex-int.
8,888	Orleans (anciennes). . . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1030
3,333	— Dito. — (nouvelles). . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1015 ex-int.
150,000	— Dito. — de 1852.	500		tout	3 %	500	janv -juill.	. . .	310 ex-int.
130,000	— Dito. — de 1854.	500	275	75	3 %	500	janv.-juill.	. . .	313 75 ex-int.
3,887	Rouen (anciennes).	1000	1000	tout	4 %	1250	janv.-juill.	. . .	880 ex-int.
4,968	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1000	tout	5 %	1250	juin -déc.	. . .	985
15,000	Havre (anciennes).	1000	1000	tout	5 %	1250	mars.-sept.	. . .	1000
5,000	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	800	tout	6 %	1250	janv.-juill.	. . .	1120 ex-int.
2,775	Strasbourg à Bâle (anc.).	1000	1100	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1025
20,000	— Dito. — (nouvelles). . .	500	500	tout	5 %	625	janv.-juill.	. . .	510 ex-int.
150.000	Nord.	500	335	tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	310 ex-int.
50.300	Est (Paris à Strasbourg).	500	500	tout	5 %	650	juin.-déc.	. . .	565 ex-int.
80,000	Paris à Lyon.	1000	1050	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1025
8,000	Avignon.	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1120
60,000	Méditerranée.	500	535	375	5 %	625	avril -oct.	. . .	507 50
	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv.-juill	. . .	308 75 ex-int.
15.036	Ouest.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1005 ex-int.
17.500	— Dito. —	1000	1050	750	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1005 ex-int.
1,819	Versailles (R. D.) (anc.). .	1000		tout	5 %	1000	janv.-juill.	. .	950
4:598	— Dito — (nouvelles). . .	1000	1250	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1040
7,219	Saint-Etienne à Lyon. . .	1000	1105	tont	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1000 ex-int.
3,300	Montereau.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. .	1000
2,000	Andrez. à Rouan. 1er ord.	500		tout	25	500	avril -oct.	. . .	400
1,980	— Dito. — 2e ordre. . . .	500		tout	néant.	500		. . .	300
	Dijon à Besançon	500		tout	25	625	avril.-oct.		
794	Jonction Sambre à l'Oise.	1000	1000	tout	50	1050	janv.-juill.	1030	
	Mines de la Loire.	1000			5 %	1250	fév.-août.	. . .	1050
	— Dito — (nouvelles) . . .	1000						. . .	917 50
	Mines de Blanzy.	1000							
	Lits militaires.	1000			5 %		avril.-oct.	. . .	1005
1,200	Forges de l'Aveyron 1845.	1000	995	tout	4 ½ %	1000	janv.-juill.		
2,400	— Dito — 1848.	500	500	tout	5 ½ %	500	avril.-oct.	. . .	500
	Grand'Combe.							. . .	975
319	Eaux d'Auteuil	1000	1000	tout	6 %	1000		. . .	1000
13,600	Vieille-Montagne	500		tout	5 %		janv.-juill.	. . .	460 ex-int.
	Rhône et Loire.	500		tout	5 %	625	janv.-juill.	. . .	490 ex-int.
	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	295 ex-int.

Chronique Industrielle.

Le Crédit Foncier de France va recevoir une organisation nouvelle, plus forte et plus étendue que l'organisation actuelle. Cet établissement aura à sa tête un Gouverneur, à l'instar de la Banque de France. Ses obligations ou lettres de gage, qui sont garanties par des hypothèques sur des immeubles, jouiront de nouveaux avantages, entre autres, les intérêts, au lieu de n'être payables qu'à Paris et dans les vingt-huit succursales qu'elle a dans les départements, seront, à l'avenir, payables dans les quatre-vingt-six départements, chez MM. les Receveurs Généraux.

— Les négociations relatives à la fusion des Compagnies d'Omnibus de Paris semblent toucher à leur fin. Les entreprises qui feraient partie de la grande Compagnie seraient :

Entreprise générale des Omnibus,
Orléanaises,
Tricycles,
Favorites,
Diligentes,
Batignollaises,
Dames-Réunies,
Béarnaises,
Citadines.

Il y a encore doute sur la réunion des Parisiennes et des Hirondelles, à cause de la situation précaire de ces deux Sociétés.

La grande Compagnie serait formée au capital de 10 millions, divisés en 20,000 actions de 500 fr. Il serait, en outre, créé pour 4 millions d'obligations, remboursables par des tirages au sort à des époques déterminées. La Société générale de Crédit Mobilier serait chargée de l'émission de ces obligations, et elle remplirait les fonctions de Banquier de la grande Compagnie.

— Les actionnaires de la Compagnie d'Herserange attendent avec anxiété l'assemblée générale extraordinaire qui doit avoir lieu le 12 juillet. Si nous sommes bien informés, le gérant proposerait dans cette réunion la ratification d'un traité d'emprunt de 4 millions, afin de remplir les engagements contractés pour le payement de l'achat de plusieurs usines, et pour faire un fonds de roulement capable de répondre à l'étendue des opérations qui sont entamées. Comme nous ne connaissons pas encore bien les motifs qui ont donné naissance à cette nouvelle combinaison financière, nous nous abstenons d'exprimer une opinion, et nous invitons MM. les actionnaires à être exacts à cette réunion importante, où il sera décidé du sort des Forges et Hauts-Fourneaux d'Herserange et de Moulaine.

Les obligations projetées seraient d'un versement immédiat de 50 fr., sur lesquels il serait déduit, pour MM. les actionnaires, 12 fr. 50 c. pour payement des intérêts du premier semestre 1854 de leurs actions. On ignore encore si ceux des actionnaires qui ne souscriraient pas des obligations recevront un numéraire de coupon d'intérêt qui est déjà échu depuis le 1er juillet courant.

— On porte à 63,000 le nombre des voyageurs que les Chemins de Fer ont transportés à Lille, pour assister à la cérémonie religieuse de Notre-Dame-de-la-Treille.

Sept cents personnes sont parties dans la matinée de la gare d'Aras. Le matériel a manqué; mais grâce aux banquettes des salles d'attente, on a pu installer les voyageurs dans les wagons de bagages et dans ceux disposés pour le transport des bestiaux.

On peut, sans craindre de se tromper, porter à cent mille le nombre des personnes qui sont venues à Lille par les divers modes de transport.

Le Chemin du Nord a fait une recette de plus de 350,000 fr.

— Pour le Chemin de Lyon à Genève, on sait que les projets sont approuvés pour la moitié de la ligne, et que sur celle-là l'exécution commence. Pour l'autre moitié, les projets vont être soumis à l'approbation de l'autorité supérieure, et probablement ils seront bientôt l'objet d'adjudications nouvelles.

Les chantiers de la Compagnie d'exécution, Fox et Henderson, sont établis à Rillieux, sur la rive du Rhône; à Loyes et aux Blanchons, près Pont-d'Ain, sur les bords de l'Ain; et aux environs de Bourg, dans la forêt de Seillon.

La Compagnie Parrent, Schaken, Brassey, etc., a commencé à son tour les travaux du tunnel de 3,900 mètres de longueur pour l'établissement de la voie ferrée à travers les flancs du mont Crédo (Cret-Haut). Voici les détails que publie à cet égard une feuille du voisinage, l'*Abeille :*

Depuis une quinzaine de jours, au pont de Nambin, à 1 kilomètre du Bellegarde à Vauchy, soixante ouvriers anglais et belges, arrivés sur les lieux, sont à l'œuvre ; ils pratiquent à 8 mètres en contre-bas de la nouvelle route l'une des huit ouvertures qui doivent s'établir de ce point, entrée de la voie souterraine, au moulin de Longeray, point de sortie du côté de Genève, distant du fort l'Ecluse d'environ 1 kilomètre 1/2. Ces puits ou galeries seront destinés à l'extraction des matériaux.

On évalue de quinze cents à dix-huit cents le nombre des ouvriers qui seront employés à la percée du Crédo. Ce personnel sera logé dans les villages voisins, et dans des baraques en bois que l'on va construire à cet effet. Les travaux du percement se continueront jour et nuit. Les ouvriers, au nombre de cinquante par chaque puits, se relèveront de six heures en six heures.

A chaque puits manœuvrera, pour le déblaiement, une machine à vapeur de la force de 14 à 20 chevaux. Celle qui sera appliquée au puits le plus profond (250 mètres) sera de la force de 30 chevaux.

Les voûtes du tunnel seront construites en briques fabriquées par des tuiliers belges, avec les excellentes terres des environs de Bellegarde.

Le viaduc qui doit terminer ce bourg ne présentera pas pour sa construction les difficultés que l'on s'attend à rencontrer pour la percée du tunnel du Crédo, mais l'œuvre sera néanmoins remarquable. Ce viaduc sera jeté sur la Valserine, à 50 mètres au-dessus du lit du torrent, et à 9 mètres environ au-dessus de la route impériale. Sa longueur sera de 80 mètres.

— La section de Valence à Avignon a été ouverte au public le 29 juin. Dès le 27, cette section avait été parcourue par le conseil d'administration de la Compagnie faisant les honneurs de la nouvelle ligne à M. le comte Dubois, directeur général des chemins de fer. Les ouvrages d'art de cette section ont été visités dans le plus grand détail par le Directeur général. Ces ouvrages, tels que le pont de la Drôme et les immenses travaux exécutés au Robinet de Donzère, font le plus grand honneur aux ingénieurs et sont tout à fait dignes de la ligne qui possède déjà des ouvrages d'une importance exceptionnelle, tels que les viaducs de la Durance et du Rhône et le souterrain de la Nerthe. Cette visite a tenu lieu d'ailleurs d'inauguration officielle, la Compagnie ayant préféré remplacer par un acte de bienfaisance une cérémonie dispendieuse. En conséquence, elle a fait mettre à la disposition des maires des communes traversées une somme de 21,000 fr. épartie entre les diverses communes, dans la proportion de l'importance et de la population de chacune d'elles.

— On nous écrit de Saint-Etienne : Les découvertes de houille se succèdent dans le bassin de Rive-de-Gier. Aujourd'hui nous annonçons un heureux

résultat pour la compagnie des houillères des Grandes-Flaches. Personne, dans ce bassin, ne se doutait jadis de l'existence, et surtout du mérite de la troisième couche, appelée couche bourrue. On vient de la découvrir, dans le puits neuf de cette compagnie, à 40 mètres au-dessous des gîtes connus des anciens; son existence et sa conformation méritent l'attention des géologues.

Par une manipulation de cette houille, naguère peu estimée, on en retire maintenant du coke d'excellente qualité à l'usage des fonderies, des machines à vapeur de chemins de fer, et pour toute espèce de chauffage. Ce résultat a produit un étonnement général à Rive-de-Gier; c'est pour les consommateurs de combustibles une ressource de plus.

— Une Compagnie s'est formée, il y a quelque temps, entre plusieurs négociants et industriels de Brest et de Morlaix, dans le but d'établir une communication directe entre Brest et l'Angleterre par Morlaix et le Havre. A cet effet, le steamer *Hambourg,* de 120 chevaux, construit au Havre par M. Normand, vient d'être acheté au prix de 110,250 fr., à la Compagnie Impériale Algérienne, qui l'avait mis en vente à la suite de sa liquidation.

Le service de la nouvelle Compagnie commencera prochainement dans l'ordre suivant : Morlaix, Southampton, le Havre, Brest. *Le Hambourg* partira tous les dix jours de Brest pour Morlaix.

— La Caisse de service de la Boulangerie met en émission, du samedi 1er juillet au samedi 15 juillet inclus, une somme de *bons* garantis par la ville de Paris, s'élevant à 1,200,000 fr., savoir :

400,000 fr. à 3, 4 et 5 mois, au taux de 4 pour 0/0;
400,000 fr. de 6 à 11 mois, au taux de 4 1/2 pour 0/0;
400,000 fr. à 12 mois, au taux de 5 pour 0/0.

La Caisse délivrera des coupures à partir de 500 fr., et par multiple de 100 fr., à la demande des preneurs.

Chemins de Fer Étrangers.

On vient d'ouvrir au Brésil le premier embranchement d'un Chemin de Fer qui doit relier la vallée de la rivière Parahiba à la ville de Rio-Janeiro. Cette ligne est destinée à ouvrir des communications rapides et faciles entre les grands districts producteurs du café et le port d'embarquement. L'embranchement qui vient d'être inauguré est d'environ neuf milles anglais (15 kilomètres); le sol est plat mais marécageux; le cours tortueux de plusieurs rivières a été rectifié, des marais ont été desséchés et des terrains d'une immense étendue, jusqu'ici sans valeur, sont appelés, par l'existence du chemin de fer, à une culture productive.

Tout ce qui se rattache à la construction de la voie est en fer, la décomposition rapide du bois en ayant empêché l'usage. Les billes sont établies d'après

le principe de Greaver's patent et sont semblables à celles employées par le célèbre Stephenson pour le Chemin de Fer Égyptien; la largeur de la voie est de 5 pieds 6 pouces anglais.

L'Empereur avait solennellement enlevé la première pelletée de terre le 29 août 1852; tous les travaux ont été achevés en vingt mois. Un quai et une magnifique jetée ont été construits pour faciliter le chargement et le déchargement des bâtiments à vapeur.

Les avantages du transport par Chemin de Fer au Brésil sont inappréciables: jusqu'à présent, tous les produits sont dirigés vers leur destination à dos de mules, et il est rare que le trajet d'aller et retour du district des plantations jusqu'au port, en tout un parcours de 80 milles, s'effectue en moins de 14 jours.

L'Empereur et l'Impératrice ont assisté le 30 avril 1854 à l'inauguration de ce chemin. M. de Souza, directeur-gérant, a été créé baron de Marie, et sir Williams Bragge, Anglais, ingénieur en chef, décoré de l'ordre impérial de la Rose.

— La construction du Chemin de Fer Égyptien entre Alexandrie et le Caire se poursuit activement. Une section de 48 milles environ a été livrée à la circulation il y a trois mois, et une étendue de 42 milles de plus a dû être terminée à la fin du mois dernier, ce qui forme une ligne continue d'Alexandrie jusqu'à un endroit sur le Nil, appelé *Caffer-el-Eisch*. Cette partie de la ligne rend maintenant inutile le trajet en bateau sur le canal Mahmouhdie (la partie la plus désagréable du transit à travers l'Egypte) et abrége ainsi de 15 milles la navigation sur le Nil; de sorte que la durée du trajet entier entre Alexandrie et le Caire se trouve réduite à douze heures environ pour aller au Caire, et à neuf heures pour aller du Caire à Alexandrie, et qu'on n'a plus à voyager de nuit sur le canal et sur le Nil. 30 milles environ de Chemin de Fer sont aussi construits à partir de l'embarcadère du Caire vers Alexandrie, et il ne reste plus que 30 milles à faire pour l'entier achèvement de la ligne. On espère qu'elle sera terminée dans le cours de l'année prochaine; alors la voie du Nil deviendra inutile, et le voyage d'Alexandrie au Caire s'effectuera en six heures environ. Les voitures employées maintenant pour le transport des voyageurs sur ce chemin de fer sont élégantes, commodes et bien adaptées au climat.

UNION DES COMPAGNIES DE GAZ DE PARIS.

On attend chaque jour le vote qui interviendra de la Commission municipale de Paris, sur une question de premier ordre et sur la fusion des six Compagnies d'éclairage par le gaz, en une seule. Ce traité aurait pour dispositions principales : le transport des usines à gaz hors des murs de la capitale, une réduction instantanée du prix d'éclairage, tant public que particulier, et, pour l'avenir, l'espérance d'une réduction notable encore dans la supposition où l'on inventerait des procédés plus économiques et plus commodes.

Il est à la connaissance de tous, que le 13 décembre 1846, un traité fut déjà conclu entre la Ville et les six Compagnies en question pour l'éclairage de Paris pendant dix-huit années. En 1852, les Compagnies voulant s'assurer leur privilége pour un laps de temps beaucoup plus long, demandèrent une prolongation de marché, et le Conseil municipal prorogea jusqu'en 1884 le traité de 1846; toutefois c'était à certaines conditions Le projet, écarté par le Conseil d'Etat, semblait aussi abandonné de l'administration, et tout faisait prévoir que le bail des Compagnies finirait d'après les premières conventions de 1846, lorsque, par suite de nouvelles propositions des Compagnies, M. le Préfet vient de soumettre de nouveau la question au Conseil municipal. Jetons un coup d'œil rapide sur l'ensemble de ce projet :

Aux termes des conventions nouvelles, le bail de 1846 est prorogé de trente-deux ans, qui commenceront à courir le 1er janvier 1854 pour expirer le 31 décembre 1885. Dans les deux mois qui suivront le décret d'homologation du traité, les Compagnies devront réunir leurs exploitations et fusionner leurs intérêts, de manière, en ne formant plus qu'une seule et même Société constituée en Société anonyme, à introduire dans l'éclairage de la Ville de Paris un système d'unité nécessaire à la bonne organisation de ce service si complexe.

Les trois gazomètres qui aujourd'hui existent en différents points dans l'intérieur de Paris, devront être remplacés par une ou plusieurs usines construites *extra-muros;* ces usines devront être terminées, au plus tard, le 1er janvier 1858, et une interdiction sévère est formulée d'en bâtir aucune autre dans l'intérieur de la capitale.

Une objection se présente ici; c'est que l'octroi qui touche un droit considérable sur les denrées qui entrent dans la fabrication du gaz, va se trouver privé d'un revenu certain. Pour obvier à cet inconvénient, la Société devra payer à la Ville une redevance pendant toute la durée de son marché; et la Ville y gagnera encore en ce sens que le prix du mètre cube de gaz éprouvera une diminution notable. Le même avantage aura lieu pour les particuliers. En effet, par le traité de 1846, le prix du gaz livré au compteur, devait être de 0,45 c., tandis qu'au contraire, par le nouveau traité, le prix sera de 0,42 c., à dater de 1854, descendra jusqu'à 0,35 c. en 1869, pour se maintenir à ce taux jusqu'à la fin du bail.

Comme on le voit, il est question d'une sérieuse diminution des prix du gaz, c'est ce qui a donné lieu à la fusion des Compagnies, fusion sans laquelle le traité ne saurait pour ainsi dire avoir lieu, puisqu'elle en est une des clauses les plus importantes.

Depuis le premier bail, les prix étaient tous inégaux, en raison des quartiers éclairés par les Compagnies; la fusion fera disparaître les tarifs en les remplaçant par le prix réduit que nous avons signalé plus haut.

Enfin, nous donnons textuellement la dernière clause du bail :

« A l'expiration de la concession, la Ville de Paris deviendra propriétaire de plein droit et entrera en possession des tuyaux, robinets, siphons, regards, valves et autres accessoires qui existeront alors sous les voies publiques. Le prix de cette cession est fixé, dès à présent et à forfait, à une somme de 2 millions, payables à l'expiration du bail en trois payements égaux, d'année en année, avec intérêts de 4 pour 0/0 par an. »

Que conclure de tout ceci? Pour la Ville et pour les actionnaires notre ré-

ponse sera bien simple. En éloignant de Paris les usines à gaz, c'est rendre un service immense à la santé publique, car c'est anéantir tous ces miasmes impurs qui s'échappent en foule de la houille en travail; c'est un bienfait même, pour exprimer plus énergiquement notre pensée, que d'éloigner ces établissements insalubres et dangereux.

Par la fusion des six Compagnies en une seule, sous la dénomination de Société anonyme, les actionnaires trouveront-ils un intérêt plus considérable? Non. Bien mieux, ils verront s'amoindrir leurs revenus, mais ils seront assurés d'un privilége, leurs revenus seront certains; mais ils devront penser à la création d'un fonds d'amortissement, pensée qui n'échappera sans doute pas à la sagesse de la direction de la nouvelle Compagnie; amortissement qui sera une cause nouvelle de prélèvement sur les revenus, qui, comme nous l'avons déjà observé, devront diminuer en raison de l'abaissement des prix du gaz, car on ne peut pas créer des avantages nouveaux à l'administration municipale, sans affaiblir d'autant le revenu des actionnaires.

INAUGURATION DU CHEMIN DE FER D'ANVERS A ROTTERDAM.

Ces jours-ci a eu lieu en grande cérémonie l'ouverture du Chemin de Fer Hollando-Belge, et si l'enthousiasme et la splendeur d'une fête inaugurale peuvent être regardés comme un présage de succès et de prospérité, l'entreprise dont nous venons saluer le début sera une des plus belles et des plus fécondes qui aient été tentées dans ce pays.

A neuf heures du matin, un convoi spécial a quitté la station du Nord, à Bruxelles. Il portait une foule nombreuse d'invités. Les honneurs étaient faits par M Gihoul, administrateur de la Compagnie en Belgique; le colonel Demanet, directeur, et plusieurs autres membres du Conseil d'administration. Parmi les invités on remarquait MM. Van Hoorebeke, ministre des travaux publics; Cogels, sénateur; le comte Le Hon, membre de la Chambre des représentants; Masui, directeur général des Chemins de Fer, postes et télégraphes; Vanderkun, directeur général du waterstaat hollandais; Noël, inspecteur général des ponts et chaussées; Delfosse, inspecteur général des postes; de Sauvage, président à la Cour de cassation; Streens, inspecteur en chef du Chemin de Fer; Willmar, inspecteur en chef des ponts et chaussées; Saenens et Vander Elst, directeurs de la Société générale; Stroebel, directeur du Chemin de Fer Rhénan; les administrateurs de la plupart des Chemins de Fer concédés en Belgique; le révérend M. Drury, ministre de l'Eglise anglicane à Bruxelles; MM. Fischer, Duprez, Audbert, Gobert et un grand nombre d'ingénieurs de toutes les classes; J. Dugniolle, greffier du Conseil des mines, etc.

On arrive à Anvers à dix heures. Le convoi est accueilli par des salves d'artillerie, et les musiques des régiments de la garnison et de plusieurs Sociétés particulières. La gare du Chemin de Fer de Rotterdam, attenant à la station de l'Etat, est pavoisée de drapeaux de toutes les nations, parmi lesquels dominent les couleurs hollandaises et belges. On monte dans le convoi d'honneur, composé de dix-sept magnifiques berlines sorties des ateliers de M. Pauwels, à Molenbeek-Saint-Jean, et garnies de la manière la plus confortable et avec un luxe du meilleur goût. La locomotive est ornée de fleurs et de drapeaux, et conduite par M. Van Hoegaerden, ingénieur de la Compagnie.

MM. Teichmann, gouverneur de la province; Loos, bourgmestre d'Anvers; le généraux Nieulandt et Lefevre; Sauvegnies, chef de station, et un grand nombre d'autres personnes montent dans le convoi. En outre, nous remarquons M. Samuel Laing, membre du Parlement, président des Compagnies du palais de Sydenham et du Chemin de Fer de Brighton, administrateur des railways d'Anvers à Rotterdam et d'Anvers à Turnhout;

sir Joseph Paxton, l'illustre architecte du palais de cristal; Ashwell, Wythes, etc. Ces Messieurs sont arrivés de Londres même, afin d'assister à la fête, et après avoir fait à la Belgique le plus brillant accueil à Londres, viennent fraterniser avec elle sur son propre territoire.

Bientôt le convoi part, salué par les bravos de la foule, et s'élance à toute vitesse hors des remparts d'Anvers qu'enveloppe la fumée de canons qui tirent des salves en signe d'allégresse. On est bientôt dans la campagne. On voit s'élever entre les arbres le clocher de Merxem, qui bientôt n'est qu'une ombre à l'horizon; puis laissant derrière soi des champs aussi riches que ceux du pays de Waes, on arrive à Eeckeren, la première station sur la route, et la commune où M. Cogels possède son magnifique château souvent visité par les promeneurs. L'enceinte est pleine de monde.

Après Eeckeren vient Cappelle. Puis la scène change. Aux belles et riches campagnes succèdent les bruyères incultes et sauvages de la Campine... On voit sur la gauche un clocher entouré de quelques maisonnettes, derrière lesquelles se dressent les mâts de deux bateaux, annonçant une rivière ou un canal. On arrive à Calmpthout.

Cette commune paraît avoir une certaine importance. Il s'est fait dans les environs des défrichements importants. A l'aide des irrigations, la bruyère s'est transformée en terre arable, et l'on se trouve face à face avec une population joyeuse et bien nourrie.

Après Calmpthout, voici Esschen, la station frontière. Après quelques minutes, on arrive à Roosendael. Tout a changé de physionomie. La station est pleine de monde et gaîment ornée.

Là, les voyageurs descendent du convoi, puis, après quelques minutes d'attente, emmenant les autorités de Roosendael, on se dirige vers la station d'Etten, située à deux lieues de Breda. Là, dans une petite tente de mousse élégamment pavoisée, la Belgique est officiellement reçue par la Hollande, au refrain de *la Brabançonne* parfaitement jouée par la musique de Roosendael.

M. Boret, gouverneur du Brabant septentrional, commissaire délégué par le Roi de Hollande, souhaite la bienvenue à M. le Ministre des travaux publics et aux personnes qui l'entourent. MM. les généraux Van Polsum et Schoenenburg serrent la main à leurs confrères belges, on présente le vin d'honneur, et bientôt on se remet en route vers Anvers. Là des voitures attendent les invités à la station et les mènent en cortége à la Cité où l'administration leur offre un banquet.

Tout le monde a admiré l'excellente construction de la route, due à M. Alphonse Van Hoegaerden, un ingénieur des plus intelligents, qui a travaillé avec M. Duprez en Portugal d'abord, puis au Chemin de Fer d'Erquelinnes. Sur tout le parcours pas le moindre mouvement de lacet. Pour la première fois on a employé les éclisses dont chacun a dû reconnaître les avantages. La partie hollandaise de la ligne est due à M. Finje. La Compagnie tout entière, du reste, a droit aux plus grands éloges. Elle a ouvert la ligne bien avant le délai fixé, et son matériel dépasse de beaucoup les exigences du cahier des charges. Dès aujourd'hui on peut aller d'Anvers à Rotterdam en faisant en omnibus les deux lieues qui séparent la voie construite, du Moerdyk, et dans quelques mois on ira de Bruxelles à Rotterdam en quatre heures. Ainsi disparaissent les distances, et à mesure qu'elles diminuent les nations grandissent.

COMPAGNIES DE NAVIGATION A VAPEUR.

Maintenant que nous avons des lignes ferrées qui aboutissent à nos grands ports de commerce, tels que Marseille, Bordeaux, Nantes, le Havre, de nouvelles Sociétés par actions vont se former pour établir des vapeurs qui transporteront nos voyageurs et nos marchandises au delà des mers. Dans ce

genre nous avons déjà une Société en grand succès, la Compagnie des Services maritimes des Messageries impériales (1). L'importance croissante, le service régulier de navigation maritime ne s'est jamais fait sentir davantage en France ; cette industrie féconde est un puissant élément de civilisation et de progrès, et elle est à la veille de recevoir de grands développements. Comme toutes les industries, celle des transports par mer entraîne inévitablement une concurrence de ville à ville, de peuple à peuple, et là où elle est exercée dans de médiocres considérations économiques, il y a urgence de demander à des droits protecteurs, soit des subventions, soit des moyens de soutenir une lutte inégale ; tandis qu'ailleurs des armateurs plus intelligents, des constructeurs et des marins plus habiles ou plus favorisés par les ressources du sol, attirent sous leur pavillon, par le puissant appât du bas prix du fret, par la rapidité et la régularité des transports, les correspondances, les voyageurs et les marchandises des nations.

C'est ici le lieu d'examiner les services de navigation transatlantique à vapeur qui ont occupé le plus vivement l'attention publique. Il faut placer en première ligne, pour l'importance des communications qu'il établit et les rivalités nationales qu'il suscite, celui de Liverpool, aux Etats-Unis, fondé par M. S. Cunard, d'Halifax, en vertu d'un contrat passé avec l'Amirauté Anglaise, dans la fin de l'année 1839.

Ce contrat mis en vigueur, à partir du 4 juillet 1840, au moyen des vapeurs *Acadia, Britania* et *Caledonia,* de 1,150 tonneaux et 400 chevaux, allouait à M. S. Cunard, une subvention annuelle de 60,000 liv. sterling, pour un service semi-mensuel de Liverpool à Halifax. La puissance minimum des machines était fixée à 300 chevaux.

Le nombre des voyages pouvait être limité en hiver à un seul par mois, et dans ce cas, la subvention devait subir une réduction correspondante de 1,000 liv. sterl. pour chaque voyage supprimé.

Dès l'année suivante on reconnut la nécessité d'apporter des modifications radicales au contrat primitif. La ligne fut prolongée jusqu'à Boston, la subvention portée à 80,000 liv. sterl., pour vingt voyages par an, et M. Cunard ajouta à son matériel deux bâtiments plus grands, *Cambria* et *Hibernia*, de 1,400 tonneaux et 500 chevaux, dont le premier continuait à rendre encore les meilleurs services sur la même ligne. Désireux de s'assurer, par de plus fréquents voyages, le monopole des lettres qui s'expédiaient toujours par les bâtiments à voiles, et de tirer parti du grand mouvement commercial qui existe entre Liverpool et New-York, M. Cunard, après des instances réitérées, obtint, à dater du 1er juillet 1846, un troisième contrat donnant plus d'extension à son service.

Ce contrat lui imposait l'obligation d'avoir quarante-quatre départs par an,

(1) Voir le compte-rendu de l'exercice 1853, dans notre Numéro du 22 juin 1854, pages 396 et suivantes.

savoir : un par semaine en été, et deux par mois seulement en hiver, avec au moins neuf bâtiments de 400 chevaux, allant alternativement à New-York et à Boston, en touchant à Halifax à chaque voyage. La subvention était portée à 145,000 liv. sterl., à partir de l'ouverture de la ligne de New-York, fixée au 1er janvier 1848.

Le nouveau service fut entrepris avec le secours de quatre autres bâtiments : *Niagara*, *Europa*, *Canada* et *America*, de 1,800 tonneaux et 650 chevaux, plus grands et plus rapides que ceux qui les avaient précédés.

La subvention de la Compagnie Cunard (*British and North American Company*), fixée d'abord à 140,000 liv. sterl., a été augmentée de 28,340 l. st., par un contrat supplémentaire, passé en 1852, et qui a porté le nombre des voyages de quarante-quatre par an, à un par semaine pendant toute l'année.

Un accroissement de subvention, dans de certaines limites, sera accordé à la Compagnie dans le cas d'accroissement du taux des assurances sur navires à vapeur, du taux du fret ou des assurances sur les charbons, comparativement à ces mêmes taux à l'époque de la signature du contrat ; l'amende pour inexécution du contrat dans son ensemble, est de 30,000 liv. sterl., à payer sous forme de *dommages-intérêts, stipulés et constatés à l'amiable entre les parties*.

La Compagnie Cunard ne s'en tint pas aux conditions précises du contrat, qui exigeait seulement des navires de 400 chevaux. En possession déjà de bâtiments de 500 à 650 chevaux, et stimulée par la concurrence redoutable que se préparait à lui faire la Compagnie Collins, avec quatre vapeurs de 2,700 à 2,800 tonneaux, et de 800 à 825 chevaux, elle avait fait mettre sur les chantiers, en 1849, l'*Asia* et l'*Africa*, de 2,200 tonneaux et 800 chevaux. Un peu plus tard, elle fit entreprendre la construction de l'*Arabia* et du *Persica*, de 2,400 tonneaux et 960 chevaux.

Indépendamment de son service principal sur New-York et Boston, la Compagnie Cunard exploite encore deux lignes secondaires.

L'une, d'Halifax à Saint-Jean de Terre-Neuve et aux Bermudes, et des Bermudes à New-York, a ses départs coïncidant avec l'arrivée à Halifax du paquebot de Liverpool. Elle emploie trois bâtiments à hélice, d'au moins 350 tonneaux et 80 chevaux, d'après le contrat, et capables de porter un canon de 18. La subvention est fixée à 10,600 liv. sterl., sur le pied de 3 shellings par mille, et l'amende principale à 20,000 liv. sterl.

L'autre ligne secondaire est établie entre les Bermudes et Saint-Thomas ; la subvention qui la concerne est de 4,100 liv. sterl. par an, sur le pied de 4 shellings par mille. Les bâtiments affectés à ce service sont de même nature que ceux spécifiés dans le précédent contrat. Les départs de Saint-Thomas coïncident avec l'arrivée du paquebot d'Europe. Cette ligne et celle des Bermudes à New-York et Halifax, relient les Indes-Occidentales à l'Amérique du Nord.

Aujourd'hui, la subvention totale pour ces divers services, est de 188,040 liv. sterl. C'est donc au prix de 67,177 liv. sterl. seulement, ou d'environ 1,700,000 fr. par an, que le Gouvernement Anglais maintient, entre l'ancien et le nouveau monde des communications si profitables aux intérêts de son commerce et de sa suprématie maritime, à l'aide de paquebots dont la construction n'a pas été sans influence sur les progrès de l'architecture navale.

Quant aux bénéfices de la Compagnie Cunard, leur étendue est un problème en Angleterre même. Sans charte d'incorporation, cette Compagnie ne publie jamais de comptes et garde le plus grand secret sur sa situation financière. C'est seulement par des comparaisons avec d'autres entreprises du même genre, ou par des calculs approximatifs, basés sur les dépenses de ses divers bâtiments, en solde, combustible, etc., et sur leurs recettes provenant du fret et des passagers, que l'on peut évaluer à 9 ou 10 pour 0/0 par an les bénéfices probables des actionnaires de cette Compagnie.

L'accroissement considérable de la partie du matériel de la Compagnie Cunard, destinée à des services secondaires sur le Havre, Glascow, toute la Méditerranée et Chagres, témoigne hautement de sa remarquable prospérité, en même temps que de l'habileté et de la prudente hardiesse de sa direction.

Nous avons extrait ces détails d'un RAPPORT (1) FAIT PAR M. BOURGOIS, CAPITAINE DE FRÉGATE, A SON EXC. M. DUCOS, MINISTRE DE LA MARINE, sur la navigation commerciale à vapeur de l'Angleterre. Cet excellent document contient une série de conclusions relatives à la nature, la force et l'installation des bâtiments et des machines servant aux différents genres de transports par mer. Ce Rapport est suivi d'Appendices, de Tableaux Synoptiques, d'Etats de matériel fort utiles à consulter pour ceux qui désirent s'occuper de la création de lignes à vapeur.

JACQUES BRESSON.

(1) Un volume in-4° de 268 pages, avec 4 planches gravées.

CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS. — Un arrêté du directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations modifie, à partir du 1er juillet 1854, les conditions des dépôts volontaires des particuliers.

L'intérêt de ces dépôts, dont le taux reste fixé à 4 pour 0/0 par an, sera compté *à partir du vingt-unième jour* qui suivra le versement.

Le délai d'avertissement pour le retrait des fonds est fixé à *vingt jours*.

Il ne sera, comme par le passé, bonifié aucun intérêt sur les dépôts qui ne seront pas restés plus de trente jours à la caisse.

Paris, le 30 juin 1854.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE JAVEL. *Avis.* MM. les actionnaires de la Société générale de Javel, créée sous la raison F.-S. de Sussex et Comp., sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le samedi 15 juillet prochain, à quatre heures du soir, au siége social, à Paris, rue de Provence, 45,

A l'effet:

1° D'entendre et d'approuver le compte rendu des opérations du premier exercice;

2° De voter sur des modifications aux statuts et sur divers traités qui leur seront proposés conformément aux paragraphes 3, 5 et 6 de l'article 29 et à l'article 37 desdits statuts.

Pour faire partie de l'assemblée, il faut être propriétaire d'au moins dix actions, qui devront être déposées dix jours avant l'époque fixée pour la réunion, contre des cartes d'admission délivrées au siége social aux déposants, conformément à l'article 27 des statuts.

Le gérant,
F.-S. DE SUSSEX ET Ce.

COMPTOIR CENTRAL V.-C. BONNARD ET Cie.

MM. les actionnaires du Comptoir central V.-C. Bonnard et Comp., rue de la Chaussée-d'Antin, 51, à Paris, sont convoqués en assemblée générale ordinaire, pour le 29 juillet prochain, conformément à l'article 52 des statuts.

La réunion aura lieu à la salle Herz, rue de la Victoire, 48, à quatre heures de l'après-midi.

Pour en faire partie il faut être porteur ou propriétaire d'au moins cinquante actions au porteur, déposées au siége de la Société contre récépissé, cinq jours au plus tard avant l'époque indiquée pour la réunion.

On pourra s'y faire représenter par des fondés de pouvoirs ayant eux-mêmes droit de voter.

Paris, le 27 juin 1854.

Le gérant,
V.-C. BONNARD.

VENTE OU ÉCHANGE d'une Action BOUDON ET Cie, Société des Filatures de soie réunies de Mulhouse et d'Auteuil.

S'adresser à M. J.-J. Boucher, rue Saint-Maur-Popincourt, 77, de dix heures à midi.

SOCIÉTÉ DES NU-PROPRIÉTAIRES,

COMPAGNIE D'OPÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LA VIE, rue Louis-le-Grand, 35.

Acquisition des Usufruits de rentes sur l'Etat, d'Actions de Banque et de Créances hypothécaires.

Acquisition des Nu-Propriétés au comptant, à rentes viagères et à participation dans les bénéfices d'extinction.

Prêts et Réméres sur les Nu-Propriétés.

RECETTES DES CHEMINS DE FER.

DÉSIGNATIONS.	DATES.	VOYAGEURS.	MARCHANDISES.	DERNIÈRE SEMAINE de 1854.	DERNIÈRE SEMAINE de 1853.	RECETTES TOTALES de 1854.	RECETTES TOTALES de 1853.
Nord	18 au 24 juin.	299.687	428,705	728.393	668 628	17,366,444	14,987,327
Rouen	18 au 24 juin.	94,469	103,189	197,658	206.051	4,987,986	4,690,672
Havre	18 au 24 juin.	32,086	55,778	87,865	90,124	1,492,064	1,368,635
Orléans avec ses prolongements	18 au 24 juin.	351.748	462.658	814.407	660.153	19,324.962	15,088,751
Est (ancien)	18 au 24 juin.	267,817	362.007	629.825	593,708	14,63[illegible],924	12,028,747
— D° — Sect. nouv.	18 au 24 juin.	11,173	17,691	28,865	»	791,607	»
Bâle	»	»	»	»	»	»	»
Lyon	18 au 24 juin.	215.662	187.564	403,227	403,815	9,324 351	8,950.454
Lyon à la Méditerran.	11 au 17 juin.	82,794	118.786	201,580	157,021	4,548,870	3,509.933
Ouest	19 au 25 juin.	65,573	104,342	169,917	140.797	3,174,876	2,760,367
Grand-Central (sect. de Lyon à Roanne).	11 au 17 juin.	»	»	200,044	160,655	4,113,961	3,527,059

Paris.—Typ. PENAUD frères, 10, Faub.-Montmartre.

N° 28.] JEUDI 13 JUILLET 1854 (à midi). [21me Année.

COURS GÉNÉRAL DES ACTIONS
des Entreprises Industrielles et Commerciales

ORGANE DES INTERÊTS DES CAPITALISTES, DES CHEMINS DE FER DES MINES, USINES, ASSURANCES, BANQUES FONCIÈRES, ETC.

Fondé et publié par Jacques Bresson.

Bureaux, Administration et Rédaction, n° 31, place de la Bourse, à Paris.

Ce Cours-Gazette des Chemins de Fer et de l'Industrie paraît tous les Jeudis. — Prix d'Abonnent pour un an : 7 f. pour Paris ; 8 f. pour les Dépents. ; 10 f. pour l'Étranger.

Les Abonnements doivent toujours dater du 1er du mois ; on ne reçoit pas d'Abonnement pour moins d'un an.

A LONDRES, s'adresser chez ALEXANDRE DELIZY, 1, Norfolk Street, Strand.

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Banques et Comptoirs.						
113,350	Banque de France.	1000	tout	154	janv.-juill.	...	2855
2,100	Banque de l'Algerie.	500	tout	30 65	mai.-nov.	...	522 50
40,000	Comptoir national.	500	tout	31 25	janv.-juill.	...	575
50,000	Crédit foncier de France.	500	250	17 50		...	600
100,000	— Dito. — Obligations.	1000	200	3 %		...	940
	— Dito —	500	400			...	435
	— Dito — 1/10e d'Obligation	100	tout			...	97 50
120,000	Société générale du Crédit mobilier.	500	tout	40 25	janv.-juill.	...	685
30,830	Société Générale de Bruxelles.	1058	tout	109 90		...	1710
	Banque de Darmstadt	537 50	215				
	Sous-Comptoirs.						
40,000	Des Chemins de fer.	100	tout	4 ½	semestriel.		
3,382	Des Bâtiments.	100	tout	6 %	avril.-octob.	...	90
	Caisses particulières.						
2,000	Bouron et Comp.	500	tout			...	540
	Bêchet, Dethomas et Comp.	500	tout	25 30		...	433 75 ex-d.
	Cusin, Legendre et Comp.	1000	tout				
	Lehideux et Comp.	1000	tout				
12,000	Caisse Lecufer et Comp.	500		48 65		...	600
1,000	Nu-Propriétaires.	5000	tout		juin.-déc.	...	6550
	Parisienne (Société immobilière)	500	125	6% ctd.	févr.-août.	...	en émission.
	— Dito — — dito —	100	25	6% ctd.	févr.-août.	...	en émission.
	Comptoir Bonnard.	100	25			...	102 50
	Assurances (incendie).						
2,000	Nationale.	5000	1/5	600	janv.-avril.	...	125 % b. ex-d.
400	Générale.	5000				...	33.000
2,000	Union.	5000	1/5	200		...	54 % b.
4,000	Phénix.	1000	tout	170	avril.-octob.	...	3000
1,000	Soleil (nominatif).	6000	1/6	300		...	90 % b.
	— Dito. — (au porteur).	1000	tout			...	90 % b.
2,000	France.	5000	1/5	125		...	33 % b.
1,000	Urbaine.	5000	1/5	150	avril.	...	64 % b. ex-d.
2,000	Providence.	2500	1/5	70	avril.	...	25 % b.
4,000	Le Globe.	500	100			...	pair.
3,000	Paternelle.	1000	250	10		...	pair.
2,000	Nord (à Lille).	1000	200	20	avril.	...	9 % b.
	Assurances (maritimes).						
400	Générale.	12.500				...	32 % b. ex-d.
1,200	Lloyd Français.	5000	1/5	161		...	10 % b. ex-d.
300	Sécurité.	5000	1/5	266 66	févr.-juill.	...	22 % b.
200	Océan.	5000	1/5	125	janv.-juill.	...	25 % b.
600	Chambre d'Assurances.	5000	1/5			...	22 % b.
400	Mélusine.	5000	1/5	132		...	10 % b.
200	Sauvegarde.	5000	1/5	275	janv.-juill.	...	6 % b.
940	Union des Ports (nominatif).	5000	750	104		...	9 % b. ex-d.
	— Dito. — (au porteur).						

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTERÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Assurances (vie).						
3,000	Nationale.	5000	1/5			. . .	9 % b.
400	Generale.	7500				. . .	65 % b.
2,400	Union.	5000	1/5			. . .	7 % b.
	Phenix.	5000				. . .	3 % p. ex-d.
8,000	Caisse paternelle.	500	100	5		. . .	501 25
	Ponts.						
	Annuités Vieux-Ponts.					1050	
	— Dito. — Nouveaux-Ponts.					231 25	
	— Dito. — du Carrousel.						
	— Dito. — de la Reforme.					590	
3,000	Ponts réunis (anciens).	1000	tout	5 ½	mai.-nov.	1050	
	Canaux.						
	Languedoc et du Midi.						
	Aire à la Bassée.	5000	tout	580		. . .	7500
3,036	Arles à Bouc.	1000	tout				
	Beaucaire.	5000	tout				
17,466	Bourgogne.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	990
39,214	Quatre canaux.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	1120
	Scarpe inferieure.	1000	tout			. . .	1500
6,000	Sambre canalisée.	500	tout	105		. . .	1400
	Jonction de la Sambre à l'Oise	1000	tout	55		. . .	775
12,994	Trois canaux.	1000	tout	50	avril.-octob		
1,500	Eaux d'Auteuil et de Neuilly.	1000	tout	50	avril.-octob.		
	Canalisation de l'Ebre	400	200			425	
	Chemins de fer.						
54,000	Saint-Germain (Titres nouveaux). . .	1/54000	tout	32 50	avril -octob.	. . .	682 50
300,000	Orleans.	500	tout	62 50	avril.-octob.	. . .	1145
72,000	Paris à Rouen.	500	tout	60	août.-févr.	. . .	992 50
40.000	Rouen au Havre.	500	tout	30		. . .	551 25
84.000	Strasbourg à Bâle.	350	libère.	14	avril.	. . .	en liquid. 390
400.000	Nord.	400	tout	46	janv.-juill.	. . .	805 ex-div.
250.000	Est (Paris à Strasbourg), anciens . . .	500	tout	50 30	mai.-nov.	. . .	770
250.000	— Dito — nouveaux	500	250			. . .	615
240.000	Paris à Lyon.	500	350	37 50	janv.-juill.	. . .	918 75 ex-div.
90,000	Lyon à la Mediterranée.	500	300	16	avril.-octob.	. . .	830
134,000	Midi.	500	250	4 %		. . .	592 50 ex-div.
70,000	Ouest.	500	250	21		. . .	635
60,000	Caen à Cherbourg.	500	250	5 %	janv.-juill.	. . .	520
33,200	Dijon à Besançon.	500	350	5 %	janv.-juill.	. . .	en liquid. 645
180,000	Grand Central de France.	500	250		avril.-octob.	. . .	485 ex-div.
20,000	Versailles (rive gauche).	500	tout	15	janv.-juill.	. . .	310
36,000	Dieppe et Fécamp.	500	425	11	avril.	. . .	295
36,000	Béziers à Graissaissac.	500	200	4 %		. . .	435
10,000	Bordeaux à la Teste.	500	tout	néant.		. . .	240
3,300	Provins aux Ormes.	500	100				
6,000	Paris à Sceaux.	500	tout	néant.		. . .	195
	Saint-Etienne à Lyon	5000	tout	637			
	— Dito — industrielle.			2406			
12,000	Andrézieux à Roanne.	1/12000	tout	neant.			
	Saint-Rambert à Grenoble.	500	200			. . .	442 50
80,000	Lyon à Genève	500	200			. . .	495
	Mulhouse à Thann.						
9.400	Anvers à Gand.	500	tout	27 50	mars.		
50,000	Anvers à Rotterdam	250		5 %			
	Charleroi à Erquelinnes.	500				. . .	425
11.333	Naples à Nocera.	1000	tout	25 70	févr.-août.	. . .	500
40,000	Centre de l'Italie.	1000	100	5 %	avril.-octob.		
	Ouest Suisse.						
72,000	Central Suisse.	500	150	4 %		. . .	425
	Sarde, Victor-Emmanuel.	500	100			. . .	460

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTERÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Messageries et Voitures.						
	Messageries impériales.	10000				40,000	
2,400	Services marit. des Messageries Impér.	5000	tout	450		. . .	9000
2,400	— Dito	5000	1250			. . .	6400
	Messageries Caillard et Comp.	1000				. . .	650
	Voitures du Chemin de Fer.	500	250	20	février.		
4,652	Compagnie gén. des voitures de place.	500	tout	54		. . .	610
	Désirées.	500	tout			. . .	510
	Favorites.	800	tout	150	janv.-juill.	. . .	1800
	Hirondelles.	1000					
1,200	Lutéciennes.	500	tout	57	trimestriel.	. . .	620
	Omnibus.	1000				. . .	1900
	Orléanaises.	1000	tout	40	trimestriel.	. . .	730
725	Sylphides.	500				. . .	510
	Tricycles.	800				. . .	500
	Gondoles Parisiennes.	80				160	
	Batignolaises	1000				640	
	Charbonnages.						
	Anzin.	280c					
	Azincourt (Nord).	1500c				. . .	800
25,000	Blanzy (Saône-et-Loire).	500	tout	5 %		. . .	550
8,000	Brassac.	1/8000	tout		octobre.	. . .	315
	Chazotte.					. . .	510
24,000	Grand'Combe	1/24000			j. 1er jan. 1853	. . .	500
	La Haute-Loire (ancienne).	500				. . .	260
72,315	La Loire (Compagnie Générale). . . .	1/72315	tout	42	avril.-octob.	. . .	625
	Long-Pendu (Saône-et-Loire).	500					
440	Montchanin (Saône-et-Loire).	5000	tout				
	Touches (Des).	500				. . .	50
1,850	Layon et Loire	1/1850	tout	29	juin.	. . .	450
12,000	Mayenne et Sarthe.	1/12000	tout			747 50	
30,000	Charbonnages belges.	500	tout			. . .	420
	Centre du Flenu.	1000	tout			. . .	145
	Pont-de-Loup (Sud).	1000	tout	20	avril.	. . .	230
	Bonnet et Veine-à-Mouches (Act. pr.).	1000				. . .	480
	— Dito. — (non priv.)					. . .	160
	Asphaltes.						
	Bastennes (Landes).	1000	tout	40	janv.-juill.	. . .	350
	Tuyaux Chameroy.	500				. . .	625
	Obligations Chameroy.	100					
	Galvanisation du fer	500	tout	50		. . .	375
	Zinc et Plomb.						
90,000	Vieille-Montagne (10e d'action) . . .	100	tout	40	mai.-nov.	. . .	490
	Corphalie.	1000				. . .	1112 50
3,000	Nouvelle-Montagne.	1000	tout	75	annuel.	. . .	1300
	Stolberg.	750	tout			. . .	1025
5,000	Eschweiller (Prusse).	750	tout	80		. . .	650
6,000	San-Fernando (Espagne).	260	tout	6 %	trimestriel.	. . .	265
50,000	Silésie.	375	tout			. . .	375
4,800	Westerwald et du Rhin.	375	tout		j. janv. 1854.	. . .	375
	Cuivre.						
30.000	Mines de Ténez.	100	tout	4 %	janv.maijuil.	. . .	50
60,000	Mouzaïas (Algérie).	100	tout	néant.		. . .	41 25
	Valdiblora et Rora.	100	25			135	
	Fermière de Caronte.	100	50			102 50	
12,000	Usine de Septèmes (Bouch.-du-Rhône).	250	tout	9 %		. . .	200

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Gaz.						
2,500	Compagnie anglaise.	2500	tout	400	janv.-juill.	. . .	5100
24,000	Compagnie française.	500	tout	75	mars.-sept.	. . .	985
	Compagnie parisienne.	1000	tout	100		. . .	1100
	Société Lacarrière.	2000	tout				
	— Dito.	500	tout	75		. . .	1050
2,400	Belleville.	500	tout	90	juin.-déc.	. . .	1200
5,000	De l'Ouest.	500	tout	47 50		. . .	650
800	De l'Est.	500	tout				
6,000	Du Nord.	500	tout	40		. . .	550
500	Boulogne, Sèvres, etc.	1000					
1,000	Versailles.	500	tout	35		. . .	580
	Saint-Germain-en-Laye.						
1,300	Gaz d'Amiens (Comp. Française). . .	500	tout	25		. . .	460
	Cherbourg					. . .	70
	Calais.	1000	tout	20	février.	. . .	312 50
	Wazemmes-lès-Lille.	500	tout	14	septembre.	. . .	160
	Forges, Fonderies.						
	Alais (Gard).	3000				. . .	1750
	Bessège.					. . .	730
28,000	Creusot (Saône-et-Loire).	500	tout			. . .	850
	D'Allevard.						
2,400	Decazeville (Aveyron).	3000	tout	250	juin.-sept.	. . .	4050 ex-div.
	De la Loire et de l'Ardèche.	1/800e				. . .	5400 5250
	De l'Horme.					. . .	975
	Maubeuge (Nord).	500				. . .	500
20,000	Herserange (Moselle).	500	tout	54 50	janv.-juill.	. . .	215
25,000	Châtillon et Commentry		tout	80	janvier.	. . .	500
5,000	Forges de la Basse-Indre	500	tout	55	avril.-oct.	. . .	500
	L'espérance (Belgique).	1000				. . .	750
	Monceaux (Belgique).	1000				. . .	1575
	Providence (Belgique)	1000	tout	125		. . .	1140
	Papeteries.						
800	Echarcon.	1000	tout	80	jouiss. janv.	. . .	1000
	Essonne.	1000	tout				
6,000	Manufacture de Papiers d'Alger. . .	100	tout				
	Journaux, Imprimeries.						
108	Le Droit, journal des Tribunaux . . .	2500	tout	350		. . .	3000
5,000	Imprimerie Dubuisson et Comp. . . .	100	tout			. . .	100
	Filatures.						
40,000	Cohin.	500				. . .	525
	Lin Maberly.	500				. . .	890
	Filature Rouennaise.	500	tout				
4,400	Gamaches.	500	375			. . .	375
1,400	Société Lainière (Action de capital).	500	tout				
4,200	— Dito. — (Action de jouissance). . .						
	Flax-Coton	50	tout				
	Divers.						
200,000	Docks-Napoléon.	250	125	néant.		. . .	219 50
	Glaces de Saint-Gobain.		tout	1700	janv.-déc.	32,400	
	Glaces de Saint-Quirin.						
	Glaces de Montluçon.	500		30	annuel.	. . .	400
	Glaces d'Oignies.	1000	tout	5 %		. . .	1515 ex-int.
20,000	Glaces d'Aix-la-Chapelle.	375	tout			. . .	400
14,000	Cail (constructeurs).	500	tout	67	mars.-sept.	. . .	730
	Etablissement Cavé	250				. . .	245
	Grilles-mobiles-Fumivores.	1000				1010	
	Moulins de Packham.	1000	tout	5 %	avril.-oct.	1000	
	Télégraphe électrique sous-marin entre la France et l'Angleterre.	25	tout	8 %		. . .	22 50
10,000	Acier et Limes de Milourd (Nord) . .	100	50	7 %	juill.-déc.		
	Palais de l'Industrie, 4 % gar. p. l'Etat.	100	tout	4 %	avril.-oct.	. . .	107 50
19,200	Comp. gén. de Vidanges Richer et Ce.	500	tout		2 fois par an.	325	
3,200	Société Ch. Christofle et Comp. . . .	500	tout	90	4 fois par an.	. . .	915
10,000	Sucrerie Herbet et Comp.	500	tout			. . .	525
10,000	Compagnie Impériale de Bateaux . .	500	tout			. . .	70
10,000	L'Union Parisienne (commerce de Charbon de terre).	100	tout	5% et d.	août.	. . .	en émission.

NOMBRE des Obligations.	DESIGNATION DES OBLIGATIONS.	VALEUR nominale.	PRIX d'émission.	SOMME versée par Obligation.	INTÉRÊTS par An.	SOMME des rembourse-ments.	INTÉRÊTS payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Obligations.								
555	St-Germain (anciennes). .	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1175
10,830	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1125	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1020 ex-int.
8,888	Orléans (anciennes). . . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1030
3,333	— Dito. — (nouvelles). . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1015 ex-int.
150,000	— Dito — de 1852.	500		tout	3 %	500	janv -juill.	. . .	307 50 ex-int.
130,000	— Dito. — de 1854.	500	275	75	3 %	500	janv.-juill.	. . .	310 ex-int.
3,887	Rouen (anciennes).	1000	1000	tout	4 %	1250	janv.-juill.	. . .	880 ex-int.
4,968	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1000	tout	5 %	1250	juin -déc.	. . .	995
15,000	Havre (anciennes).	1000	1000	tout	5 %	1250	mars.-sept.	. . .	1010
5,000	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	800	tout	6 %	1250	janv.-juill.	. . .	1115 ex-int.
2,775	Strasbourg à Bâle (anc.).	1000	1100	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1025
20,000	— Dito. — (nouvelles). . .	500	500	tout	5 %	625	janv.-juill.	. . .	510 ex-int.
150,000	Nord.	500	335	tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	307 50 ex-int.
50,300	Est (Paris à Strasbourg).	500	500	tout	5 %	650	juin.-déc.	. . .	500 ex-int.
80,000	Paris à Lyon.	1000	1050	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1030
8,000	Avignon.	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1120
60,000	Méditerranée.	500	535	375	5 %	625	avril -oct.	. . .	507 50
	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv. juill	. . .	308 75 ex-int.
15 036	Ouest.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1005 ex-int.
17,500	— Dito. —	1000	1050	750	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1000 ex-int.
1,819	Versailles (R. D.) (anc.). .	1000		tout	5 %	1000	janv.-juill.	. . .	950
4,598	— Dito — (nouvelles). . .	1000	1250	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1040
7,219	Saint-Etienne à Lyon. . .	1000	1105	tont	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1010 ex-int.
3,300	Montereau.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1000
2,000	Andrez. à Rouan. 1er ord.	500		tout	25	500	avril -oct.	. . .	400
1,980	— Dito — 2e ordre. . . .	500		tout	néant.	500		. . .	300
	Dijon à Besançon	500		tout	25	625	avril.-oct.		
794	Jonction Sambre à l'Oise	1000	1000	tout	50	1050	janv.-juill.	1030	
	Mines de la Loire.	1000			5 %	1250	fév.-août.	. . .	1050
	— Dito — (nouvelles) . . .	1000						. . .	917 50
	Mines de Blanzy.	1000							
	Lits militaires.	1000			5 %		avril.-oct.	. . .	1005
1,200	Forges de l'Aveyron 1845.	1000	995	tout	4 ½ %	1000	janv.-juill.	. . .	
2,400	— Dito — 1848.	500	500	tout	5 ½ %	500	avril.-oct.	. . .	500
	Grand'Combe.							. . .	975
319	Eaux d'Auteuil	1000	1000	tout	6 %	1000		. . .	1000
13,600	Vieille-Montagne	500		tout	5 %		janv.-juill.	. . .	460 ex-int.
	Rhône et Loire.	500		tout	5 %	625	janv.-juill.	. . .	496 25 ex-int.
	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	300 ex-int.

Chronique Industrielle.

Une station de Chemin de Fer de Paris à Orsay va être établie à Antony. L'enquête qui a eu lieu à ce sujet n'a révélé aucune opposition. Voilà donc une commune de plus du département de la Seine qui, par la rapidité de communication, va devenir un faubourg de Paris.

— Il vient d'être affiché, dans toutes les gares de Chemins de Fer, des avis signés par M. le Préfet de police, et ayant pour objet de prévenir le public qu'il existe à chacune de ces gares, au bureau du commissaire de surveillance administrative, un registre sur lequel sont inscrites les principales conditions des traités particuliers passés par la Compagnie du Chemin de Fer de l'Ouest avec certains expéditeurs. Ce registre sera communiqué, sans déplacement, à toute personne qui en fera la demande.

— La Commission municipale de Lyon vient d'approuver à l'unanimité le projet de Chemin de Fer de Lyon à la Croix-Rousse. Les travaux pourront donc commencer incessamment.

— Pendant que la Compagnie du Chemin de Fer de Paris à Lyon met la

dernière main à la gare de Vaise, la construction de l'embarcadère Perrache, du tunnel Saint-Irénée et du viaduc de la Saône, se poursuit avec activité.

Sur les quatre arches, plein cintre de 27 mètres d'ouverture, dont se compose cet ouvrage, trois viennent de recevoir leur clef de voûte. La dernière n'est encore qu'ébauchée.

Sur le cours Charlemagne, les piliers qui doivent porter les voûtes du triple tunnel de 124 mètres de longueur qui traversera l'embarcadère du nord au sud, commencent à s'élever du sol, de même que les murs latéraux qui supporteront l'effort de la retombée. Une moitié de l'entrepôt général des liquides, acquis par la Compagnie pour la création d'un entrepôt de matériel, est en pleine démolition. Ce bâtiment se reliera à la gare principale par un viaduc qui traversera la rue située au nord de l'entrepôt; les fondations de ce pont s'exécutent en ce moment. On continue à remblayer, au moyen des graviers extraits du Rhône, le vaste périmètre que doit occuper cette construction, dont une partie sera, comme on sait, affectée au Chemin de Fer de Paris, et l'autre à celui de Marseille.

— L'ouverture de la section du Chemin de Fer de Châlons à Lyon a eu lieu le 10 juillet. La réception officielle de la section, par les Commissaires du Gouvernement, avait été faite le 4 juillet. Les Commissaires désignés par Son Excellence le Ministre des Travaux publics étaient : M. l'inspecteur général Payen, des Ponts et Chaussées; M. l'ingénieur en chef de Billy, des Mines, et M. l'ingénieur en chef Maynard, des Ponts et Chaussées. M. l'inspecteur général Jullien, directeur du Chemin de Fer de Lyon, et M. l'ingénieur en chef Chaperon, assistés des ingénieurs du Chemin de Lyon, ont accompagné MM. les membres de la Commission dans la visite qu'ils ont faite de tous les travaux. L'attention de la Commission s'est principalement portée sur les terrassements, qui avaient eu à souffrir des pluies extraordinaires de ces derniers temps, et sur les travaux supplémentaires prescrits à cette occasion. Les ouvrages d'art ont été également l'objet d'un examen attentif. Le service de la grande vitesse a commencé le 10 juillet; sous peu de jours s'ouvrira le service des marchandises.

Cette ouverture a eu lieu sans apparat; la bienfaisance seule a inauguré la nouvelle voie. L'administration du Chemin de Fer a affecté une somme de 30,500 fr., au soulagement des indigents, répartie ainsi qu'il suit :

Lyon.	Fr. 20,000	*Report*.	Fr. 28,000
Châlons.	4,000	Villefranche.	1,500
Macon.	4,000	Tournus.	1,000
A Reporter. . . .	Fr. 28,000	Total.	Fr. 30,500

— Deux registres sont ouverts à la Préfecture de Lot-et-Garonne, depuis le 1er courant jusqu'au 31 inclusivement, concernant les enquêtes sur les Chemins de Fer de Limoges à Agen, et d'Agen à Tarbes.

— Une enquête vient d'être ouverte sur le projet conçu par la Compa-

gnie du Canal du Midi, pour l'exécution de différents ouvrages destinés à affranchir la navigation sur ce Canal, des obstacles qu'elle rencontre en différents endroits et surtout dans le passage de l'Hérault à Agde.

— Le Gouvernement Français accorde aux meilleurs élèves de l'Ecole des Mines de Paris, des subsides qui leur permettent de voyager dans les pays étrangers pour se perfectionner. Quatre de ces jeunes gens sont arrivés cette année à Liége, où ils ont séjourné quelque temps avant de se rendre en Allemagne. Un grand nombre d'élèves de l'Ecole des Mines de Liége leur ont offert, samedi dernier, un banquet où la franche cordialité n'a cessé de régner. Nous aimons à constater ces manifestations hospitalières, qui ne peuvent que cimenter nos bonnes relations avec les pays voisins.

— Un nouveau gisement de minerai de fer vient encore d'être découvert à l'une des extrémités de l'arrondissement d'Avesnes, sur la frontière du Nord, entre Villers-sir-Nicole et le village Belge d'Ave. On pense que c'est une ramification de la veine si importante d'Houdain, récemment mise à jour sur le territoire de cette commune.

— M. de Germiny fils, chef de bureau au ministère des finances, est nommé receveur général de la Seine Inférieure, en remplacement de M. de Germiny père, nommé gouverneur du Crédit Foncier.

— La *Caisse Paternelle*, Compagnie anonyme d'assurances mutuelles et à primes fixes sur la vie, autorisée par ordonnance du 9 septembre 1841 et décret du 10 mars 1850, dont le siége est à Paris, rue Ménars, n° 4, a reçu, pendant le mois de juin 1854 :

286	souscriptions, montant à.	Fr. 639,220	43
	Elle avait reçu, pendant les cinq premiers mois de 1854 :		
1,191	souscriptions montant à.	2,789,495	03
	Total du premier semestre de 1854 :		
1,477	souscriptions montant à.	Fr. 3,428,715	46
	Cette Compagnie a acheté pendant le mois de juin 1854 :		
7,061	fr. de rente 3 et 4 1/2 pour 0/0 ayant coûté. .	155,324	50
	Elle avait acheté pendant les cinq premiers mois de 1854 :		
164,470	fr. de rente 3 et 4 1/2 pour 0/0 ayant coûté. .	3,266,206	80
	Ce qui porte les achats du premier semestre de 1854 à :		
171,531	fr. de rente 3 et 4 1/2 pour 0/0 ayant coûté.	Fr. 3,421,531	30

— Le journal LA PRESSE publie le relevé suivant de son tirage pendant le *premier semestre* de 1854 ; janvier, 24,876 exemplaires ; février, 29,082

exemplaires; mars, 32,066 exemplaires; avril, 34,642 exemplaires; mai, 35,811 exemplaires; juin, 36,073 exemplaires. Ce grand tirage est obtenu par quatre compositions qui roulent en même temps sur quatre presses mécaniques, tirant chacune de 5 à 6,000 exemplaires à l'heure. L'expédition, la distribution et la mise en vente des 36,000 exemplaires ont lieu en *deux heures*, après la clôture de la Bourse, dont LA PRESSE donne néanmoins le bulletin *complet*.

— *Le Conservateur,* Compagnie anonyme d'assurances sur la vie, rue Grange-Batelière, 6, a recueilli, pendant le deuxième trimestre 1854, pour 938,297 fr. 28 c. de souscriptions, savoir :

En avril.	Fr.	256,258	95
En mai.		313,115	»
En juin.		368,923	34
Total égal.	Fr.	938,297	29

CHEMINS DE FER ÉTRANGERS.

Des sondages pour rechercher des Mines de houille viennent d'être exécutés dans les environs de Lauer et de Homberg, situés sur la rive gauche du Rhin, dans la Prusse-Rhénane. A Lauer, la sonde est parvenue à 100 toises de profondeur sans rencontrer le moindre gisement de charbon de terre; mais à Homberg on a découvert, à 80 toises au-dessous de la surface du sol, une riche Mine de houille d'excellente qualité. On s'occupe actuellement à en examiner l'étendue, qui, selon toutes les apparences, doit être très-considérable. Ce sera une nouvelle ressource pour les nombreuses usines qui existent dans la province Rhénane, qui augmentent continuellement.

— Le feu roi de Prusse avait légué une somme d'un demi-million de thalers au Chemin de Fer qui relierait d'abord les provinces orientales de la monarchie Prussienne aux provinces occidentales. La Compagnie du Chemin de Cologne à Minden et celle du Chemin de Thuringe, prétendent toutes les deux à ce legs.

— On écrit de La Haye: Que la Société du Chemin de Fer de Maestricht à Aix-la-Chapelle a conclu, à Berlin, un emprunt de 500,000 florins, au moyen duquel elle va mettre immédiatement la main à la construction de la ligne de Maestricht à Hasselt.

— M. A. Dubois-Nihoul, entrepreneur des travaux publics, à Bruxelles, a été déclaré concessionnaire provisoire d'un Chemin de Fer qui, partant de Flessingue, aboutira à la Meuse, vis-à-vis de Venloo, en passant par Middelbourg, le Sloe, Goes, l'Escaut oriental, Bergen-op-Zoom, Roosendael et Bois-le-Duc.

— Voici, d'après un travail officiel de la Direction générale des travaux publics d'Espagne, l'état des diverses lignes en exploitation et en construction :

Ligne de Madrid à Almansa : longueur en exploitation, 99 kilomètres ; en construction, 123 kilomètres.

Embranchement d'Alicante : en construction, 95 kilomètres.

Embranchement de Valencia : en construction, 109 kilomètres ; en exploitation, 33 kilomètres.

Embranchement de Cuidad-Real : en construction, 124 kilomètres.

Ligne de Cadix à Séville : en construction, 150 kilomètres.

Ligne de Tarragone à Reus : en construction, 13 kilomètres.

De Barcelone à Granolles : en exploitation, 20 kilomètres.

— Le 3 juillet a eu lieu à Eisenach, dans le grand-duché de Saxe-Weimar-Eisenach, une conférence des directeurs de l'Association des Chemins de Fer de Westphalie, du centre et du nord de l'Allemagne, afin d'aviser aux moyens d'accélérer la marche des trains ordinaires qui se rendent de Berlin à Paris, *et vice versâ.*

Dans cette conférence, les directeurs sont tombés d'accord sur les principales mesures à prendre à ce sujet ; ils ont décidé entre autres choses que les trains ne s'arrêteraient à Cologne que vingt à trente minutes au plus.

— Le Gouvernement de Hanôvre a mis à la disposition du Ministère les fonds nécessaires pour la construction d'un Chemin de Fer de Gœttingen à la Thuringe.

— Le Ministère de l'intérieur de Toscane a adressé aux autorités gouvernementales et municipales une circulaire pour les engager à punir sévèrement quiconque exciterait des préventions ou agirait avec violence contre les Chemins de Fer, en les rendant responsables de la maladie de la vigne, attribuée par l'ignorance et la malveillance à la fumée des locomotives.

— Tout le monde connaît l'activité des Américains ; aussi ne serait-il pas sans intérêt de savoir qu'actuellement il y a en circulation sur les Chemins de Fer de l'Union 3,500 locomotives. Dans l'origine, ces machines venaient d'Angleterre ; mais aujourd'hui on en fabrique dans le pays plus qu'il n'est besoin, et on en vend à l'étranger ; car les établissements où on les construit sont assez nombreux pour qu'ils puissent livrer annuellement un millier de locomotives qui ont une valeur de 8 millions de dollars, et coûtent 2 millions de dollars pour le salaire des ouvriers. Le nombre des locomotives nouvelles peut être évalué par an à 525 (la durée d'une de ces machines est à peu près de douze ans). Mais ce nombre s'accroît de jour en jour, car tous les ans on établit des railways sur une étendue de 3,000 milles anglais. Or, comme pour chaque nouveau parcours de 4 milles il faut compter une nouvelle locomotive, on peut dire qu'à la fin de cette année le nombre des machines construites sera de 750 en plus, c'est-à-dire pour le total de 4,275. Trente fabriques travaillent

maintenant à la construction de ces machines ; les plus importantes en livrent jusqu'à 8 par mois; d'autres ne peuvent en fournir que 3 ou 4. On importe encore aux Etats Unis quelques locomotives, mais l'exportation est beaucoup plus considérable, et non-seulement le continent, mais encore l'Angleterre, s'approvisionnent dans les fabriques américaines.

Société du Lloyd de Trieste.

La Société du *Lloyd* de Trieste vient de publier le compte-rendu de sa situation au 31 décembre 1853. Nous y trouvons quelques détails très-curieux sur les développements de cette Société.

Fondée en 1836, la première année de son existence amena un déficit de plus de 100,000 florins ; en 1838, la perte fut de 105,000 florins. En 1843, *le Lloyd* avait couvert tous les déficits des années antérieures, et donnait un bénéfice de 55,120 florins.

Au commencement de l'entreprise, *le Lloyd* avait 10 pyroscaphes; en 1845, il en possédait 20 ; à la fin de 1853, il possédait 47 bateaux à vapeur, plus 11 en construction. Aujourd'hui, il occupe 58 bateaux à vapeur à hélice, 80 barques de remorquage, dont 56 en fer et 24 en bois.

Le capital social, qui avait été porté à 2 millions de florins en 1843, à 3 en 1845, s'élevait à 8 millions de florins à la fin de l'année dernière. La Société va le porter à 14 millions de florins, soit 35 millions de francs.

Dès son début, cette Société mit l'Allemagne en communication avec la Méditerranée, et versa la race allemande dans le Levant, l'Algérie et l'Egypte. Poursuivant son œuvre, elle ne voulut pas que la Lombardie fût tributaire de Gênes ; elle a surmonté les difficultés que présente la navigation du Pô, depuis son embouchure jusqu'au lac Majeur ; puis elle rallia Trieste avec Milan et les points intermédiaires du fleuve. Enfin, pour compléter son œuvre, elle veut établir des relations entre Trieste, les escales du Levant et Malte, Messine, Palerme et Marseille.

M. Bruck, fondateur du *Lloyd*, jouit de la plus honorable réputation, il a été élevé au rang de baron et de conseiller de la couronne d'Autriche.

Le Phoenix, Société métallurgique.

Dans la séance du 29 juin dernier, le Conseil de direction a provisoirement reconnu que le bénéfice de dix mois seulement (du 1er juillet 1853 au 30 avril dernier), s'élevant à près de 1,200,000 fr., il y avait lieu de distribuer dans le courant du mois de septembre prochain un dividende de 105 fr. par action, après avoir porté aux fonds de réserve et d'amortissement une somme de 300,000 fr. environ.

L'assemblée générale, convoquée à Eschweiler-Aue, le 31 juillet courant,

à midi, aura à statuer sur la décision provisoire de la direction; mais en attendant il n'est pas sans intérêt pour MM. les actionnaires d'apprendre :

1° Que le bénéfice ci-dessus résulte de la seule fabrication du fer à Eschweiler, et d'un produit de dix mois de travail, lorsque cet établissement a dû encore employer la fonte Belge, dont le prix s'est élevé jusqu'à 152 fr. la tonne, tandis que celle produite par les hauts-fourneaux de la Société ne lui reviendra pas à 75 fr. On remarquera donc qu'un dividende de plus de 200 fr. par action pour dix mois, ou 240 fr. pour l'année, aurait pu être distribué, si la fonte avait pu être produite dans le cours de cet exercice par la Société;

2° Que déjà deux hauts-fourneaux sont en activité à Rurhort et à Kupferdreit; que deux autres donneront de la fonte dans le courant de ce mois; et qu'à partir d'août, un nouveau haut-fourneau sera mis en feu chaque mois.

Compagnie générale des Omnibus de Paris.

La nouvelle organisation du service des Omnibus, dont nous parlions dans notre dernier numéro (1), a été arrêtée par le Conseil municipal. Un traité va être passé par la ville de Paris avec les Compagnies actuelles, auxquelles on impose, comme première condition, de se fusionner, de manière à ne plus former qu'une seule et même entreprise.

Aux termes du cahier des charges, il est accordé à la nouvelle Compagnie une concession de trente années qui courront du 1er juin 1854, et qui expireront au 31 mai 1884. Cette concession lui donne le droit exclusif de faire stationner et circuler sur la voie publique les voitures employées au transport en commun des voyageurs dans Paris; mais elle ne comprend ni le service des voitures destinées aux voyageurs partant ou arrivant par les Chemins de Fer, ni celui des voitures faisant le transport dans les communes de la banlieue de Paris, ni enfin le service d'Omnibus *sur rails*, que M. Loubat a été autorisé à créer de Vincennes au pont de Sèvres, et au rond-point de Boulogne, tel qu'il fonctionne déjà de la place de la Concorde à Passy.

Le droit de stationnement, fixé jusqu'à ce jour à 400 fr. par numéro de voiture, est remplacé par un abonnement de 640,000 fr., qui sera payé chaque année à la ville par la Compagnie concessionnaire, pendant toute la durée de la concession. Cet abonnement a été calculé d'après le nombre actuel des voitures. Il est stipulé que, dans le cas où ce nombre serait augmenté, le droit annuel pour chaque voiture nouvelle serait de 1,000 fr.

Indépendamment de cette redevance, la Société devra fournir, toutes les fois qu'elle en sera requise, pour l'enlèvement des neiges et des glaces, et pour le transport des sables employés au sablage de la voie publique, pendant la saison d'hiver, cinquante tombereaux attelés de deux forts chevaux et accompagnés de leurs conducteurs.

(1) Numéro du 6 juillet 1854, pages 421 et 422.

L'administration municipale s'est réservé le droit de multiplier les *correspondances* et d'étendre aux communes contiguës à Paris le service des Omnibus, sans dépasser toutefois l'enceinte des fortifications.

Les tarifs ordinaires du prix des places restent fixés à 30 centimes pour *l'intérieur* et à 15 centimes pour *l'impériale;* seulement les sous-officiers et soldats *en uniforme* auront droit aux places d'intérieur en payant 15 centimes. De plus, des services spéciaux à 15 centimes, destinés au transport des ouvriers, pourront être organisés sur les points et dans les conditions que déterminera l'administration.

M. le Préfet de police se réserve le droit d'imposer à la Société, soit sous forme d'essai, soit définitivement, l'emploi de tout nouveau mode de locomotion qui pourrait se produire, et qui serait reconnu présenter des avantages pour la sûreté de la circulation comme pour la commodité du public.

Chemin de Fer de la Flandre occidentale (*Belgique*).

Nous apprenons que la Société du Chemin de Fer de la Flandre occidentale vient de se procurer les fonds nécessaires pour achever complétement son réseau en traitant avec la maison Brugmann fils, pour l'émission de 10,000 obligations privilégiées, chacune au capital de 500 fr., rapportant 3 pour 0/0 d'intérêt par an et remboursable par voie de tirage au sort dans une période de quatre-vingt-cinq ans. Outre tout son avoir et les recettes qu'elle opère sur la ligne principale de Bruges à Courtrai, la Société délègue au profit des porteurs d'obligations la garantie qui lui a été accordée par le Gouvernement pour un terme de cinquante années, à partir de la mise en exploitation des lignes, d'un minimum de produits nets de 400,000 fr. par an sur la section de Courtrai à Poperinghe et sur l'embranchement de Deynze à Ingelmunster par Thielt, et M. le Ministre des travaux publics a bien voulu accepter cette délégation au nom du Gouvernement et intervenir à cette fin dans les actes qui y sont relatifs.

Grâce à cette opération financière, les travaux de la ligne de Deynze à Ingelmunster par Thielt, vont être poussés avec la plus grande activité. Nous savons que la Société a déjà traité à des conditions favorables de l'acquisition d'une grande partie des terrains qu'elle doit occuper. Il n'y a donc nul doute que cette ligne ne puisse être livrée à la circulation avant la fin de l'été prochain, et l'on verra ainsi s'achever bientôt le complément des Chemins de Fer des Flandres.

La ligne de la Flandre occidentale offre, du reste, un frappant exemple de la progression que suivent les transports, et, par conséquent, les recettes sur les Chemins de Fer même les moins favorisés à leur début. Effectivement, si faisant complétement abstraction des sections nouvelles ouvertes depuis peu de Courtrai à Poperingue, nous considérons uniquement la ligne de Courtrai à Bruges exploitée depuis le 15 juillet 1847, nous trouvons que les recettes se sont élevées :

	En 1851.	En 1852.	En 1853.	En 1854.
Pour les quatre premiers mois de l'année	Fr. 105,653 97	121,275 49	125,101 62	135,936 19
Pour l'année entière	356,023 91	395,855 98	429,381 67	

Résultats d'autant plus remarquables que, malgré cette augmentation constante des recettes, les frais d'exploitation et dépenses de la ligne n'ont pour ainsi dire pas varié depuis 1851.

D'après les bilans de la Société, les bénéfices nets produits par la ligne de Bruges à Courtrai, et qui ont été distribués aux actionnaires, se sont élevés à : 2,753 liv. 5 sh. 2 d. (soit environ 68,830 fr.) pour les six mois du 1er janvier 1853 au 30 juin 1853; 4.804 liv. 7 sh. 7 d. (soit environ 120,109 fr.) pour les dix mois du 1er mars 1852 au 31 décembre 1852; 4,153 liv. 6 sh. 5 d. (soit environ 103,855 fr.) pour les 12 mois du 1er mars 1851 au 28 février 1852.

Le bilan des six mois, du 1er juillet au 31 décembre 1853, sera présenté à la prochaine assemblée générale; mais comme pendant cette période les recettes se sont élevées à 228,537 fr. contre 200,844 fr., recette du semestre précédent, on peut en conclure que la ligne de Bruges à Courtrai seule aura rapporté en 1853 un bénéfice net d'environ 160,000 fr.

Si maintenant l'on considère la grande économie qui va résulter pour le Chemin de Fer de Bruges à Courtrai, de l'adjonction de la ligne de Courtrai à Poperinghe, économie qui résultera de ce que les frais généraux vont se reporter sur un parcours plus étendu et que le service sera organisé de telle façon que les convois partis de Bruges iront à Poperinghe sans qu'il en coûte plus de gardes-convois, plus de machines, plus de voitures, ni même beaucoup plus de coke que s'ils restaient à Courtrai, et d'un autre côté, l'augmentation de recettes qui se montre dès maintenant, on peut en conclure que la ligne de Courtrai à Bruges seule rapportera dès cette année plus de 180,000 fr. de bénéfice net par an.

Les résultats obtenus jusqu'ici sur la ligne de Courtrai à Poperinghe permettent de concevoir l'opinion la plus favorable de son avenir. Du reste, l'Etat ayant consenti de garantir un minimum de produits net de 400,000 fr. par an sur cette ligne, jointe à celle de Deynze à Ingelmunster par Thielt, on se rendra facilement compte des garanties exceptionnelles qu'offriront les obligations privilégiées que la Société des Chemins de Fer de la Flandre occidentale va émettre, et de la position favorable où vont se trouver désormais ses actionnaires, et l'on s'applaudira de voir une Société, qui a eu dans ses débuts à lutter contre beaucoup de difficultés, entrer dans une ère de prospérité, en même temps que le pays sera doté de voies de communication de la plus grande utilité.

JACQUES BRESSON.

ANNONCES du COURS GÉNÉRAL.

CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS. — *Indemnité de Saint-Domingue (quatre derniers cinquièmes). Mise en payement de la quinzième annuité, échue en* 1852. — Les porteurs de certificats de liquidat on de l'indemnité de Saint-Domingue, délivrés par la Caisse des dépôts et consignations, conformément à la loi du 18 mai 1840, sont prévenus qu'à partir du jeudi 27 juillet 1854, ils pourront se présenter a cette Caisse, ou à celles de ses préposés, les receveurs des finances dans les départements, pour y recevoir le dividende revenant à chaque certificat sur la quinzième annuité échue en 1852.

La somme à répartir est de. 1,701,751 39

Elle se compose :

1° de 1,700,000 » montant de la 15e annuité en 1852

2° de 1,751 39 montant des intérêts à 3 0/0 (60 jours déduits).

Ensemble. 1,701,751 39

Le chiffre total des liquidations s'élevant à 144,899,078 fr. 69 c. (déduction faite des certificats annulés en vertu de l'article 8 de la loi du 18 mai 1840), le dividende à payer est de 0 fr. 01 c. 17443 mes pour franc du montant du certificat de liquidation.

En vue d'accélérer les payements, les porteurs de certificats de liquidation seront admis, à dater de ce jour 7 juillet, à déposer leurs certificats dans les bureaux de la Caisse des dépôts et consignations, rue de Lille, n° 2. Il leur sera délivré un bulletin de dépôt.

Nota. La Caisse des dépôts a reçu du Gouvernement Haïtien le montant de la seizième annuité, échue en 1853, en traites payables le 7 février prochain. La mise en payement de cette annuité, dont un nouvel avis fera d'ailleurs connaître la date précise, pourra, en conséquence, avoir lieu à la fin de février ou au commencement de mars 1855, si l'encaissement du montant desdites traites n'éprouve pas de retard.

Paris, le 7 juillet 1854.

LA PARISIENNE, Société Immobilière de la Seine, *rue Geoffroy-Marie*, 4. — MM. les actionnaires sont invités à venir échanger leur récépissé provisoire contre les titres définitifs.

Il sera payé, à partir du 1er août prochain, un semestre d'intérêts à raison de 4 pour 100 l'an sur les sommes versées.

MM. les administrateurs rappellent aux souscripteurs en retard d'effectuer les versements, de le faire dans le plus bref délai.

On souscrit au siége de la Société à la deuxième émission d'actions de 500 fr. et coupons de 100 fr. (ou cinquième émission).

Bureaux ouverts de dix heures à quatre heures.

MINES, FORGES ET HAUTS-FOURNEAUX D'HERSERANGE ET MOULAINE (Moselle). — Le dépôt des actions, chez MM. Alliez Grand et Comp., banquiers, rue de Trévise, 14, ne s'élevant qu'au nombre de 3,973 actions par 286 déposants, l'assemblée fixée au 12 courant ne pourrait prendre aucune décision valable; il est donc indispensable, pour se conformer à l'article 12 des statuts, qui exige la représentation de la moitié des titres émis (soit 10,000 actions), que cette assemblée soit remise à quinzaine.

MM. les actionnaires sont donc prévenus que la réunion du 12 courant est reportée au 28 du même mois, rue du Faubourg-Poissonnière, 98, à quatre heures du soir, et que cette fois les décisions seront valables, quel que soit le nombre des actions représentées à cette assemblée.

Les titres seront, en conséquence, reçus en dépôt, jusqu'au 22 courant inclusivement; toujours chez MM. Alliez Grand et Comp., les récépissés donnés jusqu'à ce jour serviront de carte d'introduction pour l'assemblée du 27.

Ordre du jour : Situation de la Société; proposition d'un emprunt de 4 millions par obligations.

Audé, Tronchon et Cie.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.

MM. les actionnaires du Comptoir National d'Escompte de Paris sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le lundi 31 juillet courant, a une heure de relevée, rue de la Victoire, 48, salle Herz, à l'effet, 1° d'entendre le compte-rendu des opérations du Comptoir, du 1er juillet 1853 au 30 janvier 1854; 2° de procéder à l'élection de cinq membres du Conseil d'administration.

Conformément à l'article 23 des statuts, les actionnaires devront déposer leurs actions au siége de la Société, rue Bergère, 14, dix jours au moins avant celui fixé pour la réunion, c'est-à-dire le 21 juillet courant.

Il sera délivré en échange un récépissé nominatif qui leur servira de carte d'entrée.

SUCRERIE, RAFFINERIE ET DISTILLERIE CENTRALES DE BOURBON (*Puy-de-Dôme*). — Le gérant de la Société Hebert et Comp. a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que le premier inventaire social qui, d'après les statuts, devait être arrêté le 31 juillet courant, se trouve forcément ajourné au 31 octobre prochain, par suite du retard de l'installation des usines et de la première campagne de fabrication.

L'assemblée générale ne pourra avoir lieu qu'au mois de novembre, d'après une convocation dans les journaux.

HOUILLÈRES DE PORTES ET SENÉCHAS (*en liquidation*).

Le liquidateur des Houillères de Portes et Senéchas (Gard) a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires :

1° Qu'une assemblée générale extraordinaire est convoquée à Paris, le 21 juillet 1854, à neuf heures précises du matin, maison Lemardelay, 100, rue Richelieu ;

2° Qu'une assemblée générale ordinaire est convoquée à Paris, le même jour et dans les mêmes lieux, à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire.

Les deux assemblées sont ainsi convoquées pour délibérer sur diverses propositions qui leur seront faites, soit par les anciens gérants, soit par le liquidateur, dans les limites des pouvoirs conférés à chacune d'elles par les statuts sociaux.

Les actionnaires propriétaires de vingt actions au moins, qui voudront assister à ces réunions, devront déposer leurs actions au moins huit jours à l'avance, à Paris, et pour cette fois seulement, chez MM. C. Noël et Cᵉ, banquiers, rue du Faubourg Poissonnière, 9. Il leur en sera donné un reçu qui servira de carte d'admission.

Le liquidateur,

LEPELLETIER.

TÉLÉGRAPHE ÉLECTRIQUE SOUS-MARIN DE LA MÉDITERRANÉE.

MM. les actionnaires sont prévenus que le deuxième semestre d'intérêt, à 4 fr. 70 c. par an, sera payé au siége de la Société, 83, rue Richelieu, de midi à quatre heures, à partir du 21 juillet courant.

JAMES POWER.

SOCIÉTÉ ANONYME DES HAUTS-FOURNEAUX, USINES ET CHARBONNAGES DE MARCINELLE ET COUILLET.

— L'administration a l'honneur d'inviter MM. les actionnaires à assister à l'assemblée générale qui aura lieu aux établissements de Couillet, conformément à l'art. 41 des statuts, le jeudi 10 août 1854, à midi, pour entendre le rapport sur le bilan de la Société.

L'administration croit devoir rappeler à MM. les actionnaires que, conformément à l'article 13 des statuts, ils doivent faire connaître les numéros de leurs actions dix jours avant la réunion, à laquelle ils ne pourront être admis que sur la production de ces actions ou d'un certificat constatant qu'elles sont déposées à la Société Générale.

Couillet, le 4 juillet 1854.

Le directeur-gérant, EUGÈNE SMITS. Le président d'admin., FERD. SPITAELS.

COMPAGNIE DES MINES ET FONDERIES DE PLOMB ARGENTIFÈRE DE SAN-FERNANDO

(*Espagne*). — MM. les actionnaires de la Compagnie des Mines et Fonderies de San-Fernando sont prévenus que l'assemblée générale annuelle de la Compagnie aura lieu le samedi 22 juillet présent mois, à trois heures précises, au siége de la Société, à Paris, 37, rue Saint-Roch, à l'effet d'entendre le compte-rendu de la gérance et de fixer le dividende à répartir pour solde de l'exercice 1853.

Il ne peut être admis à cette assemblée que les porteurs de dix actions anciennes ou 50 actions nouvelles, qui auront déposé leurs actions dix jours avant l'assemblée (et sur un récépissé qui leur servira de carte d'entrée),

Soit au siége de la Société, à Paris, 37, rue Saint-Roch ;

Soit à l'Office correspondant, à Madrid, plaza de Oriente, 2 ;

Soit à l'Office correspondant, à Londres, 16, Bishopsgate-Street (Within).

SOCIÉTÉ DES NU-PROPRIÉTAIRES,

COMPAGNIE D'OPÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LA VIE, rue Louis-le-Grand, 35.

Acquisition des Usufruits de rentes sur l'État, d'Actions de Banque et de Créances hypothécaires.

Acquisition des Nu-Propriétés au comptant, à rentes viagères et à participation dans les bénéfices d'extinction.

Prêts et Réméres sur les Nu-Propriétés.

VENTE DE HAUT-FOURNEAU, FORGES ET USINE,

en l'audience des criées du Tribunal de la Seine, le 29 juillet 1854, formant trois vastes Établissements propres à tout genre d'industrie.

1er Lot. — HAUT-FOURNEAU et GRANDE FORGE de Buffon ; chute d'eau, force de trente chevaux.

2e Lot. — PETITE FORGE ; chute d'eau, force de quinze chevaux, sise commune de Buffon, près Montbard (Côte-d'Or), et entre la station de cette ville et celle d'Aizy, chemin de fer de Lyon, et se trouvant assise entre la route impériale de Dijon et le canal de Bourgogne.

3e Lot. — BELLE USINE avec chute d'eau, force de douze chevaux, à Bornel, canton de Méru (Oise), à 42 kilomètres de Paris, chemin de fer du Nord.

S'adresser, à Paris, à Mes Lefébure de Saint-Maur, avoué et notaire, rue Neuve-Saint-Eustache, 45 ; à Me Lombard, avoué, rue des Jeûneurs, 35 ; à Me Turquet, notaire, rue d'Antin, 9 ; et à Mes Devaux et Devallon, notaires à Beauvais et Méru (Oise).

CHEMIN DE FER DE PARIS A ROUEN.

Tirage des **27** *Obligations de l'Emprunt du* 1er *août* 1845, *qui a eu lieu en séance publique le* 30 *juin* 1854.

4506	4521	4545	4557	4565	4578
4509	4530	4551	4558	5469	4582
4513	4533	4553	4559	4570	
4515	4535	4554	4560	4571	
4517	4543	4555	4562	4577	

Les porteurs des Obligations désignées ci-dessus par le sort sont prévenus qu'elles sont remboursables depuis le 6 juillet courant, à raison de 1,250 fr. chacune, au siége de la Compagnie, rue d'Amsterdam, 11, de dix heures à trois heures.

COMPAGNIE DES MINES DE MOUZAIA.

MM. les actionnaires de la Compagnie des Mines de Mouzaïa sont convoqués en assemblée générale, en vertu des articles 34 et 40 des statuts, pour le jeudi 27 juillet courant, à trois heures de relevée très-précises, à Paris, salle Sainte-Cécile, rue de la Chaussée-d'Antin, 49 *bis*, à l'effet de délibérer sur les mesures à prendre à raison des circonstances vis-à-vis de la Compagnie fermière.

Pour assister à cette assemblée et y avoir voix délibérative, il faut être possesseur d'au moins cinquante actions déposées au siége de la Société, rue Mogador, 10, dix jours avant la réunion.

Le gérant,

BOEUF ET Ce.

CAISSE DES INTÉRÊTS.

MM. les actionnaires de la Caisse des Intérêts sont convoqués en assemblée générale, au siége de la Société, rue Drouot, 13, pour le 31 juillet prochain, à deux heures après midi, aux termes de l'article 39 des statuts.

Paris, le 10 juillet 1854.

E. DE LA COUR ET Ce.

VENTE OU ÉCHANGE d'une Action BOUDON ET Cie, Société des Filatures de soie réunies de Mulhouse et d'Auteuil.

S'adresser à M. J.-J. Boucher, rue Saint-Maur-Popincourt, 77, de dix heures à midi.

RECETTES DES CHEMINS DE FER.

DÉSIGNATIONS.	DATES.	VOYAGEURS.	MARCHANDISES.	DERNIÈRE SEMAINE de 1854.	DERNIÈRE SEMAINE de 1853.	RECETTES TOTALES de 1854.	RECETTES TOTALES de 1853.
Nord	25 juin au 1 juill.	340.387	407,288	747.676	644 371	18,144,120	15.631,699
Rouen	25 juin au 1 juill.	105,837	110,794	216,631	214,027	5,128,260	4,862,469
Havre	25 juin au 1 juill.	34,997	60,708	95,705	95,402	1,587,770	1,464,037
Orléans avec ses prolongements	25 juin au 1 juill.	366 974	471 281	838.255	659.888	20.163.218	15,748 639
Est (ancien)	25 juin au 1 juill.	281.273	381 910	663 183	605,328	15,[illegible],108	12,634,075
— Do — Sect. nouv.	25 juin au 1 juill.	12,130	15,733	27,863	»	819,470	»
Bâle	»	»	»	»	»	»	»
Lyon	25 juin au 1 juill.	223 718	187.753	411.471	393,867	9 324 351	8,950,454
Lyon à la Méditerran.	25 juin au 1 juill.	83.032	106.871	189,9 3	161,302	4.955 659	3,839 731
Ouest	26 juin au 2 juill.	64,774	99,183	163,957	133,151	3,338,834	2,893,518
Grand-Central (sect. de Lyon à Roanne).	18 au 24 juin.	»	»	191,508	162,624	4,305,469	3,689,684

Paris.—Typ. PENAUD frères, 10, Faub.-Montmartre.

N° 29.] JEUDI 20 JUILLET 1854 (à midi). [21[me] *Année.*

COURS GÉNÉRAL DES ACTIONS
des Entreprises Industrielles et Commerciales

ORGANE DES INTÉRÊTS DES CAPITALISTES, DES CHEMINS DE FER DES MINES, USINES, ASSURANCES, BANQUES FONCIÈRES, ETC.

Fondé et publié par Jacques Bresson.

Bureaux, Administration et Rédaction, n° 31, place de la Bourse, à Paris.

Ce Cours-Gazette des Chemins de Fer et de l'Industrie paraît tous les Jeudis. — Prix d'Abonn[ent] pour un an : 7 f. pour Paris; 8 f. pour les Dép[ents].; 10 f. pour l'Etrang[er].

Les Abonnements doivent toujours dater du 1[er] du mois; on ne reçoit pas d'Abonnement pour moins d'un an.

A LONDRES, s'adresser chez ALEXANDRE DELIZY, 1, Norfolk Street, Strand.

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Banques et Comptoirs.						
113,350	Banque de France	1000	tout	154	janv.-juill.	. . .	2855 2850
2,100	Banque de l'Algerie	500	tout	30 65	mai.–nov.	. . .	522 50
40,000	Comptoir national	500	tout	31 25	janv.-juill.	. . .	575 577 50
50,000	Crédit foncier de France	500	250	17 50		. . .	592 50
100,000	— Dito. — Obligations	1000	200	3 %		. . .	930
	— Dito —	500	400			. . .	435
	— Dito — 1/10[e] d'Obligation	100	tout			. . .	97 50
120,000	Société générale du Crédit mobilier	500	tout	40 25	janv.-juill.	. . .	685 678 75
30,830	Société Générale de Bruxelles	1058	tout	109 90		. . .	1710
	Banque de Darmstadt	537 50	215				
	Sous-Comptoirs.						
40,000	Des Chemins de fer	100	tout	4 ½	semestriel.		
3,382	Des Bâtiments	100	tout	6 %	avril.-octob.	. . .	90
	Caisses particulières.						
2,000	Bouron et Comp	500	tout			. . .	540
	Béchet, Dethomas et Comp	500	tout	25 30		. . .	433 75
	Cusin, Legendre et Comp	1000	tout				
	Lehideux et Comp	1000	tout				
12,000	Caisse Lecuyer et Comp	500		48 65		. . .	600
1,000	Nu-Propriétaires	5000	tout		juin.–déc.	. . .	6550
	Parisienne (Société immobilière)	500	125	6% ctd.	févr.-août.	. . .	en émission.
	— Dito — — dito —	100	25	6% ctd.	févr.-août.	. . .	en émission.
	Comptoir Bonnard	100	25			. . .	103 75
	Assurances (incendie).						
2,000	Nationale	5000	1/5	600	janv.-avril.	. . .	125 % b.
400	Générale	5000				. . .	33.000
2,000	Union	5000	1/5	200		. . .	54 % b.
4,000	Phénix	1000	tout	170	avril.–octob.	. . .	3000
1,000	Soleil (nominatif)	6000	1/6	300		. . .	90 % b.
	— Dito. — (au porteur)	1000	tout			. . .	90 % b.
2,000	France	5000	1/5	125		. . .	33 % b.
1,000	Urbaine	5000	1/5	150	avril.	. . .	64 % b.
2,000	Providence	2500	1/5	70	avril.	. . .	25 % b.
4,000	Le Globe	500	100			. . .	pair.
3,000	Paternelle	1000	250	10		. . .	pair.
2,000	Nord (à Lille)	1000	200	20	avril.	. . .	9 % b.
	Assurances (maritimes).						
400	Générale	12,500				. . .	32 % b.
1,200	Lloyd Français	5000	1/5	161		. . .	10 % b.
300	Sécurité	5000	1/5	266 66	févr.-juill.	. . .	22 % b.
200	Océan	5000	1/5	125	janv.-juill.	. . .	25 % b.
600	Chambre d'Assurances	5000	1/5			. . .	22 % b.
400	Mélusine	5000	1/5	132		. . .	10 % b.
200	Sauvegarde	5000	1/5	275	janv.-juill.	. . .	6 % b.
940	Union des Ports (nominatif)	5000	750	104		. . .	9 % b.
	— Dito. — (au porteur)						

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Assurances (vie).						
3,000	Nationale.	5000	1/5			. . .	9 % b.
400	Générale.	7500				. . .	65 % b.
2,400	Union.	5000	1/5			. . .	7 % b.
	Phénix.	5000				. . .	3 % p.
8,000	Caisse paternelle.	500	100	5		. . .	501 25
	Ponts.						
	Annuités Vieux-Ponts.					1050	
	— Dito. — Nouveaux-Ponts.					231 25	
	— Dito. — du Carrousel.						
	— Dito. — de la Réforme.					590	
3,000	Ponts réunis (anciens).	1000	tout	5 ½	mai.-nov.	1050	
	Canaux.						
	Languedoc et du Midi.						
	Aire à la Bassée.	5000	tout	580		. . .	7500
3,036	Arles à Bouc.	1000	tout				
	Beaucaire.	5000	tout				
17,466	Bourgogne.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	990
39,214	Quatre canaux.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	1120
	Scarpe inférieure.	1000	tout			. . .	1500
6,000	Sambre canalisée.	500	tout	105		. . .	1400
	Jonction de la Sambre à l'Oise	1000	tout	55		. . .	775
12,994	Trois canaux.	1000	tout	50	avril.-octob.		
1,500	Eaux d'Auteuil et de Neuilly.	1000	tout	50	avril.-octob.		
	Canalisation de l'Èbre	400	200			425	
	Chemins de fer.						
54,000	Saint-Germain (Titres nouveaux).	1/54000	tout	32 50	avril.-octob.	. . .	680 685
300,000	Orléans.	500	tout	62 50	avril.-octob.	. . .	1145 1155
72,000	Paris à Rouen.	500	tout	60	août.-févr.	. . .	1007 50
40.000	Rouen au Havre.	500	tout	30		. . .	580 582 50
84.000	Strasbourg à Bâle.	350	libéré.	14	avril.	. . .	en liquid. 390
400,000	Nord.	400	tout	46	janv.-juill.	. . .	812 50 808 75
250.000	Est (Paris à Strasbourg), anciens	500	tout	50 30	mai.-nov.	. . .	770 775
250,000	— Dito — nouveaux	500	250			. . .	615 620
240,000	Paris à Lyon.	500	350	37 50	janv.-juill.	. . .	932 50 937 50
90,000	Lyon à la Méditerranée.	500	300	16	avril.-octob.	. . .	855 850
134,000	Midi.	500	250	4 %		. . .	592 50 597 50
70,000	Ouest.	500	250	21		. . .	640
60,000	Caen à Cherbourg.	500	250	5 %	janv.-juill.	. . .	525
33.200	Dijon à Besançon.	500	350	5 %	janv.-juill.	. . .	en liquid. 650
180,000	Grand Central de France.	500	250		avril.-octob.	. . .	390 392 50
20,000	Versailles (rive gauche).	500	tout	15	janv.-juill.	. . .	310 312 50
36,000	Dieppe et Fécamp.	500	425	11	avril.	. . .	295
36,000	Béziers à Graissessac.	500	200	4 %		. . .	435
10,000	Bordeaux à la Teste.	500	tout	néant.		. . .	240
3,300	Provins aux Ormes.	500	100				
6,000	Paris à Sceaux.	500	tout	néant.		. . .	195
	Saint-Étienne à Lyon.	5000	tout	637			
	— Dito — industrielle.			2406			
12,000	Andrézieux à Roanne.	1/12000	tout	néant.			
	Saint-Rambert à Grenoble.	500	200			. . .	440
80,000	Lyon à Genève	500	200				
	Mulhouse à Thann.					. . .	502 50 505
9.400	Anvers à Gand.	500	tout	27 50	mars.		
50,000	Anvers à Rotterdam	250		5 %			
	Charleroi à Erquelinnes.	500					
11.333	Naples à Nocera.	1000	tout	25 70	févr.-août.	. . .	425
40,000	Centre de l'Italie.	1000	100	5 %	avril.-octob.	. . .	500
	Ouest Suisse.						
72,000	Central Suisse.	500	150	4 %		. . .	425
	Sarde, Victor-Emmanuel	500	100			. . .	455

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Messageries et Voitures.						
	Messageries impériales.	10000				40,000	
2,400	Services marit. des Messageries impér.	5000	tout	450		. . .	9000
2,400	— Dito	5000	1250			. . .	6400
	Messageries Caillard et Comp.	1000				. . .	650
	Voitures du Chemin de Fer.	300	tout	20	février.	. . .	225
4,652	Compagnie gén. des voitures de place.	500	tout	54		. . .	620
	Désirées.	500	tout			. . .	475
	Favorites.	800	tout	150	janv.-juill.	. . .	1800
	Hirondelles.	1000					
1,200	Lutéciennes.	500	tout	57	trimestriel.	. . .	620
	Omnibus.	1000				. . .	2200
	Orléanaises.	1000	tout	40	trimestriel.	. . .	775
725	Sylphides.	500				. . .	510
	Tricycles.	800				. . .	475
	Gondoles Parisiennes.	80				. . .	130
	Batignolaises	1000				. . .	775
	Charbonnages.						
	Anzin.	280e					
	Azincourt (Nord).	1500e				. . .	950
25,000	Blanzy (Saône-et-Loire).	500	tout	5 %		. . .	350
8,000	Brassac.	1/8000	tout		octobre.	. . .	345
	Chazotte.					. . .	515
24,000	Grand'Combe	1/24000			j. 1er jan. 1853	. . .	5 0
	La Haute-Loire (ancienne).	500				. . .	200
72,315	La Loire (Compagnie Générale). . . .	1/72315	tout	42	avril.-octob.	. . .	3 0
	Long-Pendu (Saône-et-Loire).	500					
440	Montchanin (Saône-et-Loire).	5000	tout				
	Touches (Des).	500				. . .	40
1,850	Layon et Loire	1/1850	tout	29	juin.	. . .	400
12,000	Mayenne et Sarthe.	1/12000	tout			747 50	
30,000	Charbonnages belges.	500	tout			. . .	460
	Centre du Flenu.	1000	tout			. . .	160
	Pont-de-Loup (Sud).	1000	tout	20	avril.	. . .	230
	Bonnet et Veine-à-Mouches (Act. pr.).	1000				. . .	480
	— Dito. — (non priv.)					. . .	160
	Asphaltes.						
	Bastennes (Landes).	1000	tout	40	janv.-juill.	. . .	400
	Tuyaux Chameroy.	500				. . .	625
	Obligations Chameroy.	100					
	Galvanisation du fer	500	tout	50		. . .	325
	Zinc et Plomb.						
90,000	Vieille-Montagne (10e d'action) . . .	100	tout	40	mai.-nov.	. . .	495 500
	Corphalie.	1000				. . .	1112 50
3,000	Nouvelle-Montagne.	1000	tout	75	annuel.	. . .	1300
	Stolberg.	750	tout			. . .	1000
5,000	Eschweiler (Prusse).	750	tout	80		. . .	650
6,000	San-Fernando (Espagne).	260	tout	6 %	trimestriel.	. . .	265
50,000	Silésie.	375	tout			. . .	375
4,800	Westerwald et du Rhin.	375	tout		j. janv. 1854.	. . .	375
	Cuivre.						
30,000	Mines de Ténez.	100	tout	4 %	janv.maijuil.	. . .	60
60,000	Mouzaïas (Algérie).	100	tout	néant.		. . .	41 25
	Valdiblora et Rora.	100	25			135	
	Fermière de Caronte.	100	50			102 50	
12,000	Usine de Septêmes (Bouch.-du-Rhône).	250	tout	9 %		. . .	200

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME Versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Gaz.						
2,500	Compagnie anglaise.	2500	tout	400	janv.-juill.	. . .	5100
24,000	Compagnie française.	500	tout	75	mars.-sept.	. . .	985
	Compagnie parisienne	1000	tout	100		. . .	1100
	Société Lacarrière.	2000	tout				
	— Dito.	500	tout	75		. . .	1050
2,400	Belleville.	500	tout	90	juin.-déc.	. . .	1200
5,000	De l'Ouest.	500	tout	47 50		. . .	650
800	De l'Est.	500	tout				
6,000	Du Nord.	500	tout	40		. . .	550
500	Boulogne, Sèvres, etc.	1000					
1,000	Versailles.	500	tout	35		. . .	475
	Saint-Germain-en-Laye.						
1,300	Gaz d'Amiens (Comp. Française). . .	500	tout	25		. . .	460
	Cherbourg					. . .	70
	Calais.	1000	tout	20	février.	. . .	250
	Wazemmes-lès-Lille.	500	tout	14	septembre.	. . .	160
	Forges, Fonderies.						
	Alais (Gard).	3000				. . .	1750
	Bessège.					. . .	730
28,000	Creusot (Saône-et-Loire).	500	tout			. . .	850 860
	D'Allevard.						
2,400	Decazeville (Aveyron).	3000	tout	250	juin.-sept.	. . .	4050
	De la Loire et de l'Ardèche.	1/800ᵉ				. . .	5080 5150
	De l'Horme.					. . .	940
	Maubeuge (Nord).	500				. . .	500
20,000	Herserange (Moselle).	500	tout	54 50	janv.-juill.	. . .	210 212 50
25,000	Châtillon et Commentry		tout	80	janvier.	. . .	500
5,000	Forges de la Basse-Indre	500	tout	55	avril.-oct.	. . .	500
	L'espérance (Belgique).	1000				. . .	750
	Monceaux (Belgique).	1000				. . .	1575
	Providence (Belgique)	1000	tout	125		. . .	1140
	Papeteries.						
800	Echarcon.	1000	tout	80	jouiss. janv.	. . .	1000
	Essonne.	1000	tout				
6,000	Manufacture de Papiers d'Alger. . .	100	tout				
	Journaux, Imprimeries.						
108	Le Droit, journal des Tribunaux . . .	2500	tout	350		. . .	3000
5,000	Imprimerie Dubuisson et Comp. . . .	100	tout			. . .	100
	Filatures.						
40,000	Cohin.	500				. . .	525
	Lin Maberly.	500				. . .	865
	Filature Rouennaise.	500	tout				
4,400	Gamaches.	500	375			. . .	375
1,400	Société Lainière (Action de capital).	500	tout				
4,200	— Dito. — (Action de jouissance). . .						
	Flax-Coton	50	tout				
	Divers.						
200,000	Docks-Napoléon.	250	125	néant.		. . .	215 50 215
	Glaces de Saint-Gobain.		tout	1700	janv.-déc.	32,400	
	Glaces de Saint-Quirin.						
	Glaces de Montluçon.	500		30	annuel.		370
	Glaces d'Oignies.	1000	tout	5 %			
20,000	Glaces d'Aix-la-Chapelle.	375	tout			. . .	1500 ex-int.
14,000	Cail (constructeurs).	500	tout	67	mars.-sept.	. . .	397 50
	Etablissement Cavé	250	125				735
	Grilles-mobiles-Fumivores.	1000				. . .	235
	Moulins de Packham.	1000	tout	5 %	avril.-oct.	1010 1000	
	Télégraphe électrique sous-marin entre la France et l'Angleterre.	25	tout	8 %			
10,000	Acier et Limes de Milourd (Nord). . .	100	50	7 %	juill.-déc.	. . .	22 50
	Palais de l'Industrie, 4 % gar. p. l'Etat.	100	tout	4 %	avril.-oct.	. . .	108 75 110
19,200	Comp. gén. de Vidanges. Richer et Cᵉ.	500	tout		2 fois par an.	. . .	270
3,200	Société Ch. Christofle et Comp. . . .	500	tout	90	4 fois par an.	. . .	875
10,000	Sucrerie Herbet et Comp.	500	tout			. . .	535
10,000	Compagnie Impériale de Bateaux . .	500	tout			. . .	70
10,000	L'Union Parisienne (commerce de Charbon de terre).	100	tout	5% ctd.	août.	. . .	en émission.

Nombre des Obligations.	Designation des obligations.	Valeur nominale.	Prix d'émission.	Somme versée par Obligation.	Intérêts par An.	Somme des rembourse-ments.	Intérêts payables.	Dernier cours connu.	Cours actuel.
	Obligations.								
555	St-Germain (anciennes). .	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1175
10,830	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1125	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	985
8,888	Orléans (anciennes). . . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1030
3,333	— Dito. — (nouvelles). . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1015
150,000	— Dito. — de 1852.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	307 50 310
130,000	— Dito. — de 1854.	500	275	75	3 %	500	janv.-juill.	. . .	310 307 50
3,887	Rouen (anciennes).	1000	1000	tout	4 %	1250	janv.-juill.	. . .	880
4,968	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1000	tout	5 %	1250	juin -déc.	. . .	985
15,000	Havre (anciennes).	1000	1000	tout	5 %	1250	mars.-sept.	. . .	1010
5,000	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	800	tout	6 %	1250	janv.-juill.	. . .	1115
2,775	Strasbourg à Bâle (anc.).	1000	1100	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1025
20,000	— Dito. — (nouvelles). . .	500	500	tout	5 %	625	janv.-juill.	. . .	490
150.000	Nord.	500	335	tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	307 50 306 25
50.300	Est (Paris à Strasbourg).	500	500	tout	5 %	650	juin.-déc.	. . .	500 501 25
80,000	Paris à Lyon.	1000	1050	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1025 1022 50
8,000	Avignon.	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1120
60,000	Méditerranée.	500	535	375	5 %	625	avril.-oct.	. . .	507 50
	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	307 50
15.036	Ouest.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1000
17,500	— Dito. —	1000	1050	750	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1000
1,819	Versailles (R. D.) (anc.). .	1000		tout	5 %	1000	janv.-juill.	. . .	950
4;598	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1250	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1040
7,219	Saint-Etienne à Lyon. . .	1000	1105	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1000
3,300	Montereau.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1000
2,000	Andrez. à Rouan. 1er ord.	500		tout	25	500	avril -oct.	. . .	400
1,980	— Dito. — 2e ordre. . . .	500		tout	néant.	500		. . .	300
	Dijon à Besançon	500		tout	25	625	avril.-oct.		
794	Jonction Sambre à l'Oise	1000	1000	tout	50	1050	janv.-juill.	1030	
	Mines de la Loire.	1000			5 %	1250	fév.-août.	. . .	1050
	— Dito — (nouvelles) . . .	1000						. . .	917 50
	Mines de Blanzy.	1000							
	Lits militaires.	1000			5 %		avril.-oct.	. . .	1005
1,200	Forges de l'Aveyron 1845.	1000	995	tout	4 ½ %	1000	janv.-juill.		
2,400	— Dito — 1848.	500	500	tout	5 ½ %	500	avril.-oct.	. . .	500
	Grand'Combe.							. . .	975
319	Eaux d'Auteuil	1000	1000	tout	6 %	1000		. . .	1000
13,600	Vieille-Montagne	500		tout	5 %		janv.-juill.	. . .	460
	Rhône et Loire.	500		tout	5 %	625	janv.-juill.	. . .	491 25
	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	300

Chronique Industrielle.

La Compagnie du Chemin de Fer du Nord poursuit ses négociations en Belgique, à l'effet de racheter le tronçon de Namur à Charleroi. La cession de ce tronçon rendrait notre grande Compagnie du Nord propriétaire de toute la ligne internationale de Paris à la Frontière Rhénane.

— Un décret impérial vient de déclarer d'utilité publique l'établissement d'un troisième souterrain dans la traverse de la commune des Batignolles, pour le service du Chemin de Fer aboutissant dans la gare de la rue Saint-Lazare. Cet ouvrage devra être terminé dans un délai de dix-huit mois.

— La Société des Salines et Chemin de Fer de Citis, connue sous la raison : Philippe de Masin et Compagnie, dont le siége était à Paris, rue de Provence, n° 13, a été déclarée dissoute le 29 juin 1854.

M. Constant Broutta, demeurant à Paris, rue de Londres, 7, a été nommé liquidateur de cette Société.

— L'adjudication des travaux de l'embranchement qui doit relier à la ville de Fécamp le Chemin de Fer du Havre a eu lieu le 14 de ce mois. L'adjudicataire est M. Alexandre Lerat, entrepreneur à Rouen, auquel on doit plusieurs

travaux importants dans notre département, parmi lesquels nous citerons la nouvelle route de la côte de Canteleu, et dans la ville de Rouen le nivellement de la rue Impériale.

M. Lerat est chargé de la construction complète de la voie, terrassements, travaux d'art et pose des rails. Il devra livrer le chemin achevé dans un an. Dès aujourd'hui, les plans du tracé sont levés définitivement sur les terres de la commune de Beuzeville, au point d'embranchement avec le Chemin du Havre, et prochainement les ouvriers terrassiers se mettront à l'œuvre à cet endroit même, se dirigeant vers Fécamp. De nouveaux chantiers seront successivement installés sur la nouvelle ligne.

L'exécution de cet embranchement, entièrement construit par des mains françaises, sera une occasion de constater l'aptitude des ouvriers français à s'approprier les procédés de nos voisins.

— Des soumissions sont ouvertes jusqu'au 15 août 1854, inclusivement, pour MM. les entrepreneurs des travaux publics, sur simple série de prix, en ce qui concerne les travaux d'art et de terrassement de chacun des trois lots du Chemin de Fer de Narbonne à Perpignan. On peut en prendre connaissance dans les bureaux du Chemin de Fer, à Narbonne.

— La ligne de Limoges à Agen, comprise dans la concession faite le 30 mars 1853, à la Compagnie du Chemin de Fer Grand-Central, se divise en deux grandes sections de Limoges à Périgueux, et de Périgueux à Agen. Celle-ci est elle-même composée de quatre parties, dont les deux premières s'étendent de Périgueux aux limites du département de Lot-et-Garonne, et les deux dernières vont de la limite du département de Lot-et-Garonne à Agen. Deux directions ont été étudiées sur le Chemin de Fer de Périgueux à Agen, l'une passant par Bergerac, l'autre suivant la vallée de la Lémance. Le premier tracé partant du Drot va jusqu'à Agen par Villeneuve, et le second suit la vallée de la Lémance et Libos. C'est à l'opinion de se prononcer sur le mérite de l'un et de l'autre projet, et, à cet effet, des registres publics sont ouverts dans toutes les localités intéressées.

— Les enquêtes relatives au réseau des Chemins de Fer Pyrénéens ont été ouvertes, dans le Gers, pour les trois sections importantes de ce réseau qui traversent ce département, savoir les sections d'Agen à Tarbes, de Mont-de-Marsan à Tarbes et de Grisolles à Auch.

Un arrêté préfectoral institue trois Commissions, de treize membres chacune, qui se réuniront à Auch, le 3 août, afin d'opérer le dépouillement des registres des enquêtes relatives aux trois sections.

La Commission du Chemin de Fer de Grisolles à Auch est présidée par M. le général marquis de Castelbajac, ministre plénipotentiaire, propriétaire à Caumont.

La Commission du Chemin de Fer d'Agen à Tarbes est présidée par M. Billiard, député au Corps Législatif, membre du conseil général;

La Commission du Chemin de Fer de Mont-de-Marsan à Tarbes est présidée par M. Granier de Cassagnac, député au Corps Législatif, membre du conseil général, propriétaire dans le canton de Plaisance.

— On nous écrit de Bourg (Ain), que dans cette ville on voit passer des voitures dites *anglaises* des Messageries Impériales, avec tout le matériel nécessaire pour les Chemins de Fer. Ces voitures se rendent à Chambéry par Genève. Elles sont destinées, à ce qu'il paraît, au Chemin de Fer de Suze à Turin, dont les Messageries impériales profiteront pour leur service de Paris à la capitale du Piémont. Ces voitures sont aussi destinées à sillonner les principales routes de la Savoie.

— La Caisse de service de la Boulangerie met en émission, du lundi 17 juillet au lundi 31 juillet inclus, une somme de *bons* garantis par la ville de Paris, s'élevant à 1,200,000 fr., savoir :

400,000 fr. à 3, 4 et 5 mois, au taux de 4 pour 0/0;
400,000 fr. de 6 à 11 mois, au taux de 4 1/2 pour 0/0;
400,000 fr. à 12 mois, au taux de 5 pour 0/0.

La Caisse délivrera des coupures à partir de 500 fr., et par multiple de 100 fr., à la demande des preneurs.

CHEMINS DE FER ÉTRANGERS.

Les actionnaires du Chemin Fer de la Flandre occidentale, dans le meeting qu'ils ont tenu à Londres la semaine dernière, ont adopté l'emprunt de 100,000 livres sterling, conclu avec MM. Brugman et fils, pour l'achèvement des travaux de la ligne de Thielt.

— *Chemin de Fer d'Anvers à Gand.* — Relevé des recettes :

		1854.		1853.	
Du mois de juin.	Fr.	55,749	54	52,006	81
Du semestre entier.		306,186	19	279,461	64

Chemin de Fer de Namur à Liége et de Mons à Manage. — Relevé des recettes pendant le mois de juin 1854 :

Mons à Manage.	Fr.	81,185
Namur à Liége.		113,642

Chemins de Fer de la Flandre occidentale. — Relevé des recettes :

		Mai 1854.		Du 1[er] janv. au 1[er] juin.	
Section de Bruges à Courtrai. . . .	Fr.	42,157	09	165,101	38
Section de Courtrai à Poperinghe. .		23,669	30	32,904	36
Ensemble.	Fr.	65,826	39	198,005	74

Le rapport semestriel du directeur de la Compagnie des Chemins de Fer le la Flandre occidentale, porte que la ligne de Commines à Ypres a été ouverte le 23 janvier, et celle de Poperinghe, le 20 mars. La première moitié de la ligne de Thielt doit être terminée le 1er octobre 1855.

Les recettes du semestre échu au 31 décembre 1853, se sont élevées à

3,189 livres, ce qui permettra de donner un dividende de 2 schellings 3 deniers par action, et de conserver un excédant de 178 livres.

— Sur la liste des industriels inventeurs qui ont obtenu des prix à l'Exposition des produits de l'Industrie nationale de Gênes, se trouve en tête le chevalier Bonelli, inventeur du métier électrique. Il a obtenu une médaille spéciale en or.

— M. Borsig, chef du plus grand établissement industriel qui existe en Prusse, vient de succomber à une apoplexie foudroyante, à l'âge de cinquante-deux ans seulement. Pour donner une idée de l'importance de ses fabriques, nous rappellerons que l'année dernière il donna une fête aux ouvriers et aux employés de son établissement, à l'occasion de la six-centième locomotive qui y avait été construite. Ses obsèques ont eu lieu à Berlin, le 13 juillet; jamais on n'avait vu dans cette ville un convoi aussi nombreux. Le char funèbre était attelé de six chevaux caparaçonnés, et des deux côtés marchaient les parents du défunt, tous en manteaux de deuil. M. Borsig fils était après le corbillard; venaient ensuite les ouvriers et employés du défunt, au nombre de plus de trois mille deux cents, ayant tous le crêpe au bras; le contre-maître des usines portait sur un coussin en velours cramoisi, garni de franges d'or, une couronne de laurier, au milieu de laquelle étaient placés les insignes des Ordres de Chevalerie prussiens et étrangers, dont le défunt était décoré; tous les ouvriers des autres usines de Berlin, et tous ceux des ateliers des Chemins de Fer; les membres de toutes les autorités royales qui avaient été en relation directe ou indirecte avec M. Borsig; la Municipalité de Berlin en corps, ayant en tête les bourgmestres et les délégués royaux; les sommités des sciences, des lettres et des arts; on remarquait dans leur nombre les présidents, vice-présidents et secrétaires des Sociétés savantes de Berlin, en costume officiel; les membres de la Chambre de Commerce de la capitale; les autres notabilités du Commerce et de l'Industrie des corps et métiers, avec leurs bannières et leurs emblêmes; puis ensuite une foule compacte de citoyens appartenant à toutes les autres classes de la société; enfin, une interminable file de voitures, précédée par des équipages du Roi, du Prince de Prusse et du Prince Albert. Pour donner une idée de l'immense nombre de personnes qui ont rendu les derniers devoirs à M. Borsig, il suffit de dire qu'à partir du moment où la tête du convoi arriva aux portes du cimetière, trois heures se sont écoulées avant que la queue y fût parvenue.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CRÉDIT MOBILIER.

La Société générale du Crédit Mobilier a l'honneur de rappeler au public qu'elle reçoit gratuitement en dépôt les titres ci-après, savoir :

Les actions de la Société générale de Crédit Mobilier;

Les actions de la Compagnie du Chemin de Fer du Midi;

Les actions et obligations du Chemin de Fer Grand-Central;
Les actions et obligations du Chemin de Saint-Germain;
Les actions de la Société des Mines de Silésie;
Les obligations de Rhône et Loire, et le titres de Saint-Etienne à Lyon.

Les dépôts s'opèrent, soit par des certificats nominatifs délivrés au porteur, soit en compte-courant.

Tout déposant titulaire de vingt-cinq titres, a droit à l'ouverture d'un compte-courant, et peut, dans ce cas, en disposer par des mandats directs ou par des mandats de virement.

Les intérêts et dividendes touchés *sans frais*, pour le compte des parties, sont payés sur mandats directs ou sur des mandats de virement.

Liquidation de la Compagnie a reconstituer du Chemin de Fer de la Loire, d'Andrezieux a Roanne.

MM. les anciens actionnaires de la Compagnie reconstituée du Chemin de Fer de la Loire, d'Andrezieux à Roanne, sont informés que le liquidateur, M. A. Michelot, a décidé, conformément à l'avis du Comité de surveillance de la liquidation, en date du 9 mai 1854, 1° qu'il serait distribué aux anciens actionnaires de la Compagnie reconstituée du Chemin de Fer de la Loire, d'Andrezieux à Roanne, un premier dividende de liquidation de 7 fr. 50 c. par chacune des actions, conformément au tableau dressé pour l'échange desdites actions contre les nouveaux titres; 2° que les actionnaires recevraient en même temps leurs coupons de liquidation constatant leurs droits au deuxième et dernier dividende qui sera distribué lorsque la liquidation sera terminée. MM. les anciens actionnaires sont en conséquence priés de se présenter ou d'envoyer un fondé de pouvoirs, 18, rue Neuve de l'Université, de dix heures à deux heures.

Le caissier est autorisé à donner en payement, si on le désire, des obligations du Chemin de Fer de Jonction du Rhône à la Loire, rapportant 15 fr. d'intérêt, et remboursables à 500 fr., au prix de 300 fr. l'une, c'est-à-dire sur le pied de 5 pour 0/0.

Le nombre de celles qui sont en caisse étant limité, les actionnaires sont priés de faire connaître promptement leurs intentions à cet égard. Les demandes seront enregistrées dans l'ordre de leurs dates, et la répartition faite en conséquence.

Liquidation du Chemin de Fer de Dijon a Besançon.

Le liquidateur rappelle à MM. les porteurs d'actions qu'ils doivent opérer le dépôt de leurs titres, pour les échanger contre des actions du Chemin de Fer de Lyon, dans la proportion de sept actions de Dijon contre cinq actions de Lyon.

Le dépôt des titres se fait au siége de la liquidation, 66, rue Basse-du-Rempart, de dix heures à deux heures.

TÉLÉGRAPHE MACHINE A AIR.

Nouveau Télégraphe breveté à employer sur les trains de Chemins de Fer, dans les Mines et Puits à Charbon (Invention Anglaise).

Beaucoup, si ce n'est la plus grande partie des accidents qui ont lieu sur les Chemins de Fer, seraient prévenus ou diminués si tous les gardes, sur chaque train de passagers, pouvaient instantanément signaler le danger au mécanicien et l'un à l'autre; par ce seul moyen, toute la force d'arrêt du train serait appliquée en quelques secondes, et la machine arrêtée par le mécanicien. Depuis bien des années qu'on s'en occupe, il a été impossible de découvrir aucun moyen réellement efficace de communication sur toute la longueur d'un train lancé à grande vitesse, surtout si quelque partie est dérangée; en fait, lorsque le signal de danger *est le plus nécessaire*, les télégraphes jusqu'ici construits sont les derniers moyens qu'on puisse employer.

Le Comité de Clearing-House dirigea, en février 1853, les efforts de l'esprit public vers cet objet, et après avoir examiné peut-être 100 à 150 mécanismes, les repoussa tous comme impropres au but proposé; mais pour tranquilliser le public, le Comité convint d'essayer le cordon de cloche comme meilleur que rien.

Le rapport est parfaitement clair, et les difficultés presque insurmontables y sont toutes indiquées d'une manière évidente. Les inventeurs désappointés (tant alors qu'à présent), se plaignirent; ils ne virent pas que la chaîne ou cordon de sonnette soit pour le sifflet à vapeur ou pour la sonnette de la machine est *mécaniquement mauvaise*, et par conséquent inutile comme télégraphe de sûreté; que les porte-voix et sifflets à air sont tout aussi inutiles, excepté sur de courts trains (ils furent, par ce motif, rejetés par le Comité); que tout télégraphe dépendant de l'emploi de l'air comprimé est aussi mauvais; la principale objection étant que lorsque l'air condensé est épuisé ou s'est échappé sans qu'on y ait pris garde, l'appareil est inutile, à moins qu'on ne le remplisse. Un oubli, une négligence de la part d'un garde, seraient fatales. La même objection est applicable à la batterie électrique.

L'électricité fut aussi rejetée par le Comité, non pas parce qu'elle serait coûteuse, mais comme étant (sous n'importe quelle forme ou modification) impropre à employer avec l'exposition, le mouvement violent et incessant, et l'usage forcé auxquels chaque télégraphe de train est appelé à résister. Les causes bien connues de dérangement affectent non-seulement l'appareil, mais encore la force volatile elle-même, et ceci est une objection toute particulière à l'électricité.

La valeur d'un *télégraphe parfait de train*, pour le public, serait incalculable. Les inventeurs savent cela. Le bureau des brevets fourmille de candidats; des millions ont été dépensés, mais la question reste telle que le Comité l'a laissée en mars 1853. Lorsque ce Comité s'assemblera de nouveau, la nou-

veauté suivante lui sera soumise, et (au dire des ingénieurs), sera adoptée à l'unanimité.

La machine télégraphique à air ou télégraphe hydro-aérien, diffère sous tous les rapports de tout ce qui précède, la *batterie* étant inépuisable et la puissance de signal illimitée. La machine télégraphique est, en fait, l'air atmosphérique fonctionnant d'après le principe hydraulique dans des cylindres séparés, à travers un conducteur d'un centimètre environ, combinant ainsi la force hydraulique avec la vélocité de l'air. On obtient, par ce moyen, une action simultanée dans un nombre illimité de cylindres de signaux. La force de signal à volonté est à peine croyable. *Un cylindre à signal modèle, contenant 12 centimètres cubes d'air seulement, élève sur-le-champ à 120 mètres de hauteur un cube en fer de 12 centimètres, d'un coup de piston!* Par le fait, ce modèle fonctionnant avec un double coup, aurait une force suffisante pour un train monstre.

La batterie est tout simplement un petit cylindre et un piston d'environ 12 centimètres sur 6 de diamètre, portatifs, durables, et non sujets à se déranger; il n'est besoin d'aucune attention des gardes; ou bien, l'on peut généralement employer une embouchure, sans qu'il soit nécessaire d'en munir les cylindres, car les gardes et les passagers peuvent manœuvrer les signaux de 200 à 300 mètres par embouchure seulement.

La force de signal est évidemment énorme et inépuisable, et ne peut être affectée en aucune manière par la température, soit brouillard, humidité ou autres causes de dérangement, ni par la négligence des gardes; le mouvement, quelque violent qu'il soit, est également sans effet sur aucune partie de la machine télégraphique.

Le conducteur consiste en un tuyau à gaz en fer de 2 centimètres environ placé sous chaque voiture, et en caoutchouc vulcanisé, placé entre. Les signaux sont transmis de toutes les parties et à toutes les parties du train par ce conducteur seulement. La force de signal ne peut échapper, de sorte que des fuites entre chaque point sont sans importance. Les joints sont nécessairement imperméables; ou s'ils contiennent une pression très-légère de caoutchouc vulcanisé, l'usure des parties métalliques est insignifiante, et s'ils sont faits impénétrables à l'air, ou disposés d'une autre manière, cela importe peu dans une machine à air ayant un surplus énorme de puissance à chaque coup.

Le mécanisme, entièrement composé de caoutchouc et de métal, est fort et durable, et il n'existe pas un ressort ou une roue dans toute sa construction.

Signaux. Comme chaque garde peut appliquer une force de 5 à 10 kilogrammes par cylindre ou embouchure à la machine, le sifflet à vapeur, la cloche ou tout autre signal peut être fait par le soulèvement du piston placé dans le petit cylindre à signaux de 6 centimètres de diamètre.

Le signal du sifflet à vapeur est adopté, comme de beaucoup supérieur à

tous les autres, et permettant au garde de signaler instantanément un danger, non-seulement au mécanicien, mais à tous les autres gardes du train. Tous les gardes ont le pouvoir de faire un signal par une embouchure et une branche ou conducteur de 1 centimètre environ, fixés d'une manière permanente dans chaque voiture de garde, et conduisant aussi sur l'impériale.

Les passagers de première et de seconde classe insisteront pour avoir le pouvoir de faire le signal en cas de danger extrême; mais à la condition d'une peine sévère en cas d'abus; le premier accident fatal qui surviendra soulèvera cette question.

Le prix d'un télégraphe machine à air, pour un train express de six voitures, serait : conducteur et jointures, à 6 schillings par voiture, 1 livre sterling 16 schillings; sifflet à vapeur, 7 schillings 6 deniers; deux voitures de gardes, 5 schillings. Dépense totale : 2 livres sterling 8 schillings 6 deniers. Les cylindres, si l'on en fait usage, de 10 à 15 schillings chaque.

Les Compagnies de Chemins de Fer fabriqueront l'appareil entier dans leurs propres ateliers avec une dépense d'environ un tiers de ce qu'il faudrait pour construire un appareil électrique quelconque, et estimé 7 livres sterling 12 schillings par train express.

Comptoir V.-C. Bonnard et Cie.

C'est à partir du 1er juillet courant, que le Comptoir C. Bonnard et Comp., établi à Marseille, a fusionné avec le Comptoir central V.-C. Bonnard et Comp., établi à Paris; en conséquence, les 40,000 actions du Comptoir de Marseille sont échangeables contre 40,000 actions du Comptoir central de Paris, libérées chacune de 25 fr.

Les deux Sociétés, de Paris et de Marseille, ont ainsi fusionné en une seule Société, dont M. Bonnard reste toujours gérant. Le Comptoir de Marseille devient maintenant une succursale et une dépendance de celui de Paris, et sera régi par les mêmes statuts et sous la même raison sociale.

Compagnie fusionnaire des Omnibus.

Dans notre numéro du 6 juillet (1), nous avons donné quelques détails relatifs à la nouvelle Société de fusion des Omnibus, qui va s'établir sous la forme anonyme, et dont le projet de statuts ne tardera pas à être soumis à l'approbation du Conseil d'Etat. D'après quelques renseignements qui nous sont parvenus, nous croyons pouvoir affirmer que la future Compagnie sera chargée de l'exploitation de la voie ferrée (Omnibus sur rails), de Vincennes au pont de Sèvres, et au rond-point de Boulogne. En vertu d'un traité passé avec M. Loubat, concessionnaire de ce Chemin, ce traité comprend non-seulement cette concession, mais encore toutes celles qu'il pourrait obtenir dans Paris et le département de la Seine.

La nouvelle grande Compagnie sera administrée, dit-on, par un Conseil composé de douze membres, auxquels l'organisation intérieure sera dévolue. On cite parmi les administrateurs des hommes honorables, dont la longue expérience, dans cette branche

(1) Pages 421 et 422.

d'industrie, doit inspirer une confiance méritée. Parmi les membres de ce Conseil, nous désignerons :

MM. Moreau-Chaslon, gérant de l'entreprise générale des Omnibus.

de Jarnac, gérant de l'entreprise générale des Favorites.

Meuron, propriétaire de l'entreprise des Constantines et d'autres services de banlieue.

le baron de Saint-Albin, ancien receveur-général, et président, depuis vingt ans, du Conseil de surveillance de l'entreprise des Favorites.

A. Marc, ancien directeur de la Compagnie du Chemin de Fer d'Orléans, et un de ses administrateurs.

Deux administrateurs de la Société générale de Crédit Mobilier entreront dans le Conseil d'administration de la grande Compagnie des Omnibus, qui s'entendra avec l'autorité compétente pour la rectification et la création de lignes dans l'intérêt du public et de la circulation. Telles sont les améliorations qui feront prendre rang à la nouvelle association parmi les établissements les plus utiles et les plus importants de la capitale.

Jacques Bresson.

ANNONCES du Cours Général.

SAMBRE FRANÇAISE CANALISÉE. *Avis.* — Le Conseil d'administration de la Société anonyme de la Sambre Française canalisée invite MM. les actionnaires à se présenter, à partir du 20 juillet présent mois, à la caisse de la Société, à Paris, rue de Provence, 13, ou à la trésorerie de la Société Générale, à Bruxelles, pour y recevoir un deuxième à-compte de 25 fr. par action (soit 5 pour 0/0 de l'ancien capital), à valoir sur le dividende de l'exercice 1854.

Paris, le 17 juillet 1854.

MINES, FORGES ET HAUTS-FOURNEAUX **D'HERSERANGE** ET MOULAINE (Moselle). — Le dépôt des actions, chez MM. Alliez Grand et Comp., banquiers, rue de Trévise, 14, ne s'élevant qu'au nombre de 3,973 actions par 286 déposants, l'assemblée fixée au 12 courant ne pourrait prendre aucune décision valable; il est donc indispensable, pour se conformer à l'article 12 des statuts, qui exige la représentation de la moitié des titres émis (soit 10,000 actions), que cette assemblée soit remise à quinzaine.

MM. les actionnaires sont donc prévenus que la réunion du 12 courant est reportée au 27 du même mois, rue du Faubourg-Poissonnière, 98, à quatre heures du soir, et que cette fois les décisions seront valables, quel que soit le nombre des actions représentées à cette assemblée.

Les titres seront, en conséquence, reçus en dépôt, jusqu'au 22 courant inclusivement; toujours chez MM. Alliez Grand et Comp., les récépissés donnés jusqu'à ce jour serviront de carte d'introduction pour l'assemblée du 27.

Ordre du jour : Situation de la Société; proposition d'un emprunt de 4 millions par obligations.

AUBÉ, TRONCHON ET Cie.

LA PARISIENNE, SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE LA SEINE, *rue Geoffroy-Marie*, 4. — MM. les actionnaires sont invités à venir échanger leur récépissé provisoire contre les titres définitifs.

Il sera payé, à partir du 1er août prochain, un semestre d'intérêts à raison de 4 pour 0/0 l'an sur les sommes versées.

MM. les administrateurs rappellent aux souscripteurs en retard d'effectuer les versements, de le faire dans le plus bref délai.

On souscrit au siége de la Société à la deuxième émission d'actions de 500 fr. et coupons de 100 fr. (ou cinquième d'action).

Bureaux ouverts de dix heures à quatre heures.

CANAL D'AIRE A LA BASSÉE.

MM. les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale semestrielle, qui aura lieu le mardi 25 juillet 1854, heure de midi, chez M. Amédée Dauhez, agent général de la Société, rue Saint-Guillaume, 12, à Paris.

A VENDRE UNE USINE DE ZINC, située à Hombourg s/Rhin, vis-à-vis Ruhrort, à l'embouchure de la Rhur, dans le Rhin (rive gauche).

L'Usine a deux bâtiments, savoir :

Un de 100 pieds de long, à deux étages, contenant une moufflerie, moulin, écurie, demeure;

Un de 70 pieds de long, à un étage, contenant un four de quarante moufles, système silésien, et deux fours à calciner.

Les bâtiments sont construits en briques de la manière la plus solide, et assurés pour la somme de 50,000 fr.

L'Usine, qui est propre à tout autre usage et fabrique, a la position la meilleure et la plus favorable qui existe, soit pour le débarquement ou l'embarquement des différentes matières, soit pour l'acquisition des charbons de terre qui sont à portée et dont une nouvelle houillère va s'élever à quatre minutes de distance. Le chemin de fer d'Aix-la-Chapelle passe tout près de l'Usine, et ceux pour la Hollande et Berlin sont à peu de distance. Le prix de cet établissement, si avantageusement situé, est modéré.

S'adresser à M. J.-H. Kissing ou à M. C. Laroche, à Bruxelles.

VENTE DE MINES. Vente des Mines de Houille de PORTES ET SENÉCHAS, bassin septentrional d'Alais (Gard), sur une seule enchère, en la chambre des notaires de Paris, le mardi 12 septembre 1854. — Superficie, 9 kilomètres carrés et 8 hectares. La houille est de première qualité; l'extraction quotidienne est actuellement de 500 tonnes, et peut être facilement portée à 1,200 tonnes.

Mise à prix. . . . 2,500,000 fr.

S'adresser à Mes Baudier et Dufour, notaires à Paris, et à Me Lepelletier, avocat, liquidateur de la Société, propriétaire desdites Mines, rue de la Chaussée-d'Antin, 38, de deux heures à quatre heures, et pour visiter les Mines, sur les lieux, à M. Delagrange, ingénieur.

VENTE OU ÉCHANGE d'une Action BOUDON ET Cie, Société des Filatures de soie réunies de Mulhouse et d'Auteuil.

S'adresser à M. J.-J. Boucher, rue Saint-Maur-Popincourt, 77, de dix heures à midi.

Emprunt Anglo-Autrichien 5 0/0.

LISTE OFFICIELLE DES NUMÉROS DES OBLIGATIONS

SORTIES AU QUATRIÈME TIRAGE

Qui a eu lieu à Vienne, le 1er Juillet 1854,

Et dont le remboursement aura lieu à partir du 1er janvier 1855.

Série A. *Titre de 50 liv. sterl.*

21775 | 22243 | 22294 | 22426 | 22466 | 34403
34564 | 34664 | 34707 | 34856 | 34882

Série B. *Titre de 50 liv. sterl.*

21775 | 22243 | 22294 | 22426 | 22466 | 34403
34564 | 34664 | 34707 | 34856 | 34882

Titre de 100 liv. sterl.

149	4307	8002	10245	15454	19290	24518	29537
441	4384	8020	10452	15641	19356	24521	29809
897	5028	8345	10506	15860	19442	25262	30473
945	5222	8442	10712	16171	19462	25272	31045
961	5454	8555	11162	16192	19483	25404	31109
1044	5962	8567	11494	16436	19604	25703	31294
1075	6028	8625	11847	16625	19654	26473	31586
1151	6271	8735	12309	16659	19938	26729	32048
1220	6388	9089	12448	16976	20855	26948	32164
1513	6588	9103	12682	17020	20933	27050	32603
1569	6618	9369	12779	17255	21005	27175	32613
1757	6636	9375	13051	17275	21027	27228	32651
2341	6877	9511	13190	17333	21052	27275	32830
2506	6885	9698	13385	17498	21453	27303	33190
2669	6977	9700	13757	17514	22889	27407	33388
2705	7047	9745	13886	17694	23395	27573	33885
2989	7056	9749	14444	17820	23450	28074	34253
3183	7215	9768	14804	18065	23608	28126	
3194	7342	9843	15073	18173	23726	28516	
3860	7369	9859	15145	19050	23938	29239	
4173	7427	9890	15404	19175	24135	29381	

VENTE DE HAUT-FOURNEAU, FORGES ET USINE, en l'audience des criées du Tribunal de la Seine, le 29 juillet 1854, formant trois vastes Etablissements propres à tout genre d'industrie.

1er Lot. — **HAUT-FOURNEAU et GRANDE FORGE** de Buffon; chute d'eau, force de trente chevaux.

2e Lot. — **PETITE FORGE**; chute d'eau, force de quinze chevaux, sise commune de Buffon, près Montbard (Côte-d'Or), et entre la station de cette ville et celle d'Aizy, chemin de fer de Lyon, et se trouvant assise entre la route impériale de Dijon et le canal de Bourgogne.

3e Lot. — **BELLE USINE** avec chute d'eau, force de douze chevaux, à Bornel, canton de Méru (Oise), à 42 kilomètres de Paris, chemin de fer du Nord.

S'adresser, à Paris, à Mes Lefébure de Saint-Maur, avoué et notaire, rue Neuve-Saint-Eustache, 45; à Me Lombard, avoué, rue des Jeûneurs, 35; à Me Turquet, notaire, rue d'Antin, 9; et à Mes Devaux et Devallon, notaires à Beauvais et Méru (Oise).

SOCIÉTÉ DES NU-PROPRIÉTAIRES,

COMPAGNIE D'OPÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LA VIE, rue Louis-le-Grand, 35.

Acquisition des Usufruits de rentes sur l'Etat, d'Actions de Banque et de Créances hypothécaires.

Acquisition des Nu-Propriétés au comptant, à rentes viagères et à participation dans les bénéfices d'extinction.

Prêts et Réméres sur les Nu-Propriétés.

VENTE D'ACTIONS. A vendre, le samedi 22 juillet 1854 et jours suivants, par le ministère de Me Billault, agent de change, **VINGT-DEUX PARTS D'INTÉRÊTS** de 1/1000 chaque, de la Société d'assurances la Sécurité commerciale, en exécution d'un jugement du Tribunal de commerce de la Seine, du 21 février 1854.

VENTE D'ACTIONS. Le lundi 24 juillet 1854 et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de Me Billault, agent de change, à la vente de **CENT CINQUANTE ACTIONS** au porteur de la Société pour l'éclairage au Gaz de la ville de Dieppe, en exécution de deux jugements du Tribunal de commerce de la Seine, en date des 14 septembre 1849 et 30 mai 1854.

VENTE D'ACTIONS. Adjudication, en l'étude de Me Dubois, notaire à Paris, rue Grange-Batelière, 16, le mercredi 2 août 1854, à midi, de **CENT DIX ACTIONS** de la Société des Cinq Usines à Gaz du Nord, par lots de cinq actions, et sur la mise à prix de 280 fr. par action.

S'adresser à Arras, Calais, Cambrai, Valenciennes et Dunkerque, à la Direction des Usines à Gaz de ces villes; et à M. Lamy, secrétaire de la Mairie de Valenciennes; et à Paris, au siége de la Société Dehaynin père et fils, rue du Faubourg-Saint-Martin, 186; à Me Sebert, notaire, rue de l'Ancienne-Comédie, 2; et audit Me Dubois, notaire, dépositaire du cahier d'enchères.

RECETTES DES CHEMINS DE FER.

DÉSIGNATIONS.	DATES.	VOYAGEURS.	MARCHANDISES.	DERNIÈRE SEMAINE de 1854.	DERNIÈRE SEMAINE de 1853.	RECETTES TOTALES de 1854.	RECETTES TOTALES de 1853.
Nord.	2 au 8 juillet.	383.113	411,078	794,192	642.603	18,908,312	16,294,302
Rouen	2 au 8 juillet.	111.831	122,406	234,238	224.811	»	»
Havre	2 au 8 juillet.	38,877	64,445	103,322	96,262	»	»
Orléans avec ses prolongements	2 au 8 juillet.	410,290	473.217	883.507	662,999	21,046,725	16,411.639
Est (ancien)	2 au 8 juillet.	291,856	344.832	636.689	627,649	15,935,798	13,261,724
— Do — Sect. nouv.	2 au 8 juillet.	11,457	18,257	29,714	»	819,470	»
Bâle	»	»	»	»	»	»	»
Lyon.	2 au 8 juillet.	236.274	179.109	415,384	397.191	9.735.822	9,344.392
Lyon à la Méditerran.	2 au 8 juillet.	88,670	115.722	204,392	168,971	5,192.155	4,008,706
Ouest.	2 au 8 juillet.	112,313	43,073	165,388	149.113	3,504,223	3,042,631
Grand-Central (sect. de Lyon à Roanne).	25 juin au 1 juill.	»	»	207,455	167,655	4,512,924	3,857,340

Paris.—Typ. PENAUD frères, 10, Faub.-Montmartre.

N° 30.] JEUDI 27 JUILLET 1854 (à midi). [21me Année.

COURS GÉNÉRAL DES ACTIONS
des Entreprises Industrielles et Commerciales

ORGANE DES INTERÊTS DES CAPITALISTES, DES CHEMINS DE FER
DES MINES, USINES, ASSURANCES, BANQUES FONCIÈRES, ETC.

Fondé et publié par Jacques Bresson.

Bureaux, Administration et Rédaction, n° 31, place de la Bourse, à Paris.

Ce Cours-Gazette des Chemins de Fer et de l'Industrie paraît tous les Jeudis. — Prix d'Abonnent pour un an : 7 f. pour Paris; 8 f. pour les Dépents.; 10 f. pour l'Etranger.

Les Abonnements doivent toujours dater du 1er du mois; on ne reçoit pas d'Abonnement pour moins d'un an.

A LONDRES, s'adresser chez ALEXANDRE DELIZY, 1, Norfolk Street, Strand.

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Banques et Comptoirs.						
113,350	Banque de France.	1000	tout	154	janv.-juill.	. . .	2900 2890
2,100	Banque de l'Algérie.	500	tout	30 65	mai.-nov.	. . .	522 50
40,000	Comptoir national.	500	tout	31 25	janv.-juill.	. . .	625 620
50,000	Crédit foncier de France.	500	250	17 50		. . .	600
100,000	— Dito. — Obligations.	1000	200	3 %		. . .	935
	— Dito —	500	400			. . .	435
	— Dito — 1/10e d'Obligation	100	tout			. . .	97 50
120,000	Société générale du Crédit mobilier.	500	tout	40 25	janv.-juill.	. . .	685 692 50
30,830	Société Générale de Bruxelles.	1058	tout	109 90		. . .	1720
	Banque de Darmstadt	537 50	215			. . .	465
	Sous-Comptoirs.						
40,000	Des Chemins de fer.	100	tout	4 ½	semestriel.	. . .	120
3,382	Des Bâtiments.	100	tout	6 %	avril.-octob.	. . .	90
	Caisses particulières.						
2,000	Bouron et Comp.	500	tout			. . .	540
	Béchet, Dethomas et Comp.	500	tout	25 30		. . .	433 75
	Cusin, Legendre et Comp.	1000	tout				
	Lehideux et Comp	1000	tout				
12,000	Caisse Lecuyer et Comp	500		48 65		. . .	600
1,000	Nu-Propriétaires.	5000	tout		juin.-déc.	. . .	6550
	Parisienne (Société immobilière) . . .	500	125	6% etd.	févr.-août.	. . .	en émission.
	— Dito — — dito — . . .	100	25	6% etd.	févr.-août.	. . .	en émission.
	Comptoir Bonnard.	100	25			. . .	103 75
	Assurances (incendie).						
2,000	Nationale.	5000	1/5	600	janv.-avril.	. . .	125 % b.
400	Générale.	5000				. . .	33,000
2,000	Union.	5000	1/5	200		. . .	54 % b.
4,000	Phénix.	1000	tout	170	avril.-octob.	. . .	3000
1.000	Soleil (nominatif).	6000	1/6	300		. . .	90 % b.
	— Dito. — (au porteur).	1000	tout			. . .	90 % b.
2,000	France.	5000	1/5	125		. . .	33 % b.
1,000	Urbaine	5000	1/5	150	avril.	. . .	64 % b.
2,000	Providence.	2500	1/5	70	avril.	. . .	25 % b.
4,000	Le Globe	500	100			. . .	pair.
3,000	Paternelle.	1000	250	10		. . .	pair.
2,000	Nord (à Lille).	1000	200	20	avril.	. . .	9 % b.
	Assurances (maritimes).						
400	Générale.	12,500				. . .	32 % b.
1,200	Lloyd Français.	5000	1/5	161		. . .	10 % b.
300	Sécurité.	5000	1/5	266 66	févr.-juill.	. . .	22 % b.
200	Océan.	5000	1/5	125	janv.-juill.	. . .	25 % b.
600	Chambre d'Assurances.	5000	1/5			. . .	22 % b.
400	Mélusine.	5000	1/5	132		. . .	10 % b.
200	Sauvegarde.	5000	1/5	275	janv.-juill.	. . .	6 % b.
940	Union des Ports (nominatif).	5000	750	104		. . .	9 % b.
	— Dito. — (au porteur).						

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTERÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Assurances (vie).						
3,000	Nationale.	5000	1/5			. . .	9 % b.
400	Générale.	7500				. . .	65 % b.
2,400	Union.	5000	1/5			. . .	5 % b.
	Phenix.	5000				. . .	3 % p.
8,000	Caisse paternelle.	500	100	5		. . .	501 25
	Ponts.						
	Annuités Vieux-Ponts.					1050	
	— Dito. — Nouveaux-Ponts.					231 25	
	— Dito. — du Carrousel.						
	— Dito. — de la Réforme.					590	
3,000	Ponts réunis (anciens).	1000	tout	5 ½	mai.-nov.	1050	
	Canaux.						
	Languedoc et du Midi.						
	Aire à la Bassée.	5000	tout	580		. . .	7500
3,036	Arles à Bouc.	1000	tout				
	Beaucaire.	5000	tout				
17,466	Bourgogne.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	990
39,214	Quatre canaux.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	1120
	Scarpe inférieure.	1000	tout			. . .	1500
6,000	Sambre canalisée.	500	tout	105		. . .	1300
	Jonction de la Sambre à l'Oise	1000	tout	55		. . .	775
12,994	Trois canaux.	1000	tout	50	avril.-octob.		
1,500	Eaux d'Auteuil et de Neuilly.	1000	tout	50	avril.-octob.		
	Canalisation de l'Ebre	400	200			425	
	Chemins de fer.						
54,000	Saint-Germain (Titres nouveaux). . .	1/54000	tout	32 50	avril -octob.		687 60 690
300,000	Orleans.	500	tout	62 50	avril.-octob.	. . .	1165
72,000	Paris à Rouen.	500	tout	60	août.-févr.	. . .	1020 1017 50
40,000	Rouen au Havre.	500	tout	30		. . .	575
84,000	Strasbourg à Bâle.	350	libéré.	14	avril.	. . .	en liquid. 395
400,000	Nord.	400	tout	46	janv.-juill.	. . .	816 25 817 50
250,000	Est (Paris à Strasbourg), anciens . . .	500	tout	50 30	mai.-nov.	. . .	780 778 75
250,000	— Dito — nouveaux	500	250			. . .	620 617 50
240,000	Paris à Lyon.	500	350	37 50	janv.-juill.	. . .	945 942 50
90,000	Lyon à la Méditerranée.	500	300	16	avril.-octob.	. . .	838 75 842 50
134,000	Midi.	500	250	4 %		. . .	610 612 50
70,000	Ouest.	500	250	21		. . .	640 645
60,000	Caen à Cherbourg.	500	250	5 %	janv -juill.	. . .	515
33,200	Dijon à Besançon.	500	350	5 %	janv.-juill.	. . .	en liquid. 655
180,000	Grand Central de France.	500	250		avril.-octob.	. . .	492 50 491 25
20,000	Versailles (rive gauche).	500	tout	15	janv.-juill.	. . .	310 312 50
36,000	Dieppe et Fécamp.	500	425	11	avril.	. . .	285
36,000	Béziers à Graissaissac.	500	200	4 %		. . .	435
10,000	Bordeaux à la Teste.	500	tout	néant.		. . .	240
3,300	Provins aux Ormes.	500	1[illegible]0				
6,000	Paris à Sceaux.	500	tout	néant.		. . .	190 192 50
	Saint-Etienne à Lyon	5000	tout	637			
	— Dito — industrielle.			2406			
12,000	Andrézieux à Roanne.	1/12000	tout	néant.			
	Saint-Rambert à Grenoble.	500	200			. . .	425 427 50
80,000	Lyon à Genève	500	200			. . .	502 50 505
	Mulhouse à Thann.						
9,400	Anvers à Gand.	500	tout	27 50	mars.		
50,000	Anvers à Rotterdam	250		5 %			
	Charleroi à Erquelinnes.	500					
11,333	Naples à Nocera.	1000	tout	25 70	févr.-août.	. . .	500
40,000	Centre de l'Italie.	1000	100	5 %	avril.-octob.		
	Ouest Suisse.						
72,000	Central Suisse.	500	150	4 %		. . .	425
	Sarde, Victor-Emmanuel.	500	100			. . .	460

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTERÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Messageries et Voitures.						
	Messageries impériales.	10000				40,000	
2,400	Services marit. des Messageries Impér.	5000	tout	450		...	9000
2,400	— Dito	5000	1250			...	6400
	Messageries Caillard et Comp.	1000				...	650
	Voitures du Chemin de Fer.	3 0	tout	20	février.	...	225
4,652	Compagnie gen. des voitures de place.	500	tout	54		...	620
	Desirées.	500	tout			...	475
	Favorites.	800	tout	150	janv.-juill.	...	1800
	Hirondelles.	1000					
1,200	Luteciennes.	500	tout	57	trimestriel.	...	620
	Omnibus.	1000				...	2200
	Orléanaises.	1000	tout	40	trimestriel.	...	775
725	Sylphides.	500				...	510
	Tricycles.	800				...	475
	Gondoles Parisiennes.	80				...	130
	Batignolaises.	1000				...	775
	Charbonnages.						
	Anzin.	280c					
	Azincourt (Nord).	1500e				...	950
25,000	Blanzy (Saône-et-Loire).	500	tout	5 %		...	550
8,000	Brassac.	1/8000	tout		octobre.	...	300
	Chazotte.					...	515
24,000	Grand'Combe	1/24000			j. 1er jan. 1853	...	500
	La Haute-Loire (ancienne).	500				...	260
72,315	La Loire (Compagnie Generale).	1/72315	tout	42	avril.-octob.	...	605
	Long-Pendu (Saône-et-Loire).	500					
440	Montchanin (Saône-et-Loire).	5000	tout				
	Touches (Des).	500				...	40
1,850	Layon et Loire	1/1850	tout	29	juin.	...	400
12,000	Mayenne et Sarthe.	1/12000	tout			747 50	
30,000	Charbonnages belges.	500	tout			...	400
	Centre du Flenu.	1000	tout			...	150
	Pont-de-Loup (Sud).	1000	tout	20	avril.	...	260
	Bonnet et Veine-à-Mouches (Act. pr.).	1000				...	510
	— Dito. — (non priv.)					...	170
	Asphaltes.						
	Bastennes (Landes).	1000	tout	40	janv.-juill.	...	400
	Tuyaux Chameroy.	500				...	625
	Obligations Chameroy.	100					
	Galvanisation du fer	500	tout	50		...	325
	Zinc et Plomb.						
90,000	Vieille-Montagne (10e d'action)	100	tout	40	mai.-nov.	...	495
	Corphalie.	1000				...	1100
3,000	Nouvelle-Montagne.	1000	tout	75	annuel.	...	1300
	Stolberg.	750	tout			...	1005
5,000	Eschweiller (Prusse).	750	tout	80		...	650
6,000	San-Fernando (Espagne).	260	tout	6 %	trimestriel.	...	265
50,000	Silésie.	375	tout			...	350
4,800	Westerwald et du Rhin.	375	tout		j. janv. 1854.	...	375
	Cuivre.						
30,000	Mines de Ténez.	100	tout	4 %	janv.maijuil.	...	60
60,000	Mouzaïas (Algérie).	100	tout	néant.		...	41 25
	Valdiblora et Rora.	100	25			135	
	Fermière de Caronte.	100	50			102 50	
12,000	Usine de Septèmes (Bouch.-du-Rhône).	250	tout	9 %		...	

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Gaz.						
2,500	Compagnie anglaise.	2500	tout	400	janv.-juill.	. . .	5000 ex-div.
24,000	Compagnie française.	500	tout	75	mars.-sept.	. . .	1000
	Compagnie parisienne.	1000	tout	100		. . .	1175
	Société Lacarrière.	2000	tout				
	— Dito.	500	tout	75		. . .	1050
2,400	Belleville.	500	tout	90	juin.-déc.	. . .	1100
5,000	De l'Ouest.	500	tout	47 50		. . .	650
800	De l'Est.	500	tout				
6,000	Du Nord.	500	tout	40		. . .	550
500	Boulogne, Sèvres, etc.	1000					
1,000	Versailles.	500	tout	35		. . .	475
	Saint-Germain-en-Laye.						
1,300	Gaz d'Amiens (Comp. Française). . .	500	tout	25		. . .	460
	Cherbourg					. . .	70
	Calais.	1000	tout	20	février.	. . .	250
	Wazemmes-lès-Lille.	500	tout	14	septembre.	. . .	160
	Forges, Fonderies.						
	Alais (Gard).	3000				. . .	1750
	Bessège.					. . .	730
28,000	Creusot (Saône-et-Loire).	500	tout			. . .	855
	D'Allevard.						
2,400	Decazeville (Aveyron).	3000	tout	250	juin.-sept.	. . .	4050
	De la Loire et de l'Ardèche.	1/800e				. . .	5200
	De l'Horme.					. . .	950
	Maubeuge (Nord).	500				. . .	500
20,000	Herserange (Moselle).	500	tout	54 50	janv.-juill.	. . .	210 215
25,000	Châtillon et Commentry		tout	80	janvier.	. . .	500
5,000	Forges de la Basse-Indre	500	tout	55	avril.-oct.	. . .	500
	L'Espérance (Belgique).	1000				. . .	750
	Monceaux (Belgique).	1000				. . .	1575
	Providence (Belgique)	1000	tout	125		. . .	1140
	Papeteries.						
800	Echarcon.	1000	tout	80	jouiss. janv.	. . .	1000
	Essonne.	1000	tout				
6,000	Manufacture de Papiers d'Alger. . .	100	tout				
	Journaux, Imprimeries.						
108	Le Droit, journal des Tribunaux . . .	2500	tout	350		. . .	3000
5,000	Imprimerie Dubuisson et Comp. . . .	100	tout			. . .	100
	Filatures.						
40,000	Cohin.	500				. . .	525
	Lin Maberly.	500				. . .	840
	Filature Rouennaise.	500	tout				
4,400	Gamaches.	500	375			. . .	375
1,400	Société Lainière (Action de capital).	500	tout				
4,200	— Dito. — (Action de jouissance). . .						
	Flax-Coton	50	tout				
	Divers.						
200,000	Docks-Napoléon.	250	125	néant.		. . .	218 218 75
	Glaces de Saint-Gobain.		tout	1700	janv.-déc.	32,400	
	Glaces de Saint-Quirin.						
	Glaces de Montluçon.	500		30	annuel.		370
	Glaces d'Oignies.	1000	tout	5 %		. . .	1500 ex-int.
20,000	Glaces d'Aix-la-Chapelle.	375	tout			. . .	397 50
14,000	Cail (constructeurs).	500	tout	67	mars.-sept.	. . .	740
	Etablissement Cavé	250	125			. . .	235
	Grilles-mobiles-Fumivores.	1000				1010	
	Moulins de Packham.	1000	tout	5 %	avril.-oct.	1000	
	Télégraphe électrique sous-marin entre la France et l'Angleterre. . . .	25	tout	8 %			
10,000	Acier et Limes de Milourd (Nord). . .	100	50	7 %	juill.-déc.	. . .	22 50
	Palais de l'Industrie, 4 % gar. p. l'Etat.	100	tout	4 %	avril.-oct.		
19,200	Comp. gén. de Vidanges. Richer et Ce.	500	tout		2 fois par an.	. . .	110
3,200	Société Ch. Christofle et Comp. . . .	500	tout	90	4 fois par an.	. . .	270
10,000	Sucrerie Herbet et Comp.	500	tout			. . .	875
10,000	Compagnie Impériale de Bateaux . .	500	tout			. . .	525
10,000	L'Union Parisienne (commerce de Charbon de terre).	100	tout	5% etd.	août.	. . .	70 en émission.

Nombre des Obligations.	Désignation des obligations.	Valeur nominale.	Prix d'émission.	Somme versée par Obligation.	Intérêts par An.	Somme des remboursements.	Intérêts payables.	Dernier cours connu.	Cours actuel.
	Obligations.								
555	St-Germain (anciennes). .	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1175
10,830	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1125	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	985
8,888	Orléans (anciennes). . . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1015
3,333	— Dito. — (nouvelles). . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1015
150,000	— Dito. — de 1852.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	307 50 310
130,000	— Dito. — de 1854.	500	275	75	3 %	500	janv.-juill.	. . .	310 308 75
3,887	Rouen (anciennes).	1000	1000	tout	4 %	1250	janv.-juill.	. . .	880
4,968	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1000	tout	5 %	1250	juin -déc.	. . .	1000
15,000	Havre (anciennes).	1000	1000	tout	5 %	1250	mars.-sept.	. . .	1010 1005
5,000	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	800	tout	6 %	1250	janv.-juill.	. . .	1125
2,775	Strasbourg à Bâle (anc.).	1000	1100	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1025
20,000	— Dito. — (nouvelles). . .	500	500	tout	5 %	625	janv.-juill.	. . .	500
150,000	Nord.	500	335	tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	307 50 305
50,300	Est (Paris à Strasbourg).	500	500	tout	5 %	650	juin.-déc.	. . .	5[illegible]5 502 50
80,000	Paris à Lyon.	1000	1050	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1027 50
8,000	Avignon.	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1120
60,000	Méditerranée.	500	535	375	5 %	625	avril -oct.	. . .	507 50
	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	3[illegible]5
15,036	Ouest.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	10[illegible]0
17,500	— Dito. —	1000	1050	750	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1000
1,819	Versailles (R. D.) (anc.). .	1000		tout	5 %	1000	janv.-juill.	. .	950
4,598	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1250	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1040
7,219	Saint-Etienne à Lyon. . .	1000	1105	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	10[illegible]0
3,300	Montereau.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1000
2,000	Andrez. à Rouan. 1er ord.	500		tout	25	500	avril.-oct.	. . .	400
1,980	— Dito. — 2e ordre. . . .	500		tout	néant.	500		. . .	300
	Dijon à Besançon	500		tout	25	625	avril.-oct.		
794	Jonction Sambre à l'Oise	1000	1000	tout	50	1050	janv.-juill.	1030	
	Mines de la Loire.	1000			5 %	1250	fév.-août.	. . .	1050
	— Dito — (nouvelles) . . .	1000						. . .	917 50
	Mines de Blauzy.	1000							
	Lits militaires.	1000			5 %		avril.-oct.	. . .	1005
1,200	Forges de l'Aveyron 1845.	1000	995	tout	4 ½ %	1000	janv.-juill.		
2,400	— Dito — 1848.	500	500	tout	5 ½ %	500	avril.-oct.	. . .	500
	Grand'Combe.							. . .	975
319	Eaux d'Auteuil	1000	1000	tout	6 %	1000		. . .	1000
13,600	Vieille-Montagne	500		tout	5 %		janv.-juill.	. . .	460
	Rhône et Loire.	500		tout	5 %	625	janv.-juill.	. . .	495
	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	295

Chronique Industrielle.

Il vient de se former une Société commerciale et par actions, qui prend pour titre : *Compagnie générale du Gaz de tourbe ;* elle est fondée par MM. le vicomte Napoléon Duchâtel, André Kœchlin, de Perpigna, au capital de 30 millions de francs, divisés en 120 mille actions de 250 fr. chacune. Ce capital est divisé en trois séries de 10 millions de francs chacune. La première série de 10 millions est seule actuellement émise.

— A Lyon, la Banque de France vient de faire l'acquisition d'un terrain, sur la parcours de la rue Impériale, pour y installer sa succursale de Lyon, qui siége maintenant dans un édifice situé place des Pénitents-de-la-Croix, sur un point assez excentrique, au nord du quartier commerçant.

Le périmètre acheté par la Banque de France, est de 1,400 mètres superficiels. La façade principale sera de 36 mètres de développement. Cet édifice rectangulaire se trouvera placé entre la rue Impériale et la rue du Collége, formée par le prolongement méridional de la place de ce nom, près du palais du Commerce et de l'Industrie, mais non pas en face de lui. Le local dont il s'agit est encore couvert de maisons habitées. On suppose qu'il pourra être déblayé et livré à l'architecte à la fin du mois de septembre de cette année, et que l'édifice sera terminé dans les derniers mois de 1855. Ce sera pour la Banque de France une dépense totale de 15 à 1,600,000 fr., y compris le payement

du terrain, dont le prix est tenu secret, mais que nous supposons avoir été fixé entre 5 et 600 fr. le mètre carré.

— On nous écrit d'Aire (Pas-de-Calais) : Une Compagnie vient de se former pour la recherche du charbon sur le territoire de la commune d'Aire. Un forage est commencé au bord de la vallée de Saint-Martin, aux portes de la place, et à quelques mètres du bassin de jonction des trois canaux. Si les études qui ont déterminé ce sondage obtiennent de bons résultats, notre ville sera promptement métamorphosée sous la puissante influence d'une industrie nouvelle. La découverte de la houille à nos portes mêmes ferait faire ainsi, il n'en faut pas douter, un pas immense à la question du Chemin de Fer.

La recherche du charbon sur le territoire de Bomy se continue dans les plus heureuses conditions ; les mineurs sont arrivés dans le terrain houiller ; on est certain des produits, et l'on se dispose à établir le puits d'extraction.

— M. le Préfet d'Ille-et-Vilaine vient d'ouvrir une enquête d'intérêt public, tant au chef-lieu du département, que dans les arrondissements de Saint-Malo, Montfort et Redon, sur les avant-projets des Chemins de Fer de Bretagne, telles que les lignes de Rennes à Brest et à Lorient, de Rennes à Redon et à Lorient, et de Rennes à Saint-Malo.

— Le Préfet de la Haute-Caronne vient d'approuver, à la date du 18 juillet, le traité conclu entre la municipalité de Toulouse et la Compagnie *l'Alliance*, pour l'éclairage et le chauffage au gaz de cette ville.

La durée de la concession est de vingt-neuf ans dix mois et deux jours.

La Compagnie fournira le gaz à compter du 27 février 1855, savoir : pour la ville, au prix de 18 c. le mètre cube ; ce prix sera réduit à 17 c. le 27 février 1867, et à 16 c. le 1er janvier 1874.

Pour les particuliers, à 30 c. le mètre cube ; ce prix sera réduit à 28 c. 1/2 et 27 c aux deux époques ci-dessus indiquées.

Dans le cas où la ville emploierait le gaz pour le chauffage des établissements communaux, elle jouira de suite du prix de 16 c. Quant aux particuliers, le prix du chauffage sera réduit de 10 pour 0/0 pour une consommation annuelle de 2,000 mètres, et de 20 pour 0/0 pour 4,000 mètres cubes.

Chemins de Fer Étrangers.

La conférence des directeurs de divers Chemins de Fer, qui se tient actuellement à Eisenach, a décidé que les convois accélérés de Berlin à Paris, qui actuellement passent par Halle, Eisenach et Francfort-sur-le-Mein, suivront dorénavant la voie de Cologne et Strasbourg, ce qui abrégera de quatre heures et demie le voyage. Ainsi le trajet des trains accélérés de Berlin à Paris, qui, par la première de ces voies dure trente-huit heures, sera maintenant exécuté en trente trois heures et demie. Tous les départs des convois accélérés de Berlin pour Paris, auront lieu à six heures trois quarts du matin, de sorte que les voyageurs, au lieu de passer deux nuits en route, n'en passeront à l'avenir qu'une seule. Les nouveaux trains express, entre Paris et Berlin par Strasbourg, seront, assure-t-on, mis en activité à partir du 1er août.

— Le 17 de ce mois, le Chemin de Fer de Tonningen à Husum (Danemark), a été inauguré et livré à la circulation. A cette occasion, M. Peto, ingénieur civil anglais, membre du Parlement, qui a dirigé la construction de cette voie ferrée, a fait hommage au Roi Frédéric VIII, de deux vitraux peints pour la chapelle de la résidence royale de Frederiksberg, dans l'île de Seeland.

— Le Gouvernement Sarde a approuvé la nouvelle convention passée avec la Compagnie Ch. Laffitte, pour la construction du Chemin de Fer Victor-Emmanuel.

Le tronçon de Chemin de Fer établi entre Alexandrie et Novare a été inauguré et li-

vré à la circulation le 9 de ce mois. C'est la continuation de l'importante artère qui, partant de Gênes, doit aboutir incessamment à Arona, sur le lac Majeur, et se prolonger ensuite, à partir de Magadino, situé sur la rive opposée, jusqu'au lac de Constance, en parcourant les cantons les plus peuplés et les plus riches du nord-est de la Suisse, par la traversée des Alpes au mont dit *Lukmanier*.

L'étendue totale de cette ligne est évaluée à 477 kilomètres, parmi lesquels on compte 379 kilomètres de voie ferrée continue, 60 de navigation sur le lac Majeur, et 38 pour la traversée des Alpes.

La difficulté que présentait la réalisation de cette entreprise consistait à réunir les ressources nécessaires à l'accomplissement de l'œuvre gigantesque de franchir ces montagnes et de les rendre accessibles au parcours par la vapeur. Le Gouvernement Sarde, persuadé à juste titre des avantages que le commerce de ses nationaux retirera de l'établissement de cette voie de communication, a accordé à la Compagnie Anglaise, qui a traité avec les cantons de la Suisse, pour la jonction des lignes helvétiques avec le réseau des Chemins de Fer Sardes, une subvention fixée, jusqu'à présent, à la somme de dix millions.

— Un arrêté royal Belge, du 14 juillet, approuve les statuts de la Société anonyme dite : Compagnie du Chemin de Fer d'Audenarde vers Gand. Le fonds social se compose de 3,400 actions de 500 fr., soit 1,700,000 fr., et d'obligations privilégiées, jusqu'à concurrence d'une somme de 1,240,000 fr.

Sont nommés administrateurs : MM. Rolin, ancien ministre des travaux publics; Grenier, sénateur; Onghena, président de la Banque de Flandre; Liefmans, bourgmestre d'Audenarde; De Fawe, capitaine du génie.

— Les travaux du Chemin de Fer de Turnhout (Belgique), avancent sensiblement; les terrassements de la première section sont terminés, ainsi que deux ponts à Hérenthals et la plupart des aqueducs. De cette dernière ville à Lierre, les rails sont posés sur une longueur de 8 à 10 kilomètres.

— MM. Morsomme et Comp. sont autorisés à établir dans la commune d'Ougrée, une usine pour le laminage des métaux; elle sera composée de deux trains de cylindre pour la fabrication des tôles; de quatre cisailles à queues; d'un four à réverbère; de huit fours à réchauffer les dégrossis en fer; d'un four à refondre le zinc métallique; d'un four à réchauffer les dégrossis pour feuilles de zinc; d'une forge ordinaire.

— On écrit de Roosendaal, que la Commission directrice du Chemin de Fer de Zevenburgen au Roode-Vaert se propose de modifier le parcours de cette voie, de manière que la ligne ne toucherait pas au Roode-Vaert, mais irait aboutir au Moerdyk.

— Les voyageurs de l'Inde sont actuellement transportés par le Chemin de Fer entre Alexandrie et le Nil, distance de 66 milles. Le premier départ d'Alexandrie a eu lieu le 4 juillet, avec les voyageurs qui venaient d'arriver par le *Ripon;* on évite maintenant tout à fait le trajet sur le canal, qui était la partie la plus ennuyeuse du voyage à travers l'Egypte. On compte que la ligne entière entre le Caire et Alexandrie, 140 milles de distance, sera achevée dans un an.

— La cessation des pluies qui durent de mai à décembre dans l'isthme de Panama, a beaucoup facilité la marche des travaux de la Compagnie Américaine, concessionnaire du Chemin de Fer, dont l'achèvement permettra de traverser l'isthme en un seul jour. Une armée d'ouvriers, presque tous Chinois, y est constamment occupée. Le 28 avril, les ponts sur le Rio-Obispo, rivière qui coupe la ligne sur deux points, étaient terminés, et tout porte à croire que celle-ci sera entièrement achevée au mois d'août prochain.

Dès à présent, la traversée de l'isthme peut se faire aisément en quatre ou cinq heures. Les convois entre Aspinwall et Obispo fonctionnent tous les jours. Le prix de passage est, pour les voyageurs, de 12 dollars 1/2 (67 fr. 50 c.), avec 100 livres (45 kilogrammes), de bagages francs. Le poids en sus des bagages paye 3 cents par livre, ou 33 centimes par kilogramme. Le tarif pour les marchandises est fixé, selon la nature des objets, à 1 1/4, 1 1/2 et 2 cents par livre.

Malgré cette importante amélioration, le commerce de Panama est, en général, peu florissant. L'importation s'y réduit à la faible mesure des besoins locaux : l'exportation du pays est nulle, et rien n'est encore organisé pour l'entrepôt et l'échange.

RECETTES BRUTES DE L'EXPLOITATIO

PREMIER SEMESTR

NOMS DES CHEMINS.	1854. Longueur exploitée pendant le semestre entier.	1er TRIMESTRE	2e TRIMESTRE.	TOTAL du 1er SEMESTRE.
	k.	fr.	fr.	fr.
Nord	710	8,561,338	9,598,487	18,159,825
Anzin à Somain	19	77,121	77,715	154,836
Est. { Paris à Strasbourg, embranchements et prolongements	[1] 801	7,100,943	8,120,777	15,221,720
Est. { Montereau à Troyes	100	368,231	352,442	720,673
Paris à Saint-Germain et Argenteuil	[2] 28	264,876	[6] 607,866	872,742
Ouest	[3] 180	1,377,556	[7] 1,902,352	3,279,908
Paris à Rouen	140	2,507,014	2,621,252	5,128,266
Rouen au Havre	92	1,166,042	1,172,616	2,338,658
Rouen à Dieppe	51	161,269	172,313	333,582
Paris à Orsay (à Sceaux)	11	47,387	98,938	146,325
Orléans et prolongements	[4] 1,121	9,812,668	10,622,873	20,435,541
Paris à Lyon	383	4,502,982	5,220,543	9,723,525
Lyon à la Méditerranée	299	2,329,038	[8] 2,578,401	4,907,439
Grand-Central (jonction de Rhône et Loire)	152	2,077,343	2,344,495	4,421,838
Midi (Bordeaux à la Teste)	53	73,041	97,397	170,438
Chemin de Ceinture	[5] 12	68,189	228,923	297,112
Totaux et moyennes	4,152	40,495,038	45,817,390	86,312,428

OBSERVATIONS. Les sections ouvertes dans le courant du deuxième trimestre de 1854 sont les suivantes :

1 Est. — Epernay à Reims (5 juin), sur 30 kilomètres.
2 Paris à Saint-Germain. — Paris à Auteuil (2 mai), sur 8 kilomètres.
3 Ouest. — Nogent-le-Rotrou au Mans (1er juin), sur 63 kilomètres.
4 Orléans. — Châteauroux à Argenton (2 mai), sur 31 kilomètres, et Varenne à Sain
5 Chemin de Ceinture exploité depuis le 25 mars sur 17 kilomètres.
6 Non compris les redevances de Rouen et de l'Ouest, montant, pour 1854, à 467,470
7 Savoir : Paris au Mans, 1,195,844 fr. — Paris à Versailles (rive droite), 436,273 fr.
8 Savoir : Avignon à Marseille, 1,499,840 fr. — Rive droite du Rhône, 1,088,561 fr.

Ce tableau fait ressortir entre les deux périodes une augmentation de recette de près d
elle tient plus essentiellement encore au développement progressif du mouvement comme
comparitivement avec 1853, de 18,497 fr. à 20,788 fr., ce qui donne à l'avantage de 1854 u

(1) Les comptes du deuxième trimestre n'étant pas encore définitivement arrêtés, les chiffres qui se r

ION DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS.

RE. — 1854 et 1853.

1853.				PAR KILOMÈTRE.					
				RECETTE TOTALE. 1er semestre.		DIFFÉRENCE			
						TOTALE		POUR CENT	
Longueur exploitée pendant le semestre entier.	1er TRIMESTRE	2e TRIMESTRE.	TOTAL du 1er SEMESTRE	1854.	1853.	en plus.	en moins.	en plus.	en moins.
k	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.		
710	7,276,253	8,173,632	15,449,885	25,577	21,760	3,817	»	17,54	»
19	69,453	60,403	129,856	8,149	6,834	1,315	»	19,24	»
785	5,480,345	7,227,359	12,707,704	19 003	16,188	2,815	»	17,38	»
100	277,764	328,516	606,280	7,206	6.062	1,144	»	18,87	»
26	223,184	445 330	668,514	31,169	25,712	5,457	»	21,22	»
149	1,162,008	1,698,089	2,860,097	18,221	19,195	»	974	»	5,07
140	2,209,388	2,653 081	4,862,469	36,630	34,731	1,899	»	5,46	»
92	900,907	1,119,848	2,020,755	25,420	21,964	3,456	»	15,73	»
51	167,608	192,028	359,636	6,540	7,051	»	511	»	7,24
11	41,262	93,595	134,857	13,302	12,259	1,043	»	8,50	»
935	7,121,366	8,544,533	15,665,899	18,229	16,754	1,475	»	8,80	»
383	4,191,969	5,075,786	9,267,755	25,387	24,197	1,190	»	4,91	»
299	4,801,254	2,016,062	3,817,316	16,412	12,766	3,646	»	28,56	»
152	1,638,125	1,978,006	3,616,131	29,091	23,790	5,301	»	22,28	»
»	46,262	68,274	114,536	3,215	2,161	1,054	»	48,77	»
6	27,708	33,720	61,428	24,759	10,238	14,521	»	141,83	»
3,911	32,634,856	39,708,262	72,343,118	20,788	18,497	2,291	»	12,38	»

-Germain-les-Fossés (19 juin), sur 13 kilomètres.

r., et pour 1853, à 466,908 fr.
— Paris à Versailles (rive gauche), 270,235 fr.

---

14 millions (1). Cette augmentation n'est pas due seulement à l'extension des voies ferrées, cial. Il résulte, en effet, du tableau ci-dessus, que le revenu kilométrique s'est élevé, en 1854, ne différence de 2,291 fr. par kilomètre, soit 12,38 p. 0/0.

pportent à cette période peuvent être susceptibles de quelques modifications.

COMMUNICATION ENTRE LES GARDES ET LES CONDUCTEURS DES TRAINS DE CHEMINS DE FER.

Le capitaine Wynne, inspecteur du gouvernement, a fait récemment un rapport sur le fonctionnement pratique de l'appareil électrique du professeur Glukman, pour établir une communication entre les gardes et les conducteurs des trains de Chemins de Fer. Cette question a, de temps à autre, excité un vif intérêt, ayant occupé l'attention des directeurs de Chemins de Fer depuis quelques années. A ce sujet, le capitaine Wynne a adressé un rapport au Conseil de commerce (Board of Trade). Voici un extrait de ce rapport. « Le 27 du mois dernier, à la demande du professeur, j'accompagnai le train auquel « est attaché l'appareil, et qui a constamment parcouru deux fois par jour la distance « entre King's cross et Hitchin, sur le Chemin de Fer Great Northern, depuis le 8 avril. « Je fis de fréquents signaux pendant mon excursion, et aucun ne manqua dans aucun « cas; l'appareil ne nécessita non plus aucune réparation pendant tout le temps qu'il fut « attaché à la machine, et que durèrent mes expériences. J'avais conçu une opinion très- « favorable de l'efficacité de l'appareil, lors du premier essai que j'en fis sur le *London* « *and North Western railway*, mais je ne pus alors donner qu'une opinion très-réservée, « pensant que cet appareil devait subir une plus longue épreuve du rude usage qu'il est « appelé à faire sur un train régulier, que je ne pouvais l'exiger alors. L'épreuve à « laquelle l'appareil vient d'être soumis m'a satisfait sur le seul point qui m'eût laissé du « doute, savoir s'il n'était pas sujet à se déranger, et je ne fais aucune difficulté d'exprimer « l'opinion très-formelle que c'est un appareil efficace pour établir une communication « entre le garde et le conducteur. »

On dit que les Compagnies de *London and North Western* et *Midland railways* se sont assuré le droit d'employer l'appareil du professeur Glukman, sur toutes leurs lignes et l'on croit que le *Great Northern* et les autres Compagnies de Chemin de Fer, suivront promptement cet exemple, car il paraît que la Chambre du commerce (Board of Trade) a pris la détermination d'insister sur l'établissement d'une communication efficace entre les gardes et les conducteurs des trains de Chemins de Fer.

COMMISSION MUNICIPALE DE PARIS (*Séance du 25 juillet* 1854).

Depuis plusieurs années, les Compagnies chargées, par le traité de 1846, et jusqu'en 1864, de l'éclairage par le gaz de la ville de Paris, sont en instance devant l'Administration pour obtenir la prorogation de ce traité. Aujourd'hui, après une discussion des plus complètes, la Commission municipale, conformément aux propositions faites par MM. les préfets de la Seine et de police, a voté cette prorogation sous certaines conditions, réunies en un cahier des charges comprenant 54 articles, et dont nous résumerons ici les principales :

La concession nouvelle est faite pour trente-deux années, qui commenceront le 1er janvier 1854 et finiront le 31 décembre 1885.

Dans les deux mois qui suivront le décret d'approbation du traité, les six Compagnies actuelles devront réunir leurs exploitations, et fusionner leurs intérêts de manière à ne plus former qu'une seule et même Société constituée en Société anonyme.

La Société unique remplacera, à ses frais, par une ou plusieurs usines qui seront construites en dehors des murs d'enceinte, les trois usines et les gazomètres en dépendant, existant aujourd'hui dans l'intérieur de Paris, avenue Trudaine, rue du Faubourg-Poissonnière et rue de la Tour-du-Temple.

Les travaux de construction des nouveaux établissements et la pose des tuyaux destinés à les relier avec le système de la canalisation actuelle devront être achevés le 1er janvier 1858, au plus tard.

A l'avenir, les concessionnaires ne pourront établir aucune usine à gaz dans l'intérieur de Paris, et la ville se réserve le droit d'exiger, sans indem-

nité, la suppression du gazomètre établi *intrà muros* sur le chemin de ronde de la barrière de Belleville.

Le droit de location des parties du sous-sol de la voie publique occupées par les tuyaux est fixé, à titre d'abonnement, à la somme de 200,000 fr., et l'arriéré sera liquidé entre la Compagnie et la ville à raison de 200,000 fr. par an, à compter de 1845.

Pour tenir compte à la ville, dans une certaine mesure, de la perte que la concurrence du gaz fabriqué à l'extérieur en franchise de tout droit d'octroi détermine sur le produit des taxes qui frappent toutes les autres matières employées à l'éclairage, la Société payera à la caisse municipale, pendant toute la durée de son marché, une redevance de 2 centimes par mètre cube de gaz consommé dans Paris, remplacée jusqu'en 1858 par un abonnement annuel de 400,000 fr., payables de mois en mois.

La ville se réserve le droit de faire déplacer et même enlever aux frais des concessionnaires, et sans aucune indemnité, les tuyaux de conduites toutes les fois qu'elle le jugera utile.

S'il convient à l'Administration, pendant le cours du marché, d'affranchir la voie publique des fouilles relatives aux conduites de gaz et de disposer les égouts pour recevoir ces conduites, les concessionnaires seront tenus de les y faire poser à leurs frais sur tous les points où des dispositions auront été prises pour ce nouveau mode de canalisation.

L'Administration pourra également prescrire à la Compagnie le mode de canalisation qu'elle jugera le plus propre à garantir des effets du gaz les arbres des promenades publiques.

A l'expiration de la concession, la ville de Paris deviendra propriétaire de plein droit et entrera en possession des tuyaux, robinets, siphons, regards, valves, et autres accessoires qui existeront alors sous les voies publiques. Le prix de cette cession est fixé à forfait à la somme de 2 millions de francs.

Les frais de timbre et d'enregistrement du cahier des charges seront supportés par les Compagnies.

Pendant toute la durée de la concession, l'Administration aura le droit d'autoriser des essais d'éclairage par tous les systèmes qui pourront se produire, dans une limite de 1,000 mètres de longueur par chaque essai, sans que l'exercice de ce droit puisse donner lieu à aucune indemnité en faveur des concessionnaires.

Si, par suite des progrès de la science, l'Administration, de l'avis du Conseil municipal, jugeait convenable d'imposer à la Société l'emploi de procédés étrangers au système actuel de fabrication du gaz, ou l'application du gaz à des usages nouveaux, celle-ci serait tenue de se conformer aux prescriptions de l'Administration. Dans l'un ou l'autre cas, s'il résultait de la mesure un abaissement notable dans le prix de revient du gaz, la Société serait obligée de faire profiter l'éclairage public et particulier de cet abaissement de prix, dans les proportions déterminées par l'autorité administrative, toujours de l'avis du Conseil municipal.

Il en serait de même pour le cas où, sans attendre l'intervention administrative, la Société aurait pris l'initiative de l'application de procédés ou d'usages nouveaux.

En cas de découverte d'un mode d'éclairage autre que l'éclairage par le gaz, l'Administration se réserve le droit de concéder toute autorisation néces-

saire pour l'établissement du nouveau système d'éclairage, sans être tenue à aucune indemnité envers la Société actuelle.

L'éclairage sera fait par le gaz extrait de la houille; le gaz sera parfaitement épuré; son pouvoir éclairant devra être tel qu'il donne, pour les becs de l'éclairage public, les intensités de lumière ci-après :

1re série, consommant 100 litres à l'heure, 0,77 de l'éclat d'une lampe Carcel brûlant 42 grammes d'huile à l'heure.

2e série consommant 140 litres à l'heure, 1,10 de l'éclat d'une lampe Carcel brûlant 42 grammes d'huile à l'heure.

3e série, consommant 200 litres à l'heure, 1,72 de l'éclat d'une lampe Carcel brûlant 42 grammes d'huile à l'heure.

Pendant la durée de l'éclairage, pendant toute la durée du jour, dans les quartiers où l'état de la canalisation et le nombre des consommateurs le permettront, le gaz devra être tenu dans les conduites sous une pression assez forte pour qu'il arrive aux becs.

Pour l'éclairage public, qui comprend toutes les voies publiques existantes, celles qui pourront être créées, tous les établissements municipaux et départementaux dans la ville de Paris, et les établissements militaires qui seront indiqués par le Préfet de Police, le prix du gaz est fixé par heure :

Pour les becs de 1re série, à		0 fr.	0200
—	2e —	0	0280
—	3e —	0	0400

Lorsque le gaz sera livré au compteur, il sera payé à raison de 0 fr. 20 c. le mètre cube.

Pour l'éclairage particulier, le prix du mètre cube de gaz, vendu au compteur, est fixé ainsi qu'il suit, sauf ce qui est dit en cas d'adoption de procédés nouveaux ou de découvertes :

1854 . .	0 fr. 42 c.	1857		1860		1863		1866	
1855 . .	0 41	1858	0,39	1861	0,38	1864	0,37	1867	0,36
1856 . .	0 40	1859		1862		1865		1868	

et 1869 et années suivantes, 0 fr. 35 c.

Les prix de vente du gaz, livré à l'heure au moyen de becs cylindriques à à doubles courants d'air, dits d'Argant, sont fixés par heure ainsi qu'il suit, pour les trois premières années de la concession :

Bec brûlant depuis la chute du jour

	jusqu'à 10 heures.	jusqu'à 11 h. et minuit.
1854.	0,0610	0,0560
1855.	0,0605	0,0555
1356.	0,0600	0,0550

A partir du 1er janvier 1857, le prix de ce bec sera débattu de gré à gré entre la Société et ses abonnés.

En résumé, et si l'on se réfère aux termes mêmes de la délibération de la Commission municipale, ce nouveau traité contient d'importantes concessions sur la position acquise aux Compagnies, pour dix années encore, par le traité de 1846.

Par la fusion imposée aux Compagnies, l'administration supprime la division en périmètres, établit l'unité, concentre la responsabilité, assure la régularité du service.

Par le transport des usines *extra muros*, elle fait disparaître des établissements assis sur des terrains dont l'étendue s'oppose à la réalisation de percements et prolongements de voies publiques, et, par suite, au développement de la prospérité des quartiers qu'ils obstruent.

Enfin la Ville obtient, tant pour elle que pour les particuliers :

1° L'abaissement au chiffre uniforme de 20 centimes du prix du mètre cube de gaz livré à l'éclairage public, prix fixé aujourd'hui à 0 fr. 24,40 et à 0 fr. 35 c.;

2° Une augmentation sur l'impôt des conduites;

3° Un abandon sur l'arriéré réclamé par les Compagnies sur les sommes payées précédemment pour cet impôt;

4° Un abandon sur la valeur des conduites;

5° Une réduction sur le prix du gaz livré au service militaire;

6° Une redevance de 2 centimes par mètre cube de gaz consommé dans Paris;

7° Un abaissement successif jusqu'à un minimum non de 40 centimes, mais bien de 35 centimes du prix du gaz livré à l'éclairage particulier;

8° La possibilité de profiter immédiatement et de faire profiter les habitants des diminutions résultant, sur le prix de revient du gaz, des découvertes, procédés ou usages nouveaux.

Assemblées générales d'Actionnaires qui doivent avoir lieu du 27 Juillet au 3 Aout 1854.

27 Juillet. — Mines, Forges et Hauts-Fourneaux d'Herserange, 98, rue du Faubourg-Poissonnière, à quatre heures.

27 Juillet. — Compagnie des Mines de Mouzaïa, salle Sainte-Cécile, 49 *bis*, rue de la Chaussée-d'Antin, à trois heures précises.

29 Juillet. — Comptoir Central V.-C. Bonnard, salle Herz, 48, rue de la Victoire, à quatre heures.

29 Juillet. — Sous-Comptoir des Denrées coloniales, 2, rue de Grétry.

31 Juillet. — Comptoir National d'Escompte de Paris, salle Herz, 48, rue de la Victoire, à une heure.

31 Juillet. — Chemin de Fer de Paris à Rouen, 11, rue d'Amsterdam, à trois heures.

31 Juillet. — Société fermière de la Fonderie de Caronte et des Mines de la Méditerranée, salle Sainte-Cécile, 49 *bis*, rue de la Chaussée-d'Antin, à deux heures.

Procès de M. Guibal,

Contre la Compagnie du Chemin de Fer de l'Ouest.

Les Chemins de Fer sont une admirable invention ; ce nouveau mode de communication est appelé à rendre de grands services à la civilisation, et, dans l'état de progrès où se trouve l'industrie, il faut reconnaître qu'une nation qui ne lui consacrerait pas une partie de ses ressources, devrait bientôt déchoir du rang de puissance industrielle. Mais en examinant l'utilité des Chemins de Fer, à l'égard des services qu'ils doivent rendre au commerce, on rencontre quelquefois de graves inconvénients. Ces voies ferrées ont anéanti toute concurrence, elles sont devenues un véritable monopole. Quelquefois c'est un obstacle au progrès; le commerce doit-il être obligé de subir tous

les règlements et tous les tarifs, souvent mal interprétés, et ce qui serait pis encore, les conséquences désastreuses d'une administration mal éclairée?

Le plaignant est M. Guibal, autrefois négociant en laines, à Paris, où il a acquis une belle fortune; l'estime de ses concitoyens l'a porté comme juge au Tribunal de commerce de la Seine, où il a laissé les meilleurs souvenirs. Aujourd'hui, pour combler ses loisirs, il a créé une fabrique de fécule à Epernon (Eure), dont l'importance est considérable, si nous en jugeons par la quantité de wagons de pommes de terre et de houille qu'il fait venir par le Chemin de Fer de l'Ouest.

Par un traité particulier avec cette ligne, M. Guibal s'est engagé pour un temps déterminé à faire transporter, par le Chemin de Fer de l'Ouest, exclusivement :

1° La totalité de ses produits en fécule et résidus, expédiés de son usine pour Paris, et les localités desservies par le Chemin de Fer;

2° Et les pommes de terre qu'il fait venir de Paris, de Versailles, ou des localités desservies par ce Chemin.

D'après le traité en question, dont les clauses sont clairement et minutieusement exprimées, pour un wagon de 4,000 kilogrammes, transporté de la gare de Vaugirard à celle d'Epernon, le Chemin de Fer a le droit de réclamer à M. Guibal :

Port à 04 c. par tonne et par kilomètre, sur 61 kilomètres.	Fr.	9	75
Frais de chargement et de déchargement.		2	»
Timbre de la lettre de voiture.		»	35
Enregistrement.		»	10
Total.	Fr.	12	20

Mais le Chemin de Fer a-t-il le droit d'ajouter à ces 12 fr. 20 c., 6 fr. pour un droit de pesage dont le traité ne fait aucune mention; de telle sorte qu'au lieu de 12 fr. 20 c., M. Guibal aurait à payer 18 fr. 20 c. Voilà le litige, voilà la question à décider.

Avant ce traité, qui est l'objet de la contestation, M. Guibal en avait fait deux autres, en 1851 et 1852, durant l'exécution desquels il avait eu la faculté de vérifier gratuitement le poids des wagons à leur arrivée : ne devait-il pas penser qu'il en serait de même pour le troisième? Deux mois après sa conclusion, le 23 septembre 1853, M. Guibal fut averti par M. le chef de gare d'Épernon, qu'il aurait à payer 6 fr. par wagon de 4,000 kilogrammes, toutes les fois qu'il voudrait en reconnaître le poids à l'arrivée, d'après un tarif du mois de novembre 1852, qui fixe le droit de pesage à 15 c. par 100 kilogrammes.

Quel est le but du traité? De modifier les clauses et conditions que l'autorité administrative permet à la Compagnie du Chemin de Fer d'imposer à ceux qui ont recours à ses moyens de transport.

Evidemment, en signant un traité les 21 et 22 juillet 1853, M. Guibal et la Compagnie n'ont pas eu pour but de s'en tenir à l'exécution du tarif; il eût été inutile de faire un traité; il eût été surtout inutile d'insérer, dans un paragraphe de ce traité : *Quant aux transports effectués aux autres gares, ils rentreront* DANS LE DROIT COMMUN *et seront taxés* CONFORMÉMENT AUX TARIFS DE NOVEMBRE 1852.

Le 20 mai 1851, M. Guibal avait fait, avec l'administration du Chemin de

Fer de l'Ouest, un premier traité pour un an ; pendant toute sa durée, le poids des colis, et notamment des wagons de houille, a été reconnu à l'arrivée gratuitement, toutes les fois qu'il a jugé utile de le demander.

Un second traité a été aussi fait pour un an, sous la date du 22 mai 1852; il avait stipulé que tous les chargements et déchargements seraient effectués gratuitement par la Compagnie (elle les fait opérer maintenant moyennant 2 fr. par wagon de 4,000 kilogrammes), et, sous l'empire de ce traité, comme sous l'empire du traité de 1851, le pesage constaté au départ, a été effectué gratuitement à l'arrivée.

Est-il besoin de dire que M. Guibal n'aurait pas consenti à signer le nouveau traité, si le Chemin de Fer avait voulu y faire insérer, qu'en dérogation à tous les précédents, il aurait à payer, en sus du port convenu, un droit équivalent à 50 pour 0/0 de ce port?

Lorsque l'autorité a sanctionné les règlements et les tarifs de tous les Chemins de Fer où se trouve comprise la perception de 15 c. par 100 kilogrammes pour droit de pesage, elle n'a eu en vue que des colis d'un faible poids; mais elle n'a certainement pas eu l'idée qu'on multiplierait la base de 15 c. par le poids d'un wagon, et qu'on arriverait, pour une opération aussi simple, à un droit de pesage qui s'élèverait à 6 et 9 fr., même 10 fr. 05 c.

M. Guibal affirme que le Chemin de Fer de l'Ouest est le seul qui ait donné au droit de pesage de 15 par 100 kilogrammes, l'interprétation forcée et monstrueuse qu'on veut lui imposer, alors même que son traité l'en exempte. Il ajoute que le Chemin de Rouen perçoit 1 fr. 50 c. pour le pesage d'un wagon ou d'une charrette; qu'il est allé au Chemin de Fer d'Orléans, que là, il a appris qu'on y repèse gratuitement tous les colis à l'arrivée, lorsque le destinataire le demande; on l'a également assuré que les autres Chemins de Fer agissaient de même, surtout avec les abonnés.

Ce procès intéresse beaucoup les commerçants qui ont des rapports avec la ligne de l'Ouest; le Tribunal de commerce est saisi de ce différend, nous rendrons compte de sa décision.

Chemin de Fer de Lille a Strasbourg.

On parle beaucoup dans les cercles financiers d'un projet de Chemin de Fer qui passerait par Saint-Amand, Vicoigne, Valenciennes, Denain, Solesmes, Le Cateau, les Ardennes, etc. Cette ligne, à la fois stratégique, puisqu'elle toucherait les principales places fortes du nord et de l'est de la France, de transit, puisqu'elle joindrait la Manche au Rhin, par la voie la plus courte, servirait à un mouvement considérable de marchandises et de voyageurs de l'Angleterre à l'Allemagne centrale.

Le Comité provisoire de cette ligne se compose de :

MM. le général Morin;
le baron Renouard de Bussières;
Charles Odiot.

MM. Love;
V.-C. Bonnard.

La concession de cette ligne est l'objet d'une demande actuellement soumise à l'autorité; le capital serait de 124 millions, dont 80 millions divisés en actions de 500 fr., et 44 millions répartis en obligations de 500 fr., portant intérêt à 5 pour 0/0.

M. V.-C. Bonnard est l'auteur de la combinaison financière; chacun sait qu'il est à la tête d'un grand Comptoir d'échange; nous ignorons s'il appli-

quera son système à la construction de ce Chemin de Fer, et s'il paiera en bons d'échange les rails, les coussinets et le matériel roulant, tels que locomotives, diligences, wagons, etc. Nous croyons seulement savoir qu'à chaque action et obligation émises par la Compagnie nouvelle, il sera attaché un droit de circulation gratuit, et qu'on pourra négocier ce droit à part; en sorte qu'il se trouvera deux natures de titres, les uns avec le droit de circulation, et les autres sans droit de circulation.

JACQUES BRESSON.

RECETTES DES CHEMINS DE FER.

DÉSIGNATIONS.	DATES.	VOYAGEURS.	MARCHANDISES.	DERNIÈRE SEMAINE de 1854.	DERNIÈRE SEMAINE de 1853.	RECETTES TOTALES de 1854.	RECETTES TOTALES de 1853.
Nord	9 au 15 juillet.	384 809	418,203	803 013	669 052	19,711,326	16,943,355
Rouen	9 au 15 juillet.	107,429	100,681	208,110	230 406	»	»
Havre	9 au 15 juillet.	38,125	50,644	88,770	102,845	»	»
Orléans avec ses prolongements	9 au 15 juillet.	383,496	487 866	871,363	695,582	21,918,089	17,107,221
Est (ancien)	9 au 15 juillet.	275.327	333 937	609,264	592,865	16,545,062	13,854,589
— Do — Sect. nouv.	9 au 15 juillet.	11,551	17,337	28,888	»	8.9,185	»
Bâle	»	»	»	»	»	»	»
Lyon	8 au 15 juillet.	267.721	198,067	465,788	392.128	10.616 995	10,133,648
Lyon à la Méditerran.	9 au 15 juillet.	96,597	116.717	213,315	185,480	5.481,748	4.194 186
Ouest	10 au 16 juillet.	62,404	123,287	185,692	137,831	3,689,915	3,180,462
Grand-Central (sect. de Lyon à Roanne).	2 au 8 juillet.	»	»	188,847	164,805	4,701,772	4,022,146

Paris.—Typ. PENAUD frères, 10, Faub.-Montmartre.

COURS GÉNÉRAL DES ACTIONS
des Entreprises Industrielles et Commerciales

ORGANE DES INTÉRÊTS DES CAPITALISTES, DES CHEMINS DE FER DES MINES, USINES, ASSURANCES, BANQUES FONCIÈRES, ETC.

Fondé et publié par Jacques Bresson.

Bureaux, Administration et Rédaction, n° 31, place de la Bourse, à Paris.

*Ce Cours-Gazette des Chemins de Fer et de l'Industrie paraît tous les Jeudis. — Prix d'Abonn[ent] pour un an : **7** f. pour Paris; **8** f. pour les Dép[ents].; **10** f. pour l'Étrang[er].*

Les Abonnements doivent toujours dater du 1[er] du mois; on ne reçoit pas d'Abonnement pour moins d'un an.

A LONDRES, s'adresser chez ALEXANDRE DELIZY, 1, Norfolk Street, Strand.

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Banques et Comptoirs.						
113,350	Banque de France.	1000	tout	154	janv.-juill.	. . .	2900 2895
2,100	Banque de l'Algérie.	500	tout	30 65	mai.-nov.	. . .	522 50
40,000	Comptoir national.	500	tout	31 25	janv.-juill.	. . .	587 50 590
50,000	Crédit foncier de France.	500	250	17 50		. . .	595
100,000	— Dito. — Obligations.	1000	200	3 %		. . .	935
	— Dito —	500	400			. . .	435
	— Dito — 1/10[e] d'Obligation	100	tout			. . .	98 75
120,000	Société générale du Crédit mobilier.	500	tout	40 25	janv.-juill.	. . .	680 678 75
30,830	Société Générale de Bruxelles. . . .	1058	tout	109 90		. . .	1700
	Banque de Darmstadt	537 50	215			. . .	460
	Sous-Comptoirs.						
40,000	Des Chemins de fer.	100	tout	4 ½	semestriel.		
3,382	Des Bâtiments.	100	tout	6 %	avril.-octob.	. . .	90
	Caisses particulières.						
2,000	Bouron et Comp.	500	tout			. . .	540
	Béchet, Dethomas et Comp.	500	tout	25 30		. . .	433 75
	Cusin, Legendre et Comp.	1000	tout				
	Lehideux et Comp	1000	tout				
12,000	Caisse Lécuyer et Comp	500		48 65		. . .	600
1,000	Nu-Propriétaires.	5000	tout		juin.-déc.	. . .	6550
	Parisienne (Société immobilière) . . .	500	125	6% etd.	févr.-août.	. . .	en émission.
	— Dito — — dito — . . .	100	25	6% etd.	févr.-août.	. . .	en émission.
	Comptoir Bonnard.	100	25			. . .	106 25 108 75
	Assurances (incendie).						
2,000	Nationale.	5000	1/5	600	janv.-avril.	. . .	125 % b.
400	Générale.	5000				. . .	33.000
2,000	Union.	5000	1/5	200		. . .	54 % b.
4,000	Phénix.	1000	tout	170	avril.-octob.	. . .	3000
1,000	Soleil (nominatif).	6000	1/6	300		. . .	90 % b.
	— Dito. — (au porteur).	1000	tout			. . .	90 % b.
2,000	France.	5000	1/5	125		. . .	33 % b.
1,000	Urbaine.	5000	1/5	150	avril.	. . .	64 % b.
2,000	Providence.	2500	1/5	70	avril.	. . .	25 % b.
4,000	Le Globe	500	100			. . .	pair.
3,000	Paternelle.	1000	250	10		. . .	pair.
2,000	Nord (à Lille).	1000	200	20	avril.	. . .	9 % b.
	Assurances (maritimes).						
400	Générale.	12.500				. . .	32 % b.
1,200	Lloyd Français.	5000	1/5	161		. . .	10 % b.
300	Sécurité.	5000	1/5	266 66	févr.-juill.	. . .	22 % b.
200	Océan.	5000	1/5	125	janv.-juill.	. . .	25 % b.
600	Chambre d'Assurances.	5000	1/5			. . .	22 % b.
400	Mélusine.	5000	1/5	132		. . .	10 % b.
200	Sauvegarde.	5000	1/5	275	janv.-juill.	. . .	6 % b.
940	Union des Ports (nominatif).	5000	750	104		. . .	9 % b.
	— Dito. — (au porteur).						

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Assurances (vie).						
3,000	Nationale.	5000	1/5			. . .	9 % b.
400	Générale.	7500				. . .	65 % b.
2,400	Union.	5000	1/5			. . .	5 % b.
	Phénix.	5000				. . .	3 % p.
8,000	Caisse paternelle.	500	100	5		. . .	501 25
	Ponts.						
	Annuités Vieux-Ponts.					1050	
	— Dito. — Nouveaux-Ponts.					231 25	
	— Dito. — du Carrousel.						
	— Dito. — de la Réforme.					590	
3,000	Ponts réunis (anciens).	1000	tout	5 ½	mai.-nov.	1050	
	Canaux.						
	Languedoc et du Midi.						
	Aire à la Bassée.	5000	tout	580		. . .	7500
3,036	Arles à Bouc.	1000	tout				
	Beaucaire.	5000	tout				
17,466	Bourgogne.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	990
39,214	Quatre canaux.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	1120
	Scarpe inférieure.	1000	tout			. . .	1500
6,000	Sambre canalisée.	500	tout	105		. . .	1300
	Jonction de la Sambre à l'Oise	1000	tout	55		. . .	775
12,994	Trois canaux.	1000	tout	50	avril.-octob		
1,500	Eaux d'Auteuil et de Neuilly.	1000	tout	50	avril.-octob.		
	Canalisation de l'Èbre	400	200			425	
	Chemins de fer.						
54,000	Saint-Germain (Titres nouveaux).	1/54000	tout	32 50	avril.-octob.	. . .	682 60
300,000	Orléans.	500	tout	62 50	avril.-octob.	. . .	1162 50
72,000	Paris à Rouen.	500	tout	60	août.-févr.	. . .	1000 1005
40,000	Rouen au Havre.	500	tout	30		. . .	565 570
84,000	Strasbourg à Bâle.	350	libéré.	14	avril.	. . .	en liquid. 395
400,000	Nord.	400	tout	46	janv.-juill.	. . .	815
250,000	Est (Paris à Strasbourg), anciens	500	tout	50 39	mai.-nov.	. . .	772 50 775
250,000	— Dito — nouveaux	500	250			. . .	616 25 617 50
240,000	Paris à Lyon.	500	350	37 50	janv.-juill.	. . .	942 50 940
90,000	Lyon à la Méditerranée.	500	300	16	avril.-octob.	. . .	841 25
134,000	Midi.	500	250	4 %			608 75
70,000	Ouest.	500	250	21		. . .	637 50
60,000	Caen à Cherbourg.	500	250	5 %	janv.-juill.	. . .	515
33,200	Dijon à Besançon.	500	350	5 %	janv.-juill.	. . .	en liquid. 655
180,000	Grand Central de France.	500	250		avril.-octob.	. . .	491 25 490
20,000	Versailles (rive gauche).	500	tout	15	janv.-juill.	. . .	310 312 50
36,000	Dieppe et Fécamp.	500	425	11	avril.	. . .	285
36,000	Béziers à Graissessac.	500	200	4 %			435
10,000	Bordeaux à la Teste.	500	tout	néant.		. . .	245
3,300	Provins aux Ormes.	500	100				
6,000	Paris à Sceaux.	500	tout	néant.		. . .	207 50 210
	Saint-Étienne à Lyon	5000	tout	637			
	— Dito — industrielle.			2406			
12,000	Andrézieux à Roanne	1/12000	tout	néant.			
	Saint-Rambert à Grenoble.	500	200			. . .	437 50
80,000	Lyon à Genève	500	200				
	Mulhouse à Thann.					. . .	500
9,400	Anvers à Gand.	500	tout	27 50	mars.		
50,000	Anvers à Rotterdam	250		5 %			
	Charleroi à Erquelinnes.	500					
11,333	Naples à Nocera.	1000	tout	25 70	févr.-août.	. . .	500
40,000	Centre de l'Italie.	1000	100	5 %	avril.-octob.		
	Ouest Suisse.						
72,000	Central Suisse.	500	150	4 %		. . .	430
	Sarde, Victor-Emmanuel.	500	100			. . .	455

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTERÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Messageries et Voitures.						
	Messageries impériales.	10000				40,000	
2,400	Services marit. des Messageries Impér.	5000	tout	450		. . .	9000
2,400	— Dito	5000	1250			. . .	6400
	Messageries Caillard et Comp.	1000				. . .	650
	Voitures du Chemin de Fer.	300	tout	20	février.	. . .	225
4,652	Compagnie gén. des voitures de place.	500	tout	54		. . .	640
	Désirées.	500	tout			. . .	475
	Favorites.	800	tout	150	janv.-juill.	. . .	1800
	Hirondelles.	1000					
1,200	Lutéciennes.	500	tout	57	trimestriel.	. . .	620
	Omnibus.	1000				. . .	2200
	Orléanaises.	1000	tout	40	trimestriel.	. . .	775
725	Sylphides.	500				. . .	510
	Tricycles.	800				. . .	475
	Gondoles Parisiennes.	80				. . .	130
	Batignolaises	1000				. . .	775
	Charbonnages.						
	Anzin.	280e					
	Azincourt (Nord).	1500e				. . .	1100
25,000	Blanzy (Saône-et-Loire).	500	tout	5 %		. . .	650
8,000	Brassac.	1/8000	tout		octobre.	. . .	300
	Chazotte.					. . .	515
24,000	Grand'Combe	1/24000			j. 1er jan. 1853	. . .	500
	La Haute-Loire (ancienne).	500				. . .	260
72,315	La Loire (Compagnie Générale). . . .	1/72315	tout	42	avril.-octob.	. . .	815
	Long-Pendu (Saône-et-Loire).	500					
440	Montchanin (Saône-et-Loire).	5000	tout				
	Touches (Des).	500				. . .	40
1,850	Layon et Loire	1/1850	tout	29	juin.	. . .	400
12,000	Mayenne et Sarthe.	1/12000	tout			747 50	
30,000	Charbonnages belges.	500	tout			. . .	400
	Centre du Flenu.	1000	tout			. . .	150
	Pont-de-Loup (Sud).	1000	tout	20	avril.	. . .	200
	Bonnet et Veine-à-Mouches (Act. pr.).	1000				. . .	510
	— Dito. — (non priv.)					. . .	170
	Asphaltes.						
	Bastennes (Landes).	1000	tout	40	janv.-juill.	. . .	400
	Tuyaux Chameroy.	500				. . .	625
	Obligations Chameroy.	100					
	Galvanisation du fer	500	tout	50		. . .	350
	Zinc et Plomb.						
90,000	Vieille-Montagne (10e d'action) . . .	100	tout	40	mai.-nov.	. . .	500
	Corphalie.	1000				. . .	1100
3,000	Nouvelle-Montagne.	1000	tout	75	annuel.	. . .	1200
	Stolberg.	750	tout			. . .	1010
5,000	Eschweiler (Prusse).	750	tout	80		. . .	350
6,000	San-Fernando (Espagne).	260	tout	6 %	trimestriel.	. . .	165
50,000	Silésie.	375	tout			. . .	355
4,800	Westerwald et du Rhin.	375	tout		j. janv. 1854.	. . .	375
	Cuivre.						
30.000	Mines de Ténez.	100	tout	4 %	janv.mai juil.	. . .	59 75
60,000	Mouzaïas (Algérie).	100	tout	néant.		. . .	41 25
	Valdiblora et Rora.	100	25			130	
	Fermière de Caronte.	100	50			102 50	
12,000	Usine de Septèmes (Bouch.-du-Rhône).	250	tout	9 %		. . .	190

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Gaz.						
2,500	Compagnie anglaise.	2500	tout	400	janv.-juill.	...	5200
24,000	Compagnie française.	500	tout	75	mars.-sept.	...	1020 1025
	Compagnie parisienne.	1000	tout	100		...	1175
	Société Lacarrière.	2000	tout				
	— Dito.	500	tout	75		...	1050
2,400	Belleville.	500	tout	90	juin.-déc.	...	1100
5,000	De l'Ouest.	500	tout	47 50		...	650
800	De l'Est.	500	tout				
6,000	Du Nord.	500	tout	40		...	550
500	Boulogne, Sèvres, etc.	1000					
1,000	Versailles.	500	tout	35		...	475
	Saint-Germain-en-Laye.						
1,300	Gaz d'Amiens (Comp. Française).	500	tout	25		...	460
	Cherbourg					...	70
	Calais.	1000	tout	20	février.	...	250
	Wazemmes-lès-Lille.	500	tout	14	septembre.	...	160
	Forges, Fonderies.						
	Alais (Gard).	3000				...	1750
	Bessège.					...	730
28,000	Creusot (Saône-et-Loire).	500	tout			...	855
	D'Allevard.						
2,400	Decazeville (Aveyron).	3000	tout	250	juin.-sept.	...	4050
	De la Loire et de l'Ardèche.	1/800^e				...	5275 5290
	De l'Horme.					...	950
	Maubeuge (Nord).	500				...	500
20,000	Herserange (Moselle).	500	tout	54 50	janv.-juill.	...	177 50 172 50
25,000	Châtillon et Commentry		tout	80	janvier.	...	500
5,000	Forges de la Basse-Indre	500	tout	55	avril.-oct.	...	500
	L'esperance (Belgique).	1000				...	885
	Monceaux (Belgique).	1000				...	1575
	Providence (Belgique).	1000	tout	125		...	1140
	Papeteries.						
800	Echarcon.	1000	tout	80	jouiss. janv.	...	1000
	Essonne.	1000	tout				
6,000	Manufacture de Papiers d'Alger.	100	tout				
	Journaux, Imprimeries.						
108	Le Droit, journal des Tribunaux.	2500	tout	350		...	4360
5,000	Imprimerie Dubuisson et Comp.	100	tout			...	100
	Filatures.						
40,000	Cohin.	500				...	520
	Lin Maberly.	500				...	837 50
	Filature Rouennaise.	500	tout				
4,400	Gamaches.	500	375			...	235
1,400	Société Lainière (Action de capital).	500	tout				
4,200	— Dito. — (Action de jouissance).						
	Flax-Coton	50	tout				
	Divers.						
200,000	Docks-Napoléon.	250	125	néant.		...	215 214 75
	Glaces de Saint-Gobain.		tout	1700	janv.-déc.	32,400	
	Glaces de Saint-Quirin.						
	Glaces de Montluçon.	500		30	annuel.	...	370
	Glaces d'Oignies.	1000	tout	5 %		...	1500 ex-int.
20,000	Glaces d'Aix-la-Chapelle.	375	tout			...	397 50
14,000	Cail (constructeurs).	500	tout	67	mars.-sept.	...	772 50
	Etablissement Cave	250	125			...	235
	Grilles-mobiles-Fumivores.	1000				1010	
	Moulins de Packham.	1000	tout	5 %	avril.-oct.	1000	
	Télégraphie électrique sous-marin entre la France et l'Angleterre.	25	tout	8 %			
10,000	Acier et Limes de Milourd (Nord)	100	50	7 %	juill.-déc.	...	23
	Palais de l'Industrie, 4 % gar. p. l'Etat.	100	tout	4 %	avril.-oct.	...	110
19,200	Comp. gén. de Vidanges. Richer et Ce.	500	tout		2 fois par an.	...	200 ex-int.
3,200	Société Ch. Christofle et Comp.	500	tout	90	4 fois par an.	...	875
10,000	Sucrerie Herbet et Comp.	500	tout			...	510
10,000	Compagnie Impériale de Bateaux	500	tout			...	70
10,000	L'Union Parisienne (commerce de Charbon de terre).	100	tout	5% est.	août.	...	en émission.

NOMBRE des Obligations.	DESIGNATION DES OBLIGATIONS.	VALEUR nominale.	PRIX d'émission.	SOMME versée par Obligation.	INTÉRÊTS par An.	SOMME des rembourse-ments.	INTÉRÊTS payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Obligations.								
555	St-Germain (anciennes). .	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1175
10,830	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1125	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	985
8,888	Orleans (anciennes). . . ,	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1015
3,333	— Dito. — (nouvelles). . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1015
150,000	— Dito — de 1852.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	307 50
130,000	— Dito. — de 1854.	500	275	75	3 %	500	janv.-juill.	. . .	310 307 50
3,887	Rouen (anciennes).	1000	1000	tout	4 %	1250	janv.-juill.	. . .	880
4,968	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1000	tout	5 %	1250	juin-déc.	. . .	1000
15,000	Havre (anciennes).	1000	1000	tout	5 %	1250	mars.-sept.	. . .	1010 —
5,000	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	800	tout	6 %	1250	janv.-juill.	. . .	1125
2.775	Strasbourg à Bâle (anc.).	1000	1100	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1025
20,000	— Dito. — (nouvelles). . .	500	500	tout	5 %	625	janv.-juill.	. . .	500
150.000	Nord.	500	335	tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	307 50 306 25
50.300	Est (Paris à Strasbourg).	500	500	tout	5 %	650	juin.-déc.	. . .	502 50 500
80,000	Paris à Lyon.	1000	1050	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1027 50
8,000	Avignon.	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1120 —
60,000	Méditerranée.	500	535	375	5 %	625	avril-oct.	. . .	510
	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	307 50
15 036	Ouest.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	995
17.500	— Dito. —	1000	1050	750	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	995
1,819	Versailles (R. D.) (anc.). .	1000		tout	5 %	1000	janv.-juill.	. .	950
4,598	— Dito — (nouvelles). . .	1000	1250	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1040
7,219	Saint-Etienne à Lyon. . .	1000	1105	tont	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	10 0
3,300	Montereau.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1000
2,000	Andrez. à Rouan. 1er ord.	500		tout	25	500	avril-oct.	. . .	400
1,980	— Dito — 2e ordre. . . .	500		tout	néant.	500		. . .	300
	Dijon à Besançon	500		tout	25	625	avril.-oct.		
794	Jonction Sambre à l'Oise	1000	1000	tout	50	1050	janv.-juill.	1030	
	Mines de la Loire.	1000			5 %	1250	fev.-août.	. . .	1050
	— Dito — (nouvelles) . . .	1000						. . .	925
	Mines de Blanzy.	1000							
	Lits militaires.	1000			5 %		avril.-oct.	. . .	1005
1,200	Forges de l'Aveyron 1845.	1000	995	tout	4 ½ %	1000	janv.-juill.		
2,400	— Dito — 1848.	500	500	tout	5 ½ %	500	avril.-oct.	. . .	500
	Grand'Combe.							. . .	975
319	Eaux d'Auteuil	1000	1000	tout	6 %	1000		. . .	1000
13,600	Vieille-Montagne	500		tout	5 %		janv.-juill.	. . .	460
	Rhône et Loire.	500		tout	5 %	625	janv.-juill.	. . .	492 50
	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	300

Chronique Industrielle.

L'administration du Chemin de Fer de Rouen au Havre vient de traiter avec la Compagnie Lenormand et Baudu de l'achat du matériel des bateaux de transport appartenant à cette importante maison. Si nous sommes bien informés, la Compagnie du Chemin de Fer aurait déjà pris livraison d'un certain nombre de chalands et de vapeurs.

— On annonce que deux concessions de Chemins de Fer vont être faites aux Compagnies du Chemin Grand-Central et des Chemins du Midi ; la première obtiendrait la concession du prolongement de la ligne d'Agen à Tarbes; la seconde aurait son embranchement sur Mont-de-Marsan, prolongé jusqu'à Tarbes. Ainsi le chef-lieu des Hautes-Pyrénées se trouverait relié à Bordeaux, Toulouse et Bayonne, par les Chemins du Midi, et à Lyon par le Grand-Central.

— Par suite de la reprise des travaux du bassin à flot dont les chantiers comprennent sept ou huit cents ouvriers, il est probable que les terrassements

de la ligne de Nantes à Saint-Nazaire ne tarderont pas à être entrepris. La Compagnie a l'intention de livrer le Chemin à l'époque où le bassin sera ouvert au commerce.

— La Commission d'enquête chargée d'émettre son avis sur les avant-projets du Chemin de Fer de Périgueux à Agen, s'est réunie le 26 juillet à la préfecture. Sur les trois projets présentés, elle a donné la préférence au tracé par Sivrac et la vallée de la Lemance.

— On presse avec activité les travaux du Chemin de Fer dans le département du Puy-de-Dôme. Une voie de rails est posée de la sortie de Riom à Villeneuve, et l'on espère pouvoir poser incessamment ceux de Riom à Gerzat.

— Le pont en fer d'Asnières, qui donne passage, sur la Seine, aux Chemins de Fer de Saint-Germain, de Rouen et de l'Ouest, vient d'être soumis, par l'administration des ponts et chaussées, aux épreuves prescrites pour la réception définitive de ces sortes d'ouvrages.

Cette épreuve consistait dans le passage à grande vitesse et dans le stationnement sur le pont de charges supérieures au maximum de celles usitées dans les services ordinaires.

Quatre trains ont été placés, à la fois, sur les quatre voies, et se sont avancés de front, en stationnant successivement sur chaque arche.

Les huit machines locomotives qui les remorquaient constituaient, sur chaque point où elles passaient, un poids de 320,000 kilogrammes; la flexion résultant de cette charge était tellement faible, qu'elle n'a pu être observée.

Il en a été de même lorsque les huit machines ont été lancées à la vitesse de 50 kilomètres, remorquant leurs trains, pour passer toutes à la fois sur le pont. Les mécaniciens expérimentés qui les conduisaient ont su, malgré cette grande vitesse, régler l'allure de leurs machines de telle sorte qu'elles ont toutes abordé le pont au même moment.

Cet instant des épreuves présentait, par l'importance du matériel engagé, par l'originalité d'un mouvement aussi considérable de quatre trains entraînés ensemble et dans la même direction sur les quatre voies contiguës, un aspect assez solennel.

La rigidité du pont, pendant ces épreuves, a été complète; aucun mouvement, aucune oscillation ne se sont manifestés, et la réception en a été faite par MM. les ingénieurs du contrôle dans les termes les plus favorables pour ce genre de construction, qui offre à la fois des garanties de sécurité et une solution rapide pour le passage des larges cours d'eau.

— La Caisse de service de la Boulangerie met en émission, du mardi 1er août au mardi 15 du même mois, une somme de *bons* garantis par la ville de Paris, s'élevant à 1,200,000 fr., savoir :

400,000 fr. à 3, 4 et 5 mois, au taux de 4 pour 0/0;

400,000 fr. de 6 à 11 mois, au taux de 4 1/2 pour 0/0;
400,000 fr. à 12 mois, au taux de 5 pour 0/0.

La Caisse délivrera des coupures à partir de 500 fr., et par multiple de 100 fr., à la demande des preneurs.

Chemins de Fer Étrangers.

En Belgique, on assure qu'avant la fin de l'année deux nouvelles sections du Chemin de Fer de la vallée de la Dendre, celles d'Ath à Grammont et de Lokeren à Termonde, seront inaugurées.

— A Londres a eu lieu l'assemblée semestrielle des propriétaires de la Compagnie du Télégraphe électrique, à Lothbury. Depuis la dernière réunion, il a été posé des fils sur treize Chemins de Fer différents, et l'on compte maintenant 3,869 milles de nouveaux fils. Le dividende du semestre a été déclaré être de 7 pour 0/0 par an, et une résolution a été adoptée, assignant aux directeurs une allocation de 2,300 livres sterling par an.

— Le 22 juillet a eu lieu l'inauguration du Chemin de Fer de Barcelone à Granollers. La direction de l'entreprise avait invité les autorités, les chefs des corporations et les actionnaires. Le lendemain, cette nouvelle voie était livrée au public. Aussi la ville avait-elle préparé des fêtes splendides pour les nombreux étrangers qu'on attendait.

C'est Monseigneur l'Evêque de Tarazona qui a béni les locomotives et la voie ferrée. A cet effet, on avait élevé des autels aux stations de Barcelone, de Moncada et de Granollers. Dans cette dernière ville, Sa Grandeur a été reçue processionnellement par le clergé, qui l'a accompagnée à l'église principale, et un *Te Deum* a été chanté solennellement; à neuf heures du soir le train est reparti pour la capitale.

— La route d'Italie par le Saint-Bernard est en voie d'exécution. Du côté du Valais, on élargit l'ancienne route à chars, et l'on rectifie les pentes trop rapides. Le point du percement des Alpes est définitivement arrêté; les délégués du Piémont, des cantons de Vaud et du Valais, et ceux de la Compagnie des Chemins de Fer du sud de la Suisse, ont donné la préférence au col de Menouve, pour déboucher dans la vallée d'Aoste et rejoindre le Chemin de Fer d'Ivrée à Turin.

Le tunnel de Menouve, très-voisin de l'hospice du Grand-Saint-Bernard, aura 2,370 mètres de longueur; celui du col des Fourchans aurait eu 2,817 mètres. Il eût suffi d'une percée de 1,550 mètres sous l'hospice du Saint-Bernard; mais la question des avalanches a fait donner la préférence au tunnel de Menouve, qui place le point culminant de la route d'Italie par le Saint-Bernard à 2,336 mètres au-dessus du niveau de la mer, et à 144 mètres au-dessous du col de Menouve.

— Il existe à Hasselmoor (Bavière) des usines où se fabrique une espèce de tourbe qui possède presque les mêmes qualités que la houille, et que l'on emploie au chauffage des locomotives sur plusieurs Chemins de Fer de Bavière. Ces usines ont fourni l'année dernière 10 millions de pieds cubes de ce combustible.

Le Gouvernement Autrichien a envoyé à Munich M. le professeur Gurusag, chargé d'examiner en détail les usines de Hasselmoor. On assure qu'il en sera créé de pareilles dans les environs de Leibach (Illyrie).

— On nous écrit de Copenhague qu'il vient d'arriver dans cette ville un agent d'une Compagnie américaine pour demander au Gouvernement Danois la permission d'établir un télégraphe sous-marin, par l'Islande et le Danemark, entre l'Amérique et l'Europe. Tous les frais seront faits par la Compagnie.

— On écrit d'Honduras, que M. Squier a réussi à conclure le traité qui met une société d'Américains du Nord en possession de l'île del Saccate, dans la baie de Conchagua (proche de l'ile du Tigre, et un bon mouillage), et lui concède les terrains nécessaires pour l'établissement d'un Chemin de Fer entre les deux Océans. Le railway doit, de Puerto Caballo, dans le voisinage d'Omoa, arriver, par une montée insensible, à franchir les Cordillères à une hauteur de 2,800 pieds, et aboutir ensuite à la baie de Conchagua.

— Une Compagnie française a obtenu le droit de pêcher jusqu'à la fin de 1858 dans les eaux du Péloponèse, où a sombré la flotte turco-égyptienne en 1827, après la bataille de Navarin. Cette Compagnie, à l'aide de puissants instruments de sauvetage, se promet les plus riches épaves.

Assemblée générale du 31 Juillet 1854, des Actionnaires du Chemin de Fer de Paris a Rouen.

Cette assemblée avait à délibérer sur trois objets :

1° L'approbation des comptes du premier semestre de l'année 1854 ;

2° La ratification du payement d'un dividende de 27 fr. 50 c. par action, pour le premier semestre de 1854 ;

3° De pourvoir à la nomination de deux administrateurs sortants, MM. de l'Espée et Ed. Blount.

Les deux premiers articles ont été votés à l'unanimité, et les deux administrateurs sortants ont été réélus en réunissant tous les suffrages.

Chemin de Fer de Paris a Orsay [1].

L'inauguration du Chemin de Fer de Paris à Orsay a eu lieu le vendredi 28 juillet dernier. On sait que le système des voitures à trains articulés était employé pour le Chemin de Fer de Sceaux ; le système sera le même pour le Chemin de Fer d'Orsay, qui s'embranche avec ce dernier. Depuis longtemps la Compagnie du Chemin de Fer de Sceaux était dans l'impossibilité de suffire par elle-même à son entretien ; on ne pouvait rien faire de mieux que de lui accorder la concession d'Orsay, à la condition toutefois de l'achever avec le concours de l'Etat, et d'en faire le théâtre d'expériences destinées à compléter tout ce qui pouvait rester à connaître relativement au système articulé.

C'est dans ce but que l'année dernière la Compagnie passa une convention avec M. le Ministre des Travaux publics. La Compagnie s'engagea à achever le Chemin de Bourg-la-Reine à Orsay, moyennant une prolongation de concession, une subvention de 800,000 francs, une garantie à 3 pour 0/0 d'emprunts se montant à 4,200,000 francs ; enfin la livraison des travaux exécutés. Il est facile, en effet, de voir que ces conditions permettaient à la Compagnie de sortir de son état fâcheux, en étendant son exploitation. Il a fallu seulement une année pour livrer le Chemin à la circulation.

En traversant un pays fort agréable, la voie ferrée se développe dans les vallées de la Bièvre et de l'Ivette ; elle traverse Villegenis, la Croix-de-Berny, Antony, Verrières, Palaiseau, et arrive à Orsay après un parcours de 22 kilomètres. A partir de Palaiseau, on a jugé utile l'application des petites courbes, et on a pu, par ce moyen, éviter bien des difficultés ; en effet, seulement dans le premier kilomètre, en ne réduisant d'ailleurs le rayon des courbes qu'à 125 mètres, on a économisé 63,000 mètres cubes de terrassements sur les devis primitifs qui avaient été dressés par les ingénieurs, en vue des grandes courbes.

Nous terminons en disant que le Chemin de Bourg-la-Reine à Orsay est appelé à donner une nouvelle impulsion aux trains dits articulés, et au système des courbes, car les premières dépenses d'exploitation des voies ferrées sont tellement considérables, qu'on verrait avec plaisir diminuer tous ces grands travaux de percement de tunnels, tranchées, terrassements, etc., qui finiraient par devenir peut-être un obstacle à l'extension de la vapeur dans les pays de montagnes.

Comptoir National d'Escompte.

MM. les actionnaires sont prévenus que le deuxième dividende de l'exercice 1853-1854, fixé à 4 1/5 pour 0/0, soit 21 francs par action, et annoncé dans l'assemblée du 31 juillet, est payé à la caisse du Comptoir d'escompte, 14, rue Bergère, à partir du 1er août.

(1) Voir notre Numéro du 29 juin 1854, pages 412 et 413.

Assemblée générale du 29 Juillet 1854, des Actionnaires du Comptoir central V.-C. Bonnard et Cie.

Cette réunion, fort nombreuse, était présidée par M. le baron Lemercier, député au Corps-Législatif.

Le chiffre des affaires faites s'est élevé à 24,147,747 fr. 14 c.

Les bénéfices à répartir sont de.	Fr. 592,006	40
Sur lesquels on prélève d'abord un dixième, soit. . .	59,206	40
Bénéfice net.	Fr. 532,800	»
Aux actionnaires, 75 pour 0/0. . . Fr. 399,600 / Reliquat provenant du personnel. . 3,140	Fr. 402,740	»
Soit 5 fr. 03 c. par chaque versement de 25 fr., ou 20 fr. 1/8 pour 0/0 indépendamment des 5 pour 0/0 d'intérêts payés précédemment.		
Au gérant, 15 pour 0/0.	79,920	»
Œuvres de bienfaisance ou d'utilité publique, 5 p. 0/0.	26,640	»
Au personnel, 5 pour 0/0. . . . . . Fr. 26,640 / Moins. 3,140	23,500	»
Ces derniers 3,140 fr., n'ayant pas d'emploi, sont repartis aux actionnaires.		
Somme égale.	Fr. 532,800	»

Dans cette réunion l'Assemblée a approuvé les comptes présentés par la Gérance, et le payement d'un dividende de 5 fr. 03 c. par chaque action, dividende qui sera payé à partir du 5 août courant, à la caisse de la Compagnie, rue de la Chaussée d'Antin, 51.

Il a été procédé à la nomination entière du Conseil de surveillance, qui est composé de 15 membres, qui sont :

MM. le Vicomte de Suleau, Sénateur.
le Baron A. Lemercier, Député au Corps-Législatif.
Caron, Négociant.
Jeanti, Négociant.
A. Thayer, Sénateur.
Ch. Odiot, négociant.
le Marquis de Barbançois, Sénateur.
Bethford, Négociant à Marseille.
Gabriel, Conseiller de préfecture à Marseille.
L. Ripert, Avocat à Marseille.
Aug. Bazin, Négociant à Marseille.
de La Coste, ancien Pair de France, ancien Préfet.

MM. Numa Grav, Négociant à Valenciennes.
le Général Morin, Membre de l'Institut, Directeur du Conservatoire Impérial des Arts et Metiers.
Le Lièvre, Administrateur des Mines de Denain.

Toutes les délibérations ont été prises à l'unanimité. Dans un de nos prochain numéros, nous donnerons l'analyse de l'excellent discours prononcé par M. Bonnard, où il a exposé son système d'échange, dont les progrès sont attestés par les bénéfices qui vont être distribués aux Actionnaires.

Société du Palais de l'Industrie.

Le décret qui a ordonné l'érection du palais qui se construit dans le grand carré des Champs-Elysées n'avait en vue que les expositions nationales. Le gouvernement ayant depuis décidé que l'exposition de 1855 serait ouverte aux produits de l'industrie de toutes les nations, et qu'une exposition universelle des beaux-arts aurait aussi lieu à la même époque, les dimensions données à l'édifice des Champs-Elysées ne pouvaient plus se trouver en rapport avec les besoins, et il devenait indispensable de pourvoir à l'insuffisance d'espace au moyen de constructions supplémentaires. Les plans préparés à cet effet vont recevoir leur exécution, mais avec une heureuse modification, qui est de nature à donner encore plus d'éclat à l'exposition universelle de 1855.

L'exposition des beaux-arts sera transportée dans les nouveaux bâtiments du Louvre ; les annexes à construire temporairement sur le quai de la Conférence ne serviront plus qu'à recevoir ceux des produits de l'industrie qui ne pourraient trouver place dans le palais lui même ; le gouvernement fera l'avance des dépences de construction de ces annexes, et il sera perçu par la compagnie du Palais de l'Industrie, à l'entrée du public au Louvre, un droit spécial sur les bases du tarif fixé pour l'entrée à l'exposition de l'Industrie. Ces nouveaux arrangements sont réglés par un traité qui vient d'être passé entre Son Excellence M. le ministre d'Etat et l'administration de la Société du Palais de l'Industrie ; en conséquence, les Actionnaires du Palais de l'Industrie loin de rencontrer une concurrence dans l'exposition du Louvre, y trouveront les éléments d'une recette auxiliaire.

Assemblée générale des Actionnaires de la Compagnie d'Herserange et Moulaine (Moselle), qui a eu lieu le 27 Juillet 1854.

A cette assemblée, les actionnaires étaient nombreux ; il s'agissait du sort de la Société, et les gérants avaient à proposer un moyen énergique pour la sauver de l'embarras momentané dans lequel elle se trouvait, embarras qui

toutefois pouvait la conduire à sa perte. Dans un rapport détaillé, M. Aubé a fait connaître à l'assemblée les ressources de la Société, les bénéfices qu'elle peut produire avec un fonds de roulement convenable, le produit brut de chaque matière employée. La gêne financière survenue, a t-il ajouté, par l'augmentation de l'escompte de la Banque de France, qui ne voulait plus recevoir d'effets qu'à courte échéance, a commencé la position pénible d'Herserange; mise dans la nécessité de retirer du commerce son papier et de faire de l'argent pour solder les marchandises, elle a vendu à un prix bien inférieur les actions jusqu'alors cotées à un prix élevé. Il serait trop long d'énumérer le rapport entier de MM. Aubé-Tronchon et Comp., nous le résumerons en peu de mots, avant de faire connaître les résolutions prises par l'assemblée générale.

Deux situations se présentaient pour la Société : une liquidation prompte et immédiate, ou un emprunt qui permît de continuer les opérations et de rentrer dans une voie de bénéfices de laquelle on n'aurait jamais dû sortir.

La liquidation était dangereuse, les biens de la Société n'ayant de valeur réelle que par leur mise en activité, valeur qui diminuait, en grande partie du moins, au moment de l'extinction du feu des forges. Ce moyen a donc été pomptement écarté.

Restait le mode d'emprunt, et voici comment il a été expliqué. La gérance, pour constituer un fonds de roulement nécessaire et payer les dettes de la Société, a demandé 4 millions. Cette demande, élevée d'abord à 5 millions, a été réduite à 4 par un incident que nous signalerons tout à l'heure. Cet emprunt aurait lieu par émission de 40,000 obligations de 100 fr. chacune.

Les souscriptions seront reçues au siége social, rue de la Chaussée-d'Antin, 37, à partir de ce jour jusqu'au 15 août prochain.

20,000 obligations de 100 fr. sont à la disposition des actionnaires.

Le premier versement, en souscrivant, sera de.	Fr. 37	50
On laissera le coupon du 1er juillet 1854	12	50
	Fr. 50	»
Le deuxième versement aura lieu le 1er janvier prochain et se composera également d'une somme de.	37	50
Et du coupon du 31 décembre 1854	12	50
	Fr. 50	»

Ces obligations seront remboursables en quinze annuités et par tirage au sort, avec une prime de 10 fr. en faveur des obligations sorties de l'urne. L'intérêt des obligations sera de 5 pour 0/0.

Dès que les actes seront passés devant notaire, on versera chez le banquier qui délivrera les titres.

Le rapport a été accueilli avec toute l'attention nécessaire à une situation aussi critique.

Nous avons, tout à l'heure, parlé d'un incident qui, de 5 millions, avait réduit la demande de la gérance à 4 millions; voici cet incident. MM. Morel frères, maîtres de forges, sont créanciers de la Société pour une somme de 1,500,000 fr., et un traité passé avec eux, de commun accord, leur octroie, dans l'hypothèse d'un nouvel emprunt, un nombre d'obligations égal à la somme de leur créance, et remboursables en quinze années. Mais la gérance demandant 5 millions, les termes du traité se trouvèrent changés dans leur portée légale; force fut donc à cette dernière de rentrer dans les limites par elle d'abord énoncées.

Des menaces ont aussi été faites; un créancier, entre autres, voulait mettre la Société en faillite. La réprobation générale a fait prompte justice de ces menaces, et sans doute le créancier comprendra que son intérêt est engagé aussi dans la souscription de l'emprunt, auquel du reste il s'opposait de toute son énergie, contre lequel aussi il n'a cessé de lutter jusqu'à la fin de la séance.

Les discussions semblaient traîner en longueur; il fallait en finir. On a compris que l'action valait mieux que les discours : on a demandé le vote de l'emprunt. A l'unanimité moins cinq voix, l'emprunt a été voté. Cette majorité imposante est une preuve assez certaine que le concours des actionnaires ne manquera pas à la Société d'Herserange.

Nous avons déjà exposé le mode de cet emprunt.

En présence des soupçons que faisaient planer sur la gérance quelques-uns des actionnaires, on a dû demander la vérification des comptes de la Société, et dès lors on a procédé à la nomination d'une commission de cinq membres chargés de vérifier les comptes.

Les cinq membres qui ont été nommés sont :

MM. Bernier, avocat;
Sapélier, actionnaire;
Lepage, actionnaire.
MM. Sudre, avocat;
Brochon, négociant en fontes.

Et la continuité de l'assemblée a été ajournée au jeudi 3 août, quatre heures, pour entendre la lecture de ce rapport. Nous en rendrons compte dans notre prochain numéro. C'est de la communication de ce rapport que dépendra le plus ou moins d'empressement à souscrire aux obligations du nouvel emprunt.

Société fermière de la Fonderie de Caronte et des Mines de la Méditerranée.

Une Société industrielle par action, qui n'a éprouvé aucune perte, peut-elle être plus mauvaise aujourd'hui qu'il y a six mois? Je ne le pense pas. Cependant ce cas semble se présenter à propos de la Société Fermière de Caronte ; que s'est-il donc passé d'extraordinaire dans cet établissement? En juin dernier le gérant, M. Besnier de la Pontonerie se retire, parce qu'il a eu la faiblesse de ne pas faire payer aux actionnaires retardataires tous les versements échus ; depuis, le gérant provisoire, M. Waudaux, a pris les rênes de la Société. Il a tenté quelques essais pour vendre, aux termes des statuts, les titres des actionnaires en retard. Ces essais ont été infructueux, et ils devaient l'être, parce qu'ils n'étaient pas accompagnés des démarches et de la publicité, indispensables en pareil cas pour amener les capitaux. C'est à peine si aujourd'hui les actionnaires savent que le 31 juillet, il a été convoqué une assemblée ayant pour objet :

1° D'entendre le rappprt du gérant provisoire sur l'état des affaires de la Société, ainsi que sur les comptes de l'ancienne gérance, et de statuer à cet égard ;

2° De délibérer sur la nominetion d'un gérant définitif et sur les diverses propositions qui seront faites, dans les termes de l'article 29 des statuts sociaux, notamment à l'effet d'apporter aux statuts toutes les modifications que les circonstances peuvent exiger ; de contracter tous emprunts ; de faire avec les bailleurs tous traités, arrangements et transactions, et même de prononcer la dissolution facultative de la Société, et dans ce cas, de nommer une ou plusieurs personnes, qui seront chargées de procéder à la liquidation.

Au moment de cette réunion convoquée à huis-clos, — nous disons à huis-clos, à cause de la publicité restreinte qui a laissé la plupart des actionnaires dans l'ignorance de cette réunion importante, — le gérant provisoire s'est trouvé, dans la salle Sainte-Cécile, devant des banquettes vides, et il fallait, pour rendre les délibérations valables, le cinquième au moins du fonds social, soit 1,500,000 fr. d'actions déposées, et que la majorité des deux tiers des voix des membres présents fût au nombre de trente au moins. Il a donc fallu, forcément, ajourner la réunion, qui est convoquée de nouveau pour le samedi 19 août, à deux heures, salle Sainte-Cécile, rue de la Chaussée-d'Antin, 49 *bis*. Nous espérons que les actionnaires, mieux avertis, se rendront cette fois avec empressement à la nouvelle réunion, pour apprécier et juger la situation de la Société.

Jacques Bresson.

ANNONCES du Cours Général.

BANQUE DE FRANCE. D'après l'arrêté du Conseil général de ce jour, la Banque fera l'avance des termes des 7 août, 7 septembre, 7 octobre, 7 novembre et 7 décembre de l'emprunt du 11 mars dernier, dans les conditions énoncées par l'avis qu'elle a publié le 14 mars 1854.

Ces avances s'étendent aux souscriptions au-dessus de 1,000 fr. de rente.

Ce 27 juillet 1854.

Le secrétaire-général,
VILLE.

COMPAGNIE CENTRALE D'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ (*Dieppe, Pont-Audemer, Chartres, Alger, Fécamp, Nice, Honfleur et Bernay...*). — MM. les détenteurs d'actions de 500 fr. au porteur de la Compagnie, qui n'auraient pas encaissé l'intérêt semestriel échu à fin juin dernier, sont invités à le faire toucher sans plus de retard, et d'ici au 15 août, sans quoi le payement en serait reporté pour se faire en même temps que celui du semestre prochain :

A Paris, au siége social, 110, rue Richelieu, de deux à quatre heures d'après midi ;

A Dieppe, à la Caisse commerciale Osmont Dufour et Comp.

La gérance,
LEBON PÈRE, FILS ET Ce.

Cie DES CHARBONNAGES BELGES.

L'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie des Charbonnages Belges qui avait été convoquée pour le 16 juillet 1854, n'ayant pu se constituer à défaut d'un nombre suffisant d'actionnaires présents, le Conseil d'administration a l'honneur de prévenir les intéressés que, conformément aux statuts de ladite Compagnie, cette assemblée générale aura lieu le dimanche 27 août courant, à Mons, rue des Telliers, 20, quel que soit le nombre des actionnaires présents.

CANAL DE JONCTION DE LA SAMBRE A L'OISE.

Le Conseil d'administration de la Société anonyme du Canal de jonction de la Sambre à l'Oise informe MM. les actionnaires, qu'en exécution de la décision de la dernière assemblée générale, il sera payé, à partir du 31 juillet 1854, à Paris, au siége de la Société, rue de Provence, 13, et à Bruxelles, à la trésorerie de la Société Générale, une somme de 25 fr. par action de 1,000 fr., à valoir sur le dividende de 1854.

SOCIÉTÉ DES MANUFACTURES DE JAVEL ET DE SÈVRES. — MM. les actionnaires de la Société F.-S. de Sussex et Ce, qui n'ont pas encore effectué la libération de leurs actions, sont prévenus qu'aux termes de la délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 15 juillet 1854, ils devront le faire définitivement dans les délais suivants, savoir :

Pour le premier cinquième, soit 100 fr., le 30 septembre 1854 ;

Pour le quatrième cinquième, soit 100 fr., le 30 novembre 1854 ;

Et pour le cinquième cinquième, soit 100 fr., le 31 janvier 1855.

Les paiements auront lieu au siége de la Société, rue de Provence, 45.

Le gérant,
F.-S. DE SUSSEX.

SOCIÉTÉ DES MANUFACTURES DE JAVEL ET DE SÈVRES. — MM. les actionnaires de la Société F.-S. de Sussex et Ce sont informés qu'aux termes de la délibération générale extraordinaire du 15 juillet 1854, et par suite de l'approbation du compte-rendu de l'exercice clos au 31 décembre 1853, ils peuvent se présenter à partir du 15 septembre prochain, au siége social, rue de Provence, 45, à Paris, pour recevoir l'intérêt de 6 pour 0/0 sur les sommes versées et le dividende afférent à cet exercice.

Le paiement de ces sommes devra être mentionné, aux termes des statuts, au dos des titres d'actions.

Le gérant,
F.-S. DE SUSSEX.

SOCIÉTÉ ANONYME DES FORGES DE LA PROVIDENCE.

L'administration a l'honneur d'informer MM. les actionnaires que, conformément aux statuts, l'assemblée générale ordinaire aura lieu au siége de la Société, à Marchienne, le lundi 21 août 1854, à midi.

Pour en faire partie, les propriétaires d'actions devront, dix jours avant l'assemblée, faire connaître à l'Administration le nombre et les numéros de leurs actions : ils y seront admis sur la production de leurs titres, ou d'un certificat de dépôt chez un des banquiers de la Société.

Marchienne-au-Pont, le 27 juillet 1854.

Le directeur, T. ZIANE. — Le présid. du Conseil, C. BIOURGE.

VENTE OU ÉCHANGE d'une Action BOUDON ET Cie, Société des Filatures de soie réunies de Mulhouse et d'Auteuil.

S'adresser à M. J.-J. Boucher, rue Saint-Maur-Popincourt, 77, de dix heures à midi.

VOITURES DE PLACE Lutéciennes et Sylphides.

MM. les actionnaires des deux Sociétés sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le vendredi 11 août 1854, à deux heures de relevée, au siége des deux Compagnies, boulevard Pigalle, 50, à Montmartre.

L'assemblée du 11 juillet dernier, convoquée par insertions dans les journaux indiqués par les statuts, et par lettres, n'ayant pu réunir un nombre suffisant d'actionnaires, pour modifier les statuts de l'une et de l'autre Sociétés ni délibérer valablement sur les questions à l'ordre du jour, MM. les actionnaires sont prévenus qu'en vertu de l'article 6 des statuts additionnels pour les Lutéciennes, et de l'art. 3 également additionnel de l'acte de Société des Sylphides, les décisions prises dans cette nouvelle assemblée du 11 août seront définitives et légales.

Les gérants engagent donc MM. les actionnaires retardataires à déposer leurs actions huit jours à l'avance. MM. les actionnaires absents peuvent se faire représenter par un mandataire porteur d'un simple pouvoir, leurs actions ayant été déposées au préalable.

Les gérants,

Richard et Cᵉ.
Garnier et Cᵉ.

Compagnie des Mines et Fonderies de plomb argentifère de SAN-FERNANDO

(*Espagne*). — MM. les actionnaires de la Compagnie des Mines et Fonderies de San-Fernando sont prévenus que l'assemblée générale du 22 juillet 1854, ne s'étant pas trouvée composée du nombre d'actionnaires suffisant pour délibérer, il en est convoqué une autre pour le 17 août courant, au siége de la Société, rue Saint-Roch, 37, à Paris,

Et que les membres présents à cette nouvelle assemblée délibéreront valablement, quel que soit leur nombre et celui de leurs actions.

Les gérants rappellent à MM. les actionnaires qu'il ne peut être admis aux assemblées que les porteurs de 10 actions anciennes ou 50 actions nouvelles, qui auront déposé leurs actions dix jours avant l'assemblée et sur un récépissé qui leur servira de carte d'entrée,

Soit au siége de la Société, à Paris, 37, rue Saint-Roch ;

Soit à l'Office correspondant, à Madrid, plaza de Oriente, 2 ;

Ou à l'Office correspondant, à Londres, 16, Bishop's gate Street (Withia).

H. Havelden, G. Gontaut et Cᵉ.

Cᴵᴱ RICHER.

MM. les actionnaires de la Compagnie Richer sont prévenus que les bons du dividende de l'exercice 1853 1854 seront distribués tous les jours, de dix heures à deux heures, dans les bureaux de la Société, boulevard Montmartre, 4, à partir du mardi 1ᵉʳ août.

SOCIÉTÉ DES NU-PROPRIÉTAIRES,

Compagnie d'Opérations générales sur la Vie, rue Louis-le-Grand, 35.

Acquisition des Usufruits de rentes sur l'Etat, d'Actions de Banque et de Créances hypothécaires.

Acquisition des Nu-Propriétés au comptant, à rentes viagères et à participation dans les bénéfices d'extinction.

Prêts et Réméres sur les Nu-Propriétés.

RECETTES DES CHEMINS DE FER.

DÉSIGNATIONS.	DATES.	VOYAGEURS.	MARCHANDISES.	DERNIÈRE SEMAINE de 1854.	DERNIÈRE SEMAINE de 1853.	RECETTES TOTALES de 1854.	RECETTES TOTALES de 1853.
Nord	16 au 22 juillet.	354.626	450.358	805.014	665 890	20,516,340	17,609,346
Rouen	16 au 22 juillet.	117,033	111,119	228,152	247,557	»	»
Havre	16 au 22 juillet.	42,808	53,611	96,419	108,107	»	»
Orléans avec ses prolongements	16 au 22 juillet.	367,401	510 231	877.633	746.548	22,795 722	17,853.769
Est (ancien)	16 au 22 juillet.	299.4[illegible]3	335 585	634 989	6[illegible]6 353	17,180 0[illegible]	14,480,[illegible]42
— Dº — Sect. nouv.	16 au 22 juillet.	11,102	18,746	29,848	»	878,073	»
Bâle	»	»	»	»	»	»	»
Lyon	16 au 22 juillet.	282,110	188.562	470.672	377,025	11,087.668	10,510.668
Lyon à la Méditerran.	9 au 15 juillet.	9[illegible],597	116.717	213,315	185,480	5.481,748	4,194 186
Ouest	17 au 23 juillet.	123,893	38,936	162,830	154,383	3,852,746	3,33[illegible],845
Grand-Central (sect. de Lyon à Roanne).	9 au 15 juillet.	»	»	193,126	166,792	4,894,898	4,188,939

Paris.—Typ. PENAUD frères, 10, Faub.-Montmartre.

N° 32.] JEUDI 10 AOUT 1854 (à midi). [21me *Année.*

COURS GÉNÉRAL DES ACTIONS
des Entreprises Industrielles et Commerciales

ORGANE DES INTÉRÊTS DES CAPITALISTES, DES CHEMINS DE FER DES MINES, USINES, ASSURANCES, BANQUES FONCIÈRES, ETC.

Fondé et publié par Jacques Bresson.

Bureaux, Administration et Rédaction, n° 31, place de la Bourse, à Paris.

Ce Cours-Gazette des Chemins de Fer et de l'Industrie paraît tous les Jeudis. — Prix d'Abonnement pour un an : 7 f. pour Paris; 8 f. pour les Dépents.; 10 f. pour l'Étranger.

Les Abonnements doivent toujours dater du 1er du mois; on ne reçoit pas d'Abonnement pour moins d'un an.

A LONDRES, s'adresser chez ALEXANDRE DELIZY, 1, Norfolk Street, Strand.

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Banques et Comptoirs.						
113,350	Banque de France.	1000	tout	154	janv.-juill.	. . .	2900
2,100	Banque de l'Algerie.	500	tout	30 65	mai.-nov.	. . .	522 50
40,000	Comptoir national.	500	tout	31 25	janv.-juill.	. . .	590 580
50,000	Credit foncier de France.	500	250	17 50		. . .	585 587 50
100,000	— Dito. — Obligations.	1000	200	3 %		. . .	935
	— Dito —	500	400			. . .	432 50
	— Dito — 1/10e d'Obligation	100	tout			. . .	97 50
120,000	Societe generale du Credit mobilier.	500	tout	40 25	janv.-juill.	. . .	695 692 50
30,830	Société Générale de Bruxelles.	1058	tout	109 90		. . .	1725
	Banque de Darmstadt.	537 50	215			. . .	480
	Sous-Comptoirs.						
40,000	Des Chemins de fer.	100	tout	4 ½	semestriel		
3,382	Des Bâtiments.	100	tout	6 %	avril.-octob.	. . .	90
	Caisses particulières.						
2,000	Bouron et Comp.	500	tout			. . .	540
	Bechet, Dethomas et Comp.	500	tout	25 30		. . .	433 75
	Cusin, Legendre et Comp.	1000	tout				
	Lehideux et Comp.	1000	tout				
12,000	Caisse Lecuyer et Comp	500		48 65		. . .	600
1,000	Nu-Propriétaires.	5000	tout		juin.-déc.	. . .	6550
	Parisienne (Société immobilière) . . .	500	125	6% cld.	févr.-août.	. . .	en émission.
	— Dito — — dito — . . .	100	25	6% cld.	févr.-août.	. . .	en émission.
	Comptoir Bonnard.	100	25			. . .	102 50 ex-div.
	Assurances (incendie).						
2,000	Nationale.	5000	1/5	600	janv.-avril.	. . .	125 % b.
400	Generale.	5000				. . .	13.000
2,000	Union.	5000	1/5	200		. . .	54 % b.
4,000	Phénix.	1000	tout	170	avril.-octob.	. . .	3000
1,000	Soleil (nominatif).	6000	1/6	300		. . .	90 % b.
	— Dito. — (au porteur).	4000	tout			. . .	90 % b.
2,000	France.	5000	1/5	125		. . .	33 % b.
1,000	Urbaine.	5000	1/5	150	avril.	. . .	64 % b.
2,000	Providence.	2500	1/5	70	avril.	. . .	25 % b.
4,000	Le Globe.	500	100			. . .	pair.—
3,000	Paternelle.	1000	250	10		. . .	pair.
2,000	Nord (à Lille).	1000	200	20	avril.	. . .	9 % b.
	Assurances (maritimes).						
400	Générale.	12.500				. . .	32 % b.
1,200	Lloyd Français.	5000	1/5	161		. . .	10 % b.
300	Sécurité.	5000	1/5	266 66	févr.-juill.	. . .	22 % b.
200	Ocean.	5000	1/5	125	janv.-juill.	. . .	25 % b.
600	Chambre d'Assurances.	5000	1/5			. . .	22 % b.
400	Melusine.	5000	1/5	132		. . .	10 % b.
200	Sauvegarde.	5000	1/5	275	janv.-juill.	. . .	6 % b.
940	Union des Ports (nominatif).	5000	750	104		. . .	9 % b.
	— Dito. — (au porteur).						

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTERÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Assurances (vie).						
3,000	Nationale.	5000	1/5			...	9 % b.
400	Générale.	7500				...	65 % b.
2,400	Union.	5000	1/5			...	5 % b.
	Phenix.	5000				...	3 % p.
8,000	Caisse paternelle.	500	100	5		...	501 25
	Ponts.						
	Annuités Vieux-Ponts.					1050	
	— Dito. — Nouveaux-Ponts.					231 25	
	— Dito. — du Carrousel.						
	— Dito. — de la Reforme.					590	
3,000	Ponts réunis (anciens).	1000	tout	5 ½	mai.-nov.	1050	
	Canaux.						
	Languedoc et du Midi.						
	Aire à la Bassée.	5000	tout	580		...	7500
3,036	Arles à Bouc.	1000	tout				
	Beaucaire.	5000	tout				
17,466	Bourgogne.	1000	tout	50	avril.-octob.	...	990
39,214	Quatre canaux.	1000	tout	50	avril.-octob.	...	1120
	Scarpe inférieure.	1000	tout			...	1500
6,000	Sambre canalisée.	500	tout	105		...	1300
	Jonction de la Sambre à l'Oise	1000	tout	55		...	775
12,994	Trois canaux.	1000	tout	50	avril.-octob		
1,500	Eaux d'Auteuil et de Neuilly.	1000	tout	50	avril.-octob.		
	Canalisation de l'Ebre	400	200			425	
	Chemins de fer.						
54,000	Saint-Germain (Titres nouveaux).	1/54000	tout	32 50	avril.-octob.	...	690
300,000	Orléans.	500	tout	62 50	avril.-octob.	...	1180 1187 50
72,000	Paris à Rouen.	500	tout	60	août.-févr.	...	975 972 50
40,000	Rouen au Havre.	500	tout	30		...	570 575
84,000	Strasbourg à Bâle.	350	libere.	14	avril.	...	en liquid. 390
400,000	Nord.	400	tout	46	janv.-juill.	...	830 832 50
250,000	Est (Paris à Strasbourg), anciens	500	tout	50 30	mai.-nov.	...	780 777 50
250,000	— Dito — nouveaux	500	250			...	622 50
240,000	Paris à Lyon.	500	350	37 50	janv.-juill.	...	9[illegible]0 947 50
90,000	Lyon à la Méditerranée.	500	300	16	avril.-octob.	...	850 853 75
134,000	Midi.	500	250	4 %		...	610
70,000	Ouest.	500	250	21		...	645 647 50
60,000	Caen à Cherbourg.	500	250	5 %	janv.-juill.	...	520
33,200	Dijon à Besançon.	500	350	5 %	janv.-juill.	...	en liquid. 635
180,000	Grand Central de France.	500	250		avril.-octob.	...	495
20,000	Versailles (rive gauche).	500	tout	15	janv.-juill.	...	347 50
36,000	Dieppe et Fécamp.	500	425	11	avril.	...	285 290
36,000	Béziers à Graissessac.	500	200	4 %		...	435
10,000	Bordeaux à la Teste.	500	tout	néant.		...	240
3,300	Provins aux Ormes.	500	1[illegible]0				
6,000	Paris à Sceaux.	500	tout	néant.		...	200
	Saint-Etienne à Lyon	5000	tout	637			
	— Dito — industrielle.			2406			
12,000	Andrezieux à Roanne	1/12000	tout	néant.			
	Saint Rambert à Grenoble.	500	200			...	430
80,000	Lyon à Genève	500	200			...	507 50 505
	Mulhouse à Thann.						
9,400	Anvers à Gand.	500	tout	27 50	mars.		
50,000	Anvers à Rotterdam	250		5 %			
	Charleroi à Erquelinnes.	500					
11,333	Naples à Nocera.	1000	tout	25 70	févr.-août.	...	500
40,000	Centre de l'Italie.	1000	100	5 %	avril.-octob.		
	Ouest Suisse.						
72,000	Central Suisse.	500	150	4 %		...	430
	Sarde, Victor-Emmanuel.	500	100			...	455 450

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTERÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Messageries et Voitures.						
	Messageries impériales	10000				40,000	
2,400	Services marit. des Messageries Impér.	5000	tout	450			9000
2,400	— Dito	5000	1250				6400
	Messageries Caillard et Comp.	1000					650
	Voitures du Chemin de Fer	300	tout	20	février.		225
4,652	Compagnie gén. des voitures de place	500	tout	54			640
	Désirées	500	tout				475
	Favorites	800	tout	150	janv.-juill.		1800
	Hirondelles	1000					
1,200	Lutéciennes	500	tout	57	trimestriel.		620
	Omnibus	1000					1900
	Orléanaises	1000	tout	40	trimestriel.		775
725	Sylphides	500					510
	Tricycles	800					475
	Gondoles Parisiennes	80					130
	Batignolaises	1000					775
	Charbonnages.						
	Anzin	280°					
	Azincourt (Nord)	1500°					1000
25,000	Blanzy (Saône-et-Loire)	500	tout	5 %			[illegible]60
8,000	Brassac	1/8000	tout		octobre.		300
	Chazotte						515
24,000	Grand'Combe	1/24000			j. 1er jan. 1853		500
	La Haute-Loire (ancienne)	500					260
72,315	La Loire (Compagnie Générale)	1/72315	tout	42	avril.-octob.		620
	Long-Pendu (Saône-et-Loire)	500					
440	Montchanin (Saône-et-Loire)	5000	tout				
	Touches (Des)	500					40
1,850	Layon et Loire	1/1850	tout	29	juin.		400
12,000	Mayenne et Sarthe	1/12000	tout			747 50	
30,000	Charbonnages belges	500	tout				410
	Centre du Flenu	1000	tout				150
	Pont-de-Loup (Sud)	1000	tout	20	avril.		200
	Bonnet et Veihe-à-Mouches (Act. pr.)	1000					510
	— Dito. — (non priv.)						170
	Asphaltes.						
	Bastennes (Landes)	1000	tout	40	janv.-juill.		400
	Tuyaux Chameroy	500					625
	Obligations Chameroy	100					
	Galvanisation du fer	500	tout	50			350
	Zinc et Plomb.						
90,000	Vieille-Montagne (10e d'action)	100	tout	40	mai.-nov.		500
	Corphalie	1000					1100
3,000	Nouvelle-Montagne	1000	tout	75	annuel.		1200
	Stolberg	750	tout				[illegible]2 50 1000
5,000	Eschweiler (Prusse)	750	tout	80			150
6,000	San-Fernando (Espagne)	260	tout	6 %	trimestriel.		65
50,000	Silésie	375	tout				85
4,800	Westerwald et du Rhin	375	tout		j. janv. 1854.		375
	Cuivre.						
30,000	Mines de Ténez	100	tout	4 %	janv. mai juil.		9 75
60,000	Mouzaïas (Algérie)	100	tout	néant.			1 25
	Valdiblora et Rora	100	25			13	
	Fermière de Caronte	100	50			102 50	
12,000	Usine de Septèmes (Bouch.-du-Rhône)	250	tout	9 %			190

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Gaz.						
2,500	Compagnie anglaise.	2500	tout	400	janv.-juill.	. . .	5200
24,000	Compagnie française.	500	tout	75	mars.-sept	. . .	1020 1000
	Compagnie parisienne.	1000	tout	100		. . .	1175
	Société Lacarrière.	2000	tout				
	— Dito.	500	tout	75		. . .	1050
2,400	Belleville.	500	tout	90	juin.-déc.	. . .	1100
5,000	De l'Ouest.	500	tout	47 50		. . .	650
800	De l'Est.	500	tout				
6,000	Du Nord.	500	tout	40		. . .	550
500	Boulogne, Sèvres, etc.	1000					
1,000	Versailles.	500	tout	35		. . .	475
	Saint-Germain-en-Laye.						
1,300	Gaz d'Amiens (Comp. Française). . .	500	tout	25		. . .	460
	Cherbourg					. . .	70
5,000	Compagnie Centrale. Dieppe, Alger, Chartres, Nice, etc. (8 villes)	500	tout	35	juill.–déc.	. . .	370
	Calais.	1000	tout	20	février.	. . .	250
	Wazemmes-lès-Lille.	500	tout	14	septembre.	. . .	160
	Forges, Fonderies.						
	Alais (Gard).	3000				. . .	1750
	Bessège					. . .	730
28,000	Creusot (Saône-et-Loire).	500	tout			. . .	855
	D'Allevard.						
2,400	Decazeville (Aveyron).	3000	tout	250	juin.-sept.	. . .	4100
	De la Loire et de l'Ardèche.	1/800e				. . .	5350
	De l'Horme.					. . .	960
	Maubeuge (Nord).	500				. . .	500
20,000	Herserange (Moselle).	500	tout	54 50	janv.-juill.	. . .	125 130
25,000	Châtillon et Commentry		tout	80	janvier.	. . .	500
5,000	Forges de la Basse-Indre	500	tout	55	avril.-oct.	. . .	500
	L'espérance (Belgique).	1000				. . .	925
	Monceaux (Belgique).	1000				. . .	1625
	Providence (Belgique)	1000	tout	125		. . .	1140
	Papeteries.						
800	Echarcon.	1000	tout	80	jouiss. janv.	. . .	1000
	Essonne.	1000	tout				
6,000	Manufacture de Papiers d'Alger. . . .	100	tout				
	Journaux, Imprimeries.						
108	Le Droit, journal des Tribunaux . . .	2500	tout	350			4360
5,000	Imprimerie Dubuisson et Comp. . . .	100	tout			. . .	100
	Filatures.						
40,000	Cohin.	500				. . .	520
	Lin Maberly.	500				. . .	800
	Filature Rouennaise.	500	tout				
4,400	Gamaches.	500	375			. . .	235
1,400	Société Lainière (Action de capital).	500	tout				
4,200	— Dito. — (Action de jouissance). . .						
	Flax-Coton	50	tout				
	Divers.						
200,000	Docks-Napoléon.	250	125	néant.		. . .	217 216
	Glaces de Saint-Gobain		tout	1700	janv.-déc.	32,400	
	Glaces de Saint-Quirin.						
	Glaces de Montluçon.	500		30	annuel.	. . .	360
	Glaces d'Oignies.	1000	tout	5 %			
20,000	Glaces d'Aix-la-Chapelle.	375	tout			. . .	1500 ex-div.
14,000	Cail (constructeurs).	500	tout	67	mars.-sept.	. . .	395
	Etablissement Cave	250	125			. . .	780 790
	Grilles-mobiles-Fumivores.	1000				. . .	240
	Moulins de Packham.	1000	tout	5 %	avril.–oct.	1010 1000	
	Télégraphe électrique sous-marin entre la France et l'Angleterre. . . .	25	tout	8 %			
10,000	Acier et Limes de Milourd (Nord). . .	100	50	7 %	juill.-déc.	. . .	24 50
	Palais de l'Industrie, 4 % gar. p. l'Etat.	100	tout	4 %	avril.-oct.		
19,200	Comp. gen. de Vidanges, Richer et Ce.	500	tout		2 fois par an.	. . .	111 25 115
3,200	Société Ch. Christofle et Comp. . .	500	tout	90	4 fois par an.	. . .	260 ex-int.
10,000	Sucrerie Herbet et Comp.	500	tout			. . .	875
16,000	Sucreries Raffineries de la Scarpe. . .	250	tout	21 25		280	500
10,000	Compagnie Impériale de Bateaux . .	500	tout				
10,000	L'Union Parisienne, (commerce de Charbon de terre).	100	tout	5% et d.	août.	. . .	70 en émission.

NOMBRE des Obligations.	DESIGNATION DES OBLIGATIONS.	VALEUR nominale.	PRIX d'émission.	SOMME versée par Obligation.	INTÉRÊTS par An.	SOMME des rembourse-ments.	INTÉRÊTS payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Obligations.								
555	St-Germain (anciennes). .	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1175
10,830	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1125	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	985
8,888	Orléans (anciennes). . . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1020
3,333	— Dito. — (nouvelles). . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1020
150,000	— Dito — de 1852.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	312 50
130,000	— Dito. — de 1854.	500	275	75	3 %	500	janv.-juill.	. . .	315
3,887	Rouen (anciennes).	1000	1000	tout	4 %	1250	janv.-juill.	. . .	880
4.968	— Dito. — (nouvelles). .	1000	1000	tout	5 %	1250	juin -déc.	. . .	1000
15,000	Havre (anciennes).	1000	1000	tout	5 %	1250	mars.-sept.	. . .	1010
5,000	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	800	tout	6 %	1250	janv.-juill.	. . .	1130
2,775	Strasbourg à Bâle (anc.).	1000	1100	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1025
20,000	— Dito. — (nouvelles). . .	500	500	tout	5 %	625	janv.-juill.	. . .	492 50
150,000	Nord.	500	335	tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	307 50 308 75
50 300	Est (Paris à Strasbourg).	500	500	tout	5 %	650	juin.-déc.	. . .	502 50 505
80,000	Paris à Lyon.	1000	1050	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1030
8,000	Avignon.	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1120
60,000	Méditerranée.	500	535	375	5 %	625	avril.-oct.	. . .	508 75
	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv. juill.	. . .	305
15 036	Ouest.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	990
17.500	— Dito. —	1000	1050	750	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	995
1,819	Versailles (R. D.) (anc.). .	1000		tout	5 %	1000	janv.-juill.	. . .	950
4,598	— Dito — (nouvelles). . .	1000	1250	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1040
7,219	Saint-Etienne à Lyon. . .	1000	1105	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	10 0
3,300	Montereau.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. .	1000
2,000	Andrez. à Rouan. 1er ord	500		tout	25	500	avril -oct.	. . .	400
1,980	— Dito — 2e ordre. . . .	500		tout	néant.	500		. . .	300
	Dijon à Besançon	500		tout	25	625	avril.-oct.		
794	Jonction Sambre à l'Oise	1000	1000	tout	50	1050	janv.-juill.	1030	
	Mines de la Loire.	1000			5 %	1250	fev.-août.	. . .	1050
	— Dito — (nouvelles) . . .	1000						. . .	925
	Mines de Blanzy.	1000							
	Lits militaires.	1000			5 %		avril.-oct.	. . .	990
1,200	Forges de l'Aveyron 1845.	1000	995	tout	4 ½ %	1000	janv.-juill.		
2,400	— Dito — 1848.	500	500	tout	5 ½ %	500	avril.-oct.	. . .	500
	Grand'Combe.							. . .	975
319	Eaux d'Auteuil	1000	1000	tout	6 %	1000		. . .	1000
13,600	Vieille-Montagne	500		tout	5 %		janv.-juill.	. . .	460
	Rhône et Loire.	500		tout	5 %	625	janv.-juill.	. . .	490
	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	302 50
	Grand-Central.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	292 50 293 75

Chronique Industrielle.

Son Excellence M. le Ministre des travaux publics, préoccupé de l'intérêt qu'il y aurait pour l'agriculture à obtenir à bas prix les tuyaux de drainage, a fait appel aux Compagnies de Chemins de Fer, et leur a demandé de réduire autant que possible le prix de transport de ces matières. Les Compagnies se sont empressées de déférer au désir du ministre, et elles viennent de soumettre à son homologation des tarifs qui permettront aux propriétaires ruraux de s'approvisionner à bon marché. C'est un nouvel élément de prospérité pour l'agriculture, et l'on ne peut que savoir gré aux Compagnies de Chemins de Fer de l'empressement qu'elles ont mis à seconder les vues bienveillantes du Gouvernement en faveur des cultivateurs.

— L'assemblée générale des actionnaires des Compagnies des Lutéciennes et des Sylphides, a pris, dans sa séance du 11 août 1854, les résolutions suivantes :

Fusion des deux Compagnies en une seule Société; acquisition d'un terrain rue de la Pompe, avenue de l'Etoile, à Passy, pour y établir le siége de l'établissement, le personnel et le matériel.

Création de 200 nouvelles actions pour subvenir aux frais de ce nouvel établissement.

— M. le Préfet de police de Paris vient de rendre une ordonnance en vertu de laquelle les émigrants pourront passer du Chemin de Fer de l'Est sur le Chemin de Fer du Havre par le Chemin de Fer de Ceinture, moyennant 35 centimes par personne adulte avec 100 kilogrammes de bagages, et 15 centimes par enfant avec 50 kilogrammes.

— Le Chemin de Fer de Bayonne, qui devait s'ouvrir le 15 de ce mois, n'a pu être terminé pour cette époque. Néanmoins, la section de Bordeaux à Dax pourra être livrée à la circulation le 26 de ce mois : l'inauguration sera faite par l'Empereur et l'Impératrice, qui auraient, dit-on, choisi ce jour pour leur retour des eaux.

— La commission, chargée d'émettre un avis sur l'enquête relative au Chemin de Fer de Toulouse à Bayonne, et à ses embranchements, s'est réunie à Pau le 16 courant. Elle n'a pas terminé ses opérations.

— Une commission d'enquête s'est réunie le 12, à la Préfecture de la Dordogne, afin d'émettre son avis sur les deux tracés proposés pour l'établissement du Chemin de Fer de Périgueux à Brives. La commission a été favorable au tracé par Terrasson et la vallée du Manoire. Plusieurs chantiers sont maintenant en activité sur le tracé du Grand-Central, entre Périgueux et Bordeaux. Près de cette gare on travaille toujours au Saut-du-Chevalier; enfin, une grande activité règne à Saint-Astier, à Neuvic et à Mussidan.

— On s'occupe actuellement du Chemin de Fer de Rennes à Brest; M. Rivet, directeur de la Compagnie de l'Ouest, est venu dernièrement en Bretagne, pour prendre tous les renseignements possibles. M. le Préfet du Finistère vient de nommer une commission d'enquête pour examiner les projets des lignes proposées, qui sont au nombre de trois : celle du Nord par Saint-Brieuc, Guingamp, Morlaix; celle du Centre par la Trinité, Carhaix, Sizun; celle du Sud par Ploërmel, Napoléonville, Carhaix, Sizun.

La ligne du Nord est la plus rationnelle, la moins coûteuse; elle traverse un pays très-commerçant, des villes populeuses, et a le plus de chance d'être adoptée.

— En Angleterre, la Compagnie du Chemin de Fer du Sud-Est a établi des stations électriques à divers intervalles sur la ligne, et aucun train n'en franchit une sans être annoncé à la suivante. Le bureau de commerce recommande aux autres Chemins de Fer d'imiter cet exemple. Le directeur général de la Compagnie du Sud-Est mérite de grands éloges, pour s'être ainsi efforcé de garantir la sûreté des voyageurs et avoir mérité à la Compagnie, qu'il dirige, de servir d'exemple aux autres.

— Le Conseil d'administration de la Compagnie du Luxembourg, vient de se compléter de quatre nouveaux membres qui concourront à augmenter la

consistance de cette Compagnie; ce sont MM. Mathieu Uzielli, de la maison Devaux; Hutchinson, président du Stock Exchange; Reid et Clans, ces deux derniers, administrateurs d'autres Compagnies de Chemins de Fer. Les dispositions qu'ils apportent, en acceptant leurs fonctions, sont d'imprimer à cette entreprise une direction énergique.

On espère pouvoir faire très-prochainement l'ouverture du Chemin de Fer jusqu'à une lieue de Limal, une petite lieue en deçà de Wavre.

L'inauguration du Chemin de Fer jusqu'à Namur est toujours pour la fin de l'année.

— Une vente publique de 300 actions de la Société de Corphalie, a eu lieu jeudi à Gand. On remarquait à cette vente plusieurs courtiers des principales villes de la Belgique. Le prix de vente s'est élevé en moyenne à 1,140.

— Le Gouvernement du grand-duché de Luxembourg a décidé qu'il payerait 5 pour 0/0 de toutes les avances à effectuer par la Société qui entreprendra de doter le Luxembourg de voies ferrées, et cela pendant cinquante ans.

En Belgique, une Société vient de demander à l'autorité la concession d'une voie ferrée (méthode américaine) sur l'accolement de la grande route de Bruges à Blankenberghe. M. Loubat, qui a établi à Paris, sur le quai de Billy, un chemin d'après ce même mode, a réclamé pour lui seul ce droit, suivant une lettre adressée à l'*Indépendance Belge*. Pour l'obtention de concessions d'un système qui, en Amérique, est adopté et suivi librement par tout le monde, nous doutons qu'il y ait propriété d'invention ou d'importation là où il s'agit de circuler et d'exploiter la voie publique, qui appartient à tout le monde et qui est réglementée par les lois et les usages de chaque ville.

Le droit de concession d'un Chemin de Fer appartient seul au Gouvernement, qu'il s'agisse de rails rentrants ou de rails ordinaires, et, nous le répétons, nous ne croyons pas que l'ancien continent puisse être privé de ce nouveau mode de route sans le bon vouloir de M. Loubat, qui a le grand mérite d'avoir été le premier à mettre à exécution en Europe les rails rentrants, mais qui ne saurait être fondé à en avoir le monopole, attendu que ce n'est pas une exploitation privée, applicable à volonté, mais que c'est une exploitation qui rentre dans les attributions de l'autorité, qui seule a droit de délivrer des concessions.

Caisse de Service de la Boulangerie.

La Caisse de Service de la Boulangerie a pour but, comme on le sait, deux objets bien distincts; d'abord elle paye pour le compte des boulangers, en leur ouvrant des crédits, mais à la condition toutefois de recevoir la déclaration régulière des achats de blés ou farines faits par eux; puis, en temps de cherté, leur avance la différence en moins existant entre le prix du pain d'après la

taxe et le prix résultant de la mercuriale, et en temps de bon marché, pour se couvrir de ses avances, elle reçoit les différences en plus.

Cette Caisse, aux termes de l'art. 6 du décret du 27 septembre 1853, était autorisée à faire, sous la garantie de la ville de Paris, un emprunt de 24 millions de francs. Mais il fallait, en premier lieu, déterminer le mode de cet emprunt. Deux systèmes se présentaient :

1° Traiter avec une ou plusieurs maisons de banque;

2° S'adresser au public en émettant des bons remboursables, au choix des preneurs, à trois, six ou douze mois, et divisibles en petites coupures.

C'est ce dernier mode que la Caisse a choisi, parce qu'il présentait plusieurs avantages; entre autres, il permettait de développer ou de restreindre les appels de fonds, selon les besoins, et par conséquent de diminuer les pertes d'intérêts et les primes de banque qu'il eût fallu supporter en adoptant le premier système.

La Banque de France a de suite offert son obligeant concours à la Caisse de la Boulangerie, en proposant de prendre pour 5 millions de bons; mais on n'a pas eu besoin d'user de ce crédit tout entier. La Caisse des Dépôts et Consignations a pris, de son côté, pour 9 millions de bons, et le Crédit Mobilier, ainsi que des notabilités financières, ont aussi versé des sommes importantes.

Mais tous ces versements remontent à l'origine de l'émission, car aussitôt que le public a eu pleine connaissance de la manière d'opérer, il s'est porté en foule pour échanger contre des bons ses réserves et ses capitaux; il était impossible de suffire à toutes les demandes.

C'est ainsi que la Caisse a pu rembourser à la ville 8,656,399 fr. 73 c., montant, en capital et intérêts, des avances des quatre premiers mois de 1853.

Elle s'est également libérée avec la Banque et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Aujourd'hui, la Caisse est en pleine prospérité, malgré l'abaissement d'un 1/2 pour 100 sur l'intérêt précédemment fixé, et la moyenne des coupures est de 3,986 fr.

Au 31 juillet, la somme des bons en circulation était de	Fr. 22,188,700	»
Si l'on y ajoute les intérêts, qui sont de.	495.910	47
On aura un total de	Fr. 22,684,610	47

dont les échéances sont disposées en proportion jusqu'au 31 juillet 1855.

La création de la Caisse de la Boulangerie a permis de traverser la crise des subsistances, qui menaçait de graves embarras les finances de l'administration municipale. Maintenant, la période d'émission est pour ainsi dire terminée; on va entrer dans la restitution, et par ce moyen la Caisse, tout en continuant son crédit, assurera le recouvrement des sommes destinées à l'amortissement de sa dette, et se libérera de la garantie contractée envers elle par la ville de Paris.

Caisse Commerçiale Bechet, Dethomas et Cie.

Le 30 mai dernier a eu lieu l'assemblée générale des actionnaires de la caisse commerciale de MM. Bechet, Dethomas et Comp. Voici le résumé de l'inventaire au 31 mars 1854, pour l'exercice 1853-1854.

Actif.

		Fr.	C.	Fr.	C.
Caisse	Espèces en caisse	517,009	85	1,212,775	31
	— à la Banque de France	695,765	46		
Portefeuille	Effets sur Paris	5,924,307	78	7,578,879	67
	— sur les départements	1,188,528	14		
	— sur l'étranger	466,043	75		
Débiteurs par comptes-courants	Pour valeurs envoyées à l'encaissement, pour acceptations, immeubles, actions de la Banque de France, obligations de la ville, avances sur garanties et opérations courantes			8,302,256	68
Prêts sur titres, avances sur fonds publics, actions et titres divers				2,704,449	70
Consignations, avances sur marchandises				400,898	23
Frais d'installation restant à liquider				69,527	67
				20,268,787	26

Passif.

		Fr.	C.	Fr.	C.
Capital				10,000,000	»
Dividendes	Arriérés	4,322	70	110,322	70
	Le montant du huitième dividende payable le 1er juillet 1854	106,000	»		
Intérêts	Arriérés	12,512	50	112,512	50
	Du 1er janvier 1854 au 31 mars 1854, à distribuer	100,000	»		
Effets à payer				907,032	30
Acceptations				333,244	33
Créances par comptes-courants				8,373,457	65
Compte de réserve				389,589	15
Profits et pertes, compte nouveau				42,628	63
				20,268,787	26

PROFITS ET PERTES.

Crédit.

Solde reporté à nouveau au 31 mars 1853.	Fr.	687	46
Réescompte du portefeuille.		22,406	80
— des bons en circulation.		915	15
Intérêts, produits des escomptes, changes, primes, commissions et remboursements des ports de lettres. .		1,378,322	46
Réescompte des effets à payer et des acceptations au 31 mars 1854.		3,563	60
	Fr.	1,405 895	47

Débit.

Réescompte des effets à payer et des acceptations au 31 mars 1853.	Fr.	2,028	05
Appointements d'employés.		71,912	95
Loyer, patente, voyages, fournitures de bureaux. .		33,587	80
Intérêts, commissions, changes, débours de ports de lettres et amortissement sur tirés.		649,047	09
Intérêts sur actions au 31 décembre 1853.		276,500	»
— sur actions au 31 mars 1854.		100,000	»
Réescompte du portefeuille au 31 mars 1854. . . .		45,635	65
Amortissement des frais de premier établissement. .		5,794	»
	Fr.	1,184,505	54

Le crédit du compte de profits et pertes s'élève à. .	Fr.	1,405,895	47
Le débit à.		1,184,505	54
La différence est un bénéfice de.	Fr.	221,389	93
Pour simplifier la répartition, il a été porté à compte nouveau une somme de.		556	58
Ce qui a laissé à répartir une somme de.	Fr.	220,833	35

Ce qui a été divisé comme suit aux termes des statuts :

Fr.	33,125	»	15 pour 0/0 au crédit du compte de réserve.
	11,041	65	5 pour 0/0 aux mandataires et employés intéressés.
	106,000	»	60 pour 0/0 aux actionnaires, sur 176,666 fr. 70 c.
	70,666	70	40 pour 0/0 aux gérants.
Fr.	220,833	35	

Le rendement de l'année est pour les actionnaires de 25 fr. 30 c. par action, divisés comme suit :

Fr.	20	»	intérêts de deux semestres.
	5	30	dividende.
Fr.	25	30	somme égale.

Pour l'exercice précédent (1852-1853), le revenu avait été de 63 fr., soit 37 fr. 70 c. plus élevé que dans le compte-rendu que nous venons d'exposer.

Assemblées générales d'Actionnaires qui doivent avoir lieu du 24 au 31 Aout 1854.

25 Août. — Société Bouron et Comp., 44, rue Laffitte, à sept heures et demie du soir.

25 Août. — Compagnie du Charbon Ardent, 100, rue Richelieu, à dix heures du matin.

26 Août. — Hauts-Fourneaux d'Herserange et Moulaine (Moselle), 98, rue du Faubourg-Poissonnière, à deux heures.

27 Août. — Compagnie des Charbonnages Belges, 20, rue des Telliers, à Mons (Belgique).

29 Août. — Compagnie du Gaz Français d'Amiens, chez M. P.-O. Sorbé, banquier, 106, rue Richelieu, à trois heures.

30 Août. — Comptoir de l'Industrie Linière, 31, rue des Bourdonnais, à huit heures du soir.

30 Août. — Chantiers et Usines des Tuileries, à Cette, au siége de la Société, à Cette (Hérault).

Compagnie de la Canalisation de l'Èbre (*Espagne*).

Cette Compagnie, vient de donner lieu à un procès assez singulier. M. Jean-Marie de Grimaldi, agissant comme administrateur en France de la Compagnie Royale Espagnole de la Canalisation de l'Èbre, a formé, devant le Tribunal de commerce de la Seine, contre MM. Gil et Comp., banquiers de la Compagnie à Paris, une demande tendante au paiement immédiat, entre les mains de M. Schneider, directeur des forges du Creuzot, et sur les deniers qu'ils doivent en compte courant à la Compagnie, d'une somme de 103,000 fr., pour le prix d'un bateau à vapeur qui doit servir à l'inauguration du Canal de l'Èbre.

Me Schayé, agréé de M. de Grimaldi, a vivement insisté pour la retenue de la cause et pour avoir un jugement immédiat, invoquant l'urgence.

Me Petitjean, agréé de MM. Gil et Comp., a demandé le renvoi de la cause au grand rôle. Il conclut d'abord à l'incompétence du Tribunal, attendu que le débat s'agite entre étrangers au sujet d'une entreprise étrangère. Il conteste ensuite la qualité de M. de Grimaldi pour agir seul, parce qu'aux termes des statuts, la gestion de la Compagnie ne peut être exercée que par un Comité directeur composé de cinq membres; or, deux de ces membres, le comte de Quinto et le comte de San-Luis sont décrétés d'accusation en Espagne; un troisième, le comte del Retamoso, est émigré; en outre, le duc d'Osuna, don Nazario Carriquiry, le duc de San-Carlos, qui sont administrateurs, viennent aussi d'émigrer. Il en résulte que le Conseil d'administration est en complète désorganisation. Dans cet état de choses, il ne peut y avoir urgence pour l'inauguration du canal.

Me Schayé a contesté les faits allégués par M. Gil, et a de nouveau insisté pour avoir jugement. Subsidiairement, pour le cas où le Tribunal croirait devoir remettre l'affaire au grand rôle, il a conclu à ce que, par provision, M. Gil

fût tenu de déposer à la Caisse des consignations la somme de 103,000 fr., montant de la demande.

Me Petitjean a demandé acte de ce que MM. Gil et Comp. étaient prêts à déposer à la Caisse, pour compte de qui de droit, les sommes dont ils sont détenteurs en compte courant, mais seulement jusqu'à concurrence des 103,000 fr. réclamés.

Le Tribunal, présidé par M. Langlois, a renvoyé au grand rôle sur le fond, et a mis la cause en délibéré sur la question de consignation, tous droits des parties réservés.

Il est fâcheux d'apprendre par la voie des Tribunaux de semblables dissidents, à la veille d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Compagnie Royale de la Canalisation de l'Èbre, qui doit avoir lieu le 20 septembre prochain, aux bureaux de la Société, à Madrid, rue de Torija, 14.

Tout actionnaire possédant au moins dix actions a droit d'assister personnellement à cette assemblée ; nous engageons tous les intéressés à se faire représenter à cette réunion par un fondé de pouvoirs digne de leur confiance.

Chemin de Fer de la Frontière de Belgique a Hautmont.

Par un décret impérial du 19 août 1854, Son Excellence M. le ministre des travaux publics a été autorisé à concéder à M. le baron James de Rothschild, tant en son nom qu'au nom de la Société générale pour favoriser l'industrie nationale en Belgique, un Chemin de Fer de la frontière de Belgique à Hautmont (Nord).

La Compagnie s'engage à exécuter à ses frais, risques et périls tous les travaux du Chemin de Fer de la frontière de Belgique à Hautmont, et de les terminer de manière à ce que ce Chemin soit exploité dans un délai de deux ans, à partir du décret de concession. Ce Chemin aura son origine près d'Aulnois, au point de la frontière où aboutira le Chemin de Fer Belge venant de Mons ; il suivra la vallée du Flamenne, et se raccordera avec le Chemin de Fer de Saint-Quentin à Erquelinnes, et avec la Sambre vers Haumont, en un point qui sera déterminé par l'administration supérieure, la Compagnie étant entendue.

Le point de jonction des deux sections des Chemins de Fer Français et Belge, et le raccordement de ces sections, soit en plan, soit en profil, seront déterminés d'un commun accord par les administrations des deux pays, la Compagnie étant entendue.

Le Gouvernement se réserve pendant un an la faculté d'exiger la construction et l'exploitation d'une branche de raccordement de ce Chemin vers Maubeuge, dans le cas où la ville de Maubeuge s'engagerait, sans conditions ni réserves, et par délibération régulièrement homologuée, à prendre à sa charge la dépense des travaux et de l'acquisition des terrains de cet embranchement.

Les concessionnaires ne pourront émettre, pour la réalisation de l'entreprise, des actions ou des promesses d'actions négociables, avant de s'être constitués en Société anonyme dûment autorisée. Les actions de la Compagnie ne pourront être négociées qu'après le versement des deux premiers cinquièmes du montant de chaque action. Il est interdit à tout agent de change de se prêter à la négociation des actions ou promesses d'actions, avant le versement des deux premiers cinquièmes de chaque action.

Chemins de Fer du Midi et Canal latéral a la Garonne.

Un décret impérial du 19 août 1854 approuve une convention passée entre Son Excellence M. le Ministre des travaux publics et la Compagnie des Chemins de Fer du Midi et du Canal latéral à la Garonne, d'où il résulte que le Chemin de Fer de Bordeaux à Cette sera dirigé de Béziers sur Cette par Agde et le sud de l'étang de Thau. La Compagnie s'engage à exécuter, à ses frais, risques et périls, un embranchement se détachant à Agde de la ligne de Bordeaux à Cette, et se dirigant sur Pezénas par Clermont et Lodève. Toutefois la Compagnie ne sera tenue à exécuter, au delà de Pezénas, qu'une longueur correspondant à une dépense de 1,450,000 fr. Les travaux de cet embranchement devront être exécutés dans un délai de cinq ans, à partir du 19 août 1854.

Ce nouvel embranchement ne fera qu'une seule et même entreprise avec la concession du Chemin de Fer de Bordeaux à Cette, de Bordeaux à Bayonne, de Narbonne à Perpignan, et du Canal latéral à la Garonne, et la concession aura la même durée que la Compagnie des Chemins de Fer du Midi, dont elle devient une partie intégrante.

Jacques Bresson.

CHEMINS DE FER D'ANVERS A ROTTERDAM.

DÉCHÉANCE D'ACTIONS.

Premier avertissement en exécution de l'article 9, § II, *des statuts.*

Les porteurs des actions de la Société anonyme des Chemins de Fer d'Anvers à Rotterdam, dont les numéros suivent, sont invités à effectuer les versements en retard sur ces actions. A défaut par eux de le faire, la déchéance de ces actions sera prononcée après les autres publications prescrites par les statuts. — Les versements doivent être effectués : — A *Londres,* à l'Union Bank of London, 2, Princes Street-Bank ; — A *Bruxelles,* chez MM. J.-P. Matthieu et fils, banquiers ;—A *Paris,* chez M. Martineau, rue de Provence, 13 ; — A *Rotterdam,* chez MM. Moses-Ezechiels et fils, banquiers.

NUMÉROS DES ACTIONS.

1 à 25	2261 à 2265	4441 à 4460	6831 à 6840	9551 à 9570
71 à 75	2271 à 2280	4491 à 4505	6896 à 6910	9606 à 9610
461 à 465	2551 à 2600	4521 à 4525	7061 à 7070	9656 à 9665
556 à 570	2641 à 2725	4621 à 4635	7141 à 7155	9696 à 9715
631 à 635	2731 à 2760	4661 à 4665	7186 à 7205	9751 à 9760
946 à 970	2776 à 2785	4696 à 4715	7281 à 7300	9891 à 9900
996 à 1000	2801 à 2815	4821 à 4840	7346 à 7355	9926 à 9930
1011 à 1025	2826 à 2835	5131 à 5140	7361 à 7365	9961 à 9970
1031 à 1035	2841 à 2890	5161 à 5170	7446 à 7450	9991 à 10010
1051 à 1060	2931 à 2950	5206 à 5225	7481 à 7490	10041 à 10060
1071 à 1080	2981 à 2985	5231 à 5240	7506 à 7525	10081 à 10125
1086 à 1105	2991 à 2995	5281 à 5290	7736 à 7740	10131 à 10345
1116 à 1135	3091 à 3100	5311 à 5315	7746 à 7795	10551 à 10580
1161 à 1170	3116 à 3120	5321 à 5330	7811 à 7825	10621 à 10660
1191 à 1205	3231 à 3245	5341 à 5350	7866 à 7880	10681 à 10690
1216 à 1230	3281 à 3320	5391 à 5400	7901 à 7920	10711 à 10750
1246 à 1255	3341 à 3345	5421 à 5425	7926 à 7930	10851 à 10860
1266 à 1305	3396 à 3405	5501 à 5515	8001 à 8005	10871 à 10880
1366 à 1395	3496 à 3505	5526 à 5530	8011 à 8025	10891 à 10900
1401 à 1420	3521 à 3545	5561 à 5570	8071 à 8105	10951 à 10960
1431 à 1440	3566 à 3585	5586 à 5595	8206 à 8210	10971 à 10990
1531 à 1600	3636 à 3640	5646 à 5650	8266 à 8280	11001 à 11010
1626 à 1635	3696 à 3715	5671 à 5680	8301 à 8330	11111 à 11200
1641 à 1670	3731 à 3740	5731 à 5745	8381 à 8395	11211 à 11220
1696 à 1700	3796 à 3805	5776 à 5780	8421 à 8595	11251 à 11300
1746 à 1755	3851 à 3855	5846 à 5850	8601 à 8620	11591 à 11600
1766 à 1780	3866 à 3920	5856 à 5865	8626 à 8630	11721 à 11760
1801 à 1900	4011 à 4040	5936 à 5945	8666 à 8730	11781 à 11790
1941 à 1980	4076 à 4090	5951 à 5975	9001 à 9010	11801 à 11840
1996 à 2025	4111 à 4120	6126 à 6150	9051 à 9065	11911 à 11930
2031 à 2050	4146 à 4150	6256 à 6285	9081 à 9090	12061 à 12080
2081 à 2085	4176 à 4130	6361 à 6380	9131 à 9150	12101 à 12170
2116 à 2120	4211 à 4215	6411 à 6430	9196 à 9210	12201 à 12220
2136 à 2185	4226 à 4235	6501 à 6520	9231 à 9235	12231 à 12240
2201 à 2205	4296 à 4305	6576 à 6585	9491 à 9500	12261 à 12270
2226 à 2235	4321 à 4330	6681 à 6700	9511 à 9530	12331 à 12360
2241 à 2245	4351 à 4360	6821 à 6825	9541 à 9545	12391 à 12420

SUITE DES NUMÉROS DES ACTIONS.

12441 à 12490	16211 à 16220	20331 à 20340	25241 à 25280	31281 à 31300
12681 à 12720	16271 à 16280	20771 à 20820	25361 à 25400	31361 à 31380
12731 à 12740	16371 à 16390	20931 à 20950	25601 à 25700	31421 à 31440
12751 à 12770	16431 à 16450	20991 à 21040	25741 à 25760	31481 à 31500
12851 à 12900	16501 à 16600	21051 à 21070	25881 à 25980	31521 à 31560
12921 à 12940	16651 à 16700	21091 à 21100	26001 à 26020	31601 à 31640
13101 à 13110	16901 à 16990	21301 à 21330	26061 à 26080	31741 à 31780
13261 à 13290	17011 à 17060	21341 à 21390	26241 à 26340	32041 à 32060
13301 à 13310	17151 à 17190	21401 à 21440	26401 à 26420	32121 à 32140
13331 à 13360	17201 à 17220	21451 à 21490	26541 à 26560	32401 à 32420
13411 à 13430	17291 à 17330	21511 à 21520	26781 à 26800	32481 à 32600
13461 à 13470	17351 à 17360	21551 à 21560	26881 à 26900	32861 à 32900
13581 à 13600	17601 à 17610	21571 à 21580	26941 à 26980	32961 à 33000
13641 à 13650	17641 à 17660	21591 à 21660	27181 à 27200	33101 à 33140
13661 à 13680	17861 à 17870	21671 à 21760	27341 à 27400	33181 à 33240
13711 à 13750	17901 à 17910	21841 à 21860	27461 à 27480	33421 à 33480
13791 à 13810	17971 à 17990	21921 à 21940	27521 à 27580	33501 à 33520
13851 à 13870	18051 à 18060	21961 à 22040	27641 à 27660	33541 à 33580
13951 à 13970	18091 à 18120	22061 à 22120	27701 à 27720	33641 à 33660
14161 à 14170	18171 à 18180	22141 à 22160	27801 à 27860	33701 à 33720
14301 à 14360	18191 à 18200	22181 à 22200	27921 à 27940	33741 à 33760
14491 à 14500	18231 à 18240	22301 à 22340	28021 à 28120	33781 à 33800
14511 à 14540	18311 à 18320	22481 à 22520	28141 à 28200	33901 à 34000
14551 à 14560	18351 à 18390	22661 à 22760	28221 à 28260	34401 à 34450
14591 à 14600	18441 à 18480	22901 à 22920	28301 à 28360	34501 à 34600
14691 à 14700	18611 à 18620	22981 à 23040	28461 à 28480	34701 à 34750
14721 à 14730	18681 à 18700	23061 à 23080	28761 à 29000	35551 à 35600
14841 à 14850	18741 à 18760	23141 à 23160	29121 à 29140	35951 à 36100
14921 à 14980	18811 à 18830	23221 à 23320	29241 à 29260	36151 à 36200
15021 à 15030	18871 à 18880	23341 à 23360	29281 à 29300	36401 à 36500
15161 à 15170	18981 à 18990	23421 à 23480	29321 à 29340	36951 à 37100
15211 à 15220	19001 à 19020	23521 à 23540	29361 à 29460	37201 à 37350
15231 à 15270	19041 à 19050	23581 à 23600	29541 à 29560	37501 à 37550
15351 à 15390	19211 à 19270	23761 à 23780	29781 à 29820	37851 à 38000
15401 à 15430	19321 à 19330	23861 à 23900	29961 à 30000	38101 à 38250
15461 à 15480	19381 à 19400	24001 à 24020	30041 à 30060	38351 à 38600
15491 à 15500	19491 à 19510	24101 à 24140	30141 à 30180	39351 à 39400
15541 à 15550	19521 à 19540	24161 à 24200	30281 à 30300	39651 à 39700
15561 à 15630	19581 à 19720	24261 à 24360	30341 à 30360	40051 à 40100
15801 à 15850	19851 à 19860	24681 à 24740	30441 à 30520	40201 à 40250
15891 à 15940	19901 à 19950	24761 à 24800	30681 à 30700	
16061 à 16080	20001 à 20010	24921 à 24960	30901 à 30960	
16121 à 16130	20081 à 20090	25141 à 25160	31041 à 31100	
16151 à 16160	20231 à 20250	25181 à 25220	31201 à 31240	

N. B. La désignation d'un numéro à un autre comprend ces deux numéros, de même que tous les numéros intermédiaires.

Par le Conseil d'administration :

L'ingénieur en chef directeur,

A. Vanhoegaerden.

CHEMIN DE FER DE BORDEAUX A LA TESTE.

Tirage officiel de **9** *Obligations, qui a eu lieu à Bordeaux, le* 19 *Juin* 1854.

425	526	721
431	550	779
467	557	885

CHEMIN DE FER DE TARRAGONE A REUS (Espagne). — MM. les actionnaires propriétaires de quatre actions au moins sont prévenus que l'assemblée générale se réunira le dimanche 3 septembre 1854, à dix heures précises du matin, au siége de la Compagnie, rue Saint-Fiacre, 15, à l'effet de délibérer, aux termes de l'acte de Société, sur une modification aux statuts, proposée par la gérance et adoptée par le Conseil de surveillance.

A cette occasion, la gérance rappelle à MM. les actionnaires que les intérêts échus au 30 juin dernier, se paient à la caisse de MM. Destrem, Mallet Ragel et Comp., rue Saint-Fiacre, 15.

GAZ D'AMIENS. Le gérant de la Compagnie du Gaz Français d'Amiens a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que l'assemblée générale annuelle aura lieu le 29 août courant, à trois heures précises de l'après-midi, chez M. P.-O. Sorbé, banquier de la Société, rue Richelieu, 106, à Paris.

Reddition des comptes de 1853-1854.

CANAL DE JONCTION DE LA SAMBRE A L'OISE.

Le Conseil d'administration de la Société anonyme du Canal de jonction de la Sambre à l'Oise informe MM. les actionnaires, qu'en exécution de la décision de la dernière assemblée générale, il sera payé, à partir du 31 juillet 1854, à Paris, au siége de la Société, rue de Provence, 13, et à Bruxelles, à la trésorerie de la Société Générale, une somme de 25 fr. par action de 1,000 fr., à valoir sur le dividende de 1854.

SOCIÉTÉ DES NU-PROPRIÉTAIRES,

Compagnie d'Opérations générales sur la Vie, rue Louis-le-Grand, 35.

Acquisition des Usufruits de rentes sur l'Etat, d'Actions de Banque et de Créances hypothécaires.

Acquisition des Nu-Propriétés au comptant, à rentes viagères et à participation dans les bénéfices d'extinction.

Prêts et Réméré sur les Nu-Propriétés.

RECETTES DES CHEMINS DE FER.

DÉSIGNATIONS.	DATES.	VOYAGEURS.	MARCHANDISES.	DERNIÈRE SEMAINE		RECETTES TOTALES	
				de 1854.	de 1853.	de 1854.	de 1853.
Nord	6 au 12 août.	380,688	454,582	835,421	722,346	22,966,741	19,713,002
Rouen	13 au 19 août.	178,183	106,919	28[illegible],102	297,383	»	»
Havre	13 au 19 août.	64,519	55,703	120,223	119,898	»	»
Orleans avec ses prolongements	6 au 12 août.	460,303	559,925	1,020,228	882,758	25,625,538	20,291,896
Est (ancien)	6 au 12 août.	321,555	350,603	672,159	65[illegible],862	19,137,793	16,526,872
— Do — Sect. nouv.	6 au 12 août.	11,273	14,946	26,2[illegible]0	»	[illegible]87,9[illegible]6	»
Bâle	»	»	»	»	»	»	»
Lyon	6 au 12 août.	306,048	197,332	503,380	443,266	12,[illegible]43,419	11,74[illegible],023
Lyon à la Méditerran.	6 au 12 août.	57,374	103,154	16[illegible],5[illegible]8	1[illegible]5,[illegible]84	6,476,672	5,[illegible]64,306
Ouest	7 au 13 août.	134,934	37,673	172,607	161,[illegible]90	4,315,248	3,789,465
Grand-Central (sect de Lyon à Roanne)	30 juill. au 5 août	»	»	179,106	159,776	5,445,913	4,688,148

Paris.—Typ. RENAUD frères, 10, Faub.-Montmartre.

N° 35.] JEUDI 31 AOUT 1854 (à midi). [21me Année.

COURS GÉNÉRAL DES ACTIONS
des Entreprises Industrielles et Commerciales

ORGANE DES INTÉRÊTS DES CAPITALISTES, DES CHEMINS DE FER
DES MINES, USINES, ASSURANCES, BANQUES FONCIÈRES, ETC.

Fondé et publié par Jacques Bresson.

Bureaux, Administration et Rédaction, n° 31, place de la Bourse, à Paris.

*Ce Cours-Gazette des Chemins de Fer et de l'Industrie paraît tous les Jeudis. — Prix d'Abonnent pour un an : **7** f. pour Paris; **8** f. pour les Dépents.; **10** f. pour l'Etranger.*

Les Abonnements doivent toujours dater du 1er du mois; on ne reçoit pas d'Abonnement pour moins d'un an.

A LONDRES, s'adresser chez ALEXANDRE DELIZY, 1, Norfolk Street, Strand.

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Banques et Comptoirs.						
113,350	Banque de France.	1000	tout	154	janv.-juill.	. . .	2950
2,100	Banque de l'Algerie.	500	tout	30 65	mai.-nov.	. . .	522 50
40,000	Comptoir national.	500	tout	36	janv.-juill.	. . .	582 50
50,000	Crédit foncier de France.	500	250	17 50		. . .	627 50
100,000	— Dito. — Obligations.	1000	200	3 %		. . .	945
	— Dito —	500	400			. . .	440
	— Dito — 1/10e d'Obligation	100	tout			. . .	1[illegible]0
120,000	Société générale du Crédit mobilier.	500	tout	40 25	janv.-juill.	. . .	732 50 738 75
30,830	Société Générale de Bruxelles. . . .	1058	tout	109 90		. . .	1785 1782 50
	Banque de Darmstadt	537 50	215			. . .	485
	Sous-Comptoirs.						
40,000	Des Chemins de fer.	100	tout	4 ½	semestriel.		
3,382	Des Bâtiments.	100	tout	6 %	avril.-octob.	. . .	90
	Caisses particulières.						
2,000	Bouron et Comp.	500	tout			. . .	540
	Béchet, Dethomas et Comp.	500	tout	25 30		. . .	430
	Cusin, Legendre et Comp.	1000	tout				
	Lehideux et Comp	1000	tout				
12,000	Caisse Lécuyer et Comp	500		48 65		. . .	600
1,000	Nu - Propriétaires.	5000	tout		juin.-déc.	. . .	6550
	Parisienne (Société immobilière) . . .	500	125	6% etd.	févr.-août.	. . .	en émission.
	— Dito — — dito — . . .	100	25	6% etd.	févr.-août.	. . .	en émission.
	Comptoir Bonnard.	100	25			. . .	102 50 75 ex d.
	Assurances (incendie).						
2,000	Nationale.	5000	1/5	600	janv.-avril.	. . .	125 % b.
400	Générale.	5000		2752 50		. . .	33,000
2,000	Union.	5000	1/5	200		. . .	64 % b.
4,000	Phénix.	1000	tout	170	avril.-octob.	. . .	3000
1,000	Soleil (nominatif).	6000	1/6	300		. . .	90 % b.
	— Dito. — (au porteur).	1000	tout			. . .	90 % b.
2,000	France.	5000	1/5	125		. . .	33 % b.
1,000	Urbaine.	5000	1/5	150	avril.	. . .	64 % b.
2,000	Providence.	2500	1/5	70	avril.	. . .	25 % b.
4,000	Le Globe	500	100			. . .	pair.
3,000	Paternelle.	1000	250	10		. . .	pair.
2,000	Nord (à Lille).	1000	200	20	avril.	. . .	9 % b.
	Assurances (maritimes).						
400	Générale.	12,500		250		. . .	32 % b.
1,200	Lloyd Français.	5000	1/5	161		. . .	10 % b.
300	Sécurité.	5000	1/5	200	févr.-juill.	. . .	22 % b.
200	Océan.	5000	1/5	125	janv.-juill.	. . .	25 % b.
600	Chambre d'Assurances.	5000	1/5	180		. . .	22 % b.
400	Mélusine.	5000	1/5	132		. . .	10 % b.
200	Sauvegarde.	5000	1/5	275	janv.-juill.	. . .	6 % b.
940	Union des Ports (nominatif).	5000	750	104		. . .	10 % b.
	— Dito. — (au porteur).						

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Assurances (vie).						
3,000	Nationale	5000	1/5			...	9 % b.
400	Générale	7500				...	65 % b.
2,400	Union	5000	1/5			...	5 % b.
	Phenix	5000				...	3 % p.
8,000	Caisse paternelle	500	100	5		...	501 25
	Ponts.						
	Annuités Vieux-Ponts					1050	
	— Dito. — Nouveaux-Ponts					231 25	
	— Dito. — du Carrousel						
	— Dito. — de la Reforme					590	
3,000	Ponts réunis (anciens)	1000	tout	5 ½	mai.-nov.	1050	
	Canaux.						
	Languedoc et du Midi						
	Aire à la Bassée	5000	tout	580		...	7500
3,036	Arles à Bouc	1000	tout				
	Beaucaire	5000	tout				
17,466	Bourgogne	1000	tout	50	avril.-octob.	...	995
39,214	Quatre canaux	1000	tout	50	avril.-octob.	...	1130
	Scarpe intérieure	1000	tout			...	1500
6,000	Sambre canalisée	500	tout	105		...	1300
	Jonction de la Sambre à l'Oise	1000	tout	55		...	775
12,994	Trois canaux	1000	tout	50	avril.-octob		
1,500	Eaux d'Auteuil et de Neuilly	1000	tout	50	avril.-octob.		
	Canalisation de l'Ebre	400	200			425	
	Chemins de fer.						
54,000	Saint-Germain (Titres nouveaux)	1/54000	tout	32 50	avril.-octob.	...	722 50 720
300,000	Orleans	500	tout	62 50	avril.-octob.	...	1232 50 1237 50
72,000	Paris à Rouen	500	tout	62 50	août.-févr.	...	980
40,000	Rouen au Havre	500	tout	30		...	595 600
84,000	Strasbourg à Bâle	350	libéré	14	avril.	...	en liquid. 395
400,000	Nord	400	tout	46	janv.-juill.	...	860 867 50
250,000	Est (Paris à Strasbourg), anciens	500	tout	50 30	mai.-nov.	...	812 50 810
250,000	— Dito — nouveaux	500	250			...	635 637 50
240,000	Paris à Lyon	500	350	37 50	janv.-juill.	...	980 975
90,000	Lyon à la Méditerranée	500	300	16	avril.-octob.	...	877 50
134,000	Midi	500	250	4 %		...	627 50
70,000	Ouest	500	250	21		...	675
60,000	Caen à Cherbourg	500	250	5 %	janv.-juill.	...	530
33,200	Dijon à Besançon	500	350	5 %	janv.-juill.	...	en liquid. 665
180,000	Grand Central de France	500	250		avril.-octob.	...	520 517 50
20,000	Versailles (rive gauche)	500	tout	15	janv.-juill.	...	325
36,000	Dieppe et Fécamp	500	425	11	avril.	...	290
36,000	Beziers à Graissaissac	500	200	4 %		...	440
10,000	Bordeaux à la Teste	500	tout	néant.		...	250
3,300	Provins aux Ormes	500	1[illegible]0			...	500
6,000	Paris à Sceaux	500	tout	néant.		...	195
	Saint-Etienne à Lyon	5000	tout	637			
	— Dito — industrielle			2406			
12,000	Andrezieux à Roanne	1/12000	tout	néant.			
	Saint-Rambert à Grenoble	500	200			...	450 455
80,000	Lyon à Genève	500	200			...	525
	Mulhouse à Thann						
9,400	Anvers à Gand	500	tout	27 50	mars.		
50,000	Anvers à Rotterdam	250		5 %			
	Charleroi à Erquelinnes	500					
11,333	Naples à Nocera	1000	tout	25 70	févr.-août.	...	500
40,000	Centre de l'Italie	1000	100	5 %	avril.-octob.		
	Ouest Suisse						
72,000	Central Suisse	500	150	4 %		...	430
	Sarde, Victor-Emmanuel	500	100			...	458 75 460

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTERÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Messageries et Voitures.						
	Messageries impériales.	10000				40,000	
2,400	Services marit. des Messageries Impér.	5000	tout	450		. . .	9000
2,400	— Dito	5000	1250			. . .	6100
	Messageries Caillard et Comp.	1000				. . .	650
	Voitures du Chemin de Fer.	300	tout	20	février.	. . .	225
4,652	Compagnie gén. des voitures de place.	500	tout	54		. . .	640
	Désirées.	500	tout			. . .	475
	Favorites.	800	tout	150	janv.-juill.	. . .	1800
	Hirondelles.	1000					
1,200	Lutéciennes.	500	tout	57	trimestriel.	. . .	620
	Omnibus.	1000				. . .	2200
	Orléanaises.	1000	tout	40	trimestriel.	. . .	775
725	Sylphides.	500				. . .	510
	Tricycles.	800				. . .	475
	Gondoles Parisiennes.	80				. . .	130
	Batignolaises	1000				. . .	775
	Charbonnages.						
	Anzin.	280f					
	Azincourt (Nord).	1500f				. . .	1200
25,000	Blanzy (Saône-et-Loire).	500	tout	5 %		. . .	550
8,000	Brassac.	1/8000	tout		octobre.	. . .	300
	Chazotte.					. . .	630
24,000	Grand'Combe	1/24000			j. 1er jan. 1853	. . .	505 502 50
	La Haute-Loire (ancienne).	500				. . .	260
72,315	La Loire (Compagnie Générale). . . .	1/72315	tout	42	avril.-octob.	. . .	625
	Long-Pendu (Saône-et-Loire).	500					
440	Montchanin (Saône-et-Loire).	5000	tout				
	Touches (Des).	500				. . .	40
1,850	Layon et Loire	1/1850	tout	29	juin.	. . .	400
12,000	Mayenne et Sarthe.	1/12000	tout			747 50	
30,000	Charbonnages belges.	500	tout			. . .	410
	Centre du Flénu.	1000	tout			. . .	150
	Pont-de-Loup (Sud).	1000	tout	20	avril.	. . .	200
	Bonnet et Veine-à-Mouches (Act. pr.).	1000				. . .	510
	— Dito. — (non priv.)					. . .	170
	Asphaltes.						
	Bastennes (Landes).	1000	tout	40	janv.-juill.	. . .	310
	Tuyaux Chameroy.	500				. . .	625
	Obligations Chameroy.	100					
	Galvanisation du fer	500	tout	50		. . .	350
	Zinc et Plomb.						
90,000	Vieille-Montagne (10e d'action) . . .	100	tout	40	mai.-nov.	. . .	512 50 505
	Corphalie.	1000				. . .	1145
3,000	Nouvelle-Montagne.	1000	tout	75	annuel.	. . .	1200
	Stolberg.	750	tout			. . .	[illegible]05
5,000	Eschweiller (Prusse).	750	tout	80		. . .	650
6,000	San-Fernando (Espagne).	260	tout	6 %	trimestriel.	. . .	[illegible]65
50,000	Silésie.	375	tout			. . .	[illegible]75
4,800	Westerwald et du Rhin.	375	tout		j. janv. 1854.	. . .	375
	Cuivre.						
30,000	Mines de Ténez.	100	tout	4 %	janv.maijuil.	. . .	[illegible]9 75
60,000	Mouzaïas (Algérie).	100	tout	néant.		. . .	[illegible]7 50
	Valdiblora et Rora.	100	25			130	
	Fermière de Caronte.	100	50				
12,000	Usine de Septèmes (Bouch.-du-Rhône).	250	tout	9 %		. . .	185

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Gaz.						
2,500	Compagnie anglaise.	2500	tout	400	janv.-juill.	...	5200
24,000	Compagnie française.	500	tout	75	mars.-sept.	...	1000 1010
	Compagnie parisienne	1000	tout	100		...	1175
	Société Lacarrière	2000	tout				
	— Dito.	500	tout	75		...	1050
2,400	Belleville.	500	tout	90	juin.-déc.	...	1100
5,000	De l'Ouest.	500	tout	47 50		...	650
800	De l'Est.	500	tout				
6,000	Du Nord.	500	tout	40		...	550
500	Boulogne, Sèvres, etc.	1000					
1,000	Versailles	500	tout	35		...	475
	Saint-Germain-en-Laye.						
1,300	Gaz d'Amiens (Comp. Française).	500	tout	25		...	460
	Cherbourg					...	70
5,000	Compagnie Centrale. Dieppe, Alger, Chartres, Nice, etc. (8 villes)	500	tout	35	juill.-déc.	...	400
	Calais.	1000	tout	20	février.	...	250
	Wazemmes-lès-Lille.	500	tout	14	septembre.	...	160
	Forges, Fonderies.						
	Alais (Gard).	3000				...	1750
	Bessège					...	730
28,000	Creusot (Saône-et-Loire).	500	tout			...	860
	D'Allevard.						
2,400	Decazeville (Aveyron).	3000	tout	250	juin.-sept.	...	4100
800	De la Loire et de l'Ardèche.	1/800e				...	5350
	De l'Horme.					...	960
	Maubeuge (Nord).	500				...	450
20,000	Herserange (Moselle).	500	tout		janv.-juill.	...	62 50 72 50
25,000	Châtillon et Commentry		tout	80	janvier.	...	500
5,000	Forges de la Basse-Indre	500	tout	55	avril.-oct.	...	500
	L'espérance (Belgique).	1000				...	925
	Monceaux (Belgique).	1000				...	1600
5,500	Providence (Belgique)	1000	tout	125		...	1200
	Papeteries.						
800	Echarcon.	1000	tout	80	jouiss. janv.	...	1000
	Essonne.	1000	tout				
6,000	Manufacture de Papiers d'Alger.	100	tout				
	Journaux, Imprimeries.						
108	Le Droit, journal des Tribunaux	2500	tout	350		...	4360
5,000	Imprimerie Dubuisson et Comp.	100	tout			...	100
	Filatures.						
40,000	Cohin.	500				...	525
	Lin Maberly.	500		52		...	720 ex-div.
	Filature Rouennaise.	500	tout				
4,400	Gamaches.	500	375			...	235
1,400	Société Lainière (Action de capital).	500	tout				
4,200	— Dito. — (Action de jouissance).						
	Flax-Coton	50	tout				
	Divers.						
200,000	Docks-Napoléon.	250	125	néant.			214
	Glaces de Saint-Gobain.		tout	1700	janv.-déc.	32,400	
	Glaces de Saint-Quirin.						
	Glaces de Montluçon.	500		30	annuel.	...	380
	Glaces d'Oignies.	1000	tout	5 %		...	1500 ex-div.
20,000	Glaces d'Aix-la-Chapelle.	375	tout			...	390
14,000	Cail (constructeurs).	500	tout	67	mars.-sept.	...	795
	Etablissement Cavé	250	125			...	255
	Grilles-mobiles-Fumivores.	1000				1010	
	Moulins de Packham	1000	tout	5 %	avril.-oct.	1000	
	Télégraphe électrique sous-marin entre la France et l'Angleterre.	25	tout	8 %		...	25
10,000	Acier et Limes de Milourd (Nord)	100	50	7 %	juill.-déc.		
	Palais de l'Industrie, 4 % gar. p. l'Etat.	100	tout	4 %	avril.-oct.	...	120 118 75
19,200	Comp. gén. de Vidanges Richer et Ce.	500	tout		2 fois par an.	...	250 ex-int.
3,200	Société Ch. Christofle et Comp.	500	tout	90	4 fois par an.	...	875
10,000	Sucrerie Herbet et Comp.	500	tout			...	500
16,000	Sucreries Raffineries de la Scarpe.	250	tout	21 25		280	
10,000	Compagnie Impériale de Bateaux	500	tout			...	70
10,000	L'Union Parisienne (commerce de Charbon de terre).	100	tout	5% et d.	août.	...	en émission.

NOMBRE des Obligations.	DESIGNATION DES OBLIGATIONS.	VALEUR nominale.	PRIX d'émission.	SOMME versée par Obligation.	INTÉRÊTS par An.	SOMME des rembourse-ments.	INTÉRÊTS payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Obligations.								
555	St-Germain (anciennes). .	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1175
10,830	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1125	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	985
8,888	Orléans (anciennes). . . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1020
3,333	— Dito. — (nouvelles). . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1020
150,000	— Dito — de 1852.	500		tout	3 %	500	janv -juill.	. . .	315 313 75
130,000	— Dito. — de 1854.	500	275	75	3 %	500	janv.-juill.	. . .	315
3,887	Rouen (anciennes).	1000	1000	tout	4 %	1250	janv -juill	. . .	880
4.968	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1000	tout	5 %	1250	juin -déc.	. . .	1000
15,000	Havre (anciennes).	1000	1000	tout	5 %	1250	mars.-sept.	. . .	1010
5,000	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	800	tout	6 %	1250	janv.-juill.	. . .	1130
2,775	Strasbourg à Bâle (anc.).	1000	1100	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1025
20,000	— Dito. — (nouvelles). . .	500	500	tout	5 %	625	janv.-juill.	. . .	495
150,000	Nord.	500	335	tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	310
50.300	Est (Paris à Strasbourg).	500	500	tout	5 %	650	juin.-déc.	. . .	505 506 25
80,000	Paris à Lyon.	1000	1050	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1030
8,000	Avignon.	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1120
60,000	Méditerranée.	500	535	375	5 %	625	avril -oct.	. . .	508 75
	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv.-juill	. . .	305 308 75
15 036	Ouest.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	995
17.500	— Dito. —	1000	1050	750	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	995
1,819	Versailles (R. D.) (anc.). .	1000		tout	5 %	1000	janv.-juill.	. .	950
4;598	— Dito — (nouvelles). . .	1000	1250	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1040
7,219	Saint-Etienne à Lyon. . .	1000	1105	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	10 0
3,300	Montereau.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. .	1000
2,000	Andrez. à Rouan. 1er ord	500		tout	25	500	avril -oct.	. . .	400
1,980	— Dito — 2e ordre. . . .	500		tout	néant.	500		. . .	300
	Dijon à Besançon	500		tout	25	625	avril.-oct.		
794	Jonction Sambre à l'Oise	1000	1000	tout	50	1050	janv.-juill.	1030	
	Mines de la Loire.	1000			5 %	1250	fev.-août.	. . .	1050
	— Dito — (nouvelles) . . .	1000						. . .	925
	Mines de Blanzy.	1000							
	Lits militaires.	1000			5 %		avril.-oct.	. . .	990
1,200	Forges de l'Aveyron 1845.	1000	995	tout	4 ½ %	1000	janv.-juill.		
2,400	— Dito — 1848.	500	500	tout	5 ½ %	500	avril.-oct.	. . .	500
	Grand'Combe.							. . .	975
319	Eaux d'Auteuil	1000	1000	tout	6 %	1000		. . .	1000
13,600	Vieille-Montagne	500		tout	5 %		janv.-juill.	. . .	460
	Rhône et Loire.	500		tout	5 %	625	janv.-juill.	. . .	490
	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	303 50
	Grand-Central.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	293 75 295

M. JACQUES BRESSON, Propriétaire-Rédacteur de ce Cours d'Actions, *se charge de fournir gratuitement les informations statistiques et générales qui lui seraient demandées sur les Compagnies indiquées ci-dessus, ainsi que sur toute autre Société Industrielle ou Commerciale. — (Ecrire franco.)*

Chronique Industrielle.

Le Tribunal civil de la Seine vient de condamner l'administration du Chemin de Fer de l'Ouest à 60,000 francs de dommages-intérêts envers le sieur Ancel, qui, se trouvant, le 2 janvier dernier, dans un convoi arrêté entre Saint-Cloud et Versailles, fut blessé par le choc occasionné à ce convoi par un train arrivant à grande vitesse de Paris, sans que les mesures nécessaires pour prévenir les accidents eussent été prises.

— Le vendredi, 1er septembre prochain, à dix heures du matin, il sera procédé publiquement, à l'Hôtel-de-Ville, au onzième tirage au sort des Obligations à rembourser pour l'amortissement de l'Emprunt de 25 millions contracté en 1849 par la Ville de Paris.

culé, se monte à plus de 16 millions, qui seront répartis sur toute la ligne pour la consolider et l'améliorer.

— On écrit de Rouen que le Conseil municipal de cette ville a décidé l'achat d'un vaste terrain sur la rive gauche de la Seine, et sur lequel s'élèveront des Entrepôts-Docks qu'un railway mettra en communication avec le Chemin de Fer.

— Le Conseil municipal de Troyes, consulté par l'administration du Chemin de Fer de l'Est, sur la direction à donner à un embranchement qui relierait Bar-sur-Seine à Troyes, a demandé que cette voie ferrée suive la vallée de la Seine.

— Dans sa séance du 27 août dernier, le Conseil général de la Haute-Garonne a voté les conclusions du rapport tendant à l'adoption de l'avant-projet du Chemin de Fer de Toulouse à Bayonne, tel qu'il a été présenté par MM. Bergis et Lepeuple, ingénieurs en chef dans les départements de la Haute Garonne et des Hautes-Pyrénées.

— Une Compagnie nouvelle vient, dit-on, de déposer une demande en concession pour un Chemin de Fer de Vaurices (Tarn-et-Garonne) à Toulouse, par Alby, sans subvention.

— La fête annuelle de l'inauguration du Chemin de Fer de Mulhouse à Thann, du 1er septembre 1839, qui l'année dernière a laissé de si délicieux souvenirs sur l'esprit de la population de Thann, sera célébrée les 3, 4, 10 et 11 septembre.

— Les employés du Chemin de Fer du Nord-Est, chargés de faire les études de l'embranchement de Verdun à Lérouville, ont déjà commencé leurs travaux, qui seront menés à bonne fin en quelques semaines.

— On écrit de Dax, 4 septembre, que M. Onfroy de Bréville, inspecteur général des ponts-et-chaussées, accompagné de plusieurs ingénieurs, vient de parcourir le Chemin de Fer de Bordeaux à Dax. Il a pu faire ce trajet avec une locomotive, si ce n'est sur une longueur de 10 ou 12 kilomètres. Les travaux sont poussés avec assez d'activité pour que la voie de fer puisse être établie sur cette lacune dans le courant de ce mois.

— La Caisse de service de la Boulangerie met en émission, du vendredi 1er au vendredi 15 septembre inclus, une somme de *bons*, garantis par la ville de Paris, s'élevant ensemble à 1,200,000 fr., savoir :

400,000 fr. à 3, 4 et 5 mois, au taux de 4 pour 0/0;
400,000 fr. de 6 à 11 mois, au taux de 4 1/2 pour 0/0;
400,000 fr. à 12 mois, au taux de 5 pour 0/0.

La Caisse délivrera des coupures à partir de 500 fr., et par multiple de 100 fr., à la demande des preneurs.

— En Hollande, des négociants de Frise et de Groningue ont fait un appel à toutes les administrations communales de ces provinces, afin de s'adresser au

Roi pour réaliser le projet d'une voie ferrée dans la partie septentrionale du royaume.

— En Danemarck, on vient de terminer le Chemin de Fer de Tonningen à Flensbourg, qui traverse le duché de Schleswig dans toute sa largeur, et qui relie la mer du Nord avec la Baltique. Le 27 août dernier, les habitants de Flensbourg ont été agréablement surpris en voyant arriver directement par cette voie le premier convoi de Tonningen, dans lequel se trouvait, entre autres voyageurs de distinction, M. Peto, ingénieur anglais, qui a construit le Chemin de Fer. En signe de réjouissance, on a tiré des salves d'artillerie, les cloches de toutes les églises ont été mises en branle et ont sonné pendant deux heures. Le soir, les maisons des principaux commerçants et industriels de Flensbourg étaient illuminées.

Assemblée générale des Actionnaires de la Société du Gaz Français d'Amiens.

Les actionnaires réunis le 29 août dernier, ont entendu le rapport d'un membre du Conseil de surveillance, délégué par ses collègues, pour aller examiner tous les comptes de l'exercice et apprécier l'état de l'usine; il constate que par suite de la cherté des subsistances et du ralentissement de la fabrique d'Amiens, la consommation du gaz a été moins forte qu'on ne devait l'espérer, que, par conséquent, les bénéfices ne se sont élevés qu'à 36 fr. 42 c. par action, ou 7 1/4 pour 0/0. Que cette crise passée, l'usine reprendra son essor ascensionnel habituel. Il termine ainsi : « Pour moi, dont le mandat me « renferme dans certaines limites, je suis heureux de vous dire tout ce que « j'ai éprouvé de satisfaction dans la mission que vous m'avez confiée, en ce « qui concerne l'état matériel de votre usine.

« La fabrication, les ateliers, les magasins et les bureaux de la comptabi- « lité, tout marche avec un ensemble et une régularité dont je m'empresse de « constater les progrès, et dont il faut rendre hommage à la prévoyance et à « l'intelligence de votre gérant. »

D'accord avec le Conseil de surveillance, le gérant propose de distribuer un dividende de 25 francs par action, et de porter le reste à la réserve.

Un actionnaire demande à ce que les 36 fr. 42 c. de dividende soient distribués.

Après une discussion à laquelle plusieurs actionnaires prennent part, on reconnaît que la position de la Société permettrait, dans de certaines conditions, de faire droit à cette demande.

Cette proposition est renvoyée à l'examen du Conseil de surveillance, qui, s'il la juge convenable, la soumettra, avant le 1er janvier prochain, à l'assemblée générale des actionnaires.

Cette assemblée statuerait sur l'opportunité de la demande, et sur la modification nécessaire aux statuts sociaux pour payer aux actionnaires, à partir

du 1er janvier prochain et chaque semestre, 2 et 1/2 pour 0/0 d'intérêt, et le dividende à la fin de l'exercice.

Le payement de 25 fr. par action est donc déclaré dividende provisoire.

Chemins de Fer Piémontais.

Depuis quelques années le Piémont a déployé une grande activité dans la construction des voies ferrées sur son territoire. L'état suivant en est une preuve incontestable. Il se compose de cinq parties distinctes : 1° les Chemins de Fer en état de service ; 2° ceux en construction ; 3° les Chemins de Fer concédés ; 4° les Chemins de Fer approuvés par le Gouvernement ; 5° ceux qui ne sont encore que projetés.

Chemins de Fer en exercice.

De Turin à Gênes	166	kilomètres.
D'Alexandrie à Novare	66	—
De Turin à Fossano	64	—
De Turin à Suse	53	—
De Turin à Pignerol	38	—
	387	kilomètres.

En construction.

De Novare à Arona	36	kilomètres.
De Mortara à Vigerano	13	—
De Sampier d'Arena à Volki	11	—
De Cavaller Maggiore à Bra	13	—
De Turin à Novare	94	—
D'Aix à Saint-Jean de Maurienne	85	—
De Fossano à Cuneo	26	—
	278	kilomètres.

Chemins de Fer concédés.

De Verceil à Valenza par Casale	39	kilomètres.
D'Alexandrie à Stradella	68	—
D'Alexandrie à Acqui	33	—
De Novi à Tortone	17	—
	157	kilomètres.

Chemin de Fer approuvé par le Gouvernement.

De Santhia à Biella	29	kilomètres.

Chemins de Fer projetés.

De Saluces à Airasca	31	kilomètres.
De Saluces à Savigliano	14	—
De Chivasso à Ivrée	32	—
De Savone à Fossano	96	—
	173	kilomètres.

Resumé.

Chemins de Fer en exercice	387	kilomètres.
— en construction	278	—
— concédés	157	—
— approuvés par le Gouvernement	29	—
— projetés	173	—
Total général	1,024	kilomètres ;

Parmi les lignes projetées, nous n'avons cité que les principales. Plusieurs autres ont une importance majeure ; mais nous les avons passées sous silence, parce que, par suite des difficultés de terrain, elles ne seront pas terminées de si tôt.

Ces 1,024 kilomètres de Chemin de Fer terminés, ou sur le point de l'être, sont la preuve de l'activité déployée par le Piémont. Les Chemins de Fer en construction seront terminés dans quelques mois, par conséquent, à la fin de l'année courante ou au commencement de 1855. L'étendue des voies ferrées livrées à la circulation présentera un chiffre de 550 kilomètres environ, et, si l'on considère le territoire restreint du Piémont, ce parcours ne laisse pas que d'être considérable.

Assemblées générales d'Actionnaires qui doivent avoir lieu du 7 au 14 Septembre 1854.

8 Septembre. — Société des Théâtres de la Banlieue, 42, rue des Petites-Ecuries, à midi.

9 Septembre. — Forges et Hauts-Fourneaux d'Herserange et Moulaine, 98, rue du Faubourg-Poissonnière, à deux heures.

14 septembre. — Société fermière de Caronte et des Mines de la Méditerranée, salle Sainte-Cécile, 49 *bis*, rue de la Chaussée-d'Antin, à deux heures.

14 Septembre. — Société J.-F. Cail et Comp., 46, quai de Billy, à une heure.

Phoenix, Société métallurgique.

L'assemblée générale du 31 juillet dernier, après avoir approuvé les comptes et bilan de la Société pour le premier exercice de dix mois, échu le 30 avril dernier, a arrêté le bénéfice de cet exercice à la somme de. . . . . Fr. 1,125,000

dont il a été déduit 30 pour 0/0 pour fonds de réserve, conformément aux statuts, soit. 337,500

Reste. . . . . Fr. 787,500

Lesquels seront distribués aux actionnaires à raison de 105 fr. par action.

Le payement de ce dividende aura lieu sur présentation des actions, à partir du 15 septembre prochain :

A Paris, au bureau de la Société, rue de Luxembourg, 47.

A Bruxelles, chez MM. G. Cassel et Comp.

A Cologne, chez MM. S. Oppenheim jor et Comp.

A Berlin, chez M. S. Bleichroeder.

A Eschweiler-Aue, au bureau de la Société.

La direction prend cette occasion d'informer MM. les actionnaires que des Hauts Fourneaux actuellement en construction, cinq produisent déjà de la fonte, et que leur rendement, qui augmente de jour en jour, est en ce moment de 50 tonnes par vingt-quatre heures. La nouvelle fabrique de fer de Ruhrort vient aussi d'être mise en activité et convertira la fonte obtenue en rails dans le courant du mois de septembre.

Eschweiler-Aue, près Aix-la-Chapelle, le 28 août 1854.

Pour la direction ;

Le caissier, Mangepan.

Comptoir d'Escompte de Paris.

BILAN AU 31 AOUT 1854.

Actif.

Caisse.	Espèces en caisse. . . . Fr.	2,485,172	46		
	Espèces à la Banque de France.	1,772,284	64	Fr. 4,257,457	10
Portefeuille.	Paris.	38,312,488	76		
	Province.	7,951,569	88	48,555,257	37
	Etranger.	2,291,198	73		
Bon du Trésor. — Non négociable.				6,666,500	»
Obligation de la ville. — Non négociable.				6,667,000	»
Comptes-courants.	Paris. . . . Fr.	»	»		
	Province.	3,407,800	30	4,488,649	88
	Etranger.	1,080,849	58		
Actions de la Banque de France.				215,978	65
Immeubles de la réserve.				479,522	95
Avances sur fonds publics et actions diverses.				296,200	»
Frais de premier établissement.				24,962	50
Frais généraux.				106,370	56
Effets en souffrance. — Exercice 1854-1855.				16,224	31
Divers.				1,153,182	20
				Fr. 72,927,305	52

Passif.

Capital.	Actions réalisées. . . Fr.	20,000,000	»		
	Garantie de l'Etat.	6,666,500	»	Fr. 33,333,500	»
	Garantie de la ville.	6,667,000	»		
Capital des sous-comptoirs.				3,654,084	30
Réserve.	En espèces. . . Fr.	1,803,770	28		
	En actions de la Banque	215,978	65	2,499,271	88
	En immeubles.	479,522	95		
Trésor public. — Son prêt subventionnel.				1,000,000	»
Acceptations à payer.				16,744	38
Comptes-courants.	Paris. . . . Fr.	23,388,162	31		
	Province.	3,163,902	03	27,340,808	01
	Etranger.	788,743	67		
Effets remis à l'encaissement.	Par divers.	4,059,919	46		
	Par faillites, du Tribunal de commerce.	251,997	51	4,311,916	97
Dividendes à payer.				131,313	50
Profits et pertes.				513,135	40
Effets en souffrance des exercices clos.				14,992	04
Divers.				111,539	04
				Fr 72,927,305	52

Risques en cours au 31 août 1854.

Effets à échoir restant en portefeuille.	Fr. 48,555,957	37
Effets en circulation avec l'endossement du Comptoir.	11,824,878	74
	Fr 60,380,136	11

Certifié conforme aux écritures :

L'un des directeurs, Pinard.

Compagnie des Chemins de Fer du Midi et du Canal latéral a la Garonne.

Les administrateurs de la Compagnie des Chemins de Fer du Midi ont l'honneur de prévenir MM. les actionnaires, que le troisième versement, fixé à *cent francs* par action, s'effectuera *du* 5 *au* 15 *octobre* prochain, à Paris, à la Société générale de Crédit mobilier, place Vendôme, 15; à Bordeaux, aux bureaux de la Compagnie, allée de Tourny, 33.

En vertu d'arrangements pris avec la Société générale de Crédit mobilier, MM. les actionnaires auront la faculté de faire effectuer ce versement de 100 fr. par le Crédit mobilier, en déposant les titres à la caisse de cette Société.

Par ordre du Conseil d'administration :

Le secrétaire de la Compagnie,
G. Poujard'hieu.

Société générale de Crédit mobilier.

La Société générale de Crédit mobilier a l'honneur d'informer MM. les actionnaires de la Compagnie des Chemins de Fer du Midi, qu'elle se charge de faire, pour leur compte, le versement de *cent francs* par action, appelé sur les titres de cette Compagnie, à partir du 5 octobre prochain; la durée des avances à faire est limitée à une année de cette date; l'intérêt est fixé à 4 pour 0/0 l'an. — Le remboursement pourra se faire par anticipation, moyennant une bonification de 1/2 pour 0/0 à la Société générale. — Les bureaux sont ouverts pour cette opération, *à Paris, place Vendôme,* 15; *à Bordeaux, allée de Tourny,* 33.

Système de Signaux électriques pour éviter les Accidents de Chemins de Fer.

Le système inventé par M. Tyer a été expérimenté sous la direction de M. Barlow, chef d'exploitation du Chemin de Fer South Eastern, en Angleterre, pendant huit mois. Dans un rapport fait par M. Galton par ordre du Gouvernement Anglais, sur les moyens d'empêcher les accidents sur les Chemins de Fer, il recommande ce système à l'attention de MM. les Ingénieurs des Chemins de Fer dans le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne.

Des expériences de ce nouveau système de signaux électriques ont été faites en France, sur le Chemin de Fer de Saint-Germain et sur celui du Nord; mardi, 5 septembre, une dernière expérience très-concluante a eu lieu à Paris, à la gare du Chemin du Nord, en présence d'administrateurs de Chemins de Fer, d'ingénieurs et de notabilités de la presse.

On sait que le passage d'un courant électrique autour d'un morceau de fer doux, à angles droits, produit ou bien attire de fortes propriétés magnétiques.

On place un appareil ayant les mots: *train* et *tout est bien* à chaque station. Une indication ou aiguille est placée sur cet appareil, et se trouve attirée par la bobine magnétique à l'intérieur, à l'une ou l'autre direction selon le courant électrique.

A l'extérieur de chaque station on place une pédale à ressort ajustée de manière que chaque roue du convoi exerce une pression sur le ressort, établissant un contact qui imprime un mouvement de la pile à l'appareil, ce qui produit les effets suivants :

1° Un coup de sonnette à la station suivante, annonçant que le convoi est en marche et avance, ce qui permet aux employés de se préparer pour son arrivée ;

2° L'indicateur, à la station précédente, vient de signaler : *la voie est libre ;* à la station d'où part le convoi, l'indicateur indique : *train,* et, au même instant, la sonnette donne avis à la station suivante.

Quand le chef de la station reçoit le signal par la sonnette, il regarde immédiatement l'indicateur, et si ce dernier indique : *la voie est libre,* il permet au convoi annoncé de s'avancer ; si, au contraire, l'indicateur est dirigé vers le mot : *train,* en tirant la manivelle de l'appareil à sa station, il communique à l'indicateur fixé sur la locomotive le signal : *arrêtez ;* mais aussitôt que l'indicateur de la station indique : *la voie est libre,* en renversant la manivelle indiquée ci-dessus, le mécanicien qui conduit la locomotive reçoit le signal : *tout est bien ;* il sait alors qu'il peut avancer avec sécurité et continuer sa route.

Par une combinaison fort simple, quand le signal *arrêtez* est donné, le conducteur de la locomotive peut arrêter instantanément la vapeur ; par ce mode très-simple, on peut donc prévenir tout accident.

Compagnie des Mines de la Loire.

Le Conseil d'administration de la Compagnie des Mines de la Loire, a fixé à 25 fr. par action le dividende du premier semestre de l'exercice 1854, en laissant la somme de 205,028 fr. 57 c. à l'actif du compte de profits et pertes, pour être ajoutée aux bénéfices du second semestre.

Ce dividende sera payé, à partir du 15 octobre prochain, sur la présentation et aux porteurs des certificats d'inscription, soit à Paris, au siége social, rue de la Victoire, 44, de dix heures à deux heures, soit, de neuf heures à trois heures, dans les bureaux de la Compagnie, à Lyon, rue Lafont, 2.

Le coupon sera détaché après la bourse du 6 octobre.

Ceux des actionnaires qui en auront fait la demande avant le 15 septembre, pourront toucher ce dividende à la caisse de MM. Lombard Odier et Comp., banquiers à Genève.

Bibliographie Industrielle.

Simple Note sur le droit accordé à M. Hachette, de vendre des livres dans les gares et stations des Chemins de Fer, soumise à Leurs Excellences MM. les Ministres de l'Intérieur et des Travaux publics, et à MM. les Administrateurs des Chemins de Fer.

Réponse de MM. L. Hachette et Comp., à la simple Note adressée par M. Chaix, imprimeur, à Leurs Excellences MM. les Ministres de l'Intérieur et des Travaux publics, et à MM. les Administrateurs des Chemins de Fer, sur le droit de vendre des livres dans les gares et stations des Chemins de Fer.

Dans son numéro du 20 janvier 1852, *le Moniteur universel* publia un long article sur la quantité considérable de livres qui se vendaient, en Angleterre, dans les gares et stations des Chemins de Fer.

M. Hachette, libraire à Paris, s'empara de cette idée, et vers le mois de mai suivant, il demandait à toutes les Compagnies de Chemins de Fer de France :

« La concession, pour dix-huit ans, du droit exclusif de faire vendre dans l'intérieur « de toutes les gares et stations de Chemins de Fer et de leurs embranchements, pré- « sents et futurs, les ouvrages littéraires, historiques, scientifiques ou artistiques; en « un mot, tous les articles de librairie susceptibles d'être achetés par les personnes qui « voyagent sur les Chemins de Fer. »

Ecoutons la narration de M. Napoléon Chaix : « Les stations sont aujourd'hui des « centres d'agglomération où les livres peuvent se vendre en nombre immense; assurer « la vente exclusive de ceux de M. Hachette, dans toutes les stations, par la concession « d'un monopole, constituerait un privilége sans exemple, qui déclasserait complète- « ment le commerce de la librairie, et entraînerait la ruine d'un grand nombre de « négociants honorables, placés aujourd'hui, par la possession de leurs brevets, sous « l'égide de la loi. L'installation d'un pareil magasin, dans chaque station, constitue- « rait donc de véritables librairies, et créerait ainsi, *de fait,* dès que nos grands ré- « seaux seront terminés, plus de deux mille brevets de libraires, au profit d'un seul « titulaire.

« Quand le Gouvernement a concédé aux Compagnies de Chemins de Fer l'exploita- « tion des grandes lignes, il a remis dans leurs mains la circulation tout entière de la « France. Mais ce privilége et ce monopole étaient justifiés par la nécessité ; ils avaient « une raison d'être. La loi qui les a reconnus et proclamés, a consacré une utile excep- « tion au droit commun, et son existence légale se justifie pleinement aux yeux de la « raison comme à ceux de l'autorité. De leur côté, les Compagnies ont parfaitement « compris que les droits exorbitants remis par l'Etat, ne leur étaient accordés que pour « être exercés au profit de tout le monde, et il est juste de dire qu'elles ont toujours « maintenu ces grands principes de liberté et de concurrence, qui sont les fondements « de notre régime industriel et commercial.

« Mais par exception. . . . . les Compagnies ont concédé, « *de fait,* à M. Hachette, une autorisation exclusive qui a tous les caractères d'un pri- « vilége et d'un monopole dont l'existence est impossible.

« En effet, placé seul dans les gares où il ne vend que ses propres livres, M. Hachette « se trouve dans des conditions tellement exceptionnelles, tellement favorables, qu'au- « cun libraire ne peut soutenir la concurrence avec lui.

« M. Hachette n'a point de local à payer, point de patente, point de frais généraux, « ni aucune éventualité de pertes à supporter. Tous ses livres sont vendus par des em- « ployés spéciaux, auxquels il fait une simple remise. Chaque fois qu'un ouvrage est « demandé à ses vendeurs, dans une localité, il peut l'expédier du soir au matin, dans « des conditions impossibles au reste de la librairie. Pour la surveillance de ses nom- « breux magasins, il a des facilités de circulation qui lui permettent de faire voyager « ses agents sur toutes les lignes pour développer ses affaires, opérer ses recouvre- « ments, et liquider la vente de ses dépôts. »

MM. L. Hachette et Comp., dans leur réponse à la simple note de M. Napoléon Chaix, allèguent une confusion dans laquelle leur adversaire serait tombé. On pourrait croire, en la lisant, qu'ils se seraient adressés à la fois à l'Etat et aux Compagnies de Chemins de Fer, pour obtenir le droit de vendre leurs livres à l'intérieur des gares; et que l'Etat, d'un côté, les Compagnies, de l'autre, leur ont accordé une faveur, dont M. Chaix demande aujourd'hui la révocation.

MM. L. Hachette et Comp. ajoutent : « Il n'en est rien. Lorsque nous avons pris la « résolution de créer une Bibliothèque pour les voyageurs, nous nous sommes adres- « sés successivement à chacune des Compagnies de Chemins de Fer, pour obtenir « d'elles, à des conditions déterminées, la permission de vendre nos livres à l'intérieur

« des gares. C'est après avoir arrêté nos conventions avec chacune des Compagnies, que « nous avons écrit à M. le Ministre de la Police générale, pour savoir si, de la part du « Gouvernement, il n'y aurait aucun obstacle à la réalisation de notre entreprise. « M. le Ministre n'a pas cru, aux termes des règlements de la librairie, qu'il pût nous « autoriser à vendre directement nos livres dans chacune des stations de Chemins de « Fer, et nous a avertis, en conséquence, que tous nos vendeurs seraient considérés, « par l'Administration, comme des colporteurs, et soumis, sans exception ni réserve, à « la loi commune qui régit le colportage. »

Voilà les faits dans toute leur simplicité. M. Chaix conteste que les Compagnies aient eu le droit de traiter avec MM. L. Hachette et Comp., et il pense que le Gouvernement aurait dû intervenir pour faire résilier ces traités. MM. Hachette et Comp. répondent que, jusqu'à production de preuve contraire, ils maintiennent que les Compagnies de Chemins de Fer, en traitant avec eux, ont usé d'un droit que M. Chaix, ni personne, ne peut être admis à contester.

MM. L. Hachette et Comp. ajoutent qu'on leur attribue deux mille dépôts dans deux mille gares, tandis qu'ils attestent que ces deux mille dépôts se réduisent dans la réalité à soixante.

Enfin, la maison Hachette conclut à ce que son droit est fondé sur le droit même des Compagnies; qu'il est constaté par des conventions régulières, librement débattu de part et d'autre, loyalement exécuté, et par conséquent au-dessus de toute discussion; que son entreprise est essentiellement nouvelle, distincte de tout ce qui s'est fait jusqu'ici dans la librairie française, et par conséquent ne fait concurrence à personne; que d'ailleurs, il est de la nature du commerce de la librairie de pouvoir augmenter indéfiniment ses produits, et de créer en même temps, pour ainsi dire, des consommateurs et des objets de consommation.

Jacques Bresson.

Annonces du Cours Général.

Mines, Forges et Hauts-Fourneaux D'HERSERANGE et MOULAINE (Moselle). — MM. les gérants de la Société des Mines, Forges et Hauts-Fourneaux d'Herserange et Moulaine ont l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que le nombre des actions représentées n'ayant pas été suffisant pour que l'assemblée générale convoquée pour le 28 août courant ait pu délibérer valablement, une nouvelle convocation est faite, conformément à l'art. 12 des statuts, pour le samedi 9 septembre prochain. L'assemblée se réunira rue du Faubourg-Poissonnière, 98, à deux heures précises. Elle aura à prononcer la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, et à délibérer sur les mesures que prescrit, en ce cas, l'article 15 de l'acte social. MM. les actionnaires sont instamment priés d'assister à cette réunion, et sont prévenus que les dépôts d'actions seront reçus au lieu de la réunion jusqu'à une heure et demie.

Aubé, Tronchon et Cie.

AVIS aux Compagnies des Chemins de Fer, Voituriers, Ingénieurs et autres. — M. Lerew est chargé par MM. Fox, Henderson et Ce, de vendre à l'encan, au magasin no 34, Eastcheap, City, à Londres, jeudi 5 octobre 1854, de midi à une heure, 70 lots fournitures de voitures de Chemin de Fer, savoir : 34 de 1re classe et 36 de 2e classe, y compris tampons, barre à tirer, vis accouplées, boîtes à roues, marches, fers pour siéges des gardes, lampes, fournitures des portes et tous lieux nécessaires, crochets pour les charpentes de dessous, etc.

Le tout est construit avec les premiers matériaux et de première main, et complet sous tous les rapports, à l'exception des roues, des essieux et des ressorts. Tous ces matériaux étaient faits pour d'étroites voitures, mesure pareille à ceux en usage sur les Chemins de Fer de Londres et North-Western.

Les acheteurs pourront se procurer des copies complètes de l'ouvrage tracé à L. 10 par lot. Le tout sera à voir quatorze jours avant la vente.

Les Catalogues se distribuent à l'Hôtel Stork, à Birmingham, Hôtel Royal, à Liverpool, et Auction, Mart City, où se trouve tout le matériel, et chez le vendeur, Cardington Street Hampstead Road, London.

A VENDRE 40 Métiers à Pointes dites de Paris, Frottoirs, Machine à vapeur de la force de dix chevaux, outillage de Forge et accessoires, le tout existant dans de vastes bâtiments situés à la Gare d'Ivry, 62, propres à toute espèce d'industrie, dont on pourra faire la location pour entrer en jouissance de suite.

S'adresser à M. Lebourg, sur les lieux, ou à Paris, rue de Meslay, 32.

CHARBONNAGES BELGES. — MM. les actionnaires de la Compagnie de Charbonnages Belges sont prévenus qu'un dividende de 15 fr. par action leur sera payé à compter du 30 septembre courant, à Paris, chez MM. de Rothschild frères, et au siége de la Société, à Frameries.

CHARBONNAGES BELGES. — MM. les actionnaires de la Compagnie de Charbonnages Belges sont prévenus qu'une assemblée générale extraordinaire aura lieu à Mons, rue des Telliers, 20, le 5 novembre prochain, à midi, à l'effet de délibérer sur la cession du Chemin de Fer de Saint-Ghislain et sur les mesures à ce relatives.

MINES DE VILLEFORT ET VIALAS.

MM. les actionnaires des Mines de Villefort et Vialas, porteurs de cinq actions nominatives depuis six mois au moins, sont prévenus que l'assemblée générale annuelle aura lieu le 11 septembre 1854, à onze heures très-précises, rue des Petites-Ecuries, 44.

MINES DE VILLEFORT ET VIALAS.

MM. les actionnaires propriétaires d'actions nominatives ou au porteur sont prévenus qu'une assemblée générale extraordinaire aura lieu le 11 septembre 1854, à deux heures très-précises, rue des Petites-Ecuries, 44, à l'effet d'entendre le rapport de la Commission nommée par l'assemblée générale du 24 décembre 1852, et de recevoir des communications relatives à des changements à apporter aux statuts.

ACTION PERDUE. M. Combes, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 105, propriétaire d'une Action de la Compagnie du Chemin de Fer de Rouen au Havre, sous le No 35,362, prévient le public que cette Action a été perdue ou soustraite en décembre 1852;

Que, conformément à l'article 13 des statuts de la société anonyme du Chemin de Fer, il en a fait la déclaration au Conseil d'administration de la Compagnie, et qu'il a formé, par ministère d'huissier, opposition à tous paiements d'intérêts ou de dividendes afférents à ladite Action.

Toute personne qui prétendrait avoir quelque droit sur ladite Action, est invitée à se faire connaître au Conseil d'administration de la Compagnie, dont le siége est rue d'Amsterdam, 11, à Paris.

CHEMIN DE FER VICTOR-EMMANUEL.

Le Conseil d'administration a l'honneur de prévenir MM les actionnaires qu'un versement de 50 fr. par action devra être effectué soit en deux paiements, soit en un seul, et dans les conditions suivantes :

25 f. par action du 1er au 10 octobre prochain;
25 f. par action du 1er au 10 janvier 1855.

Aux termes des statuts, toutes les sommes versées portant un intérêt de 4 1/2 pour 0/0 garanti par le Gouvernement Sarde, ceux de MM les actionnaires qui opéreront le deuxième versement par anticipation jouiront également de cet intérêt, à partir du jour de leur versement.

A défaut de paiement aux époques et dans les proportions indiquées ci-dessus, l'intérêt sera dû pour chaque jour de retard à raison de 5 pour 0/0 l'an.

Les versements seront reçus :

A Paris, rue Basse-du-Rempart, 48 *bis*;
A Chambéry, à la Banque de Savoie;
A Londres, chez MM. sir John Easthope et Ce, 38, Trogmorton Street.

Par ordre du Conseil d'administration :

Le secrétaire,
Le Provost.

Cie RICHER.

MM. les porteurs des obligations affectées au paiement du dividende de l'exercice 1853 à 1854 sont informés que le premier tirage aura lieu le 15 septembre présent mois, à quatre heures de relevée, au siége de la Société, boulevard Montmartre, 4, et que le paiement des obligations sorties aura lieu au domicile ci-dessus indiqué, le 1er octobre prochain.

CHEMINS DE FER DE L'EST,

rue et place de Strasbourg. La Compagnie a l'honneur d'informer le public que, par suite d'une combinaison nouvelle, arrêtée entre elle et les Chemins Allemands, il vient d'être apporté une grande accélération dans la marche des trains entre Paris, Vienne et Berlin.

On vient aujourd'hui de Berlin en 34 heures, et de Vienne en 58. — On va à Berlin en 38 heures, et à Vienne en 59.

Les départs ont lieu :

De Paris pour Berlin, à 8 h. du soir;
De Berlin pour Paris, à 6 h. 45 m. du soir;
De Paris pour Vienne, à 8 h. du soir;
De Vienne pour Paris, à 7 h. du soir.

VENTE ou ÉCHANGE

d'une Action BOUDON et Cie, Société des Filatures de soie réunies de Mulhouse et d'Auteuil.

S'adresser à M. J.-J. Boucher, rue Saint-Maur-Popincourt, 77, de dix heures à midi.

OMNIBUS TRICYCLES.

MM. les actionnaires de la Société des Voitures-Omnibus dites Tricycles sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le vendredi 8 septembre 1854, à trois heures de l'après midi, rue de Beaune 6, au siége de la Société.

Cette assemblée aura pour objet de délibérer sur les conditions de la résiliation du bail de M. Savalete.

Le gérant de la Société,
J. Moreau.

RECETTES DES CHEMINS DE FER.

DÉSIGNATIONS.	DATES.	VOYAGEURS.	MARCHANDISES.	DERNIÈRE SEMAINE de 1854.	DERNIÈRE SEMAINE de 1853.	RECETTES TOTALES de 1854.	RECETTES TOTALES de 1853.
Nord	20 au 26 août.	402 135	501,604	903 739	807,439	24,778,439	21,331,738
Rouen	20 au 26 août.	145,199	108 754	2 3,9 4	283 916	»	»
Havre	20 au 26 août.	52,029	55,627	107,657	126,974	»	»
Orléans avec ses prolongements	20 au 26 août.	413,531	6 9 025	1,022 557	915,380	27,660,594	22,113 591
Est (ancien)	20 au 26 août.	312,066	349 478	661 545	659,557	20,512,840	17,904,78
— D° — Sect. nouv.	20 au 26 août.	12,649	13,840	26,490	»	1,045,365	»
Bâle	»	»	»	»	»	»	»
Lyon	20 au 26 août.	297,502	253,178	550,681	480,230	13,597,807	19,698 189
Lyon à la Méditerran.	20 au 26 août.	75,191	101 8 4	177,045	18 ,9 9	6,898,635	5,423 26
Ouest	21 au 27 août.	82,468	126,514	208,982	184,738	4,771,077	4,140,189
Grand-Central (sect. de Lyon à Roanne).	13 au 26 août.	»	»	173,841	161,367	5,807,792	5,009,086

Paris.—Typ. PENAUD frères, 10, Faub.-Montmartre.

N° 37.] JEUDI 14 SEPTEMBRE 1854 (à midi). [21me Année.

COURS GÉNÉRAL DES ACTIONS
des Entreprises Industrielles et Commerciales

ORGANE DES INTERÊTS DES CAPITALISTES, DES CHEMINS DE FER
DES MINES, USINES, ASSURANCES, BANQUES FONCIERES, ETC.

Fondé et publié par Jacques Bresson.

Bureaux, Administration et Rédaction, n° 31, place de la Bourse, à Paris.

Ce Cours-Gazette des Chemins de Fer et de l'Industrie paraît tous les Jeudis. — Prix d'Abonn^ent pour un an : 7 f. pour Paris ; 8 f. pour les Dép^ents. ; 10 f. pour l'Etrang^er.

Les Abonnements doivent toujours dater du 1er du mois ; on ne reçoit pas d'Abonnement pour moins d'un an.

A LONDRES, s'adresser chez ALEXANDRE DELIZY, 1, Norfolk Street, Strand.

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Banques et Comptoirs.						
113,350	Banque de France.	1000	tout	154	janv.-juill.	. . .	2945 2940
2,100	Banque de l'Algérie.	500	tout	30 65	mai.-nov.	. . .	522 50
40,000	Comptoir national.	500	tout	36	janv.-juill.	. . .	580
50,000	Crédit foncier de France.	500	250	17 50		. . .	620 622 50
100,000	— Dito. — Obligations.	1000	200	3 %		. . .	950 945
	— Dito —	500	400			. . .	441 25 440
	— Dito — 1/10e d'Obligation	100	tout			. . .	1[illegible]0
120,000	Société générale du Crédit mobilier.	500	tout	40 25	janv.-juill.	. . .	727 50 730
30,830	Société Générale de Bruxelles.	1058	tout	104 40		. . .	1775
	Banque de Darmstadt	537 50	215			. . .	470
	Sous-Comptoirs.						
40,000	Des Chemins de fer.	100	tout	4 ½	semestriel.		
3,382	Des Bâtiments.	100	tout	6 %	avril.-octob.	. . .	90
2,400	Des Métaux.	100	tout	8 20	annuel.	. . .	120
	Caisses particulières.						
2,000	Bouron et Comp.	500	tout			. . .	540
20,000	Béchet, Dethomas et Comp.	500	tout	25 30		. . .	420
	Cusin, Legendre et Comp.	1000	tout				
	Lehideux et Comp	1000	tout				
12,000	Caisse Lecuyer et Comp	500		48 65		. . .	600
1,000	Nu-Propriétaires.	5000	tout		juin.-déc.	. . .	6550
80,000	Comptoir Bonnard.	100	25			. . .	102 50 ex-d.
20,000	Crédit Industriel (Malevergne et Ce).	100	50	4 25	avril.-octob.	. . .	112 50
	Assurances (incendie).						
2,000	Nationale.	5000	1/5	600	janv.-avril.	. . .	125 % b.
400	Générale.	5000		2752 50		. . .	33,000
2,000	Union.	5000	1/5	20[illegible]		. . .	64 % b.
4,000	Phénix.	1000	tout	1[illegible]	avril.-octob.	. . .	3000
1,000	Soleil (nominatif).	6000	1/6	300		. . .	90 % b.
	— Dito. — (au porteur).	1000	tout			. . .	90 % b.
2,000	France.	5000	1/5	125		. . .	33 % b.
1,000	Urbaine.	5000	1/5	150	avril.	. . .	64 % b.
2,000	Providence.	2500	1/5	70	avril.	. . .	25 % b.
4,000	Le Globe.	500	100			. . .	pair.
3,000	Paternelle.	1000	250	10		. . .	pair.
2,000	Nord (à Lille).	1000	200	20	avril.	. . .	9 % b.
	Assurances (maritimes).						
400	Générale.	12,500		250		. . .	32 % b.
1,200	Lloyd Français.	5000	1/5	161		. . .	10 % b.
300	Sécurité.	5000	1/5	200	févr.-juill.	. . .	22 % b.
200	Océan.	5000	1/5	125	janv.-juill.	. . .	25 % b.
600	Chambre d'Assurances.	5000	1/5	180		. . .	22 % b.
400	Mélusine.	5000	1/5	132		. . .	14 % b.
200	Sauvegarde.	5000	1/5	275	janv.-juill.	. . .	6 % b.
940	Union des Ports (nominatif).	5000	750	104		. . .	10 % b.
	— Dito. — (au porteur).						

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Assurances (vie).						
3,000	Nationale.	5000	1/5			...	9 % b.
400	Générale.	7500				...	65 % b.
2,400	Union.	5000	1/5			...	7 % b.
	Phénix.	5000				...	3 % p.
1,000	Le Conservateur	1000	500			...	1' 50
500	— Dito — — dito —	500				...	en émission.
8,000	Caisse paternelle.	500	100	5		...	501 25
	Ponts.						
	Annuités Vieux-Ponts.					1050	
	— Dito. — Nouveaux-Ponts.					231 25	
	— Dito. — du Carrousel.						
	— Dito. — de la Réforme.					590	
8,000	Ponts réunis (anciens).	1000	tout	5 ½	mai.-nov.	1050	
	Canaux.						
	Languedoc et du Midi.						
	Aire à la Bassée.	5000	tout	580		...	7500
3,036	Arles à Bouc.	1000	tout				
	Beaucaire.	5000	tout				
17,466	Bourgogne.	1000	tout	50	avril.-octob.	...	995
39,214	Quatre canaux.	1000	tout	50	avril.-octob.	...	1135
	Scarpe inférieure.	1000	tout			...	1500
6,000	Sambre canalisée.	500	tout	105		...	1300
	Jonction de la Sambre à l'Oise	1000	tout	55		...	775
12,994	Trois canaux.	1000	tout	50	avril.-octob.		
1,500	Eaux d'Auteuil et de Neuilly.	1000	tout	50	avril.-octob.		
	Canalisation de l'Èbre	400	tout			425	
	Chemins de fer.						
54,000	Saint-Germain (Titres nouveaux).	1/54000	tout	32 50	avril.-octob.	...	720 715
300,000	Orléans.	500	tout	62 50	avril.-octob.	...	1235 1230
72,000	Paris à Rouen.	500	tout	62 50	août.-févr.	...	970 972 50
40,000	Rouen au Havre.	500	tout	30		...	582 50
84,000	Strasbourg à Bâle.	350	libéré.	14	avril.	...	en liquid. 400
400,000	Nord.	400	tout	46	janv.-juill.	...	855 856 25
250,000	Est (Paris à Strasbourg), anciens	500	tout	50 30	mai.-nov.	...	810 807 50
250,000	— Dito — nouveaux	500	250			...	630 631 25
240,000	Paris à Lyon.	500	350	37 50	janv.-juill.	...	975 972 50
90,000	Lyon à la Méditerranée.	500	300	16	avril.-octob.	...	877 50 872 50
134,000	Midi.	500	250	4 %		...	615 612 50
70,000	Ouest.	500	250	21		...	662 50
60,000	Caen à Cherbourg.	500	250	5 %	janv.-juill.	...	525 522 50
33,200	Dijon à Besançon.	500	350	5 %	janv.-juill.	...	en liq. 670 675
18,000	Grand Central de France.	500	250		avril.-octob.	...	516 25 515
20,000	Versailles (rive gauche).	500	tout	15	janv.-juill.	...	320
36,000	Dieppe et Fécamp.	500	425	11	avril.	...	290
36,000	Béziers à Graissaissac.	500	200	4 %		...	440
10,000	Bordeaux à la Teste.	500	tout	néant.		...	245
3,300	Provins aux Ormes.	500	100			...	500
6,000	Paris à Sceaux.	500	tout	néant.		...	190
	Saint-Étienne à Lyon	5000	tout	637			
	— Dito — industrielle.			2406			
12,000	Andrézieux à Roanne.	1/12000	tout	néant.			
	Saint-Rambert à Grenoble.	500	200			...	457 50
80,000	Lyon à Genève	500	250				
	Mulhouse à Thann.					...	535
9,400	Anvers à Gand.	500	tout	27 50	mars.		
50,000	Anvers à Rotterdam	250		5 %			
	Charleroi à Erquelinnes.	500					
11,333	Naples à Nocera.	1000	tout	25 70	févr.-août.	...	500
40,000	Centre de l'Italie.	1000	100	5 %	avril.-octob.		
	Ouest Suisse.						
72,000	Central Suisse.	500	150	4 %		...	440
	Sarde, Victor-Emmanuel.	500	100			...	467 50 470

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTERÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Messageries et Voitures.						
	Messageries impériales.	10000				40,000	
2,400	Services marit. des Messageries Impér.	5000	tout	450		. . .	9000
2,400	— Dito	5000	1250			. . .	6400
6,000	Messageries Caillard et Comp.	1000				. . .	650
	Voitures du Chemin de Fer.	300	tout	20	février.	. . .	225
4,652	Compagnie gén. des voitures de place.	500	tout	54		. . .	630
	Désirées.	500	tout			. . .	475
	Favorites.	800	tout	150	janv.-juill.	. . .	1800
	Hirondelles.	1000					
1,200	Lutéciennes.	500	tout	57	trimestriel.	. . .	620
	Omnibus.	1000				. . .	2200
	Orléanaises.	1000	tout	40	trimestriel.	. . .	775
725	Sylphides.	500				. . .	510
	Tricycles.	800				. . .	475
	Gondoles Parisiennes.	80				. . .	130
	Batignolaises	1000				. . .	775
	Charbonnages.						
	Anzin.	280c					
	Azincourt (Nord).	1500e				. . .	1200
25,000	Blanzy (Saône-et-Loire).	500	tout	5 %		. . .	550
8,000	Brassac.	1/8000	tout		octobre.	. . .	300
	Chazotte.					. . .	630
24,000	Grand'Combe	1/24000			j. 1er jan.1853	. . .	500
	La Haute-Loire (ancienne).	500				. . .	260
72,315	La Loire (Compagnie Générale). . . .	1/72315	tout	42	avril.-octob.	. . .	655 650
	Long-Pendu (Saône-et-Loire).	500					
440	Montchanin (Saône-et-Loire).	5000	tout				
	Touches (Des)	500				. . .	40
1,850	Layon et Loire	1/1850	tout	29	juin.	. . .	400
12,000	Mayenne et Sarthe.	1/12000	tout			747 50	
30,000	Charbonnages belges.	500	tout			. . .	400
	Centre du Flenu.	1000	tout			. . .	150
	Pont-de-Loup (Sud).	1000	tout	20	avril.	. . .	200
	Bonnet et Veine-à-Mouches (Act. pr.).	1000				. . .	510
	— Dito. — (non priv.)					. . .	170
	Asphaltes.						
	Bastennes (Landes).	1000	tout	40	janv.-juill.	. . .	300
	Tuyaux Chameroy.	500				. . .	625
	Obligations Chameroy.	100					
	Galvanisation du fer	500	tout	50		. . .	350
	Zinc et Plomb.						
90,000	Vieille-Montagne (10e d'action) . . .	100	tout	40	mai.-nov.	. . .	505 503 75
	Corphalie.	1000				. . .	1125
3,000	Nouvelle-Montagne.	1000	tout	75	annuel.	. . .	1200
	Stolberg.	750	tout			. . .	1[illegible]80
5,000	Eschweiller (Prusse).	750	tout	80		. . .	650
6,000	San-Fernando (Espagne).	260	tout	6 %	trimestriel.	. . .	265
50,000	Silésie.	375	tout			. . .	365
4,800	Westerwald et du Rhin.	375	tout		j. janv. 1854.	. . .	375
	Cuivre.						
30,000	Mines de Ténez.	100	tout	4 %	janv.maijuil.	. . .	59 75
60,000	Mouzaïas (Algérie).	100	tout	néant.		. . .	38
	Valdibiora et Rora.	100	25			135	
	Fermière de Caronte.	100	50				
12,000	Usine de Septèmes (Bouch.-du-Rhône).	250	tout	9 %		. . .	180

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Gaz.						
2,500	Compagnie anglaise.	2500	tout	400	janv.-juill.	. . .	5200
24,000	Compagnie française.	500	tout	75	mars.-sept	. . .	1005
	Compagnie parisienne	1000	tout	100		. . .	1175
	Société Lacarrière	2000	tout				
	— Dito	500	tout	75		. . .	1050
2,400	Belleville.	500	tout	90	juin.-déc.	. . .	1100
5,000	De l'Ouest.	500	tout	47 50		. . .	650
800	De l'Est.	500	tout				
6,000	Du Nord.	500	tout	40		. . .	350
500	Boulogne, Sèvres, etc.	1000					
1,000	Versailles.	500	tout	35		. . .	475
	Saint-Germain-en-Laye.						
1,300	Gaz d'Amiens (Comp. Française). . .	500	tout	25		. . .	460
	Cherbourg					. . .	70
5,000	Compagnie Centrale. Dieppe, Alger, Chartres, Nice, etc. (8 villes)	500	tout	35	juill.-déc.	. . .	405
	Calais.	1000	tout	20	février.	. . .	250
	Wazemmes-lès-Lille.	500	tout	14	septembre.	. . .	160
	Forges, Fonderies.						
	Alais (Gard).	3000				. . .	1750
	Bessége.					. . .	730
28,000	Creusot (Saône-et-Loire)	500	tout			. . .	860
	D'Allevard.						
2,400	Decazeville (Aveyron).	3000	tout	250	juin.-sept.	. . .	4100
800	De la Loire et de l'Ardèche.	1/800e				. . .	5350
	De l'Horme.					. . .	960
	Maubeuge (Nord).	500				. . .	450
20,000	Herserange (Moselle).	500	tout		janv.-juill.	. . .	72 50 75
50,000	Châtillon et Commentry		tout	40	mars-sept.	. . .	500
5,000	Forges de la Basse-Indre	500	tout	55	avril.-oct.	. . .	500
	L'espérance (Belgique).	1000				. . .	975
	Monceaux (Belgique).	1000				. . .	1600
5,500	Providence (Belgique)	1000	tout	125		. . .	1225
	Papeteries.						
800	Echarcon.	1000	tout	80	jouiss. janv.	. . .	1000
	Essonne.	1000	tout				
6,000	Manufacture de Papiers d'Alger. . . .	100	tout				
	Journaux, Imprimeries.						
108	Le Droit, journal des Tribunaux . . .	2500	tout	350		. . .	4360
5,000	Imprimerie Dubuisson et Comp. . . .	100	tout			. . .	100
	Filatures.						
40,000	Cohin.	500				. . .	530
	Lin Maberly.	500		52		. . .	720 ex-div.
	Filature Rouennaise.	500	tout				
4,400	Gamaches.	500	375			. . .	235
1,400	Société Lainière (Action de capital).	500	tout				
4,200	— Dito. — (Action de jouissance). . .						
	Flax-Coton	50	tout				
	Divers.						
200,000	Docks-Napoléon.	250	125	néant.		. . .	214 213 75
	Glaces de Saint-Gobain.		tout	1700	janv.-déc.	32,400	
	Glaces de Saint-Quirin.						
	Glaces de Montluçon.	500		30	annuel.	. . .	380
	Glaces d'Oignies.	1000	tout	5 %		. . .	1500 ex-div.
20,000	Glaces d'Aix-la-Chapelle.	375	tout			. . .	390
14.000	Cail (constructeurs).	500	tout	67	mars.-sept.	. . .	790
	Etablissement Cavé	250	125			. . .	247 50
	Grilles-mobiles-Fumivores.	1000				1010	
	Moulins de Packham.	1000	tout	5 %	avril.-oct.	1000	
	Télégraphe électrique sous-marin entre la France et l'Angleterre.	25	tout	8 %		. . .	25
10,000	Acier et Limes de Milourd (Nord). . .	100	50	7 %	juill.-déc.		
	Palais de l'Industrie, 4 % gar. p. l'Etat.	100	tout	4 %	avril.-oct.	. . .	120
19,200	Comp. gén. de Vidanges. Richer et Ce.	500	tout		2 fois par an.	. . .	250 ex-int.
3,200	Société Ch. Christofle et Comp. . . .	500	tout	90	4 fois par an.	. . .	875
10,000	Sucrerie Herbet et Comp.	500	tout			. . .	500
16,000	Sucreries-Raffineries de la Scarpe. . .	250	tout	21 25		. . .	220
10,000	Compagnie Impériale de Bateaux . .	500	tout			. . .	70
10,000	L'Union Parisienne (commerce de Charbon de terre).	100	tout	5%eld.	août.	. . .	en émission.

Nombre des Obligations.	DESIGNATION DES OBLIGATIONS.	Valeur nominale.	Prix d'émission.	Somme versée par Obligation.	Intérêts par An.	Somme des rembourse-ments.	INTÉRÊTS payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Obligations.								
555	St-Germain (anciennes). .	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1125
1[illegible],830	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1125	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	985
8,888	Orléans (anciennes). . . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1020
3,33[illegible]	— Dito. — (nouvelles). . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1020
150,000	— Dito. — de 1852. . . .	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	312 50 313 75
130,000	— Dito. — de 1854. . . .	500	275	75	3 %	500	janv.-juill.	. . .	315
3,887	Rouen (anciennes).	1000	1000	tout	4 %	1250	janv.-juill.	. . .	880
4,968	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1000	tout	5 %	1250	juin -déc.	. . .	1000
15,000	Havre (anciennes).	1000	1000	tout	5 %	1250	mars.-sept.	. . .	985
5,000	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	800	tout	6 %	1250	janv.-juill.	. . .	1130
2,775	Strasbourg à Bâle (anc.).	1000	1100	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1025
20,000	— Dito. — (nouvelles). . .	500	500	tout	5 %	625	janv.-juill.	. . .	500
150,000	Nord.	500	335	tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	310
50.300	Est (Paris à Strasbourg).	500	500	tout	5 %	650	juin.-déc.	. . .	506 25 505
80,000	Paris à Lyon.	1000	1050	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1035
8,000	Avignon.	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1120
60,000	Méditerranée.	500	535	375	5 %	625	avril -oct.	. . .	508 75
	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	305 306 25
15.036	Ouest.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	995
17,500	— Dito. —	1000	1050	750	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	995
1,819	Versailles (R. D.) (anc.). .	1000		tout	5 %	1000	janv.-juill.	. . .	950
4;598	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1250	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1040
7,219	Saint-Etienne à Lyon. . .	1000	1105	tont	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	10[illegible]0
3,300	Montereau.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1000
2,000	Andrez. à Rouan. 1er ord.	500		tout	25	500	avril.-oct.	. . .	400
1,980	— Dito — 2e ordre. . . .	500		tout	néant.	500		. . .	300
	Dijon à Besançon	500		tout	25	625	avril.-oct.		
794	Jonction Sambre à l'Oise	1000	1000	tout	50	1050	janv.-juill.	1030	
	Mines de la Loire.	1000			5 %	1250	fév.-août.	. . .	1050
	— Dito — (nouvelles) . . .	1000						. . .	925
	Mines de Blanzy.	1000							
	Lits militaires.	1000			5 %		avril.-oct.	. . .	990
1,200	Forges de l'Aveyron 1845.	1000	995	tout	4 ½ %	1000	janv.-juill.		
2,400	— Dito — 1848.	500	500	tout	5 ½ %	500	avril.-oct.	. . .	500
	Grand'Combe.							. . .	975
319	Eaux d'Auteuil	1000	1000	tout	6 %	1000		. . .	1000
13,600	Vieille-Montagne	500		tout	5 %		janv.-juill.	. . .	460
	Rhône et Loire.	500		tout	5 %	625	janv.-juill.	. . .	493 75 495
	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	305
	Grand-Central	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	295

Chronique Industrielle.

La section des Chemins de Fer du Midi, comprise entre Dax et Bordeaux, est entièrement achevée depuis quelques jours, et l'ouverture en a été différée par la Compagnie, afin que l'inauguration ait lieu le jour où leurs Majestés l'Empereur et l'Impératrice reviendront de Biarritz, ce qui aura lieu probablement le 20 de ce mois.

On espère que dans le mois d'octobre, la section de Dax à Saint-Esprit pourra être terminée.

— L'inauguration de l'embranchement ferré de Metz à Thionville doit avoir lieu dimanche 17 du courant, jour où se célèbre la fête de la ville de Thionville. La pose des rails a été achevée mardi entre Thionville et Hagondange; mercredi, un convoi d'essai a parcouru toute la voie, où de nombreux ouvriers sont occupés à poser le ballast et à exécuter les derniers travaux avant l'inauguration.

— La section du Chemin de Fer de Paris à la Méditerranée, comprise entre Valence et Lyon, sera ouverte, assure-t-on, à la circulation dans les premiers

mois de 1855. Ainsi sera terminée la plus longue ligne ferrée de France, celle de Paris à Marseille.

— Le Conseil général du Gers, dans sa séance du 26 août, s'est occupé du projet d'un Chemin de Fer de Paris à Madrid. Il a émis le vœu que des enquêtes en déclaration d'utilité publique, relatives à une communication avec l'Espagne, soient ouvertes dans les départements de la Dordogne, de Lot-et-Garonne, du Gers et de Tarn-et-Garonne, et que le Gouvernement Français obtienne du Gouvernement Espagnol que des études soient faites immédiatement pour l'établissement sur le territoire de la Péninsule, et jusqu'à Saragosse, de la continuation de la voie de fer par Gavernie, et encore que les ingénieurs Français soient autorisés à se livrer également à ces intéressantes études.

— On lit dans *le Courrier de l'Eure :*

Une personne, en position d'être bien informée, nous assure que les conditions proposées par la Compagnie Mouchy-Sellière, pour obtenir la concession du Chemin de Fer de Beauvais à Rouen, ont été agréées, et que cette affaire importante peut être considérée comme conclue ; s'il en est ainsi, le décret de concession ne peut tarder à paraître.

— Les travaux du Chemin de Fer aux environs de Pont-d'Ain (Ain), emploient en ce moment de 250 à 300 ouvriers pour le drainage des culées du pont qui doit être construit à 100 mètres environ en aval du pont de fil de fer. Les pilotis se plantent, les pierres se taillent, les approvisionnements de graviers arrivent avec une grande activité. L'entrepreneur est M. Sognot, connu par les grands travaux qu'il a fait exécuter pour l'endiguement du Rhône.

Cinq cents ouvriers Français, Belges, Anglais, Piémontais, sont occupés aux travaux préparatoires de la percée du Crédo. On s'occupe aussi de maçonner les puits; la percée même est commencée à la suite de la galerie du *Nambin*.

— Le Conseil général du Pas-de-Calais, dans sa séance du 26 août dernier, a sollicité de l'Etat :

1° L'exécution du Chemin de Fer de Fampoux à Hazebrouck, et l'affectation à cette ligne de la somme de 75,000 fr., provenant de la partie du cautionnement délaissé par la Compagnie Oneil, et acquis à ce projet ;

2° L'exécution du Chemin de Fer d'Arras à Etaples, avec embranchement sur les Mines;

3° L'adoption des mesures propres à favoriser les Compagnies concessionnaires, et la garantie du minimum d'intérêt calculé à raison de 4 pour 0/0, et sur une dépense de 190,000 fr. par kilomètre, sur l'un et l'autre des Chemins.

Le Conseil accorderait en outre, pendant vingt ans, aux Compagnies qui exécuteraient un Chemin dans l'une ou l'autre de ces directions, une subvention calculée à raison de 1,000 fr. par kilomètre de Chemin exécuté, pourvu que les pentes n'excèdent pas un centième, et jusqu'à concurrence de 50,000 fr pour chacune des deux lignes.

— Le Conseil général des Landes s'est occupé, dans sa séance du 25 août, des Chemins de Fer de Bordeaux à Bayonne, de Tarbes à Mont-de-Marsan, et de Toulouse à Bayonne. Le tracé qui paraît au Conseil devoir être préféré pour la ligne de Toulouse à Bayonne, est celui qui, partant de Toulouse, passe à Bagnères, Tarbes, Lourdes, Pau, Orthez, Peyrehorade, le Bec-du-Gave, et aboutit à Bayonne; et celui à adopter pour desservir la circulation vers Paris et réciproquement, est celui qui part de Ramous, passe à Habas et se termine à Dax. Le Conseil a été d'avis que les travaux des deux fractions du Chemin de Fer entre Ramous et Bayonne, et Ramous et Dax d'autre part, s'exécutent simultanément.

— On lit sur les murs de la ville de Chaumont l'affiche suivante:

Chemins de Fer de l'Est. — *Publicité à donner aux traités particuliers passés par les Compagnies de Chemins Fer avec des expéditeurs.*

Le Préfet de la Haute-Marne, vu les lois de concession de Chemin de Fer, etc.; vu spécialement l'article du cahier des charges ainsi conçu: « La perception des taxes devra se faire par la Compagnie indistinctement et sans aucune faveur. Dans le cas où la Compagnie aurait accordé à un ou plusieurs expéditeurs une réduction sur l'un des prix portés en tarif, avant de le mettre en exécution, elle devra en donner connaissance à l'administration, et celle-ci aura le droit de déclarer la réduction, une fois consentie, obligatoire vis-à-vis de tous les expéditeurs; » vu, etc.

Donne avis aux intéressés: 1° qu'en exécution de l'arrêté ministériel du 1er juillet 1852, un registre a été et restera déposé à la station de Saint-Dizier; 2° et que ce registre sera communiqué, sans déplacement, à toute personne qui en fera la demande.

— En Belgique, la commission d'enquête réunie à Mons le 29 août, a reconnu l'utilité publique de deux Chemins de Fer; l'un réunissant les charbonnages du couchant de Mons à Gand, par une ligne directe passant par Ath et Sotteghem, l'autre servant à prolonger le Chemin de Fer déjà concédé de Gand à Audenaerde jusqu'à Thulin, par Renaix, Péruwelz et Leuze.

— L'administration Belge des Chemins de Fer de l'Etat va mettre en vigueur, à titre d'essai, sur la ligne du Midi, le système dit *Edmondson*, pour les billets à délivrer aux voyageurs. Ce système substitue au billet actuel un petit carton qui se timbre à l'aide d'une presse mécanique.

— La section du Chemin de Fer de Dendre et Waes, entre Alost et Grammont, pourra être mise en exploitation au commencement du mois de novembre prochain. Tous les ponts définitifs, tous les rails sont posés, et d'ici à peu de jours, un convoi complet parcourra la ligne; il ne reste plus à faire que quelques travaux de parachèvement qui seront terminés vers la fin du mois d'octobre.

— Les travaux du Chemin de Fer de Louvain à Wavre sont presque ter-

minés. Une locomotive a parcouru avant-hier, pour la première fois, cette nouvelle voie de communication. Cette section pourra être exploitée vers le 15 octobre prochain.

— La *Caisse Paternelle*, Compagnie anonyme d'assurances mutuelles et à primes fixes sur la vie, autorisée par ordonnance du 9 septembre 1841 et décret du 10 mars 1850, dont le siége est à Paris, rue Ménars, n° 4, a reçu, pendant les mois de juillet et août 1854 :

423	souscriptions, montant à.	Fr. 1,362,061 42
	Elle avait reçu, pendant le premier semestre de 1854 :	
1,477	souscriptions montant à.	3,428,715 46
	Ensemble pour les huit premiers mois de 1854 :	
1,900	souscriptions montant à.	Fr. 4,790,776 88
	Cette Compagnie a acheté pendant les mois de juillet et août 1854 :	
20,860	fr. de rentes 3 et 4 1/2 pour 0/0 ayant coûté.	460,302 20
	Elle avait acheté pendant le premier semestre de 1854 :	
171,331	fr. de rentes 3 et 4 1/2 pour 0/0 ayant coûté.	3,421,531 30
	Ensemble pour les huit premiers mois de 1854 :	
192,191	fr. de rentes 3 et 4 1/2 pour 0/0 ayant coûté.	Fr. 3,881,833 50

Compagnie d'Assurances pour les Voyageurs sur les Chemins de Fer Anglais.

Lors de l'assemblée semestrielle de cette Compagnie, qui a eu lieu le 6 septembre 1854, il a été établi que les sommes reçues pour primes d'assurances, pendant le semestre finissant au 30 juin, se sont élevées à 4,119 livres sterling (102,975 fr.), ce qui fait en main un balance totale de 7,527 livres sterling (188,175 fr.). Les déboursés, y compris 1,802 livres sterling (45,050 fr.) pour compensation, furent de 4,769 livres sterling (119,225 fr.), ce qui laissait, placée entre les mains de la Compagnie ou due par ses agents, une somme de 3,733 livres sterling (93,325 fr.), qui a été affectée au payement des intérêts du capital versé, au taux de 4 pour 0/0 par an, francs de l'*income-tax*. Les directeurs ont exprimé le regret que les affaires de la Compagnie n'aient pas présenté d'accroissement, comparées avec celles de la période correspondante de l'année dernière, bien qu'il y ait eu une augmentation considérable sur les années précédentes. Cette non extension des affaires est attribuée par les directeurs (ce qui est assez remarquable), au grand nombre d'accidents

d'un caractère alarmant qui survinrent pendant le printemps de l'année dernière, et dans l'un desquels un directeur du Great Western, assuré par la Compagnie pour 1,000 livres sterling (25,000 fr.), perdit la vie.

« Les avantages offerts par la Compagnie, disent les directeurs, furent alors clairement démontrés au public, et un grand nombre de billets d'assurances placés en furent le résultat. Dans la période que nous examinons maintenant, il y eut comparativement peu d'accidents pour éveiller l'attention publique, et ceci a, sans nul doute, eu pour effet de rendre les voyageurs moins disposés à s'assurer. » Tous les payements faits pendant ce semestre ont eu pour objet des blessures personnelles, aucune demande relative à des accidents graves n'ayant été faite. Les directeurs annoncent avec satisfaction que leur système est étendu au South-Eastern, le seul Chemin de Fer du pays où les polices d'assurances de la Compagnie aient été d'abord refusées. Ils espèrent également introduire leur système en France.

Assemblée générale, qui a eu lieu le 9 Septembre 1854, des Actionnaires des Forges et Hauts-Fourneaux d'Herserange et Moulaine (*Moselle*).

Le samedi 9 septembre courant, MM. les actionnaires des Hauts-Fourneaux et Forges d'Herserange et Moulaine, se sont réunis en assemblée générale, rue du Faubourg-Poissonnière, 98; la réunion était très-nombreuse.

Le but de l'assemblée était de délibérer sur la mise en liquidation et de prononcer la dissolution de la Société; en outre, de prendre les mesures que prescrit, en pareil cas, l'article 15 de l'acte social.

La séance était présidée par M. F. Garnier, l'un des membres du Conseil d'administration.

M. Bac, rapporteur de la commission chargée d'examiner les comptes de la Société, a lu son rapport, dans lequel il conclut à la mise immédiate en liquidation.

La gérance, en quelques mots, a répondu à ce rapport, et a affirmé que le fonds social, toutes dettes payées, se monterait encore à un chiffre élevé.

Cependant, on a reproché à la gérance d'avoir entrepris ses travaux avec un vice radical, c'est-à-dire l'exiguïté du fonds de roulement; car il n'a été apporté en principe que les Usines d'Herserange et de Moulaine, avec tout leur mobilier, et 5,220 actions attribuées à la gérance pour son apport.

Depuis quelque temps déjà les feux sont éteints et cent et quelques mille francs ont été nécessaires pour payer les ouvriers et quelques petites dettes; le rapporteur ajoute que pour solder ce compte il a fallu vendre des valeurs à vil prix.

Quelques membres de la réunion ont voulu savoir si la gérance entendait faire partie de la liquidation, et d'autres, au contraire, émettaient le vœu que la gérance ne fût pas séparée de la commission de liquidation, pour éviter

les procès qui pourraient s'élever entre les deux parties. Enfin, l'assemblée a pris les résolutions suivantes dans un vote presque unanime :

La liquidation et la dissolution de la Société ;

La nomination d'une commission de liquidation, composée de :

MM. Bernier, avocat ;
Bac, avocat ;
Loustaunau.

La démission des gérants a été acceptée.

Il s'agissait aussi de fixer les pouvoirs de la commission de liquidation ; sur les propositions de l'un d'eux, l'assemblée a voté les pouvoirs suivants :

Réaliser les valeurs, vendre, louer ou affermer les propriétés, les faire entrer dans toute Société ou reconstitution de Société, en conservant toutefois un privilége pour les anciennes actions d'Herserange ; continuer la production momentanée, pour satisfaire aux traités ; enfin, remplacer un des membres de la commission, pour un cas non prévu, sauf à en référer à la première assemblée générale.

L'assemblée s'est terminée par la fixation du traitement alloué à chacun des membres de la commission ; ce traitement comprendra : 500 fr. par mois pour chacun des membres, pendant toute la durée de la liquidation, et 1 et 1/2 pour 0/0 sur le montant net de la liquidation.

Société Cohin et Cie.

Comptoir de l'Industrie Linière.

L'assemblée générale a eu lieu le 4 septembre.

Les comptes de l'inventaire, clos le 30 juin dernier, ont été approuvés à l'unanimité.

Les intérêts et le dividende réunis ont produit 33 fr. par action.

L'amortissement et la réserve qui, ensemble, s'élèvent à la somme de 1,195,868 fr. 69 c., ont déterminé la réunion à abroger la mesure prise par l'assemblée générale du 30 août 1848, qui avait réduit à 4 pour 0/0 le taux de l'intérêt et à 40 pour 0/0 la part des actionnaires dans les bénéfices.

Il a été, en conséquence, décidé qu'à l'avenir les intérêts seraient payés sur les actions à raison de 5 pour 0/0, et qu'après prélèvement de 5 pour 0/0 sur les bénéfices pour continuer la réserve, ces bénéfices seraient distribués par moitié aux actionnaires comme dividende, et l'autre moitié à la gérance et aux employés.

Le dividende de l'année expirée et les intérêts de l'exercice courant (premier semestre), ensemble 25 fr. 50 c. par action, seront payés au siége de la Société, à partir du 2 janvier prochain.

Paris, le 7 septembre 1854.

Société des Mines et Fonderies de Stolberg et de Westphalie.

MM. les actionnaires sont prévenus qu'ils pourront, à partir du 20 septembre courant, déposer au bureau de la Société, à Paris, rue de Luxembourg, 47, leurs actions nominatives de 750 fr., pour être échangées contre deux actions au porteur de 375 fr.

Lors du dépôt de leurs actions, il leur sera délivré un reçu désignant le jour où ils pourront retirer les nouvelles actions et en même temps toucher 50 fr. de dividende par action ancienne, ce qui, avec l'intérêt payé au mois de janvier dernier, porte à 87 fr. 50 c. le produit de chaque action pour l'exercice de 1853.

Le Conseil d'administration de la Société saisit cette occasion de porter à la connaissance de MM. les actionnaires qu'il s'est réuni à Ramsbeck, au centre même des nouveaux établissements de Westphalie, afin d'assister à la mise en activité des ateliers de préparation et de fusion, et de juger par lui-même de l'avenir que présente la nouvelle acquisition.

Il a pu constater l'existence de masses énormes de minerai de plomb et de zinc d'une exploitation facile et peu coûteuse, et il s'est convaincu que sans efforts on pourra produire des quantités illimitées de métaux à des prix tellement réduits, qu'aucune concurrence ne sera possible.

La teneur en argent au dernier minerai de plomb découvert a été reconnue beaucoup plus considérable que celle indiquée précédemment.

En résumé, toutes les prévisions, quelque favorables qu'elles aient pu être, ont été dépassées; et le Conseil croit pouvoir plus que jamais faire espérer à MM. les actionnaires de cette entreprise des résultats importants et prochains.

Ramsbeck, le 2 septembre 1854.

Le directeur général, de Sassenay.

Par délibération du Conseil d'administration :

Le président, André Koechlin.

Jurisprudence Industrielle.

Le procès qui vient de se dérouler devant le Tribunal de commerce de la Seine, quoique ayant pour principe une cause minime, n'en est pas moins grandement sérieux dans ses effets.

La cause est la somme de 2 francs; les effets embrassent le droit de camionnage tout entier pour les Chemins de Fer.

Le sieur Maubourguet a expédié, de Bordeaux, une pièce de vin au sieur Bridou, à Paris, par le Chemin de Fer d'Orléans. La lettre de voiture est parfaitement en règle, et porte l'adresse du destinataire, rue Favart, 18, à Paris.

Bridou étant commissionnaire de roulage, a prétendu qu'on ne devait pas

lui faire payer le droit de camionnage, ou au moins qu'on devait lui livrer le colis en gare ; et a, pour cette raison, refusé de payer la lettre de voiture, se montant à 18 fr. 55 c., et comprenant les frais de transport, les droits d'octroi, de plus 2 fr. pour le susdit droit de camionnage.

Il a donc fallu s'adresser au Tribunal de commerce de la Seine. Bridou prétend que l'indication de domicile a pour but unique de faire connaître au Chemin de Fer la demeure du destinataire, afin qu'on puisse l'avertir de l'arrivée de sa marchandise.

Le Chemin d'Orléans, au contraire, a prétendu que la lettre de voiture ne portant pas : *livrable en gare*, il était de son devoir de livrer à domicile pour éviter tout retard et aussi pour ne pas encombrer ses magasins, et que par conséquent le droit de camionnage est incontestable.

Le Tribunal a condamné Bridou aux frais du camionnage et aux dépens.

JACQUES BRESSON.

ANNONCES du COURS GÉNÉRAL.

Chemin de fer de GRAISSESSAC à BÉZIERS.

Le Conseil d'administration a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires, qu'aux termes de l'article 40 des statuts, il sera payé, à partir du 5 octobre prochain :

1° Au siége de la Compagnie, à Paris, boulevard Poissonnière, 14 :

2° A Londres, chez MM. C. Devaux et Ce, King William Street, 62,

L'intérêt à raison de 4 pour 0/0 par an, sur la somme de 200 fr., montant des versements effectués jusqu'à ce jour.

Société des NU-PROPRIÉTAIRES,

Compagnie d'Opérations générales sur la Vie, rue Louis-le-Grand, 35.

Acquisition des Usufruits de rentes sur l'Etat, d'Actions de Banque et de Créances hypothécaires.

Acquisition des Nu-Propriétés au comptant, à rentes viagères et à participation dans les bénéfices d'extinction.

Prêts et Réméres sur les Nu-Propriétés.

HOUILLÈRES de PORTES et SÉNÉCHAS (*Gard*).

— Les gérants, et autant que de besoin le liquidateur des Houillères de Portes et Sénéchas (Gard), ont l'honneur de prévenir MM. les actionnaires qu'une assemblée générale extraordinaire est convoquée à Paris, le 26 septembre 1854, à midi précis, maison Lemardelay, rue Richelieu, 100.

Le but de cette assemblée est : 1° de ratifier autant que de besoin la vente des Houillères de Portes et Sénéchas, faite en vertu des autorisations précédemment données par diverses assemblées générales, tant à la gérance qu'à la liquidation, ou d'approuver l'apport qui aurait été fait desdites Houillères dans une Société ; 2° de recevoir, s'il y a lieu, la démission du liquidateur, et de pourvoir, dans ce cas, à son remplacement par la nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs ; 3° de confirmer à la liquidation les pouvoirs précédemment donnés au liquidateur, et d'y ajouter si besoin est ; 4° et enfin de délibérer sur toutes les questions qui pourraient être la conséquence de ce qui précède.

Les actionnaires porteurs de vingt actions au moins, qui voudraient assister à cette réunion, devront déposer leurs actions au moins huit jours à l'avance : à Paris, chez MM. Mirès et Comp., banquiers, rue de Richelieu, 85 ; à Bruxelles, chez M. Brugmann fils, banquier ; à Liége, chez MM Nagelmackers et Cerfontaine, banquiers. Il leur en sera délivré récépissé avec carte d'admission.

Signé : Lepelletier, N. Dudot, co-gérant ; Emile Verrue, Werbrouck.

SOCIÉTÉ DES USINES MÉTALLURGIQUES réunies de SEPTÈMES.

MM. les actionnaires sont prévenus que, conformément à l'article 16 des statuts, l'intérêt de 5 pour 0/0, soit 12 fr. 50 c. par action de 250 fr., sera payable dès le 1er octobre 1854, à la caisse de la Compagnie, à Marseille, ou chez MM Allirz, Grand et Ce, banquiers de la Société, à Paris.

Chemin de fer VICTOR - EMMANUEL.

Le Conseil d'administration a l'honneur de prévenir MM les actionnaires qu'un versement de 50 fr. par action devra être effectué soit en deux paiements, soit en un seul, et dans les conditions suivantes :

25 f. par action du 1er au 10 octobre prochain ;
25 f. par action du 1er au 10 janvier 1855.

Aux termes des statuts, toutes les sommes versées portant un intérêt de 4 1/2 pour 0/0 garanti par le Gouvernement Sarde, ceux de MM les actionnaires qui opéreront le deuxième versement par anticipation jouiront également de cet intérêt, à partir du jour de leur versement.

A défaut de paiement aux époques et dans les proportions indiquées ci-dessus, l'intérêt sera dû pour chaque jour de retard à raison de 5 pour 0/0 l'an.

Les versements seront reçus :

A Paris, rue Basse-du-Rempart, 48 *bis* ;
A Chambéry, à la Banque de Savoie ;
A Londres, chez MM. sir John Easthope et Ce, 38, Trogmorton Street.

Par ordre du Conseil d'administration :

Le secrétaire,
Le Provost.

LIQUIDATION des Mines, Forges et Hauts-Fourneaux d'HERSERANGE et MOULAINE (Moselle).

Convocation des créanciers.

MM. les créanciers de la Société Aubé, Tronchon et Ce, sont priés de se réunir le samedi 16 septembre courant, à deux heures de l'après-midi, au siége de l'ancienne Société, rue de la Chaussée-d'Antin, 37, afin d'entendre les propositions que la situation de la liquidation permet de leur faire.

Pour la Commission de liquidation :

L'un des commissaires,
Loustauneau.

VENTE ou ÉCHANGE d'une Action BOUDON et Cie,

Société des Filatures de soie réunies de Mulhouse et d'Auteuil.

S'adresser à M. J.-J. Boucher, rue Saint-Maur-Popincourt, 77, de dix heures à midi.

SOCIÉTÉ ANONYME

DES CHEMINS DE FER D'ANVERS A ROTTERDAM.

DÉCHÉANCE DES ACTIONS.

Deuxième avertissement en exécution de l'article 9, § 2, des statuts de la Société.

Les porteurs des Actions dont les numéros suivent sont invités à effectuer les versements en retard sur ces Actions. A défaut par eux de le faire, la déchéance de ces Actions sera prononcée après les autres publications prescrites par les statuts.

Les versements doivent être effectués :

A *Londres,* à l'Union Bank of London, 2, Princes Street-Bank ; — A *Bruxelles,* chez MM. J.-P. Matthieu et fils, banquiers ; — A *Paris,* chez M. L. Martineau, rue de Provence, 13 ; — A *Rotterdam,* chez MM. Moses-Ezechiels et fils, banquiers.

NUMÉROS DES ACTIONS.

1 à 25	2271 à 2280	4321 à 4330	6576 à 6585	9541 à 9545
71 à 75	2551 à 2600	4351 à 4360	6681 à 6700	9551 à 9570
461 à 465	2641 à 2650	4441 à 4460	6821 à 6825	9606 à 9610
556 à 570	2671 à 2710	4491 à 4495	6831 à 6840	9656 à 9665
631 à 635	2716 à 2720	4501 à 4505	6896 à 6910	9696 à 9715
946 à 970	2731 à 2760	4521 à 4525	7061 à 7070	9751 à 9760
1011 à 1025	2781 à 2785	4621 à 4635	7141 à 7155	9891 à 9900
1031 à 1035	2801 à 2815	4661 à 4665	7186 à 7205	9926 à 9930
1051 à 1060	2826 à 2835	4696 à 4715	7281 à 7300	9961 à 9970
1086 à 1105	2841 à 2890	4821 à 4840	7346 à 7355	10041 à 10060
1116 à 1135	2931 à 2950	5131 à 5140	7361 à 7365	10081 à 10125
1161 à 1170	2981 à 2985	5161 à 5170	7446 à 7450	10131 à 10345
1191 à 1205	2991 à 2995	5221 à 5225	7481 à 7490	10551 à 10580
1216 à 1230	3091 à 3100	5231 à 5240	7506 à 7525	10621 à 10660
1246 à 1255	3116 à 3120	5281 à 5290	7736 à 7740	10681 à 10690
1266 à 1305	3231 à 3245	5311 à 5315	7746 à 7795	10711 à 10750
1366 à 1395	3281 à 3320	5321 à 5330	7811 à 7825	10851 à 10860
1401 à 1420	3341 à 3345	5341 à 5350	7866 à 7880	10871 à 10880
1431 à 1440	3396 à 3405	5391 à 5400	7901 à 7920	10891 a 10900
1551 à 1600	3496 à 3505	5421 à 5425	7926 à 7930	10951 à 10960
1626 à 1635	3521 à 3545	5501 à 5515	8001 à 8005	10971 à 10980
1641 à 1670	3566 à 3585	5526 à 5530	8011 à 8025	11001 à 11010
1696 à 1700	3636 à 3640	5586 à 5595	8071 à 8105	11111 à 11200
1746 à 1755	3696 à 3715	5646 à 5650	8206 à 8210	11211 à 11220
1766 à 1780	3731 à 3740	5671 à 5680	8266 à 8280	11251 à 11300
1801 à 1900	3796 à 3805	5731 à 5745	8301 à 8330	11591 à 11600
1941 à 1980	3851 à 3855	5776 à 5780	8381 à 8395	11721 à 11760
1996 à 2025	3871 à 3920	5846 à 5850	8421 à 8595	11781 à 11790
2031 à 2050	4011 à 4040	5856 à 5865	8601 a 8620	11801 à 11840
2081 à 2085	4076 à 4090	5936 à 5945	8626 à 8630	11911 à 11930
2116 à 2120	4111 à 4120	5951 à 5975	8666 à 8730	12061 à 12080
2136 à 2185	4146 à 4150	6126 à 6150	9001 à 9010	12101 à 12170
2201 à 2205	4176 à 4130	6256 à 6285	9196 à 9210	12201 à 12220
2226 à 2235	4211 à 4215	6361 à 6380	9231 à 9235	12231 à 12240
2241 à 2245	4226 à 4235	6411 à 6430	9491 a 9500	12261 à 12270
2261 à 2265	4296 à 4305	6504 à 6520	9521 à 9530	12331 à 12360

SUITE DES NUMÉROS DES ACTIONS.

12391 à 12420	16271 à 16280	20331 à 20340	25201 à 25220	31201 à 31240
12441 à 12490	16371 à 16390	20771 à 20820	25241 à 25280	31281 à 31300
12681 à 12720	16431 à 16450	20931 à 20950	25361 à 25380	31361 à 31380
12731 à 12740	16501 à 16600	20991 à 21040	25601 à 25700	31421 à 31440
12751 à 12770	16651 à 16700	21051 à 21070	25741 à 25760	31481 à 31500
12851 à 12900	16901 à 16990	21091 à 21100	25881 à 25980	31521 à 31560
12921 à 12940	17011 à 17060	21301 à 21330	26001 à 26020	31601 à 31640
13101 à 13110	17151 à 17190	21341 à 21390	26061 à 26080	31741 à 31780
13261 à 13290	17201 à 17220	21401 à 21440	26241 à 26340	32041 à 32060
13301 à 13310	17291 à 17330	21451 à 21490	26401 à 26420	32121 à 32140
13331 à 13360	17551 à 17560	21511 à 21520	26541 à 26560	32401 à 32420
13411 à 13430	17601 à 17610	21551 à 21560	26781 à 26800	32481 à 32600
13461 à 13470	17641 à 17660	21571 à 21580	26881 à 26900	32861 à 32900
13641 à 13650	17861 à 17870	21591 à 21660	26941 à 26980	32961 à 32980
13661 à 13680	17901 à 17910	21671 à 21760	27181 à 27200	33101 à 33140
13711 à 13750	17971 à 17990	21841 à 21860	27344 à 27400	33181 à 33240
13791 à 13810	18051 à 18060	21921 à 21940	27461 à 27480	33421 à 33480
13951 à 13970	18091 à 18120	21961 à 22040	27521 à 27580	33501 à 33520
14161 à 14170	18171 à 18180	22061 à 22120	27641 à 27660	33541 à 33580
14301 à 14360	18191 à 18200	22141 à 22160	27701 à 27720	33641 à 33660
14491 à 14500	18231 à 18240	22181 à 22200	27801 à 27860	33701 à 33720
14511 à 14540	18311 à 18320	22301 à 22340	27921 à 27940	33741 à 33760
14551 à 14560	18351 à 18390	22481 à 22520	28021 à 28120	33781 à 33800
14591 à 14600	18441 à 18480	22661 à 22760	28141 à 28200	33901 à 34000
14691 à 14700	18611 à 18620	22901 à 22920	28221 à 28260	34401 à 34450
14724 à 14730	18681 à 18700	22981 à 23040	28301 à 28360	34501 à 34600
14841 à 14850	18741 à 18760	23061 à 23080	28461 à 28480	34701 à 34750
14921 à 14980	18811 à 18820	23141 à 23160	28761 à 29000	35551 à 35600
15161 à 15170	18871 à 18880	23221 à 23320	29121 à 29140	35951 à 36100
15211 à 15220	18981 à 18990	23341 à 23360	29241 à 29260	36151 à 36200
15231 à 15270	19001 à 19020	23421 à 23480	29281 à 29300	36401 à 36500
15351 à 15390	19041 à 19050	23521 à 23540	29321 à 29340	36951 à 37100
15401 à 15430	19211 à 19270	23581 à 23600	29361 à 29460	37201 à 37350
15461 à 15480	19321 à 19330	23761 à 23780	29781 à 29820	37501 à 37550
15491 à 15500	19381 à 19400	23861 à 23900	29961 à 30000	37851 à 38000
15541 à 15550	19491 à 19510	24001 à 24020	30041 à 30060	38101 à 38250
15561 à 15630	19521 à 19540	24101 à 24140	30141 à 30180	38401 à 38600
15801 à 15850	19581 à 19720	24161 à 24200	30281 à 30300	39351 à 39400
15891 à 15940	19851 à 19860	24261 à 24360	30341 à 30360	39651 à 39700
16061 à 16080	19901 à 19950	24681 à 24740	30441 à 30520	40051 à 40100
16121 à 16130	20001 à 20010	24761 à 24800	30681 à 30700	40201 à 40250
16151 à 16160	20081 à 20090	24921 à 24960	30901 à 30960	
16211 à 16220	20231 à 20250	25141 à 25160	31041 à 31100	

N. B. La désignation d'un numéro à un autre comprend ces deux numéros de même que tous les numéros intermédiaires.

Pour le Conseil d'administration :

L'Ingénieur en chef directeur,

A. Vanhoegaerden.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS.

Actions.

Le directeur de la Compagnie a l'honneur d'informer MM. les actionnaires que le paiement de l'intérêt annuel de 15 fr. et d'un à-compte de 15 fr. sur le dividende de l'exercice 1854, soit par action 30 fr., sera effectué à la caisse centrale de la Compagnie, rue de la Chaussée-d'Antin, 11, à dater du 1er octobre prochain.

Comme d'ordinaire, les coupons et les titres nominatifs, accompagnés de leurs bordereaux, seront reçus à la caisse centrale dès le 15 septembre.

Le directeur de la Compagnie,
Ch. Didion.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS.

Emprunt de 1852. — *Obligations de l'émission de* 1854.

Le directeur de la Compagnie rappelle à MM. les porteurs d'Obligations *non libérées* de la dernière émission (1854) que le 2e versement de 100 fr. doit être effectué le 1er *octobre* 1854.

Ceux de MM les porteurs qui n'auront pas fait ce versement *avant le* 15 *octobre*, seront passibles de l'intérêt de retard, à 5 pour 0/0, à partir du 1er octobre, jour de l'échéance.

Pour faciliter l'opération, la caisse commencera, dès le 15 septembre courant, à recevoir le montant de ce versement.

Le directeur de la Compagnie,
Ch. Didion.

COMPAGNIE CENTRALE D'ECLAIRAGE AU GAZ.

Dieppe, Pont-Audemer, Chartres, Alger, Nice et *Fécamp* (en activité), — *Honfleur, Bernay*, etc., etc. (à faire).

Capital social. { Emis. . . . . . 2,250,000 fr. / A émettre . . . 250,000 } 2,500,000 fr.

Produit réparti en 1853 : 7 0/0 sur 1,600,000 fr. émis alors.

Recettes brutes de gaz, pour servir de points de comparaison.

AOUT 1854.		AOUT 1853.		Augmentation.		HUIT PREMIERS MOIS 1854.		HUIT PREMIERS MOIS 1853.		Augmentation.		RECETTE d'un an à fin Août 1854.	
fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.
20,833	06	15,439	67	5,393	39	158,960	66	118,956	22	40,004	44	248,430	56

RECETTES DES CHEMINS DE FER.

DÉSIGNATIONS.	DATES.	VOYAGEURS.	MARCHANDISES.	DERNIÈRE SEMAINE de 1854.	DERNIÈRE SEMAINE de 1853.	RECETTES TOTALES de 1854.	RECETTES TOTALES de 1853.
Nord.	27 août au 2 sept.	437,153	472.474	909.628	819.567	25,688,066	22,151,305
Rouen	27 août au 2 sept.	154,480	121,304	275,783	290.674	»	»
Havre	27 août au 2 sept.	59,398	57,608	117,006	123,924	»	»
Orléans avec ses prolongements	27 août au 2 sept.	424.986	600 033	1,025 020	903.8[illegible]9	28.685.615	23.017.471
Est (ancien)	27 août au 2 sept.	339.001	357.413	696.415	666,954	21,209.256	18,571,743
— D° — Sect. nouv.	27 août au 2 sept.	12,280	15,846	28,126	»	1,073,491	»
Bâle	»	»	»	»	»	»	»
Lyon.	27 août au 2 sept.	310,040	280.049	590,090	487,227	14,187,898	13,185,416
Lyon à la Méditerran.	27 août au 2 sept.	73,270	97.835	171,106	187,817	7,116,451	5,611.743
Ouest.	28 août au 3 sept.	76,027	109,488	185,517	176.945	4,956,594	4,317,135
Grand-Central (sect. de Lyon à Roanne).	13 au 26 août.	»	»	186,161	164,321	5,993,953	5,173,408

Paris.—Typ. PENAUD frères, 10, Faub.-Montmartre.

N° 38.] JEUDI 21 SEPTEMBRE 1854 (à midi). [21me Année.



COURS GÉNÉRAL DES ACTIONS des Entreprises Industrielles et Commerciales

ORGANE DES INTERÊTS DES CAPITALISTES, DES CHEMINS DE FER DES MINES, USINES, ASSURANCES, BANQUES FONCIÈRES, ETC.

Fondé et publié par Jacques Bresson.

Bureaux, Administration et Rédaction, n° 31, place de la Bourse, à Paris.

Ce Cours-Gazette des Chemins de Fer et de l'Industrie paraît tous les Jeudis. — Prix d'Abonn^ent pour un an : 7 f. pour Paris ; 8 f. pour les Dép^ents. ; 10 f. pour l'Etrang^er.

Les Abonnements doivent toujours dater du 1er du mois ; on ne reçoit pas d'Abonnement pour moins d'un an.

A LONDRES, s'adresser chez ALEXANDRE DELIZY, 1, Norfolk Street, Strand.

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Banques et Comptoirs.						
113,350	Banque de France.	1000	tout	154	janv.-juill.	. . .	2040
2,100	Banque de l'Algérie.	500	tout	30 65	mai.–nov.	. . .	522 50
40,000	Comptoir national.	500	tout	36	janv.-juill.	. . .	577 50
50,000	Crédit foncier de France.	500	250	17 50		. . .	605
100,000	— Dito. — Obligations.	1000	200	3 %		. . .	945
	— Dito —	500	400			. . .	436 25 435
	— Dito — 1/10e d'Obligation	100	tout			. . .	98 75 100
120,000	Société générale du Crédit mobilier.	500	tout	40 25	janv.-juill.	. . .	740 745
30,830	Société Générale de Bruxelles.	1058	tout	104 40		. . .	1775
	Banque de Darmstadt	537 50	215	neant.		. . .	470
	Sous-Comptoirs.						
40,000	Des Chemins de fer.	100	tout	4 ½	semestriel.		
3,382	Des Bâtiments.	100	tout	6 %	avril.–octob.	. . .	90
2,400	Des Métaux.	100	tout	8 20	annuel.	. . .	120
	Caisses particulières.						
2,000	Bouron et Comp.	500	tout			. . .	540
20,000	Béchet, Dethomas et Comp.	500	tout	25 30		. . .	420
	Cusin, Legendre et Comp.	1000	tout				
	Lehideux et Comp	1000	tout				
12,000	Caisse Lécuyer et Comp	500		48 65		. . .	600
1,000	Nu-Propriétaires.	5000	tout		juin.–déc.	. . .	6550
80,000	Comptoir Bonnard.	100	25			. . .	102 50 103
20,000	Crédit Industriel (Malevergne et Ce).	100	50	4 25	avril.-octob.	. . .	112 50
	Assurances (incendie).						
2,000	Nationale.	5000	1/5	600	janv.-avril.	. . .	125 % b.
400	Générale.	5000		2752 50		. . .	33.000
2,000	Union.	5000	1/5	200		. . .	64 % b.
4,000	Phénix.	1000	tout	170	avril.–octob.	. . .	3000
1,000	Soleil (nominatif).	6000	1/6	300		. . .	90 % b.
	— Dito. — (au porteur).	1000	tout			. . .	90 % b.
2,000	France.	5000	1/5	125		. . .	33 % b.
1,000	Urbaine.	5000	1/5	150	avril.	. . .	61 % b.
2,000	Providence.	2500	1/5	70	avril.	. . .	25 % b.
4,000	Le Globe	500	100			. . .	pair.
3,000	Paternelle.	1000	250	10		. . .	pair.
2,000	Nord (à Lille).	1000	200	20	avril.	. . .	9 % b.
	Assurances (maritimes).						
400	Générale.	12,500		250		. . .	28 % b.
1,200	Lloyd Français.	5000	1/5	161		. . .	10 % b.
300	Sécurité.	5000	1/5	200	févr.-juill.	. . .	22 % b.
200	Océan.	5000	1/5	125	janv.-juill.	. . .	25 % b.
600	Chambre d'Assurances.	5000	1/5	180		. . .	22 % b.
400	Mélusine.	5000	1/5	132		. . .	14 % b.
200	Sauvegarde.	5000	1/5	275	janv.-juill.	. . .	6 % b.
940	Union des Ports (nominatif).	5000	750	104		. . .	10 % b.
	— Dito. — (au porteur).						

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Assurances (vie).						
3,000	Nationale.	5000	1/5			...	9 % b.
400	Générale.	7500				...	65 % b.
2,400	Union.	5000	1/5			...	7 % b.
	Phénix.	5000				...	3 % p.
1,000	Le Conservateur	1000	500			...	1050
500	— Dito — — dito —	500				...	en émission.
8,000	Caisse paternelle.	500	100	5		...	501 25
	Ponts.						
	Annuités Vieux-Ponts.					1050	
	— Dito. — Nouveaux-Ponts.					231 25	
	— Dito. — du Carrousel.						
	— Dito. — de la Réforme.					590	
3,000	Ponts réunis (anciens).	1000	tout	5 ½	mai.-nov.	1050	
	Canaux.						
	Languedoc et du Midi.						
	Aire à la Bassée.	5000	tout	580		...	7500
3,036	Arles à Bouc.	1000	tout				
	Beaucaire.	5000	tout				
17,466	Bourgogne.	1000	tout	50	avril.-octob.		995
39,214	Quatre canaux.	1000	tout	50	avril.-octob.	...	1135
	Scarpe inférieure.	1000	tout			...	1500
6,000	Sambre canalisée.	500	tout	105		...	1300
	Jonction de la Sambre à l'Oise	1000	tout	55		...	775
12,994	Trois canaux.	1000	tout	50	avril.-octob.		
1,500	Eaux d'Auteuil et de Neuilly.	1000	tout	50	avril.-octob.		
	Canalisation de l'Èbre.	400	tout			425	
	Chemins de fer.						
54,000	Saint-Germain (Titres nouveaux).	1/54000	tout	32 50	avril.-octob.	...	720 722 50
300,000	Orléans.	500	tout	62 50	avril.-octob.	...	1235 1240
72,000	Paris à Rouen.	500	tout	62 50	août.-févr.	...	972 50 977 50
40,000	Rouen au Havre.	500	tout	30		...	590 592 50
84,000	Strasbourg à Bâle.	350	libéré.	14	avril.	...	en liquid. 400
400,000	Nord.	400	tout	46	janv.-juill.	...	865 867 50
250,000	Est (Paris à Strasbourg), anciens	500	tout	50 30	mai.-nov.	...	825 818 75
250,000	— Dito — nouveaux	500	250			...	655 647 50
240,000	Paris à Lyon.	500	350	37 50	janv.-juill.	...	995 991 25
90,000	Lyon à la Méditerranée.	500	300	16	avril.-octob.	...	865 870
134,000	Midi.	500	250	4 %			622 50 618 75
70,000	Ouest.	500	250	21		...	675 672 50
60,000	Caen à Cherbourg.	500	250	5 %	janv.-juill.	...	525
33,200	Dijon à Besançon.	500	350	5 %	janv.-juill.	...	en liq. 685.
180,000	Grand Central de France.	500	250		avril.-octob.	...	522 50 520
20,000	Versailles (rive gauche).	500	tout	15	janv.-juill.	...	315
36,000	Dieppe et Fécamp.	500	425	11	avril.	...	290
36,000	Béziers à Graissessac.	500	200	4 %		...	440 —
10,000	Bordeaux à la Teste.	500	tout	néant.		...	252 50
3,300	Provins aux Ormes.	500	100			...	500
6,000	Paris à Sceaux.	500	tout	néant.		...	190
	Saint-Étienne à Lyon	5000	tout	637			
	— Dito — industrielle.			2406			
12,000	Andrézieux à Roanne.	1/12000	tout	néant.			
	Saint-Rambert à Grenoble.	500	200			...	452 50 450
80,000	Lyon à Genève	500	250			...	542 50 540
	Mulhouse à Thann.						
9,400	Anvers à Gand.	500	tout	27 50	mars.		
50,000	Anvers à Rotterdam	250		5 %			
	Charleroi à Erquelinnes.	500					
11,333	Naples à Nocera.	1000	tout	25 70	févr.-août.	...	500
40,000	Centre de l'Italie.	1000	100	5 %	avril.-octob.		
	Ouest Suisse.						
72,000	Central Suisse.	500	150	4 %		...	445
	Sarde, Victor-Emmanuel.	500	100			...	467 50

Nombre d'Actions.	Désignation des Actions.	Valeur nominale.	Somme versée par Action	Revenus par An.	Intérêts ou Dividendes payables.	Dernier Cours connu.	Cours actuel.
	Messageries et Voitures.						
	Messageries impériales.	10000				40,000	
2,400	Services marit. des Messageries Impér.	5000	tout	450		. . .	9000
2,400	— Dito.	5000	1250			. . .	6400
6,000	Messageries Caillard et Comp.	1000				. . .	650
	Voitures du Chemin de Fer.	300	tout	20	février.	. . .	225
4,652	Compagnie gén. des voitures de place.	500	tout	54		. . .	620
	Désirées.	500	tout			. . .	475
	Favorites.	800	tout	150	janv.-juill.	. . .	1800
	Hirondelles.	1000					
1,200	Lutéciennes.	500	tout	57	trimestriel.	. . .	620
	Omnibus.	1000				. . .	2200
	Orléanaises.	1000	tout	40	trimestriel.	. . .	775
725	Sylphides.	500				. . .	510
	Tricycles.	800				. . .	475
	Gondoles Parisiennes.	80		11		. . .	130
	Batignolaises.	1000				. . .	775
	Charbonnages.						
	Anzin.	280c					
	Azincourt (Nord).	1500e				. . .	1200
25,000	Blanzy (Saône-et-Loire).	500	tout	5 %		. . .	550
8,000	Brassac.	1/8000	tout		octobre.	. . .	300
	Chazotte.					. . .	530
24,000	Grand'Combe.	1/24000			j. 1er jan. 1853	. . .	500
	La Haute-Loire (ancienne).	500				. . .	260
72,315	La Loire (Compagnie Générale).	1/72315	tout	42	avril.-octob.	. . .	672 50 675
	Long-Pendu (Saône-et-Loire).	500					
440	Montchanin (Saône-et-Loire).	5000	tout				
	Touches (Des).	500				. . .	40
1,850	Layon et Loire	1/1850	tout	29	juin.	. . .	400
12,000	Mayenne et Sarthe.	1/12000	tout			747 50	
30,000	Charbonnages belges.	500	tout	15		. . .	410
	Centre du Flenu.	1000	tout			. . .	150
	Pont-de-Loup (Sud).	1000	tout	20	avril.	. . .	200
	Bonnet et Veine-à-Mouches (Act. pr.).	1000				. . .	510
	— Dito. — (non priv.)					. . .	170
	Asphaltes.						
	Bastennes (Landes).	1000	tout	40	janv.-juill.	. . .	300
	Tuyaux Chameroy.	500		35		. . .	625
	Obligations Chameroy.	100					
	Galvanisation du fer	500	tout	50			350
	Zinc et Plomb.						
90,000	Vieille-Montagne (10e d'action)	100	tout	40	mai.-nov.	. . .	507 50
	Corphalie.	1000				. . .	1120 1115
3,000	Nouvelle-Montagne.	1000	tout	75	annuel.	. . .	1200
	Stolberg.	750	tout			. . .	1057 50
5,000	Eschweiler (Prusse).	750	tout	80		. . .	650
6,000	San-Fernando (Espagne).	260	tout	6 %	trimestriel.	. . .	265
50,000	Silésie.	375	tout			. . .	365
4,800	Westerwald et du Rhin.	375	tout		j. janv. 1854.	. . .	375
	Cuivre.						
30,000	Mines de Ténez.	100	tout	4 %	janv.maijuill.	. . .	59 75
60,000	Monzaïas (Algérie).	100	tout	néant.		. . .	40 39
	Valdiblora et Rora.	100	25			130	
	Fermière de Caronte.	100	50				
12,000	Usine de Septèmes (Bouch.-du-Rhône).	250	tout	9 %		. . .	180

Nombre d'Actions.	Désignation des actions.	Valeur nominale.	Somme versée par Action	Revenus par An.	Intérêts ou Dividendes payables.	Dernier cours connu.	Cours actuel.
	Gaz.						
2,500	Compagnie anglaise.	2500	tout	400	janv.-juill.	. . .	5200
24,000	Compagnie française.	500	tout	75	mars.-sept	. . .	1030
	Compagnie parisienne	1000	tout	100		. . .	1175
	Société Lacarrière.	2000	tout				
	— Dito.	500	tout	75		. . .	1060
2,400	Belleville.	500	tout	90	juin.-déc.	. . .	1100
5,000	De l'Ouest.	500	tout	47 50		. . .	675
800	De l'Est.	500	tout				
6,000	Du Nord.	500	tout	40		. . .	600
500	Boulogne, Sèvres, etc.	1000					
1,000	Versailles.	500	tout	35		. . .	475
	Saint-Germain-en-Laye.						
1,300	Gaz d'Amiens (Comp. Française). . .	500	tout	25		. . .	460
	Cherbourg					. . .	70
5,000	Compagnie Centrale. Dieppe, Alger, Chartres, Nice, etc. (8 villes)	500	tout	35	juill.-déc.	. . .	405
	Calais.	1000	tout	20	fevrier.	. . .	300
	Wazemmes-lès-Lille.	500	tout	14	septembre.	. . .	175
	Forges, Fonderies.						
	Alais (Gard).	3000				. . .	1750
	Bessège					. . .	730
28,000	Creusot (Saône-et-Loire).	500	tout			. . .	865
	D'Allevard.						
2,400	Decazeville (Aveyron).	3000	tout	250	juin.-sept.	. . .	4100
800	De la Loire et de l'Ardèche.	1/800e				. . .	5250
	De l'Horme.					. . .	935
	Maubeuge (Nord).	500				. . .	450
20,000	Herserange (Moselle).	500	tout		janv.-juill.	. . .	71 25 68 75
50,000	Châtillon et Commentry		tout	40	mars-sept.	. . .	500
5,000	Forges de la Basse-Indre	500	tout	55	avril.-oct.	. . .	500
	L'esperance (Belgique).	1000				. . .	975
	Monceaux (Belgique).	1000				. . .	1600
5,500	Providence (Belgique)	1000	tout	125		. . .	1249
10,000	Sambre (anonyme Franco-Belge) . .	500	tout	48 70	septembre.		
	Papeteries.						
800	Echarcon.	1000	tout	80	jouiss. janv.	. . .	1000
	Essonne.	1000	tout				
6,000	Manufacture de Papiers d'Alger. . . .	100	tout				
	Journaux, Imprimeries.						
108	Le Droit, journal des Tribunaux . . .	2500	tout	350		. . .	4360
5,000	Imprimerie Dubuisson et Comp. . . .	100	tout			. . .	100
	Filatures.						
40,000	Cohin.	500				. . .	540
	Lin Maberly.	500		52		. . .	710 ex-div.
	Filature Rouennaise.	500	tout				
4,400	Gamaches.	500	375			. . .	280
1,400	Société Lainière (Action de capital).	500	tout				
4,200	— Dito — (Action de jouissance). . .						
	Flax-Coton	50	tout				
	Divers.						
200,000	Docks-Napoléon.	250	125	néant.		. . .	217 75
	Glaces de Saint-Gobain.		tout	1700	janv.-déc.	32,400	
	Glaces de Saint-Quirin.						
	Glaces de Montluçon.	500		30	annuel.		
	Glaces d'Oignies.	1000	tout	5 %		. . .	380
20,000	Glaces d'Aix-la-Chapelle.	375	tout			. . .	1500 ex-div.
14,000	Cail (constructeurs).	500	tout	75 22	mars.-sept.	. . .	380
	Etablissement Cavé.	250	125			. . .	787 50
	Grilles-mobiles-Fumivores.	1000				. . .	250
	Moulins de Packham.	1000	tout	5 %	avril.-oct.	1010 1000	
	Telégraphe électrique sous-marin entre la France et l'Angleterre. . . .	25	tout	8 %			
10,000	Acier et Limes de Milourd (Nord) . .	100	50	7 %	juill.-déc.	. . .	25
	Palais de l'Industrie, 4 % gar. p. l'Etat.	100	tout	4 %	avril.-oct.		
13,200	Comp. gén. de Vidanges Richer et Ce.	500	tout		2 fois par an.	. . .	130 132 50
3,200	Société Ch. Christofle et Comp. . . .	500	tout	90	4 fois par an.	. . .	250 ex-int.
10,000	Sucrerie Herbet et Comp.	500	tout			. . .	875
16.000	Sucreries-Raffineries de la Scarpe. . .	250	tout	21 25		. . .	500
10,000	Compagnie Impériale de Bateaux . .	500	tout				
10,000	L'Union Parisienne (commerce de					. . .	70
	Charbon de terre).	100	tout	5% etd.	août.	. . .	en émission.

NOMBRE des Obligations.	DESIGNATION DES OBLIGATIONS.	VALEUR nominale.	PRIX d'émission.	SOMME versée par Obligation.	INTÉRÊTS par An.	SOMME des rembourse-ments.	INTÉRÊTS payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Obligations.								
555	St-Germain (anciennes). .	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1125
10,830	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1125	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	985
8,888	Orléans (anciennes). . . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1020
3,333	— Dito. — (nouvelles). . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1020
150,000	— Dito. — de 1852.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	313 75
130,000	— Dito. — de 1854.	500	275	75	3 %	500	janv.-juill.	. . .	315 313 75
3,887	Rouen (anciennes).	1000	1000	tout	4 %	1250	janv.-juill.	. . .	880
4,968	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1000	tout	5 %	1250	juin-déc.	. . .	1000
15,000	Havre (anciennes).	1000	1000	tout	5 %	1250	mars.-sept.	. . .	985
5,000	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	800	tout	6 %	1250	janv.-juill.	. . .	1130
2,775	Strasbourg à Bâle (anc.).	1000	1100	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1025
20,000	— Dito. — (nouvelles). . .	500	500	tout	5 %	625	janv.-juill.	. . .	500
150,000	Nord.	500	335	tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	310
50.300	Est (Paris à Strasbourg).	500	500	tout	5 %	650	juin.-déc.	. . .	505
80,000	Paris à Lyon.	1000	1050	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1040
8,000	Avignon.	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1120
60,000	Méditerranée.	500	535	375	5 %	625	avril.-oct.	. . .	515
	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	305
15.036	Ouest.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1000
17.500	— Dito. —	1000	1050	750	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1000
1,819	Versailles (R. D.) (anc.). .	1000		tout	5 %	1000	janv.-juill.	. . .	990
4:598	— Dito — (nouvelles). . .	1000	1250	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1025
7,219	Saint-Etienne à Lyon. . .	1000	1105	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1000
3,300	Montereau.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. .	1000
2,000	Andrez. à Rouan. 1er ord.	500		tout	25	500	avril.-oct.	. . .	400
1,980	— Dito — 2e ordre. . . .	500		tout	néant.	500		. . .	300
	Dijon à Besançon	500		tout	25	625	avril.-oct.		
794	Jonction Sambre à l'Oise	1000	1000	tout	50	1050	janv.-juill.	1030	
	Mines de la Loire.	1000			5 %	1250	fév.-août.	. . .	1050
	— Dito — (nouvelles) . . .	1000						. . .	935
	Mines de Blanzy.	1000							
	Lits militaires.	1000			5 %		avril.-oct.	. . .	990
1,200	Forges de l'Aveyron 1845.	1000	995	tout	4 1/2 %	1000	janv.-juill.		
2,400	— Dito — 1848.	500	500	tout	5 1/2 %	500	avril.-oct.	. . .	500
	Grand'Combe.							. . .	975
319	Eaux d'Auteuil	1000	1000	tout	6 %	1000		. . .	1000
13,600	Vieille-Montagne	500		tout	5 %		janv.-juill.	. . .	462 50
	Rhône et Loire.	500		tout	5 %	625	janv.-juill.	. . .	493 75 495
	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	302 50
	Grand-Central.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	293 75

Chronique Industrielle.

Un décret impérial du 9 septembre 1854 autorise la Société anonyme formée à Caen sous la dénomination de Comptoir d'Escompte.

— La Caisse de service de la Boulangerie met en émission, du samedi 16 au samedi 30 septembre inclus, une somme de *bons,* garantis par la ville de Paris, s'élevant ensemble à 1,200,000 fr., savoir :

400,000 fr. à 3, 4 et 5 mois, au taux de 4 pour 0/0;
400,000 fr. de 6 à 11 mois, au taux de 4 1/2 pour 0/0;
400,000 fr. à 12 mois, au taux de 5 pour 0/0.

La Caisse délivrera des coupures à partir de 500 fr., et par multiple de 100 fr., à la demande des preneurs.

— Le Chemin de Fer de Bordeaux à Bayonne, qui met Périgueux aux portes de l'Espagne, est à la veille d'être terminé. Il l'est déjà dans sa plus grande partie; les locomotives vont jusqu'à Dax. M. le comte Eugène Dubois,

conseiller d'Etat, Directeur général des Chemins de Fer, vient de franchir la distance de ces deux villes en quatre heures de temps ; placé sur la locomotive, M. le comte Dubois a examiné l'état de la voie, et a témoigné aux ingénieurs la satisfaction qu'il éprouvait de la manière dont les travaux ont été dirigés.

— On écrit de Draguignan :

On a pu douter jusqu'à présent de la réalisation du projet de Chemin de Fer entre Marseille et Toulon, rien n'étant encore décidé relativement aux conditions essentielles d'établissement. Il paraîtrait toutefois que l'exécution de cette nouvelle ligne est enfin décidée, puisqu'on a commencé, sur le territoire de la Ciotat, l'expropriation des parcelles que doit traverser le Chemin. L'achèvement très-prochain de la grande ligne qui doit unir Marseille à Paris hâtera sans doute l'établissement de la section de Toulon, complément obligé de la grande ligne méditerranéenne, en attendant qu'elle soit prolongée jusqu'à la frontière d'Italie.

— M. le Préfet du Doubs, par un arrêté en date du 5 septembre courant, autorise M. l'Ingénieur en chef de la Compagnie du Chemin de Fer de Paris à Lyon à faire effectuer sur le territoire du département les études des tracés des diverses lignes de Châlon à Dôle, de Lons-le-Saulnier à Dôle ou Besançon, et de Bourg à Lons-le-Saulnier.

— On espère, et tout vient confirmer cet espoir, que dans les premiers mois de 1855, la section de Valence à Lyon sera terminée et livrée à la circulation. Vers la même époque environ, la traversée de Lyon sera aussi terminée, et Marseille ne sera qu'à vingt-trois heures et demie de Paris. Les formalités qui devaient précéder la mise à exécution de l'embranchement de Rognac à Aix sont remplies, et rien ne s'oppose plus à l'exécution des travaux. L'embranchement de la Joliette est prêt à fonctionner. Enfin, les dernières études ordonnées pour le Chemin de Fer de Marseille à Toulon sont terminées, le projet est entre les mains de S. Exc. M. le Ministre, et on attend la décision définitive qui permettra de mettre sérieusement la main à l'œuvre.

— Samedi dernier ont eu lieu, à l'église Saint-Louis-d'Antin, les obsèques de M. Corentin Bonnard, fils du directeur-gérant du Comptoir central d'échange. M. Bonnard fils, que son père avait associé à ses travaux à titre de sous-gérant du Comptoir central, a été emporté en très-peu de jours par une maladie résultant d'un excès de travail. Il était âgé de vingt-deux ans. Un nombreux cortége d'amis a accompagné M. Bonnard fils jusqu'à sa dernière demeure, et s'est associé ainsi à l'inexprimable douleur de celui qui perd à la fois un fils et un digne collaborateur.

— Il vient de paraître, en Belgique, un organe du Crédit mis à la portée de toutes les branches industrielles et commerciales, et qui est dénommé :

Le Crédit à bon marché. La pensée de l'œuvre tout entière, sa théorie et son caractère sont contenus dans le titre. M. de Perceval, membre de la Chambre des représentants de Belgique, en est le fondateur, et c'est dans ces termes qu'il développe le but de sa publication :

« Il s'agit, dit-il, de répandre la connaissance d'une organisation du Crédit, « susceptible de fournir à chaque industriel, à chaque commerçant, à chaque « cultivateur et à chaque propriétaire, un Crédit en rapport avec les garan- « ties réelles que chacun d'eux doit présenter ; d'une organisation de Crédit « s'étendant à tous les arrondissements, à toutes les villes, à toutes les com- « munes d'un pays ; d'une organisation de Crédit faite au profit de tous, au « profit du travail national, et non au profit de quelques particuliers ; d'une « organisation, enfin, reliant entre elles toutes les localités du royaume, et « rendant ses services au meilleur marché possible. »

La publication de M. de Perceval en est à son sixième numéro, et déjà elle a un grand retentissement dans la classe nombreuse dont elle doit défendre les intérêts.

Elle a commencé la discussion sur la valeur des institutions de Crédit existantes, et va proposer les principes organiques des institutions à créer.

Chemins de Fer Étrangers.

Cette semaine a eu lieu, à Londres, une réunion générale des directeurs de la Banque d'Angleterre. M. J. Gellibrand Hubbard, gouverneur, président de la séance, a déclaré que les bénéfices nets de la Banque, pendant le semestre qui a fini le 31 août dernier, se sont élevés à 624,326 livres sterling. Le reliquat au 31 août était, en conséquence, de 3,654,912 livres sterling. Après avoir pourvu à un dividende de 4 et 1/2 pour 0/0, il y aura encore un reliquat de 3,000,027 livres sterling 3 shelings 1 penny. Les directeurs ont recommandé que ce dividende, sur les intérêts et bénéfices, au 31 août, sans déduction pour compte de la taxe du revenu, fût déclaré. Cette proposition a été accueillie par l'assemblée. Les mandats pour le dividende seront délivrés le 11 octobre prochain.

— Nos voisins les Portugais ont déjà, chez eux, commencé les travaux du Chemin de Fer dit de l'Est ; il doit aller jusqu'à la frontière d'Espagne. Une petite section de cette voie est déjà en pleine exploitation. On travaille aussi beaucoup à la route entre Coïmbre et Lisbonne.

Quand on a établi la diligence entre Aldea-Gallega et Badajoz, les voitures pouvaient à peine parcourir une partie du trajet à cause de la grande quantité de sable. Afin d'obvier à cet inconvénient, on a adopté le projet de faire une petite section de voie ferrée entre Aldea-Gallega et Vendas-Novas, en choisissant Barreiro, bourg situé presque en face de Lisbonne, pour tête de cette

ligne qui doit fournir un embranchement pour Setubal, en passant par Lavradio, Palmella et quelques autres localités.

— A Berlin, pour abréger autant que possible les communications entre Paris et Berlin, le Gouvernement Prussien a résolu de donner la préférence à la voie qui se dirige sur Paris par Francfort, Mayence, Laudwigshofen, Forback, Metz et Nancy, et il est en négociations pour faire disparaître le temps d'arrêt qui a lieu à Nancy pour attendre le train de Strasbourg. On gagnera trois heures si l'on parvient à ce but. Les expéditions se font par cette voie depuis le 1er septembre.

— On écrit de Mayence, dans le grand-duché de Hesse-Darmstadt, le 17 septembre :

Avant-hier la mort a enlevé dans notre ville deux de ses grandes notabilités industrielles : M. Ferdinand Michel, conseiller municipal, l'un des chefs de l'ancienne et riche maison de commerce Maïer, Michel et Denning, et M. André Humann, président du Conseil d'administration du Chemin de Fer de Louis, dans notre grand-duché. M. Humann a beaucoup contribué à la création de cette grande et importante voie. Il était frère de feu M. Humann, ancien ministre des finances sous le Roi Louis Philippe, et de l'évêque actuel de Mayence, qui occupe ce siége depuis vingt-quatre ans.

— Mardi 12 septembre, a eu lieu, à Hayole (Angleterre), sur la Tyne, à environ un mille au-dessus du port de Shields, la pose de la première pierre du Dock de Northumberland. C'est le premier Dock commencé pour l'embarquement du charbon et des marchandises sur la Tyne. Lorsque les frais d'érection seront couverts, le Dock deviendra public. C'est principalement en vue d'exporter le charbon de Hartley qu'est construit le nouveau bâtiment. Plus d'un million de tonneaux de ce charbon sont, chaque année, expédiés par Hayole. Le bassin principal aura 4,000 pieds de long sur 750 de large. L'entrepreneur s'est chargé de construire le Dock pour la somme de 134,000 livres sterling (3,350,000 fr.).

Les directeurs de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord-Est ont obtenu du Parlement l'autorisation de construire des Docks à Jarrowstake, pour l'embarquement du charbon de Durham. Une autre Compagnie s'est aussi procuré les pouvoirs nécessaires pour en élever à Saint-Peters, près de Newcastle. Ces constructions ont été nécessitées par l'accroissement dans le nombre des navires qui fréquentent les ports du Nord. Un grand quai public sera élevé à North-Shields, où déjà le duc de Northumberland fait construire un hôpital de marins.

— Au Brésil, le Chemin de Fer de Mana, qui relie cette ville avec celle de Pétropolis, a été solennellement inauguré le 30 avril dernier (1). Il a son

(1) Voir notre Numéro du 6 juillet 1854, pages 424 et 425.

point de départ dans la baie de Rio, et n'a que 14 kilomètres et 1/2 de longueur. Comme il n'aboutit à aucun grand centre de population et ne communique avec Rio qu'à l'aide d'un service de bateaux à vapeur, le Chemin de Fer de Mana ne pourrait acquérir quelque importance commerciale que s'il était prolongé à l'intérieur jusque dans la province de Minas. Il ne sert, quant à présent, qu'au transport des voyageurs, entre Rio et Pétropolis. L'établissement de ce railway n'en est pas moins un fait important, parce qu'il est le premier qui ait été construit au Brésil.

— L'Etat de Géorgie poursuit ses entreprises de Chemins de Fer. Celui de Savannah à Augusta est achevé. Le grand projet d'une ligne de Savannah à Pensacola, sur le golfe du Mexique, sera bientôt mis à exécution. La ville de Savannah a souscrit pour un million de dollars à cette entreprise, et l'Etat de la Floride, que ce railway doit traverser à l'ouest de Talahassee, la capitale, pour une somme de 800 mille dollars. Les souscriptions particulières s'élèvent à près d'un million.

Chemin de Fer de Christiana (*Norwége*).

Le 3 de ce mois a eu lieu l'inauguration de ce Chemin. Après le retour à Christiania du convoi d'honneur, les ingénieurs anglais qui ont construit le railway, MM. Peto, membre du Parlement Anglais, Stevenson et Biddel, ont donné un banquet auquel étaient invités tous les membres du Storthing, les ministres, les conseillers d'Etat, les membres de la Cour suprême de justice, la municipalité, les professeurs de l'Université et les officiers supérieurs de la garnison de Christiana.

M. Peto a porté un toast au roi Oscar Ier. « Sans la puissante et active coopération de S. M., a-t-il dit, nous n'aurions jamais pu achever la grande œuvre. » M. Voigt, Ministre de l'Intérieur, a répondu à ce toast par un toast à la reine Victoria. M. Stevenson a bu à la prospérité de la nouvelle voie ferrée. Il a ensuite prononcé un discours où il a dit entre autres choses : « Nous venons de livrer le Chemin de Fer aux termes du contrat; notre responsabilité légale cesse dès ce moment; mais, selon nous, notre responsabilité morale continue à subsister, et nous n'avons pas besoin de reculer devant elle, car j'ai assisté à l'inauguration d'un très-grand nombre de Chemins de Fer, tant en Angleterre qu'en d'autres pays, et je puis vous assurer que jamais je n'ai vu l'ouverture d'un railway qui fût dans de meilleures conditions que le vôtre. »

Dans la soirée, toutes les maisons de la ville de Christiana avaient été spontanément illuminées.

Banque de la Guadeloupe.

Le Ministre de la marine et des colonies a reçu de M. le Gouverneur de la Guadeloupe les documents suivants sur les opérations de la Banque de cette colonie pendant le dernier semestre de l'année 1853 et le premier semestre de l'année 1854 :

L'ensemble général des opérations de la Banque de la Guadeloupe, du 1er juillet 1853 au 30 juin 1854, présente un total de 7,483,283 fr. 41 c. L'escompte des effets sur place y figure pour une somme de 5,495,541 fr. 96 c., qui aurait été plus considérable si l'état de gêne de la colonie n'avait diminué les importations de la métropole.

Les prêts sur récolte se sont élevés à la somme de 616,932 fr. 29 c., sur laquelle la Banque a recouvré 607,932 fr. 29 c. L'état de situation présente donc une balance de 9,000 fr., qui provient d'un prêt fait à un propriétaire de roucou, dont la récolte n'est pas encore commencée. L'exactitude dont les habitants de la campagne ont fait preuve dans le remboursement des avances qui leur avaient été faites mérite d'être remarquée comme un symptôme d'un heureux augure.

L'ensemble des bénéfices réalisés par la Banque sur ses opérations des deux semestres a donné un résultat net de 9 fr. 24 c. pour 0/0 de son capital, ou de 6 fr. 80 c. pour 0/0, si l'on déduit les allocations du fonds de réserve.

Assemblée générale qui a eu lieu a Paris, le 3 Septembre 1854, des Actionnaires du Chemin de Fer de Tarragone a Reus (*Espagne*).

Depuis le dernier compte-rendu de la gérance, lu en assemblée générale du 25 janvier 1854, de nombreuses améliorations ont été apportées, de nombreux faits ont été accomplis dans l'entreprise du Chemin de Fer de Tarragone à Reus. Les travaux de déblai et de remblai ont été poussés avec activité, malgré la difficulté du terrain, et à des prix qui n'ont pas excédé les prévisions émises dans le principe; et, pour commencer les travaux d'art, on n'attend plus que l'autorisation du Gouvernement Espagnol, qui doit approuver certaines modifications au plan primitif. Ce Gouvernement vient de rembourser intégralement à la Compagnie, sur la demande du gérant, son cautionnement de 40,000 piastres (212,000 fr.). plus les intérêts; et ce fait seul constate la position sérieuse et régulière de l'entreprise.

Des modifications concernant les stations et les embarcadères ont été demandées, et probablement on les accordera sans peine, car elles rentrent dans l'intérêt commun du public et de l'administration.

Tout semble faire présager au Chemin de Fer de Tarragone à Reus un grand succès à l'époque de son achèvement, car il est certain de l'appui et de la protection nécessaires, et M. le Ministre du Fomento a donné déjà de nom-

breuses preuves de l'intérêt qu'il porte à tout ce qui peut servir à la prospérité de l'Espagne. Dans tout le parcours du Chemin, le mouvement des marchandises et des voyageurs est très-important, et la riche province de Tarragone est en voie de développement industriel, commercial et agricole.

La Société, conformément aux bases adoptées par les grandes Compagnies industrielles ou financières, a créé dans son acte social, et à côté du capital actionnaire, un capital d'obligations qui doit être émis par la gérance, et avec l'approbation du Conseil de surveillance, suivant les besoins et au mieux des intérêts de la Compagnie ; dans les différents Chemins de Fer, cette émission d'obligations a été pour les souscripteurs un placement sûr et d'un bon rapport, comme l'expérience l'a démontré, et c'est aussi dans cette voie de placement que la Société de Tarragone à Reus voulait entrer, la question d'émission devenant absolument actuelle, à mesure de l'accomplissement progressif des travaux. Toutefois, avant d'émettre ces obligations, il fallait changer la rédaction d'un article des statuts, pour donner à l'émission elle-même, vis-à-vis des porteurs, une sanction nette et incontestée, et tel était le but de l'assemblée qui a eu lieu le 3 septembre courant. L'assemblée avait pour président M. le vicomte de l'Espine, pour scrutateurs MM. Lemesle et Boué, et pour secrétaire M. Hyppolyte Destrem.

L'ordre du jour était la délibération sur une proposition de la gérance, tendant à modifier les statuts; ladite proposition ayant été approuvée par le Conseil de surveillance dans sa séance du 3 août dernier.

M. Alexandre Mallet, mandataire de la gérance, a exposé : 1º qu'il était urgent de procéder à l'émission des obligations autorisées par les statuts, et dont la réalisation était nécessaire à l'achèvement du Chemin ; 2º qu'il était nécessaire aussi d'entourer cette émission de la sanction de tous les pouvoirs institués par les statuts, afin de donner aux preneurs d'obligations la garantie la plus complète et les éléments de confiance les plus certains. Puis il a proposé les modifications suivantes :

Première modification. — L'article 15 des statuts est supprimé et remplacé par un nouvel article dans ces termes : « Le gérant est autorisé, dans le cas « où il le jugerait convenable, à émettre des obligations productives d'intérêts « et remboursables avec primes, par voie de tirages au sort successifs, au « moyen d'une annuité fixe, comprenant dans une même somme l'intérêt, le « remboursement d'une fraction du capital et les primes afférentes aux obli- « gations remboursées. Le montant de ces obligations pourra s'élever jusqu'à « la somme nécessaire pour que le net produit de la négociation qui en sera « faite par les soins de la Gérance et de ses banquiers ou mandataires, au « mieux des circonstances, soit équivalent à la somme des actions non émises « et à celles des engagements d'actionnaires non remplis. »

Deuxième modification. — L'article 16 des statuts est supprimé et remplacé par un nouvel article, dans ces termes : « Toutefois l'émission, soit partielle,

« soit totale desdites obligations, ne pourra avoir lieu qu'avec l'assentiment « de la majorité du Conseil de surveillance, qui devra les approuver au nom « de la Société, toutes les conditions remplies, surtout en ce qui concerne le « prix d'émission, le taux de l'intérêt et des primes, à l'époque des rembour- « sements. »

Ces propositions ont été mises aux voix et votées à l'unanimité.

Assemblée générale du 14 Septembre 1854, des Actionnaires de la Société J.-F. Cail et Cie (*Constructeurs-Mécaniciens*).

Le quatrième exercice de la Société J.-F. Cail et Comp. est aujourd'hui accompli, et, comme les années précédentes, à l'époque fixée par les statuts, la gérance est venue rendre compte aux actionnaires, réunis en assemblée générale, des opérations de cet exercice 1853-1854.

Conformément aux conventions statutaires formées dans l'assemblée générale de l'année dernière, les anciens titres de 1,000 fr. et leurs coupures ont été remplacés par des actions de 500 fr. au porteur.

De plus, il a été créé 4,000 nouveaux titres, également de 500 fr., au porteur, pour représenter l'augmentation de 2,000,000 de fr. donnée au capital social, qui se trouve ainsi porté à 7,000,000 de francs.

Les échanges des anciens titres contre les nouveaux se sont opérés assez rapidement, il n'en reste plus qu'un très-petit nombre à rentrer.

Quant au placement du nouveau capital de 2,000,000, il a eu lieu très-facilement parmi un grand nombre de titulaires des anciens titres; à l'époque du 15 octobre 1853, fixée pour la forclusion de la souscription, il ne restait plus que 480 actions, sur 4,000 qui durent être conservées pour être négociées au mieux des intérêts de la Société; cette négociation a produit un bénéfice de 50,700 fr.

Les établissements de Paris et de Grenelle se sont encore accrus de terrains annexes de plus de 7,000 mètres, qui sont pour ces établissements, notamment pour celui de Paris, d'une grande valeur pour le présent et surtout pour l'avenir.

Dans l'assemblée générale de l'année dernière, les gérants, en proposant de porter à 7,000,000 le capital de la Société, qui n'était que de 5,000,000, exprimaient l'opinion que le nouveau capital les mettrait à même de suivre l'impulsion toujours croissante donnée à leurs ateliers, et faisaient espérer que le chiffre annuel des travaux pourrait être porté à 12,000,000 de francs.

Ces prévisions se sont réalisées et au delà, car les travaux exécutés pendant l'exercice 1853-1854 ont dépassé le chiffre de 15 millions.

Les commandes existantes au 30 juin dernier, et qui vont être exécutées pendant le présent exercice, s'élèvent déjà au chiffre de 10,500,000 fr., à

quoi viendront s'ajouter les commandes que l'industrie apporte chaque jour.

En raison du résultat de l'exercice clos le 30 juin 1854, le dividende des bénéfices revenant à chaque action de 500 fr., est de. . . . . Fr. 50 22

Ce qui, réuni au dividende d'intérêts de. . . . . 25 »

forme un dividende total de. . . . . Fr. 75 22

Comme l'année dernière, le dividende d'intérêt de 25 fr. sera payable à partir du 30 septembre courant, et le dividende de bénéfice de 50 fr. 22 c., à dater du 31 mars prochain.

Ce dividende dépasse notablement celui de l'exercice précédent, qui n'était que de 134 fr. 60 par action de 1,000 fr. Il réalise les espérances que les gérants avaient données l'année dernière.

Ces résultats sont obtenus indépendamment de réserves à plusieurs titres, s'élevant déjà à plus de un million.

La séance s'est terminée par la nomination des membres du Conseil de surveillance.

Ont été élus au scrutin de liste :

MM. Laveyssière,
Léon Talabot,
Duval Vaucluse,
Rolland, } membres sortants réélus.
Beaudouin, en remplacement de M. David, décédé pendant le cours de l'exercice.

BIBLIOGRAPHIE INDUSTRIELLE.

Travaux d'art, voie, matériel des Chemins de Fer d'Allemagne; par M. C. Couche, ingénieur des Mines, professeur de construction et de Chemins de Fer à l'Ecole des Mines (1).

La création des Chemins de Fer sera sans doute un des titres les moins contestés de notre époque à occuper une place honorable dans l'histoire. Jamais l'activité humaine n'a été plus laborieuse et plus féconde; nulle autre génération n'a semé plus abondamment pour l'avenir, et celles qui la suivront ne seront certainement pas tentées de lui reprocher cette préoccupation des intérêts matériels dont on lui a fait si souvent un reproche de nos jours.

Mais avec les progrès de l'industrie, l'exigence technique toujours croissante a transformé les modes de construction, perfectionné la partie mécanique, introduit des améliorations dans le mécanisme des appareils à vapeur,

(1) Un volume in 8°; chez Carilian-Gœury et V. Dalmont, libraires, 49, quai des Augustins. — Prix : 4 fr. 50 c.

et grandement influé par ces moyens sur le développement de la fortune publique.

En Allemagne, le réseau des Chemins de Fer n'est peut-être pas aussi avancé que dans d'autres contrées, mais la configuration du terrain, la situation financière de l'Autriche, les circonstances politiques ont puissamment contribué à restreindre l'essor, surtout dans le Sud.

Dans son livre, M. Couche passe pour ainsi dire en revue les Chemins de Fer des différents pays de l'Allemagne, et accompagne cette revue de réflexions justes et judicieuses. « Le principe posé aujourd'hui dans toute l'Al-
« lemagne, la Bavière rhénane exceptée, dit-il, est celui-ci : construction et
« exploitation par l'Etat pour les lignes d'intérêt général ; par l'industrie
« privée pour les lignes d'intérêt local. Mais comme cette distinction prête à
« une interprétation fort large, et qu'il n'y a pas de ligne qui ne se rattache
« d'une manière plus ou moins directe aux intérêts généraux, il en résulte
« que la part laissée à l'industie privée est de plus en plus restreinte.

« Toutefois, il n'y a pas de pays où les Chemins de Fer soient plus popu-
« laires qu'en Allemagne, et les Gouvernements ne seraient nullement em-
« barrassés de trouver des concessionnaires, si ce n'est pour certaines lignes,
« qui, par leur nature, ressortent essentiellement de l'administration publi-
« que, quelles que soient d'ailleurs les conditions plus ou moins avantageuses
« auxquelles la concession serait possible. »

Le livre de M. Couche a été fait par suite de deux voyages entrepris par ordre du Gouvernement, et les détails recueillis sont disposés au point de vue du cours professé à l'Ecole des Mines sur les Chemins de Fer et les constructions. Ces détails offriront beaucoup d'intérêt à MM. les ingénieurs auxquels les exigences impérieuses d'un service de construction ne permettent pas de suivre eux-mêmes les progrès de l'art à l'étranger. L'ouvrage abonde en détails nouveaux, il est clair et concis, et peut être placé au rang des meilleures productions industrielles de cette année.

Recherches sur l'incrustation des chaudières à vapeur, par M. E. Cousté, ancien élève de l'École Polytechnique, employé supérieur du service des tabacs. — *Mémoire présenté à la Commission centrale des bateaux à vapeur près le Ministère des Travaux publics,* suivi du *Rapport de la Commission* (1).

L'auteur, M. E. Cousté, commence par faire ressortir l'importance de la question, en remarquant que de la suppression des incrustations, si l'on parvient à la réaliser, résulteront en général une meilleure conservation des gé-

(1) Un volume in-8° ; chez Carilian-Gœury et V. Dalmont, libraires, 49, quai des Augustins. — Prix : 2 fr.

nérateurs, une plus grande sécurité contre les explosions et surtout une grande économie de combustible.

L'incrustation que l'eau forme en se vaporisant, et qui empêche la chaleur de se transmettre aussi facilement, occupe depuis longtemps l'industrie. M. E. Cousté expose le résultat de ses études sur la nature et sur les circonstances essentielles de la formation des dépôts, tant dans les chaudières marines que dans celles alimentées à l'eau douce. Il présente à ce sujet des aperçus nouveaux, ou qui du moins n'avaient pas encore été exposés d'une manière aussi nette et aussi précise, et discute les moyens qui lui paraissent pouvoir être employés pour combattre les incrustations.

La suppression d'une incrustation qui n'a que 3 à 5 millimètres d'épaisseur peut amener une économie de 40 à 50 pour 0/0. Ce fait, auquel on arrive par hypothèse et qu'il est facile de vérifier par la pratique, est parfaitement admissible, car il semble déduit d'observations attentivement étudiées et suivies de réussite.

Enfin l'œuvre de M. E. Cousté semble ouvrir une phase nouvelle à la direction de la vapeur, et nous ne doutons pas que son livre ne soit bientôt dans toutes les mains désireuses de connaître les découvertes et les progrès de l'industrie.

JACQUES BRESSON.

CHEMIN DE FER DE PARIS A LYON. MM. les porteurs d'obligations de la Compagnie du Chemin de Fer de Paris à Lyon sont prévenus que le cinquième coupon d'intérêt leur sera payé, à partir du 1er octobre 1854, à la caisse de l'Administration centrale, 47, rue de Provence.

MM. les porteurs d'obligations pourront déposer à l'avance leurs bordereaux, avec les coupons à l'appui, à partir du 20 septembre courant, de dix heures à deux heures.

Le secrétaire général,
G. RÉAL.

CHEMIN DE FER DE ROUEN AU HAVRE.

Par décision du Conseil général de la Banque de France, en date du 7 septembre courant, le Bureau des Avances est autorisé à prêter sur les Actions de la Compagnie du Chemin de Fer de Rouen au Havre.

VENTE OU ÉCHANGE d'une Action BOUDON ET Cie, Société des Filatures de soie réunies de Mulhouse et d'Auteuil.

S'adresser à M. J.-J. Boucher, rue Saint-Maur-Popincourt, 77, de dix heures à midi.

A VENDRE 40 Métiers à Pointes dites de Paris, Frottoirs, Machine à vapeur de la force de dix chevaux, outillage de Forge et accessoires, le tout existant dans de vastes bâtiments situés à la Gare d'Ivry, 62, propres à toute espèce d'industrie, dont on pourra faire la location pour entrer en jouissance de suite.

S'adresser à M. Lebourg, sur les lieux, ou à Paris, rue de Meslay, 32.

FORGES DE LA BASSE-INDRE (*Loire-Inférieure*).

MM. les actionnaires sont prévenus que la première moitié du dividende de l'exercice au 30 juin 1854, soit 40 fr. par action, est payable au bureau de l'Administration, à Paris, passage Violet, 2, à partir du 1er octobre prochain.

PONT DE BEAUCAIRE. La Société du Pont de Beaucaire a l'honneur d'informer les porteurs de ses actions que, depuis le 15 septembre courant, ils peuvent se présenter à la caisse de MM. de Rothschild frères, pour toucher le coupon d'intérêt échu le 1er septembre 1854.

ACTIONS PERDUES. M. Albert Caullet, demeurant à Longuenesse, près Saint-Omer (ayant élu domicile, 13, rue des Fossés-Montmartre, chez M. Berrurier, huissier, à Paris), propriétaire de deux Actions de la Compagnie du Chemin de Fer de Rouen au Havre, sous les Nos 8,875 et 20,108, prévient le public que ces Actions ont été perdues ou soustraites en août 1853 ;

Que, conformément à l'article 13 des statuts de la Société anonyme du Chemin de Fer, il en a fait la déclaration au Conseil d'administration de la Compagnie, et qu'il a formé, par ministère d'huissier, opposition à tous paiements du capital, intérêts ou de dividendes afférents auxdites Actions.

Toute personne qui prétendrait avoir quelque droit sur lesdites Actions, est priée de le faire connaître au Conseil d'administration de la Compagnie, dont le siége est rue d'Amsterdam, 11, à Paris.

RECETTES DES CHEMINS DE FER.

DÉSIGNATIONS.	DATES.	VOYAGEURS.	MARCHANDISES.	DERNIÈRE SEMAINE de 1854.	DERNIÈRE SEMAINE de 1853.	RECETTES TOTALES de 1854.	RECETTES TOTALES de 1853.
Nord	3 au 9 sept.	435,369	465,737	901,106	803,463	26,589,173	22,954,770
Rouen	10 au 16 sept.	1[illegible]7,322	107,746	265,068	284,052	»	»
Havre	10 au 16 sept.	58,485	52,129	110,615	122,880	»	»
Orléans avec ses prolongements	3 au 9 sept.	411,158	566,831	977,989	910,247	29,663,605	23,927,718
Est (ancien)	3 au 9 sept.	356,8[illegible]7	346,571	703,388	676,823	21,912,645	19,248,567
— Do — Sect. nouv.	3 au 9 sept.	12,652	14,732	27,385	»	1,100,8[illegible]7	»
Bâle	»	»	»	»	»	»	»
Lyon	3 au 9 sept.	318,672	303,909	6[illegible]2,582	475,542	14,810,480	13,660,959
Lyon à la Méditerran.	3 au 9 sept.	73,8[illegible]1	93,[illegible]97	166,918	192,741	7,337,790	5,804,485
Ouest	4 au 10 sept.	43,378	113,709	197,609	152,830	5,154,204	4,469,966
Grand-Central (sect de Lyon à Roanne).	27 août au 2 sept.	»	»	201,105	173,630	6,195,059	5,347,038

Paris.—Typ. PENAUD frères, 10, Faub.-Montmartre.

N° 39.] JEUDI 28 SEPTEMBRE 1854 (à midi). [21me Année.

COURS GÉNÉRAL DES ACTIONS
des Entreprises Industrielles et Commerciales

ORGANE DES INTERETS DES CAPITALISTES, DES CHEMINS DE FER DES MINES, USINES, ASSURANCES, BANQUES FONCIÈRES, ETC.

Fondé et publié par Jacques Bresson.

Bureaux, Administration et Rédaction, n° 31, place de la Bourse, à Paris.

Ce Cours-Gazette des Chemins de Fer et de l'Industrie paraît tous les Jeudis. — Prix d'Abonnent pour un an : 7 f. pour Paris; 8 f. pour les Dépents.; 10 f. pour l'Etranger.

Les Abonnements doivent toujours dater du 1er du mois; on ne reçoit pas d'Abonnement pour moins d'un an.

A LONDRES, s'adresser chez ALEXANDRE DELIZY, 1, Norfolk Street, Strand.

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Banques et Comptoirs.						
113,350	Banque de France.	1000	tout	154	janv.-juill.	. . .	2950
2,100	Banque de l'Algérie.	500	tout	30 65	mai.-nov.	. . .	522 50
40,000	Comptoir national.	500	tout	36	janv.-juill.	. . .	577 50 580
50,000	Crédit foncier de France.	500	250	17 50		. . .	600
100,000	— Dito. — Obligations.	1000	200	3 %		. . .	915
	— Dito —	500	400			. . .	430
	— Dito — 1/10e d'Obligation	100	tout			. . .	100
120,000	Société générale du Crédit mobilier.	500	tout	40 25	janv.-juill.	. . .	745 741 25
30,830	Société Générale de Bruxelles.	1058	tout	104 40		. . .	1775
	Banque de Darmstadt.	537 50	215	néant.		. . .	470
	Sous-Comptoirs.						
40,000	Des Chemins de fer.	100	tout	4 ½	semestriel.		
3,382	Des Bâtiments.	100	tout	6 %	avril.-octob.	. . .	90
2,400	Des Métaux.	100	tout	8 20	annuel.	. . .	120
	Caisses particulières.						
2,000	Bouron et Comp.	500	tout			. . .	540
20,000	Béchet, Dethomas et Comp.	500	tout	25 30		. . .	420
	Cusin, Legendre et Comp.	1000	tout				
	Lehideux et Comp	1000	tout				
12,000	Caisse Lécuyer et Comp	500		48 65		. . .	600
1,000	Nu-Propriétaires.	5000	tout		juin.-déc.	. . .	6550
80,000	Comptoir Bonnard.	100	25			. . .	102 50 103 75
20,000	Crédit Industriel (Malevergne et Ce).	100	50	4 25	avril.-octob.	. . .	115
	Assurances (incendie).						
2,000	Nationale.	5000	1/5	600	janv.-avril.	. . .	125 % b.
400	Générale.	5000		2752 50		. . .	33,000
2,000	Union.	5000	1/5	200		. . .	64 % b.
4,000	Phénix.	1000	tout	170	avril.-octob.	. . .	3000
1,000	Soleil (nominatif).	6000	1/6	300		. . .	90 % b.
	— Dito. — (au porteur).	1000	tout			. . .	90 % b.
2,000	France.	5000	1/5	125		. . .	34 % b.
1,000	Urbaine.	5000	1/5	150	avril.	. . .	64 % b.
2,000	Providence.	2500	1/5	70	avril.	. . .	25 % b.
4,000	Le Globe	500	100			. . .	pair.
3,000	Paternelle.	1000	250	10		. . .	pair.
2,000	Nord (à Lille).	1000	200	20	avril.	. . .	9 % b.
	Assurances (maritimes).						
400	Générale	12.500		250		. . .	28 % b.
1,200	Lloyd Français.	5000	1/5	161		. . .	10 % b.
300	Sécurité.	5000	1/5	200	févr.-juill.	. . .	22 % b.
200	Océan.	5000	1/5	125	janv.-juill.	. . .	25 % b.
600	Chambre d'Assurances.	5000	1/5	1[illegible]0		. . .	22 % b.
400	Mélusine.	5000	1/5	132		. . .	14 % b.
200	Sauvegarde.	5000	1/5	275	janv.-juill.	. . .	6 % b.
940	Union des Ports (nominatif).	5000	750	104		. . .	10 % b.
	— Dito. — (au porteur).						

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTERÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Assurances (vie).						
3,000	Nationale.	5000	1/5			. . .	9 % b.
400	Générale.	7500				. . .	65 % b.
2,400	Union.	5000	1/5			. . .	7 % b.
	Phenix.	5000				. . .	3 % p.
1,000	Le Conservateur.	1000	500			. . .	1050
500	— Dito — — dito —	500				. . .	en émission.
8,000	Caisse paternelle.	500	100	5		. . .	501 25
	Ponts.						
	Annuités Vieux-Ponts.					1050	
	— Dito. — Nouveaux-Ponts.					231 25	
	— Dito. — du Carrousel.						
	— Dito. — de la Reforme.					590	
3,000	Ponts réunis (anciens).	1000	tout	5 ½	mai.-nov.	1050	
	Canaux.						
	Languedoc et du Midi.						
	Aire à la Bassée.	5000	tout	580		. . .	7500
3,036	Arles à Bouc.	1000	tout				
	Beaucaire.	5000	tout				
17,466	Bourgogne.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	995
39,214	Quatre canaux.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	1135
	Scarpe inférieure.	1000	tout			. . .	1500
6,000	Sambre canalisée.	500	tout	105		. . .	1300
	Jonction de la Sambre à l'Oise	1000	tout	55		. . .	775
12,994	Trois canaux.	1000	tout	50	avril.-octob.		
1,500	Eaux d'Auteuil et de Neuilly.	1000	tout	50	avril.-octob.		
	Canalisation de l'Ebre	400	tout			425	
	Chemins de fer.						
54,000	Saint-Germain (Titres nouveaux).	1/54000	tout	32 50	avril.-octob.	. . .	717 50 715
300,000	Orleans.	500	tout	62 50	avril.-octob.	. . .	1240 1237 50
72,000	Paris à Rouen.	500	tout	62 50	août.-févr.	. . .	977 50
40,000	Rouen au Havre.	500	tout	30		. . .	592 50 593 75
84,000	Strasbourg à Bâle.	350	libéré.	14	avril.	. . .	en liquid. 400
400,000	Nord.	400	tout	46	janv.-juill.	. . .	863 75 860
250,000	Est (Paris à Strasbourg), anciens	500	tout	50 30	mai.-nov.	. . .	825 822 50
250,000	— Dito — nouveaux	500	250	4 %		. . .	648 75 650
240,000	Paris à Lyon.	500	350	37 50	janv.-juill.	. . .	905 903 75
90,000	Lyon à la Mediterranée.	500	300	16	avril.-octob.	. . .	855 856 25
134,000	Midi.	500	250	4 %		. . .	616 25
70,000	Ouest.	500	250	21		. . .	665
60,000	Caen à Cherbourg.	500	250	5 %	janv.-juill.	. . .	515
33,200	Dijon à Besançon.	500	350	5 %	janv.-juill.	. . .	en liq. 685
180,000	Grand Central de France.	500	250	4 %	avril.-octob.	. . .	520 517 50
20,000	Versailles (rive gauche).	500	tout	néant.	janv.-juill.	. . .	315
36,000	Dieppe et Fécamp.	500	425	11	avril.	. . .	287 50
36,000	Béziers à Graissaissac.	500	200	4 %		. . .	435
10,000	Bordeaux à la Teste.	500	tout	néant.		. . .	242 50
6,000	Paris à Sceaux.	500	tout	néant.		. . .	180
12,000	Andrézieux à Roanne	1/12000	tout	néant.			
50,000	Saint Rambert à Grenoble.	500	200			. . .	432 50
80,000	Lyon à Genève	500	250				
	Mulhouse à Thann.					. . .	535
9,400	Anvers à Gand.	500	tout	27 50	mars.		
50,000	Anvers à Rotterdam	250		5 %			
	Charleroi à Erquelinnes.	500					
11,333	Naples à Nocera.	1000	tout	25 70	févr.-août.	. . .	500
40,000	Centre de l'Italie.	1000	100	5 %	avril.-octob.		
	Ouest Suisse.						
73,000	Central Suisse.	500	150	4 %		. . .	455
100,000	Sarde, Victor-Emmanuel.	500	100			. . .	467 50

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTERÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Messageries et Voitures.						
	Messageries impériales.	10000				40,000	
2,400	Services marit. des Messageries Impér.	5000	tout	450		. . .	9000
2,400	— Dito	5000	1250			. . .	6400
6,000	Messageries Caillard et Comp.	1000				. . .	650
	Voitures du Chemin de Fer.	300	tout	20	février.	. . .	225
4,652	Compagnie gén. des voitures de place.	500	tout	54		. . .	620
	Désirées.	500	tout			. . .	475
	Favorites.	800	tout	150	janv.-juill.	. . .	1800
	Hirondelles.	1000					
1,200	Lutéciennes.	500	tout	57	trimestriel.	. . .	620
	Omnibus.	1000				. . .	2200
	Orléanaises.	1000	tout	40	trimestriel.	. . .	775
725	Sylphides.	500				. . .	510
	Tricycles.	800				. . .	475
	Gondoles Parisiennes.	80		11		. . .	130
	Batignolaises	1000				. . .	775
	Charbonnages.						
	Anzin.	280e					
	Azincourt (Nord).	1500e				. . .	1200
25,000	Blanzy (Saône-et-Loire).	500	tout	5 %		. . .	550
8,000	Brassac.	1/8000	tout		octobre.	. . .	300
	Chazotte.					. . .	545
24,000	Grand'Combe	1/24000			j. 1er jan. 1853	. . .	500
	La Haute-Loire (ancienne).	500				. . .	260
72,315	La Loire (Compagnie Générale).	1/72315	tout	42	avril.-octob.	. . .	680
	Long-Pendu (Saône-et-Loire).	500					
440	Montchanin (Saône-et-Loire).	5000	tout				
	Touches (Des).	500				. . .	40
1,850	Layon et Loire	1/1850	tout	29	juin.	. . .	400
12,000	Mayenne et Sarthe.	1/12000	tout			747 50	
30,000	Charbonnages belges.	500	tout	15		. . .	416 25
	Centre du Flenu.	1000	tout			. . .	150
	Pont-de-Loup (Sud).	1000	tout	20	avril.	. . .	200
	Bonnet et Veine-à-Mouches (Act. pr.).	1000				. . .	510
	— Dito. — (non priv.)					. . .	170
	Asphaltes.						
	Bastennes (Landes).	1000	tout	40	janv.-juill.	. . .	300
	Tuyaux Chameroy.	500		75		. . .	625
	Obligations Chameroy.	100					
	Galvanisation du fer	500	tout	50		. . .	350
	Zinc et Plomb.						
90,000	Vieille-Montagne (10e d'action)	100	tout	40	mai.-nov.	. . .	505 510
	Corphalie.	1000				. . .	1110
3,000	Nouvelle-Montagne.	1000	tout	75	annuel.	. . .	1200
	Stolberg.	750	tout			. . .	1050
5,000	Eschweiller (Prusse).	750	tout	80		. . .	650
6,000	San-Fernando (Espagne).	260	tout	6 %	trimestriel.	. . .	265
50,000	Silésie.	375	tout			. . .	360
4,800	Westerwald et du Rhin.	375	tout		j. janv. 1854.	. . .	375
	Cuivre.						
30.000	Mines de Ténez.	100	tout	4 %	janv.maijuil.	. . .	59 75
60,000	Mouzaïas (Algérie).	100	tout	néant.		. . .	37 50
	Valdiblora et Rora.	100	25			130	
	Fermière de Caronte.	100	50				
12,000	Usine de Septèmes (Bouch.-du-Rhône).	250	tout	9 %		. . .	185 182 50

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Gaz.						
2,500	Compagnie anglaise.	2500	tout	400	janv.-juill.	...	5300
24,000	Compagnie française.	500	tout	75	mars.-sept	...	1050 ex-div.
	Compagnie parisienne	1000	tout	100		...	1175
	Société Lacarrière.	2000	tout				
	— Dito.	500	tout	75		...	1060
2,400	Belleville.	500	tout	90	juin.-déc.	...	1100
5,000	De l'Ouest.	500	tout	47 50		...	675
800	De l'Est.	500	tout				
6,000	Du Nord.	500	tout	40		...	600
500	Boulogne, Sèvres, etc.	1000					
1,000	Versailles.	500	tout	35		...	475
	Saint-Germain en-Laye.						
1,300	Gaz d'Amiens (Comp. Française).	500	tout	25		...	460
	Cherbourg					...	70
5,000	Compagnie Centrale. Dieppe, Alger, Chartres, Nice, etc. (8 villes)	500	tout	35	juill.-déc.	...	405
	Calais.	1000	tout	20	février.	...	300
	Wazemmes-lès-Lille.	500	tout	14	septembre.	...	175
	Forges, Fonderies.						
	Alais (Gard).	3000				...	1750
	Bessège					...	730
28,000	Creusot (Saône-et-Loire)	500	tout			...	865
	D'Allevard.						
2,400	Decazeville (Aveyron).	3000	tout	250	juin.-sept.	...	4100
800	De la Loire et de l'Ardèche.	1/800e				...	5165
	De l'Horme.					...	935
	Maubeuge (Nord).	500				...	450
20,000	Herserange (Moselle).	500	tout		janv.-juill.	...	76 25 77 50
50,000	Châtillon et Commentry		tout	40	mars-sept.	...	500
5,000	Forges de la Basse-Indre	500	tout	55	avril.-oct.	...	500
	L'espérance (Belgique).	1000				...	990
	Monceaux (Belgique).	1000				...	1600
5,500	Providence (Belgique)	1000	tout	125		...	1240
10,000	Sambre (anonyme Franco-Belge).	500	tout	48 70	septembre.		
	Papeteries.						
800	Echarcon.	1000	tout	80	jouiss. janv.	...	1000
	Essonne.	1000	tout				
6,000	Manufacture de Papiers d'Alger.	100	tout				
	Journaux, Imprimeries.						
108	Le Droit, journal des Tribunaux	2500	tout	350		...	4360
5,000	Imprimerie Dubuisson et Comp.	100	tout			...	100
	Filatures.						
40,000	Cohin.	500				...	545
	Lin Maberly.	500		52		...	710 ex-div.
	Filature Rouennaise.	500	tout				
4,400	Gamaches.	500	375			...	280
1,400	Société Lainière (Action de capital).	500	tout				
4,200	— Dito — (Action de jouissance).						
	Flax-Coton	50	tout				
	Divers.						
200,000	Docks-Napoléon.	250	125	néant.		...	216 75 217 25
	Glaces de Saint-Gobain.		tout	1700	janv.-déc.	32,400	
	Glaces de Saint-Quirin.						
	Glâces de Montluçon.	500		30	annuel.	...	380
	Glaces d'Oignies.	1000	tout	5 %		...	1495
20,000	Glaces d'Aix-la-Chapelle.	375	tout			...	380
14,000	Cail (constructeurs).	500	tout	75 22	mars.-sept.	...	790
	Etablissement Cavé	250	125			...	250
	Grilles-mobiles-Fumivores.	1000				1010	
	Moulins de Packham.	1000	tout	5 %	avril.-oct.	1000	
	Télégraphe électrique sous-marin entre la France et l'Angleterre.	25	tout	8 %		...	25
10,000	Acier et Limes de Milourd (Nord)	100	50	7 %	juill.-déc.		
	Palais de l'Industrie, 4 % gar p. l'Etat.	100	tout	4 %	avril.-oct.	...	132 50 133 75
19,200	Comp. gén. de Vidanges Richer et Ce.	500	tout		2 fois par an.	...	250 ex-int.
3,200	Société Ch Christofle et Comp.	500	tout	90	4 fois par an.	...	875
10,000	Sucrerie Herbel et Comp.	500	tout			...	500
16.000	Sucreries Raffineries de la Scarpe.	250	tout	21 25			
10,000	Compagnie Impériale de Bateaux	500	tout			...	70
10,000	L'Union Parisienne (commerce de Charbon de terre).	100	tout	5% etd.	août.	...	en émission.

NOMBRE des Obligations.	DESIGNATION DES OBLIGATIONS.	VALEUR nominale.	PRIX d'émission.	SOMME versée par Obligation.	INTÉRÊTS par An.	SOMME des rembourse-ments.	INTÉRÊTS payables	Dernier COURS connu	COURS actuel.
	Obligations.								
555	St-Germain (anciennes). .	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1130
10,830	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1125	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	985
8,888	Orléans (anciennes). . . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1020
13,333	— Dito. — (nouvelles). . .	1000		tout	5 %	1250	janv. juill.	. . .	1020
150,000	— Dito — de 1852.	500		tout	3 %	500	janv -juill.	. . .	312 50
130,000	— Dito. — de 1854.	500	275	75	3 %	500	janv.-juill.	. . .	312 50
3.887	Rouen (anciennes).	1000	1000	tout	4 %	1250	janv -juill	. . .	880
4,968	— Dito. — (nouvelles). .	1000	1000	tout	5 %	1250	juin -déc.	. . .	1000
15,000	Havre (anciennes).	1000	1000	tout	5 %	1250	mars.-sept.	. . .	985
5,000	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	800	tout	6 %	1250	janv.-juill.	. . .	1130
2,775	Strasbourg à Bâle (anc.).	1000	1100	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. .	1025
20,000	— Dito. — (nouvelles). . .	500	500	tout	5 %	625	janv.-juill.	. . .	500
150.000	Nord.	500	335	tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	310 311 25
50 300	Est (Paris à Strasbourg).	500	500	tout	5 %	650	juin.-déc.	. . .	500
80,000	Paris à Lyon.	1000	1050	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1042 50
8,000	Avignon.	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1120
60.000	Méditerranée.	500	535	375	5 %	625	avril -oct	. . .	515
182,333	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv. juill	. . .	305
15 036	Ouest.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1005
17.500	— Dito. —	1000	1050	750	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1000
1,819	Versailles (R. D.) (anc.). .	1000		tout	5 %	1000	janv.-juill.	. . .	990
4.598	— Dito — (nouvelles). . .	1000	1250	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1025
7.219	Saint-Etienne à Lyon. . .	1000	1105	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	10 0
3,300	Montereau.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. .	1000
2,000	Andrez. à Rouan. 1er ord	500		tout	25	500	avril -oct	. . .	400
1,980	— Dito — 2e ordre. . . .	500		tout	néant.	500		. . .	300
794	Jonction Sambre à l'Oise	1000	1000	tout	50	1050	janv.-juill.	1030	
	Mines de la Loire.	1000			5 %	1250	fév.-août.	. . .	1050
	— Dito — (nouvelles) . . .	1000						. . .	935
	Mines de Blanzy.	1000							
	Lits militaires.	1000			5 %		avril.-oct.	. . .	995
1,200	Forges de l'Aveyron 1845.	1000	995	tout	4 ½ %	1000	janv.-juill.		
2,400	— Dito — 1848.	500	500	tout	5 ½ %	500	avril.-oct.	. . .	500
	Grand'Combe.							. . .	975
319	Eaux d'Auteuil	1000	1000	tout	6 %	1000		. . .	1000
13,600	Vieille-Montagne	500		tout	5 %		janv.-juill.	. . .	470
102,614	Rhône et Loire.	500		tout	5 %	625	janv.-juill.	. . .	495
63,643	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	302 50
131,007	Grand-Central	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	293 75 292 50

Chronique Industrielle.

Le Conseil général du département du Nord a proposé :

1° D'appuyer le vœu d'un Chemin de Fer direct de Lille vers Bruxelles ;

2° De réitérer ses vœux pour que les wagons de 3e classe soient fermés avec des glaces, et qu'il soit ajouté des voitures de cette catégorie aux convois de grande vitesse ;

3° D'émettre le vœu que la construction d'un Chemin de Fer du Rhin à la mer, par Lille, Saint-Amand, Valenciennes, Avesnes, Mézières, etc., soit décrétée, et que le point de départ de la ligne soit fixé à Lille.

— Un décret inséré au *Moniteur* autorise la ville de Cambrai à contracter un emprunt d'un million pour subvenir à la construction d'un Chemin de Fer entre cette ville et Somain. De son côté, le département a été autorisé à contribuer, pour égale somme, aux travaux de cet embranchement. La Compagnie a présenté les plans des terrains à acquérir entre Somain et Bouchain, et

ces plans ont été soumis aux enquêtes prescrites. On sait que la Compagnie du Nord a devant elle un délai de quatre ans pour remplir ses engagements.

— On sait que la Compagnie du Chemin de Fer de Lyon et Mâcon à Genève avait mis en adjudication les diverses sections restant à exécuter de cette ligne, dont elle prend soin d'assurer la prompte exécution. On dit que le marché vient d'être passé :

1° Pour la section de Bourg à Mâcon, à MM. Fox, Henderson et Comp.;

2° Pour celle d'Amberieu à Culoz, à MM. Hachon, Goy et Comp. ; cette partie comporte un court tunnel à Pugieu ;

3° Pour la section de la sortie du tunnel du Credo à Genève, à MM. Civet frères, qui viennent d'exécuter des sections du Chemin de Fer de l'Est et les travaux du Bois de Boulogne.

Une condition commune à ces adjudications, c'est que les travaux de toutes les sections seront terminés le 1er juillet 1856.

— La partie du Chemin de Fer de l'Ouest comprise entre le Mans et Laval est bientôt achevée. Sauf le dernier kilomètre, aux abords de la station de Laval, elle pourra être livrée le 1er octobre prochain à la Compagnie concessionnaire, qui, aux termes du cahier des charges annexé à la loi de concession de 1851, doit exploiter dans le délai d'un an, à dater de la livraison des travaux par l'Etat. La Compagnie ne compte pas user du délai qui lui est accordé, et elle a pris ses dispositions pour ouvrir toute la section en juin 1855. La section comprise entre Laval et Rennes pourra être ouverte un an après.

— On est surpris de la rapidité avec laquelle on a travaillé à la pose de la seconde voie sur le Chemin de Fer entre Tours et Poitiers. Cette seconde ligne, commencée à Tours, est déjà presque terminée jusqu'à Châtellerault. Le tronçon entre Châtellerault et Poitiers doit être livré à la circulation dans le mois de janvier prochain.

— Dans le département des Basses-Pyrénées, Son Exc. M. le Ministre des travaux publics a pu se convaincre du parfait état de viabilité de la ligne posée en rails Brunnel. Parti à six heures un quart du matin du train de Bordeaux, le train spécial a été remorqué depuis La Mothe par une des nouvelles machines construites pour le service de la ligne de Dax et Bayonne.

Ces nouvelles machines sont à six roues, dont quatre couplées, et portent leur tender ; elles sont susceptibles d'une grande puissance de traction ; leur poids surpasse 35,000 kilogrammes. Lorsqu'elles sont approvisionnées d'eau et de coke, les roues d'arrière portent 11,500 kilogrammes, les roues motrices 13,000 kilogrammes, et les roues de devant 10,500 kilogrammes.

Les résultats de ce voyage, indépendamment des épreuves antérieures, ont montré que la voie a été établie dans des conditions qui permettent son exploitation, et qu'elle offre aujourd'hui toute la sécurité désirable.

Le convoi portant Son Exc. M. le Ministre des travaux publics est arrivé à Dax vers une heure, après un arrêt de une heure un quart à Labouheyre.

La machine qui avait remorqué ce convoi est repartie de Dax pour La Mothe et a parcouru la distance de 105 kilomètres, qui sépare ces deux points, en trois heures, à la vitesse moyenne de 35 kilomètres à l'heure, y compris les temps d'arrêt à diverses stations.

— Par arrêté en date du 21 septembre, et conformément à une décision ministérielle du 18 septembre, M. le Préfet de la Haute Garonne vient de soumettre à l'enquête un projet de Chemin de Fer, *jonction du Midi au Grand-Central*, passant par Saint-Sulpice, Albi, Carmeaux, Varcy, avec embranchement sur Mazamet par Castres. Cet avant-projet est celui déposé par la Compagnie représentée par M. de Seraincourt, et dont il a été question, tant durant la cession du Conseil général, que dans un remarquable rapport de M. Fossé. Le tracé se divise en trois parties :

1° De Toulouse à Albi.	77 kilomètres.
2° D'Albi à Carmeaux.	16 —
3° De Carmeaux à la station de Milhau.	33 —
Total.	126 kilomètres.

L'embranchement de Saint-Sulpice à Mazamet présente une longueur de 71 kilomètres.

— La gare des marchandises pour le Chemin de Fer de l'Ouest, construite par la Compagnie du Chemin de Fer de Saint-Germain, sous la direction de M. Flachat, est située entre les ateliers de cette Compagnie et les fortifications de Paris. Les hangars dont elle se compose sont entièrement en métal ; chaque hangar est supporté par des colonnes en fonte supportant un entablement également en fonte et sur lequel est assemblée la couverture en feuilles de tôle ondulées, toutes de même dimension. La couverture cintrée est formée d'une suite d'anneaux emboîtés et rivés par leurs cannelures extrêmes; elle est assemblée avec les entablements au moyen d'une cornière fixée à chaque ondulation inférieure. Ce système de couverture, dont le prix de revient n'est que de 16 fr. 62 c. par mètre carré, peut s'appliquer à toutes les portées; il est d'un montage facile et peut recevoir un éclairage suffisant, en substituant un anneau de verre à un anneau de tôle ; il permettrait aussi l'emploi des tôles plates, ce qui diminuerait considérablement le poids en simplifiant la construction.

— En province, les Sociétés par actions prennent un remarquable essor ; ainsi à Nevers la souscription aux actions du Comptoir d'Escompte a surpassé le capital exigé, et la nouvelle Société, définitivement constituée, va commencer ses opérations en prenant la suite des affaires du Comptoir National.

— Encore une découverte de houille. Dans la nuit du 10 au 11 de ce mois, on a trouvé du charbon à la fosse du bois Saint-Pierre, dite fosse Ferfay, à

moins de 1 kilomètre de Floringhem, près la route impériale de Paris à Dunkerque, et à 3 kilomètres de Pernes. Ce charbon est demi-gras et jusqu'à présent un peu tendre; on pense qu'en creusant on le trouvera un peu plus ferme. Déjà le 14 on avait extrait 100 hectolitres, dont une partie a été apportée à Pernes, où on en a fait immédiatement l'essai.

— Une expérience du plus haut intérêt a eu lieu dernièrement au charbonnage de Roton, à Farciennes (Belgique); on y a fait l'essai d'un parachute aussi simple qu'ingénieux, dont l'invention est due à M. Isidore Lemol fils, agent comptable de ce charbonnage. L'appareil de sûreté consiste en un système de poulies excentriques, dont le jeu est tellement rapide et bien coordonné, que la cage, abandonnée à elle-même par la rupture de la corde, s'arrête presque instantanément et sans choc. La corde, qui supportait un poids de 3,200 kilogrammes, ayant été coupée, on put constater que la chute n'était que de 5 centimètres, et qu'un vase posé dans l'intérieur de la cage n'avait pas perdu une goutte du liquide dont il était plein. M. Lemol avait antérieurement pratiqué plusieurs essais, qui tous, malgré les différentes conditions de poids dans lesquelles s'était trouvé l'appareil, avaient été couronnés d'un plein succès. M. l'ingénieur Jochams, M. le comte de Courcy, propriétaires des Mines de Roton, et plusieurs directeurs de charbonnages voisins, qui assistaient à l'expérience, ont adressé de justes félicitations à l'inventeur, et lui ont exprimé toute la satisfaction qu'ils éprouvaient d'avoir vu fonctionner cette nouvelle sauvegarde des ouvriers mineurs.

— On assure que des expériences très-importantes sur la fabrication du gaz doivent avoir lieu prochainement à Saint-Cloud, sur un terrain dépendant de la liste civile. M. Pauton, ingénieur, qui dirige ces essais, prétend démontrer que le gaz peut être livré au public avec une grande réduction sur le prix actuel.

Chemins de Fer Étrangers.

On parle de négociations ouvertes à Vienne, ayant pour but de livrer à bail, à une Compagnie Française, les Chemins de Fer appartenant au Gouvernement Autrichien.

— On annonce qu'une succursale de la Banque de Prusse sera établie à Glogaw, en Silésie.

— On écrit de Florence, le 15 septembre :

La duchesse régente de Parme, dans le but d'attirer des capitaux et d'en faciliter la circulation, vient de créer une *Banque parmesane*. Le capital se divise en actions, et S. A. R., afin de donner l'impulsion, a pris des actions en son nom ainsi qu'au nom de ses fils. Les ministres, les fonctionnaires et d'autres personnes de distinction ont suivi cet exemple.

— M. Saint-Paul de Sinçay, directeur de la Société de la Vieille-Montagne, vient de prendre un brevet d'invention pour une modification apportée au four à réduire le minerai de zinc, du système dit Silésien.

— Une Société civile, composée de capitalistes d'Anvers, d'Ostende et de M. Cassiers, sénateur Belge, vient d'acheter la forêt domaniale d'Houthulst, en Belgique, d'une étendue de 919 hectares.

— En Belgique, la section du Chemin de Fer de Dendre et Waes, entre Alost et Grammont, pourra être mise en exploitation au commencement du mois de novembre prochain. Tous les ponts définitifs, tous les rails sont posés, et d'ici à peu de jours, un convoi complet parcourra la ligne; il ne reste plus à faire que quelques travaux de parachèvement qui seront terminés vers la fin du mois d'octobre.

— Les gardes, cantonniers, etc., du Chemin de Fer du Luxembourg (Belgique), ont, depuis une semaine, leur uniforme, qui consiste en une tunique et une casquette gros vert, sans ou avec un ou plusieurs galons, selon les degrés de service. Les ouvriers ont des blouses d'une même coupe.

— Le Chemin de Fer d'Anvers à Rotterdam sera ouvert le 1er octobre jusqu'à Oudenbosch. Un service de diligences sera établi d'Oudenbosch au Moerdyck.

— Les travaux de prolongement du Chemin de Fer Rhénan d'Arnhem vers Oberhausen (Pays-Bas). avancent rapidement. La voie entre la station d'Arnhem et l'Yssel, près de Westervoort, est déjà en partie couverte de rails; les ouvrages d'art, sur ce parcours, sont également terminés. Les cylindres du pont colossal sur l'Yssel sont placés, on travaille maintenant avec beaucoup d'activité à la partie supérieure. Les terrassiers sont aussi très-occupés entre la frontière Néerlandaise et Oberhausen; dans quelques endroits même la voie est achevée. On suppose que l'inauguration de la ligne pourra se faire au printemps prochain.

Projet de Chemin de Fer de Nantes a Limoges.

Il est en ce moment grandement question d'un Chemin de Fer qui, partant de Limoges aboutirait à Nantes, et le projet en a été déposé à la commission des travaux publics.

Sans nous appesantir sur l'utilité de cette nouvelle ligne, nous allons toutefois examiner le parcours qu'elle pourra desservir, car nous la croyons appelée à rendre de grands services aux provinces de l'Ouest.

La longueur totale de la voie ferrée serait de 358 kilomètres, et un embranchement, partant de Napoléon-Vendée, mettrait cette ville en communication directe avec les Sables-d'Olonne.

Le Chemin projeté, en s'éloignant de son point de départ, Limoges, traverserait Ruffec, Melle, Niort, Fontenay, Luçon et Napoléon-Vendée.

Là, comme nous l'avont dit, un coude d'embranchement dirigerait le tracé sur les Sables-d'Olonne, en traversant aussi diverses natures de terrains cristallisés, qui peut-être rendront les travaux plus difficiles en exigeant plus de précautions.

Enfin, de Napoléon-Vendée, la ligne se terminera à Nantes sans station importante, n'effleurant même qu'une petite ville, Montaigu. Du reste, nous reviendrons sur le projet de ce Chemin, qui est digne d'exciter l'attention publique.

Compagnie du Palais de l'Industrie.

L'avis que toutes les dispositions relatives à la construction des annexes du Palais de l'Industrie, dans les Champs-Elysées, avaient été prises, était prématuré. Un traité vient d'être signé par M. de Rouville, pour la Compagnie du Palais de l'Industrie, avec MM. York et Comp., les entrepreneurs, pour les constructions principales. Les annexes seront élevées, ainsi qu'il a déjà été dit, sur le quai de la Conférence, et ce sera la plus grande galerie qui ait jamais été construite. Elle aura environ 90 pieds anglais de large et 3,900 pieds de long, à peu près le double de la longueur du Palais de Cristal de Londres. Le toit sera en fer, supporté par des piliers en pierre. MM. York et Comp. se sont engagés à achever cette construction pour la fin de janvier prochain, période d'un peu plus de quatre mois, et dans une saison de l'année où quatre mois sont à peine égaux à trois mois d'été. Nous croyons qu'il n'existe aucun précédent d'un traité d'une pareille étendue dans une période aussi limitée pour son exécution, et cela même en Angleterre, où les facilités pour se procurer du fer manufacturé sont beaucoup plus grandes qu'en France.

Assemblée générale du 25 Aout 1854, des Actionnaires de la Compagnie du Charbon Ardent.

Dans cette réunion, l'assemblée, après avoir entendu le rapport de M. Maire, Gérant, et approuvé ses comptes, a pris acte de sa démission, et a pourvu à son remplacement en nommant M. Revoil Gérant. En conséquence, à l'avenir, la raison sociale sera Revoil et Comp. L'assemblée a en outre décidé :

Qu'il serait appliqué sur toutes les actions un timbre nouveau pour constater la nouvelle raison sociale de la Société ;

Que les intérêts du semestre échu seraient payés chez M. Jacques Bresson, négociant, 31, place de la Bourse (1).

Enfin l'assemblée a nommé cinq membres définitifs du Conseil de surveillance :

MM. le Prince de Montléar ;
Le Baron de Mortemart ;
Achille Jubinal, membre du Corps-Législatif ;
Bailly, négociant en charbon de terre ;
Detouche, négociant.

Assemblée générale du 14 Septembre 1854, des Actionnaires de la Société fermière de la Fonderie de Caronte et des Mines de la Méditerranée.

Cette assemblée était attendue avec d'autant plus d'impatience, qu'elle avait été remise faute du dépôt d'un nombre suffisant d'actions; M. le baron de Beaulieu, délégué par le Conseil de surveillance, a pris place au fauteuil de la présidence ; il appelle, aux termes des statuts, les deux plus forts actionnaires présents, ce sont MM. Bodin, porteur de 1,000 actions, et Gohin, porteur de 900 actions ; ces deux actionnaires prennent place au bureau ; M. Cohen, présent à la séance, est désigné comme secrétaire.

Le Président annonce que toutes les formalités voulues par les statuts, pour la validité de l'assemblée, ont été remplies, que le nombre des membres présents est suffisant pour valider les délibérations. En conséquence, il déclare la séance ouverte et donne la parole à M. Vaudaux, Gérant provisoire, qui a exposé, dans un rapport très-long et très-détaillé, le tableau fidèle des divers établissements de la Société et sa situation financière, et malgré les déceptions qui ont été tracées, il a exprimé l'opinion qu'une liquidation serait pour les actionnaires une mesure désastreuse conseillée par un découragement irréfléchi ; qu'il convenait de s'armer de persévérance, surtout en présence de l'actif possédé par la Compagnie, et de la richesse incontestable des mines de Mouzaïa, et de ne pas reculer devant les moyens qui allaient être proposés pour rendre une nouvelle vie à l'entreprise.

Les deux points sur lesquels la Société paraît pécher fondamentalement, sont une certaine exagération de charges et une très-réelle exagération de capital.

Le bail a été fait à des conditions très-onéreuses pour le fermier, et beaucoup trop élévé pour la valeur de la mine de Mouzaïa et de l'usine de Caronte ; mais ce n'est pas une raison pour abandonner une entreprise qui renferme des éléments sérieux si elle est sagement administrée.

La première mesure nécessaire est de réduire, dans une juste proportion,

(1) Ce payement des intérêts s'effectue depuis le 1er septembre courant.

le capital social; M. Vaudaux croit qu'avec un fonds de roulement d'un million, l'affaire débarrassée de dépenses inutiles et menée prudemment, peut parfaitement se suffire et se développer.

Ce million, on peut se le procurer d'abord en réalisant les minerais actuellement existants sur les haldes. On évalue ces minerais à 940,000 fr. environ, mais il faut des frais plus ou moins considérables pour les réduire en mattes et les exporter. On peut donc être dans la vérité en ne les appréciant pas à plus de 600,000 fr.

Quant au complément du fonds de roulement d'un million, c'est, ajoute M. Vaudaux, parmi vous, Messieurs, qu'il faut le trouver. Vous avez des versements obligatoires à faire. Non-seulement un grand nombre d'actions n'est pas libéré du troisième versement, mais, depuis le 30 juin, toutes sont débitrices du quatrième versement.

Il faut faire un dernier appel à tous les porteurs, et, conformément aux statuts, exécuter rigoureusement tous ceux qui ne versent pas les sommes dues.

Ecoutons M. Vaudaux : « Je sais, dit-il, que cette exécution a été impra-
« ticable, mais je crois qu'il existe un moyen facile de la réaliser.

« Autorisez votre Gérant à amortir le capital social, au moyen du rachat
« d'actions, lorsque l'opération pourra se faire sans perte pour la Société. Il
« en résultera que toutes les actions qui ne seront pas rachetées sur le marché
« par des preneurs sérieux et solvables, pourront être éteintes par la Compa-
« gnie, au moyen d'un rachat qui ne l'obligerait à débourser que les frais de
« courtage.

« C'est ainsi, Messieurs, que vous pourrez régulièrement diminuer votre
« capital social, et annuler ces actions retardataires dont le non versement a
« été une des causes graves de la gêne de votre Société.

« J'estime que plus de 20,000 titres pourraient ainsi disparaître de la cir-
« culation, et que votre capital social pourrait être réduit à 2,500,000 fr.,
« chiffre très suffisant pour votre exploitation, et qui, en diminuant le nombre
« des co-intéressés, diminuerait aussi les charges et les besoins de la Com-
« pagnie. »

Nous devons ajouter qu'il a été donné à l'assemblée lecture d'un rapport de M. Leclerc, ingénieur, qui a inspecté Mouzaïa et Caronte; après avoir, en Algérie, visité plusieurs fois les divers gisements en exploitation, il a reconnu que les Mines de Mouzaïa se composent de cuivre gris mélangé intérieurement avec du fer, de fer carbonaté spathique décomposé, de sulfure d'antimoine et de baryte sulfatée. Dans la vallée de l'Oued-Merdja, on trouve du cuivre pyriteux faisant suite à la concession de l'Oued-Merdja. L'exploitation de ces filons de cuivre pyriteux permettra de traiter bien plus avantageusement les cuivres gris qui composent la principale richesse des Mines de Mouzaïa. Enfin M. Leclerc a reconnu que les travaux de recherches dirigés pré-

cédemment par M. de Zeppeufeld, ont amené des découvertes importantes de filons nouveaux qui promettent un bel avenir à l'exploitation.

Le Conseil de surveillance, par l'organe de son président, M. le baron de Beaulieu, a appelé en ces termes l'attention sur la situation de la Société :

« M. le Gérant provisoire vous a dit que, dans sa conviction désintéressée, « notre affaire contient des germes de prospérité que des fautes d'administra- « tion antérieure ont seules comprimés jusqu'à ce jour. M. le Gérant a fait « passer sa conviction dans votre esprit, et nous croyons même, comme lui, « qu'il ne serait ni sage, ni prudent d'abandonner les chances d'avenir que « renferme notre entreprise ; qu'avec de l'intelligence et beaucoup de modé- « ration dans la dépense, on peut tirer un parti sérieux des ressources qu'elle « présente, et qu'il faut continuer une exploitation pour laquelle les plus forts « sacrifices sont désormais accomplis.

« Nous ajouterons que cette opinion est partagée par des maisons très- « honorables et très-compétentes. M. Seguin, dont le nom a une juste autorité, « veut bien devenir le banquier de notre Compagnie, et nous offre de trans- « porter dans la maison où sont ses bureaux le siége de la Société.

« Il est inutile de faire remarquer, Messieurs, les relations avantageuses, « pour notre Société, qui doivent résulter de ce fait.

« Si vous pensez, Messieurs, que nous devions continuer l'œuvre entre- « prise, vous aurez, d'un côté, à nommer un Gérant définitif ; de l'autre, à « aviser aux moyens d'assurer le fonctionnement de la Société fermière.

« Nous espérions que M. Vaudaux, qui a donné tant de preuves de dévoue- « ment à nos intérêts, voudrait bien conserver définitivement la gérance. Mais « son état de santé ne paraît pas lui permettre d'accepter cette mission labo- « rieuse. Toutefois, il a consenti à continuer la gérance provisoire jusqu'au « jour, très-prochain, où un autre Gérant, réunissant toutes les conditions « voulues, pourra être nommé.

L'assemblée a autorisé la modification des statuts, en ce qui touche l'amortissement et la réduction du capital social ; en conséquence, elle a autorisé le Gérant à racheter, quand il le jugera convenable, les actions sociales, présentant sur les versements opérés au moins 80 pour 0/0 de perte ; elle a autorisé le Gérant à faire un appel de 15 fr. sur le quatrième versement, et même, en cas de besoin, à contracter, au mieux des intérêts de la Société, un Emprunt qui ne devra pas excéder 400,000 fr., et elle a approuvé les comptes de la Gérance provisoire ; elle a autorisé le Conseil de surveillance à nommer un Gérant définitif, lors de la retraite du Gérant provisoire.

L'assemblée, avant de se séparer, a voté des remercîments à M. Vaudaux, Gérant provisoire, pour le zèle et le dévouement qu'il a apportés dans l'exécution de son mandat. Ces divers votes ont eu lieu à l'unanimité.

Jacques Bresson.

ANNONCES du Cours Général.

CHEMIN DE FER DU NORD. MM. les actionnaires sont prévenus qu'une assemblée générale extraordinaire est convoquée pour le 25 octobre 1854, à trois heures de relevée, à la salle Sainte-Cécile, rue de la Chaussée d'Antin, 49 *bis*, à l'effet de délibérer sur une convention intervenue entre la Compagnie du Chemin de Fer de Namur à Liége et la Compagnie du Chemin de Fer du Nord. La présente convocation est faite conformément aux articles 34, 36 et 41 des statuts.

Pour assister à l'assemblée générale, il faut, d'ici au 10 octobre au plus tard, avoir déposé quarante actions au moins à la caisse de la Société, place Roubaix, à Paris, ou chez MM. N.-M. Rothschild et fils, à Londres. Ceux de MM. les actionnaires qui ont quarante actions au moins de déposées à la caisse pourront se présenter pour retirer leur carte d'admission.

Chaque actionnaire a droit à autant de voix qu'il a de fois quarante actions, sans néanmoins pouvoir réunir plus de dix voix.

CHEMIN DE FER DE PARIS A CAEN ET A CHERBOURG. Le Conseil d'administration a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que, conformément à l'article 44 des statuts, il est fait sur le capital social un appel de 75 fr. par action, qui devront être versés à la caisse de la Compagnie, rue d'Amsterdam, n° 11, à Paris, du 1er octobre au 1er novembre 1854.

A partir du 1er novembre prochain, à défaut de versement, l'intérêt sera dû, pour chaque jour de retard, à raison de 5 pour 0/0 par an.

CHEMINS DE FER D'ANVERS A ROTTERDAM. La direction a l'honneur d'informer MM. les actionnaires des Chemins de Fer d'Anvers à Rotterdam, qu'à dater du 4 octobre prochain, les intérêts sur les versements effectués seront payés : à Bruxelles, à la caisse de MM. J.-P. Matthieu et fils; à Londres, au bureau de la Compagnie, 16, Cannon-Street; à Paris, chez M. Martineau, rue de Provence, 13; et à Rotterdam, chez MM. Moses Ezechiels et fils. Les titres devront être déposés, huit jours à l'avance, dans l'un desdits bureaux.

Le montant des intérêts à payer est :

Pour un certificat de	5 actions,	29 fr.	80 c.
—	10 —	59	60
—	20 —	119	20
—	50 —	298	»

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS. MM. les actionnaires du Comptoir, possédant au moins dix actions, sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le 21 octobre prochain, à une heure de relevée (salle Herz, rue de la Victoire, 48), à l'effet de procéder aux élections prescrites par les articles 19 et 22 des nouveaux statuts, et de prendre la décision stipulée dans l'article 21.

D'après l'article 33, MM. les actionnaires devront déposer leurs actions au siége de la Société, rue Bergère, 14, vingt jours au moins avant l'époque fixée pour la réunion.

SOCIÉTÉ DES FORGES DE CHATILLON ET COMMENTRY. — MM. les actionnaires de la Société des Forges de Châtillon et Commentry sont informés que l'assemblée générale extraordinaire qui devait avoir lieu le 4 octobre prochain, est remise au 14 novembre suivant.

MINES ET FONDERIES DE CUIVRE ET DE PLOMB D'ANDALOUSIE (*Espagne*). — Le gérant de la Compagnie des Mines et Fonderies de cuivre et de plomb d'Andalousie (Espagne) informe MM. les actionnaires de cette Société auxquels sa lettre-circulaire du 20 du mois dernier ne serait pas parvenue,

Qu'en vertu des stipulations de l'article 7 du bail à ferme d'une partie de nos possessions en Espagne, passé le 11 novembre 1852, à la Société Adam, H. Pache et Ce, ils peuvent concourir à l'augmentation du capital social, que la Compagnie fermière est décidée à élever d'une nouvelle somme de un million ou douze cent mille francs.

L'expiration du délai pendant lequel les souscriptions pourront être reçues rue Sainte-Anne, 18, tous les jours non fériés, de midi à deux heures de relevée, ayant été fixée par la Compagnie fermière (sa lettre du 19 septembre) au 30 de ce mois, MM. les actionnaires de la Compagnie A. Brissac et Ce qui voudront souscrire sont invités à le faire avant le 1er octobre prochain.

Paris, le 21 septembre 1854.

Le gérant,
A. Brissac et Ce.

VENTE OU ÉCHANGE d'une Action BOUDON ET Cie, Société des Filatures de soie réunies de Mulhouse et d'Auteuil.

S'adresser à M. J.-J. Boucher, rue Saint-Maur-Popincourt, 77, de dix heures à midi.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE.

7e Tirage authentique des Obligations,

Qui a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville, le 22 Septembre 1854.

Le vendredi 22 septembre 1854, à midi, il a été procédé publiquement à l'Hôtel-de-Ville (salle Saint-Jean), au tirage des lots attribués, pour le 3e trimestre de 1854, aux 200 mille Obligations foncières ou Promesses d'Obligations foncières au porteur, ainsi qu'au tirage des Obligations appelées au remboursement.

Un tirage préalable a déterminé, pour celles des Obligations subdivisées en coupures de 100 fr. auxquelles est réservée l'intégralité du lot, le Numéro de la coupure qui aura droit au lot intégral échu à l'Obligation dont elle fait partie. En conséquence de ce tirage, tout lot échu à une Obligation divisée en coupures ayant droit à l'intégralité du lot appartiendra à la coupure N° 10. Il a été ensuite extrait de la roue 160 Numéros.

Les neuf premiers Numéros ont droit aux lots suivants :

1er	Numéro sortant,	1,499,	gagnant une Prime de	100,000 fr.
2e	—	125,481,	—	50,000
3e	—	173,209,	—	50,000
4e	—	66.277,	—	20,000
5e	—	182,792,	—	10,000
6e	—	25,597,	—	10,000
7e	—	190,025,	—	10,000
8e	—	110,465,	—	10,000
9e	—	180,228,	—	10,000

Les autres Numéros appelés au remboursement sont les suivants :

588	37,496	56,680	69.987	95.793	117.793	133.597	164,041	176,544
10,697	39,100	57,659	71,798	96,137	118,001	134,080	164,047	176,305
11,165	39,663	58,874	72,267	96,224	118,013	135,633	166,997	176,981
12,939	39,731	59 396	73,523	96.645	118.883	135.933	167,113	177.308
15 802	40,012	59,581	73,993	97.534	119 846	137,577	168,447	177,935
20,634	43,430	60,054	74,507	98,862	119.898	142,901	168,794	178.201
23,137	44,467	60,409	74 908	100,129	120,048	143 588	169,560	178,903
23,366	45,017	62,300	79 747	101,852	123 271	144,826	169,699	179,108
24,395	45 122	62.457	82,610	104,543	123,320	145,245	169.736	181,491
24,795	46,370	62;774	83,193	105,349	124 935	146,176	171,042	185,150
28 816	47,583	63.843	83,569	106,911	125,707	151,546	172.064	187,067
28.825	47,882	65.897	86,490	107,915	125,787	152,450	173,011	187,089
29,975	48,684	66.999	91,086	108,986	126,016	155 640	173.166	190,756
30,711	49,640	67,008	91,145	112,321	127,554	157,530	173,993	194,861
32 581	50,0[illegible]9	68,728	91,358	112,436	130,484	160,299	175,034	199,298
34,835	50.809	69 438	93,437	115,609	130.997	160,343	175.768	
36,455	54,389	69,478	94,397	116,843	131,003	160,662	175,854	

Les Obligations et coupures d'Obligations, rapportant 3 pour 0/0 d'intérêt, seront remboursées avec une prime de 20 pour 0/0.

Les porteurs des titres dont les Numéros sont sortis au tirage du 22 septembre 1854, sont invités à se présenter à l'administration du Crédit Foncier de France, rue Taitbout, 57, avant le 1er novembre prochain, époque à partir de laquelle le remboursement des Obligations et promesses d'Obligations et le payement des lots seront effectués contre la remise des titres.

Le 8e Tirage aura lieu le 22 décembre 1854.

Il comprendra 20 lots s'élevant ensemble à 390,000 fr.

SOCIÉTÉ LAINIÈRE. L'assemblée générale ordinaire n'ayant pu avoir lieu faute d'un nombre suffisant d'actionnaires, une nouvelle assemblée est convoquée pour le 19 octobre prochain, au siége de la Société, rue de Flandre, n° 97, à la Villette.

Aux termes des statuts, les actions doivent être déposées au siége social dix jours avant l'époque fixée pour la réunion.

SOCIÉTÉ DES NU-PROPRIÉTAIRES, COMPAGNIE D'OPÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LA VIE, rue Louis-le-Grand, 35.

Acquisition des Usufruits de rentes sur l'Etat, d'Actions de Banque et de Créances hypothécaires.

Acquisition des Nu-Propriétés au comptant, à rentes viagères et à participation dans les bénéfices d'extinction.

Prêts et Réméres sur les Nu-Propriétés.

Société anonyme des HAUTS-FOURNEAUX DE MONCEAU (Belgique). — MM. les actionnaires de la Société anonyme des Hauts-Fourneaux de Monceau sont prévenus que le coupon d'intérêt de 50 fr. par action sera payé à l'échéance, le 1er octobre prochain, à Paris, chez M. Hottinguer, et à Bruxelles, à la Banque de Belgique.

SPECULATION AGRICOLE ET INDUSTRIELLE. — La Compagnie d'Assurances Générales, de Paris, est propriétaire de deux forêts : l'une de 380 hectares, située entre Péronne et Bapaume, département de la Somme; l'autre de 300 hectares près de Saverne, département du Bas-Rhin. Elles sont assises sur un terrain de première qualité, sous sol calcaire et propre à toutes les cultures; elles peuvent être défrichées. La main-d'œuvre dans les localités est abondante et à bon marché. S'il était nécessaire, la Compagnie pourrait faire édifier des fermes et elle assurerait un bail de vingt ans. S'adresser au directeur de la Compagnie d'Assurances Générales, rue Richelieu, n° 87, à Paris.

CHARBONNAGES BELGES.—MM. les actionnaires de la Compagnie de Charbonnages Belges sont prévenus qu'un dividende de 15 fr. par action leur sera payé à compter du 30 septembre courant, à Paris, chez MM. de Rothschild frères, et au siége de la Société, à Frameries.

CHARBONNAGES BELGES.—MM. les actionnaires de la Compagnie de Charbonnages Belges sont prévenus qu'une assemblée générale extraordinaire aura lieu à Mons, rue des Telliers, 20, le 5 novembre prochain, à midi, à l'effet de délibérer sur la cession du Chemin de Fer de Saint-Ghislain et sur les mesures à ce relatives.

On trouve dans ce Journal, au fur et à mesure qu'ils ont lieu, les Tirages Officiels des Actions et Obligations des Chemins de Fer, du Crédit foncier de France, des Compagnies diverses, de l'Emprunt Anglo-Autrichien 5 pour 0/0, de l'Emprunt de Piémont, etc., etc.

RECETTES DES CHEMINS DE FER.

DÉSIGNATIONS.	DATES.	VOYAGEURS.	MARCHANDISES.	DERNIÈRE SEMAINE de 1854.	DERNIÈRE SEMAINE de 1853.	RECETTES TOTALES de 1854.	RECETTES TOTALES de 1853.
Nord	10 au 16 sept.	440,388	460 536	900 925	809,172	27,490,098	23,763,942
Rouen	17 au 23 sept.	144,699	115.730	260,429	261,631	»	»
Havre	17 au 23 sept.	55,474	57,055	112,529	113.419	»	»
Orleans avec ses prolongements	10 au 16 sept.	402.029	587 445	989 474	900 139	30 653.0[illegible]9	24,827,857
Est (ancien)	10 au 16 sept.	376.5[illegible]7	388 461	76[illegible] 019	668 361	22.677,664	19.915.929
— D° — Sect. nouv.	10 au 16 sept.	14,166	16,193	30.360	»	1,131,237	»
Bâle	»	»	»	»	»	»	»
Lyon	10 au 16 sept.	329 275	305 543	634 819	484,698	15.445 299	14,145,658
Lyon à la Méditerran.	3 au 9 sept.	90,075	98.[illegible]5	1[illegible]8,551	203,569	7,578 277	6.008.054
Ouest	11 au 17 sept.	84,139	109,510	193.650	19[illegible].800	5,347,854	4.657.183
Grand-Central (sect de Lyon à Roanne)	27 août au 2 sept.	»	»	201,105	173,630	6,195,059	5,347,038

Paris.—Typ. PENAUD frères, 10, Faub.-Montmartre.

N° 40.] JEUDI 5 OCTOBRE 1854 (à midi). [21me Année.

COURS GÉNÉRAL DES ACTIONS des Entreprises Industrielles et Commerciales

ORGANE DES INTERÊTS DES CAPITALISTES, DES CHEMINS DE FER DES MINES, USINES, ASSURANCES, BANQUES FONCIÈRES, ETC.



Fondé et publié par Jacques Bresson.

Bureaux, Administration et Rédaction, n° 31, place de la Bourse, à Paris.

*Ce Cours-Gazette des Chemins de Fer et de l'Industrie paraît tous les Jeudis. — Prix d'Abonnent pour un an : **7** f. pour Paris; **8** f. pour les Dépents.; **10** f. pour l'Etranger.*

Les Abonnements doivent toujours dater du 1er du mois; on ne reçoit pas d'Abonnement pour moins d'un an.

A LONDRES, s'adresser chez ALEXANDRE DELIZY, 1, Norfolk Street, Strand.

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Banques et Comptoirs.						
113,350	Banque de France.	1000	tout	154	janv.-juill.	. . .	2980
2,100	Banque de l'Algérie.	500	tout	30 65	mai.–nov.	. . .	522 50
40,000	Comptoir national.	500	tout	36	janv.-juill.	. . .	880 885
50,000	Crédit foncier de France.	500	250	17 50		. . .	602 50
100,000	— Dito. — Obligations.	1000	200	3 %		. . .	940
	— Dito —	500	400			. . .	440
	— Dito — 1/10e d'Obligation	100	tout			. . .	100
120,000	Société générale de Crédit mobilier.	500	tout	40 25	janv.-juill.	. . .	762 50 757 50
30,830	Société Générale de Bruxelles.	1058	tout	104 40		. . .	1780
	Banque de Darmstadt	537 50	215	neant.		. . .	470
	Sous-Comptoirs.						
40,000	Des Chemins de fer.	100	tout	4 ½	semestriel.		
3,382	Des Bâtiments.	100	tout	6 %	avril.-octob.	. . .	90
2,400	Des Métaux.	100	tout	8 20	annuel.	. . .	120
	Caisses particulières.						
2,000	Bouron et Comp.	500	tout			. . .	540
20,000	Béchet, Delhomas et Comp.	500	tout	25 30		. . .	420
	Cusin, Legendre et Comp.	1000	tout				
	Lehideux et Comp.	1000	tout				
12,000	Caisse Lécuyer et Comp	500		48 65		. . .	600
1,000	Nu – Propriétaires.	5000	tout		juin.–déc.	. . .	6550
80,000	Comptoir Bonnard.	100	25			. . .	102 50 103
20,000	Crédit Industriel (Malevergne et Ce).	100	50	8 50	avril.-octob.	. . .	115 ex-div.
	Assurances (incendie).						
2,000	Nationale.	5000	1/5	600	janv.-avril.	. . .	125 % b.
400	Générale.	5000		2752 50		. . .	33,000
2,000	Union.	5000	1/5	200		. . .	64 % b.
4,000	Phénix.	1000	tout	170	avril.–octob.	. . .	3000
1,000	Soleil (nominatif).	6000	1/6	300		. . .	90 % b.
	— Dito.— (au porteur).	1000	tout			. . .	90 % b.
2,000	France.	5000	1/5	125		. . .	34 % b.
1,000	Urbaine.	5000	1/5	150	avril.	. . .	64 % b.
2,000	Providence.	2500	1/5	70	avril.	. . .	25 % b.
4,000	Le Globe	500	100			. . .	pair.
8,000	Paternelle.	1000	250	10		. . .	pair.
2,000	Nord (à Lille).	1000	200	20	avril.	. . .	9 % b.
	Assurances (maritimes).						
400	Générale.	12,500		250		. . .	28 % b.
1,200	Lloyd Français.	5000	1/5	161		. . .	10 % b.
300	Sécurité.	5000	1/5	200	févr.–juill.	. . .	22 % b.
200	Océan.	5000	1/5	125	janv.-juill.	. . .	25 % b.
600	Chambre d'Assurances.	5000	1/5	180		. . .	22 % b.
400	Mélusine.	5000	1/5	132		. . .	14 % b.
200	Sauvegarde.	5000	1/5	275	janv.-juill.	. . .	6 % b.
940	Union des Ports (nominatif).	5000	750	104		. . .	10 % b.
	— Dito. — (au porteur).						

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTERÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Assurances (vie).						
3,000	Nationale.	5000	1/5			. . .	9 % b.
400	Générale.	7500				. . .	65 % b.
2,400	Union.	5000	1/5			. . .	7 % b.
	Phenix.	500				. . .	3 % p.
1,000	Le Conservateur	1000	500			. . .	1150
500	— Dito — — dito —	500				. . .	en emission.
8,000	Caisse paternelle.	500	100	5		. . .	501 25
	Ponts.						
	Annuités Vieux-Ponts.					1050	
	— Dito. — Nouveaux-Ponts.					231 25	
	— Dito. — du Carrousel.						
	— Dito. — de la Réforme.					590	
3,000	Ponts réunis (anciens).	1000	tout	5 ½	mai.-nov.	1050	
	Canaux.						
	Languedoc et du Midi.						
	Aire à la Bassée.	5000	tout	580		. . .	7500
3,036	Arles à Bouc.	1000	tout				
	Beaucaire.	5000	tout				
17,466	Bourgogne.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	995
39,214	Quatre canaux.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	1140
	Scarpe inférieure.	1000	tout			. . .	1500
6,000	Sambre canalisée.	500	tout	105		. . .	1300
	Jonction de la Sambre à l'Oise	1000	tout	55		. . .	775
12,994	Trois canaux.	1000	tout	50	avril.-octob.		
1,500	Eaux d'Auteuil et de Neuilly.	1000	tout	50	avril.-octob.		
	Canalisation de l'Ebre.	400	tout			425	
	Chemins de fer.						
54,000	Saint-Germain (Titres nouveaux).	1/54000	tout	32 50	avril.-octob.	. . .	723 75 722 50
300,000	Orleans.	500	tout	62 50	avril.-octob.	. . .	1255 1250
72,000	Paris à Rouen.	500	tout	62 50	août.-févr.	. . .	990 987 50
40,000	Rouen au Havre.	500	tout	30		. . .	605 600
84,000	Strasbourg à Bâle.	350	libéré.	14	avril.	. . .	en liquid. 400
400,000	Nord.	400	tout	46	janv.-juill.	. . .	875 872 50
250,000	Est (Paris à Strasbourg), anciens	500	tout	50 30	mai.-nov.	. . .	842 50 838 75
250,000	— Dito — nouveaux	500	250	4 %		. . .	656 25 652 50
240,000	Paris à Lyon.	500	350	37 50	janv.-juill.	. . .	1010 1005
90,000	Lyon à la Méditerranée.	500	300	16	avril.-octob.	. . .	862 50
134,000	Midi.	500	250	4 %		. . .	622 50 623 75
70,000	Ouest.	500	250	21		. . .	675 672 50
60,000	Caen à Cherbourg.	500	250	5 %	janv.-juill.	. . .	530 525
33,200	Dijon à Besançon.	500	350	5 %	janv.-juill.	. . .	en liq. 683
180,000	Grand Central de France.	500	250	4 %	avril.-octob.	. . .	525 523 75
20,000	Versailles (rive gauche).	500	tout	néant.	janv.-juill.	. . .	315
36,000	Dieppe et Fécamp.	500	425	11	avril.	. . .	287 50
36,000	Béziers à Graissaissac.	500	200	4 %		. . .	420 421 25
10,000	Bordeaux à la Teste.	500	tout	néant.		. . .	250
6,000	Paris à Sceaux.	500	tout	néant.		. . .	180
12,000	Andrézieux à Roanne.	1/12000	tout	néant.			
50,000	Saint-Rambert à Grenoble.	500	200			. . .	455
80,000	Lyon à Genève	500	250			. . .	542 50
	Mulhouse à Thann.						
9,400	Anvers à Gand.	500	tout	27 50	mars.		
50,000	Anvers à Rotterdam	250		5 %			
	Charleroi à Erquelinnes.	500					
11,333	Naples à Nocera.	1000	tout	25 70	févr.-août.	. . .	500
40,000	Centre de l'Italie.	1000	100	5 %	avril.-octob.		
	Ouest Suisse.						
72,000	Central Suisse.	500	150	4 %		. . .	460
100,000	Sarde, Victor-Emmanuel.	500	100			. . .	467 50

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Messageries et Voitures.						
	Messageries impériales.	10000				40,000	
2,400	Services marit. des Messageries Impér.	5000	tout	450		. . .	9000
2,400	— Dito.	5000	1250			. . .	6400
6,000	Messageries Caillard et Comp.	1000				. . .	650
	Voitures du Chemin de Fer.	300	tout	20	février.	. . .	225
4,652	Compagnie gén. des voitures de place.	500	tout	54		. . .	620
	Désirées.	500	tout			. . .	475
	Favorites.	800	tout	150	janv.-juill.	. . .	1800
	Hirondelles.	1000					
1,200	Lutéciennes.	500	tout	57	trimestriel.	. . .	620
	Omnibus.	1000				. . .	2200
	Orléanaises.	1000	tout	40	trimestriel.	. . .	775
725	Sylphides.	500				. . .	510
	Tricycles.	800				. . .	475
	Gondoles Parisiennes.	80		11		. . .	130
	Batignolaises	1000				. . .	775
	Charbonnages.						
	Anzin.	280f					
	Azincourt (Nord).	1500f				. . .	1200
25,000	Blanzy (Saône-et-Loire).	500	tout	5 %		. . .	150
8,000	Brassac.	1/8000	tout		octobre.	. . .	300
	Chazotte.					. . .	547
24,000	Grand'Combe	1/24000			j. 1er jan. 1853	. . .	500
	La Haute-Loire (ancienne).	500				. . .	760
72,315	La Loire (Compagnie Générale). . . .	1/72315	tout	42	avril.-octob.	. . .	685
	Long-Pendu (Saône-et-Loire).	500					
440	Montchanin (Saône-et-Loire).	5000	tout				
	Fouches (Des).	500					[illegible]
1,850	Layon et Loire	1/1850	tout	29	juin.		[illegible]
12,000	Mayenne et Sarthe.	1/12000	tout			747 50	
30,000	Charbonnages belges.	500	tout	15		. . .	416 25
	Centre du Flenu.	1000	tout			. . .	150
	Pont-de-Loup (Sud).	1000	tout	20	avril.	. . .	200
	Bonnet et Veine-à-Mouches (Act. pr.).	1000				. . .	510
	— Dito. — (non priv.)					. . .	170
	Asphaltes.						
	Bastennes (Landes).	1000	tout	40	janv.-juill.	. . .	300
	Tuyaux Chameroy.	500		75		. . .	625
	Obligations Chameroy.	100					
	Galvanisation du fer	500	tout	50		. . .	350
	Zinc et Plomb.						
90,000	Vieille-Montagne (10e d'action) . . .	100	tout	40	mai.-nov.	. . .	507 50 502 50
	Corphalie.	1000				. . .	1120
3,000	Nouvelle-Montagne.	1000	tout	75	annuel.	. . .	1200
20,000	Stolberg.	375	tout			. . .	310
5,000	Eschweiller (Prusse)	750	tout	80		. . .	650
6,000	San-Fernando (Espagne).	200	tout	6 %	trimestriel.	. . .	265
50,000	Silésie.	375	tout			. . .	360
4,800	Westerwald et du Rhin.	375	tout		j. janv. 1854.	. . .	375
	Cuivre.						
30,000	Mines de Ténez.	100	tout	4 %	janv.mai.juil.	. . .	62 50
60,000	Mouzaïas (Algérie).	100	tout	néant.		. . .	40
	Valdiblora et Rora.	100	25			130	
	Fermière de Caronte.	100	50				
12,000	Usine de Septêmes (Bouch.-du-Rhône).	250	tout	9 %		. . .	170 ex-div.

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Gaz.						
2,500	Compagnie anglaise	2500	tout	400	janv.-juill.	...	5500
24,000	Compagnie française	500	tout	75	mars.-sept.	...	1030 ex-div.
	Compagnie parisienne	1000	tout	100		...	1175
	Société Lacarrière	2000	tout				
	— Dito	500	tout	75		...	1060
2,400	Belleville	500	tout	90	juin.-déc.	...	1100
5,000	De l'Ouest	500	tout	47 50		...	675
800	De l'Est	500	tout				
6,000	Du Nord	500	tout	40		...	600
500	Boulogne, Sèvres, etc.	1000					
1,000	Versailles	500	tout	35		...	475
	Saint-Germain-en-Laye						
1,300	Gaz d'Amiens (Comp. Française)	500	tout	25		...	460
	Cherbourg					...	70
5,000	Compagnie Centrale. Dieppe, Alger, Chartres, Nice, etc. (8 villes)	500	tout	35	juill.-déc.	...	405
	Calais	1000	tout	20	février.	...	300
	Wazemmes-lès-Lille	500	tout	14	septembre.	...	175
	Forges, Fonderies.						
	Alais (Gard)	3000				...	1750
	Bessège					...	730
28,000	Creusot (Saône-et-Loire)	500	tout			...	870
	D'Allevard						
2,400	Decazeville (Aveyron)	3000	tout	250	juin.-sept.	...	4100
800	De la Loire et de l'Ardèche	1/800e				...	5350 5325
	De l'Horme					...	935
	Maubeuge (Nord)	500				...	450
20,000	Herserange (Moselle)	500	tout		janv.-juill.	...	76 25 72 50
50,000	Châtillon et Commentry		tout	40	mars-sept.	...	500
5,000	Forges de la Basse-Indre	500	tout	80	avril.-oct.	...	500
	L'espérance (Belgique)	1000				...	1000
	Monceaux (Belgique)	1000				...	1600
5,500	Providence (Belgique)	1000	tout	150		...	1239
10,000	Sambre (anonyme Franco-Belge)	500	tout	48 70	septembre.		
	Papeteries.						
800	Echarcon	1000	tout	80	jouiss. janv.	...	1000
	Essonne	1000	tout				
6,000	Manufacture de Papiers d'Alger	100	tout				
	Journaux, Imprimeries.						
108	Le Droit, journal des Tribunaux	2500	tout	350		...	4360
5,000	Imprimerie Dubuisson et Comp.	100	tout			...	100
	Filatures.						
40,000	Cohin	500				...	545
	Lin Maberly	500		52		...	720
	Filature Rouennaise	500	tout				
4,400	Gamaches	500	375			...	280
1,400	Société Lainière (Action de capital)	500	tout				
4,200	— Dito — (Action de jouissance)						
	Flax-Coton	50	tout				
	Divers.						
200,000	Docks-Napoléon	250	125	néant.		...	219 50 219
	Glaces de Saint-Gobain		tout	1700	janv.-déc.	32,400	
	Glaces de Saint-Quirin						
	Glaces de Montluçon	500		30	annuel.	...	380
	Glaces d'Oignies	1000	tout	5 %		...	1500
20,000	Glaces d'Aix-la-Chapelle	375	tout			...	380
14,000	Cail (constructeurs)	500	tout	75 22	mars.-sept.	...	800
	Etablissement Cavé	250	125			...	250
	Grilles-mobiles-Fumivores	1000				1010	
	Moulins de Packham	1000	tout	5 %	avril.-oct.	1000	
	Télégraphie électrique sous-marin entre la France et l'Angleterre	25	tout	8 %		...	25
10,000	Acier et Limes de Milourd (Nord)	100	50	7 %	juill.-déc.		
	Palais de l'Industrie, 4 % gar. p. l'Etat.	100	tout	4 %	avril.-oct.	...	142 50 141 25
19,200	Comp. gén. de Vidanges Richer et Ce.	500	tout		2 fois par an.	...	255
3,200	Société Ch. Christofle et Comp.	500	tout	90	4 fois par an.	...	875
10,000	Sucrerie Herbet et Comp.	500	tout			...	500
16,000	Sucreries-Raffineries de la Scarpe	250	tout	21 25			
10,000	Compagnie Impériale de Bateaux	500	tout			...	70
10,000	L'Union Parisienne (commerce de Charbon de terre)	100	tout	5% et d.	août.	...	en émission.

Nombre des Obligations.	Designation des obligations.	Valeur nominale.	Prix d'émission.	Somme versée par Obligation.	Intérêts par An.	Somme des rembourse-ments	Intérêts payables	Dernier cours connu.	Cours actuel.
	Obligations.								
555	St-Germain (anciennes). .	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1130
10,830	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1125	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	990
8,888	Orléans (anciennes). . . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1025
13,333	— Dito. — (nouvelles). . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1025
150,000	— Dito. — de 1852.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	315
130,000	— Dito. — de 1854.	500	275	75	3 %	500	janv.-juill.	. . .	315
3,887	Rouen (anciennes).	1000	1000	tout	4 %	1250	janv.-juill.	. . .	885
4,968	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1000	tout	5 %	1250	juin-déc.	. . .	1000
15,000	Havre (anciennes).	1000	1000	tout	5 %	1250	mars.-sept.	. . .	985
5,000	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	800	tout	6 %	1250	janv.-juill.	. . .	1130
2,775	Strasbourg à Bâle (anc.).	1000	1100	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1025
20,000	— Dito. — (nouvelles). . .	500	500	tout	5 %	625	janv.-juill.	. . .	500
150,000	Nord.	500	335	tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	315 317 50
50,300	Est (Paris à Strasbourg).	500	500	tout	5 %	650	juin.-déc.	. . .	500
80,000	Paris à Lyon.	1000	1050	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1020
8,000	Avignon.	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1120
60,000	Méditerranée.	500	535	375	5 %	625	avril-oct.	. . .	502 50
182,333	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	308 75 311 25
15,036	Ouest.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1020
17,500	— Dito. —	1000	1050	750	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1000
1,819	Versailles (R. D.) (anc.). .	1000		tout	5 %	1000	janv.-juill.	. . .	990
4,598	— Dito — (nouvelles). . .	1000	1250	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1025
7,219	Saint-Etienne à Lyon. . .	1000	1105	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1000
3,300	Montereau.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1000
2,000	Andrez. à Rouan. 1er ord.	500		tout	25	500	avril-oct.	. . .	400
1,980	— Dito. — 2e ordre. . . .	500		tout	néant.	500		. . .	300
794	Jonction Sambre à l'Oise.	1000	1000	tout	50	1050	janv.-juill.	1030	
	Mines de la Loire.	1000			5 %	1250	fév.-août.	. . .	1050
	— Dito — (nouvelles) . . .	1000						. . .	935
	Mines de Blanzy.	1000							
	Lits militaires.	1000			5 %		avril.-oct.	. . .	995
1,200	Forges de l'Aveyron 1845.	1000	995	tout	4 ½ %	1000	janv.-juill.		
2,400	— Dito — 1848.	500	500	tout	5 ½ %	500	avril.-oct.	. . .	500
	Grand'Combe.							. . .	975
319	Eaux d'Auteuil	1000	1000	tout	6 %	1000		. . .	1000
13,600	Vieille-Montagne	500		tout	5 %		janv.-juill.	. . .	470
102,614	Rhône et Loire.	500		tout	5 %	625	janv.-juill.	. . .	495
63,643	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	302 50
131,007	Grand-Central	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	293 75

Chronique Industrielle.

Par arrêté de M. le Préfet de la Seine, une enquête de vingt jours est ouverte sur le projet d'ajouter au Chemin de Fer de Ceinture un embranchement destiné à relier la gare de Saint-Ouen à tous les Chemins de Fer qui rayonnent autour de Paris.

— Un journal de Mons (Belgique) annonce que la Compagnie du Chemin du Nord, en France, a fait le versement du cautionnement prescrit pour l'exécution du Chemin de Fer de Mons à Haumont et qu'on a aussitôt mis la main à l'œuvre. Les terrassements et les déblayements doivent être déjà commencés sur quelques points de cette ligne.

— La Caisse de service de la Boulangerie met en émission, du lundi 2 au samedi 14 octobre inclus, une somme de *bons,* garantis par la ville de Paris, s'élevant ensemble à 1,200,000 fr., savoir :

400,000 fr. à 3, 4 et 5 mois, au taux de 4 pour 0/0;
400,000 fr. de 6 à 11 mois, au taux de 4 1/2 pour 0/0;
400,000 fr. à 12 mois, au taux de 5 pour 0/0.

La Caisse délivrera des coupures à partir de 500 fr., et par multiple de 100 fr., à la demande des preneurs.

— Le projet de construire un Chemin de Fer dit stratégique, dans un rayon

de 60 à 80 kilomètres autour de Paris, est toujours l'objet d'études suivies. Ce Chemin, comme celui de ceinture, relierait tous nos grands réseaux de lignes ferrées, et de plus nos grands centres producteurs et manufacturiers par une voie abrégée.

— M. le Préfet de la Vendée a publié, le 25 septembre, un arrêté qui soumet à une enquête, sur autorisation de Son Exc. M. le Ministre des travaux publics, le projet rédigé par l'ingénieur en chef du département, et relatif à l'établissement d'un Chemin de Fer de Nantes à Limoges, par Napoléon-Vendée, Luçon, Fontenay, Niort et Ruffec, avec embranchement de Napoléon-Vendée sur les Sables, dont nous avons déjà parlé dans notre numéro du 28 septembre dernier (1).

— On écrit de La Fère : M. le Préfet va faire procéder à une enquête spéciale sur l'emplacement des stations du Chemin de Fer de Tergnier à Reims, stations que la Compagnie concessionnaire propose d'établir à Condren, La Fère, Crépy, Laon, Coucy-les-Eppes, Saint-Erme et Guignicourt.

— On écrit de Lyon, le 28 septembre : Le tunnel de Saint-Irénée est enfin percé de bout en bout. Hier soir, à cinq heures, les ouvriers, venant des deux points opposés, se sont rencontrés et se sont donné l'accolade fraternelle. 1,200 mètres sur les 2,200 que le souterrain doit avoir en longueur sont voûtés et terminés. Le surplus s'achèvera promptement.

— Dans le département du Var, l'expropriation des parcelles de terrains que doit traverser le Chemin de Fer de Toulon à Marseille, se poursuit sans interruption. On assure que ces travaux commenceront encore cette année.

— Nous avons à déplorer la perte de M. A. Guynemer, Directeur, à Paris, de la Société de la Vieille Montagne. C'est à ses soins et à sa grande activité que la Vieille-Montagne est redevable d'une partie de son immense succès.

— Dans leur réunion du 9 septembre, les actionnaires de la Banque de la Vendée ont fixé à 8 pour 0/0 les intérêts et dividendes des actions.

Chemins de Fer Étrangers.

En Angleterre, on vient de terminer dans les ateliers des Comtés de l'Est, à Stratford, un wagon pour le service du Roi de Danemark, à l'occasion de l'ouverture de la grande ligne Danoise maintenant en cours d'exécution, et qui formera le réseau de communication de ce royaume. Ce wagon a été construit sous la direction de M. Gooch. Il a 26 pieds anglais en longueur et 8 pieds de large. La caisse du wagon est peinte en couleur rouge-écarlate, et est ornée avec goût. L'intérieur est divisé en trois compartiments : le centre étant destiné à servir de salon pour la famille Royale et Sa Majesté, et les deux extrémités appropriées, l'une au service de la suite, et l'autre en salle de repos. Les parois sont revêtues de damas de satin bleu clair ouaté, et le plafond est couvert de soie blanche ouatée, bordée de brandebourgs bleu et or. Les portes de communication sont du bois de satin le plus fin, avec glaces sur les panneaux et poignées en ivoire de chaque côté. Les fenêtres, d'une dimension extraordinaire, sont de la plus belle glace ; les stores sont en soie blanche, et les glands en bleu clair et argent. Le tapis est en velours rouge épinglé, et les lambris de même matière que les portes. Les siéges, qui se composent

(1) Pages 617 et 618.

de lits, ottomanes et fauteuils du genre le plus luxueux, sont couverts en damas correspondant à celui des tentures, et le reste de l'ameublement comprend des tables-consoles, un lavabo simulant extérieurement un pupitre Devonport, des pupitres à livres et beaucoup d'autres objets commodes, ce qui donne à l'ensemble la disposition d'un appartement particulier et élégant.

— M. J. Gibson, de Londres, a obtenu en Angleterre un brevet de perfectionnement dans la fabrication des roues pour Chemins de Fer.

— On annonce de Vienne (Autriche) que les travaux du Chemin de Fer en Gallicie avancent rapidement; quinze mille soldats y sont occupés sous la direction d'ingénieurs civils et militaires et sous la surveillance d'un général du génie. Les soldats reçoivent un petit supplément de solde et une indemnité pour usure de leurs effets.

— La nouvelle loi relative aux concessions de Chemins de Fer, obligatoire pour tous les pays de l'empire d'Autriche, à l'exception des frontières militaires, a été sanctionnée. Elle comprend treize paragraphes. La simple autorisation de construire est nécessaire pour les Chemins de Fer à établir sur une propriété particulière à l'usage du propriétaire.

Pour l'établissement des Chemins de Fer destinés à servir au transport du public, le ministère doit autoriser les travaux préparatoires; l'établissement du Chemin de Fer même doit être autorisé par l'Empereur. A la demande d'autorisation des travaux préparatoires, doivent être joints les plans et devis. La concession d'un Chemin de Fer ne peut être faite que pour un temps déterminé qui ne peut excéder quatre vingt-dix ans. Après l'expiration de la durée du privilége, le Chemin devient propriété de l'Etat sans indemnité. L'entrepreneur ne reste propriétaire que du matériel et des voitures nécessaires pour le transport. Le droit d'expropriation ne peut être accordé aux concessionnaires d'un Chemin de Fer d'utilité publique que pour les terrains indispensables au Chemin. Les communications interrompues par suite de la construction du Chemin doivent être rétablies. Lorsque le produit net du Chemin dépasse 15 pour 0/0, le Gouvernement peut exiger l'abaissement des tarifs.

— Le Chemin de Fer de Wurzbourg à Aschaffenbourg (dans le cercle de la Basse-Franconie, en Bavière) est terminé; le 25 septembre on y a fait des voyages d'essai qui ont réussi parfaitement. Cette voie a 14 lieues de longueur et complète le railway occidental de Louis (*Ludwigs-Wertbahr*). Elle contient des ouvrages d'art très-remarquables, qui sont: la courbe tout près de Wurzbourg, le viaduc sur le Mein, qui a 700 pieds de longueur, et le tunnel près de Veitzhem, dont l'étendue est de plus de 2 lieues.

Lorsque le Chemin de Fer projeté de Nurenberg à Ratisbonne aura été établi, le railway occidental de Louis deviendra pour l'Allemagne centrale la principale voie qui conduise en Autriche, aux contrées du bas Danube et en Orient.

Le Chemin de Fer de Wurzbourg à Aschaffenbourg a été livré à la circulation le 1er octobre courant. Il n'y a eu aucune cérémonie à cette occasion.

Chemin de Fer Grand-Central de France.

Le Conseil d'administration a l'honneur de prévenir MM. les porteurs de titres des emprunts des anciennes Compagnies des Chemins de Fer de Saint-

Etienne à Lyon, de Saint-Etienne à la Loire, d'Andrézieux à Roanne, qu'ils peuvent se présenter, à partir du lundi, 9 octobre prochain, au siége de la Société, place Vendôme, 16, de onze heures à trois heures, pour y échanger leurs titres contre des obligations 3 pour 0/0 de la Compagnie des Chemins de Fer de Jonction du Rhône à la Loire.

Ces obligations, garanties par l'Etat (loi du 10 juin 1853), sont productives d'un intérêt annuel de 15 fr., et remboursables à 500 fr. Les produits de l'exploitation des Chemins de Fer de Saint-Etienne à Lyon, de Saint-Etienne à la Loire et d'Andrézieux à Roanne, formant aujourd'hui la section de Rhône et Loire du Grand-Central de France, sont, après prélèvement des frais annuels d'entretien et d'exploitation, affectés par privilége et préférence au payement des intérêts et de l'amortissement desdites obligations.

La conversion est faite dans les proportions suivantes :

3 obligations 1/2 de Rhône et Loire pour 1 obligation des emprunts réunis de la Compagnie de Saint-Etienne à Lyon;

3 obligations 1/5 pour une obligation de l'emprunt de 1850 de la même Compagnie;

3 obligations 1/2 pour 1 obligation dite reconnaissance de capitalisation de la même Compagnie;

3 obligations pour 1 obligation de l'emprunt de 1843 de la Compagnie de Saint-Etienne à la Loire;

3 obligations pour 1 obligation de l'emprunt de 1847 de la même Compagnie;

1 obligation 1/3 pour 1 obligation de premier ordre de la Compagnie d'Andrézieux à Roanne;

1 obligation 1/4 pour 1 obligation de deuxième ordre de la même Compagnie.

Par ordre du Conseil d'administration :

Le secrétaire général, A. Courpon.

Assemblée générale du 15 Juillet 1854, des Actionnaires de la Société générale de Javel.

L'ordre du jour de cette assemblé était ainsi conçu :

1° Approbation des comptes;

2° Fixation des dividendes;

3° Ratification de la nomination de deux membres du Conseil de surveillance;

4° Adjonction de la verrerie de Sèvres par bail; émission de deux millions d'obligations;

5° Ratification du rachat des droits de M. F.-S. de Sussex;

6° Modifications aux statuts;

7° Conversion en Société anonyme;

8° Appel de fonds; époques des versements.

Comme on le voit, cette assemblée était fort importante.

La Société de Javel, constituée le 8 novembre 1852, au capital de 3 millions, est une entreprise considérable, susceptible encore de grands développements. Nous allons donc jeter un coup-d'œil sur les différentes propositions soumises aux actionnaires, et au nom du Conseil de surveillance, par

M. F.-S. de Sussex, gérant. On sait que la Société de Javel réunit deux industries qui embrassent un grand nombre de ramifications, et ces industries sont : les produits chimiques et les engrais.

Tout d'abord, et pour mettre la Société en pleine production, on a acheté de nombreux bâtiments nécessaires, par leur vaste emplacement, aux produits que l'on devait fabriquer. Nous citerons :

La manufacture d'acides de Javel, l'usine de Colombes et l'usine de Montreuil; ces deux dernières spécialement affectées à la fabrication des engrais.

Les produits s'écoulent bien et sont recherchés comme de bonne marque, et les ventes offrent une progression constante depuis le commencement de l'exercice.

Voici maintenant la situation générale de la Société ; l'actif se composant de Javel, Colombes et Montreuil, de l'administration au siége social, des valeurs de caisse et à recouvrer.

ACTIF.

Javel.

Pour immeubles.	Fr. 500,000	»		
Pour frais de notaire et constitution de la Société.	118,985	08		
Constructions nouvelles.	185,426	55		
Matériel, prix d'acquisition. . .	400,000	»		
Matériel, augmentation pour chambres de plomb, etc.	242,717	72		
Mobilier industriel.	33,804	25		
Marchandises en magasin. . . .	522,922	57		
			Fr. 2,003,856	17

Colombes.

Prix d'acquisition, payé à divers, frais de notaire et frais de constitution.	Fr. 100,891	31		
Montreuil, acquisition et frais. .	24,234	45		
Constructions de bâtiments. . .	64,642	65		
Matériel d'exploitation.	87,689	32		
Chevaux.	48,000	»		
Mobilier industriel.	11,162	90		
Fourrages.	1,119	64		
Stock provenant des abattoirs de Paris au commencement de l'exercice. . . . . 122,559 85 } Stock provenant de la fabrication de Colombes. . . . . 100,234 10 }	222,793	95		
			Fr. 560,534	22

Administration.

Matériel.	Fr. 3,400	»		
Mobilier.	3,058	09		
Chevaux.	4,713	75		
			Fr. 11,171	84
A reporter.			Fr. 2,575,562	22

Report. .		Fr. 2,575,562 22
Valeurs.		
Caisse.	Fr. 20,132 26	
Effets à recevoir.	32,853 54	
Rentrées diverses.	1,064 05	
Comptes à recevoir.	404,056 69	
Soldes d'actions à recevoir. . .	573 686 15	
Cautionnement.	2,000 »	
		Fr. 1,033,792 69
Total de l'actif.		Fr. 3,609,354 92
PASSIF.		
Capital, 6,000 actions.	Fr. 3,000,000 »	
Effets à payer.	17,422 95	
Créanciers pour comptes. . .	64,130 12	
Idem.	250,000 »	
Cautionnements versés par les charretiers.	718 »	
Total du passif.		Fr. 3,332,271 07
Et en faisant la balance de l'actif sur le passif, il en résulte un bénéfice de.		Fr. 277,083 85

Ces comptes ont été approuvés à l'unanimité, et le dividende à répartir, en sus du prélèvement de 6 pour 0/0 l'an à titre d'intérêt sur les sommes versées, autorisé par l'art. 20 des statuts, est fixé à 56,550 fr. 18 c., soit à raison de 9 fr. 42 c. par action, qui sont payés, depuis le 15 septembre expiré, au siége de la Société, 45, rue de Provence.

La Société, voulant s'adjoindre, par bail, la verrerie de Sèvres, pour en faire une manufacture de glaces, a proposé d'émettre pour 2 millions d'obligations, de 500 fr. ou de 1,000 fr., portant intérêt à raison de 5 pour 0/0 l'an. « Ces obligations seront émises avec affectation hypothécaire sur les immeu-« bles de la Société et sous la garantie de tout son actif, et seront rembour-« sables, par la voie du tirage au sort, dans le courant de vingt-cinq années, « au taux de 1,250 fr. par 1,000 fr. Le montant en sera payable intégrale-« ment ou par fractions; si elles sont payables par fractions, elles pourront « être libérées par anticipation, moyennant une bonification d'intérêts, dont « le taux sera déterminé par le Gérant. Les titres seront signés par le Gérant, « visés par un des membres du Conseil de surveillance; ils rappelleront l'acte « authentique qui devra être dressé pour conférer l'affectation hypothécaire. « Il sera prélevé sur les produits de chaque année, avant tout partage de « bénéfices, une somme suffisante, indépendamment des intérêts aux obliga-« tions, pour en opérer l'amortissement dans le délai indiqué ci-dessus. Cha-« que émission d'obligations sera préalablement soumise au Conseil de sur-« veillance. »

Cette proposition a encore été entièrement adoptée.

Cinq questions restaient à traiter; nous allons les résumer succinctement.

La Société a racheté à M. de Sussex son attribution de 40 pour 0/0 dans les bénéfices, et les quatre cents parts d'intérêts qui représentent cette allocation seront rapportées à la souche et annulées. En retour et pour récompenser M. de Sussex de ses importants services, il lui sera accordé deux mille actions libérées de 500 fr. chacune, jouissance au 1er janvier 1854.

Il a été décidé de convertir la Société actuelle en Société anonyme, et, par suite de cette décision, on a procédé aux modifications à apporter dans les statuts.

En ce qui concerne les appels de fonds, l'assemblée a déterminé, de la manière suivante, les époques auxquelles les actions devront être libérées :

Le troisième cinquième, soit 100 fr. par action, le 30 septembre 1854 ;
Le quatrième cinquième, soit 100 fr. par action, le 30 novembre 1854 ;
Et le dernier cinquième, soit 100 fr. par action, le 31 janvier 1855.

Enfin, le Conseil de surveillance, ayant à se compléter, a soumis aux voix les deux noms qu'il a choisis, et qui sont MM. Carteret et Orsi. Ce choix a été confirmé, et le Conseil de surveillance de la Société de Javel reste ainsi composé :

MM. Cusin ; MM. Carteret ;
Durieu ; C. Legendre.
J. Orsi.

M. Cusin présidait l'assemblée, et on avait fait dépôt de 3,419 actions, représentées par 44 actionnaires.

Assemblée générale du 29 Septembre 1854, des Actionnaires du Chemin de Fer de Rouen au Havre.

D'après les états présentés, les recettes semestrielles du 1er mars au 31 août 1854, s'élèvent à.			Fr. 2,535,656	20
Les dépenses à.			1,722,984	98
Bénéfice présenté par l'excédant des recettes sur les dépenses.			Fr. 812,671	22
Auquel il convient d'ajouter :				
Solde du semestre précédent. . .	Fr 3,815	15	488,315	15
Réserve d'amortissement à répartir.	484,500	»		
Ensemble.			Fr. 1,000,986	37

Ce qui, réparti sur 40,000 actions, porte le dividende à 25 fr. par action, en laissant un solde de 986 fr. 37 c. pour le prochain exercice.

Les résultats, pour le service de la grande vitesse, sont à peu près identiques à ceux du semestre correspondant de l'année dernière. Cependant la cherté des subsistances, les événements extérieurs et le fléau de l'épidémie, ont influé notablement sur les recettes. Malgré ces circonstances défavorables, la Compagnie a conservé, à la circulation générale des voyageurs, un mouvement supérieur à celui de l'exercice correspondant. Le développement des services maritimes, le transport des émigrants, les facilités données aux voyageurs de parcours intermédiaires à l'aide des services de correspondance, sont venus compenser ce que les difficultés du temps ont fait perdre en voyageurs de parcours direct et en voyageurs de deuxième classe, par suite du déclassement de cette classe vers la troisième. En résumé, le nombre des voyageurs transportés pendant ce dernier semestre, dépasse de 7,116 celui du semestre correspondant, et la recette des voyageurs est de 2,339 fr. 70 c., supérieure à celle de l'exercice de 1853.

Les trains spéciaux ont augmenté par suite des mouvements de troupes ; le chapitre du magasinage s'accroit, cette année, du produit du factage, qui, l'année dernière, était porté dans les recettes diverses.

Quant à la recette provenant des excédants de bagages, elle s'est ressentie de la diminution des voyageurs de parcours direct, et présente un résultat en moins de 4,408 fr. 20 c. La marchandise de grande vitesse a éprouvé également le contre-coup de la diminution dans l'expédition des articles destinés à l'exportation.

Le service de la petite vitesse présente des résultats plus satisfaisants; le tonnage des marchandises transportées s'est accru de 2,198,000 kilogrammes, et le produit de 39,358 fr. 60 c. Pour apprécier ce résultat, il faut se reporter, non seulement aux transports considérables de céréales qui, dans les derniers mois de l'exercice correspondant, étaient déjà en cours d'expédition, mais aussi aux éléments de transport que la voie du Havre conservait encore, et qui, depuis, lui ont été enlevés par le Chemin de Fer de Bordeaux à Paris. Le produit du transport des bestiaux s'est amélioré, ainsi que celui du magasinage. Enfin, l'ensemble du service de la petite vitesse donne une augmentation de 43,898 fr. 35 c.

Quant aux recettes diverses, d'une part, le produit afférent à l'usage du matériel roulant sur la ligne de Dieppe a diminué de 4,759 fr. 73 c.; d'autre part, le chapitre des fonds disponibles et recettes diverses s'est accru de 1,351 fr. 53 c., malgré la diminution apportée dans ce chapitre par l'application du produit du factage à un compte spécial du service de la grande vitesse. L'augmentation des recettes diverses est due notamment aux sommes que payent les Compagnies de Cherbourg et de Dieppe pour leur part dans les frais généraux de personnel et d'administration.

La Compagnie a pu réaliser sur les dépenses, proprement dites de l'exploitation, de notables économies, qui eussent été plus considérables encore si elle n'avait dû faire de sérieux efforts pour atténuer, par la rapidité et le nombre de ses services, les causes de diminution de recettes qui sont à craindre.

Les différences en moins dans les frais d'exploitation s'élèvent à 55,686 fr. 99 c.; elles portent principalement sur l'entretien de la voie qui avait eu à supporter l'année dernière des travaux extraordinaires de réfection à la suite de l'éboulement survenu à Pissy-Poville, sur la traction et l'entretien du matériel roulant, qui, malgré un service beaucoup plus rapide et plus étendu que l'année dernière, figurent ensemble pour une économie de 21,115 fr. 04 c. Ce résultat est la conséquence du nouveau traité de régie dont l'application pendant quatre mois seulement a produit une diminution de dépense qui ne peut pas s'évaluer à moins de 50,000 fr. L'entretien du petit matériel et du mobilier, l'imprimerie, les subventions qui supportaient dans l'exercice correspondant des charges temporaires, et les frais judiciaires présentent aussi des réductions sensibles.

Les augmentations de dépenses s'élèvent à 38,962 fr. 32 c. Dans ce chiffre, le personnel figure pour 20,188 fr. 94 c.; mais ce chapitre a eu à supporter, outre le personnel supplémentaire employé à la manutention des marchandises dans les stations intermédiaires, les frais résultant de l'établissement d'une direction télégraphique pour le service de la ligne, des dépenses afférentes aux lignes de Cherbourg et de Fécamp, compensées par les loyers payés par ces deux Compagnies.

L'éclairage a subi l'augmentation considérable qui pèse encore sur le prix des matières premières. L'habillement a été, pendant ce dernier semestre, l'objet d'un renouvellement partiel. Enfin, les frais généraux se sont accrus d'une somme destinée à diminuer le prix du pain en faveur des employés les moins

rétribués de la ligne. Cette dépense, qui a été déjà approuvée, s'est élevée, pour ce semestre, à 11,475 fr. 44 c., c'est-à-dire à 935 fr. 48 c. de plus que la différence portée à la colonne des augmentations de dépense, ce qui établit, en fait, une diminution dans les frais généraux ordinaires.

En résumé, les diminutions de dépenses d'exploitation, déduction faite des augmentations, s'élèvent à 16,724 fr. 67 c. En regard de ce chiffre, il convient de placer l'augmentation nette du trafic de plus de 48,000 fr.

Il résulte des comptes que l'on vient de soumettre et dont on vient d'analyser les résultats, que si la recette du semestre prochain se maintient dans les proportions de celle du semestre correspondant de l'année dernière, le produit pour l'année entière ne sera pas au-dessous de 40 fr. par action.

Si on se reporte par la pensée au début de l'entreprise, on reconnaîtra que ce résultat est fort au-dessus de celui que la première année d'exploitation permettait d'espérer, avant même que les événements de 1848 ne fussent venus y apporter une aussi profonde perturbation; la Compagnie a eu à lutter contre de grandes difficultés, et cependant elle a soutenu et relevé son crédit; elle a réduit ses dépenses par d'utiles traités avec la Compagnie du Chemin de Fer de Paris à Rouen, pour développer son trafic; elle a pu maintenir son revenu dans un état constant d'accroissement, dans cette période de lente amélioration; elle a dû se rattacher avec empressement au projet de fusion qui avait pour but de réunir les Chemins de Fer de l'Ouest et du Nord-Ouest, et c'était un devoir pour elle de ne laisser échapper aucune occasion d'améliorer la valeur de son capital, tout en ne se dissimulant pas que les précédents de l'exploitation pouvaient influer d'une manière fâcheuse pour la Compagnie du Hâvre dans la répartition des valeurs de la fusion. Les retards apportés par le Gouvernement à la réalisation de ce projet ont servi ses intérêts en ce sens que son revenu s'est amélioré de près de moitié depuis l'adoption de l'ancien projet de fusion, et que non-seulement son capital représente aujourd'hui une valeur plus considérable, mais que son revenu lui-même repose sur des bases plus certaines; et, en effet, c'est au milieu de circonstances générales très-difficiles pour tout le monde, et peut-être encore plus fâcheuses pour cette ligne que pour toute autre, que son revenu s'est amélioré. C'est une année d'épreuves sérieuses qu'elle vient de traverser. La guerre, la cherté des subsistances, l'épidémie, ont d'autant plus influé sur son exploitation que ses principales ressources consistent dans le commerce extérieur et dans un mouvement considérable de production manufacturière.

Cette entreprise a eu plus à souffrir des événements auxquels nous venons de faire allusion. Il ne faut pas croire que l'augmentation de transport résultant du haut prix et de l'importation des céréales ait pu lui offrir une compensation importante. Ces transports ont dû être exécutés à des conditions de prix qui ne pouvaient pas laisser un bénéfice net bien considérable, ni surtout compenser le tort qui était fait par la concurrence des autres lignes.

Il est donc permis de se féliciter de l'amélioration du revenu, et de ce que cette amélioration promet pour l'avenir; enfin, la Banque de France vient d'autoriser le prêt sur les Actions et les Obligations de la Compagnie.

Dans cette assemblée les comptes ont été approuvés, ainsi que la répartition du dividende de 25 fr. par action.

MM. George H. Lawrence et Thomas Moss, administrateurs, dont les pouvoirs expiraient cette année par suite du roulement dont l'ordre a été fixé par le sort, ont été réélus à l'unanimité.

Jacques Bresson.

SOCIÉTÉ ANONYME

DES CHEMINS DE FER D'ANVERS A ROTTERDAM.

DÉCHÉANCE D'ACTIONS.

Troisième et dernier avertissement en exécution de l'article 9, § 2, des statuts de la Société.

Les porteurs des Actions dont les numéros suivent sont invités à effectuer les versements en retard sur ces Actions. Huit jours après le présent avertissement, les Actions sur lesquelles les versements n'auraient pas été effectués seront annulées de plein droit, par la seule échéance du terme et sans qu'il soit besoin de mise en demeure.

Les versements doivent être effectués :

A *Londres*, à l'Union Bank of London, 2, Princes Street-Bank; — A *Bruxelles*, chez MM. J.-P. Matthieu et fils, banquiers; — A *Paris*, chez M. L. Martineau, rue de Provence, 13; — A *Rotterdam*, chez MM. Moses-Ezechiels et fils, banquiers.

NUMÉROS DES ACTIONS.

1 à 25	2261 à 2265	4211 à 4215	6501 à 6520	9521 à 9530
71 à 75	2271 à 2280	4226 à 4235	6576 à 6585	9551 à 9570
461 à 465	2551 à 2600	4296 à 4305	6681 à 6700	9606 à 9610
556 à 570	2641 à 2650	4351 à 4360	6821 à 6825	9656 à 9665
631 à 635	2731 à 2760	4491 à 4495	6831 à 6840	9696 à 9715
1011 à 1025	2781 à 2785	4501 à 4505	6896 à 6910	9751 à 9760
1031 à 1035	2801 à 2815	4621 à 4635	7061 à 7070	9891 à 9900
1051 à 1060	2826 à 2835	4661 à 4665	7141 à 7155	9926 à 9930
1086 à 1105	2841 à 2890	4696 à 4715	7186 à 7205	9961 à 9970
1116 à 1120	2931 à 2935	4821 à 4840	7281 à 7300	10041 à 10060
1126 à 1135	2941 à 2950	5131 à 5140	7346 à 7355	10081 à 10125
1161 à 1170	2981 à 2985	5161 à 5165	7361 à 7365	10131 à 10195
1221 à 1230	2991 à 2995	5221 à 5225	7446 à 7450	10246 à 10345
1266 à 1305	3091 à 3100	5231 à 5240	7506 à 7525	10551 à 10580
1366 à 1395	3116 à 3120	5281 à 5290	7746 à 7795	10621 à 10660
1401 à 1420	3231 à 3245	5311 à 5315	7811 à 7825	10681 à 10690
1431 à 1440	3281 à 3320	5321 à 5330	7901 à 7920	10711 à 10750
1551 à 1560	3341 à 3345	5341 à 5350	7926 à 7930	10851 à 10860
1566 à 1580	3396 à 3405	5391 à 5400	8001 à 8005	10891 à 10900
1641 à 1670	3496 à 3505	5421 à 5425	8011 à 8025	11001 à 11010
1696 à 1700	3526 à 3545	5501 à 5515	8071 à 8105	11111 à 11200
1746 à 1755	3566 à 3585	5526 à 5530	8206 à 8210	11211 à 11220
1766 à 1780	3636 à 3640	5586 à 5595	8266 à 8280	11251 à 11300
1801 à 1900	3696 à 3715	5646 à 5650	8301 à 8330	11591 à 11600
1941 à 1980	3731 à 3740	5671 à 5680	8381 à 8395	11721 à 11760
1996 à 2025	3796 à 3805	5731 à 5745	8421 à 8595	11781 à 11790
2031 à 2050	3851 à 3855	5776 à 5780	8601 à 8620	11801 à 11840
2081 à 2085	3871 à 3920	5846 à 5850	8626 à 8630	11911 à 11930
2116 à 2120	4011 à 4040	5856 à 5865	8666 à 8705	12061 à 12080
2136 à 2185	4076 à 4090	5936 à 5945	9001 à 9040	12101 à 12170
2201 à 2205	4111 à 4115	5951 à 5975	9196 à 9210	12201 à 12220
2226 à 2235	4146 à 4150	6256 à 6285	9231 à 9235	12231 à 12240
2241 à 2245	4176 à 4180	6411 à 6430	9491 à 9500	12261 à 12270

SUITE DES NUMÉROS DES ACTIONS.

12331 à 12360	16371 à 16390	20931 à 20950	25601 à 25700	31481 à 31500
12391 à 12420	16431 à 16450	20991 à 21040	25741 à 25760	31521 à 31560
12441 à 12490	16501 à 16600	21051 à 21070	25881 à 25940	31601 à 31640
12681 à 12720	16651 à 16700	21091 à 21100	26001 à 26020	31741 à 31780
12731 à 12740	16901 à 16990	21301 à 21330	26241 à 26340	32041 à 32060
12851 à 12900	17011 à 17040	21341 à 21380	26401 à 26420	32121 à 32140
12921 à 12940	17051 à 17060	21401 à 21440	26541 à 26560	32401 à 32420
13101 à 13110	17151 à 17190	21451 à 21490	26781 à 26800	32481 à 32580
13261 à 13290	17201 à 17220	21551 à 21560	26881 à 26900	32861 à 32900
13301 à 13310	17291 à 17330	21571 à 21580	27341 à 27360	32961 à 32980
13331 à 13360	17551 à 17560	21591 à 21620	27461 à 27480	33101 à 33140
13411 à 13430	17601 à 17610	21651 à 21660	27521 à 27580	33181 à 33240
13461 à 13470	17641 à 17650	21671 à 21760	27641 à 27660	33421 à 33440
13641 à 13650	17971 à 17990	21841 à 21860	27701 à 27720	33461 à 33480
13661 à 13680	18051 à 18060	21921 à 21940	27801 à 27860	33501 à 33520
13711 à 13750	18091 à 18120	21961 à 22020	27921 à 27940	33541 à 33580
13791 à 13800	18171 à 18180	22061 à 22120	28021 à 28120	33641 à 33660
13951 à 13970	18191 à 18200	22181 à 22200	28141 à 28160	33741 à 33760
14161 à 14170	18231 à 18240	22301 à 22340	28181 à 28200	33901 à 34000
14301 à 14360	18311 à 18320	22481 à 22520	28221 à 28260	34401 à 34450
14491 à 14500	18351 à 18380	22661 à 22700	28301 à 28360	34501 à 34600
14511 à 14540	18441 à 18480	22741 à 22760	28461 à 28480	34701 à 34750
14551 à 14560	18611 à 18620	22901 à 22920	28761 à 28960	35551 à 35600
14691 à 14700	18681 à 18700	22981 à 23040	29121 à 29140	35951 à 36100
14721 à 14730	18751 à 18760	23061 à 23080	29241 à 29260	36151 à 36200
14841 à 14850	18811 à 18820	23221 à 23320	29321 à 29340	36451 à 36500
14921 à 14980	18871 à 18880	23341 à 23360	29361 à 29460	37001 à 37100
15161 à 15170	19001 à 19020	23421 à 23480	29781 à 29820	37201 à 37350
15211 à 15220	19041 à 19050	23521 à 23540	29961 à 30000	37501 à 37550
15231 à 15270	19241 à 19270	23581 à 23600	30041 à 30060	37851 à 38000
15371 à 15390	19321 à 19330	23761 à 23780	30141 à 30180	38101 à 38250
15401 à 15430	19381 à 19390	23861 à 23900	30281 à 30300	38401 à 38600
15461 à 15480	19491 à 19510	24001 à 24020	30341 à 30360	39351 à 39400
15491 à 15500	19521 à 19540	24101 à 24140	30441 à 30520	39651 à 39700
15561 à 15630	19581 à 19720	24161 à 24200	30681 à 30700	40051 à 40100
15801 à 15840	19851 à 19860	24261 à 24360	30901 à 30960	40201 à 40250
15891 à 15940	19901 à 19950	24681 à 24740	31041 à 31100	
16061 à 16080	20001 à 20010	24761 à 24800	31201 à 31240	
16121 à 16130	20231 à 20250	24921 à 24960	31281 à 31300	
16151 à 16160	20331 à 20340	25141 à 25160	31361 à 31380	
16271 à 16280	20771 à 20820	25261 à 25280	31421 à 31440	

N. B. La désignation d'un numéro à un autre comprend ces deux numéros de même que tous les numéros intermédiaires.

Par le Conseil d'administration :

L'Ingénieur en chef directeur,

A. Vanhoegaerden.

ANNONCES du COURS GÉNÉRAL.

CHEMIN DE FER DE ROUEN AU HAVRE.

MM. les actionnaires sont informés que le dividende de 25 fr. par action, fixé par l'assemblée générale des actionnaires du 29 septembre 1854, est payable à partir du 2 octobre courant, de dix heures à trois heures, à la caisse de la Compagnie, rue d'Amsterdam, nº 11.

Les coupons doivent être déposés à l'Administration. Ils ne peuvent pas être envoyés par correspondance.

Par ordre du Conseil :

Le chef de l'exploitation,

G. DE LAPEYRIÈRE.

Société anonyme des HAUTS-FOURNEAUX **DE MONCEAU** (Belgique). — MM. les actionnaires de la Société anonyme des Hauts-Fourneaux de Monceau sont prévenus que le coupon d'intérêt de 50 fr. par action sera payé à l'échéance, le 1er octobre prochain, à Paris, chez M. Hottinguer, et à Bruxelles, à la Banque de Belgique.

VENTE ou ÉCHANGE d'une Action BOUDON ET Cie, Société des Filatures de soie réunies de Mulhouse et d'Auteuil.

S'adresser à M. J.-J. Boucher, rue Saint-Maur-Popincourt, 77, de dix heures à midi.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ST GERMAIN.

MM. les actionnaires sont prévenus que le dividende fixe de 12 fr. 50 c par action sera payé, à dater du 2 octobre 1854, à la caisse de la Compagnie, rue Saint-Lazare, 124, de dix heures à trois heures.

SPECULATION AGRICOLE ET INDUSTRIELLE. — La Compagnie d'Assurances Générales, de Paris, est propriétaire de deux forêts : l'une de 380 hectares, située entre Péronne et Bapaume, département de la Somme ; l'autre de 300 hectares, près de Saverne, département du Bas-Rhin. Elles sont assises sur un terrain de première qualité, sous sol calcaire et propre à toutes les cultures ; elles peuvent être défrichées. La main-d'œuvre dans les localités est abondante et à bon marché. S'il était nécessaire, la Compagnie pourrait faire édifier des fermes et elle assurerait un bail de vingt ans. S'adresser au directeur de la Compagnie d'Assurances Générales, rue Richelieu, nº 87, à Paris.

SOCIÉTÉ DES NU-PROPRIÉTAIRES,

COMPAGNIE D'OPÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LA VIE, rue Louis-le-Grand, 35.

Acquisition des Usufruits de rentes sur l'Etat, d'Actions de Banque et de Créances hypothécaires.

Acquisition des Nu-Propriétés au comptant, à rentes viagères et à participation dans les bénéfices d'extinction.

Prêts et Réméré sur les Nu-Propriétés.

RECETTES DES CHEMINS DE FER.

DÉSIGNATIONS.	DATES.	VOYAGEURS.	MARCHANDISES.	DERNIÈRE SEMAINE de 1854.	DERNIÈRE SEMAINE de 1853.	RECETTES TOTALES de 1854.	RECETTES TOTALES de 1853.
Nord	17 au 23 sept.	406 465	473.378	879.844	827.041	28,369,942	24,590,984
Rouen	17 au 23 sept.	144.699	115,730	260,429	261.631	»	»
Havre	17 au 23 sept.	55,474	57,055	112,529	113,419	»	»
Orléans avec ses prolongements	17 au 23 sept.	395,852	611 235	1,007.088	851.842	31.660.168	25,679.700
Est (ancien)	17 au 23 sept.	330,787	379,430	710.217	650,206	23.387,892	20,567,135
— Dº — Sect. nouv.	17 au 23 sept.	14,315	17,657	31,973	»	1,163.210	»
Bâle	»	»	»	»	»	»	»
Lyon	17 au 23 sept.	322.212	331,015	653.227	475,458	16.098 527	14,621.116
Lyon à la Méditerran.	17 au 23 sept.	79,654	88.548	168.203	200,627	7,806.441	6,208 682
Ouest	18 au 24 sept.	77,165	112,495	189,659	153,018	5,537,514	4,489,288
Grand-Central (sect. de Lyon à Roanne).	10 au 16 sept.	»	»	180,036	168,520	6,560,687	5,683,776

Paris.—Typ. PENAUD frères, 10, Faub.-Montmartre.

N° 41.] JEUDI 12 OCTOBRE 1854 (à midi). [21me *Année.*

COURS GÉNÉRAL DES ACTIONS
des Entreprises Industrielles et Commerciales

ORGANE DES INTÉRÊTS DES CAPITALISTES, DES CHEMINS DE FER DES MINES, USINES, ASSURANCES, BANQUES FONCIÈRES, ETC.

Fondé et publié par Jacques Bresson.

Bureaux, Administration et Rédaction, n° 31, place de la Bourse, à Paris.

Ce Cours-Gazette des Chemins de Fer et de l'Industrie paraît tous les Jeudis. — Prix d'Abonnent pour un an : **7** *f. pour Paris;* **8** *f. pour les Dépents.;* **10** *f. pour l'Étrangr.*

Les Abonnements doivent toujours dater du 1er du mois; on ne reçoit pas d'Abonnement pour moins d'un an.

A LONDRES, s'adresser chez ALEXANDRE DELIZY, 1, Norfolk Street, Strand.

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Banques et Comptoirs.						
113,350	Banque de France.	1000	tout	154	janv.-juill.	. . .	2980
2,100	Banque de l'Algérie.	500	tout	30 65	mai.-nov.	. . .	522 50
40,000	Comptoir national.	500	tout	36	janv.-juill.	. . .	583 75
50,000	Crédit foncier de France.	500	250	17 50		. . .	601 25
100,000	— Dito. — Obligations.	1000	200	3 %		. . .	935
	— Dito —	500	400			. . .	437 50
	— Dito — 1/10e d'Obligation	100	tout			. . .	100
120,000	Société générale de Crédit mobilier.	500	tout	40 25	janv.-juill.	. . .	761 25
30,830	Société Générale de Bruxelles. . . .	1058	tout	104 40		. . .	1800
	Banque de Darmstadt	537 50	215	néant.		. . .	490
	Sous-Comptoirs.						
40,000	Des Chemins de fer.	100	tout	4 ½	semestriel.		
3,382	Des Bâtiments	100	tout	6 %	avril.-octob.	. . .	90
2,400	Des Métaux.	100	tout	8 20	annuel.	. . .	120
	Caisses particulières.						
2.000	Bouron et Comp.	500	tout			. . .	517 ex-div.
20,000	Bechet, Dethomas et Comp.	500	tout	25 30		. . .	420
	Custn, Legendre et Comp.	1000	tout				
	Lehideux et Comp.	1000	tout				
12,000	Caisse Lécuyer et Comp	500		48 65		. . .	600
1,000	Nu-Propriétaires.	5000	tout		juin.-déc.	. . .	6550
80,000	Comptoir Bonnard.	100	25			. . .	102 50 101 75
20,000	Crédit Industriel (Malevergne et Ce).	100	50	8 50	avril.-octob.	. . .	115 ex-div.
	Assurances (incendie).						
2,000	Nationale.	5000	1/5	600	janv.-avril.	. . .	125 % b.
400	Générale.	5000		2752 50		. . .	33.000
2,000	Union.	5000	1/5	200		. . .	64 % b.
4,000	Phénix.	1000	tout	170	avril.-octob.	. . .	3000
1.000	Soleil (nominatif).	6000	1/6	300		. . .	90 % b.
	— Dito. — (au porteur).	1000	tout			. . .	90 % b.
2.000	France.	5000	1/5	125		. . .	34 % b.
1,000	Urbaine	5000	1/5	150	avril.	. . .	64 % b.
2,000	Providence.	2500	1/5	70	avril.	. . .	28 % b.
4,000	Le Globe.	500	100			. . .	pair.
3,000	Paternelle.	1000	250	10		. . .	pair.
2,000	Nord (à Lille).	1000	200	20	avril.	. . .	9 % b.
	Assurances (maritimes).						
400	Générale.	12.500		250		. . .	28 % b.
1,200	Lloyd Français.	5000	1/5	161		. . .	10 % b.
300	Sécurité.	5000	1/5	200	févr.-juill.	. . .	22 % b.
200	Océan.	5000	1/5	125	janv.-juill.	. . .	25 % b.
600	Chambre d'Assurances.	5000	1/5	180		. . .	22 % b.
400	Melusine.	5000	1/5	132		. . .	14 % b.
200	Sauvegarde.	5000	1/5	275	janv.-juill.	. . .	6 % b.
940	Union des Ports (nominatif).	5000	750	104		. . .	10 % b.
	— Dito. — (au porteur).						

2me Édition.

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTERÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Assurances (vie).						
3,000	Nationale.	5000	1/5			. . .	9 % b.
400	Générale.	7500				. . .	65 % b.
2,400	Union.	5000	1/5			. . .	7 % b.
	Phénix.	5000				. . .	3 % p.
1,000	Le Conservateur	1000	500			. . .	1050
500	— Dito — — dito — . . .	500				. . .	en émission.
8,000	Caisse paternelle.	500	100	5		. . .	501 25
	Ponts.						
	Annuités Vieux-Ponts.					1050	
	— Dito. — Nouveaux-Ponts.					231 25	
	— Dito. — du Carrousel.						
	— Dito. — de la Réforme.					590	
3,000	Ponts réunis (anciens).	1000	tout	5 ½	mai.-nov.	1050	
	Canaux.						
	Languedoc et du Midi.						
	Aire à la Bassée.	5000	tout	580		. . .	7500
3,036	Arles à Bouc.	1000	tout				
	Beaucaire.	5000	tout				
17,466	Bourgogne.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	980 ex-int.
39,214	Quatre canaux.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	1115 ex-int.
	Scarpe inférieure.	1000	tout			. . .	1500
6,000	Sambre canalisée.	500	tout	105		. . .	1300
	Jonction de la Sambre à l'Oise . . .	1000	tout	55		. . .	775
12,904	Trois canaux.	1000	tout	50	avril.-octob		
1,500	Eaux d'Auteuil et de Neuilly.	1000	tout	50	avril.-octob.		
	Canalisation de l'Ebre	400	tout			425	
	Chemins de fer.						
54,000	Saint-Germain (Titres nouveaux). . .	1/54000	tout	32 50	avril -octob.	. . .	710 707 50
300,000	Orléans.	500	tout	62 50	avril.-octob.	. . .	1217 50 1212 50
72,000	Paris à Rouen.	500	tout	62 50	aoùt.-févr.	. . .	988 75
40,000	Rouen au Havre.	500	tout	30		. . .	572 50
84,000	Strasbourg à Bâle.	350	libéré.	14	avril.	. . .	en liquid. 390
400,000	Nord.	400	tout	46	janv.-juill.	. . .	873 75 870
250,000	Est (Paris à Strasbourg), anciens . . .	500	tout	50 30	mai.-nov.	. . .	842 50 840
250,000	— Dito — nouveaux	500	250	4 %		. . .	662 50 640
240,000	Paris à Lyon.	500	350	37 50	janv.-juill.	. . .	1045 1037 50
90,000	Lyon à la Méditerranée.	500	300	16	avril.-octob.	. . .	862 50 850
134,000	Midi.	500	250	4 %		. . .	622 50
70,000	Ouest.	500	250	21		. . .	665
60,000	Caen à Cherbourg.	500	250	5 %	janv -juill.	. . .	525
33,200	Dijon à Besançon.	500	350	5 %	janv.-juill.	. . .	en liq. 685
184,000	Grand Central de France.	500	250	4 %	janv.-juill.	. . .	517 50 520
20,000	Versailles (rive gauche).	500	tout	néant.	janv.-juill.	. . .	315 317 50
36,000	Dieppe et Fécamp.	500	425	11	avril.	. . .	185
36,000	Béziers à Graissaissac.	500	200	4 %		. . .	416 25
10,000	Bordeaux à la Teste.	500	tout	néant.		. . .	250
6,000	Paris à Sceaux.	500	tout	néant.		. . .	185
12,000	Andrézieux à Roanne.	1/12000	tout	néant.			
50,000	Saint-Rambert à Grenoble.	500	200			. . .	450
80,000	Lyon à Genève	500	250			. . .	540
	Mulhouse à Thann.						
9,400	Anvers à Gand.	500	tout	27 50	mars.		
50,000	Anvers à Rotterdam	250		5 %			
	Charlerol à Erquelinnes.	500					
11,333	Naples à Nocera.	1000	tout	25 70	févr.-août.	. . .	500
40,000	Centre de l'Italie.	1000	100	5 %	avril.-octob.		
	Ouest Suisse.						
72,000	Central Suisse.	500	150	4 %		. . .	460
100,000	Sarde, Victor-Emmanuel.	500	100			. . .	466 25

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTERÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Messageries et Voitures.						
	Messageries impériales	10000				40,000	
2,400	Services marit. des Messageries Impér.	5000	tout	450		...	9000
2,400	— Dito	5000	1250			...	6400
6,000	Messageries Caillard et Comp.	1000				...	650
	Voitures du Chemin de Fer	300	tout	20	février.	...	225
4,652	Compagnie gén. des voitures de place.	500	tout	54		...	620
	Désirées	500	tout			...	475
	Favorites	800	tout	150	janv.-juill.	...	1800
	Hirondelles	1000					
1,200	Lutéciennes	500	tout	57	trimestriel.	...	620
	Omnibus	1000				...	2200
	Orléanaises	1000	tout	40	trimestriel.	...	775
725	Sylphides	500				...	510
	Tricycles	800				...	475
	Gondoles Parisiennes	80		11		...	130
	Batignolaises	1000				...	775
	Charbonnages.						
	Anzin	280c					
	Azincourt (Nord)	1500e	tout	100	septembre.	...	1000 ex-div.
25,000	Blanzy (Saône-et-Loire)	500	tout	5 %		...	550
8,000	Brassac	1/8000	tout		octobre.	...	300
	Chazotte					...	545
24,000	Grand'Combe	1/24000			j. 1er jan. 1853	...	500
	La Haute-Loire (ancienne)	500				...	260
72,315	La Loire (Compagnie Générale)	1/72315	tout	42	avril.-octob.	...	675
	Long-Pendu (Saône-et-Loire)	500					
440	Montchanin (Saône-et-Loire)	5000	tout				
	Touches (Des)	500				...	40
1,850	Layon et Loire	1/1850	tout	29	juin.	...	400
12,000	Mayenne et Sarthe	1/12000	tout			747 50	
30,000	Charbonnages belges	500	tout	15		...	400
	Centre du Flenu	1000	tout			...	150
	Pont-de-Loup (Sud)	1000	tout	20	avril.	...	200
	Bonnet et Veine-à-Mouches (Act. pr.)	1000				...	510
	— Dito. — (non priv.)					...	170
	Asphaltes.						
	Bastennes (Landes)	1000	tout	40	janv.-juill.	...	300
	Tuyaux Chameroy	500		75		...	625
	Obligations Chameroy	100					
	Galvanisation du fer	500	tout	50		...	350
	Zinc et Plomb.						
90,000	Vieille-Montagne (10e d'action)	100	tout	40	mai.-nov.	...	505
	Corphalie	1000				...	1120
3,000	Nouvelle-Montagne	1000	tout	75	annuel.	...	1200
20,000	Stolberg	375	tout	43 75		...	510 525
5,000	Eschweiller (Prusse)	750	tout	80		...	650
6,000	San-Fernando (Espagne)	260	tout	6 %	trimestriel.	...	265
50,000	Silesie	375	tout			...	360
4,800	Westerwald et du Rhin	375	tout		j. janv. 1854.	...	375
	Cuivre.						
30,000	Mines de Ténez	100	tout	4 %	janv.maijuil.	...	62 50
60,000	Mouzaïas (Algérie)	100	tout	néant.		...	40 41
	Valdiblora et Rora	100	25			130	
	Fermière de Caronte	100	50				
12,000	Usine de Septêmes (Bouch.-du-Rhône)	250	tout	9 %		...	170 ex-div.

6[?] COURS GÉNÉRAL DES ACTIONS. [12 Oct. 1854.

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Gaz.						
2,500	Compagnie anglaise.	2500	tout	400	janv.-juill.	. . .	5500
24,000	Compagnie française.	500	tout	75	mars.-sept	. . .	1025 ex-div.
	Compagnie parisienne	1000	tout	100		. . .	1175
	Société Lacarrière.	2000	tout				
	— Dito.	500	tout	75		. . .	1060
2,400	Belleville.	500	tout	90	juin.-déc.	. . .	1100
5,000	De l'Ouest.	500	tout	47 50		. . .	675
800	De l'Est.	500	tout				
6,000	Du Nord.	500	tout	40		. . .	600
500	Boulogne, Sèvres, etc.	1000					
1,000	Versailles.	500	tout	35		. . .	475
	Saint-Germain-en-Laye.						
1,300	Gaz d'Amiens (Comp. Française). . .	500	tout	25		. . .	460
	Cherbourg					. . .	70
5,000	Compagnie Centrale. Dieppe, Alger, Chartres, Nice, etc. (8 villes)	500	tout	35	juill.-déc.	. . .	405
	Calais.	1000	tout	20	février.	. . .	300
	Wazemmes-lès-Lille.	500	tout	14	septembre.	. . .	175
	Forges, Fonderies.						
	Alais (Gard).	3000				. . .	1750
	Bessège.					. . .	730
28,000	Creusot (Saône-et-Loire).	500	tout			. . .	870
	D'Allevard.						
2,400	Decazeville (Aveyron).	3000	tout	250	juin.-sept.	. . .	4100
800	De la Loire et de l'Ardèche.	1/800e				. . .	56 75
	De l'Horme.					. . .	935
	Maubeuge (Nord).	500				. . .	450
20,000	Herserange (Moselle).	500	tout		janv.-juill.	. . .	74 75
50,000	Châtillon et Commentry		tout	40	mars-sept.	. . .	460
5,000	Forges de la Basse-Indre	500	tout	80	avril.-oct.	. . .	500
	L'espérance (Belgique).	1000				. . .	10 0
	Monceaux (Belgique).	1000				. . .	1600
5,500	Providence (Belgique)	1000	tout	150		. . .	1225
10,000	Sambre (anonyme Franco-Belge). . .	500	tout	48 70	septembre.		
	Papeteries.						
800	Echarcon.	1000	tout	80	jouiss. janv.	. . .	1000
	Essonne.	1000	tout				
6,000	Manufacture de Papiers d'Alger. . . .	100	tout				
	Journaux, Imprimeries.						
108	Le Droit, journal des Tribunaux . . .	2500	tout	450		. . .	4100
5,000	Imprimerie Dubuisson et Comp. . . .	100	tout			. . .	100
	Filatures.						
40,000	Cohin.	500					
	Lin Maberly.	500		52		. . .	545
	Filature Rouennaise.	500	tout			. . .	720
4,400	Gamaches.	500	375				
1,400	Société Lainière (Action de capital).	500	tout			. . .	280
4,200	— Dito. — (Action de jouissance). . .						
	Flax-Coton	50	tout				
	Divers.						
200,000	Docks-Napoléon.	250	125	néant.		. . .	217 50 218
	Glaces de Saint-Gobain.		tout	1700	janv.-déc.	32,400	
	Glaces de Saint-Quirin.						
	Glaces de Montluçon.	500		30	annuel.		
	Glaces d'Oignies.	1000	tout	5 %		. . .	380
20,000	Glaces d'Aix-la-Chapelle.	375	tout			. . .	1497 50
14,000	Cail (constructeurs).	500	tout	75 22	mars.-sept.	. . .	377 50
	Etablissement Cavé	250	tout			. .	800
	Grilles-mobiles-Fumivores.	1000					
	Moulins de Packham.	1000	tout	5 %	avril.-oct.	1010 1000	
	Télégraphe électrique sous-marin entre la France et l'Angleterre.	25	tout	8 %			
10,000	Acier et Limes de Milourd (Nord). . .	100	50	7 %	juill.-déc.	. . .	25
130,000	Palais de l'Industrie, 4 % gar. p. l'Etat.	100	tout	4 %	avril.-oct.		
19,200	Comp. gén. de Vidanges. Richer et Ce.	500	tout		2 fois par an.	. . .	170 161 25
3,200	Société Ch. Christofle et Comp. . . .	500	tout	90	4 fois par an.	. . .	255
10,000	Sucrerie Herbet et Comp.	500	tout			. . .	875
16,000	Sucreries-Raffineries de la Scarpe. . .	250	tout	21 25		. . .	500
10,000	Compagnie Impériale de Bateaux . .	500	tout				
10,000	L'Union Parisienne (commerce de Charbon de terre).	100	tout	5% etd.	août.	. . .	70 en émission.

Nombre des Obligations.	DESIGNATION DES OBLIGATIONS.	Valeur nominale.	Prix d'émission.	Somme versée par Obligation.	Intérêts par An.	Somme des rembourse-ments.	INTÉRÊTS payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Obligations.								
555	St-Germain (anciennes). .	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1130
10,830	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1125	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1010
8,888	Orléans (anciennes). . . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1025
13,333	— Dito. — (nouvelles). . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1025
150,000	— Dito. — de 1852.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	315
130,000	— Dito. — de 1854.	500	275	75	3 %	500	janv.-juill.	. . .	315
3.887	Rouen (anciennes).	1000	1000	tout	4 %	1250	janv.-juill.	. . .	885
4,968	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1000	tout	5 %	1250	juin.-déc.	. . .	1000
15,000	Havre (anciennes).	1000	1000	tout	5 %	1250	mars.-sept.	. . .	985
5,000	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	800	tout	6 %	1250	janv.-juill.	. . .	1140
2,775	Strasbourg à Bâle (anc.).	1000	1100	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1025
20,000	— Dito. — (nouvelles). . .	500	500	tout	5 %	625	janv.-juill.	. . .	500
150,000	Nord.	500	335	tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	315 317 50
50.300	Est (Paris à Strasbourg).	500	500	tout	5 %	650	juin.-déc.	. . .	498 75 496 25
80,000	Paris à Lyon.	1000	1050	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1010
8,000	Avignon.	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1120
60,000	Méditerranée.	500	535	375	5 %	625	avril.-oct.	. . .	500
182,333	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	310
15.036	Ouest.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1017 50
17,500	— Dito. —	1000	1050	750	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1000
1,819	Versailles (R. D.) (anc.). .	1000		tout	5 %	1000	janv.-juill.	. .	975
4,598	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1250	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1025
7.219	Saint-Etienne à Lyon. . .	1000	1105	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1000
3,300	Montereau.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1000
2,000	Andrez. à Rouan. 1er ord.	500		tout	25	500	avril.-oct.	. . .	400
1,980	— Dito. — 2e ordre. . . .	500		tout	néant.	500		. . .	300
794	Jonction Sambre à l'Oise.	1000	1000	tout	50	1050	janv.-juill.	1030	
	Mines de la Loire.	1000			5 %	1250	fev.-août.	. . .	1050
	— Dito — (nouvelles) . . .	1000						. . .	935
	Mines de Blanzy.	1000							
	Lits militaires.	1000			5 %		avril.-oct.	. . .	995
1,200	Forges de l'Aveyron 1845.	1000	995	tout	4 ½ %	1000	janv.-juill.		
2,400	— Dito — 1848.	500	500	tout	5 ½ %	500	avril.-oct.	. . .	500
	Grand'Combe.							. . .	975
319	Eaux d'Auteuil	1000	1000	tout	6 %	1000		. . .	1000
13.600	Vieille-Montagne	500		tout	5 %		janv.-juill.	. . .	470
102,614	Rhône et Loire.	500		tout	5 %	625	janv.-juill.	. . .	495
63,643	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	300
131,007	Grand-Central	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	295 292 50

Chronique Industrielle.

Son Exc. M. le Ministre des travaux publics, dans la tournée qu'il vient de faire, a visité les travaux d'endiguement entrepris à l'embouchure de la Gironde, le Chemin de Fer de Bordeaux à Bayonne et de Bordeaux à Cette, le bassin d'Arcachon; enfin, il a étudié sur les lieux le projet de gare à Agen devant servir de jonction aux deux voies ferrées de Bordeaux à Cette et du Grand-Central, ainsi que les projets des lignes d'Agen à Tarbes par la vallée du Gers ou par celle de la Baïse, de Tarbes à Pau et de Pau à Dax.

— On écrit de Bayonne :

Dimanche, 1er octobre, à sept heures du soir, une locomotive avec son tender et un wagon sont arrivés à toute vapeur, et se sont arrêtés devant la station de Boucaud (Basses-Pyrénées). Une foule considérable attendait depuis plusieurs heures sur ce point, et a salué d'une double salve d'applaudissements l'arrivée de la première machine à vapeur. Quelques travaux de régularisation de pose ont empêché de conduire la locomotive jusqu'à la gare de

Sainte-Ursule. Le lendemain, 2 octobre, un convoi d'honneur est arrivé à Saint-Esprit; aujourd'hui, le premier flot de ce vaste courant qui doit mettre en contact le nord et le midi de l'Europe, est venu battre les murs de notre antique cité.

La voie nouvelle paraît construite dans toutes les conditions de solidité désirable. Bien que ce premier voyage se soit effectué la nuit, les ingénieurs qui ont dirigé les travaux n'ont pas craint, après être arrivés au Boucaud avec une vitesse modérée, de rebrousser chemin jusqu'au pont de Gayrosse, et de revenir au Boucaud à toute vapeur. L'essai a parfaitement réussi. Voilà donc la communication de Paris à Bayonne non-interrompue et complétement établie.

— M. Jullien, inspecteur général des ponts et chaussées, ingénieur en chef et directeur de la Compagnie du Chemin de Fer de Paris à Lyon, vient de résigner ces dernières fonctions par suite de son état de santé.

— Les agents chargés par la Compagnie du projet de Chemin de Fer de Vendôme à Blois, et, par extension, de Blois à Romorantin et Vierzon, de faire les études préparatoires au tracé de la ligne, parcourent en ce moment la Sologne. Déjà ils ont visité les communes de Chailles, Cellettes, Cour-Cheverny, Fontaine, Courmenin, pour continuer vers Vieilleims, Romorantin, etc. Les données qui jusqu'ici vont servir de base au travail préliminaire, sont fournies par la statistique générale, faite dans chaque commune il y a peu de temps. On comprend, en effet, que ce grand travail, malgré les inexactitudes qu'il peut présenter, peut aussi fournir d'utiles renseignements sur les ressources, les productions, la consommation, l'exportation et l'importation de chaque localité. La question du tracé sera probablement indécise longtemps encore; deux lignes semblent se présenter, entre lesquelles il y aura à opter. Le point de départ de l'une comme de l'autre serait le faubourg de Vienne, à Blois; seulement, l'un des tracés partirait de l'extrémité du faubourg de Montrichard pour se diriger vers Chailles, de là retourner vers Cellettes, se diriger vers Cour-Cheverny, puis les plaines de la Sologne, et arriver à Romorantin; tandis que l'autre partirait de l'autre extrémité, route de Saint-Dié, pour se diriger vers Vineuil, Huisseau, Bracieux, Fontaine, etc., et Romorantin. On ne peut savoir quel est celui des deux tracés qui obtiendra la préférence; du reste, il paraît que le Chemin, dans son ensemble, présente moins de certitude d'être établi que celui de Vendôme à Blois.

— Les travaux pour la continuation du Chemin de Fer Grand-Central jusqu'à Brioude, vont commencer dans une quinzaine de jours.

— M. le Préfet de l'Isère vient de publier un arrêté qui ordonne le dépôt dans les localités désignées des plans et tableaux indicatifs des propriétés dont la cession paraît nécessaire pour l'établissement du Chemin de Fer de Saint-Rambert à Grenoble, dans la traversée de l'arrondissement de Saint-Marcellin.

— La Société générale Bazin, Léon Gay et Comp., de Marseille, a le projet d'établir une ligne de Bateaux à vapeur à hélice qui toucheront à Chypre et partiront directement pour Marseille. *L'Africain*, qui appartient à cette Compagnie, a déjà fait son premier voyage, et l'échelle de Larnaca lui a valu un chargement de 400 colis.

— Un décret impérial, du 5 de ce mois, fait concession aux sieurs Antoine Chirat, Edouard Joffre, Henri Caillau et Cyprien Barnoin, des Mines d'antimoine, de mercure, et autres métaux associés dans les mêmes gîtes, au territoire de la tribu des Haractas, dans le voisinage du mont Hamimâte.

Cette concession prendra le nom de : *Concession de Hamimâte.*

— Un gîte houiller très-abondant vient d'être révélé sur le territoire de la Dordogne, par le percement d'un puits nouveau dans l'exploitation du Lardin. Traversé par le tracé projeté de la ligne de Lyon à Bordeaux, par Terrasson et la vallée de Manoir, cette houillère trouvera dans la voie ferrée un facile consommateur, aussi bien qu'un véhicule avantageux au surplus de ses produits. La cuisson de la chaux, dans les chantiers du Grand-Central, est opérée à l'aide de ce combustible, préféré au charbon de provenance anglaise. Transportée à Périgueux, cette houille est acheminée par eau sur les divers chantiers de la voie ferrée en construction. Cette exploitation prendra un développement considérable aussitôt que, par l'achèvement du réseau ferré de cette contrée, ses produits pourront être facilement dirigés à la portée d'une plus large consommation.

— Voici une curieuse vente : Le 27 octobre courant, il sera vendu 3 deniers et 130,435 millionnièmes de denier d'intérêt dans les Mines d'Anzin. L'adjudication se fera en plusieurs lots, sur la mise à prix totale de 310,000 fr. (Voir aux Annonces.)

Chemins de Fer Étrangers.

La fusion projetée du Chemin de Fer Lucquois à la ligne de Livourne à Florence, dite *Léopolda,* a été décidée à Florence dans une réunion générale, d'après la teneur d'une dépêche électrique expédiée de Vienne par les représentants de la Compagnie du Chemin de Fer de l'Italie centrale.

— La Banque Nationale de Belgique a décidé l'établissement d'un Comptoir à Nivelles, et a nommé administrateurs de ce Comptoir, avec l'agent de la Banque de Nivelles :

MM. A.-J. Lechien, banquier à Fayal; Cahn, de la maison Ghislain; Cahn et Painvin, à Gosselies; C. Bomal, propriétaire et échevin, à Nivelles, et A. Brulé, conseiller communal et membre de la Chambre de commerce à Nivelles.

— Depuis le 28 septembre, de lourds convois de marchandises circu-

journellement sur le Chemin de Fer de Pepinster à Spa. Mercredi dernier, la plus pesante machine du Chemin de Fer de l'Etat a fait, de Pepinster à Theux, le trajet en huit minutes, temps d'arrêt compris. La voie résiste parfaitement à tous ces essais, et sera ouverte sous peu de jours jusqu'à La Reid, près Marteau. Ces faits répondent à des contes ridicules qui avaient été répétés sur ce Chemin de Fer.

— Les travaux du Chemin de Fer de Dendre et Waes, repris avec vigueur, avancent rapidement. Dans huit jours, la pose définitive des rails, sur la section d'Ath à Lessines, sera terminée, et on a la certitude que l'ouverture de la ligne d'Ath à Grammont pourra avoir lieu le 1er janvier prochain.

— Nous apprenons que les travaux de démolition des maisons qui se trouvent sur le parcours du Chemin de Fer du Luxembourg, dans la traverse de Saint-Servais et du faubourg de Sainte-Croix-lez-Namur, ont commencé le 9 octobre. Ces travaux, ainsi que deux des grandes tranchées du Beau-Vallon, vont être poussés avec la plus grande activité.

On achève tous les ouvrages d'art sur la rive droite de la Meuse et dans le Luxembourg; les terrassements ralentis chaque année, à cette époque, par suite de la pénurie d'ouvriers, presque tous occupés aux campagnes, seront repris avec vigueur et assureront de bons salaires aux travailleurs de ces parties du pays, pendant toute la morte saison.

Quant aux sections entre La Hulpe et Rhisnes, elles seront prochainement achevées, et la Compagnie concessionnaire espère obtenir du Gouvernement l'autorisation d'exploiter la ligne, jusqu'à Gembloux, dans les premiers jours de novembre et jusqu'à Rhisnes, dans le courant de décembre prochain.

— On écrit de Roosendaal, 8 octobre :

Les travaux du Chemin de Fer Hollando Belge se poursuivent avec une grande activité. La ligne de Breda sera achevée dans peu de jours jusqu'à la route d'Etten à Leur (à une lieue et demie de Breda). La ligne conduisant vers le Moerdyck est achevée entièrement jusqu'à Oudenbosch ; elle l'est aussi en grande partie entre Oudenbosch et Zevenbergen.

— Il résulte de renseignements officiels que, sur tous les Chemins de Fer de Prusse et des pays allemands limitrophes, la circulation des voyageurs, et surtout des marchandises, augmente de jour en jour, et qu'elle est déjà si forte que les moyens de transport de ces railways ne sont plus suffisants. Les administrations de toutes ces voies ferrées viennent de commander un grand nombre de nouvelles voitures de toute espèce, notamment des wagons et des locomotives.

Le Ministre de l'intérieur a pris un arrêté qui interdit, sous de fortes amendes, aux directeurs de Chemins de Fer, de transporter les grains par des voitures qui ne sont pas entièrement couvertes, attendu, est-il dit dans cet arrêté, que l'on ne saurait permettre d'exposer la denrée la plus indispensable

à l'entretien de la vie au risque d'être gâtée ou détruite par les intempéries de l'air.

— Une question importante pour les administrations de Chemins de Fer vient d'être tranchée par les Tribunaux Prussiens. L'office postal de Prusse exigeait des administrations des Chemins de Fer de Berlin-Postdam et de Berlin-Anhalt, comme une conséquence de l'article de leur cahier des charges qui les astreint au transport gratuit des dépêches de la poste, qu'elles transportassent aux mêmes conditions les colis de 20 à 40 livres (10 à 20 kilogrammes) dont l'expédition par la poste est rendue obligatoire par la loi. Les administrations se sont adressées aux tribunaux qui leur ont donné gain de cause, et le Gouvernement Prussien, sans user de son droit d'appel, s'est déclaré prêt à conclure une convention pour l'avenir, et à bonifier aux administrations intéressées le prix du transport des colis de plus de 20 livres.

— On vient de découvrir, au cap de Bonne-Espérance, des mines de cuivre qui paraissent devoir être d'un excellent rapport.

— La conférence qui vient d'être tenue à Berne, au sujet du tracé du Chemin de Fer de Berne à Genève, a mis en demeure le Gouvernement de Fribourg de se prononcer définitivement d'ici au mois de décembre prochain. On sait que Fribourg exige que la ligne principale soit dirigée par cette ville au lieu de par Morat. Le Chemin ne serait guère plus long dans cette direction, mais la construction coûterait 2,400,000 fr. en sus, et la Compagnie de l'Ouest ne veut pas naturellement se charger de ce surcroît de dépense, d'autant moins qu'il n'en résulterait aucun avantage pour elle dans l'exploitation du Chemin. Il s'agira donc, pour Fribourg, de découvrir un concessionnaire qui veuille construire à grands frais dans la direction de ce chef-lieu. Il aura aussi à construire, près de Fribourg, un pont qui coûterait à lui seul deux millions et demi. Or, cela ne se peut sans d'énormes sacrifices de la part de ce canton. Le terme fixé étant expiré sans que Fribourg produise un résultat positif, on aura recours à l'assemblée fédérale pour obtenir la concession forcée prévue par la loi. Les cantons de Berne, Fribourg, Vaud et Genève ont été représentés à cette assemblée.

Compagnie des Chemins de Fer de l'Est.

Rue et place de Strasbourg.

Avis aux Actionnaires.

Conformément à la convention du 17 août 1853, et dans le but d'ajourner de nouveaux appels sur les actions nouvelles, tout en imprimant une vive impulsion aux travaux de la ligne de Paris à Mulhouse, le Conseil d'administration a décidé l'émission de 125,000 Obligations de 500 fr., de même forme

que celles déjà émises, portant intérêt de 25 fr. par an, et remboursables à 650 fr.

En conséquence, le Conseil d'administration a l'honneur d'informer MM. les porteurs des actions anciennes et nouvelles que la souscription des Obligations sera ouverte à partir du 10 octobre, au siége de la Compagnie, de dix heures à trois heures.

Tout actionnaire propriétaire de *quatre* actions a droit à *une* Obligation.

Les souscriptions seront reçues jusqu'au 20 octobre.

Passé ce délai, les Obligations qui n'auraient pas été réclamées par les ayant-droit seront distribuées entre les actionnaires dont la souscription aurait dépassé la proportion de *une* Obligation par *quatre* actions.

Les souscripteurs actionnaires devront, en souscrivant, représenter leurs actions, sur lesquelles sera apposée une estampille spéciale.

En échange de son engagement, l'actionnaire souscripteur recevra, du 20 au 31 octobre, l'avis à domicile du nombre d'Obligations pour lequel il aurait été admis dans la souscription.

Le prix d'émission de l'Obligation de 500 fr. est fixé à 480 fr.

A partir du 1er novembre jusqu'au 10, les actionnaires souscripteurs pourront retirer leurs Obligations après avoir effectué le premier versement qui sera réduit à 105 fr. par suite du taux d'émission.

Les intérêts des actions payables le 1er novembre seront acceptés en compensation du versement à effectuer.

Le deuxième versement de 125 fr. aura lieu le 1er février 1855.

Le troisième versement de 125 fr. aura lieu le 1er mai 1855.

Le quatrième versement de 125 fr. aura lieu le 1er août 1855.

Les porteurs d'Obligations auront la faculté de faire par avance la totalité des versements sous escompte de 3 pour 0/0 l'an, sur la somme payée par anticipation.

Société générale de Crédit mobilier.

La Société générale de Crédit mobilier a l'honneur d'informer MM. les actionnaires de la Compagnie des Chemins de Fer de l'Est, qui ont eu recours à son intermédiaire pour effectuer leurs versements, que le délai, fixé au 20 octobre pour le remboursement de ces avances, est prorogé de six mois.

Ce remboursement pourra s'effectuer par anticipation; mais, quelle que soit l'époque à laquelle il aura lieu, la commission de 1/2 0/0, stipulée dans les polices passées avec les contractants, sera, dans tous les cas, acquise à la Société.

ACHATS ET VENTES D'ACTIONS

Placements et réalisations de Capitaux

Bureaux et Caisse, 31, place de la Bourse, à Paris

Vis-à-vis la façade du Palais de la Bourse

M. Jacques Bresson, Négociant, Publiciste, Propriétaire-Rédacteur en chef du *Cours Général des Actions*-GAZETTE DES CHEMINS DE FER, se charge avec un succès constant, depuis vingt-cinq ans, pour le compte de ses Correspondants et de ses Abonnés, de l'Achat et de la Vente des Fonds Publics, Actions de Chemins de Fer et autres Valeurs Industrielles, au prix courant du jour, et des négociations suivantes :

COUPONS D'INTÉRÊTS ET DIVIDENDES. — Encaissement à l'échéance et négociation tant pour Rentes Françaises que pour Rentes Étrangères, Coupons d'intérêts et de dividendes des Actions et Obligations des Chemins de Fer.

CAISSE DE DÉPOT. — Pour tous Effets Publics, Actions et Valeurs diverses.

PLACEMENTS DE GRANDS ET PETITS CAPITAUX. — Avec intérêts et dividendes, offrant de très-grands avantages.

AVANTAGES PARTICULIERS. — Vingt-cinq années de succès et non interrompues dans la pratique des affaires, des relations de tous les instants avec la Haute Finance et les Hommes les plus élevés de la Haute Administration, font une position exceptionnelle qui met l'Administration en mesure d'être bien renseignée, d'apprécier les événements, d'opérer à propos, avec sécurité et mieux que beaucoup d'autres.

CONDITIONS. — L'Administration ne fait aucune opération à découvert. Pour les Achats au comptant, envoyer le montant ; pour les Ventes, envoyer les Titres. Dans les villes où la Banque de France a une succursale, on peut y effectuer les versements d'argent au crédit du compte de M. Jacques Bresson.

La commission perçue est très-modérée, le chiffre dépend de la nature et de l'étendue des opérations.

RENSEIGNEMENTS GRATIS. — A toutes les lettres adressées *franco* à M. Jacques Bresson, il sera répondu promptement aux questions qui seront adressées sur les Fonds Publics, les Actions de Chemins de Fer et autres.

Assemblées générales prochaines.

Dames-réunies (Omnibus). — 16 octobre, à une heure.
Société Lainière. — 19 octobre, rue de Flandres, 97, à la Villette.
Comptoir d'Escompte. — 21 octobre, à une heure, salle Herz, rue de la Victoire, 48.
Chemin de Fer du Nord. — 25 octobre, à trois heures, salle Sainte-Cécile, rue de la Chaussée-d'Antin, 49 *bis*.

Appels de Fonds.

Paris à Orléans. — Depuis le 1er octobre, 100 fr. par Obligation de l'Emprunt de 1854.
Caen et Cherbourg. — Depuis le 1er octobre, 75 fr. par Action.
Midi. — Du 5 au 15 octobre, 100 fr. par Action.
Saint-Rambert à Grenoble. — A partir du 25 octobre, 50 fr. par Action.
Victor-Emmanuel. — Du 1er au 10 octobre, 25 fr. par Action.
Société Fermière de Caronte. — 15 fr. par Action, chez MM. Seguin frères.

Chemin de Fer Américain de la station de Rueil (Chemin de Fer de Saint-Germain) a Marly-le-Roi.

Nous croyons pouvoir recommander à l'attention du public ce nouveau mode de viabilité, qui est appelé à rendre de si grands services aux localités éloignées des grandes lignes de Chemin de Fer.

On peut considérer ces nouvelles voies ferrées, à traction de chevaux, comme le complément essentiel des grands Chemins de Fer.

Le Chemin de Fer Américain de Rueil à Marly, concédé par décret impéria du 15 juillet dernier, sera sans contredit une des plus heureuses applications de ce genre; il servira de spécimen pour les autres lignes que la Société de Rueil à Marly espère obtenir du Gouvernement.

On sait, par expérience, qu'il suffit d'offrir un accès facile et peu coûteux aux Parisiens pour qu'ils viennent en foule visiter les environs de la capitale, surtout quand il s'agit d'un des plus beaux sites qui entourent Paris.

Le relevé des registres de l'année 1853 de la Compagnie du Chemin de Fer de Saint-Germain prouve assez déjà l'immense quantité de voyageurs qui visitent ces diverses localités, malgré le service bien insuffisant des Omnibus actuels; le chiffre de 500,000 voyageurs, qui sera peut-être doublé par l'attrait des jolies promenades qu'offrent les bords de la Seine dans la jolie vallée de Bougival et dans la belle forêt de Marly; le traité passé par la Société du Chemin de Fer de Saint-Germain; la subvention qui lui est faite par ladite Compagnie; l'immense économie qui résulte de pouvoir ainsi profiter des routes impériales et vicinales, et d'être dispensé des expropriations; le peu d'entretien que nécessite ce mode de locomotion et sa promptitude d'exécution; le concours des personnes honorables choisies parmi les propriétaires les plus recommandables des localités intéressées à la circulation de ce nouveau Chemin; l'administration intelligente de la nouvelle Compagnie, tout semble présager aux actionnaires d'importants dividendes

L'ouverture de la totalité du parcours devant être faite dans le courant d'avril prochain, ne pourra être inaugurée sous de meilleurs auspices : au moment même où l'Exposition générale attirera un si grand nombre d'étrangers dans la capitale.

Le capital social est de 500,000 fr., divisé en 2,000 actions de 250 f. chacune.

Les payements se font, savoir :

100 fr. en souscrivant l'action, et 50 fr. de trois mois en trois mois, en trois versements successifs. Il est probable que le dernier payement ne sera pas appelé.

On souscrit :

A Paris, au siége de la Société, rue de la Madeleine, 30;
A Rueil, chez M. Tellier, notaire de la Société;
A Marly-le-Roi, chez M. Huvet, notaire.

Assemblée générale du 25 Aout 1854, des Actionnaires de la Société Bouron et Cie.

Le dernier compte-rendu de cette Société faisait ressortir un contentieux

s'élevant à.	Fr.	46,661	98
Différentes rentrées s'élevant à.		6,722	17
L'ont réduit à.	Fr.	39,939	81
Ce qu'on ajoute aujourd'hui s'élève à.		47,495	53
Total.	Fr.	87,435	34
Au compte de profits et pertes pour pertes présumées. .		17,610	11
Le contentieux s'élève donc, au 30 juin 1854, à. . . .	Fr.	69,825	11
La réserve acquise au 30 juin 1854, s'élève à.	Fr.	73,494	35
Le contentieux étant de.		69,825	11
L'excédant de réserve se monte donc à.	Fr.	3,669	24

Nous allons jeter maintenant un coup d'œil sur le sommaire des comptes généraux.

COMPTE D'EFFETS A RECEVOIR.

Entrées.

Pendant les six premiers mois de 1854.	Fr.	17,807,757	61
Le solde au 31 décembre 1853 étant de.		969,626	90
Total des entrées. . . .	Fr.	18,776,384	51
Il est sorti dans le même temps.		18,180,677	10
En portefeuille le 30 juin 1854.	Fr.	595,707	41

Différence en moins sur le semestre précédent, 3,781,594 fr. 18 c.

COMPTE DE CAISSE.

Recettes.

Pendant les six premiers mois de 1854.	Fr.	19,700,234	72
Solde au 31 décembre 1853.		200,151	21
Total des recettes. . .	Fr.	19,900,385	93
On a payé pendant le même temps.		19,842,834	23
Solde au 30 juin 1854.	Fr.	57,551	70

Différence en moins sur le semestre précédent, 2,884,758 fr. 02 c.

Le débit de la Banque de France est de.	Fr.	8,204,072	45
Au 31 décembre 1853, le solde était de.		44,422	»
Total.	Fr.	8,248,494	45
Pendant le même espace de temps, la Caisse a reçu de la Banque.		8,137,875	89
Le solde au 30 juin est donc de. . .	Fr.	110,618	56

Les frais généraux se montent à 24,519 fr. 50 c. Au dernier semestre, ils n'étaient que de 23,372 fr. 02 c. Mais cette différence en plus de 1,147 fr. 48 c. provient d'une augmentation sur les impositions et le loyer des bureaux.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

Le crédit de profits et pertes est de.	Fr.	104,492	94
Le débit est de		73,864	46
Reste.	Fr.	30,628	48
A déduire pour œuvres de bienfaisance.		128	48
A répartir.	Fr.	30,500	»

La répartition a eu lieu, entre 879 actions émises, de cette manière :

14/100 au fonds de réserve.	Fr.	4,270	»
66/100 aux actions.		20,129	10
20/100 au gérant.		6,100	»
Fraction reportée à nouveau.		»	90
Total égal.	Fr.	30,500	»

Indépendamment du fonds de réserve, qui s'élève maintenant à 73,494 fr. 35 c., chaque action participe à un dividende de 22 fr. 90 c. pour six mois, c'est-à-dire un peu plus de 9 pour 0/0 par an. Ce résultat constaté avec

quelle réserve et quelle prudence a agi la Société Bouron et Comp.; tout le monde sait que dans le premier semestre de 1854 les affaires, sans être beaucoup moins nombreuses, ont porté sur des sommes moins grandes, et conséquemment les commissions de banque et les revirements de capitaux ont été moins productifs, c'est donc, nous le répétons, un succès que le revenu de ce premier semestre de l'année 1854; au reste, l'établissement financier de MM. Bouron et Comp. nous a habitué à des bénéfices réguliers qui consolident son crédit et son influence.

Jacques Bresson.

ANNONCES du Cours Général.

Compagnie du PALAIS de l'INDUSTRIE.

MM. les actionnaires de la Compagnie du Palais de l'Industrie sont prévenus qu'aux termes de l'article 38 des statuts de la Société, qui attribue aux actions, pendant la durée des travaux de construction, un intérêt fixe de 4 pour 0/0 l'an sur les versements effectués, le quatrième semestre échéant le 20 octobre 1854, soit 2 fr. par action, sera payé à partir dudit jour, de dix heures à deux heures :

A Paris, chez MM. Ardoin, Ricardo et Ce, 44, rue de la Chaussée-d'Antin ;

A Londres, chez MM. A. et W. Ricardo, 11, Angel Court, Throgmorton Street.

Les actions doivent être déposées à l'avance, sans en détacher aucun coupon.

Les dépôts peuvent s'effectuer immédiatement.

Après le 1er décembre, les dépôts et paiements ne se feront plus que deux jours par semaine, le mardi et le vendredi.

SOCIÉTÉ LANET et Cie. Sucrerie, Raffinerie et Distillerie de Tournus *(Saône-et-Loire)*. — MM. les actionnaires de la Société Lanet, Charbonneau et Comp., Sucrerie, Raffinerie et Distillerie de Tournus (Saône-et-Loire), sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle, le mardi 31 octobre 1854. La réunion aura lieu à Paris, chez MM. Ch. Noël, H. Place et Comp., banquiers de la société, rue du Faubourg-Poissonnière, 9, à trois heures du soir. MM. les actionnaires devront déposer leurs titres au moins huit jours à l'avance, chez MM. Noël, H. Place et Comp., où il leur sera remis une carte d'admission nominative.

VENTE d'ACTIONS. Etudes de Me Potier, notaire à Paris, rue Richelieu, 45, et de Me Halphen, notaire à Paris, rue de la Chaussée-d'Antin, 68, et de Me Lacomme, avoué à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, 60.

Vente, le mercredi 27 octobre 1854, heure de midi,

En l'étude et par le ministère de Mes Potier et Halphen, notaires à Paris,

En quatre lots,

De trois DENIERS et de 134,434/1,000,000 de denier d'intérêt dans les Mines de charbon d'Anzin.

Chaque denier produit annuellement 8,000 f.

Mise à prix de chaque denier : 100,000 fr.

Mise à prix des 134,434 millionnièmes : 10,000 fr.

S'adresser pour les renseignements :

Auxdits Mes Potier, Halphen et Lacomme;

Et 1° à Me Burdin, avoué à Paris, quai des Grands-Augustins, 11 ;

2° A Me Caron, avoué à Paris, rue Richelieu, 45.

3° A Me Duval-Vaucluse, avocat à Paris, rue Lepelletier, 16;

4° A Me Pascal, avocat à Paris, place de la Bourse, 4.

VENTE ou ÉCHANGE d'une Action BOUDON et Cie, Société des Filatures de soie réunies de Mulhouse et d'Auteuil.

S'adresser à M. J.-J. Boucher, rue Saint-Maur-Popincourt, 77, de dix heures à midi.

RECETTES DES CHEMINS DE FER.

DÉSIGNATIONS.	DATES.	VOYAGEURS.	MARCHANDISES.	DERNIÈRE SEMAINE de 1854.	DERNIÈRE SEMAINE de 1853.	RECETTES TOTALES de 1854.	RECETTES TOTALES de 1853.
Nord	24 au 30 sept.	417.608	484 517	902.126	831 836	29,272,038	25,422,821
Rouen	1 au 7 oct.	140 679	120,512	261,191	2[illegible]1 894	»	»
Havre	1 au 7 oct.	51,285	55,733	107,018	113,689	»	»
Orléans avec ses prolongements	24 au 30 sept.	424,717	609 235	1,033 953	923 369	32 694.122	26,603 069
Est (ancien)	24 au 30 sept.	366,264	364 658	730 942	632,901	24.118.805	21,200.036
— Do — Sect. nouv.	24 au 30 sept.	15,132	18.435	33,568	»	1.196,779	»
Lyon	24 au 30 sept.	357.700	336.614	694.315	495,516	16.792,842	15,116.632
Lyon à la Méditerran.	24 au 30 sept.	84,467	10[illegible],378	18[illegible],846	214,507	8.056.492	6.423 189
Ouest	25 sept. au 1 oct.	83,521	127,348	210,871	147,117	5,748,385	4,979,073
Grand-Central (sect. de Lyon à Roanne)	17 au 23 sept.	»	»	184,521	170,503	6,745,208	5,854,280

Paris.—Typ. PENAUD frères, 10, Faub.-Montmartre.

N° 42.] JEUDI 19 OCTOBRE 1854 (à midi). [21me Année.

COURS GÉNÉRAL DES ACTIONS des Entreprises Industrielles et Commerciales

ORGANE DES INTERÊTS DES CAPITALISTES, DES CHEMINS DE FER DES MINES, USINES, ASSURANCES, BANQUES FONCIÈRES, ETC.

Fondé et publié par ***Jacques Bresson.***

Bureaux, Administration et Rédaction, n° 31, place de la Bourse, à Paris.

Ce Cours-Gazette des Chemins de Fer et de l'Industrie paraît tous les Jeudis. — Prix d'Abonn^ent pour un an : 7 f. pour Paris ; 8 f. pour les Dép^ents. ; 10 f. pour l'Etrang^er.

Les Abonnements doivent toujours dater du 1er du mois ; on ne reçoit pas d'Abonnement pour moins d'un an.

A LONDRES, s'adresser chez ALEXANDRE DELIZY, 1, Norfolk Street, Strand.

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Banques et Comptoirs.						
113,350	Banque de France.	1000	tout	154	janv.-juill.	. . .	2980
2,100	Banque de l'Algerie.	500	tout	30 65	mai.–nov.	. . .	522 50
40,000	Comptoir national.	500	tout	36	janv.-juill.	. . .	580
50,000	Crédit foncier de France.	500	250	17 50		. . .	575
100,000	— Dito. — Obligations.	1000	200	3 %		. . .	925
	— Dito —	500	400			. . .	435 440
	— Dito — 1/10e d'Obligation	100	tout			. . .	97 50
120,000	Societe generale de Credit mobilier.	500	tout	40 25	janv.-juill.	. . .	748 75 752 50
30,830	Société Générale de Bruxelles.	1058	tout	104 40		. . .	1800
	Banque de Darmstadt	537 50	215	neant.		. . .	487 50
	Sous-Comptoirs.						
40,000	Des Chemins de fer.	100	tout	4 ½	semestriel.		
3,382	Des Bâtiments.	100	tout	6 %	avril.–octob.	. . .	90
2,400	Des Métaux.	100	tout	8 20	annuel.	. . .	120
	Caisses particulières.						
2.000	Bouron et Comp.	500	tout			. . .	517 ex-div.
20,000	Béchet, Dethomas et Comp.	500	tout	25 30		. . .	420
	Custn. Legendre et Comp.	1000	tout				
	Lehideux et Comp	1000	tout				
12,000	Caisse Lécuyer et Comp	500		48 65		. . .	600
1,000	Nu – Proprietaires.	5000	tout		juin.–déc.	. . .	6550
80.000	Comptoir Bonnard.	100	25			. . .	102
20,000	Crédit Industriel (Malevergne et Ce).	100	50	8 50	avril.-octob.	. . .	115 ex-div.
	Assurances (incendie).						
2,000	Nationale.	5000	1/5	600	janv.-avril.	. . .	125 % b.
400	Générale.	5000		2752 50		. . .	33.000
2,000	Union.	5000	1/5	200		. . .	64 % b.
4,000	Phénix.	1000	tout	170	avril.–octob.	. . .	3000
1.000	Soleil (nominatif).	6000	1/6	300		. . .	90 % b.
	— Dito. — (au porteur).	1000	tout			. . .	90 % b.
2,000	France.	5000	1/5	125		. . .	34 % b.
1,000	Urbaine.	5000	1/5	150	avril.	. . .	64 % b.
2,000	Providence.	2500	1/5	70	avril.	. . .	28 % b.
4,000	Le Globe.	500	100			. . .	pair.
3,000	Paternelle.	1000	250	10		. . .	pair.
2,000	Nord (à Lille).	1000	200	20	avril.	. . .	9 % b.
	Assurances (maritimes).						
400	Générale.	12,500		250		. . .	28 % b.
1,200	Lloyd Français.	5000	1/5	161		. . .	10 % b.
300	Sécurité.	5000	1/5	200	févr.–juill.	. . .	22 % b.
200	Océan.	5000	1/5	125	janv.-juill.	. . .	25 % b.
600	Chambre d'Assurances.	5000	1/5	140		. . .	22 % b.
400	Mélusine.	5000	1/5	132		. . .	15 % b.
200	Sauvegarde.	5000	1/5	275	janv.-juill.	. . .	6 % b.
940	Union des Ports (nominatif).	5000	750	104		. . .	12 % b.
	— Dito. — (au porteur).						

2me Edition.

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTERÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Assurances (vie).						
3,000	Nationale.	5000	1/5			. . .	15 % b.
400	Generale.	7500				. . .	65 % b.
2,400	Union.	5000	1/5			. . .	7 % b.
	Phenix.	5000				. . .	3 % p.
1,000	Le Conservateur	1000	500			. . .	1750
500	— Dito — — dito —	500				. . .	en emission.
8,000	Caisse paternelle.	500	100	5		. . .	501 25
	Ponts.						
	Annuités Vieux-Ponts.					1050	
	— Dito. — Nouveaux-Ponts.					231 25	
	— Dito. — du Carrousel.						
	— Dito. — de la Reforme.					590	
3,000	Ponts réunis (anciens).	1000	tout	5 ½	mai.-nov.	1050	
	Canaux.						
	Languedoc et du Midi.						
	Aire à la Bassée.	5000	tout	580		. . .	7500
3,036	Arles à Bouc.	1000	tout				
	Beaucaire.	5000	tout				
17,466	Bourgogne.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	980 ex-int.
39,214	Quatre canaux.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	1135
	Scarpe intérieure.	1000	tout			. . .	1500
6,000	Sambre canalisée.	500	tout	105		. . .	1300
	Jonction de la Sambre à l'Oise	1000	tout	55		. . .	775
12,994	Trois canaux.	1000	tout	50	avril.-octob		
1,500	Eaux d'Auteuil et de Neuilly.	1000	tout	50	avril.-octob.		
	Canalisation de l'Ebre	400	tout		. . . . .	425	
	Chemins de fer.						
54,000	Saint-Germain (Titres nouveaux).	1/54000	tout	32 50	avril.-octob.	. . .	720
300,000	Orleans.	500	tout	62 50	avril.-octob.	. . .	1195 1200
72,000	Paris à Rouen.	500	tout	62 50	août.-févr.	. . .	985 990
40 000	Rouen au Havre.	500	tout	30		. . .	565 562 50
84,000	Strasbourg à Bâle.	350	liberé	14	avril.	. . .	en liquid. 390
400,000	Nord.	400	tout	46	janv.-juill.	. . .	873 75 870
250,000	Est (Paris à Strasbourg), anciens	500	tout	50 30	mai.-nov.	. . .	835 838 75
250,000	— Dito — nouveaux	500	250	4 %		. . .	647 50 651 25
240,000	Paris à Lyon.	500	350	37 50	janv.-juill.	. . .	1035 1047 50
90,000	Lyon à la Mediterranée.	500	300	16	avril.-octob.	. . .	847 50 850
134,000	Midi.	500	250	4 %		. . .	613 75 617 50
70,000	Ouest.	500	250	21		. . .	675 677 50
60,000	Caen à Cherbourg.	500	250	5 %	janv.-juill.	. . .	520 525
33,200	Dijon à Besançon.	500	350	5 %	janv.-juill.	. . .	en liq. 720
180,000	Grand Central de France.	500	250	4 %	janv.-juill.	. . .	517 50 520
20,000	Versailles (rive gauche).	500	tout	néant.	janv.-juill.	. . .	320
36,000	Dieppe et Fécamp.	500	425	11	avril.	. . .	285
36,000	Béziers à Graissaissac.	500	200	4 %		. . .	416 25
10,000	Bordeaux à la Teste.	500	tout	néant.		. . .	250
6,000	Paris à Sceaux.	500	tout	néant.		. . .	185
12,000	Andrézieux à Roanne.	1/12000	tout	néant.			
50,000	Saint-Rambert à Grenoble.	500	200			. . .	450
80,000	Lyon à Genève	500	250				
	Mulhouse à Thann.					. . .	532 50
9,400	Anvers à Gand.	500	tout	27 50	mars.		
50,000	Anvers à Rotterdam	250		5 %			
	Charleroi à Erquelinnes.	500					
11,333	Naples à Nocera.	1000	tout	25 70	févr.-août.	. . .	500
40,000	Centre de l'Italie.	1000	100	5 %	avril.-octob.		
	Ouest Suisse.						
72 000	Central Suisse.	500	150	4 %		. . .	442 50
100,000	Sarde, Victor-Emmanuel.	500	100			. . .	462 50

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTERÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Messageries et Voitures.						
	Messageries imperiales.	10000				40,000	
2,400	Services marit. des Messageries Impér.	5000	tout	450		...	9000
2,400	— Dito.	5000	1250			...	6400
6,000	Messageries Caillard et Comp.	1000				...	650
	Voitures du Chemin de Fer.	330	tout	20	février.	...	225
4,652	Compagnie gen. des voitures de place.	500	tout	54		...	620
	Desirees.	500	tout			...	475
	Favorites.	800	tout	150	janv.-juill.	...	1800
	Hirondelles.	1000					
1,200	Luteciennes.	500	tout	57	trimestriel.	...	620
	Omnibus.	1000				...	2200
	Orleanaises.	1000	tout	40	trimestriel.	...	775
725	Sylphides.	500				...	510
	Tricycles.	800				...	475
	Gondoles Parisiennes.	80		11		...	130
	Batignolaises.	1000				...	775
	Charbonnages.						
	Anzin.	280c					
	Azincourt (Nord).	1500c	tout	100	septembre.	...	1000 ex-div.
25,000	Blanzy (Saône-et-Loire).	500	tout	5 %		...	550
8,000	Brassac.	1/8000	tout		octobre.	...	300
	Chazotte.					...	545
24,000	Grand'Combe.	1/24000			j. 1er jan. 1853	...	500
	La Haute-Loire (ancienne).	500				...	260
72,315	La Loire (Compagnie Generale).	1/72315	tout	42	avril.-octob.	...	675
	Long-Pendu (Saone-et-Loire).	500					
440	Montchanin (Saone-et-Loire).	5000	tout				
	Touches (Des).	500				...	40
1,850	Layon et Loire.	1/1850	tout	29	juin.	...	400
12,000	Mayenne et Sarthe.	1/12000	tout			747 50	
30,000	Charbonnages belges.	500	tout	15		...	415 ex-d.
	Centre du Flenu.	1000	tout			...	150
	Pont-de-Loup (Sud).	1000	tout	20	avril.	...	200
	Bonnet et Veine-à-Mouches (Act. pr.).	1000				...	510
	— Dito. — (non priv.)					...	170
	Asphaltes.						
	Bastennes (Landes).	1000	tout	40	janv.-juill.	...	300
	Tuyaux Chameroy.	500		75		...	625
	Obligations Chameroy.	100					
	Galvanisation du fer.	500	tout	50		...	350
	Zinc et Plomb.						
90,000	Vieille-Montagne (10e d'action).	100	tout	40	mai.-nov.	...	510 507 50
	Corphalie.	1000				...	1120
3,000	Nouvelle-Montagne.	1000	tout	75	annuel.	...	1200
20,000	Stolberg.	375	tout	43 75		...	505
5,000	Eschweiller (Prusse).	750	tout	80		...	650
6,000	San-Fernando (Espagne).	260	tout	6 %	trimestriel.	...	265
50,000	Silesie.	375	tout			...	360
4,800	Westerwald et du Rhin.	375	tout		j. janv. 1854.	...	375
	Cuivre.						
30,000	Mines de Tenez.	100	tout	4 %	janv.maijuil.	...	62 50
60,000	Mouzaïas (Algérie).	100	tout	neant.		...	39 50
	Valdiblora et Rora.	100	25			130	
	Fermière de Caronte.	100	90			...	42 50
12,000	Usine de Septèmes (Bouch.-du-Rhône).	250	tout	9 %		...	170 ex-div.

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Gaz.						
2,500	Compagnie anglaise	2500	tout	400	janv.-juill.	...	5350
24,000	Compagnie française	500	tout	75	mars.-sept	...	1005 ex-div.
	Compagnie parisienne	1000	tout	100		...	1175
	Société Lacarrière	2000	tout				
	— Dito	500	tout	75		...	1060
2,400	Belleville	500	tout	90	juin.-déc.	...	1100
5,000	De l'Ouest	500	tout	47 50		...	675
800	De l'Est	500	tout				
6,000	Du Nord	500	tout	40		...	600
500	Boulogne, Sèvres, etc.	1000					
1,000	Versailles	500	tout	35		...	475
	Saint-Germain-en-Laye						
1,300	Gaz d'Amiens (Comp. Française)	500	tout	25		...	460
	Cherbourg					...	70
5,000	Compagnie Centrale. Dieppe, Alger, Chartres, Nice, etc. (8 villes)	500	tout	35	juill.-déc.	...	405
	Calais	1000	tout	20	février.	...	300
	Wazemmes-lès-Lille	500	tout	14	septembre.	...	175
	Forges, Fonderies.						
	Alais (Gard)	3000				...	1750
	Bessège					...	730
28,000	Creusot (Saône-et-Loire)	500	tout			...	873 75
	D'Allevard						
2,400	Decazeville (Aveyron)	3000	tout	250	juin.-sept.	...	4100
800	De la Loire et de l'Ardèche	1/800ᵉ				...	5280
	De l'Horme					...	930
	Maubeuge (Nord)	500				...	450
20,000	Herserange (Moselle)	500	tout		janv.-juill.	...	70
50,000	Châtillon et Commentry		tout	40	mars-sept.	...	475
5,000	Forges de la Basse-Indre	500	tout	80	avril.-oct.	...	500
	L'espérance (Belgique)	1000				...	10 0
	Monceaux (Belgique)	1000				...	1550 ex-int.
5,500	Providence (Belgique)	1000	tout	150		...	1225
10,000	Sambre (anonyme Franco-Belge)	500	tout	48 70	septembre.	...	510
	Papeteries.						
800	Echarcon	1000	tout	80	jouiss. janv.	...	1000
	Essonne	1000	tout				
6,000	Manufacture de Papiers d'Alger	100	tout				
	Journaux, Imprimeries.						
108	Le Droit, journal des Tribunaux	2500	tout	450		...	4100
5,000	Imprimerie Dubuisson et Comp.	100	tout			...	100
	Filatures.						
40,000	Cohin	500				...	545
	Lin Maberly	500		52		...	735
	Filature Rouennaise	500	tout				
4,400	Gamaches	500	375			...	280
1,400	Société Lainière (Action de capital)	500	tout				
4,200	— Dito. — (Action de jouissance)						
	Flax-Coton	50	tout				
	Divers.						
200,000	Docks-Napoléon	250	125	néant.		...	222 224
	Glaces de Saint-Gobain		tout	1700	janv.-déc.	32,400	
	Glaces de Saint-Quirin						
	Glaces de Montluçon	500		30	annuel.	...	380
	Glaces d'Oignies	1000	tout	5 %		...	1497 50
20,000	Glaces d'Aix-la-Chapelle	375	tout			...	370
14,000	Cail (constructeurs)	500	tout	75 22	mars.-sept.	...	775
	Etablissement Cavé	250	tout			...	250
	Grilles-mobiles-Fumivores	1000				1010	
	Moulins de Packham	1000	tout	5 %	avril.-oct.	1000	
	Télégraphie électrique sous-marin entre la France et l'Angleterre	25	tout	8 %		...	25
10,000	Acier et Limes de Milourd (Nord)	100	50	7 %	juill.-déc.		
130,000	Palais de l'Industrie, 4 % gar. p. l'Etat.	100	tout	4 %	avril.-oct.	...	147 50 155
19,200	Comp. gén. de Vidanges Richer et Cᵉ.	500	tout		2 fois par an.	...	255
3,200	Société Ch. Christofle et Comp.	500	tout	90	4 fois par an.	...	875
10,000	Sucrerie Herbet et Comp.	500	tout			...	500
16.000	Sucreries-Raffineries de la Scarpe	250	tout	21 25			
10,000	Compagnie Impériale de Bateaux	500	tout			...	70
10,000	L'Union Parisienne (commerce de Charbon de terre)	100	tout	5% etd.	août.	...	en émission.

NOMBRE des Obligations.	DESIGNATION DES OBLIGATIONS.	VALEUR nominale.	PRIX d'émission.	SOMME versée par Obligation.	INTÉRÊTS par An.	SOMME des rembourse-ments.	INTÉRÊTS payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Obligations.								
555	St-Germain (anciennes). .	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1125
10,830	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1125	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1010
8,888	Orléans (anciennes). . . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1025
13,333	— Dito. — (nouvelles). . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1025
150,000	— Dito — de 1852.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	315
130,000	— Dito. — de 1854.	500	275	75	3 %	500	janv.-juill.	. . .	315
3,887	Rouen (anciennes).	1000	1000	tout	4 %	1250	janv.-juill	. . .	885
4,968	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1000	tout	5 %	1250	juin -déc.	. . .	1000
15,000	Havre (anciennes).	1000	1000	tout	5 %	1250	mars.-sept.	. . .	985
5,000	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	800	tout	6 %	1250	janv.-juill.	. . .	1140
2,775	Strasbourg à Bâle (anc.).	1000	1100	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. .	1025
20,000	— Dito. — (nouvelles). . .	500	500	tout	5 %	625	janv.-juill.	. . .	500
150,000	Nord.	500	335	tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	315
50,300	Est (Paris à Strasbourg).	500	500	tout	5 %	650	juin.-déc.	. . .	507 50 505
80,000	Paris à Lyon.	1000	1050	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1020
8,000	Avignon.	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1120
60,000	Méditerranée.	500	535	tout	5 %	625	avril -oct	. . .	501 25
182,333	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv.-juill	. . .	310
15 036	Ouest.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1020
17,500	— Dito. —	1000	1050	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1020
1,819	Versailles (R. D.) (anc.). .	1000		tout	5 %	1000	janv.-juill.	. . .	975
4,598	— Dito — (nouvelles). . .	1000	1250	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1025
7,219	Saint-Etienne à Lyon. . .	1000	1105	tont	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1000
3,300	Montereau.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1000
2,000	Andrez. à Roann. 1er ord	500		tout	25	500	avril.-oct.	. . .	400
1,980	— Dito — 2e ordre. . . .	500		tout	néant.	500		. . .	300
794	Jonction Sambre à l'Oise	1000	1000	tout	50	1050	janv.-juill.	1030	
	Mines de la Loire.	1000			5 %	1250	fév.-août.	. . .	1050
	— Dito — (nouvelles) . . .	1000						. . .	950
	Mines de Blanzy.	1000							
	Lits militaires.	1000			5 %		avril.-oct.	. . .	995
1,200	Forges de l'Aveyron 1845.	1000	995	tout	4 ½ %	1000	janv.-juill.		
2,400	— Dito — 1848.	500	500	tout	5 ½ %	500	avril.-oct.	. . .	500
	Grand'Combe.							. . .	975
319	Eaux d'Auteuil	1000	1000	tout	6 %	1000		. . .	1000
13,600	Vieille-Montagne	500		tout	5 %		janv.-juill.	. . .	472 50
102,614	Rhône et Loire.	500		tout	5 %	625	janv.-juill.	. . .	497 50
63,643	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	305
131,007	Grand-Central	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	300 302 50

Chronique Industrielle.

Un grand fait qui datera dans nos annales industrielles vient d'être accompli ; déjà, dans notre numéro du 18 septembre dernier (1), nous avons parlé de négociations ouvertes à Vienne, ayant pour but de livrer à bail à une Compagnie Française plusieurs Chemins de Fer appartenant au Gouvernement Autrichien. Ces négociations ont été continuées sans interruption, et elles sont arrivées à une conclusion satisfaisante, car un traité vient d'être signé, à Vienne, par l'Empereur d'Autriche, qui concède à une Compagnie de Capitalistes (la Société de Crédit Mobilier), représentée par MM. Pereire et Ernest André, de Paris, et par MM. Sina et Eskeles, de Vienne, les concessions des Chemins de Fer établis par l'Etat dans les royaumes de Hongrie et de Bohême. C'est une grande opération qui prouve avec quelle vaste intelligence MM. Pereire et Ernest André entendent l'administration des Chemins de Fer. Si nous sommes bien informés, le traité signé consiste :

1° Dans la concession du Chemin de Fer du Nord ou de Bohême, de la frontière de Saxe par Pragues à Brünn et Ollmutz ;

2° La concession du Chemin de Fer du Sud-Est, ou Chemin de Fer Central de Hongrie ;

(1) Page 617.

3° La concession du Chemin de Fer d'Oravicza à Barcasch, et des Mines de houille du Banat au Danube.

Ces concessions sont faites pour 90 ans. Ces Chemins sont exploités en ce moment sur une longueur totale de 980 kilomètres, et en construction sur 112 kilomètres. Seulement pour opérer la jonction de Temeswar au Danube, il y aura 83 kilomètres à construire par la Compagnie, ce qui complétera un ensemble de lignes de 1,176 kilomètres.

Le Gouvernement Autrichien concède, en outre, à perpétuité :

1° La Mine de houille de Brandeisch, en exploitation à quelques kilomètres de Bohême et de Pragues ; plus, une Mine de lignite ;

2° Une superficie de 30 à 40 kilomètres carrés à choisir dans le bassin houiller de Fanfkirchen ;

3° Les propriétés industrielles et domaniales de l'Etat dans les provinces de Banat, de Temeswar, comprenant un bassin houiller en pleine exploitation et communiquant au Danube par le Chemin de Fer d'Oravicza à Barcasch, une usine à fer et d'importantes annexes, ateliers de construction de machines, fonderies, etc., produisant actuellement de 5 à 6,000 tonnes de fer ; enfin, 120,000 hectares de forêts et de terrains propres à la culture.

Le prix d'acquisition a été fixé à 200 millions, payables en trois années.

Le Gouvernement Autrichien garantit un minimum d'intérêt de 5 pour 0/0 pendant toute la durée de la concession.

La Compagnie est exempte de tout impôt sur les usines et propriétés pendant trente ans ; des droits de douane sur les rails étrangers qu'elle introduira pendant cinq années pour son usage, et des droits de douane sur une valeur déterminée du matériel d'exploitation.

On ne pourra se faire une idée des ramifications importantes que le réseau des Chemins de Fer Hongrois apportera à nos Chemins de Fer en France, qu'en considérant la grande ligne qui doit relier Paris, Strasbourg, Munich, Vienne, Pesth, Belgrade et Constantinople ; les événements qui se passent sous nos yeux et ceux qui doivent surgir sont tous de nature à présager un vrai succès à la vaste opération qui vient d'être conclue.

— L'assemblée générale des actionnaires du Chemin de Fer du Nord, qui devait avoir lieu mercredi, 23 octobre dernier, s'est trouvée forcément ajournée, parce que le nombre des actions préalablement déposées, en exécution des statuts, n'était pas suffisant pour la validité des délibérations. Il sera fait une nouvelle convocation, dont l'époque n'est pas encore déterminée, et pour laquelle les cartes délivrées jusqu'ici seront valables.

— On s'entretient depuis quelques jours de l'arrivée à Vendôme d'un ingénieur chargé de faire les études d'un Chemin de Fer partant de Chartres, et s'embranchant, en suivant la vallée du Loir, sur celui de Tours au Mans. Le point de jonction serait, dit-on, Château-du-Loir. Si ce projet se réalisait, Vendôme se relierait avec toutes les grandes villes qui l'entourent : Blois, Tours, Le Mans, Châteaudun et Chartres.

— On écrit de Dax, le 21 octobre :

La Commission d'ingénieurs présidée par M. Onfroy de Bréville, inspec-

teur général des ponts-et-chaussées, a visité hier le Chemin de Fer de Bordeaux à Dax, que la Compagnie se propose de livrer au public.

On annonce qu'à compter du 25 de ce mois, il partira, chaque jour, un train de Bordeaux et un train de Dax, ces trains prenant seulement des voyageurs et des marchandises à grande vitesse.

Les stations intermédiaires n'étant pas terminées, on n'en desservira provisoirement que cinq.

— Les expropriations des terrains nécessaires à l'établissement du Chemin de Fer de Marseille à Toulon ont commencé dans le département des Bouches-du-Rhône; elles auront lieu sous peu de temps à Toulon.

— Par décret impérial, en date du 19 octobre 1854, rendu sur la proposition de S. Exc. M. le Ministre secrétaire d'Etat au département des finances, M. Charles Thoré, membre du Conseil d'administration de la succursale de la Banque au Mans, a été nommé directeur de cette succursale, en remplacement de M. Trotté de La Roche, démissionnaire pour cause de santé.

— L'industrie vient de faire une grande perte dans la personne de M. Frédéric-Guillaume Japy, officier de la Légion d'honneur, décédé à Beaucourt, dans sa quatre-vingt-quatrième année. M. Japy tenait un rang élevé parmi les industriels dont la France s'honore; chaque exposition constatait, en lui décernant des récompenses honorifiques, les perfectionnements qu'il introduisait dans l'horlogerie, la quincaillerie, etc. Tout récemment encore, l'exposition universelle de New-York lui accordait une médaille d'argent pour la beauté et le fini de sa fabrique d'objets de fer étamé et émaillé.

— Dans l'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie du Gaz de Mézières et Charleville, M. Charles de Rivery, demeurant à Charleville, a été nommé gérant de ladite Société, en remplacement de M. Naef, démissionnaire, et à l'avenir la raison sociale sera C. de Rivery et Comp.

— La Compagnie du Palmier-Nain vient de se dissoudre; le gérant, M. Amon Marini, a été nommé liquidateur, et on lui a adjoint MM. A. Gohin et A. Perry.

— M. Amable Cavé a inventé un nouveau système de roues pleines en tôle, pour wagons et machines locomotives. Dans ce système, les rayons sont remplacés par deux tôles placées dos à dos et embouties à la partie en contact avec la bande de manière à présenter un appui suffisant au bandage; puis elles s'écartent pour venir embrasser une nervure circulaire faite au moyeu auquel elles sont rivées. Ces deux tôles sont également rivées à leur contact supérieur, entre elles d'abord, puis au bandage, ou au faux bandage quand on en applique un.

— Des essais faits en Prusse sur la résistance de trois systèmes de rails à champignon ont conduit à l'emploi d'un rail de 32 kil. 3, de la forme dite américaine, ayant 124 millimètres de hauteur, 91 millimètres de largeur au pied, 58 millimètres de largeur à la face de roulement, avec une épaisseur au milieu de 14 millimètres.

RECETTES BRUTES DE L'EXPLOITATI

TROIS PREMIERS TRIMI

NOMS DES CHEMINS.	1854.			
	Longueur exploitée pendant les 3 premiers trimestr. entiers.	1er TRIMESTRE	2e TRIMESTRE.	3e TRIMESTRE
	k.	fr.	fr.	fr.
Nord	710	8,561,338	9,375,488	11,331,462
Anzin à Somain	19	77,121	77,715	84,139
Est. Paris à Strasbourg, embranchements et prolongements	[1] 813	7,100,943	8,226,799	8,906,533
Est. Montereau à Troyes	100	368,231	352,441	399,528
Paris à Saint-Germain	[2] 29	264,876	614,182	823,153
Ouest	[3] 200	1,377,556	1,902,352	2,422,412
Paris à Rouen	140	2,507,014	2,621,252	3,357,297
Rouen au Havre	92	1,166 042	1,172,615	1,429,025
Rouen à Dieppe	51	161,269	172,313	315,208
Paris à Orsay	[4] 14	47,387	98,871	152,055
Orléans et prolongements	[5] 1,132	9,812,668	11,342,028	12,665,298
Paris à Lyon	[6] 421	4,502,982	5,242,097	6,127,686
Lyon à la Méditerranée	[7] 342	2,329,038	2,590,999	3,136,457
Grand-Central (jonction de Rhône et Loire)	152	2,077,343	2,344,495	2,476,195
Midi (Bordeaux à la Teste)	53	73,041	97,269	183,659
Chemin de Ceinture	[8] 14	68,189	137,831	159,385
Totaux et moyennes	4,282	40,495,038	46,368,747	53,969,492

OBSERVATIONS. Les sections ouvertes depuis le 1er janvier 1854 ont une étendue de 479 kilomètres, savoir

1 Est. — Blesmes à Saint-Dizier (15 février), 17 kilomètres ; Epernay à Reims (5 juin)
2 Saint-Germain. — Paris à Auteuil (2 mai), 8 kilomètres.
3 Ouest. — La Loupe à Nogent-le-Rotrou (16 février), 25 kilomètres ; Nogent-le-Rotr
4 Orsay. — Bourg-la-Reine à Orsay (29 juillet), 13 kilomètres.
5 Orléans. — Châteauroux à Argenton (2 mai), 31 kilomètres ; Varennes à Saint-Ger
6 Lyon. — Châlon à Vaise (10 juillet) 125 kilomètres.
7 Méditerranée. — Avignon à Valence (29 juin), 126 kilomètres.
8 Chemin de Ceinture (25 mars) 17 kilomètres.

Ce tableau fait ressortir, entre les deux périodes correspondantes, une augmentation de comparativement avec celui de 1853, de 30,624 fr. à 32,890 fr., ce qui donne à l'avantage de

(1) Les comptes du troisième trimestre n'étant pas encore définitivement arrêtés, les chiffres qui se ra

ON DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS.

STRES. — 1854 et 1853.

…tée pendant les 3 premiers trimestr. entiers.	1853.			PAR KILOMÈTRE.					
				RECETTE TOTALE.		DIFFÉRENCE EN PLUS			
						TOTALE.		POUR CENT.	
	1er TRIMESTRE	2e TRIMESTRE.	3e TRIMESTRE	1854.	1853.	1854.	1853.	1854.	1853.
k.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.		
710	7,276,253	8,173,632	10,131,613	41,223	36,030	5,193	»	14,41	»
19	69,453	60,403	74,936	12,578	10,779	1,799	»	16,68	»
785	5,480,345	7,227,359	8,592,428	29.808	27,133	2,675	»	9,85	»
100	277,764	328,516	373,481	11,202	9,797	1,405	»	14,34	»
26	223,184	445,330	630,054	58,696	49,915	8,751	»	17,52	»
164	1,162,008	1,698,089	2,101,771	28.512	30,255	»	1,743	»	5,76
140	2,209,388	2,653 081	3,522,283	60,611	59,891	720	»	1.20	»
92	900,907	1,119,818	1,521,795	40,953	38,506	2,447	»	6,35	»
51	167,608	192,028	337,967	12,721	13,678	»	957	»	7,00
11	41,262	93 595	138,505	21,308	24,851	»	3,543	»	14,25
983	7,121,366	8,544,533	11,213,170	29,876	27,344	2,532	»	9,26	»
383	4,191,969	5,075,786	5,853,815	37,702	39,482	»	1,780	»	4,50
299	1,801,254	2,016,062	2,605,661	23,557	21,482	2,075	»	9,65	»
152	1,638,125	1,978,006	2,069 752	45,381	37,407	7,974	»	21,32	»
53	46,262	68,274	148,853	6,678	4,970	1,708	»	34,36	»
6	27,708	33,720	39,687	26,100	16,852	9,248	»	54.87	»
,974	32,634,856	39,708,262	49,355,771	32,890	30,624	2,266	»	7,40	»

…0 kilomètres ; Metz à Thionville (14 septembre), 31 kilomètres.

…au Mans (1er juin), 63 kilomètres.

…in-des-Fossés (19 juin), 13 kilomètres.

…s de 19 millions (1). Il constate, en outre, que le revenu kilométrique s'est élevé, en 1854, …854 une différence de 2,266 fr. par kilomètre, soit 7,40 p. 0/0.

…rtent à cette période peuvent être susceptibles de quelques modifications.

Chemins de Fer Étrangers.

M. Peto, membre du Parlement Britannique et plusieurs notabilités des Compagnies du Chemin de Fer, se sont embarqués à Londres, samedi, pour aller inaugurer en Danemarck la première section de voie ferrée du Schleswig qui doit relier la Baltique à la mer du Nord. Le Roi de Danemarck et ses ministres assisteront à l'inauguration de cette ligne importante.

— La Société anonyme du Chemin de Fer d'Anvers à Rotterdam a ouvert la communication directe entre Anvers et Rotterdam, en livrant à la circulation la section de Roosendael à Oudenbosch, et en établissant un service d'omnibus d'Oudenbosch au Moerdyck et un service de bateaux à vapeur du Moerdyck à Rotterdam. Un voyage d'essai a été fait et s'est accompli en moins de six heures. La Société compte ouvrir, le 1er décembre prochain, la ligne d'Oudenbosch à Zevenberghem.

— En Belgique, les travaux du Chemin de Fer de la Flandre occidentale, sur la première section de Thielt à Ingelmunster, sont déjà très-avancés. Toute la maçonnerie, à l'exception de deux aqueducs, est complétement achevée. Les terrassements sont à fin, à l'exception d'un aplanissement d'environ 60 mètres. La station de Thielt a, comme celle de Meulebeke, une étendue de 400 mètres de terres. Le nombre des ouvriers employés est de 400.

Depuis deux semaines on a aussi commencé les travaux de la deuxième section de Thielt à Aerzeele. On espère que la Compagnie sera en état d'ouvrir la première section au 1er janvier 1855.

— Une des grandes Sociétés de Chemins de Fer Belges est sur le point de demander la concession d'un nouveau railway de Namur à Charleroi, dont elle a fait faire les études. Ce Chemin, qui partirait de celui du Luxembourg entre le Beau-Vallon et Rhisnes, passerait sur les territoires de Suarlée, Temploux, Spy, franchirait le vallon de l'Orneau sur un viaduc, traverserait les territoires de St-Martin-Balâtre, de Ste-Adelgonde, de Velaine et de Beaulet, pour se rattacher, à Fleurus, au railway de Charleroi à Louvain, et formerait ainsi un trait-d'union entre ce railway et celui du Grand-Luxembourg.

— MM. Van Heemstra et Comp., à qui le Gouvernement Hollandais a accordé la concession du Chemin de Fer du Nord, ont fait la réserve que la grande entreprise sera considérée comme un seul plan, qui pourra être exécuté à différentes époques et eu égard à la possibilité et aux circonstances.

Chemin de Fer du Grand-Luxembourg.

Ce Chemin de Fer si important pour la Belgique, comme voie de communication internationale, paraît enfin devoir être exécuté dans très-peu de temps. Depuis que la direction a été renforcée par l'entrée de MM. Hutchinson,

Uzielli, Reed et Close, qu'on sait ne s'associer à aucune entreprise, à moins qu'elle ne remplisse ses engagements, un appel de 2 livres sterling, ou 50 fr. par action, a été fait sur les 90,000 actions de la Compagnie, et M. Joseph Locke, l'éminent ingénieur anglais, a été chargé de se rendre à Bruxelles, et de là sur toute la ligne, afin de proposer les meilleurs moyens pour la sous-location (*reletting*) du reste de la ligne entre Namur et la frontière française.

Il est probable qu'il conseillera aux administrateurs de traiter à forfait avec un riche entrepreneur. Cela permettra à la Compagnie de savoir quelle sera la somme qui sera encore exigée des actionnaires pour finir la ligne. Les actionnaires se composent d'environ 800 personnes qui sont une garantie sûre pour l'achèvement des travaux, qu'on prévoit devoir être terminés avant la fin de 1856.

Les administrateurs se rendront à Bruxelles dans le courant de cette semaine pour prendre les résolutions qui conviendront d'après le résultat de l'inspection faite par M. Locke. La Belgique peut, en conséquence, être assurée que cette ligne importante, dans le réseau continental, sera immédiatement poussée avec la plus grande célérité, et il y trouvera une compensation pour les retards que l'entreprise a eu à subir.

La section comprise entre Bruxelles et Namur sera terminée à peu près immédiatement : le seul ouvrage de quelque importance qui reste, est la tranchée près de Rhisnes ; des brigades nombreuses d'ouvriers y sont employées activement.

Crédit Foncier de France.

Le Gouverneur du Crédit Foncier de France a l'honneur de rappeler aux porteurs de promesses d'Obligations qui, faisant usage de la faculté concédée par le Conseil d'administration, le 17 janvier dernier, ont réduit leur souscription de 1,000 fr. à une demi-Obligation de 500 fr., ou l'ont divisée en deux demi-Obligations de la même somme, qu'ils ont un versement de 100 fr. à faire avant le 1er novembre prochain.

Le Gouverneur du Crédit Foncier de France,

Comte Ch. de Germiny.

Paris, 20 octobre 1854.

Ancienne Société des Mines de la Loire.

On sait que dans sa séance du 6 juin 1854, l'assemblée générale des actionnaires des Mines de la Loire a approuvé le projet de fractionnement de la Société en quatre autres Compagnies inégales d'importance, suivant le périmètre des concessions qui leur sont respectivement attribuées. Cette vaste

entreprise vient de recevoir une solution favorable aux divers intérêts engagés dans la question, et un décret, portant autorisation des quatre Sociétés, a paru dans le *Moniteur* du 17 octobre 1854.

Les quatre nouvelles divisions des Mines de la Loire portent les noms suivants :

1° Société des Mines de la Loire ;
2° Société des Houillères de Saint Étienne ;
3° Société des Houillères de Montrambert et La Béraudière ;
4° Société des Houillères de Rive de Gier.

Par cette combinaison, tous les intérêts vont se trouver sauvegardés, et nous allons examiner les différentes améliorations qui en ressortent.

L'exploitation, par une seule Société, de vastes terrains houillers, avait soulevé de nombreuses récriminations, parce qu'elle mettait en jeu des intérêts opposés, et qu'elle faisait craindre, par suite de l'agglomération des concessions, un monopole dangereux pour le commerce de la houille.

En effet, en France, les terrains houillers sont soumis à une division extrême, évaluée environ à 270 concessions, pour une production de cinq millions de tonnes. Cette division même qui diminuait les ressources financières qu'auraient pu avoir les Sociétés si elles eussent eu de plus vastes terrains à exploiter, avait donné l'idée de réunir en une seule diverses entreprises, pour arriver de cette manière à s'organiser sérieusement, en considération de l'avenir, à faire des recherches, des fouilles, à employer enfin tous les grands moyens que ne permettaient pas les fractions de terrains et les petits capitaux.

Tant que l'agglomération fut restreinte, elle fut reconnue utile ; mais lorsque la Société des Mines de la Loire, concentrant entre ses mains 27 concessions, eut fait craindre l'acheminement au monopole, les réclamations commencèrent. On redoutait qu'elle ne fît la loi aux commerçants, et qu'elle ne fût maîtresse du marché ; elle fut aussi en proie à des attaques et à des défiances telles, qu'un moment elle se crut dans l'impossibilité de continuer ses opérations.

Alors on convoqua les actionnaires, et le fractionnement de la Société fut décidé ; c'était le seul moyen de sortir de cette fausse position.

Nous avons désigné ces quatre groupes au commencement de cet article, et dans un de nos précédents numéros nous avons fait connaître les différents Conseils d'administration qui les régiront (1).

Le décret a paru ; les Sociétés vont donc entrer dans une nouvelle voie d'amélioration, et, nous n'en doutons pas, les efforts seront couronnés de succès, et cela par une raison bien simple, c'est que tous les intérêts seront conciliés.

(1) Voir notre Numéro du 15 juin 1854, pages 374 et suivantes.

En outre, les actionnaires auront les mêmes droits, les mêmes avantages, puisque au lieu d'un titre ils en auront quatre.

Chemin de Fer de Montluçon a Moulins.

Un décret impérial, en date du 17 octobre courant, autorise plusieurs capitalistes à exécuter entièrement à leurs frais, risques et périls, un Chemin de Fer de Montluçon à Moulins, avec embranchement sur Bézenet; les concessionnaires sont :

MM. le comte Charles de Bourbon-Busset, l'un des propriétaires du Montet-aux-Moines ;
Armand Donon, de la maison de banque Donon, Aubry, Gautier et Compagnie ;
Jacques Palotte, ancien député, l'un des propriétaires des Mines de Chatillon et Commentry, des Houillères des Ferrières, des Bioles, de Bézenet et de Doyet ;
le comte de Seraincourt, l'un des propriétaires des Mines de Fins et de Noyant.

Le Chemin de Fer de Montluçon à Moulins se composera de deux sections distinctes :

La première de Montluçon aux Barres, avec embranchement sur Bézenet.

La deuxième des Barres à Moulins.

La Compagnie s'engage à exécuter les travaux et à les terminer dans les délais ci-après, savoir :

Pour la première section, deux ans ;

Pour la deuxième section, six ans ;

De manière que ces deux sections soient praticables et exploitées dans les délais ci-dessus fixés, et que la ligne entière soit ouverte à l'exploitation dans un délai de six ans.

Ces délais courront à dater du décret du 17 octobre 1854.

Le Chemin de Fer aura son point de départ au canal du Berry ; il contournera la ville de Montluçon, en s'en rapprochant le plus possible ; de là, il se portera sur Moulins, en passant par ou près Doyet, Villefranche, le Montet-aux-Moines, Noyant, Souvigny, et se raccordera à ou près Moulins, avec le Chemin de Fer du Guétin au Bec-d'Allier, en un point qui sera déterminé par l'administration supérieure.

L'embranchement sur Bézenet se détachera de la ligne principale au hameau des Barres et se dirigera sur Bézenet, suivant le tracé qui sera arrêté par l'administration supérieure.

La Compagnie devra soumettre à l'administration supérieure, de deux mois en deux mois, et par sections de 20 kilomètres au moins, rapportés sur un

plan à l'échelle d'un cinq millième, les tracés définitifs des Chemins de Fer, en se conformant aux indications des articles précédents. Elle indiquera sur ce plan, la position et le tracé des gares de stationnement et d'évitement, ainsi que les lieux de chargement et de déchargement.

A ce même plan devront être joints un profil en long, suivant l'axe du Chemin de Fer, un certain nombre de profils en travers, le tableau des pentes et rampes, et un devis explicatif comprenant la description des ouvrages.

La Compagnie sera autorisée à prendre copie des plans, nivellements et devis dressés aux frais de l'Etat.

En cours d'exécution, la Compagnie aura la faculté de proposer les modifications qu'elle pourrait juger utile d'introduire; mais ces modifications ne pourront être exécutées que moyennant l'approbation préalable et le consentement formel de l'administration supérieure.

Le terrains seront acquis et les travaux d'art seront exécutés immédiatement pour deux voies; les terrassements pourront être exécutés et les rails pourront être posés pour une voie seulement, sauf l'établissement d'un certain nombre de gares d'évitement.

La Compagnie concessionnaire sera tenue, d'ailleurs, d'établir la deuxième voie sur chacune des lignes concédées, lorsque la recette brute s'élèvera à 18,000 fr. par kilomètre.

L'excédant de largeur acquis par la Compagnie concessionnaire ne pourra être employé qu'à l'établissement de cette seconde voie.

Pour indemniser la Compagnie des travaux et dépenses qu'elle s'engage à faire, aux termes du cahier des charges, et sous la condition expresse qu'elle en remplira exactement toutes les obligations, le Gouvernement lui accorde la concession du Chemin de Montluçon à Moulins pour un laps de 99 années, à partir de l'époque fixée pour l'achèvement de toutes les lignes qui forment l'objet de cette concession.

Si, à une époque quelconque avant l'expiration des quinze premières années, à dater du délai fixé pour l'achèvement des travaux, le Gouvernement veut exécuter ou concéder une ligne formant le prolongement de celle de Montluçon à Moulins, soit à l'ouest, soit à l'est, il aura la faculté, ou de mettre la Compagnie en mesure d'exécuter ce prolongement aux mêmes clauses et conditions que la concession actuelle, ou de racheter la ligne principale du Chemin de Montluçon à Moulins, en remboursant à la Compagnie les sommes qu'elle aura dépensées utilement pour l'établissement de cette ligne, plus l'intérêt de ces sommes à 4 pour 0/0 pendant un an. A défaut de justification suffisante de la part de la Compagnie pour établir le montant des dépenses faites, il serait procédé à une estimation à dire d'experts.

Après l'expiration des quinze premières années, le prix de rachat serait réglé en relevant les produits nets actuels obtenus par la Compagnie pendant les sept années qui auront précédé celle où le rachat sera effectué; on en dé-

duira les produits nets des deux plus faibles années, et l'on établira le produit net moyen des cinq autres années.

Ce produit net moyen formera le montant d'une annuité qui sera due et payée à la Compagnie pendant chacune des années restant à courir sur la durée de la concession. Dans aucun cas, le montant de l'annuité ne sera inférieur au produit net de la dernière des sept années prises pour terme de comparaison.

Le siége de la Compagnie sera à Paris.

Les actions à émettre pour la réalisation du capital nécessaire ne pourront être négociées en France qu'après le versement des deux premiers cinquièmes du montant de chaque action.

La Compagnie concessionnaire a versé une somme de 400,000 fr. à la Caisse des dépôts et consignations, pour former le cautionnement de l'entreprise.

Jacques Bresson.

Annonces du Cours Général.

COMPAGNIE FRANÇAISE DU PHÉNIX. ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.

— MM. les actionnaires propriétaires de quinze actions de la Compagnie Française du Phénix, assurance contre l'incendie, sont prévenus que l'assemblée générale se réunira le jeudi, 9 novembre prochain, à midi précis, en l'hôtel de la Compagnie, rue de Provence, 40.

Aux termes de l'article 12 des statuts, le dépôt de quinze actions constatant le droit à assister à l'assemblée générale doit être fait dix jours au moins avant cette assemblée.

Paris, le 19 octobre 1854.

Le directeur,
H. Joliat.

COMPAGNIE PARTICULIÈRE D'ARMEMENTS MARITIMES.

Cette Compagnie, fondée par la maison Th. Barbey, armateur au Havre et à Paris, a payé successivement à ses cointéressés les bénéfices *nets* suivants, depuis 1850, soit en moyenne 25 à 35 0/0 *par an au minimum :*

Navires.				
Aigle,	6 voy.	108 0/0 nets	en 30 mois	de navig.
Bogota,	3 —	63 0/0 —	en 21	—
Juanita,	3 —	45 0/0 —	en 13	—
Atrato,	1 —	28 0/0 —	en 10	—

Dix autres navires, en cours de voyage, promettent des résultats au moins aussi avantageux que ceux exprimés ci-dessus. S'adresser, pour prendre des parts d'intérêts dans les navires en construction, à M. Th. Barbey, armateur, 20, rue Drouot, à Paris, de une heure à cinq heures, et au Havre, à la même maison.

SOCIÉTÉ CIVILE DES BAINS CHAUDS DE LA SAMARITAINE.

— Assemblée générale annuelle des actionnaires, suivant l'article 28 des statuts.

L'assemblée aura lieu le lundi, 6 novembre 1854, à trois heures de l'après-midi, au Palais-Bonne-Nouvelle, salle des Concerts.

Rapport de l'administration ; fixation du dividende ; tirage au sort de parts d'intérêt à amortir, etc.

Tout porteur de 20 parts d'intérêt a droit d'assister à l'assemblée.

Par ordre du Conseil d'administration :

Le directeur des Bains de la Samaritaine,
Blumenthal.

SOCIÉTÉ DES NU-PROPRIÉTAIRES,

Compagnie d'Opérations générales sur la Vie, rue Louis-le-Grand, 35.

Acquisition des Usufruits de rentes sur l'Etat, d'Actions de Banque et de Créances hypothécaires.

Acquisition des Nu-Propriétés au comptant, à rentes viagères et à participation dans les bénéfices d'extinction.

Prêts et Réméré sur les Nu-Propriétés.

CHARBONNAGES BELGES.

—MM. les actionnaires de la Compagnie de Charbonnages Belges sont prévenus qu'une assemblée générale extraordinaire aura lieu à Mons, rue des Telliers, 20, le 5 novembre prochain, à midi, à l'effet de délibérer sur la cession du Chemin de Fer de Saint-Ghislain et sur les mesures à ce relatives.

RECETTES DES CHEMINS DE FER.

DÉSIGNATIONS.	DATES.	VOYAGEURS.	MARCHANDISES.	DERNIÈRE SEMAINE de 1854.	DERNIÈRE SEMAINE de 1853.	RECETTES TOTALES de 1854.	RECETTES TOTALES de 1853.
Nord.	8 au 14 oct.	399 800	506.552	906.353	871,679	31,091,644	27,149,005
Rouen	15 au 21 oct.	107,032	117,421	224,453	214 033	»	»
Havre	15 au 21 oct.	42,089	51,895	93,984	95,023	»	»
Orléans avec ses prolongements	8 au 14 oct.	429 352	616 365	1,045 717	920,798	34.798.394	28,494,573
Est (ancien)	8 au 14 oct.	334,010	386 114	720.124	598,563	25.577,880	22.457,134
— D° — Sect. nouv.	8 au 14 oct.	15,580	21.149	36,730	»	1.275,061	»
Lyon.	15 au 21 oct.	334.555	355.786	69 ,341	465.378	18 9 3 198	16,551.765
Lyon à la Méditerran.	8 au 14 oct.	86.180	113.266	199.446	197,888	8,589.870	6,834 634
Ouest.	9 au 15 oct.	78,698	115,258	193,958	133.191	6,163.625	5,259,751
Grand-Central (sect de Lyon à Roanne).	1 au 7 oct.	»	»	183,915	162,355	7,145,599	6,199,333

Paris.—Typ. RENAUD frères, 10, Faub.-Montmartre.

N° 44.] JEUDI 2 NOVEMBRE 1854 (à midi). [21me Année.

COURS GÉNÉRAL DES ACTIONS
des Entreprises Industrielles et Commerciales

ORGANE DES INTERETS DES CAPITALISTES, DES CHEMINS DE FER
DES MINES, USINES, ASSURANCES, BANQUES FONCIÈRES, ETC.

Fondé et publié par Jacques Bresson.

Bureaux, Administration et Rédaction, n° 31, place de la Bourse, à Paris.

*Ce Cours-Gazette des Chemins de Fer et de l'Industrie paraît tous les Jeudis. — Prix d'Abonnent pour un an : **7** f. pour Paris; **8** f. pour les Dépents.; **10** f. pour l'Etranger.*

Les Abonnements doivent toujours dater du 1er du mois; on ne reçoit pas d'Abonnement pour moins d'un an.

A LONDRES, s'adresser chez ALEXANDRE DELIZY, 1, Norfolk Street, Strand.

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Banques et Comptoirs.						
113,350	Banque de France.	1000	tout	154	janv.-juill.	. . .	3000
2.100	Banque de l'Algerie.	500	tout	30 65	mai.-nov.	. . .	522 50
40,000	Comptoir national.	500	tout	36	janv.-juill.	. . .	582 50 585
50,000	Crédit foncier de France.	500	250	17 50		. . .	582 50
100,000	— Dito. — Obligations.	1000	200	3 %	mai.-nov.	. . .	935
	— Dito —	500	400		mai.-nov.	. . .	437 50
	— Dito — 1/10e d'Obligation	100	tout		mai.-nov.	. . .	98 75
120,000	Societe generale de Crédit mobilier.	500	tout	40 25	janv.-juill.	. . .	782 50 785
30,830	Société Générale de Bruxelles.	1058	tout	104 40		. . .	1760
	Banque de Darmstadt	537 50	215	neant.		. . .	480
	Sous-Comptoirs.						
40,000	Des Chemins de fer.	100	tout	4 ½	semestriel.		
3,382	Des Bâtiments.	100	tout	6 %	avril.-octob.	. . .	90
2,400	Des Métaux.	100	tout	8 20	annuel.	. . .	120
	Caisses particulières.						
2.000	Bouron et Comp.	500	tout			. . .	517 ex-div.
20,000	Béchet, Dethomas et Comp.	500	tout	25 30		. . .	420
	Cusin. Legendre et Comp.	1000	tout				
	Lehideux et Comp	1000	tout				
12,000	Caisse Lecuyer et Comp	500		48 65		. . .	600
1,000	Nu-Proprietaires.	5000	tout		juin.-déc.	. . .	6550
80,000	Comptoir Bonnard.	100	25			. . .	101
20,000	Crédit Industriel (Malevergne et Ce).	100	50	8 50	avril.-octob.	. . .	115 ex-div.
	Assurances (incendie).						
2,000	Nationale.	5000	1/5	600	janv.-avril.	. . .	125 % b.
400	Générale.	5000		2752 50		. . .	33,000
2,000	Union.	5000	1/5	200		. . .	64 % b.
4,000	Phenix.	1000	tout	170	avril.-octob.	. . .	3100
1,000	Soleil (nominatif).	6000	1/6	300		. . .	90 % b.
	— Dito. — (au porteur).	1000	tout			. . .	90 % b.
2,000	France.	5000	1/5	125		. . .	34 % b.
1,000	Urbaine.	5000	1/5	150	avril.	. . .	64 % b.
2,000	Providence.	2500	1/5	70	avril.	. . .	28 % b.
4,000	Le Globe	500	100			. . .	pair.
3,000	Paternelle.	1000	250	10		. . .	pair.
2,000	Nord (à Lille).	1000	200	20	avril.	. . .	9 % b
	Assurances (maritimes).						
400	Générale.	12,500		250		. . .	28 % b.
1,200	Lloyd Français.	5000	1/5	161		. . .	10 % b.
300	Sécurité.	5000	1/5	200	févr.-juill.	. . .	22 % b.
200	Océan.	5000	1/5	125	janv.-juill.	. . .	25 % b.
600	Chambre d'Assurances.	5000	1/5	180		. . .	22 % b.
400	Melusine.	5000	1/5	132		. . .	15 % b.
200	Sauvegarde.	5000	1/5	275	janv.-juill.	. . .	6 % b.
940	Union des Ports (nominatif).	5000	750	104		. . .	12 % b.
	— Dito. — (au porteur).						

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTERÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Assurances (vie).						
3,000	Nationale.	5000	1/5			. . .	15 % b.
400	Générale.	7500				. . .	65 % b.
2,400	Union.	5000	1/5			. . .	7 % b.
	Phénix.	5000				. . .	3 % p.
1,000	Le Conservateur	1000	500			. . .	1050
500	— Dito — — dito —	500				. . .	en émission.
8,000	Caisse paternelle.	500	100	5		. . .	501 25
	Ponts.						
	Annuités Vieux-Ponts.					1050	
	— Dito. — Nouveaux-Ponts.					231 25	
	— Dito. — du Carrousel.						
	— Dito, — de la Reforme.					590	
3,000	Ponts réunis (anciens).	1000	tout	5 ½	mai.-nov.	1050	
	Canaux.						
	Languedoc et du Midi.						
	Aire à la Bassée.	5000	tout	580		. . .	7500
3,036	Arles à Bouc.	1000	tout				
	Beaucaire.	5000	tout				
17,466	Bourgogne.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	980 ex-int.
39,214	Quatre canaux.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	1150
	Scarpe inférieure.	1000	tout			. . .	1500
6,000	Sambre canalisée.	500	tout	105		. . .	1300
	Jonction de la Sambre à l'Oise	1000	tout	55		. . .	775
12,994	Trois canaux.	1000	tout	50	avril.-octob.		
1,500	Eaux d'Auteuil et de Neuilly.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	900
	Canalisation de l'Ebre	400	tout			425	
	Chemins de fer.						
54,000	Saint-Germain (Titres nouveaux).	1/54000	tout	32 50	avril.-octob.	. . .	720
300,000	Orléans.	500	tout	62 50	avril.-octob.	. . .	1210 1215
72,000	Paris à Rouen.	500	tout	62 50	août.-févr.	. . .	985
40,000	Rouen au Havre.	500	tout	30	avril.-octob.	. . .	502 50
84,000	Strasbourg à Bâle.	350	libéré	14	avril.	. . .	en liquid. 390
400,000	Nord.	400	tout	46	janv.-juill.	. . .	878 75 880
250,000	Est (Paris à Strasbourg), anciens	500	tout	50 30	mai.-nov.	. . .	840 843 75
250,000	— Dito — nouveaux	500	250	4 %		. . .	657 50 656 25
265,000	Paris à Lyon.	500	350	37 50	janv.-juill.	. . .	1046 25 1050
90,000	Lyon à la Méditerranée.	500	300	16	avril.-octob.	. . .	877 50 880
134,000	Midi.	500	350	4 %		. . .	621 25 620
70,000	Ouest.	500	300	21	janv.-juill.	. . .	670
60,000	Caen à Cherbourg.	500	250	5 %	janv.-juill.	. . .	525
33,200	Dijon à Besançon.	500	350	5 %	janv.-juill.	. . .	en liq. 720
180,000	Grand Central de France.	500	250	4 %	janv.-juill.	. . .	530
20,000	Versailles (rive gauche).	500	tout	néant.	janv.-juill.	. . .	320
36,000	Dieppe et Fécamp.	500	425	11	avril.	. . .	285
36,000	Béziers à Graissaissac.	500	200	4 %		. . .	416 25
10,000	Bordeaux à la Teste.	500	tout	néant.		. . .	240
6,000	Paris à Sceaux.	500	tout	néant.		. . .	180
12,000	Andrézieux à Roanne.	1/12000	tout	néant.			
50,000	Saint-Rambert à Grenoble.	500	200			. . .	440
80,000	Lyon à Genève	500	250			. . .	537 50
	Mulhouse à Thann.						
9,400	Anvers à Gand.	500	tout	27 50	mars.		
50,000	Anvers à Rotterdam	250		5 %			
	Charleroi à Erquelinnes.	500					
11,333	Naples à Nocera.	1000	tout	25 70	févr.-août.	. . .	500
40,000	Centre de l'Italie.	1000	100	5 %	avril.-octob.		
	Ouest Suisse.						
72,000	Central Suisse.	500	150	4 %		. . .	447 50
100,000	Sarde, Victor-Emmanuel.	500	100			. . .	465

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTERÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Messageries et Voitures.						
	Messageries impériales.	10000				40,000	
2,400	Services marit. des Messageries Impér.	5000	tout	450		. . .	9000
2,400	— Dito, ...	5000	1250			. . .	6400
6,000	Messageries Caillard et Comp.	1000				. . .	650
	Voitures du Chemin de Fer.	300	tout	20	février.	. . .	225
4,652	Compagnie gen. des voitures de place.	500	tout	34		. . .	615 ex-d.
	Desirees.	500	tout			. . .	475
	Favorites.	800	tout	150	janv.-juill.	. . .	1800
	Hirondelles.	1000					
1,200	Luteciennes.	500	tout	57	trimestriel.	. . .	620
	Omnibus.	1000				. . .	2200
	Orleanaises.	1000	tout	40	trimestriel.	. . .	775
725	Sylphides.	500				. . .	510
	Tricycles.	800				. . .	475
	Gondoles Parisiennes.	80		11		. . .	130
	Batignolaises	1000				. . .	775
	Charbonnages.						
288	Anzin.	288e		8000		. . .	150,640
1,500	Azincourt (Nord).	1500e	tout	100	septembre.	. . .	1000 ex-div.
25,000	Blanzy (Saône-et-Loire).	500	tout	5 %		. . .	550
8,000	Brassac.	1/8000	tout		octobre.	. . .	300
3,550	Chazotte.					. . .	545
24,000	Grand'Combe	1/24000			j. 1er jan. 1853	. . .	500
	La Haute-Loire (ancienne).	500				. . .	260
72,315	La Loire (Compagnie Generale). . . .	1/72315	tout	42	avril.-octob.	. . .	685
	Long-Pendu (Saône-et-Loire).	500					
440	Montchanin (Saône-et-Loire).	5000	tout				
	Touches (Des).	500				. . .	40
1,850	Layon et Loire	1/1850	tout	29	juin.	. . .	400
12,000	Mayenne et Sarthe.	1/12000	tout			747 50	
30,000	Charbonnages belges.	500	tout	15	octobre.	. . .	412 50 ex-d.
	Centre du Flenu.	1000	tout			. . .	150
	Pont-de-Loup (Sud).	1000	tout	20	avril.	. . .	200
	Bonnet et Veine-à-Mouches (Act. pr.).	1000				. . .	510
	— Dito. — (non priv.)					. . .	170
	Asphaltes.						
	Bastennes (Landes).	1000	tout	40	janv.-juill.	. . .	225
	Tuyaux Chameroy.	500		75		. . .	625
	Obligations Chameroy.	100					
	Galvanisation du fer	500	tout	50		. . .	350
	Zinc et Plomb.						
90,000	Vieille-Montagne (10e d'action) . . .	100	tout	40	mai.-nov.	. . .	512 50 515
	Corphalie.	1000				. . .	1080
3,000	Nouvelle-Montagne.	1000	tout	75	annuel.	. . .	1200
20,000	Stolberg.	375	tout	43 75		. . .	497 50
5,000	Eschweiller (Prusse).	750	tout	80		. . .	650
6,000	San-Fernando (Espagne).	260	tout	6 %	trimestriel.	. . .	265
50,000	Silésie.	375	tout			. . .	360
4,800	Westerwald et du Rhin.	375	tout		j. janv. 1854.	. . .	375
	Cuivre.						
30,000	Mines de Ténez.	100	tout	4 %	janv. mai juil.	. . .	62 50
60,000	Mouzaïas (Algérie).	100	tout	néant.		. . .	30 50
	Valdiblora et Rora.	100	25			135	
	Fermière de Caronte.	100	90			. . .	43 50
12,000	Usine de Septèmes (Bouch.-du-Rhône).	250	tout	9 %		. . .	215

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Gaz.						
2,500	Compagnie anglaise.	2500	tout	400	janv.-juill.	. . .	5100
24,000	Compagnie française.	500	tout	75	mars.-sept.	. . .	950
	Compagnie parisienne.	1000	tout	100		. . .	1175
	Société Lacarrière.	2000	tout				
	— Dito.	500	tout	75		. . .	1060
2,400	Belleville.	500	tout	90	juin.-déc.	. . .	1125
5,000	De l'Ouest.	500	tout	47 50		. . .	675
800	De l'Est.	500	tout				
6,000	Du Nord.	500	tout	40		. . .	600
500	Boulogne, Sèvres, etc.	1000					
1,000	Versailles	500	tout	35		. . .	475
	Saint-Germain-en-Laye.						
1,300	Gaz d'Amiens (Comp. Française). . .	500	tout	25		. . .	460
	Cherbourg					. . .	70
5,000	Compagnie Centrale. Dieppe, Alger. Chartres, Nice, etc. (8 villes)	500	tout	35	juill.-déc.	. . .	405 410
	Calais.	1000	tout	20	février.	. . .	300
	Wazemmes-lès-Lille.	500	tout	14	septembre.	. . .	175
	Forges, Fonderies.						
	Alais (Gard).	3000				. . .	1750
	Bessège					. . .	730
28,000	Creusot (Saône-et-Loire).	500	tout			. . .	885 890
	D'Allevard.						
2,400	Decazeville (Aveyron).	3000	tout	250	juin.-sept.	. . .	4100
800	De la Loire et de l'Ardèche.	1/800e				. . .	5250
	De l'Horme.					. . .	922 50
	Maubeuge (Nord).	500				. . .	450
20,000	Herserange (Moselle).	500	tout		janv.-juill.	. . .	85
50,000	Châtillon et Commentry		tout	40	mars-sept.	. . .	475
5,000	Forges de la Basse-Indre	500	tout	80	avril.-oct.	. . .	500
	L'espérance (Belgique).	1000				. . .	975
	Monceaux (Belgique).	1000				. . .	1550 ex-int.
5,500	Providence (Belgique)	1000	tout	150		. . .	1175
10,000	Sambre (anonyme Franco-Belge). . .	500	tout	48 70	septembre.	. . .	510
	Papeteries.						
800	Echarcon.	1000	tout	80	jouiss. janv.	. . .	1000
	Essonne.	1000	tout				
6,000	Manufacture de Papiers d'Alger. . . .	100	tout				
	Journaux, Imprimeries.						
108	Le Droit, journal des Tribunaux . . .	2500	tout	450		. . .	4100
5,000	Imprimerie Dubuisson et Comp. . . .	100	tout			. . .	100
	Filatures.						
40,000	Cohin.	500				. . .	545
	Lin Maberly.	500		52		. . .	756 25
	Filature Rouennaise.	500	tout				
4,400	Gamaches.	500	375			. . .	325
1,400	Société Lainière (Action de capital).	500	tout				
4,200	— Dito — (Action de jouissance). . .						
	Flax-Coton	50	tout				
	Divers.						
200,000	Docks-Napoléon.	250	125	néant.		. . .	222 220 75
	Glaces de Saint-Gobain.		tout	1700	janv.-déc.	32,400	
	Glaces de Saint-Quirin.						
	Glaces de Montluçon.	500		30	annuel.		
	Glaces d'Oignies	1000	tout	5 %		. . .	360
20,000	Glaces d'Aix-la-Chapelle.	375	tout			. . .	1490
14,000	Cail (constructeurs).	500	tout	75 22	mars.-sept.	. . .	360
	Etablissement Cavé	250	tout			. .	755
	Grilles-mobiles-Fumivores.	1000				. . 1010	272 50
	Moulins de Packham.	1000	tout	5 %	avril.-oct.	1000	
	Télégraphe électrique sous-marin entre la France et l'Angleterre.	25	tout	8 %			
10,000	Acier et Limes de Milourd (Nord) . .	100	50	7 %	juill.-déc.	. . .	25
130,000	Palais de l'Industrie, 4 % gar. p. l'Etat.	100	tout	4 %	avril.-oct.		
19,200	Comp. gén. de Vidanges Richer et Ce.	500	tout		2 fois par an.	. . .	165 163 75
3,200	Société Ch. Christofle et Comp. . . .	500	tout	90	4 fois par an.	. .	265
10,000	Sucrerie Herbet et Comp.	500	tout			. . .	875
16,000	Sucreries Raffineries de la Scarpe. . .	250	tout	21 25		. . .	500
10,000	Compagnie Impériale de Bateaux . .	500	tout				
10,000	L'Union Parisienne (commerce de					. . .	70
	Charbon de terre).	100	tout	5%etd.	août.	. . .	en émission.

NOMBRE des Obligations.	DESIGNATION DES OBLIGATIONS.	VALEUR nominale.	PRIX d'émission.	SOMME versée par Obligation.	INTÉRÊTS par An.	SOMME des remboursements.	INTÉRÊTS payables.	Dernier COURS connu	COURS actuel.
	Obligations.								
555	St-Germain (anciennes). .	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1125
10,830	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1125	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1010 1020
8,888	Orleans (anciennes). . . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1025
13,333	— Dito. — (nouvelles). . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1025
150,000	— Dito — de 1852.	500		tout	3 %	500	janv -juill.	. . .	315
130,000	— Dito. — de 1854.	500	275	75	3 %	500	janv.-juill.	. . .	315
3,887	Rouen (anciennes).	1000	1000	tout	4 %	1250	janv -juill	. . .	885
4,968	— Dito. — (nouvelles). .	1000	1000	tout	5 %	1250	juin -déc.	. . .	1000
15,000	Havre (anciennes). . . .	1000	1000	tout	5 %	1250	mars.-sept.	. . .	985
5,000	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	800	tout	6 %	1250	janv.-juill.	. . .	1050
2,775	Strasbourg à Bâle (anc.).	1000	1100	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. .	1025
20,000	— Dito. — (nouvelles). . .	500	500	tout	5 %	625	janv.-juill.	. . .	500
150.000	Nord.	500	335	tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	315
50.300	Est (Paris à Strasb.), anc.	500	500	tout	5 %	650	juin.-déc.	. . .	506 25
125,000	— Dito. — (nouvelles) .	500	480	125	5 %	650	juin.-déc.	. . .	493 75 495
80,000	Paris à Lyon.	1000	1050	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1022 50
8,000	Avignon.	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1120
60.000	Méditerranée.	500	585	tout	5 %	625	avril -oct	. . .	507 50
182,333	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv. juill	. . .	312 50
15 036	Ouest.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1020
17.500	— Dito. —	1000	1050	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1010
1,819	Versailles (R. D) (anc.). .	1000		tout	5 %	1000	janv.-juill.	. .	975
4;598	— Dito — (nouvelles). . .	1000	1250	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1025
7,219	Saint-Etienne à Lyon. . .	1000	1105	tont	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	10 0
3,300	Montereau.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. .	1000
2,000	Andrez. à Roann. 1er ord	500		tout	25	500	avril -oct.	. . .	400
1,980	— Dito — 2e ordre. . . .	500		tout	neant.	500		. . .	300
794	Jonction Sambre à l'Oise	1000	1000	tout	50	1050	janv.-juill.	1030	
	Mines de la Loire.	1000			5 %	1250	fév.-août.	. . .	1050
	— Dito — (nouvelles) . . .	1000						. . .	950
	Mines de Blanzy.	1000							
	Lits militaires.	1000			5 %		avril.-oct.	. . .	995
1,200	Forges de l'Aveyron 1845.	1000	995	tout	4 ½ %	1000	janv.-juill.		
2,400	— Dito — 1848.	500	500	tout	5 ½ %	500	avril.-oct.	. . .	500
	Grand'Combe.							. . .	975
319	Eaux d'Auteuil	1000	1000	tout	6 %	1000	avril.-oct.	. . .	1000
13,600	Vieille-Montagne	500		tout	5 %		janv. juill.	. . .	472 50 470
102,614	Rhône et Loire.	500		tout	5 %	625	janv.-juill.	. . .	500
63,643	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv -juill.	. . .	305
131,007	Grand-Central	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	300

Chronique Industrielle.

La France est une nation de capitalistes ; l'argent français fonde dans le Piémont le Chemin de Fer Victor-Emmanuel ; à Naples, il a établi le Chemin de Castellamare et Nocera ; sur mer, il pose les fils du télégraphe Méditerranéen, qui va unir l'Europe à l'Afrique; aujourd'hui, la Compagnie Franco-Autrichienne, représentée pour la France, par MM Pereire et Ernest André, préoccupe tous les financiers. Nous recevons de nouveaux détails sur cette opération importante et nous nous empressons de les communiquer à nos lecteurs.

Les concessions sont de deux sortes :

Premièrement, concessions de Chemins de Fer pour quatre-vingt-dix ans, avec rachat facultatif par l'Etat, après trente ans, aux conditions déterminées pour le rachat des Chemins de Fer Français.

Secondement, concessions à perpétuité de mines de houille, de lignite, de fer et de cuivre, d'usines à fer, de terres et de forêts d'une vaste étendue.

En voici la nomenclature complète :

1° *Chemin de Fer du nord de l'Etat*, ou *Chemin de Fer de Bohême :* Il se relie, à Bodenbach, frontière de Saxe, aux Chemins de Fer de l'Allemagne centrale ; après avoir passé à Prague, il se bifurque vers Ollmutz où il rencontre le Chemin de Fer qui va retrouver, à la frontière de Prusse, les Chemins de Fer Prussiens et Polonais, et vers Brunn, pour se réunir ensuite de nouveau en un seul tronc qui se rattache, un peu au-

dessus de Vienne, au Chemin de Fer de la Hongrie, et qui rejoint, à Vienne même, le Chemin de Fer de Trieste ;

2° *Le Chemin de Fer du Sud-Est,* ou *Chemin de Fer central* de la Hongrie, qui aboutit au Danube, un peu au-dessus de Belgrade. Cette ligne a ceci de remarquable et de particulièrement avantageux, que, sur 640 kilomètres dont elle se compose dans son ensemble, elle n'en a que 30 en un seul embranchement; les 610 autres forment l'artère principale ;

3° Le Chemin de Fer d'Oravicza à Bonach, dans le Banat, d'une longueur de 68 kilomètres et 1/2 ;

(La Compagnie peut établir, sur les diverses lignes de fer, tous les embranchements qu'elle jugera utiles.)

4° La mine de lignite de Tobochleben, près d'Aullig ;

5° La mine de houille de Brandissel ou Buchstierad ;

6° Une concession de plusieurs kilomètres carrés à choisir dans les réserves du bassin houiller de Funfkirchen ;

7° Le bassin houiller de Sturrdorff dans le Banat ;

8° Les mines de cuivre du Banat et les usines d'exploitation ;

9° Les usines à fer de Resieza et de Boyschen ;

10° 114,000 hectares, dans le Banat, de forêts, de terres arables, de prairies et de jardins.

Les mines de houille et autres qui sont concédées, sont d'une abondance prodigieuse et d'excellente qualité ; les usines sont déjà en pleine exploitation ; les forêts et terres sont situées dans un pays d'une puissance de végétation et d'une richesse exceptionnelles. Enfin, nous observerons que les mines, usines, propriétés territoriales, sont placées sur la ligne même du railway, aux revenus duquel elles ajouteront le transport de leurs produits, et il est juste d'observer que les revenus actuels sont évidemment susceptibles d'une plus vaste exploitation.

Pour le prouver, nous citerons quelques exemples : Le bassin houiller de Sturrdoff, dans le Banat, donne maintenant 70,000 tonnes par an. Il peut facilement en donner 200,000. Les terres et les forêts, incomplétement et mal exploitées, surchargées d'un personnel administratif qui coûtait beaucoup et faisait peu de choses, ne donnait à l'Etat, en moyenne, qu'un *revenu net de 2 francs par hectare.* C'est sur ce revenu que le prix d'achat a été établi, pour figurer dans la somme totale de 200 millions, montant des concessions réunies. On comprend avec quelle facilité et dans quelles proportions ce revenu net par hectare peut être augmenté, par une active et intelligente exploitation, pour des terres qu'anime le soleil de la Lombardie, et dont les produits peuvent être variés à l'infini ; pour des forêts — des chênes et des hêtres — placées à portée de nombreuses usines et près d'une grande ligne de fer.

Quant aux Chemins de Fer mêmes, celui de Bohême donnait déjà, en 1853, 26,500 fr. pour l'année, par kilomètre, et celui de Hongrie, 35,000 fr. Mais la proportion des dépenses, aux recettes brutes, était de 61 pour 0/0 sur le premier et de 64 pour 0/0 sur le second. Les produits augmenteront, est-il besoin d'expliquer encore pourquoi ? sous l'impulsion de la nouvelle administration ; et il n'est pas moins certain que la proportion des dépenses sera réduite considérablement. Elle est généralement, en France, au-dessous de 40 pour 0/0. Ne la ramenât-on pas à ce chiffre, pour les Chemins de Fer Autrichiens, il y aurait encore beaucoup à gagner sur les chiffres de 61 et 64. Au surplus, on a, en Autriche même, un exemple des rapides et notables progrès que peut faire, avec une administration bien entendue, la prospérité d'un Chemin de Fer. Le Chemin dit *de l'Empereur Ferdinand,* vers la frontière de l'Est, donnait, en 1849, 22,200 fr. de recette brute, par kilomètre, et le rapport des dépenses à la recette était de 58 pour 0/0.

En 1850, recette: 27,200 fr.; proportion des dépenses, 53 pour 0/0; 1851, recette: 33,700, dépense, 46; 1852, recette, 42,900, dépense, 43.

Ainsi que nous l'avons dit, cette Compagnie Franco-Autrichienne achète 200 millions les chemins, mines et annexes, payables en trois années, il faudra à peu près 100 millions pour achever les Chemins de Fer non terminés; la Société se constituera vraisemblablement sur un capital de 300 millions, dont 150 millions seront émis en France et 150 millions en Autriche et en Allemagne. Il y aura trois marchés pour les actions : Paris, Vienne et Francfort.

— Une allocation de fonds, accordée par divers Conseils généraux, va permettre d'étudier complétement une ligne importante de Poitiers à Montluçon, par Montmorillon, La Souterraine et Guéret. Le département de la Creuse, privé de communications directes avec les pays de consommation, quoiqu'il possède d'abondantes mines de houille en parfaite exploitation, des mines d'anthracite, du minerai de fer, sera doté de facilités de transport, et de débouchés pour tous ses produits. Aux fonds votés par les Conseils généraux, se joignent les ressources provenant, soit d'allocations municipales, soit de souscriptions. Les études coûteront 50,000 fr. environ. Une commission désignée dans les Conseils généraux, s'occupe de toutes les démarches propres à faire réussir ce projet important.

— Les chantiers de terrassement et les travaux d'art du Chemin de Fer de Poitiers à La Rochelle et Rochefort, section de Poitiers à Niort, 80 kilomètres, sont en pleine activité, et on déblaie l'emplacement de la station de cette dernière ville. De Niort à La Rochelle, les projets sont faits, et en grande partie approuvés, sauf quelques détails qui intéressent le service des fortifications aux abords de La Rochelle et de Rochefort. On procède aux enquêtes et autres formalités nécessaires pour l'achat des terrains. Cette dernière section étant d'une exécution beaucoup plus facile que la première, on pense que l'exploitation de la ligne entière suivra d'assez près celle de la portion de Poitiers à Niort.

— *Compagnie des Chemins de Fer de l'Est.* La Compagnie des Chemins de Fer de l'Est a l'honneur de prévenir ses actionnaires, souscripteurs des 125,000 Obligations en émission, que les lettres annonçant la part afférente de chacun dans cette émission ont été mises à la poste à leur adresse. Elle invite ceux de MM. les souscripteurs qui n'auraient pas reçu leur lettre à venir en réclamer un duplicata à la Compagnie, d'ici au 10 novembre. Elle leur rappelle que le premier versement doit être fait du jeudi 2 au samedi 11 novembre, à trois heures, et que ceux qui n'auraient pas effectué ce premier versement à cette date seraient déchus et forclos.

— Le service de la malle-poste de Bordeaux à Bayonne a cessé le 25 octobre, par suite de la livraison de la section du Chemin de Fer de Bordeaux à Dax.

— La Société tontinière de huit ans, constituée en 1846 par le PHÉNIX, *Compagnie française d'assurances sur la vie,* établie à Paris, rue de Provence, n° 40, est arrivée à son terme.

Le compte rendu de la répartition présente les résultats suivants :

282,829 fr. 80 c. versés, ont produit en rente 3 p. 0/0.	12,856
Rentes attribuées aux déchus	429 45
Reste pour 711 parts souscrites par les ayants-droit	12,426 55

Soit 17 fr. 47 c. rente 3 p. 0/0, pour chaque part.

Ainsi, MM. N. ont obtenu 17 fr. 47 c. pour une part souscrite :

1° de 280 fr. payés en huit annuités de 35 fr.;

2° de 256 fr. 80 c. payés en huit annuités de 32 fr. 10 c.;

3° de 176 fr. 50 c. payés comptant.

Ces résultats, qui ont donné chaque année jusqu'à 18 fr. 50 c. p. 0/0 d'intérêt sur le

capital versé, c'est-à-dire plus de trois fois l'intérêt ordinaire, sont un argument irrésistible en faveur des associations mutuelles sur la vie, surtout quand elles sont dirigées par des Compagnies sérieuses et qui offrent toutes les garanties désirables de solvabilité et de moralité.

Chemins de Fer Étrangers.

Les actionnaires du Chemin de Fer de Manage à Wavre (Belgique), se sont réunis en assemblée générale à Londres, samedi dernier, sous la présidence du général sir F. Smith. Il résulte du rapport que la deuxième section de la ligne est sur le point d'être ouverte; la troisième sera achevée pour la fin de janvier, et la quatrième l'été prochain. Cette dernière sera construite à frais communs avec la Compagnie de Charleroi à Louvain, dont la voie devait suivre parallèlement celle de la Compagnie de Manage à Wavre, depuis Ottignies. Les deux lignes n'en feront plus qu'une.

Une jonction sera faite à Ottignies avec la Compagnie du Grand-Luxembourg. Une convention a été faite pour le transport avec le Chemin de Fer de Mons à Manage, et une autre est sur le point d'être conclue avec l'Etat pour le trafic sur la ligne de Namur par Braine-le-Comte et Charleroi.

Le trafic sur la ligne de Manage à Nivelles a été des plus satisfaisants, et les frais d'exploitation ont été couverts et au delà, pendant les deux premiers mois. La section de Nivelles à Genappe sera ouverte dans les premiers jours de novembre; celle de Genappe à Court-Saint-Étienne sera ouverte jusqu'à Bousval au mois de janvier. Toute la voie jusqu'à Wavre sera achevée en 1855.

Le rapport a été adopté, et la réunion a voté des remercîments aux directeurs.

— Le projet de loi sur les Chemins de Fer que M. Lujan, ministre des travaux publics, à Madrid, doit présenter aux Cortès, supprime les adjudications publiques et dispose que chaque dossier, après avoir été bien examiné par le ministère, sera soumis au Congrès pour être l'objet d'une loi spéciale.

Parmi les lignes de Chemins de Fer de premier ordre pour l'Espagne, à raison de leur importance pour le pays, au point de vue de son progrès matériel, du développement de quelques-unes de ses provinces les plus fertiles et surtout des relations internationales, se trouvent celle de Madrid à la frontière de France, et celle de Madrid à Lisbonne. Nos voisins les Espagnols comprennent les avantages incalculables que produira, pour la Péninsule Ibérique, la construction d'un Chemin de Fer, non interrompu, des Pyrénées au Manzanarès et à l'embouchure du Tage.

— Un journal d'Anvers annonce que les travaux de construction de la nouvelle station du Chemin de Fer, hors la porte de Borgerhout, seront avant peu poursuivis de jour et de nuit, et éclairés par la lumière électrique, système adopté dans les grands ateliers de travaux de Paris.

— Ces jours derniers, on a fait les premières courses d'essai sur la ligne Badoise, refaite d'après un nouvel écartement de rails, entre Carlsruhe et Ettlingen. Cette épreuve a pleinement réussi; ce sera le premier pas qui servira à relier le Chemin de Fer du grand-duché avec le réseau des lignes continentales, dont il a adopté l'écartement uniforme.

De nouvelles épreuves auront lieu incessamment sur la section de Carlsruhe à Bruchsal et à Heidelberg.

Chemin de Fer central Suisse.

Un arrangement vient d'être conclu à Bâle pour la construction d'un Chemin de Fer sur le territoire de Berne. Voici ce qui a été convenu de part et d'autre: La Compagnie du Chemin de Fer central s'engage à construire la ligne d'Olten-Morgenthal-Berne sur la rive gauche de l'Aar, ainsi que les gares définitives, et la ligne d'Herzogenbuchsée-Soleure-Granges-Bienne.

Les travaux doivent commencer sur les deux lignes, deux mois après la ratification de la convention, et être avancés de telle sorte que l'ouverture du Chemin puisse avoir lieu au plus tard dans l'année 1857. Ce terme est prolongé jusqu'à la fin de 1858, en ce qui concerne le passage de l'Aar (près Berne), et l'établissement de la gare définitive en cette ville.

Le canton de Berne s'intéresse à cette entreprise, en souscrivant pour 4 millions d'actions au pair, à la dépense totale évaluée 14 millions.

Dans cette somme de 4 millions sont comprises les sommes que souscriront les villes et les corporations.

La Compagnie du Chemin de Fer central s'engage par là à construire le Chemin de Berne à Laupen (ligne de Genève), dont la dépense est évaluée à 2,800,000 fr., sans aucune participation de la part de Berne, et cela aussitôt que le Chemin de Fer de l'Ouest sera prolongé sur le territoire Fribourgeois. Quant aux lignes de Bienne-Berne, par Lyss, vers le canton de Neufchatel, et de Berne-Thoune, on s'en tiendra aux concessions accordées. La Compagnie donne l'assurance qu'elle construira la voie ferrée de Berne-Thoune aussitôt que sa situation financière le lui permettra.

Le tracé, dans la Haute-Argovie, sera modifié de manière que le Chemin touchera aux deux principales localités de cette contrée, Langenthal et Herzogenbuchsée, et de si près à la première, que la station sera établie au sud de l'endroit dit l'ancien *Griengrube*.

L'administration du Chemin de Fer central transmettra prochainement le plan de la gare définitive à Berne, pour être soumis aux autorités compétentes afin que l'on puisse disposer dans la ville des emplacements existants, dresser les plans ou les modifier en ce qui concerne les nouvelles constructions.

C'est M Stampfli, délégué du Gouvernement de Berne, qui vient de conclure, à Bâle, cet arrangement. La ratification ainsi que le concours promis ne peuvent être douteux.

Le Chemin de Fer Américain de la section de Rueil (Chemin de Fer de Saint-Germain) à Marly-le-Roi, va commencer ses travaux avant le 15 novembre ; des traités sont passés pour la fourniture du matériel de la voie ferrée.

Le capital social est de 500,000 fr., divisé en 2,000 actions de 250 fr. chacune.

Les payements se font, savoir :

100 fr. en souscrivant l'action, et 50 fr. de trois mois en trois mois, en trois versements successifs Il est probable que le dernier payement ne sera pas appelé.

On souscrit :

A Paris, au siége de la Société, rue de la Madeleine, 30.
A Rueil, chez M. Tellier, notaire de la Société.
A Marly-le-Roy, chez M. Huvet, notaire.

San Fernando, Compagnie en commandite.

Mines et Fonderies de plomb argentifère en Espagne.

Cette Compagnie est au capital de 104,000 actions de 1 livre sterling ou 25 francs ; elle est en pleine exploitation ; elle vient d'exécuter un marché avec MM. de Rothschild frères, en leur livrant 2,000,000 de kilos de plomb, et en ce moment elle exécute, avec la même Maison, un nouveau marché de 4,000,000 de kilos.

Ces Mines sont d'une richesse extraordinaire, et dirigées par des Anglais. La Fonderie, montée et dirigée également par des Anglais, est l'établissement le plus complet de ce genre en Espagne.

Extrait du rapport fait, par les Gérants de la Compagnie de San Fernando, au Conseil de surveillance, à Londres, sous la date du 23 *août* 1854.

« DÉBOURS DE LA SOCIÉTÉ POUR MINES :

« 61 Pertinences en quatre groupes, trois machines à vapeur, six bâ-

« timents avec bureaux, hangars, forges et ateliers, fonderie, outil-
« lage, etc. R. V. 8,119,614

« SOLDE DISPONIBLE DU CAPITAL :

« Soit 18,800 livres sterling ou 470,000 fr. . . 1,880,386

« Total. . . . . R. V. 10,000,000
« Soit livres sterling. . 104,000
« Ou francs. 2,600,000

« Cette position est très-satisfaisante.

« Notre produit actuel de plomb est de 250,000 kilos par mois. Ce « plomb contient 15, 20 et 25 onces d'argent par 1,000 kilos. De cet « argent nous avons, en 1853, extrait et vendu 21,737 onces.

« Notre plomb est classé première qualité; notre argent donne « 996/1000 à 998/1000.

« Nos Mines et notre Fonderie sont dirigées par des hommes de grande « expérience, très-connus en Angleterre, et qui méritent toute notre « confiance, savoir : MM. James et Josiah Remfry, directeurs de Mines, « et de M. Humfreys, affineur. »

Les bénéfices actuels permettent, depuis un an, la distribution de 12 pour 0/0 par an, et cette distribution a lieu trimestriellement les 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre, en présentant les coupons détachés des actions. On considère comme certain que ces bénéfices augmenteront d'année en année.

Un nombre considérable des actions a été placé en Angleterre parmi de bons preneurs, à Londres, à Liverpool, Manchester, Newcastle, Halifax, Cambridge, etc. Le solde a été placé en France et en Espagne.

On s'attend à un mouvement de hausse d'un jour à l'autre.

Les actions de *Linarès*, Compagnie anglaise voisine dans le même district, donnent 50 pour 0/0 de dividende par an sur le prix d'émission de 3 livres sterling. Elles sont courantes à Londres, à 9 livres sterling. Les San Fernando les suivront.

Banquiers :

A Paris, MM. Ch. Noel, Henry Place et Comp., 9, rue du Faubourg-Poissonnière.

A Londres, London et county Bank, 21, Lombard street.

S'adresser chez :

MM. E.-H. Bourgoin, 23, rue Notre-Dame-des-Victoires;
Bagary et Comp., 73, rue Richelieu.

Société des Verreries de Plaine-de-Walsch et Vallerysthal

(*Meurthe*).

Les Verreries de Plaine-de-Walsch et de Vallerysthal existent, dans la famille de M. le baron de Klinglin, depuis nombre d'années. Elles sont établies à Vallerysthal, au bas du contre-fort nord des Vosges, à 11 kilomètres de Sarrebourg, station du Chemin de Fer de l'Est, et à 6 kilomètres du Canal de la Marne au Rhin. Leur exploitation resta affermée jusqu'en 1830, époque où elles firent retour à M. le baron de Klinglin.

A partir de 1835, elles prirent, dans les mains de M. le baron de Klinglin, un développement industriel important. Plus tard, réunies sur la rivière de la Bièvre, à Vallerysthal, elles sont devenues un centre d'exploitation considérable, qui permet aujourd'hui de développer la fabrication dans des proportions plus vastes.

Le dépôt établi à Paris, pour l'écoulement des produits, offre, sur un grand nombre de points, en France et à l'Etranger, des relations dont la marche progressive prend chaque année une nouvelle importance; il en est de même des relations directes de la manufacture avec les départements de l'Est et tout le Midi.

Les matières premières et le combustible sont abondants et rapprochés.

La fabrication se fait à deux fours; deux chutes d'eau, tirées de la Bièvre, et une machine à vapeur, mettent les tailleries de verre en mouvement.

Sept cents ouvriers de tous âges, verriers, peintres-graveurs, tailleurs de verre, etc., sont constamment employés par l'établissement.

Les prix de main-d'œuvre sont à des conditions inférieures comparativement à d'autres établissements du même ordre, ce qui est d'une importance réelle, le salaire entrant pour plus d'un tiers dans la dépense de fabrication; cette différence, qui a toujours existé, provient de ce que les ouvriers sont la plupart attachés au sol par la possession.

C'est dans ces Verreries qu'ont été faits, par M. le baron de Klinglin, les premiers essais, en France, du verre de couleur doublé façon Bohême, d'application de couleurs, de la gravure perfectionnée, et enfin du verre blanc propre aux instruments de physique et de chimie. Ces perfectionnements ont valu à M. le baron de Klinglin la médaille d'or à l'Exposition de 1839, avec rappel en 1844 et 1849.

Depuis l'établissement du Chemin de Fer de Strasbourg et l'ouverture du Canal de la Marne au Rhin, les prix des transports des matières premières et des produits manufacturés ont considérablement baissé; ils baisseront encore, lorsqu'une communication directe par Chemin de Fer aura été établie de Strasbourg à Sarrebruck, et lorsque le Canal projeté entre Sarrebourg et Dieuze, où se trouvent les principales salines de l'Est, aura été ouvert. Mais c'est seulement depuis 1853 que Plaine-de-Walsch et Vallerysthal commencent à jouir de ces avantages, qui sont d'une importance considérable.

Les Verreries de Plaine-de-Walsch et Vallerysthal sont appelées à devenir, dans un temps rapproché, un établissement de premier ordre; et si jusqu'alors elles n'ont point atteint toute cette importance, cela provient de la position de M. le baron de Klinglin, qui n'en a pas fait d'abord une affaire strictement commerciale, mais qui a plutôt considéré cette exploitation comme un service éminent à rendre à une population industrielle d'un pays pauvre, où il possède d'anciennes et importantes propriétés.

Néanmoins, malgré les crises commerciales et politiques, les cinq dernières années présentent un produit réuni de 337,003 fr. 93 c.; soit, 67,400 fr. de bénéfices nets par an. Et c'est seulement dans la dernière année de cette période qu'on a eu les avantages du Chemin de Fer et du Canal.

A l'avenir, disposant de ressources plus considérables, placée sous la surveillance d'un comité composé d'hommes spéciaux et gouvernée par une assemblée générale, dont la gérance recevra une impulsion industrielle et commerciale, la Verrerie de Vallerysthal devra prendre un accroissement en rapport avec l'importance de la Société nouvelle, qui a pour objet :

La propriété, la possession, l'exploitation et la jouissance des immeubles, établissements industriels, matériel d'exploitation et objets mobiliers apportés en Société tels qu'ils se comportent, et consistant en usines, tailleries mues par un cours d'eau et une machine à vapeur; magasins, bâtiments d'exploitation et d'habitation, prairies, terres, jardins et dépendances; toutes les marchandises, aussi sans en rien excepter, se trouvant tant à la manufacture qu'au dépôt à Paris.

Le capital social est de 1,000,000 de francs, divisé en 2,000 actions de 500 fr. chacune. Elles sont nominatives ou au porteur au choix du propriétaire de l'action.

Le transfert des actions nominatives s'opère par une mention d'endos signée du titulaire, laquelle n'entraîne de sa part aucune garantie. Le transfert d'une action au porteur résultera de la simple transmission des titres.

Les actions sont payables, savoir : deux cinquièmes en souscrivant, et chaque autre cinquième de deux mois en deux mois, à partir du 1er versement.

Les actions donnent droit :

1° A cinq pour cent d'intérêt par an, payables par semestres, les 1er juillet et 1er janvier de chaque année.

2° A une part égale dans tout l'actif de la Société et dans les bénéfices nets.

Les dividendes seront payables en une seule fois chaque année, après la clôture de l'inventaire, et aussitôt que le chiffre en aura été approuvé par l'assemblée générale. Le premier dividende, celui de la présente année, comprendra une année entière; il sera payé après l'inventaire de fin décembre 1854.

On souscrit jusqu'au 8 novembre 1854, chez MM. Bouron et Comp., banquiers, 44, rue Laffitte, à Paris.

Obligations de la Compagnie du Chemin de Fer de Tarragone à Reus.

On sait que la concession de ce Chemin de Fer a eu lieu par ordonnances du Gouvernement Espagnol, des 15 juillet, 30 septembre 1851 et 17 juillet 1852, dans la forme et après l'accomplissement de toutes les obligations prescrites par la législation, et conformément à la loi votée par les Cortès en 1850.

Une réunion de capitalistes Français, ayant pris connaissance des conditions de cette entreprise, a constitué à Paris, par acte passé devant Me Galin, notaire, le 29 juin 1853, une Société pour en opérer l'exploitation. Cette Société a été créée par actions et en commandite, sous réserve de pouvoir être convertie plus tard en Société anonyme, soit Française, soit Espagnole, suivant ce qui sera jugé le plus convenable.

M. Ragel, associé d'une maison de banque de Paris, a accepté la gérance de cette Société, et a été admis unanimement par l'assemblée générale des actionnaires. Un Conseil de surveillance, composé de sept membres choisis parmi les principaux actionnaires, veille à l'observation des statuts et à la régularité des comptes. En outre, des pouvoirs spéciaux ont été réservés à l'assemblée générale pour la représentation et la garantie de tous les intérêts.

La durée de la concession est de quatre-vingt-dix-neuf ans.

Suivant les principes admis par les grandes Sociétés industrielles, la Compagnie a divisé ses voies et moyens en un capital actionnaire et un capital obligations. Le premier est de 1,600,000 fr., destiné spécialement aux premières dépenses et aux grands travaux. Ce capital a été souscrit dès l'origine, et il est depuis longtemps réalisé. L'autre capital, s'élevant à 1,200,000 fr., était affecté principalement à l'achat du matériel, et a dû conséquemment être réservé pour l'époque où les travaux avanceraient vers leur terme. C'est ce dernier capital qui est actuellement en émission (1).

Relativement aux trafic et produits, voici le résumé de la statistique consignée dans le mémoire approuvé par l'autorité compétente :

Marchandises. — De Reus à Tarragone (vins, eaux-de-vie, huiles, produits du sol destinés à l'exportation, objets manufacturés). . .	48,100 tonnes.
Marchandises. — De Tarragone à Reus (grains, denrées coloniales, matières premières, objets de consommation. . .	21,900 —
	70,000 tonnes.

(1) Nous avons rendu compte de la dernière assemblée des actionnaires de la Compagnie du Chemin de Fer de Tarragone à Reus dans notre Numéro du 21 septembre 1854, pages 602 et suivantes.

Produisant un total de 918,670 réaux de veillon. . .	Fr. 241,150	»
Voyageurs, 1re classe, par an, 128,936 réaux de veillon.	33,845	70
— 2e — — 192,139 —	50,436	45
— 3e — — 371,637 —	97,554	70
Total brut.	Fr. 422,986	85
A déduire pour frais d'exploitation, frais généraux et entretien, 554,624 réaux de veillon.	145,588	90
	Fr. 277,397	95

Soit près de 10 pour 0/0 sur le capital qui sera dépensé pour l'établissement du Chemin, et qui est estimé s'élever en tout à 2,800,000fr., tant en actions qu'en Obligations.

Depuis la formation de la Compagnie, les éléments de cette statistique ont été l'objet de deux vérifications opérées chacune par un des administrateurs de la Société. Leur rapport fait sur les lieux a confirmé les évaluations du mémoire officiel.

D'après ces éléments, la Compagnie a établi les conditions et les avantages suivants au profit des Obligations :

1° Antérieurement à toute distribution d'intérêts et de dividendes aux actionnaires, il sera prélevé sur les produits nets annuels une annuité de 86,712 fr. pour le service des Obligations en intérêts, capital et primes. Nous avons vu plus haut que le mémoire officiel estimait ces produits à 277,000 fr., c'est-à-dire à une somme triple et au delà du montant des annuités ;

2° L'émission a lieu au pair de 250 fr. par Obligation ;

3° Le revenu annuel sera de 15 fr. par Obligation, payables à Paris, sur coupons semestriels de 7 fr. 50 c. annexés aux titres ;

4° Le remboursement aura lieu à 500 fr., soit avec 250 fr. de prime sur le prix d'émission ;

5° Ce remboursement s'effectuera par voie de tirage au sort progressif, d'année en année, en soixante et un ans.

Ces conditions font ressortir, par rapport aux principaux titres similaires, les avantages suivants :

OBLIGATIONS.	Prix actuels d'acquisition.	Revenu aux prix actuels.	Bénéfice de la prime sur le prix d'acquisition.	Dernière année du rembourseme.
Nord.	315 fr.	4 3/4	185 fr., soit 58 0/0	1926
Orléans.	315	4 3/4	185 fr., soit 58 0/0	1951
Strasbourg.	505	Un peu moins de 5 0/0	145 fr., soit 29 0/0	1952
Tarragone à Reus.	250	6 0/0	250 fr., soit 100 0/0	1915

Le premier versement, de 125 fr. par Obligation, est reçu en souscrivant; le deuxième versement aura lieu le 15 janvier 1855.

Les porteurs encaisseront, le 1er avril prochain, le premier coupon d'intérêts de 7 fr. 50 c. par Obligation. Les autres coupons suivront de six mois en

six mois. Le premier remboursement avec prime aura lieu le 1er février 1856, et les autres d'année en année jusqu'au 1er février 1915.

La souscription est ouverte :

A Paris, chez MM. Destrem, Mallet, Ragel et Comp., 15, rue Saint-Fiacre.

A Madrid, chez MM. les fils de Guillou jeune, banquiers.

A Barcelone, chez MM. Ortenbach et Comp.

Jacques Bresson.

ANNONCES du Cours Général.

COMPAGNIE DES MINES DE LA GRAND'COMBE.

On propose d'acheter des Actions des Mines de houille de la Grand'Combe, contre des Rentes Viagères. S'adresser, à M. Jacques Bresson, Négociant, 31, place de la Bourse, à Paris.

BANQUE DE L'ALGÉRIE. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Banque de l'Algérie est convoquée pour le jeudi 30 novembre 1854, à deux heures de relevée, au siége de la Société, à Alger.

COMPAGNIE DES MINES DE BRASSAC.

Le Conseil d'administration a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires, que l'assemblée générale annuelle aura lieu le mardi 14 novembre prochain, à trois heures, au siége de la Compagnie, rue de la Victoire, 46.

Aux termes de l'article 17 des statuts, l'assemblée générale se compose de tous les actionnaires propriétaires de 20 actions.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, également propriétaire de 20 actions.

Des modèles de pouvoirs sont déposés dans les bureaux de la Compagnie, ouverts tous les jours, de dix heures à deux heures.

VENTE OU ÉCHANGE d'une Action BOUDON ET Cie, Société des Filatures de soie réunies de Mulhouse et d'Auteuil.

S'adresser à M. J.-J. Boucher, rue Saint-Maur-Popincourt, 77, de dix heures à midi.

ACHATS D'ACTIONS CONTRE DES RENTES VIAGÈRES. — On demande à acheter des Actions de Chemins de Fer et autres Valeurs industrielles, contre des Rentes viagères, opération qui évite aux Rentiers qui ont acheté dans les hauts prix une perte sur la plus-value de leurs Titres, et leur procure une augmentation très-sensible de revenus annuels.

S'adresser à M. Jacques Bresson, Négociant, 31, place de la Bourse, à Paris. (*Ecrire franco.*)

VENTE D'ACTIONS. Adjudication, en l'étude et par le ministère de Me Foucher, notaire,

Le 20 novembre 1854, heure de midi,

De CINQUANTE PARTS DE BÉNÉFICE de la Société en commandite des Mines et Fonderies des Alpes.

Sur la mise à prix de 5,000 fr.

L'adjudication aura lieu par fractions de dix parts d'intérêt.

S'adresser à Me Foucher, notaire à Paris, rue de Provence, 56.

VENTE D'ACTIONS. Etude de Me Jolly, avoué à Paris, rue Favart, 6.

Vente en l'étude de Me Wasselin-Desfosses, notaire à Paris, rue d'Arcole, 19, par le ministère de Me Lavocat, notaire à Paris, le 8 novembre 1854, à midi.

En cinq lots, qui pourront être réunis, de CINQ ACTIONS de la Société Ernest Gouin et Comp., établie aux Batignolles, avenue de Clichy, pour la construction des machines à vapeur.

Mise à prix de chaque lot : 4,000 fr.

S'adresser à Mes Jolly et Dyvrande, avoués, et à Me Wasselin-Desfosses, notaire à Paris.

RECETTES DES CHEMINS DE FER.

DÉSIGNATIONS.	DATES.	VOYAGEURS.	MARCHANDISES.	DERNIÈRE SEMAINE de 1854.	DERNIÈRE SEMAINE de 1853.	RECETTES TOTALES de 1854.	RECETTES TOTALES de 1853
Nord.	15 au 21 oct.	354 324	506.946	861.270	849 629	31,952,915	27,998,725
Rouen	15 au 21 oct.	107.032	117,421	224,453	214 034	»	»
Havre	15 au 21 oct.	42,089	51,895	93,984	95,023	»	»
Orleans avec ses prolongements	15 au 21 oct.	378,027	633 642	1,011 670	867.539	35.810,064	29,362,112
Est (ancien)	15 au 21 oct.	320,242	399 812	720 055	620.416	26.297.936	23.077,551
— Do — Sect. nouv.	15 au 21 oct.	13,512	18,968	32,481	»	1,307,543	»
Lyon.	15 au 21 oct.	334 555	355 786	690.341	465,378	18.9 3 198	16,551.765
Lyon à la Méditerran.	15 au 21 oct.	89.251	117.223	206,475	195,388	8,872 658	7,030 023
Ouest.	16 au 22 oct.	66,643	104,441	171,086	119,627	6,334.712	5.378,[illegible]8
Grand-Central (sect de Lyon à Roanne).	8 au 14 oct.	»	»	185,442	164,687	7,331,042	6,364,022

Paris.—Typ. PENAUD frères, 10, Faub.-Montmartre.

N° 45.] JEUDI 9 NOVEMBRE 1854 (à midi). [21me *Année*.

COURS GÉNÉRAL DES ACTIONS
des Entreprises Industrielles et Commerciales



GAZETTE DES CHEMINS DE FER, MINES, USINES, ASSURANCES, CREDIT FONCIER, CREDIT MOBILIER, ETC.

Fondé et publié par Jacques Bresson.

Bureaux, Administration et Rédaction, n° 31, place de la Bourse, à Paris.

Ce Cours-Gazette des Chemins de Fer et de l'Industrie paraît tous les Jeudis. — Prix d'Abonnent pour un an : 7 f. pour Paris ; 8 f. pour les Dépents. ; 10 f. pour l'Etranger.

Les Abonnements doivent toujours dater du 1er du mois ; on ne reçoit pas d'Abonnement pour moins d'un an.

A LONDRES, s'adresser chez ALEXANDRE DELIZY, 1, Norfolk Street, Strand.

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Banques et Comptoirs.						
113,350	Banque de France.	1000	tout	154	janv.-juill.	. . .	3000
2,100	Banque de l'Algerie.	500	tout	30 65	mai.-nov.	. . .	522 50
40,000	Comptoir national.	500	tout	36	janv.-juill.	. . .	586 25
50,000	Credit foncier de France.	500	250	17 50		. . .	575
100,000	— Dito. — Obligations.	1000	200	3 %	mai.-nov.	. . .	960
	— Dito —	500	400		mai.-nov.	. . .	410
	— Dito — 1/10e d'Obligation	100	tout		mai.-nov.	. . .	96 25
120,000	Societe generale de Credit mobilier.	500	tout	40 25	janv.-juill.	. . .	760 762 50
30,830	Société Générale de Bruxelles.	1058	tout	104 40		. . .	1770
	Banque de Darmstadt	537 50	215	neant.		. . .	510 505
	Sous-Comptoirs.						
40,000	Des Chemins de fer.	100	tout	4 ½	semestriel.		
3,382	Des Bâtiments.	100	tout	6 %	avril.-octob.	. . .	90
2,400	Des Métaux.	100	tout	8 20	annuel.	. . .	120
	Caisses particulières.						
2,000	Bouron et Comp.	500	tout			. . .	517 ex-div.
20,000	Béchet, Dethomas et Comp.	500	tout	25 30		. . .	450
	Cusin, Legendre et Comp.	1000	tout				
	Lehideux et Comp	1000	tout				
12,000	Caisse Lecuyer et Comp	500		48 65		. . .	600
1,000	Nu - Propriétaires.	5000	tout		juin.-déc.	. . .	6550
80,000	Comptoir Bonnard.	100	25			. . .	100
20,000	Crédit Industriel (Malevergne et Ce).	100	50	8 50	avril.-octob.	. . .	116 25 ex-div.
	Assurances (incendie).						
2,000	Nationale.	5000	1/5	600	janv.-avril.	. . .	125 % b.
400	Générale.	5000		2752 50		. . .	33,000
2,000	Union.	5000	1/5	200		. . .	64 % b.
4,000	Phenix.	1000	tout	170	avril.-octob.	. . .	3100
1,000	Soleil (nominatif).	6000	1/6	300		. . .	90 % b.
	— Dito. — (au porteur).	1000	tout			. . .	90 % b.
2,000	France.	5000	1/5	125		. . .	34 % b.
1,000	Urbaine.	5000	1/5	150	avril.	. . .	64 % b.
2,000	Providence.	2500	1/5	70	avril.	. . .	28 % b.
4,000	Le Globe	500	100			. . .	pair.
3,000	Paternelle.	1000	250	10		. . .	pair.
2,000	Nord (à Lille).	1000	200	20	avril.	. . .	9 % b
	Assurances (maritimes).						
400	Générale	12,500		250		. . .	28 % b.
1,200	Lloyd Français.	5000	1/5	161		. . .	10 % b.
300	Sécurité.	5000	1/5	200	févr.-juill.	. . .	22 % b.
200	Océan.	5000	1/5	125	janv.-juill.	. . .	25 % b.
600	Chambre d'Assurances.	5000	1/5	1[illegible]0		. . .	22 % b.
400	Melusine.	5000	1/5	132		. . .	15 % b.
200	Sauvegarde.	5000	1/5	275	janv.-juill.	. . .	6 % b.
940	Union des Ports (nominatif).	5000	750	104		. . .	12 % b.
	— Dito. — (au porteur).						

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTERÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Assurances (vie).						
3,000	Nationale.	5000	1/5			. . .	15 % b.
400	Générale.	7500				. . .	65 % b.
2,400	Union.	5000	1/5			. . .	7 % b.
	Phénix.	5000				. . .	3 % p.
1,000	Le Conservateur	1000	500			. . .	1050
500	— Dito — — dito —	500				. . .	en émission.
8,000	Caisse paternelle.	500	100	5		. . .	501 25
	Ponts.						
	Annuités Vieux-Ponts.					1050	
	— Dito. — Nouveaux-Ponts.					231 25	
	— Dito. — du Carrousel.						
	— Dito. — de la Réforme.					590	
3,000	Ponts réunis (anciens).	1000	tout	5 ½	mai.-nov.	1050	
	Canaux.						
	Languedoc et du Midi.						
	Aire à la Bassée.	5000	tout	580		. . .	7500
3,036	Arles à Bouc.	1000	tout				
	Beaucaire.	5000	tout				
17,466	Bourgogne.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	980 ex-int.
39,214	Quatre canaux.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	1160
	Scarpe inférieure.	1000	tout			. . .	1500
6,000	Sambre canalisée.	500	tout	105		. . .	1300
	Jonction de la Sambre à l'Oise	1000	tout	55		. . .	775
12,994	Trois canaux.	1000	tout	50	avril.-octob.		
1,500	Eaux d'Auteuil et de Neuilly.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	900
	Canalisation de l'Ebre.	400	tout			425	
	Chemins de fer.						
54,000	Saint-Germain (Titres nouveaux).	1/54000	tout	32 50	avril.-octob.	. . .	710 705
300,000	Orléans.	500	tout	62 50	avril.-octob.	. . .	1192 50 1182 50
72,000	Paris à Rouen.	500	tout	62 50	août.-févr.	. . .	975 980
40,000	Rouen au Havre.	500	tout	30	avril.-octob.	. . .	552 50
84,000	Strasbourg à Bâle.	350	libéré.	14	avril.	. . .	en liquid. 390
400,000	Nord.	400	tout	46	janv.-juill.	. . .	865 860
250,000	Est (Paris à Strasbourg), anciens	500	tout	50 30	mai.-nov.	. . .	802 50 797 50
250,000	— Dito — nouveaux	500	250	4 %		. . .	642 50 640
265,000	Paris à Lyon.	500	350	37 50	janv.-juill.	. . .	1031 25 1022 50
90,000	Lyon à la Méditerranée.	500	300	16	avril.-octob.	. . .	867 50 862 50
134,000	Midi.	500	350	4 %		. . .	612 50 608 75
70,000	Ouest.	500	300	21	janv.-juill.	. . .	660
60,000	Caen à Cherbourg.	500	250	5 %	janv.-juill.	. . .	525 520
33,200	Dijon à Besançon.	500	350	5 %	janv.-juill.	. . .	en liq. 725
180,000	Grand Central de France.	500	250	4 %	janv.-juill.	. . .	523 75 521 25
20,000	Versailles (rive gauche).	500	tout	néant.	janv.-juill.	. . .	317 50
36,000	Dieppe et Fécamp.	500	425	11	avril.	. . .	280
36,000	Béziers à Graissaissac.	500	200	4 %		. . .	416 25 415
10,000	Bordeaux à la Teste.	500	tout	néant.		. . .	20
6,000	Paris à Sceaux.	500	tout	néant.		. . .	180
12,000	Andrézieux à Roanne.	1/12000	tout	néant.			
50,000	Saint-Rambert à Grenoble.	500	200			. . .	440
80,000	Lyon à Genève	500	250			. . .	532 50
	Mulhouse à Thann.						
9,400	Anvers à Gand.	500	tout	27 50	mars.	. . .	558
50,000	Anvers à Rotterdam	250		5 %			
	Charleroi à Erquelinnes.	500				. . .	315
11,333	Naples à Nocera.	1000	tout	25 70	févr.-août.	. . .	500
40,000	Centre de l'Italie.	1000	100	5 %	avril.-octob.		
	Ouest Suisse.						
72,000	Central Suisse.	500	150	4 %		. . .	450
100,000	Sarde, Victor-Emmanuel.	500	100			. . .	465

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTERÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Messageries et Voitures.						
	Messageries impériales.	10000				40,000	
2,400	Services marit. des Messageries Impér.	5000	tout	450		. . .	9000
2,400	— Dito	5000	1250			. . .	6400
6,000	Messageries Caillard et Comp.	1000				. . .	650
	Voitures du Chemin de Fer.	300	tout	20	février.	. . .	225
4,652	Compagnie gén. des voitures de place.	500	tout	34		. . .	610 ex-d.
	Desirées.	500	tout			. . .	475
	Favorites.	800	tout	150	janv.-juill.	. . .	1800
	Hirondelles.	1000					
1,200	Lutéciennes.	500	tout	57	trimestriel.	. . .	620
	Omnibus.	1000				. . .	2200
	Orléanaises.	1000	tout	40	trimestriel.	. . .	775
725	Sylphides.	500				. . .	510
	Tricycles.	800				. . .	475
	Gondoles Parisiennes.	80		11		. . .	130
	Batignolaises	1000				. . .	775
	Charbonnages.						
288	Anzin.	288f		8000		. . .	150,610
1,500	Azincourt (Nord).	1500f	tout	100	septembre.	. . .	1000 ex-div.
25,000	Blanzy (Saône-et-Loire).	500	tout	5 %		. . .	550
8,000	Brassac.	1/8000	tout		octobre.	. . .	300
3,550	Chazotte.					. . .	545
24,000	Grand'Combe	1/24000			j. 1er jan. 1853	. . .	500
	La Haute-Loire (ancienne).	500				. . .	260
72,315	La Loire (Compagnie Générale). . . .	1/72315	tout	42	avril.-octob.	. . .	690
	Long-Pendu (Saône-et-Loire).	500					
440	Montchanin (Saône-et-Loire).	5000	tout				
	Touches (Des).	500				. . .	40
1,850	Layon et Loire	1/1850	tout	20	juin.	. . .	400
12,000	Mayenne et Sarthe.	1/12000	tout			747 50	
30,000	Charbonnages belges.	500	tout	15	octobre.	. . .	405 ex-d.
	Centre du Flenu.	1000	tout			. . .	150
	Pont-de-Loup (Sud).	1000	tout	20	avril.	. . .	200
	Bonnet et Veine-à-Mouches (Act. pr.).	1000				. . .	510
	— Dito. — (non priv.)					. . .	170
	Asphaltes.						
	Bastennes (Landes).	1000	tout	40	janv.-juill.	. . .	225
	Tuyaux Chameroy.	500		75		. . .	625
	Obligations Chameroy.	100					
	Galvanisation du fer	500	tout	50		. . .	350
	Zinc et Plomb.						
90,000	Vieille-Montagne (10e d'action) . . .	100	tout	40	mai.-nov.	. . .	510
	Corphalie.	1000				. . .	1080 1065
3,000	Nouvelle-Montagne.	1000	tout	75	annuel.	. . .	1200
20,000	Stolberg.	375	tout	43 75		. . .	490
5,000	Eschweiller (Prusse).	750	tout	80		. . .	650
6,000	San-Fernando (Espagne).	260	tout	6 %	trimestriel.	. . .	265
50,000	Silésie.	375	tout			. . .	355
4,800	Westerwald et du Rhin.	375	tout		j. janv. 1854.	. . .	375
	Cuivre.						
30,000	Mines de Ténez.	100	tout	4 %	janv.maijuil.	. . .	60
60,000	Mouzaïas (Algérie).	100	tout	néant.		. . .	40
	Valdiblora et Rora.	100	25			130	
	Fermière de Caronte.	100	90			. . .	40
12,000	Usine de Septèmes (Bouch.-du-Rhône).	250	tout	9 %		. . .	210

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Gaz.						
2,500	Compagnie anglaise.	2500	tout	400	janv.-juill.	. . .	5000
24,000	Compagnie française.	500	tout	75	mars.-sept	. . .	915
	Compagnie parisienne	1000	tout	100		. . .	1175
	Société Lacarrière.	2000	tout				
	— Dito.	500	tout	75		. . .	1(0)
2,400	Belleville.	500	tout	90	juin.-déc.	. . .	1125
5,000	De l'Ouest.	500	tout	47 50		. . .	675
800	De l'Est.	500	tout				
6,000	Du Nord.	500	tout	40		. . .	600
500	Boulogne, Sèvres, etc.	1000					
1,000	Versailles	500	tout	35		. . .	475
	Saint-Germain-en-Laye.						
1,300	Gaz d'Amiens (Comp. Française).	500	tout	25		. . .	460
	Cherbourg					. . .	70
5,000	Compagnie Centrale. Dieppe, Alger, Chartres, Nice, etc. (8 villes)	500	tout	35	juill.-déc.	. . .	405
	Calais.	1000	tout	20	février.	. . .	300
	Wazemmes-lès-Lille.	500	tout	14	septembre.	. . .	175
	Forges, Fonderies.						
	Alais (Gard).	3000				. . .	1750
	Bessège					. . .	730
28,000	Creusot (Saône-et-Loire).	500	tout			. . .	890
	D'Allevard.						
2,400	Decazeville (Aveyron).	3000	tout	250	juin.-sept.	. . .	4100
800	De la Loire et de l'Ardèche.	1/800e				. . .	5250
	De l'Horme.					. . .	920
	Maubeuge (Nord).	500				. . .	450
20,000	Herserange (Moselle).	500	tout		janv.-juill.	. .	60 67 50
50,000	Châtillon et Commentry		tout	40	mars-sept.	. . .	500
5,000	Forges de la Basse-Indre	500	tout	80	avril.-oct.	. .	500
	L'espérance (Belgique).	1000				. . .	940
	Monceaux (Belgique).	1000				. . .	1550 ex-int.
5,500	Providence (Belgique).	1000	tout	150		. . .	1200
10,000	Sambre (anonyme Franco-Belge).	500	tout	48 70	septembre.	. . .	510
	Papeteries.						
800	Echarcon.	1000	tout	80	jouiss. janv.	. . .	1000
	Essonne.	1000	tout				
6,000	Manufacture de Papiers d'Alger.	100	tout				
	Journaux, Imprimeries.						
108	Le Droit, journal des Tribunaux.	2500	tout	450		. . .	4100
5,000	Imprimerie Dubuisson et Comp.	100	tout			. . .	100
	Filatures.						
40,000	Cohin.	500				. . .	545
	Lin Maberly.	500		52			
	Filature Rouennaise.	500	tout				
4,400	Gamaches.	500	375			. . .	325
1,400	Société Lainière (Action de capital).	500	tout				
4,200	— Dito — (Action de jouissance).						
	Flax-Coton	50	tout				
	Divers.						
200,000	Docks-Napoléon.	250	125	néant.		. . .	217 50 216 25
	Glaces de Saint-Gobain.		tout	1700	janv.-déc.	32,400	
	Glaces de Saint-Quirin.						
	Glaces de Montluçon.	500		30	annuel.	. . .	375
	Glaces d'Oignies.	1000	tout	5 %		. . .	1485
20,000	Glaces d'Aix-la-Chapelle.	375	tout			. . .	350
14,000	Cail (constructeurs).	500	tout	75 22	mars.-sept.	. .	750 755
	Etablissement Cavé	250	tout			. .	265
	Grilles-mobiles-Fumivores.	1000				1010	
	Moulins de Packham.	1000	tout	5 %	avril.-oct.	1000	
	Télégraphe électrique sous-marin entre la France et l'Angleterre.	25	tout	8 %		. . .	25
10,000	Acier et Limes de Milourd (Nord)	100	50	7 %	juill.-déc.		
130,000	Palais de l'Industrie, 4 % gar. p. l'Etat.	100	tout	4 %	avril.-oct.	. . .	153 75
19,200	Comp. gen. de Vidanges Richer et Ce.	500	tout		2 fois par an.	. .	265
3,200	Société Ch. Christofle et Comp.	500	tout	90	4 fois par an.	. . .	875
10,000	Sucrerie Herbet et Comp.	500	tout			. . .	500
16,000	Sucreries Raffineries de la Scarpe.	250	tout	21 25			
10,000	Compagnie Impériale de Bateaux	500	tout			. . .	70
10,000	L'Union Parisienne (commerce de Charbon de terre).	100	tout	5% petd.	août.	. . .	en émission.

NOMBRE des Obligations.	DESIGNATION DES OBLIGATIONS.	VALEUR nominale.	PRIX d'émission.	SOMME versée par Obligation.	INTÉRÊTS par An.	SOMME des remboursements.	INTÉRÊTS payables	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Obligations.								
555	St-Germain (anciennes). .	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1125
10,830	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1125	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1025 1028 75
8,888	Orleans (anciennes). . . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1025
13,333	— Dito. — (nouvelles). . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1025
150,000	— Dito — de 1852.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	313 75
130,000	— Dito. — de 1854.	500	275	75	3 %	500	janv.-juill.	. . .	315
3,887	Rouen (anciennes).	1000	1000	tout	4 %	1250	janv.-juill.	. . .	885
4,968	— Dito. — (nouvelles). .	1000	1000	tout	5 %	1250	juin-déc.	. . .	1000
15,000	Havre (anciennes). . . .	1000	1000	tout	5 %	1250	mars.-sept.	. . .	985
5,000	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	800	tout	6 %	1250	janv.-juill.	. . .	1[illegible]50
2,775	Strasbourg à Bâle (anc.).	1000	1100	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1025
20,000	— Dito. — (nouvelles). . .	500	500	tout	5 %	625	janv.-juill.	. . .	500
225,000	Nord.	500	335	tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	315
50,300	Est (Paris à Strasb.), anc.	500	500	tout	5 %	650	juin-déc.	. . .	505
125,000	— Dito. — (nouvelles) .	500	480	125	5 %	6[illegible]0	juin.-déc.	. . .	492 50 490
80,000	Paris à Lyon.	1000	1050	tout	5 %	1250	avril. oct.	. . .	1020
8,000	Avignon.	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1120
60,000	Méditerranée.	500	535	tout	5 %	625	avril.-oct.	. . .	500
182,333	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv. juill.	. . .	313 75 312 50
15,036	Ouest.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1012 50
17,500	— Dito. —	1000	1050	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1010
1,819	Versailles (R. D.) (anc.). .	1000		tout	5 %	1000	janv.-juill.	. . .	980
4,598	— Dito — (nouvelles). . .	1000	1250	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1025
7,219	Saint-Etienne à Lyon. . .	1000	1105	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	10[illegible]0
3,300	Montereau.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1000
2,000	Andrez. à Roann. 1[er] ord	500		tout	25	500	avril-oct.	. . .	400
1,980	— Dito — 2[e] ordre. . . .	500		tout	néant.	500		. . .	300
794	Jonction Sambre à l'Oise	1000	1000	tout	50	1050	janv.-juill.	1030	
	Mines de la Loire.	1000			5 %	1250	fev.-août.	. . .	1050
	— Dito — (nouvelles) . . .	1000						. . .	945
	Mines de Blanzy.	1000							
	Lits militaires.	1000			5 %		avril.-oct.	. . .	995
1,200	Forges de l'Aveyron 1845.	1000	995	tout	4 ½ %	1000	janv.-juill.		
2,400	— Dito — 1848.	500	500	tout	5 ½ %	500	avril.-oct.	. . .	500
	Grand'Combe.							. . .	950
319	Eaux d'Auteuil	1000	1000	tout	6 %	1000	avril.-oct.	. . .	1000
13,600	Vieille-Montagne	500		tout	5 %		janv. juill.	. . .	472 50
102,614	Rhône et Loire.	500		tout	5 %	625	janv.-juill.	. . .	500
63,643	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	305
131,007	Grand-Central	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	300

Chronique Industrielle.

L'achèvement des travaux supplémentaires du Chemin de Fer de Ceinture, nécessités par les mouvements de terrains du côté de Belleville, va permettre de mettre bientôt en exploitation cette voie destinée à relier entre eux les Chemins qui aboutissent à Paris.

Le Chemin de Ceinture a été concédé à un syndicat formé par les cinq Compagnies de Chemins de Fer qu'il réunit, soit celles de Rouen, du Nord, de Strasbourg, de Lyon et d'Orléans. Chacune a contribué pour 1 million, en tout 5 millions, et l'Etat pour le surplus jusqu'à concurrence de 12 millions.

La voie est comprise entre le mur d'octroi et l'enceinte des fortifications. Son développement total est de 17 kilomètres 600 mètres, à partir des Batignolles jusqu'à la gare d'Orléans, qu'elle atteint en franchissant la Seine. Elle a nécessité 46 ouvrages d'art, savoir : 2 souterrains, 1 pont sur la rivière, 3 viaducs à la rencontre des Chemins de Fer, 23 au-dessus des routes, quais ou rues, 6 aqueducs, 7 viaducs au-dessous des Chemins de Fer, 1 passerelle. Il y a en outre 1,000 mètres d'arcades. Tous ces travaux d'art présentent une longueur de plus de 4 kilomètres. Le plus important est le pont Na-

poléon, qui franchit la Seine à Bercy, et qui livre passage en même temps au Chemin de Fer et à une route publique.

La circulation sur cette ligne nouvelle, inaugurée partiellement, est déjà de 1,300 tonnes de marchandises par jour. On s'occupe d'y organiser le service de voyageurs.

— Un décret impérial, daté de Biarritz, le 27 août dernier, a concédé à MM. Ardouin les Mines d'étain de Pirlac (Loire-Inférieure). On sait que la France tire de l'étranger tout l'étain nécessaire à sa consommation ; nous devons donc nous féliciter de voir nos capitalistes consacrer leurs efforts au développement d'une industrie d'une aussi évidente utilité.

— La question du tracé du Chemin de Fer d'Orléans à Epernay, dans l'arrondissement de Sens, continue à préoccuper vivement l'attention. Depuis l'ouverture de l'enquête, de nombreuses réunions ont eu lieu, et tous les intérêts qui se rattachent à l'ouverture de cette ligne ont été débattus. Le tracé proposé n'a soulevé aucune objection pour la partie comprise entre la limite du département du Loiret et la ville de Sens. C'est au sortir de cette ville que la difficulté commence. Deux vallées sont en présence : l'une, celle de l'Oreuse, offrant un tracé un peu plus court, et desservant les importantes communes de Cuy, Evry, Gisy-les-Nobles, La Chapelle, Saint-Martin, Fleurigny et Grange-le-Bocage, pour arriver à Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, point commun où les deux tracés se rejoignent ; l'autre empruntant jusqu'à Molinous la riche vallée de la Tanne, et traversant les communes de Malay-le-Roy, Maley-le-Vicomte, Noé, Theil, Pont-sur-Vanne, Chigy et Poissy. A la station de Theil aboutiraient les populations de Cerisiers, Arces, et les produits de la forêt d'Othe. A celle de Molinous se rattacheraient Villeneuve-l'Archevêque, Ertissac, et probablement Troyes. A partir de Lailly, la ligne pénétrerait dans le vallon de l'Alain, traverserait Courgenay et aboutirait à Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, point où elle desservirait, par l'un ou par l'autre tracé le canton de Rigny-le-Perron (Aube).

Une réunion nombreuse a eu lieu récemment à Sens, pour examiner les avantages et les inconvénients des deux tracés proposés ; mais aucune décision n'a encore été prise.

— La ligne fer de l'Ouest à l'Est est arrêtée en principe. C'est la prolongation du Chemin de La Rochelle à Poitiers jusqu'à celui de Lyon à la frontière Suisse, en passant par le centre de la France. La concession récente de la section de Moulins à Montluçon laisse croire que ce projet peut être bientôt mis à l'étude.

— La Société du Canal d'Aire à la Bassée, informe le commerce que depuis le 23 octobre 1854 le prix perçu pour transport de marchandises allant d'Aire à Don, et au-delà, jusqu'à Lille, ainsi que leur retour à Aire, est réduit à 85 cent. du tonneau pour toute la traversée du Canal d'Aire à la Bassée.

Chemins de Fer Étrangers.

En Belgique, à l'instar de la France, il vient d'être institué auprès du Ministère des Travaux publics, à Bruxelles, un Comité consultatif des Chemins de Fer; l'expérience des autres pays, l'importance sans cesse croissante des nombreux intérêts qu'embrasse une entreprise aussi vaste que celle du railway, la nécessité de fortifier l'administration des différentes branches du service, tout concourt à faire ressortir à l'évidence, les résultats efficaces qu'on peut attendre d'une semblable institution.

Sont nommés membres du Comité :

MM. Cools, ancien membre de la Chambre des Représentants ;
De Brouwer de Hogendorp, membre de la Chambre des Représentants ;
De Lannoy, général-major, inspecteur général des fortifications et du corps du génie ;
Le baron de Man d'Attenrode, membre de la Chambre des Représentants ;
Dolez, avocat à la Cour de cassation, ancien membre de la Chambre des Représentants ;
Elias, administrateur gérant des établissements de Sclessin ;
Loos, membre de la Chambre des Représentants.

— MM. les actionnaires de la Société anonyme des Chemins de Fer de Namur à Liége et de Mons à Manage avec leurs extensions, sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, qui se réunira à Bruxelles, au siége social, rue Royale, nº 5, le 22 novembre, à une heure.

Le but principal de la réunion est :

De délibérer sur la ratification d'un traité qui aurait pour résultat la remise, à titre de bail, pour toute la durée de la concession, et moyennant une rente annuelle à la Compagnie du Chemin de Fer du Nord, dont le siége est à Paris, place Roubaix, du Chemin de Fer de Namur à Liége, comme aussi la reprise, par la Compagnie du Chemin de Fer Français du Nord, du matériel d'exploitation du Chemin de Fer de Namur à Liége et l'engagement de remplir en lieu et place de la Société concessionnaire dudit Chemin, les obligations du cahier des charges.

— On assure que le Vice-Roi d'Egypte se propose de donner à une Compagnie française, l'adjudication du Chemin de Fer du Caire à Suez ; cette ligne, reliée à celle des Anglais entre Alexandrie et le Caire, compléterait les communications par la vapeur entre la mer Rouge et la Méditerranée.

— L'administration du Chemin de Fer de New-York à Boston, vient de faire construire à Springfield, des wagons où les siéges sont arrangés de telle manière que les passagers peuvent s'étendre et dormir, pendant le voyage, tout aussi à leur aise que s'ils étaient dans leur chambre. Le haut du wagon est muni de plusieurs ventilateurs ; les planchers sont doubles, et séparés l'un de l'autre par une couche de copeaux, pour amortir le bruit du roulement. A chaque extrémité de la voiture se trouve une double porte séparée par une petite antichambre, de sorte qu'en ouvrant celle du dehors, on ne laisse pénétrer dans l'intérieur, ni l'air frais ni les flots de poussière soulevés par la rapidité de la course.

CHEMIN DE FER DE TARRAGONE A REUS.

Emission d'Obligations.

Jusqu'à nouvel ordre, la souscription reste ouverte :

A Paris, chez MM. Destrem, Mallet, Ragel et Comp.

A Barcelone, chez MM. Ortenbach et Comp.

A Madrid, chez MM. les fils de Guillou jeune.

Chaque Obligation s'acquiert moyennant 250 fr., payables moitié en souscrivant, moitié le 15 janvier prochain. Elle donne droit :

1° A un intérêt fixe de 6 pour 0/0, soit 15 fr. par an, payables à Paris, sans aucune déduction, sur coupons annexés aux titres, de 7 fr. 50 c. chacun, aux échéances des 1er avril et 1er octobre Le premier coupon échoit le 1er avril prochain;

2° A un remboursement annuel, par un tirage progressif, sur le pied de 500 fr., soit avec 250 fr. de prime par Obligation, payables également, à Paris, sans aucune déduction.

Approuvé par le Gouvernement Espagnol, dont le loyal et bienveillant concours n'a jamais fait défaut à l'entreprise. Cette exploitation est néanmoins une entreprise privée, reposant sur une concession définitive et irrévocable, dont les éléments de succès sont fondés sur le trafic local de l'une des plus riches provinces de l'Espagne.

Ce trafic a été évalué par le mémoire officiel, après toutes les formalités prescrites et sous l'approbation des autorités compétentes :

A 70,000 tonnes de marchandises, produisant un total de. . . .	Fr. 241,150	»
A 128,936 réaux pour les voyageurs de première classe, soit. . .	33,845	70
A 563,776 réaux pour les voyageurs de deuxième et troisième classe, soit.	147,991	15
Total.	Fr. 422,986	85

Ou — déduction faite de 145,588 fr. 90 c. pour la totalité des frais annuels quelconques — à 277,397 fr. 95 c., somme plus que triple des 86,712 fr. affectés au service des Obligations en capital, intérêts et primes.

La comparaison de ces Obligations avec les titres similaires, donne le résultat suivant :

OBLIGATIONS.	Prix actuels d'acquisition.	Revenu aux prix actuels.	Bénéfice de la prime sur le prix d'acquisition.	Dernière année du remboursem'.
Nord.	315 fr.	4 3/4	185 fr., soit 58 0/0	1956
Orléans.	315	4 3/4	185 fr., soit 58 0/0	1951
Strasbourg.	505	Un peu moins de 5 0/0	145 fr., soit 29 0/0	1952
Tarragone à Reus.	250	6 0/0	250 fr., soit 100 0/0	1915

EMBRANCHEMENT DE BOURDON A LA LIGNE FERRÉE DE CLERMONT A LEMPDES (*Puy-de-Dôme*).

Un décret impérial du 28 octobre approuve la convention conclue entre Son Exc. M. le Ministre des travaux publics, et M. Herbet, gérant de l'Usine de Bourdon, établie commune de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), convention qui a pour objet l'exécution et l'exploitation d'un Chemin de Fer particulier d'embranchement, destiné à relier l'Usine de Bourdon aux voies de la ligne de Clermont à Lempdes (Chemin de Fer Grand-Central de France),

M. Herbet s'est engagé, au nom de la Société qu'il représente, à exécuter, entièrement à ses frais, risques et périls, ce Chemin de Fer.

Le *Journal des Chemins de Fer*, en parlant de cette concession, vient de citer un fait bien erroné; c'est que la Société de l'Usine de Bourdon a établi de grands ateliers de construction de machines et de matériel de Chemin de Fer, et à ce sujet il entre dans de minutieux détails, et il ajoute : « *Cet atelier, ce n'est pas pour le Grand Central seul qu'il travaille ou qu'il travaillera, mais pour tout le monde.* » Or, tout le monde sait que l'Usine de Bourdon, dirigée par M. Herbet, a pour seul objet la fabrication et le raffinage du sucre de Betteraves, la distillation de la mélasse et la conversion des résidus en produits chimiques (1). Cette manufacture importante a acquis les procédés brevetés de dessiccation et de macération en vases clos, qui permettent de donner à la fabrication toute l'extension possible. Cette Usine existe depuis dix ans, et depuis deux ans, la constitution d'une nouvelle Société par actions lui ayant amené une augmentation de capitaux, elle a reçu de plus grands développements qui vont encore accroître par l'embranchement ferré qui vient d'être accordé à la Compagnie Herbet.

PROJET D'UN NOUVEAU CHEMIN DE FER DIRECT DE PARIS A LYON.

Notre Journal est ouvert à toutes les nouvelles qui peuvent intéresser, soit directement, soit indirectement nos lecteurs; aussi est-ce sans garantir l'exactitude, ni sans contredire aucunement les détails suivants que nous les transcrivons, tels qu'ils ont paru dans deux journaux de province, la *Gazette de Lyon* et le *Mémorial de la Loire* (publié à Saint-Etienne), relativement à un projet de Chemin de Fer direct de Paris à Lyon.

« La Compagnie qui sollicite l'exécution du parcours par la vallée de la « Loire est constituée; ses actionnaires sont en grande partie composés de « négociants, de manufacturiers et propriétaires, ayant leurs intérêts dans « les contrées que doit traverser la nouvelle voie; sa demande a été déposée « au Ministère; le tracé, les travaux d'art et la direction des embranchements « ont été l'objet d'études sérieuses, et sont aujourd'hui fixés par des plans dé- « taillés. Des marchés conditionnels, conclus avec des entrepreneurs qui ont « fait leurs preuves ailleurs, assurent la prompte et parfaite exécution des « travaux.

« La Compagnie ne demande à l'État ni subvention, ni garantie d'un *mi-* « *nimum* d'intérêts; elle s'engage à commencer l'entreprise dans un délai « fort court, et à le terminer dans quatre ans. Si cette nouvelle voie de com- « munication rétablit l'équilibre rompu entre les deux anciennes routes qui « conduisaient de Lyon à Paris, si elle répond aux besoins de nombreuses po-

(1) Voir notre Numéro du 21 Avril 1853, pages 251 et 252.

« pulations jusqu'à ce jour deshéritées, elle est ainsi d'une importance réelle « et majeure pour notre ville.

« Lyon aurait alors son Chemin propre, au lieu de se trouver accidentelle- « ment relié aux Chemins de l'Est et de l'Ouest; et à cet avantage, auquel la « seconde ville de France doit être sensible, se joindrait pour son commerce « et ses relations habituelles, une notable économie de temps et d'argent, pro- « duite par les 70 kilomètres de moins qu'offrirait la ligne nouvelle.

« Du reste, nous ne redoutons nullement pour la voie actuelle les effets de « cette concurrence; nous croyons que les deux lignes peuvent marcher de « pair sans se porter un préjudice durable. Les transports intermédiaires doi- « vent suffire à combler le déficit que le partage des marchandises parcourant « la distance entière pourrait amener, et l'accroissement inévitable, que les « facilités de communication apportent chaque année, n'en laissera bientôt « plus de traces.

« Le pays y aura gagné, comme nouvelle source de richesse, une équitable « répartition des bénéfices que procure l'Industrie, et l'Etat, sans s'imposer la « moindre charge, verra s'augmenter le réseau fécond qui fait circuler, d'une « extrémité de la France à l'autre, l'activité et la vie. »

Du Fractionnement et des Arrangements préalables

A la constitution des quatre nouvelles Sociétés anonymes qui remplacent l'ancienne Société des Mines de la Loire.

L'ancienne Compagnie des Mines de la Loire avait été constituée par la réunion successive de plusieurs concessions et exploitations du bassin de la Loire, à la première association qui s'était formée en 1837. Depuis elle a été régie par les statuts primitifs dressés devant Me Casati, notaire à Lyon, le 10 octobre 1837, modifiés à diverses époques. Son avoir social, composé de l'ensemble de ses concessions, immeubles et droits de toute nature, est représenté par 80,000 parts ou actions qui ont été successivement créées, soit en échange des apports à elle faits lors des diverses adjonctions, soit pour former le fonds de roulement et le fonds de travaux neufs.

Ainsi constituée, la Compagnie des Mines de la Loire s'était développée régulièrement, en proportion de ses ressources et des besoins de la consommation.

A la date du 11 février 1854, Son Exc. M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, a adressé, au Conseil d'administration, une dépêche notifiant une décision pour diviser les concessions exploitées par la Compagnie des Mines de la Loire, en quatre groupes, trois à Saint-Étienne et un à Rive-de-Gier, formés ainsi qu'il suit :

Le premier, des concessions de Montrambert et de la Béraudière.

Le second, des concessions de Dourdel et Montsalon, Beaubrun, Villars, la Chana, Quartier-Gaillard et le Cluzel.

Le troisième, des concessions de la Roche, Méons, le Treuil, Berard, Chaney, Côte-Thiollière et Terre-Noire.

Le quatrième, enfin, de toutes les concessions que la Compagnie exploite à Rive-de-Gier.

A chacun des groupes que nous venons de désigner, doit être affectée une Société anonyme distincte, et ayant une administration complétement indépendante de celle de toute autre Compagnie de Mines.

La Compagnie anonyme des Mines de la Loire demeure tenue de la dette constituée de l'ancienne Société civile des Mines de la Loire, dans les conditions ci-après :

Il est expliqué, à cet égard, que cette dette constituée de la Société civile des Mines de la Loire, se compose, en dehors d'une dette particulière aux entrepôts, de deux éléments, savoir : d'emprunts anciens émis par elle, ou par les Compagnies qui l'ont précédée, remboursables par annuités à divers termes d'échéance, et d'un dernier emprunt, dit de conversion, émis le 12 août 1852, qui a eu pour but spécial de substituer un nouveau mode d'amortissement à celui des anciens emprunts restant en circulation.

L'emprunt de 1852 est représenté par 18,000 Obligations de 1,000 fr. chacune, remboursables en soixante-quinze ans, par tirages annuels et au prix de 1,250 fr.

Sur ces 18,000 Obligations, il en a été émis pour la conversion. qui sont revêtues du timbre, conformément à la loi.	Fr. 11,685
Il reste en portefeuille.	6,315
Total égal.	Fr. 18,000

Des anciens emprunts, une grande partie, le tiers environ, a été annulé par suite, soit des remboursements par l'effet des tirages annuels, soit des rachats opérés par la Société civile, soit de la conversion, consentie par les porteurs, en Obligations de l'emprunt 1852.

Il reste en circulation, sur les anciens emprunts, savoir :

1° 728 Obligations de la première série de l'emprunt de la Société civile des Mines de la Loire, chacune de 1,000 fr., remboursables à 1,250 fr. par annuité, dont la dernière échoit le 1er février 1871 ;

2° 233 Obligations de la deuxième série du même emprunt ;

3° 3,089 Obligations de la troisième série du même emprunt ;

4° 120 Obligations de l'emprunt contracté le 24 mai 1845, par la Compagnie des Mines réunies de Saint-Etienne ; lesdites Obligations, chacune de 1,000 fr., remboursables à 1,250 fr. par annuité, qui doivent commencer le 1er avril 1856 ;

5° 358 Obligations d'un emprunt particulier, contracté le 7 mai 1846, par la Société civile des Mines de la Loire, pour l'acquit d'une dette de la Compagnie des mines réunies de Saint-Etienne ; ledit emprunt émis aux mêmes conditions que celui qui précède.

4,528

Les droits de timbre sur les titres d'Obligations des anciens emprunts ont été acquittés, ainsi qu'il résulte de la mention contenue au *Moniteur universel* du 11 mars 1851.

Outre la dette résultant de ces emprunts, sous forme d'Obligations remboursables par des tirages annuels, la Société civile des Mines de la Loire est débitrice, en compte courant, pour transport de houille, de la somme capitale de un million, productive d'intérêt à 6 pour 0/0 par an.

Elle est également débitrice d'une somme de 700,000 fr., à payer en sept années, par annuité de 100,000 fr., à raison des entrepôts de Lyon.

Cette triple dette demeurera la dette commune et solidaire des quatre Sociétés des Mines de la Loire, des Houillères de Montrambert et de la Beraudière, des Houillères de Saint-Etienne et des Houillères de Rive-de-Gier. La Société anonyme des Mines de la Loire est chargée du service de la dette. Il est conféré, sur les concessions des Mines attribuées aux trois nouvelles Sociétés, une hypothèque en garantie de ladite dette.

Pour assurer en même temps, à chacune des trois Sociétés nouvelles, la garantie solidaire des autres Sociétés, quant au remboursement de la dette commune, chacune d'elles aura hypothèque sur les concessions de Mines qui entrent dans l'avoir des autres. A l'effet de ce qui vient d'être dit sous les deux paragraphes qui précèdent, une inscription sera prise dans la forme ci-après indiquée.

La part contributive de chacune des quatre Sociétés, dans le payement de la dette commune, se réglera annuellement sur le chiffre de production houillère dûment constatée.

Cette contribution sera établie chaque année, de manière que son produit dépasse d'un dixième le montant de l'indemnité à payer; lequel dixième constituera un fonds commun de réserve et de prévoyance pour le service de la dette.

Le prélèvement de ce dixième sera suspendu lorsque le fonds de réserve et de prévoyance atteindra le montant d'une annuité.

Dans le cas où la somme des dividendes réunis des quatre Sociétés, pour un même exercice, dépasserait 50 fr., une part de l'excédant sera applicable à l'extinction de la dette, aux termes de la conversion des anciens emprunts.

Une commission de huit administrateurs, délégués en nombre égal par les Conseils des quatre Sociétés, se réunira à Paris, avant le règlement des comptes de chaque année, pour arrêter définitivement la part contributive de chaque Société dans le payement des intérêts et amortissement de la dette commune; en réglant les comptes de chaque année, elle fixera provisoirement, pour l'année suivante, la part contributive de chacune des quatre Sociétés dans le payement desdits intérêts et amortissement.

Cette commission règlera l'emploi du fonds de réserve et de prévoyance. Elle déterminera l'emploi des Obligations dont l'émission ne serait pas nécessaire pour la conversion des anciens emprunts; elle délibèrera sur les titres nouveaux qu'il y aurait lieu ultérieurement de substituer aux titres de la conversion actuelle; elle règlera la proportion que doit supporter chaque Société dans l'application à l'extinction de la dette, d'une partie des excédants de dividendes; elle prendra l'inscription hypothécaire mentionnée plus haut, laquelle inscription sera requise par un seul et même bordereau, au profit de ladite commission dans l'intérêt commun, et aura pour but d'assurer le payement de la totalité de la dette et la garantie que les quatre Sociétés anonymes pourraient avoir à exercer l'une contre l'autre par suite de la solidarité ci-dessus exprimée; enfin, elle fera le partage entre les quatre groupes des en-

trepôts et service de transport, et déterminera la part contributive de chaque groupe dans le payement des dettes et charges spéciales des entrepôts, proportionnellement à l'attribution qui lui aura été faite.

Le fonds social de chaque Société sera représenté par 80,000 actions, qui demeurent attribuées et seront réparties entre les actionnaires de la Société civile des Mines de la Loire, au prorata des actions possédées par eux, en sorte que le porteur d'une action, dans ladite Société, recevra une action dans chacune des quatre Sociétés anonymes.

Le siége de la Société anonyme des Mines de la Loire sera à Paris, et celui des trois autres Sociétés anonymes à Lyon.

L'émission des actions des quatre Sociétés anonymes, devant émaner de chacune d'elles et exiger un temps assez long, et d'autre part, les quatre titres nouveaux ne pouvant être échangés que simultanément contre chaque titre actuel qu'ils sont destinés à remplacer, il a été décidé que la conversion des titres, conséquence du fractionnement et de la constitution des quatre Sociétés anonymes, ne pourra avoir lieu avant le 1er décembre prochain. La conversion des titres d'actions s'opérera à Paris et à Lyon dans les bureaux actuels. Nous informerons nos lecteurs de l'époque où ils pourront se présenter pour échanger leurs actions.

JACQUES BRESSON.

ANNONCES du COURS GÉNÉRAL.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS.

Tirage au sort des Actions et Obligations.

Le mardi 12 décembre 1854, à dix heures du matin, il sera procédé publiquement, dans une des salles de l'hôtel de l'administration, 11, rue de la Chaussée d'Antin, au tirage au sort des numéros des actions et des obligations à rembourser, à partir du 2 janvier 1855, savoir :

541 actions.
100 obligations de l'emprunt 1842.
21 obligations de l'emprunt 1848.
271 obligations de l'emprunt 3 pour 0/0, émission 1852.
235 obligations de l'emprunt 3 pour 0/0, émission 1854.

Les obligations de l'emprunt 3 pour 0/0 (*émission* 182) qui n'auront pas été *libérées et échangées* contre des obligations définitives, ne pourront pas participer au tirage.

En ce qui concerne les obligations émises en 1854 :

Exceptionnellement, pour ce premier tirage et en raison de l'échéance postérieure du dernier versement, qui n'aura lieu que le 1er avril 1855, les numéros désignés par le sort seront appliqués aux *titres provisoires au porteur, correspondants* : le remboursement aura lieu, suivant les conditions de l'émission, en ce qui concerne le versement non échu.

Les titulaires des *récépissés nominatifs* non échangés, contre les titres provisoires au porteur, ne pourront participer aux chances du tirage.

Le directeur de la Compagnie,
Ch. Didion.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS.

Emprunt 3 *pour* 0/0. — *Obligations libérées de l'émission de* 1854.

Le directeur de la Compagnie a l'honneur d'informer MM. les porteurs de titres *libérés* de la dernière émission (1854), qu'à dater du 15 décembre prochain, ces titres pourront être échangés à la Caisse centrale de la Compagnie, rue de la Chaussée d'Antin, n° 11, contre des *obligations définitives*, dont le dépôt dans la Caisse de la Compagnie pourra immédiatement s'effectuer avec les formalités ordinaires.

Le directeur de la Compagnie,
Ch. Didion.

CHEMIN DE FER DE NAPLES A NOCERA

ET A CASTELLAMARE. — L'assemblée générale semestrielle aura lieu le 15 novembre courant, à midi, au siége social, rue Saint-Guillaume, 31.

CHEMIN DE FER DE L'OUEST.

Appel de 100 fr. par Action. — Le Conseil d'administration de la Compagnie du Chemin de Fer de l'Ouest, conformément à l'article 15 des statuts de la Compagnie, a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires qu'il est fait, sur le capital social, un appel de 100 fr. par action, pour l'époque du 6 janvier prochain.

Il sera bonifié, pour les payements faits avant ce jour, un escompte au taux de 3 pour 0/0 l'an.

L'intérêt, à raison de 5 pour 0/0 par an, courra, à partir du 6 janvier, sur tous les versements qui n'auront pas été effectués avant le 20 du même mois.

Les versements se feront à la Caisse de l'administration centrale, gare Saint-Lazare, de dix heures du matin à deux heures de l'après-midi, les dimanches et fêtes exceptés.

Par ordre du Conseil d'administration :

Le secrétaire de la Compagnie,
Jules Coutin.

CHEMIN DE FER DE ST-RAMBERT A GRENOBLE.

Le Conseil d'administration a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires qu'un appel de fonds de 50 fr. est fait sur les actions aux conditions suivantes. Le versement sera reçu, à partir du 23 octobre, tous les jours, fêtes et dimanches exceptés :

A Paris, au siége de la Compagnie, 31, rue Lepelletiér, de dix à deux heures ;

A Grenoble, chez MM. Gaillard père, fils et Comp., banquiers.

Au fur et à mesure des versements, les actions provisoires nominatives seront échangées contre des titres définitffs au porteur, lesquels, à dater du 15 novembre, seront seuls admis à la négociation. — Les intérêts, à raison de 4 pour 0/0 l'an, courront à partir du 25 octobre pour les versements effectués jusqu'au 5 janvier prochain ; mais, dans ce cas, il tiendra compte à la Compagnie de l'intérêt de 4 pour 0/0 à dater du 25 octobre.

Tout versement qui n'aurait pas été effectué au 5 janvier 1855, donnera lieu, à partir de cette époque, à l'application des dispositions de l'article 15 des statuts.

SOCIÉTÉ DES NU-PROPRIÉTAIRES,

COMPAGNIE D'OPÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LA VIE, rue Louis-le-Grand, 35.

Acquisition des Usufruits de rentes sur l'Etat, d'Actions de Banque et de Créances hypothécaires.

Acquisition des Nu-Propriétés au comptant, à rentes viagères et à participation dans les bénéfices d'extinction.

Prêts et Réméré sur les Nu-Propriétés.

TABLEAU PAR ORDRE NUMÉRIQUE

DES 383 OBLIGATIONS DE L'EMPRUNT DE PIÉMONT DE 1834,

Sorties au 41ᵉ Tirage, qui a eu lieu à Turin, le 31 Octobre 1854.

Le Nº 17919 étant sorti le 1er, gagne la prime de 50,000 fr.
Le Nº 10113 — le 2e, — de 15,000
Le Nº 958 — le 3e, — de 10,000
Le Nº 9722 — le 4e, — de 8,000
Le Nº 7147 — le 5e, — de 640

NUMÉROS SORTIS.

62	2850	5638	8119	10659	12686	15253	17696	20363	23849
78	3048	5702	8195	10670	12731	15267	17918	20371	23858
120	3075	5799	8198	10779	12749	15272	17937	20449	23972
199	3147	5863	8199	10853	12801	15461	18036	20511	24149
204	3158	5898	8224	11103	12835	15483	18042	20521	24231
276	3206	5954	8393	11113	12950	15488	18088	20687	24335
383	3243	6018	8408	11149	13125	15505	18129	20866	24338
387	3290	6054	8477	11164	13321	15614	18138	20884	24351
390	3318	6072	8520	11171	13329	15713	18208	21116	24453
465	3365	6080	8558	11296	13509	15763	18268	21252	24475
736	3489	6104	8599	11343	13514	15857	18344	21315	24546
737	3512	6210	8653	11348	13718	16031	18353	21323	24612
771	3648	6237	8726	11382	13720	16061	18473	21415	24695
797	3815	6267	8809	11413	13731	16114	18546	21509	24925
820	3947	6326	8833	11439	13739	16159	18590	21536	25139
862	3963	6451	8980	11526	13773	16162	18679	21566	25285
1130	3971	6498	8990	11626	13788	16317	18688	21707	25419
1171	4010	6553	9044	11661	13916	16451	18886	21714	25447
1194	4132	6656	9056	11672	13924	16472	18888	21868	25470
1223	4167	6696	9083	11685	13954	16474	18901	21876	25617
1225	4201	6744	9120	11686	14030	16621	18903	22002	25737
1343	4216	6939	9148	11763	14055	16626	19107	22079	25776
1345	4306	6970	9155	11821	14141	16710	19189	22199	25875
1419	4371	7000	9432	11848	14199	16743	19198	22313	25960
1462	4412	7002	9553	11923	14267	16804	19210	22566	26029
1517	4441	7003	9591	12013	14275	16917	19251	22645	26135
1573	4588	7137	9728	12015	14341	16922	19421	22652	26203
1670	4604	7174	9787	12072	14406	17006	19473	22692	26368
1707	4629	7187	9798	12097	14550	17015	19591	23046	26429
1939	4638	7222	9815	12102	14606	17078	19880	23282	26436
2078	4660	7294	9906	12182	14637	17104	19959	23381	26442
2093	4783	7319	10055	12258	14666	17111	20007	23444	26492
2195	4789	7433	10196	12300	14691	17123	20070	23463	26494
2280	5083	7678	10348	12340	14828	17419	20108	23472	26522
2316	5188	7830	10388	12356	14970	17443	20168	23578	26697
2341	5192	7988	10576	12429	15089	17615	20209	23607	26733
2386	5287	8050	10633	12559	15092	17632	20267	23659	
2411	5474	8062	10657	12598	15105	17636	20315	23746	

Les Obligations du Piémont, ainsi que les primes et les coupons de semestre échéant le 1er Janvier 1855, seront payés à dater du 6 Décembre 1854, chez MM. MATHIEU, HENTSCH et Cie, rue Saint-Georges, 23.

Cinquième Tirage Officiel du 2 Novembre 1854

DES OBLIGATIONS

DE L'EMPRUNT MUNICIPAL DE 1852, DE 50 MILLIONS.

Le jeudi 2 novembre 1854, il a été procédé publiquement au cinquième tirage au sort des Obligations de l'Emprunt de 50 millions, contracté par la ville de Paris en 1852.

Il a été extrait de la roue 60 Obligations, dont le remboursement doit avoir lieu le 2 janvier prochain. Indépendamment du remboursement en capital et intérêts, les 60 Obligations sorties de la roue à ce Tirage, donnent droit aux Primes ci-après :

Nos 11,287 la prime de 50,000 fr.
34,634 — 20 000
22,785 — 15 0 0
16,077 — 10.000
21 654 — 5.000
42.799 — 5,000
33 937 — 3,000
27,744 — 3 000
23,684 — 3,000
5,984 — 3 000
15,582 — 3 000
45,483 — 3,000
43,407 — 2,000
25,086 — 2,000
40,299 — 2,000
45,296 — 2,000
5,265 — 2,000

Nos 15 0 0 la prime de 2,000 fr.
46.211 — 2 000
24,778 — 2,000
27 527 — 1,000
19 453 — 1.000
5 007 — 1,000
18 526 — 1,000
36,935 — 1,000
12,643 — 1,000
14.295 — 1,000
33,254 — 1 000
29.491 — 1,000
13,633 — 1.000
15,931 — 1 000
25 258 — 1.000
1,639 — 1,000
49,.55 — 1,000

Les nos 18,139 — 31,937 — 25,725 — 37,069 — 18,186 — 34,195 — 26,707 — 15,850 — 39.908 — 33 055 — 11,260 — 8,900 — 47.728 — 21,950 — 16.274 — 5.915 — 489 — 47,620 — 20,855 — 47,442 — 46,560 — 237 — 25,648 — 3,885 — 21,577, chacun 500 fr.

Enfin le n° 4,148, sorti le dernier, a droit à la prime variable, qui est, cette fois, de 2,500 fr.

On trouve dans ce Journal, au fur et à mesure qu'ils ont lieu, les Tirages Officiels des Actions et Obligations des Chemins de Fer, du Crédit foncier de France, des Compagnies diverses, de l'Emprunt Anglo-Autrichien 5 pour 0/0, de l'Emprunt de Piémont, etc., etc.

RECETTES DES CHEMINS DE FER.

DESIGNATIONS.	DATES.	VOYAGEURS.	MARCHANDISES.	DERNIÈRE SEMAINE de 1854.	DERNIÈRE SEMAINE de 1853.	RECETTES TOTALES de 1854.	RECETTES TOTALES de 1853.
Nord	22 au 28 oct.	309 339	521.189	830.528	804.785	32,783,443	28,803,510
Rouen	29 oct. au 4 nov.	87.885	124.246	212.131	208 991	»	»
Havre	29 oct. au 4 nov.	33,427	57,988	91,416	94,619	»	»
Orléans avec ses prolongements	22 au 28 oct.	333.961	626 470	960,432	849.078	36.770.496	30.211.191
Est (ancien)	22 au 28 oct.	309,216	420 989	730 206	589 749	27,028.142	23 667,300
— D° — Sect. nouv.	22 au 28 oct.	14,120	18,357	32,477	»	1,340.0 0	»
Lyon	29 oct. au 4 nov.	297.211	354 593	651.805	441.036	20, 39 439	17,439.716
Lyon à la Méditerran.	22 au 28 oct.	98 682	12 .081	2 3,763	20 .932	9.175.711	7,23 956
Ouest	23 au 29 oct.	65,904	109,697	175,6 2	121.442	6,510.314	5,501.496
Grand-Central (sect. de Lyon à Roanne)	15 au 21 oct.	»	»	199,890	165,742	7,530,932	6,529,764

Paris.—Typ. PENAUD frères, 10, Faub.-Montmartre.

N° 46.] JEUDI 16 NOVEMBRE 1854 (à midi). [21me Année.

COURS GÉNÉRAL DES ACTIONS des Entreprises Industrielles et Commerciales;

GAZETTE DES CHEMINS DE FER, MINES, USINES, ASSURANCES, CRÉDIT FONCIER, CRÉDIT MOBILIER, ETC.

Fondé et publié par Jacques Bresson.

Bureaux Administration et Rédaction, n° 31 place de la Bourse, à Paris.

Ce Cours-Gazette des Chemins de Fer et de l'Industrie paraît tous les Jeudis. — Prix d'Abonnemt pour un an : 7 f. pour Paris; 8 f. pour les Dépents.; 10 f. pour l'Etranger.

Les Abonnements doivent toujours dater du 1er du mois; on ne reçoit pas d'Abonnement pour moins d'un an.

A LONDRES, s'adresser chez ALEXANDRE DELIZY, 1, Norfolk Street, Strand.

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Banques et Comptoirs.						
113,350	Banque de France	1000	tout	196	janv.-juill.	. . .	2990 2960
2,100	Banque de l'Algerie	500	tout	30 65	mai.-nov.	. . .	522 50
40,000	Comptoir national	500	tout	36	janv.-juill	. . .	575
50,000	Credit foncier de France	500	250	17 50		. . .	575
100,000	— Dito. — Obligations	1000	200	3 %	mai -nov.	. . .	945
	— Dito —	500	400		mai.-nov.	. . .	4 5
	— Dito — 1/10e d'Obligation	100	tout		mai.-nov.	. . .	96 25
120,000	Societe generale de Credit mobilier	500	tout	40 25	janv.-juill.	. . .	730 732 50
30,830	Société Générale de Bruxelles	1058	tout	104 40		. . .	1765 1762 50
	Banque de Darmstadt	537 50	215	neant.		. . .	495
	Sous-Comptoirs.						
40,000	Des Chemins de fer	100	tout	4 ½	semestriel		
3,382	Des Bâtiments	100	tout	6 %	avril.-octob.	. . .	90
2,400	Des Metaux	100	tout	8 20	annuel.	. . .	120
	Caisses particulières.						
2,000	Bouron et Comp.	500	tout			. . .	517 ex-div.
20,000	Béchet, Dethomas et Comp.	500	tout	25 30		. . .	450
	Cusin. Legendre et Comp.	1000	tout				
	Lehideux et Comp	1000	tout				
12,000	Caisse Lecuyer et Comp	500		48 65		. . .	600
1,000	Nu - Proprietaires	5000	tout		juin.-déc.	. . .	6550
80,000	Comptoir Bonnard	100	25			. . .	100
20,000	Crédit Industriel (Malevergne et Ce).	100	50	8 50	avril.-octob.	. . .	116 25 ex-div.
	Assurances (incendie).						
2,000	Nationale	5000	1/5	600	janv.-avril.	. . .	125 % b.
400	Generale	5000		2752 50		. . .	3 000
2,000	Union	5000	1/5	200		. . .	64 % b.
4,000	Phenix	1000	tout	170	avril.-octob.	. . .	3100
1,000	Soleil (nominatif)	6000	1/6	300		. . .	90 % b.
	— Dito. — (au porteur)	1000	tout			. . .	90 % b.
2,000	France	5000	1/5	125		. . .	34 % b.
1,000	Urbaine	5000	1/5	150	avril.	. . .	64 % b.
2,000	Providence	2500	1/5	70	avril.	. . .	28 % b.
4,000	Le Globe	500	100			. . .	pair.
3,000	Paternelle	1000	250	10		. . .	pair.
2,000	Nord (à Lille)	1000	200	20	avril.	. . .	10 % b
	Assurances (maritimes).						
400	Générale	12,500		250		. . .	28 % b.
1,200	Lloyd Français	5000	1/5	161		. . .	10 % b.
300	Sécurité	5000	1/5	200	févr.-juill.	. . .	22 % b.
200	Océan	5000	1/5	125	janv.-juill.	. . .	25 % b.
600	Chambre d'Assurances	5000	1/5	180		. . .	22 % b.
400	Melusine	5000	1/5	132		. . .	15 % b.
200	Sauvegarde	5000	1/5	275	janv.-juill.	. . .	6 % b.
940	Union des Ports (nominatif)	5000	750	104		. . .	12 % b.
	— Dito. — (au porteur)						

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Assurances (vie).						
3,000	Nationale	5000	1/5			...	15 % b.
400	Générale	7500				...	65 % b.
2,400	Union	5000	1/5			...	7 % b.
	Phénix	5000				...	3 % p.
1,000	Le Conservateur	1000	500			...	1050
500	— Dito — — dito —	500				...	en émission.
8,000	Caisse paternelle	500	100	5		...	501 25
	Ponts.						
	Annuités Vieux-Ponts					1050	
	— Dito. — Nouveaux-Ponts					231 25	
	— Dito. — du Carrousel						
	— Dito. — de la Réforme					590	
3,000	Ponts réunis (anciens)	1000	tout	5 ½	mai.-nov.	1050	
	Canaux.						
	Languedoc et du Midi						
	Aire à la Bassée	5000	tout	580		...	7500
3,036	Arles à Bouc	1000	tout				
	Beaucaire	5000	tout				
17,466	Bourgogne	1000	tout	50	avril.-octob.	...	980 ex-int.
39,214	Quatre canaux	1000	tout	50	avril.-octob.	...	1160
	Scarpe inférieure	1000	tout			...	1500
6,000	Sambre canalisée	500	tout	105		...	1300
	Jonction de la Sambre à l'Oise	1000	tout	55		...	775
12,994	Trois canaux	1000	tout	50	avril.-octob		
1,500	Eaux d'Auteuil et de Neuilly	1000	tout	50	avril.-octob.	...	900
	Canalisation de l'Èbre	400	tout			425	
	Chemins de fer.						
54,000	Saint-Germain (Titres nouveaux)	1/54000	tout	32 50	avril.-octob.	...	685
300,000	Orléans	500	tout	62 50	avril.-octob.	...	1180 1175
72,000	Paris à Rouen	500	tout	62 50	août.-févr.	...	952 50
40,000	Rouen au Havre	500	tout	30	avril.-octob.	...	540
84,000	Strasbourg à Bâle	350	libéré.	14	avril.	...	en liquid. 398
400,000	Nord	400	tout	46	janv.-juill.	...	855 851 25
250,000	Est (Paris à Strasbourg), anciens	500	tout	50 30	mai.-nov.	...	791 25 787 50
250,000	— Dito — nouveaux	500	250	4 %		...	630
265,000	Paris à Lyon	500	350	37 50	janv.-juill.	...	1005 1003 75
90,000	Lyon à la Méditerranée	500	300	16	avril.-octob.	...	853 75 852 50
134,000	Midi	500	350	4 %		...	602 50 605
70,000	Ouest	500	300	21	avril.-octob.	...	645 647 50
60,000	Caen à Cherbourg	500	250	5 %	janv.-juill.	...	510
33,200	Dijon à Besançon	500	350	5 %	janv.-juill.	...	en liq. 725
180,000	Grand Central de France	500	250	4 %	janv.-juill.	...	515 517 50
20,000	Versailles (rive gauche)	500	tout	néant.	janv.-juill.	...	315
36,000	Dieppe et Fécamp	500	425	11	avril.	...	285
36,000	Béziers à Graissaissac	500	200	4 %		...	416 25 415
10,000	Bordeaux à la Teste	500	tout	néant.		...	235
6,000	Paris à Sceaux	500	tout	néant.		...	180
12,000	Andrézieux à Roanne	1/12000	tout	néant.			
50,000	Saint-Rambert à Grenoble	500	200			...	440
80,000	Lyon à Genève	500	250			...	515 517 50
	Mulhouse à Thann						
9,400	Anvers à Gand	500	tout	27 50	mars.	...	559
50,000	Anvers à Rotterdam	250		5 %			
	Charleroi à Erquelinnes	500				...	315
11,333	Naples à Nocera	1000	tout	25 70	févr.-août.	...	500
40,000	Centre de l'Italie	1000	100	5 %	avril.-octob.		
	Ouest Suisse						
72,000	Central Suisse	500	150	4 %		...	450
100,000	Sarde, Victor-Emmanuel	500	100			...	463 75

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTERÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Messageries et Voitures.						
	Messageries impériales	10000				40,000	
2,400	Services marit. des Messageries Impér.	5000	tout	450		...	9000
2,400	— Dito	5000	1250			...	6400
6,000	Messageries Caillard et Comp.	1000				...	650
	Voitures du Chemin de Fer.	300	tout	20	février.	...	225
4,652	Compagnie gen. des voitures de place.	500	tout	34		...	600
	Desirees.	500	tout			...	475
	Favorites.	800	tout	150	janv.-juill.	...	1800
	Hirondelles.	1000					
1,200	Luteciennes.	500	tout	57	trimestriel.	...	620
	Omnibus.	1000				...	2200
	Orleanaises.	1000	tout	40	trimestriel.	...	775
725	Sylphides.	500				...	510
	Tricycles.	800				...	475
	Gondoles Parisiennes.	80		11		...	130
	Batignolaises	1000				...	775
	Charbonnages.						
288	Anzin.	288^{e}		8000		...	150,640
1,500	Azincourt (Nord).	1500^{e}	tout	100	septembre.	...	1000 ex-div.
25,000	Blanzy (Saône-et-Loire).	500	tout	5 %		...	530
8,000	Brassac.	1/8000	tout		octobre.	...	300
3,550	Chazotte.					...	545
24,000	Grand'Combe	1/24000			j. 1er jan. 1853	...	560
	La Haute-Loire (ancienne).	500				...	200
72,315	La Loire (Compagnie Generale).	1/72315	tout	42	avril.-octob.	...	700 697 50
	Long-Pendu (Saône-et-Loire).	500					
440	Montchanin (Saône-et-Loire).	5000	tout				
	Touches (Des).	500				...	40
1,850	Layon et Loire	1/1850	tout	29	juin.	...	400
12,000	Mayenne et Sarthe.	1/12000	tout			747 50	
30,000	Charbonnages belges.	500	tout	15	octobre.	...	400
	Centre du Flenu.	1000	tout			...	150
	Pont-de-Loup (Sud).	1000	tout	20	avril.	...	250
	Bonnet et Veine-à-Mouches (Act. pr.).	1000				...	510
	— Dito. — (non priv.)					...	170
	Asphaltes.						
	Bastennes (Landes).	1000	tout	40	janv.-juill.	...	225
	Tuyaux Chameroy.	500		75		...	625
	Obligations Chameroy.	100					
	Galvanisation du fer	500	tout	50		...	350
	Zinc et Plomb.						
90,000	Vieille-Montagne (10^{e} d'action)	100	tout	40	mai.-nov.	...	475 ex-d.
	Corphalie.	1000				...	1060 1065
3,000	Nouvelle-Montagne.	1000	tout	75	annuel.	...	1200
20,000	Stolberg.	375	tout	43 75		...	487 50
5,000	Eschweiler (Prusse).	750	tout	80		...	650
6,000	San-Fernando (Espagne).	260	tout	6 %	trimestriel.	...	265
50,000	Silésie.	375	tout			...	340
4,800	Westerwald et du Rhin.	375	tout		j. janv. 1854.	...	375
	Cuivre.						
30,000	Mines de Ténez.	100	tout	4 %	janv.mai.juil.	...	60
60,000	Mouzaïas (Algérie).	100	tout	néant.		...	40
	Valdiblora et Roca.	100	25			136	
	Fermière de Caronte.	100	90			...	40
12,000	Usine de Septemes (Bouch.-du-Rhône).	250	tout	9 %		...	210

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Gaz.						
2,500	Compagnie anglaise.	2500	tout	400	janv.-juill.	. . .	4700
24,000	Compagnie française.	500	tout	75	mars.-sept	. .	900
	Compagnie parisienne	1000	tout	100		. . .	1175
	Société Lacarrière.	2000	tout				
	— Dito.	500	tout	75		. . .	1000
2,400	Belleville.	500	tout	90	juin.-déc.	. . .	1125
5,000	De l'Ouest.	500	tout	47 50		. . .	675
800	De l'Est.	500	tout				
6,000	Du Nord.	500	tout	40		. . .	600
500	Boulogne, Sèvres, etc.	1000					
1,000	Versailles.	500	tout	35		. . .	475
	Saint-Germain-en-Laye.						
1,300	Gaz d'Amiens (Comp. Française). . .	500	tout	25		. . .	460
	Cherbourg					. . .	70
5,000	Compagnie Centrale. Dieppe, Alger, Chartres, Nice, etc. (8 villes)	500	tout	35	juill.-déc.	. . .	405
	Calais.	1000	tout	20	février.	. . .	300
	Wazemmes-lès-Lille.	500	tout	14	septembre.	. . .	175
	Forges, Fonderies.						
	Alais (Gard).	3000				. . .	1750
	Bessège					. . .	730
28,000	Creusot (Saône-et-Loire).	500	tout			. . .	885
	D'Allevard.						
2,400	Decazeville (Aveyron).	3000	tout	250	juin.-sept.	. . .	4100
800	De la Loire et de l'Ardèche.	1/800e				. . .	5220
	De l'Horme.					. . .	910
	Maubeuge (Nord).	500				. . .	4.0
20,000	Herserange (Moselle).	500	tout		janv.-juill.	. .	65 70
50,000	Châtillon et Commentry		tout	40	mars-sept.	. . .	500
5,000	Forges de la Basse-Indre	500	tout	80	avril.-oct.	. . .	500
	L'espérance (Belgique).	1000				. . .	940
	Monceaux (Belgique).	1000				. . .	1550 ex-int.
5,500	Providence (Belgique)	1000	tout	150		. . .	1200
10,000	Sambre (anonyme Franco-Belge). . .	500	tout	48 70	septembre.	. . .	510
	Papeteries.						
800	Echarcon.	1000	tout	80	jouiss. janv.	. . .	1000
	Essonne.	1000	tout				
6,000	Manufacture de Papiers d'Alger. . . .	100	tout				
	Journaux, Imprimeries.						
108	Le Droit, journal des Tribunaux . . .	2500	tout	450		. . .	4100
5,000	Imprimerie Dubuisson et Comp. . . .	100	tout			. . .	100
	Filatures.						
40,000	Cohin.	500	tout	35			545
	Lin Maberly.	500		52		. . .	750
	Filature Rouennaise.	500	tout				
4,400	Gamaches.	500	375			. . .	325
1,400	Société Lainière (Action de capital).	500	tout				
4,200	— Dito. — (Action de jouissance). . .						
	Divers.						
200,000	Docks-Napoléon.	250	125	néant.		. . .	210 209 75
	Glaces de Saint-Gobain.		tout	1700	janv.-déc.	32,400	
	Glaces de Saint-Quirin.						
	Glaces de Montluçon.	500		30	annuel.	. . .	375
	Glaces d'Oignies.	1000	tout	5 %		. . .	1470
20,000	Glaces d'Aix-la-Chapelle.	375	tout			. . .	34 330
14,000	Cail (constructeurs).	500	tout	75 22	mars.-sept.	. .	750 755
	Etablissement Cavé	250	tout			. . .	265 262 50
	Grilles-mobiles-Fumivores.	1000				1010	
	Moulins de Packham.	1000	tout	5 %	avril.-oct.	1000	
	Télégraphe électrique sous-marin entre la France et l'Angleterre. . . .	25	tout	8 %		. . .	25
10,000	Acier et Limes de Milourd (Nord) . .	100	50	7 %	juill.-déc.		
130,000	Palais de l'Industrie, 4 % gar. p. l'Etat.	100	tout	4 %	avril.-oct.	. . .	153 50 150
19,200	Comp. gén. de Vidanges Richer et Ce.	500	tout		2 fois par an.	. .	272 50
3,200	Société Ch. Christofle et Comp. . . .	500	tout	90	4 fois par an.	. . .	875
10,000	Sucrerie Herbet et Comp.	500	tout			. . .	500
16,000	Sucreries Raffineries de la Scarpe. . .	250	tout	21 25			
10,000	Compagnie Impériale de Bateaux . .	500	tout			. . .	70
10,000	L'Union Parisienne (commerce de Charbon de terre).	100	tout	5% etd.	août.	. . .	en émission.

NOMBRE des Obligations.	DESIGNATION DES OBLIGATIONS.	VALEUR nominale.	PRIX d'émission.	SOMME versée par Obligation.	INTÉRÊTS par An.	SOMME des rembourse-ments	INTÉRÊTS payables	Dernier COURS connu	COURS actuel.
	Obligations.								
555	St-Germain (anciennes). .	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1125
10,830	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1125	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1025 1028 75
8,888	Orléans (anciennes). . . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1025
13,333	— Dito. — (nouvelles). . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1025
150,000	— Dito — de 1852.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	310
130,000	— Dito. — de 1854.	500	275	75	3 %	500	janv.-juill.	. . .	310 312 50
3,887	Rouen (anciennes).	1000	1000	tout	4 %	1250	janv.-juill.	. . .	890
4,968	— Dito. — (nouvelles). .	1000	1000	tout	5 %	1250	juin-déc.	. . .	1000
15,000	Havre (anciennes). . . .	1000	1000	tout	5 %	1250	mars-sept.	. . .	985
5,000	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	800	tout	6 %	1250	janv.-juill.	. . .	1050
2,775	Strasbourg à Bâle (anc.).	1000	1100	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. .	1025
20,000	— Dito. — (nouvelles). . .	500	500	tout	5 %	625	janv.-juill.	. . .	500
225,000	Nord.	500	335	tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	311 25 312 50
50 300	Est (Paris à Strasb.), anc.	500	500	tout	5 %	650	juin.-déc.	. . .	500 502 50
125,000	— Dito. — (nouvelles) .	500	480	125	5 %	650	juin.-déc.	. . .	49 488 75
80,000	Paris à Lyon.	1000	1050	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1020
8,000	Avignon.	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1120
60,000	Méditerranée.	500	535	tout	5 %	625	avril-oct	. . .	500
182,333	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv. juill	. . .	310
15 036	Ouest.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1010
17,500	— Dito. —	1000	1050	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1010
1,819	Versailles (R. D.) (anc.). .	1000		tout	5 %	1000	janv.-juill.	. .	980
4,598	— Dito — (nouvelles). . .	1000	1250	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1025
7,219	Saint-Etienne à Lyon. . .	1000	1105	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	10 0
3,300	Montereau.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. .	1000
2,000	Andrez. à Roann. 1er ord	500		tout	25	500	avril-oct	. . .	400
1,980	— Dito — 2e ordre. . . .	500		tout	néant.	500		. . .	300
794	Jonction Sambre à l'Oise	1000	1000	tout	50	1050	janv.-juill.	1030	
4,5?8	Mines de la Loire.	1000		tout	5 %	1250	fév.-août.	. . .	1050
11,685	— Dito — (nouvelles) . . .	1000		tout	5 %	1250		. . .	945
	Mines de Blanzy.	1000							
	Lits militaires.	1000			5 %		avril.-oct.	. . .	970
1,200	Forges de l'Aveyron 1845.	1000	995	tout	4 ½ %	1000	janv.-juill.		
2,400	— Dito — 1848.	500	500	tout	5 ½ %	500	avril.-oct.	. . .	500
	Grand'Combe.							. . .	950
319	Eaux d'Auteuil	1000	1000	tout	6 %	1000	avril.-oct.	. . .	1000
13,600	Vieille-Montagne	500		tout	5 %		janv. juill.	. . .	472 50
102,614	Rhône et Loire.	500		tout	5 %	625	janv.-juill.	. . .	500
63,643	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	301 25 305
131,007	Grand-Central	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	295 296 25

Chronique Industrielle.

Un décret impérial en date du 25 octobre, autorise la Société anonyme intitulée : *Compagnie d'assurances générales, à primes fixes, contre la grêle.*

Il y a longtemps que le public, peu satisfait des Sociétés mutuelles contre la grêle, désirait une assurance à primes. Les opérations de la nouvelle Société, consistent dans l'assurance contre la grêle de toutes les propriétés immobilières et mobilières, que ce fléau peut détruire ou endommager. Le capital de la Société est de 10,000,000 de francs, divisé en 2,000 actions de 5,000 francs chacune ; toutes ces actions sont nominatives.

— Sur un rapport du Conseil de Salubrité, M. le Préfet de Police a pris, à la date du 11 de ce mois, un arrêté portant que les propriétaires d'usines à vapeur devront, dans un délai de six mois, brûler leur fumée ou n'employer que du coke. Cet arrêté est précédé d'un considérant où il est dit que la fumée des usines où l'on fait usage d'appareils à vapeur, donne journellement lieu à diverses réclamations et que cette fumée salit les façades des monuments, des édifices et des maisons, pour l'entretien desquels le gouvernement et les particuliers font de grands sacrifices.

— M. le Préfet du Rhône a adressé aux maires du département la circulaire suivante :

« Lyon, le 30 octobre 1854.

« Monsieur le maire,

« Le nombre des actes de malveillance commis sur les Chemins de Fer, et particulièrement contre les trains en marche, paraît s'accroître dans une proportion notable sur certaines lignes, principalement aux abords des villes, et les auteurs de ces actes dangereux, commis souvent par des enfants, demeurent presque toujours inconnus et impunis.

« Il importe, pour prévenir les actes dont il s'agit, ou en diminuer le nombre, que les autorités des communes riveraines des Chemins de Fer exercent une surveillance assidue et rigoureuse sur leurs administrés. Vous voudrez donc bien, monsieur le Maire, rechercher activement et livrer à la justice tout individu qui se rendrait coupable de faits de la nature de ceux sur lesquels j'appelle aujourd'hui votre attention.

« *Le conseiller d'État chargé de l'administration du département du Rhône,*

« Vaisse »

— On est en train de poser les candélabres sur le large trottoir, bordé de granit, qui entoure le Palais de l'Industrie. On place les statues sur le fronton de la grande façade, qui va être bientôt débarrassé de son échafaudage.

— La *Caisse Paternelle*, Compagnie anonyme d'assurances mutuelles et à primes fixes sur la vie, autorisée par ordonnance du 9 septembre 1844 et décret du 10 mars 1850, dont le siége est à Paris, rue Ménars, n° 4, a reçu, pendant les mois de septembre et octobre 1854 :

490	souscriptions, montant à.	Fr. 1,436,283	32
	Elle avait reçu, pendant les huit premiers mois de 1854 :		
1,900	souscriptions montant à.	4,790,776	88
	Ensemble pour les dix premiers mois de 1854 :		
2,300	souscriptions montant à.	Fr. 6,227,060	20
	Cette Compagnie a acheté pendant les mois de septembre et octobre 1854 :		
50,195	fr. de rentes 3 et 4 1/2 pour 0/0 ayant coûté :	1,101,388	20
	Elle avait acheté pendant les huit premiers mois de 1854 :		
192,191	fr. de rentes 3 et 4 1/2 pour 0/0 ayant coûté :	3,881,833	50
	Ensemble pour les dix premiers mois de 1854 :		
242,386	fr. de rentes 3 et 4 1/2 pour 0/0 ayant coûté :	Fr. 4,989,221	70

— MM. Bechet, Dethomas et Comp., annoncent une émission de 1,400 Obligations de la Compagnie du Chemin de Fer de Cincinnati à Saint-Louis (Etats-Unis d'Amérique). Ces Obligations sont de 1,000 dollars chacune, portant intérêt à 7 pour 0/0 l'an, elles sont émises à 800 dollars, soit au change de 5 f. 10 c., 4,080 f. payables moitié en souscrivant et l'autre moitié le 2 janvier 1855; malgré l'élévation de l'intérêt de ces Obligations, nous hésitons à croire que ce placement lointain trouve beaucoup d'amateurs en France, d'autant plus que le taux de l'intérêt est variable, attendu que les coupons semestriels d'intérêt sont payables à New-York; il faudra donc que les porteurs de ces Obligations subissent les variations du change, et comme ce sont de petits coupons au porteur qui courront des risques dans le voyage de Paris à New-York, on sait par expérience qu'au prix du change il faut ajouter une commission pour les éventualités du transport, qui vient encore augmenter les frais de négociation et diminuer la recette du coupon, ce qui baisse d'autant le taux nominal de l'intérêt.

Chemins de Fer Étrangers.

En Belgique, les travaux du Chemin de Fer du Luxembourg sont poussés maintenant avec beaucoup d'activité; différents ateliers d'ouvriers se rencontrent sur la partie de Recogne à Hamipré; l'on voit déjà s'élever de nombreux remblais de distance en distance. On ne peut que donner des éloges à M. Dubois-Nihoul, entrepreneur, sur l'activité et la direction qu'il imprime aux travaux.

— Depuis quelque temps on s'occupe de la pose de la deuxième voie du Chemin de Fer entre Bruges et Aeltre. Le lit est entièrement préparé depuis la station de cette dernière commune jusqu'à celle de Bloemendaele. Les travaux sont aussi très-avancés entre Bloemendaele et Bruges.

— On paraît croire à Bruxelles, que M. Bouquié-Lefebvre, fondé de pouvoirs de M. Loubat de Paris, sera autorisé à établir rue de Laeken, au niveau du pavé, un Chemin de Fer qui sera desservi par des omnibus traînés par des chevaux.

— Il y a longtemps qu'une aussi grande activité n'avait régné dans le bassin houiller de la province de Liége. Les houillères ne peuvent suffire aux commandes qui leur sont faites. L'épidémie régnante ayant fait de grands ravages au sein de cette population ouvrière, le manque de bras se fait principalement sentir en ce moment; il en est résulté une assez forte augmentation de salaire, pour les ouvriers houilleurs.

— En Suède, il est question d'allouer une somme de 4 millions de risdales

pour le Chemin de Fer de Stockholm à Gothembourg, et un million de risdales pour la ligne de Scaman.

— Le palais de l'Exposition de Munich est resté ouvert depuis le 17 juillet jusqu'au 17 octobre, soit 90 jours. Il y a eu 26 jours, les lundi et vendredi de chaque semaine, où l'entrée a coûté 30 kreutzers (1 fr. 07), et 67 jours où elle a coûté 12 kreutzers (0 fr. 42). Le nombre total des visiteurs s'est élevé à 194,173. 173,654 ont visité l'Exposition aux jours à 12 kreutzers, 20,519 aux jours à 30 kreutzers.

La recette totale des billets d'entrée payés à la caisse, sans les cartes valables pour la saison entière, qui n'ont donné que de faibles résultats, a été de 44,990 florins 18 kreutzers (94,922 fr.).

On lit dans le *Moniteur :*

On continue à répandre dans le public le bruit répété par quelques journaux, que l'Empereur aurait accordé la concession d'un nouveau Chemin de Fer de Paris à Lyon, passant par Nevers.

Ce bruit est complétement faux.

A cette occasion nous croyons devoir indiquer, encore une fois, la marche qui est invariablement suivie pour les demandes de cette nature qui sont adressées soit au Ministre des travaux publics, soit directement à Sa Majesté.

Toute demande de concession adressée directement à l'Empereur, est invariablement transmise par Sa Majesté au Ministre des travaux publics, qui lui fait subir les épreuves suivantes, sans qu'aucune exception ait jamais eu lieu.

Ces demandes sont soumises à trois degrés d'instruction, après la formalité préalable des enquêtes, dans lesquelles les populations sont appelées à faire entendre leurs réclamations sur les questions de tracé.

Les ingénieurs de l'Etat et les inspecteurs généraux des ponts et chaussées ont à se prononcer, après des études approfondies, sur les questions d'art, de dépense et de produits.

Le Conseil général des ponts et chaussées examine et discute les projets des ingénieurs.

Le Comité consultatif des Chemins de Fer les apprécie à son tour, principalement au point de vue des intérêts commerciaux et des conditions financières proposées par les Compagnies soumissionnaires.

Enfin, les projets et les demandes sont soumis au Conseil d'Etat, qui, d'abord en section, puis en assemblée générale, les examine sous tous les aspects et donne son avis au Gouvernement sur les conditions des cahiers des charges et sur la valeur des Compagnies.

Ce n'est qu'après l'accomplissement de toutes ces formalités, destinées à sauvegarder en même temps l'intérêt des localités traversées, celui du commerce en général et celui du Trésor, que l'Empereur, sur le rapport du Mi-

nistre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, et après avoir entendu les observations des autres Ministres, se prononce, et, s'il adopte le projet, signe le décret de concession.

Nous ne saurions trop répéter que, avant la signature du décret et son insertion au *Moniteur*, quiconque se prétend concessionnaire ou parle de promesse de concession, trompe le public.

Compagnie du Chemin de Fer du Nord.

Nous avons informé nos lecteurs qu'une convention provisoire avait été conclue entre la Compagnie du Chemin du Nord (en France), et la Compagnie du Chemin de Fer de Namur à Liége avec ses extensions ; parmi les stipulations de la convention faite entre ces Compagnies, il est établi que la Compagnie Française du Nord sera substituée par le fait de son entrée en jouissance à celle de Namur à Liége, pour tout ce qui concerne cette dernière, dans tous les droits qui lui appartiennent. En conséquence, la Compagnie de Namur à Liége renonce expressément, à moins du consentement de celle du Nord, à faire pour son propre compte, et pendant toute la durée du bail, aucun traité, pour la jonction, construction et exploitation de nouvelles lignes joignant directement ou indirectement le Chemin de Namur à Liége, quelle que soit la forme de ces traités, achat, fusion ou concession. Le bail est fait pour tout ce qui reste à courir de la concession, quatre-vingts ans moins un jour, commençant le 1er janvier prochain, au prix convenu de un million par an.

Voici le traité de la convention provisoire qui a été rédigé par les directeurs de ces Compagnies :

I. La Compagnie du Chemin de Fer de Namur à Liége avec ses annexes, donne à bail au Chemin de Fer du Nord, qui accepte, la ligne de Namur à Liége, telle qu'elle se poursuit et comporte, avec ses bâtiments, ateliers, outillage, stations et dépendances, dont il sera fait un état descriptif dans un délai de deux mois : le tout en bon état.

II. Il est déclaré à la date du présent, par la Compagnie du Chemin de Fer de Namur à Liége :

1° Que la ligne de Namur à Liége, construite par traité, par MM. Borguet et Lamarche, dont les comptes sont acceptés, est composée d'une ligne principale et d'un embranchement. La ligne principale, laissant Namur à partir de la station d'Etat, suit la rive gauche de la Meuse jusqu'au Val de Saint-Lambert, et passe sur ce point de la rive droite à l'embarcadère de la station de Longdoz à Liége. L'embranchement se détache de la ligne principale à la station de Flemalle, un peu avant de traverser la Meuse, et rejoint la ligne de l'Etat, près de Liége, afin d'aboutir à la station des Guillemins, appartenant à l'Etat ;

2° Que le Chemin de Fer a une double voie sur tout son parcours ; que les rails pèsent 31 kilogrammes, 25 livres par mètre sur la ligne principale, et 24 kilogrammes sur la ligne d'embranchement ;

3° Que le Chemin de Namur à Liége a été déchargé, par la loi du 4 juin 1850, de la

construction de stations spéciales à Namur et à Liége, sur la rive gauche, et qu'il a été autorisé à se servir des stations du Gouvernement;

4° Que la Compagnie a établi, à ses propres frais, les stations et haltes mentionnées ci-après, commençant à Namur.

Ligne principale. — Rive droite : Marche-les-Dames, Mamêche, Sclaigneaux (halte pour les minerais), Bas-Oha, Huy, Ampsin (halte), Amay, Hermalle (halte), Engis, Chokier, Flemalle (station où commence l'embranchement).—Rive droite : Seraing, Ougrée, Longdoz (Liége), station principale.

Embranchement. — Rive gauche : Jemeppe, Tilleur.

5° Que la plus grande partie des établissements industriels, près de la ligne, ont été reliés au Chemin de Fer, en vertu des articles 43, 44 et 45 du cahier des charges; que les travaux de ces voies particulières ont été exécutés aux frais de ces établissements et que leur entretien est à leurs frais. Qu'il y a eu seulement une simple convention concernant spécialement l'établissement des Hauts-Fournaux à Ougrée, en date du 14 juin 1847, d'après laquelle la Compagnie est engagée à amener et à emmener, au moins une fois par jour dans la station, les wagons nécessaires;

6° Que les délais dans l'exécution des travaux, prévus par l'article 13 du cahier des charges, ont été prolongés, et que tous les travaux de la ligne, exécutés d'après le projet approuvé, ont été régulièrement reçus par les agents du Gouvernement; que spécialement l'exploitation de la dernière section de la ligne a été autorisée le 20 août 1851, et commencée le 5 septembre 1851, jour qui a été fixé comme la date de l'ouverture de toute la ligne;

7° Que la Compagnie possède pour l'exploitation de la ligne de Namur à Liége, 20 locomotives, 49 voitures de passagers et 869 wagons;

8° Que l'entretien de la ligne, des stations et de leur dépendance est confié à M. Emile Cuvelier, en vertu d'un traité en date du 30 novembre 1850, qui expirera le 9 décembre 1855.

III. La Compagnie du Chemin de Fer du Nord sera substituée, par le fait de son entrée en possession, à la ligne de Namur à Liége et ses annexes, dans tous les droits qui appartiennent spécialement au Chemin de Fer de Namur à Liége. En conséquence, la Compagnie du Chemin de Fer de Namur à Liége renonce expressément, sauf le consentement de la Compagnie du Nord, à faire pour son propre compte, et pendant toute la durée du bail, aucun traité de jonction, construction et exploitation de nouvelles lignes joignant directement ou indirectement le Chemin de Namur à Liége, quelle que puisse être la forme de ces traités, soit achat, fusion ou concession.

IV. La Compagnie du Nord reste exclusivement chargée, pour son propre compte et à ses propres risques et périls, de l'exploitation de la ligne de Namur à Liége, recevant le produit de ladite Compagnie, direct ou indirect, et spécialement tous les péages, même ceux pour le passage des sentiers.

V. Le matériel roulant du Chemin de Namur à Liége et le mobilier des stations, seront livrés en bon état de réparation, au moment de l'entrée en jouissance, au Chemin du Nord, qui deviendra propriétaire desdits à la condition de payer la somme fixée pour leur valeur.

VI. Le présent bail est fait moyennant la somme fixe de 1,000,000 de francs par an, payable de six mois en six mois, soit 500,000 fr. par semestre.

Moyennant ce loyer et par le payement du matériel roulant ci-dessus mentionné, le Chemin du Nord entrera en possession du Chemin de Namur à Liége, libre de tous engagements faits antérieurement à l'entrée en jouissance, le Chemin de Namur à Liége

conservant la pleine et entière responsabilité de tous actes antérieurs, et la garantie du Chemin du Nord étant limitée de la manière la plus expresse au payement du loyer annuel et à l'exécution des clauses du cahier des charges et des conventions faites avec le Gouvernement Belge pour tout ce qui est à venir.

VII. Le présent bail est fait pour toute la période de concession, moins un jour, du Chemin de Namur à Liége, à partir du 1er janvier 1855, jour de l'entrée en possession.

VIII. La convention entre les deux parties ne sera définitive qu'après son approbation par les deux Compagnies réunies chacune en assemblée générale. La Compagnie de Namur à Liége, qui, pour valider la présente convention, est obligée de modifier ses statuts, puis d'obtenir l'approbation du Gouvernement, et enfin de faire accepter la convention par une nouvelle assemblée générale, s'engage à l'accomplissement de ces formalités. Le Chemin du Nord devra assembler ses propriétaires pour ratifier la présente convention.

IX. Par le seul fait de l'approbation des présentes par l'assemblée générale des actionnaires du Chemin de Namur à Liége, les directeurs de ladite Compagnie, ou ceux desdits directeurs délégués dans ce but par le Conseil, seront tenus, sur la demande de la Compagnie du Chemin du Nord, de régulariser tout ou partie des présentes par devant notaire. Les frais d'enregistrement du présent bail seront à la charge de la Compagnie du Nord, excepté ceux qui résulteraient de l'échéance de dettes quelconques.

X. Toutes difficultés ou contestations qui s'élèveraient sur l'interprétation ou sur l'exécution de la présente convention, seront jugées à Liége, par un tribunal arbitral, composé de trois membres qui seront désignés et nommés de la manière suivante : un par la Compagnie du Chemin du Nord, un autre par la Compagnie du Chemin de Namur à Liége. La nomination du tiers-arbitre sera laissée aux deux premiers, et à défaut de s'entendre, la nomination du tiers-arbitre sera faite par le Tribunal civil de Liége.

Assemblée générale du 4 Septembre 1854, des Actionnaires de la Compagnie anonyme (Belge) des Forges de la Sambre.

La Compagnie des Forges de la Sambre a été constituée par la réunion de deux établissements depuis longtemps en exploitation.

1° Les *Forges et Laminoirs du Bois-du-Tilleul*, à Maubeuge (département du Nord). Ces Forges sont classées au premier rang parmi les producteurs de rails ;

2° Les *Usines et Fourneaux de Hourpes-sur-Sambre*, près Charleroi (Belgique). Les fontes de moulage de cette Usine sont renommées en Belgique.

La réunion de ces deux établissements voisins, quoique séparés par la frontière, et tous deux situés sur la Sambre et sur le Chemin de Fer qui unit Charleroi, Erquelinnes et Maubeuge, a eu pour résultat de soustraire les Forges du Bois-du-Tilleul à l'obligation d'acquérir sur les marchés français et belges, avec tous les risques qu'amène la fluctuation des cours, les fontes nécessaires à la fabrication de leurs fers. Elle a eu pour résultat d'assurer aux Hauts-Fourneaux de Hourpes l'écoulement de leurs fontes.

Cette Compagnie a été fondée le 14 mai 1853 ; l'approbation du Gouverne-

ment Belge a rendu ses statuts définitifs, le 26 septembre de la même année seulement; et déjà ces deux établissements ont reçu presque tous les accroissements qu'avaient prévus les statuts : ainsi, la Compagnie a installé aux Forges du Bois-du-Tilleul, un nouveau train, mû par une machine de 150 chevaux; on y lamine des fers à double T de grandeurs exceptionnelles, et tels qu'aucune forge française n'en a fabriqué jusqu'ici; plus tard, on y laminera des tôles, et successivement tous les fers spéciaux de grandes dimensions qui, chaque jour, deviennent plus indispensables aux constructions. Elle y a installé, en outre, un Chemin de Fer pour le service intérieur, de nouveaux fours, chaudières, tours, cisailles et autres appareils; de telle sorte que ces Forges sont capables aujourd'hui de fabriquer de 18,000 à 20,000 tonnes de fer par an.

A l'établissement de Hourpes, la Compagnie a exhaussé et élargi l'un des deux hauts-fourneaux qui existaient lors de la prise de possession; augmenté la force de la machine soufflante; érigé la masse et les dépendances d'un troisième haut-fourneau, qui pourra être mis en feu à bref délai, si on le juge utile; établi de nouveaux fours à coke, qui donnent un rendement supérieur de 10 pour 0/0; construit un Chemin de Fer pour le service intérieur de l'Usine, et, de plus, une petite ligne de fer de 1,200 mètres de longueur, qui part de ses fourneaux pour s'embrancher sur le Chemin de Fer de Charleroi à la frontière française. Avec ses trois fourneaux, elle peut élever la fabrication à 18,000 tonnes de fonte par an.

Il est bien d'observer que les installations que nous venons d'énumérer viennent seulement d'être terminées, de telle sorte que les Forges du Bois-du-Tuleul n'ont fonctionné, pendant l'exercice 1853-54, qu'avec les installations de l'ancien propriétaire, et qu'en conséquence elles n'ont pu produire que 12,000 tonnes de fer. Les Fourneaux de Hourpes n'ont marché qu'avec un seul haut-fourneau jusqu'au 19 janvier 1854, et depuis cette date avec deux hauts-fourneaux seulement; en sorte qu'il n'a été produit, jusqu'à fin juillet, échéance du premier exercice, que 9,000 tonnes de fonte environ.

Nonobstant des conditions défavorables, la Compagnie a réalisé, pendant cet exercice, un bénéfice net de 517,652 fr. 12 c., lequel, après prélèvement des sommes attribuées au fonds de réserve, à la dépréciation du matériel et de l'avoir, et au Conseil d'administration, a permis de répartir à chaque action, et à titre de dividendes, une somme de 48 fr. 70 c.; soit environ 12 pour 0/0 du montant de chaque action, si l'on tient compte des époques auxquelles les versements ont été appelés.

L'exercice qui commence laisse donc espérer des résultats plus favorables encore, puisque avec un même capital, la Compagnie pourra obtenir une production plus grande; à cet avantage viendront s'en joindre d'autres : nous citerons que les deux établissements vont très-prochainement être reliés entre eux, et avec Paris, par le Chemin de Fer du Nord qui passe par Saint-Quentin,

Maubeuge, Erquelinnes et Charleroi. Un nouveau Chemin vient d'être concédé entre Mons et Hautmont, passant près des Forges du Bois-du-Tilleul; on construit un Chemin de Fer de Manage à Erquelinnes, de telle sorte que les usines des Forges de la Sambre vont se trouver au centre d'un véritable réseau de railway qui leur permettra d'expédier et de recevoir en toutes directions par Chemins de Fer, comme déjà elle pouvait le faire par eau, et de jouir de l'avantage de s'approvisionner concurremment aux trois bassins houillers de Belgique, Charleroi, Centre et Mons.

Les Forges du Bois-du-Tilleul sont pourvues en ce moment de commandes importantes de rails pour les Chemins de Fer du Nord, de l'Ouest, du Midi et de Saint-Germain; elles sont également assurées d'un débouché pour leurs fers spéciaux.

JACQUES BRESSON.

ANNONCES du COURS GÉNÉRAL.

CAISSE DES INTÉRÊTS.

MM. les actionnaires de la Caisse des Intérêts sont convoqués en assemblée générale, à l'effet d'entendre le rapport de l'administration provisoire sur la situation de la Société.

L'assemblée sera en outre appelée à se prononcer sur diverses propositions qui lui seront soumises.

La réunion aura lieu le samedi 2 décembre, à deux heures de l'après-midi, rue de la Victoire, 7.

L'administrateur provisoire,

ALFRED FRADIN.

COMMISSION DES FINANCES D'ESPAGNE.

Le 30 novembre courant, aura lieu à Madrid la 35e enchère de la Dette amortissable; 375,000 réaux est la somme affectée au rachat de la dette de 2e classe extérieure. Les soumissions seront reçues jusqu'au 21 courant, au bureau de la Commission, 58, rue Neuve-des-Mathurins, où tous les renseignements désirables sont donnés.

Paris, le 14 novembre 1854.

EMPRUNT TURC, 6 0/0.

MM. L. baron Goldsmid et J. Horsley Palmer, ont l'honneur d'informer les porteurs de l'Emprunt Turc que le Comité du Stock Exchange de Londres ayant désiré quelques changements dans les Obligations définitives, ils ont consenti à retirer celles déjà mises en circulation, pour les échanger, dans le plus bref délai possible, contre d'autres qu'on est occupé à créer.

Il sera donné avis ultérieur.

CHEMINS DE FER DU MIDI ET CANAL LATÉRAL A LA GARONNE.

— La Compagnie des Chemins de Fer du Midi et du Canal latéral à la Garonne, a l'honneur d'informer le public que conformément à l'autorisation donnée par S. Ex. le Ministre des Travaux publics, la section de Bordeaux à Dax est livrée à la circulation depuis le 12 novembre 1854.

Les heures de départ sont fixées comme suit ; savoir :

Départ de Bordeaux.	11 h.	matin.
Arrivée à Dax	3 h. 45 m.	soir.
Départs de Bordeaux pour la Teste, . . .	11 h.	matin.
	5 h.	soir.
Départ de Dax	7 h. 50 m.	matin.
Arrivée à Bordeaux . .	12 h. 35 m.	soir.
Départs de la Teste . .	7 h.	matin.
	7 h. 30 m.	soir.

SOCIÉTÉ DES NU-PROPRIÉTAIRES,

COMPAGNIE D'OPÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LA VIE, rue Louis-le-Grand, 35.

Acquisition des Usufruits de rentes sur l'Etat, d'Actions de Banque et de Créances hypothécaires.

Acquisition des Nu-Propriétés au comptant, à rentes viagères et à participation dans les bénéfices d'extinction.

Prêts et Réméré sur les Nu-Propriétés.

VENTE ou ÉCHANGE d'une Action BOUDON ET Cie,

Société des Filatures de soie réunies de Mulhouse et d'Auteuil.

S'adresser à M. J.-J. Boucher, rue Saint-Maur-Popincourt, 77, de dix heures à midi.

COMPAGNIE CENTRALE D'ECLAIRAGE AU GAZ.

Dieppe, *Pont-Audemer*, *Chartres*, *Alger*, *Nice* et *Fécamp* (en activité), — *Honfleur*, *Bernay*, etc., etc. (à faire).

CAPITAL SOCIAL . { Emis. . . . . . 2,250,000 fr. / A émettre . . . 250,000 } 2,500,000 fr.

Produit réparti en 1853 : 7 0/0 sur 1,600,000 fr. émis alors.

Recettes brutes de gaz, pour servir de points de comparaison.

OCTOBRE 1854. fr.	c.	OCTOBRE 1853. fr.	c.	Augmentation. fr.	c.	DIX PREMIERS MOIS 1854. fr.	c.	DIX PREMIERS MOIS 1853. fr.	c.	Augmentation. fr.	c.	RECETTE d'un an à fin Oct. 1854. fr.	c.
32,705	27	20,446	41	12,258	86	217,822	66	158,278	01	59,544	65	267,970	77

SOCIÉTÉ ANONYME

DES CHEMINS DE FER D'ANVERS A ROTTERDAM.

DÉCHÉANCE D'ACTIONS.

Le Conseil d'administration a l'honneur d'informer les intéressés que les Actions dont les numéros suivent sont et demeureront irrévocablement déchues conformément à l'art. 9, § 2, des statuts de la Société.

NUMÉROS DES ACTIONS.

21 à 25	2641 à 2650	5646 à 5650	9231 à 9235	14161 à 14170
71 à 75	2736 à 2760	5671 à 5680	9491 à 9500	14311 à 14360
461 à 465	2781 à 2785	5731 à 5745	9551 à 9570	14491 à 14500
556 à 570	2801 à 2815	5846 à 5850	9606 à 9610	14551 à 14560
631 à 635	2826 à 2835	5856 à 5865	9696 à 9715	14691 à 14700
1011 à 1025	2841 à 2890	5936 à 5945	9751 à 9760	14721 à 14730
1031 à 1035	2946 à 2950	5951 à 5975	9891 à 9900	15161 à 15170
1051 à 1060	2991 à 2995	6266 à 6285	9961 à 9970	15381 à 15390
1086 à 1105	3091 à 3100	6411 à 6430	10141 à 10145	15461 à 15480
1116 à 1120	3231 à 3245	6501 à 6520	10271 à 10275	15561 à 15600
1126 à 1135	3341 à 3345	6576 à 6585	10326 à 10345	15821 à 15840
1161 à 1170	3496 à 3505	6831 à 6840	10681 à 10690	15891 à 15900
1221 à 1230	3526 à 3545	6896 à 6910	10711 à 10750	15911 à 15930
1266 à 1305	3636 à 3640	7061 à 7070	10891 à 10900	16061 à 16080
1366 à 1380	3731 à 3740	7141 à 7155	11001 à 11010	16121 à 16130
1401 à 1420	3796 à 3805	7186 à 7205	11111 à 11170	16431 à 16450
1431 à 1440	3871 à 3900	7281 à 7300	11181 à 11200	16651 à 16700
1551 à 1560	4021 à 4035	7346 à 7355	11211 à 11220	16981 à 16990
1566 à 1570	4076 à 4085	7361 à 7365	11251 à 11300	17011 à 17040
1576 à 1580	4146 à 4150	7446 à 7450	11721 à 11760	17151 à 17160
1641 à 1670	4176 à 4130	7746 à 7795	11781 à 11790	17291 à 17330
1696 à 1700	4211 à 4215	7811 à 7825	12061 à 12080	17641 à 17650
1746 à 1755	4226 à 4235	7901 à 7920	12201 à 12210	18051 à 18060
1766 à 1780	4296 à 4305	7926 à 7930	12261 à 12270	18091 à 18120
1801 à 1900	4351 à 4360	8001 à 8005	12331 à 12350	18171 à 18180
1941 à 1980	4491 à 4495	8071 à 8105	12441 à 12490	18311 à 18320
2016 à 2025	4501 à 4505	8206 à 8210	12681 à 12720	18351 à 18360
2031 à 2050	4621 à 4635	8266 à 8280	12851 à 12900	18441 à 18430
2081 à 2085	4661 à 4665	8321 à 8330	12921 à 12940	18751 à 18760
2116 à 2120	5221 à 5225	8381 à 8395	13101 à 13110	18811 à 18820
2136 à 2145	5231 à 5235	8421 à 8520	13301 à 13310	18871 à 18880
2226 à 2235	5311 à 5315	8601 à 8620	13331 à 13350	19001 à 19020
2241 à 2245	5391 à 5400	8626 à 8630	13411 à 13430	19041 à 19050
2261 à 2265	5421 à 5425	8666 à 8705	13711 à 13750	19211 à 19220
2271 à 2280	5511 à 5315	9001 à 9010	13791 à 13800	19231 à 19270

Suite des Numéros des Actions déchues du Chemin de Fer d'Anvers à Rotterdam.

19381 à 19390	21921 à 21940	24761 à 24800	29321 à 29340	33641 à 33660
19491 à 19510	21981 à 22020	24921 à 24960	29781 à 29820	33911 à 34000
19581 à 19660	22101 à 22120	25261 à 25280	29961 à 30000	34401 à 34450
19681 à 19720	22181 à 22200	25601 à 25700	30041 à 30060	34501 à 34600
20001 à 20010	22481 à 22520	25741 à 25760	30281 à 30300	34701 à 34750
20771 à 20820	22661 à 22700	26001 à 26020	30341 à 30360	35551 à 35600
20931 à 20950	22741 à 22760	26241 à 26300	30441 à 30520	35951 à 36100
20991 à 21040	22901 à 22920	26321 à 26340	30681 à 30700	36151 à 36200
21051 à 21070	22981 à 23000	26541 à 26560	30901 à 30960	37851 à 37950
21091 à 21100	23221 à 23320	26781 à 26800	31041 à 31080	38451 à 38500
21341 à 21380	23341 à 23360	26881 à 26900	31201 à 31240	39351 à 39400
21421 à 21440	23421 à 23480	28101 à 28120	31281 à 31300	40051 à 40100
21461 à 21490	23521 à 23540	28141 à 28160	31421 à 31440	
21571 à 21580	24001 à 24020	28221 à 28240	31741 à 31760	
21591 à 21620	24101 à 24140	28301 à 28320	32041 à 32060	
21651 à 21660	24181 à 24200	28761 à 28780	32121 à 32140	
21681 à 21760	24261 à 24360	28841 à 28880	33181 à 33240	
21841 à 21860	24681 à 24740	28901 à 28960	33541 à 33560	

N. B. La désignation d'un numéro à un autre comprend ces deux numéros de même que tous les numéros intermédiaires.

Par le Conseil d'administration :

L'Ingénieur en chef directeur,
A. VANHOEGAERDEN.

On trouve dans ce Journal, au fur et à mesure qu'ils ont lieu, les Tirages Officiels des Actions et Obligations des Chemins de Fer, du Crédit foncier de France, des Compagnies diverses, de l'Emprunt Anglo-Autrichien 5 pour 0/0, de l'Emprunt de Piémont, etc., etc.

RECETTES DES CHEMINS DE FER.

DÉSIGNATIONS.	DATES.	VOYAGEURS.	MARCHANDISES.	DERNIÈRE SEMAINE		RECETTES TOTALES	
				de 1854.	de 1853.	de 1854.	de 1853.
Nord	29 oct. au 4 nov.	308 341	518 842	827,184	745 554	33,610,628	29,549.064
Rouen	5 au 11 nov.	89 9.1	126 810	216.761	210 110	»	»
Havre	5 au 11 nov.	36,582	60,390	96.972	93,168	»	»
Orléans avec ses prolongements	29 oct. au 4 nov.	331.445	6 4 611	956,057	806 808	37.726,554	31.017 999
Est (ancien)	29 oct. au 4 nov.	275.272	398.3.1	673.643	571.004	27,701,786	24.238.305
— Dº — Sect. nouv	29 oct. au 4 nov.	12,844	19,190	32, 34	»	1,372.065	»
Lyon	29 oct. au 4 nov.	297.211	354.593	651 805	441.036	20,.39.439	17,439 716
Lyon à la Méditerran.	29 oct. au 4 nov.	101,055	117,231	218,286	183,.94	9,473 053	7,419 550
Ouest	30 oct au 5 nov.	68,966	111,861	180.828	1.1,398	6,691.143	5,624,791
Grand-Central (sect. de Lyon à Roanne).	22 au 28 oct.	»	»	197,770	169,215	7,728,711	6,698,980

Paris.—Typ. RENAUD frères, 10, Faub.-Montmartre.

N° 47.] JEUDI 23 NOVEMBRE 1854 (à midi). [21me Année.

COURS GÉNÉRAL DES ACTIONS des Entreprises Industrielles et Commerciales

GAZETTE DES CHEMINS DE FER, MINES, USINES, ASSURANCES, CRÉDIT FONCIER, CRÉDIT MOBILIER, ETC.

Fondé et publié par Jacques Bresson.

Bureaux, Administration et Rédaction, n° 31, place de la Bourse, à Paris.

*Ce Cours-Gazette des Chemins de Fer et de l'Industrie paraît tous les Jeudis. — Prix d'Abonnent pour un an : **7** f. pour Paris ; **8** f. pour les Dépents. ; **10** f. pour l'Etranger.*

Les Abonnements doivent toujours dater du 1er du mois ; on ne reçoit pas d'Abonnement pour moins d'un an.

A LONDRES, s'adresser chez ALEXANDRE DELIZY, 1, Norfolk Street, Strand.

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Banques et Comptoirs.						
113,350	Banque de France	1000	tout	196	janv.-juill.	. . .	2935
2,100	Banque de l'Algérie	500	tout	30 65	mai.–nov.	. . .	522 50
40,000	Comptoir national	500	tout	36	janv.-juill.	. . .	550
50,000	Crédit foncier de France	500	250	17 50		. . .	570
100,000	— Dito. — Obligations	1000	200	3 %	mai.–nov.	. . .	920
	— Dito —	500	400		mai.–nov.	. . .	425 430
	— Dito — 1/10e d'Obligation	100	tout		mai.–nov.	. . .	96 25
120,000	Société générale de Crédit mobilier	500	tout	40 25	janv.-juill.	. . .	680 670
30,830	Société Générale de Bruxelles	1058	tout	104 40		. . .	1765 1762 50
	Banque de Darmstadt	537 50	215	neant.		. . .	492 50
	Sous-Comptoirs.						
40,000	Des Chemins de fer	100	tout	4 ½	semestriel.		
3,382	Des Bâtiments	100	tout	6 %	avril.–octob.	. . .	90
2,400	Des Métaux	100	tout	8 20	annuel.	. . .	120
	Caisses particulières.						
2,000	Bouron et Comp.	500	tout			. . .	517 ex-div.
20,000	Béchet, Dethomas et Comp.	500	tout	25 30		. . .	450
	Cusin, Legendre et Comp.	1000	tout				
	Lehideux et Comp.	1000	tout				
12,000	Caisse Lécuyer et Comp	500		48 65		. . .	600
1,000	Nu-Propriétaires	5000	tout		juin.-déc.	. . .	6550
80,000	Comptoir Bonnard	100	25			. . .	102 50
20,000	Crédit Industriel (Malevergne et Ce).	100	50	8 50	avril.-octob.	. . .	116 25 ex-div.
	Assurances (incendie).						
2,000	Nationale	5000	1/5	600	janv.-avril.	. . .	125 % b.
400	Générale	5000		2752 50		. . .	33,000
2,000	Union	5000	1/5	200		. . .	64 % b.
4,000	Phénix	1000	tout	170	avril.–octob.	. . .	3100
1,000	Soleil (nominatif)	6000	1/6	300		. . .	90 % b.
	— Dito. — (au porteur)	1000	tout			. . .	90 % b.
2,000	France	5000	1/5	125		. . .	28 % b.
1,000	Urbaine	5000	1/5	150	avril.	. . .	64 % b.
2,000	Providence	2500	1/5	70	avril.	. . .	28 % b.
4,000	Le Globe	500	100			. . .	pair.
3,000	Paternelle	1000	250	10		. . .	pair.
2,000	Nord (à Lille)	1000	200	20	avril.	. . .	10 % b
	Assurances (maritimes).						
400	Générale	12,500		250		. . .	28 % b.
1,200	Lloyd Français	5000	1/5	161		. . .	10 % b.
300	Sécurité	5000	1/5	200	févr.-juill.	. . .	22 % b.
200	Océan	5000	1/5	125	janv.-juill.	. . .	25 % b.
600	Chambre d'Assurances	5000	1/5	180		. . .	22 % b.
400	Mélusine	5000	1/5	132		. . .	15 % b.
200	Sauvegarde	5000	1/5	275	janv.-juill.	. . .	6 % b.
940	Union des Ports (nominatif)	5000	750	104		. . .	12 % b.
	— Dito. — (au porteur)						

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTERÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Assurances (vie).						
3,000	Nationale.	5000	1/5			...	15 % b.
400	Générale.	7500				...	65 % b.
2,400	Union.	5000	1/5			...	7 % b.
	Phénix.	5000				...	3 % p.
1,000	Le Conservateur	1000	500			...	1050
500	— Dito — — dito —	500				...	en emission.
8,000	Caisse paternelle.	500	100	5		...	501 25
	Ponts.						
	Annuités Vieux-Ponts.					1050	
	— Dito. — Nouveaux-Ponts.					231 25	
	— Dito. — du Carrousel.						
	— Dito. — de la Reforme.					590	
3,000	Ponts réunis (anciens).	1000	tout	5 ½	mai.-nov.	1050	
	Canaux.						
	Languedoc et du Midi.						
	Aire à la Bassée.	5000	tout	580		...	7500
3,036	Arles à Bouc.	1000	tout				
	Beaucaire.	5000	tout				
17,466	Bourgogne.	1000	tout	50	avril.-octob.	...	980 ex-int.
39,214	Quatre canaux.	1000	tout	50	avril.-octob.	...	1160
	Scarpe inferieure.	1000	tout			...	1500
6,000	Sambre canalisée.	500	tout	105		...	1300
	Jonction de la Sambre à l'Oise	1000	tout	55		...	775
12,994	Trois canaux.	1000	tout	50	avril.-octob	...	
1,500	Eaux d'Auteuil et de Neuilly.	1000	tout	50	avril.-octob.	...	900
	Canalisation de l'Ebre	400	tout			425	
	Chemins de fer.						
54,000	Saint-Germain (Titres nouveaux).	1/54000	tout	32 50	avril.-octob.	...	647 50 625
300,000	Orleans.	500	tout	62 50	avril.-octob.	...	1130 1127 50
72,000	Paris à Rouen.	500	tout	62 50	août.-févr.	...	918 75 920
40,000	Rouen au Havre.	500	tout	30	avril.-octob.	...	510
84,000	Strasbourg à Bâle.	350	libère.	14	avril.	...	en liquid. 390
400,000	Nord.	400	tout	46	janv.-juill.	...	830 825
250,000	Est (Paris à Strasbourg), anciens	500	tout	50 30	mai.-nov.	...	768 75 760
250,000	— Dito — nouveaux	500	250	4 %		...	612 50 610
265,000	Paris à Lyon.	500	350	37 50	janv.-juill.	...	961 951 25
90,000	Lyon à la Méditerranée.	500	300	16	avril.-octob.	...	827 50 830
134,000	Midi.	500	350	4 %		...	580 575
70,000	Ouest.	500	300	21	avril.-octob.	...	612 50
60,000	Caen à Cherbourg.	500	250	5 %	janv.-juill.	...	500 495
33,200	Dijon à Besançon.	500	350	5 %	janv.-juill.	...	en liq. 725
180,000	Grand Central de France.	500	250	4 %	janv.-juill.	...	505 503 75
20,000	Versailles (rive gauche).	500	tout	néant.	janv.-juill.	...	310.
36,000	Dieppe et Fécamp.	500	425	11	avril.	...	285
36,000	Béziers à Graissaissac.	500	200	4 %		...	416 25 415
10,000	Bordeaux à la Teste.	500	tout	néant.		...	235
6,000	Paris à Sceaux.	500	tout	néant.		...	180
12,000	Andrézieux à Roanne.	1/12000	tout	néant.			
50,000	Saint-Rambert à Grenoble.	500	200			...	440
80,000	Lyon à Genève	500	250			...	505
	Mulhouse à Thann.						
9,400	Anvers à Gand.	500	tout	27 50	mars.	...	559
50,000	Anvers à Rotterdam	250		5 %			
	Charleroi à Erquelinnes.	500				...	315
11,333	Naples à Nocera.	1000	tout	25 70	févr.-août.	...	500
40,000	Centre de l'Italie.	1000	100	5 %	avril.-octob.		
	Ouest Suisse.						
72,000	Central Suisse.	500	150	4 %		...	450
100,000	Sarde, Victor-Emmanuel.	500	100			...	463 75

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Messageries et Voitures.						
	Messageries impériales.	10000				40,000	
2,400	Services marit. des Messageries impér.	5000	tout	450		...	9000
2,400	— Dito	5000	1250			...	6400
6,000	Messageries Caillard et Comp.	1000				...	650
	Voitures du Chemin de Fer.	300	tout	20	février.	...	225
4,652	Compagnie gén. des voitures de place.	500	tout	34		...	575
	Desirées.	500	tout			...	475
	Favorites.	800	tout	150	janv.-juill.	...	1800
	Hirondelles.	1000					
1,200	Lutéciennes.	500	tout	57	trimestriel.	...	620
	Omnibus.	1000				...	2200
	Orléanaises.	1000	tout	40	trimestriel.	...	775
725	Sylphides.	500				...	510
	Tricycles.	800				...	475
	Gondoles Parisiennes.	80		11		...	130
	Batignolaises	1000				...	775
	Charbonnages.						
288	Anzin.	288e		8000		...	150,000
1,500	Azincourt (Nord).	1500e	tout	100	septembre.	...	1000 **ex-div.**
25,000	Blanzy (Saône-et-Loire).	500	tout	5 %		...	550
8,000	Brassac.	1/8000	tout		octobre.	...	300
3,550	Chazotte.					...	565
24,000	Grand'Combe	1/24000			j. 1er jan. 1853	...	560
	La Haute-Loire (ancienne).	500				...	260
80,000	La Loire (Comp. Générale) anc. tit.	1/80000	tout	42	avril.-octob.	...	675
80,000	La Loire (nouvelle Société).	1/80000	tout			...	125
80,000	De Montrambert (nouvelle Société).	1/80000	tout			...	225
80,000	De Saint-Etienne (nouvelle Société)	1/80000	tout			...	125
80,000	De Rive-de-Gier (nouvelle Société).	1/80000	tout			...	270
	Long-Pendu (Saône-et-Loire).	500				...	190
440	Montchanin (Saône-et-Loire).	5000	tout				
	Touches (Des)	500				...	40
1,850	Layon et Loire	1/1850	tout	20	juin.		400
12,000	Mayenne et Sarthe.	1/12000	tout			747 50	
30,000	Charbonnages belges.	500	tout	15	octobre.	...	405
	Centre du Flenu.	1000	tout			...	150
	Pont-de-Loup (Sud).	1000	tout	20	avril.	...	250
	Bonnet et Veine-à-Mouches (Act. pr.).	1000				...	510
	— Dito. — (non priv.)					...	170
	Asphaltes.						
	Bastennes (Landes).	1000	tout	40	janv.-juill.	...	225
	Tuyaux Chameroy.	500		75		...	625
	Obligations Chameroy.	100					
	Galvanisation du fer	500	tout	50		...	350
	Zinc et Plomb.						
90,000	Vieille-Montagne (10e d'action)	100	tout	40	mai.-nov.	...	465 460
	Corphalie.	1000				...	1060 1045
3,000	Nouvelle-Montagne.	1000	tout	75	annuel.	...	1200
20,000	Stolberg.	375	tout	43 75		...	460
5,000	Eschweiler (Prusse).	750	tout	80		...	650
6,000	San-Fernando (Espagne).	260	tout	6 %	trimestriel.	...	265
50,000	Silésie.	375	tout			...	330 332 50
4,800	Westerwald et du Rhin.	375	tout		j. janv. 1854.	...	375
	Cuivre.						
30,000	Mines de Ténez.	100	tout	4 %	janv.maijuil.	...	60
60,000	Mouzaïas (Algérie).	100	tout	néant.		...	40
	Valdiblora et Rora.	100	25			130	
	Fermière de Caronte.	100	90			...	40
12,000	Usine de Septèmes (Bouch.-du-Rhône).	250	tout	9 %		...	195

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Gaz.						
2,500	Compagnie anglaise.	2500	tout	400	janv.-juill.	. . .	4800
24,000	Compagnie française.	500	tout	75	mars.-sept.	. . .	900
	Compagnie parisienne.	1000	tout	100			1175
	Société Lacarrière.	2000	tout				
	— Dito.	500	tout	75		. . .	950
2,400	Belleville.	500	tout	90	juin.-déc.	. . .	1125
5,000	De l'Ouest.	500	tout	47 50		. . .	675
800	De l'Est.	500	tout				
6,000	Du Nord.	500	tout	40		. . .	600
500	Boulogne, Sèvres, etc.	1000					
1,000	Versailles.	500	tout	35		. . .	475
	Saint-Germain-en-Laye.						
1,300	Gaz d'Amiens (Comp. Française). . .	500	tout	25		. . .	460
	Cherbourg					. . .	70
5,000	Compagnie Centrale. Dieppe, Alger, Chartres, Nice, etc. (8 villes)	500	tout	35	juill.-déc.		
	Calais.	1000	tout	20	février.	. . .	300
	Wazemmes-lès-Lille.	500	tout	14	septembre.	. . .	175
	Forges, Fonderies.						
	Alais (Gard).	3000				. . .	1750
	Bessège.					. . .	730
28,000	Creusot (Saône-et-Loire).	500	tout			. . .	875
	D'Allevard.						
2,400	Decazeville (Aveyron).	3000	tout	250	juin.-sept.	. . .	4100
800	De la Loire et de l'Ardèche.	1/800e				. . .	5100 5050
	De l'Horme.					. . .	900
	Maubeuge (Nord).	500				. . .	450
20,000	Herserange (Moselle).	500	tout		janv.-juill.	. . .	65
50,000	Châtillon et Commentry		tout	40	mars-sept.	. . .	490
5,000	Forges de la Basse-Indre	500	tout	80	avril.-oct.	. . .	500
	L'espérance (Belgique).	1000				. . .	940
	Monceaux (Belgique).	1000				. . .	1550 ex-int.
5,500	Providence (Belgique)	1000	tout	150		. . .	1200
10,000	Sambre (anonyme Franco-Belge). . .	500	tout	48 70	septembre.	. . .	510
	Papeteries.						
800	Echarcon.	1000	tout	80	jouiss. janv.	. . .	1000
	Essonne.	1000	tout				
6,000	Manufacture de Papiers d'Alger. . .	100	tout				
	Journaux, Imprimeries.						
108	Le Droit, journal des Tribunaux . . .	2500	tout	450			4100
5,000	Imprimerie Dubuisson et Comp. . . .	100	tout				100
	Filatures.						
40,000	Cohin.	500	tout	35		. . .	545
	Lin Maberly.	500		52		. . .	750
	Filature Rouennaise.	500	tout				
4,400	Gamaches.	500	375			. . .	325
1,400	Société Lainière (Action de capital).	500	tout				
4,200	— Dito. — (Action de jouissance). . .						
	Divers.						
200,000	Docks-Napoléon.	250	125	néant.		. . .	205 205 25
	Glaces de Saint-Gobain.		tout	1700	janv.-déc.	32,400	
	Glaces de Saint-Quirin.						
	Glaces de Montluçon.	500		30	annuel.	. . .	375
	Glaces d'Oignies.	1000	tout	5 %		. . .	1470
20,000	Glaces d'Aix-la-Chapelle.	375	tout			. . .	320
14,000	Cail (constructeurs).	500	tout	75 22	mars.-sept.	. . .	710
	Etablissement Cavé	250	tout			. . .	255 250
	Grilles-mobiles-Fumivores.	1000				1010	
	Moulins de Packham.	1000	tout	5 %	avril.-oct.	1000	
	Télégraphe électrique sous-marin entre la France et l'Angleterre. . . .	25	tout	8 %			
10,000	Acier et Limes de Milourd (Nord). . .	100	50	7 %	juill.-déc.	. . .	25
130,000	Palais de l'Industrie, 4 % gar. p. l'Etat.	100	tout	4 %	avril.-oct.	. . .	143 75 146 25
19,200	Comp. gén. de Vidanges. Richer et Ce.	500	tout		2 fois par an.	. . .	265 267 50
3,200	Société Ch. Christofle et Comp. . . .	500	tout	90	4 fois par an.	. . .	875
10,000	Sucrerie Herbet et Comp.	500	tout			. . .	500
16,000	Sucreries-Raffineries de la Scarpe. . .	250	tout	21 25			
10,000	Compagnie Impériale de Bateaux . .	500	tout			. . .	70
10,000	L'Union Parisienne (commerce de Charbon de terre).	100	tout	5% ctd.	août.	. . .	en émission.

NOMBRE des Obligations.	DESIGNATION DES OBLIGATIONS.	VALEUR nominale.	PRIX d'émission.	SOMME versée par Obligation.	INTÉRÊTS par An.	SOMME des rembourse-ments.	INTÉRÊTS payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Obligations.								
555	St-Germain (anciennes). .	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1125
10,830	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1125	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1025 1028 75
8,888	Orléans (anciennes). . . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1025
13,333	— Dito. — (nouvelles). . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1025
150,000	— Dito. — de 1852.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	305
130,000	— Dito. — de 1854.	500	275	75	3 %	500	janv.-juill.	. . .	310 308 75
3,887	Rouen (anciennes).	1000	1000	tout	4 %	1250	janv.-juill.	. . .	890
4,968	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1000	tout	5 %	1250	juin.-déc.	. . .	1000
15,000	Havre (anciennes).	1000	1000	tout	5 %	1250	mars.-sept.	. . .	985
5,000	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	800	tout	6 %	1250	janv.-juill.	. . .	1150
2,775	Strasbourg à Bâle (anc.).	1000	1100	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1025
20,000	— Dito. — (nouvelles). . .	500	500	tout	5 %	625	janv.-juill.	. . .	500
225,000	Nord.	500	335	tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	310 307 50
50,300	Est (Paris à Strasb.), anc.	500	500	tout	5 %	650	juin.-déc.	. . .	500
125,000	— Dito. — (nouvelles) . .	500	480	125	5 %	650	juin.-déc.	. . .	487 50 485
80,000	Paris à Lyon.	1000	1050	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1010
8,000	Avignon.	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1120
60,000	Méditerranée.	500	535	tout	5 %	625	avril.-oct.	. . .	500
182,333	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	307 50
15.036	Ouest.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1000 1005
17,500	— Dito. —	1000	1050	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1010
1,819	Versailles (R. D.) (anc.). .	1000		tout	5 %	1000	janv.-juill.	. .	980
4;598	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1250	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	975
7,219	Saint-Etienne à Lyon. . .	1000	1105	tont	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1000
3,300	Montereau.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1000
2,000	Andrez. à Roann. 1er ord.	500		tout	25	500	avril -oct.	. . .	400
1,980	— Dito. — 2e ordre. . . .	500		tout	néant.	500		. . .	300
794	Jonction Sambre à l'Oise.	1000	1000	tout	50	1050	janv.-juill.	1030	
4,528	Mines de la Loire.	1000		tout	5 %	1250	fév.-août.	. . .	1050
11,685	— Dito — (nouvelles) . . .	1000		tout	5 %	1250		. . .	950
	Mines de Blanzy.	1000							
	Lits militaires.	1000			5 %		avril.-oct.	. . .	970
1,200	Forges de l'Aveyron 1845.	1000	995	tout	4 ½ %	1000	janv.-juill.		
2,400	— Dito — 1848.	500	500	tout	5 ½ %	500	avril.-oct.	. . .	500
	Grand'Combe.							. . .	950
319	Eaux d'Auteuil	1000	1000	tout	6 %	1000	avril.-oct.	. . .	1000
13,600	Vieille-Montagne	500		tout	5 %		janv.-juill.	. . .	472 50
102,614	Rhône et Loire.	500		tout	5 %	625	janv.-juill.	. . .	497 50
63,643	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	300
131,007	Grand-Central	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	290

Chronique Industrielle.

La Caisse de service de la Boulangerie a émis et émettra, du jeudi 16 novembre au jeudi 30 du même mois inclus, une somme de *bons*, garantis par la ville de Paris, s'élevant ensemble à 1,200,000 fr., savoir :

400,000 fr. à 3, 4 et 5 mois, au taux de 4 pour 0/0;

400,000 fr. de 6 à 11 mois, au taux de 4 1/2 pour 0/0;

400,000 fr. à 12 mois, au taux de 5 pour 0/0.

La Caisse délivrera des coupures à partir de 500 fr., à la demande des preneurs, et par multiple de 100 fr.

— La ville de Paris peut compter au nombre des grands consommateurs de houille. Le 4 décembre, M. le préfet de la Seine adjugera la fourniture de 3,490,000 kilogrammes de charbon de terre pour le chauffage des machines à vapeur municipales.

— A Saint-Dizier (Haute-Marne), on s'est beaucoup inquiété, cette semaine, du bruit qu'on a répandu, qu'il était dans l'intention du Gouvernement de laisser entrer, en franchise de droits, 100,000 tonnes de rails étran-

gers. Nous croyons savoir de quoi il s'agit ; et, le fait rétabli dans son exactitude, atténue de beaucoup l'effet de la nouvelle et calmera bien des craintes éveillées à cette occasion.

Il est question d'autoriser la Compagnie du Chemin de Fer du Nord et la Compagnie du Midi à obtenir de l'Angleterre 25,000 tonnes de rails avec une réduction de droits établie dans une proportion telle que le prix des fers étrangers leur revienne au prix actuel de la vente des rails français (L'Ancre).

— Dans une visite qu'il a faite ces jours derniers aux travaux du Chemin de Fer, M. le Préfet de la Drôme a surtout porté son attention sur la construction du tunnel de Serves. Ce tunnel, entièrement taillé dans le roc et long de 8 à 900 mètres environ, a nécessité l'agglomération d'un grand nombre de travailleurs. Le premier magistrat du département s'est informé avec la plus vive sollicitude si les moyens qu'il avait prescrits pour assurer la santé et le bien-être de ce nombreux personnel avaient été mis à exécution, et a témoigné sa satisfaction de l'empressement avec lequel la Compagnie s'était occupée de les réaliser.

Ainsi plusieurs boucliers ont été établis dans le tunnel pour mettre les ouvriers qui, au nombre de près de 300, sont employés à extraire le roc, à l'abri du violent courant d'air qui souffle incessamment dans cette galerie souterraine déjà ouverte sur toute sa longueur. Une ambulance où les malades seront assurés des secours d'un traitement efficace a été organisée dans le village. Une cantine où l'ouvrier trouvera à des prix modérés une nourriture saine a été également établie, et rien n'a été négligé pour que, la nuit, les travailleurs fatigués puissent se reposer dans des locaux salubres et propres.

— Les constructions de la gare du Chemin de Fer de Lyon à la Méditerranée, sur la rive gauche, seront en bois et en briques, et non en pierres. Ainsi le veulent les servitudes militaires auxquelles cette gare est sujette, à cause de sa proximité du fort de la Vitriolerie.

Les piles du viaduc sur le Rhône sont à peu près achevées et en état de recevoir les arceaux en fonte. Bientôt on en commencera la pose.

Les viaducs de la rive droite, destinés à la même voie et jetés sur la route impériale et sur les rues avoisinant le débarcadère, sont terminés.

— La Compagnie des Ponts-Vergniais vient d'être chargée, par décret en date du 15 novembre, de la construction d'un pont sur le grand bras de la Seine, en remplacement du bac de Saint-Ouen à l'île Saint-Denis.

Par décret du 29 juillet dernier, un pont sur la Seine et un pont sur la Nouée, à Noyon-sur-Seine (département de Seine-et-Marne), déclarés d'utilité publique, ont été adjugés à la même Compagnie.

Par un autre décret du même jour, un pont sur la Marne, à Isle-lez-Villenoy, et un pont sur le Grand-Morin, à Esbly (département de Seine-et-Marne), ont été déclarés d'utilité publique, et adjugés à la Compagnie des Ponts-Vergniais.

Par décision ministérielle du 30 juillet, la même Compagnie est autorisée à reconstruire, d'après son système, le pont en pierre de Manne, sur la Bourne (département de la Drôme), détruit par l'inondation de 1852.

Chemins de Fer Étrangers.

A Bruxelles, le Comité permanent des Chemins de Fer Belges a été installé cette semaine; les membres ont décerné la vice-présidence à M. de Brouwer de Hoogendorp; M. Cools, ancien Représentant, a été nommé secrétaire.

— En Belgique, relativement aux Chemins de Fer du Borinage à Gand, les membres du Comité houiller des Charbonnages du couchant de Mons, se sont réunis pour examiner à laquelle des deux lignes la préférence doit être donnée. Les deux projets, l'un de Saint Ghislain à Gand, par Ath; l'autre de Thulin à Gand, par Audenaerde, ont été reconnus d'utilité publique, malgré une protestation de la Société du Chemin de Dendre et Waes.

— Le projet d'un Chemin de Fer de Fontaine-l'Evêque à Thuin, dont la concession est demandée par les sieurs Mourlon et Leborgne, avec droit de préférence pour l'exécution des embranchements destinés à relier à cette ligne les Usines et les Charbonnages voisins, sera déposé à l'inspection du public, pendant un mois, à partir du 25 novembre courant, dans les bureaux du Gouvernement provincial du Hainaut, à Mons.

— Les locomotives circulent déjà sur le Chemin de Fer de Morialmé à Chatelineau, et vont jusqu'à la Sambre. Le pont sur cette rivière n'est pas encore achevé. On ne met pas autant d'activité à la construction du Chemin de Fer industriel, dont l'achèvement se fait vivement désirer. On est occupé à l'élargissement des premières écluses sur le Canal de Charleroi à Bruxelles. L'élargissement des premières écluses seulement ne satisfait pas l'industrie. On demande que le Canal soit mis à grande section depuis Charleroi jusqu'à Bruxelles. On espère que le Gouvernement s'occupera de ce grand projet, qui sera pour la province du Hainaut une source de prospérité. Les wagons manquent à la station de Charleroi.

— Le 16, a eu lieu l'adjudication de la première section du Chemin de Fer de Maestricht à Hasselt. Neuf soumissionnaires ont concouru : MM. Fremersdorf, pour 562,000 fr.; Stevens, de Maestricht, 558,000 fr.; Borguet, de Liége, et Emile Cuvelier, 585,000 fr.; Sanders, 625,000 fr.; Hottelny, 616,000 fr.; Breuker, 624,000 fr.; Hopp, 600,000 fr.; Pyls, 675,000 fr.; Birberon, 610,000 fr.

— Au Chemin de Fer Central Suisse, les travaux se poursuivent très-activement sur le Chemin de Bâle-Sissach. Cette section serait achevée dans le courant de ce mois, n'eussent été les travaux difficiles qu'il y a eu à faire derrière Liestal. Cependant on assure que l'ouverture de la section de Bâle-Liestal aura probablement lieu au commencement de décembre prochain. Les trains d'essai sont annoncés pour une époque prochaine. Ce sera à l'occasion de la présence à Bâle des membres du Conseil administratif, qui se réunira dans le courant du mois. La commune de Liestal prépare une fête, à laquelle assistera aussi le Conseil municipal de Bâle. Le 10 novembre ont eu lieu des essais pour éprouver la solidité du pont de fer sur la Birse; ils ont été satisfaisants.

— On écrit de Berlin, 15 novembre : La communication par le Chemin de Fer entre Breslau et Ratibor, se trouve interrompue par les neiges depuis le 13 novembre au soir.

— Le 13, la Banque de Turin a augmenté l'intérêt de l'escompte, en le portant de 5 à 6 pour 0/0.

Chemin de Fer de Namur a Liége.

Le Conseil d'administration de la Compagnie Française du Chemin de Fer du Nord vient de convoquer ses actionnaires en assemblée extraordinaire, à la date du 20 décembre 1854, pour lui soumettre la ratification du traité de fermage du Chemin de Fer Belge de Namur à Liége, avec ses annexes ; déjà nous avons donné le texte de la convention provisoire, qui a été rédigée par les directeurs de ces Compagnies (1). Dans cette circonstance, nous pensons que nos lecteurs apprendront avec plaisir que le jeudi 16 novembre, a eu lieu à Londres une assemblée (*meeting*), pour délibérer sur l'approbation du fermage de la ligne de Namur à Liége et pour confirmer la nomination de trois directeurs, qui résideront en Belgique, et pour fixer la rémunération du Conseil des directeurs. M. Cary présidait l'assemblée.

Le président rappela aux actionnaires que dans une précédente occasion une assemblée fut tenue dans le but de modifier les statuts; qu'une résolution prise à cet effet fut soumise, le 19 octobre, à une assemblée tenue à Bruxelles, et adoptée à l'unanimité, et qu'ils se réunirent le même jour, sous l'empire des statuts modifiés. Lors de la dernière assemblée, une longue discussion eut lieu relativement à 50 fr. d'intérêts restant dus à un grand nombre de propriétaires : on discuta les conditions de la convention et la somme à demander pour prix du fermage, et il paraît qu'il n'y aurait pas eu suffisamment de fonds pour payer les 50 fr. à tous les actionnaires. Le résultat de cette longue discussion fut qu'après l'assemblée, une députation des actionnaires les plus influents se rendit auprès des directeurs, et leur représenta que dans le cas où ils n'accompliraient pas leur promesse de payer ces 50 fr. aux actionnaires, selon toute probabilité la convention en souffrirait. Cette représentation fut faite par des actionnaires récalcitrants et riches. En conséquence, les directeurs cherchèrent s'ils ne pourraient pas traiter avec M. le Baron de Rothschild ou la Compagnie du Chemin du Nord, pour obtenir quelques avantages en sus de ce qui avait été convenu, afin de permettre aux administrateurs de payer cet intérêt. Une députation se rendit à Paris dans ce but et le Conseil attendit : ils eurent plusieurs entrevues avec M. le Baron de Rothschild, et avec l'administration du Chemin de Fer du Nord : comme le fermage avait été fixé à un million par an, ils reconnurent qu'ils n'avaient pas chance de modifier cet arrangement et que, s'ils obtenaient quelque chose de plus, ce ne serait que sur le matériel roulant. Les directeurs ont eu le regret de dire qu'après avoir attendu longtemps, il leur fut impossible de rien obtenir, et qu'ils reçurent de la Compagnie du Nord l'assurance que toute tentative, qui aurait pour but d'avoir plus d'argent, serait parfaitement inutile. On leur dit que la situation financière du pays était tellement changée depuis que les directeurs avaient consenti cette convention, qu'il leur importait peu qu'elle fût conclue ou non. Le président de l'assemblée fit remarquer que le 1er janvier prochain, ils au-

(1) Voir notre Numéro du 16 novembre 1854, pages 729 et suiv.

raient à payer une forte somme, et que si elle n'était pas payée ledit jour, ils seraient placés entre deux feux. Ils auraient à répondre aux réclamations de deux grands créanciers, savoir : M. le Baron Liegeoise, représenté par MM. Jean-Henry Demonceau, Hyacinthe-Richard Lamarche et le Baron de Rothschild, et le Chemin de Fer du Nord. Par conséquent, il importait que la convention fût adoptée.

Le Secrétaire observa que la Compagnie *le Namur et Liége* recevrait, en paiement, des titres de 500 fr. chaque et qu'ils pourraient disposer de ces titres de la meilleure manière possible; ils en avaient déjà placé un grand nombre, et sur 61,500 titres, il en restait seulement 12,000 environ à placer. Enfin, il concluait en proposant l'adoption de la convention.

M. Harrisson a appuyé la motion. Il est parfaitement informé de toutes les circonstances, et pense que le Conseil a agi sagement, bien qu'il déplore en même temps la nécessité qui les a obligés à faire cet arrangement.

M. Barron désapprouve l'arrangement qui a été fait, et pense que l'on aurait pu suivre une marche toute différente. Présumant que le bail a été passé, il espère que les dépenses seront calculées de manière à leur procurer au moins une petite répartition d'environ 2 1/2 pour 0/0; car, sans la plus grande économie, il est certain qu'ils ne recevront même pas cette petite somme. Il serait satisfait que le Conseil fasse connaître toute l'étendue de leurs obligations futures, et s'il serait nécessaire de garder un directeur salarié résident, aux appointements de 15,000 fr. par an, et leur ingénieur, M. Stokes, qui est un fonctionnaire très-distingué de la Compagnie.

Le président a répliqué que toutes ces questions seraient soumises à un comité, qui décidera de la meilleure marche à suivre dans ces circonstances. Il ne serait naturellement pas convenable de conserver, sur une ligne de 24 milles, les dispositions qui ont été adoptées pour une ligne de 80 milles. Il sera fait une motion pour la nomination de trois directeurs en Belgique, l'un desquels serait M. Demonceau, et sous sa direction l'on peut être assuré que l'on observera la plus grande économie.

M. Baron : quelle serait la conséquence de la non-acceptation de la convention?

Le Président : si vous n'acceptez pas, toute la propriété du chemin sera acquise aux créanciers pour en faire ce que bon leur semblera, d'après les lois belges.

M. Greig (un directeur), pense qu'ils peuvent s'engager envers l'assemblée à soumettre aux actionnaires un plan d'une économie telle, qu'il sera reconnu satisfaisant.

Un actionnaire remarque qu'il ne paraît pas qu'aucune disposition soit prise pour protéger les intérêts des premiers actionnaires, et il ne pourrait, en conséquence, comme actionnaire primitif, consentir à la résolution. Il désire obtenir quelques renseignements du Président, relativement à la ligne de Mons et Manage.

Le Président répond que les recettes se sont élevées à la fin de l'année, à 625,000 fr., dont 300,000 fr. ont été payés aux porteurs des anciennes actions, laissant 325,000 fr. pour payer 2 1/2 pour 100 aux intéressés, entre lesquels cette somme serait divisée, et que l'on s'attendait à une augmentation de 25 à 50,000 fr. sur les recettes de l'année suivante.

Un actionnaire demande si les porteurs d'actions privilégiées ont jamais été mis en demeure de supporter une partie des pertes?

Le Président répond qu'ils y ont été appelés il y a longtemps et qu'ils ont même été plus loin, en doublant leurs versements pour aider la Compagnie; il ne serait donc pas juste de leur faire un second appel. La résolution a été adoptée à l'unanimité.

Le Président dit qu'à l'avenir, il y aura seulement quatre directeurs anglais, et qu'en conséquence de cet arrangement, les deux plus jeunes membres du Conseil, M. Harrisson et sir Edwin Pearson, avaient résigné leurs fonctions.

Sur la proposition du Président, appuyée par M. Barry, MM. Jean-Henri Demonceau, Hyacinthe-Richard Lamarche et Alexandre Poppe, furent élus directeurs résidants à Bruxelles.

On proposa de donner 3,000 fr. à chaque directeur pour ses services, y compris les frais de voyage, mais la proposition ne fut pas adoptée, et la somme de 17,500 fr. fut votée pour le paiement des directeurs, y compris les frais de voyage.

AVANT-PROJET D'UN CHEMIN DE FER DE LYON A TURIN, A TRAVERS LES ALPES.

Une grave question préoccupe en ce moment les contrées situées entre le Rhône et les Alpes, privées jusqu'à ce jour de voies ferrées : c'est la question du Chemin de Fer de Lyon à Turin par la ligne la plus courte et la plus économique.

Deux tracés sont en présence : l'un par le Mont-Cenis, l'autre se dirigeant par Grenoble, Briançon et le col de l'Echelle ; ce dernier donnerait à des provinces jusqu'alors éloignées du mouvement industriel un peu de vie et d'animation.

Le tracé par le col de l'Echelle est depuis deux ans l'objet d'études sérieuses ; et l'Administration, qui hésite entre deux directions, l'une par le lit de la Romanche, l'autre par le lit du Drac, attend, avant de se prononcer, que les Ingénieurs aient terminé leur travail. Du reste, l'embranchement de Saint-Rambert à Grenoble paraît devoir être la tête du nouveau Chemin de Fer dont nous parlons, et que nous appellerons : Chemin de Fer des Alpes.

Examinons les avantages et les inconvénients que présentent les deux tracés dans leur parcours.

La direction par la Romanche, dans le col du Lautaret et la vallée du Monestier, est la plus ancienne étudiée, et a donné lieu, de la part des Ingénieurs, à plusieurs expédients pour la rendre viable, soit en suivant les pentes accessibles aux locomotives, soit en s'éloignant plus ou moins du col de la Romanche. D'ailleurs, nous nous arrêtons peu à cette direction, car elle nécessiterait de nombreux travaux d'art, exposerait les voyageurs à un froid intense, et la voie elle-même aux avalanches pendant l'hiver, et aux dégâts causés par les pluies pendant l'été. Du reste, partout on rencontre des rochers abruptes et des difficultés de terrain, et les tunnels eux-mêmes, construits sur les grands chemins, sont l'objet d'une surveillance attentive, nécessaire pour éviter les éboulements. Dans la commune de Villar-d'Arène, le terrain renfer-

mant à une grande profondeur de l'argile mélangée de schiste, tend toujours à descendre dans la vallée, on ne peut donc établir des rails sur un terrain mobile.

Il y a bien encore un autre système, qui consisterait à racheter les pentes trop fortes par des plans inclinés, et à substituer des machines fixes aux locomotives; à diminuer la longueur du tunnel de 5,300 à 4,200 mètres, et on éviterait ainsi le transbordement des marchandises, condition fort importante sur un Chemin de premier ordre. Mais, pour les raisons indiquées plus haut, nous doutons du succès de la direction par la Romanche.

Le second tracé traverse la vallée du Drac; il comprend de 40 à 45 kilomètres de plus que le tracé de la Romanche; mais il offre de grandes facilités de construction, et la sécurité pour les voyageurs.

Nous ne suivrons pas cette seconde direction dans toutes ses péripéties, nous dirons seulement que le tracé suivrait le cours du Drac, qui est une petite rivière, et aboutirait à la vallée du Champsaur, au-dessus de Saint-Bonnet; que là, par une élévation de 1,100 mètres et un tunnel de 3 à 4 kilomètres, on franchirait la ligne de faîte, et on se trouverait dans le bassin de Gap. A partir de Grenoble, le terrain est entièrement favorable. Bref, dans tout le parcours du tracé, point d'avalanches, point d'éboulements à redouter.

Le tracé par la Romanche, quoique le moins long, serait le plus coûteux, à cause des difficultés à vaincre. Le tracé par le Drac présente un mode de travail plus régulier, et moins d'obstacles à surmonter. Et, ce qui semble décisif pour son acceptation, c'est qu'il serait praticable en toute saison, et n'interromperait pas ainsi les transactions commerciales.

Pour nous, le Chemin de Fer de Lyon à Turin, par les Alpes, est non-seulement une entreprise sérieuse, mais de haute portée. Elle est destinée à répandre dans les contrées du sud-ouest de la France le mouvement commercial et industriel dont ces contrées semblaient jusqu'alors déshéritées.

Du reste, nous l'avons toujours dit, l'extension des lignes ferrées apporte et apportera dans notre beau pays de France une prospérité toujours croissante, et sera une des principales causes du développement de l'agriculture, de la vente des denrées, et de la circulation du numéraire.

Chemin de Fer de Paris a Lyon.

Notre correspondant de Dole, nous transmet les détails suivants sur l'état des travaux du Chemin de Fer de Dijon à Besançon, et de l'embranchement d'Auxonne à Gray :

Au moment où la campagne de 1854 s'avance, on ne sera pas fâché de connaître à quel point se trouvent les railways qui nous entourent.

Les travaux du Chemin de Fer de Dijon à Besançon touchent à leur fin. Les travaux de terrassement, en déblai et remblai, sont entièrement terminés pour une voie entre Dijon et les glacis de la ville de Besançon, sauf une petite lacune qui reste pour achever

le grand remblai de la vallée de Rochefort. Dans la prévision que plus tard il deviendra nécessaire d'établir une seconde voie sur toute la ligne, la Compagnie de Lyon fait en ce moment préparer pour deux voies quelques tranchées en rocher, dont l'élargissement aurait pu entraver plus tard la circulation de la ligne première.

Les travaux d'art, comprenant tous les ponts et aqueducs, sont à peu près terminés partout. On achève la pose du poutrage en tôle du pont le plus important, établi sur la Saône près d'Auxonne. Le souterrain de Champvans, dont l'exécution présentait de grandes difficultés, est fini depuis deux mois environ, à l'exception des deux têtes auxquelles on travaille à présent.

Les bâtiments de toutes les stations de troisième et de quatrième ordres, comprises entre Dijon et Besançon, sont sous toit; à Ranchot seulement, les maçonneries du bâtiment des voyageurs, commencées depuis deux mois, ne sont pas encore terminées. Les bâtiments de la gare d'Auxonne seront couverts avant l'hiver. A Dole, on commence à construire la remise des voitures et la remise des machines; la gare des marchandises et celle des voyageurs sont sous toit. Cette dernière, qu'on aperçoit tout d'abord en venant de la rue Mont-Roland, se fait remarquer par un système d'ornementation d'un goût équivoque et assez bizarre. A Besançon, les travaux du débarcadère sont commencés depuis quelques semaines; ils se poursuivent avec activité.

La pose de la voie définitive s'effectue au fur et à mesure du règlement des terrassements et du répandage du ballast. Cette pose, complétement terminée entre Dijon et Auxonne et sur plusieurs points de la ligne, a atteint une longueur de 50 kilomètres environ. La pose des clôtures est très-avancée et sera achevée incessamment.

En résumé, les travaux qui restent à terminer sont très-peu importants, et exigent à peine quelques mois pour leur entier achèvement. La partie de la ligne comprise entre Dijon et Dole est surtout très-avancée; il est probable que d'ici à la fin de l'année les wagons pourront circuler sans obstacle entre les deux villes. On espère que la Compagnie fera ses diligences et tiendra à honneur d'être prête au mois de mai prochain pour l'ouverture de l'Exposition universelle, qui doit produire un si grand mouvement des départements vers la capitale.

Les travaux de l'embranchement d'Auxonne à Gray sont moins avancés que ceux de la ligne principale; cependant ils se continuent activement. Cet embranchement pourra sans doute être livré à la circulation quelques mois après l'ouverture de la ligne principale.

La plupart des ouvrages d'art de cette ligne sont terminés, les autres sont en voie d'exécution; quant aux terrassements, bien que très-avancés, ils ne seront terminés que dans le courant de la campagne prochaine. Cet embranchement renferme un petit souterrain dont le percement est presque terminé. Les bâtiments des stations et maisons de garde sont en construction. La pose de la voie définitive n'est pas encore commencée.

Union des Gaz.

Rapport fait à M. le Préfet du Tarn par l'architecte du département du Tarn, sur les procédés de fabrication perfectionnés du Gaz, employés par M. Omer Salmon, à l'usine à Gaz d'Albi.

En France, la fabrication du Gaz de l'éclairage s'obtient par la carbonisation de la houille dans des cornues, lesquelles sont chauffées au moyen d'un foyer établi sous les dites cornues.

L'expérience a démontré, qu'en général, pour 100 kilogrammes de houille, on obtenait :

20 mètres cubes de Gaz;
65 kilogrammes de coke (2/3);
6 à 8 kilogrammes de goudron;
Et des eaux ammoniacales.

Le nouveau procédé de M. Salmon, fonctionnant à l'Usine d'Albi depuis six mois, consiste à chauffer les cornues au moyen de fours remplaçant le foyer. Ces fours sont chargés de houille provenant des Mines de Carmaux (Tarn), en produisant du coke métallurgique employé actuellement au chauffage des machines locomotives, et propre aux fondeurs; la chaleur produite par la carbonisation sert à chauffer les cornues; ainsi, il y a donc économie d'un foyer que nous allons évaluer approximativement.

Auparavant, les 65 kilogrammes de coke provenant de la carbonisation servaient à l'alimentation du foyer, sur lesquels il n'était retiré que le 1/3 propre au chauffage des appartements; il s'en suit donc l'économie des 2/3 du coke (2/3 de 65), ou 44 pour 0/0 augmenté du bénéfice de la vente du coke métallurgique, ou coke ordinaire; cette dernière évaluation peut représenter environ 10 pour 0/0.

Quant à la beauté et à la qualité du Gaz actuel, elles sont les mêmes que par le système anciennement en usage à Albi.

Quant au prix, une diminution, dans la même proportion que ci-dessus, peut être opérée sur le prix de revient du Gaz.

A Albi, le 14 novembre 1854.

Signé: CH. THOMAS.

Pour copie conforme :

Le Conseiller de Préfecture, Secrétaire-général,

Signé: MOLET BACON.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE.

Les deux séries :

F. — n° 50,001 à 60,000,
I. — n° 80,001 à 90,000,

des promesses d'Obligations foncières, libérées de 200 fr., ont été désignées par le sort dans le tirage qui a eu lieu publiquement, au siége de la Société, le 22 novembre courant, pour la libération complète en Obligations définitives de 1,000 fr.

En conséquence, tout porteur de promesses appartenant à ces deux séries, est prévenu qu'il devra effectuer le versement de 800 fr. complémentaire sur chaque Titre, savoir : 300 fr. avant le 7 décembre 1854, et 500 fr. avant le 7 février 1855.

Faute de quoi il sera soumis aux conditions énoncées au dos des Titres, et notamment il perdra le droit aux lots.

JACQUES BRESSON.

ANNONCES du COURS GÉNÉRAL.

PREFECTURE DE LA SEINE.

Avis aux porteurs des obligations de l'emprunt départemental de 6 millions.

Le vendredi 1er décembre prochain, à onze heures du matin, il sera procédé publiquement, à l'Hôtel de Ville, au onzième tirage au sort des obligations à rembourser pour l'amortissement de l'emprunt de 6 millions contracté en 1849 par le département de la Seine.

A ce tirage, et conformément à l'article 2 du cahier des charges dudit emprunt, il sera extrait de la roue 537 numéros, qui donneront lieu aux primes ci-après :

Le 1er numéro sortant. . . .	7,000 fr.
Le 2e —	3,000 —
Le 3e —	2,500 —
Le 4e —	1,500 —
Le 5e —	1,000 —
Les 6e, 7e, 8e et 9e, chacun 500 fr.	2,000 —
Et le 10e.	572 —

La répartition des primes est indépendante de l'intérêt à raison de 5 pour 100 l'an que rapportent les obligations, qui sont chacune d'un capital de 1,000 fr., remboursable intégralement dans la proportion des tirages successifs.

Fait à Paris, le 18 novembre 1854.

Le préfet de la Seine,

G.-E. HAUSSMANN.

CHEMIN DE FER DU NORD. MM. les actionnaires sont prévenus qu'une assemblée générale extraordinaire est convoquée pour le 20 décembre 1854, à trois heures de relevée, à la salle Sainte-Cécile, rue de la Chaussée d'Antin, 49 *bis*, à l'effet de délibérer sur une convention intervenue entre la Compagnie du Chemin de Fer de Namur à Liége et la Compagnie du Chemin de Fer du Nord. La présente convocation est faite conformément aux articles 34, 36 et 41 des statuts.

Pour assister à l'assemblée générale, il faut, d'ici au 5 décembre au plus tard, avoir déposé quarante actions au moins à la caisse de la Société, place Roubaix, à Paris, ou chez MM. N.-M. Rothschild et fils, à Londres. Ceux de MM. les actionnaires qui ont quarante actions au moins déposées à la caisse pourront se présenter pour retirer leur carte d'admission. Les cartes qui avaient été délivrées pour l'assemblée convoquée le 25 octobre, seront valables pour celle du 20 décembre.

Chaque actionnaire a droit à autant de voix qu'il a de fois quarante actions, sans néanmoins pouvoir réunir plus de dix voix.

Cie RICHER. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Compagnie Richer, prévue dans l'assemblée générale du 30 mai dernier, aura lieu le samedi 9 décembre, à trois heures précises, dans la salle Sax, rue Saint-Georges, n° 50.

Les titres et procurations des actionnaires porteurs de vingt actions ou plus devront être déposés au siége de la Société, boulevard Montmartre, n° 4, cinq jours au moins avant celui de l'assemblée.

COMPie DES SERVICES MARITIMES DES MESSAGERIES IMPÉRIALES, *rue Notre-Dame-des-Victoires*, 28. — MM. les actionnaires de la première série sont prévenus qu'un dividende provisoire de 300 fr. est attribué à chaque action de cette première série sur les produits de l'exercice 1854; et que ce dividende leur sera compté à la caisse sociale à partir du 1er janvier, de onze heures à trois heures.

MM les actionnaires de la deuxième série auront aussi à toucher, à la même époque, l'intérêt du premier quart versé dès actions de cette série, soit 27 fr. 50 c.

Les mêmes actionnaires ayant à verser, à la même époque du 1er janvier 1855, un deuxième

quart de	1,250 fr. » c.
et les intérêts auxquels ils ont droit sur le premier quart étant de.	27 fr. 50 c.
le versement qu'ils auront en définitive à opérer pour se libérer du deuxième quart sera de.	1,222 fr. 50 c.

SOCIÉTÉ LAINIÈRE. L'assemblée générale ordinaire annoncée pour le 19 octobre n'ayant pu avoir lieu par suite du nombre insuffisant des actions déposées, une assemblée extraordinaire est convoquée pour le 16 décembre prochain, à trois heures, au siége de la Société, rue de Flandres, 197, à La Villette.

L'objet de la réunion est d'entendre les rapports du gérant et du comité de surveillance et de délibérer sur les propositions de modifications aux statuts, conformément à l'art. 20.

Les actions doivent être déposées avant le 6 décembre au siége de la Société.

VENTE OU ÉCHANGE d'une Action BOUDON ET Cie, Société des Filatures de soie réunies de Mulhouse et d'Auteuil.

S'adresser à M. J.-J. Boucher, rue Saint-Maur-Popincourt, 77, de dix heures à midi.

CHEMIN DE FER DE PARIS A LYON.

Appel de fonds de 50 francs. — Paiement du cinquième coupon des Actions. — Le Conseil d'administration a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires, conformément à l'art. 14 des statuts et suivant l'avis donné à l'assemblée générale du mois d'avril dernier, qu'un appel de fonds de 50 fr. est fait pour l'époque du 1er janvier prochain.

Le cinquième coupon des actions échéant au 1er janvier, et représentant les intérêts dus pour 350 fr. versés (soit 8 fr. 75 c.), viendra en déduction de la somme à payer sur cet appel de fonds, qui se trouve ainsi réduit à 41 fr. 25 c.

L'intérêt, à raison de 5 pour 0/0 par an, sera dû à partir du 1er janvier, conformément à l'art 15 des statuts, pour tous les versements qui n'auraient pas été faits dans les dix premiers jours du mois.

MM. les actionnaires auront la faculté de faire leur versement à partir du 18 décembre prochain. L'administration se charge du détachement du coupon et de l'établissement des bordereaux de paiement. (47, rue de Provence, de dix heures à deux heures.)

Le secrétaire général,
G. Réal.

SOCIÉTÉ DES NU-PROPRIÉTAIRES,

Compagnie d'Opérations générales sur la Vie, rue Louis-le-Grand, 35.

Acquisition des Usufruits de rentes sur l'Etat, d'Actions de Banque et de Créances hypothécaires.

Acquisition des Nu-Propriétés au comptant, à rentes viagères et à participation dans les bénéfices d'extinction.

Prêts et Réméréś sur les Nu-Propriétés.

CHEMIN DE FER VICTOR-EMMANUEL.

MM. les actionnaires sont prévenus que le semestre d'intérêt à 4 1/2 pour 0/0 l'an, garanti par le gouvernement sarde, sera payé, à partir du 29 novembre courant, sur la présentation des titres, aux bureaux de la Compagnie, à Paris, 48 bis, rue Basse-du-Rempart, à la Banque de Savoie, et à Londres, 38, Throgmorton-street, chez MM. sir John Easthope et Comp.

Par ordre du Conseil d'administration :
Le secrétaire,
Le Provost.

Société en commandite des Usines centrales de la GUADELOUPE, sous la raison sociale : J. Margueritte et Ce.

Assemblée générale annuelle.

Le gérant de la Société a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que l'assemblée générale annuelle aura lieu le samedi 9 décembre 1854, à trois heures précises de l'après-midi, au siége de la Société, rue Neuve-de-Luxembourg, 47, à Paris.

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires porteurs de dix actions au moins.

Les actionnaires qui désireront faire partie de cette assemblée devront justifier de leurs droits par le dépôt préalable de leurs titres, actions ou coupons d'actions au siége de la Société, quinze jours au moins avant la réunion.

Il leur sera délivré en échange un récépissé qui leur servira de carte d'entrée.

Paris, le 17 novembre 1854.

Le gérant de la Société,
J. Margueritte et Ce.

RECETTES DES CHEMINS DE FER.

DÉSIGNATIONS.	DATES.	VOYAGEURS.	MARCHANDISES.	DERNIÈRE SEMAINE de 1854.	DERNIÈRE SEMAINE de 1853.	RECETTES TOTALES de 1854.	RECETTES TOTALES de 1853.
Nord	5 au 11 nov.	274.964	542,756	817,720	717,543	34,428,348	30,266,608
Rouen	12 au 18 nov.	79,286	130,813	210,100	204,888	»	»
Havre	12 au 18 nov.	29,362	63,502	92,864	97,034	»	»
Orléans avec ses prolongements	5 au 11 nov.	334,313	629.981	964,294	828,295	38.690.848	31,846,295
Est (ancien)	5 au 11 nov.	282,760	424,411	707,172	562,478	28,408,958	24,800,784
— Do — Sect. nouv.	5 au 11 nov.	12,277	19,590	31,867	»	1,403,922	
Lyon	5 au 11 nov.	287.075	358,921	645,997	439,727	20,885,436	17,879.444
Lyon à la Méditerran.	5 au 11 nov.	89,414	129,229	218,644	179,896	9,769,570	7,599.446
Ouest	6 au 12 nov.	66,892	58,266	125,158	112,285	6,852,539	5,737,076
Grand-Central (sect. de Lyon à Roanne).	22 au 28 oct.	»	»	197,770	169,215	7,728,711	6,608,980

Paris.—Typ. PENAUD frères, 10, Faub.-Montmartre.

COURS GÉNÉRAL DES ACTIONS
des Entreprises Industrielles et Commerciales

GAZETTE DES CHEMINS DE FER, MINES, USINES, ASSURANCES, CRÉDIT FONCIER, CRÉDIT MOBILIER, ETC.

Fondé et publié par Jacques Bresson.

Bureaux, Administration et Rédaction, n° 31, place de la Bourse, à Paris.

Ce Cours-Gazette des Chemins de Fer et de l'Industrie paraît tous les Jeudis. — Prix d'Abonnent pour un an : 7 f. pour Paris; 8 f. pour les Dépents.; 10 f. pour l'Etranger.

Les Abonnements doivent toujours dater du 1er du mois; on ne reçoit pas d'Abonnement pour moins d'un an.

A LONDRES, s'adresser chez ALEXANDRE DELIZY, 1, Norfolk Street, Strand.

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Banques et Comptoirs.						
113,350	Banque de France.	1000	tout	196	janv.-juill.	. . .	2950
2,100	Banque de l'Algerie.	500	tout	30 65	mai.-nov.	. . .	522 50
40,000	Comptoir national.	500	tout	36	janv.-juill.	. . .	570
50,000	Credit foncier de France.	500	250	17 50		. . .	570
	— Dito — Obligations	500	tout	4 %	mai.-nov.	. . .	420
	— Dito — dito	500	tout	3 %	mai.-nov.	. . .	410
	— Dito — 1/10e d'Obligation	100	tout	4 %	mai.-nov.	. . .	96 25
	— Dito — dito	100	tout	3 %	mai.-nov.	. . .	96 25
	— Dito — Promesses d'Obligations .	1000	200	3 %	mai.-nov.	. . .	940 950
120,000	Societe generale de Credit mobilier.	500	tout	40 25	janv.-juill.	. . .	692 50 685 690
30,830	Société Générale de Bruxelles.	1058	tout	104 40	. . .	. . .	1765 1762 50
	Banque de Darmstadt	537 50	215	neant.		. . .	490
	Sous-Comptoirs.						
40,000	Des Chemins de fer.	100	tout	4 ½	semestriel.		
3,382	Des Bâtiments.	100	tout	6 %	avril.-octob.	. . .	90
2,400	Des Métaux.	100	tout	8 20	annuel.	. . .	120
	Caisses particulières.						
2.000	Bouron et Comp.	500	tout		. . .	. . .	517 ex-div.
20,000	Béchet, Dethomas et Comp.	500	tout	25 30	. . .	. . .	450
	Cusin, Legendre et Comp.	1000	tout		. . .		
	Lehideux et Comp.	1000	tout				
12,000	Caisse Lecuyer et Comp	500		48 65	. .	. . .	600
1,000	Nu-Propriétaires.	5000	tout		juin.-déc.	. . .	6550
80,000	Comptoir Bonnard.	100	25		. . .	. . .	102 50
20,000	Crédit Industriel (Malevergne et Ce).	100	50	8 50	avril.-octob.	. . .	116 25 ex-div.
	Assurances (incendie).						
2,000	Nationale.	5000	1/5	600	janv.-avril.	. . .	125 % b.
400	Générale.	5000		2752 50		. . .	33,000
2,000	Union.	5000	1/5	200	.	. . .	64 % b.
4,000	Phenix.	1000	tout	170	avril.-octob.	. . .	3100
1,000	Soleil (nominatif).	6000	1/6	300	. . .	. . .	90 % b.
	— Dito. — (au porteur).	1000	tout		. . .	. . .	90 % b.
2,000	France.	5000	1/5	125	. . .	. . .	28 % b.
1,000	Urbaine.	5000	1/5	150	avril.	. . .	64 % b.
2,000	Providence.	2500	1/5	70	avril.	. . .	28 % b.
4,000	Le Globe	500	100			. . .	pair.
3,000	Paternelle.	1000	250	10	. . .	. . .	773 75
2,000	Nord (à Lille).	1000	200	20	avril.	. . .	10 % b.
	Assurances (maritimes).						
400	Générale.	12,500		250	. . .	. . .	28 % b.
1,200	Lloyd Français.	5000	1/5	161	. .	. . .	10 % b.
300	Sécurité.	5000	1/5	200	févr.-juill.	. . .	22 % b.
200	Océan.	5000	1/5	125	janv.-juill.	. . .	25 % b.
600	Chambre d'Assurances.	5000	1/5	180		. . .	22 % b.
400	Melusine.	5000	1/5	132		. . .	15 % b.
200	Sauvegarde.	5000	1/5	275	janv.-juill.	. . .	6 % b.
940	Union des Ports (nominatif).	5000	750	104		. . .	12 % b.
	— Dito. — (au porteur).						

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Assurances (vie).						
3,000	Nationale.	5000	1/5			. . .	15 % b.
400	Générale	7500				. . .	65 % b.
2,400	Union.	5000	1/5			. . .	7 % b.
	Phénix	500				. . .	3 % p.
1,000	Le Conservateur	1000	500			. . .	f 50
500	— Dito — — dito — . . .	500				. . .	en émission.
8,000	Caisse paternelle.	500	100	5		. . .	501 25
	Ponts.						
	Annuités Vieux-Ponts.					1050	
	— Dito. — Nouveaux-Ponts.					231 25	
	— Dito. — du Carrousel.						
	— Dito. — de la Réforme.					590	
3,000	Ponts réunis (anciens).	1000	tout	5 ½	mai.-nov.	1050	
	Canaux.						
	Languedoc et du Midi.						
	Aire à la Bassée.	5000	tout	580		. . .	7500
3,036	Arles à Bouc.	1000	tout				
	Beaucaire.	5000	tout				
17,466	Bourgogne.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	980 ex-int.
39,214	Quatre canaux.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	1160
	Scarpe intérieure.	1000	tout			. . .	1500
6,000	Sambre canalisée.	500	tout	105		. . .	1300
	Jonction de la Sambre à l'Oise . . .	1000	tout	55		. . .	775
12,904	Trois canaux.	1000	tout	50	avril.-octob		
1,500	Eaux d'Auteuil et de Neuilly. . . .	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	900
	Canalisation de l'Èbre	400	tout			425	
	Chemins de fer.						
54,000	Saint-Germain (Titres nouveaux). . .	1/54000	tout	32 50	avril.-octob.	. . .	647 50 640 645
300,000	Orléans.	500	tout	62 50	avril.-octob.	. . .	1130
72,000	Paris à Rouen.	500	tout	62 50	août.-févr.	. . .	930 932 50
40,000	Rouen au Havre.	500	tout	39	avril.-octob.	. . .	512 50 515
84,000	Strasbourg à Bâle.	350	libéré.	14	avril.	. . .	en liquid. 390
400,000	Nord.	400	tout	46	janv.-juill.	. . .	830 835
250,000	Est (Paris à Strasbourg), anciens . . .	500	tout	50 30	mai.-nov.	. . .	770 767 50
250,000	— Dito — nouveaux	500	250	4 %		. . .	615 617 50
265,000	Paris à Lyon.	500	350	37 5	janv.-juill.	. . .	9[illegible] 957 50
9[illegible],000	Lyon à la Méditerranée.	500	300	16	avril.-octob.	. . .	822 50 830
134,000	Midi.	500	350	4 %		. . .	580
70,000	Ouest.	500	300	21	avril.-octob.	. . .	620
60,000	Caen à Cherbourg.	500	250	5 %	janv.-juill.	. . .	495
33,200	Dijon à Besançon	500	350	5 %	janv.-juill.	. . .	en liq. 690
180,000	Grand Central de France.	500	250	4 %	janv.-juill.	. . .	505 507 50
20,000	Versailles (rive gauche).	500	tout	néant.	janv.-juill.	. . .	309
36,000	Dieppe et Fécamp.	500	425	11	avril.	. . .	285
36,000	Béziers à Graissaissac.	500	200	4 %		. . .	410 25 415
10,000	Bordeaux à la Teste.	500	tout	néant.		. . .	235
6,000	Paris à Sceaux.	500	tout	néant.		. . .	180
12,000	Andrézieux à Roanne.	1/12000	tout	néant.			
50,000	Saint-Rambert à Grenoble.	500	200			. . .	449
80,000	Lyon à Genève	500	250				
	Mulhouse à Thann.					. . .	508 75 510
9,400	Anvers à Gand.	500	tout	27 50	mars.	. . .	559
50,000	Anvers à Rotterdam	250		5 %			
	Charleroi à Erquelinnes.	500				. . .	315
11,333	Naples à Nocera.	1000	tout	25 70	févr.-août.	. . .	300
40,000	Centre de l'Italie.	1000	100	5 %	avril.-octob.		
	Ouest Suisse.						
73,000	Central Suisse.	500	150	4 %		. . .	450
100,000	Sarde, Victor-Emmanuel.	500	100			. . .	452 50 455

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par an.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Messageries et Voitures.						
	Messageries impériales.	10000				40,000	
2,400	Services marit. des Messageries Impér.	5000	tout	450		. . .	9000
2,400	— Dito.	5000	1250			. . .	6400
6,000	Messageries Caillard et Comp.	1000				. . .	650
	Voitures du Chemin de Fer.	350	tout	20	février.	. . .	225
4,652	Compagnie gén. des voitures de place.	500	tout	34		. . .	575
	Désirées.	500	tout			. . .	475
	Favorites.	800	tout	150	janv.-juill.	. . .	1800
	Hirondelles.	1000					
1,200	Lutéciennes.	500	tout	57	trimestriel.	. . .	620
	Omnibus.	1000				. . .	2200
	Orléanaises.	1000	tout	40	trimestriel.	. . .	775
725	Sylphides.	500				. . .	510
	Tricycles.	800				. . .	475
	Gondoles Parisiennes.	80		11		. . .	130
	Batignollaises.	1000				. . .	775
	Charbonnages.						
283	Anzin.	288		8000			150,610
1,500	Azincourt (Nord).	1500*	tout	100	septembre.	. . .	1000 ex-div.
25,000	Blanzy (Saône-et-Loire).	500	tout	5 %		. . .	550
8,000	Brassac.	1/8000	tout		octobre.	. . .	300
3,550	Chazotte.					. . .	565
24,000	Grand'Combe	1/24000			j. 1er jan. 1853	. . .	530
	La Haute-Loire (ancienne).	500				. . .	260
80,000	La Loire (Comp. Générale, anc. tit.	1/80000	tout	42	avril.-octob.	. . .	635
80,000	La Loire (nouvelle Société).	1/80000	tout			. . .	440
80,000	De Montrambert (nouvelle Société).	1/80000	tout			. . .	202 50
80,000	De Saint-Étienne (nouvelle Société).	1/80000	tout			. . .	110
80,000	De Rive-de-Gier (nouvelle Société).	1/80000	tout			. . .	210 215
	Longpendu (Saône-et-Loire).	500				. . .	190
440	Montchanin (Saône-et-Loire).	5000	tout				
	Touches (Des)	500				. . .	40
1,850	Layon et Loire	1/1850	tout	29	juin.	. . .	400
12,000	Mayenne et Sarthe.	1/12000	tout			747 50	
30,000	Charbonnages belges.	500	tout	15	octobre.	. . .	405
	Centre du Flénu.	1000	tout			. . .	150
	Pont-de-Loup (Sud).	1000	tout	20	avril.	. . .	150
	Bonnet et Veine-à-Mouches (Act. pr.).	1000				. . .	510
	— Dito. — (non priv.).					. . .	170
	Asphaltes.						
	Bastennes (Landes).	1000	tout	40	janv.-juill.	. . .	225
	Tuyaux Chameroy.	500		75		. . .	625
	Obligations Chameroy.	100					
	Galvanisation du fer	500	tout	50		. . .	350
	Zinc et Plomb.						
90,000	Vieille-Montagne (10e d'action)	100	tout	40	mai.-nov.	. . .	460 457 50
	Corphalie.	1000				. . .	1 6[illegible] 1045
3,000	Nouvelle-Montagne.	1000	tout	75	annuel.	. . .	1200
20,000	Stolberg.	375	tout	43 75		. . .	452 50
5,000	Eschweiler (Prusse).	750	tout	80		. . .	600
6,000	San-Fernando (Espagne).	250	tout	6 %	trimestriel.	. . .	285
50,000	Silésie.	375	tout			. . .	30
4,800	Westerwald et du Rhin.	375	tout		j. janv. 1854.	. . .	375
	Cuivre.						
30,000	Mines de Ténez.	100	tout	4 %	janv.mai.juill.	. . .	47 50
60,000	Mouzaïas (Algérie).	100	tout	néant.		. . .	40
	Valdiblora et Rora.	100	25			130	
	Fermière de Caronte.	100	90			. . .	40
12,000	Usine de Septèmes (Bouch.-du-Rhône).	250	tout	9 %		. . .	210

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Gaz.						
2,500	Compagnie anglaise.	2500	tout	400	janv.-juill.	. . .	4700
24,000	Compagnie française.	500	tout	75	mars.-sept	. . .	880
	Compagnie parisienne	1000	tout	100		. . .	1175
	Société Lacarrière.	2000	tout				
	— Dito.	500	tout	75		. . .	950
2,400	Belleville.	500	tout	90	juin.-déc.	. . .	1150
5,000	De l'Ouest.	500	tout	47 50		. . .	675
800	De l'Est.	500	tout				
6,000	Du Nord.	500	tout	40		. . .	600
500	Boulogne, Sèvres, etc.	1000					
1,000	Versailles.	500	tout	35		. . .	475
	Saint-Germain-en-Laye.						
1,300	Gaz d'Amiens (Comp. Française). . .	500	tout	25		. . .	460
	Cherbourg					. . .	70
5,000	Compagnie Centrale. Dieppe, Alger, Chartres, Nice, etc. (8 villes)	500	tout	35	juill.-déc.		
	Calais.	1000	tout	20	février.	. . .	300
	Wazemmes-lès-Lille.	500	tout	14	septembre.	. . .	175
	Forges, Fonderies.						
	Alais (Gard).	3000				. . .	1750
	Bessège.					. . .	730
28,000	Creusot (Saône-et-Loire).	500	tout			. . .	880
	D'Allevard.						
2,400	Decazeville (Aveyron).	3000	tout	250	juin.-sept.	. . .	3900
800	De la Loire et de l'Ardèche.	1/800e				. . .	5050
	De l'Horme.					. . .	898 75
	Maubeuge (Nord).	500				. . .	450
20,000	Herserange (Moselle).	500	tout		janv.-juill.	. . .	65
50,000	Châtillon et Commentry		tout	40	mars-sept.	. . .	490
5,000	Forges de la Basse-Indre	500	tout	80	avril.-oct.	. . .	500
	L'espérance (Belgique).	1000				. . .	940
	Monceaux (Belgique).	1000				. . .	1530
5,500	Providence (Belgique)	1000	tout	150		. . .	1200
10,000	Sambre (anonyme Franco-Belge). . .	500	tout	48 70	septembre.	. . .	510
	Papeteries.						
800	Echarcon.	1000	tout	80	jouiss. janv.	. . .	1000
	Essonne.	1000	tout				
6,000	Manufacture de Papiers d'Alger. . . .	100	tout				
	Journaux, Imprimeries.						
108	Le Droit, journal des Tribunaux . . .	2500	tout	450		. . .	4100
5,000	Imprimerie Dubuisson et Comp. . . .	100	tout			. . .	100
	Filatures.						
40,000	Cohin.	500	tout	35		. . .	545
	Lin Maberly.	500		52		. . .	750
	Filature Rouennaise.	500	tout				
4,400	Gamaches.	500	375			. . .	325
1,400	Société Lainière (Action de capital).	500	tout				
4,200	— Dito. — (Action de jouissance). . .						
	Divers.						
200,000	Docks-Napoléon.	250	125	néant.		. . .	209 50
	Glaces de Saint-Gobain.		tout	1700	janv.-déc.	32,400	
	Glaces de Saint-Quirin.						
	Glaces de Montluçon.	500		30	annuel.	. . .	325
	Glaces d'Oignies.	1000	tout	5 %		. . .	1470
20,000	Glaces d'Aix-la-Chapelle.	375	tout			. . .	330
14,000	Cail (constructeurs).	500	tout	75 22	mars.-sept.	. .	710
	Etablissement Cavé	250	tout			. . .	255
	Grilles-mobiles-Fumivores.	1000				1010	
	Moulins de Packham.	1000	tout	5 %	avril.-oct.	1000	
	Télégraphie électrique sous-marin entre la France et l'Angleterre.	25	tout	8 %		. . .	23 50
10,000	Acier et Limes de Milourd (Nord). . .	100	50	7 %	juill.-déc.		
130,000	Palais de l'Industrie, 4 % gar. p. l'Etat.	100	tout	4 %	avril.-oct.	. . .	147 50 148 75
19,200	Comp. gén. de Vidanges. Richer et Ce.	500	tout		2 fois par an.	. . .	270
3,200	Société Ch. Christofle et Comp. . . .	500	tout	90	4 fois par an.	. . .	875
10,000	Sucrerie Herbet et Comp.	500	tout			. . .	500
16.000	Sucreries-Raffineries de la Scarpe. . .	250	tout	21 25			
10,000	Compagnie Impériale de Bateaux . .	500	tout			. . .	70
10,000	L'Union Parisienne (commerce de Charbon de terre).	100	tout	5%etd.	août.	. . .	en émission.

NOMBRE des Obligations.	DESIGNATION DES OBLIGATIONS.	VALEUR nominale.	PRIX d'émission.	SOMME versée par Obligation.	INTÉRÊTS par An.	SOMME des rembourse-ments.	INTÉRÊTS payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Obligations.								
555	St-Germain (anciennes). .	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1125
10,830	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1125	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1025 1028 7
8,888	Orléans (anciennes). . . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1025
13,333	— Dito. — (nouvelles). . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1025
150,000	— Dito. — de 1852.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	307 50
130,000	— Dito. — de 1854.	500	275	75	3 %	500	janv.-juill.	. . .	307 50 310
3,887	Rouen (anciennes).	1000	1000	tout	4 %	1250	janv.-juill.	. . .	890
4,968	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1000	tout	5 %	1250	juin.-déc.	. . .	1000
15,000	Havre (anciennes).	1000	1000	tout	5 %	1250	mars.-sept.	. . .	985
5,000	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	800	tout	6 %	1250	janv.-juill.	. . .	1150
2,775	Strasbourg à Bâle (anc.).	1000	1100	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1025
20,000	— Dito. — (nouvelles). . .	500	500	tout	5 %	625	janv.-juill.	. . .	495
225,000	Nord.	500	335	tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	310 307 50
50,300	Est (Paris à Strasb.), anc.	500	500	tout	5 %	650	juin.-déc.	. . .	500 501 25
125,000	— Dito. — (nouvelles) . .	500	480	125	5 %	650	juin.-déc.	. . .	487 50 486 25
80,000	Paris à Lyon.	1000	1050	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1010
8,000	Avignon.	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1120
60,000	Méditerranée.	500	535	tout	5 %	625	avril-oct.	. . .	500
182,333	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	305
15,036	Ouest.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1000
17,500	— Dito. —	1000	1050	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1010
1,819	Versailles (R. D.) (anc.). .	1000		tout	5 %	1000	janv.-juill.	. . .	980
4,598	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1250	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	975
7,219	Saint-Etienne à Lyon. . .	1000	1105	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1060
3,300	Montereau.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1000
2,000	Andrez. à Roann. 1er ord.	500		tout	25	500	avril-oct.	. . .	400
1,980	— Dito. — 2e ordre. . . .	500		tout	néant.	500		. . .	300
794	Jonction Sambre à l'Oise	1000	1000	tout	50	1050	janv.-juill.	1030	
4,528	Mines de la Loire.	1000		tout	5 %	1250	fév.-août.	. . .	1050
11,685	— Dito — (nouvelles) . . .	1000		tout	5 %	1250		. . .	950
	Mines de Blanzy.	1000							
	Lits militaires.	1000			5 %		avril.-oct.	. . .	970
1,200	Forges de l'Aveyron 1845.	1000	995	tout	4 ½ %	1000	janv.-juill.		
2,400	— Dito — 1848.	500	500	tout	5 ½ %	500	avril.-oct.	. . .	500
	Grand'Combe.							. . .	950
319	Eaux d'Auteuil	1000	1000	tout	6 %	1000	avril.-oct.	. . .	1000
13,600	Vieille-Montagne	500		tout	5 %		janv.-juill.	. . .	472 50
102,614	Rhône et Loire.	500		tout	5 %	625	janv.-juill.	. . .	497 50
63,643	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	300
131,007	Grand-Central	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	292 50 290

Négociation et trafic des Actions.

Mercredi soir.

Les transactions de cette semaine ont été un peu languissantes, néanmoins, samedi 25 novembre, il y a eu une reprise très-remarquable en hausse sur les Chemins, on a coté :

Saint-Germain.	675	Méditerranée.	840
Orléans.	1160	Midi.	585
Nord.	855	Ouest.	635
Lyon.	982	Grand-Central.	512 50

Ça été les plus hauts prix de la semaine; aujourd'hui le Nord reste à 835; on ne peut s'empêcher de considérer ce dernier Chemin comme au-dessous de sa valeur réelle, chaque semaine nous voyons ses recettes augmenter d'une manière remarquable. Le 20 décembre prochain il y aura une assemblée générale des actionnaires, où sera lu un compte-rendu fort curieux sur les dé-

veloppements pas assez connus de cette importante ligne; enfin, au 1er janvier prochain, on recevra 16 fr. par action.

Le Chemin de Fer Grand Central semble aussi à un prix faible, il est toujours aux alentours du pair, cependant il doit traverser des contrées agricoles très-fertiles, et sur son parcours nous voyons des créations d'embranchements sur des Mines et sur des Usines qui fourniront d'amples recettes.

Le Chemin de Lyon à Genève se maintient avec tendance à la hausse.

Le Chemin Sarde Victor-Emmanuel résiste à la baisse.

Les actions de la Banque de France sont montées cette semaine, de 50 fr.; après avoir été cotées plusieurs jours à 2,900, elles sont venues à 2,910 et tout à coup à 2,950.

Le Crédit Mobilier a gagné du terrain; après 660, 657,50, il a gravi à 717,50 et aujourd'hui il reste à 690.

Il n'y a pas eu d'affaires sur les actions du Crédit Foncier, les obligations ont fléchi un instant à 400 fr., elles se sont relevées à 430 et 420.

Les actions de Zinc sont faibles, la Vieille-Montagne a vu le prix de 445, aujourd'hui nous la laissons à 460.

Le Stolberg a eu peu de transactions; le 23 novembre on le cotait 465, le 27 novembre 452,50; depuis deux jours on n'en a pas traité.

Les actions Cail, 710 à 700; les actions Cavé sont très-fermes à 255.

Les actions du Palais de l'Industrie, qui varient beaucoup, ont flotté cette semaine de 140 à 150, nous les laissons à 148,75.

Les actions des Docks sont un peu négligées, 209,50 est le dernier prix.

Chronique Industrielle.

Par une ordonnance en date du 27 novembre, M. le Préfet de police vient de prescrire la publication de l'arrêté de Son Exc. M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, du 18 novembre, concernant un tarif réduit pour le transport des céréales par le Chemin de Fer de l'Ouest.

— M. le Préfet de police a rendu, à la date du 24 novembre, une ordonnance concernant les tarifs des transports de toute nature, à la grande vitesse, sur le Chemin de Fer de Paris à Sceaux et à Orsay.

— On vient de commencer la construction sur la Marne, au-dessus de Nogent et au débouché de la vallée de Rosny, d'un pont pour le passage du Chemin de Fer de Paris à Mulhouse.

— La Compagnie du Chemin de Fer du Nord pousse avec une grande activité les travaux de la ligne de Saint-Quentin à la frontière Belge, on peut même espérer qu'elle pourra l'ouvrir pour le 1er mai prochain. Dans le but d'accélérer les travaux, les chantiers sont éclairés la nuit par la lumière

électrique. La Compagnie du Nord fait travailler également au Chemin de Fer de Somain. Enfin, sur le raccordement de Tergnier à Reims, tous les travaux d'art sont achevés.

On annonce, d'autre part, que la Compagnie du Chemin de Fer du Nord est toute disposée à entreprendre l'embranchement depuis si longtemps projeté, de Béthune à Arras. M. Bellonet, maire de Béthune, qui faisait partie de la députation des délégués, a, dit-on, provoqué du Conseil municipal une délibération tendant à offrir le terrain nécessaire pour la construction d'une gare sous les murs de Béthune.

— Il paraît qu'on va établir un Chemin de Fer pour joindre les deux villes de Calais et de Boulogne, on ajoute que MM. Lalanne et Petit, ingénieurs, ont été désignés pour commencer immédiatement les études de ce railway.

— M. Fremaux, ingénieur des ponts et chaussées, représentant la Compagnie concessionnaire du Chemin de Fer de Montluçon à Moulins, et en vertu des pouvoirs qui lui ont été donnés par cette Compagnie, et d'un arrêté en date du 21 novembre 1854, rendu par M. le Préfet du département de l'Allier, est autorisé, ainsi que les agents employés sous ses ordres, à procéder aux levées des plans, nivellements, sondages et autres opérations relatives aux études définitives de ce Chemin de Montluçon à Moulins.

— MM. les Ingénieurs de la Compagnie du Chemin de Fer d'Orléans qui se trouvaient à Rochefort le 19 novembre, jour de la réunion d'enquête de l'arrondissement, ont déclaré que les travaux porteraient seulement sur la ligne de La Rochelle, au point de la bifurcation entre La Rochelle et Rochefort.

— On nous écrit d'Eu que les Moulins de Packam fabriquent en ce moment une fourniture de 9,000 caisses de biscuit, pesant ensemble 500,000 kilogrammes. Déjà 4,600 caisses, du poids total de 257,140 kilogrammes, sont prêtes et vont être expédiées au Havre, pour être ensuite envoyées à Constantinople.

— M. Saint-Guily, entrepreneur de travaux publics, demeurant à Pau, a adressé à M. le Préfet des Basses-Pyrénées, une demande en concession d'une mine de lignite, située dans la commune d'Andoins et de Limendous, arrondissement de Pau ; l'étendue de cette concession serait de 581 hectares 87 ares. Les produits de l'exploitation seraient livrés à la consommation tels qu'ils proviennent de la mine, sans autre préparation qu'un séchage à l'air.

— Par arrêté de Son Exc. M. le Ministre de la guerre, du 21 août 1854, l'autorisation précédemment accordée à M. Armand, d'exécuter des recherches de mines de cuivre et de fer au Djebel-Hadid, près de Tenez (province d'Alger), et de disposer des minerais provenant de ses travaux de reconnaissance, a été prorogée pour une année.

— Par arrêté de Son Exc. M. le Ministre de la guerre, du 6 novembre 1854, l'autorisation précédemment accordée à M. Grasson, d'exécuter des travaux de reconnaissance sur les gisements de pyrites cuivreuses de l'Oued-Bou-Hallou, près de Tenez (province d'Alger), a été prorogée pour six mois, avec faculté pour le permissionnaire de disposer des minerais provenant de ses travaux de recherche.

— Il est permis à plusieurs expéditeurs de réunir sous un même ballot les objets qu'ils veulent faire transporter sur une voie de fer, dans le but légitime de ne payer que le prix du tarif ordinaire et non du tarif exceptionnel applicable aux paquets, colis ou excédants de bagages, pesant isolément moins de 50 kilogrammes. Il est également permis aux expéditeurs de charger un intermédiaire commun de réunir en un seul colis les divers objets expédiés et d'en surveiller le départ et l'arrivée.

— Le pays vient de perdre, en M. Genissieu, une de ses notabilités industrielles.

M. Etienne-François Genissieu, chevalier de la Légion-d'Honneur, ancien syndic gérant de la Compagnie des Fonderies et Forges de la Loire et de l'Ardèche, est décédé au château de Magneux (Loire), le 17 novembre 1854, dans sa soixante-septième année.

— Nous avons à déplorer la mort de M. le duc de Mouchy, administrateur du Chemin de Fer d'Orléans. Il avait de grands intérêts dans plusieurs entreprises industrielles, qu'il aidait de ses capitaux et de ses conseils.

— Il y a en circulation, sur la place de Paris, des Obligations du Chemin de Fer de Galveston (Etats-Unis) ; les porteurs de ces titres, qui sont de 100 livres sterling, soit 2,500 fr., sont prévenus que le coupon d'intérêt, échéant au 1er décembre, est payable à ladite date, à bureau ouvert, au Comptoir National d'Escompte, rue Bergère, nº 14, à un change fixe de 25 fr., la livre sterling, avantage inappréciable que n'ont pas les Obligations du Chemin de Fer de Cincinnati à Saint-Louis (Etats-Unis), que MM. Béchet, Dethomas et Comp. offrent au public (1); en outre, les Obligations du Chemin de Galveston seront totalement remboursées en 1873, et celles du Chemin de Cincinnati à Saint-Louis, ne seront amorties totalement qu'en 1880.

— Les dernières nouvelles reçues de New-Yorck mentionnent que la Banque de Cincinnati a suspendu ses paiements.

— Le directeur de la Compagnie l'Union des Gaz a l'honneur de rappeler au public que la souscription des actions de sa Compagnie sera irrévocablement close :

Pour Paris, le 30 novembre courant;

(1) Voir notre Numéro du 16 novembre 1854, page 727.

Pour les départements, le 5 décembre.

On souscrit jusqu'à ces époques :

A Paris, au siége de la Société, rue Grange-Batelière, 28 ;
A Lyon, chez M. Jouanon, banquier.

Chemins de Fer Étrangers.

L'Empereur d'Autriche a approuvé le projet de construction d'un réseau de Chemins de Fer, partie aux frais de l'État, partie aux frais de Compagnies particulières. Quand la totalité des lignes projetées sera terminée, la longueur des Chemins de Fer Autrichiens sera d'environ 1,240 milles allemands, qui formeront six grandes lignes principales, trois allant du nord au sud et trois de l'est à l'ouest; les petites lignes doivent relier les places les plus importantes, situées hors du trajet des grandes.

— La *Gazette de Vienne* annonce officiellement que l'assemblée générale des actionnaires du Chemin de Vienne à Raab et de la fabrique, qui y est attachée, a résolu de céder sa concession à la Compagnie Française qui vient de traiter avec le gouvernement Autrichien, et ce moyennant remboursement d'une somme de 12 millions 1/2 de francs, soit en numéraire, soit en actions à 500 fr.

— En Belgique, les locomotives circulent déjà sur le Chemin de Fer de Morialmé à Chatelineau; le pont sur cette rivière n'est pas encore achevé. Les travaux sur la ligne de Lessines à Ath, sont poussés avec une telle activité, qu'on espère ouvrir la voie entre Lessines et Ath très-prochainement.

— Le Conseil communal de Bruxelles vient de donner l'autorisation à M. Bouquié-Lefèvre, représentant de M. Loubat, de Paris, de construire un Chemin de Fer, mu par des chevaux, depuis la place du Samedi jusqu'à Neder Overheembeek, en suivant la rue de Laeken et le canal de Willebroeck.

— M. Gibory a été chargé par l'inventeur de proposer au gouvernement belge l'essai du frein mécanique Cardot afin de parvenir à en propager l'usage en Belgique.

— Les travaux du Chemin de Fer du Luxembourg ont commencé le 16 novembre, sur le territoire de la ville d'Arlon et sur celui de la commune de Heinsch.

— On écrit de Francfort au *Moniteur wurtembergeois* que M. Raphaël Erlanger, banquier de cette ville, a obtenu l'autorisation de créer, par actions, une banque à Hombourg-ès-Monts (duché de Hesse-Hombourg). La durée de

la concession sera de 50 ans. La banque pourra émettre des billets, sans intérêt, de 5, 10, 25, 50, 100 et 500 florins.

Chemin de Fer des Mines de Montieux au Chemin de Fer Grand-Central (*Section du Rhône à la Loire*).

Un décret impérial du 24 novembre 1854, autorise Son Exc. M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, à concéder à la Société de la houillère de Montieux, un Chemin de Fer d'embranchement, destiné à relier les Mines de Montieux (Loire) aux voies du Chemin de Fer Grand-Central (section du Rhône à la Loire).

La Société des houillères de Montieux s'engage à exécuter, entièrement à ses frais, risques et périls, ce Chemin de Fer, et à se conformer, pour la construction et l'exploitation, aux clauses et conditions du cahier des charges.

Projet de Chemin de Fer de Bourges a Montluçon.

La concession d'une voie de fer de Montluçon à Moulins, paraît ne point faire abandonner ni même ajourner le projet d'une voie semblable de Bourges au bassin houiller de l'Allier.

Ce projet a été soumis aux enquêtes départementales dans le Cher et l'Allier, il a été regardé comme une entreprise d'utilité publique. Le dossier est maintenant au Comité consultatif des ponts et chaussées. Ce Comité a nommé pour rapporteur, M. Blin, inspecteur divisionnaire.

Dans cette question, la prospérité du Canal du Berry pourrait être à tort regardée comme compromise par l'établissement du Chemin en projet.

Bien que ce soit là une difficulté sérieuse, s'il est prouvé que le canal est insuffisant pour desservir la vallée du Cher, et que le Chemin de Fer et le Canal peuvent, sans se nuire, exister et prospérer conjointement, cette difficulté sera levée vraisemblablement; d'abord entre Bourges et Saint-Amand le Chemin de Fer ne porte aucun préjudice au canal; ils ne se font nullement concurrence, puisqu'ils suivent une ligne opposée. Le Canal ne peut rien pour la vallée du Cher, dans laquelle se trouvent tant de richesses, aujourd'hui improductives faute de voies de communication. Il n'y aurait qu'entre Saint-Amand et Montluçon, que ces deux voies de communication pourraient se faire concurrence; mais il faut observer qu'entre ces deux points il y a très-peu de trafic local, et que là le Canal et le Chemin de Fer transporteront chacun les produits qu'ils

auront recueillis dans les autres parties de leur parcours; on ne fera pas de transbordement, à coup sûr, pour un aussi faible trajet.

Compagnie générale des Eaux.

La Compagnie Générale des Eaux a chargé de ses pouvoirs, à Nîmes, deux de ses honorables administrateurs, M. le Baron de Richemont, membre du Corps législatif, président du Conseil général d'Indre-et-Loire, et M. l'Ingénieur Enfantin, bien connu par sa capacité industrielle et son intelligence spéciale dans toutes les grandes questions de travaux publics.

Nous ne pouvons donner encore des détails complets et précis sur les propositions de cette Compagnie; ce que nous savons se résume en ceci:

La fourniture offerte serait de 16,000 mètres cubes par jour, soit 16 millions de litres, ou 266 par jour et par habitant, en supposant que la population s'élevât à 60,000 âmes.

Le projet serait complètement exécuté dans deux ans et demi, à partir du moment où l'autorisation de commencer les travaux aurait été obtenue.

La Compagnie déposerait un cautionnement et avancerait une somme très-considérable pour l'exécution; elle se chargerait à ses risques et périls de la reprise de l'aqueduc, du rachat de tous les terrains nécessaires, dommages, indemnités pour usines, choses dont aucune Compagnie antérieure n'a voulu assumer la responsabilité.

Projet de Société nouvelle des Mines, Forges et Hauts Fourneaux d'Herserange et Saint-Nicolas.

Une nouvelle Société vient de se former pour racheter les Mines, Forges et Hauts-Fourneaux d'Herserange, par acte passé devant Me Thouard et son collègue, notaires à Paris, le 27 novembre 1854. La combinaison adoptée a pour résultat de sauvegarder les intérêts des créanciers, et d'offrir aux actionnaires de l'ancienne Compagnie d'Herserange, d'entrer dans la nouvelle association, moyennant certaines stipulations que nous allons exposer.

La nouvelle Société serait au capital de 12 millions, divisés en 50,000 actions de 250 fr.

Sa durée serait de cinquante années.

La Société serait d'abord en commandite, sous la raison sociale: Morel

aîné et Comp.; ultérieurement cette Société serait convertie en Société anonyme.

Pendant les quinze jours, à partir de la publication légale de l'acte de Société, les porteurs d'actions de la Société Aubé, Tronchon et Comp., seront admis à souscrire, aux conditions ci-après, des actions de la nouvelle Société, dans la proportion de trois actions pour deux titres de l'ancienne Société qu'ils possèderont, et cela par série de trois actions et non autrement.

Sur chaque série de trois actions souscrites, faisant ensemble, à 250 fr. chaque.	Fr. 750
Il sera reçu en payement deux actions de l'ancienne Société, à raison de 100 fr. pour chacune, ci.	200
Le versement à effectuer pour chaque série de trois actions sera donc de.	Fr. 550

Au moyen de ce payement ainsi effectué, les actions seront intégralement libérées.

Nous annoncerons plus tard, s'il y a lieu, la constitution de cette Société, le nom du banquier où on devra opérer la conversion des anciens titres d'actions.

Assemblée générale du 29 Novembre 1854, des Actionnaires de l'ancienne Société civile des Mines de la Loire.

Cette assemblée, présidée par M. Gérard West, avait pour objet la reddition des comptes des neuf premiers mois de l'exercice 1854, ce qui clôt au 30 septembre les comptes de cette Société, les comptes des nouvelles quatre Compagnies anonymes commençant dès le 1er obtobre 1854.

Après avoir constitué le bureau et constaté que le nombre des actionnaires présents et la quantité des actions déposées étaient suffisants pour rendre valables les délibérations, M. de Cheppe a lu le rapport du Conseil d'administration sur les comptes de l'exercice 1854, puis on a entendu le rapport des commissaires, nommés par l'assemblée générale du 6 juin, pour vérifier les comptes du dernier exercice; il résulte de ces deux documents que l'ensemble des bénéfices réalisés pendant cet exercice de neuf mois, a été fixé à la somme

de.	Fr. 3,372,040	76
Il avait déjà été réparti un à-compte de 25 fr. par action, soit.	2,000,000	»
Il restait donc un reliquat de.	Fr. 1,372,040	76

Ce reliquat représente 17 fr. 15 c. par action, et sa répartition aurait porté le dividende des neuf premiers mois à 42 fr. 15 c.

Mais l'assemblée, en approuvant à l'unanimité les comptes présentés, a également, sur la proposition du Conseil d'administration, approuvé la fixation du dividende à 12 fr. 50 par action, soit 1 million, et le solde des bénéfices, s'élèvant à 372,040 fr. 76 c., restera provisoirement entre les mains de la Société anonyme des Mines de la Loire, chargée du service de la dette, pour assurer ce service qui sera ultérieurement réglé entre les quatre Sociétés.

Ce dividende de 12 fr. 50 c. par action sera payable, à dater du 7 décembre prochain, en même temps que s'effectuera l'échange des Titres nouveaux contre les Titres anciens.

Sur la proposition d'un de ses membres, l'assemblée, avant de se séparer, a voté à l'unanimité des remercîments au Conseil d'administration de l'ancienne Société Civile, et également à son honorable Président, M. Jayr.

JACQUES BRESSON.

MINES DE VALDIBLORA ET RORA.

Le gérant de la Société des Mines de Valdiblora et Rora, a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires qu'en vertu des articles 34 et 39 des statuts, ils sont convoqués en assemblée générale, pour prendre connaissance des rapports favorables qui lui sont faits par un ingénieur récemment envoyé en inspection aux Mines, et, par suite, délibérer sur diverses modifications à apporter aux statuts et autres propositions qui seront faites.

La réunion de l'assemblée générale est fixée au mercredi 27 décembre 1854, à deux heures après midi; elle aura lieu au siége actuel de la Société, à Paris, rue Saint-Georges, 29.

D'après ledit article 34, pour être admis à l'assemblée, il faut posséder au moins cinquante actions, et les déposer quinze jours avant la réunion.

Les dépôts auront lieu :

A Paris, au siége actuel de la Société ;

A Marseille, chez M. W. Puget, correspondant de l'agence;

A Nice, chez M. P. Seris, agent de la Compagnie.

Le gérant,
ÉMILE REBOUL ET Ce.

HOUILLÈRES DE LA CHAZOTTE.

MM. les actionnaires de la Compagnie anonyme de la Chazotte sont convoqués en assemblée générale annuelle, le vendredi, 29 décembre 1854, à sept heures précises du soir, rue de Richelieu, 100, dans les salons de Lemardelay.

Pour avoir droit d'assister à la réunion, les propriétaires de titres au porteur doivent, d'après les statuts, en effectuer le dépôt jusqu'au 27 décembre au plus tard, au siége de la Société, rue Neuve-des-Mathurins, 20, de dix heures du matin à trois heures du soir.

MM. les porteurs d'actions nominatives doivent également se présenter au siége de la Société jusqu'au 27 décembre, pour retirer leurs cartes d'admission.

Cette assemblée générale a pour objet d'entendre les rapports du Conseil d'administration et du Directeur, et de procéder au tirage des quinze Obligations qui doivent être remboursées le 1er juillet 1855.

L'IMPÉRIALE, COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE.

MM. les actionnaires de la Société anonyme l'Impériale, Compagnie d'assurances sur la Vie, sont convoqués à l'assemblée générale qui se tiendra le jeudi 28 décembre 1854, à trois heures précises, au siége social, rue Rossini, 2, à Paris, conformément aux dispositions des statuts.

CHEMINS DE FER DU MIDI ET CANAL LATÉRAL A LA GARONNE.

— A dater du 25 novembre, le départ du train de Bordeaux pour Dax aura lieu à une heure de l'après midi, afin d'assurer la correspondance avec le train qui part de Paris pour Bordeaux à huit heures du soir. La Compagnie a organisé, à Dax, des services de voitures de correspondance pour Bayonne, Pau, Tarbes, Orthez, Oléron. On peut arrêter d'avance ses places à Bordeaux.

COMPAGNIE DES MINES DE CUIVRE DE GREAT-CRINNIS, COMTÉ DE CORNWALL (ANGLETERRE).

Paiement du dividende.

MM. les actionnaires sont prévenus qu'un dividende de 5 pour 0/0 sera payé en décembre, chez MM. Alliez, Grand et Comp., banquiers, rue de Trévise, 14, à Paris, où ils sont priés de déposer leurs titres à partir de ce jour.

F. DUDOT, *administrateur.*

SOCIÉTÉ DES NU-PROPRIÉTAIRES, COMPAGNIE D'OPÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LA VIE, rue Louis-le-Grand, 35.

Acquisition des Usufruits de rentes sur l'État, d'Actions de Banque et de Créances hypothécaires.

Acquisition des Nu-Propriétés au comptant, à rentes viagères et à participation dans les bénéfices d'extinction.

Prêts et Réméré sur les Nu-Propriétés.

VENTE OU ÉCHANGE d'une Action BOUDON ET Ce,

Société des Filatures de soie réunies de Mulhouse et d'Auteuil.

S'adresser à M. J.-J. Boucher, rue Saint-Maur-Popincourt, 77, de dix heures à midi.

VENTE D'ACTIONS.

Etude de Me Castaignet, avoué à Paris, rue de Hanôvre, 21.

Le 28 novembre 1854, il sera procédé, à la Bourse de Paris, par le ministère de M. Bassery, agent de change, à la vente de

CENT CINQ ACTIONS de la Société d'assurances contre l'Incendie la Paternelle, dont le siége est à Paris, rue de Menars, 4, sur chacune desquelles actions il y a un appel de 150 francs.

SOCIÉTÉ FERMIÈRE

DE LA

FONDERIE DE CARONTE ET DES MINES DE LA MÉDITERRANÉE.

Le gérant prévient MM. les actionnaires en retard d'opérer les versements appelés, que leurs actions, dont les numéros suivent, seront, quinze jours après la présente publication et sans aucune remise, vendues à la Bourse de Paris, par le ministère de Me Bagnier, agent de change, demeurant à Paris, rue de Provence, 45, et ce à leurs risques et périls, conformément à l'article 17 des statuts.

476	à	600	21331	à	21400	33911	à	33960	49531	à	49555
651	à	675	21476	à	22975	33981	à	33990	49571	à	49595
1026	à	1125	23176	à	23200	34171	à	34210	49621	à	49625
1151	à	1250	23226	à	23300	34231	à	34290	49646	à	49795
1276	à	1325	23551	à	23600	34391	à	34490	49846	à	49870
1926	à	1975	24076	à	24225	34571	à	34590	49890	à	49910
2001	à	2025	24301	à	24500	35041	à	35080	49916	à	49970
3251	à	3350	24826	à	24975	35091	à	35100	51951	à	51965
3851	à	3900	25011	à	25090	35351	à	35370	51986	à	51990
4026	à	4125	25121	à	25150	35411	à	35710	52036	à	52040
4751	à	4850	25171	à	25180	36361	à	36500	52046	à	52055
4876	à	4925	25331	à	25440	36531	à	36610	52061	à	52085
7751	à	7850	25451	à	25460	36661	à	37080	52116	à	52165
7976	à	8000	25531	à	25540	37381	à	37640	52466	à	52560
8051	à	8150	25561	à	25570	37691	à	37700	52566	à	52605
8401	à	8475	25661	à	25670	37721	à	37740	52856	à	52885
8676	à	9375	25791	à	25810	37751	à	37770	65008	à	65009
9576	à	9675	25851	à	25860	37791	à	37800	65021	à	65022
9901	à	9925	26081	à	26360	38761	à	38770	65026	à	65045
9951	à	10125	26401	à	26410	38801	à	38810	65068	à	65087
10451	à	10525	26421	à	26430	38861	à	39000	65108	à	65132
10976	à	11000	26441	à	26480	46876	à	46925	65143	à	65152
11126	à	11300	26511	à	26590	49001	à	49010	65162	à	65185
11326	à	11575	26911	à	27130	49041	à	49125	65189	à	65192
11601	à	11625	27151	à	27160	49151	à	49160	65194	à	65200
11651	à	11825	27211	à	27220	49176	à	49180	65448	à	65449
12501	à	12625	27241	à	27280	49186	à	49190	65452	à	65600
12851	à	12925	29021	à	29040	49206	à	49225	65801		
13126	à	23175	29191	à	29200	49261	à	49270	65803	à	65810
13226	à	13250	29371	à	29500	49336	à	49345	65865	à	65914
13376	à	13475	29601	à	29700	49351	à	49365	65962	à	65971
16351	à	16375	29801	à	31000	49371	à	49375	65980	à	65984
17551	à	17575	32901	à	33230	49391	à	49410	65990	à	65999
18326	à	18375	33281	à	33330	49481	à	49495	66201	à	66250
18451	à	18475	33731	à	33760	49501	à	49505	68935	à	69000
18551	à	18575	33831	à	33890	49521	à	49525			

Le gérant,

J. LUYT.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ROUEN.

Tirages d'Obligations qui a eu lieu le 24 Novembre 1854.

Emprunt du 1er Décembre 1847.

2,213	2,228	2,234	2,255	2,298
2,223	2,231	2,240	2,277	
2,226	2,233	2,247	2,295	

Emprunt du 1er Mars 1849.

6,601	6,631	6,663	6,676	6,684
6,611	6,654	6,666	6,677	6,685

Emprunt du 25 Février 1854.

22,303	22,316	22,335	22,354	22,370	22,380
22,304	22,318	22,338	22,356	22,371	22,381
22,309	22,322	32,342	22,361	22,374	
22,311	22,323	22,344	22,368	22,375	
22,313	22,331	22,353	22,369	22,377	

Les Obligations portant les Numéros ci-dessus, désignées par le sort au Tirage du 24 novembre 1854, seront remboursées à raison de 1,250 fr. chacune, à partir du 1er décembre 1854, au siége de la Compagnie, rue d'Amsterdam, 11, de dix heures à trois heures.

Par ordre du Conseil :

Le secrétaire de la Compagnie,

ADOLPHE THIBAUDEAU.

On trouve dans ce Journal, au fur et à mesure qu'ils ont lieu, les Tirages Officiels des Actions et Obligations des Chemins de Fer, du Crédit foncier de France, des Compagnies diverses, de l'Emprunt Anglo-Autrichien 5 pour 0/0, de l'Emprunt de Piémont, etc., etc.

RECETTES DES CHEMINS DE FER.

DÉSIGNATIONS.	DATES.	VOYAGEURS.	MARCHANDISES.	DERNIÈRE SEMAINE de 1854.	DERNIÈRE SEMAINE de 1853.	RECETTES TOTALES de 1854.	RECETTES TOTALES de 1853.
Nord	12 au 18 nov.	267,717	555,133	822,851	713,790	35,251,200	30,980,398
Rouen	19 au 25 nov.	71,013	122,218	193,231	188,629	»	»
Havre	19 au 25 nov.	24,859	58,570	83,429	90,153	»	»
Orléans avec ses prolongements	12 au 18 nov.	321,939	621 638	943,578	785,700	39,634,426	32,631,996
Est (ancien)	12 au 18 nov.	279,176	432,544	711,721	583,506	29,120,680	25,384,290
— Dº — Sect. nouv.	12 au 18 nov.	11,985	18,044	30,029	»	1,433,952	»
Lyon	19 au 25 nov.	255,072	362,783	617,856	425,671	22,143,788	18,739,709
Lyon à la Méditerran.	12 au 18 nov.	94,274	114,551	208,826	194,050	10,066,209	7,793,497
Ouest	13 au 19 nov.	60,746	94,218	154,965	103,889	7,007,505	5,840,966
Grand-Central (sect. de Lyon à Roanne)	5 au 11 nov.	»	»	200,106	154,787	8,124,722	7,008,520

Paris. — Typ. PENAUD frères, 10, Faub.-Montmartre.

COURS GÉNÉRAL DES ACTIONS
DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

Gazette des Chemins de fer
MINES, USINES, ASSURANCES, CRÉDIT FONCIER, CRÉDIT MOBILIER, &c

Fondé et publié par Jacques Bresson.

Bureaux, Administration et Rédaction, n° 31, place de la Bourse, à Paris.

Ce Cours-Gazette des Chemins de Fer et de l'Industrie paraît tous les Jeudis. — Prix d'Abonnement pour un an : 7 f. pour Paris; 8 f. pour les Dépents.; 10 f. pour l'Étranger.

Les Abonnements doivent toujours dater du 1er du mois; on ne reçoit pas d'Abonnement pour moins d'un an.

A LONDRES, s'adresser chez ALEXANDRE DELIZY, 1, Norfolk Street, Strand.

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Banques et Comptoirs.						
113,350	Banque de France	1000	tout	196	janv.-juill.	...	3000
2,100	Banque de l'Algerie	500	tout	30 65	mai.-nov.	...	522 50
40,000	Comptoir national	500	tout	36	janv.-juill.	...	575
50,000	Crédit foncier de France	500	250	17 50		...	570
	— Dito — Obligations	500	tout	4 %	mai.-nov.	...	430 435
	— Dito — dito	500	tout	3 %	mai.-nov.	...	430 427 50
	— Dito — 1/10e d'Obligation	100	tout	4 %	mai.-nov.	...	96 25
	— Dito — dito	100	tout	3 %	mai.-nov.	...	96 25
	— Dito — Promesses d'Obligations	1000	200	3 %	mai.-nov.	...	950
120,000	Société générale de Crédit mobilier	500	tout	40 25	janv.-juill.	...	727 50 745
30,830	Société Générale de Bruxelles	1058	tout	104 40		...	1780
	Banque de Darmstadt	537 50	215	néant.		...	510
	Sous-Comptoirs.						
40,000	Des Chemins de fer	100	tout	4 ½	semestriel.	...	
3,382	Des Bâtiments	100	tout	6 %	avril.-octob.	...	90
2,400	Des Métaux	100	tout	8 20	annuel.	...	120
	Caisses particulières.						
2,000	Bouron et Comp.	500	tout			...	517 ex-div.
20,000	Béchet, Dethomas et Comp.	500	tout	25 30		...	450
	Cusin, Legendre et Comp.	1000	tout			...	
	Lehideux et Comp.	1000	tout			...	
12,000	Caisse Leenyer et Comp	500		48 65		...	600
1,000	Nu-Propriétaires	5000	tout		juin.-déc.	...	6550
80,000	Comptoir Bonnard	100	25			...	108 107 50
20,000	Crédit Industriel (Malevergne et Ce)	100	50	8 50	avril.-octob.	...	116 25 ex-div.
	Assurances (incendie).						
2,000	Nationale	5000	1/5	600	janv.-avril.	...	125 % b.
400	Générale	5000		2752 50		...	33,000
2,000	Union	5000	1/5	200		...	64 % b.
4,000	Phénix	1000	tout	170	avril.-octob.	...	3100
1,000	Soleil (nominatif)	6000	1/6	300		...	90 % b.
	— Dito. — (au porteur)	1000	tout			...	90 % b.
2,000	France	5000	1/5	125		...	28 % b.
1,000	Urbaine	5000	1/5	150	avril.	...	64 % b.
2,000	Providence	2500	1/5	70	avril.	...	28 % b.
4,000	Le Globe	500	100			...	pair.
3,000	Paternelle	1000	250	10		...	773 75
2,000	Nord (à Lille)	1000	200	20	avril.	...	10 % b.
	Assurances (maritimes).						
400	Générale	12,500		250		...	28 % b.
1,200	Lloyd Français	5000	1/5	161		...	10 % b.
300	Sécurité	5000	1/5	200	févr.-juill.	...	22 % b.
200	Océan	5000	1/5	125	janv.-juill.	...	25 % b.
600	Chambre d'Assurances	5000	1/5	180		...	22 % b.
400	Mélusine	5000	1/5	132		...	15 % b.
200	Sauvegarde	5000	1/5	275	janv.-juill.	...	6 % b.
940	Union des Ports (nominatif)	5000	750	104		...	12 % b.
	— Dito, — (au porteur)						

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par an.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Assurances (vie).						
3,000	Nationale.	5000	1/5			. . .	15 % b.
400	Générale.	7500				. . .	65 % b.
2,400	Union.	5000	1/5			. . .	7 % b.
	Phénix.	500				. . .	3 % p.
1,000	Le Conservateur	1000	500			. . .	1150
500	— Dito — — dito — . . .	500				. . .	en emission.
8,000	Caisse paternelle.	500	100	5		. . .	501 25
	Ponts.						
	Annuités Vieux-Ponts.					1050	
	— Dito. — Nouveaux-Ponts.					231 25	
	— Dito. — du Carrousel.						
	— Dito. — de la Reforme.					590	
3,000	Ponts réunis (anciens).	1000	tout	5 ½	mai.-nov.	1050	
	Canaux.						
	Languedoc et du Midi.						
	Aire à la Bassée.	5000	tout	580		. . .	7500
3,036	Arles à Bouc.	1000	tout				
	Beaucaire.	5000	tout				
17,466	Bourgogne.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	1000
39,214	Quatre canaux.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	1150
	Scarpe inférieure.	1000	tout			. . .	1500
6,000	Sambre canalisée.	500	tout	105		. . .	1300
	Jonction de la Sambre à l'Oise	1000	tout	55		. . .	775
12,994	Trois canaux.	1000	tout	50	avril.-octob		
1,500	Eaux d'Anteuil et de Neuilly.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	900
	Canalisation de l'Ebre	400	tout			425	
	Chemins de fer.						
54,000	Saint-Germain (Titres nouveaux). . .	1/54000	tout	32 50	avril -octob.	. . .	682 50 680
300,000	Orleans.	500	tout	62 50	avril.-octob.	. . .	1162 50 1160
72,000	Paris à Rouen.	500	tout	62 50	août.-févr.	. . .	960
40 000	Rouen au Havre.	500	tout	30	avril.-octob.	. . .	525 522 50
84,000	Strasbourg à Bâle.	350	libéré.	14	avril	. . .	en liquid. 390
400,000	Nord.	400	tout	46	janv.-juill.	. . .	860 855
250,000	Est (Paris à Strasbourg), anciens . . .	500	tout	50 30	mai.-nov.	. . .	790 785
250,000	— Dito — nouveaux	500	250	4 %		. . .	637 50 635
265 000	Paris à Lyon.	500	350	37 50	janv -juill.	. . .	99[illegible] 983 75
90,000	Lyon à la Méditerranée.	500	300	16	avril -octob.	. . .	850
134,000	Midi.	500	350	4 %		. . .	[illegible]95
70,000	Ouest.	500	300	21	avril.-octob.	. . .	635 630
60,000	Caen à Cherbourg.	500	250	5 %	janv -juill.	. . .	500 505
33,200	Dijon à Besançon.	500	350	5 %	janv.-juill.	. . .	en liq. 690
180,000	Grand Central de France.	500	250	4 %	janv.-juill.	. . .	520 515
20,000	Versailles (rive gauche).	500	tout	néant.	janv.-juill.	. . .	310
36,000	Dieppe et Fécamp.	500	425	11	avril.	. . .	285
36,000	Beziers à Graissaissac.	500	200	4 %		. . .	416 25 415
10,000	Bordeaux à la Teste.	500	tout	néant.		. . .	[illegible]33 231 50
6,000	Paris à Sceaux.	500	tout	néant.		. . .	180
12,000	Andrézieux à Roanne.	1/12000	tout	néant.			
50,000	Saint-Rambert à Grenoble.	500	200			. . .	440
80,000	Lyon à Genève	500	250			. . .	520
	Mulhouse à Thann.						
9,400	Anvers à Gand.	500	tout	27 50	mars.	. . .	559
50,000	Anvers à Rotterdam	250		5 %			
	Charleroi à Erquelinnes.	500				. . .	315
11,333	Naples à Nocera.	1000	tout	25 70	févr.-août.	. . .	500
40,000	Centre de l'Italie.	1000	100	5 %	avril.-octob.		
	Ouest Suisse.						
72,000	Central Suisse.	500	150	4 %		. . .	450
100,000	Sarde, Victor-Emmanuel.	500	100			. . .	452 50

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTERÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Messageries et Voitures.						
	Messageries impériales	10000				40,000	
2,400	Services marit. des Messageries Impér.	5000	tout	450		...	9000
2,400	— Dito	5000	1250			...	6400
6,000	Messageries Caillard et Comp.	1000				...	650
	Voitures du Chemin de Fer	300	tout	20	février.	...	225
4,652	Compagnie gén. des voitures de place.	500	tout	34		...	550
	Désirées	500	tout			...	475
	Favorites	800	tout	150	janv.-juill.	...	1800
	Hirondelles	1000					
2,000	Lutéciennes	500	tout	57	trimestriel.	...	575
	Omnibus	1000				...	2200
725	Orléanaises	1000	tout	40	trimestriel.	...	775
	Tricycles	800				...	475
	Gondoles Parisiennes	80		11		...	130
	Batignolaises	1000				...	775
	Charbonnages.						
283	Anzin	288*		8000		...	
1,500	Azincourt (Nord)	1500*	tout	100	septembre.	...	1000 ex-div.
25,000	Blanzy (Saône-et-Loire)	500	tout	5 %		...	550
8 000	Brassac	1/8000	tout		octobre.	...	300
3,550	Chazotte					...	565
24,000	Grand'Combe	1/24000			j. 1er jan.1853	...	530
	La Haute-Loire (ancienne)	500				...	260
80,000	La Loire (nouvelle Société)	1/80000	tout			...	145
80,000	De Montrambert (nouvelle Société)	1/80000	tout			...	185
80,000	De Saint-Etienne (nouvelle Société)	1/80000	tout			...	115
80,000	De Rive-de-Gier (nouvelle Société)	1/80000	tout			...	222 50 225
	Long-Pendu (Saône-et-Loire)	500				...	190
440	Montchanin (Saône et-Loire)	5000	tout				
	Touches (Des)	500				...	40
1.850	Layon et Loire	1/1850	tout	29	juin.	...	400
12,000	Mayenne et Sarthe	1/12000	tout			747 50	
30,000	Charbonnages belges	500	tout	15	octobre.	...	405
	Centre du Flénu	1000	tout			...	150
	Pont-de-Loup (Sud)	1000	tout	20	avril.	...	250
	Bonnet et Veine-à-Mouches (Act. pr.)	1000				...	510
	— Dito. — (non priv.)					...	170
	Asphaltes.						
	Bastennes (Landes)	1000	tout	40	janv.-juill.	...	225
	Tuyaux Chameroy	500		75		...	625
	Obligations Chameroy	100					
	Galvanisation du fer	500	tout	50		...	350
	Zinc et Plomb.						
90,000	Vieille-Montagne (10e d'action)	100	tout	40	mai.-nov.	...	460
	Corphalie	1000				...	1045
3,000	Nouvelle-Montagne	1000	tout	75	annuel.	...	1200
20,000	Stolberg	375	tout	43 75		...	460
5,000	Eschweiler (Prusse)	750	tout	80		...	600
6,000	San-Fernando (Espagne)	260	tout	6 %	trimestriel.	...	265
50,000	Silésie	375	tout			...	335
4,800	Westerwald et du Rhin	375	tout		j. janv. 1854.	...	375
	Cuivre.						
30,000	Mines de Ténez	100	tout	4 %	janv.maijuil.	...	47 50
60,000	Mouzaïas (Algérie)	100	tout	néant.		...	36 25
	Valdiblora et Bora	100	25			135	
	Fermière de Caronte	100	90			...	40
12,000	Usine de Septèmes (Bouch.-du-Rhône)	250	tout	9 %		...	210

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Gaz.						
2,500	Compagnie anglaise.	2500	tout	400	janv.-juill.	. . .	4700
24,000	Compagnie française.	500	tout	75	mars.-sept	. . .	875
	Compagnie parisienne.	1000	tout	100		. . .	1175
	Société Lacarrière.	2000	tout				
	— Dito.	500	tout	75		. . .	950
2,400	Belleville.	500	tout	90	juin.–déc.	. . .	1085 ex-div.
5,000	De l'Ouest.	500	tout	47 50		. . .	675
800	De l'Est.	500	tout				
6,000	Du Nord.	500	tout	40		. . .	600
500	Boulogne, Sèvres, etc.	1000					
1,000	Versailles.	500	tout	35		. . .	475
	Saint-Germain-en-Laye.						
1,300	Gaz d'Amiens (Comp. Française). . .	500	tout	25		. . .	460
	Cherbourg					. . .	70
5,000	Compagnie Centrale. Dieppe, Alger, Chartres, Nice, etc. (8 villes). . .	500	tout	35	juill.–déc.		
	Calais.	1000	tout	20	février.	. . .	300
	Wazemmes-lès-Lille.	500	tout	14	septembre.	. . .	175
	Forges, Fonderies.						
	Alais (Gard).	3000				. . .	1750
	Bessège.					. . .	730
28,000	Creusot (Saône-et-Loire).	500	tout			. . .	895 900
	D'Allevard.						
2,400	Decazeville (Aveyron).	3000	tout	250	juin.-sept.	. . .	3900
800	De la Loire et de l'Ardèche. . . .	1/800e				. . .	5150
	De l'Horme.					. . .	900
	Maubeuge (Nord).	500				. . .	450
20,000	Herserange (Moselle).	500	tout		janv.-juill.	. . .	70
50,000	Châtillon et Commentry		tout	40	mars-sept.	. . .	500
5,000	Forges de la Basse-Indre	500	tout	80	avril.-oct.	. . .	500
	L'espérance (Belgique).	1000				. . .	910
	Monceaux (Belgique).	1000				. . .	1500
5,500	Providence (Belgique)	1000	tout	150		. . .	1200
10,000	Sambre (anonyme Franco-Belge). . .	500	tout	48 70	septembre.	. . .	510
	Papeteries.						
800	Echarcon.	1000	tout	80	jouiss. janv.	. . .	1000
	Essonne.	1000	tout				
6,000	Manufacture de Papiers d'Alger. . .	100	tout				
	Journaux, Imprimeries.						
108	Le Droit, journal des Tribunaux . .	2500	tout	450		. . .	4100
5,000	Imprimerie Dubuisson et Comp. . . .	100	tout			. . .	100
	Filatures.						
40,000	Cohin.	500	tout	35		. . .	545
	Lin Maberly.	500		52		. . .	730
	Filature Rouennaise.	500	tout				
4,400	Gamaches.	500	375			. . .	325
1,400	Société Lainière (Action de capital).	500	tout				
4,200	— Dito. — (Action de jouissance). . .						
	Divers.						
200,000	Docks-Napoléon.	250	125	néant.		. . .	209 209 50
	Glaces de Saint-Gobain.		tout	1700	janv.-déc.	32,400	
	Glaces de Saint-Quirin.						
	Glaces de Montluçon.	500		30	annuel.	. . .	340
	Glaces d'Oignies.	1000	tout	5 %		. . .	1450 1440
20,000	Glaces d'Aix-la-Chapelle.	375	tout			. . .	350
14,000	Cail (constructeurs).	500	tout	75 22	mars.-sept.	. . .	725
	Etablissement Cavé	250	tout			. . .	256 25
	Grilles-mobiles-Fumivores.	1000				1010	
	Moulins de Packham.	1000	tout	5 %	avril.–oct.	1000	
	Télégraphe électrique sous-marin entre la France et l'Angleterre.	25	tout	8 %		. . .	23 50
10,000	Acier et Limes de Milourd (Nord). . .	100	50	7 %	juill.-déc.		
130,000	Palais de l'Industrie, 4 % gar. p. l'Etat.	100	tout	4 %	avril.-oct.	. . .	152 50 150
19,200	Comp. gén. de Vidanges, Richer et Ce.	500	tout		2 fois par an.	. . .	270
3,200	Société Ch. Christofle et Comp. . . .	500	tout	90	4 fois par an.	. . .	875
10,000	Sucrerie Herbet et Comp.	500	tout			. . .	500
16,000	Sucreries-Raffineries de la Scarpe. . .	250	tout	21 25			
10,000	Compagnie Impériale de Bateaux . .	500	tout			. . .	70
10,000	L'Union Parisienne (commerce de Charbon de terre).	100	tout	5% eld.	août.	. . .	en émission.

NOMBRE des Obligations.	DESIGNATION DES OBLIGATIONS.	VALEUR nominale.	PRIX d'émission.	SOMME versée par Obligation.	INTÉRÊTS par An.	SOMME des rembourse-ments.	INTÉRÊTS payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Obligations.								
555	St-Germain (anciennes). .	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1125
10,830	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1125	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1025
8,888	Orléans (anciennes). . . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1025
13,333	— Dito. — (nouvelles). . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1025
150,000	— Dito. — de 1852.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	310 311 25
130,000	— Dito. — de 1854.	500	275	75	3 %	500	janv.-juill.	. . .	310 312 50
3,887	Rouen (anciennes).	1000	1000	tout	4 %	1250	janv.-juill.	. . .	890
4,968	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1000	tout	5 %	1250	juin-déc.	. . .	975
15,000	Havre (anciennes).	1000	1000	tout	5 %	1250	mars.-sept.	. . .	985
5,000	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	800	tout	6 %	1250	janv.-juill.	. . .	1145
2,775	Strasbourg à Bâle (anc.).	1000	1100	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1025
20,000	— Dito. — (nouvelles). . .	500	500	tout	5 %	625	janv.-juill.	. . .	500
225,000	Nord.	500	335	tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	315 312 50
50.300	Est (Paris à Strasb.), anc.	500	500	tout	5 %	650	juin.-déc.	. . .	487 50 486 25
125,000	— Dito. — (nouvelles) . .	500	480	125	5 %	650	juin.-déc.	. . .	490 488 75
80,000	Paris à Lyon.	1000	1050	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1010
8,000	Avignon.	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1120
60,000	Méditerranée.	500	535	tout	5 %	625	avril -oct.	. . .	500
182,333	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	312 50 315
15.036	Ouest.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1000
17,500	— Dito. —	1000	1050	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1010
1,819	Versailles (R. D.) (anc.). .	1000		tout	5 %	1000	janv.-juill.	. .	980
4;598	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1250	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	975
7,219	Saint-Etienne à Lyon. . .	1000	1105	tont	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1000
3,300	Montereau.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1000
2,000	Andrez. à Roann. 1er ord.	500		tout	25	500	avril -oct.	. . .	400
1,980	— Dito. — 2e ordre. . . .	500		tout	néant.	500		. . .	300
794	Jonction Sambre à l'Oise	1000	1000	tout	50	1050	janv.-juill.	1030	
4,528	Mines de la Loire.	1000		tout	5 %	1250	fév.-août.	. . .	1050
11,685	— Dito — (nouvelles) . . .	1000		tout	5 %	1250		. . .	950
	Mines de Blanzy.	1000							
	Lits militaires.	1000			5 %		avril.-oct.	. . .	970
1,200	Forges de l'Aveyron 1845.	1000	995	tout	4 ½ %	1000	janv.-juill.		
2,400	— Dito — 1848.	500	500	tout	5 ½ %	500	avril.-oct.	. . .	500
	Grand'Combe.							. . .	950
319	Eaux d'Auteuil	1000	1000	tout	6 %	1000	avril.-oct.	. . .	1000
13,600	Vieille-Montagne	500		tout	5 %		janv.-juill.	. . .	420
102,614	Rhône et Loire.	500		tout	5 %	625	janv.-juill.	. . .	497 50
63,643	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	300
131,007	Grand-Central	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	292 50 295

Négociation et trafic des Actions.

Mercredi soir.

On a continué à faire beaucoup de transactions et le marché a été très-animé. Samedi, toutes les valeurs ont baissé, dès lundi elles ont remonté avec promptitude, et les cours d'aujourd'hui constatent les plus hauts de la semaine; en effet, voici le mouvement des Chemins de Fer :

	Samedi.	Mercredi.
Saint-Germain.	650	680
Orléans.	1,125	1,160
Nord.	830	860
Est ancien.	760	785
Lyon.	942 50	985
Méditerranée.	820	850
Midi.	567 50	595

Sans désigner les autres Chemins, on voit que l'ensemble représente un mouvement et un entrain de hausse satisfaisant.

La Banque de France a monté de 2,960 à 3,000 fr.; le Comptoir National,

de 560 à 575 ; le Crédit Mobilier a fait une grande ascension, de 670 à 745 ; il reste à 735.

Le Zinc Vieille-Montagne reste stationnaire au prix de 460 ; le Stolberg a flotté de 442,50 à 460, cours actuel. Les Usines de Septêmes sont fermes à 210. Le Lin Maberly, inébranlable à 730 ; il en est de même des Glaces d'Aix la-Chapelle, à 350.

L'Usine Cail, 725 ; le Cavé, 256,25 ; le Palais de l'Industrie a peu varié de 146,25 à 155, aujourd'hui 150; les Docks se sont légèrement améliorés, ils restent à 209,50.

A partir d'aujourd'hui les transferts sont clos sur les anciens titres de la Compagnie des Mines de la Loire, on cote les quatre nouvelles Sociétés : la Loire 145, Montrambert 185, Saint-Etienne 115, et Rive-de-Gier 222,50 et 225.

Le Creusot est monté à 900, on aurait des actions de l'Aveyron à 4,100.

En résumé, pour le dernier mois de l'année, nous constatons une grande fermeté sur toutes les valeurs industrielles et une tendance à la hausse ; pour peu que la situation grandisse encore, nous verrons surgir de nouvelles entreprises qui sont, bien étudiées, avec un patronage irréprochable, prêtes à arriver sur le marché.

Chronique Industrielle.

Une sous-commission choisie dans le sein de la commission d'enquête des Chemins de Fer du ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, a été autorisée à aller explorer les réseaux ferrés Belge et Prussien, dans le but de se renseigner sur les mesures de sécurité nouvellement adoptées, et de prendre note de toutes les modifications et améliorations apportées par les Compagnies dans l'exploitation de ces voies de communication. Cette sous-commission, qui est partie hier 6 décembre pour Bruxelles, se compose de :

MM. Combes, inspecteur général des Mines, président de l'Académie des sciences ;
Piobert, membre de l'Académie des sciences;
Guillebat de Nerville, ingénieur des Mines.

— L'ensemble du tracé du Chemin de Fer de Paris à Mulhouse est terminé. L'administration supérieure vient de le soumettre à l'examen des ingénieurs du contrôle des Chemins de Fer. Tout est disposé pour entreprendre l'exécution des travaux sur plusieurs points à la fois. Déjà ceux du pont sur la Marne, dans le voisinage de Nogent-sur-Marne, sont commencés.

Le point de départ est fixé à Noisy-le-Sec, à 8 kilomètres de Paris. Il formera quatre sections ainsi divisées : de Paris à un point intermédiaire situé sur la ligne de Montereau à Troyes; de Troyes à Chaumont-sur-Marne, où il emprunte le Chemin de Fer de Blesmes à Gray, qui est en construction, de Langres à Vesoul, et de Vesoul à Mulhouse.

La voie ferrée de Paris à Vincennes et à Saint-Maur, qui est une dépendance de cette grande ligne, est aussi entièrement étudiée. Cette petite section, qui complétera les voies de communication rapide de Paris avec la banlieue, entraînera une dépense de 10 millions.

— Le Chemin de Fer du Nord va joindre les deux vallées de l'Escaut et de la Sambre, par l'embranchement dit de Cambrai, qui se détachera de la Sambre vers Câtillon. Dès que ce projet a été adopté, la Belgique s'en est émue, et elle a abandonné tous ses avant-projets pour se rattacher à celui qui doit unir Mons à Hautmont. Voici comment il aura lieu : trois Compagnies se donnent la main pour son exécution ; celle du Chemin de Fer de Manage fera le tronçon de Mons à Frameries ; M. de Rothschild se charge de celui de Frameries à Jemmapes, et les Compagnies des Chemins de Fer des houillères Belges exécuteront le parcours du canal de Condé à Mons, en partant de Saint-Ghislain, au même village de Frameries. A partir de ce dernier point, les trois Compagnies confondues mèneront l'entreprise à frais communs jusqu'à la Sambre à Hautmont. Cette voie partira donc du territoire Français et du Chemin de Fer du Nord à Hautmont, marchant en ligne droite sur Frameries, d'où elle se séparera en patte d'oie dans les trois directions de Mons, Jemmapes et Saint-Ghislain, après avoir traversé toutes les principales houillères du Borinage.

— On écrit de Lille que M. l'ingénieur en chef du Chemin de Fer du Nord vient de commencer l'inspection de la voie dans les environs pour les réparations importantes qui vont être effectuées. Il a été décidé que la plupart des rails seraient changés. Les rails nouveaux auront en largeur 3 centimètres de plus que ceux actuels, et leur poids sera plus fort de 10 kilogrammes. Les travaux vont commencer dans quelques jours.

— Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, MM. Lalanne et Petit, ingénieurs des ponts et chaussées, étaient dimanche dernier à Boulogne (Pas-de-Calais), pour commencer les études préparatoires à l'établissement d'un Chemin destiné à relier cette ville et Calais. Cette voie ne suivrait pas la côte, mais, naissant au pont Sans-Pareil, passerait par Guines, traverserait le canton de Marquise, celui de Desvres, celui de Samer, et viendrait se souder à Neufchâtel, au Chemin de Fer de Boulogne à Paris.

Le tracé est plus long sans doute, mais il a le mérite de présenter plus d'avantage que le tracé par la côte, à cause des facilités d'exécution présentées par le terrain, à cause des centres de population et de production qu'il est appelé à desservir. La côte de Fiennes seule nécessiterait un tunnel ; le Chemin de Fer traversera les carrières de marbre et de pierre, les mines de charbon de Ferques, d'Hardinghem, de Marquise ; les hauts-fourneaux de MM. Pinard, les tanneries et les faïences de Desvres, les poteries de Samer, les produits agricoles de tout le pays, trouveront des débouchés faciles et à bon marché ; enfin, les relations si fréquentes entre Calais et Boulogne n'en deviendront que plus actives ; Guines, l'entrepôt de Marquise, en acquerra un plus haut degré d'activité et d'importance.

— Le journal de l'Aisne annonce que l'ingénieur en chef de Senlis vient de recevoir des instructions du Gouvernement pour commencer immédiatement l'étude d'un Chemin de Fer de Senlis à Soissons, par Crépy et Villers-Cotterêts.

— La section du Chemin de Fer de l'Ouest, entre Le Mans et Laval, pourrait être ouverte au commencement de 1855, si les maîtres de forges étaient en mesure de livrer les rails. Les terrassements, les travaux d'art, tout est fini.

— On vient d'indiquer la place de la gare de Napoléon-Vendée, pour le Chemin de Fer de Tours aux Sables-d'Olonne, par Napoléon-Vendée.

— L'autorisation d'ouvrir la section de Bordeaux à Dax, retardée par mesure de sécurité, a été donnée à la Compagnie qui a livré immédiatement au public cette première partie de la ligne de Bordeaux à Bayonne. Cette section, qui n'a qu'une seule voie praticable, devait nécessairement être l'objet de mesures de précaution de la part de l'administration et de la Compagnie. Il a été établi une gare pour le croisement des trains à la station de Marcheprime. Le premier train arrivé attend là celui qu'il doit rencontrer, et tous les deux se séparent ensuite pour gagner leur destination. Les travaux de pose de la seconde voie sont d'ailleurs exécutés avec une grande activité. Le Chemin de Fer de Bordeaux à Dax emprunte la voie de La Teste jusqu'à Lamothe. Sa longueur est de 148 kilomètres. Il s'arrête à Dax, au faubourg Saint-Paul-lès-Dax.

— Par suite d'une forte crue de la Saône, une pile du pont construit à Lyon, pour le passage du Chemin de Fer, entre le souterrain de Fourvières et la gare de Perrache, s'est affaissée, et les deux arches qu'elle supportait sont tombées, les deux autres arches ont résisté. Lorsque cet accident est arrivé l'on était en train de poser les parapets en pierre qui devaient border le viaduc dans toute sa longueur. L'apparence de cette œuvre d'art était de nature à la faire croire très-solidement construite. Son aspect était assez grandiose et en même temps d'une assez grande légèreté : il devait ces qualités à la hauteur de son tablier, au magnifique diamètre de ses arches et à leur élévation, à la sobriété et à l'ampleur de ses lignes principales. Les pierres de taille étaient du plus beau choix.

Aujourd'hui ces pierres englouties dans le fond de la rivière forment un barrage contre lequel les vagues furieuses de la Saône, considérablement grossie, viennent se briser en mugissant. Tous les engins qui couvraient le pont ou ses abords sont en majeure partie emportés ; il n'y a, çà et là, sur les bords, que quelques épaves flottantes, quelques poutres brisées.

La pile qui a cédé a presque entièrement disparu au-dessous du niveau actuel des eaux, et a perdu son revêtement en pierres de taille. Celles-ci ont roulé dans tous les sens. Il y en avait d'un poids et d'un volume immense que le choc a lancées comme un léger caillou. La pile qui supporte, du côté de la rive gauche, la troisième arche, menace de s'abimer à son tour dans la Saône.

L'œuvre de réédification sera difficile et coûteuse; mais elle ne ralentira nullement l'ouverture du railway entre Vaise et Perrache.

Au moment de l'écroulement, la détonation a été formidable; les gens qui venaient au marché se sont arrêtés court, croyant à un tremblement de terre ou à quelque épouvantable catastrophe. Le fracas a réveillé en sursaut les voisins de l'une et de l'autre rive. Dans plusieurs caves les bouteilles se sont entrechoquées et brisées.

Le bateau à vapeur *le Phénix,* amarré en aval du pont, a été soulevé par les eaux violemment refoulées; ses amarres se sont rompues et le bateau s'est trouvé un instant exhaussé d'environ 1 mètre 30 centimètres.

Les mesures seront prises pour que le pont-viaduc de la Quarantaine soit réédifié dans le plus bref délai.

— Les relevés administratifs tout récemment publiés donnent sur l'ensemble des Chemins de Fer des deux continents les renseignements qui suivent :

Les voies ferrées, ignorées en France il y a vingt ans, complètent aujourd'hui un réseau qui n'a pas moins de 4,000 kilomètres. On ne connaissait en 1832 qu'un seul Chemin de Fer en circulation, le Chemin de Fer de Saint-Etienne, d'une longueur de 6 kilomètres.

L'Angleterre possède en ce moment près de 12,000 kilomètres de Chemins de Fer, et lorsque toutes les voies qui sont à l'étude ou en projet seront exécutées, la Grande-Bretagne sera sillonnée par 20,000 kilomètres de voies ferrées.

La longueur totale des Chemins de Fer exploités sur le continent européen est d'environ 27,000 kilomètres, et de 19,000 sur le continent américain. Il y aura en Europe une étendue totale de 45,000 kilomètres lorsque chaque pays aura achevé le réseau qui lui est propre, et cette étendue sera de 36,000 kilomètres sur le continent américain.

Le développement total des Chemins de Fer sur les deux continents, est aujourd'hui de 47,000 kilomètres. A l'époque de l'achèvement des lignes projetées, ce développement sera de 81,000 kilomètres.

— La Caisse de service de la Boulangerie met en émission, du vendredi 1er décembre au vendredi 15 du même mois inclus, une somme de *bons,* garantis par la ville de Paris, s'élevant ensemble à 1,200,000 fr., savoir :

400,000 fr. à 3, 4 et 5 mois, au taux de 4 pour 0/0;
400,000 fr. de 6 à 11 mois, au taux de 4 1/2 pour 0/0;
400,000 fr. à 12 mois, au taux de 5 pour 0/0.

La Caisse délivrera des coupures à partir de 500 fr., à la demande des preneurs, et par multiple de 100 fr.

— D'après un Mémoire sur la distribution des Eaux de Paris, présenté à la Commission municipale, par M. le Préfet de la Seine, cinq soumissions ont été présentées; elles se résument en quatre combinaisons :

1° Compagnie de M. de Roulet-Mézérac : Acquisition des Eaux de la ville ;

2° Compagnies de MM. B. Fould et Ch. Fox : Création d'un service entièrement nouveau, auquel serait successivement réunie la partie productive du service municipal. La Ville garderait la partie purement onéreuse : les fontaines monumentales, les bornes-fontaines, les bouches d'incendie, etc. ;

3° Compagnie de M. le comte Siméon : Les concessionnaires compléteraient le système actuel et se chargeraient du système entier moyennant une redevance annuelle ; la propriété totale des appareils nouveaux reviendrait à la Ville, après une période déterminée ;

4° Compagnie de M. le marquis d'Hautpoul : La Ville compléterait elle-même et perfectionnerait, selon ses vues, le système général de la distribution des Eaux, au moyen d'un prêt de la Compagnie, qui serait chargée des abonnements et du service après les travaux.

La première combinaison ne serait pas possible dans un sens absolu, puisque la propriété des Eaux est inaliénable ; elle ne pourrait donc être entendue que sous la forme d'une concession à terme. Les trois autres peuvent être discutées dans leur teneur actuelle. Au premier aperçu, la dernière paraît être établie sur les meilleures données.

Elle laisse, en effet, à l'Administration municipale ce qui lui appartient : le soin d'organiser, d'après des vues d'ensemble, un service qui intéresse profondément la salubrité générale, la propreté des rues, la sécurité des maisons en cas d'incendie, et qui d'ailleurs est, sur bien des points, solidaire avec d'autres services publics, ceux de la direction, du nivellement des rues, du pavé, des trottoirs, des égouts, des vidanges, etc.

Elle offre à l'Administration municipale deux choses qui peuvent lui être d'un grand secours : des capitaux considérables disponibles ; l'activité naturelle à l'industrie privée pour la partie commerciale de la distribution des Eaux, pour la multiplication des abonnements.

— On vient de faire, sur le territoire de la commune de Piblange, des travaux de recherches ayant pour objet la découverte d'un gisement de pyrite, assez riche pour pouvoir être exploité comme Mine de Soufre. Ces recherches ont été couronnées de succès, et ont fait constater la présence d'une couche régulière de lignite tenant de 40 à 50 pour 0/0 de pyrite de fer, et pouvant utilement servir à la fabrication du soufre, de l'acide sulfurique, de la couperose et de l'alun.

— Plusieurs projets de fusion de Maîtres de Forges se sont en partie accomplis. Déjà une première combinaison s'est opérée entre les Forges de Fraisans et les Usines du Jura ; un seul maître de Forges, M. Jobez de Siam, s'est tenu à l'écart. Les usiniers fusionnés avec Fraisans sont : MM. Bourgeois et Girard, de Pont-du-Navoy ; Dubost, de Châtillon ; Guénard et Comp., de Clairvaux ; Lemire, de Clairvaux ; Lieffroy, de Bourg-de-Sirot ; veuve Miel-

lard, de Champagnole ; Régad, de Quingey. Les Forges de Fraisans auront à elles seules en activité, au 1er août 1855, six hauts-fourneaux, dont deux au coke.

Une autre fusion, nous informe-t-on d'ailleurs, est en train de se faire. Nous en parlerons quand les choses seront plus avancées.

Chemins de Fer Étrangers.

La prolongation du Chemin de Fer de Mataro (Catalogne) vers Arenys-de-Mar (province de Barcelone), se poursuit avec une très grande activité. Il est présumable que dans peu de mois on pourra le parcourir.

— Le gouvernement Espagnol a ordonné que la commission chargée des études du Chemin de Fer de Saragosse, par Jaca et Canfroni, procédât immédiatement à l'étude d'une ligne partant du même point, par la Navarre, pour la frontière Française.

— Au Chemin de Fer Belge oriental, dit de Jonction, les travaux avancent rapidement sous la direction de M. Bély, ingénieur en chef, et grâce à l'activité des entrepreneurs, MM. Varing frères. La seconde section, de Nivelles à Saint-Etienne, a été reçue définitivement par les ingénieurs du gouvernement, et va être livrée à la circulation incessamment. Les travaux de la troisième section sont si avancés, qu'on espère qu'elle sera en exploitation dans le courant de janvier prochain. La quatrième et dernière section, de Saint-Etienne à Wavre, qui relie la ligne Belge avec celles de Charleroi et Louvain, sera poussée aussi activement que le permettront les formalités nécessaires pour l'expropriation.

— En Belgique, depuis le 1er décembre 1854, une remise de cinquante pour cent sur les prix du tarif est accordée pour le transport, par le Chemin de Fer de l'Etat, des denrées alimentaires destinées aux administrations communales, aux hospices et autres établissements de bienfaisance.

— La section d'Ingelmunster à Thielt du Chemin de Fer de la Flandre occidentale a été ouverte le 1er de ce mois. Il part de ces deux localités quatre convois par jour, en correspondance avec les trains pour Bruges, Courtrai et Ypres.

— Le ministre du commerce de Prusse vient d'adresser aux Compagnies de Chemin de Fer une circulaire par laquelle il les invite à créer chacune une caisse de secours pour les veuves et les enfants de leurs employés, à l'instar de celle qui existe auprès de l'administration des railways appartenant à l'Etat.

— On assure que la Banque prussienne, à Berlin, va augmenter de 7 millions de thalers le chiffre de ses actions émises.

— Le Chemin de Fer de Munich à Starnberg a été entièrement livré à la circulation le 2 de ce mois.

— Le Chemin de Fer de Flensbourg, Husum et Tönning a été ouvert le 25 octobre. Les intérêts, sur le pied de 5 pour 0/0 jusqu'à cette date, seront payés le 16 décembre aux bureaux de la Compagnie, à Londres et à Flersbourg; le même jour les certificats provisoires seront échangés contre des titres datés du 25 octobre 1854, auxquels seront attachés des coupons d'intérêt au taux de 6 pour 0/0, payables le 25 avril et le 25 octobre. Si le revenu

du Chemin de Fer excède 6 pour 0/0, le dividende sera payé avec les intérêts, le 5 octobre de chaque année.

— Aux Etats-Unis, le Chemin de Fer qui devait faire communiquer ensemble la Virginie occidentale et la Virginie orientale est achevé. Il coupe les Montagnes Bleues en divers points; la circulation des voyageurs a commencé entre la Virginie et le Tenessee.

Assemblées générales d'Actionnaires.

9 Décembre. — Usines centrales de la Guadeloupe, 47, rue Neuve-du-Luxembourg, à trois heures.

9 Décembre. — Compagnie Richer, 50, rue Saint-Georges (salle Sax), à trois heures.

12 Décembre. — Sous-Comptoir de garantie, pour le commerce et le bâtiment, 100, rue Richelieu, à une heure.

14 Décembre. — Société Herbet et Comp. (Raffinerie de sucre de Bourdon, Puy-de-Dôme), 100, rue Richelieu, à trois heures.

16 Décembre. — Sous-Comptoir des métaux, 53, rue Vivienne, à deux heures.

18 Décembre. — Le Globe, 60, rue de Provence, à midi.

20 Décembre. — Chemin de Fer du Nord, 49 *bis*, rue de la Chaussée-d'Antin (salle Sainte-Cécile), à trois heures.

22 Décembre. — Chemin de Fer Grand-Central de France, 48, rue de la Victoire (salle Herz), à trois heures.

Forges d'Herserange.

Une Compagnie vient de se constituer en la forme anonyme, sauf l'autorisation de ses statuts par le Gouvernement, sous le titre de *Société métallurgique du Nord-Est*, pour racheter les usines dépendant de la faillite de l'ancienne Société d'Herserange, dans l'intérêt des porteurs d'actions de cette Société. On compte dans le Conseil d'administration :

MM. de Cheppe, administrateur des Mines de la Loire;
Dethomas, banquier;
Estignard, ancien maître de forges;
Gibiat, administrateur du Chemin de Fer Grand-Central;
le comte de Grandeffe, administrateur du Chemin de Lyon à la Méditerranée;
Monnin-Japy, maire du 6e arrondissement de Paris, membre du Corps-Législatif;
le baron de Saint-Geniès, propriétaire;
Alfred Sudre, propriétaire.

La souscription, réservée par privilége aux anciens actionnaires d'Herserange, est ouverte depuis le mercredi 6 décembre, chez MM. Béchet, Dethomas et Comp., banquiers, boulevard Poissonnière, 17, où l'on peut prendre connaissance des statuts. Deux actions anciennes donneront droit à souscrire trois actions nouvelles de 250 fr. chacune. Moyennant la remise de deux titres anciens et le versement de 75 fr. en argent, il sera délivré un récépissé échangeable contre trois actions nouvelles libérées de 75 fr. chacune.

Les personnes non porteurs d'actions seront admises à souscrire moyennant le versement de 75 fr. en espèces par action souscrite.

La répartition des actions, ainsi souscrites, n'aura lieu qu'après l'exercice du privilége réservé aux anciens actionnaires d'Herserange.

Société des Lutéciennes (*Voitures de Place*).

D'après la nouvelle fusion des deux Entreprises de Voitures de place des Lutéciennes et des Sylphides, le capital social des Lutéciennes a été porté à 1,000,000 de francs, représenté par 2,000 actions de 500 fr. chacune, au porteur ; ces 2,000 actions seront réparties et émises de la manière suivante :

1,200 actions libérées seront attribuées aux actionnaires actuels des Lutéciennes, en échange de 1,200 actions composant l'ancien capital social ;

510 actions, également libérées, sont attribuées aux actionnaires de la Société des Sylphides, moyennant une somme de 288,977 fr. 73 c. payée comptant ;

Les 290 actions restantes seront émises par les soins du gérant, M. Richard, à un cours qui ne pourra être inférieur au capital nominal. Les actionnaires actuels des Lutéciennes et des Sylphides auront droit, par préférence à tous autres, de souscrire ces 290 actions ; à leur défaut, il en sera fait une émission publique.

Jacques Bresson.

Annonces du Cours Général.

EMPRUNT DE 9 MILLIONS DE LA VILLE DE MARSEILLE.

Liste des 10 Obligations sorties au neuvième Tirage des Primes, le 1er Décembre 1854.

Le nº 2993 a gagné. . .	Fr. 15,000	Le nº 5696 a gagné. . .	Fr. 500 »
4326 —	10,000	6676 —	500 »
8575 —	5,000	3890 —	500 »
4261 —	2,000	5356 —	500 »
3378 —	1,000	3025 —	435 20

La répartition de ces primes est indépendante de l'intérêt annuel de 50 fr. que rapportent toutes les obligations.

CHEMIN DE FER DU NORD. *Paiement du coupon de janvier 1855.* — Les administrateurs de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord ont l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que, pour accélérer le paiement du coupon de 16 fr. par action et de 7 fr. 50 c. par obligation, à échoir le 1er janvier prochain, et faciliter la vérification des bordereaux, les coupons d'actions et d'obligations pourront être, à partir du 5 décembre, déposés à la caisse de la Compagnie, place Roubaix. Il sera délivré aux déposants des numéros d'ordre qui leur donneront le droit d'opérer le recouvrement de la somme qui leur est due avant les personnes qui n'auraient pas effectué le dépôt préalable de leurs titres.

Du 2 au 12 janvier, il ne sera possible de payer que les bordereaux déposés à l'avance. Dans cette période, le dépôt des coupons continuera à s'effectuer.

Le coupon des actions et obligations sera, à la demande des porteurs, payé par anticipation, sous bonification de 4 pour 0/0 par an d'intérêt.

CHEMINS DE FER DU MIDI ET CANAL LATÉRAL A LA GARONNE. — MM. les actionnaires sont prévenus que les intérêts à 4 pour 0/0 l'an, montant à 5 fr. 85 c. par action, sur les 350 fr. versés, seront payés à partir du 2 janvier prochain :

A Paris, à la caisse de la Société générale de Crédit mobilier, place Vendôme, 15;

A Bordeaux, dans les bureaux d'administration, allées de Tourny, 33;

A Toulouse, chez MM. J. et P. Viguerie et Compagnie.

Par ordre du Conseil d'administration :

Le secrétaire de la Compagnie,
G. POUJARD'HIEU.

SOCIÉTÉ DES HOUILLÈRES DE COMMENTRY ET DES FORGES ET FONDERIES DE FOURCHAMBAULT, MONTLUÇON ET IMPHY. — MM. les porteurs d'Obligations de la dite Société sont prévenus que le tirage des Obligations à rembourser le 15 janvier prochain, aura lieu dans les bureaux de la Société, rue des Minimes, 14, le jeudi 14 décembre, à deux heures.

SOCIÉTÉ HERBET ET Cie. Aux termes des articles 34 et 35 des statuts, le gérant de la Société Herbet et Comp., Raffinerie, Sucrerie et Distillerie de Bourdon (Puy-de-Dôme), a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que l'assemblée générale aura lieu le 14 décembre prochain, à trois heures après midi, dans la salle Lemardelay, rue Richelieu, 100, à Paris.

Pour avoir droit d'assister à l'assemblée, il faudra être porteur de dix actions au moins et avoir déposé les titres, huit jours à l'avance, chez MM. Ch. Noël, Henry Place et Comp., banquiers de la Société, ou chez MM. Blanc et Lacombe, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

VENTE OU ÉCHANGE d'une Action BOUDON ET Cie, Société des Filatures de soie réunies de Mulhouse et d'Auteuil.

S'adresser à M. J.-J. Boucher, rue Saint-Maur-Popincourt, 77, de dix heures à midi.

PONTS VERGNIAIS. MM. les actionnaires de la Compagnie des Ponts Vergniais qui n'ont pas encore opéré le deuxième versement, sont invités à l'effectuer avant le 15 décembre, au siége de la Compagnie, 21, rue Louis-le-Grand, à Paris.

TABLEAU PAR ORDRE NUMÉRIQUE

DES

112 Obligations de l'Emprunt du Piémont,

Emis en vertu de la loi du 9 juillet 1850,

Sorties au neuvième tirage qui a eu lieu le 30 novembre 1854,

Et remboursables, à TURIN, le 1er février 1855.

Numéros.	Primes.	Numéros.	Primes.	Numéros.	Primes.	Numéros.	Primes.
365	.....	6482	.....	11525	330	16516	.....
374	330	6573	.....	11579	.....	16517	670
638	.....	6820	.....	11580	.....	16552	.....
742	.....	7781	670	11603	.....	16620	.....
777	.....	7934	.....	11711	.....	16847	.....
867	.....	8025	.....	12131	.....	16849	.....
1059	.....	8079	330	12367	.....	16885	.....
1219	330	8420	330	12630	.....	17151	.....
1674	.....	8421	330	12676	.....	17155	.....
1705	.....	8673	.....	12814	330	17251	.....
1708	330	8994	.....	12992	.....	17456	.....
1753	.....	9299	1820	13007	.....	17849	.....
2025	.....	9360	.....	13185	330	17957	.....
2061	.....	9397	.....	13652	.....		
2297	.....	9446	330	13774	.....		
2999	.....	9537	.....	13811	.....		
3096	.....	9830	.....	14208	670		
3201	.....	10026	.....	14437	.....		
3243	.....	10073	.....	14474	.....		
3389	.....	10271	.....	14605	.....		
3425	.....	10318	13330	14769	670		
3840	.....	10330	.....	14834	.....		
3928	.....	10386	.....	15116	.....		
3969	.....	10513	670	15449	33330		
4192	.....	10656	.....	15475	.....		
4353	670	10833	330	15567	.....		
4372	330	10913	670	15572	.....		
4466	20000	10963	.....	15577	330		
4895	.....	10990	.....	15622	.....		
6360	.....	11251	.....	15881	.....		
6438	330	11288	.....	15981	670		
6447	.....	11304	.....	16096	670		
6448	330	11430	330	16156	670		

Les Obligations du Piémont sorties, ainsi que les Primes et les Coupons de semestre échéant le 1er février 1855, seront payés à dater du 6 janvier 1855, chez MM. MATHIEU HENTSCH ET COMP., *rue Saint-Georges*, 23.

QUATRIÈME TIRAGE OFFICIEL

DE L'EMPRUNT RUSSE 4 1/2 POUR CENT,

Qui a eu lieu le 21 Octobre-2 Novembre 1854, à la Commission impériale d'Amortissement.

A ce tirage sont sorties les onze séries d'Obligations qui suivent :

Série	22	renfermant les numéros de	1,030	à	1,078	inclusivement.
—	89	—	4,313	à	4,361	—
—	185	—	9,017	à	9,065	—
—	199	—	9,703	à	9,751	—
—	240	—	11,712	à	11,760	—
—	318	—	15,534	à	15,582	—
—	331	—	16,171	à	16,219	—
—	432	—	22,590	à	22,653	—
—	512	—	27,710	à	27,773	—
—	523	—	28,414	à	28,477	—
—	524	—	28,478	à	28,541	—

Ces Obligations sont remboursables au pair jusqu'au 28 février 1855, chez MM. Baring frères et Comp., à Londres.

Ceux qui ne les présenteraient point avant ladite époque, 28 février 1855, ne pourront en exiger le remboursement qu'aux époques subséquentes des payements semestriels d'intérêts. Les Obligations comprises dans les séries sorties au tirage, devront être remises avec leurs talons et les coupons à terme non encore échus.

Le Directeur en chef : P. DE GOCTYC.
Le Directeur : P. DE FOCK.
Le Directeur de la Chancellerie : KRASNOSTCHOKOPF.

On trouve dans ce Journal, au fur et à mesure qu'ils ont lieu, les Tirages Officiels des Actions et Obligations des Chemins de Fer, du Crédit foncier de France, des Compagnies diverses, de l'Emprunt Anglo-Autrichien 5 pour 0/0, de l'Emprunt de Piémont, etc., etc.

RECETTES DES CHEMINS DE FER.

DÉSIGNATIONS.	DATES.	VOYAGEURS.	MARCHANDISES.	DERNIÈRE SEMAINE		RECETTES TOTALES	
				de 1854.	de 1853.	de 1854.	de 1853.
Nord.	19 au 25 nov.	245 300	567,693	813,083	684,893	36,064,284	31,665,292
Rouen	26 nov. au 2 déc.	72,708	136,074	208,783	184,392	»	»
Havre	26 nov. au 2 déc.	27,469	66,708	94,117	85,398	»	»
Orléans avec ses prolongements	19 au 25 nov.	286,363	618 723	905,086	743,690	40,539,503	33,375,686
Est (ancien)	19 au 25 nov.	258,864	454,612	713,477	560,574	29,834,157	25,944,865
— D° — Sect. nouv.	19 au 25 nov.	10,355	19,725	30,081	»	1,433,952	»
Lyon.	19 au 25 nov.	255,072	362,783	617,856	425,671	22,143,788	18,739,709
Lyon à la Méditerran.	19 au 25 nov.	83,875	133,095	216,970	199,120	10,370,748	7,992 618
Ouest.	20 au 26 nov.	58,096	86,494	144,591	103,247	7,152,096	5,944,214
Grand-Central (sect. de Lyon à Roanne).	12 au 18 nov.	»	»	201,443	156,970	8,326,165	7,165,490

Paris.—Typ. PENAUD frères, 10, Faub.-Montmartre.

N° 50.] JEUDI 14 DÉCEMBRE 1854 (à midi). [21[me] *Année.*

COURS GÉNÉRAL DES ACTIONS

DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

Gazette des Chemins de fer

MINES, USINES, ASSURANCES, CRÉDIT FONCIER, CRÉDIT MOBILIER, &c.

Fondé et publié par Jacques Bresson.

Bureaux, Administration et Rédaction, n° 31, place de la Bourse, à Paris.

Ce Cours-Gazette des Chemins de Fer et de l'Industrie paraît tous les Jeudis. — Prix d'Abonn[ent] pour un an : **7** *f. pour Paris;* **8** *f. pour les Dép[ents].;* **10** *f. pour l'Etrang[er].*

Les Abonnements doivent toujours dater du 1[er] du mois; on ne reçoit pas d'Abonnement pour moins d'un an.

A LONDRES, s'adresser chez ALEXANDRE DELIZY, 1, Norfolk Street, Strand.

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Banques et Comptoirs.						
113,350	Banque de France.	1000	tout	196	janv.-juill.	. . .	2990 2995
2,100	Banque de l'Algerie.	500	tout	30 65	mai.-nov.	. . .	522 50
40,000	Comptoir national.	500	tout	36	janv.-juill.	. . .	580
50,000	Crédit foncier de France.	500	250	17 50		. . .	560
	— Dito — Obligations	500	tout	4 %	mai.-nov.	. . .	435
	— Dito — dito	500	tout	3 %	mai.-nov.	. . .	430
	— Dito — 1/10[e] d'Obligation	100	tout	4 %	mai.-nov.	. . .	98 75
	— Dito — dito	100	tout	3 %	mai.-nov.	. . .	96 25
	— Dito — Promesses d'Obligations .	1000	200	3 %	mai.-nov.	. . .	945
120,000	Société générale de Crédit mobilier.	500	tout	40 25	janv.-juill.	. . .	750 742 50
30,830	Société Générale de Bruxelles.	1058	tout	104 40		. . .	1815
	Banque de Darmstadt	537 50	215	neant.		. . .	520
	Sous-Comptoirs.						
60,000	Des Chemins de fer.	100	tout	4 ½	semestriel.		
3,382	Des Bâtiments.	100	tout	6 %	avril.-octob.	. . .	90
2,400	Des Métaux.	100	tout	8 20	annuel.	. . .	120
	Caisses particulières.						
2,000	Bouron et Comp.	500	tout			. . .	517 ex-div.
20,000	Béchet, Dethomas et Comp.	500	tout	25 30		. . .	450
	Cusin, Legendre et Comp.	1000	tout				
	Lehideux et Comp.	1000	tout				
12,000	Caisse Lécuyer et Comp	500		48 65		. . .	600
1,000	Nu - Propriétaires.	5000	tout		juin.-déc.	. . .	6550
80,000	Comptoir Bonnard.	100	25			. . .	101 50 101 75
20,000	Crédit Industriel (Malevergne et C[e]).	100	50	8 50	avril.-octob.		
	Assurances (incendie).						
2,000	Nationale.	5000	1/5	600	janv.-avril.	. . .	140 % b.
400	Générale.	5000		2752 50		. . .	33,000
2,000	Union.	5000	1/5	200		. . .	62 % b.
4,000	Phénix.	1000	tout	170	avril.-octob.	. . .	3100
1,000	Soleil (nominatif).	6000	1/6	300		. . .	90 % b.
	— Dito. — (au porteur).	1000	tout			. . .	90 % b.
2,000	France.	5000	1/5	125		. . .	28 % b.
1,000	Urbaine.	5000	1/5	150	avril.	. . .	61 % b.
2,000	Providence.	2500	1/5	70	avril.	. . .	28 % b.
4,000	Le Globe	500	100			. . .	pair.
3,000	Paternelle.	1000	250	10		. . .	773 75
2,000	Nord (à Lille).	1000	200	20	avril.	. . .	10 % b.
	Assurances (maritimes).						
400	Générale.	12,500		250		. . .	28 % b.
1,200	Lloyd Français.	5000	1/5	161		. . .	10 % b.
300	Sécurité.	5000	1/5	200	févr.-juill.	. . .	22 % b.
200	Océan.	5000	1/5	125	janv.-juill.	. . .	25 % b.
600	Chambre d'Assurances.	5000	1/5	180		. . .	22 % b.
400	Mélusine.	5000	1/5	132		. . .	15 % b.
200	Sauvegarde.	5000	1/5	275	janv.-juill.	. . .	6 % b.
940	Union des Ports (nominatif).	5000	750	104		. . .	12 % b.
	— Dito. — (au porteur).						

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Assurances (vie).						
3,000	Nationale.	5000	1/5			. . .	15 % b.
400	Générale.	7500				. . .	68 1/3 % b.
2,400	Union.	5000	1/5			. . .	7 % b.
	Phénix.	5000				. . .	3 % p.
1,000	Le Conservateur	1000	500			. . .	1050
500	— Dito — — dito —	500				. . .	en émission.
8,000	Caisse paternelle.	500	100	5		. . .	501 25
	Ponts.						
	Annuités Vieux-Ponts.					1050	
	— Dito. — Nouveaux-Ponts.					231 25	
	— Dito. — du Carrousel.						
	— Dito. — de la Réforme.					590	
3,000	Ponts réunis (anciens).	1000	tout	5 ½	mai.-nov.	1050	
	Canaux.						
	Languedoc et du Midi.						
	Aire à la Bassée.	5000	tout	580		. . .	7500
3,036	Arles à Bouc.	1000	tout				
	Beaucaire.	5000	tout				
17,466	Bourgogne.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	1000
39,214	Quatre canaux.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	1150
	Scarpe inférieure.	1000	tout			. . .	1500
6,000	Sambre canalisée.	500	tout	105		. . .	1300
	Jonction de la Sambre à l'Oise	1000	tout	55		. . .	775
12,994	Trois canaux.	1000	tout	50	avril.-octob.		
1,500	Eaux d'Auteuil et de Neuilly.	1000	tout	50	avril.-octob.	. . .	900
	Canalisation de l'Èbre	400	tout			425	
	Chemins de fer.						
54,000	Saint-Germain (Titres nouveaux).	1/54000	tout	32 50	avril.-octob.	. . .	682 50
300,000	Orléans.	500	tout	62 50	avril.-octob.	. . .	1172 50 1170
72,000	Paris à Rouen.	500	tout	62 50	août.-févr.	. . .	982 50 980
40,000	Rouen au Havre.	500	tout	30	avril.-octob.	. . .	535 537 50
84,000	Strasbourg à Bâle.	350	libéré.	14	avril.	. . .	en liquid. 300
400,000	Nord.	400	tout	46	janv.-juill.	. . .	860 862 50
250,000	Est (Paris à Strasbourg), anciens	500	tout	50 30	mai.-nov.	. . .	785 787 50
250,000	— Dito — nouveaux	500	250	4 %		. . .	630 632 50
265,000	Paris à Lyon.	500	350	37 50	janv.-juill.	. . .	992 50 987 50
90,000	Lyon à la Méditerranée.	500	300	16	avril.-octob.	. . .	855
134,000	Midi.	500	350	4 %		. . .	585
70,000	Ouest.	500	300	21	avril.-octob.	. . .	635
60,000	Caen à Cherbourg.	500	250	5 %	janv.-juill.	. . .	510
33,200	Dijon à Besançon.	500	350	5 %	janv.-juill.	. . .	en liq. 690
180,000	Grand Central de France.	500	250	4 %	janv.-juill.	. . .	517 50 520
20,000	Versailles (rive gauche).	500	tout	néant.	janv.-juill.	. . .	330
36,000	Dieppe et Fécamp.	500	425	11	avril.	. . .	260
36,000	Béziers à Graissaissac.	500	200	4 %		. . .	415
10,000	Bordeaux à la Teste.	500	tout	néant.		. . .	230
6,000	Paris à Sceaux.	500	tout	néant.		. . .	180
50,000	Saint-Rambert à Grenoble.	500	200			. . .	437 50
80,000	Lyon à Genève	500	250			. . .	515 510
	Mulhouse à Thann.						
9,400	Anvers à Gand.	500	tout	27 50	mars.	. . .	565
50,000	Anvers à Rotterdam	250		5 %			
	Charleroi à Erquelinnes.	500				. . .	315
11,333	Naples à Nocera.	1000	tout	25 70	févr.-août.	. . .	500
49,000	Centre de l'Italie.	1000	100	5 %	avril.-octob.		
	Ouest Suisse.						
72,000	Central Suisse.	500	150	4 %		. . .	450
100,000	Sarde, Victor-Emmanuel.	500	100			. . .	453 75

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTERÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Messageries et Voitures.						
	Messageries impériales.	10000				40,000	
2,400	Services marit. des Messageries Impér.	5000	tout	450		. . .	9500
2,400	— Dito	5000	1250			. . .	6500
6,000	Messageries Caillard et Comp.	1000				. . .	650
	Voitures du Chemin de Fer.	300	tout	20	février.	. . .	225
4,652	Compagnie gén. des voitures de place.	500	tout	34		. . .	540
	Désirées.	500	tout			. . .	475
	Favorites.	800	tout	150	janv.-juill.	. . .	1800
	Hirondelles.	1000					
2,000	Lutéciennes.	500	tout	57	trimestriel.	. . .	550
	Omnibus.	1000				. . .	2200
725	Orléanaises.	1000	tout	40	trimestriel.	. . .	775
	Tricycles.	800				. . .	475
	Gondoles Parisiennes.	80		11		. . .	130
	Batignolaises.	1000				. . .	775
	Charbonnages.						
288	Anzin.	288ᵉ		8000		. . .	
1,500	Azincourt (Nord).	1500ᵉ	tout	100	septembre.	. . .	980
25,000	Blanzy (Saône-et-Loire).	500	tout	5 %		. . .	630
8,000	Brassac.	1/8000	tout		octobre.	. . .	300
3,550	Chazotte.					. . .	565
24,000	Grand'Combe	1/24000			j. 1er jan. 1853	. . .	530
	La Haute-Loire (ancienne).	500				. . .	260
80,000	La Loire (nouvelle Société).	1/80000	tout			. . .	140
80,000	De Montrambert (nouvelle Société).	1/80000	tout			. . .	182 50
80,000	De Saint-Etienne (nouvelle Société)	1/80000	tout			. . .	115 110
80,000	De Rive-de-Gier (nouvelle Société).	1/80000	tout			. . .	223 75
	Mines de la Loire (les 4 groupes)					. . .	647 50 642 50
	Long-Pendu (Saône-et-Loire).	500				. . .	190
440	Montchanin (Saône-et-Loire).	5000	tout				
	Touches (Des).	500				. . .	40
1,850	Layon et Loire	1/1850	tout	29	juin.	. . .	400
12,000	Mayenne et Sarthe.	1/12000	tout			747 50	
30,000	Charbonnages belges.	500	tout	15	octobre.	. . .	405
	Centre du Flenu.	1000	tout			. . .	170
	Pont-de-Loup (Sud).	1000	tout	20	avril.	. . .	250
	Bonnet et Veine-à-Mouches (Act. pr.).	1000				. . .	510
	— Dito. — (non priv.)					. . .	170
	Asphaltes.						
	Bastennes (Landes).	1000	tout	40	janv.-juill.	. . .	225
	Tuyaux Chameroy.	500		75		. . .	625
	Obligations Chameroy.	100					
	Galvanisation du fer	500	tout	50		. . .	350
	Zinc et Plomb.						
90,000	Vieille-Montagne (10e d'action)	100	tout	40	mai.-nov.	. . .	480 485
	Corphalie.	1000				. . .	1060
3,000	Nouvelle-Montagne.	1000	tout	75	annuel.	. . .	1200
20,000	Stolberg.	375	tout	43 75		. . .	465
5,000	Eschweiller (Prusse).	750	tout	80		. . .	500
6,000	San-Fernando (Espagne).	200	tout	6 %	trimestriel.	. . .	265
50,000	Silésie.	375	tout			. . .	350
4,800	Westerwald et du Rhin.	375	tout		j. janv. 1854.	. . .	375
	Cuivre.						
90,000	Mines de Ténez.	100	tout	4 %	janv. mai juil.	. . .	47 50
60,000	Mouzaïas (Algérie).	100	tout	néant.		. . .	36 25
	Valdibiora et Rora.	100	25			120	
	Fermière de Caronte.	100	90			. . .	40
12,000	Usine de Septèmes (Bouch.-du-Rhône).	250	tout	9 %		. . .	190

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Gaz.						
2,500	Compagnie anglaise.	2500	tout	400	janv.-juill.	. . .	4700
24,000	Compagnie française.	500	tout	75	mars.-sept.		845 847 50
	Compagnie parisienne.	1000	tout	100			1175
	Société Lacarrière.	2000	tout				
	— Dito.	500	tout	75			950
2,400	Belleville.	500	tout	90	juin.-déc.		1085 ex-div.
5,000	De l'Ouest.	500	tout	47 50			675
800	De l'Est.	500	tout				
6,000	Du Nord.	500	tout	40			600
500	Boulogne, Sèvres, etc.	1000					
1,000	Versailles.	500	tout	35			475
	Saint-Germain-en-Laye.						
1,300	Gaz d'Amiens (Comp. Française).	500	tout	25			460
	Cherbourg						70
5,000	Compagnie Centrale. Dieppe, Alger, Chartres, Nice, etc. (8 villes)	500	tout	35	juill.-déc.	. . .	405
	Calais.	1000	tout	20	février.	. . .	300
	Wazemmes-lès-Lille.	500	tout	14	septembre.	. . .	175
	Forges, Fonderies.						
	Alais (Gard).	3000				. . .	1750
	Bessège.					. . .	730
28,000	Creusot (Saône-et-Loire).	500	tout			. . .	917 50 915
	D'Allevard.						
2,400	Decazeville (Aveyron).	3000	tout	250	juin.-sept.	. . .	3900
800	De la Loire et de l'Ardèche.	1/800e				. . .	5250
	De l'Horme.					. . .	893 75
	Maubeuge (Nord).	500				. . .	450
20,000	Herserange (Moselle).	500	tout		janv.-juill.	. . .	70 65
50,000	Châtillon et Commentry		tout	40	mars-sept.	. . .	500
5,000	Forges de la Basse-Indre	500	tout	80	avril.-oct.	. . .	500
	L'espérance (Belgique).	1000				. . .	970
	Monceaux (Belgique).	1000				. . .	1500
5,500	Providence (Belgique)	1000	tout	150		. . .	1200
10,000	Sambre (anonyme Franco-Belge).	500	tout	48 70	septembre.	. . .	510
	Papeteries.						
800	Echarcon.	1000	tout	80	jouiss. janv.	. . .	1000
	Essonne.	1000	tout				
6,000	Manufacture de Papiers d'Alger.	100	tout				
	Journaux, Imprimeries.						
108	Le Droit, journal des Tribunaux	2500	tout	450		. . .	4100
5,000	Imprimerie Dubuisson et Comp.	100	tout			. . .	100
	Filatures.						
40,000	Cohin.	500	tout	35		. . .	545
	Lin Maberly.	500		52		. . .	725
	Filature Rouennaise.	500	tout				
4,400	Gamaches.	500	375			. . .	325
1,400	Société Lainière (Action de capital).	500	tout				
4,200	— Dito. — (Action de jouissance).						
	Divers.						
200,000	Docks-Napoléon.	250	125	néant.		. . .	209 208
	Glaces de Saint-Gobain.		tout	1700	janv.-déc.	32,400	
	Glaces de Saint-Quirin.						
	Glaces de Montluçon.	500		30	annuel.	. . .	340
	Glaces d'Oignies.	1000	tout	5 %		. . .	1440
20,000	Glaces d'Aix-la-Chapelle.	375	tout			. . .	350
14,000	Cail (constructeurs).	500	tout	75 22	mars.-sept.	. .	725
	Etablissement Cavé	250	tout			. . .	257 50
	Grilles-mobiles-Fumivores.	1000				1010	
	Moulins de Packham.	1000	tout	5 %	avril.-oct.	1000	
	Télégraphe électrique sous-marin entre la France et l'Angleterre.	25	tout	8 %		. . .	24
10,000	Acier et Limes de Milourd (Nord)	100	50	7 %	juill.-déc.		
130,000	Palais de l'Industrie, 4 % gar. p. l'Etat.	100	tout	4 %	avril.-oct.	. . .	150 151 25
19,200	Comp. gén. de Vidanges. Richer et Ce.	500	tout		2 fois par an.	. . .	275
3,200	Société Ch. Christofle et Comp.	500	tout	90	4 fois par an.	. . .	875
10,000	Sucrerie Herbel et Comp.	500	tout			. . .	500
16,000	Sucreries-Raffineries de la Scarpe.	250	tout	21 25			
10,000	Compagnie Impériale de Bateaux	500	tout			. . .	70
10,000	L'Union Parisienne (commerce de Charbon de terre).	100	tout	5% et d.	août.	. . .	en émission.

NOMBRE des Obligations.	DESIGNATION DES OBLIGATIONS.	VALEUR nominale.	PRIX d'émission.	SOMME versée par Obligation.	INTÉRÊTS par An.	SOMME des rembourse-ments.	INTÉRÊTS payables	Dernier COURS connu	COURS actuel.
	Obligations.								
555	St-Germain (anciennes). .	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1125
10,830	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1125	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1025
8,888	Orléans (anciennes). . . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1025
13,333	— Dito. — (nouvelles). . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1025
150,000	— Dito. — de 1852.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	313 75 315
130,000	— Dito. — de 1854.	500	275	75	3 %	500	janv.-juill.	. . .	313 75 315
3,887	Rouen (anciennes).	1000	1000	tout	4 %	1250	janv.-juill.	. . .	885
4,968	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1000	tout	5 %	1250	juin -déc.	. . .	975 980
15,000	Havre (anciennes).	1000	1000	tout	5 %	1250	mars.-sept.	. . .	985
5,000	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	800	tout	6 %	1250	janv.-juill.	. . .	1140
2,775	Strasbourg à Bâle (anc.).	1000	1100	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	960
20,000	— Dito. — (nouvelles). . .	500	500	tout	5 %	625	janv.-juill.	. . .	500
225,000	Nord.	500	335	tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	815
50.300	Est (Paris à Strasb.), anc.	500	500	tout	5 %	650	juin.-déc.	. . .	487 50
125,000	— Dito. — (nouvelles) . .	500	480	125	5 %	650	juin.-déc.	. . .	487 50 490
80,000	Paris à Lyon.	1000	1050	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1015
8,000	Avignon.	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1120
60,000	Méditerranée.	500	535	tout	5 %	625	avril -oct.	. . .	500
182,333	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	311 25
15 036	Ouest.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1010
17.500	— Dito. —	1000	1050	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1020
1,819	Versailles (R. D.) (anc.). .	1000		tout	5 %	1000	janv.-juill.	. . .	980
4;598	— Dito — (nouvelles). . .	1000	1250	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	975
7,219	Saint-Etienne à Lyon. . .	1000	1105	tont	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1000
3,300	Montereau.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1000
2,000	Andrez. à Roann. 1er ord.	500		tout	25	500	avril -oct.	. . .	400
1,980	— Dito. — 2e ordre. . . .	500		tout	néant.	500		. . .	300
794	Jonction Sambre à l'Oise	1000	1000	tout	50	1050	janv.-juill.	1030	
4.528	Mines de la Loire.	1000		tout	5 %	1250	fév.-août.	. . .	1050
11,685	— Dito — (nouvelles) . . .	1000		tout	5 %	1250		. . .	950
	Mines de Blanzy.	1000						. . .	1000
	Lits militaires.	1000			5 %		avril.-oct.	. . .	970
1,200	Forges de l'Aveyron 1845.	1000	995	tout	4 ½ %	1000	janv.-juill.		
2,400	— Dito — 1848.	500	500	tout	5 ½ %	500	avril.-oct.	. . .	500
	Grand'Combe.							. . .	950
319	Eaux d'Auteuil	1000	1000	tout	6 %	1000	avril.-oct.	. . .	1000
13,600	Vieille-Montagne	500		tout	5 %		janv.-juill.	. . .	450
102,614	Rhône et Loire.	500		tout	5 %	625	janv.-juill.	. . .	497 50
63,643	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	305
131,007	Grand-Central	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	293 75 291 25

M. JACQUES BRESSON, Propriétaire-Rédacteur de ce Cours d'Actions, *se charge de fournir gratuitement les informations statistiques et générales qui lui seraient demandées sur les Compagnies indiquées ci-dessus, ainsi que sur toute autre Société Industrielle ou Commerciale. — (Ecrire franco.)*

Négociation et trafic des Actions.

Mercredi soir.

Vendredi dernier, quoique peu animé, le marché décélait un peu de faiblesse, samedi la disposition générale était à la hausse, lundi les prix se sont maintenus, puis mardi, et aujourd'hui mercredi, il y a eu un léger mouvement rétrograde ; en somme, les variations n'ont pas été grandes sur les Chemins de Fer.

Les actions de la Banque ont flotté de 3,000 à 2,990, elles restent à 2,995 ; les actions du Crédit Foncier de France ont monté

de 10 fr., elles sont à 560; les Obligations du Crédit Foncier de France, sans monter beaucoup, sont très-demandées et très-fermes, à cause de l'approche du tirage qui aura lieu le 22 décembre courant.

En général, quoiqu'il se soit traité beaucoup d'opérations, les variations ont été peu sensibles ; on a remarqué que les actions Richer étaient vivement demandées, à cause d'un dividende de 12 fr. 50 c., payable à partir du 15 décembre ; les actions Cavé sont fermes à 257 fr. 50 c., aussi parce qu'il y a un dividende de 18 fr. 75 c. à recevoir à la fin du mois.

Chronique Industrielle.

L'acte de Société anonyme de la fusion des Entreprises d'Omnibus qui circulent dans Paris, vient enfin d'être signé en l'étude de Me Mocquard, notaire. Ces statuts vont être soumis au Conseil d'Etat, et tout porte à croire qu'ayant été élaborés, d'accord avec la jurisprudence actuelle, ils ne tarderont pas à être homologués.

Le capital de la nouvelle Compagnie est de 16 millions, dont 12 millions divisés en Actions de 500 fr., et 4 millions divisés en Obligations de 500 fr.; la Société générale de Crédit Mobilier est intéressée pour 4 millions d'Actions, et lors de la liquidation de chaque Société respective d'Omnibus, il sera délivré aux anciens actionnaires deux tiers en Actions et un tiers en Obligations.

— On voit depuis quelque temps, dans la gare des marchandises de la Villette, au Chemin de Fer de Strasbourg, des machines à vapeur construites sur un modèle tout à fait nouveau. Elles sont destinées seulement aux manœuvres, au garage des trains, à remorquer les convois sous les halles, enfin, à tout le service intérieur des marchandises. Pour remplir parfaitement leur but, elles devaient tenir le moins de place possible; voici comment on y est parvenu : le tender est supprimé, de sorte que la nouvelle machine n'a plus que six roues au lieu de dix ; une petite galerie située devant la chaudière permet au chauffeur et au mécanicien de faire leur service. Au-dessus du truc, supporté par les essieux, s'élèvent perpendiculairement des cloisons de tôle rivées solidement, divisées en plusieurs compartiments, et renfermant ainsi entre elles, et le corps même de la machine, tout ce qui est nécessaire à son alimentation. Les roues sont petites, et par cela même plus sujettes à *patiner ;* mais ce désavantage n'est qu'accidentel, tandis qu'il y a un perfectionnement qui est toujours sensible, c'est la diminution du poids et une liaison plus facile du mouvement par une bielle unique ; en même temps que le mouvement est plus facile à régler et à ralentir, avantage inappréciable dans des gares toujours pleines de travailleurs.

Ces machines ont été nommées *locomobiles,* elles sortent des ateliers de M. Koechlin, à Mulhouse, qui les a fabriquées le premier.

— Différents essais ont été tentés jusqu'à ce jour pour fixer les terres sur les talus des tranchées et des remblais des Chemins de Fer, et empêcher ainsi les éboulements qui, sous l'influence des pluies surtout, peuvent compromettre d'une manière plus ou moins grave la sécurité des convois. On a employé, non sans succès, dans ce but, les semis de foin et de luzerne; mais la plupart de nos grandes Compagnies paraissent maintenant accorder la préférence aux plantations d'acacias, espèce qui pousse rapidement, réussit partout, même dans les terrains les plus pauvres, et dont les racines, traçant au loin, sont très-propres à maintenir les couches meubles du sol sur les pentes les plus inclinées.

— Une autorisation vient d'être accordée par Son Exc. M. le Ministre de l'agriculture et du commerce, au sieur Pradier, pour la recherche des sables aurifères, dans les rivières du département de l'Ariége.

— La Compagnie du Chemin de Fer du Midi vient de nommer un ingénieur, M. Simon, avec mission de pousser activement la construction de l'embranchement de Morceux à Mont-de-Marsan.

— Nous lisons dans le *Mémorial d'Amiens :* Son Exc. M. le Ministre des travaux publics s'est préoccupé des accidents réitérés qui se sont produits dans ces derniers temps sur le Chemin de Fer du Nord, et dont l'opinion publique s'était émue.

Une commission spéciale, composée de MM. Avril et Goyant, inspecteurs généraux des ponts et chaussées, et de M. Rivière, inspecteur général des Chemins de Fer, a été chargée, par Son Excellence, de visiter la ligne pour procéder à une enquête sur les circonstances et les causes de ces accidents. Cette commission s'est rendue à Amiens. D'après les ordres de Son Exc. M. le Ministre, les mesures les plus efficaces vont être immédiatement prises pour la réparation des parties de la voie dont les défectuosités pourraient présenter quelques dangers pour la sécurité publique, ainsi que pour le remplacement des rails qui n'offriraient pas toutes les garanties de solidité nécessaires.

— Des lettres de Lyon apprennent que ce qui restait du viaduc du Chemin de Fer, du côté de la rive droite de la Saône, a été emporté. C'est entre neuf et dix heures du matin que les deux arches encore debout se sont ébranlées en faisant entendre un sourd craquement, et ont disparu dans les eaux de la Saône, qui est toujours très-grosse. Maintenant, il ne reste de ce bel ouvrage d'art que des tronçons informes de ses trois piles.

— Les études se poursuivent pour le Chemin de Fer de Saint-Etienne à la vallée du Rhône. On assure qu'il passera par Tournon même, ou dans l'étroite langue de terre qui sépare les montagnes du cours du fleuve. Cette ligne sera un immense bienfait pour le Vivarais, un peu sacrifié jusqu'ici à la rive gauche.

— Le nombre des émigrants en Amérique, transportés au Havre par le Chemin de Fer de l'Est, pendant les trois derniers mois, s'élève à 16,000 personnes.

— L'avenir du prix des fers et des fontes ne donnera plus d'inquiétudes, si, comme l'assurent des personnes en position d'être bien informées, de nouvelles grandes entreprises de Chemins de Fer se forment actuellement. Il paraît très-probable, nous dit-on, qu'il sera fait au commencement de l'année prochaine, d'importantes concessions de voies ferrées. On n'estime pas à moins de 2 à 3,000 kilomètres la longueur des lignes demandées, et qui seraient accordées. En estimant cette longueur à 2,000 kilomètres, ce serait environ 250 millions de kilogrammes que les forges seraient appelées à fournir en trois ou quatre années.

Chemins de Fer Étrangers.

En Espagne, pour les Chemins de Fer, une ordonnance récente règle : 1° les bases générales ; 2° les conditions de la concession ; 3° les garanties, devoirs et obligations des Compagnies concessionnaires ; 4° les dimensions de la voie ; 5° l'exploitation. Les dimensions de la voie sont à peu près les mêmes qu'en France.

— On lit dans le *Journal de Charleroi :*

On nous assure que les trois grands établissements de la frontière se sont chargés de la fourniture des rails nécessaires à l'achèvement des Chemins de Fer du Nord. Il s'agirait bien, comme il a été dit, de 25 millions de kilogrammes. Les trois établissements en question sont le laminoir dit du Nord, le laminoir Martial Leclercq et celui d'Haumont, succursale de la Providence, de Marchienne. Le droit d'entrée sur les rails de provenance belge, pour l'exécution de cette fourniture importante, serait, dit-on, réduit à 7 francs.

Nous donnons ces renseignements sans les garantir, bien qu'ils nous soient fournis avec tous les caractères de la certitude.

La Providence aurait déjà passé marché pour l'exécution immédiate de 2 millions de rails.

L'activité la plus grande continue de régner dans nos ateliers de construction. Il est sorti ces jours derniers de l'atelier de Couillet, trois magnifiques locomotives destinées à des Chemins de Fer du pays.

— Un événement important vient de s'accomplir pour la ville de Gembloux (Belgique). M. Marchal, ingénieur en chef du Chemin de Fer du Luxembourg, accompagné des ingénieurs,

des entrepreneurs et des employés de la Compagnie, a parcouru hier, avec un convoi composé de quelques voitures, la partie de la ligne comprise entre Bruxelles et Gembloux.

Ce trajet s'est opéré en cinq quarts d'heures, ainsi que le retour. La population de Gembloux tout entière attendait le convoi à son arrivée. Il a été chaleureusement salué lors de son passage dans les communes populeuses d'Ottignies, Mont-Saint-Hubert, et autres qu'il traverse. On espère que l'Autorité autorisera promptement la mise en exploitation de la ligne de Bruxelles à Gembloux. On voit avec plaisir, que les travaux du Chemin de Fer du Luxembourg marchent avec activité sur les territoires des communes de Rhisne, Bovesse et Lonzée (Namur), où ces travaux rencontraient de très-grandes difficultés de déblais et de remblais.

— Il se forme à Bruxelles, sous le nom de Société des Sarts de Seilles, une Compagnie qui a pour but l'exploitation de Mines de zinc, plomb et pyrites de fer, situées dans les communes de Sclayn et Seilles, provinces de Liége et de Namur.

Les administrateurs de cette nouvelle Société sont: MM. Th. de Villegas, agent de la Banque nationale, à Gand; Ch. Dubois, agent de la Banque nationale, à Liége; Franck, ingénieur, administrateur de la Société du Bleyberg; Jules Gernaert, ingénieur en chef des Mines, à Liége; Lombard, professeur à l'Université de Liége; H. Rolin, avocat à Gand, et F. Vanderaey, négociant, à Bruxelles.

— Un arrêté royal, du 4 décembre, autorise la Société de Corphalie à ajouter à ses Usines d'Antheit quarante-quatre fours divers, et un atelier de préparation mécanique.

— Un arrêté royal, de la même date, autorise la Société charbonnière des Grands-Makets à établir, dans la commune de Jemmepe (Liége), une Usine pour la réduction des minerais zincifères.

— L'Autorité compétente a, le 29 novembre dernier, approuvé la convention, signée à Berne, par laquelle ce canton consent à un emprunt de 5 millions de francs, divisé en actions au pair, pour l'appliquer aux Chemins de Fer, et particulièrement à celui qui passe à Berne, et qui demandera un tiers de cette somme.

CHEMIN DE FER A RAILS RENTRANTS DE RENNES A LA MER.

La Bretagne, sur 3 millions d'hectares de terres labourables, n'a pour ainsi dire qu'un seul tiers plus ou moins bien cultivé; les deux autres tiers consistent en landes incultes ou en jachères.

La tangue, sorte d'engrais marin laissé sur les grèves par le mouvement alternatif des marées, et répandu sur un espace d'environ 100 millions de mètres carrés, est la première cause de la fertilité des terres cultivées.

Mais il s'en faut de beaucoup que tous les cultivateurs Bretons jouissent des avantages immenses que produit la tangue; le manque de voies de communication en restreint l'usage. Sur une distance de 16 kilomètres, d'Avranches à Pontorson, on en emploie annuellement 15 millions d'hectolitres, et plus loin on n'en fait pas usage, et cependant elle est nécessaire à l'agriculture pour multiplier ses produits et ses bénéfices.

Dans le but d'étendre le commerce de la tangue, une Société vient de se former, et attend que les études soient complètes pour commencer les travaux d'une ligne ferrée de Rennes à la mer.

Cette ligne serait dans le système américain, c'est-à-dire à l'instar de celle qui, à Paris, conduit les voyageurs de la place de la Concorde à Passy, à cette seule différence près que le Chemin de Rennes à la mer serait uniquement consacré, ou à peu près, au transport des engrais et des amendements agricoles. De cette façon, on pourrait livrer la tangue, à Rennes, au prix de 5 fr. le mètre cube; à Nantes, au prix de 10 fr. le mètre cube, et dans toute la France même, à des prix réduits, et dont le bénéfice serait tout en faveur de l'agriculteur.

La demande en autorisation de concession a été sollicitée par le Conseil général du département d'Ille-et-Vilaine, l'administration des ponts et chaus-

sées, M. le Préfet, l'administration municipale, par le pays entier, enfin ; et c'est ce qui nous fait croire que ce Chemin, conçu sur des bases économiques, sera bientôt exécuté.

Voici les noms des membres qui composent le Conseil d'administration provisoire :

MM. Barbier aîné, propriétaire ;
Bodin, directeur de la Ferme-Ecole ;
Chevallier de la Tellais, inspecteur d'agriculture ;
Gibiat, administrateur du Chemin de Fer Grand-Central ;
Adge Jumelais ;
Loubat père ;
De Moncuit, maire de Rennes ;
Pitois, membre du Conseil municipal ;
Tasset, banquier.

Assemblées générales d'Actionnaires qui doivent avoir lieu du 14 au 21 Décembre 1854.

14 Décembre. — Société Herbet et Comp. (Raffinerie de sucre de Bourdon, Puy-de-Dôme), 100, rue Richelieu, à trois heures.
16 Décembre. — Société Lainière, 197, rue de Flandre, à La Villette, à trois heures.
16 Décembre. — Sous-Comptoir des métaux, 53, rue Vivienne, à deux heures.
17 Décembre. — Gaz de Belleville, au siége social, à Belleville, à midi.
18 Décembre. — Société anonyme des Terrains et Entrepôts du Bassin de Vauban, au Havre, 6, rue Royale-Saint-Honoré, à Paris, à une heure.
18 Décembre. — Le Globe, 60, rue de Provence, à midi.
20 Décembre. — Chemin de Fer du Nord, 49 *bis*, rue de la Chaussée-d'Antin (salle Sainte-Cécile), à trois heures.
21 Décembre. — Société générale Chanvrière, 14, rue Drouot.
21 Décembre. — Société Ernest Gouin et Ce, 48, rue de la Victoire, salle Herz, à quatre heures et demie.

Société des Hauts-Fourneaux, Fonderies et Forges de Franche-Comté.

Cette Société a pour objet :

1° La propriété et l'exploitation des Hauts-Fourneaux, Fonderies, Forges, et autres Usines de Fraisans, Rans, le Moulin-Rouge, la Saisse et Clairvaux, avec les exploitations de minerais en grains, bois et terrains qui en dépendent, et de la concession de minerai de fer, dite concession d'Ougney, le tout situé dans les arrondissements de Dôle et Lons-le-Saulnier ;

2° La propriété et l'exploitation des Forges et Usines de Lods, Châtillon et Buillon, Casamène, Quingey, Bourg de-Sirod et Champagnole, situées dans les arrondissements de Besançon et de Poligny ;

3° L'exploitation du Haut-Fourneau de Torpes et des Usines métallurgiques de Pont-du-Navoy, situés dans les mêmes établissements ;

4° L'exploitation de toutes autres Usines qui entreront plus tard dans la Société ;

5° La propriété et l'exploitation, ou l'exploitation seulement, d'un Chemin de Fer dont la concession sera sollicitée pour relier la Mine d'Ougney au

Canal du Rhône au Rhin, et la mettre en communication avec le Chemin de Fer de Dijon à Mulhouse.

La Société prend la dénomination de : *Société des Hauts-Fourneaux, Fonderies et Forges de Franche-Comté.*

Ont été institués Directeurs-Gérants, solidaires et responsables :

MM. Jules VAUTHERIN, Maître de Forges ;
Alexandre GUENARD, Maître de Forges ;
REGAD, Maître de Forges.

La raison sociale est : *Vautherin, Guenard, Regad et Comp.*

La durée de la Société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans ; elle commencera le 1er mai 1855 et finira le 30 avril 1954.

Le siége de la Société et son domicile sont établis à Besançon, dans le local où seront fixés les bureaux. Ils pourront être transférés ailleurs, si cela est jugé utile par l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

L'apport des biens et objets mis en Société, ont été évalués, savoir :

3,500,000 fr.	pour l'apport fait par la Société J. Le Mire, Guenard et Comp., toutes charges déduites ;
400,000	pour l'apport de M. Vautherin ;
275,000	pour l'apport de M. Dubost ;
300,000	pour l'apport de M. Guillemin ;
275,000	pour l'apport de M. Regad ;
275,000	pour l'apport de M. Lieffroy ;
350,000	pour l'apport de madame Muller, de MM. Muller et de madame Morel ;
68,000	pour l'apport de MM. Girod et de M. Bourgeois, après déduction de 17,000 fr. dont cet apport est grévé ;
. . . . .	Le bail du Haut-Fourneau de Torpes a été apporté sans évaluation.
5,443,000 fr.	

Il a, de plus, été apporté dans la Société, par MM. Vautherin, Dubost, Guillemin, Regad, Lieffroy, madame Muller, MM. Muller, madame Morel, MM. Bourgeois et Girod, et M. Ligier, jusqu'à concurrence des chiffres ci-après indiqués, des approvisionnements, matières premières, sableries et moulages neufs qui existeront dans leurs Usines respectives au moment du commencement de la Société, moyennant qu'il sera tenu compte à chacun d'eux, en actions de la Société, de la valeur desdits objets, en faisant toutefois subir un rabais de 6 pour 0/0 aux marchandises fabriquées ou en fabrication.

Les approvisionnements et marchandises à livrer à la Société, conformément à ce qui vient d'être dit, doivent s'élever, savoir :

1° Ceux à fournir par M. Vautherin.	150,000 fr.
2° Ceux à fournir par M. Dubost	100,000
3° Ceux à fournir par M. Guillemin.	60,000
4° Ceux à fournir par M. Regad	100,000
5° Ceux à fournir par M. Lieffroy.	275,000
6° Ceux à fournir par la famille Muller.	50,000
7° Ceux à fournir par MM. Girod et Bourgeois. . . .	182,000
8° Ceux à fournir par M. Ligier.	120,000
TOTAL.	1,037,000 fr.

Le fonds social a été fixé à la somme de 12 millions, se composant de :

1° La valeur estimative des biens apportés dans la Société, sans y comprendre les approvisionnements et marchandises.	5,443,000 fr.
2° Le chiffre des approvisionnements et marchandises également apportés dans la Société.	1,037,000
3° Somme à réaliser en espèces, pour être employée à la construction du Chemin de Fer d'Ougney.	800,000
4° Somme à réaliser également en espèces dans les délais qui vont être indiqués, pour former un fonds de roulement; faire diverses fusions et acquisitions projetées, et exécuter dans les Usines les constructions, augmentations et améliorations reconnues nécessaires.	3,720,000
5° Enfin, 1 million, à laisser en réserve, ci.	1,000,000
Sommes formant le capital social.	12,000,000 fr.

Ce fonds social est divisé en vingt-quatre mille actions de 500 fr. chacune. Chaque action donne droit à une part proportionnelle dans la propriété de l'actif social et dans les bénéfices de la Société.

Sur ces vingt-quatre mille actions, dont se compose le fonds social, la Société n'en émet présentement que vingt-deux mille, représentant un capital nominal de 11 millions de francs.

Les deux mille actions de complément, représentant la somme de 1 million de francs, laissées en réserve, conformément à ce qui a été dit plus haut, ne seront émises que plus tard, s'il y a lieu, et selon les besoins de la Société, par les soins des Directeurs-Gérants, et après avis conforme du Conseil de surveillance.

Les titres définitifs des actions sont au porteur et se transmettent par la simple tradition du titre.

Il a été établi, pour surveiller l'administration des Directeurs-Gérants, un Conseil composé de huit membres et de deux suppléants. Ce Conseil se renouvelle par tiers tous les deux ans en assemblée générale d'actionnaires. Les membres sortants sont toujours rééligibles.

Le premier Conseil de surveillance a été composé des membres dont les noms suivent :

MM. Noël Le Mire père, membre du Conseil général du Jura;
Victor Bourgeois, négociant de Lyon;
le comte De Vaulchier, administrateur du Chemin de Fer de Paris à Lyon;
Lieffroy, maître de forges;
le marquis De Froissard;
Félix Mairot, banquier à Besançon;
Adrien Muller, propriétaire;
Bugnot-Colladon, négociant à Besançon;
L. De Sainte-Agathe, ancien adjoint au maire de la ville de Besançon, *suppléant;*
Loupya, négociant à Besançon, *suppléant.*

Les Directeurs-Gérants doivent être propriétaires de 200 actions chacun, et les membres du Conseil de surveillance de chacun 50 actions. Ces actions sont inaliénables pendant la durée de leurs fonctions.

Jacques Bresson.

ANNONCES du COURS GÉNÉRAL.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ROUEN. Le Conseil d'administration a l'honneur d'informer MM. les actionnaires de la Compagnie qu'il reste à placer, sur l'emprunt de 18 millions émis le 25 février 1854, 10,000 Obligations de 1,000 fr., remboursables à 1,250 fr. et portant 50 fr. d'intérêt par an, qui leur seront données de préférence, au taux de 950 fr. par Obligation.

Les demandes seront reçues au siége de la Compagnie, rue d'Amsterdam, 11, du 11 au 25 décembre courant. Après cette époque, la souscription sera irrévocablement close.

Par ordre du Conseil :

Le secrétaire de la Compagnie,
Adolphe THIBAUDEAU.

CHEMINS DE FER DU MIDI ET CANAL LATÉRAL A LA GARONNE. — MM. les actionnaires sont prévenus que les intérêts à 4 pour 0/0 l'an, montant à 5 fr. 85 c. par action, sur les 350 fr. versés, seront payés à partir du 2 janvier prochain :

A Paris, à la caisse de la Société générale de Crédit mobilier, place Vendôme, 15 ;

A Bordeaux, dans les bureaux d'administration, allées de Tourny, 33;

A Toulouse, chez MM. J. et P. Viguerie et Compagnie.

Ceux de MM. les actionnaires qui n'ont pas effectué le dernier versement de 100 fr. par action, échu depuis le 15 octobre dernier, sont invités à en opérer le paiement avant le 2 janvier, ou à le faire opérer par la *Société générale de Crédit mobilier*, qui en fait l'avance à l'intérêt de 4 pour 0/0. A défaut de versement à cette époque, la Compagnie sera obligée, conformément aux instructions des statuts, de faire vendre à la Bourse, les actions en retard.

Par ordre du Conseil d'administration :

Le secrétaire de la Compagnie,
G. POUJARD'HIEU.

COMPIE DES SERVICES MARITIMES DES MESSAGERIES IMPÉRIALES, *rue Notre-Dame-des-Victoires*, 28, *à Paris.* — MM. les actionnaires porteurs de cinq actions au moins sont invités à se trouver à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 10 janvier 1855, au siége de la Société, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 28, dans le but de délibérer sur une augmentation éventuelle du capital social, sur les conditions de l'émission du nouveau capital, sur la proposition de diviser le fonds social en actions de 500 fr. au porteur, et sur les modifications aux statuts que ces mesures entraînent.

EMPRUNT PORTUGAIS DU 20 SEPTEMBRE 1853. — Les porteurs d'Obligations de l'Emprunt Portugais du 20 septembre 1853, sont prévenus que les intérêts du deuxième semestre 1854, seront payés à partir du 2 janvier 1855, au siége de la liquidation de la maison Leroy de Chabrol et Ce, chez M. Duval Vaucluse, rue de Lancry, 45, tous les jours, hormis les jours fériés, de dix heures à trois heures.

Par ordre :

DUVAL VAUCLUSE.

COMPAGNIE DES MINES DE HOUILLE DE BLANZY (Saône-et-Loire). — MM. les actionnaires de la Compagnie des Mines de houille de Blanzy sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour l'apurement des comptes de l'exercice 1853-1854.

Et en assemblée générale extraordinaire, pour délibérer sur une proposition des gérants ayant pour but la suppression du deuxième siége social de la Compagnie à Châlon-sur-Saône.

La réunion aura lieu à Paris, dans les bureaux de la Compagnie, rue de la Chaussée-d'Antin, 10, à deux heures de l'après-midi, le 25 janvier prochain.

Aux termes de l'article 33 des statuts, pour avoir droit d'assister à l'assemblée générale, il faut être propriétaire de vingt actions, et les avoir déposées au moins quinze jours d'avance dans la caisse sociale de Châlon ou celle de Paris.

L'article 35 des statuts permet à tout actionnaire ayant droit de faire partie de l'assemblée générale de se faire représenter par un mandataire qui devra lui-même être actionnaire et membre de l'assemblée.

COMPAGNIE DES MINES DE HOUILLE DE BLANZY.

MM. les porteurs des obligations de la Compagnie des Mines de houille de Blanzy, de 1,000 fr., série n° 3, portant les nos d'ordre 101 à 150, sorties dans le tirage du 25 janvier dernier, sont prévenus que ces obligations leur seront remboursées, conformément aux statuts, le 1er février prochain et jours suivants, à la caisse de la Compagnie, de deux à quatre heures, rue de la Chaussée d'Antin, 10, à Paris.

LEÇONS de Langues et de Littérature Allemande et Anglaise, en ville et chez le Professeur, par M. GROSS, rue Saint-Antoine, n° 110.

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES MINES, FORGES ET HAUTS-FOURNEAUX D'HERSERANGE ET SAINT-NICOLAS, *rue Basse-du-Rempart*, 20.

Directeur : M. Morel aîné, maître de forges.

Trente mille actions de la Nouvelle Société, de 250 fr. chacune, sont réservées par privilége, aux anciens actionnaires de la Société Aubé, Tronchon et Comp. — Aux termes de l'article 8 des statuts, la souscription aux actions nouvelles devra avoir lieu *dans le délai de quinze jours*, à partir du lundi 11 décembre, jusqu'au mardi 26 décembre 1854. De condition expresse, cette souscription doit être faite par série de trois actions de la Nouvelle Société, à raison de deux actions de la Société Aubé, Tronchon et Comp.

Sur chaque série de trois actions, les actions de l'ancienne Société sont admises en paiement pour 100 fr. chacune.

Au moyen d'un versement espèces de 250 et de la remise de deux titres de l'ancienne Société admis en paiement à raison de 100 fr. chacun, il sera délivré en échange trois actions de la nouvelle Société libérées des trois cinquièmes. Ces actions sont immédiatement négociables.

En considération de la position particulière des anciens actionnaires d'Herserange et pour conserver l'exercice du privilége à la souscription, à ceux qui ne seraient pas en mesure d'acquitter les trois cinquièmes exigibles, ils seront admis, dans le même délai, à échanger deux titres de l'ancienne Société contre trois titres de la nouvelle. Lors de cet échange il leur sera remis un récépissé ou promesse d'action, et accordé un délai de quatre mois pour effectuer les paiements.

Faute par les porteurs d'actions de l'ancienne Société d'Herserange, de profiter dans le délai de quinze jours de la faculté qui leur est réservée, par privilége, de souscrire dans les proportions et aux conditions indiquées ci-dessus, les actions de la nouvelle Société qui leur sont réservées, ils seront privés du bénéfice de ces dispositions, et le directeur de la Société est autorisé à négocier au mieux des intérêts de ladite Société, celles des actions qui n'auraient pas été souscrites.

Pour éviter le chômage des usines et établissements de l'ancienne Société d'Herserange, assurer du travail aux nombreux ouvriers qui en sont privés depuis si longtemps, et commencer ainsi l'exploitation commerciale de la Société, le directeur-gérant est autorisé à prendre immédiatement à location ces usines et établissements et à les faire valoir jusqu'à la transmission définitive de la propriété à la nouvelle Société d'Herserange et Saint-Nicolas.

S'adresser, pour les renseignements et les souscriptions :

Au siége de la Société, 20, rue Basse-du-Rempart.

ACHATS D'ACTIONS de Chemins de Fer et autres Valeurs industrielles contre paiement en Rentes viagères. — S'adresser à M. Jacques Bresson, Négociant, 31, place de la Bourse, à Paris.

VENTE OU ÉCHANGE d'une Action BOUDON ET Cie, Société des Filatures de soie réunies de Mulhouse et d'Auteuil.

S'adresser à M. J.-J. Boucher, rue Saint-Maur-Popincourt, 77, de dix heures à midi.

VENTE D'ACTIONS. Etude de Me Robert, avoué, rue du Sentier, 10, à Paris.

Adjudication, en l'étude et par le ministère de Me Poumet, notaire à Paris, faubourg Poissonnière, 2, le vendredi 15 décembre 1854, à midi, de CENT VINGT-CINQ TITRES donnant droit chacun à un millième dans les bénéfices de la Société pour la gérance de la *Sécurité commerciale*, Société d'assurances contre les faillites, établie à Paris, rue Richelieu, 92.

S'adresser auxdits notaire et avoué.

VENTE D'ACTIONS. Etude de Me Raveau, notaire à Paris, rue Saint-Honoré, 297.

Adjudication sur licitation entre mineurs, en l'étude et par le ministère de Me Raveau, notaire à Paris, rue Saint-Honoré, n° 297, le lundi 18 décembre 1854, heure de midi, de :

1° VINGT-CINQ ACTIONS de la Société civile des *nu-propriétaires*, en 5 lots, de 5 actions chacun ;

2° QUATORZE ACTIONS de la Société de la papeterie d'Essonne, en 14 lots.

Désignation. — Les 25 actions de la Société civile des nu-propriétaires, dont le siége est à Paris, rue Louis-le-Grand, n° 35, sont au capital de 1,000 fr. chacune et donnent droit à un intérêt de 4 pour 100 du capital et à un dividende annuel, et les 14 actions de la Société de la papeterie d'Essonne, autorisée par ordonnance royale du 4 août 1830, et dont le siége est à Paris, rue Vivienne, n° 8, donnent droit, sur les bénéfices réalisés, à un premier dividende de 6 pour 0/0 du capital, et ensuite à tous autres dividendes après un prélèvement de réserve.

Mise à prix pour chacun des lots des actions de la Société des nu-propriétaires, 4,000 fr. ; pour chacun des lots des actions de la papeterie d'Essonne, 400 fr.

S'adresser à Me Raveau, notaire à Paris, rue Saint-Honoré, n° 297, dépositaire du cahier des charges.

TABLEAU PAR ORDRE NUMÉRIQUE

des 75 Actions du Pont de Bercy.

Sorties au Tirage du 11 Décembre 1854.

8	349	578	802	1118	1410
15	351	585	819	1139	1422
42	368	594	857	1155	1454
78	373	600	881	1159	1456
94	418	641	892	1180	1478
142	427	642	922	1238	
157	436	688	932	1246	
168	442	708	985	1253	
245	486	711	995	1273	
298	498	720	1022	1278	
304	529	722	1053	1281	
324	530	730	1056	1306	
335	536	739	1062	1357	
342	575	787	1107	1393	

Le tirage ci-dessus réduit le nombre des Actions financières à 340.

Les 1232 Actions de jouissance recevront le 1er Mai 1855 un dividende de **10** francs par Action.

Les Actions sorties sont remboursées à présentation à la caisse de Mrs Ad. MARCUARD et Comp., 18, rue Bergère.

SOCIÉTÉ HERBET et Cie.

M. Herbet a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que le dépôt des actions n'ayant pas eu lieu en quantité suffisante, la réunion indiquée au 14 décembre courant, est renvoyée au 28 du même mois, à trois heures précises, dans la salle Lemardelay, rue Richelieu, 100, à Paris. Il les prévient aussi que l'assemblée sera à la fois ordinaire et extraordinaire, et les invite à déposer cette fois leurs actions, sans retard, chez les banquiers de la Société.

Les cartes déjà distribuées pour le 14, serviront sans changement pour l'assemblée du 28 courant.

PONT DE BERCY.

MM. les actionnaires de la Compagnie du Pont suspendu de Bercy sont prévenus que l'assemblée générale annuelle, fixée par les statuts au deuxième lundi de décembre, heure de midi, aura lieu cette année comme d'habitude, lesdits jour et heure, au siége de la Société, rue Bergère, n° 18.

MOULINS PACKHAM.

MM. les actionnaires de la Société des Moulins Packham sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le 18 décembre courant, à une heure précise, au siége de la Société, rue de Choiseul, n° 19, à Paris, pour arrêter les bases de la prorogation et pour délibérer sur les modifications à faire aux statuts, d'après les propositions concertées entre MM. les gérants et MM. les commissaires.

Le secrétaire général,
E. Stiegler.

SOCIÉTÉ DES NU-PROPRIÉTAIRES,

Compagnie d'Opérations générales sur la Vie, rue Louis-le-Grand, 35.

Acquisition des Usufruits de rentes sur l'État, d'Actions de Banque et de Créances hypothécaires.

Acquisition des Nu-Propriétés au comptant, à rentes viagères et à participation dans les bénéfices d'extinction.

Prêts et Réméres sur les Nu-Propriétés.

CHEMIN DE FER GRAND-CENTRAL DE FRANCE.

Dans sa séance publique du 4 décembre courant, le Conseil d'administration a procédé au tirage au sort des Obligations réunies et de l'Emprunt de 1850, de l'ancienne Compagnie de Saint-Étienne à Lyon, et des Obligations des Emprunts de 1843 et de 1847, de la Compagnie de Saint-Étienne à la Loire, à amortir au 1er janvier 1855.

Les Obligations sorties sont les suivantes :

Numéros des Obligations des Emprunts réunis :

6,001 à 6,106

Numéros des Obligations de l'Emprunt de 1850 :

2,101 à 2,105   2,112   4,183 à 4,188   5,732 à 5,737   8,252 à 8,257

Numéros des Obligations de l'Emprunt de 1843 :

24   75   80   159   163   185   192   273   280   293

Numéros des Obligations de l'Emprunt de 1847 :

20   46   74   164   183   230   368   459   462   478   522   554   630

Le remboursement se fera à partir du 1er janvier 1855, à la caisse de la Société générale de Crédit Mobilier, place Vendôme, 15.

Dans sa séance publique du 5 décembre courant, le Conseil d'administration a procédé au tirage au sort des Obligations de la Compagnie du Grand-Central et du Chemin de Rhône et Loire (1re et 2e série), à amortir au 1er janvier 1855.

Les Obligations sorties sont les suivantes :

Numéros des Obligations du Grand-Central :

78,623 à 78,845

Numéros des Obligations de Rhône et Loire (1re série, 4 p. 0/0) :

85,458 à 85,547

Numéros des Obligations de Rhône et Loire (2e série, 3 p. 0/0) :

40,319 à 40,429

Le remboursement se fera à partir du 1er janvier 1855, à la caisse de la Société générale de Crédit Mobilier, place Vendôme, 15.

Par ordre du Conseil d'administration :

Le secrétaire-général,
A. COURPON.

COMPAGNIE CENTRALE D'ÉCLAIRAGE AU GAZ.

Dieppe, Pont-Audemer, Chartres, Alger, Nice et *Fécamp* (en activité), — *Honfleur* et *Bernay* (en construction), etc.

CAPITAL SOCIAL. { Emis. . . . . 2,250,000 fr. / A émettre . . . 250,000 } 2,500,000 fr.

Produit réparti en 1853 : 7 0/0 sur 1,600,000 fr. émis alors.

Recettes brutes de gaz, pour servir de points de comparaison.

NOVEMBRE 1854.		NOVEMBRE 1853.		Augmentation.		ONZE PREMIERS MOIS 1854.		ONZE PREMIERS MOIS 1853.		Augmentation.		RECETTE d'un an à fin Nov. 1854.	
fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.
37,621	02	23,831	43	13,789	59	255,443	68	182,109	44	73,334	24	281,760	36

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS.

AMORTISSEMENT.

Le Directeur a l'honneur d'informer MM. les Actionnaires et porteurs d'Obligations de la Compagnie, que le tirage au sort du 12 décembre courant, pour la désignation des Titres à rembourser en 1855, a donné les résultats suivants :

Numéros des **541** *Actions* (capital de 500 fr.) :

66,601 à 66,700 68,701 à 68,800 140,401 à 140,500
241,901 à 242,000 254,701 à 254,741 298,601 à 298,700

Numéros des **100** *Obligations du premier Emprunt de* 1842 (capital de 1,250 fr.) :

4,801 à 4,900

Numéros des **21** *Obligations du deuxième Emprunt de* 1848 (capital de 1,250 fr.) :

4,031 à 4,040 7,801 à 7,810 8,651

Numéros des **271** *Obligations de l'Emprunt* 3 *pour* 0/0, *émission de* 1852 (capital de 500 fr.) :

90,001 à 90,100 92,901 à 93,000 108,501 à 108,571

Numéros des **235** *Obligations de l'Emprunt* 3 *pour* 0/0, *émission de* 1854 (capital de 500 fr.) :

187,301 à 187,400 194,201 à 194,235 256,501 à 256,600

Les porteurs de ces Titres sont invités à les remettre, *à dater du 2 janvier* 1855, à la Caisse Centrale de la Compagnie, rue de la Chaussée-d'Antin, 11, pour en toucher le remboursement.

Le Directeur de la Compagnie,
C. Didion.

On trouve dans ce Journal, au fur et à mesure qu'ils ont lieu, les Tirages Officiels des Actions et Obligations des Chemins de Fer, du Crédit foncier de France, des Compagnies diverses, de l'Emprunt Anglo-Autrichien 5 *pour* 0/0, *de l'Emprunt de Piémont, etc., etc.*

RECETTES DES CHEMINS DE FER.

DÉSIGNATIONS.	DATES.	VOYAGEURS.	MARCHANDISES.	DERNIÈRE SEMAINE de 1854.	DERNIÈRE SEMAINE de 1853.	RECETTES TOTALES de 1854.	RECETTES TOTALES de 1853.
Nord	26 nov. au 2 déc.	238 431	552,871	791 302	664,633	36,855,587	32,329,925
Rouen	3 au 9 déc.	71,587	132,404	203,994	191,240	»	»
Havre	3 au 9 déc.	25,453	65,986	91,439	87,302	»	»
Orléans avec ses prolongements	26 nov. au 2 déc.	268.205	617.124	885,329	702,530	41,424.843	34.078,216
Est (ancien)	26 nov. au 2 déc.	233,861	462.964	696 845	555,812	30,530,983	26,500,678
— D° — Sect. nouv.	26 nov. au 2 déc.	16,829	20,918	31,747	»	1,495,782	»
Lyon	3 au 9 déc.	273.443	369.350	642,794	393,981	23,432,714	19,552,901
Lyon à la Méditerran.	26 nov. au 2 déc.	83,875	133.095	216,970	199,120	10,370,748	7,992 618
Ouest	27 nov. au 3 déc.	67,556	88,536	156,093	110,454	7,308,190	6,056,668
Grand-Central (sect. de Lyon à Roanne).	19 au 25 nov.	»	»	185,246	158,298	8,511,412	7,323,788

Paris.—Typ. PENAUD frères, 10, Faub.-Montmartre.

Nº 51.] JEUDI 21 DÉCEMBRE 1854 (à midi). [21me *Année.*

COURS GÉNÉRAL DES ACTIONS
DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

Gazette des Chemins de fer

MINES, USINES, ASSURANCES, CRÉDIT FONCIER, CRÉDIT MOBILIER, &c

Fondé et publié par Jacques Bresson.



Bureaux, Administration et Rédaction, nº 31, place de la Bourse, à Paris.

Ce Cours-Gazette des Chemins de Fer et de l'Industrie paraît tous les Jeudis. — Prix d'Abonnent pour un an : 7 f. pour Paris; 8 f. pour les Dépents.; 10 f. pour l'Etranger.

Les Abonnements doivent toujours dater du 1er du mois; on ne reçoit pas d'Abonnement pour moins d'un an.

A LONDRES, s'adresser chez ALEXANDRE DELIZY, 1, Norfolk Street, Strand.

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Banques et Comptoirs.						
113,350	Banque de France.	1000	tout	196	janv.-juill.	. . .	2975
2,100	Banque de l'Algérie.	500	tout	30 65	mai.-nov.	. . .	522 50
40,000	Comptoir national.	500	tout	36	janv.-juill.	. . .	580 575
50,000	Crédit foncier de France.	500	250	17 50		. . .	560
	— Dito — Obligations	500	tout	4 %	mai.-nov.	. . .	432 50 430
	— Dito — dito	500	tout	3 %	mai.-nov.	. . .	422 50
	— Dito — 1/10e d'Obligation	100	tout	4 %	mai.-nov.	. . .	98 75
	— Dito — dito	100	tout	3 %	mai.-nov.	. . .	96 25
	— Dito — Promesses d'Obligations .	1000	200	3 %	mai.-nov.	. . .	945
120,000	Société générale de Crédit mobilier.	500	tout	40 25	janv.-juill.	. . .	742 50 737 50
30,830	Société Générale de Bruxelles.	1058	tout	104 40		. . .	1830
	Banque de Darmstadt	537 50	215	neant.		. . .	520
	Sous-Comptoirs.						
40,000	Des Chemins de fer.	100	tout	4 ½	semestriel.		
3,382	Des Bâtiments.	100	tout	6 %	avril.-octob.	. . .	90
2,400	Des Métaux.	100	tout	8 20	annuel.	. . .	120
	Caisses particulières.						
2,000	Bouron et Comp.	500	tout			. . .	517 ex-div.
20,000	Béchet, Dethomas et Comp.	500	tout	25 30		. . .	440
	Cusin, Legendre et Comp.	1000	tout				
	Lehideux et Comp.	1000	tout				
12,000	Caisse Lécuyer et Comp	500		48 65		. . .	600
1,000	Nu - Propriétaires.	5000	tout		juin.-déc.	. . .	6550
80,000	Comptoir Bonnard.	100	25			. . .	101 25 101 50
20,000	Crédit Industriel (Malevergne et Ce).	100	50	8 50	avril.-octob.	. . .	117 50
	Assurances (incendie).						
2,000	Nationale.	5000	1/5	600	janv.-avril.	. . .	140 % b.
400	Générale.	5000		2752 50		. . .	33,000
2,000	Union.	5000	1/5	200		. . .	62 % b.
4,000	Phénix.	1000	tout	170	avril.-octob.	. . .	3100
1,000	Soleil (nominatif).	6000	1/6	300		. . .	90 % b.
	— Dito. — (au porteur).	1000	tout			. . .	90 % b.
2,000	France.	5000	1/5	125		. . .	28 % b.
1,000	Urbaine.	5000	1/5	150	avril.	. . .	64 % b.
2,000	Providence.	2500	1/5	70	avril.	. . .	26 % b.
4,000	Le Globe	500	100			. . .	pair.
3,000	Paternelle.	1000	250	10		. . .	773 75
2,000	Nord (à Lille).	1000	200	20	avril.	. . .	10 % b.
	Assurances (maritimes).						
400	Générale.	12,500		250		. . .	28 % b.
1,200	Lloyd Français.	5000	1/5	161		. . .	10 % b.
300	Sécurité.	5000	1/5	200	févr.-juill.	. . .	22 % b.
200	Océan.	5000	1/5	125	janv.-juill.	. . .	25 % b.
600	Chambre d'Assurances.	5000	1/5	180		. . .	22 % b.
400	Mélusine.	5000	1/5	132		. . .	15 % b.
200	Sauvegarde.	5000	1/5	275	janv.-juill.	. . .	6 % b.
940	Union des Ports (nominatif).	5000	750	104		. . .	12 % b.
	— Dito. — (au porteur).						

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Assurances (vie).						
3,000	Nationale.	5000	1/5			...	15 % b.
400	Générale.	7500				...	68 1/3 % b.
2,400	Union.	5000	1/5			...	7 % b.
	Phénix.	5000				...	3 % p.
1,000	Le Conservateur	1000	500			...	1050
500	— Dito — — dito —	500				...	en émission.
8,000	Caisse paternelle.	500	100	5		...	475
	Ponts.						
	Annuités Vieux-Ponts.					1050	
	— Dito. — Nouveaux-Ponts.					231 25	
	— Dito. — du Carrousel.						
	— Dito. — de la Réforme.					590	
3,000	Ponts réunis (anciens).	1000	tout	5 ½	mai.-nov.	1050	
	Canaux.						
	Languedoc et du Midi.						
	Aire à la Bassée.	5000	tout	580		...	7500
3,036	Arles à Bouc.	1000	tout				
	Beaucaire.	5000	tout				
17,466	Bourgogne (act. de capital)	1000	tout	50	avril.-octob.	...	1000
	— Actions de jouissance		tout			...	155
39,214	Quatre canaux (act. de capital)	1000	tout	50	avril.-octob.	...	1150
	— Actions de jouissance		tout			...	105
	Scarpe inférieure.	1000	tout			...	1500
6,000	Sambre canalisée.	500	tout	105		...	1300
	Jonction de la Sambre à l'Oise	1000	tout	55		...	800
12,994	Trois canaux.	1000	tout	50	avril.-octob.		
1,500	Eaux d'Auteuil et de Neuilly.	1000	tout	50	avril.-octob.	...	900
	Canalisation de l'Ebre	400	tout			425	
	Chemins de fer.						
54,000	Saint-Germain (Titres nouveaux).	1/54000	tout	32 50	avril.-octob.	...	670
300,000	Orléans.	500	tout	62 50	avril.-octob.	...	1142 50 1137 50
72,000	Paris à Rouen.	500	tout	62 50	août.-févr.	...	982 50 980
40.000	Rouen au Havre.	500	tout	30	avril.-octob.	...	530
84,000	Strasbourg à Bâle.	350	libéré.	14	avril.	...	en liquid. 390
400,000	Nord.	400	tout	46	janv.-juill.	...	851 25 850
250,000	Est (Paris à Strasbourg), anciens	500	tout	50 30	mai.-nov.	...	775 770
250,000	— Dito — nouveaux	500	250	4 %		...	622 50 620
265.000	Paris à Lyon.	500	350	37 50	janv.-juill.	...	977 50 970
90,000	Lyon à la Méditerranée.	500	300	16	avril.-octob.	...	847 50 840
134,000	Midi.	500	350	4 %		...	580 575
70,000	Ouest.	500	300	21	avril.-octob.	...	630
60,000	Caen à Cherbourg.	500	250	5 %	janv.-juill.	...	505
33,200	Dijon à Besançon.	500	350	5 %	janv.-juill.	...	en liq. 690
180,000	Grand Central de France.	500	250	4 %	janv.-juill.	...	510 507 50
20,000	Versailles (rive gauche).	500	tout	néant.	janv.-juill.	...	315
36,000	Dieppe et Fécamp.	500	425	11	avril.	...	265 270
36,000	Béziers à Graissaissac.	500	200	4 %		...	415
10,000	Bordeaux à la Teste.	500	tout	néant.		...	230
6,000	Paris à Sceaux.	500	tout	néant.		...	180
50,000	Saint-Rambert à Grenoble.	500	250			...	437 50
80,000	Lyon à Genève	500	250			...	510 512 50
	Mulhouse à Thann.						
9,400	Anvers à Gand.	500	tout	27 50	mars.	...	570
50,000	Anvers à Rotterdam	250		5 %			
	Charleroi à Erquelinnes.	500				...	315
11,333	Naples à Nocera.	1000	tout	25 70	févr.-août.	...	500
40,000	Centre de l'Italie.	1000	100	5 %	avril.-octob.		
60,000	Ouest Suisse.	500					
72,000	Central Suisse.	500	150	4 %		...	450
100,000	Sarde, Victor-Emmanuel.	500	100			...	455

NOMBRE d'Actions.	DESIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Messageries et Voitures.						
	Messageries impériales.	10000				40,000	
2,400	Services marit. des Messageries Impér.	5000	tout	450		. . .	9500
2,400	— Dito	5000	1250			. . .	6500
6,000	Messageries Caillard et Comp.	1000				. . .	650
	Voitures du Chemin de Fer.	300	tout	20	février.	. . .	225
4,652	Compagnie gén. des voitures de place.	500	tout	34		. . .	540
	Désirées.	500	tout			. . .	475
	Favorites.	800	tout	150	janv.-juill.	. . .	1800
	Hirondelles.	1000					
2,000	Lutéciennes.	500	tout	57	trimestriel.	. . .	550
	Omnibus.	1000				. . .	2200
725	Orléanaises.	1000	tout	40	trimestriel.	. . .	775
	Tricycles.	800				. . .	475
	Gondoles Parisiennes.	80		11		. . .	130
	Batignolaises	1000					
	Charbonnages.						
288	Anzin.	288e		8000		. . .	
1,500	Azincourt (Nord).	1500e	tout	100	septembre.	. . .	980
25,000	Blanzy (Saône-et-Loire).	500	tout	5 %		. . .	630
8,000	Brassac.	1/8000	tout		octobre.	. . .	300
3,550	Chazotte.					. . .	580
24,000	Grand'Combe	1/24000			j. 1er jan. 1853	. . .	530
	La Haute-Loire (ancienne).	500				. . .	260
80,000	La Loire (nouvelle Société).	1/80000	tout			. . .	140 138 75
80,000	De Montrambert (nouvelle Société). .	1/80000	tout			. . .	178 75
80,000	De Saint-Etienne (nouvelle Société) . .	1/80000	tout			. . .	108 75
80,000	De Rive-de-Gier (nouvelle Société). . .	1/80000	tout			. . .	220
	Mines de la Loire (les 4 groupes) . . .					. . .	640
	Long-Pendu (Saône-et-Loire).	500				. . .	190
440	Montchanin (Saône-et-Loire).	5000	tout				
	Touches (Des).	500				. . .	40
1,850	Layon et Loire	1/1850	tout	29	juin.	. . .	400
12,000	Mayenne et Sarthe.	1/12000	tout			747 50	
30,000	Charbonnages belges.	500	tout	15	octobre.	. . .	405
	Centre du Flenu.	1000	tout			. . .	170
	Pont-de-Loup (Sud).	1000	tout	20	avril.	. . .	250
	Bonnet et Veine-à-Mouches (Act. pr.).	1000				. . .	510
	— Dito. — (non priv.)					. . .	170
	Asphaltes.						
	Bastennes (Landes).	1000	tout	40	janv.-juill.	. . .	225
	Tuyaux Chameroy.	500		75		. . .	625
	Obligations Chameroy.	100					
	Galvanisation du fer	500	tout	50		. . .	350
	Zinc et Plomb.						
90,000	Vieille-Montagne (10e d'action) . . .	100	tout	40	mai.-nov.	. . .	465
	Corphalie.	1000				. . .	1125
3,000	Nouvelle-Montagne.	1000	tout	75	annuel.	. . .	1200
20,000	Stolberg.	375	tout	43 75		. . .	462 50
5,000	Eschweiller (Prusse).	750	tout	80		. . .	500
6,000	San-Fernando (Espagne).	260	tout	6 %	trimestriel.	. . .	265
50,000	Silésie.	375	tout			. . .	375
4,800	Westerwald et du Rhin.	375	tout		j. janv. 1854.	. . .	375
	Cuivre.						
30,000	Mines de Ténez.	100	tout	4 %	janv.-mai-juil.	. . .	47 50
60,000	Mouzaïas (Algérie).	100	tout	néant.		. . .	36 25
	Valdiblora et Rora.	100	25			180	
	Fermière de Caronte.	100	90			. . .	28 75
12,000	Usine de Septèmes (Bouch.-du-Rhône).	250	tout	9 %		. . .	187 50

NOMBRE d'Actions.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	VALEUR nominale.	SOMME versée par Action	REVENUS par An.	INTÉRÊTS ou Dividendes payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Gaz.						
2,500	Compagnie anglaise.	2500	tout	400	janv.-juill.	. . .	4700
24,000	Compagnie française.	500	tout	75	mars.-sept.	. . .	855
	Compagnie parisienne.	1000	tout	100		. . .	1175
	Société Lacarrière.	2000	tout				
	— Dito.	500	tout	75		. . .	950
2,400	Belleville.	500	tout	90	juin.-déc.	. . .	1085 ex-div.
5,000	De l'Ouest.	500	tout	47 50		. . .	675
800	De l'Est.	500	tout				
6,000	Du Nord.	500	tout	40		. . .	600
500	Boulogne, Sèvres, etc.	1000					
1,000	Versailles.	500	tout	35		. . .	475
	Saint-Germain-en-Laye.						
1,300	Gaz d'Amiens (Comp. Française). . .	500	tout	25		. . .	460
5,000	Compagnie Centrale. Dieppe, Alger, Chartres, Nice, etc. (8 villes)	500	tout	35	juill.-déc.	. . .	405
	Calais.	1000	tout	20	février.	. . .	300
	Wazemmes-lès-Lille.	500	tout	14	septembre.	. . .	175
	Forges, Fonderies.						
	Alais (Gard).	3000				. . .	1750
	Bessège.					. . .	730
28,000	Creusot (Saône-et-Loire).	500	tout			. . .	865
	D'Allevard.						
2,400	Decazeville (Aveyron).	3000	tout	250	juin.-sept.	. . .	3900
50,000	Fourchambault	1/50000	tout			. . .	585 578 75
800	De la Loire et de l'Ardèche.	1/800[e]				. . .	5275
	De l'Horme.					. . .	865
	Maubeuge (Nord).	500				. . .	450
20,000	Herserange (Moselle).	500	tout		janv.-juill.	. . .	50 45
50,000	Châtillon et Commentry		tout	40	mars-sept.	. . .	500
5,000	Forges de la Basse-Indre	500	tout	80	avril.-oct.	. . .	500
	L'espérance (Belgique).	1000				. . .	970
	Monceaux (Belgique).	1000				. . .	1510
5,500	Providence (Belgique)	1000	tout	150		. . .	1200
10,000	Sambre (anonyme Franco-Belge). . .	500	tout	48 70	septembre.	. . .	510
	Papeteries.						
800	Echarcon.	1000	tout	80	jouiss. janv.	. . .	1000
	Essonne.	1000	tout	80		. . .	1150
6,000	Manufacture de Papiers d'Alger. . .	100	tout				
	Journaux, Imprimeries.						
108	Le Droit, journal des Tribunaux . . .	2500	tout	450		. . .	4100
5,000	Imprimerie Dubuisson et Comp. . . .	100	tout			. . .	100
	Filatures.						
40,000	Cohin.	500	tout	35		. . .	545
	Lin Maberly.	500		52		. . .	725
	Filature Rouennaise.	500	tout				
4,400	Gamaches.	500	375			. . .	325
1,400	Société Lainière (Action de capital).	500	tout				
4,200	— Dito. — (Action de jouissance). . .						
	Divers.						
240,000	Hôtel et Immeubles Rivoli	100	tout			. . .	120 118 75
400,000	Docks-Napoléon.	250	125	néant.		. . .	212 209 50
	Glaces de Saint-Gobain.		tout	1700	janv.-déc.	32,400	
	Glaces de Saint-Quirin.						
	Glaces de Montluçon.	500		30	annuel.	. . .	350
	Glaces d'Oignies.	1000	tout	5 %		. . .	1390
20,000	Glaces d'Aix-la-Chapelle.	375	tout			. . .	330
14,000	Cail (constructeurs).	500	tout	75 22	mars.-sept.	. .	722 50
	Etablissement Cavé	250	tout			. . .	257 50
	Grilles-mobiles-Fumivores.	1000				1010	
	Moulins de Packham.	1000	tout	5 %	avril.-oct.	1000	
	Télégraphe électrique sous-marin entre la France et l'Angleterre.	25	tout	8 %			
10,000	Acier et Limes de Milourd (Nord). . .	100	50	7 %	juill.-déc.	. . .	24
130,000	Palais de l'Industrie, 4 % gar. p. l'Etat.	100	tout	4 %	avril.-oct.	. . .	147 50 145
19,200	Comp. gén. de Vidanges. Richer et C[e].	500	tout		2 fois par an.	. .	275
3,200	Société Ch. Christofle et Comp. . . .	500	tout	90	4 fois par an.	. . .	875
10,000	Sucrerie Herbet et Comp.	500	tout			. . .	500
16,000	Sucreries-Raffineries de la Scarpe. . .	250	tout	21 25			
10,000	Compagnie Impériale de Bateaux . .	500	tout			. . .	70
10,000	L'Union Parisienne (commerce de Charbon de terre).	100	tout	5% etd.	août.	. . .	en émission.

NOMBRE des Obligations.	DESIGNATION DES OBLIGATIONS.	VALEUR nominale.	PRIX d'émission.	SOMME versée par Obligation.	INTÉRÊTS par An.	SOMME des rembourse-ments.	INTÉRÊTS payables.	Dernier COURS connu.	COURS actuel.
	Obligations.								
555	St-Germain (anciennes). .	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1125
10,830	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1125	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1025
8,888	Orléans (anciennes). . . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1025
13,333	— Dito. — (nouvelles). . .	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1025
150,000	— Dito. — de 1852.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	312 50
130,000	— Dito. — de 1854.	500	275	75	3 %	500	janv.-juill.	. . .	313 75
3,887	Rouen (anciennes).	1000	1000	tout	4 %	1250	janv.-juill.	. . .	885
4,968	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1000	tout	5 %	1250	juin -déc.	. . .	980
15,000	Havre (anciennes).	1000	1000	tout	5 %	1250	mars.-sept.	. . .	985
5,000	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	800	tout	6 %	1250	janv.-juill.	. . .	1140
2,775	Strasbourg à Bâle (anc.).	1000	1100	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	985
20,000	— Dito. — (nouvelles). . .	500	500	tout	5 %	625	janv.-juill.	. . .	500
225,000	Nord.	500	335	tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	315 313 75
50,300	Est (Paris à Strasb.), anc.	500	500	tout	5 %	650	juin.-déc.	. . .	487 50
125,000	— Dito. — (nouvelles) . .	500	480	125	5 %	650	juin.-déc.	. . .	487 50 486 25
80,000	Paris à Lyon.	1000	1050	tout	5 %	1250	avril.-oct.	. . .	1025
8,000	Avignon.	1000		tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1120
60,000	Méditerranée.	500	535	tout	5 %	625	avril.-oct.	. . .	500
182,333	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	310 312 50
15,036	Ouest.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1010
17,500	— Dito. —	1000	1050	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1020
1,819	Versailles (R. D.) (anc.). .	1000		tout	5 %	1000	janv.-juill.	. .	980
4,598	— Dito. — (nouvelles). . .	1000	1250	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	975
7,219	Saint-Etienne à Lyon. . .	1000	1105	tont	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1000
3,300	Montereau.	1000	1000	tout	5 %	1250	janv.-juill.	. . .	1000
2,000	Andrez. à Roann. 1er ord.	500		tout	25	500	avril.-oct.	. . .	400
1,980	— Dito. — 2e ordre. . . .	500		tout	néant.	500		. . .	300
794	Jonction Sambre à l'Oise.	1000	1000	tout	50	1050	janv.-juill.	1030	
4,528	Mines de la Loire.	1000		tout	5 %	1250	fév.-août.	. . .	1050
11,685	— Dito — (nouvelles) . . .	1000		tout	5 %	1250		. . .	950
	Mines de Blanzy.	1000						. . .	1000
	Lits militaires.	1000			5 %		avril.-oct.	. . .	975
1,200	Forges de l'Aveyron 1845.	1000	995	tout	4 ½ %	1000	janv.-juill.		
2,400	— Dito — 1848.	500	500	tout	5 ½ %	500	avril.-oct.	. . .	500
	Grand'Combe.							. . .	950
319	Eaux d'Auteuil	1000	1000	tout	6 %	1000	avril.-oct.	. . .	1000
13,600	Vieille-Montagne	500		tout	5 %		janv.-juill.	. . .	450
102,614	Rhône et Loire.	500		tout	5 %	625	janv.-juill.	. . .	500
63,643	— Dito.	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	300
131,007	Grand-Central	500		tout	3 %	500	janv.-juill.	. . .	292 50

Négociation et trafic des Actions

Mercredi soir.

Les Chemins de Fer ont peu varié dans la période qui vient de s'écouler depuis notre précédent numéro, cela se conçoit, attendu qu'il y a beaucoup de ces actions qui ont des coupons d'intérêt à recevoir au 1er janvier; cela soutient les cours, et aussitôt que les titres d'une ligne baissent de 5 ou 10 fr., de suite, il se présente des acheteurs qui font remonter les prix.

La Banque de France a rétrogradé de 2,995 à 2,975. Le Crédit Foncier s'est traité constamment à 560 ; les Obligations généralement recherchées, à cause du tirage qui aura lieu le 22 décembre, on cote les Obligations 4 pour 0/0 à 430, et celles 3 pour 0/0 à 422 50. Le Crédit Mobilier nous semble bas à 740 fr., il ne faut pas perdre de vue qu'il y a 25 fr. de dividende à recevoir au 2 janvier prochain, que dans les premiers mois de 1855, aura lieu la reddition des comptes annuels et que cette banque aura de beaux bénéfices à distribuer.

Les actions des entreprises diverses sont plus variables : la Vieille-Montagne a fléchi au plus haut, 482 50 vendredi, aujourd'hui elle reste à 465; le

nuer, augmentent, ce qui laisse à penser que cette baisse ne peut être que temporaire et de courte durée.

Mardi on a détaché le coupon des actions de la Banque de France (qui a été fixé à 82 fr.); au taux d'aujourd'hui, 2,850, il y a une baisse de 45 fr. sur les jours précédents. Les actions du Crédit Foncier ont varié de 550 à 545; les Obligations 4 pour 0/0, qui étaient à 430, ont monté à 432,50; les Obligations 3 pour 0/0 ont fléchi de 422,50 à 420. Le Crédit Mobilier a été cette semaine au plus haut à 747,50, nous le laissons à 730. Cette dernière valeur fixe beaucoup l'attention, par les bénéfices que réalise cette Banque, et les opérations où elle participe qui sont en voie de succès; nous citerons entre autres la Nouvelle Société anonyme des Omnibus de Paris, où elle a 4 millions d'actions; quelques difficultés de détails retardent encore l'approbation des statuts de cette Compagnie, qui ne tarderont pas à être homologués.

Les actions du Palais de l'Industrie ont baissé de 150 à 145 fr. Les Docks ont monté de 203,50 à 212, ils restent à 209; nous avons des raisons pour croire qu'avant peu cette entreprise recevra une organisation nouvelle qui satisfera les porteurs d'actions. Les actions Cail se soutiennent par le dividende qu'on va recevoir dans quelques jours. Les actions des Immeubles-Rivoli sont très-fermes de 120 à 118,75; il se traite beaucoup d'affaires sur cette dernière valeur.

Chronique Industrielle.

Un projet de Société se forme dans le but de construire à Paris, entre les avenues Ségur et Lowendal, une villa ouvrière, sur un vaste terrain devant être acheté prochainement à cet effet; cette villa se compose de 182 maisons, édifiées conformément au traité intervenu le 21 novembre 1854, entre l'Etat, représenté par S. Exc. M. le Ministre de l'intérieur, et M. Carabin, avec observation que, conformément à l'une des dispositions du traité précité, l'apport fait par M. Carabin doit être soumis à la sanction de S. Exc. M. le Ministre de l'intérieur. Le capital est fixé à la somme de 720.000 fr., divisé en 1,440 actions de 500 fr. La Société est administrée par M. Du Roselle, gérant, seul associé responsable.

— On se préoccupe beaucoup en ce moment à Chaumont, de la question de la gare du Chemin de Fer, qui paraît enfin toucher à une solution prochaine. Sept ou huit tracés ont été étudiés. Trois sont aux abords de la ville, les autres, et particulièrement un, placerait la station à 1,620 mètres de Chaumont; ce dernier tracé paraît avoir obtenu l'adhésion de M. Lefort, ingénieur en chef du contrôle; il y aurait une économie de dépense de 800,000 fr. et réduction du parcours de 3,982 mètres sur la ligne de Mulhouse, et 1,493 mètres sur celle de Saint-Dizier. Les Chaumontais réclament vivement contre cette adoption; ils donnent la préférence au tracé qui place le débarcadère à la porte de la ville.

— On remarque un redoublement d'activité sur la ligne de jonction du Chemin de Fer de la frontière de France à Saint-Quentin. La section d'Erquelinnes à Maubeuge sera terminée d'ici à quelques jours et livrée aux voyageurs dans la première quinzaine de janvier.

De Maubeuge à Saint-Quentin les travaux se développent en trois ateliers comprenant chacun plusieurs centaines d'ouvriers. L'un de ces ateliers est occupé à ouvrir une tranchée près de Saint-Quentin. Ce travail présente un intérêt particulier. Il n'est interrompu ni par le plus mauvais temps, ni même par la nuit, grâce aux manteaux et aux chapeaux en caoutchouc qui protègent les travailleurs, et aux réverbères électriques qui, la nuit venue, remplacent pour eux la clarté du jour.

L'activité déployée en ce moment pour l'achèvement de cette ligne importante, ne permet pas de douter que la Compagnie du Nord n'ait la ferme volonté de la livrer à la circulation, pour le 1er mai prochain.

— Les ordres les plus pressants sont arrivés au Hâvre pour affréter le plus possible de navires, destinés à aller charger des rails anglais à Cardiff et à Newport, et les transporter à Calais, Boulogne, Dunkerque, Bordeaux et Bayonne.

D'après des renseignements que nous croyons puisés à bonne source, cette importation qui est entreprise sur une très-grande échelle, puisque des ordres analogues ont été adressés dans beaucoup d'autres ports, s'effectuerait en vertu d'un décret impérial du 16 novembre dernier, autorisant les Compagnies du Nord et de Bordeaux à introduire des rails étrangers, moyennant l'acquit d'un droit calculé de manière à ce que le prix vénal du fer ainsi tiré du dehors ne dépasse pas le taux du fer fourni en France par les maîtres de forges.

— Le Conseil général des ponts-et-chaussées vient de décider la question du tracé du Chemin de Fer de Toulouse à Bayonne; il passera par Pau, Pouillon et Dax.

— On écrit de Bayonne qu'il n'existe plus sur le Chemin de Fer qu'une lacune de quelques centaines de mètres sur la commune de Rivière. Elle est due aux difficultés soulevées par un propriétaire qui vient d'être payé argent comptant du terrain sur lequel des ouvriers sont établis et poseront les rails après quelques travaux de terrassements sans importance. Malgré la pluie continue qui règne, le service du courrier se fera par le Chemin de Fer jusqu'à Saint-Esprit, dans la première semaine de janvier. Les travaux de l'embranchement de Mont-de-Marsan à Morceux seront poussés avec activité.

— Les travaux du Chemin de Fer du Centre sont assez avancés pour espérer que plusieurs sections de cette importante voie seront achevées au printemps prochain. Déjà les rails, qui avaient fait défaut jusqu'à ce jour, sont posés jusqu'à 2 kilomètres en deçà de Gerzat. Les terrassements sont complétement terminés, et il ne reste plus qu'à régler les talus et à achever quelques ouvrages d'art. Le Grand-Central, entre Clermont et Lempdes, avance toujours avec la même rapidité. Il ne reste plus que quelques lacunes entre Clermont et Issoire; d'Issoire à Lempdes, les travaux de terrassement sont à peu près finis.

— Les études du Chemin de Fer projeté entre Poitiers et Montluçon, pour lesquelles les Conseils généraux de la Creuse, de la Vienne et de la Haute-Vienne ont voté des allocations, seront très-prochainement exécutées.

Le tracé est déjà désigné. Il mettra en communication directe et rapide les houillères de Commentry et d'Ahun avec Limoges, en même temps qu'il desservira le transport des céréales et des vins du Poitou et du Bourbonnais avec les centres de consommation.

— Ordre est donné pour que, malgré le dernier accident du viaduc de la Saône, le Chemin de Fer de Paris à Marseille soit livré à la circulation pour le 1er mai prochain. On sait qu'il n'y a plus que la section de Lyon à Valence, un tunnel à finir, un pont à reconstruire, pour que cette grande et belle ligne soit terminée. La Compagnie du Chemin de Fer de Lyon s'occupe de pratiquer un chenal dans cette partie du lit de la Saône qu'obstruent actuellement les matériaux du viaduc écroulé.

— On sait que les rails des Chemins de Fer sont formés de trois parties différentes; le milieu en fonte, et les deux surfaces, supérieure et inférieure, en fer. Les coussinets sont également en fonte. Comme la fonte a le désavantage de se casser facilement, on tend à la supprimer totalement des Chemins de Fer, ou du moins à ne plus employer de pièces entièrement en fonte. On vient de faire un essai sur le Chemin de Fer de Strasbourg, dans le but de remplacer les coussinets en fonte par des coussinets en bois; cet essai a été fait sur une longueur d'environ 4 à 500 mètres, du pont de la rue Lafayette, dans Paris, à celui de la rue du Département, à La Chapelle, et il paraît réussir.

Chemins de Fer Étrangers.

La Société anonyme du Chemin de Fer de Lierre à Turnhout (Belgique), vient de demander l'autorisation d'ouvrir cette ligne le 15 janvier prochain, époque vers laquelle la voie sera praticable.

— Un arrêté royal du 18 décembre courant autorise la Société des Chemins de Fer de Charleroi à Louvain à émettre, pour l'achèvement de son entreprise, un emprunt de 2,400,000 fr., dont les obligations, de 500 fr. chacune, porteront intérêt à 4 pour 0/0 l'an, et seront remboursables avec primes par la voie du sort en 36 ans.

— La Banque Nationale de Belgique vient d'établir à Alost un comptoir d'escompte sous la direction de MM. G. de Geest, Van der Smissen frères et Lienaert-Pauwelaert.

— Dans l'assemblée générale extraordinaire de la Société du Chemin de Fer rhénan, tenue à Cologne le 20 décembre, la direction a proposé, pour couvrir les frais de l'achèvement de cette ligne, d'augmenter d'un million de thalers le capital d'actions par l'émission de nouvelles actions de première émission. Cette motion a été adoptée, et l'on y a ajouté la disposition que les propriétaires des premières actions émises anciennement auront un privilége pour l'acquisition des nouvelles. L'assemblée a également adopté la proposition de la direction tendant à porter de 200,000 à 250,000 thalers la somme accordée pour la participation du Chemin de Fer rhénan à la construction du pont sur le Rhin.

— M. Ferdinand de Lesseps, ancien consul de France à Barcelone, a obtenu du vice-roi d'Egypte un firman qui accorde à une Compagnie, dont il est le président, la concession d'un Canal à travers l'isthme de Suez, joignant la Méditerranée à la mer Rouge. Le Canal, long de 75 milles, devra être complété en douze ans, et la Compagnie aura le droit d'en prélever des péages pendant vingt-neuf ans.

— La ligne de Québec à Richmond (Canada) est maintenant ouverte. Le premier convoi public a quitté la station au sud de Québec, le 27 no-

vembre à neuf heures, et s'est mis en route pour Richmond, conduisant des voyageurs et des marchandises. A Richmond, il se joint aux trains qui vont au nord et au sud vers Portland et Montréal.

— M. Saint-Paul de Sinçay, agissant en qualité de directeur de la Société de la Vieille-Montagne, à Angleur, représenté par le sieur Ch. Digneffe, à Liége, a obtenu un brevet d'invention, prenant date le 28 novembre 1854, pour un plateau circulaire destiné au coulage des lingots de zinc.

Messieurs les Souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 décembre sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans l'envoi de la Gazette.

Tarif *commun et réduit pour le transport des vins de Champagne et de la ferronnerie des Ardennes.*

Une ordonnance de M. le Préfet de Police, en date du 22 décembre 1854, contient les dispositions suivantes :

Art. 1er. Les Compagnies des Chemins de Fer de l'Est et de Paris à Lyon sont autorisées à transporter les vins de Champagne et la ferronnerie des Ardennes sur les parcours et aux prix et conditions fixés ci-dessous :

Tarif spécial applicable aux vins de Champagne et à la ferronnerie des Ardennes.

VINS DE CHAMPAGNE.		Prix par 1,000 kilogr., de gare en gare, frais de chargement et de déchargement compris.		Délais en jours, non compris le jour de la remise et celui de la livraison.
Expéditions des gares d'Epernay, Ay, Reims, Oiry et Châlons-sur-Marne à.	Lyon (Vaise)	75 fr.	» c.	8
	Mâcon	70	»	8
	Châlon-sur-Saône	66	50	8
	Dijon	62	50	8
FERRONNERIE.				
Expéditions des gares de Reims et Châlons-sur-Marne à	Lyon (Vaise)	50	»	8
	Mâcon	45	»	8
	Châlon-sur-Saône	42	50	8
	Dijon	38	»	8

L'application du tarif pour le transport des vins de Champagne, au départ de la station d'Ay, n'aura lieu que lorsque cette station sera ouverte au service de la petite vitesse.

Art. 2. Les présents tarifs communs s'appliquent, par 1,000 kilogrammes et par fractions indivisibles de 10 kilogrammes, au transport des marchandises ci-dessus désignées, expédiées à petite vitesse des Chemins de Fer de l'Est, sur le Chemin de Fer de Paris à Lyon. Les colis pesant isolément moins de 50 kilogrammes sont taxés comme s'ils pesaient 50 kilogrammes, à moins qu'ils ne fassent partie d'envois d'un poids supérieur de marchandises d'une même nature, adressées par une même personne à une même personne.

Art. 3. La Compagnie expéditrice perçoit 10 centimes pour droit d'enregistrement.

Art. 4. L'application des présents tarifs reste soumise aux conditions des tarifs généraux de chaque Compagnie, en tout ce qui n'est pas contraire aux dispositions particulières qui précèdent.

Compagnie du Chemin de Fer du Nord.

Dans notre dernier numéro, nous avons rendu compte de la ratification par l'assemblée des actionnaires du Chemin du Nord, du traité passé entre cette Compagnie et celle du Chemin de Namur à Liége avec ses extensions; précédemment, nos lecteurs avaient pris connaissance du texte de ce traité (1), aujourd'hui nous allons entrer dans quelques détails sur les avantages de ce nouvel embranchement.

(1) Voir notre Numéro du 16 novembre 1854, pages 729 et suivantes.

Dans l'administration des Chemins de Fer, il ne suffit pas que l'attention la plus soutenue veille sans cesse à la bonne et à la plus économique direction du service dans toutes ses parties ; il faut encore avoir les yeux toujours ouverts sur ce qui se passe autour de soi : il faut se prémunir contre tout danger d'amoindrissement ; et si des mesures, devenues nécessaires à ce point de vue, présentent d'ailleurs en elles-mêmes des conditions d'exécution peu onéreuses, avec de favorables chances de produits, il faut les adopter sans hésitation. C'est en pareil cas que l'on ne doit pas être arrêté par la crainte de trop s'étendre.

La distance de Paris à Cologne par Amiens, Valenciennes et Bruxelles, est de 614 kilomètres, qui sont parcourus dans les délais indiqués ci-dessous, savoir :

	Distance.	Durée du trajet.	
De Paris à Bruxelles.	370 kilom.	7 h.	30 m.
Traversée de Bruxelles en omnibus.	3	1	»
De Bruxelles à Liége.	114	2	30
De Liége à Cologne.	127	3	45
Totaux.	614 kilom.	14 h.	45 m.

Par la nouvelle direction, la distance et le temps du parcours peuvent être établis comme suit :

	Distance.	Durée du trajet.	
De Paris à Charleroi par Pontoise, Triel, Compiègne, Saint-Quentin, Maubeuge et Erquelines.	287 kilom.	5 h.	30 m.
De Charleroi à Namur (section qui appartient à l'Etat Belge).	37	»	50
De Namur à Liége.	59	1	10
Stationnement à Liége.	»	»	15
De Liége à Cologne.	127	3	45
Totaux.	510 kilom.	11 h.	30 m.

Ainsi, il y aura un raccourcissement de plus de 100 kilomètres et une abréviation de trois heures un quart dans la durée du trajet.

La construction du Chemin de Fer de Saint-Denis à Creil produira une nouvelle abréviation, et la distance entre Paris et Cologne sera, à peu de chose près, la même, sinon moindre, que celle qui existe entre Paris et Strasbourg (501 kilomètres).

Le Chemin de Fer de Paris à la frontière par Saint-Quentin, qu'on exécute en ce moment, sera la première section de la voie raccourcie entre Paris et Cologne. Si le Chemin de Fer Français par les arrangements adoptés à l'égard des lignes d'Erquelines à Charleroi, et de Namur à Liége, n'avait été que prolongé, il aurait subi une diminution de parcours, et conséquemment de recettes, sur tous les transports en destination ou provenant de Cologne et de l'Allemagne. Il y a, en effet, 289 kilomètres de Paris à Quiévrain, tandis qu'il n'y en a que 256 de Paris à Erquelines ; différence qui serait de 33 kilomètres au préjudice de la Compagnie.

Ce résultat se convertit au contraire en accroissement, par l'effet des mesures prises, puisque l'exploitation comprendra, entre Paris et Liége, un espace de 346 kilomètres, qui excède de 67 kilomètres la distance de Paris à Quiévrain. Ainsi, en épargnant un trajet de plus de 100 kilomètres au public, non-seulement on évite toute réduction, mais encore on ajoute à l'exploitation, relativement à l'Allemagne, les produits sur 67 kilomètres de plus.

On peut, il est vrai, se demander si, par le nouveau service qu'elle va ainsi établir, la Compagnie n'est pas exposée à se faire concurrence à elle-même, et si les produits qu'elle attirera sur la voie de Charleroi et de Namur ne seront pas perdus pour elle sur la voie de Valenciennes et de Bruxelles. Ce n'est pas en ces termes que la question doit être posée. Le trafic avec l'Allemagne serait évidemment compromis sans l'abréviation de parcours qu'elle a en vue. Il s'agit, pour la Belgique, de ne pas perdre ce qu'on peut appeler le transit européen. La Compagnie a intérêt à desservir sur une aussi grande étendue que possible, la voie raccourcie qui doit lui conserver ce transit. Ce sera le moyen de pourvoir plus sûrement à l'exactitude et à la célérité des transports ; de préserver les voyageurs comme les marchandises des ennuis et des inconvénients des transbordements ; enfin, de mettre de plus en plus en valeur la ligne de Saint-Quentin. Quant à la voie par Bruxelles, il n'est nullement à craindre que la circulation s'y ralentisse. Cette ligne dessert des villes importantes, des contrées remarquables par leur fertilité et par leur industrie, les charbonnages d'Aniche, de Deuchy, d'Anzin, de Denain, du bassin de Mons. Les relations entre la capitale du royaume de Belgique et la capitale de l'Empire Français sont nombreuses et continuelles.

La ville de Bruxelles ne perdra jamais les éléments d'attraction qui en font une des résidences les plus agréables, un des lieux de passage les plus fréquentés du monde; elle continuera d'être visitée par tous les voyageurs qui mettent leur agrément en ligne de compte. Les besoins de consommation qu'éprouve un si grand centre de population, et les affaires commerciales et industrielles qui s'y traitent, ne cesseront pas de donner lieu à de nombreux transports, qui seront, dans l'avenir, comme ils l'ont été jusqu'à présent, l'objet d'une sollicitude non moins attentive qu'intéressée. Le service, concerté avec l'administration Belge, sera réglé de manière à mettre cette ligne à l'abri de toute décroissance de prospérité.

Telles sont les considérations et les motifs qui ont engagé la Compagnie du Nord à affermer le Chemin de Namur à Liége. Le bail a la même durée, moins un jour, que la concession, qui est de 90 ans, et qui a commencé à courir le 5 septembre 1851, date de la mise en exploitation de toute la ligne. Le prix du loyer annuel est d'un million de francs, payable par moitié de six en six mois. La Compagnie du Nord doit entrer en jouissance au 1er janvier 1855. Elle acquiert, moyennant un prix qui doit être fixé à dire d'experts, le matériel roulant de cette ligne, ainsi que le mobilier des gares et stations.

La Compagnie du Nord fait les plus grands efforts, afin de pouvoir mettre en exploitation, pour l'époque de l'exposition universelle, la ligne de Saint-Quentin à la frontière. Elle a éprouvé des retards, par suite des longues formalités exigées pour les travaux qui touchent aux places fortes, et à cause de l'inexactitude et de l'insuffisance des livraisons de rails. D'un autre côté, l'été de 1854 a été bien peu favorable aux travaux, et la saison où nous sommes l'est encore moins. Cependant, elle est aujourd'hui rassurée contre la crainte de manquer de rails, grâce au décret impérial qui vient de l'autoriser à en acheter à l'étranger, sous condition de payer un droit d'entrée égal à la différence entre le prix de revient de ces rails et le prix de revient des rails achetés en France.

Si elle n'est pas trop arrêtée par les mauvais temps et par des circonstances de force majeure, elle espère, malgré le temps perdu, arriver au but pour le terme qui vient d'être indiqué.

La ligne de Tergnier à Reims doit être terminée en août 1857. On y a organisé les travaux pour les ouvrages d'art de la traversée des vallées de l'Oise et de l'Aisne. Ces ouvrages ont été fondés dans la campagne de 1854, et élevés à une hauteur qui permettra d'en continuer l'exécution sans entraves au retour de la belle saison. On vient de donner à l'entreprise les travaux de terrassements les plus considérables. Le reste est ajourné parce que le travail n'exigera que peu de temps. Néanmoins, on poursuit pour toute la ligne les formalités d'enquête pour arriver aux expropriations.

Pour la ligne de Busigny à Somain par Cambrai, les ingénieurs vont être en mesure de commencer les travaux entre l'Escaut et Somain, sur 8 kilomètres 732 mètres de longueur, dans une section qui doit rattacher à l'exploitation le charbonnage de Douchy. Pour le reste de la ligne, il y a un peu de retard pour les formalités à accomplir, à cause du voisinage des places fortes de Bouchain et de Cambrai.

La Compagnie a soumis, le 24 juillet 1854, à l'administration, les avant projets des divers tracés possibles pour la nouvelle ligne de Paris à Creil, elle attend sa décision. Des mesures sont prises pour arrêter les projets de travaux à exécuter sur le petit Chemin de Noyelles à Saint-Valery. Ainsi que nous l'avons déjà dit, le trafic des dix premiers mois de 1854 présente, sur la période correspondante de 1853, une augmentation de 3,932,000 fr. ou 13 1/2 pour 0/0, cette augmentation porte principalement sur les marchandises, ces résultats ont été obtenus malgré les événements d'Orient, les ravages de l'épidémie, et le haut prix des grains; enfin, ce développement ne comprend le produit d'aucune section nouvelle, le réseau n'ayant point varié dans ces trois dernières années.

Société Hispano-Française des Steamers transatlantiques.

Cette Société vient de se constituer définitivement au moyen de souscriptions d'actions pour deux millions de francs de capital social. Elle a pour objet d'établir un service régulier de navires à vapeur entre la France, l'Angleterre, la Belgique et l'Espagne, d'une part, et Porto-Rico, la Havane et le Mexique, de l'autre. Jusqu'aujourd'hui il n'existe, pour les transports exigés par les besoins du commerce, qu'un service incomplet de bâtiments à voiles, évidemment insuffisant, tant à cause de sa lenteur que de son irrégularité. Il y avait donc là une lacune qu'il importait de faire disparaître.

La ligne principale de Nantes à la Havane avec mouillage à Santander et escale à Porto-Rico, sera complétée par deux annexes, allant d'Anvers et de Liverpool à Santander, de manière à rencontrer dans ce dernier port les navires de la ligne principale.

Les départs auront lieu une fois par mois, et la traversée de la Havane se fera en treize jours. Un embranchement de correspondance sera, en outre, établi vers la Vera-Cruz.

Voici les noms des principaux fondateurs de cette Société :

MM. DE CASTRO, Consul général de S. M. le Roi des Belges, à Porto-Rico ;
PALACIOR, Propriétaire ;
le Comte DE LOSTANGES, Propriétaire ;
VILCOQ, Négociant ;
le Vicomte DE ROUGÉ ;
Y CARACUEL, ancien Officier ;
GUILLOCHIN, Négociant.

SOCIÉTÉ DES ETABLISSEMENTS MÉTALLURGIQUES DE L'AISNE.

Cette Société a pour objet le traitement du fer, de la fonte et du minerai dans les établissements apportés par MM. Beuret et Godard-Desmarest, et dans celui acheté par la Société, comme dans ceux qu'elle fera établir.

Le siége de la Société est à Paris, bien que l'exploitation principale soit à Sous-Gland, commune de Saint-Michel, canton d'Hirson (Aisne). La raison sociale est : *Beuret, H. Godard-Desmarest, Dertelle et Comp.* La durée de la Société est de trente années huit mois.

Le fonds social est fixé à 3,000,000 de francs, se composant de :

1,385,000 fr. en usine.
1,615,000 fr. en fonds de roulement.

Somme égale : 3,000,000 fr. divisés en 6,000 actions de 500 fr. chacune. Ces actions sont au porteur, la cession s'en opère par la tradition du titre. Les actions sont revêtues de la signature sociale et de celle d'un membre du Conseil de surveillance, elles sont frappées du timbre sec de la Compagnie.

Chaque action donne droit : 1° à un intérêt annuel de 5 pour 0/0, soit 25 fr. par action payable avant toute autre répartition, le 1er janvier de chaque année. Le premier payement aura lieu le 1er janvier 1856. Il sera de 29 fr. 15 c., à raison des quatorze mois que cet exercice comprendra. — 2° Et à une part proportionnelle dans les bénéfices de l'entreprise et dans la propriété de l'actif social. Les bénéfices répartis à titre de dividende seront payables le 1er juillet de chaque année. La première répartition sera effectuée le 1er juillet 1856.

M. Godard-Desmarest a apporté à la Société : l'usine du Pas-Bayard (commune d'Hirson), la forge Philippe (commune de Signy-le-Petit), la forge de Gratte-Pierre (commune de Saint-Michel), ces trois usines avec toutes leurs dépendances, le tout, y compris les marchandises, d'une valeur de 600,000 fr. En représentation de cet apport, il a été attribué à M. Godard-Desmarest 1,200 actions de 500 fr.

M. Beuret a apporté à la Société : l'usine de Sous-Gland, la forge de la Galoperie, le droit à divers baux. En représentation de cet apport, il a été attribué à M. Beuret 2,000 actions de 500 fr.

M. Dertelle a apporté à la Société : des marchandises, matières premières, matières en train de fabrication, clientèle et le tout d'une valeur de 600,000 fr., pour lesquels il lui a été remis 1,200 actions de 500 fr. Outre ces apports, l'actif social se compose encore de l'actif social des affaires consommées ou en cours d'exécution de l'ancienne Société Beuret, Dertelle et Comp., et notamment l'achat du haut fourneau de Fourmies avec ses dépendances et de divers terrains.

JACQUES BRESSON.

ANNONCES.

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES MINES, FORGES ET HAUTS-FOURNEAUX D'HERSERANGE ET SAINT-NICOLAS, *rue Basse-du-Rempart*, 20.

Directeur : M. MOREL aîné, maître de forges.

La souscription privilégiée, réservée aux anciens actionnaires d'Herserange, restera ouverte rue Basse-du-Rempart, 20, *jusqu'au dix janvier* inclusivement.

Les actions de l'ancienne Société sont admises pour *cent francs* chacune.

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS. MM. les actionnaires sont prévenus que le dividende pour le premier semestre de l'exercice 1854-1855, a été fixé par le Conseil d'administration à 22 fr. par action, soit 4 1/5 pour 0/0, et que ce dividende sera payé à la caisse du Comptoir, rue Bergère, 14, à partir du 2 janvier prochain.

COMPAGNIE DU TÉLÉGRAPHE DE LA MÉDITERRANÉE. — *Avis*. MM. les actionnaires sont prévenus que l'intérêt à 4 pour 0/0 par an pour le dernier semestre, échu le 31 courant, sera payé au siége de la Société, rue Richelieu, 83, à partir du 2 janvier prochain 1855.

JAMES POWER.

SOCIÉTÉ DES NU-PROPRIÉTAIRES, COMPAGNIE D'OPÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LA VIE, rue Louis-le-Grand, 35.

Acquisition des Usufruits de rentes sur l'Etat, d'Actions de Banque et de Créances hypothécaires.

Acquisition des Nu-Propriétés au comptant, à rentes viagères et à participation dans les bénéfices d'extinction.

Prêts et Réméres sur les Nu-Propriétés.

COMPIE DES SERVICES MARITIMES DES MESSAGERIES IMPÉRIALES, *rue Notre-Dame-des-Victoires*, 28, *à Paris*. — MM. les actionnaires porteurs de cinq actions au moins sont invités à se trouver à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 10 janvier 1855, au siége de la Société, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 28, dans le but de délibérer sur une augmentation éventuelle du capital social, sur les conditions de l'émission du nouveau capital, sur la proposition de diviser le fonds social en actions de 500 fr. au porteur, et sur les modifications aux statuts que ces mesures entraînent.

PONTS VERGNIAIS. La Compagnie, voulant pourvoir au remplacement des actionnaires en retard et exécuter les nombreux travaux qu'elle a obtenus (1), ouvre, à partir du 30 décembre, une souscription de 12,500 Coupures ou actions de 100 fr., avec intérêts à 5 pour 0/0 au porteur, et dividendes proportionnels.

Avantages de cette Souscription :

M. Vergnais, propriétaire de 31 Brevets obtenus dans divers Etats, voulant faire participer les actionnaires de la Compagnie Française aux avantages de l'exploitation du système dans toute l'Europe, vient, par acte en l'étude de Me Mocquard, notaire, successeur de Me Casimir Noël, de créer 5,000 Certificats, donnant droit au cinquième des bénéfices de la vente, cession ou exploitation de tous les Brevets obtenus en Europe.

En conséquence, quatre Coupures de 100 fr. donnent droit à un Certificat sur tous les Brevets d'Europe.

Les porteurs d'actions libérées de deux versements, et les souscripteurs de Coupures de 100 fr., auront seuls droit à ces Certificats. Les actionnaires en retard en sont exclus.

On souscrit à Paris, au siége de la Société, rue Louis-le-Grand, 21 ;

Et dans les départements :

A Amiens, chez MM. Deforceville, Degove et Poulain, banquiers ;

A Nancy, chez MM. Wolf et Comp., banquiers ;

A Metz, chez MM. Poncet et Comp,, banquiers ;

A Bayonne, chez M. Charles Landré, banquier.

---

(1) On lit dans le *Moniteur* du 21 novembre :

« La Compagnie des Ponts Vergniais vient d'être chargée, par décret en date du 15 novembre, de la construction d'un pont sur le grand bras de la Seine, en remplacement du bac de Saint-Ouen à l'Ile-Saint-Denis.

« Par décret du 29 juillet dernier, un pont sur la Seine et un pont sur la Nouée, à Noyon-sur-Seine (département de Seine-et-Marne), déclarés d'utilité publique, ont été adjugés à même Compagnie.

« Par un autre décret du même jour, un pont sur la Marne, à Isle-les-Villenoy, et un pont sur le Grand-Morin, à Esbly (département de Seine-et-Marne), ont été déclarés d'utilité publique, et adjugés à la Compagnie des Ponts-Vergniais.

« Par décision ministérielle du 30 juillet, la même Compagnie est autorisée à reconstruire, d'après son système, le pont en pierre de Manne, sur la Bourne, (département de la Drôme), détruit par l'inondation de 1852. »

CHEMIN DE FER GRAND CENTRAL DE FRANCE. Le Conseil d'administration de la Compagnie du Chemin de Fer Grand Central de France a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire qui avait été fixée au vendredi 22 décembre courant, se trouve forcément ajournée à cause de l'insuffisance du nombre des titres déposés.

Il sera fait, pour le 23 janvier 1855, une nouvelle convocation pour laquelle les cartes déjà délivrées seront valables.

Aux termes des statuts, les délibérations de l'assemblée générale réunie en vertu de cette seconde convocation, ne pourront être valables que si le dixième du fond social (18,000 actions) est représenté.

Le Conseil d'administration prie instamment MM. les actionnaires, en raison de l'importance des questions mises à l'ordre du jour, de vouloir bien déposer leurs titres en quantité suffisante pour que l'assemblée générale du Grand-Central puisse avoir lieu le 23 janvier prochain.

Par ordre du Conseil d'administration :

Le secrétaire général,

A. Courpon.

CHEMIN DE FER GRAND CENTRAL DE FRANCE. MM. les actionnaires sont prévenus qu'une assemblée générale ordinaire et extraordinaire est convoquée pour le mardi 23 janvier 1855, à trois heures de l'après-midi, à la salle Herz, rue de la Victoire, 48.

L'assemblée, après avoir entendu les comptes qui lui seront rendus de la gestion de l'entreprise, pouvant avoir à délibérer sur « des « questions de prolongements et d'embran- « chements de lignes, des traités de réunion, « fusions, alliances et autres faits avec d'au- « tres Compagnies de Chemins de Fer, » la délibération, conformément aux dispositions des statuts, ne sera valable qu'autant que le dixième du fonds social (soit 18,000 actions), sera représenté.

MM. les actionnaires propriétaires ou porteurs de vingt actions, qui voudront assister à l'assemblée devront déposer leurs titres dans les bureaux de la Société Générale de Crédit Mobilier, quinze jours au moins avant l'époque fixée pour l'assemblée générale. Il leur sera remis une carte d'admission ; cette carte est nominative et personnelle.

Les cartes qui avaient été délivrées pour l'assemblée convoquée le 22 décembre seront valables pour celle du 23 janvier.

Par ordre du Conseil d'administration :

Le secrétaire général,

A. Courpon.

CHEMIN de fer de GRAISSESSAC A BÉZIERS.

MM. les actionnaires sont prévenus que, conformément à l'article 15 des statuts, il est fait sur le capital social un appel de 50 fr. par action.

Ce versement devra être effectué du 18 au 31 janvier prochain, à la caisse des banquiers de la Société :

A Paris, chez MM. Greene et Comp., place Saint-Georges, 28;

A Londres, chez MM. Barclay, Bevan, Tritton et Comp.

A partir du 31 janvier, à défaut de versement, l'intérêt sera dû, par chaque jour de retard, à raison de 5 pour 0/0 l'an.

Aux termes de l'article 8 des statuts, les actions nominatives seront, après ce versement, échangées contre des titres définitifs, au porteur, qui seuls resteront admis à la négociation à dater de cette époque.

L'échange aura lieu :

A Paris, au siége de la Société, boulevard Poissonnière, 14;

A Londres, chez MM. C. Devaux et Comp., 62, King-William-Street.

CHEMIN DE FER DE ST-RAMBERT A GRENOBLE. Le Conseil d'administration du Chemin de Fer de Saint-Rambert à Grenoble a l'honneur de prévenir MM. les porteurs d'actions que, conformément aux dispositions de l'article 42 des statuts, le coupon d'intérêt pour le deuxième semestre de 1854, sera payé à dater du 5 janvier 1855, à la caisse de la Compagnie, rue Lepelletier, 31, à raison de quatre francs quarante centimes par action.

Les coupons peuvent être déposés à partir du 26 décembre. Les bureaux sont ouverts de dix à deux heures.

Le coupon d'intérêt sera également payé à Grenoble, chez MM. Gaillard père, fils et Comp., banquiers.

FONDS AMÉRICAINS.

MM. S. de Neufville et Ce, rue Cadet, 9, ont l'honneur de prévenir les porteurs de fonds et obligations de Chemins de Fer américains, qu'ils sont autorisés à payer au pair, à 5 f. 05 c. le dollar, les coupons échus ou à échoir, sans déduction pour ceux qui ont encore trente jours à courir.

VENTE OU ÉCHANGE d'une Action BOUDON ET Cie, Société des Filatures de soie réunies de Mulhouse et d'Auteuil.

S'adresser à M. J.-J. Boucher, rue Saint-Maur-Popincourt, 77, de dix heures à midi.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE.

8e Tirage authentique des Obligations,

Qui a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville, le 22 Décembre 1854.

Le vendredi 22 décembre 1854, à midi, il a été procédé publiquement à l'Hôtel-de-Ville (salle Saint-Jean), au tirage des lots attribués, pour le 4e trimestre de 1854, aux 200 mille Obligations foncières ou Promesses d'Obligations foncières au porteur.

Un tirage préalable, applicable seulement à la catégorie des coupures de 100 fr. qui ont droit aux lots entiers, a désigné la coupure N° 4 comme ayant ce droit à l'intégralité du lot qui écherrait à l'obligation de 1,000 fr. dont elle ferait partie (1).

Il a été ensuite extrait de la roue 20 Numéros donnant droit aux lots ci-après :

1er	Numéro sortant,	156,241,	gagnant une Prime de	100,000 fr.
2e	—	132,223,	—	50,000
3e	—	55,658,	—	50,000
4e	—	90,057,	—	40,000
5e	—	190,179,	—	30,000
6e	—	81,465,	—	20,000
7e	—	31,535,	—	10,000
8e	—	157,043,	—	10,000
9e	—	123,194,	—	10,000
10e	—	29,032,	—	10,000
11e	—	124,289,	—	10,000
12e	—	71,500,	—	10,000
13e	—	5,165,	—	5,000
14e	—	146,119,	—	5,000
15e	—	93,904,	—	5,000
16e	—	45,144,	—	5,000
17e	—	6,146,	—	5,000
18e	—	31,615,	—	5,000
19e	—	121,115,	—	5,000
20e	—	5,878,	—	5,000

Les Obligations et coupures d'Obligations, rapportant 3 pour 0/0 d'intérêt, seront remboursées avec une prime de 20 pour 0/0.

Les porteurs des titres dont les Numéros sont sortis au tirage du 22 décembre 1854, sont invités à se présenter à l'administration du Crédit Foncier de France, rue Taitbout, n° 57, avant le 1er février prochain, époque à partir de laquelle le remboursement des Obligations et promesses d'Obligations et le payement des lots seront effectués contre la remise des titres.

Le 9e Tirage aura lieu le 22 mars 1855.

(1) Cette désignation ne concerne nullement les coupures de 100 fr. ayant droit au dixième du lot.

BANQUE DE FRANCE. Le dividende du deuxième semestre 1854 est fixé à 82 fr. par action. Il sera payé à bureau ouvert, à dater du 2 janvier prochain, sur l'émargement de MM. les actionnaires ou de leurs fondés de pouvoirs. On devra présenter les titres.

Ce 26 décembre 1854.

Le secrétaire général,

VILLE.

SOCIÉTÉ LAINIÈRE. MM. les actionnaires de la Société Lainière sont prévenus qu'ils peuvent se présenter à la caisse de la Société, rue de Flandre, 97, à la Villette, de dix heures à trois heures, à l'effet de toucher 30 fr. par action de capital, pour intérêts échus le 31 juillet 1854.

Le gérant,

AMÉDÉE OUIN ET Ce.

SOCIÉTÉ DES FORGES DE CHATILLON ET COMMENTRY.

— MM. les porteurs d'Obligations de l'emprunt contracté par la Société des Forges de Chatillon et Commentry, sont prévenus que le tirage au sort des Obligations qui seront remboursées en 1855, aura lieu le 2 janvier, à midi, au siége de la Société, à Paris, rue de la Grange-Batelière, 22.

MM. les porteurs d'Obligations devront justifier de leurs titres pour assister à ce tirage.

SOCIÉTÉ DES FORGES DE CHATILLON ET COMMENTRY.

— MM. les actionnaires de la Société des Forges de Châtillon et Commentry sont informés que l'assemblée générale annuelle, fixée au deuxième lundi de janvier par l'article 36 des statuts sociaux, aura lieu le lundi, 8 janvier prochain, à Paris, rue Richelieu, 100.

Pour faire partie de l'assemblée et y voter, il faut être propriétaire de *cent actions* au moins; mais plusieurs propriétaires de moins de *cent actions* peuvent se réunir, pour s'y faire représenter, en confiant leurs titres à l'un d'eux, déjà propriétaire d'au moins *dix actions*, afin de lui conférer ainsi le droit d'y voter.

MM. les actionnaires sont instamment priés de déposer leurs titres, actions ou certificats de dépôt d'action, du 1er au 5 janvier prochain au plus tard, à la caisse du siége social, rue de la Grange-Batelière, 22, où il leur sera délivré, en échange, une carte d'admission nominative et personnelle.

L'UNION DES GAZ.

Le directeur-gérant de la Compagnie a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que, depuis le 26 décembre courant, ils peuvent faire retirer, au siége de la Société, rue Grange-Batelière, 28, les actions par eux souscrites.

COMPAGNIE CENTRALE D'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ.

MM. les actionnaires de la Compagnie centrale d'Éclairage par le Gaz sont prévenus qu'il y aura réunion générale ordinaire, au domicile social, rue Richelieu, 110, à Paris, le lundi 29 janvier prochain, à huit heures précises du soir.

Ordre du jour :

Compte-rendu de l'exercice 1854;
Diverses communications.

SOUS-COMPTOIR DE GARANTIE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE DU BATIMENT.

— MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, le vendredi 12 janvier 1855, à une heure après midi, chez Lemardelay, rue Richelieu, 100,

Pour nommer, par suite de la démission donnée par les administrateurs actuels, les quinze membres qui composeront le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles 11 et 25 des statuts.

Aux termes de l'article 22, les actionnaires doivent déposer leurs actions au siége de la Société, rue Bergère, 14, dix jours avant celui de la réunion.

Le récépissé nominatif, délivré en échange des actions, sert de carte d'entrée à l'assemblée générale.

Le directeur,
GUIFFREY.

Nota. L'assemblée générale du 24 mai 1852 ayant décidé que les actionnaires possédant vingt-cinq actions avant l'assemblée, pouvaient seuls être nommés administrateurs, tous les actionnaires qui voudraient poser leur candidature sont invités à se mettre en mesure de remplir cette condition.

RECETTES DES CHEMINS DE FER.

DÉSIGNATIONS.	DATES.	VOYAGEURS.	MARCHANDISES.	DERNIÈRE SEMAINE de 1854.	DERNIÈRE SEMAINE de 1853.	RECETTES TOTALES de 1854.	RECETTES TOTALES de 1853.
Nord.	10 au 16 déc.	221.671	541.964	761.635	638.497	38,392,275	33,617,124
Rouen	17 au 23 déc.	69,895	125.120	195,015	183.286	»	»
Havre	17 au 23 déc.	24,389	55,959	80,349	87,352	»	»
Orléans avec ses prolongements	10 au 16 déc.	257,978	597.134	855.112	730.855	43.152.168	35,544,897
Est (ancien)	10 au 16 déc.	249,269	468 349	717.618	540.342	31,953,686	27,578.256
— D° — Sect. nouv.	10 au 16 déc.	9,586	23,141	32,727	»	1,560,171	»
Lyon	17 au 23 déc.	250,880	407,825	658.705	347.345	24.729.351	20,274.410
Lyon à la Méditerran.	10 au 16 déc.	76,209	132.177	208,387	182,701	11,269,130	8,579 127
Ouest.	11 au 17 déc.	71,130	59,997	130,098	96.576	7,585,860	6,248,308
Grand-Central (sect. de Lyon à Roanne).	3 au 9 déc.	»	»	192,038	166,763	8,906,922	7,651,845

Paris.—Typ. PENAUD frères, 10, Faub.-Montmartre.





